

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (m2A)**

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

Publié le 31 janvier 2024 sur le site
Internet de
Mulhouse Alsace Agglomération



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (m2A)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN, président
Séance du 11 décembre 2023 à 17 h 30

Quorum pour 104 élus en exercice : 53 élus présents.

PRESENTS (80) : Mme AGUDO-PEREZ, Mme BAECHEL, M. BELLONI, M. BERGDOLL, M. BEYAZ, M. BITSCHENE, M. BLANQUIN, Mme BOESCH, Mme BOUAMAIED (à partir du point 2°), M. BOUILLÉ, Mme BUCHERT, M. BUX, M. CHAPATTE, M. CHÉRAY, M. COLOM, Mme CORNEILLE, M. COUCHOT, Mme DHALLENNE (à partir du point 2°), M. DUSSOURD (jusqu'au point 13° compris), Mme EL HAJJAJI, M. FUCHS, Mme GERRER, M. GIRONA, Mme GODBILLON (à partir du point 2°), Mme GOLDSTEIN (à partir du point 2°), M. GREILSAMMER, M. HAGENBACH (jusqu'au point 24° compris), M. HARTMANN, Mme HERZOG, M. HILLMEYER (jusqu'au point 62° compris), M. HOMÉ, Mme JENN (jusqu'au point 24° compris), M. JORDAN, M. JULIEN, M. JUNG, Mme KEMPF, M. LAUGEL, M. LECONTE, Mme LIERMANN, M. LIPP, M. LOGEL, Mme LOISEL (à partir du point 28°), Mme LUTOLF-CAMORALI (à partir du point 35°), Mme LUTZ, M. MENSCH, M. METZGER (à partir du point 14°), Mme MEYER, Mme MIMAUD, M. MINERY, M. MOR, Mme MOTTE (jusqu'au point 30° compris), M. NEUMANN, M. NICOLAS, M. ONIMUS, M. PAUVERT, M. QUIN, Mme RAPP (à partir du point 2°), Mme RENCK, M. RICHARD, M. RICHE (jusqu'au point 73° compris), M. RIFF, M. SASSI (jusqu'au point 66° compris), Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, M. SCHILLINGER (à partir du point 2°), M. SCHIRCK, Mme SCHWEITZER (à partir du point 8°), M. SIMEONI, Mme SIMON, Mme SORNIN, M. STRIFFLER (à partir du point 11°), M. STURCHLER (à partir du point 2°), Mme TALLEUX, M. TORANELLI (à partir du point 2°), M. TRIMAILLE (jusqu'au point 26° compris), M. VIOLA (à partir du point 2°), M. WEISBECK, M. WOLFF, Mme ZELLER (à partir du point 9°) et M. ZIMMERMANN.

EXCUSES / ABSENTS (8) : M. BECHT, M. EHRET, Mme FAUROUX-ZELLER, M. GUTH, Mme MATHIEU-BECHT, M. PULEDDA, Mme RITZ et Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK.

PROCURATIONS (16) : M. BEHE à M. BELLONI, Mme BONI DA SILVA à M. COLOM, M. CAUSER à Mme SCHWEITZER, M. D'ORELLI à M. JUNG, M. ENGASSER à M. HARTMANN, M. GOEPFERT à M. VIOLA, Mme GOETZ à Mme BUCHERT, Mme HOTTINGER à Mme RAPP, M. KRZEMINSKI à Mme DHALLENNE, Mme MEHLEN à M. JORDAN, M. OBERLIN à Mme BOUAMAIED, Mme PAUGAM à Mme EL HAJJAJI, Mme RISSER à M. QUIN, M. SALZE à M. JULIEN, M. STEGER à Mme SORNIN et Mme SUAREZ à M. NICOLAS.

Procurations temporaires : M. HAGENBACH à Mme ZELLER (à partir du point 25°), Mme LOISEL à M. BEYAZ (jusqu'au point 27° compris), Mme LUTOLF-CAMORALI à M. HOMÉ (jusqu'au point 34° compris) et M. METZGER à M. CHAPATTE (jusqu'au point 13° compris).

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil d'agglomération a adopté les délibérations suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--|
| 1° | Désignation du secrétaire de séance |
| 2° Procès-verbal | Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2023 |
| <u>N° de la délibération :</u> | <u>Titre de la délibération :</u> |
| 3° 2155C | Information du Conseil d'agglomération sur les délibérations et décisions prises par délégation (06/5.2.3/2155C) |

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

- Administration générale

- | | |
|-----------|--|
| 4° 2186C | Désignation des délégués communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération au sein des organismes et associations divers : modification (06/5.3.4/2186C) |
| 5° 2238C | Désignation des délégués communautaires de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du comité syndical du syndicat mixte du Barrage de Michelbach : modification (06/5.3.3/2238C) |
| 6° 2095C | Remplacement d'un représentant de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du syndicat d'adduction d'eau potable Ensisheim, Bollwiller et environs (06/5.3.3/2095C) |
| 7° 2099C | Rapport d'activités 2022 (021/5.7.9/2099C) |
| 8° 2227C | Modification des statuts de Mulhouse Alsace Agglomération : changement de siège et possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marchés pour le compte de communes membres de groupements de commande (06/5.7.6/2227C) |
| 9° 2182C | Restaurant de la Maison du Territoire : convention d'accès au restaurant administratif de Mulhouse Alsace Agglomération au profit des agents des communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération (361/5.7.9/2182C) |
| 10° 2193C | Contrat de Territoire Alsace : approbation de la convention de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace (06/7.5.8/2193C) |

- 11° 2231C Utilisation des crédits des articles 6232 Fêtes et cérémonies, 6234 Réception, 6238 Divers relations publiques et 6257 Réception budget annexe (021/7.1.3/2231C)

- Débat d'orientations budgétaires

- 12° 2232C Rapport développement durable de Mulhouse Alsace Agglomération (401/8.8/2232C)
- 13° 2191C Égalité femmes-hommes : rapport annuel de situation (06/7.10.2/2191C)
- 14° 2169C Débat sur les orientations budgétaires 2024 (31/7.10.2/2169C)

- Finances

- 15° 2157C Attributions de compensation (ACTP) : fixation des ACTP définitives 2023 et provisoires 2024 (311/7.10.3/2157C)
- 16° 2158C Créances irrécouvrables : admission en non-valeur (315/7.10.5/2158C)
- 17° 2159C Tarifs communautaires : révision des tarifs pour services rendus pour 2024 (315/7.10.5/2159C)
- 18° 2165C Transferts et créations de crédits (311/7.1.2/2165C)
- 19° 2166C Budget principal : mutualisation des moyens et des services entre la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération (311/7.10.5/2166C)
- 20° 2167C Budget principal et budgets annexes : facturations 2023 par le budget général aux budgets annexes des transports, du chauffage urbain et de l'eau (311/7.10.5/2167C)
- 21° 2168C Ajustements nécessaires aux opérations budgétaires d'ouverture et de fin d'exercice (311/7.10.2/2168C)
- 22° 2205C Association de gestion du Musée national de l'Automobile de Mulhouse : renouvellement de l'avance de trésorerie consentie par Mulhouse Alsace Agglomération (313/7.7/2205C)

- 23° 2206C Transfert de la compétence eau : octroi d'une avance de trésorerie au budget annexe de l'eau de Mulhouse Alsace Agglomération (31/7.7/2206C)
- 24° 2225C Transfert de la compétence eau et assainissement - transfert des résultats de clôture cumulés 2022 - complément (31/7.10.3/2225C)
- 25° 2207C Dotation de solidarité communautaire : répartition au titre de l'année 2023 (313/7.8/2207C)
- 26° 2220C RUDIE : renouvellement de l'avance de trésorerie consentie à CITIVIA SPL (313/7.7/2220C)

- Ressources humaines

- 27° 1022C Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 (324/4.1.1/1022C)
- 28° 2228C Régime indemnitaire : mise en place d'une prime pouvoir d'achat pour les agents de Mulhouse Alsace Agglomération (323/4.5/2228C)
- 29° 2189C Modification des montants de la participation à la protection sociale complémentaire des agents (323/1.4/2189C)

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Environnement et énergie

- 30° 2172C Plan Climat : évolution du Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale en 2024 (401/7.5.6/2172C)
- 31° 2237C Délibération de porter à connaissance - rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est sur l'adaptation des villes aux changements climatiques (401/7.10.5/2237C)

- Eau

- 32° 2224C Mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable du parc d'activité « ZAC Gare » à Mulhouse : convention de maîtrise d'œuvre (412/1.4/2224C)
- 33° 2190C Tarifs 2024 de l'eau potable distribuée - surtaxe communautaire - tarifs travaux - tarifs vente d'eau en gros (4000/7.10.5/2190C)

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

- Enfance

- 34° 2181C Petite enfance : subventions de fonctionnement au titre de 2023 - troisième versement (2342/7.5.6/2181C)
- 35° 2180C Structures périscolaires : subventions de fonctionnement au titre de 2023 - troisième versement (2342/7.5.6/2180C)
- 36° 2179C Concessions de service public - activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires : rapports d'activités 2022 (2342/1.2.3/2179C)

Avenants à des délégations de service public :

- 37° 2118C Concession de service public : exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Baldersheim et site extrascolaire de Battenheim - avenant n° 2 (2342/1.2.2/2118C)
- 38° 2119C Concession de service public : exploitation du multi-accueil « La cour des petits pages » et de l'accueil périscolaire « La pirouette » de Bollwiller - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2119C)
- 39° 2120C Concession de service public : exploitation des activités périscolaires des sites de Didenheim - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2120C)
- 40° 2121C Concession de service public : exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Dietwiller - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2121C)
- 41° 2122C Concession de service public : exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Habsheim - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2122C)

- 42° 2123C Concession de service public : exploitation des activités périscolaires des sites de Heimsbrunn et Galfingue - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2123C)
- 43° 2125C Concession de service public : exploitation des activités périscolaires du site de Morschwiller-le-Bas - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2125C)
- 44° 2127C Concession de service public : exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « La Marelle » à Mulhouse - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2127C)
- 45° 2128C Concession de service public : exploitation des activités petite enfance et périscolaires du site « Le Moulin des Couleurs » à Mulhouse - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2128C)
- 46° 2130C Concession de service public : exploitation de l'accueil périscolaire « Îlot Mômes » à Pfastatt - avenant n° 2 (2342/1.2.2/2130C)
- 47° 2131C Concession de service public : exploitation de l'accueil périscolaire « Récré ô Mômes » à Pfastatt - avenant n° 2 (2342/1.2.2/2131C)
- 48° 2132C Concession de service public : exploitation des activités périscolaires du site « La Courte Echelle » à Riedisheim - avenant n° 3 (2342/1.2.2/2132C)
- 49° 2133C Concession de service public : exploitation du multi-accueil, des activités périscolaires et extrascolaires du site « Entremont » à Rixheim - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2133C)
- 50° 2134C Concession de service public : exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « Ile Napoléon » à Rixheim - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2134C)
- 51° 2135C Concession de service public : exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Sausheim - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2135C)
- 52° 2137C Concession de service public : exploitation des sites périscolaires, extrascolaires et de l'animation jeunesse territoriale sur les communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Petit-Landau et Niffer - avenant n° 3 (2342/1.2.2/2137C)

- 53° 2138C Concession de service public : exploitation des activités petite enfance, périscolaire et extrascolaire de Wittelsheim - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2138C)
- 54° 2139C Concession de service public : exploitation des activités périscolaires du site de Zillisheim - avenant n° 1 (2342/1.2.2/2139C)

Attribution de délégations de service public :

- 55° 2173C Concession de service public : exploitation du multi-accueil et de l'accueil périscolaire de Bollwiller - choix du concessionnaire et approbation du projet de convention d'exploitation (2342/1.2.1/2173C)
Projet envoyé le 24 novembre 2023
- 56° 2174C Concession de service public : exploitation de l'accueil périscolaire « La Courte échelle » à Riedisheim - choix du concessionnaire et approbation du projet de convention d'exploitation (2342/1.2.1/2174C)
Projet envoyé le 24 novembre 2023
- 57° 2175C Concession de service public : exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire à Dietwiller - choix du concessionnaire et approbation du projet de convention d'exploitation (2342/1.2.1/2175C)
Projet envoyé le 24 novembre 2023
- 58° 2176C Concession de service public : exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire à Habsheim - choix du concessionnaire et approbation du projet de convention d'exploitation (2342/1.2.1/2176C)
Projet envoyé le 24 novembre 2023
- 59° 2177C Concession de service public : exploitation de l'accueil périscolaire « Ilot Môme » à Pfastatt - choix du concessionnaire et approbation du projet de convention d'exploitation (2342/1.2.1/2177C)
Projet envoyé le 24 novembre 2023
- 60° 2178C Concession de service public : exploitation de l'accueil périscolaire « Récré o Môme » à Pfastatt - choix du concessionnaire et approbation du projet de convention d'exploitation (2342/1.2.1/2178C)
Projet envoyé le 24 novembre 2023

Constitution d'une délégation de service public :

61° 2208C Concession de service public pour l'exploitation des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires de Rixheim : convention de groupement d'autorités concédantes (2342/1.7.3/2208C)

62° 2209C Concession de service public pour l'exploitation des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires sur la commune de Rixheim : lancement de la consultation (2342/1.2.1/2209C)

- Seniors

63° 2210C Carte pass'temps senior : actualisation 2024 de l'offre (232/7.10.5/2210C)

- Habitat-Logement

64° 2218C Habitat privé : convention cadre pour la mise en œuvre des activités sociales et solidaires de PROCIVIS Alsace sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (535/8.5/2218C)

65° 2229C Aires d'accueil des gens du voyage : bilan d'activité 2022 (535/1.2.3/2229C)

- Politique de la ville

66° 2233C Contrat de ville : rapport d'évaluation du contrat 2015-2023 (06/7.5.6/2233C)

67° 2170C Contrat de ville : programmation communautaire de la politique de la ville 2^{ème} phase 2023 (131/7.5.6/2170C)

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

- Développement économique

68° 2067C Convention publique d'aménagement « Renouveau Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprises » - compte rendu d'activités à la collectivité (521/8.4/2067C)

69° 2184C Stratégie d'innovation - proposition de feuille de route 2023/2026 - financement de 3 projets (521/7.5.6/2184C)

- Urbanisme et aménagement

- 70° 2198C PLUI - convention d'études avec l'ADAUHR ATD 68 (532/8.4/2198C)
- 71° 2230C Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols : avis sur la composition proposée par la Région (532/8.4/2230C)
- 72° 2211C Parc des Expositions : bilan annuel 2022 (5341/1.2.3/2211C)
- 73° 2212C Parking sécurisé poids lourds de l'autoport à Sausheim : bilan annuel 2022 (5341/1.2.3/2212C)
- 74° 2215C Projet DMC : concession de travaux publics afférente à la structure centrée sur la pratique de l'escalade : compte-rendu d'activité de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022 (5301/8.4/2215C)
- 75° 2216C Projet DMC : reconversion du bâtiment 62 et aménagement d'espaces publics - compte-rendu d'activité à la collectivité (CRACL) de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022 (5301/8.4/2216C)
- 76° 2217C ZAC site gare TGV Mulhouse : compte-rendu d'activité de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022 et avenant n°6 (5301/8.4/2217C)
- 77° 2223C ZAC Parc des Collines II : compte-rendu d'activité de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022 (533/1.4/2223C)
- 78° 2221C ZAC Carreau Marie-Louise : compte-rendu d'activité de CITIVIA SPL (CRACL) pour l'exercice 2022 (533/1.4/2221C)
- 79° 2222C ZAC Espace d'Activités de Didenheim : compte-rendu d'activité de CITIVIA SPL (CRACL) pour l'exercice 2022 (533/1.4/2222C)

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. SCHILDKNECHT : Bien, chers collègues, je vous invite à prendre place s'il vous plaît. Nous avons juste 78 points, me semble-t-il, donc autant essayer de commencer à l'heure. Bien, le quorum est atteint, donc nous pouvons valablement délibérer et je vais procéder à l'appel. (*M. SCHILDKNECHT procède à l'appel.*) Le quorum est atteint, M. le Président.

Pour : 65 + 14 procurations.

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2023

M. le Président : Merci, Jean-Luc.

Je souhaite la bienvenue à Corine SIMON qui représente la commune de Wittenheim et qui est là pour la première fois, je voudrais la saluer, elle n'a pas pu venir la dernière fois. Si elle veut se lever, comme cela on la visualise, soyez la bienvenue.

Applaudissements

M. le Président : Chers collègues, la bienvenue à ce dernier Conseil d'Agglomération. 67 points à l'ordre du jour. Je vous proposerai si on est tous sages de regrouper quelques points à la fin, si vous en êtes d'accord, on verra et nous pourrons conclure aussi par un traditionnel cocktail de Noël, quelque chose qui nous permettra d'échanger. Je sais que les repas de Noël des uns et des autres sont importants ces derniers temps, mais c'est aussi cette convivialité qui est importante avec nos concitoyens.

Je souhaite également la bienvenue à Florence FUCHS-JESSLEN qui est notre nouvelle directrice générale adjointe du pôle Transition écologique et énergétique et ressources environnementales. Elle vient du sud, mais elle est originaire de la région. Donc, si elle veut se lever, comme cela, on peut l'applaudir aussi. Soyez la bienvenue.

Applaudissements

M. le Président : Permettez-moi aussi d'excuser Etienne SCHOOR qui est en congé paternité. Il vient d'être papa d'une petite Mathilde. Donc, on lui adresse toutes les félicitations et qu'il profite de sa petite fille et s'occupe de la maman, car on sait très bien que le rôle des papas est essentiel chaque fois qu'il y a une naissance. Nous les hommes le savons tous.

Je profite aussi de cette introduction pour vous informer que nous nous sommes installés depuis un mois maintenant à la Maison du Territoire et je vous invite bien entendu toutes et tous à venir nous rendre visite. Nous prenons petit à petit nos marques dans une ambiance que je qualifierai de très positive et surtout appréciée par les agents.

Je voudrais aussi vous informer que nous relançons également en cette fin d'année le processus qu'on avait un peu oublié, car on n'a pas pu le mettre en place en 2020, vous le savez, à cause de la crise sanitaire, ce sont nos ateliers projets.

Donc, on va lancer quatre ateliers projets. C'est, je vous le rappelle, au cœur de notre gouvernance comme instance de coconstruction, car cela permet aux élus communautaires de participer au débat, ce qui nous paraît somme toute logique, mais aussi aux élus municipaux et à la société civile. Chaque fois que nous avons un point important, nous mettons en place un atelier projet, donc quatre.

Le premier sur le Plan local d'urbanisme intercommunal qu'on va continuer. C'est Rémy NEUMANN qui va piloter cela. Une première réunion a déjà eu lieu à Lutterbach et là aussi les défis à relever sont importants. Vous savez que les nouvelles réglementations Zéro artificialisation nette, optimiser le foncier de quelle manière, je peux quand même développer ma commune et être en relation avec l'autre.

Le deuxième, c'est l'atelier projet sur la collecte des biodéchets qui sera piloté par Loïc RICHARD et François DUSSOURD. Là, c'est donner ensemble les meilleures réponses à la réglementation française et européenne qui visent la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir de 2024. Là aussi, un grand débat sur comment homogénéiser la collecte sur l'ensemble de notre territoire.

Le troisième sera un atelier projet sur la tarification de l'eau. Là aussi, il faut qu'on ait une vision partagée de ce qui se pratique aujourd'hui : quels sont les tarifs qui sont pratiqués dans toutes les communes et de quelle manière je me sens investi et de comment je trouve l'équilibre entre le prix de l'eau et aussi les investissements que je veux porter ? L'un ne va pas sans l'autre, vous le savez, mais il est toujours mieux d'en parler tous ensemble. C'est Loïc RICHARD et Maryvonne BUCHERT qui gèrent cet atelier-là.

Je terminerai avec un atelier projet que je piloterai avec Antoine HOMÉ sur le pacte fiscal et financier. Nous en avons déjà parlé très souvent. Comment rétablir cet équilibre financier, l'améliorer, travailler sur la péréquation ? Comment j'aide au niveau fonctionnement, mais aussi investissement et dans quelle marge j'interviens au niveau du fonctionnement et de l'investissement ? Vous aurez de la part de la direction du pilotage des instances toutes les fiches de présentation de ces ateliers projets ainsi que les dates de réunion qui sont en train d'être fixées. Naturellement, je vous demanderai toujours de motiver vos élus municipaux à participer, car l'intercommunalité n'est pas quelque chose qu'on subit, l'intercommunalité est quelque chose qu'on construit avec les communes. Je dirais toujours que l'intercommunalité est un peu le grand-frère de toutes communes et doit être en proximité, en considération réciproque.

Autre information, chers collègues, je voulais vous informer des derniers éléments concernant le dossier du MON. Au terme d'une longue enquête préliminaire durant laquelle nous avons transmis tous les documents demandés, la Procureure de la République nous a adressé tout récemment un avis d'audience à victime. Donc, après discussion avec l'ensemble des vice-présidents encore cet après-midi, nous avons décidé de nous constituer partie civile conformément à tout ce que nous avons dit par le passé. Vous vous rappelez ? On avait cette discussion, se porter partie civile ou pas, on a dit qu'à partir du moment où la Procureure allait nous envoyer un avis d'audience à victime, nous allons nous porter partie civile pour obtenir les copies du dossier et nous positionner par rapport à ce dossier et de l'ensemble des infractions poursuivies par Mme la Procureure.

Dans les prochaines semaines, la situation devrait se préciser, mais il est certain que l'Agglomération préservera toujours ses intérêts, soucieuse de l'argent public. Nous aurons à cœur de maintenir une activité de haut niveau dans cet établissement, dont c'est la vocation. Naturellement, vous comprendrez aussi, chers collègues, que nous ne pourrons faire d'autres commentaires dans le cadre d'une procédure en cours, mais je voulais vraiment vous informer, car il est

important que je vous informe de ces éléments dans la transparence totale qui est la nôtre.

Enfin, avant de débiter l'ordre du jour, je vous rappelle qu'il vous appartient aux élus dans un intérêt à l'affaire de ne pas prendre part au vote de la délibération en question et de vous signaler à l'Assemblée si vous souhaitez vous déporter d'une délibération afin que la direction du pilotage des instances enregistre votre départ. Je sais que Lucie et Delphine veillent au grain et nous le rappellent aussi et sont à votre écoute.

M. le Président : Après cette première introduction, nous pouvons passer au point 2. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal du 16 octobre 2023 qui vous a été joint à la liasse. Y a-t-il des commentaires ? Oui. M. MINERY.

M. MINERY : Merci, M. le Président. Bonsoir, chers collègues.

Juste rapidement un petit point relativement notamment au point 31 du dernier Conseil d'Agglomération. C'est un point de vigilance, car la société People & Baby, actuelle et future délégataire du site petite enfance Les Nénuphars à Mulhouse, dans le cadre de la concession de service public, se retrouve au premier plan au niveau national sur les enquêtes-chocs qui ont été conduites avec notamment deux livres, dont un livre qui a fait beaucoup parler à la rentrée « *Babyzness* » paru à cette rentrée 2023, avec notamment le recensement de nombreuses dérives dans les 700 crèches et quelques recensées au niveau national. On aura aussi pour mémoire le décès d'un nourrisson il y a environ un et demi à Lyon au sein de cette même structure en tout cas pilotée par People & Baby.

Des défauts d'encadrement aussi répétés à de multiples reprises et le groupe a par ailleurs été condamné il y a deux semaines pour discrimination syndicale. J'aimerais juste mentionner ces dérives qu'on connaît trop dans les maisons de retraite au sein de groupes tentaculaires et financiarisés où la logique du profit évidemment maximisé passe avant celle du service rendu et du bien-être des personnes et des personnels. Bien sûr, j'ai bien conscience, je ne sais pas si Josiane est là, que le candidat retenu a formulé une offre sérieuse, cela est clair, que les équipes sont d'un grand professionnalisme, localement, cela n'est pas en doute. Simplement, je pensais aussi utile de porter ces éléments de contexte à la connaissance de l'Assemblée, si cela n'était pas le cas, cela mérite en tout cas d'être rappelé. Il faut aussi le dire parfois pour éviter de subir et pour mieux se prémunir. Merci, M. le Président.

M. le Président : Merci, Loïc.
Véronique MEYER pour la réponse.

Mme MEYER : Josiane n'étant pas là, je tenais à dire que nous en avons parlé lors de nos commissions de DSP et que nous avons un regard vigilant sur la structure qui, pour le moment, n'a pas eu de problème particulier. Nous avons un petit peu surveillé et suivi tout ce qui avait été dit au niveau national.

Merci M. Minery pour le rappel, mais c'est vrai que nous en avons parlé.

M. le Président : Merci beaucoup. C'était important de le dire et de le redire. Voilà donc concernant le procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 74 + 18 procurations.

Le procès-verbal du 16 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

3° INFORMATION DU CONSEIL d'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION (06/5.2.3/2155C)

I. Délibérations du Bureau

Lors de sa séance du 18 juillet 2020, le Conseil d'agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'agglomération des délibérations qu'il a approuvées.

Il s'agit des délibérations suivantes :

Bureau du 25 septembre 2023

<u>N° de la délibération :</u>	<u>Titre de la délibération :</u>
1°	Désignation du secrétaire de séance Le Bureau a désigné Jean-Luc SCHILDKNECHT comme secrétaire de séance.
2° 2064B	Convention de transfert de biens mobiliers réformés provenant de services de l'Etat (361/3.1.2/2064B) Le Bureau a approuvé la convention de transfert, à titre gratuit, de biens mobiliers réformés (bureaux, caissons, étagères) entre la Direction Générale des Finances Publiques et Mulhouse Alsace Agglomération.
3° 2087B	Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels (322/4.2.1/2087B) Le Bureau a décidé de pourvoir 31 emplois permanents, chacun par le recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L 332-8 2° du code général de la Fonction publique, dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Les niveaux de rémunération seront fixés en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

4° 2100B

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de 3F GRAND EST dans le cadre de l'opération rue du 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains à Brunstatt-Didenheim (313/7.3/2100B)

Le Bureau a accordé une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 112 000 €, souscrit par l'Emprunteur 3F GRAND EST auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'amélioration thermique d'un immeuble rue du 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains à Brunstatt-Didenheim (8 logements). La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à son complet remboursement.

5° 2101B

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de 3F GRAND EST dans le cadre de l'opération rue de Bruebach à Mulhouse (313/7.3/2101B)

Le Bureau a accordé une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 54 000 €, souscrit par l'Emprunteur 3F GRAND EST auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'amélioration thermique d'un immeuble rue de Bruebach à Mulhouse (6 logements). La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à son complet remboursement.

6° 2102B

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de NEOLIA dans le cadre de l'opération rue de Strueth à Pfastatt (313/7.3/2102B)

Le Bureau a accordé une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 340 000 €, souscrit par l'Emprunteur NEOLIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'amélioration thermique de deux bâtiments rue de Strueth à Pfastatt (178 logements). La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à son complet remboursement.

7° 2103B

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SOMCO dans le cadre de l'opération rue de l'Arsenal à Mulhouse (313/7.3/2103B)

Le Bureau a accordé une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 335 270 €, souscrit par l'Emprunteur SOMCO auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'amélioration thermique de 20 logements rue de l'Arsenal à Mulhouse. La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à son complet remboursement.

8° 2115B

Projet Investissement Territorial Intégré 2021-2027 : adoption de la convention de mise en œuvre (314/7.5.8/2115B)

Le Bureau a autorisé la signature de la convention cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027 avec la Région Grand Est. Il a également autorisé la mise en œuvre des propositions au titre de cet ITI à subvention globale, doté d'une enveloppe d'un montant de 7,2M€.

9° 2055B

Fonds Vert 2023 : propositions d'opérations dans le cadre du déploiement de la ZFE-M de l'agglomération de Mulhouse (314/7.5.8/2055B)

Le Bureau a approuvé les plans de financement prévisionnels des réalisations qui seront proposées dans le cadre du fonds vert 2023 : projet d'étude d'un Réseau Express Vélo, mise en place d'un système de comptage sur les lignes de tramway, développement des fonctionnalités du Compte Mobilité et projet de passerelle de l'Ill entre Brunstatt-Didenheim et Mulhouse.

Le montant total des opérations hors taxes s'élève à 2 682 000 euros dont 47 % sont pris en charge par le Fonds verts (Etat), 36 % par m2A, 7 % par la DSIL 2023 (Etat), 5 % par la CEA et 4 % par la commune de Brunstatt-Didenheim.

10° 2093B

Transports urbains - renouvellement du système d'aide à l'exploitation du réseau de transport en commun Soléa (5413/1.1.1/2093B)

Le Bureau a approuvé le programme de remplacement du système d'aide à l'exploitation utilisé par Soléa. Le coût de l'opération est

estimé à 4,3M€ HT pour la période 2023-2027. Il autorise également le Président ou son représentant à recourir à une centrale d'achat et à signer les documents contractuels correspondants le cas échéant, ainsi qu'à solliciter les financements susceptibles d'être octroyés à cette opération.

11° 2097B

Étude de faisabilité d'une passerelle piétons - cycles : convention de financement avec la commune de Zillisheim (5413/7.5.5/2097B)

Le Bureau a approuvé la convention de financement pour une étude de faisabilité d'une passerelle piétons/cycles à Zillisheim à hauteur de 50 % du coût (estimé à 19 600 €) sans que ce montant ne puisse dépasser 9 800 €.

12° 2116B

Biodiversité et environnement - versement de subventions (401/7.5/2116B)

Le Bureau a approuvé le versement de subventions à destination de communes membres de l'agglomération, dans le cadre de l'appel à projets inscrit dans la politique de préservation de la biodiversité et du développement de l'agriculture durable de m2A. Le montant total de ces subventions s'élève à 23 586 €, à condition que les maîtres d'ouvrage respectent le règlement de subvention de Mulhouse Alsace Agglomération.

13° 2141B

Régie de l'eau m2A : passation d'un accord-cadre à bons de commande pour travaux de réfections de fouilles et de tranchées suite aux interventions sur le réseau d'eau potable (412/1.1.1/2141B)

Le Bureau a approuvé la passation de l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de réfections de fouilles et de tranchées sur le réseau d'eau de Mulhouse pour un minimum de 600 000 euros HT et un maximum de 2 500 000 euros HT, ainsi que sur le territoire de m2A hors Mulhouse pour un minimum de 400 000 euros HT et un maximum de 2 500 000 euros HT.

14° 1040B

Petite enfance : construction d'une crèche multi-accueil à Pfastatt - approbation du programme et lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre (2342/1.6.1/1040B)

Le Bureau a approuvé le programme et le lancement de maîtrise d'œuvre pour la

construction d'une crèche multi-accueil à Pfastatt.

Il a fixé la prime à verser aux candidats ayant remis un projet à hauteur de 10 000 € HT maximum chacun et a approuvé l'indemnisation des personnes qualifiées, membres du jury, à raison d'un forfait de 300 € HT par demi-journée, ainsi que le remboursement des frais kilométriques aux taux en vigueur.

15° 1054B

Périscolaire : construction du groupe scolaire et site périscolaire « peupliers » dans le quartier des coteaux à Mulhouse - transfert de maîtrise d'ouvrage et mise à jour du plan de financement (2342/1.3.2/1054B)

Le Bureau a approuvé le plan de financement et le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction du groupe scolaire et site périscolaire « Peupliers » dans le quartier des Coteaux à Mulhouse. La participation de m2A est estimée à 2 795 708€ dont 2 515 851€ de subventions (montant global de l'opération : 13 504 974€ HT).

16° 1055B

Périscolaire : construction du groupe scolaire et site périscolaire « Camus » dans le quartier des Coteaux à Mulhouse - transfert de maîtrise d'ouvrage et mise à jour du plan de financement (2342/1.3.2/1055B)

Le Bureau a approuvé le plan de financement et le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction du groupe scolaire et site périscolaire « Camus » dans le quartier des Coteaux à Mulhouse. La participation de m2A est estimée à 2 174 522€ dont 2 023 682€ de subventions (montant global de l'opération : 11 928 163€ HT).

17° 2015B

Périscolaire : construction du groupe scolaire et site périscolaire « Matisse » dans le quartier des Coteaux à Mulhouse - transfert de maîtrise d'ouvrage et mise à jour du plan de financement (2342/1.3.2/2015B)

Le Bureau a approuvé le plan de financement et le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction du groupe scolaire et site périscolaire « Matisse » dans le quartier des Coteaux à Mulhouse. La participation de m2A est estimée à 2 417 058€

dont 2 094 646€ de subventions (montant global de l'opération : 13 382 182€ HT).

18° 2106B

Marchés publics : travaux de rénovation et de maintenance courante dans les bâtiments périscolaires et petite enfance - lancement d'une consultation (2342/1.1.1/2106B)

Le Bureau a approuvé la passation d'accords-cadres relatifs à la réalisation de travaux de rénovation et de maintenance dans les bâtiments périscolaires et petite enfance de l'agglomération. Il a autorisé le Président ou son représentant à lancer les consultations nécessaires à la passation de ces accords-cadres.

19° 2110B

Périscolaire : convention de mise à disposition et de refacturation avec la commune de Bantzenheim (2342/3.5/2110B)

Le Bureau a approuvé le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit, sous réserve des refacturations de charges, des locaux situés rue de l'Est à Bantzenheim et des biens mobiliers de la commune nécessaires aux activités périscolaires.

20° 2068B

Université de Haute-Alsace (UHA) : subvention de fonctionnement 2023 (521/7.5/2068B)

Le Bureau a décidé le versement d'une subvention de 90 250 € à l'Université de Haute-Alsace destinée au financement de : quatre ½ contrats doctoraux pour un montant total de 70 000 €, de colloques pour un montant de 10 000 €, de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) pour un montant de 10 250 €.

21° 2063B

Association Tuba Mulhouse Sud Alsace - subvention de fonctionnement annuelle 2023 (521/7.5.6/2063B)

Le Bureau a attribué une subvention de 19 000 euros, au titre de l'année 2023, à l'association TUBA Mulhouse Sud Alsace pour contribuer à ses coûts de fonctionnement.

22° 2072B

Association Kalivie : subvention d'investissement 2023 (513/7.5.6/2072B)

Le Bureau a attribué à l'association Kalivie une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 euros pour la rénovation de la

présentation du parcours géologique retraçant l'histoire géologique du territoire. Le projet global est estimé à 61 858,92 euros.

23° 2060B

Grand Est - Europe : attribution d'une subvention (524/7.5.6/2060B)

Le Bureau a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 euros à Grand Est Europe au titre de la contribution statutaire annuelle de Mulhouse Alsace Agglomération

24° 2075B

Soutien a la consolidation de l'effectif d'Infobest Palmrain (524/7.5.6/2075B)

Le Bureau a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 450€ à la Regio Basiliensis, au titre de l'intérêt de ce service de proximité à caractère transfrontalier.

25° 2085B

Cession de parcelles situées rue de l'aérodrome à Rixheim (534/3.2.1/2085B)

Le Bureau a approuvé la cession de 3 terrains communautaires au profit de la commune de Rixheim, pour un montant de 200 001 euros, en vue d'y construire une extension de son centre technique.

26° 2056B

Programme de renouvellement urbain : versement d'une subvention pour le recyclage de la copropriété Peupliers-Nations (536/7.5.7/2056B)

Le Bureau a approuvé le versement de 1 758 024,30 euros à CITIVIA SPL sous la forme d'une subvention sous réserve de la signature du contrat de concession avec la Ville de Mulhouse, pour la concrétisation du projet de Renouvellement Urbain du quartier des Coteaux à Mulhouse, et de la mise en place d'une concession d'aménagement intégrant le recyclage de la copropriété Peupliers-Nations sous maîtrise d'ouvrage CITIVIA SPL d'une durée de 7,5 ans (2023-2030).

27° 2089B

Réhabilitation du bâtiment 74 pour l'installation du Fablab Technistub au sein du Village Industriel de la Fonderie - augmentation du coût global d'opération et validation de l'avant-projet définitif (APD) (53/1.1.1/2089B)

Le Bureau a approuvé le nouveau coût global de l'opération établi à 4 845 000 euros.

Bureau du 13 novembre 2023

- | <u>N° de la délibération :</u> | <u>Titre de la délibération :</u> |
|--------------------------------|---|
| 1° | Désignation du secrétaire de séance
Le Bureau a désigné Jean-Luc SCHILDKNECHT comme secrétaire de séance. |
| 2° 2160B | Partenariat avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (524/7.5.6/2160B)
Le Bureau a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000€ à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle. |
| 3° 2201B | Protections phoniques A36 - RD1066 à Lutterbach : avenant n°1 à la convention de financement entre Mulhouse Alsace Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace (4200/7.6/2201B)
Le Bureau a approuvé la participation financière de Mulhouse Alsace Agglomération, plafonnée à 52,11 % du montant hors taxes de l'opération, soit 548 855 € hors taxes. |
| 4° 2187B | Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue de Staffelfelden à Wittelsheim (313/7.3/2187B)
Le Bureau a approuvé la garantie de Mulhouse Alsace Agglomération à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 3 850 141 €, souscrit par l'Emprunteur DOMIAL auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre d'une opération de construction de 32 logements locatifs situés rue de Staffelfelden à Wittelsheim. |
| 5° 2152B | Convention de partenariat entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) (361/1.7.2/2152B)
La Bureau a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'UGAP permettant l'obtention de conditions tarifaires plus avantageuses, en contrepartie d'un engagement d'achat du groupement. La convention signée par Mulhouse Alsace Agglomération donne accès à la tarification partenariale à toutes les communes de la |

communauté d'agglomération pour leurs achats propres.

6° 2202B

Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels (322/4.2.1/2202B)

Le Bureau a approuvé le pourvoi de l'emploi permanent de chargé des relations usagers et prospectives au service Énergie-Réseaux de chaleur, par le recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code général de la Fonction publique.

7° 2058B

Mise à disposition de personnel de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de la SAEML « Maison du Territoire » (322/4.1.4/2058B)

Le Bureau a approuvé la mise à disposition de personnel m2A au profit de la Saeml Maison du Territoire.

8° 2171B

Le « Moulin Nature » : versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 (401/7.5.6/2171B)

Le Bureau a approuvé le versement d'un acompte de 20 000 € sur le montant global de la subvention de fonctionnement d'un montant de 98 000 €, dès le mois de janvier 2024.

9° 2197B

Installation et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans les communes de l'agglomération mulhousienne - appel à initiative privée - occupation du domaine public - choix de l'occupant (401/3.5/2197B)

Le Bureau a décidé d'attribuer au Groupement conjoint IZIVIA – CRÉDIT MUTUEL CAPITAL PRIVÉ la convention cadre d'installation et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans les communes de l'agglomération mulhousienne et de conclure ladite convention. Il a également approuvé cette convention.

10° 2195B

**Village Industriel de la Fonderie -
réhabilitation du bâtiment 47 - projet
Technocentre CETIM Grand Est -
augmentation du coût global d'opération,
validation de l'avant-projet définitif (APD)
et rémunération définitive du maître
d'œuvre (533/1.1.1/2195B)**

Le Bureau a approuvé le nouveau coût global d'opération établi à 24 863 721,00 € TTC. Il a également approuvé les adaptations du programme et a validé l'avant-projet définitif avec un coût prévisionnel des travaux établi à 17 803 154,34 € TTC. La part nette à charge de m2A devrait être de l'ordre de 9 M€ hors taxes.

11° 1079B

**Projet solidaire dans le domaine de l'eau :
subvention à « Grand Est : Solidarités et
Coopérations pour le développement »
(GESCOD) (412/7.5.6/1079B)**

Le Bureau a approuvé l'attribution d'une subvention de 10 000 € en faveur de « Grand Est : Solidarités et Coopérations pour le développement » au titre de l'année 2023.

12° 2203B

**Régie de l'eau m2A : passation d'un
accord-cadre à bons de commande pour
travaux sur les branchements et petits
travaux spécifiques (412/1.1.1/2203B)**

Le Bureau a approuvé la passation d'un accord-cadre à bons de commande composé de deux lots par voie de procédure formalisée, pour une durée de six ans. Un lot correspond aux travaux de branchements neufs et aux travaux de renouvellement de branchements pour un montant minimum de 1 000 000,00€ hors taxes et 7 000 000,00€ hors taxes. Le second lot correspond aux petits travaux spécifiques pour un montant minimum de 800 000,00€ hors taxes et 5 800 000,00€ hors taxes.

13° 2017B

**Périscolaire : construction d'un
périscolaire pour le groupe scolaire Sellier
à Mulhouse - transfert de maîtrise
d'ouvrage et mise à jour du plan de
financement (2342/1.3.2/2017B)**

Le Bureau a approuvé la mise à jour du plan de financement pour la construction d'un périscolaire pour le groupe scolaire Sellier à Mulhouse et la convention de co-maîtrise d'ouvrage afférente. La participation de Mulhouse Alsace Agglomération aux travaux dont la maîtrise d'ouvrage est transférée à la

commune de Mulhouse est estimée à 2 694 194 €.

14° 2105B

Périscolaire : construction d'un périscolaire pour les enfants de la Cité Rossalmend à Staffelfelden - avenant 1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage (231/1.3.2/2105B)

Le Bureau a approuvé l'avenant et le plan de financement révisé pour la construction d'un périscolaire pour les enfants de la Cité Rossalmend à Staffelfelden. La participation de m2A est estimée à 1 529 925€ hors taxes soit 60 % du montant total, au titre des activités périscolaires.

15° 2163B

Périscolaire : subventions de fonctionnement au titre de 2023 - troisième versement (231/7.5.6/2163B)

Le Bureau a approuvé l'attribution de subventions d'un montant de :

- 19 395€ en faveur de l'APAP Brunstatt,
- 24 423€ en faveur de la MJC Espace le Trèfle,
- 5085€ en faveur de la MJC Wittenheim,
- 2000€ en faveur de la Réussite éducative.

Il a également autorisé le versement du solde, pour un montant total de 50 903 €.

16° 2185B

Marchés publics : travaux de rénovation et de maintenance courante dans les bâtiments communautaires - résiliation des lots relatifs au périscolaire et à la petite enfance (2342/1.1.15/2185B)

Le Bureau a approuvé :

- la résiliation amiable des marchés A20-077, A21-013, A21-020, A21-008, A21-003, A21-004, A21-014, A21-015, A21-016, A21-005 et C22-124,
- la résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général des marchés A21-012 et A21-002.

17° 2162B

Petite enfance : subventions de fonctionnement au titre de 2023 - troisième versement (232/7.5.6/2162B)

Le Bureau a approuvé l'attribution de subventions d'un montant de :

- 3457€ en faveur de l'association de la petite enfance (Les Petits Filous),
- 2159€ en faveur de ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace,

- 8000€ en faveur du GHRMSA (Les P'tits Loups),
- 500€ en faveur du LAEP CSC Illzach,
- 5 040 € en faveur du LAEP L'aire mômes,
- 4 326€ en faveur du LAEP Marguerite Sinclair,
- 8 437€ en faveur du LAEP CSC Pax,
- 2 008€ en faveur du LAEP CSC CoRéal,
- 1636€ en faveur de RPE CSC Illzach.

Il a également autorisé le versement du solde, pour un montant total de 35 563 €.

II. Décisions du Président

En application des délégations de pouvoir accordées les 18 juillet 2020, 27 juin 2022 et 26 juin 2023, le Président a pris les décisions suivantes :

- en matière de régies comptables

Arrêté de régie 22/2023 : Modification régie de recettes Musée de la Moto – La grange à bécane : augmentation du montant de l'encaisse à 1500€ + ajout compte DFT.

- en matière de marchés publics passés par voie de procédure adaptée

N°	Service	Titulaire du marché	Objet	Date de notification	Montant du marché (HT)	Nature
C2023375	412	UGAP ZI Légère Ouest 54183 HEILLECOURT Cedex	Achat de compteur DN 15 Diehl, Aquila et Altair	12/10/2023	8 751,32 €	Fournitures
C2023364	021	LORRACH 75 Allée Gluck 68060 MULHOUSE Cedex	Fourniture de stylo à l'effigie de m2A	12/10/2023	4 247,03 €	Fournitures
C2023356	411	HAAG SAS 21 rue de la Gare 68600 VOGELSHEIM	Fourniture d'une saleuse Nappe Hydromann Snowline	09/10/2023	6 400,00 €	Fournitures
C2023365	412	AXAL ZI Bennwihr Gare 7 rue du Canal 68126 BENNWIHR GARE	Prestation de transports et de gardiennage d'archives	05/10/2023	17 353,45 €	Services
C2023353	411	CRISTAL HYGIENE AO 518 Route de Blangy 14130 LE TORQUESNE	Fourniture de sacs transparents	05/10/2023	10 656,00 €	Fournitures
C2023369	412	TAPIS ROUGE Parc d'activité Argile 06370 MOUANS SARTOUX	Fourniture de goodies, sac shopping et bouteilles isotherme	04/10/2023	4 209,00 €	Fournitures
C2023349	412	CAPRARI 16 rue Claude Bernard 78310 MAUREPAS	Réparation d'une pompe immergée MAC-850-8	04/10/2023	5 211,10 €	Services
C2023374	412	CLEMESSY 9 rue de Saint Amarin BP 52499	Installation d'une armoire électrique basse tension de 400V	02/10/2023	8 750,00 €	Fournitures

		68057 MULHOUSE Cedex 2				
C2023352	412	ELACIN France 1 Rond-point Laurent Schwartz 78311 MAUREPAS	Achat de bouchons d'oreille	28/09/2023	4 643,94 €	Fournitures
C2023358	414	SEMAT 335 avenue Jean Guiton 17028 LA ROCHELLE Cedex	Remise en état d'un ensemble de compaction arrière d'une benne à ordures ménagères	27/09/2023	7 713,00 €	Services
C2023340	23	Fondation LE PHARE 16 rue de Kingersheim 68110 ILLZACH	Restauration pour les enfants des écoles Sac et Lamartine à Illzach	27/09/2023	67 600,00 €	Services
C2023367	414	CATRA 25 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	Acquisition d'un triporteur électrique Kleuster	26/09/2023	20 190,00 €	Fournitures
C2023333	411	METEO FRANCE Boulevard Gonther d'Andernach BP 50120 67403 ILLKIRCH Cedex	Prestation d'assistance météorologique	22/09/2023	13 858,93 €	Services
C2023331	411	FSC SERVICE 23 Rue du Limousin 25200 GRAND CHARMONT	Prestation de balayage mécanisé sur des communes de Mulhouse alsace Agglomération pour le service Propreté Déneigement	21/09/2023	4 490,00 €	Fournitures
C2023330	411	FSC SERVICE 23 Rue du Limousin 25200 GRAND CHARMONT	Prestation de balayage mécanisé sur des communes de Mulhouse alsace Agglomération pour le service Propreté Déneigement	21/09/2023	24 784,80 €	Services
C2023327	414	MAILLARD EURL 6 Rue de la Saule 21610 FONTENELLE	Remplacement d'un faisceau électrique sur balayeuse de trottoir	21/09/2023	8 474,18 €	Services
C2023329	412	KSB S.A.S ATELIER SERVICE 9 Rue de l'écluse 68120 PFASTATT	Réparation de pompe 2 Verdun et moteur	20/09/2023	8 993,41 €	Services
C2023362	414	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICES 41 Avenue des deux fontaines 57052 METZ Cedex 2	Acquisition d'un vérin bloc valve Cales	18/09/2023	7 367,00 €	Fournitures
C2023290	23	TRIBOFILM 38-40 Rue Jacques de Vaucanson 17180 PERIGNY	Location de droit d'usage d'un logiciel de gestion des actifs du patrimoine périscolaire et petite enfance m2A	18/09/2023	45 000,00 €	Services
C2023368	412	CHIPS EVENTS 68 14 rue de Mulhouse 68510 RANTZWILLER	Location d'une tente nomade, d'une scène et d'un espace traiteur pour une événement en date du 23 octobre 2023	14/09/2023	6 830,62 €	Services
C2023346	414	BERGERAT MONNOYEUR Rue de Langhurst 68310 WITTELSHEIM	Réalisation d'une soudure sur flèche sur une pelle mécanique	08/09/2023	4 966,00 €	Services
C2023357	414	CATRA 25 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	Révision et préparation d'un véhicule en vue de son passage au service des mines	05/09/2023	5 898,00 €	Services
C2023326	3615	LA POSTE 20 Place Saint Marc 76035 ROUEN Cedex	Acheminement du courrier d'août 2023	05/09/2023	19 070,68 €	Services
C2023309	414	ACOMETIS PRODUCTION 7 place du 17 novembre 68360 SOULTZ	Acquisition d'une saleuse Acometis de 3m³	04/09/2023	14 437,00 €	Fournitures
C2023307	411	UGAP Immeuble Saint Exupéry 2 rue des Hérons – Entzheim 67831 TANNERIES Cedex	Acquisition d'une saleuse Acometis 2 m³ (sel) et 500L (saumur)	04/09/2023	27 459,00 €	Fournitures

- en matière d'actions en justice

Mémoire en défense du 20 septembre 2023 suite au référé-provision de la Société SOCORAIL en vue du règlement de frais consécutifs à un sinistre.

- en matière d'indemnités de sinistre relatives aux contrats d'assurance

Acceptation d'une indemnité d'un montant de 129 614 € le 26/10/2023, versée par l'assureur "Dommages aux biens" de m2A, suite à un dégât des eaux survenu au Multi-accueil l'Accueillette

- en matière d'habitat

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENT SOCIAL

Délégation des aides à la pierre

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Crédits délégués	m2a
NEOLIA	Lutterbach	Rue Poincaré	Agréments PLUS	16	0,00 €	0,00 €
NEOLIA	Lutterbach	Rue Poincaré	Agréments PLAII	8	64 128,00 €	20 000,00 €
NEOLIA	Rixheim	38 rue de Mulhouse	Agréments PLUS	14	0,00 €	0,00 €
NEOLIA	Rixheim	38 rue de Mulhouse	Agréments PLAII	1	8 016,00 €	2 500,00 €
NEOLIA	Rixheim	38 rue de Mulhouse	Agréments PLS	8	0,00 €	0,00 €
3F GRAND EST	Wittelsheim	200 rue d'Ensisheim	Agréments PLUS	12	0,00 €	0,00 €
3F GRAND EST	Wittelsheim	200 rue d'Ensisheim	Agréments PLAII	3	24 028,00 €	7 500,00 €
3F GRAND EST	Wittelsheim	200 rue d'Ensisheim	Agréments PLS	2	0,00 €	0,00 €
Habitats de Haute Alsace	Morschwiller/Bas	8a rue de Mulhouse	Agréments PLUS	6	0,00 €	0,00 €
Habitats de Haute Alsace	Morschwiller/Bas	8a rue de Mulhouse	Agréments PLAII	6	48 096,00 €	15 000,00 €
Habitats de Haute Alsace	Morschwiller/Bas	8a rue de Mulhouse	Agréments PLS	4	0,00 €	0,00 €
TOTAL				80	144 268,00 €	45 000,00 €

NPNRU - Reconstitution de l'offre démolie

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Sub ANRU	m2a
3F GRAND EST	Wittelsheim	200 rue d'Ensisheim	Agréments PLAII	5	39 000,00 €	12 500,00 €
					39 000,00 €	12 500,00 €

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENTS PRIVES

Aides aux travaux de l'Anah et aides complémentaires précarité énergétique

Précarité énergétique - Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs - Anah et m2A

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
R.B.	Kingersheim	19 600 €	1 000 €
A.A.	Mulhouse	16 041 €	1 000 €
TOTAL		35 641 €	2 000 €

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023

Aide à la rénovation énergétique - Copropriétés fragiles - Aide aux syndic

Syndic - propriétaires modestes - Mandataire	Copropriété	Adresse	Nombre logements	Subvention Anah
2MM	LE BOURGOGNE	16 rue de Bourgogne - Riedisheim	107	764 916 €
2MM	LE BOURGOGNE	16 rue de Bourgogne - Riedisheim - Primes individuelles	27	60 000 €
TOTAL			134	824 916 €

Aides à la mise en sécurité - Copropriétés fragiles - Aide aux syndic

Syndic - Mandataire	Copropriété	Adresse	Nombre logements	Subvention Anah
AJASSOCIES	DIAMANT NOIR	60C,D avenue de Colmar - Mulhouse	120	7 565 €
AJASSOCIES	DIAMANT NOIR	60B avenue de Colmar - Mulhouse	120	6 965 €
TOTAL			240	0 €

Adaptation au handicap/maintien à domicile - Anah - Propriétaires occupants

Propriétaire	Commune	Montant travaux éligibles	Montant des aides Anah
P.P.	Rixheim	9 022 €	3 158 €
J.G.	Wittelsheim	18 236 €	6 383 €
S.L.	Mulhouse	8 606 €	4 303 €
G.F.	Mulhouse	11 633 €	5 817 €
M.S.	Illzach	14 556 €	5 095 €
M.M.	Kingersheim	14 246 €	7 123 €
TOTAL		76 299 €	31 879 €

Réglementation Prime Intermédiation Locative

Propriétaire	Commune	Nbre logts	Subvention Anah
P.B.	Mulhouse	1	2 000 €
TOTAL		1	2 000 €

En application de la délibération n° 894C du Conseil d'agglomération du 12 décembre 2022 « Budget principal et budgets annexes : vote du budget primitif 2023 », le Président a pris la décision suivante portant sur le budget principal :

Arrêté 30/2023 : Virement de crédits entre 2 chapitres pour permettre l'exécution de 2 jugements du tribunal avant le 17 novembre dans le cadre du dossier Plein Ciel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

M. le Président : En point 3, les informations du Conseil d'Agglomération sur les délibérations prises par délégation, soit du Bureau, soit du Président.
Des questions ? Il n'y en a pas. Il ne s'agit pas d'un vote, juste d'une information.
Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

4° DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU SEIN DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS : MODIFICATION (06/5.3.4/2186C)

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein d'associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

À la suite de la démission de M. Loïc MINERY de ses fonctions de vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé de procéder à son remplacement au sein des organismes dans lesquels il représentait Mulhouse Alsace Agglomération. C'est pourquoi il est proposé de désigner les élus suivants :

DIRECTION	ORGANISME/ ASSOCIATION	ÉLU DÉSIGNÉ	
06	MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	2 titulaires	Loïc MINERY Michèle LUTZ Paul QUIN
06	COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION		Loïc MINERY Paul QUIN
06	COMITE DÉPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ROUTIERE	1 titulaire 1 suppléant	Loïc MINERY Michèle LUTZ Paul QUIN

Par courrier du 2 novembre 2023, l'École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu) a saisi Mulhouse Alsace Agglomération afin qu'elle désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de son Conseil à l'occasion du renouvellement des mandats arrivant à échéance le 5 décembre 2023. C'est pourquoi il est proposé de désigner Mme Nathalie MOTTE en tant que titulaire et M. Jean-Paul JULIEN en tant que suppléant pour représenter m2A sein du Conseil de l'ENSCMu.

DIRECTION	ORGANISME/ ASSOCIATION	ÉLU DÉSIGNÉ	
52	CONSEIL DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMu)	1 titulaire 1 suppléant	Nathalie MOTTE Jean-Paul JULIEN

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve les désignations mentionnées ci-dessus.

M. le Président : Nous passons à l'administration générale, un territoire d'équilibre et de coopération, désignation de délégués communautaires. Pour cette délibération, il n'est pas nécessaire de procéder à vote secret, si l'unanimité des élus présents est d'accord. Etes-vous d'accord ? Quelqu'un est contre ?

Concernant le vote à main levée :

Pour : 74 + 18 procurations.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de ne pas procéder au scrutin secret.

M. le Président : Je vous remercie beaucoup.

Il est proposé de procéder à des remplacements au sein des organismes, la Maison de la justice et du droit. Il s'agit suite à la démission de Loïc MINERY de ses fonctions de vice-président de remplacement à la Maison de la justice et du droit par Michèle LUTZ dans la Commission départementale de lutte contre la prostitution, Paul QUIN et au Comité départemental de la prévention routière, un titulaire, un suppléant, Michèle LUTZ et Paul QUIN.

En ce qui concerne l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse, un titulaire, Nathalie MOTTE, et un suppléant, Jean-Paul JULIEN. Cela fait un représentant en plus proposé : Nathalie MOTTE, titulaire, et Jean-Paul JULIEN.

Y a-t-il d'autres candidats ? Merci. Des votes contre ? Des abstentions ?

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 70 + 18 procurations.

Ne prennent pas part au vote (4) : Jean-Paul JULIEN, Michèle LUTZ, Nathalie MOTTE et Paul QUIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

5° DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH : MODIFICATION (06/5.3.3/2238C)

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

À la suite de la démission de M. Bruno BALL de ses fonctions municipales de la ville de Mulhouse, il est proposé de procéder à son remplacement au sein du comité syndical du syndicat mixte du Barrage de Michelbach. C'est pourquoi il est proposé de désigner Mme Michèle LUTZ :

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH	7 titulaires 7 suppléants	<u>Titulaires :</u> Maryvonne BUCHERT Catherine RAPP Bruno BALL Michèle LUTZ Loïc MINERY Bertrand PAUVERT René ISSELE François DIETSCH <u>Suppléants :</u> Alfred JUNG Jean-Claude CHAPATTE Jean-Philippe BOUILLE Paul-André STRIFFLER Maëlle PAUGAM Jean-Claude ERNY Francis KOLB
--	------------------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve la désignation mentionnée ci-dessus.

M. le Président : Au point 5, il s'agit aussi de désignation au comité syndical du Syndicat mixte du barrage de Michelbach. C'est un remplacement suite à la démission de M. Bruno BALL de ses fonctions municipales. C'est Michèle LUTZ qui remplacerait M. Bruno BALL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 73 + 18 procurations.

Ne prend pas part au vote (1) : Michèle LUTZ.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

6° REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU SEIN DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ENSISHEIM, BOLLWILLER ET ENVIRONS (06/5.3.3/2095C)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et en application des dispositions de l'article L5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est substituée aux communes membres au sein des syndicats intercommunaux d'eau potable ou d'assainissement à cheval sur au moins deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ses représentants ont été désignés par délibération du Conseil d'agglomération en date du 18 juillet 2020, modifiée lors des Conseils d'agglomération des 31 mai 2021 et 7 novembre 2022.

En raison de la démission de Mme Karine DEPP du conseil municipal de Pulversheim, représentante de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du syndicat Ensisheim, Bollwiller et environs au titre de la compétence eau, il appartient à Mulhouse Alsace Agglomération de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération procède à la désignation de M. Luc LEHR pour remplacer Mme DEPP :

Compétence Eau	
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Ensisheim, Bollwiller et environs (EBE)	Issus des Conseils municipaux de : -BOLLWILLER : Jean-Paul JULIEN Richard FUCHS Bertrand MORGENTHALER -FELDKIRCH : Jean TOME Claire ROST -PULVERSHEIM : Christophe TORANELLI Marie-Claire FOEHRENBACHER Karine DEPP Luc LEHR -UNGERSHEIM : Lionel FEDERLEN Philippe LAVE Marc GRISS

M. le Président : Toujours des remplacements, cette fois sur le Syndicat d'adduction d'eau potable Ensisheim, Bollwiller et Environs en raison de la démission de Mme Karine DEPP du Conseil municipal de Pulversheim. C'est Luc LEHR qui remplacerait Karine DEPP.

Y a-t-il des votes contre ? C'est Luc LEHR. Qui est contre ?

Pour : 74 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

7° RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022
(021/5.7.9/2099C)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, il appartient à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) de présenter son rapport d'activités annuel.

Ce rapport présente un bilan général des actions menées par l'Agglomération durant l'année 2022.

Notre rapport d'activité se structure autour des 4 grandes ambitions de notre nouveau Projet de Territoire « Vision 2030 » :

- 1. Territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique** avec le Plan Climat Nouvelle Donne, le Projet Alimentaire Territorial « Soyons food », l'acquisition de nouveaux biogaz pour notre réseau de transports en commun et l'extension de notre réseau de chaleur...,
- 2. Territoire d'accueil dynamique** pour capter et fidéliser de nouveaux talents : les chefs d'entreprises, les étudiants, les chercheurs et les sportifs de haut niveau ; notre territoire étant 2^e Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) de France en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,
- 3. Territoire solidaire au service de tous ses habitants** pour développer et renforcer des services publics de haute qualité comme le périscolaire, la petite enfance, et la gestion des équipements sportifs comme les piscines, la patinoire olympique, le palais des sports, le Centre Sportif Régional Alsace...,
- 4. Territoire d'équilibre et de coopération** avec la culture partenariale propre à notre Agglomération et qui fait sa force aujourd'hui, notamment avec nos voisins allemands.

Ce rapport se veut être un véritable support d'information et offre une lecture fluide des nombreux sujets retenus et valorisés par nos services ; des sujets d'importance qui reflètent l'activité générale de notre Agglomération et l'engagement quotidien de nos agents dans tous nos domaines de compétences.

Ce rapport d'activités sera transmis à chacune des communes membres pour information de leur conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport d'activités 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération.

PJ : 1



**Territoire
de tous
les possibles**



m2A

RAPPORT ANNUEL 2022

39 COMMUNES · UN TERRITOIRE

Baldersheim · Bantzenheim · Battenheim · Berrwiller · Bollwiller · Bruebach
Brunstatt-Didenheim · Chalampé · Dietwiller · Eschentzwiller · Feldkirch
Flaxlanden · Galfingue · Habsheim · Heimsbrunn · Hombourg · Illzach
Kingersheim · Lutterbach · Morschwiller-le-Bas · Mulhouse · Niffer
Ottmarsheim · Petit-Landau · Pfastatt · Pulversheim · Reiningue · Richwiller
Riedisheim · Rixheim · Ruelisheim · Sausheim · Staffelfelden · Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim · Wittelsheim · Wittenheim · Zillisheim · Zimmersheim

m2A, 1^{re} AGGLOMÉRATION DU GRAND EST



 **39**
communes

 **280 000**
habitants

 **440** km²

+ de
1 650 agents

ÉDITO



L'année 2022 aura été marquée par deux nouvelles crises : la guerre en Ukraine et la crise énergétique mondiale.

Elus et agents de notre Agglomération se sont à nouveau fortement mobilisés, malgré ces épreuves, pour poursuivre **notre Projet de Territoire « Vision 2030 »**. C'est ainsi que collectivement, forts de nos valeurs de solidarité, d'audace et d'exemplarité, nous avons à nouveau relevé des défis importants et réalisé des actions d'envergure, comme l'opération humanitaire *Solidarité Ukraine*.

Dans le même temps, m2A a poursuivi ses engagements en matière de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique, avec la 1^{re} édition des Fermes ouvertes et le renforcement du Fonds Climat Nouvelle Donne. Face à la crise, m2A s'est d'ailleurs elle-même dotée d'un Plan stratégique « Énergies 2030 », intégrant notamment la décarbonation de sa flotte automobile et l'extension de son réseau de chaleur.

Pour renforcer son développement économique, m2A peut s'appuyer sur l'expertise de son réseau de partenaires : chambres consulaires, fédérations, filiales et antennes... Elle veille pour sa part à accompagner les entreprises dans leur installation, leur développement et leur transformation. Elle les accueille dans ses zones d'activités qu'elle aménage pour optimiser les synergies, comme à La Fonderie ou sur le site de Marie-Louise. Elle s'efforce également de consolider les filières d'avenir en lien avec l'Université de Haute-Alsace tant sur le volet de l'enseignement supérieur que de la recherche. En 2022, m2A affirme sa volonté de rayonner à l'échelle internationale en se dotant d'une agence d'attractivité dédiée.

Cette attractivité passe naturellement par des **services publics de proximité et de haute qualité**, avec des accueils périscolaires et de petite enfance renforcés, l'accompagnement de nos Aînés, la collecte et la propreté urbaine, l'amélioration de l'habitat... Avec la levée des dernières mesures « barrière » courant mars, 2022 aura en outre vu le retour progressif du public dans les équipements de loisirs et les sites culturels... Une relance plus qu'attendue pour tout le secteur touristique et l'ensemble du monde sportif !

Territoire d'équilibre et de coopération, m2A affirme sa culture partenariale à travers de multiples instances et initiatives : travaux du Conseil de développement, échanges transfrontaliers, rencontres entre Présidents d'intercommunalités. Objectif vertueux de cette transversalité : développer une vision à 360° et une puissance d'action accrue sur des sujets toujours plus stratégiques.

Ce rapport d'activité témoigne du dynamisme et de l'engagement constants de notre binôme « élu-agent », socle de la réussite de chacun de nos projets.

Ensemble, jour après jour, nous construisons le territoire de tous les possibles !

Fabian JORDAN
Président de Mulhouse Alsace Agglomération

SOMMAIRE



.01

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique11

Lutter contre le changement climatique

Le Plan Climat opérationnel
face à la crise énergétique12

Développer et adapter les mobilités au défi de demain

m2A, Laboratoire européen des mobilités14
Le vélo en poupe sur le territoire16

Tendre vers l'autonomie énergétique de notre territoire

Un Schéma directeur des Réseaux de chaleur
actualisé et opérationnel18
Un Plan Énergies 2030 pour mieux
envisager l'avenir20

Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants

Vers une agriculture locale, saine et durable 22

Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale

Propreté et collecte : pour un territoire
où il fait bon vivre 24
Agir au quotidien pour réduire nos déchets 26

Sanctuariser, valoriser et enrichir notre patrimoine local de biodiversité

50 000 personnes sensibilisées à l'environnement... 28
Le GERPLAN, des actions fédératrices..... 30
Eau, biodiversité et agriculture durable31

Garantir l'accès à une eau de qualité

L'Eau, une ressource rare à préserver à l'échelle
du territoire 32

.02

Un territoire d'accueil dynamique..... 35

Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant

La « Supply Chain » en voie de décarbonation
sur le territoire, grâce à Blue Industries Sud Alsace ... 36
Le travail en partenariat essentiel au dynamisme
industriel du futur 38
Un projet « DiaBioLiq » pour sauver des vies ! 40
m2A aux côtés de l'UHA pour promouvoir
la Recherche et l'Innovation !41

Renforcer les liens entre l'emploi et la formation

Un nouveau nom, reflet des ambitions affichées..... 42

Développer une identité territoriale

Le Parc Expo, un investissement massif de m2A
pour l'attractivité du territoire 43

Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires

L'ambition du Règlement Local de Publicité
intercommunal : améliorer les paysages
du territoire..... 44

Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux en accompagnant les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement économique durable, novateur et performant

L'aménagement du territoire, véritable levier
économique et social..... 46

Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive

Tout un territoire mobilisé autour des Jeux 48
m2A, porte d'entrée des J.O. 2024 50

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer l'offre

Développer une stratégie culturelle et touristique
à travers un récit territorial commun..... 52

Développer une identité territoriale

Les voyants au vert pour l'Office de Tourisme
et des Congrès de Mulhouse et sa région (OTC)..... 54

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres

De nouveaux espoirs pour la conservation
des espèces..... 56
Une clinique premium pour une médecine
de pointe ! 58
Destination Automobile, succès populaire
d'un grand événement de territoire..... 59



.03

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants61

Conforter les services à la population en synergie avec les communes

Tout un territoire mobilisé pour « Solidarité Ukraine » !	62
Des infrastructures adaptées aux besoins des familles	64
Un service d'accueil sur-mesure	66
Les citoyens de demain	67

Développer une offre de logement équilibrée sur l'ensemble du territoire

Quand « Habitat et Logement » rime avec qualité de vie des habitants	68
--	----

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité

La sécurité des usagers, une priorité	70
---	----

.04

Un territoire d'équilibre et de coopération..... 73

Conforter et étendre un service d'appui aux communes

Mieux vaut prévenir, que punir	74
Une précaution particulière pour les quartiers dits « prioritaires »	75
Le PTRTE, outil partenarial au service de la relance économique	76

Conforter et étendre un service d'appui aux communes / Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de Territoire / Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux

L'accès au droit pour tous	78
Le patrimoine local est bien gardé !	78
Égalité en ligne : tous connectés	79
39 communes, une seule Agglomération	79

Fédérer les acteurs locaux au sein d'une Maison de Territoire / Développer les coopérations / Faire évoluer les modes de coopération pour déployer le Projet de territoire

La coopération au cœur de l'action de m2A	80
Des rencontres riches avec les intercommunalités et avec le Pôle métropolitain	81

Développer les coopérations

La Landesgartenschau, festival et symbole de la coopération transfrontalière	82
Une passerelle pour connecter Neuenburg et Chalampé	83

.05

Vie de l'Agglomération 85

Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement

Finances : les chiffres clés	86
Les dépenses communautaires	87
Ressources Humaines : l'humain au cœur des métiers	87

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de Territoire

Les Moyens généraux aux petits soins pour les collaborateurs	88
Géomètres, topographes, géomaticiens, sigistes... des professionnels à la hauteur	88
Affaires juridiques et Commande publique	89
Dans les coulisses des systèmes et applications TIC ..	89



AMBITION .01

**UN TERRITOIRE
DE NOUVELLE DONNE
ENVIRONNEMENTALE,
ÉNERGÉTIQUE
ET ÉCOLOGIQUE**



LE PLAN CLIMAT OPÉRATIONNEL FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE



L'adoption définitive du Plan Climat « Nouvelle donne » en 2022 marque son entrée dans une phase opérationnelle avec le développement de plusieurs actions phares.

Un Plan Climat Air Énergie Territorial, ou PCAET, oriente pour les six années à venir l'action d'une collectivité. Initié en 2018 sous le nom de **Plan Climat « Nouvelle Donne »**, celui de m2A a fait l'objet en 2021 d'un important travail d'actualisation et de concertation pour renforcer, au niveau local, les engagements en faveur de la transition écologique.

Adopté définitivement en 2022 par m2A et ses communes membres pour répondre aux défis climatiques, le Plan Climat « Nouvelle Donne » est la feuille de route du territoire pour réaliser sa transition écologique et énergétique.



Panneaux photovoltaïques de la zone d'activités Marie-Louise à Staffelfelden

Un soutien renforcé à l'action des communes en période de crise énergétique

Créé en 2021, le **Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale** est doublé en 2022 pour faire face aux enjeux de la crise énergétique et favoriser une transition écologique plus rapide. Destiné aux communes, il les aide à réaliser leurs projets en faveur des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre. **Désormais doté de 2 M€**, il a permis à m2A de soutenir **48 projets de 32 de ses communes membres**, à raison de subventions pouvant aller jusqu'à 45 000 € maximum par projet.

En 2022, face à la crise énergétique, le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale a également été ouvert aux associations œuvrant pour la transition écologique. 283 000 € ont ainsi été alloués à **19 projets associatifs du territoire**.



Signature de la convention avec la Chambre Agriculture Alsace

Un engagement partenarial quinquennal en faveur du territoire

En 2022, m2A a signé **une convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, la Ville de Mulhouse et le SIVOM de la région mulhousienne, pour une durée de 5 ans (2022-2026).**

Ce partenariat vise à coordonner les efforts de chacun pour conforter leurs actions respectives en faveur du développement durable, d'une agriculture économiquement viable y compris pour les jeunes agriculteurs, ainsi que des circuits courts et de proximité. Chaque année, les signataires s'engagent dans un plan d'actions validé et budgété. Pour 2022, m2A s'est ainsi fixé, entre autres, la réalisation des actions suivantes : l'accompagnement général et individuel au déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), la création d'une manifestations « Fermes ouvertes » ou encore la mise à jour de la carte des producteurs locaux. ■

€ € €
3 M€

En 2022, m2A a triplé son investissement pour la mise en place du nouveau Plan Climat et des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés collectivement.

4 

Chaque année, les 4 partenaires de la convention cadre adoptent un plan d'actions autour de 4 objectifs stratégiques :

- préserver les exploitations agricoles et maintenir les exploitations sur le territoire,
- développer une agriculture durable et locale, respectueuse de la ressource en eau, de la biodiversité et des milieux,
- développer une nouvelle économie agricole au service du territoire,
- renforcer le lien entre habitants, agriculteurs et territoires.

Le montant prévisionnel 2022 des actions pour m2A s'élève à 52 985 € ; des subventions à hauteur de 40, 60 ou 80 % ont été possibles par le biais de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.



m2A, LABORATOIRE EUROPÉEN DES MOBILITÉS



Autorité organisatrice des mobilités, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'affirme comme un territoire résolument engagé en faveur de l'environnement, de l'attractivité et de la qualité de vie en promouvant une offre de mobilité innovante, douce, partagée et durable. m2A se positionne ainsi comme un véritable laboratoire européen des mobilités, avec pour ambition de co-construire l'avenir des mobilités.

Pour élaborer sa stratégie en matière de mobilités, m2A veille à fédérer tous les acteurs concernés. Elle organise notamment une deuxième « **Rencontre Inspirante** » le 17 juin 2022 afin de présenter aux entreprises du territoire les leviers en faveur de la mobilité douce. À l'occasion de la Semaine européenne de la Mobilité, m2A rouvre les portes du **Village des Mobilités** le 24 septembre 2022, avec 13 acteurs locaux. Au sein de ce village, un espace « 100% Compte Mobilité » est dédié au lancement de la toute nouvelle version du Compte Mobilité m2A

Le Compte Mobilité m2A, une innovation technologique au service d'une mobilité plus durable

Le **Compte Mobilité m2A** est l'application unique pour tous les déplacements dans l'Agglomération mulhousienne depuis 2017, m2A étant alors pionnière en Europe, récompensée et reconnue parmi les **smart cities**. Ce concept de mobilité servicielle qu'on appelle la MAS (« Mobilité par Association de Service » ; aussi connu sous le nom de MaaS « Mobility as a Service » en anglais) permet à m2A de développer l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle. En 2022, elle innove encore avec sa **nouvelle version optimisée** du Compte Mobilité m2A qui compte alors plus de 10 000 clients. Leur expérience utilisateur est encore enrichie pour une plus grande facilité d'utilisation, plus de sécurité, et de nouvelles options, dont l'ouverture aux moins de 18 ans avec l'intégration des abonnements scolaires, ou celle des abonnements annuels Soléa. m2A s'appuie sur l'expertise de Monkey Factory pour cette actualisation, pour un investissement de **650 000 €**.

L'expertise de m2A reconnue au plan national pour expérimenter la plateforme moB

m2A ayant été précurseur et en avance sur toutes les autres agglomérations françaises voire européennes dans le domaine, le Ministère de la transition écologique l'a sollicitée, avec la région Île-de-France, pour expérimenter la plateforme moB. Financée par l'ADEME, cette initiative est portée par Capgemini Invent et La Fabrique des Mobilités. Ainsi, depuis octobre 2022, l'application du Compte Mobilité m2A inclue une information sur toutes les aides à la mobilité dont chacun peut bénéficier pour se déplacer de manière plus durable, avec un accès direct via France Connect : aides de l'État comme la prime à l'achat d'un vélo électrique, aides des employeurs pour les déplacements de ses salariés, aides de m2A pour les personnes ayant moins de ressources, aides des communes pour les abonnements des jeunes, et plus encore. ■



Les acteurs du Village des Mobilités m2A



Inauguration de la ligne 13 Morschwiller-le-Bas



13

EN CHIFFRES

10 ans

C'est la durée de la délégation de service public mise en place par m2A au 1^{er} janvier 2022 pour l'exploitation du parc de stationnement de la gare TCV à Mulhouse, pour un investissement de 802000€. Confiée à CITIVIA, cette dernière s'engage à prendre à sa charge les travaux à venir, en conformité avec la politique de m2A, avec notamment la mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques. L'accès au parking est possible directement via le Compte Mobilité m2A.

2 135 000 €

investis pour une flotte de véhicules plus verte

Afin de diminuer l'impact carbone des véhicules communautaires et d'améliorer les conditions de travail des agents, m2A a fait l'acquisition de 7 véhicules légers électriques, 10 véhicules légers thermiques, 7 poids lourds et 1 engin. Ils répondent aux dernières normes de dépollution (Euro 6) et de véhicules électriques zéro émission.

+ de
280 000 €

m2A investit dans les mobilités partagées avec l'extension de la ligne 13 de Soléa

En vue de toujours mieux desservir son territoire, m2A acquiert 2 « midibus » à hauteur de 228 000€ et aménage l'extension de la ligne de bus 13 pour 55 200 € sur le territoire de Morschwiller-le-Bas. L'achat de ces véhicules un peu plus courts et moins haut que les bus traditionnels est nécessaire au regard des contraintes techniques de la trémie de Brunstatt-Didenheim. La ligne 13 de Soléa, dessert ainsi Morschwiller-le-Bas sur 6 nouveaux arrêts depuis le 5 septembre 2022, jusqu'au terminus Campanule, avec un cadencement d'environ 20 minutes. Soléa assure la gestion de cette ligne dans le cadre de la délégation de service public délivrée par m2A, pour un fonctionnement annuel estimé à 170 000 €.

LE VÉLO EN POUPE SUR LE TERRITOIRE

Mulhouse Alsace Agglomération développe une stratégie multimodale en matière de déplacements, en donnant la part belle aux mobilités douces comme le vélo, tant par ses investissements que par des actions de promotion de son usage.



Des aménagements cyclables de qualité

À l'issue du 1^{er} atelier-projet « Mobilités », m2A s'engage en 2022 dans la démarche d'identification et de réalisation d'un **Réseau Express Vélo** Intercommunal sur son territoire. Il s'agit d'un itinéraire cyclable qui offre des conditions optimales de circulation de bout en bout (sécurité, lisibilité, confort de roulement), un itinéraire jalonné et praticable toute l'année. Dans le cadre de son nouvel **atelier-projet « Programmation des aménagements cyclables »**, m2A travaille avec les communes pour programmer les projets avec une priorité audit Réseau.

En mai 2022, m2A inaugure ainsi une **nouvelle piste cyclable entre Dietwiller et Eschentzwiller**, véritable voie verte d'1,7 kilomètres, portant ainsi à 407 kilomètres les aménagements cyclables du territoire.



200 vélos d'occasion offerts aux étudiants !

m2A a invité ses habitants à faire don de leurs vélos inutilisés à des étudiants du territoire. Les deux roues collectées ont ensuite été vérifiées et, si besoin, remis en état par des associations partenaires locales. Cette action à la fois de soutien et de sensibilisation en faveur des mobilités douces s'est déroulée sur le campus Fonderie de Mulhouse à l'occasion de la Semaine de la Mobilité.

Les associations qui ont œuvré à la remise en état sont les suivantes : Idéinov (Wittelsheim), Les Tisserands d'EBN (Mulhouse), Loisirs Rixheim Vélos (Rixheim), Médiacycles (Mulhouse), Repair Café (Brunstatt-Didenheim) et la recyclerie de la Cité du Réemploi (Sausheim / Illzach-Modenheim).



Inauguration de la piste cyclable d'Eschentzwiller-Dietwiller



Les gagnants du Challenge Vélo 2022

UNE 2^e ÉDITION DU CHALLENGE VÉLO m2A INNOVANTE

Après le succès de sa 1^{re} édition, m2A renouvelle cette opération de promotion de l'usage du vélo pour les courts trajets du quotidien, entre le domicile et le boulot/l'école.

m2A innove en outre en lançant une **nouvelle plateforme challenge-velo.m2a.fr**, accessible sur smartphone et d'interface simplifiée, permettant une inscription en ligne au collectif d'entreprise, de lycées ou d'école et un suivi quotidien de ses kilomètres individuels.



Du 2 au 28 mai 2022,
ce ne sont pas moins de 718 participants
issus de 54 structures qui se sont engagés
dans le Challenge Vélo m2A.
Sur trois semaines,
80 767 kilomètres à vélo ont été parcourus.

EN CHIFFRES

8 millions d'euros

C'est le montant consacré par m2A aux projets en faveur des vélos dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2020/2026. Ce chiffre comprend aussi bien les projets sous maîtrise d'ouvrage m2A que les subventions aux communes ou à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

**15 tonnes
de CO₂ économisées**

grâce à la mobilisation croissante dans le cadre du Challenge Vélo m2A, soit l'équivalent de 15 vols aller/retour Paris-New-York (par passager !).



UN SCHÉMA DIRECTEUR DES RÉSEAUX DE CHALEUR ACTUALISÉ ET OPÉRATIONNEL



Depuis 2020, l'Agglomération a mandaté, avec le soutien financier de l'ADEME, le bureau d'étude INDDIGO pour mener une étude relative à la réactualisation du schéma directeur des réseaux de chaleur de m2A, qui avait fixé en 2016 sa vision à 10 ans en matière de stratégie énergétique. Le rendu final a été remis fin 2022 et approfondit la volonté de m2A de « verdir » ses réseaux, conformément à son Plan Climat Nouvelle Donne.

Le schéma directeur actualisé vient ainsi préciser les perspectives en matière de cogénération pour la Centrale Thermique de l'Illberg, en lui fixant également un objectif d'augmentation de la part des EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) dans son mixte énergétique. Ce schéma directeur inclut aussi la question du maillage des réseaux de chaleurs existants sur le territoire. Enfin, il prévoit l'analyse de la ressource biomasse, dont le bois énergie, et le développement des réseaux froids.

Extension du réseau de chaleur urbain de la Centrale Thermique de l'Illberg avec les travaux de raccordement du quartier Bel Air à Mulhouse

Ces travaux débutés début 2022 pour une mise en service en 2023 représentent 3 M€ d'investissements, répartis à parts égales entre l'ADEME, m2A et les droits de raccordement. Cette extension de 2,6 kilomètres permet de raccorder 800 logements en copropriétés, des groupes scolaires et une maison de retraite. En leur permettant de se raccorder au réseau de chaleur urbain de la Centrale Thermique de l'Illberg, m2A leur offre la possibilité de remplacer leurs anciennes chaudières à gaz, réduisant de manière significative les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le quartier : 1 200 tonnes de CO₂ ainsi évitées ! En outre, leur raccordement permet de proposer aux abonnés un tarif avantageux et moins soumis aux fluctuations des prix de l'énergie fossile. ■



Inauguration Chaufferie Rixheim

Inauguration du nouveau réseau de chaleur intercommunal géré par Valorim

Le 28 juin 2022, le nouveau réseau de chaleur intercommunal dont Valorim, groupement de R-CUA/Dalkia, assure la gestion en délégation de service public est inauguré. Il relie la chaufferie urbaine multi-énergie historique de Rixheim/Riedisheim à l'usine d'incinération des résidus urbains (UIRU) du Sivom de la région mulhousienne situé à Sausheim. Cette dernière produit en effet de la chaleur fatale que ce nouveau réseau récupère pour produire une énergie décarbonée desservant des abonnés de Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse, à savoir des copropriétés, des établissements scolaires et des équipements de l'Agglomération (comme la Piscine des Jonquilles). Cet investissement, de près de 25 M€ hors taxe à charge de Valorim, a bénéficié d'un soutien de plus de 8 M€ de l'ADEME et a impliqué la réalisation d'un portique de raccordement en 2021 entre Rixheim et Illzach. ■



56,2 %

C'est le taux d'énergie renouvelable (EnR), c'est-à-dire la quantité d'énergie produite à partir de sources EnR&R (énergies renouvelables et de récupération), par la Centrale Thermique de l'Illberg en 2022. Cette dernière permet d'éviter l'émission de 12 500 tonnes de CO₂ par an, auxquels s'ajoutent désormais des 1 200 tonnes de l'extension raccordée au quartier Bel Air !

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Égalité
Territoires
Prosperité

ADEME
AGENCE NATIONALE
DE L'ÉNERGIE
ÉCOLOGIQUE
ET CLIMAT

La Région
Grand Est

Jusqu'à

15 000

tonnes de CO₂ évitées par an

Grâce aux 15 kilomètres du nouveau réseau de chaleur intercommunal, c'est l'équivalent de 15 000 allers-retours Paris- New York qui ne viennent pas impacter l'air du territoire. De plus, en s'appuyant sur la récupération de chaleur fatale de l'usine d'incinération, cette chaufferie fonctionne à 75% d'EnR&R, produisant jusqu'à 80 GWh par an. Des extensions à venir viendront encore améliorer ces chiffres, pour le bien-être des habitants du territoire !



Bel Air, réseaux de chaleur

96 GWh

C'est la quantité d'énergie thermique produite revendue par m2A en 2022. L'Agglomération est également productrice et fournisseuse d'énergie électrique avec 24 GWh vendus en 2022.

UN PLAN ÉNERGIES 2030 POUR MIEUX ENVISAGER L'AVENIR

En 2022, m2A prend les devants face à la crise énergétique en proposant un ambitieux plan pour une meilleure maîtrise des ressources et des impacts énergétiques et financiers.



La centrale thermique de Brunstatt-Didenheim

m2A mobilisée pour tous face à la crise énergétique

Ainsi, son Plan Énergies 2030 comprend 10 mesures énergétiques et financières pour réduire sa consommation, que ce soit celle de ses bâtiments, des habitants usagers, de ses agents ou de ses communes membres. Pour soutenir ces dernières, m2A investit par exemple dans le Fonds Climat Nouvelle Donne, visant à aider au financement de leurs projets en matière d'environnement et de sobriété énergétique.

Les agents de la collectivité se montrent également exemplaires dans l'évolution de leurs usages, avec la mise en place de « Référents Energie ». Le fonctionnement des équipements m2A est adapté, fait l'objet d'audits énergétiques, et le programme d'investissements vise davantage encore à valoriser la rénovation énergétique des bâtiments, le déploiement de la télégestion, le passage en éclairage LED...

m2A va au-delà en investissant massivement dans les véhicules propres et les mobilités douces, et en soutenant le secteur de l'habitat, fortement impacté par la hausse des prix du gaz et de l'électricité. Son réseau de chaleur permet d'ailleurs de limiter à 35% la hausse des tarifs, contre des hausses au plan national pouvant aller jusqu'à 400%.

Une gestion maîtrisée du prix du gaz pour m2A

En 2022, m2A a dû renouveler le marché du gaz par groupement de commande. Un exercice délicat en période de crise énergétique et d'inflation du prix du gaz. Grâce à l'engagement et l'expertise de Camila Salinas, Ingénieure Gestion de l'Energie au sein de la Direction Performances énergétiques et Bâtiments, les négociations menées par le binôme élu-agent cher à m2A ont permis de limiter l'impact financier de la crise sur les ressources de l'Agglomération et des communes membres du groupement. ■

1
nouvelle chaufferie pour le CSRA, exemple d'investissement nécessaire

Le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA), équipement sportif emblématique de m2A, poursuit sa mue et sa modernisation afin d'accueillir dans les meilleures conditions les athlètes, des plus jeunes en formation ou athlètes olympiques internationaux lors de leur préparation aux Jeux de Paris 2024. Il est ainsi doté d'une nouvelle chaufferie, plus adaptée aux contraintes énergétiques et climatiques, comme diagnostiqué dans le cadre du suivi énergétique des bâtiments de m2A

1 Chauffage et éclairage maîtrisés

m2A RÉDUIT SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Objectif global de réduction de 10% de la consommation de gaz sur les équipements m2A
10% de consommation en moins – Économie de 230 000 €

- 🕒 15°C dans les équipements sportifs
- 🕒 -1°C de température de l'eau dans les équipements aquatiques
Économie de 150 000 €
- 🕒 19°C dans les locaux administratifs et réduction du chauffage pendant les périodes d'inoccupation des locaux – Économie de 50 000 €
- 🕒 Maintien de la température dans les crèches et les périscolaires
- 🕒 Éclairage optimisé : extinction de l'éclairage public la nuit dans les zones d'activités économiques communautaires de 23h à 5h et incitation intercommunale via le RLPI : extinction des panneaux publicitaires lumineux de 23h à 7h

2 Environnement de travail écoresponsable

m2A ET SES AGENTS MONTRENT L'EXEMPLE

L'État fixe 15% de réduction de consommation
Économie de 2,5 GWh, soit 700 000 € pour m2A

- 🕒 Mise en place de « Référents Énergies », ambassadeurs de la sobriété énergétique au sein de chaque service m2A
- 🕒 Démarche de sensibilisation et adoption des éco-gestes par les agents (chauffage, éclairage, eau, température, numérique, télétravail...)
- 🕒 Extinction des lumières, des appareils en veille et fermeture systématique des volets dans les bâtiments m2A

3 Fonctionnement des équipements

m2A ET SES PARTENAIRES ADAPTENT LEURS ÉQUIPEMENTS FACE À LA CRISE

- 🕒 Arrêt d'exploitation de la piscine Pierre et Marie Curie à Mulhouse
Économie de 490 000 €, 31 ETP redéployés sur des postes vacants
- 🕒 Ouverture d'un centre nautique sur deux en période de vacances scolaires
- 🕒 Création d'une charte écoresponsable à destination des usagers des équipements sportifs m2A, notamment les associations et clubs
- 🕒 Patinoire olympique : réflexion sur l'adaptation de l'ouverture estivale
- 🕒 Fermeture partielle de musées : Musée du papier peint : fermeture le lundi et le mardi • Musée de l'Impression Sur Étoffes : fermeture en janvier

4 Audits énergétiques et télégestion des bâtiments

m2A OPTIMISE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- 🕒 Poursuite du déploiement de la télégestion. La télégestion de 100% des bâtiments permettrait une économie de 15%. Un plan d'investissement de 500 000 € permettrait d'atteindre ces objectifs
- 🕒 Lancement d'une campagne massive d'audits énergétiques avec un schéma directeur de gestion du patrimoine

5 Construction durable

m2A INVESTIT POUR L'AVENIR

- 🕒 Phase 1 : Programme d'investissement de 720 000 € – Économie d'énergie après travaux de 150 000 €
Travaux d'optimisation de l'éclairage des bâtiments m2A en 2023 :
 - Centre Sportif Régional Alsace - travaux de 250 000 €
Baisse de 25% des consommations électriques, soit 55 000 € d'économie
 - Patinoire olympique - travaux de 150 000 €. Baisse de 40% des consommations électriques sur l'éclairage soit 75 000 € d'économie
 - Stade de l'III - travaux de 320 000 €
- 🕒 Phase 2 : Programme de rénovation énergétique de 4 à 5 M€/an

6 Énergies renouvelables et décarbonation

m2A BÂTIT UN ÉCOSYSTÈME ÉNERGÉTIQUE VERTUEUX

- 🕒 Poursuite de l'extension du réseau de chaleur pour un chauffage urbain vertueux :
 - Exploitation de la chaleur fatale des industries du territoire
 - Investissement de + de 100 M€
- 🕒 Accompagnement renforcé en faveur de la décarbonation des entreprises avec le Programme Blue Industries Sud Alsace
- 🕒 Stratégie de développement du photovoltaïque à grande échelle (auto-consommation et production locale)

7 Mobilités et multimodalité

m2A, LABORATOIRE EUROPÉEN DE MOBILITÉS PROPRES

- 🕒 Schéma directeur des mobilités douces. 20 km de pistes cyclables créés depuis 2020 et ensuite création de 10 km/an, soit 1,2 million d'euros d'investissement/an jusqu'en 2026
- 🕒 7 bus biogaz livrés en 2023, 6 livrés en 2024 pour 4,7 M€
- 🕒 Flotte m2A avec des véhicules propres pour les services. 40 véhicules électriques déjà en circulation et 770 000 € investis en 2022 et 2023
- 🕒 Déploiement des bornes électriques en 2023-2024.
158 bornes, 4,1 M€ d'investissement pour le déploiement par l'opérateur retenu
- 🕒 Incitation au covoiturage : lancement d'un service entre m2A et les inter-communalités voisines en 2023
- 🕒 Soléa, un délégataire engagé auprès de m2A : réduction des dépenses d'éclairage (baisse lumière en station de tramway et mise en place éclairage LED sur le site...) et des dépenses de chauffage...

8 Aides à la rénovation énergétique des logements

m2A SOUTIENT LE SECTEUR DE L'HABITAT

- 🕒 Financement de l'ALME - Agence locale de maîtrise de l'énergie - de 41 000 € et reversement par m2A à l'ALME des financements de la SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) de 120 000 €
- 🕒 Financement de l'ADIL, Agence départementale d'information sur le logement, de 86 000 €/an
- 🕒 Financement d'OKTAVE de 60 000 € sur 3 ans
- 🕒 Soutien aux copropriétés en OPAH copropriétés dégradées - Opération programmée d'amélioration de l'habitat - et plans de sauvegarde
- 🕒 Nouvelle programmation d'aides directes aux particuliers

9 Solidarité énergétique

m2A AUX COTÉS DES USAGERS ET DES COMMUNES

A contrario des augmentations constatées au niveau national allant jusqu'à 400%, m2A limitera la hausse de ses tarifs.
Le prix moyen pour les usagers du réseau de chaleur n'augmentera que de 35% et ce, grâce au mix-énergétique et à une gestion vertueuse

- 🕒 Poursuite du lobbying auprès des instances nationales et de l'État
- 🕒 Fonds Climat Nouvelle Donne pour accompagner les communes (2 M€)

10 Démarche partenariale écoresponsable

m2A ET SES PARTENAIRES CONSTRUISENT ENSEMBLE LEUR AVENIR ÉNERGÉTIQUE

- 🕒 Renforcement de la démarche partenariale avec l'ADEME : programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE et labellisation CLIMAT-AIR-ÉNERGIE
- 🕒 Groupement intercommunal de commande d'achats de gaz et d'électricité pour des tarifs maîtrisés
- 🕒 Mise en place d'un « Comité de suivi énergétique » associant le conseil participatif Climat, les partenaires, l'ADEME... pour suivi et ajustement des mesures et prospectives à l'horizon 2030
- 🕒 Échanges de bonnes pratiques avec les communes et les autres EPCI du Sud Alsace

VERS UNE AGRICULTURE LOCALE, SAIN ET DURABLE

Développement des circuits courts, soutien des agriculteurs, actions de sensibilisation auprès des habitants, m2A s'engage plus que jamais à offrir une alimentation saine et accessible à tous sur son territoire.

Labellisé en juin 2018, puis une seconde fois en août 2021 par le Ministère de l'Agriculture, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de m2A se concrétise dans l'Agglomération. Baptisé « Soyons-Food », il s'axe autour de 5 objectifs stratégiques :

- Développer l'autonomie alimentaire du territoire
- Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental
- Permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité
- Maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité
- Contribuer à une filière équitable

En 2022, le PAT est entré dans une nouvelle phase active de mise en œuvre :



Une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace :

Ce partenariat, conclu pour la période 2022 - 2026, vise, dans le respect des prérogatives de chacun des partenaires, à coordonner leurs efforts pour conforter leurs actions respectives au regard de ces nouvelles attentes sociétales, ou réaliser ensemble des actions nouvelles, en faveur de l'agriculture et du PAT. Ses signataires sont la Chambre d'Agriculture Alsace, la Ville de Mulhouse, le SIVOM de la région mulhousienne et m2A.

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) :

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont un dispositif de rémunération des agriculteurs pour des actions qui contribuent à préserver l'environnement et maintenir la qualité des écosystèmes sur le territoire. Ils se formalisent par un contrat de 5 ans avec chaque agriculteur qui s'engage, avec un paiement annuel en fonction de la création et/ou du maintien des services. En 2022, accompagnée de la Chambre d'Agriculture Alsace, 50 diagnostics ont été réalisés auprès des agriculteurs pour une signature de 35 contrats, soit 8865 hectares de surface agricole. Cela représente un coût total de 1300 000 € avec une subvention de 872 000 € de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AEURM).

Le développement des circuits-courts en restauration hors domicile :

La promotion d'une agriculture durable au sein du territoire passe également par l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits bio et ou locaux. Grâce à l'opération « OPEBIO », réalisée en partenariat avec « Bio en Grand Est », m2A a investi 14 975 € en 2022, pour l'accompagnement de son service périscolaire à l'intégration de produits sains, bio et issus de circuits courts dans les repas distribués, mais aussi d'autres structures. Un accompagnement a également été réalisé auprès de 2 secteurs de communes, autour de la filière des céréales anciennes.



Le concours « Soyons Food ! Les Fermes de demain »

Lancé en 2021 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, ce concours vise à soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs répondant aux objectifs de développement de la filière alimentaire de proximité définie dans les objectifs opérationnels du PAT. Le concours est doté de 15 000 €, avec trois prix équivalents d'une valeur de 5 000 €. L'aide financière est versée par m2A en 1 seule fois aux 3 lauréats définis par le jury du concours. Ils ont été récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix organisée en avril 2022. Voici les trois vainqueurs : KRUST Thomas, éleveur à Berrwiller, HERMANN Matthieu, céréalier à Petit Landau et SCHURRER Line, micro-ferme maraîchère à Flaxlanden. Une nouvelle édition du concours a été lancée à l'automne 2022.



Les « Fermes Ouvertes »

En 2022, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a organisé pour la première fois l'opération « Fermes ouvertes ». À cette occasion, quatre fermes ont ouvert leurs portes aux habitants du territoire, dont les trois lauréates du concours 2021 « Soyons Food ! Les Fermes de demain ». L'objectif ? Promouvoir les produits locaux et des vocations, au travers d'animations ludiques et pédagogiques !

« La Marmite à projet »

Pour faciliter l'émergence des initiatives et accompagner les projets, m2A s'est dotée d'un outil d'ingénierie et d'animation favorisant la création, le suivi, ou l'accompagnement d'activités et projets concourant aux objectifs du PAT : « la Marmite à Projet ». Cet outil d'animation territoriale mutualisé, original, concret et efficient est animé par Ecooparc. 6 projets ont été soutenus en 2022 allant de la création d'une sécurité sociale à la mise en place de petits déjeuners sociaux, locaux et bio pour une école élémentaire. Cet outil est soutenu financièrement par m2A à hauteur de 21 000 € pour un total de 41 000 € sur 4 ans.



Line Schurrer, maraîchère à Flaxlanden

Un accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets agricoles

Afin de limiter l'étalement urbain, m2A accompagne les communes au développement d'une agriculture à faible intrants chimiques et biologique sur le territoire. En 2022, m2A a soutenu à hauteur de 11 500 € cet accompagnement aux projets des communes, dont un diagnostic foncier à Habsheim et Rixheim.

Le développement de filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau :

Dans le cadre du Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC), m2A et les structures du Sud Alsace ont identifié la nécessité d'une étude diagnostic des systèmes alimentaires en Sud Alsace (SASA). Celle-ci a été lancée en 2022. Elle est portée par m2A, cofinancée par l'ensemble des partenaires du Sud Alsace et subventionnée à hauteur de 80% par l'AERM. Les objectifs de cette étude sont au nombre de quatre :

- Connaître l'offre et l'organisation des filières agricoles
- Définir les enjeux et vulnérabilités par territoire et à l'échelle du Sud Alsace
- Organiser une synergie des actions pour une meilleure efficacité
- Coordonner les politiques d'intervention ■

TROPHÉE DE L'AVPU 2022 

PROPRETÉ ET COLLECTE : POUR UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE

m2A a fait de la propreté urbaine, un enjeu de territoire pour offrir un haut niveau de qualité de vie à ses habitants

Depuis 2020, Mulhouse Alsace Agglomération s'engage dans le développement d'un Projet Propreté. Pour cela, une stratégie sur 5 ans construite autour de 3 axes majeurs a été définie : lutter contre les incivilités, innover en matière de collecte des déchets et miser sur les compétences et la technicité des agents. L'objectif étant d'instaurer une propreté globale et durable de l'espace public.

Une mobilisation récompensée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine

À l'occasion des Rencontres Nationales de l'Association des Villes pour le Propreté Urbaine (APVU), les 16 et 17 novembre 2022, m2A s'est vue remettre le Trophée 2022 de l'AVPU dans la catégorie « Développement durable ». Le partenariat entretenu avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) sur les opérations de prévention et de nettoyage des entrées des villes et de certaines routes départementales et bretelles d'autoroutes a été salué et récompensé. Une collaboration réussie en réponse directe à une problématique de propreté urbaine.

Des actions concrètes engagées pour un territoire labellisé « Ville Eco-Propre ** »

Mulhouse Alsace Agglomération s'engage durablement à améliorer la propreté des espaces publics. Cet engagement, valorisé par le label « Ville Eco-propre ** », se distingue, entre autres, au travers de la définition d'un plan d'actions pour maintenir les villes propres en respectant l'environnement, la lutte contre les incivilités. En mars 2022, s'est déroulée la 28^e édition du « Nettoyage de Printemps », coordonnée par le service Propreté de m2A et ses partenaires. Près de 100 agents se sont mobilisés pour que les espaces publics du territoire fassent peau neuve et plus particulièrement à Mulhouse et Pulversheim. 17 tonnes de déchets ont été ramassées, signe d'une grande efficacité. Par ailleurs, en avril 2022, et ce pour la 5^e année, Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de Mulhouse, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ont orchestré l'opération « Osterputz Kinopolis ». Elle consiste au nettoyage spécifique du réseau routier de l'entrée de ville située dans le secteur du cinéma Kinopolis de Mulhouse.

164

agents au service « Propreté et Déneigement » m2A



167

agents mobilisés pour la collecte des déchets

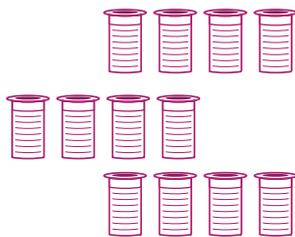


103 000

tonnes de déchets collectées sur le territoire, soit :

71 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 21 000 tonnes de collecte sélective, 8 000 tonnes de verre, 2 200 tonnes de déchets verts et 800 tonnes de biodéchets.





4 873

corbeilles dont 64 nouvelles implantations
et 171 remplacements pour un investissement
de 73 000€ TTC investissement
de la part de m2A

Une réorganisation de la collecte, pour une gestion optimale et soucieuse de l'environnement

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le groupe Nicollin, situé à Sausheim, effectue la prestation de collecte des ordures ménagères de 24 communes de l'Agglomération pour plus de 100 000 habitants. m2A a sélectionné ce prestataire soucieux et respectueux de l'environnement. En effet, ce dernier est équipé de bennes à ordures fonctionnant au biocarburant « OLEO 100 », issu de cultures françaises. Cette énergie renouvelable, biodégradable et non biotoxique, permet une réduction de 60% des émissions de CO₂ ainsi que 80% de particules fines en moins par rapport au gasoil.

Plus de 40 ans au service de la propreté de l'Agglomération !

Philippe Jung, agent désormais en retraite, s'est investi durant 41 années pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire. Il a terminé sa carrière en tant que Technicien Responsable d'Activités au sein du service Propreté de m2A. Il y a notamment accompagné la mise en place de cette compétence dans les communes de l'Agglomération, dont celles du Bassin Potassique en 2005. ■



4 810

tonnes de déchets ramassés
par les agents du Service Propreté dont
500 tonnes de dépôts sauvages, 17 tonnes
de déchets au nettoyage de printemps
et 4000 pneus sur Mulhouse



sorties en déneigement sur Mulhouse.
À la suite d'un phénomène de pluie verglaçante
survenu en décembre 2022, le service
concerné s'est mobilisé pour garantir la sécurité
des habitants. Au total, ce sont 906 tonnes
de sels consommées sur l'ensemble de l'année.

AGIR AU QUOTIDIEN POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Inscrire le territoire dans une démarche de transition écologique et vertueuse, voilà tout l'enjeu du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

En cours d'élaboration, il permettra d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et de développer l'économie circulaire.

9^E ÉDITION DE LA SERD (SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS)

Vitrine de la prévention des déchets sur l'Agglomération, cette édition, a connu une forte mobilisation des acteurs : 346 actions déposées à l'ADEME (321 menées) par une centaine de partenaires. Plusieurs collectes ont été organisées, notamment par le SIVOM et le Relais Est, ce qui a permis d'éviter 6 548 Kg de déchets. Le thème du textile a été inspirant pour les acteurs de l'Agglomération.

- 346 animations
- Une centaine de partenaires
- 8 300 personnes sensibilisées
- 6,5 tonnes de déchets évités

4^E DON DE POULES AUX HABITANTS

- 200 habitants ont adopté 2 poules rouses pondeuses, offertes par m2A, pour réduire leurs déchets et bénéficier d'œufs frais quasi-quotidiennement.
- 29,2 tonnes de déchets évités





L'espace Réemploi installé à la Foir'Expo

m2A ENGAGÉE DANS UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP).

De cette démarche, s'est développé, dans l'Agglomération, un mouvement Zéro Déchet dont l'objectif est de rendre attentif les habitants aux enjeux environnementaux liés à la réduction des déchets. Ainsi, m2A, porteuse du mouvement, se mobilise via de nombreuses actions de sensibilisation. Son nouvel espace réemploi présent à la Foire de Mulhouse l'illustre parfaitement, tout comme les ateliers « Objectif Zéro Déchet » proposés gratuitement tout au long de l'année.

ESPACE « RÉEMPLOI » À LA FOIR'EXPO

Pour la 1^{re} fois, une douzaine d'acteurs (structures d'insertion et artistes) travaillant avec des matériaux et objets de seconde main se sont rassemblés pour animer un espace dédié au réemploi. m2A en a assuré la coordination, la communication et a financé la location des stands.

ATELIERS ZÉRO DÉCHET

Après 4 éditions du Défi « Objectif zéro déchet », m2A a décidé de transformer la formule pour apporter plus de souplesse et de proximité aux participants. Le nouveau dispositif se présentera sous forme d'ateliers et rencontres thématiques gratuites, déployés sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. 38 ateliers zéro déchet sur la consommation, l'univers de bébé, le compostage et la couture ont été déployés sur le territoire de m2A pour inciter les habitants à réduire leurs déchets et à adopter des gestes alternatifs. 430 participants en ont bénéficié.



Inscrivez-vous
dès maintenant
sur m2A.fr

50 000 PERSONNES SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT



m2A intervient directement lors d'animations environnementales organisées par les communes ou d'autres acteurs : en 2022, elle est intervenue à Sausheim et Rixheim. Elle a soutenu, pour les communes qui le souhaitaient, des opérations de la « Fresque du Climat », qui ont concerné 4 communes en 2022.

3 SITES TOTEMS POUR LA SENSIBILISATION

Les C.I.N.E et le parc zoologique et botanique sont des structures chargées par m2A de sensibiliser les habitants à la biodiversité, ainsi que de dynamiser et d'animer le territoire. **Les 2 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE), le Moulin Nature à Lutterbach et la Petite Camargue Alsacienne** (pour la bande rhénane) font des interventions grand public et en écoles ou sur le terrain sur la réduction des déchets, l'éco-citoyenneté, le jardinage au naturel, ou la découverte de la biodiversité ou de la ressource en eau.

Le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse fait découvrir la faune exotique aux scolaires et aux visiteurs par le biais de parcours pédagogiques et d'animations. Il sensibilise sur les thèmes de la gestion durable des milieux, l'homme, la biodiversité et le climat, la diversité des félins ou encore la faune de France et d'Alsace.



D'AUTRES PARTENAIRES MOBILISÉS

Le SIVOM intervient auprès des élèves de maternelles et d'élémentaires sur différents thèmes liés à la réduction des déchets ou de la découverte du cycle de l'eau. Enfin l'Agence Locale de Maitrise de l'Énergie (ALME), en plus des conseils qu'elle donne aux particuliers et copropriétaires, sensibilise le grand public à la rénovation du bâti en vue de réduire les déperditions d'énergie.



LE SUCCÈS DES PREMIÈRES FERMES OUVERTES

Elle a aussi été organisatrice des opérations « Les fermes Ouvertes » destinées à faire connaître au grand public certains agriculteurs locaux. 4 fermes ont accueilli 900 participants sur la journée du dimanche 18 septembre 2022.

DES ACTIONS QUI RENCONTRENT LEURS PUBLICS

Parmi les projets, le programme « La nature près de chez moi », mis en œuvre par chacun des deux CINE, a été organisé dans chaque commune. Les 400 participants ont pu découvrir autant les champs, que forêts, les parcs, étangs et même les étoiles ! m2A a aussi été organisatrice des opérations « Les fermes Ouvertes » destinées à faire connaître au grand public certains agriculteurs locaux. 4 fermes ont accueilli 900 participants sur la journée du dimanche 18 septembre 2022. ■

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

Le CINE Moulin Nature, la Petite Camargue Alsacienne, le SIVOM, le Parc Zoologique et botanique, l'ALME (Agence Locale de Maitrise de l'Energie), les écoles et les communes de m2A.



**Subventions aux structures
permettant de faire de la sensibilisation
149 140€** attribués par m2A dont :

- 98 000 € pour le CINE Moulin Nature à Lutterbach,
- 10 000 € pour le CINE Petite Camargue Alsacienne
- 41 140 € pour l'ALME (Agence Locale de Maitrise de l'Energie)

50 000€ de prestations pour les 2 CINE

m2A assure l'entretien des locaux du CINE Moulin Nature de Lutterbach dont elle est propriétaire.

LE GERPLAN, DES ACTIONS FÉDÉRATRICES

Concilier activité agricole, développement urbain et économique et préservation des milieux naturels, tel est le but de la démarche de plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN). Mise en place dès 2004 sur le territoire de m2A, les projets éligibles des communes et des associations sont soutenus à hauteur de 40 % par la CeA et 20 % par m2A. Le programme d'actions 2022 a permis de soutenir 18 projets.

Quelques actions développées en 2022 :

- Conseils et expertise auprès des communes pour la préservation de la biodiversité,
- Expertise biodiversité auprès du service aménagement de m2A,
- Accompagnement financier (subventions) des communes dans le cadre du GERPLAN,
- Élaboration d'un protocole d'actions concernant la problématique des nuisances liées aux corvidés,
- Sensibilisation des habitants à la biodiversité avec le CINE du Moulin Nature de Lutterbach : « La nature près de chez moi »,
- Formation sur l'ambrosie à destination des communes.



LES PARTENAIRES GERPLAN

CeA, communes m2A et Agence de l'Eau Rhin-Meuse



**AGENCE DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

PROGRAMME D'ACTIONS GERPLAN

18 projets instruits

Subventions m2A

- 5 000€ en fonctionnement
- 57 400 € en investissement





EAU, BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE DURABLE

Le Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC) du territoire a été signé en juin 2019 pour la période 2019-2022. Ce contrat regroupe les grandes actions du territoire liées à l'eau, la biodiversité et l'agriculture durable. Un des principaux objectifs pour le volet biodiversité de ce CTEC était de renforcer les synergies entre les actions des communes de l'Agglomération, apporter une source de financement supplémentaire et ainsi favoriser des projets plus ambitieux en faveur de la biodiversité.

Actions réalisées en 2022 :

- Lancement de l'étude Système alimentaire en Sud Alsace,
- Lancement des Paiements pour Service Environnementaux (PSE) sur le territoire. Action transversale qui regroupe plusieurs acteurs (m2A, la Ville de Mulhouse et le SIVOM). Ce dispositif vise à rémunérer les agriculteurs ayant des méthodes de production respectueuses de l'environnement ou qui abandonneraient certaines pratiques (cf p. 22). ■

QUAND LES CORVIDÉS S'INSTALLENT

Suite aux nuisances liées aux corvidés, un protocole d'actions annuelles a été défini par un groupe de travail composé de m2A, la Ville de Mulhouse, la LPO, la DDT 68, la FDSEA 68 et les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin. L'enjeu est double : coordonner les actions menées sur le territoire pour limiter les nuisances des corvidés en ville (dégâts sur l'immobilier urbain, bruits...) comme en campagne (picorage des semis de maïs et des fruits...) et lutter contre l'érosion de la biodiversité du territoire en fédérant les différents acteurs et partenaires (CeA, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, communes, associations naturalistes...).

UN TIMING BIEN HUILÉ

Avril, juillet et septembre : Réunions du groupe de travail

Mai : Enquête lancée auprès des communes

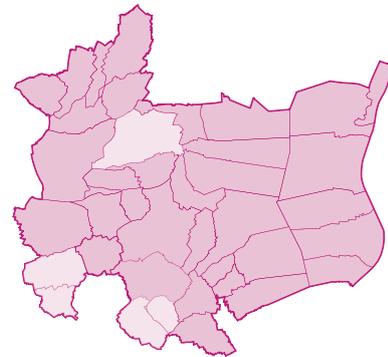
Novembre : Diffusion du protocole d'actions.



L'EAU, UNE RESSOURCE RARE À PRÉSERVER À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

En 2022, en cohérence avec les engagements pris auprès des services de l'État, élus et services compétents ont œuvré pour permettre à m2A d'assurer, au 1^{er} janvier 2023 et à l'échelle du territoire, la maîtrise de la gestion de l'eau, dans le cadre de sa compétence « Eau », tout en garantissant une continuité de service aux habitants.

En effet, la loi NOTRe d'août 2015 prévoyait le transfert de la compétence « Eau », désormais obligatoire, aux communautés d'agglomération, avec effectivité au 1^{er} janvier 2020. Plusieurs assouplissements successifs, dont ceux de la loi Engagement et proximité, avaient permis d'ouvrir aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer par convention tout ou partie de cette compétence à l'une de ses communes membres ou à un syndicat gestionnaire. Ces conventions de délégation mises en place sur le territoire arrivant à échéance, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) reprend l'exercice de sa compétence en régie publique au 1^{er} janvier 2023.



34 communes
pour 260 000 usagers

Le choix partenarial d'une gestion en régie publique pour répondre aux enjeux

La gestion de l'eau est un enjeu majeur, tant en matière d'accès à ce bien commun qu'en matière de santé publique. En raison des enjeux climatiques, la maîtrise de la ressource en eau est aujourd'hui indispensable pour faire face à la raréfaction de la ressource, aux conflits d'usage, à la pollution, à son accès pour tous.

À cette fin, grâce au travail de terrain mené par les élus référents de m2A et aux rencontres réalisées avec les communes et syndicats de gestion assurant jusqu'à présent cette gestion de la compétence « Eau », les élus de m2A se sont accordés sur le principe de la création d'une régie communautaire publique, sous l'autorité de m2A et à seule autonomie financière, pour piloter et maîtriser le processus de gestion de l'eau, de sa captation à sa distribution, avec la logique de répondre à l'intérêt général.





Le siège de la Régie de l'Eau m2A

La création de la « Régie de l'Eau m2A »

En Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2022, m2A définit le cadre de fonctionnement opérationnel de la « Régie de l'Eau m2A », chargée à compter du 1^{er} janvier 2023 de :

- la production d'eau, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, conformément à l'article L. 2224-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- la réalisation des travaux et des contrôles du réseau de production - distribution ;
- les études relatives à la gestion de l'eau potable ;
- la relation avec les usagers.

Le pilotage de la « Régie de l'Eau m2A » prévoit ainsi la désignation d'un conseil d'exploitation, organe de gouvernance, d'un directeur et de 5 animateurs de secteurs. Toujours en cohérence avec son pacte de gouvernance qui laisse une large place à la culture partenariale, m2A a également prévu des sièges d'invités permanents pour les 3 syndicats œuvrant encore sur le territoire de l'Agglomération, au sein du conseil d'exploitation de la « Régie de l'Eau m2A », sans voix délibérative.

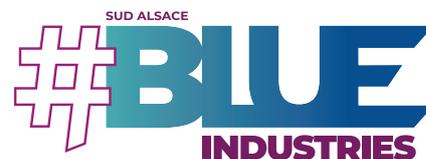
LES CHIFFRES CLÉS DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE m2A

- près de **260 000** habitants desservis
- **55 000** abonnés
- **30** réservoirs
- **3** unités de traitement
- **1 500** km de réseaux
- **15** millions de m³ consommés
- **115** agents m2A dédiés à la compétence « Eau »
- **10** créations de poste d'agents m2A

AMBITION .02

**UN TERRITOIRE
D'ACCUEIL
DYNAMIQUE**

LA « SUPPLY CHAIN » EN VOIE DE DÉCARBONATION SUR LE TERRITOIRE, GRÂCE À BLUE INDUSTRIES SUD ALSACE



Dans le cadre de son programme Blue Industries Sud Alsace 2022-2026, m2A agit en faveur d'une « croissance verte », en accompagnant ses filières économiques à allier performance et décarbonation face aux enjeux écologiques et climatiques. Pour aider la « Supply Chain », identifiée comme filière d'avenir du territoire, m2A s'appuie sur son programme « Blue Industries Sud Alsace » pour agir en faveur de sa transition énergétique.

La « Supply Chain », ou chaîne logistique, correspond aux différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement des acteurs industriels, de l'achat des matières premières à la livraison d'un produit ou service au client. Face à l'urgence écologique, les industriels du territoire sont confrontés à la nécessité d'adapter leur fonctionnement en tenant compte des défis à relever, notamment en développant la décarbonation de leurs activités.

Pour les aider, en tant que « Territoire d'Industrie Sud Alsace » et en conformité avec sa feuille de route économique #ADNBusiness, m2A propose un accompagnement adapté et opérationnel : trois actions majeures ont ainsi été mises en place en 2022.



Un succès pour le lancement du 1^{er} salon « Euro Supply Chain »

Il manquait un grand rendez-vous international des professionnels de la « Supply Chain » sur l'Est de la France ? m2A l'a fait ! Le 02 juin 2022, ce salon économique national, en collaboration avec celui de la « Ouest Supply Chain » à Quimper et avec le soutien de la Région Grand Est, a ouvert

ses portes à 50 exposants et plus de 600 visiteurs. Grâce à l'emplacement stratégique de m2A, véritable hub multimodal transfrontalier, cette 1^{re} édition d'« Euro Supply Chain » a en prime pris une vocation internationale !

Les acteurs de la filière ont ainsi pu y retrouver des leviers pour :

- accompagner la transition énergétique et digitale de son secteur : hydrogène, automatisation...
- faciliter le développement des circuits-courts : développement d'un sourcing de proximité pour renforcer les synergies locales, accélérer les relocalisations d'activités,
- créer un écosystème « Supply Chain » en attirant les offreurs de solution (green supply chain, numérique, robotique, intelligence artificielle) en lien avec les infrastructures de transports internationales, les clients potentiels et les zones d'activités économiques du territoire.

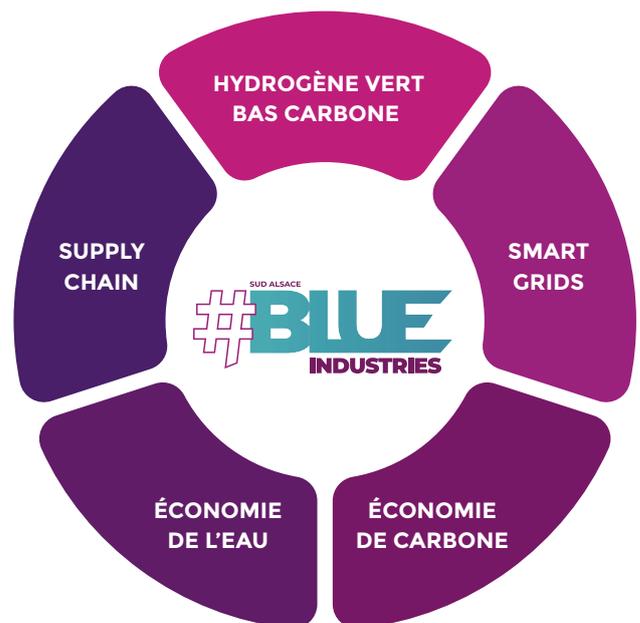
Vers un écosystème hydrogène incluant les zones portuaires

C'est à l'occasion d'un autre salon financé par l'Agglomération, « BE 4.0 », que m2A, l'Euro Rhein Ports et la Banque des Territoires ont signé le 29 novembre 2022 une convention de partenariat pour travailler au développement d'un écosystème hydrogène et décarboné en Sud Alsace et à la constitution d'un hub économique et décarboné au sein du Rhin supérieur jusqu'en 2026. Les partenaires s'engagent ainsi à travailler sur les 5 axes prioritaires suivants :

- la chaîne d'approvisionnement et logistique (« Supply Chain ») avec des enjeux de verdissement, de multimodalités et de performance,
- le développement de l'hydrogène vert/bas carbone,
- le développement de réseaux intelligents (smart grid) : réseaux de chaleur, réseaux électriques,
- le captage, la valorisation et le stockage de CO₂,
- l'optimisation et la valorisation des eaux industrielles pour préserver les ressources.

Une offre de stations multi énergies pour favoriser la mobilité décarbonée

Enfin, pour soutenir la filière industrielle et économique, m2A œuvre au développement d'une offre d'avitaillement en hydrogène pour répondre aux besoins de la mobilité lourde privée et publique. ■



LE TRAVAIL EN PARTENARIAT ESSENTIEL AU DYNAMISME INDUSTRIEL DU FUTUR

Faire ensemble est dans l'ADN de l'Agglomération et la pertinence de cette approche se confirme encore en matière de développement économique, que ce soit dans la concertation pour une stratégie partagée au sein d'un pôle d'attractivité économique comme La Fonderie, ou pour accompagner la transformation d'un site historique du territoire, du Groupe Stellantis.



UN « COMITÉ FONDERIE » MIS EN PLACE POUR ASSOCIER LES ACTEURS AU DEVENIR DU SITE

Le quartier de « La Fonderie » est un site qui répond aux enjeux du monde économique industriel. Il est le 1^{er} site labellisé « Accélérateur industrie du futur et numérique » par l'État, qui le soutient son projet dans le cadre de la démarche « Territoires d'Industrie ». Les acteurs présents sur le site accompagnent les entreprises, petites, moyennes ou grandes, dans leur transformation digitale. m2A et la Ville de Mulhouse s'appuient sur un comité de pilotage et un comité technique pour porter et concrétiser leurs fortes ambitions pour ce quartier : y proposer un environnement urbain de qualité d'une part et favoriser son développement économique permanent d'autre part.

Pour créer une dynamique globale au sein de cet accélérateur « industrie du futur et numérique », il a été décidé de créer un comité de site Fonderie, pour réunir les acteurs du site deux fois par an et les informer de l'avancement des projets publics et privés en développement sur le site.



Le 1^{er} « Comité Fonderie » s'est tenu le 13 mai 2022.

Se sont ainsi réunis, à la Maison de l'Industrie, les partenaires et les dirigeants des 13 structures « résidentes » de la Fonderie : MHI Equipement Alsace (MEA) du Groupe Mitsubishi Heavy Industries, le Cetim Grand Est, KMØ, Nodarius, Technistub, Ecole 42, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), Epitech, l'Université de Haute-Alsace (UHA), Le Village by CA (Crédit Agricole Alsace Vosges), l'incubateur de start-up innovantes SEMIA, Le Pantographe et le NoMad. Il a permis de découvrir le Cetim Grand Est et Technistub sous un format dynamique et ludique, ainsi que les projets de transformation à l'échelle du quartier, avec la requalification et l'aménagement des espaces publics du Village Industriel et les projets de stationnement/parking. ■



L'AVENIR DU SITE DE STELLANTIS PORTÉ PAR UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE ET COORDONNÉE



L'Automobile est dans l'ADN de m2A, avec la production de véhicule depuis 60 ans sur le site actuel de Stellantis Mulhouse.

m2A a coordonné en 2022 un dispositif d'accompagnement, en partenariat avec l'État, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), pour soutenir Stellantis Mulhouse, basé à Sausheim, dans ses défis de transition industrielle mais également pour le positionner comme un site stratégique pour le développement de nouvelles filières (hydrogène, électricité, pôle métallurgie du futur, mécanique de pointe, data...) dans une logique d'économie circulaire et de synergies renforcée avec le territoire. Ce **schéma de développement**, intégrant la question de la décarbonation, contribuera à le positionner comme un site vitrine national et européen de l'excellence industrielle.

Le 17 octobre 2022, l'annonce faite par le Président de la République et Carlos Tavares, Directeur Général de Stellantis, d'attribuer la production des véhicules électriques Peugeot e308, e308 SW et e408 au site Stellantis de Mulhouse est venue confirmer la méthode d'accompagnement partenariale mise en place par m2A, et consolider les points forts, atouts stratégiques et perspectives d'avenir identifiés collectivement pour le site de Stellantis Mulhouse. ■

La pose de la 1^{re} pierre pour l'ambitieux projet « BAT 36 » du Groupe Nodarius



Membre de ce « Comité Fonderie », le Groupe Nodarius (groupe de sociétés d'ingénieries spécialisées), investit à son tour le site de la Fonderie en entamant son projet de réhabilitation du Bâtiment 36, chargé de l'histoire industrielle locale, venant enrichir l'avenir industriel du quartier. Cet espace rebaptisé « **BAT 36** » a vocation à accueillir les bureaux de son siège et de certaines de ses huit agences suisses et françaises, ainsi que son Centre de Compétences du Pôle Innovation comprenant un bureau d'études, un laboratoire et un FabLab ouvert à tous et dédié à l'innovation. Un restaurant public sera intégré au rez-de-chaussée pour dynamiser ce quartier économique. Des espaces pourront être loués aux jeunes start-ups et autres sociétés désireuses de bénéficier de l'écosystème favorable de la Fonderie.

La pose de la 1^{re} pierre a eu lieu le 07 avril 2022 et les travaux menés par le cabinet d'architecture DRLW devraient s'achever à la fin du second semestre 2023.



Stellantis Mulhouse à Sausheim

Dans le cadre du dossier post-Fessenheim, m2A participe au groupe de travail sur la reconversion des salariés d'EDF et des sous-traitants du site. Ainsi, m2A soutient le projet «CyMoVe» piloté par l'UHA, dans le cadre du Campus des métiers et Qualifications de la Fonderie.

250 000€



ont été investis dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre de maintenir sur le territoire le plus grand site industriel de la région en termes d'emplois, avec le soutien de l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Caisse des Dépôts.

UN PROJET « DiaBioLiq » POUR SAUVER DES VIES !

Parmi les filières clés du territoire, la « Medtech » (ou Technologie médicale) est l'un des secteurs que l'Agglomération souhaite voir se développer sur le Sud Alsace, en associant les nombreux acteurs émérites présents sur le territoire. Car c'est en s'alliant pour la Recherche et le Développement des solutions techniques face aux enjeux médicaux que la santé de tous sera améliorée. C'est notamment le cas avec ce nouveau projet d'envergure, « DiaBioLiq », pour lutter contre les tumeurs cérébrales.

Les cerveaux du Pôle médical et medtech de m2A mobilisés

L'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) a été créé en 1987 et est implanté au sein du Groupe hospitalier de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA), dont le service Hématologie est l'un de ses partenaires de proximité. Depuis plus de 20 ans, l'IRHT lutte contre les leucémies et autres maladies du sang. Il dispose à cet égard d'une expertise mondialement reconnue dans le domaine des cellules souches sanguines.

Avec l'appui de m2A et de la Région Grand Est, l'IRHT a mené avec BioValley France un travail visant à renforcer son offre de recherche et d'expertise dans le domaine de la détection de tumeurs cérébrales ne pouvant pas faire l'objet de prélèvement sans causer de séquelle lourde pour les patients.

150 000€

investis par m2A dans ce projet « DiaBioLiq »,
d'un montant prévisionnel global de 1 788 240 €
(dont 1 001 650 € d'investissement),
en complément de son soutien de fond et de son rôle
de facilitateur dans la mobilisation des acteurs.



C'est ainsi qu'est né en 2022 le projet « DiaBioLiq » pour « DIAGnostic par BIOPsie LIQuide ». Il vise à développer des moyens de diagnostics non invasifs de ces tumeurs cérébrales pour permettre un traitement rapide des patients et adapté à la typologie de tumeurs. Ce projet contribue en effet à améliorer la vitesse du diagnostic et donc du traitement par le GHRMSA, entre autres, accélérant ainsi la prise en charge du patient et améliorant ses chances de survie. Les résultats concluants de cette recherche redonnent de l'espoir pour les patients du monde entier !

Autour de ce projet, c'est tout le Pôle médical et medtech de m2A qui rayonne, puisque de nombreuses compétences sont à mobiliser pour la pleine réussite opérationnelle du projet, de la medtech à la sécurisation des data, aux côtés également de CellProthera et de l'Université de Haute-Alsace (UHA). Cette performance locale contribue donc à l'attractivité de ce pôle pour les acteurs locaux et les experts venus de l'international, grâce à ce projet « DiaBioLiq », représentant une avancée importante au bénéfice des patients. ■



m2A AUX CÔTÉS DE L'UHA POUR PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION !

Partenaire de longue date et constant de l'Université de Haute-Alsace (UHA), m2A s'engage à nouveau auprès d'elle grâce à l'axe « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » du dernier Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, qui comprend deux volets : Immobilier-Aménagement et Recherche-Numérique.

Pour conforter l'attractivité de l'UHA, 15^e du classement 2022 des 68 universités françaises selon le magazine L'Étudiant, m2A travaille à l'élaboration d'une convention cadre qui sera signée en 2023, par laquelle m2A apporterait un soutien financier en faveur de l'UHA de **5 M€** pour la durée du Contrat de Plan État-Région, en contrepartie de l'engagement de l'UHA à s'investir auprès des entreprises du territoire par des transferts de technologie.

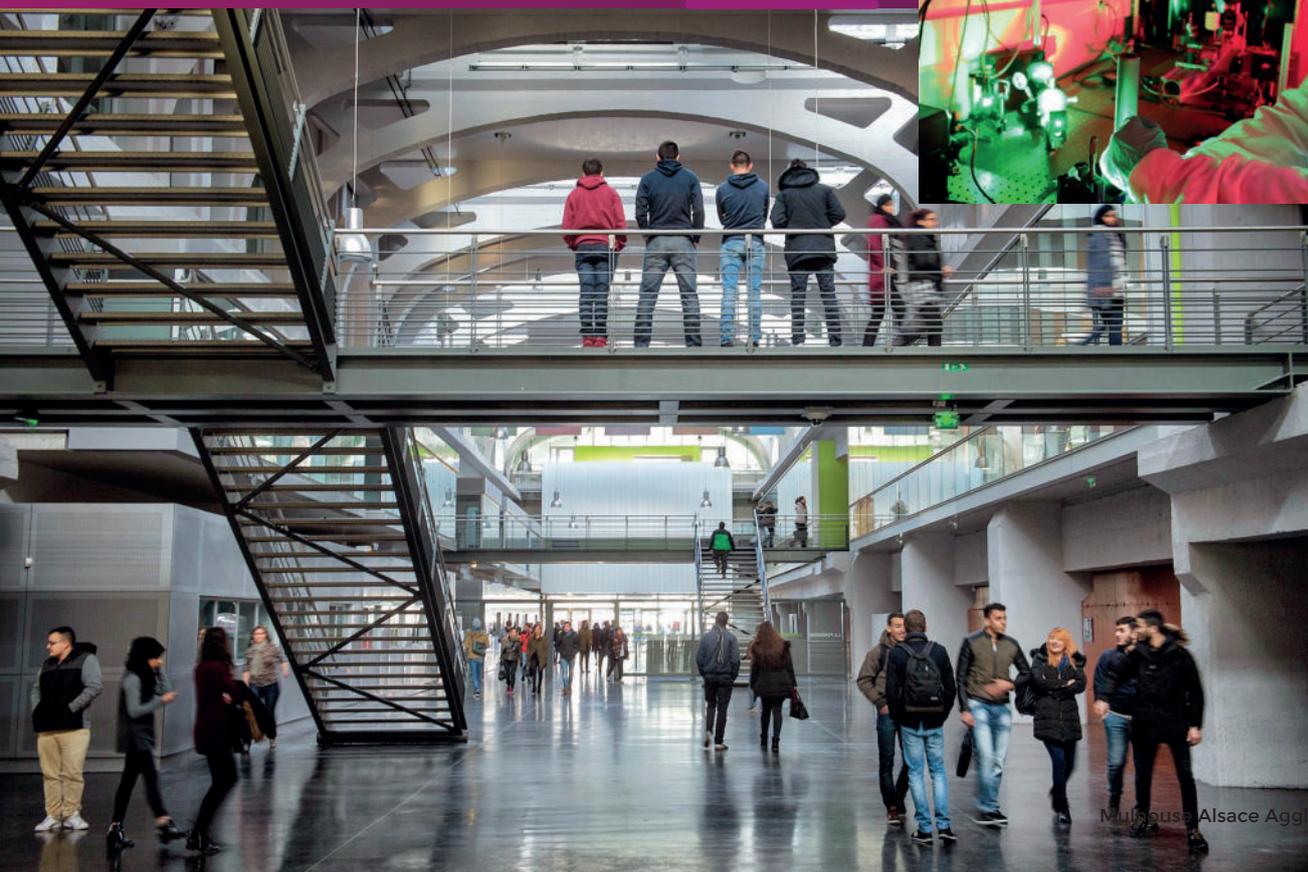
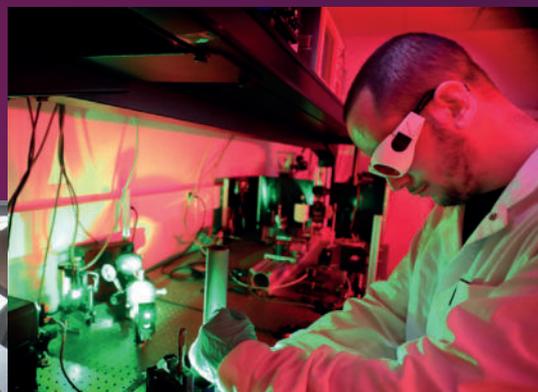
150 000€

C'est le montant investi dans la Recherche en 2022 par m2A pour permettre à l'UHA d'acquérir deux équipements de pointe en cofinancement, à savoir un spectromètre XPS et une spectroscopie rapide UV couplée à un dispositif d'impression 3D. Ces équipements contribueront à l'avancée du projet « MAT-GE » (Matériaux et Nanosciences) porté par l'IS2M (Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse, via une convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS) et le LPIM (Laboratoire de Photochimie et d'Ingénierie Macromoléculaire).

Ce montant montre l'ambition et l'engagement de m2A aux côtés de l'UHA, notamment pour :

- soutenir ses deux projets immobiliers d'envergure (Ensisa Lumière et Ensisa Werner) à hauteur de 4 700 000 €,
- lui permettre de maintenir son leadership dans le domaine de la chimie et de la physique des Polymères et Matières molles.

Ces 5 M€ sont inscrits par m2A dans sa programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026. ■



UN NOUVEAU NOM, REFLET DES AMBITIONS AFFICHÉES

« La journée des carrières et des formations » devient « Le Salon de l'Orientation et de l'Évolution professionnelle ».

Organisé par m2A et ses partenaires, le salon dédié à l'orientation change de dénomination pour refléter les ambitions du territoire en matière de formation, d'apprentissage et d'emploi. Il s'est tenu le 15 janvier 2022 au Parc Expo de Mulhouse.

Une référence dans l'aide à l'orientation en Alsace

Le Salon de l'Orientation et de l'Évolution professionnelle s'articule autour de deux thématiques : les formations et les métiers. Il s'adresse aussi bien aux étudiants, qu'aux personnes en reconversion. Plus de 300 professionnels de tous secteurs d'activité y ont présenté leur profession aux côtés de 150 écoles, universités et organismes de formation. Des ateliers interactifs, complétés par la présence de psychologues de l'Éducation Nationale et de chargés d'informations ont permis d'accompagner au mieux les visiteurs.

Un salon multi partenarial

De nombreux partenaires ont participé à la création du Salon de l'Orientation et de l'Évolution professionnelle aux côtés de m2A : Sémaphore MSA, l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Éducation Nationale, le Centre d'Information et d'Orientation de Mulhouse, la MEF Mulhouse Sud Alsace, les lycées Roosevelt, Louis Armand, Amélie Zurcher, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), France Chimie Grand Est, la Ville de Mulhouse, le Rotary Club et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole. ■



12 000

visiteurs pour l'édition 2022.

SALON DE L'ORIENTATION ET DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

9H → 17H

SAMEDI 15/01

PARC EXPO MULHOUSE

Pass sanitaire obligatoire

ADN Avenir **MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

LE PARC EXPO, UN INVESTISSEMENT MASSIF DE m2A POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), affectataire du Parc Expo et actionnaire principal de la société anonyme d'économie mixte locale - SAEML qui l'exploite, a souhaité redimensionner le Parc Expo pour en faire un outil réceptif, autrement dit un lieu de réceptions d'événements divers, qui soit moderne et qui réponde aux besoins du territoire.

8 millions d'euros
de retombées attendus par année d'exploitation !

Une emprise supplémentaire de 3 000 m² pour accueillir événements et animations

Le Parc Expo pourra accueillir dans de meilleures conditions les exposants et visiteurs lors de ses grandes manifestations annuelles en s'agrandissant de 3 000 m² avec une nouvelle halle, dessinée par l'architecte René-Pierre Ortiz du Cabinet AEA Architectes, dans la continuité du bâtiment existant.

Cette halle est reliée au Hall 3 du bâtiment existant pour faciliter la circulation entre les différents espaces du Parc Expo. Elle bénéficie d'un éclairage naturel lumineux au travers de hauts jours périphériques tout en étant bien protégée des surchauffes estivales. En cas d'intempéries, les visiteurs pourront s'abriter sous son parvis extérieur.

Les travaux ont été lancés en février 2022, avec une phase d'évacuation des terres polluées du site et le démarrage des travaux de clos couvert actuellement en cours. La suite du chantier, avec les aménagements intérieurs et finitions, devrait permettre une inauguration de la nouvelle halle à l'automne 2024. ■



Un investissement multipartenarial à retombées économiques !

À ce jour, le montant des travaux engagés pour ce projet de nouvelle halle s'inscrit dans une enveloppe globale d'opération de 13,45 M€ HT. L'agrandissement permettra à terme au Parc Expo d'accueillir une trentaine de nouvelles manifestations chaque année, soit 120 000 visiteurs et 4 000 nuitées supplémentaires

Le soutien de partenaires financiers autant privés que publics

- L'Union européenne (via le FEDER, Fonds européen de développement régional),
- L'État,
- La Région Grand Est,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI),
- La Collectivité européenne d'Alsace (CeA),
- La Ville de Mulhouse,
- L'Association Journées d'Octobre,
- Le Crédit Mutuel,
- La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne,
- La Chambre de Métiers d'Alsace,
- Le Crédit Agricole,
- La Caisse d'Épargne,
- La Chambre d'Agriculture Alsace.



L'AMBITION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL : AMÉLIORER LES PAYSAGES DU TERRITOIRE

Inscrit dans son Projet de Territoire « Vision 2030 », le Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi) de m2A a pour objectif premier d'améliorer la qualité de l'environnement urbain tout en respectant le droit des entreprises à communiquer sur leur offre de biens et de services. Il est par conséquent le résultat d'une recherche d'équilibre entre ces deux exigences.

L'ADOPTION DU RLPi, LA CLÉ D'UN TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION

m2A a tenu à ce que la réglementation conjugue cohérence intercommunale et attentes des communes sur leur territoire. C'est pourquoi, suite à la prescription du RLPi en décembre 2019, une 1^{re} phase de co-construction a débuté avec notamment les maires des 39 communes du territoire.

Au total, ce ne sont pas moins de 8 phases qui ont permis d'aboutir à l'adoption partagée du RLPi en Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2023.

Au cours de ces phases, les avis de l'ensemble des acteurs concernés ont été recueillis (associations

de défense de l'environnement, représentants des commerçants, partenaires institutionnels...) ainsi que celui du public, au travers d'une réunion publique puis de la consultation publique réalisée du 28 mars au 29 avril 2022. Après avis favorable du commissaire enquêteur, le RLPi a été adopté en l'ajustant pour prendre en compte les avis exprimés dès lors qu'ils étaient compatibles avec les objectifs stratégiques de m2A.

Cette démarche de coconstruction démontre l'ambition partagée d'offrir aux habitants un environnement urbain plus qualitatif, tout en renforçant l'attractivité résidentielle et économique de l'Agglomération. Malgré la diminution programmée du nombre de dispositifs publicitaires, la capacité des acteurs économiques à promouvoir leur offre de biens et services reste par ailleurs préservée par le RLPi. Les afficheurs ont quant à eux deux ans à compter du 26 septembre 2022 pour se mettre en conformité.



60%

de diminution des grands panneaux publicitaires, tel est l'objectif fixé par m2A pour améliorer ses paysages urbains. En s'engageant ainsi dans le RLPi, les communes de l'Agglomération réalisent un effort financier significatif, renonçant en effet aux recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).



7 types de zones identifiés par le RLPi

entre axes structurant, zones résidentielles, zones sensibles, zones économiques de différentes typologies (selon le degré de présence des activités commerciales) et les centres-villes de Mulhouse et Illzach. Pour chacune de ces zones, la réglementation est spécifique.

Des interdictions de publicité à l'échelle du territoire pour protéger les paysages et les jeunes publics

Outre la réglementation spécifique par type de zone, le RLPi prévoit que la publicité est désormais interdite sur l'ensemble du territoire de m2A : le long des voies d'eau, à moins de 5 mètres d'un arbre de plus de 3 mètres, dans les espaces verts, aux entrées d'Agglomération, sur les murs de clôtures, aveugles ou non, sur les bâches (hors bâches de chantiers) et aux abords des établissements scolaires.



Pour ses 30 ans, en décembre 2022, l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM) devient l'Agence de fabrique urbaine et territoriale du Sud-Alsace (AFUT Sud-Alsace). Ce fut un partenaire privilégié de m2A dans le cadre du processus d'élaboration du RLPi et ce sera un des acteurs techniques important du futur PLUi.

LES 6 OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU RLPi DEFINIS EN CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE DÉCEMBRE 2019

1. Améliorer la qualité du paysage urbain, résidentiel et d'activités afin de renforcer l'attractivité résidentielle et économique de l'Agglomération mulhousienne
2. Intégrer les enjeux du développement durable
3. Préserver la trame verte et bleue
4. Protéger les secteurs patrimoniaux
5. Renforcer l'attractivité des pôles commerciaux
6. Harmoniser la réglementation en matière de publicité et d'enseignes à l'échelle de l'Agglomération, notamment sur les axes routiers structurants

Une forte limitation de la publicité numérique et lumineuse pour limiter la pollution lumineuse

La publicité numérique ne sera autorisée que sur les communes d'Illzach, Kingersheim, Mulhouse et Wittenheim lorsque le zonage le permet (axes structurants et certaines rues du centre-ville de Mulhouse sur du mobilier urbain de 2 m² maximum, type MUPI). Les dispositifs numériques de grands formats (8 m²) seront réservés aux grands pôles commerciaux (Kingersheim – Wittenheim et Ile Napoléon).

Les dispositifs publicitaires lumineux et les enseignes lumineuses devront par ailleurs être éteints de 23h à 7h (contre de 1h à 6h du matin dans la réglementation nationale). ■

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VÉRITABLE LEVIER ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Urbanisme, aménagement et habitat sont étroitement liés au développement économique d'un territoire, car ils permettent d'accueillir des porteurs de projets, souvent créateurs d'emploi et d'attractivité pour de nouveaux habitants. En la matière, m2A a une vision novatrice, toute en veillant à l'amélioration du cadre de vie de tous. A cet égard, l'année 2022 a été marquée par trois grands projets.



LE QUARTIER FONDERIE POURSUIT SA TRANSFORMATION

m2A a pour ambition de faire du quartier de la Fonderie un pôle « Industrie du futur et numérique » attractif, où il fait bon vivre et travailler. Cela transparaît dans les 3 grands projets de réhabilitation des bâtiments et d'aménagement des espaces publics lancés en 2022, qui s'appuient sur le principe du zéro artificialisation nette et dont les marchés ont été attribués cette année.

BÂTIMENT 47

Quatrium CETIM Grand Est

attribué à L'Agence « Formats urbains - Architectes associés »

24,9 M€

dont 10,3 M€ de participation de m2A

BÂTIMENT 74

Technistub

attribué au Cabinet d'architectes « S&I Architectes associés »

4,85 M€

dont 1,6 M€ de participation de m2A

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Fonderie

attribué à l'Architecte paysagiste « Sortons du Bois », au Bureau d'études techniques « Ingerop », à l'Agence « DeA Architectes » et au Bureau d'études environnement « IMAÉE »

15,77 M€

dont 8,02 M€ de participation de m2A

Par ailleurs, KMØ, déjà bien implanté dans le quartier de la Fonderie, souhaite s'étendre avec l'acquisition du Bâtiment 24B pour accueillir davantage d'entreprises et créer une structure « KMØ Network » favorisant la mutualisation et la synergie.

Après constitution d'une nouvelle société civile de construction vente (SCCV) constituée par KARBONE et CITIVIA SEM, au regard du projet dessiné par l'Agence « DeA Architectes », m2A lui a accordé la vente du Bâtiment 24 pour 600 000 €, contribuant ainsi au développement économique du site. ■



La Fonderie

PLUS DE PROXIMITÉ POUR LES AIDES À LA PIERRE !

Les aides à la pierre sont des aides financières destinées à la production (construction ou acquisition), la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux (hors ANRU), à la création de places d'hébergement, ou encore à l'amélioration de l'habitat privé (sous aides de l'ANAH). L'Etat les a déléguées à m2A pour l'ensemble de son territoire pour la période 2020-2025, ce qui lui permet de fixer les orientations en termes de production de logements et de rénovation à l'échelle de l'Agglomération.

La convention prévoyait en outre une montée en puissance avec le passage d'une délégation de type 2 à 3. Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, m2A assure désormais directement l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le parc privé et pour les agréments de logement locatif. Un tuilage a été réalisé avec les services de l'Etat tout au long du 1^{er} semestre pour former les agents dédiés : Sophie Da Fies et Brahim Souidi. ■

50 000 habitants

sont concernés par le projet de renouvellement urbain. Il s'agit de la population des quatre quartiers concernés : Coteaux à Mulhouse, Péricentre (Fonderie-Briand-Franklin) à Mulhouse, Drouot-Jonquilles à cheval sur les communes de Mulhouse et Illzach, et Markstein-La Forêt à Wittenheim.



LE RENOUVELLEMENT URBAIN VOIT PLUS GRAND !



Le 03 octobre 2022, Mulhouse Alsace Agglomération, dans le cadre de son rôle de coordinateur et de fédérateur en matière de rénovation urbaine, s'est rendue avec les représentants des trois communes concernées (Mulhouse, Illzach et Wittenheim) devant le Comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

En effet, m2A a formulé une demande supplémentaire de soutien financier pour des opérations nouvelles à intégrer à son programme de renouvellement urbain, déjà financé à hauteur de 101,7 M€ de subventions ANRU dans le cadre de la convention initiale du 7 décembre 2020. Si le soutien de l'ANRU est acquis suite à cette présentation, son montant devra être confirmé en 2023 et faire l'objet de la signature d'un avenant. ■

TOUT UN TERRITOIRE MOBILISÉ AUTOUR DES JEUX

Labellisée « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux Paris 2024 » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024, m2A a pris part dès 2019 à l'aventure olympique et paralympique au nom du territoire. Toute une année de mobilisation pour faire vivre les Jeux sur le territoire.



Janvier : En route pour la Semaine Olympique et Paralympique 2022 !

La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est un temps pour la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme. Organisée au Centre Sportif Régional Alsace (CSRA), elle a accueilli 30 classes du territoire sur le thème du sport pour l'environnement et le climat. Elle a permis aux jeunes de pratiquer différentes disciplines sportives, de découvrir le mouvement olympique et paralympique mais aussi de changer leur regard sur le handicap.

Juin : La Journée olympique et paralympique 2022 partout dans l'agglomération

Du 23 juin au 2 juillet 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a invité des milliers de jeunes du territoire à découvrir les valeurs de l'Olympisme à travers une multitude de disciplines sportives proposées dans 11 communes.

Mettre plus de sport dans le quotidien

À 2 ans des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Journée Olympique et Paralympique est l'occasion de faire découvrir à des milliers de jeunes de m2A âgés de 6 à 14 ans des dizaines de disciplines sportives ainsi que les valeurs de l'Olympisme, de l'éducation, de la citoyenneté et du respect de l'environnement. Le tout dans un esprit de respect de soi et des autres avec la convivialité pour mot d'ordre.

C'est aussi l'opportunité pour les nombreuses associations sportives qui maillent le territoire de faire connaître leur discipline auprès des jeunes.

800 collégiens venus de toute l'Alsace

Jeudi 23 juin, Mulhouse a été l'une des 3 villes hôtes du Grand Est, avec Troyes et Épinal, à accueillir les Jeux Régionaux des Jeunes (JRJ) organisés par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et l'Union Nationale des Sports Scolaires (UNSS).

Objectifs ? Permettre à 800 élèves de la 6^e à la 4^e, issus de 27 collèges alsaciens labellisés Génération 2024, de se rencontrer autour de 50 activités sportives et éducatives dans un esprit de convivialité. Ces dernières ont été réparties autour de 5 équipements sportifs mulhousiens mis à disposition par la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et l'Université de Haute Alsace (UHA) : Stade de l'III, Stade Cockouri, Stade nautique de l'IIIberg, Gymnase universitaire, Centre sportif régional Alsace.



UNE ANNÉE RICHE D'ANIMATIONS



FÉVRIER 2022 : La patinoire olympique de Mulhouse se met à l'heure des JO d'hiver de Pékin ! avec de nombreux ateliers pour divertir et initier petits et grands à l'aventure olympique et paralympique et la participation des clubs partenaires.

AVRIL 2022 : Le territoire a accueilli la 100^e assemblée générale de la Fédération Française d'Athlétisme au Parc des Expositions.

MAI 2022 : Le territoire a accueilli l'assemblée générale de la Fédération Française de Volley à la SIM

JUIN 2022 : Le « Ping Tour - Terre de Jeux » en partenariat avec la Fédération Française de Tennis de Table s'est déroulé au stade de l'III.

SEPTEMBRE 2022 : Nicolas Vandenelsken, fondateur du « Green Nico tour » - 100 marathons en 100 jours avec pour lutte principale, le réchauffement climatique - envahit le stade de l'III lors de l'édition « des Mulhousiennes » avec des ateliers sur le respect de l'environnement par le sport.

Des communes mobilisées dans un riche programme

Sports collectifs, individuels, challenges entre collèges et écoles d'une même commune (Habsheim), entre écoles élémentaires de plusieurs communes (Ottmarsheim), le 23 juin a aussi accueilli des élèves de Chalampé et Bantzenheim pour des épreuves d'athlétisme, de hockey, de badminton et de foot. Petit-Landau, le 28 juin, a rassemblé des élèves venus de Hombourg et Niffer pour les mêmes disciplines... Les initiatives et animations ont foisonné.

À Illzach, pas moins de 443 élèves de CE1 et CE2 des 7 écoles élémentaires ont bénéficié d'une journée découverte et initiations des disciplines olympiques proposées par les clubs de la commune (Taekwondo, escrime, boxe, judo, athlétisme...). ■

20
TERRE
DE JEUX
24

« Terre de Jeux 2024 » est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

m2A, PORTE D'ENTRÉE DES J.O. 2024

En qualité de 2^e Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) de France, m2A a accueilli de nombreuses délégations sportives internationales. Du Japon à la Nouvelle Zélande en passant par l'Amérique, des athlètes de haut niveau sont récemment venus tester les infrastructures d'excellence de m2A. C'est ici que commencent les Jeux !

La dernière étape avant les J.O. de Paris 2024 se fera dans l'agglomération pour près de 500 sportifs de haut niveau venus du monde entier. m2A recense 17 sites d'excellence qui englobent 35 disciplines olympiques et paralympiques. La qualité de ces nombreuses infrastructures a attiré bon nombre de délégations sportives étrangères. En août 2022, le Climbing Mulhouse Center (CMC), salle d'escalade la plus haute de France, a reçu l'équipe nationale japonaise d'escalade pour l'organisation d'un stage de préparation olympique. La fédération néo-zélandaise de natation a également visité les équipements aquatiques du territoire pour l'organisation d'un stage de préparation olympique. Une deuxième visite technique a permis aux représentants de « Panam Sport Organization » de confirmer leur choix en vue de l'organisation du camp d'entraînement des Jeux Olympiques de Paris 2024 sur le territoire. ■

Le Climbing Mulhouse Center





L'EXPOSITION « AU CŒUR DE L'OLYMPISME » S'INSTALLE DANS LES COMMUNES

L'exposition pédagogique intitulée « Au cœur de l'olympisme » a été déployée sur Mulhouse, Ottmarsheim, Pulversheim, Sausheim, Wittenheim, et au départ du Tour Alsace cyclisme au Musée National de l'Automobile en juillet dernier. Elle retrace en 15 thèmes la grande histoire des jeux olympiques depuis l'Antiquité. Co-financée par m2A et Mulhouse, l'exposition « Au cœur de l'olympisme » constitue un formidable outil pédagogique pour faire connaître l'histoire et les valeurs de l'olympisme à nos 280 000 habitants. Elle a d'ailleurs vocation à voyager dans nos 39 communes afin de faire vivre l'esprit des jeux sur tout le territoire. ■



DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE CULTURELLE ET TOURISTIQUE À TRAVERS UN RÉCIT TERRITORIAL COMMUN

À l'initiative de m2A et de sa direction « Tourisme & Musées », les acteurs institutionnels du territoire finançant les musées de l'Agglomération se sont réunis pour élaborer un diagnostic global sur notre pôle d'attractivité muséal. Le constat a été dressé du besoin d'apporter un nouveau souffle à l'ensemble de l'écosystème en élaborant une stratégie partagée.



À la suite de cette rencontre, un travail technique de fond a été engagé, **associant pour la première fois l'ensemble des interlocuteurs autour d'une même démarche** : Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la Région Grand Est, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et la Banque des Territoires.

Cette démarche partenariale s'est traduite par l'élaboration d'un cahier des charges en juillet 2022 validé par l'ensemble des partenaires et le lancement d'une mission d'étude avec pour objectif de **co-construire une stratégie de développement culturel et touristique ambitieuse au service d'une filière économique à part entière**.

Cette étude s'est appuyée sur **trois cercles d'analyse** : un **cercle d'analyse internationale et globale** pour identifier des bonnes pratiques ailleurs dans le monde et pousser à une prise de hauteur de l'ensemble de l'écosystème ; un **cercle d'analyse interne** pour rassembler les acteurs de



l'offre culturelle et touristique de l'Agglomération. Cette approche s'est traduite par des entretiens et un séminaire de travail en décembre 2022 ; et enfin, un cercle d'analyse plus prospectif pour établir un narratif sur les éléments qui relient les acteurs de l'écosystème entre eux.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie de développement culturel et touristique, un certain nombre d'actions issues de ces réflexions ont été identifiées comme prioritaires ; et notamment, la constitution d'un **Établissement public de coopération culturelle (EPCC)** qui permettrait de mutualiser des moyens en matière de direction du musée, de conservation et d'appui logistique (régisseur) et de renforcer des coopérations entre musées.

Construire et déployer un récit territorial commun

L'ensemble des travaux liés au schéma de développement touristique et culturel a en outre mis en évidence la nécessité d'affirmer un récit territorial commun aux structures muséales du territoire.

À la suite d'un benchmark à l'échelle nationale, m2A a identifié plusieurs thèmes narratifs pouvant correspondre à son histoire, son patrimoine et l'ADN de son territoire :

- **Les musées comme lieu d'expression de multiples histoires industrielles** qui se réinventent aujourd'hui : textile, transport, mécanique, exploitation de la potasse... La diversité de ces champs de spécialisation industriels du territoire reflète l'ampleur de l'expertise industrielle et de la capacité d'innovation du territoire.
- **Les musées comme vecteur de connaissance** sur la vie quotidienne et sur l'histoire populaire. Par ce biais, la finalité est de susciter un lien intime entre le public et les structures muséales.
- **Les musées comme reflet d'un cosmopolitisme** qui trouve son ancrage dans l'espace rhénan mais va bien au-delà.

Des actions identifiées pour fédérer les acteurs

Plusieurs actions opérationnelles pourraient voir le jour comme des événements communs entre musées, artistes, artisans et structures associatives locales, des expositions temporaires ou l'organisation d'un **événement muséal commun** à mettre en place courant 2024.

Penser l'avenir culturel du territoire

En matière de médiation culturelle, m2A pourrait également jouer un rôle moteur en instaurant une rencontre régulière entre les structures pédagogiques, les acteurs de l'animation socio-culturelle locale, les musées et équipements touristiques, et les partenaires institutionnels pour faciliter la mise en place de projets communs.

Autre projet envisagé dans le cadre de cette stratégie territoriale, **la création d'un pôle de conservation et de recherche** qui pourrait voir le jour soit au sein d'un musée technique du territoire soit sous forme de portail numérique. Le but de cette approche par la recherche serait de susciter davantage de passerelles entre les mondes culturel, scientifique et économique, notamment industriel au fondement de notre patrimoine culturel local.

Quels que soient les projets et les actions qui verront le jour en cohérence avec ce récit territorial à faire émerger collectivement, m2A souhaite pleinement jouer son rôle de facilitateur et de coordinateur au service du **rayonnement culturel et touristique du territoire** à l'échelle européenne et internationale. ■

La Direction « Tourisme & Musées », une taskforce au service de la culture et du patrimoine

- 1 chef de service
- 1 assistante de direction
- 1 conservatrice en chef
- 1 attachée de conservation (au sein du Musée de l'Automobile)
- 1 assistant de conservation
- 1 responsable « Taxe de séjours » (administration, finances)

Budget de fonctionnement :

2 405 000 €

Budget d'investissement :

1 978 998 €

LES VOYANTS AU VERT POUR L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE MULHOUSE ET SA RÉGION (OTC)

Si accompagner touristes et entreprises dans l'organisation de leur séjour sur le territoire est la mission prioritaire de l'OTC, l'Office a su rebondir depuis la période Covid, chiffres à l'appui.

CHIFFRES CLÉS



932 000

nuitées marchandes dans l'Agglomération

(soit +63.5 % par rapport à 2021)

Dont 67 % Français et 33 % étrangers

58 %

de taux d'occupation

(soit une hausse de 34 % par rapport à 2021)

688 024

entrées dans les musées

(soit + 69.7 % par rapport à 2021)

La promotion Tourisme d'affaires et loisirs BtoB

Inspirer les professionnels dans leurs offres de séjour pour développer la programmation du territoire et les retombées économiques pour les acteurs touristiques.

- 64 contacts qualifiés pour le tourisme d'affaires et 129 pour le segment loisirs

Développer l'accueil d'événements professionnels, accompagner les porteurs de projet, commercialiser les prestations de nos partenaires

- 22 événements organisés sur le territoire via le Bureau des Congrès
- 6 événements commercialisés
- 2 200 K € de consommation territoriale

Avec le service Réceptif

Organiser les séjours de groupes sur demande, développer l'offre des visites guidées à destination des individuels.

- 58 groupes accueillis
- 108 732 € de consommation territoriale
- 300 demandes d'information traitées

Avec le service Communication et Relations Presse

Développer la notoriété du territoire et de ses acteurs auprès de nos clientèles cibles, créer des supports adaptés au service des visiteurs

- 330 000 € de contre-valeur publicitaire
- 252 231 visites sur nos sites internet
- 17 348 fans sur Facebook

Animation du réseau des socioprofessionnels

Favoriser les échanges entre tous, être à l'écoute des besoins et attentes, accompagner les projets

- 162 adhérents
- 196 participants à nos rendez-vous
- 100 % de satisfaction

Avec le service Conseil et Information

Conseiller les visiteurs et les inspirer pour leurs activités sur le territoire selon leurs profils et centres d'intérêts

- 60 347 visiteurs
- 259 309 € H.T.de chiffre d'affaires réalisé en boutique (hors billetterie)

L'Auberge de Jeunesse

11 327 nuitées

341 274 € HT de chiffre d'affaires

3 labels pérennisés Marque Tourisme & Handicap (4 déficiences), Labels Territoire Vélo et Famille Plus

UN CAMPING RÉNOVÉ POUR UN ACCUEIL AMÉLIORÉ !

Rareté dans le domaine des hébergements touristiques, le Camping de l'III*** est un camping urbain, posé dans un écrin de nature. Idéalement situé, labellisé Territoire Vélo, il permet d'allier l'aspect touristique, culturel, environnemental le temps d'un séjour sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Les travaux 2022 de rénovation ont permis d'en révéler tout le potentiel :

- le changement du portail d'accueil de l'entrée principale du camping,
- la rénovation de l'espace accueil (terrasse) et de l'espace de convivialité,
- la rénovation de l'atelier et de la laverie,
- l'installation de panneaux photovoltaïque et,
- la voirie.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a soutenu les travaux de réaménagement du site à hauteur de **127 783 €** en 2019 et **84 600 €** en 2021.



148 emplacements
et **32** hébergements

1,5 M€ d'investissements
pour les travaux depuis 2018

35 048 nuitées
au Camping de l'III***



UNE NOUVELLE AGENCE À 360° POUR RAYONNER À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la démarche « Mulhouse Alsace Attractiv' », initiée en mars 2018 avec la CCI Alsace Eurométropole et 150 acteurs du territoire, m2A a décidé la création d'une agence d'attractivité. Structure pluridisciplinaire, cette agence d'un nouveau genre agira à 360° pour améliorer l'attractivité globale du territoire et accroître son rayonnement en France et en Europe.

Une transformation de l'Office de Tourisme en véritable agence d'attractivité

L'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa région est officiellement devenue l'Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace en octobre dernier. La promotion touristique de la destination fait naturellement toujours partie des missions de cette nouvelle agence mais celles-ci vont être étendues à l'économie, la culture, les tournages, la recherche de nouveaux talents, l'accueil des nouveaux salariés ou encore des étudiants.

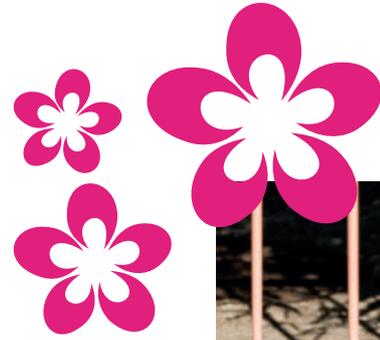


NOUVEAUTÉ LE CITY-PASS DIGITAL !

Avec l'application, plus besoin de venir à l'Office de Tourisme, les visiteurs ont leurs guides et tickets directement sur leur smartphone.

2 700 Pass vendus dont 300 Pass Junior
5 400 entrées générées

DE NOUVEAUX ESPOIRS POUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES



Grâce à l'expertise du Parc zoologique et botanique de Mulhouse en matière de conservation ex-situ, des animaux en danger d'extinction ont vu le jour sur le territoire.

Pôle européen de conservation et de connaissances, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse a accueilli de nombreux nouveaux nés, pour le plus grand bonheur des équipes, des visiteurs et de la communauté scientifique. En effet, parmi ces petits, plusieurs d'entre eux appartiennent à des espèces menacées gérées par un programme européen d'élevage (EEP). Leur naissance constitue ainsi un véritable message d'espoir pour la conservation.

Nina, la petite otarie à crinière

Nina, femelle otarie, est née le 27 juillet 2022 au Parc. Elle est la fille du couple formé par Bowie, le père, et Ava, la mère. Première naissance de l'espèce pour le Parc en 15 ans, son arrivée est exceptionnelle. En effet, Nina est née dans le cadre d'un EEP destiné à la conservation de l'espèce dans les parcs zoologiques européens ; espèce menacée par l'activité humaine dans son milieu naturel.

Un nouveau zèbre de Grévy

Jack et Zaira ont donné naissance à un bébé zèbre femelle, le 20 juillet 2022. Elle a été baptisée « Milia » par les soigneurs, ce qui signifie « rayé » en swahili. Cette naissance est particulièrement remarquable puisque les zèbres de Grévy font partie des espèces classées « en danger » par l'IUCN.





D'autres naissances remarquables

Tout au long de la saison, de nombreux autres jeunes ont vu le jour au Parc tels qu'un boeuf musqué, deux aras à gorge bleue, des fuligules de baer, des cistudes d'Europe, un chat des sables, des suricates, des chouettes harfang, des ibis chauves, des flamants rouges, des spatules roses, des ibis rouges, des touracos pauline... ■

UN PROJET DE RÉINTRODUCTION RÉUSSI !

Une centaine de cistudes d'Europe, petites tortues nées au Parc, ont été réintroduites dans leur milieu naturel à Lauterbourg. Ce projet local mené en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique de Strasbourg (CNRS) vise à sauver l'une des deux seules espèces de tortue aquatique d'Europe. Une fierté pour le Parc qui souligne son engagement dans la protection et la conservation des espèces.



UNE CLINIQUE PREMIUM POUR UNE MÉDECINE DE POINTE !

Après 8 mois de travaux, la clinique vétérinaire du Parc a ouvert ses portes.

En 2022, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse s'est doté d'un nouvel équipement pour les vétérinaires et les animaux : une clinique innovante, à l'image des ambitions affichées par m2A pour le Parc. Celle-ci répond aux besoins d'accueil et de soins de toutes les espèces animales, aux normes réglementaires les plus récentes et au niveau de qualité professionnelle des équipes. La clinique comprend un vestiaire, une salle de soin et d'analyse, une salle d'opération, une salle d'hospitalisation, un open-space, un bureau ainsi qu'une salle d'autopsie. Composée d'une équipe très qualifiée et active dans la recherche vétérinaire, elle reflète parfaitement l'expertise scientifique du Parc en matière de bien-être animal.

Un bâtiment écoresponsable

D'une superficie de 180 m², la clinique vétérinaire du Parc répond aux normes d'isolation RT 2020. Elle bénéficie également, grâce au partenariat de Barrisol Clim, d'un système innovant et moderne de plafonds tendus pour une diffusion régulière de l'air en flux léger, avec en complément un système d'UV stérilisateur d'air.

Une clinique m2A soutenue par ses partenaires

Inaugurée le 07 juillet 2022, la clinique du Parc a vu le jour grâce à une forte implication de m2A et d'autres partenaires : Crédit Mutuel, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), Barrisol Normalu SAS et son partenaire Carrier, Les Amis de la maternité Mulhouse, MLT ((Medizinische Laser Technologie) et Life on White. ■



600 000 € TTC

ont été nécessaires pour réaliser ce projet.



DESTINATION AUTOMOBILE, SUCCÈS POPULAIRE D'UN GRAND ÉVÉNEMENT DE TERRITOIRE

Grâce à cette 3^e édition, Destination Automobile s'est imposée comme un grand événement de territoire, reconnu et attendu. Une parade des légendes composée de 180 véhicules d'exception a sillonné le 11 septembre 2022 les 39 communes de l'Agglomération, un record de participation ! L'automobile a ainsi pu être mise à l'honneur à travers l'histoire et le patrimoine !

En effet, l'automobile est emblématique de l'ADN automobile de m2A, constitué de manière historique par le site de production automobile de Mulhouse en 1962, basé à Sausheim et porté aujourd'hui par le groupe STELLANTIS, ou encore le Musée National de l'Automobile qui a fêté en 2022 ses 40 ans.

Outre le Musée de l'Automobile qui a accueilli sur son autodrome **le grand final de la Parade des Légendes**, deux autres musées du territoire se sont fortement investis pour proposer des animations aux petits et grands.

L'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim s'est fortement engagé pour cette 3^e édition en accueillant le départ des 3 circuits et qui s'est animé tout au long de la journée aux couleurs de l'événement, avec l'exposition de plusieurs modèles dont une Citroën Rosalie, une Peugeot 203 et une Simca 5 de 1923.

Autre nouveauté 2022, Destination automobile a également donné la part belle aux deux-roues avec une journée « Portes ouvertes » avec entrée gratuite à **la Grange à Bécanes à Bantzenheim**. L'occasion de découvrir ce musée d'intérêt communautaire, et son exposition temporaire « À nous les Anglaises ! », ainsi qu'une exposition de motos anciennes sur le parvis extérieur. ■



UNE ÉDITION PLACÉE SOUS LE SIGNE DU CINÉMA !



L'édition 2022 de Destination Automobile a marqué son empreinte avec une nouveauté : la présence de 4 véhicules mythiques de cinéma. « Terre de cinéma » connue et reconnue pour l'accueil de tournages, m2A a fait un clin d'oeil au 7^e art avec la célèbre Jeep de « Jurassic Park », la fantastique DeLorean de « Retour vers le Futur », le « Taxi » Peugeot 407 de la série filmographique du même nom, et la mythique Batmobile du Batman de Tim Burton ! 75% de la chaleur de récupération sont issus de l'usine d'incinération, avec un appoint au gaz naturel lors des pics de demandes.



AMBITION .03

**UN TERRITOIRE SOLIDAIRE
AU SERVICE DE TOUS
SES HABITANTS**

TOUT UN TERRITOIRE MOBILISÉ POUR « SOLIDARITÉ UKRAINE » !

Dès les premières frappes russes en Ukraine fin février 2022, l'ensemble du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est solidairement mobilisé, autour de ses communes, des associations locales et des habitants désireux de soutenir les Ukrainiens sur place et à leur arrivée en France.

Une mobilisation active et partenariale face à l'urgence humanitaire

Forte de son expérience suite à la mise en place de la gestion d'opérations sanitaires telles que le Vacci'Bus, m2A a su se saisir de sa mission de solidarité en impulsant cette opération humanitaire en faveur de l'Ukraine.

Initiée par m2A, et soutenue par l'ensemble des maires de l'Agglomération, l'action a permis une mobilisation massive et structurée via la mise en place d'un comité territorial « Solidarité Ukraine » dès le 1^{er} mars 2022.

Réunissant les maires des 39 communes-membres de m2A, les associations *Accueil des enfants de Tchernobyl*, *Association Amitié Franco Ukrainienne - AAFU*, *OlgAlsace*, *le collectif des Associations Unies du Haut-Rhin - AU68* ainsi que *Accès*, *Aléos*, *la Banque alimentaire*, *la Croix-Rouge française*, *Terre des Hommes Alsace* et *la Protection civile*, ce comité a permis à cette action de s'adapter en temps réels aux besoins en termes de collectes, de stockages et d'envois de dons, notamment par la mise en place d'une plateforme en ligne (renseignements, carte interactive des sites de collecte, types de dons, bénévolat, offre d'accueil, réorientation, appui technique comme pour l'étiquetage...) et d'un numéro de téléphone dédié.

DATES CLÉS DU LANCEMENT DE L'OPÉRATION :



1^{ER} MARS 2022 : 1^{er} comité territorial

04 MARS 2022 : plateforme solidarite-ukraine.m2a.fr

07 MARS 2022 : plateforme téléphonique m2A

17 MARS 2022 : ouverture du site de tri des dons à La Fonderie, géré par OlgAlsace





L'opération « Solidarité Ukraine », des chiffres clés et des valeurs partagées !

Face à la diminution des appels et des dons, les partenaires ont opté pour la fermeture progressive de la plateforme téléphonique et du site de tri de la Fonderie entre juin et juillet 2022. La plateforme numérique a continué d'orienter vers les associations compétentes encore mobilisées. En juin 2022, les chiffres témoignaient de l'engagement du territoire pour cette cause solidaire. ■

CHIFFRES CLÉS

- **189** propositions de familles d'accueil et **29** mises à disposition de logements recensées sur la plateforme en ligne
- **894** appels reçus sur la plateforme téléphonique tenue par 39 bénévoles (jusqu'à **52** appels par jour au démarrage du dispositif !)
- **+ de 18** camions envoyés en Ukraine (entre 38 et 44 tonnes par camion) par l'association OlgAlsace
- **87** tonnes de dons alimentaires récoltés dont un tiers géré par la Banque Alimentaire
- **79** palettes de dons d'hygiène, **80** palettes de dons « logistique » et **84** palettes de dons de secours acheminés par la Protection civile
- **1 000 m³** de dons récoltés, dont **300 m³** de vêtements textiles
- des collectes de dons (près de 70 000€)
- **39** mobilisées pour proposer un lieu de dépôt des dons, mettre à disposition des logements communaux et/ou accueillir et accompagner des Ukrainiens.
- sans compter la mise à disposition d'agents m2A, de membres d'associations et l'engagement de nombreux bénévoles !



DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES AUX BESOINS DES FAMILLES

Un programme ambitieux d'investissement en matière de périscolaire a été engagé par m2A. Celui-ci s'est poursuivi en 2022 avec l'ouverture de nouveaux sites.



m2A a intégré la compétence « périscolaire », pour rappel facultative, à son champ d'action dès sa création. L'enfance et la jeunesse demeurent un pilier essentiel dans la vie de l'Agglomération. Il est ainsi primordial de proposer des équipements d'accueil de qualité, adaptés aux évolutions démographiques et sociales du territoire et aux besoins des familles. En 2022, 4 sites périscolaires ont été aménagés sur le territoire.

Périscolaire de Berrwiller

96 enfants de la commune de Berrwiller peuvent y être accueillis le midi, contre 62 auparavant. Ce site périscolaire a été agrandi de 460 m² supplémentaires pour une surface nouvelle de 720 m². L'investissement prévisionnel de m2A est de 957 321 € HT.

Périscolaire « Au Péri des Merveilles » à Brunstatt-Didenheim

Une extension de 500 m² a été réalisée sur ce site afin de permettre aux élèves de l'école maternelle du Centre et de l'école élémentaire Jacques Prévert de se restaurer sur place, supprimant ainsi les trajets du midi aux enfants. Grâce à cette rénovation, la capacité d'accueil a pu être réévaluée à la hausse : 220 enfants le midi et 158 le soir. Au total, 1 070 000 € HT ont été investis pour ce chantier, dont 80% par m2A et 20% par la commune.

102 

sites périscolaires dont 68 en régie
et 34 en gestion déléguée



Périscolaire « Bartholdi » à Riedisheim

Jusqu'en 2022, ce site périscolaire ne bénéficiait pas de restauration sur place. m2A et la Ville de Riedisheim ont collaboré ensemble à la réalisation d'une extension de 210 m² à l'école Bartholdi. Cet agrandissement comprend la création d'espaces de restauration et de sanitaires permettant un accueil efficace des enfants pour près de 150 familles.

m2A a financé ce projet à hauteur de 539 155 € HT (montant prévisionnel).



Périscolaire « Louise Michel » à Kingersheim

Le site périscolaire « Louise Michel » répond à une double ambition pour m2A et la commune de Kingersheim : accueillir les enfants qui en ont besoin et prendre en compte l'impact écologique de ce bâtiment qui intègre le programme « CLIMAXION », fruit de la collaboration entre l'ADEME et la Région Grand Est. Ce nouveau site assure l'accueil de 100 enfants le midi, grâce à une salle de restauration et 60 enfants le soir.

Le montant de l'opération est fixé à 1 404 485 € HT, ce qui représente un investissement de 1 197 485 € HT de m2A et de 207 000 € HT de la commune.

11 823

enfants accueillis
dans les périscolaires de m2A

8 185

places le midi
et 5 154 places le soir

7 500

repas servis le midi
et 4 500 goûters servis le soir

PRIORITÉ DONNÉE À L'ENVIRONNEMENT

Après deux ans d'arrêt, liés à la crise sanitaire, un nouveau thème d'animation inter-sites a pu être initié. En lien avec le Plan Climat Nouvelle Donne de m2A, la thématique de l'environnement a ainsi été retenue comme fil-rouge pour l'ensemble des sites périscolaires de m2A. À ce titre, les équipes ont été sensibilisées à l'importance de la protection environnementale, par le biais notamment d'ateliers ludiques et éco-responsables autour de 6 thèmes : Energie, solidarité, biodiversité, santé, déchets et alimentation. L'événement « Peri Green Trip » a ainsi permis de clôturer cette thématique.



UN SERVICE D'ACCUEIL SUR-MESURE

De nombreuses structures de garde sont proposées aux familles du territoire, pour un accueil parfaitement adapté aux jeunes enfants.



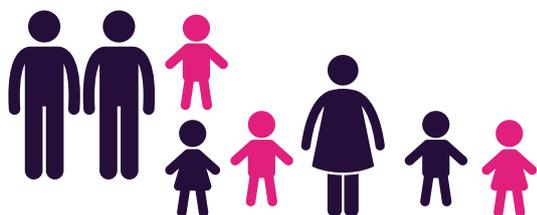
m2A veille à offrir aux familles de l'Agglomération des modes d'accueil diversifiés. Le service petite enfance coordonne en direct 4 multi-accueils et assure également la gestion de 3 Relais Petite Enfance (RPE). Le bien-être des enfants et leur parfaite sécurité sont une priorité pour m2A. L'ensemble des professionnels intervenants sont spécialisés en petite enfance, formés à répondre aux besoins et à l'éveil des tout-petits. Au cours de l'année 2022, le personnel des crèches a notamment été formé aux gestes de premiers secours.

Sensibiliser à l'environnement dès le plus jeune âge

Tout comme pour les sites périscolaires, la thématique de l'environnement a également été retenue comme fil-rouge de l'année dans les quatre multi-accueils en régie directe. Celle-ci s'est illustrée à travers le projet « nature-jardinage ».

Valoriser les agents et leurs missions

Les directrices et animatrices des Relais Petite Enfance ont été conviées au forum des élus qui s'est tenu le 08 septembre 2022. L'occasion de présenter leurs activités et de partager un moment de convivialité. ■



793 695 €

investis pour la petite enfance

35

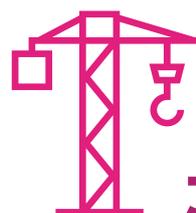
structures petite enfance,
dont 4 en régie directe

11

Relais Petite Enfance (RPE)
et plus de 800 assistantes maternelles

1 580

places disponibles
en multi-accueil



3 300 000 € TTC

Il s'agit du montant prévisionnel des travaux pour la création des nouveaux locaux du multi-accueil « La Grande Ourse » à Illzach, dont le chantier a démarré en 2022

LES CITOYENS DE DEMAIN

L'Aventure citoyenne, action d'éducation à la citoyenneté, est proposée à tous les enseignants de CE2, CM1 et CM2 de l'Agglomération. Elle vise à mettre en place un parcours de découverte et d'éveil à la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire ; l'objectif étant d'aider les enfants à prendre conscience de leurs droits individuels et des intérêts collectifs afin qu'ils deviennent de jeunes citoyens acteurs. Cette action leur permet aussi de découvrir de nombreux partenaires de l'Agglomération et d'être accompagnés par des intervenants sur des temps en classe. L'édition 2021-2022 portait sur le thème de l'environnement. Le but était de faire découvrir les gestes à adopter pour préserver la planète au quotidien autour d'ateliers et de sorties. Cette belle aventure s'est clôturée par une journée festive au Parc de Wesserling ainsi qu'au centre du Torrent à Storckensohn où plus de 600 écoliers se sont réunis. ■



24

classes ont participé à l'édition 2021-2022

119 289 €

investis pour ce projet



LE BIBLIOBUS ENTRE EN SCÈNE

Bibliothèque mobile de m2A, le Bibliobus dessert 10 communes de l'Agglomération : Berrwiller, Brunstatt-Didenheim, Feldkirch, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Reiningue, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden et Zillisheim. Il donne accès à un large éventail de livres et CD, empruntables à domicile. Pour la première fois, le Bibliobus a proposé un programme de spectacles lors de sa tournée en juin et en octobre. Au total, 18 rendez-vous contés ont transporté petits et grands dans des univers enchantés. ■

28 314

prêts

832

cartes d'adhérents

2 138

documents achetés

QUAND « HABITAT ET LOGEMENT » RIME AVEC QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

La qualité de vie passe par la qualité du logement. Ce dernier doit être accessible et de qualité, et l'offre de logements justement répartie sur le territoire en fonction des besoins. Dans son projet de territoire « Vision 2030 », m2A se donne notamment comme objectifs d'assurer la production de logements neufs et d'accroître la qualité du parc existant. En 2022, plusieurs actions ont été menées pour y répondre.

Une charte de bonnes pratiques pour optimiser les projets de nouveaux logements sociaux

Déléataire pour le compte de l'Etat des aides à la pierre, m2A accorde les agréments de droit commun pour les opérations de création de logements sociaux, dans le cadre d'une politique de l'habitat définie dans le programme local d'habitat (PLH). Pour faciliter la prise en compte de l'avis des communes sur la dimension du projet, la typologie des logements, la forme architecturale et le nombre de logements sociaux dans des projets souvent mixtes, m2A a élaboré une charte avec l'AREAL (association représentant les bailleurs sociaux alsaciens) pour améliorer la procédure et mieux inclure ses 39 communes membres dans le processus de délivrance des agréments.

Par cette charte, les bailleurs sociaux s'engagent à ne plus demander de financement additionnel aux communes, ne plus se concurrencer entre eux sur une même opération, obtenir l'accord écrit du maire de la commune avant toute demande d'agrément à m2A, respecter un délai de livraison de 4 ans et prendre part à la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

La charte, signée par m2A, chef de file de cette initiative, de l'AREAL, des organismes de logement social et des communes volontaires, a une validité d'un an renouvelable.



LES ENGAGEMENTS DE m2A EN 2022 POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

- **395** agréments (281 logements en droit commun et 114 dans le cadre du renouvellement urbain)
- **1 500 €** de soutien financier de m2A par logement pour la réhabilitation thermique
- **2 500 €** de soutien financier de m2A par logement locatif social neuf (PLAI)
- **302** logements prévus pour une opération de réhabilitation thermique lourde dans le cadre du plan de relance
- des marges d'ajustements proposées pour la maîtrise des loyers du parc social public.



Une politique incitative pour assurer le redressement des copropriétés

Au niveau national comme local, la question des copropriétés fragiles et dégradées est un enjeu d'envergure. En effet, si des travaux importants sont nécessaires, notamment pour les immeubles construits entre les années 1950 et 1980, pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques, les nouveaux propriétaires aux revenus modestes sont le plus souvent dans l'impossibilité de prendre en charge lesdits travaux.

Pour y faire face, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est dotée d'une politique publique de plus en plus incitative pour les copropriétés en difficulté sur son territoire, avec le soutien des communes de résidence, répondant ainsi à son ambition d'un territoire solidaire au service de tous ses habitants.

m2A a ainsi mis en place plusieurs dispositifs de veille et de programmation pour mieux accompagner les copropriétés en difficulté sur son territoire selon leurs besoins identifiés et leur situation spécifique.

Pour mieux mobiliser les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) liées à une obligation de cofinancement public, m2A a mis en place un soutien financier conditionné à la participation à même hauteur de la commune. Elle favorise ainsi l'effet levier sur les aides de l'Anah. Avec ces subventions complémentaires et des réductions d'impôts ainsi accessibles et cumulables, les copropriétés sont davantage en mesure d'agir, de réaliser les travaux, et ainsi d'améliorer leur cadre de vie et celui de la collectivité tout en réduisant fortement leurs factures en énergie. ■

LA SÉCURITÉ DES USAGERS, UNE PRIORITÉ



m2A s'investit pour la sécurité et le confort des habitants dans les milieux sportifs de son territoire.

m2A met à disposition des établissements scolaires et des usagers du territoire, ses équipements sportifs d'excellence. En continuité de cette démarche, l'Agglomération soutient l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge, offre une formation aux métiers de Maître-Nageur Sauveteur et investit dans la rénovation de ses infrastructures pour assurer davantage de sûreté aux habitants.

Le savoir-nager, une compétence fondamentale

Encouragée par l'Éducation Nationale, m2A met tout en œuvre pour que le savoir-nager, compétence clé, soit acquise à l'entrée des enfants au collège.

Ainsi, les élèves des écoles primaires du territoire bénéficient d'une quarantaine de séances de natation dans les structures aquatiques de m2A. L'Agglomération propose également aux élèves de CM2 une carte gratuite appelée « Carte Splash », leur permettant d'accéder librement aux bassins pendant les vacances scolaires d'été. De cette manière, ils peuvent améliorer leur aisance dans l'eau et gagner en confiance avant d'entrer en 6^e.

Pour promouvoir la natation en dehors de l'école et prévenir les risques de noyade, des « stages massés » sont expérimentés. Consciente de l'impact de la crise sanitaire sur l'apprentissage de la natation aux enfants, m2A propose ainsi, aux élèves en classe de CE2 de bénéficier gratuitement de séances intensives afin de les remettre à niveau. Pour les enfants de 4 à 6 ans, l'Agglomération développe des « classes bleues » sous la forme de stage et intègre à ce dispositif, un volet de formation pour des stagiaires encadrants.

Vigilance et sécurité, une prééminence pour m2A

Après les divers confinements, m2A a trouvé nécessaire de rappeler la responsabilité des parents, dans la surveillance des baignades de leurs enfants, même lorsque l'espace est déjà sous la surveillance d'un Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Pour garantir un service de qualité et de sécurité, m2A a lancé une campagne de préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). L'objectif est de former de futurs Maîtres-Nageurs Sauveteurs et des surveillants sauveteurs, afin d'assurer la sécurité des habitants dans les différents équipements aquatiques du territoire. ■

Des investissements sur les équipements, confort et sécurité pour les habitants

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des infrastructures et préserver la sûreté des usagers, des travaux ont été réalisés entre janvier et décembre 2022. m2A a investi 850 000 € TTC pour ses équipements aquatiques communautaires et 600 000 € TTC pour ses équipements terrestres communautaires. En plus d'assurer la sécurité des habitants, ces investissements contribuent au développement de l'attractivité du territoire.





CHIFFRES CLÉS

Activités aquatiques

399 270
entrées dans les piscines



64 348
inscrits en « classes bleues »



19 072 participants
aux activités aquatiques



29 814
inscrits à l'école de natation



3 509
bébés nageurs
et Jardin aquatique



18
personnes ayant
obtenu le BNSSA



211 agents
communautaires
et mutualisés

Patinoire

106 876
entrées à la patinoire



CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ALSACE



41
athlètes en internat
(48 en 2019)



19 300
nuitées (18 997 en 2020)



62 499
prestations de restauration



11 300
personnes pour
la mise à disposition
de salles de réunion

78 000
personnes pour
la mise à disposition
de salles de sport

IMSSA
CRYOCENTRE
INSTITUT MEDICO SPORTIF SUD ALSACE

41 851

personnes ont fréquenté l'IMSSA,
l'Institut Médico-Sportif Sud Alsace,
ouvert en février 2020 au sein du CRSA.

AMBITION .04

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

MIEUX VAUT PRÉVENIR, QUE PUNIR



Grâce à des actions fortes et ciblées, m2A souhaite prévenir la délinquance sur son territoire.

Tout au long de l'année 2022, m2A s'est impliquée à dynamiser sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), en organisant plusieurs temps forts. En parallèle, l'Agglomération a mené une évaluation des actions et des dispositifs de sa stratégie, sur la période 2017-2021, pour dresser un diagnostic territorial de sécurité. Ce diagnostic a permis à m2A d'identifier les enjeux actuels en vue de mettre à jour sa stratégie pour la période 2022-2026.

Des images chocs, pour prévenir les dangers

Afin de sensibiliser les jeunes aux dangers de la route, un crash-test pédagogique a été organisé à l'occasion de la semaine « Prévention et sécurité routière ». L'opération s'est déroulée sur l'autodrome du Musée National de l'Automobile – Collection Schlumpf. Pendant 1 heure, les élèves ont pu assister à une démonstration de freinage, une percussion entre un véhicule et un scooter, une simulation de secours à la personne, une collision entre deux véhicules, le tout commenté en continu par un pilote professionnel du risque routier. 381 collégiens ont assisté à ce crash-test pédagogique.

En continuité des actions de prévention routière, m2A a mis en place une campagne d'affichage sur les distracteurs au volant. ■



CHIFFRES CLÉS

26 stages « Horizon » ont été demandés.

Il permet de prévenir le décrochage scolaire et de lutter contre les comportements de rupture et de violence scolaires.

19 élèves ont été placés dans un cursus de stage (à raison de 8 jours de stage en moyenne).

3 Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et 1 plénier ont été organisés.

3 projets ont été soutenus par m2A, visant la prévention de la délinquance, de la radicalisation et de la sécurité routière.

4 structures associatives ont été financièrement soutenues par m2A.



Une nouvelle arrivée

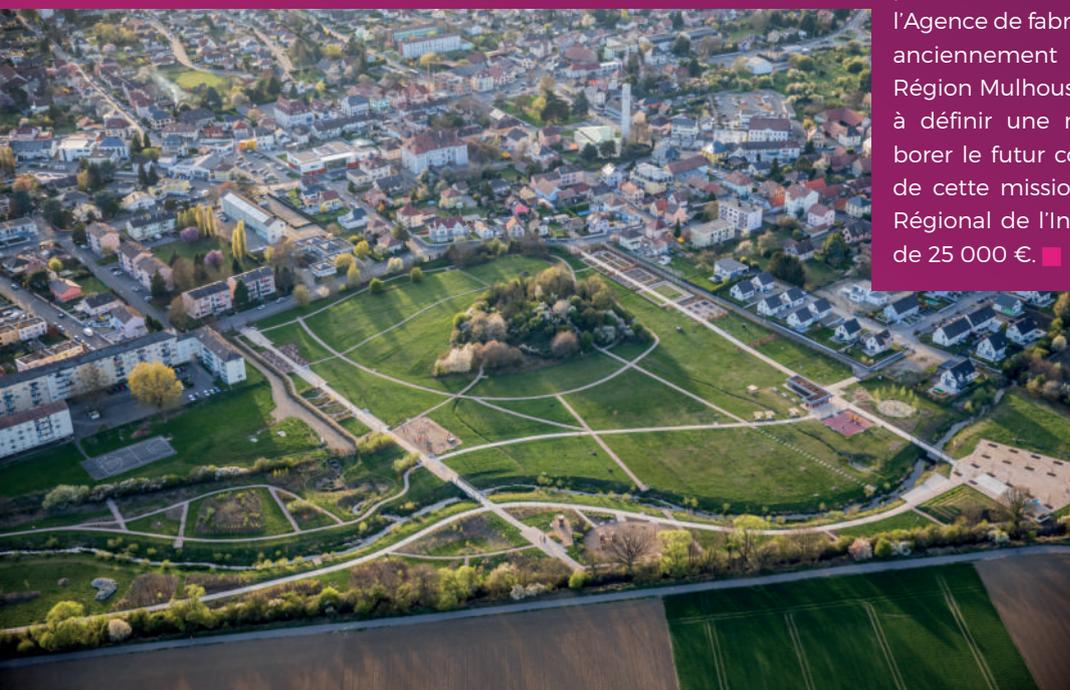
Le 1^{er} septembre 2022, la Direction du Développement Intercommunal a accueilli dans son équipe, Virginie Hoflack, en tant que chargée de mission de sécurité et de prévention de la délinquance. Il s'agit d'une création de poste, qui a pour objectif de développer l'action de m2A sur ces thématiques. Virginie Hoflack dispose de 18 années d'expérience au sein de l'administration pénitentiaire et a notamment travaillé dans un Centre d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles (CIDFF).



UNE PRÉCAUTION PARTICULIÈRE POUR LES QUARTIERS DITS « PRIORITAIRES »

m2A soutient les structures qui œuvrent dans les quartiers dits « prioritaires » du territoire, en particulier ceux de Mulhouse, Illzach et Wittenheim.

L'Agglomération met en œuvre des actions visant à renforcer le lien social entre les habitants et à améliorer la qualité de vie dans ces différents quartiers. En effet, les multiples crises sont particulièrement ressenties par les résidents des quartiers populaires. C'est pourquoi m2A accompagne les projets innovants, répondant ainsi aux enjeux de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de santé pour les habitants.



CHIFFRES CLÉS

108 500 € investis pour soutenir
13 projets en 2022.

6 réunions de coordination
avec les élus politique de la ville m2A
ont été organisées.

10 réunions de l'équipe projet contrat de ville
ont été programmées.

4 projets réalisés cette année :
le pilotage-suivi du bilan annuel 2021 et le lancement
du travail d'évaluation finale du contrat de ville,
le lancement de l'appel à initiative 2022
et l'organisation de l'instruction des demandes
de subventions 2022.

L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, un défi

m2A souhaite dynamiser la réussite à l'école et favoriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, afin d'amortir les effets de ces crises. L'Agglomération aide les jeunes dans leur recherche et lutte contre le décrochage scolaire pour les collégiens en vue d'une insertion socioprofessionnelle. Dans cette même démarche, m2A a assuré le suivi des travaux de la Cité de l'emploi, dispositif déployé à Mulhouse depuis la fin d'année 2021. Elle permet la collaboration entre tous les acteurs locaux afin d'améliorer l'identification et l'accompagnement des résidents des Quartiers Prioritaires de Ville (QPV), pour leur offrir un suivi plus personnalisé et adapté.

Une collaboration autour du futur contrat de ville

En partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), m2A a mené une réflexion sur la politique de la ville de son Agglomération, permettant la rédaction du rapport annuel 2021 du contrat de ville. En lien avec l'Agence de fabrique urbaine et territoriale (AFUT), anciennement : Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), l'ORIV a aidé m2A à définir une méthode participative pour élaborer le futur contrat de ville. Pour la réalisation de cette mission, m2A a soutenu l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville à hauteur de 25 000 €. ■

LE PTRTE, OUTIL PARTENARIAL AU SERVICE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

En partenariat avec l'État, la Région Grand Est, la CeA et toutes les communes de l'Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a participé dès 2021 à la rédaction du Pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE). Il s'agit désormais de faire vivre ce pacte jusqu'en 2026 pour la relance et le développement économiques de tout le territoire.

Ce pacte territorial de relance a été officiellement signé le 10 janvier 2022 au Parc expo de Mulhouse par le Président de m2A et les 39 maires des communes membres, le Président de la Région Grand Est et le Président de la CeA, **en présence de Jacqueline Gourault**, alors Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et des services de l'État.

Basé sur une démarche partenariale active, ce document est le fruit d'une année entière de travail entre les services de la Région Grand Est, de l'État, de la CeA, de m2A, de la Ville de Mulhouse et des 38 autres communes de l'Agglomération. Il recense de manière exhaustive **plus de 500 projets** portés par m2A, la Ville de Mulhouse et les 38 autres communes pour les six années à venir.

Ces projets qui représentent au total 506 M€ ont tous été annexés au PTRTE. Parmi les projets structurants de m2A, nous pouvons citer : l'extension du parc expo avec la construction d'une nouvelle halle, l'extension de nos réseaux de chaleur notamment celle de 2,4 km entre l'Illberg et le quartier Bel-Air, la réalisation d'itinéraires cyclables sur le territoire, la création ou la réhabilitation de sites périscolaires ou la construction du nouvel espace Horizon Afrique sur le site du parc zoologique et botanique de Mulhouse.



Jacqueline Gourault lors de la signature du PTRTE de m2A



Échange entre les maires de m2A
et la ministre Jacqueline Gourault

Sur le plan organisationnel et méthodologique, **deux comités techniques et un comité de pilotage** se sont réunis pour examiner avec attention l'avancée des projets et permettre aux dossiers les plus matures, de bénéficier de subventions de la part des différents partenaires. L'objectif est également de pouvoir réunir les partenaires en mode projet aussi souvent que nécessaire. ■

LE PTRTE, LA CULTURE PARTENARIALE DE m2A EN ACTION

Le PTRTE est une démarche d'accompagnement territorial en proximité sur 6 années (de 2021 à 2026). Son objectif vise à simplifier les contractualisations menées conjointement par l'État, la Région Grand Est et la CeA. Il s'agit de rechercher davantage de convergence et de lisibilité dans le déploiement des programmes et politiques sur le territoire et de développer une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

EN CHIFFRES

506 millions d'euros

+ de 500 projets identifiés



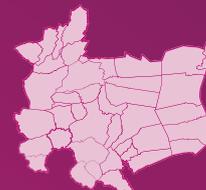
Mulhouse Alsace Agglomération :

194 M€

Mulhouse

Ville de Mulhouse :

261 M€



38 autres communes-membres :

51 M€

L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) est un dispositif partenarial entre le Ministère de la Justice, la Ville de Mulhouse et m2A.

Elle est ouverte à tous les citoyens de l'Agglomération ayant besoin d'un renseignement juridique. L'accueil est géré par deux agents de la Direction du Développement Intercommunal de m2A. En fonction de leur demande, les usagers sont orientés vers le professionnel de la justice le plus adéquat. Plusieurs permanences sont tenues au sein de cet établissement par des avocats, notaires, conciliateurs de Justice, huissiers de Justice, et délégué du Défenseur des Droits. Il est possible de rencontrer un écrivain public ou des associations qui œuvrent dans le domaine de l'accès au droit des femmes et des familles (CIDFF) et de l'aide aux victimes (APPUIS). La MJD accueille aussi les différents stages de citoyenneté, mesures alternatives aux poursuites mises en place par le tribunal judiciaire de Mulhouse. ■

CHIFFRES CLÉS

3 367 personnes reçues à la MJD.

5 143 appels téléphoniques réceptionnés.

157 stages de citoyenneté organisés.

216 stages de sensibilisation aux violences conjugales organisés.

82 stages de sensibilisation aux produits stupéfiants organisés.

LE PATRIMOINE LOCAL EST BIEN GARDÉ !

Les Archives de l'Agglomération collectent des documents et des données, produits et reçus par les autres services communautaires.

CHIFFRES CLÉS

9 km linéaires de documents, de toutes provenances confondues.

350 lecteurs annuels.

550 consultations annuelles.

Les Archives prodiguent des conseils et de l'aide en matière d'archivage, grâce à la mise au point de modules d'archivage et de protocoles de description des données, pour la collecte et la conservation des documents électroniques, des archives privées (familles, associations, entreprises) susceptibles d'enrichir la mémoire collective. Le service classe les documents collectés et élabore des instruments de recherche permettant leur exploitation. Il conserve matériellement de nombreux fonds d'archives, ainsi que la collection muséale de l'entreprise DMC. Enfin, le service communique des archives au public (administrations, généalogistes, étudiants, historiens locaux, particuliers, ...) et aide à mener des recherches à caractère scientifique, administratif et généalogique. En 2022, une exposition ouverte au public a permis de mettre en lumière les jeunes années de l'illustre réalisateur William Wyler et les cinémas de Mulhouse. Autre temps fort de l'année, le service a réalisé un guide des fonds à destination des généalogistes. ■

ÉGALITÉ EN LIGNE : TOUS CONNECTÉS

m2A se mobilise pour que tous ses citoyens, élus et agents, en situation de handicap ou non, puissent avoir accès aux sites internet institutionnels du territoire.

L'Agglomération s'engage pour l'égalité entre tous ses habitants. m2A a porté un projet, permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir elles-aussi, un accès confortable et inclusif à ses sites internet institutionnels. Au début de l'été, le projet a été présenté aux différentes communes. Une demande de subvention a été sollicitée par l'Agglomération, au titre du volet numérique du fonds européens REACT-EU (Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe). Ce fonds aide les porteurs de projet, comme m2A à atteindre leurs objectifs, grâce à un soutien financier et il contribue aussi à relancer l'économie. L'Agglomération a également cherché un prestataire pour réaliser des audits d'accessibilité des sites du territoire, et pour former les agents créateurs de contenu à l'accessibilité numérique dès la conception. La société strasbourgeoise « Alsacrérations » a été sélectionnée pour cette mission. Ainsi, les premiers audits ont eu lieu à la fin de l'année 2022.

155 885 € HT

ont été investis par m2A pour ce projet



39 COMMUNES, UNE SEULE AGGLOMÉRATION

La bonne entente entre les différentes communes qui composent son Agglomération est primordiale pour m2A.

Plusieurs projets intercommunaux, ainsi que des moments de rencontre entre les élus, sont organisés par m2A. Ils permettent de favoriser la bonne entente entre les communes et l'Agglomération. m2A souhaite créer du lien entre les Directeurs Généraux des Services (DGS) des 39 communes, pour soutenir la bonne organisation des instances politiques. L'Agglomération sert également d'interface entre les communes et ses différents services. C'est pourquoi plusieurs conférences plénières et territorialisées avec les maires, 5 collégiales entre les Directeurs Généraux des Services, ainsi que 3 forums des élus, ont été organisés par m2A en 2022.



13

dossiers ont été traités
avec les communes
pour les services

46

sollicitations directes
des communes
ont été réalisées

LA COOPÉRATION AU CŒUR DE L'ACTION DE m2A

m2A a dans son ADN les principes de coopération et de co-construction : entre binômes élu-agent, entre services, avec ses 39 communes, avec les partenaires du territoire publics comme privés, sans oublier avec les habitants, comme en témoigne la Journée citoyenne. Le Conseil de développement et la coopération entre intercommunalités en sont de bons exemples, et la Maison du Territoire en sera un symbole fort.

L'engagement citoyen du Conseil de développement

Le Conseil de développement de m2A est depuis 2003 l'instance de démocratie participative prévue au niveau intercommunal. C'est aussi une instance consultative, force de proposition pour les élus de m2A, et un espace de dialogue et de réflexion sur des questions d'intérêt général.

Une année productive pour le Conseil de développement

Chaque année, le Conseil de développement enrichit de ses contributions la gouvernance de m2A, dans l'intérêt des habitants du territoire. Ainsi, son action en 2022 a été marquée par :

- la publication en mars 2022 d'un avis sur « Environnement et santé, quels leviers d'amélioration pour Mulhouse Alsace Agglomération ? »,
- l'organisation les 27 et 28 septembre 2022 d'un atelier participatif et d'une rencontre-débat autour de la sobriété énergétique, avec Barbara Nicoloso sur le thème : « Devenons acteurs de la sobriété énergétique »,
- la participation à la consultation publique sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de m2A, appelé « Plan Climat Nouvelle Donne ».

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT 2021-2022 EN CHIFFRES

127 membres

4 collèges : **35%** de citoyens, **32%** de représentants des associations et institutions, **27%** de représentants des communes et **6%** de personnes qualifiées

3 thématiques de travail : Changement climatique, Citoyenneté et Culture

10 groupes de travail



La Maison du Territoire, un lieu
de rassemblement des agents
et des acteurs

LA MAISON DU
TERRITOIRE

2 675 000 €



C'est le capital que détient

Mulhouse Alsace Agglomération au sein
de la société anonyme d'économie mixte locale
(SAEML) Maison du Territoire. Avec 42,8% des parts,
m2A reste l'actionnaire majoritaire
de cette SAEML qui compte 11 actionnaires,
dont trois partenaires publics.

DES RENCONTRES RICHES AVEC LES INTER- COMMUNALITÉS ET AVEC LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

À l'initiative de Fabian Jordan, Président de m2A, **trois rencontres ont été mises en place entre les présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Haut-Rhin**. Les présidents de ces grandes collectivités ont ainsi pu échanger sur des sujets communs, de la hausse du coût de l'énergie à la solidarité en Ukraine, en passant par un dossier fédérateur : les Mobilités. Ces dernières ont fait l'objet d'un groupe de travail entre EPCI et ont abouti à l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités partagée, pour promouvoir l'attractivité des territoires et leur développement économique.

m2A est également membre du Pôle métropolitain avec l'Eurométropole de Strasbourg, la communauté d'Agglomération de Haguenau, Colmar Agglomération et Saint-Louis Agglomération. Ce Pôle s'est réuni à deux reprises en 2022 et a décidé d'apporter collectivement son soutien financier pour des projets, à hauteur de :

- **35 000 €** pour le Centre d'études japonaises en Alsace (CEJA) basé à Colmar,
- **110 000 €** pour l'opération « Meet in Alsace » d'Alsace Destination Tourisme. ■



Rencontre des Présidents des EPCI
du Haut-Rhin

Lancement de la 1^{re} saisine citoyenne de France

La saisine citoyenne du Conseil de développement est un outil de démocratie participative inédit inscrit dans le projet de territoire « Vision 2030 » de m2A.

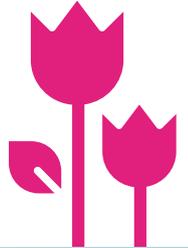
Elle permet aux citoyens de saisir le Conseil de développement sur des sujets qu'ils proposent et relevant de la compétence de l'Agglomération.

Les sujets sont ensuite validés par le Conseil de développement et ceux retenus sont mis en ligne sur le site de m2A. Les saisines citoyennes doivent recueillir un minimum de 50 soutiens, dans un délai de 3 mois pour faire l'objet d'un groupe de travail.

Les membres du Conseil y apportent leur expertise citoyenne qui est ensuite portée à la connaissance des élus de l'Agglomération, dans un esprit de co-construction.

La phase d'expérimentation d'un an a débuté le 5 juillet 2022. Fin 2022, 5 saisines ont été déposées : 3 ont été rejetées car n'entrant pas dans les champs de compétences de l'Agglomération, 2 ont été acceptées dont une mise en ligne au mois de novembre 2022. ■

LA LANDESGARTENSCHAU, FESTIVAL ET SYMBOLE DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



Du 22 avril au 03 octobre 2022 s'est tenu l'événement transfrontalier « Die Landesgartenschau - RiveRhin », un festival des parcs et jardins entre voisins allemands et alsaciens, organisé en lien avec notre Direction des relations internationales et transfrontalières.



Landesgartenschau - Pavillon alsacien



Inauguration officielle de la Landesgartenschau en avril 2022.

Durant six mois, les visiteurs ont ainsi pu découvrir un espace de promenade le long du Rhin entre Neuenburg am Rhein et les communes de la bande rhénane, mais aussi goûter des spécialités alsaciennes, parcourir les musées de l'Agglomération mulhousienne ou les chemins de randonnée dans les Vosges. Objectif de ce festival en plein air : mettre en lumière le savoir-faire d'acteurs privés et publics en matière de jardinerie, de paysagisme et d'aménagement des espaces verts.

Pendant 8 semaines sur le pavillon « Alsace » imaginé pour l'occasion, les équipes de m2A mais aussi de la CeA, de la Ville de Mulhouse, de l'Office de Tourisme et des musées du territoire ont pu faire la promotion du territoire et de ses nombreux sites culturels et touristiques. ■

UNE PASSERELLE POUR CONNECTER NEUENBURG ET CHALAMPÉ



Renforcer la proximité entre voisins (la philosophie de la Landesgartenschau) passe également par les infrastructures routières. Le pont entre Neuenburg am Rhein et Chalampé a ainsi été ouvert à la circulation avant le démarrage de RiveRhin 2022. Sous l'impulsion de m2A, et grâce à l'implication de la CeA et des partenaires publics allemands, la passerelle a été élargie afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler en toute sécurité. Un souhait qui avait été émis par le maire de Neuenburg également. L'inauguration de la passerelle a eu lieu le 14 avril 2022. Au-delà de l'accessibilité des territoires, ce pont traduit une dimension symbolique de coopération transfrontalière, dans le but de développer nos relations de voisinage avec l'Allemagne.

Une Direction transversale et multi-projets

Au-delà de l'événement « RiveRhin 2022 » et de l'aménagement de cette passerelle pour piétons et cyclistes, la Direction des relations internationales et transfrontalières, pilotée par Martine Moser, a travaillé activement sur la création officielle du réseau européen « Innovative Red Brick Cities » à Mulhouse et sur la clôture du programme d'échanges avec la ville de Trois-Rivières dans le cadre du fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée. Cette direction à 360° constitue un appui véritablement transversal aux élus et aux services sur les projets à dimension transfrontalière, européenne et internationale. Porteuse de l'ambition résolument européenne de m2A, elle accompagne m2A et les acteurs du territoire sur des projets partenariaux transfrontaliers et internationaux. ■



Premiers cyclistes empruntant la passerelle de Chalampé

Claudia Meschede à gauche lors d'une des visites de la délégation de Panam Sports Organization.



Accompagner la dynamique olympique de m2A

D'origine allemande et parfaitement trilingue (français, allemand et anglais), Claudia Meschede de la Direction des relations internationales et transfrontalières participe à l'accueil de représentants de délégations sportives étrangères et des comités nationaux olympiques à la recherche de sites d'entraînement et de préparation dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle a notamment accueilli, aux côtés de notre Direction des Sports et des élus de la Commission « Sport », une délégation panaméricaine de Panam Sports Organization (PSO) représentant pas moins de 38 comités nationaux olympiques d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Un rôle d'interprète et de traductrice indispensable à la réussite de notre ambition de Centre de Préparation aux Jeux - CPJ ; m2A étant le 2^e CPJ de France avec 35 disciplines sportives homologuées.



Landesgartenschau - Inauguration du pavillon alsacien

VIE DE L'AGGLOMÉRATION

FINANCES : LES CHIFFRES CLÉS

Le compte administratif 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 248 M€ en dépenses de fonctionnement et à 72 M€ en dépenses d'investissement pour le budget principal.



m2A dispose de 3 budgets annexes :

- pour la gestion des transports urbains,
- pour les réseaux de chaleur et les centrales thermiques,
- pour la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Bantzenheim.

Budget Transports urbains

75,7 M€ pour les dépenses de fonctionnement
14,9 M€ pour les dépenses d'investissement

Budget Chauffage urbain

11,6 M€ en dépenses de fonctionnement
7,2 M€ en dépenses d'investissement

Budget ZAE de Bantzenheim

53 K€ en dépenses de fonctionnement
913 K€ pour l'investissement

Les grandes masses financières du budget principal : l'évolution des ressources communautaires

L'essentiel des ressources de la collectivité est constitué par les ressources à caractère fiscal et par les dotations et subventions.

Les recettes fiscales représentent un total de 154,2 M€ et sont constituées par les recettes qui se substituent à l'ancienne taxe professionnelle et par les recettes ménages (**114,5 M€**), par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**38,2 M€**) et par des recettes diverses (**1,5 M€**).

Les dotations et subventions se sont élevées en 2022 à 52,7 M€ et comprennent les dotations d'État ainsi que des participations de nos divers partenaires (notamment la CAF). Figurent parmi les dotations les plus importantes :

- La dotation de compensation de la suppression de la part salaires pour **20,6 M€** ;
- Les compensations de l'État au titre notamment de la taxe professionnelle pour **18 M€** ;
- La dotation d'intercommunalité pour **5,5 M€** ;
- Les aides diverses et notamment celles de la CAF pour un total de **8,6 M€**. ■



m2A S'ENGAGE SUR UNE GESTION DES FONDS EUROPÉENS AVEC LA RÉGION

Le Fonds Européen de Développement Régional, plus communément appelé FEDER, est l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions. m2A s'est vu confier une enveloppe de **7M€**. Elle a pu définir en co-construction avec la Région les grands axes et les projets éligibles sous la forme d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) à gestion intermédiaire.

LES DÉPENSES COMMUNAUTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 248 M€.

Les charges de personnel représentent 30 % des dépenses,
le reversement de contributions/compensations aux communes 26,9 %.

Les dépenses d'investissement représentent un peu plus de 72,15 M€, dont :



Aménagement du territoire
et zones d'activités

2,1 M€



Rénovation des équipements
aquatiques et sportifs

1,2 M€



Propreté urbaine
et parc auto

2,2 M€



Parc zoologique et botanique

1,4 M€

947 800 € pour Horizon Afrique
358 820 € pour la clinique vétérinaire



Périscolaire

388 600 €



Patrimoine touristique

110 690 €



Pistes cyclables

123 600 €



Petite enfance

630 550 €

RESSOURCES HUMAINES

L'humain au cœur des métiers

La Direction des Ressources Humaines assure la coordination entre la stratégie générale formalisée par la Direction Générale en matière de service public et les moyens RH à mettre en œuvre. Elle recrute et gère la vie des 1668 agents de la collectivité tout au long de leurs carrières en leur garantissant la préservation de leurs droits prévus dans les statuts de la fonction publique territoriale. Les 55 agents ont coordonné le recrutement de 188 collaborateurs et l'accompagnement social de 128 agents.

LES MOYENS GÉNÉRAUX AUX PETITS SOINS POUR LES COLLABORATEURS



L'équipe des Moyens Généraux

Une quarantaine d'agents œuvrent au bien-être du personnel à travers l'aménagement, l'organisation et l'entretien des espaces de travail, la mise à disposition des fournitures de bureau, des consommables informatiques, des produits d'entretien et d'hygiène, la gestion de l'imprimerie, le tri et la distribution du courrier, l'accueil physique et téléphonique et la gestion du centre d'accueil Alfred Wallach.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de bornes de tri uniques situées sur les étages en remplacement des corbeilles individuelles des bureaux afin de diminuer les risques de troubles musculosquelettiques des agents et de réduire la consommation des sacs plastiques en optimisant le tri sélectif. Un bon point ! Ces bornes de tri sont totalement recyclables et fabriquées localement. Le service a également piloté la création du restaurant pour le personnel de de la Maison du Territoire. ■

1 324 077 € dépenses de fonctionnement

556 898 € recette de fonctionnement

193 878 € en investissement

877 067 m²

Surface annuelle cumulée nettoyée pour les bâtiments de m2A

120 000

courriers adressés et mis sous plis

9 millions

Nombre de documents imprimés

Centre Alfred Wallach

13 000 repas servis
12 677 personnes accueillies

120 894

appels entrants au standard

GÉOMÈTRES, TOPOGRAPHES, GÉOMATIENS, SIGISTES... DES PROFESSIONNELS À LA HAUTEUR

Établir des cartes intelligentes, à l'aide de données géographiques, de levés topographiques nécessaires à l'établissement de plans et projets d'aménagements communaux ou communautaires : c'est la mission des **17 collaborateurs du Service Informations Géographiques (SIG)**. Ces cartes sont destinées à alimenter des outils d'aide à la décision pour l'Agglomération et ses communes membres. ■

28 100 € en dépenses de fonctionnement

10 100 € en recettes de fonctionnement

60 600 € en dépenses d'investissement

QUELQUES PROJETS MARQUANTS :

- Réalisation d'une orthophotographie haute résolution (8 cm le pixel) sur l'ensemble de m2A avec édition et fourniture de posters à chaque commune de m2A,
- Réalisation de 5 documents d'arpentages dans le cadre de cessions, découpages de terrains sur les zones d'activités Hohmatten et Amélie à Wittelsheim, ZAE Dietwiller, Village Industriel de la Fonderie et DMC à Mulhouse,
- Levés topographiques pour les projets d'aménagements : pistes cyclables à Wittelsheim (Rue Schweitzer) et Wittelsheim (RD19), création d'un multi-accueil à Pfastatt, base de canoé kayak à Riedisheim,
- Mise à jour en propre régie des plans topographiques des communes de Morschwiller-le-bas et Bruebach,
- Cartographie des réseaux de chaleur suite aux travaux et extensions dans les quartiers Bel Air et Coteaux.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE



14 agents assurent principalement le conseil juridique interne en lien avec les référents juridiques et le suivi des contentieux, souscrivent les marchés d'assurances, gèrent les sinistres, les atteintes au patrimoine, la protection juridique des agents, les abonnements et les procédures de passation des marchés publics et contrats complexes (délégations de service public, concessions ...) en lien avec les référents commande publique et conseillent les directions en matière de commande publique. ■

360 700 € en fonctionnement

35 575 € en investissement

114 avis juridiques et **11** affaires contentieuses

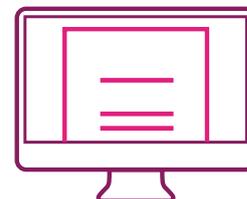
130 marchés notifiés

31 abonnements gérés

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS :

- Renouvellement du marché d'assurance des biens du Musée de la Moto Grange à Bécanes de m2A
- Mise en place de la nouvelle charte de la commande publique en concertation avec les Chambres consulaires et les Fédérations professionnelles et approbation du Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables
- Accompagnement juridique sur des projets transversaux tels que la création de la Régie communautaire de l'Eau, le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, le renouvellement de Délégations de Service Public et de Concession.

DANS LES COULISSES DES SYSTÈMES ET APPLICATIONS TIC



30 agents du service Systèmes d'informations sont en charge du développement et de l'intégration de logiciels, de la relation avec les collaborateurs et des infrastructures et réseaux. ■

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS :

- Création de la cellule cybersécurité DSI/MRN (Mission Risques Numériques)
- Mise en place de la CVthèque
- Participation à l'action environnementale du Lions Club en cédant des déchets électroniques et des équipements informatiques plus utilisés par les collectivités
- Soutien logistique à l'Ukraine (l'accueil de réfugiés)

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

1 104 800 € en fonctionnement

1 000 000 € en investissement 2 200 PC

340 imprimantes réseau

dont **160** multifonctions

310 serveurs virtuels et 23 serveurs physiques

250 applications utilisées au quotidien

70 sites reliés en haut débit via fibre optique propriétaire

7 sites reliés en haut débit par Radio longue distance

71 sites reliés par Internet (VPN)

81 To de données utiles (hors sauvegarde et redondance)

165 400 emails reçus de l'extérieur pendant 1 mois (hors spam)

177 900 emails envoyés vers l'extérieur pendant 1 mois

2 000 postes téléphoniques

dont **1 600** postes sous IP

725 smartphones gérés avec abonnement data,

573 téléphones portables/smartphones

sans abonnement data, **250** Tablettes

Mulhouse Alsace Agglomération

2, rue Pierre et Marie Curie
BP 90019 - 68948 Mulhouse Cedex
Tél : 03 89 32 58 58
m2A.fr

Dépôt légal : **11/2022**. ISSN : **2270-6496**

Date de parution : **11/12/2023**

Rédaction : **Thomas de Gruttola, Orlane Foucault,
Nelly Pratz-Meyer, Laura Souto Maior**

Direction artistique : **Véronique Rapoport**

Crédits photos : **Grégory Muller, Marie Nussbaumer,
Istockphoto, Tristan Vuano**

Photo de couverture : **Équipe d'escalade du Japon au CMC**



M. le Président : En point 7, il s'agit du rapport d'activité présenté par Pierre LOGEL.

M. LOGEL : Merci, M. le Président.

Comme chaque année, il appartient à m2A de présenter son rapport d'activité. Cette année, cela concerne l'année 2022. Ce rapport présente l'activité générale de m2A et l'engagement quotidien de nos agents dans tous les domaines de compétences. Ce rapport sera transmis à chaque Commune dès validation de ce soir.

Je tiens à remercier et surtout à féliciter le service communication pour son remarquable travail qui reflète le dynamisme de notre Agglomération. Merci de m'avoir écouté.

M. le Président : Pierre, je crois aussi qu'on a obtenu quatre trophées à Paris dernièrement.

M. LOGEL : Malheureusement, je n'ai pas pu y aller, étant couché au fond de mon lit, mais je crois que là aussi cela dénote le dynamisme de notre service communication. Je remercie Thomas DE GRUTTOLA et toute son équipe.

M. le Président : Merci beaucoup, Pierre.

Des questions ? Pas de question ? On prend acte de la présentation.

Le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport d'activités 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération.

8° MODIFICATION DES STATUTS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : CHANGEMENT DE SIEGE ET POSSIBILITE POUR L'AGGLOMERATION DE PASSER OU D'EXECUTER DES MARCHES POUR LE COMPTE DE COMMUNES MEMBRES DE GROUPEMENTS DE COMMANDE (06/5.7.6/2227C)

En 2021, la société anonyme d'économie mixte locale (Saeml) « Maison du Territoire », dont Mulhouse Alsace Agglomération est actionnaire majoritaire avec 42,8% du capital, a acquis le bâtiment de l'ancienne Banque Populaire sis 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim afin d'y installer la « Maison du Territoire ». Des travaux de réhabilitation ont été entrepris en 2022 et 2023 par la Saeml pour y installer l'ensemble des locataires.

Depuis octobre 2023, plusieurs directions et services de Mulhouse Alsace Agglomération, dont le Président et son cabinet, la direction générale, la direction de la communication, la direction innovation et évaluation, la direction de la transition écologique, la direction mobilités et transports, la direction du développement économique, la direction des finances, le service tourisme et musées, la direction du développement intercommunal, le service courrier et une équipe chargée du restaurant en régie, se sont installés dans le bâtiment de la Maison du Territoire à Sausheim. Un espace dédié aux élus sera notamment disponible au 4^{ème} étage du bâtiment.

De plus, à partir de 2024, de nombreuses réunions et instances à l'exception des

conseils d'agglomération qui resteront localisés au parc des expositions de Mulhouse, seront désormais organisées à la Maison du Territoire, de sorte que le changement de siège de l'agglomération semble indispensable. Il est ainsi proposé de transférer le siège actuel de l'agglomération situé 2 rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse (68200) au 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390). Ce transfert de siège doit être mentionné dans les statuts de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, l'article 65 de la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique assouplit les relations entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres en matière de mutualisation d'achats.

Ainsi dans un souci de réduction des dépenses publiques, Mulhouse Alsace Agglomération souhaite pouvoir ajouter expressément dans ses statuts la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération d'occuper les fonctions de coordonnateur des groupements de commandes d'achat et de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales : « Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, si les statuts de l'établissement public le prévoient expressément, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement ».

Pour cela, les communes doivent se constituer en groupement de commandes. En revanche, l'EPCI n'est pas obligé de faire partie du groupement. Mulhouse Alsace Agglomération pourra donc agir alors même que l'achat ne répond pas à son besoin.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux. Cet accord nécessite une majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population d'une part ainsi que l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée d'autre part.

Chaque commune disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision sera réputée favorable. Sous réserve que les conditions précitées soient réunies, un arrêté préfectoral prononcera la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve le transfert de siège de Mulhouse Alsace Agglomération à la Maison du Territoire, située 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim,
- approuve la possibilité pour Mulhouse Alsace Agglomération de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement comme le prévoit l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales,
- autorise le Président ou son représentant à notifier la présente délibération aux communes membres de l'agglomération afin que leurs conseils municipaux se prononcent par délibération concordante sur le transfert du siège de l'agglomération et la possibilité pour l'agglomération de passer ou d'exécuter des marchés pour le compte de communes membres de groupements de commande, dans les trois mois à compter de cette notification. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision sera réputée favorable ;
- autorise le Président ou son représentant, à signer les conventions permettant à Mulhouse Alsace Agglomération de coordonner les groupements et de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires

M. le Président : Point 8, modification des statuts de notre Agglomération. Je donne la parole à Jean-Luc SCHILDKNECHT.

M. SCHILDKNECHT : Chers collègues, ce projet de délibération comporte deux points. Il s'agit de valider le changement de siège de m2A et dans un deuxième temps, il est également proposé d'ajouter aux statuts de l'Agglomération la possibilité pour m2A d'occuper les fonctions de coordonnateurs de groupement de commandes pour l'ensemble des communes.

En ce qui concerne le changement de siège, actuellement, le siège de l'agglomération est à Mulhouse, Maison Doring et depuis le début du mois, Fabian l'a dit, nous avons 12 services qui sont installés à la Maison du Territoire et de ce fait, bon nombre de réunions à l'exception des Bureaux et des Conseils d'agglomération, puisque la salle n'est pas assez grande, même s'il y a un amphithéâtre, mais il n'y a pas de table, se tiendront et continueront à se tenir ici. Il semble évident que la Maison du Territoire devienne le siège de notre Agglomération et pour ce faire il nous faut au préalable modifier les statuts.

En ce qui concerne le deuxième point de cette délibération, elle concerne la possibilité pour m2A de passer ou d'exécuter des marchés pour les comptes des Communes membres. Une petite erreur s'est glissée dans la délibération, si vous l'avez lu avec attention. À un moment donné, il est fait référence aux infrastructures de recharge, les IRVE, ce n'est pas du tout l'objet de la délibération, mais il y a eu des copier-coller malheureux qui ont été faits. Cette proposition de modification de statuts vous est proposée dans un souci de réduction des dépenses publiques. Bien sûr, plus on est nombreux à acheter, moins cela va coûter cher et il est à noter que lors d'un groupement de commandes m2A pourra jouer le rôle de coordonnateur même si l'achat ne correspond pas à ses besoins. Ainsi, par

exemple, si plusieurs Communes de l'Agglomération ont un besoin commun, m2A pourra piloter la démarche.

Concernant le changement de nos statuts, les Communes de m2A auront trois mois pour prendre une délibération concordante. Dans le cas contraire, elle sera réputée comme favorable. Donc, si vous vous taisez, c'est favorable. À savoir enfin que pour valider ces statuts, la majorité des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population est requise.

Voilà chers collègues très rapidement, après avoir répondu à vos questions s'il y en a, il vous est demandé de valider ce projet de modification des statuts. Cela appelle-t-il des observations ?

Loïc MINERY.

M. MINERY : Merci, Jean-Luc. Merci, chers collègues.

Sur ce point, c'est simplement pour une explication de vote. En cohérence, nous nous abstiendrons dans la mesure où effectivement même symbolique, pour nous, le changement de siège de l'Agglomération ne devrait pas avoir lieu. En tout cas, le siège de l'Agglomération ne devrait pas quitter Mulhouse. Voilà, vous le savez déjà. Pour le reste, évidemment, de la délibération, on est tout à fait OK, pas de problème. C'est une abstention sur ce point 8, en l'occurrence. Merci.

M. SCHILDKNECHT : Merci. Nous en prenons bonne note. D'autres demandes de parole ?

M. le Président : Florian COLOM.

M. COLOM : Merci, M. le Président.

Explication de vote aussi en ce qui concerne le groupe majoritaire de la Ville de Mulhouse en cohérence avec la position qui était la nôtre en 2020. Nous nous abstiendrons également sur le transfert du siège de l'Agglomération hors de Mulhouse. Sans volonté nécessairement de polémiquer, on est maintenant tourné toutes et tous dans la construction de l'avenir, mais en cohérence avec la position qui était la nôtre, on s'abstiendra également sur ce point.

M. le Président : Merci, Florian.

D'autres interventions ? Anouar SASSI, je vois le micro allumé, donc je pense qu'il y a une intervention.

M. SASSI : M. le Président, chers collègues, également je serais très bref. En cohérence avec la position de mes collègues mulhousiens, je m'abstiendrai sur ce vote. Merci à vous.

M. le Président : Merci. Plus d'interventions, donc on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On va laisser le temps, je vous demanderais juste un peu de bien lever le bras, bien haut, s'il vous plaît. Merci. Qui est pour ? C'est la différence, mais je vous laisse quand même faire toutes les photos et tout.

Pour : 51 + 7 procurations.

Abstentions (36) : Beytullah BEYAZ, Claudine BONI DA SILVA (représentée par Florian COLOM), Nour BOUAMAIED, Maryvonne BUCHERT, Jean-Yves CAUSER (représenté par Pascale Cléo SCHWEITZER), Jean-Claude CHAPATTE, Florian COLOM, Marie CORNEILLE, Alain COUCHOT, Philippe D'ORELLI (représenté

par Alfred JUNG), Nadia EL HAJJAJI, Anne-Catherine GOETZ (représentée par Maryvonne BUCHERT), Antoine HOMÉ, Alfred JUNG, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI (représentée par Antoine HOMÉ), Michèle LUTZ, Marie HOTTINGER (représentée par Catherine RAPP), Corinne LOISEL (représentée par Beytullah BEYAZ), Loïc MINERY, Nathalie MOTTE, Thierry NICOLAS, Alfred OBERLIN (représenté par Nour BOUAMAIED), Maëlle PAUGAM (représentée par Nadia EL HAJJAJI), Paul QUIN, Catherine RAPP, Ginette RENCK, Chantal RISSER (représentée par Paul QUIN), Annouar SASSI, Pascale Cléo SCHWEITZER, Joseph SIMEONI, Corine SIMON, Cécile SORNIN, Christophe STEGER (représenté par Cécile SORNIN), Emmanuelle SUAREZ (représentée par Thierry NICOLAS), Philippe TRIMAILLE et Joseph WEISBECK.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

9° RESTAURANT DE LA MAISON DU TERRITOIRE : CONVENTION D'ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION AU PROFIT DES AGENTS DES COMMUNES MEMBRES DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (361/579/2182C)

Mulhouse Alsace Agglomération installe son Siège au sein du bâtiment Maison du Territoire, situé à Sausheim et propriété de la Société d'économie Mixte Maison du territoire.

Ce siège regroupe environ 150 collaborateurs de Mulhouse Alsace Agglomération.

Par bail, la Société d'économie Mixte Maison du territoire loue à Mulhouse Alsace Agglomération des locaux pour les besoins de son activité, incluant un espace de restauration collective.

Aussi, compte tenu de la situation de ce bâtiment, il a été décidé de créer un restaurant administratif qui est géré en régie par Mulhouse Alsace Agglomération, conformément aux articles L 731-1 et suivants du code général de la fonction publique. Ce restaurant est ouvert aux collaborateurs installés sur place mais également à l'ensemble du personnel de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le bâtiment abrite d'autres locataires et des salles de formation et de réunion mises en location. Le personnel travaillant dans ce bâtiment bénéficie du restaurant géré par Mulhouse Alsace Agglomération mais également les personnes qui sont en formation ou en réunion dans les salles prévues à cet effet.

Il est proposé d'ouvrir l'accès à ce restaurant au personnel des communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération intéressées. Ceci dans la limite de la capacité d'accueil du restaurant fixée à 180 personnes.

Par conséquent, il est proposé de conclure :

Une convention entre Mulhouse Alsace Agglomération et ses communes membres souhaitant faire bénéficier leurs agents de ce restaurant administratif qui est proposée selon le projet ci-après annexé.

Ce projet de convention cadre a pour objet de déterminer les modalités d'accès au restaurant de Mulhouse Alsace Agglomération. La convention-type destinée à chaque commune pourra être adaptée, notamment en cas de participation de la commune au prix des repas.

Le restaurant, exploité par Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre d'une régie directe, propose des repas sous format de self-service du lundi au vendredi.

Les utilisateurs auront accès à toutes les formules proposées par le restaurant. Les repas seront facturés dans les conditions fixées dans les conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le projet de convention cadre, entre Mulhouse Alsace Agglomération et chacune de ses communes membres intéressées, qui fixe le cadre et les modalités d'accès au restaurant de Mulhouse Alsace Agglomération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre, y compris les convention-type adaptées, notamment en cas de participation au prix des repas des communes.

PJ : 1

ANNEXE A LA DELIBERATION 361/579/2182C

<p>CONVENTION D'ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION, AU PROFIT DU PERSONNEL DES COMMUNES DE M2A</p>

Entre :

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN Président, dûment habilitée par délibération du 11 décembre 2023 du Conseil d'Agglomération.

Ci-après dénommée « M2A » ou « Le restaurant »

d'une part,

et

Commune ou Ville de XXXXX, représentée par XXX, en qualité de Maire

Ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Mulhouse Alsace Agglomération a souhaité installer son Siège au sein du bâtiment Maison du Territoire, situé à Sausheim et propriété de la Société d'Economie Mixte Maison du territoire.

Ce siège regroupe environ 150 collaborateurs de Mulhouse Alsace Agglomération.

Aussi, compte tenu de la situation de ce bâtiment, il a été décidé de créer un restaurant administratif qui est géré en régie par Mulhouse Alsace Agglomération, conformément aux articles L 731-1 et suivants du code général de la fonction publique. Ce restaurant est ouvert aux collaborateurs installés sur place mais également à l'ensemble du personnel de Mulhouse Alsace Agglomération, soit environ 1600 personnes.

Le bâtiment abrite d'autres locataires (Collectivité Européenne d'Alsace, Pôle emploi, les Ports, l'Agence d'attractivité...), soit environ 50 personnes et des salles de formation et de réunion mises en location. Le personnel travaillant dans ce bâtiment bénéficie du restaurant géré par Mulhouse Alsace Agglomération mais également les personnes qui sont en formation ou en réunion dans les salles prévues à cet effet.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'accès au restaurant de Mulhouse Alsace Agglomération situé à la Maison du Territoire au personnel des communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération.

ARTICLE 2 – MODALITES DE L'ACCUEIL AU RESTAURANT

Mulhouse Alsace Agglomération, gestionnaire du restaurant, s'engage à ouvrir l'accès au restaurant, au personnel des communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération dans la limite de la capacité d'accueil du restaurant fixée à 180 personnes.

Mulhouse Alsace Agglomération se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, tout usager qui, par son comportement, viendrait compromettre la bonne marche du restaurant.

Préalablement à la mesure notifiée par courrier recommandé motivé adressé à la commune, cette dernière sera informée, par courrier recommandé, de la mesure envisagée et sera invitée à en informer l'agent afin qu'il présente ses observations écrites dans le délai de 15 jours à compter de la réception de ce courrier, en lui précisant qu'il peut, sur sa demande, présenter des observations orales et se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix.

Par dérogation à ce qui précède, la mesure d'exclusion pourra être prononcée sans appliquer cette procédure contradictoire :

- en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles,
- lorsque la mise en œuvre de cette procédure est de nature à compromettre l'ordre public.

Si les faits sont constitutifs d'une infraction pénale, Mulhouse Alsace Agglomération et le personnel concerné se réservent la possibilité d'effectuer une main-courante ou de déposer plainte en vue de poursuites pénales.

ARTICLE 3 – ORGANISATION DES REPAS

Mulhouse Alsace Agglomération propose des repas sous format de self-service du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30.

Les utilisateurs auront accès à toutes les formules proposées par le restaurant. Les formules proposées à la signature de la présente convention sont annexées à ladite convention à titre indicatif (annexe 1).

Toute évolution fera l'objet d'un courrier d'information à la commune et d'un affichage sur place.

Les repas seront facturés aux conditions fixées à l'article 4 de la présente convention.

Il sera possible de payer par une carte restaurant qui sera à retirer auprès du Responsable du restaurant et qui pourra être rechargée directement à la caisse du self-service

Le restaurant affichera chaque jour ses menus et les produits qui seront proposés à la vente.

En cas de suspension de l'activité du restaurant administratif pour quelque cause que ce soit, la commune ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

Les repas seront facturés aux agents des communes de Mulhouse Alsace Agglomération sur la base des tarifs normaux votés chaque année en conseil d'agglomération.

A titre indicatif, les prix pour 2024 sont annexés à la présente convention (annexe 2), sous réserve d'évolution en cours d'année.

Tout changement de tarif fera l'objet d'un courrier d'information à la commune et d'un affichage sur place.

Il sera possible de payer par carte bleue, par chèque, par ticket restaurant mais également en rechargeant la carte restaurant spécifique. Les espèces ne seront pas acceptées, ni les chèques vacances.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES

Mulhouse Alsace Agglomération est responsable de tout dommage causé aux usagers du restaurant administratif, résultant des obligations lui incombant au titre de la présente convention.

Mulhouse Alsace Agglomération décline toute responsabilité pour tout dommage subi par les usagers du restaurant administratif ne relevant pas de ses obligations. En particulier, les usagers sont seuls responsables de leurs effets personnels qu'ils ne doivent pas laisser sans surveillance.

La commune est responsable de tout dommage causé à Mulhouse Alsace Agglomération par le fait de ses agents.

ARTICLE 6 – ASSURANCES

Chaque partie s'assure en responsabilité civile au titre des obligations qui lui incombent au titre de la présente convention.

ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à partir du 12 décembre 2023 pour une durée de 2 ans.

Au terme de cette période, elle pourra être prorogée expressément par les parties pour la même période, par échange de lettres recommandées avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois avant l'expiration la convention initiale.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Chaque partie peut résilier, sans indemnité, la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois mois.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention peut être résiliée à l'expiration d'un délai d'un mois à compter d'une mise en demeure de se conformer à ses obligations contractuelles, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

La présente convention prend fin de plein droit et sans indemnité en cas de d'arrêt définitif du restaurant administratif quel qu'en soit le motif.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, chaque partie reste tenue d'assurer les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Préalablement à toute saisine de la juridiction administrative, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable de leur différend dans un délai qui ne pourra être inférieur à 3 mois.

ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, chaque partie élit domicile aux adresses indiquées en début de convention.

ARTICLE 11 – LISTE DES ANNEXES

Sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Formules de repas
- Annexe 2 : Tarifs réduits du restaurant administratif pour 2024 (sous réserve d'évolution)
- Annexe 3 : Tarifs normaux du restaurant administratif pour 2024 (sous réserve d'évolution)

Fait à Mulhouse
en double exemplaires
le

Monsieur le Président
de Mulhouse Alsace
Agglomération

Fabian JORDAN

Le Maire de la
Commune/Ville de

xxxxx

Annexe 1 : Formules de repas

Self-service :

Repas normal : entrée, plat, dessert

Repas végétarien : entrée, plat, dessert

Plat à thème : plat seul

Entrée, fromages, dessert seuls

Pain

Boissons soft et vins/bière et café

Assiette froide : poisson, viande, crudités, dessert, pain, vin

Repas élaboré avec boissons

Autres repas :

Apéritif déjeunatoire ou dîatoire

Barbecue ou autre en extérieur

Accueil dans les salles de formation :

Café, thé, jus de fruits, viennoiserie

Annexe 2 : Tarifs réduits du restaurant administratifs pour 2024 en € TTC (sous réserve d'évolution)

REPAS	
Repas normal : Entrée/ Viande avec garniture / dessert	5,10
Repas végétarien : Entrée/ Substitut avec garniture / dessert	5,10
PLAT A THEME (plat seul)	8,30
ASSIETTE FROIDE	
Poisson/viande/ crudités/ Dessert/ pain/ vin	26,00
AUTRES REPAS	
Repas élaborés avec boissons	30,00
SUPPLEMENTS	
Boissons "Soft" (coca, jus etc...)	2,00
Boissons alcool (bière et vin)	3,50
Entrée	1,50
Fromage	1,20
Dessert	1,80
Café	0,40
Pain	0,50
ACCUEIL SALLE DE FORMATION FORFAIT PAR PERS	
Café, thé, jus d'orange et viennoiserie / personne	3,60

Annexe 3 : Tarifs normaux du restaurant administratifs pour 2024 en € TTC (sous réserve d'évolution)

REPAS	
Repas normal : Entrée/ Viande avec garniture / dessert	10,00
Repas végétarien : Entrée/ Substitut avec garniture / dessert	10,00
PLAT A THEME (plat seul)	12,50
ASSIETTE FROIDE	
Poisson/viande/ crudités/ Dessert/ pain/ vin	26,00
AUTRES REPAS	
Repas élaborés avec boissons	30,00
SUPPLEMENTS	
Boissons "Soft" (coca, jus etc...)	2,00
Boissons alcool (bière et vin)	3,50
Entrée	1,50
Fromage	1,20
Dessert	1,80
Café	1,00
Pain	0,50
ACCUEIL SALLE DE FORMATION FORFAIT PAR PERS	
Café, thé, jus d'orange et viennoiserie / personne	3,60

M. le Président : On continue. La restauration de la Maison du Territoire : une convention d'accès aux restaurants administratifs.

M. SCHILDKNECHT : Oui, vous n'êtes pas sans ignorer qu'un restaurant géré par m2A est implanté à la Maison du Territoire. Ce restaurant permet à nos 150 collaborateurs sur place ainsi qu'à tous les agents du m2A d'y déjeuner. Par ailleurs, peuvent aussi déjeuner dans ce restaurant les salariés des autres locataires ainsi que les personnes qui seront en formation sur le site : agents de l'agglomération ou agents d'autres communes.

Ce restaurant a une capacité d'accueil de 180 personnes. Aujourd'hui, nous avons battu le premier record, 115 présents puisque tout le monde n'est pas encore présent, on n'est pas encore installé, mais quand même 115 repas servis, j'ai senti qu'en cuisine cela commençait à chauffer un peu, mais chauffer positivement. Aussi, vous est-il proposé ce soir d'autoriser les agents des autres communes d'y être accueillis et pour ce faire, il appartiendra à ces communes, celles qui le souhaitent, de signer la convention qui est jointe en annexe et sur la dernière page de cette convention, vous pouvez également prendre connaissance des tarifs proposés pour ce service. Ce soir, il vous est demandé d'approuver les termes de cette convention-cadre.

M. le Président : Merci, Jean-Luc.
Des questions ? M. PAUVERT.

M. PAUVERT : Merci. D'aucuns diront que je vais pinailler un petit peu. Simplement, dans la présentation des tarifs, il est présenté : repas normal puis repas végétarien. En quoi le repas végétarien ne serait-il pas un repas normal ? On pourrait peut-être mettre simplement repas puis préciser repas végétarien. C'est une boutade, ce n'est pas grand-chose, mais c'est aussi bien. Il ne faudrait pas que les autres puissent se sentir anormaux. Merci.

M. le Président : Merci.

M. SCHILDKNECHT : J'entends votre observation, c'était pour bien faire remarquer qu'il y a bien un repas végétarien et si nous ne l'avions pas fait figurer, peut-être que vous m'auriez posé la question dans l'autre sens.

M. le Président : On n'en aurait pas parlé, maintenant, au moins on le sait. Merci beaucoup, M. PAUVERT.

Là, je n'ai pas fait le vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 76 + 19 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

10° CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (06/7.5.8/2193C)

Le 27 mars 2023, le conseil communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé le contrat de territoire Alsace de l'agglomération de Mulhouse pour la période 2022-2025.

Ce contrat repose sur trois enjeux :

- un territoire attractif,
- un territoire durable
- un territoire solidaire,

tous déclinés en objectifs opérationnels, partagés par les communes et Mulhouse Alsace Agglomération.

Le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse prévoit dans son article 1.2, que ce dernier est complété par une convention de partenariat spécifique à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.

Pour conforter sa stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et dans le but de conforter leurs fonctions de centralité, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité conclure des conventions de partenariat globales avec chaque agglomération alsacienne et sa ville centre (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis).

Cette convention, qui doit porter sur toutes les politiques publiques, doit permettre de lier les intérêts partagés entre l'ensemble de ces parties (article 4 du Règlement du Fonds Attractivité Alsace).

Il s'agit également de mettre en commun les enjeux majeurs, les intérêts réciproques et les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace dans une approche large des politiques publiques qu'elle conduit. La Collectivité européenne d'Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de l'agglomération.

La convention décrit les spécificités et les atouts du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération. Il énumère les enjeux du territoire en termes d'attractivité, de durabilité et de solidarité.

Il définit surtout l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace tout au long du contrat pour :

- offrir une ingénierie de qualité : la Collectivité européenne d'Alsace, au-delà de ses agents, a créé et anime le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), fort de 18 structures partenaires et auquel elle contribue à hauteur de 64 M€ sur la période 2022-2025, dont les membres répondent à des demandes particulières, nécessitant une expertise pointue,
- assurer la présence et l'intervention au quotidien de la Collectivité européenne d'Alsace : 688 agents contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques sur l'agglomération dans les différentes thématiques,

- cibler la délégation territoriale comme l'interlocutrice privilégiée des partenaires et acteurs locaux,
- se mobiliser pleinement afin de déployer des politiques et de porter des projets d'intérêts partagés sous sa maîtrise d'ouvrage sur l'agglomération ou dans des cadres partenariaux spécifiques sur les thématiques suivantes : les solidarités, la réussite éducative et l'épanouissement de la jeunesse, les mobilités douces et la qualité des infrastructures routières, l'aménagement et l'attractivité du territoire, l'environnement et le développement durable, l'habitat, la coopération transfrontalière, le bilinguisme, la culture.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi de subventions à Mulhouse Alsace Agglomération, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire et faisant l'objet d'une fiche descriptive dans les conditions définies dans la convention de partenariat dès lors qu'ils seront éligibles et conformes aux dispositifs d'aides ou politiques sectorielles d'aides de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisés.

1. Sur l'enjeu territoire durable, m2A s'inscrit dans l'objectif opérationnel « *Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes* » avec l'opération suivante :

Opération	Montant HT en €	Etat - DSIL	%	ADEME	%	CEA	%	m2a	%
Station avitaillement bus GNV	3 713 000€	1 382 150€	37	660 000€	18	928 250€	25	742 600€	20

2. Sur l'enjeu territoire solidaire, m2A s'inscrit dans l'objectif opérationnel « *Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance* » avec les opérations suivantes :

Opération	Montant HT en €	Etat - CAF/DSIL	%	REGION	%	CEA	%	m2a	%
Périscolaire et salle sport de Sellier à Mulhouse	2 694 194€	1 244 840€	46			404 129€	15	1 045 225€	39
Opération	Montant HT en €	Etat - CAF/DETR	%	REGION	%	CEA	%	m2a	%
Rénovation et extension de l'école site	957 321€	374 330€	39	95 732€	10	143 598€	15	343 661€	36

périscolaire à Berrwiller									
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	REGION	%	CEA	%	m2a / commune	%
Construction périscolaire site écoles Cité Rossalmend à Staffelfelden	2 549 875€	715 258€	28	200 000€	8	382 481€	15	1 252 136€	49
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	ANRU	%	CEA	%	m2a	%
Création locaux périscolaires Jonquilles à Illzach	1 883 710€	432 182€	23	376 742€	20	282 557€	15	792 229€	42
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	REGION	%	CEA	%	m2a	%
Création locaux périscolaires à Wittelsheim	2 261 903€	995 402€	44	200 000€	9	339 285€	15	727 216€	32
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	ANRU	%	CEA	%	m2a	%
Construction périscolaire aux Coteaux "Peupliers" à Mulhouse	2 795 708€	631 595€	23	1 012 522€	36	419 356€	15	732 235€	26
Construction périscolaire aux Coteaux "Camus" à Mulhouse	2 174 522€	505 949€	23	891 739€	41	326 178€	15	450 656€	21
Création locaux périscolaires école Freinet à Mulhouse	1 859 628€	893 851€	48			278 944€	15	686 833€	37
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	REGION	%	CEA	%	m2a	%
Création locaux périscolaires Lyautey à Riedisheim	2 651 331€	535 000€	20	200 000€	8	397 700€	15	1 518 631€	57
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	REGION	%	CEA	%	m2a / commune	%
Extension périscolaire Cassin à Lutterbach	2 309 715€	681 460€	30	125 983€	5	346 457€	15	1 155 815€	50

Extension du périscolaire Baldersheim	977 877€	378 190€	39	35 448€	4	146 682€	15	417 557€	43
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	REGION	%	CEA	%	m2a	%
Construction périscolaire au centre de Wittenheim	2 480 467€	1 009 913€	41	248 000€	10	372 070€	15	850 484€	34
Opération	Montant HT en €	Etat – CAF/DSIL	%	REGION	%	CEA	%	m2a / commune	%
Construction périscolaire à Rixheim Centre	3 474 016€	906 004€	26			521 102€	15	2 046 910€	59
Construction périscolaire Mermoz à Riedisheim	162 832€	75 539€	46			24 425€	15	62 868€	39

3. Sur l'enjeu territoire solidaire, m2A s'inscrit également dans l'objectif opérationnel « *Aménagement les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces* » avec les opérations suivantes :

Opération	Montant HT en €	Etat-Fonds Vert	%	Commune Brunstatt-Didenheim	%	CeA	%	m2a	%
Construction passerelle piétons/cycles sur l'Ill	932 000€	111 840€	12	93 200€		186 400€	20	540 560€	58
Opération	Montant HT en €	Etat-AAP/DSIL	%	Région	%	CeA	%	m2a / Ville	%
Piste cyclable rue de Pfastatt à Mulhouse	607 450€	120 956€	20			121 490€	20	365 004€	60
Opération	Montant HT en €	Etat- DSIL	%	Région	%	CeA	%	m2a	%
Liaison cyclable vers l'hôpital Émile Muller à Mulhouse	561 000€	168 300€	30			112 200€	20	280 500€	50

4. Sur l'enjeu territoire attractif, m2A s'inscrit dans l'objectif opérationnel « *Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique* » avec l'opération suivante :

Opération	Montant HT en €	Région	%	CeA	%	m2a	%
Aménagement Horizon Afrique au Parc Zoologique et Botanique (soutien supplémentaire)	12 316 650€	600 000€	5	2 000 000€	16	9 716 650€	79

5. Sur l'enjeu territoire durable, m2A s'inscrit dans l'objectif opérationnel « *Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité* » avec l'opération suivante :

Opération	Montant HT en €	Région	%	CeA	%	m2a	%
Projet de travaux du Moulin Nature CINE et acquisition du site Montanaro	3 670 000€	734 000€	20	734 000€	20	2 202 000€	60

6. Sur l'enjeu territoire durable, m2A s'inscrit également dans l'objectif opérationnel « *Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional* » avec l'opération suivante :

Opération	Montant HT en €	Région	%	CeA	%	m2a	%
Centre Régional Sportif Alsace : travaux	700 000€	210 000€	30	140 000€	20	350 000€	50

A travers cette convention, Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à :

- co-construire les projets avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- faire connaître l'appui de la Collectivité européenne d'Alsace dans la réalisation du projet ;
- assurer la publicité relative à la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet aidé, lorsque cette participation sera définitivement arrêtée ;
- d'associer le Président de la Collectivité européenne d'Alsace et les Conseillers d'Alsace concernés aux inaugurations, poses de première pierre, comité de suivi et de pilotage pour chaque projet ;
- respecter ses engagements et garantir la réalisation des travaux, dans un délai imparti ;
- impliquer le territoire : en plus de la Collectivité européenne d'Alsace et du porteur, un partenaire supplémentaire est requis, la pluralité des partenaires permettra de fédérer et enrichir les projets ;
- Proposer et tenir des engagements réciproques.

Après en avoir délibéré, le conseil d'agglomération :

- approuve le contenu du projet de convention de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace et les fiches projets,
- approuve les plans de financement prévisionnel exposés,
- autorise le Président ou son représentant à introduire les demandes de subvention pour m2A,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

En annexe (1)

- Le projet de convention de partenariat.



**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE -
AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE 2022-2025**

ENTRE

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par Monsieur Frédéric Bierry, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, dûment habilité par délibération n° CD-2023- du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023,

Ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace » ou « la CeA »,

ET

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Monsieur Fabian JORDAN, Président, dûment habilité par délibération n° 2193C du Conseil communautaire du 11 décembre 2023,

Ci-après dénommée « l'Agglomération » ou « m2A » ou « Mulhouse Alsace Agglomération »

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L.1111-9 (III), L.1111-10, L.3211-1,
- Vu la délibération n°CD-2022-3-1-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 relative à la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- Vu la délibération n°CD-2023-1-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant approbation des Contrat de Territoire Alsace 2022-2025,
- Vu la délibération n° 1024C du 27 mars 2023 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération ayant approuvé le Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025
- Vu la délibération n° CD-2023-3-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 portant approbation du règlement modifié du Fonds Attractivité Alsace,
- Vu le Contrat de Territoire signé par les parties et notamment son article 1.2,
- Vu le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

Il est préalablement exposé :

La Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des collectivités locales et intervient à tous les âges de la vie au bénéfice des alsaciens.

Elle souhaite répondre aux besoins des habitants et accompagner les transitions en préparant l'avenir dans la perspective d'une triple ambition :

1. Accompagner les habitants et notamment les plus fragiles quel que soit leur âge, en développant un service public proche, simple, attentif à l'utilisateur et humain ;
2. Soutenir les forces vives, tous ceux qui s'engagent avec talent pour les territoires, en créant un effet de levier ;
3. Reconnaître chaque bassin de vie comme un contributeur essentiel à la dynamique collective de l'Alsace. Pour permettre la concrétisation de cette ambition, le soutien des acteurs locaux est primordial.

Pour ce faire, une démarche a été engagée, basée sur une approche partagée de chaque territoire, traduite dans le tour d'Alsace en 80 jours en fin d'année 2021 et dans les rencontres en territoires fin mai – début juin 2022.

Ce travail d'écoute et de concertation aboutit à une contractualisation intelligente pour que chaque territoire soit en capacité de relever les défis sociétaux, d'assurer les transitions et de répondre aux enjeux locaux.

Ainsi le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse, signé notamment entre les deux partenaires de la présente convention a arrêté trois enjeux (territoire attractif, territoire durable et territoire solidaire) déclinés en objectifs opérationnels, partagés par les communes et l'EPCI du territoire, repris à l'article 3 ci-dessous.

Le partenariat renforcé avec les agglomérations alsaciennes

L'article 1.2 du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse prévoit que ce dernier est complété par une convention de partenariat spécifique à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.

En effet, au titre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et dans le but de conforter leurs fonctions de centralité, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité conclure des conventions de partenariat globales avec chaque agglomération alsacienne et sa ville centre (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis).

Cette convention, qui doit porter sur toutes les politiques publiques, doit permettre de lier les intérêts partagés entre l'ensemble de ces parties (article 4 du Règlement du Fonds Attractivité Alsace).

Il s'agit également de mettre en commun les enjeux majeurs, les intérêts réciproques et les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace dans une approche large des politiques publiques qu'elle conduit. La Collectivité européenne d'Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de l'agglomération.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des signataires pour répondre aux grands enjeux du territoire et particulièrement ceux de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les signataires réaffirment leur ambition commune, leur volonté partagée et leurs engagements réciproques pour accompagner les projets relevant du territoire de l'agglomération, qui sont en totale adéquation avec les enjeux prioritaires et les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et les stratégies et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le partenariat suppose pour chaque signataire :

- Des convergences de vues et d'intérêts,
- Une complémentarité des actions dans les domaines de compétence respectifs,
- La coproduction des projets,
- Un concours financier, le cas échéant, et des engagements réciproques, définis par projet,
- Une contribution en ingénierie, définie par projet.

ARTICLE 2 : UN TERRITOIRE EN TRANSFORMATION – SPECIFICITES ET ATOUTS

Le Territoire Agglomération de Mulhouse partage les mêmes contours que la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération – M2A -. Fort des 39 communes qui le composent, le Territoire Agglomération de Mulhouse représente près de 280 000 habitants dont 110 000 pour Mulhouse la ville centre.

Grâce à la présence d'infrastructures de transport de premier plan, M2A compte parmi les grands hubs de communication européens. L'A36 et l'A35, les 2 lignes TGV vers Paris Gare de l'Est et Paris Gare de Lyon, la plateforme portuaire Euro-Rheinport, la proximité avec l'Euroairport (100 destinations mondiales et 9 millions de passagers par an) permettent au territoire et plus largement à l'Alsace et à l'espace des 3 frontières de rayonner à 360° vers les grandes capitales européennes et mondiales.

A 55 minutes par le train de Strasbourg Capitale européenne, ouvert sur le monde et bénéficiant ainsi d'une position géographique stratégique à proximité immédiate des régions voisines suisse de Bâle (108 trains quotidiens) et allemande de Fribourg, le bassin économique de l'Agglomération de Mulhouse forme aujourd'hui encore avec le Nord Franche Comté, le premier bassin industriel de France après la Région Ile-de-France.

Si le nombre d'emplois a baissé régulièrement au cours des deux dernières décennies, ce sont encore plus de 15 000 emplois qui sont ainsi directement liés à l'industrie dans le territoire.

Cette singularité économique témoigne à la fois de l'héritage industriel du territoire (textile, mécanique, mines, chimie) mais aussi de l'esprit de résilience et d'innovation d'un tissu économique aujourd'hui en mutation et qu'il y a lieu de soutenir. Ecosystème entièrement dédié au numérique (écoles, startups...) sur le site du quartier de la Fonderie à Mulhouse, le projet KMØ est la figure de proue de cette nouvelle dynamique locale de création, d'innovation et de transformation économique.

L'avenir du territoire Agglomération de Mulhouse passe plus particulièrement par une attractivité renforcée et durable au service de la cohésion sociale, des équilibres urbains, de la formation et de la création d'emplois – prioritairement dans le tertiaire -, de la fixation des talents et des compétences.

Le territoire ne manque pas d'atouts pour faire face aux évolutions qui concernent les grands espaces urbains et industriels français :

- La fermeture de la centrale de production d'électricité de Fessenheim est une opportunité pour le territoire pour s'engager pleinement dans la transition écologique. Les industries de la zone portuaire ainsi que les exploitations agricoles en périphérie de l'agglomération offrent autant d'opportunités pour initier des projets énergétiques innovants, par exemple par l'exploitation de la chaleur fatale, par la production d'hydrogène décarboné, par le déploiement de réseaux de chaleur ou encore par l'installation d'usines de méthanisation...
- Les campus universitaires de l'Illberg et de la Fonderie à Mulhouse, au centre de l'agglomération, offrent un cadre de vie et des conditions d'enseignement idéales aux 10 000 étudiants de l'Université de Haute-Alsace (UHA) avec, en proximité immédiate, des équipements culturels et sportifs de grande qualité dans des quartiers connectés au réseau tram et au pôle multimodal de la gare centrale.

L'UHA s'organise autour de 3 facultés sur Mulhouse : Facultés des Lettres, langues et Sciences Humaines (FLSH) ; Sciences et Techniques (FST) ; Sciences Economiques Sociales et Juridiques (FSESJ).

Les formations d'excellence dispensées concernent plus particulièrement les grandes écoles École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMU) et École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA) issues des filières historiques du textile, de la chimie et de l'industrie. Elles profitent à plein du réseau trinational EUCOR.

Autres figures de proue : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT), l'Institut des Sciences Humaines Appliquées (ISHA)...

Au total, l'université compte ainsi 13 laboratoires répartis sur 3 pôles de recherche :

- Chimie, physique, matériaux et environnement ;
- Sciences pour l'ingénieur ;
- Sciences humaines et sociales.

L'émergence de talents et la formation des compétences participent directement à la compétitivité des industries et à la réalisation de projets entrepreneuriaux locaux.

- La culture et le tourisme, dans toute leur diversité, sont des accélérateurs du changement d'image de M2A. Au-delà d'un réseau particulièrement dense de musées, centres de création, de scènes de diffusion et d'espaces de formation artistique, pour un certain nombre de rayonnement national et international, le territoire est empreint d'art et d'histoire offrant de beaux monuments et ensembles architecturaux, marqués par des paysages et un patrimoine industriel de grand intérêt. Entre autres établissements dans l'agglomération : le Musée National de l'Automobile, la Cité du Train, Electropolis, le Musée d'Impression sur Etoffes, l'Ecomusée, le musée du Papier Peint, la route de la Potasse...mais aussi entre autres scènes la Filature scène nationale, l'Opéra et Ballet du Rhin, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le Conservatoire National, l'espace Motoco et ses 150 artistes en résidence sur le site historique de Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC), l'Espace 110 à Illzach, la Passerelle à Rixheim, le CREA à Kingersheim ... témoignent de cette vitalité culturelle.

- La transformation urbaine et péri-urbaine compte parmi les toutes premières priorités pour le territoire et la qualité de vie de ses habitants. Une attention toute particulière doit notamment être portée sur les quartiers en déséquilibre résidentiel, social et économique marqué ou fragile. On observe ainsi dans ces secteurs une prédominance de personnes en grande fragilité et une jeunesse, riche de sa vitalité mais aussi moins qualifiée et plus précaire que dans d'autres bassins de vie de strates sociodémographiques proches. A noter que 89 % des collégiens mulhousiens fréquentent un établissement en quartier politique de la ville (QPV).
- Pour son développement, le territoire doit s'appuyer sur un réseau de transports publics (train, tram train, tram, bus, intermodalités) performant, sur la promotion des mobilités douces et l'apaisement de la circulation automobile, sur l'amélioration de l'accessibilité ou le déploiement de services (également via le numérique) et d'équipements publics de proximité et de qualité dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la santé, sur le renouvellement de l'habitat, ou encore sur le soutien au secteur associatif très actif.
- Autre point fort, une culture sportive affirmée, avec une offre dense et diversifiée, labellisée terre de jeux 2024, qui se diffuse sur l'ensemble de l'agglomération avec plusieurs clubs de très haut niveau. Si le territoire compte des équipements ou des lieux de pratique sportive de qualité et d'intérêt régional (Palais des sports, Stade nautique de l'Illberg, Centre Sportif Régional d'Alsace, base de canoë-kayak de Riedisheim base de voile de Reiningue), le taux d'équipements est plus faible que la moyenne pour 1000 habitants. L'enjeu dans ce domaine est à la fois de rénover ou de renforcer le nombre d'installations sportives en priorisant les structures à destination des collégiens.
- Le territoire est résolument ouvert sur une nature proche, riche, diversifiée et accessible facilement (Forêt de la Hardt, collines du Sundgau, rives du Rhin, massif des Vosges et de la Forêt Noire, Alpes bernoises...). Cette nature doit trouver son prolongement au sein de l'agglomération par la requalification d'anciennes friches, par l'émergence de projets d'agriculture durable, par la poursuite du programme d'aménagement Mulhouse Diagonales. Il s'agit au global d'intensifier la reconquête de la nature en ville en végétalisant les espaces publics, en requalifiant les parcs et jardins ou encore en ouvrant et requalifiant les cours d'eau. Cette trame verte et bleu doit participer directement au bien vivre des habitants mais également à la préservation et valorisation de la biodiversité.
- Enfin, il est à noter le développement des énergies renouvelables avec une forte densité du réseau de distribution de chaleur dans les différentes communes traversées, notamment dans les grands quartiers d'habitats collectifs sur Mulhouse, aux Coteaux et à Bel-Air, reliés à la centrale thermique de l'Illberg. Celle-ci permet de chauffer à 56 % au bois et 44 % en gaz l'équivalent de 11 000 logements et cherche à diversifier son approvisionnement pour tendre vers une énergie toujours plus décarbonée.

ARTICLE 3 : LES ENJEUX DU TERRITOIRE ATTRACTIF, DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE POUR LE TERRITOIRE D'ACTION DE L'AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE

En cohérence avec les atouts et spécificités du territoire précisés dans l'article 2, trois enjeux ont été adoptés par la Collectivité européenne d'Alsace à travers le Contrat de Territoire Alsace Agglomération de Mulhouse 2022-2025 :

Enjeu : le territoire attractif.

- **Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique ;**

La Collectivité européenne souhaite accompagner les projets qui favorisent son rayonnement. Consubstantiel au développement touristique du territoire, ce dynamisme culturel se caractérise tout particulièrement par la qualité et la singularité du patrimoine industriel et scientifique local et une offre muséale de rayonnement international : le pôle européen des musées scientifiques et techniques.

L'atout culturel et patrimonial est l'un des marqueurs forts du territoire et un élément fédérateur pour les populations de Mulhouse et de son agglomération.

- **Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.**

Le sport dans toutes ses dimensions est un élément de cohésion sociale et territoriale. Il participe aussi directement à l'épanouissement et au bien-être des habitants et notamment des plus jeunes. Il est un élément d'attention déterminant pour les jeunes talents qui souhaitent s'installer dans le territoire. Les aides de la Collectivité européenne d'Alsace seront ainsi fléchées prioritairement vers les travaux de rénovation, d'amélioration thermique ou de construction des structures sportives utilisées par les collégiens, avec au premier rang les gymnases.

Enjeu : le territoire durable.

- **Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité ;**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté de soutenir les actions, projets, opérations d'aménagement qui permettent de préserver, valoriser ou restaurer le bon état écologique et paysager du territoire.

- **Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes.**

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage aux côtés des partenaires pour aider la mise en œuvre de projets qui permettent de limiter l'usage des énergies fossiles, par de nouvelles pratiques (logistiques urbaines, mobilités, filières courtes), par le développement des réseaux de chaleur, par l'utilisation d'énergies renouvelables, par la recherche d'économies d'énergies, par l'optimisation énergétique.

Enjeu : le territoire solidaire.

- **Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance ;**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté d'accompagner, aider et protéger les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables pour permettre à chacun de disposer d'une vie digne et de construire son projet de vie. Une attention toute particulière sera portée aux personnes en parcours d'insertion ou le public des parents et de la petite enfance. La Collectivité pourra ainsi aider plus spécifiquement les projets

de périscolaires, les actions innovantes initiées dans le cadre de l'économie sociale et solidaire pour l'insertion et l'emploi ou pour assurer des services non couverts. Une attention toute particulière pourra être portée sur la prévention ou l'accès à la santé ainsi que sur la fracture numérique.

- **Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces.**

Le renforcement de la cohésion territoriale et sociale passe par l'amélioration des mobilités au sein de l'agglomération. A ce titre, la Collectivité porte plus particulièrement son attention sur le développement du réseau de pistes cyclables, l'aménagement des grandes infrastructures pour fluidifier la circulation, les nouveaux usages alternatifs et la promotion des modes doux.

Ces enjeux posent la feuille de route du territoire, le sens de l'action publique et les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés de ses partenaires.

Ces enjeux, déclinés en objectifs opérationnels, conditionnent l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Attractivité Alsace et du Fonds d'Innovation territoriale alsacien, et ont vocation à guider, autant que possible, la définition des politiques publiques de tous les signataires autour de priorités d'actions en créant une dynamique partagée.

ARTICLE 4 : LE PROJET DE TERRITOIRE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Le projet de territoire de m2A se construit autour de 4 axes stratégiques :

4.1. La transition énergétique, un territoire de nouvelle donne environnementale

La préservation et la valorisation des ressources et de l'environnement sont une priorité de m2A. Cette priorité se traduit par des actions concrètes comme la mise en œuvre d'un programme alimentaire territorial qui privilégie les circuits courts, le développement de fermes urbaines et de maraîchages en agriculture durable et locale. Cette priorité s'exprime aussi à travers la collecte, la réduction et la valorisation des déchets mais aussi à travers la protection des milieux naturels et de la biodiversité et l'éducation à l'environnement. M2A souhaite agir sur la qualité de l'air et de l'eau et sur l'assainissement. Ces deux derniers enjeux se combinent avec la nécessité d'anticiper et d'atténuer les effets du changement climatique sur la ressource. M2A est un territoire d'innovation énergétique basé sur la sobriété et la souveraineté. L'agglomération souhaite développer et promouvoir les énergies renouvelables tels que le photovoltaïque, les projets de méthanisation, l'hydrogène décarboné et créer un centre de recherche dédié aux énergies de demain. M2A va développer encore les réseaux de chaleur et les centrales thermiques et améliorer la performance énergétique de tous les bâtiments publics (aide au diagnostic, au suivi et à l'optimisation des consommations énergétiques commune par commune).

Au niveau des transports, m2A va faire la promotion de toutes les mobilités, en engageant un plan de renouvellement de la flotte des véhicules communautaires (flotte de bus qui migre au biogaz avec station publique) et en favorisant l'usage des transports en commun (accessibilité des services, étude sur l'extension de lignes de tramway, service de transport à la demande). M2A va investir dans la promotion de toutes les mobilités douces (expérimentation du covoiturage et des véhicules en libre-service).

L'aménagement et l'entretien de pistes cyclables sécurisées sera une priorité pour promouvoir l'usage du vélo (participation à défi vélo, extension du réseau, forfaits mobilité durable, location de vélos électriques, création d'une cité du vélo et d'un réseau d'acteur vélos de m2A).

Au niveau du transport international et transfrontalier, m2A souhaite accompagner le développement des ports de Mulhouse-Rhin et favoriser le tourisme fluvial. C'est dans cet esprit d'ouverture que m2A contribuera à la réalisation du raccordement ferroviaire de l'Euroairport.

4.2. Un territoire d'accueil dynamique

M2A est un territoire propice au développement économique et à l'emploi comme en témoignent les grands projets portés sur le territoire : Industrie 4.0, green business, Cetim Grand Est. Les relocalisations d'entreprises, le déploiement de l'économie circulaire, sociale et solidaire forment les piliers de la stratégie et de la vision économiques de m2A. m2A souhaite animer les réseaux existants et renforcer les relations avec les entreprises en mettant l'accent sur les filières d'avenir que sont la logistique, la pharma-santé, la chimie matériaux, l'agroalimentaire, le numérique, les énergies (hydrogène). À travers ses actions, m2A a pour objectif de développer l'entrepreneuriat, la création d'entreprises et de densifier le tissu économique.

M2A souhaite investir dans l'emploi et l'aide au recrutement à travers les forums pour l'emploi, la transmission des savoirs et les liens directs qu'elle crée avec les entreprises. M2A souhaite investir dans la formation et l'apprentissage à travers la journée des carrières et des formations, la maison de l'industrie et l'orientoscope. m2A agit pour l'insertion en tant que partenaire de l'école de la 2e chance, de Sémaphore (lieu de ressources répondant aux besoins d'information et d'accompagnement des habitants), de l'école des talents cachés « Ligne numérique », proposée par E-nov Campus, à Mulhouse et des associations d'insertion. M2A a l'ambition de développer la recherche appliquée et l'enseignement supérieur à travers ses relations avec l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse et la promotion des formations innovantes dirigées vers les métiers d'avenir. M2A soutient les filières innovantes et renforce les relations entre entreprises et laboratoires. Le campus étudiant de Mulhouse doit devenir plus attractif en termes de vie étudiante (logement, activités), de restauration et de bourses.

Pour développer le territoire, m2A réalise des investissements stratégiques avec un fort impact en termes de commande publique : échangeur de la Mertzau, extension du parc des expositions, Technocentre, Horizon Afrique, plateforme douanière d'Ottmarsheim, raccordement ferroviaire de l'EuroAirport. M2A investit pour l'avenir à travers son soutien financier à de grands projets comme le quartier DMC, le quartier Fonderie et en développant des zones d'activités stratégiques à fort potentiel foncier (triangle PSA, SYMA, Marie-Louise).

La promotion du territoire, de la culture et du tourisme reste un objectif majeur pour m2A qui contribue à l'accueil dynamique : existence d'un pôle des musées techniques du territoire, projet de réaménagement de la Cité de l'Automobile - Collection Schlumpf, des musées et sites touristiques. L'offre d'hébergement (camping et auberge de jeunesse, relations avec les hôteliers) sera améliorée. La création d'une agence d'attractivité permettra de promouvoir l'action de l'office du tourisme et des congrès, de valoriser les grands événements sur tout le territoire et de définir une marque territoriale.

L'agence d'attractivité qui repose sur un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie aura également pour mission d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire. Elle aura un rôle moteur pour accueillir les nouveaux talents, attirer des tournages de films et de séries au sein de l'agglomération. M2A va renforcer l'attractivité des parcs touristiques du territoire : écomusée, parc zoologique et botanique, Parc du Petit Prince. Le parc des expositions, véritable atout et vitrine des activités de m2A, va développer les salons novateurs et le tourisme d'affaires, de même que le Centre de Conférences de la SIM en cours d'achèvement.

4.3. Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

M2A promeut le sport pour tous, à travers notamment le déploiement des dispositifs « aisance aquatique » et « savoir nager », la mise en œuvre d'un plan piscines prévoyant la restauration et la création de bassins pour tendre à l'équilibre de l'offre sur le territoire. Priorité sera donnée à la bonne gestion et à l'amélioration de tous les équipements sportifs pour favoriser l'accès au sport pour toute la population. **Le sport de haut-niveau, vecteur d'image**, sera également développé à travers les actions du centre sportif régional Alsace et du Mulhouse Olympic Natation. La labellisation de m2A et des communes en tant que centre de préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024 participera à cette valorisation du sport de haut-niveau et du territoire, tout comme le soutien de l'équipe féminine de volley (mise à disposition du Palais des Sports), et à l'équipe de hockey des Scorpions (Patinoire).

A destination de l'enfance et de la petite-enfance, m2A va poursuivre le développement d'activités artistiques, sportives, éco-citoyennes et pédagogiques.

Les capacités d'accueil des structures périscolaires vont être augmentées et les structures intégreront au quotidien le programme le « bien manger » en favorisant les produits sains et locaux au sein des services de restauration. L'Aventure Citoyenne **réalisée en partenariat avec de nombreux acteurs** (Justice, police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, SIS, avocats, Maisons de justice et du droit de Mulhouse et Colmar, ligue de l'enseignement, Centre d'initiation à la nature et à l'environnement, Agence locale de maîtrise de l'énergie, Syndicat intercommunal à vocation multiple, Kalivie, Les petits débrouillards, Sahel vert, Artisans du monde) va accompagner chaque année, **plus de 600 enfants de CE2 au CM2** dans un apprentissage de la citoyenneté, dans le cadre de l'école. Les services à la population comme le bibliobus seront renforcés pour que la culture soit diffusée à tout le territoire. À travers la **carte « Pass'Temps »** mais aussi les aides au maintien à domicile des seniors, m2A va accompagner les seniors et les aider à rompre l'isolement.

Une politique territoriale de santé sera déployée.

L'insertion des personnes handicapées et l'accessibilité des établissements publics est une autre priorité de m2A.

En matière de cohésion sociale, m2A va continuer à s'impliquer dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Le suivi de ce plan triennal a pour objectif d'agir en amont et de diminuer les faits de délinquance observés sur le territoire. Il définit les objectifs de travail du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. M2A va agir en matière de prévention (addictions, sécurité routière) et poursuivre son partenariat avec la maison de la justice et du droit.

Des actions pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes seront menées.

L'implication citoyenne va être renforcée à travers la généralisation des journées citoyennes sur le territoire, la saisine du **conseil de développement** (saisine citoyenne) mais aussi la mise en place d'un conseil participatif sur le climat.

La solidarité envers les habitants se traduit à travers les actions de m2A visant à un habitat de qualité pour tous : programme local de l'habitat, ANRU, aides à la pierre, rénovation des copropriétés, lutte contre l'habitat indigne, réhabilitation de l'habitat ancien, le développement de l'habitat social et la rénovation des aires de gens du voyage.

4.4. Un territoire d'équilibre et de coopération

M2A est aussi un territoire d'équilibre de coopération et de soutien aux communes. Elle joue un rôle permanent d'appui aux communes (assistance technique, gestion des fonds de

concours, recherche de subventions). La mutualisation et la collaboration entre m2A et les communes sont privilégiées à travers les services communs (management du risque numérique) et l'engagement de la direction du développement intercommunal qui sera chargée notamment de superviser le projet de numérisation des services rendus à la population, d'harmonisation et de simplification d'accès.

La plateforme e-services offrira un bouquet de services en ligne (inscription scolaire, urbanisme, carte senior, etc) pour promouvoir l'attractivité du territoire et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Le déploiement de la fibre et de la couverture mobile sera finalisé sur tout le territoire.

Pour encourager les projets environnementaux des communes, un fonds de soutien sera dédié aux initiatives émergentes. M2A a su fédérer. Elle a été à l'initiative des rencontres trimestrielles entre tous les présidents d'EPCI du Haut-Rhin. En mars 2019, m2A a signé avec 10 autres EPCI, le contrat « Territoire d'Industrie Sud Alsace », programme qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Cette initiative vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention relevant aussi bien de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

M2A est un territoire affirmé en Sud Alsace et en Europe. Elle appartient au pôle métropolitain, qui regroupe plus de la moitié de la population alsacienne (Eurométropole de Strasbourg, Colmar Agglomération, Communauté d'agglomération de Haguenau, Saint-Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération). Son empreinte territoriale est reconnue et les partenariats avec la collectivité européenne d'Alsace (CeA) sont importants. M2A est membre du comité de pilotage Post-Fessenheim et accompagne la CeA dans le suivi du projet de territoire de Fessenheim.

Le développement des coopérations transfrontalières est encouragé dans tous les domaines : économie (relations avec les chambres de commerces allemandes et suisse), recherche (campus européen EUCOR), culture (Landesgartenschau). M2A favorise les partenariats transfrontaliers autour des dynamiques de transports ferroviaires, fluviales, aéroportuaires et la promotion des mobilités douces. Le projet de la maison du Territoire, implantée à Sausheim, qui regroupera en un même lieu, accessible aux mobilités décarbonées, les acteurs économiques du territoire (CCI, Chambre des métiers, Fédération du bâtiment, chambre d'agriculture, CPME, B+T Group, etc.) et les acteurs institutionnels (CeA, m2A, Grand E-nov Plus, Adira, etc) illustre l'ambition de m2A et son rôle fédérateur sur le territoire.

ARTICLE 5 : L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AUX COTES DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

5.1. Offrir une ingénierie de qualité

Agir au cœur des territoires c'est l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace par la mobilisation de son ingénierie interne au moyen d'équipes pluridisciplinaires au plus près des besoins, aux côtés des communes et des intercommunalités.

C'est ainsi que la Ville de Mulhouse peut bénéficier d'un accompagnement par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction des moyens disponibles (ingénierie interne), tant pour les gestions de crises que la conduite de projets avec la mobilisation d'une offre de prestations solides, pluridisciplinaires dans des domaines variés (habitat, voirie et circulations douces, petite enfance, emploi, lutte contre la précarité, lecture publique, recherche des financements européens...).

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'ingénierie vise également à favoriser, au titre de la solidarité territoriale, l'accès de tous les Alsaciens à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité.

La Collectivité européenne d'Alsace, au-delà de ses agents, a créé et anime le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), fort de 18 structures partenaires et auquel elle contribue à hauteur de 64 M€ sur la période 2022-2025, dont les membres répondent à des demandes particulières, nécessitant une expertise pointue.

Ainsi, ce réseau apporte un accompagnement spécifique (dans des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...) aux acteurs des territoires.

La porte d'entrée unique du réseau d'ingénierie est l'équipe d'animation territoriale qui a pour mission de mettre en mouvement les acteurs nécessaires à la conception et à la réalisation des projets dans des domaines variés :

- Dans le domaine de l'ingénierie publique : Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) ; Agence Départementale et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD Alsace) ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ; Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) ; Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT Sud-Alsace) ;
- Dans le domaine du foncier et de l'habitat : Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) ; Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL 67 et ADIL 68) ; Alsace Habitat (AH) ; Habitats de Haute-Alsace (HHA) ;
- Dans le domaine du patrimoine : Alsace Archéologie ;
- Dans le domaine du tourisme : Alsace Destination Tourisme (ADT) ;
- Dans le domaine de l'eau : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ; Rivières de Haute Alsace (RHA) ;
- Dans le domaine du développement économique : Agence de Développement d'Alsace (ADIRA).

5.2. La présence et l'intervention au quotidien de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'agglomération dans le cadre de ses domaines d'intervention

Sur Mulhouse Alsace Agglomération, 688 agents de la Collectivité européenne d'Alsace contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques.

Plus de 113,4 millions d'euros ont été engagés par la Collectivité européenne d'Alsace sur Mulhouse Alsace Agglomération en 2022 déclinés de la façon suivante :

- Autonomie : 34,63M€
- Aide Sociale à l'Enfance : 38,11M€
- Éducation : 16,99M€
- Insertion, logement et emploi : 3,86M€
- Attractivité territoires : 3,27M€
- Infrastructures : 11,53M€
- Administration gestion des services : 0,50M€
- Culture et patrimoine : 1,77M€
- Sport et jeunesse : 0,71M€
- Protection maternelle et infantile : 0,56M€
- Habitat : 0,26M€
- Action sociale de proximité : 0,40M€
- Attractivité Europe Transfrontalier : 0,64M€
- Environnement : 0,17M€
- SDIS / 6,7 M€

5.3. Une délégation territoriale comme interlocutrice privilégiée des partenaires et acteurs locaux

L'organisation politique et administrative de la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur 7 territoires, chacun de ces territoires disposant d'une délégation territoriale qui comprend une instance démocratique décentralisée – la commission territoriale – et une équipe dédiée à l'animation du territoire. Le territoire Agglomération de Mulhouse est calqué sur les limites de l'EPCI Mulhouse Agglomération Alsace.

Il comprend 7 cantons. Chacun des 14 conseillers d'Alsace du territoire, comme chacun des experts de la délégation territoriale, sont des interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux. Ces derniers, coordonnés par un délégué en charge du territoire, accompagnent la mise en œuvre des projets. Ils font jouer les interactions entre les différents politiques organisées dans le territoire. Ils font valoir les spécificités et dynamiques territoriales pour adapter les projets et les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace aux besoins du territoire et ainsi optimiser leur impact. Ils relaient également auprès des partenaires l'ensemble des services ou dispositifs de soutien, en conseil ou financement.

5.4. Des politiques et projets d'intérêts partagés signalés dans le territoire

Au-delà des différents dispositifs propres à la contractualisation pour soutenir les projets portés par M2A, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise pleinement afin de déployer des politiques et de porter des projets d'intérêts partagés sous sa maîtrise d'ouvrage sur l'agglomération ou dans des cadres partenariaux spécifiques.

5.4.1 Pour les Solidarités

Au-delà des prestations qui relèvent de ses compétences, Revenu de Solidarité Active (rSa), Allocation Personnalisée Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide sociale, MAIA, Prévention Maternelle Infantile (PMI), la Collectivité européenne d'Alsace propose, en proximité, à tout alsacien qui serait confronté à une difficulté, des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement.

Sur l'agglomération hors Mulhouse – qui dispose de deux grands espaces de solidarité Doller et Drouot –, les agents se répartissent sur 9 grands lieux d'accueil : 2 à Wittenheim, Wittelsheim, Kingersheim, Pfastatt, Lutterbach, Illzach, Riedisheim et Rixheim. Ils sont mobilisés autour de l'accès aux droits, le suivi des futures mamans et des jeunes enfants, la protection de l'enfance, la vulnérabilité des adultes, l'accompagnement des personnes dans tous les domaines de la vie et permanences.

Ainsi, en 2022, dans le cadre d'un service public alsacien toujours plus renforcé, hors APA et RSA, ce sont près de 90 000 accueils (physiques ou téléphoniques) qui ont été effectués par les agents sur M2A, dont 43 000 pour les Espaces Solidarités de la couronne mulhousienne.

Pour rappel, les dépenses liées aux Solidarités dans le territoire sur la dernière année représentent un montant total de près de 67,5 M€ (hors versement RSA) dont 34,63 M€ au bénéfice des seniors, de l'autonomie et du handicap (l'agglomération compte 19 établissements liés à l'autonomie - EHPAD).

- **Des investissements prioritaires pour les Solidarités**

- **Pour la petite enfance**

Compétence communautaire, l'accueil en périscolaire compte parmi les premières priorités de M2A. Levier facilitateur pour l'accès à l'emploi des

parents, il contribue à l'attractivité du territoire. La forte demande témoigne ainsi des besoins exprimés par les familles.

L'agglomération concentre 1/3 des établissements d'accueil des jeunes enfants du Haut-Rhin, 118 écoles maternelles, 89 écoles élémentaires et accueille 6 enfants sur 10 du territoire dans ses périscolaires.

Au titre des solidarités, et afin d'en faciliter l'accès, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à soutenir au titre du Fonds d'Attractivité Alsace le financement de travaux pour la création ou l'agrandissement de périscolaires. Les projets fléchés sur la période 2022/2025 sont précisés dans le tableau joint en annexe à la convention de partenariat.

- **Dans les Espaces de Solidarité, pour une haute qualité de service**

En couronne, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit sur la mandature la relocalisation d'Espaces de Solidarité qui ne répondent plus aux attendus du Service Public Alsacien. L'objectif de la Collectivité est de déployer une haute qualité de service aux habitants et de garantir le meilleur environnement de travail aux agents. Le programme d'investissement évalué à hauteur de 6 M€ dans le PPI de la mandature intègre les opérations suivantes :

- La relocalisation de l'Espace Solidarité de Wittelsheim (programme neuf).
- La relocalisation de l'Espace Solidarité de Lutterbach (immeuble réhabilité).
- Le regroupement sur Wittenheim centre des espaces de solidarité aujourd'hui positionnés dans la commune rue du Bourg et rue de Gascogne et à Kingersheim.

- Dans les mêmes objectifs, sur Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit sur la mandature la réhabilitation lourde ou reconstruction in situ de l'Espace de Solidarité Doller, situé rue de Pfastatt à Mulhouse. Le bâtiment pourrait accueillir après travaux près de 150 agents. Une enveloppe de 7,3 Millions d'Euros est inscrite au PPI pour permettre sa transformation, avec une attention toute particulière portée sur le volet thermique. Le projet doit également s'accompagner de permanences dans les quartiers auprès des populations les plus fragiles.

- Le second Espace solidarité qui se situe dans le quartier Drouot de la Ville de Mulhouse a bénéficié en 2023 d'un programme de travaux à hauteur de 340 000 euros.

- **3 démarches exemplaires dans le territoire**

- **Le Laboratoire de lutte contre la pauvreté**

Cette démarche innovante répond à la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de développer un cadre d'observation, d'expérimentation et d'évaluation pour apporter des réponses toujours plus efficaces à la lutte contre la pauvreté.

Le laboratoire se caractérise notamment par des actions très ciblées sur des cohortes réduites de bénéficiaires et un secteur géographique défini afin d'en évaluer objectivement les impacts.

Cette structure expérimentale est un outil ayant vocation à soutenir l'émergence d'initiatives innovantes permettant de prévenir et lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions (accès aux droits, à l'éducation, à l'aide à la parentalité, à la culture et au sport, au logement, à la maîtrise de la langue française...) par le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

Initier de manière très opérationnelle dans le territoire, sur le canton de Mulhouse 2, le Laboratoire est un projet d'intérêt pour toute l'Alsace qui ne se limite pas ainsi aux seuls situations de pauvreté observées sur le secteur mais prend en compte l'ensemble des phénomènes de paupérisation à l'échelle du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en zones urbaines comme dans les espaces ruraux.

○ **Le Développement Social Intégré (DSI)**

Reposant sur des articulations renforcées entre les services de la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse dans une logique d'intégration, le DSI répond à la nécessité d'adapter les politiques d'action sociale aux problématiques spécifiques du territoire mulhousien :

- Faire face à l'accroissement et à la complexité des questions sociales ;
- Créer un nouvel espace d'innovation et de construction conjointe de l'action sociale et médico-sociale sur le territoire mulhousien
- Renforcer et organiser la cohérence et les complémentarités des interventions sociales et médico-sociales ;
- Préciser le sens du travail social dans un cadre partenarial pour les équipes de la CeA et de la Ville de MULHOUSE.

Mis en place en 2010, ce projet volontariste est formalisé dans une convention de partenariat, sans engagement financier direct.

A la faveur de ce partenariat, des actions ont vu le jour dans plusieurs domaines (insertion, action sociale de proximité, enfance, logement ... et au titre de la culture commune) et sous diverses formes (protocoles organisationnels, actions collectives, guides pratiques, journées d'information, expérimentations, projets ponctuels ...).

La Collectivité Européenne d'Alsace affirme sa volonté de poursuivre le Développement Social Intégré. Dans cette perspective, un nouveau modèle sera proposé en en décembre 2023.

○ **Le Contrat Local de Santé**

Déjà mis en place sur la ville centre, et en projet à l'échelle de M2A, le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation innovant permettant de fédérer les acteurs de territoire, les institutionnels et les habitants autour d'une stratégie de santé élaborée collectivement et adaptée aux besoins locaux. En prenant en compte l'ensemble des déterminants de santé et grâce à sa forte dynamique partenariale, il vise la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

A ce titre, la Collectivité Européenne d'Alsace est mobilisée comme partenaire de premier plan du Contrat Local de Santé de Mulhouse et

participe pleinement à la construction, validation et mise en œuvre dans le contexte du troisième CLS.

Dans ce cadre partenarial renouvelé, la Collectivité Européenne d'Alsace s'engage plus particulièrement à prioriser ses financements sur les fiches actions suivantes :

- La Maison des 1 000 premiers jours, l'unité mobile de prévention et de dépistage (financement du mammographe et d'une part du camion), changer de regard sur la santé mentale et donner le pouvoir et la possibilité de réagir chez les collégiens.
- Sensibiliser à la santé environnement, promouvoir le sport santé à Mulhouse autour de la Maison Sport Santé, accompagner les parents d'adolescents sur les changements de comportements dus à l'adolescence, prévenir et accompagner la perte d'autonomie, diagnostiquer et sensibiliser sur l'adaptation des logements pour prévenir la perte d'autonomie, créer une consultation innovante d'accès aux soins, favoriser l'attractivité du territoire et l'installation des professionnels de santé.

Les financements seront précisés et consolidés après étude des projets finalisés et en fonction des crédits disponibles.

5.4.2 – Pour la réussite éducative et l'épanouissement de la jeunesse

La Collectivité européenne d'Alsace, 2^e collectivité de France par le nombre de collèges publics, fait de la réussite éducative une toute première priorité et déploie son action autour de trois axes majeurs :

- Le développement d'éco-collèges, en faisant de la transition écologique une priorité d'action.
- Le déploiement fort d'actions éducatives pour faire de nos collégiens des adultes responsables et engagés.
- La réalisation de chantiers d'ambition : numérique éducatif, restauration, mixité sociale... marqueurs d'une politique distinctive sur le plan national.

- **Des équipes mobilisées au quotidien**

Parallèlement aux opérations d'investissement, une attention toute particulière est portée au bon fonctionnement quotidien des 21 collèges du territoire grâce à la mobilisation de plus de 150 Agents Techniques de la Collectivité Européenne d'Alsace. Aux côtés des communautés éducatives, les ATC veillent à offrir aux collégiens le meilleur environnement de travail et de vie collective au sein de chacun des établissements.

- **Un programme d'investissement ambitieux**

Fort de près de 11 000 collégiens, le territoire fait l'objet d'un programme d'investissement particulièrement ambitieux qui comprend sur la période 2022-2030 des travaux de restructuration dans 9 collèges ainsi qu'un projet de construction d'un nouvel établissement. Les programmes de travaux déjà

réalisés ou inscrits au PPI sur la mandature concernant les établissements suivants :

- **A Mulhouse**
 - Le Collège Kennedy 15,7 M€ (terminé)
 - Le Collège St Exupéry 14,2 M€ (en cours)
 - Le Collège Villon 22,19 M€ sur exercices 2024/2026
 - Le Collège Wolf 3 M€ sur exercices 2024/2026
 - Le Collège Jean Macé 600 K€ sur exercice 2023
 - La construction du 8^{ème} Collège sur le site de DMC 21,7 M€
- **En couronne**
 - Le Collège Pfastatt Maurice Kraft 10,5 M€ sur exercices 2026/2028
 - Le Collège Péguy Wittenheim 8,8 M€ sur exercices 2028/2030
 - Le Collège du Nonnenbruch à Lutterbach 1,02 M€ sur exercice 2030
 - Le Collège Rixheim 7,1 M€ sur exercice 2030
- **Sport : des investissements prioritaires pour la modernisation ou le développement des équipements**

La Collectivité européenne d'Alsace priorise ses aides à l'investissement au titre du Fonds d'Attractivité Alsace ou du Fonds Communal d'Alsace en faveur des équipements sportifs utilisés par les collégiens (gymnases, stades, piscines) ou pour la modernisation et le développement des grands équipements sportifs de rayonnement régional. Ainsi en accompagnement des programmes de travaux entrepris pour la modernisation des collèges, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit de soutenir au titre du Fonds d'Attractivité Alsace les investissements suivants portés par les communes du territoire. Entre autres équipements précisés dans le tableau en annexe de la convention :

- La démolition/reconstruction du gymnase Euronef à Mulhouse (collège Villon)
- La transformation de la Halle aux Cantons en gymnase à Mulhouse dans le cadre de la réalisation du 8^{ème} collège sur le site DMC
- A Rixheim, la rénovation du COSEC et du gymnase Saint-Jean
- La réalisation de la cité des sports à Illzach,
- ...

Équipement phare de l'agglomération, le Centre sportif régional Alsace (CSRA) bénéficie également d'un soutien renouvelé de la Collectivité européenne d'Alsace à travers une convention triennale qui prévoit une aide annuelle de 432 000 euros en fonctionnement et 100 000 en investissement.

Grâce à cet engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace, le projet de développement du CSRA se poursuit autour de 3 axes :

- Un centre d'entraînement pour les sportifs, de l'amateur au haut niveau
- Un centre d'expertise avec notamment un plateau médical de pointe
- Un centre d'accueil pour le mouvement sportif, des événements, la Maison Sport-santé...

Il est à noter que la Collectivité européenne d'Alsace et M2A ont signé une nouvelle convention concernant le CSRA qui a été délibérée lors de la Commission permanente d'octobre 2023 et qui est annexée au présent document.

5.4.3 - Pour les mobilités douces et la qualité des infrastructures routières

Le réseau routier départemental sur le territoire Agglomération de Mulhouse sur structure autour des autoroutes A36 et A35, du réseau de 2x2 voies pour un linéaire de 75km, et des routes bidirectionnelles pour un linéaire de 385km, ainsi que de 3 Eurovéloroutes.

Pour entretenir, exploiter et moderniser ce réseau 3 services sont à l'œuvre :

- **Le Service Autoroutier** avec son Centre d'entretien et d'intervention autoroutier (CEIA) basé à Rixheim et dédié aux autoroutes, et un second à Soultz dédié au réseau 2x2 voies jusqu'en entrée de Mulhouse. Il comprend un effectif total de 40 agents, dont plus de la moitié est mobilisée quotidiennement sur Mulhouse et son agglomération.
- **Le service routier de Mulhouse** dédié aux routes bidirectionnelles et pistes cyclables avec son Centre d'Entretien et d'Intervention basé également à Rixheim et qui gère la majeure partie du réseau sur M2A. Il comprend un effectif total de 66 agents, dont presque la moitié est mobilisée pour le territoire.
- **Le service Ingénierie de Brunstatt** (travaux neufs pôle Sud) dédié principalement aux grandes opérations d'investissements. Il comprend un effectif total de 21 agents.

- **De grands projets pour fluidifier et sécuriser les mobilités**

La Collectivité Européenne d'Alsace fait de l'amélioration des mobilités l'un des 3 enjeux forts pour le territoire et engage à ce titre des programmes d'investissement de premier niveau.

Au titre des grandes infrastructures et projets « routes et mobilités » d'intérêts partagés, on peut notamment relever comme grands dossiers :

- **L'aménagement de l'échangeur de la Mertzau**

Le Parc des Expositions, le Musée National de l'automobile souffrent d'une accessibilité défailante depuis ou vers l'A36, entraînant des problèmes de congestion lors des tranches horaires de pointes avec une situation proche de la saturation sur certaines voiries majeures de Mulhouse.

L'opération projetée vise à transformer l'échangeur de la Mertzau pour améliorer la desserte de l'ensemble de ce secteur.

L'opération est estimée à ce stade à hauteur de 14 M€ HT pour ce qui concerne l'aménagement de l'échangeur à lunettes ; solution privilégiée par les partenaires.

Le financement est sollicité aujourd'hui dans le futur CPER mobilités comme suit :

- M2A - 3 M€
- CEA - 3 M€
- Etat - 3 M€ + 2 M€ pour l'aménagement de deux bassins de rétention
- Région Grand Est - 3 M€

○ **La Sécurisation du Carrefour du Château d'Eau par l'implantation d'une passerelle cyclable**

Le carrefour château d'eau, situé à la croisée de la voie rapide de la RD430 à 2x2 voies et de l'axe Kingersheim/Wittenheim – Mulhouse (RD20) coupe la zone urbaine en deux. C'est un carrefour routier très important qui assure notamment la liaison des modes doux. Cependant il ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers les plus vulnérables. Pour y remédier, le projet prévoit la création d'une passerelle réservée au mode doux, la reconfiguration du carrefour et la création d'une 3^{ème} voie entre le Kaligone et le Château d'eau. Le début des travaux est programmé sur 2025. Le coût estimatif s'élève à hauteur de 2,6 M€.

○ **Requalification de l'ancienne plateforme douanière à Ottmarsheim**

Le réaménagement de la plateforme douanière d'Ottmarsheim est un projet attendu de longue date porté initialement par l'Etat, jusqu'au transfert des Routes Nationales et Autoroutes à la Collectivité européenne d'Alsace. Il comprend un volet propre aux services à apporter aux usagers de l'A36, VL et PL.

La Collectivité européenne d'Alsace conduit le projet de transformation de l'ancienne plateforme en pleine concertation avec les partenaires locaux, M2A et commune d'Ottmarsheim. Le projet prend en compte le développement d'une nouvelle zone d'activités au nord de la plateforme.

La Collectivité européenne d'Alsace a aujourd'hui précisé les grands principes qui guident le projet d'aménagement, à savoir :

- La mise aux normes et la sécurisation des bretelles d'accès
- L'aménagement d'une aire de services en libre accès pour les VL et PL
- La réalisation d'une zone de stationnement payante et sécurisée pour PL (deux fois 150 places de part et d'autre de l'A36) avec une offre de services pour les chauffeurs (espace de repos, restauration, mix énergies – hydrogène, charge électrique...)
- La promotion du territoire, en entrée Alsace et France
- L'implantation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques

○ **Les projets de proximité**

Les projets routiers de proximité – routes et pistes cyclables - répondent à des enjeux de mobilité et de sécurité avec une portée plus locale. Ils sont classés et priorisés au PPI de la mandature.

Selon les spécificités du projet, les intérêts partagés et la qualité de l'initiateur du programme de travaux (demandeur), le financement de l'opération peut s'établir selon trois niveaux : 100 % par la Collectivité européenne d'Alsace, 80% par la Collectivité européenne d'Alsace et 20% par le bloc local, 20% par la Collectivité européenne d'Alsace et 80% par le bloc local. On peut relever au PPI les projets suivants :

- Modernisation RD430 – Echangeur Nonnenbruch
- Modernisation RD430 – Echangeur RD2
- Itinéraire cyclable Habsheim - Schlierbach
- Giratoire Brunstatt-Didenheim RD433/RD8BIS I
- Accès usine Stellantis (voir projet global ci-après dans la convention)
- Itinéraire cyclable Pulversheim-ZA de la Thur avec requalification de la RD429
- Carrefour Linda RD108/RD52
- Réaménagement de la RD66 cité de l'habitat à Lutterbach
- Modernisation RD430 : Echangeur RD44 Ungersheim
- Sécurisation de l'échangeur RD55/RD201 à Baldersheim
- Itinéraire cyclable Berrwiller - Bollwiller

5.4.4 - Pour l'aménagement et l'attractivité du territoire

En compétence directe ou à travers les contributions de ses agences partenaires (réseau RITA notamment), la Collectivité européenne d'Alsace est un acteur de premier plan en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire. Parmi les grands projets qui bénéficient de l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace, on peut notamment citer :

- **Le Contrat de Canal du Rhône au Rhin branche Sud**

Le canal du Rhône au Rhin branche Sud compte parmi les grands équipements du territoire à vocation touristique. Il traverse l'agglomération d'est en ouest sur toute sa partie sud. Il dispose d'un port de plaisance à proximité immédiate de la gare de Mulhouse et des stations tram.

Le Contrat de canal formalise les relations entre les partenaires sur le maintien de la navigabilité « niveau plaisance » afin d'en augmenter le trafic et d'en accélérer le développement touristique.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent dans un contrat de canal ayant comme objectif de consolider et de développer l'attractivité du périmètre de cet itinéraire touristique comme une destination européenne. Il s'agit donc de développer des actions qui s'inscriront dans une politique partagée et coordonnée de valorisation, de promotion et de gestion de l'itinéraire et de maintien en l'état de ses équipements structurants (dont l'Eurovéloroute), en cohérence avec la stratégie définie.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité participer au financement des travaux et projets connexes à l'infrastructures :

- D'une part en participant au programme d'investissement pour permettre le développement de la navigation de plaisance à hauteur de 800 K€ sur 10 ans.
- D'autre part en participant au financement des projets de développement touristique locaux via divers fonds.

- **La transformation du site Stellantis**

Le groupe Stellantis a engagé depuis plusieurs années une stratégie nationale de modernisation et de réduction des coûts sur ses différents sites industriels afin de renforcer leur compétitivité, notamment au travers de compactage des usines.

Stellantis souhaite ainsi recomposer le foncier de son usine de Sausheim via la cession d'emprises situées au sud du site industriel, constituées de terrains et d'immobiliers vacants ou sous-utilisés.

Ce projet de cession s'inscrit dans une perspective plus vaste de réorganisation et de modernisation de l'usine qui vise à répondre aux enjeux de compétitivité et de décarbonation du site, dans un contexte de rupture technologique, lié au passage intégral du groupe Stellantis au véhicule électrique à l'horizon 2030.

Ce programme de transformation se déploie au travers trois axes :

- Usine efficiente pour développer la performance du site,
- Usine vertueuse pour limiter l'impact énergétique et carbone de ses activités avec un objectif zéro émission en 2035,
- Un critère d'excellence au sein des équipes pour l'amélioration de la qualité produit et le développement des savoir-faire.

Dans cette perspective, la Collectivité européenne d'Alsace est un partenaire actif du collectif des partenaires locaux et participe pleinement aux réflexions conduites avec Stellantis pour l'avenir du site.

Du point de vue des investissements, la Collectivité européenne d'Alsace est directement concernée par le réaménagement des accès routiers à l'usine (entrées est et ouest) et pour desservir d'une part le site Stellantis compacté, d'autre part la friche transformée en nouvelle zone d'activités.

La Collectivité européenne d'Alsace a par ailleurs contribué au financement d'une première étude stratégique portant sur le devenir du site via le Fonds d'Innovation Alsace et le versement d'une subvention de 30 000 euros.

ALSABAIL – Pour une politique convergente sur l'immobilier d'entreprises

La mise en place d'une stratégie en faveur de l'attractivité des territoires est une priorité majeure de la Collectivité européenne d'Alsace et s'inscrit dans une relation concertée avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques afin de créer une dynamique de développement durable.

Dans cet objectif, la Collectivité européenne d'Alsace assure auprès de ses territoires, pour accompagner leur développement, un rôle fédérateur autour d'une politique d'attractivité économique convergente sur l'immobilier d'entreprises.

L'immobilier d'entreprise est un aspect prépondérant du développement des territoires : c'est un investissement non délocalisable, qui permet d'améliorer et moderniser l'activité des entreprises. Les stratégies locales et l'engagement des pouvoirs publics restent donc majeurs et d'intérêt stratégique.

Aussi, dans le cadre d'une démarche partagée, les deux partenaires ont convenu de déléguer partiellement à la Collectivité européenne d'Alsace la compétence en faveur de l'immobilier d'entreprises.

Cet engagement fort en faveur de l'économie de proximité mobilisera la société d'économie mixte ALSABAIL (ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER) au bénéfice d'une économie durable et socialement responsable pour accompagner la résilience du territoire et de ses entreprises.

5.4.5 - Pour l'environnement et le développement durable

○ **Education à l'environnement**

La Collectivité européenne d'Alsace, engagée fortement dans une politique d'éducation à l'environnement, accompagne financièrement 3 structures proposant des animations de sensibilisation à la nature et au développement durable :

- Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) du Moulin de Lutterbach à hauteur de 81 500 €. Ces actions ont pour objectif de mettre en valeur les sites ENS et proposer des activités nature aux publics prioritaires de la Collectivité (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou encore situées en zones prioritaires). A Mulhouse, le CINE participe à la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.
- Le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, au titre du développement d'actions de sensibilisation à la conservation de la nature à hauteur de 22 800 €.
- L'écomusée d'Alsace

○ **Rivières de Haute-Alsace**

La Collectivité européenne d'Alsace soutient le syndicat mixte « Rivières de Haute Alsace » dans la réalisation d'actions de renaturation des berges de l'Ill et de la Doller dans le cadre du programme de la Ville « Mulhouse Diagonales » qui permet de redécouvrir l'eau, élément naturel structurant le paysage mulhousien. RHA exploite également 7 micro-turbines (dont 2 dans le territoire) situées sur le canal déclassé du Rhône au Rhin pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace.

○ **Réseaux de chaleur**

Mulhouse Alsace Agglomération est précurseur dans le développement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables sur son territoire. Elle a ainsi développé un réseau de distribution de chaleur renouvelable dans plusieurs quartiers de la Ville de Mulhouse autour de la centrale thermique bois/gaz de l'Illberg. M2A s'est donnée comme objectif de déployer de nouveaux réseaux de chaleur en s'appuyant notamment sur des process de récupération de chaleur fatale développés sur les sites industriels implantés le long du Rhin. Ce projet donne lieu à la création d'une SEM à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace contribuera en

apport de fonds. A terme, ce nouveau réseau de chaleur pourra alimenter des quartiers d'habitat à vocation sociale ou encore des équipements publics comme les EHPAD, les collèges ou les espaces de solidarités.

- **Mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)**

M2A, située en territoire de vigilance, a engagé une réflexion pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions, pour améliorer la qualité de l'air et développer des solutions de mobilité active (renforcement des transports en commun, promotion des mobilités douces et développement de l'usage partagé de la voiture). Cette démarche s'appuie sur une large concertation initiée à l'échelle de l'ensemble du Haut-Rhin. La Collectivité européenne d'Alsace, cheffe de file en matière de Routes est pleinement associée à la mise en œuvre du projet et à la détermination de différents scénarii. Elle apporte une expertise sur les voiries routes et autoroutes, le traitement des mobilités alternatives, ainsi que sur l'articulation avec le projet R-Pass. Elle apporte également son soutien financier pour la réalisation d'études nécessaires à la mise en place de la ZFE par l'activation du Fonds d'innovation Territoriale et le versement d'une subvention de 30 000 euros. Au global, il s'agit pour l'ensemble des partenaires de répondre aux enjeux durables, de transition énergétique, de cohésion sociale et de santé publique.

- **GERPLAN**

Mulhouse Alsace Agglomération est engagée dans la démarche GERPLAN depuis 2010. Cette politique, initiée par la Collectivité européenne d'Alsace a pour but de mobiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associatifs, institutionnels, habitants...), afin de répondre collectivement aux enjeux de transition écologique, agricole, paysagère, alimentaire et environnementale du territoire de l'agglomération. 130 actions ont ainsi été soutenues par la Collectivité depuis plus de 10 ans dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement pour un montant d'aide de près de 720 000 €. La Collectivité européenne d'Alsace prévoit de réinterroger le dispositif GERPLAN en 2024 afin de l'adapter aux nouvelles réalités environnementales.

- **Agriculture locale**

Mulhouse Alsace Agglomération soutient fortement son agriculture locale, notamment par la mise en œuvre d'un programme alimentaire territorial (PAT). Celui-ci vise à favoriser les circuits de proximité, développer des fermes urbaines et du maraîchage en agriculture durable et locale. La Collectivité européenne d'Alsace est partenaire technique du PAT et participe financièrement à certaines actions au travers du GERPLAN.

- **Espaces Naturels Sensibles**

La Collectivité européenne d'Alsace est pleinement investie dans sa mission de gestion, de préservation et de valorisation de cinq Espaces naturels sensibles, situés dans l'agglomération, dont elle est propriétaire. Cette compétence peut donner lieu à la délégation de son droit de préemption aux communes souhaitant avoir la maîtrise foncière de sites naturels préalablement identifiés sur leurs bans communaux. C'est le cas pour les communes d'Illzach, Habsheim, Rixheim,

Riedisheim et Dietwiller, qui sont soutenues financièrement pour ces acquisitions foncières dans le cadre du GERPLAN.

5.4.6 - Pour l'habitat

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique ambitieuse en faveur de l'habitat en intervenant à la fois sur le parc privé et public. Mulhouse Alsace Agglomération étant délégataire des aides à la pierre, la Collectivité européenne d'Alsace l'accompagne techniquement et financièrement au titre de sa politique volontariste.

- La Collectivité européenne d'Alsace soutient ainsi financièrement la réhabilitation thermique des logements du parc public au titre d'une convention signée avec l'association territoriale des organismes de logement social en Alsace (AREAL), la Banque des territoires et l'Eurométropole de Strasbourg, afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et de créer une offre de logements à loyer maîtrisé. En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi engagé 267 100 € dans l'agglomération pour la réalisation de 5 opérations portées par 4 bailleurs sociaux, ayant permis la rénovation énergétique de 159 logements.
- La Collectivité européenne d'Alsace a également mis en place un dispositif financier incitatif en direction du parc privé, intitulé « Fonds Alsace Rénov' » pour des réhabilitations de logements, afin de lutter contre l'habitat indigne. Elle est aussi engagée dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement (OPAH-RU) Fonderie de Mulhouse et cofinance le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique porté par l'agglomération. Pour ces trois programmes, la Collectivité européenne a apporté en 2022 une aide aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs réalisant des travaux d'économie d'énergie. Elle a ainsi soutenu 25 dossiers à hauteur de 40 500 €.
- La réhabilitation de copropriétés fragiles ou en difficulté en secteur Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou en frange de QPV, engagées dans un programme de rénovation financée par les aides de l'ANAH est un autre axe prioritaire de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace. A Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace est ainsi signataire de trois conventions de Plans de Sauvegarde (PDS). Elle peut intervenir financièrement sur les programmes de travaux des copropriétés concernées, à savoir les copropriétés Peupliers Camus, Delacroix et Diamant Noir à Mulhouse et Forêt 1 et Forêt 2 à Wittenheim.

En complément des aides aux travaux, la Collectivité européenne d'Alsace intervient au titre du Fonds de Solidarité Logement sur les impayés de charges de copropriété pour les propriétaires occupants dans une copropriété sous Plan de Sauvegarde.

D'autres dispositifs sont également à disposition pour :

- L'aide Fonds de Solidarité Logement (FSL68) : énergie, eau, téléphonie, internet
- L'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées : le Fonds ADL (Adaptation du Logement).

5.4.7 - Pour la coopération transfrontalière

La Collectivité européenne d'Alsace est cheffe de file dans le domaine de la coopération transfrontalière avec des projets dans les domaines de la santé, des transports, de l'aménagement du territoire et des énergies. La coopération transfrontalière est l'un des socles de la Collectivité européenne d'Alsace. Adopté à l'unanimité par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 8 décembre 2022, le schéma alsacien de coopération transfrontalière a été élaboré en lien avec ses partenaires français allemands et suisses.

Il traduit une volonté de se réunir autour d'intérêts historiques, culturels et linguistiques partagés par sa situation géographique. Il met en avant des projets promouvant une haute qualité de vie pour les citoyens rhénans face aux enjeux qui ne s'arrêtent pas aux frontières : climat, protection de l'environnement, risques sanitaires...

L'ambition première de ce schéma est de satisfaire les besoins fondamentaux des habitants, comme se chauffer, se nourrir, se déplacer... tout en faisant du Rhin supérieur une vitrine à l'international caractérisé par une haute qualité de vie.

La Collectivité européenne d'Alsace participe au financement de structures de coopération transfrontalière qui œuvrent au bien vivre ensemble sur le territoire mulhousien comme l'Eurodistrict Région de Freiburg, centre et sud Alsace qui devient Eurodistrict Eurhena.

Cette instance de co-actions transrhénanes créée en tant que structure en 2020 par 9 collectivités allemandes et françaises a pour vocation de développer des projets, des réseaux et des échanges et une visibilité d'écosystèmes citoyens, culturels, économiques, sportifs, naturels en mouvement de part et d'autre du Rhin.

5.4.8 - Pour le bilinguisme

Grande cause alsacienne, l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique), constitue un enjeu politique majeur de la Collectivité européenne d'Alsace.

La stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace décline une constante - construire la nouvelle politique à partir des territoires - et s'appuie sur quatre grands piliers :

- S'inscrire dans une dimension transfrontalière et faire de l'immersion un puissant levier d'apprentissage
- Œuvrer pour la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence d'animation et de structuration dans les secteurs stratégiques où l'intervention publique s'avérera décisive

- Initier une politique volontariste en direction des plus jeunes, le temps périscolaire et extrascolaire étant privilégié, ainsi que l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif
- Renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public, créer un environnement plurilingue

Sur un plan très opérationnel, la politique en faveur du bilinguisme se traduit par exemple par la mise en place ou le financement d'actions dans les territoires telles que « les mercredis de l'alsacien - Mittwoch uff Elsässisch », d'animations théâtrales ou musicales proposées en allemand ou en dialecte alsacien dans les collèges bilingues publics et privés du territoire. Elle inclut également un soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

5.4.9 - Pour la culture

La Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition de déployer des politiques culturelles comme vecteurs de cohésion sociale et territoriale, en soutenant le rayonnement de l'Alsace.

A travers la montée en charge et le déploiement de ses différentes politiques culturelles, la Collectivité européenne d'Alsace se donne pour principaux objectifs de :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel
- Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional
- Développer la culture scientifique et technique

○ Valoriser le patrimoine et renforcer le rayonnement touristique

- Attention au patrimoine alsacien

La CeA est consciente que le patrimoine alsacien est un enjeu majeur d'attractivité des territoires et souhaite accompagner les porteurs de projet dans l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine emblématique de l'Alsace. Elle le fait à travers son Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace pour des projets d'envergure pour lesquels l'intervention d'entreprises spécialisées est nécessaire ; mais aussi par le soutien aux associations de veilleurs du patrimoine pour des projets associatifs inscrits dans la durée et mobilisant des chantiers de bénévoles

Fruit d'une culture architecturale ancienne et spécifique à l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace travaille à définir des politiques publiques pour conserver ce patrimoine immobilier qui contribue à l'attractivité touristique de l'Alsace. Le futur fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Patrimonial aura ainsi comme ambition :

- De soutenir techniquement et financièrement les travaux de réhabilitation à destination des particuliers et des bailleurs sociaux

- De soutenir les territoires engagés dans une identification du patrimoine dans leur documents d'urbanisme
- D'intégrer l'avis et l'ingénierie d'un architecte conseil

Parallèlement à ce fonds spécifique pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne, la Collectivité dispose d'un fonds patrimoine pour la préservation et valorisation de bâtiments ou bien remarquables. A ce titre, un premier inventaire de biens a été identifié sur Mulhouse pour lesquels la Collectivité étudiera leur éligibilité au fonds patrimoine, à savoir :

- Restauration de l'Hôtel de Ville
- Rénovation de la Tour Nessel
- Rénovation du Temple Saint-Étienne
- Centre funéraire – aménagement salle de convivialité
- Restauration de l'orgue Saint-Paul

○ **Développement d'un grand site touristique et de loisirs autour de l'Ecomusée**

La Collectivité européenne d'Alsace est un partenaire historique de l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim, site emblématique de l'Alsace. Elle soutient l'association pour le développement et le rayonnement du site mais également pour la préservation et la valorisation de son patrimoine.

En concertation avec les partenaires régionaux et locaux, la Collectivité européenne d'Alsace a engagé une réflexion pour consolider le rayonnement de l'Ecomusée d'Alsace et faire du site, des espaces environnementaux, biens patrimoniaux et espaces de loisirs proches – le Parc du Petit Prince notamment – un périmètre de développement touristique durable. Cette démarche est conduite en bonne coordination avec la nouvelle stratégie muséale engagée sur l'agglomération de Mulhouse.

Parmi les derniers investissements forts menés sur le secteur, on peut relever les travaux conduits pour la sécurisation du hangar parapluie du Carreau Rodolphe à Pulversheim, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace, pour un montant de 2,6 M euros.

○ **Mobiliser la culture pour la réussite**

- Éducative et la cohésion sociale
- EAC
- Pratiques artistiques
- AAP Artistes en collèges
- Mobilisation des Scènes d'Alsace
- Pour le développement de la lecture publique

Pour la lecture publique, la CeA a défini 3 axes de travail avec les partenaires en territoire :

- Des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
- Une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
- Une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

- **Faire de M2A un pôle européen de CSTI**

Les orientations de la CeA rejoignent l'ambition du territoire de définir une stratégie collective culturelle, patrimoniale et touristique autour du pôle des musées techniques et scientifiques de l'agglomération. L'enjeu partagé entre tous les partenaires est de faire du territoire le premier pôle européen de la culture scientifique et technique ; véritable levier d'attractivité pour le développement touristique et la transformation d'image de M2A.

Cette démarche s'appuie sur une étude stratégique cofinancée par la Collectivité européenne d'Alsace. Les premières réflexions doivent donner lieu à la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gouvernance qui s'appuiera sur la création d'un EPCC, Etablissement Public de Coopération Culturelle et sur la déclinaison d'un récit collectif en actions et en programme investissement d'envergure. Il s'agira dans ces perspectives de développer une identité territoriale forte via une nouvelle politique muséale valorisant l'offre des musées d'une part, et affirmant leurs rôles dans la société d'une part et leurs interactions avec les habitants d'autre part.

Au-delà de son soutien financier, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera ses ressources internes pour accompagner les partenaires locaux sur le plan technique et juridique.

- **Pour une mémoire vivante au service de l'héritage industriel et technique du territoire**

La Collectivité européenne d'Alsace a voté une nouvelle politique mémoire pour garantir une identité alsacienne ancrée dans le territoire, ouverte sur la modernité et les enjeux transfrontaliers, au service de la société et pour une mémoire vivante en Alsace. Elle vise à poursuivre la collecte (témoignages oraux, dématérialisation, ...), la conservation et la diffusion de la mémoire à travers un site internet unique, des contenus grand public, des expositions, des débats, des actions éducatives, ...voire des projets de coopération dans l'espace rhénan. La Collectivité européenne d'Alsace veut également faciliter le passage entre mémoire et histoire pour construire une histoire objective et apaisée, via la stimulation des recherches historiques notamment.

ARTICLE 6 : LES PROJETS PARTAGES

Le croisement des besoins de la Collectivité européenne d'Alsace, et de Mulhouse Alsace Agglomération a permis d'identifier des projets structurants qui pourraient s'inscrire dans les enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi, une liste des projets qui répondent à un ou plusieurs enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et entrent dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace ou dans ses intérêts et qui font l'objet d'un consensus entre les signataires de la présente convention est présentée en annexe 1.

Des fiches descriptives détaillées :

- Identifiant chaque projet,
- Formalisant le soutien financier maximal d'ores et déjà apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet concerné lorsqu'une délibération ad hoc, qui

a déjà été prise pour octroyer l'aide en cause, ou formalisant le soutien financier maximal qui pourrait être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet en cause, sous réserve de l'intervention d'une délibération d'octroi spécifique des subventions correspondantes lorsqu'une telle délibération n'a pas encore été adoptée par la Collectivité,

- Et formalisant les engagements réciproques de chaque partenaire et qui figurent en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LES PARTENAIRES DE LA CONVENTION

1.1. L'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi de subventions à Mulhouse Alsace Agglomération, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 5 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe 2, dans les conditions définies ci-dessous et à l'article 7 ci-après, dès lors qu'ils seront éligibles et conformes aux dispositifs d'aides ou politiques sectorielles d'aides de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisés.

Le montant de la subvention maximale envisageable pour chaque projet est individualisé et récapitulé dans le tableau de synthèse figurant à l'annexe 1 de la présente convention.

Conformément à l'article 7 de la présente convention et dans les conditions qu'il définit, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace devra faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions correspondantes, après constat, pour chaque dossier complet de demande de subventions présenté par le porteur de projet compétent, de sa conformité à la fiche projet contractualisée et au dispositif d'aides ou à la politique sectorielle de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisé(e). Ainsi, les différentes participations financières de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets figurant en annexe 1 à la présente convention sont donc mentionnées à titre indicatif et ne constituent donc en aucun cas un engagement financier ferme de la Collectivité européenne d'Alsace à soutenir ces projets.

Les règles d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage de Mulhouse Alsace Agglomération, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre hors taxes (HT). Outre les dépenses inéligibles aux termes du règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, les autres dépenses non éligibles, le cas échéant, sont expressément mentionnées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention.

Dans tous les cas, les dépenses subventionnables sont déterminées en tenant compte du règlement du dispositif d'aide ou de la politique sectorielle mobilisé(e).

- Taux d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace :

Le taux d'aide maximum envisageable de la Collectivité européenne est individualisé pour chaque projet et mentionné dans la fiche correspondante figurant en annexe 2 de la présente convention.

- Non fongibilité de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace :

Le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action pour laquelle que ce soit le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation de la Collectivité européenne d'Alsace à son égard.

- **Evolution des coûts prévisionnels des projets figurant aux annexes 1 et 2 :**

En cas d'augmentation d'un coût du projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant maximal de l'aide que la Collectivité européenne d'Alsace pourra affecter à celui-ci par délibération ultérieure ne fera pas l'objet d'une revalorisation. Les montants prévisionnels figurant aux annexes 1 et 2 sont en effet des montants maximums plafonds qui serviront de référence dans le cadre de l'adoption des délibérations spécifiques d'octroi des aides correspondantes.

En cas de diminution du coût d'un projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant définitif de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace qui sera affecté à celui-ci par délibération ultérieure tiendra compte de cette diminution et sera déterminé au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- **Cumul de subvention pour une même opération :**

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de cumul d'aides de la CeA pour une même opération est possible. Toutefois, ces aides devront porter sur des natures de travaux distinctes.

1.2. Les engagements réciproques de la Mulhouse Alsace Agglomération

La relation partenariale entre la Collectivité européenne d'Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération dépasse le cadre financier des fonds mobilisés de la CeA. Il s'agit d'une relation partenariale assumée.

La Collectivité européenne d'Alsace sera particulièrement vigilante à ce que cette relation privilégiée se construise sur les principes suivants :

- 1- **Co-construire les projets avec la Collectivité européenne d'Alsace** : le porteur du projet doit échanger avec les Conseillers d'Alsace puis avec l'équipe d'animation territoriale avant le dépôt de tout dossier de demande de subvention au titre de la présente convention ;
- 2- **Faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace** au-delà de la communication à réaliser sur l'appui de la Collectivité européenne d'Alsace dans la réalisation du projet ;
- 3- **Publicité** : Mulhouse Alsace Agglomération devra assurer par tous moyens (panneaux de travaux, banderoles ou autocollants fournis par la Collectivité européenne d'Alsace, présence du logo de la Collectivité européenne d'Alsace sur les programmes, affiches et documents de communication) la publicité relative à la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet aidé, lorsque cette participation sera définitivement arrêtée.

Cette publicité devra également intervenir dans le respect des dispositions des articles L 1111-11 et D 1111-8 du Code général des collectivités territoriales, qui imposent des obligations de publicité particulières lorsqu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques.

De plus, Mulhouse Alsace Agglomération devra associer le Président de la Collectivité européenne d'Alsace et les Conseillers d'Alsace concernés aux inaugurations, poses de première pierre, comité de suivi et de pilotage pour chaque

projet. A cet effet, l'attache du Cabinet du Président devra être prise dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements ;

- 4- **Respecter ses engagements** et garantir la réalisation des travaux, dans un délai imparti ;
- 5- **Impliquer le territoire** : en plus de la Collectivité européenne d'Alsace et du porteur, un partenaire supplémentaire est requis, la pluralité des partenaires permettra de fédérer et enrichir les projets ;
- 6- **Proposer et tenir des engagements réciproques** : pour chaque projet, des engagements réciproques de Mulhouse Alsace Agglomération figurent dans les fiches figurant en annexe 2 de la présente convention.
Ces engagements réciproques visent à développer des effets leviers sur différentes politiques publiques notamment celles portées par la Collectivité européenne d'Alsace (collèges, bilinguisme, insertion, autonomie...).

ARTICLE 8 – PROCEDURE D'ENGAGEMENT FINANCIER DES PROJETS

Après inscription du projet dans la présente convention, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace afin de permettre, le cas échéant, l'engagement ferme des crédits afférents.

8.1 Construction du projet – modalités de dépôt de la demande

Chaque projet identifié à l'annexe 1 devra respecter l'ensemble des conditions fixées par le règlement régissant la politique sectorielle ou le fonds mobilisable pour en bénéficier.

En outre, le cas échéant et à la demande de la Collectivité européenne d'Alsace, des conventions de partenariat et/ou financières complémentaires spécifiques pour chaque projet pourront/devront être conclues en fonction des critères qui s'appliquent pour le fonds sollicité.

Les derniers dossiers complets présentés au titre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation devront être déposés le 30 septembre 2025 au plus tard.

Suivant les modalités propres au Fonds Attractivité Alsace ou aux politiques sectorielles de la Collectivité européenne d'Alsace expressément définies dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention, la Collectivité européenne d'Alsace ne sera en mesure d'engager définitivement le projet que lorsque ce dernier sera suffisamment abouti.

8.2 Procédure de décision – attribution, versement et délai de validité des soutiens financiers

Après instruction de chaque dossier, si le projet est éligible au fonds mobilisé, entre dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et recueille un avis favorable de la ou des Commissions compétentes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, l'octroi d'une subvention au porteur de projet prendra la forme de l'adoption d'une délibération en ce sens par l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace et, sera conditionné, le cas échéant, à la signature d'une convention financière établie pour chaque projet.

Aucune subvention ne pourra être accordée au-delà des crédits disponibles sur le fonds mobilisé.

En tout état de cause, l'assemblée délibérante de la Collectivité européenne d'Alsace demeure souveraine pour valider l'intervention financière définitive de la CeA pour chaque

projet.

Les subventions seront versées directement à chaque maître d'ouvrage suivant les modalités propres du Fonds Attractivité Alsace ou des politiques sectorielles visées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat court à compter de sa signature par l'ensemble des parties et se termine au 31 décembre 2025.

ARTICLE 10 – EVALUATION ET BILANS

Les parties pourront se réunir pour dresser un bilan annuel de l'exécution de la présente convention, en tant que de besoin.

A son terme, et avant le 30 juin 2026, la Collectivité européenne d'Alsace pourra proposer aux autres signataires la tenue d'une réunion d'évaluation visant à élaborer le bilan de la mise en œuvre du présent partenariat.

ARTICLE 11 – MODIFICATION

La présente convention est issue de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires qui se veut souple et évolutive.

Elle pourra donc être modifiée, en tant que de besoin, par accord entre les parties, par voie d'avenant.

Toute éventuelle modification ne pourra pas remettre en cause les principes fondamentaux de la présente convention et ne pourra pas contrevenir aux dispositions du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse précité.

Tous les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée adressée à tous les partenaires qui y sont engagés.

Cette résiliation n'aura aucun effet sur les conventions subséquentes, lesquelles continueront à engager les parties signataires et se poursuivront jusqu'à leur terme respectif.

ARTICLE 13 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires originaux à Sausheim, le 2023

Pour la Collectivité européenne d'Alsace,
Le Président,

Frédéric BIERRY

Pour la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,
Le Président

Fabian JORDAN

LISTE DES PROJETS PARTAGES POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Les fiches détaillées des projets figurent à l'annexe 2.

N° Fiche projet	Porteur du projet	Projets	Coût global du projet HT	Soutien prévisionnel de la CeA		Echéance des travaux	
				Taux	Montant de subvention	Début	Fin
Enjeu : Territoire durable							
Objectif opérationnel : Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes							
1	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Station avitaillement bus GNV	3 713 000			2023	
Enjeu : Territoire solidaire							
Objectif opérationnel : Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance							
2	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Construction d'un périscolaire et d'une salle de sport au sein du groupe scolaire Sellier à Mulhouse	2 104 100				
3	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Rénovation et extension de l'école et du site périscolaire à Berrwiller	957 321				
4	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Projet de construction d'un périscolaire sur le site des écoles de la Cité Rossalimend à Staffelfelden	1 840 452				
5	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Restructuration du groupe scolaire des Jonquilles à Illzach avec création de locaux périscolaires	1 883 710			2024	
6	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Réhabilitation de locaux de l'école du centre et de la création de locaux périscolaires à Wittelsheim	2 261 903				
7	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Construction d'un périscolaire aux Coteaux "Peupliers"	2 239 923				
8	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Construction d'un périscolaire aux Coteaux "Camus"	1 909 400				
9	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	Création de nouveaux locaux périscolaires pour les enfants de l'école Freinet	1 859 628				

ANNEXE 1

LISTE DES PROJETS

10	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Création de locaux périscolaires à proximité de l'école Lyautey à Riedisheim	3 512 806		
11	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Extension du périscolaire du groupe scolaire Cassin de Lutterbach	2 309 715		
12	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Extension du périscolaire de Baldersheim	977 877		
13	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire au centre de Wittenheim	2 480 467		
14	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire à Rixheim Centre			
15	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire à Wittenheim centre			
16	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Agrandissement du périscolaire de Pulversheim pour l'installation d'un service de restauration			
17	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire Violettes à Riedisheim			
18	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire Mermoz à Riedisheim			
Enjeu : Territoire solidaire					
Objectif opérationnel : Aménagement les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces					
19	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'une passerelle piétons/cycles sur l'III	855 000		2023
20	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Piste cyclable rue de Pfastatt à Mulhouse	469 764		2023
21	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Liaison cyclable vers l'hôpital Émile Muller à Mulhouse	561 000		2023

ANNEXE 1

LISTE DES PROJETS

N° Fiche projet	Porteur du projet	Projets	Coût global du projet HT	Soutien prévisionnel de la CeA		Echéance des travaux	
				Taux	Montant de subvention	Début	Fin
Enjeu : Territoire Attractif							
Objectif opérationnel : Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique							
22	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Aménagement du nouvel Horizon Afrique au Parc Zoologique et Botanique	12 316 650	16,2	2 000 000		
Enjeu : Territoire durable							
Objectif opérationnel : Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité							
23	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Projet de travaux du Moulin Nature CINE et acquisition du site Montanaro	650 000				
Enjeu : Territoire durable							
Objectif opérationnel : Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional							
24	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Centre Régional Sportif Alsace : travaux					

M. le Président : La parole à Rémy NEUMANN pour l'approbation de la convention de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace et je voudrais en profiter pour le féliciter de sa récente présidence de la SEM m2A Énergie. Vous savez, c'est la récupération de chaleur fatale qui va venir alimenter l'ensemble de nos réseaux. Merci, Rémy, de ton engagement pour cette présidence, car c'est une lourde tâche qui t'attend et je sais que tu la mèneras à bien. Donc, toutes nos félicitations.

Applaudissements

M. NEUMANN : Merci, M. le Président. C'est vous qui vous payez le pot à la fin du Conseil.

Concernant la délibération, il s'agit de prendre une nouvelle délibération pour approuver la convention de partenariat de m2A avec la CEA pour la période 2022-2025 qui fait suite au vote du Contrat de territoire Alsace avec m2A que nous avons voté en Conseil communautaire le 27 mars dernier.

Au total, m2A a adressé une liste de projets pour un coût total d'un peu plus de 51 millions d'euros sur lesquels nous espérons des subventions de la CEA pour un peu plus de 8,6 millions d'euros :

- pour l'enjeu n° 1, territoire durable, il y a 7 millions d'euros de projet pour des demandes de subventions de 1,65 million d'euros ;
- pour l'enjeu n° 2, le territoire solidaire, il y a 31,5 millions d'euros de projets, essentiellement des projets périscolaires pour des demandes de subventions de 4,8 millions d'euros ;
- pour le territoire attractif, l'enjeu n° 3, il y a 13 millions d'euros de projets pour 2,14 millions d'euros de subventions espérées.

Ce sont ces demandes de subvention que nous faisons à la CEA dans le cadre du Contrat de territoire.

M. le Président : Merci, Rémy, pour ces présentations.

Y a-t-il des questions ? C'est un conventionnement qui sera officiellement signé en début d'année avec Frédéric BIERRY. Mais on devait prendre la délibération naturellement avant. C'est aussi un grand partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace sur l'ensemble de nos projets et cela vous montre aussi qu'on travaille ensemble sur le développement de notre territoire.

Je suggère naturellement aux élus qui siègent à la Collectivité européenne d'Alsace de ne pas prendre part au vote. Pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 69 + 19 procurations.

Ne prennent pas part au vote (7) : Alain COUCHOT, Vincent HAGENBACH, Fatima JENN, Thierry NICOLAS, Catherine RAPP, Jean-Luc SCHILDKNECHT et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

11° UTILISATION DES CREDITS DES ARTICLES 6232 FETES ET CEREMONIES, 6234 RECEPTION, 6238 DIVERS RELATIONS PUBLIQUES ET 6257 RECEPTION BUDGET ANNEXE (021/7.1.3/2231C)

Dans sa précédente délibération du 05/11/2001, la ventilation des dépenses autorisées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » avait fait l'objet d'une classification.

Ces informations nécessitent une actualisation pour tenir compte des évolutions en matière d'organisation d'évènements et de manifestations.

Les dépenses des articles de nature 6234 « Réceptions » et 6238 « Divers » sont également à préciser selon les dernières modifications réglementaires suite au passage à l'instruction comptable M57.

La nature 6257 « Réceptions » de l'instruction comptable M4 est également précisée.

Ci-dessous, sont indiqués les frais affectés aux différents articles :

- **Article 6232 – Fêtes et cérémonies :**
 - Organisation évènements et réceptions,
 - Remise des médailles
 - Repas de professionnels,
 - Cadeaux,
 - Inaugurations,

- **Article 6234 – Réceptions :**
 - Organisation évènements et réceptions,
 - Instances communautaires (bureau, conseil d'agglomération, forum, conférences des maires, assises territoriales),
 - Cérémonies,
 - Petits-déjeuners,
 - Inaugurations,
 - Cadeaux,
 - Remise des médailles,
 - Repas professionnels.

- **6238 – Divers :**
 - Cadeaux,
 - Relations publiques et médias,

- **6257 – Réceptions – budgets annexes :**
 - Organisation évènements et réceptions,
 - Réunions de service,
 - Inaugurations,
 - Repas professionnels,
 - Relations publiques et médias,
 - Cérémonies.

Après en avoir délibéré le conseil d'agglomération autorise l'affectation de ces dépenses.

M. le Président : En point 11, il s'agit de l'utilisation des crédits des articles 6232 fête et cérémonies. Pierre.

M. LOGEL : Merci, M. le Président.

La ventilation comptable des articles fêtes et cérémonies et réception et divers doit être actualisée suite au passage à la comptabilité M57, tout comme la nature de l'article réception sur l'instruction comptable M4, c'est-à-dire que jusqu'à présent, on avait un seul compte. Maintenant, il faut vraiment détailler au maximum, ce qui est un peu la base de la comptabilité M57. Il s'agit tout simplement d'autoriser l'affectation de ces dépenses.

M. le Président : C'est cela. C'est le passage à l'instruction comptable M57. Je ne trouve pas de problèmes à ça. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 77 + 19 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

12° RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (401/8.8/2232C)

Dans le cadre de la promulgation des lois environnementales Grenelle 2 et de l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 soumet les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport annuel afin de présenter l'ensemble des actions de la collectivité sur le thème du développement durable, ceci préalablement aux discussions budgétaires annuelles.

Ce rapport relate l'ensemble des actions, programmes et politiques publiques mis en place par la collectivité au cours de l'année n-1. Il se décline au travers des 5 finalités définies par le code de l'environnement :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport vient illustrer l'engagement de m2A en faveur du développement durable, fil conducteur du projet de territoire.

En 2023, les discussions budgétaires sont avancées (comme en 2022) et le débat d'orientation a lieu en décembre. Afin de permettre la réalisation du rapport de l'année 2023, avec les données consolidées, il est proposé d'intégrer ce rapport 2023 aux discussions budgétaires de 2024.

Ce rapport mettra en évidence les projets phares de 2023 :

- **en matière d'énergie** : le 60^{ème} anniversaire de la centrale thermique, le raccordement du réseau de l'Illberg au quartier Bel-Air de Mulhouse, la mise en place de la SEM Energie, les travaux du nouveau réseau Valorim sur les communes de Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse, les projets autour de nouvelles énergies : hydrogène, chaleur fatale.
- **en matière d'agriculture** : la poursuite d'actions pour le PAT, la mise en oeuvre du partenariat avec la Chambre d'agriculture , la 2^{ème} édition du concours « Soyons Food » pour de nouveaux agriculteurs, la signature des contrats avec les agriculteurs pour des Paiements pour Services Environnementaux, etc.
- **en matière d'eau et de biodiversité** : le soutien aux actions des communes, la construction d'un nouveau dispositif de financements pour les communes afin de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau dans le cadre du 2^{ème} Contrat de Territoire Eau-Climat, l'étude pour la finalisation de l'Atlas de biodiversité, étude pour la réalisation d'un schéma directeur de l'eau, etc.
- **en matière de sensibilisation** : le renouvellement du programme d'animations de sensibilisation dans chaque commune de m2A « La Nature près de chez moi » , la poursuite des ateliers zéro déchets, une journée dédiée au Plan Climat et à la santé, etc.
- **en matière de mobilité** : l'organisation du challenge « au boulot j'y vais à vélo », un village de la mobilité, le choix d'un opérateur pour le déploiement de bornes de recharges sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération, lancement de la réflexion ZFE-m, étude pour le verdissement de la flotte...
- A cela s'ajoutera, la prise de décision de Mulhouse Alsace Agglomération de s'engager en 2024 **dans la démarche du label « Territoire engagé de Transition Ecologique »**, et la poursuite du soutien financier des actions des communes dans le cadre du Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale.

Ainsi par l'ensemble de ses actions, le territoire contribue aux défis nationaux, européens et internationaux tout en mobilisant et dynamisant les acteurs du territoire et ses citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du report du rapport Développement Durable 2023 de m2A à 2024.

M. le Président : Nous passons au rapport de développement durable de notre Agglomération qui est présenté par Loïc RICHARD.

M. RICHARD : Un rapport un peu particulier, cette année, puisque vous le savez dans le cadre de la promulgation des lois Grenelle et de l'adoption d'une stratégie nationale pour le développement durable, on doit une présentation annuelle du rapport de développement durable qui est très normé avant le débat d'orientation budgétaire. Or, il se trouve que depuis l'année dernière, nous avons anticipé ce débat en mois de décembre, ce qui fait que nous ne pouvons pas clôturer le rapport avant la fin de l'année puisque les chiffres sont en cours de consolidation en début de l'année. Je vais simplement vous rappeler les grands éléments du rapport 2023 qui feront l'objet d'un rapport complet et entièrement détaillé et qui sera présenté à l'occasion du prochain ROB, pas celui de cette année, permettant ainsi de se

recaler en termes de timing par rapport à l'anticipation de ce débat que nous avons opéré depuis deux ans.

Simplement vous dire que ce rapport, dont on aura un développement plus complet ultérieurement, reprendra en matière d'énergie un certain nombre de grands projets que nous avons menés cette année. Il y a eu :

- le 60^{ème} anniversaire de la centrale thermique ;
- le raccordement du réseau de l'Illberg au quartier Bel-Air de Mulhouse ;
- la mise en place, on vient d'en parler, de la SEM Énergie ;
- les travaux du nouveau réseau Valorim ;
- les projets autour des énergies hydrogènes chaleur fatale.

En matière d'agriculture, nous évoquerons également dans ce rapport la poursuite :

- des actions du PAT à travers notre partenariat en œuvre aujourd'hui avec la Chambre d'agriculture ;
- la deuxième édition du concours « Soyons Food » pour les nouveaux agriculteurs ;
- les Fermes ouvertes ;
- la signature des paiements pour Services environnementaux avec les agriculteurs.

En termes d'eau et de biodiversité :

- le soutien aux actions des communes ;
- la construction d'un nouveau dispositif de financements pour leur permettre également de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau dans le cadre de la signature du 2^{ème} Contrat Territoire Eau-Climat ;
- bien évidemment, je n'oublie pas également, depuis le début de l'année, la création de la régie et le travail autour du schéma directeur de l'eau.

En matière de sensibilisation à la biodiversité, nous avons eu :

- le renouvellement du programme d'animations et de sensibilisation dans chaque commune de « La Nature près de chez moi » ;
- les ateliers zéro déchet qui ont fonctionné toute l'année ;
- une journée qui a été dédiée au Plan Climat et à la santé.

En matière de mobilité, nous évoquerons un certain nombre d'autres thématiques comme :

- le challenge « Au boulot, j'y vais à vélo ! » ;
- le choix de l'opérateur pour le déploiement des bornes IRVE ;
- le lancement de la réflexion sur la ZFE ;
- l'étude pour le verdissement de la flotte m2A ;

À cela s'ajoutera la prise de décision de m2A comme nous l'avons fait lors du dernier Conseil d'Agglomération pour s'engager dans la démarche « Territoire engagé de Transition Ecologique » et qui démarrera début 2024.

Voilà rapidement résumé ce qu'on retrouvera dans le rapport quand il pourra être entièrement consolidé et il s'agit simplement de prendre acte du report de la présentation d'un rapport complet pour 2023.

M. le Président : Merci, Loïc, de cela.

On prend acte du report du rapport du développement durable. Pas de questions ?

Le Conseil d'Agglomération prend acte du report du rapport Développement Durable 2023 de m2A à 2024.

M. le Président : Je vous remercie.

13° EGALITE FEMMES-HOMMES : RAPPORT ANNUEL DE SITUATION (06/7.10.2/2191C)

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

La présentation du rapport annuel 2022 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

La première partie du rapport est consacrée à la situation des femmes et des hommes sur le territoire de l'agglomération.

Si l'on considère la question sous l'angle de la définition de l'égalité par le Conseil de l'Europe, le rapport ci-joint montre une situation contrastée mais inchangée, sur le territoire de l'agglomération. Les principaux indicateurs d'égalité font apparaître qu'un écart entre les femmes et les hommes demeure : taux de scolarisation, niveau de diplôme, revenu médian... Les évolutions en matière d'emploi sont également exposées : les femmes et les hommes accèdent de manière inégale à l'emploi et bénéficient de conditions d'emploi différentes.

La deuxième partie du rapport porte sur les questions d'égalité au sein de la collectivité. Il s'agit d'une analyse du bilan social des ressources humaines et des indicateurs en matière d'égalité professionnelle : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Il est possible de constater que la masse salariale des effectifs féminins est inférieure à celle des hommes, malgré un nombre supérieur de femmes au sein de l'administration. Cette situation est constatée de manière générale dans la fonction publique et ce, malgré des règles de rémunérations égalitaires.

Cela s'explique essentiellement par la nature des emplois occupés et leurs régimes indemnitaires.

En 2022, la collectivité a mené plusieurs actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La direction des ressources humaines, en partenariat avec le service de la communication interne, a consacré un numéro de son périodique « Le Lien RH », à l'égalité femmes-hommes. Elle a également acquis le jeu de plateau intitulé « Sexisme 100 sans façons », édité par l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et démarré une sensibilisation des agents sur ce thème. La direction du développement intercommunal a quant à elle incité l'ensemble des directrices et des directeurs à recenser les actions qu'ils mettent en œuvre au quotidien, au sein de leurs équipes

et qui contribuent à favoriser l'égalité professionnelle. Lors de son forum de direction du mois de juin 2022, la direction du développement intercommunal a proposé un atelier de sensibilisation à l'égalité professionnelle, à l'ensemble de ses agents.

En termes de politiques publiques menées sur son territoire, Mulhouse Alsace Agglomération n'a pas de compétence juridique lui permettant d'intervenir directement sur ce champ d'action.

Elle peut néanmoins agir sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi d'une part, et par sa politique d'accueil du jeune enfant et d'accueil périscolaire d'autre part.

La dernière partie du rapport rend compte des actions menées au niveau de ces deux axes.

On peut notamment souligner l'implication des acteurs de la formation et de l'accompagnement vers l'emploi et l'entrepreneuriat, qui déploient sur le territoire de nombreuses initiatives visant à aider les femmes à s'insérer professionnellement et accompagner l'entrepreneuriat au féminin. Par exemple, en 2022, les femmes représentaient 48% des entrées dans le dispositif du Plan Local pour l'Insertion Economique (PLIE) et, les femmes ont créé 31% des entreprises dans le secteur de l'artisanat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport présenté en 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, portant sur l'année 2022.

PJ : 1



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



RAPPORT ANNUEL 2022

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RAPPORT ANNUEL
SUR LA SITUATION EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022

SOMMAIRE

Préambule.....	07
1. LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRITOIRE	09
1.1. Les principaux indicateurs d'égalité.....	14
La part des familles monoparentales.....	14
Le taux de scolarisation par tranche d'âge.....	15
Le niveau de diplôme.....	16
Les taux d'activité et taux d'emploi.....	17
Les revenus médians par unité de consommation.....	18
Les temps partiels.....	19
Le niveau de responsabilités dans les entreprises (cadres).....	19
1.2 Les évolutions de l'emploi dans la région mulhousienne	20
2. LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.....	23
2.1 La gouvernance.....	24
Le Conseil d'agglomération.....	24
La gouvernance administrative	24
2.2 Les ressources humaines	25
La mixité dans les filières et les cadres d'emploi – Fonctionnaires.....	26
La part des femmes et des hommes cadres A par filière.....	28
La durée et l'organisation du temps de travail.....	29
Les rémunérations.....	32
Les titularisations, promotions et avancements	34
La mixité dans le suivi des formations.....	34
2.3 Les actions menées, les ressources mobilisées et les orientations pluriannuelles	35
Développer l'information aux agents	35
Favoriser la parité femme/homme dans les compositions d'instances	35
Le plan d'action pluriannuel.....	36
2.4 Les autres actions menées et les actions à venir	38
Les actions menées en 2022.....	38
Les actions prévues en 2023.....	39
3. LES POLITIQUES DE L'AGGLOMÉRATION ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.....	41
3.1. Le périscolaire et la petite enfance en tant que services à l'usager peuvent favoriser l'égalité femmes-hommes	43
3.2. Favoriser l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail, la formation et l'emploi	44

PRÉAMBULE

Article 1^{er} de la Constitution de la République Française :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans les obligations du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit dans son article L. 2311-1-2 : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ces dispositions sont applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

L'égalité femmes-hommes est définie par le Conseil de l'Europe de la façon suivante :

« Observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée ».

C'est sous ces angles que la situation sera observée. Le rapport dresse un portrait socio-démographique de l'égalité des genres dans l'agglomération. Puis il explore la situation au sein même de l'EPCI, du point de vue de sa gouvernance et de ses ressources humaines. Enfin, il met en lumière les stratégies et actions menées au titre des deux compétences intercommunales ayant un impact sur la problématique : l'emploi et le développement économique d'une part et l'accueil petite enfance et le périscolaire d'autre part.





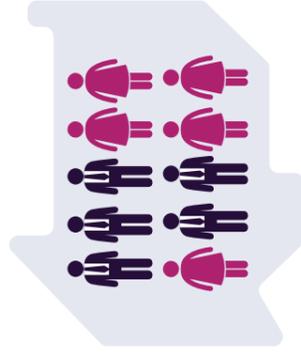
La situation des femmes et des hommes sur le territoire



1. LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRITOIRE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est la principale communauté d'agglomération du département du Haut-Rhin. Elle compte près de 280 000 habitants.

Elle est la deuxième intercommunalité la plus peuplée d'Alsace, derrière l'Eurométropole de Strasbourg et la troisième du Grand Est après le Grand Reims, mais devant la métropole du Grand Nancy.



51%
des habitants de m2A
sont des femmes

Elle est composée de 39 communes. Le territoire réunit autour la ville centre, Mulhouse, des communes aux fonctions mixtes - habitat, emploi, commerces - et d'autres plus résidentielles et rurales.

m2A se caractérise par un vieillissement structurel de sa population puisque plus d'un quart de ses habitants a « 60 ans et plus » (26 % en 2020, contre 25% en 2019). Néanmoins, la part des moins de 30 ans représente 36% de la population de l'ensemble de l'agglomération, contre 34% pour le Grand-Est et 35% pour la France. La répartition par genre de la population est identique à celle constatée au niveau régional, avec une légère prédominance féminine. 51% des habitants de m2A sont des femmes et la répartition Femmes/Hommes sur le territoire est stable.

Il existe des variations selon les tranches d'âges et, celles-ci diffèrent entre l'Agglomération et Mulhouse. En effet, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération la tranche d'âge qui compte le plus de femmes est celle des « 60 ans et plus » (27%) et, celle qui compte le plus d'hommes est celles des « 40-59 ans » (27%). Sur le territoire de la Ville de Mulhouse, la population féminine et masculine la plus importante se situe dans la tranche d'âge « 20-39 ans » (27%).

La répartition femmes / hommes

Source : RP Insee 2020

Femmes
Hommes



1.1. LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ÉGALITÉ



La part des familles monoparentales

Dans l'agglomération mulhousienne, 16% des familles sont monoparentales. C'est le cas pour 15% des familles de la région Grand-Est et 16% des familles sur l'ensemble de la France. La situation est différente pour la Ville de Mulhouse où la part des familles monoparentales est bien plus importante (22%).

Ces familles économiquement moins aisées et socialement plus fragiles sont largement composées de femmes seules avec enfants. En effet, sur le territoire de l'agglomération la part des familles monoparentales composées de femmes seules est de 14%, contre 3% pour les hommes. Dans la ville centre, cette part est même de 19% (contre 3% également pour les hommes).

Les caractéristiques des familles

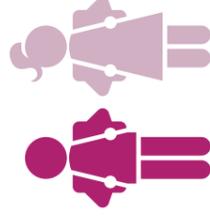
Source : CAF 2020

	Mulhouse	m2A	Grand Est	France
Nombre de familles 2020	25 728	74 877	1 564 444	18 004 462
Nombre de familles monoparentales	5 717	12 336	240 837	2 903 911
Part des familles monoparentales	22%	16%	15%	16%
Familles mono Hommes avec enfant(s)	726	2 094	46 206	555 323
Part des familles monoparentales composées d'hommes avec enfant(s)	3%	3%	3%	3%
Familles mono Femmes avec enfant(s)	4 991	10 241	194 631	2 348 589
Part des familles monoparentales composées de femmes avec enfant(s)	19%	14%	12%	13%



Le taux de scolarisation par tranche d'âge

Le taux de scolarisation est stable tant sur le territoire de l'agglomération, que sur celui de Mulhouse. En effet, les taux de scolarisation sont inchangés par rapport à 2021 : 24% pour les hommes et 22% pour les femmes au sein de l'agglomération tandis que pour la ville centre, il est de 27% pour les hommes et 26% pour les femmes.



Source : RP Insee 2020



	Hommes			Femmes			Total m2A		
	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation
2-5 ans	5 001	6 884	73%	4 634	6 479	72%	9 635	13 363	72%
6-10 ans	8 616	8 855	97%	8 105	8 372	97%	16 721	17 227	97%
11-14 ans	6 843	7 015	98%	6 758	6 926	98%	13 601	13 941	98%
15-17 ans	4 838	5 168	94%	4 925	5 148	96%	9 763	10 315	95%
18-24 ans	4 701	10 670	44%	4 721	10 260	46%	9 422	20 930	45%
25-29 ans	524	7 862	7%	533	8 003	7%	1 057	15 865	7%
30 ans et plus	1 002	83 802	1%	1 016	92 111	1%	2 017	175 914	1%
Total	31 524	130 256	24%	30 692	137 299	22%	62 217	267 555	23%

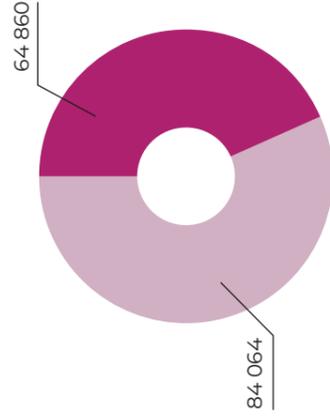


	Hommes			Femmes			Total Mulhouse		
	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation
2-5 ans	2 253	3 087	73%	2 058	2 893	71%	4 311	5 980	72%
6-10 ans	3 711	3 840	97%	3 521	3 693	95%	7 232	7 533	96%
11-14 ans	2 790	2 884	97%	2 916	3 026	96%	5 706	5 910	97%
15-17 ans	1 855	2 073	89%	2 046	2 169	94%	3 901	4 243	92%
18-24 ans	2 536	5 309	48%	2 606	5 376	48%	5 141	10 685	48%
25-29 ans	349	3 617	10%	291	3 569	8%	640	7 186	9%
30 ans et plus	521	30 652	2%	495	32 955	2%	1 016	63 607	2%
Total	14 015	51 462	27%	13 933	53 681	26%	27 948	105 143	27%



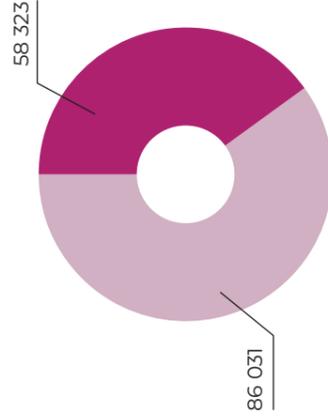
Taux d'activité
Source : RP Insee 2020

■ Actifs 15-64 ans
■ Population 15-64 ans



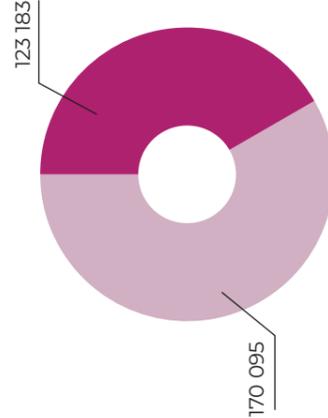
Hommes

Taux d'activité : **77%**



Femmes

Taux d'activité : **68%**



Population totale

Taux d'activité : **72%**

Les taux d'activité et taux d'emploi

Sur le territoire de l'agglomération, il existe un écart de 9 points entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes.

Le taux d'emploi

Source : RP Insee 2020

	Actifs 15-64 ans ayant un emploi	Population 15-64 ans	Taux d'emploi
Mulhouse	33 738	68 026	50%
m2A	102 715	170 095	60%
Haut-Rhin	318 999	480 769	66%
Grand Est	2 255 296	3 490 184	65%
France	26 479 198	40 462 061	65%

Actifs 15-64 ans ayant un emploi

Source : RP Insee 2020

	Homme	Taux d'emploi Homme	Femme	Taux d'emploi Femme
Mulhouse	18 568	55%	15 170	45%
m2A	54 191	64%	48 524	56%
Haut-Rhin	167 897	70%	151 102	63%
Grand Est	1 179 970	68%	1 075 326	61%
France	13 651 563	68%	12 827 635	63%

Le taux d'activité des hommes dans l'agglomération est de 77% et celui des femmes est de 68%. Pour les femmes actives, le taux d'emploi est de 56% tandis que celui des hommes est de 64%.

Il est possible de constater un inégal accès à l'emploi des femmes et des hommes.

Autrement dit, la part de femmes présentes sur le marché du travail est beaucoup plus faible et, quand les femmes sont présentes, elles ont beaucoup moins de chances de trouver effectivement un emploi.

Le niveau de diplôme

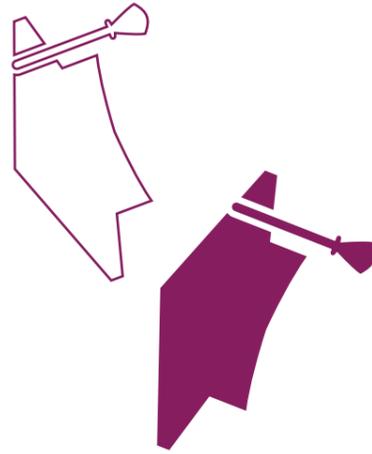
Sur le territoire de m2A, les conséquences de la mutation du tissu économique local (passage d'un modèle industriel lourd à un modèle tertiaire) sont nettes. Les niveaux de diplômes restent faibles dans l'agglomération malgré leur augmentation notable depuis 2008.

Concernant les niveaux de formation, 27% de femmes quittent le système scolaire sans aucune qualification, ce qui représente 6 points de plus que les hommes (l'écart était de 7 points en 2019 et 2020). Il convient de relever que cette proportion diminue, puisqu'elle était de 28% en 2020 et de 32% en 2019.

Elles sont également moins nombreuses que les hommes à obtenir le niveau CAP/BEP (26% contre 33% d'hommes). Pour les niveaux BAC (16%), Bac+2 (11 et 10%), les parts s'équilibrent.

Les femmes sont désormais 9% à obtenir le niveau Bac +3 ou 4, tandis que les hommes stagnent à 7% (proportion stable depuis plus de 3 ans).

Cependant, pour les niveaux Bac +5 ou plus, les hommes demeurent plus nombreux (9%) que les femmes (7%).



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe

Source : RP Insee 2020

	Hommes	Femmes	m2A
Sans diplôme	20 173	28 286	48 459
BEP, Brevet des collèges, DNB	3 406	4 167	7 573
CAP, BEP ou équivalent	31 847	26 927	58 774
Niveau Bac	15 266	16 594	31 860
Niveau Bac+2	10 049	11 842	21 890
Niveau Bac+3 ou 4	6 814	9 283	16 097
Niveau Bac+5 ou plus	8 883	7 230	16 113
Total	96 438	104 328	200 765

Pour les deux indicateurs : taux de scolarisation et niveau de formation, la situation des femmes est moins favorable que celle des hommes. Ces éléments induisent un accès des femmes plus difficile au marché de l'emploi.

Les revenus médians par unité de consommation

Il est possible de constater que les revenus médians déclarés et disponibles sont plus élevés pour les hommes seuls que pour les femmes seules.

Source : Insee, Filosofi 2020



NB : le revenu médian disponible prend en compte les aides sociales

Les temps partiels

Source : RP Insee 2020

Le nombre de femmes exerçant une activité à temps partiel est supérieur à celui des hommes. Il s'agit d'une tendance nationale. Toutefois, il est possible de relever que sur le territoire de la ville centre, la part des hommes actifs exerçant une activité à temps partiel est plus élevée qu'à l'échelle de l'agglomération, du département et de la région.

	Part des hommes actifs à temps partiel	Part des femmes actives à temps partiel	Nombre d'hommes salariés de 15 à 64 ans	Nombre de femmes salariées de 15 à 64 ans
Mulhouse	10%	33%	16 777	14 152
m2A	7%	32%	48 884	45 323
Haut-Rhin	7%	32%	150 250	140 331
Grand Est	7%	29%	1 039 669	997 496

LE NIVEAU DE RESPONSABILITÉS DANS LES ENTREPRISES (CADRES)

La part de femmes demeure plus faible que celle des hommes parmi les cadres.

	Femmes actives cadres	Hommes actifs cadres	Part des femmes actives cadres*	Part des hommes actifs cadres*
Mulhouse	2 132	3 135	40%	60%
m2A	6 246	9 621	39%	71%
Haut-Rhin	18 651	29 151	39%	71%
Grand Est	139 655	202 259	41%	59%

*Parmi l'ensemble des actifs cadres

L'entreprise Beyer, fabricant de confitures depuis 1921 à Pfaffstatt.



1.2 LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI DANS LA RÉGION MULHOUSIENNE

L'étude de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) portant sur les évolutions de l'emploi et des activités économiques dans m2A, fait état d'une reprise molle de l'emploi, au cours de l'année 2022, dans l'agglomération mulhousienne. En effet, le niveau d'emploi de 2019, avant crise sanitaire n'a toujours pas été retrouvé (-2 369 postes).

En 2020, 90,2% des emplois sont des emplois salariés, proportion qui a tendance à diminuer (91,9% en 2009). La part des femmes occupant ces emplois est stable (45,4% en 2020 contre 45,5% en 2014).

L'emploi non-salarié progresse, passant de 8,1% en 2009 à 9,8% en 2020. Les femmes sont également concernées par cette progression puisqu'elles sont désormais 3,7% à occuper un emploi non-salarié contre 2,5% en 2009.

1. Évolutions de l'emploi et des activités économiques dans m2A, AFUT avril 2023

Les emplois selon le statut professionnel

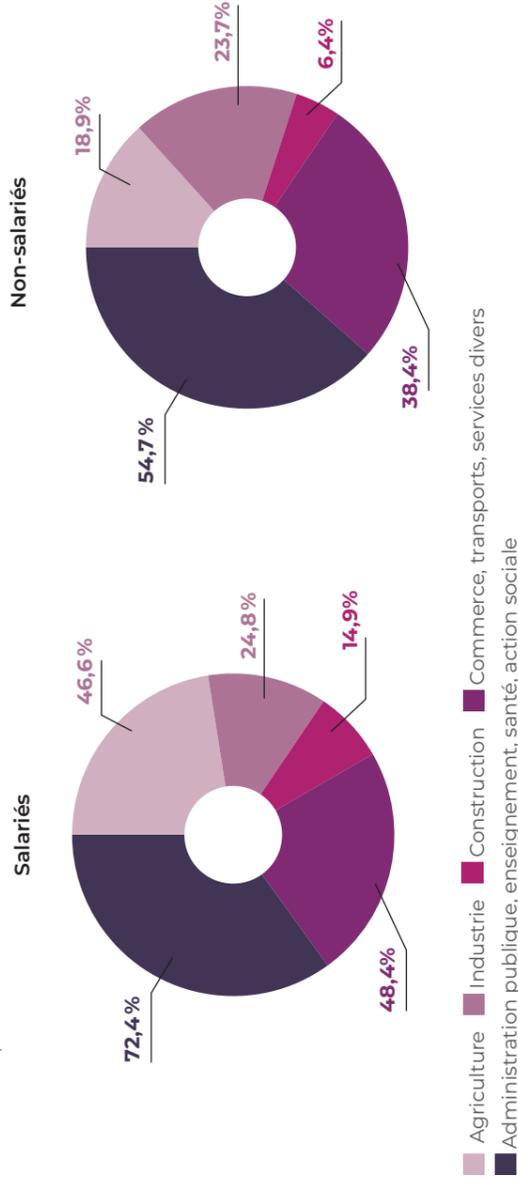
	2009		2014		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	113 584	100 %	109 598	100 %	108 688	100 %
Salariés	104 407	91,9 %	99 762	91 %	97 994	90,2 %
dont femmes	51 119	45 %	49 908	45,5 %	49 380	45,4 %
Non-salariés	9 177	8,1 %	9 836	9 %	10 695	9,8 %
dont femmes	2 784	2,5 %	3 432	3,1 %	4 005	3,7 %

Quel que soit le statut professionnel (salarié ou non salarié), les secteurs d'activités demeurent genrés. Ainsi, la part de femmes salariées est inférieure à 25% dans l'industrie (24,8%) et la construction (14,9%). Elle n'atteint pas les 50% dans l'agriculture, le commerce, les transports et les services divers. Les femmes salariées sont en revanche largement présentes (72,4%) dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.



Le taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2020

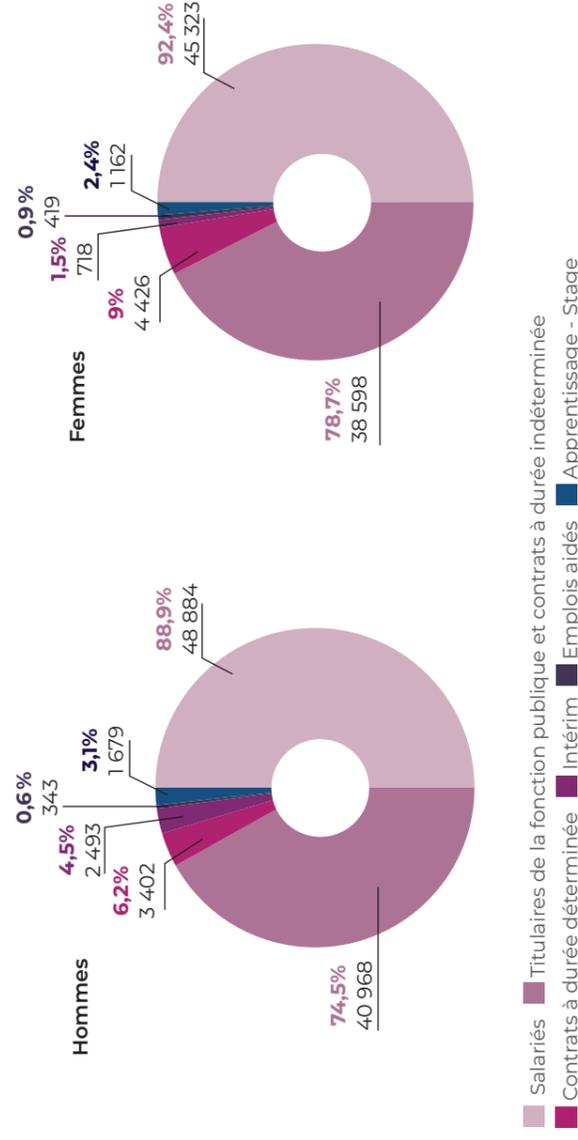
Source : Insee, RP2020



La qualité de l'emploi auquel accèdent les femmes et les hommes diffère. En effet, bien que la part des femmes salariées bénéficiant d'un contrat long (titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée), soit supérieure à celle des hommes (78,7% contre 74,5%), celles-ci sont plus nombreuses que les hommes à signer un contrat à durée déterminée (9% contre 6,2%) et à occuper des emplois aidés (0,9% contre 0,6%).

Les conditions d'emploi des 15 ans ou plus salariés selon le sexe en 2020

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.



2

Les femmes et les hommes au sein de la communauté d'agglomération



2.1 LA GOUVERNANCE

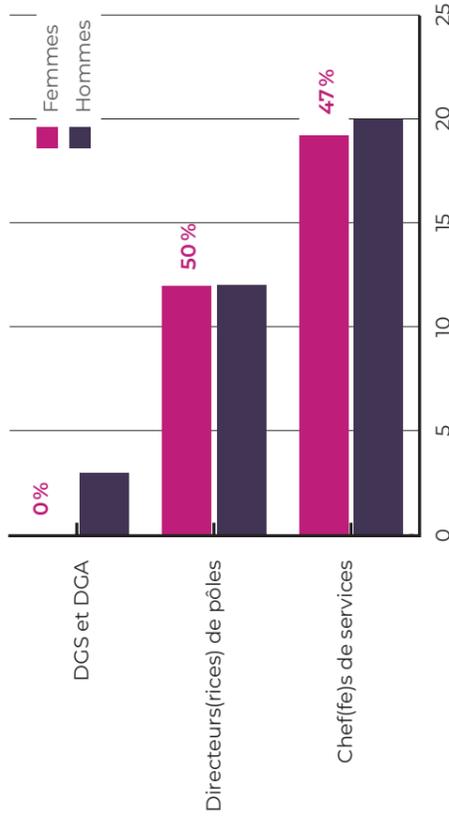
Le Conseil d'agglomération

Le Conseil d'agglomération compte 103 conseillers communautaires, dont 1 président, 15 vice-présidents et 43 conseillers communautaires délégués. L'observation de sa répartition par genre montre que le mode d'élection, fixé par la loi du 17 mai 2013, distinct pour les communes de plus et de moins de 1000 habitants, ne permet pas de garantir la parité dans le conseil d'agglomération. En effet, les femmes n'y sont que 41, soit 40%.

La gouvernance administrative

La parité femmes-hommes pour les postes de directeur est atteinte avec 50% de femmes, un peu moins avec 47% pour les postes de chef de service ; ce n'est pas le cas pour les postes de DGS/DGA.

Dans les fonctions exécutives, la part des femmes est d'un peu plus de 35% : 2 vice-présidentes sur 15, 17 conseillères communautaires déléguées sur 43.



2.2 LES RESSOURCES HUMAINES

En préambule, il est important de rappeler que la Fonction Publique Territoriale (FPT), de par son statut, consacre le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

L'ensemble des filières et des cadres d'emplois leur est indifféremment accessible.

Le statut permet l'égalité d'accès à la FPT pour les deux sexes avec le système des concours.

L'application d'un indice selon le grade déteint par l'agent conditionne sa rémunération en référence à une grille indiciaire. Le complément de revenu apporté par le régime indemnitaire dépend des fonctions exercées. Le système d'avancement suit des progressions d'échelons. L'administration garantit ainsi le principe d'égalité de traitement de ses agents, homme ou femme, à temps de travail et ancienneté comparables.

La communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'inscrit dans l'application de ces grands principes juridiques et veille tout particulièrement à leur application au quotidien dans le management des collaborateurs.

Même si le statut donne des garanties, il n'empêche pas certaines inégalités malgré tout. Les causes de

ces inégalités sont diverses : choix d'orientation ou de carrière moins favorables, existence de métiers et de filières genrés et différenciés, phénomènes d'autocensure...

m2A a adopté un plan d'action, mutualisé avec la Ville de Mulhouse. Ce plan, conclut pour une durée de trois ans (2021-2023), a pour objectif d'identifier les sources d'inégalités et de prendre des mesures pour y remédier.

Certains services sont mutualisés entre m2A et la Ville de Mulhouse, il s'agit principalement de services fonctionnels dont les activités concernent à la fois les deux entités, tels que les ressources humaines, le service juridique, les finances, le secrétariat général...

Les services mutualisés fonctionnent avec du personnel employé par m2A. Le présent rapport porte sur le personnel employé par m2A pour les services de sa compétence ainsi que pour les services mutualisés.

Les données sont extraites des statistiques RH (Ressources Humaines), reflet de l'activité de m2A pour l'année 2022.



Effectifs de m2A

55%

de femmes

(moyenne réalisée avec les agents fonctionnaires et contractuels)



Les effectifs de m2A s'élevaient à 1 547 agents dont 55% de femmes (moyenne réalisée avec les agents fonctionnaires et contractuels).

La mixité dans les filières et les cadres d'emploi – Fonctionnaires

Fonctionnaires	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
DGS / DGA	3	100%	0	0%	3
Attachés	26	37%	45	63%	71
Rédacteurs	3	7%	38	93%	41
Adjoints administratifs	5	4%	118	96%	123
Total filière administrative	37	16%	201	84%	238

Ingenieurs en chef	3	75%	1	25%	4
Ingenieurs	22	65%	12	35%	34
Techniciens	57	79%	15	21%	72
Agents de maîtrise	60	86%	10	14%	70
Adjoints techniques	368	69%	166	31%	534
Total filière technique	510	71%	204	29%	714

Conservateurs du patrimoine	0	0%	2	100%	2
Attachés de conservation du patrimoine	0	0%	3	100%	3
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0%	2	100%	2
Total filière culturelle	0	0%	7	100%	7

Conseiller territorial des Activités Physiques et Sportives (APS)	2	67%	1	33%	3
Éducateurs des aps	21	64%	12	36%	33
Opérateurs des aps	0	0%	2	100%	2
Total filière sportive	23	61%	15	39%	38

Conseillers socio-éducatifs	0	0%	1	100%	1
Assistants socio-éducatifs	1	33%	2	67%	3
Éducateurs de jeunes enfants	0	0%	15	100%	15
Agents sociaux	0	0%	2	100%	2
Total filière sociale	1	5%	20	95%	21

Puéricultrices – Cadres de santé	0	0%	3	100%	3
Infirmiers en soins généraux	0	0%	2	100%	2
Auxiliaires de puériculture	0	0%	12	100%	12
Auxiliaires de soins	0	0%	1	100%	1
Total filière médico-sociale	0	0%	18	100%	18

Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	1	100%	0	0%	1
Total filière médico-technique	1	100%	0	0%	1

Animateurs	3	23%	10	77%	13
Adjoints territoriaux d'animation	26	11%	204	89%	230
Total filière animation	29	12%	214	88%	243

Toutes filières	601	47%	679	53%	1280
------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

Dans la catégorie des fonctionnaires, avec 87 femmes et 58 hommes, les femmes représentent 60% des catégories A.

Avec 89 femmes et 84 hommes, elles sont 51% des catégories B.

Avec 503 femmes et 459 hommes, elles constituent 52% des catégories C.

La filière technique représente 56% de l'effectif total mais les femmes n'y sont présentes qu'à 29%, par contre, elles sont majoritaires dans la filière administrative à 84%.

On relève une prédominance féminine dans les filières administratives, culturelles, sociales, médico-sociales et animation.

Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C



La durée et l'organisation du temps de travail



En 2022

87%

des temps partiels ont été pris par des femmes

Le temps partiel

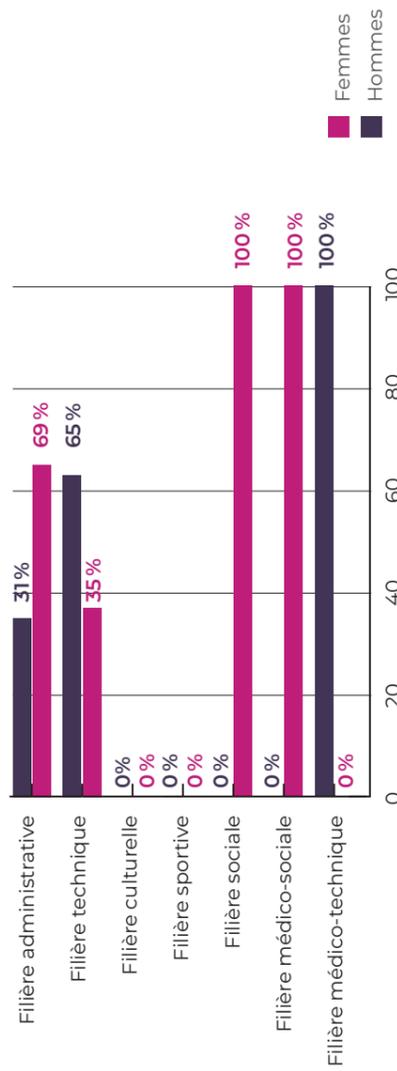
Les temps partiels (le poste est calibré à temps complet mais l'agent a choisi de travailler sur un pourcentage de 90, 80%...) : en 2022, la grande majorité des temps partiels, 98 sur 113 soit 87%, a été prise par des femmes pour équilibrer leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Il s'agit d'un facteur dominant relevé par l'ensemble des études sociologiques (secteur privé et public confondu). Il faut toutefois relever qu'il s'agit avant tout de choix personnels dont les motivations sont complexes.

La part des femmes et des hommes cadres A par filière

Fonctionnaires



Contractuels





Le congé parental

La totalité des 16 congés parentaux ont été pris par des femmes ; l'année 2022 illustre une tendance constante

Temps partiels	Titulaires			Contractuels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	2	16	18	0	9	9
	7	18	25	2	4	6
	4	50	54	0	1	1

Les emplois à temps non complet

Un emploi à temps non complet se caractérise par une durée hebdomadaire d'emploi inférieure à 35 heures, fixée par l'organe délibérant lors de la création de cet emploi.

Toutes situations confondues, les femmes occupent 297 des 324 postes à temps non complets.

Temps non complets	Titulaires			Contractuels			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
28h ou plus	2	16	18	0	2	2	20
	21	218	239	4	57	61	275
	0	2	2	0	2	2	4

92%

des postes à temps non complet sont donc occupés par des femmes



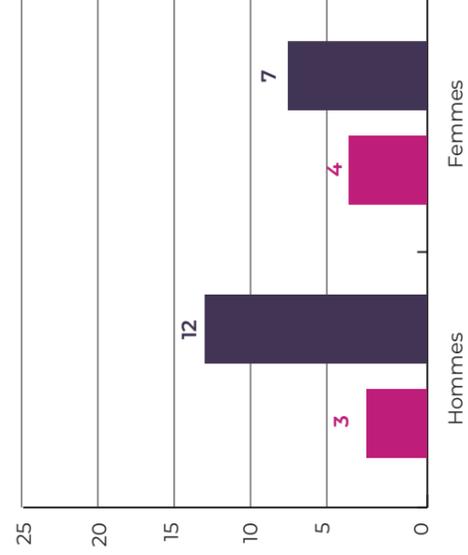
Les congés pour enfants malades

Ce sont principalement les femmes qui à 71% ont eu besoin de congés pour enfant malade en 2022, pour un nombre de jours représentant 72% de ceux octroyés.

Les hommes et les femmes s'arrêtent en moyenne entre 3 et 4 jours pour la maladie de leur enfant.



Les congés pour conjoint ou proche malade



En 2022 les hommes ont davantage utilisé de jours de congés pour s'occuper d'un conjoint ou d'un proche malade.

Les femmes exercent plus souvent une activité à temps partiel à l'instar des agents des périscolaires.



Les heures complémentaires, supplémentaires et les astreintes sont la principale source d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

On peut relever aussi un régime indemnitaire plus important dans les filières techniques, généralement plus masculines.

Impact des temps partiels et des temps non complets sur l'écart des salaires : l'analyse de la rémunération par effectif met en exergue des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes selon le graphique ci-contre.

■ Femmes
■ Hommes

Il est également observé que la prise de temps partiel et l'occupation de postes à temps non complet concerne une part plus importante de femmes.

Le graphique ci-contre permet d'observer les rémunérations des agents par sexe et par ETP selon leur tranche d'âge. Cette modélisation fait apparaître des écarts de rémunération plus réduits entre les femmes et les hommes.

■ Femmes
■ Hommes

Les rémunérations

Conformément à une situation observée de manière générale dans la fonction publique, on constate des écarts de rémunération entre les femmes fonctionnaires et leurs collègues masculins :

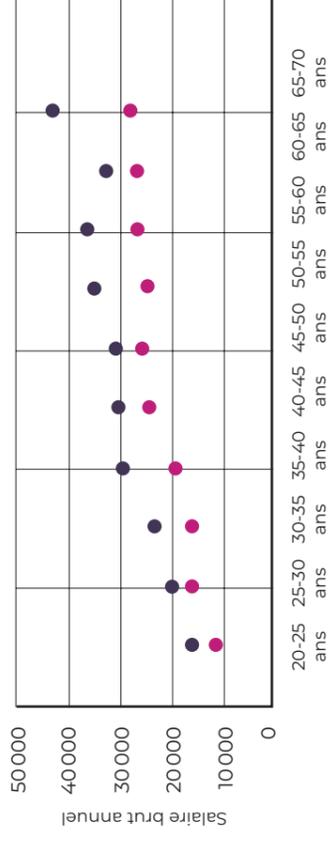
Catégorie	Femmes		Hommes		Écarts rémunérations moyennes par ETP		
	Somme de salaire brut	Nombre ETP*	Rémunération brute moyenne par ETP	Somme de salaire brut		Nombre ETP	Rémunération brute moyenne par ETP
A	6 049 431 €	147,31	41 065 €	5 031 452 €	99,27	50 683,80 €	-19%
B	3 889 587 €	140,26	27 731 €	4 782 478 €	144,24	33 155,80 €	-16%
C	12 783 222 €	531,08	24 070 €	15 420 144 €	559,77	27 547,05 €	-13%
Total	22 722 240 €	818,66	27 755 €	25 234 075 €	803,29	31 413,45 €	-12%

*ETP : Équivalent Temps Plein

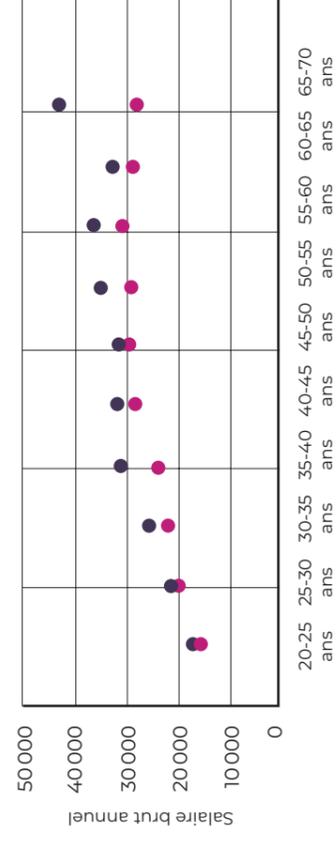
En comparant les éléments variables de la rémunération, on observe les écarts suivants :

Éléments variables	Femmes	Hommes	Delta F/H €	Delta F/H %
Astreintes	8 723 €	166 668 €	-157 945 €	-95%
Heures supplémentaires/ heures complémentaires	498 198 €	654 190 €	+311 470 €	-24%
Vacations	843 408 €	531 938 €	-93 587 €	-37%
NBI	259 010 €	317 532 €	-58 522 €	-18%
Régime indemnitaire (déduction des abattements RI)	3 649 258 €	4 660 492 €	-1 011 234 €	-22%
Total	5 258 597 €	6 330 820 €	-1 009 818 €	-17%

Écart réel observé entre les femmes et les hommes par tranche d'âge

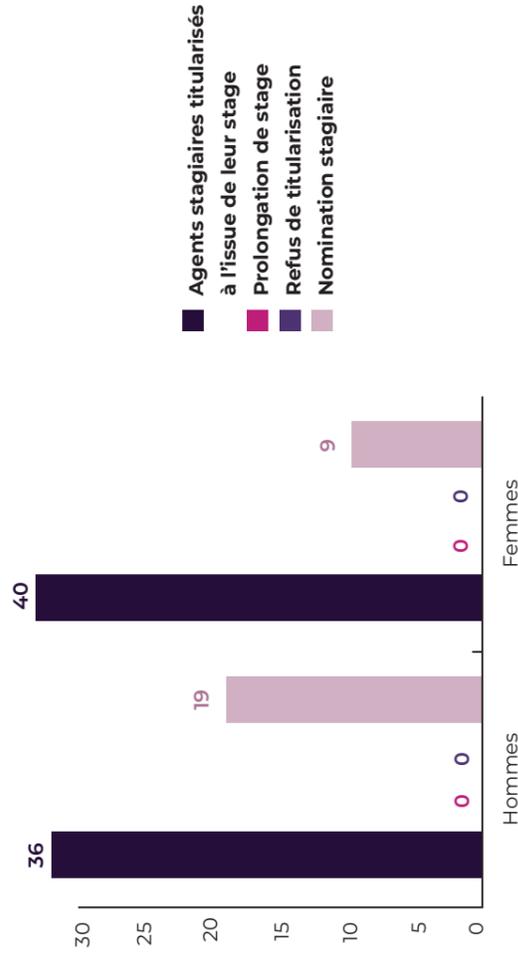


Écart observé entre les femmes et les hommes sur la base d'un ETP



Les titularisations, promotions et avancements

Les titularisations et stages au cours de l'année 2022



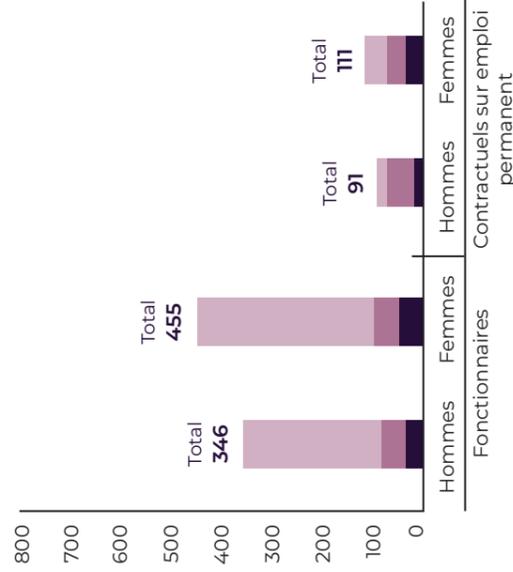
Les avancements, promotions et concours



En 2022, les femmes ont bénéficié d'un peu moins de promotion interne que les hommes.

Elles sont par contre majoritaires pour les avancements d'échelon et de grade. L'égalité est assurée dans l'évolution des carrières.

La mixité dans le suivi des formations en 2022



Au total, les femmes représentent **56%** des agents ayant bénéficié d'une formation

2.3 LES ACTIONS MENÉES, LES RESSOURCES MOBILISÉES ET LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES

Développer l'information aux agents

Il convient de développer l'information des agents, notamment sur les effets en termes de carrière, des choix faits en matière de temps partiel et de congés familiaux.

Ils sont de deux types, majoritairement pris par les femmes :

- les congés liés à l'arrivée d'un enfant (congé parental)
- et les congés liés à la maladie, le handicap ou la dépendance d'un membre de la famille (congés de solidarité familiale, de présence parentale).

Les informations en termes d'impact sur la carrière sont données par la Gestion des carrières à l'occasion de l'établissement des actes administratifs entérinant la demande de l'agent.

Par ailleurs, les référents RH sont formés et sensibilisés pour être à même de fournir les informations.



Favoriser la parité femme-homme dans les compositions d'instances

La composition de jurys équilibrés pour les recrutements

Les jurys reflètent la composition du service. Ainsi, certains seront plutôt masculins tandis que d'autres seront essentiellement féminins.

L'article L325-17 du Code Général de la Fonction Publique impose, pour la désignation des membres des jurys et des instances de sélection, que l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours, de l'examen ou de la sélection respecte une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

L'article L325-18 prévoit une présidence alternée à un membre de chaque sexe.

Dans les organes paritaires – Commission Administrative Paritaire (CAP) et Comité Technique Paritaire (CTP)

L'article 47 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 (loi déontologie) prévoit, pour les élections professionnelles, que les listes de candidats soient composées de femmes et d'hommes en proportion de celles et ceux représentés dans l'instance concernée.

Cette nouvelle obligation a été intégrée dans le protocole électoral de m2A et a été respectée à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre 2018.



Le plan d'action pluriannuel

Conformément aux articles L 132-1 et L 132-2 du Code Général de la Fonction Publique, m2A a adopté son plan d'action pluriannuel (mutualisé avec la Ville de Mulhouse) pour les années 2021 à 2023, comportant des mesures concernant les écarts de rémunération, l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et promotions, l'articulation entre activité professionnelle et personnelle et les discriminations.

Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération

L'écart de la rémunération moyenne s'explique essentiellement de par la quotité moyenne du temps de travail des femmes qui reste inférieure à celle des hommes. Les heures supplémentaires expliquent également une partie des écarts de salaires dans la mesure où les hommes y ont plus facilement accès de par leur fonction et leur disponibilité.

Le journal de communication interne, Le Lien RH, a été consacré en mai 2022 à l'égalité professionnelle avec des témoignages sur la présence de femmes dans des métiers habituellement plus masculinisés et inversement : une femme responsable du service propreté et déneigement ou des hommes dans l'équipe du nettoyage des locaux... Des reportages ont également porté sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, y compris sur des postes à responsabilité, ainsi que sur l'investissement des pères à l'occasion de la naissance d'un enfant.

m2A s'engage toutefois à accorder une attention particulière à l'égalité professionnelle en matière de rémunération dans les domaines suivants :

- études de cotation de poste,
- modalité d'attribution du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction,
- et mise en œuvre des promotions internes et des avancements de grade.

Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois

Il est à noter que les quotas de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur sont respectés.

D'une manière générale, m2A s'engage dans une démarche de développement de la mixité professionnelle des métiers.

Dans la collectivité, la tendance des métiers techniques occupés par les hommes reste majoritaire.

Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours veillent à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés (article 19 du décret n°2019-1265). C'est pourquoi m2A s'engage à indiquer la part respective d'hommes et de femmes dans les listes de propositions ainsi que sur les tableaux d'avancement et listes d'aptitude.

Dans le domaine de l'adaptation du temps de travail, lorsque les besoins du service le permettent, les managers sont incités à accueillir favorablement les demandes de temps partiel pour convenance personnelle et à en tenir compte dans la charge de travail et dans l'organisation du service.

La flexibilité des horaires de travail est prise en compte par l'alternance de plages fixes et variables pour la plupart des services administratifs. Dans le cadre d'une réflexion en cours sur l'organisation et la gestion des réunions, une attention particulière sera portée à l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, pour éviter de programmer des réunions le mercredi et en fin de journée.

À noter que le soutien à la parentalité est pris en compte au travers des nouvelles obligations légales (mesures issues de la loi TFP - Transformation de la Fonction Publique) : pour réduire les écarts dans le déroulement de la carrière entre les femmes et les hommes, la loi prévoit que les

fonctionnaires placés en congé parental ou en disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de huit ans conservent leurs droits à l'avancement. Le maintien des droits peut avoir lieu pendant une durée maximale de 5 ans pour l'ensemble de la carrière. Ces périodes sont assimilées à des services effectifs dans le cadre de l'emploi. De même, le jour de carence en cas de congé maladie ne s'applique plus aux femmes enceintes, dès lors qu'elles ont déclaré leur situation de grossesse à leur employeur.

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

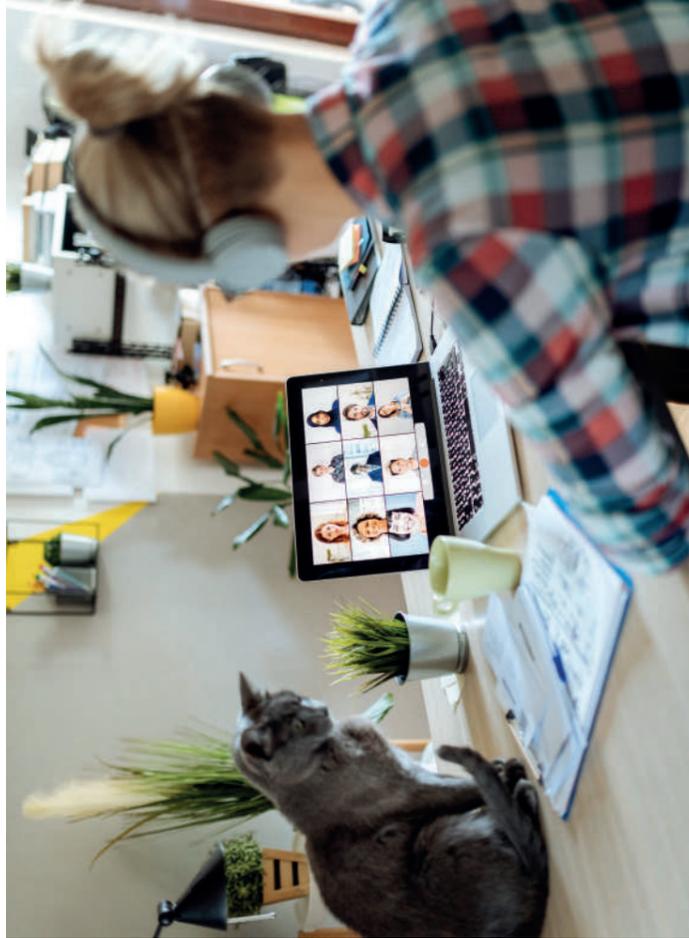
m2A a un dispositif de prévention et de signalement des risques psychosociaux (RPS).

En 2022, une sensibilisation au sexisme a été entamée par le biais d'un support édité par l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).

Il s'agit d'un jeu de plateau « Sexisme 1000 sans façons » se déroulant dans un restaurant et permettant aux agents de repérer et de nommer les différentes formes de sexisme, ainsi que ce qui est constitutif d'un harcèlement sexuel et d'une agression sexuelle.

Ce support permet aussi aux managers de sensibiliser leurs équipes de façon ludique et d'entamer le dialogue sur cette thématique et les bonnes pratiques à intégrer dans les équipes. Une centaine de personnes a ainsi participé en 2022 à ces séances mutualisées entre les deux collectivités.

Afin d'assurer le suivi du plan d'actions et de l'articuler entre les différents acteurs, une référente dédiée a été identifiée au sein de la Direction des Ressources Humaines.



65%

de femmes ont opté pour le télétravail



• **la sensibilisation du CoDir à l'égalité entre les femmes et les hommes.**
Une fois par mois, le Comité de Direction (CoDir) composé de l'ensemble des directrices et des directeurs de la collectivité, se réunit et travaille sur certaines thématiques. Lors du CoDir du 19 mai 2022, la Direction du Développement intercommunal, en charge de la rédaction du présent rapport, a sensibilisé les différentes directions de l'agglomération à la thématique de l'égalité professionnelle et a incité ses collègues à recenser les actions qu'ils mettent en œuvre, au quotidien, au sein de leurs équipes et qui contribuent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

• **l'atelier de sensibilisation à l'égalité professionnelle au sein de la Direction du Développement intercommunal.** Deux fois par an, la Direction du Développement intercommunal réunit ses équipes aux missions très variées et travaillant sur différents sites de la collectivité.

Lors du « Forum de Direction » organisé le 14 juin 2022, l'un des ateliers proposés aux agents portait sur l'égalité femmes-hommes. Les agents ont été amenés à commenter certaines images sur la thématique (voir ci-contre), ils ont ensuite échangé sur la situation au sein de la collectivité et ont émis des idées à mettre en œuvre pour améliorer l'égalité professionnelle.

Plus d'un agent sur deux a indiqué avoir le sentiment que des inégalités salariales existent dans la collectivité, tout en précisant que le système de rémunération de la fonction publique limite ces inégalités par rapport au secteur privé. Tous portent un intérêt à la thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et souhaiteraient qu'elle soit priorisée au sein de la collectivité.

Les actions prévues en 2023

m2A souhaite développer les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, au sein de ses services. En effet, bien que la situation de la collectivité soit le reflet de la société en la matière, il lui appartient de sensibiliser à la thématique et d'en diffuser l'esprit dans ses politiques managériales.

- **L'organisation d'une conférence-débat sur le sexisme.**
Le service en charge de la communication interne souhaite organiser une conférence-débat, ouverte à tous les agents de la collectivité, sur la thématique du sexisme. Il s'agirait de sensibiliser les agents en misant sur l'humour pour faire passer les messages.
- **La campagne de sensibilisation au sexisme.**
À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, une campagne de communication interne permettant une sensibilisation de l'ensemble des agents aux comportements sexistes est envisagée.

• **Déploiement du jeu « Sexisme 100 sans façons ».**

La Direction des Ressources Humaines a pour objectif de déployer encore davantage la sensibilisation au sexisme via l'outil édité par l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT). La Direction du Développement intercommunal souhaite que l'ensemble de ses agents puisse bénéficier d'une telle session de jeu.

2.4 LES AUTRES ACTIONS MENÉES ET LES ACTIONS À VENIR

Octopus, le nouvel intranet de Mulhouse Alsace Agglomération accessible à tous les agents de la collectivité, comprend une page dédiée à l'égalité femmes-hommes. Différentes ressources y sont disponibles : circulaire RH récapitulant les effets en termes de carrière des choix faits en matière de temps partiel, de congés familiaux et leurs incidences, plan d'action pluriannuel, rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes, actions de communication interne sur la thématique...

Le service en charge de la communication interne, veille systématiquement à ce qu'il y ait un équilibre femmes-hommes dans les portraits d'agents réalisés pour les différentes actions de communication.

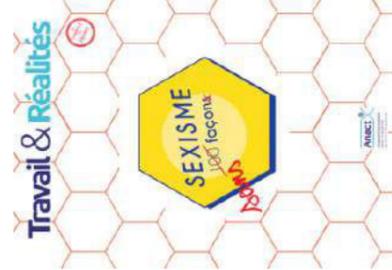
Les actions menées en 2022

Chaque année, la collectivité met en place, à différentes échelles, des actions permettant de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes

À ce titre, l'année 2022 a été marquée par :

- **la diffusion d'un « Lien RH », dédié à l'égalité femmes-hommes.**
« Le Lien RH » est un support de communication interne, réalisé avec le concours de la Direction des Ressources Humaines et qui a pour but d'informer les agents sur diverses thématiques en lien avec les ressources humaines (ex : télétravail, mobilité professionnelle, élections professionnelles...). Il est diffusé plusieurs fois par an. En 2022, un « Lien RH » hors-série était dédié à l'égalité professionnelle femmes-hommes. Rapport annuel sur l'égalité professionnelle, plan d'action interne, conciliation entre les vies personnelle et professionnelle, portraits d'agents occupants des postes dits genrés : de nombreuses thématiques y étaient abordées, avec le concours et le témoignage de plusieurs agents !

- **l'acquisition du jeu « Sexisme 100 sans façons » et de la sensibilisation.**
La Direction des Ressources Humaines a acquis, en 2022, un jeu de plateau intitulé « Sexisme 100 sans façons », édité par l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT). Ce support permet une sensibilisation au sexisme en apprenant à différencier les différentes formes de sexismes et de repérer les situations constitutives de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle.
D'abord déployé au sein de la Direction des Ressources Humaines, c'est ensuite plus d'une centaine d'agents qui a pu être sensibilisée en participant à une session de jeu.
L'objectif est de pouvoir déployer la sensibilisation auprès d'un grand nombre d'agents, en s'appuyant sur les managers pouvant organiser des sessions au sein de leurs équipes.



3

Les politiques de l'agglomération et l'égalité femmes-hommes



Établissement public de coopération intercommunale à compétences spécifiques, m2A peut agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de deux des politiques publiques que lui ont confiées ses communes membres ou la loi.

Ainsi, en matière de développement économique, compétence obligatoire, elle favorise l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des habitants et par là même agit sur la situation des femmes dans la vie économique.

En matière d'action sociale, m2A a choisi de porter et soutenir, sur son territoire, l'accueil de la petite-enfance et le périscolaire. Elle offre ainsi près de 1 595 places en multi-accueils, 165 places en jardin d'enfants et environ 3 000 places auprès d'assistantes maternelles. Elle reçoit près de 11 000 enfants en périscolaire.

La qualité et le déploiement de ces équipements joue un rôle clef dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle, et par conséquent l'égalité femmes-hommes.



3.1. LE PÉRISCOLAIRE ET LA PETITE ENFANCE EN TANT QUE SERVICES À L'USAGER PEUVENT FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En effet, le règlement périscolaire applicable au sein des structures en gestion directe (et dont le nombre de places reste malgré tout limité à la capacité d'accueil des locaux), mentionne que sont prioritairement inscrits les enfants :

- dont les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d'emploi
- ou issus d'une famille monoparentale, dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle, suit un stage de formation ou est en recherche d'emploi.

En cela, les critères mis en œuvre par la collectivité contribuent à soutenir l'emploi des femmes et permettent d'améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie privée chez les usagers.

De la même manière, pour la Petite Enfance, l'accès aux établissements du jeune enfant ou aux assistantes maternelles présents sur le territoire de l'agglomération permet également aux familles d'avoir une solution de garde pour leurs enfants de moins de 4 ans et donc aux parents d'accéder à un emploi ou une formation.

Les plages horaires proposées favorisent l'emploi à temps plein des usagers avec un accueil du jeune enfant allant jusqu'à 18h30 le soir pour les périscolaires et jusqu'à 19 heures pour certains établissements.

Que ce soit pour le périscolaire ou la petite enfance, la tarification tient compte de la composition des familles. La monoparentalité est prise en considération.

Les **lieux d'accueils**, tels que

les multi-accueils, mais plus particulièrement les périscolaires, peuvent être envisagés en tant que **lieux pédagogiques promouvant, au quotidien, l'égalité femmes-hommes auprès des citoyens en devenant que sont les enfants.**

À la rentrée 2022, m2A compte 102 sites périscolaires dont 68 en gestion directe et 34 en gestion déléguée et totalise ainsi 8 215 places sur le temps de midi et 5 160 pour le temps du soir.

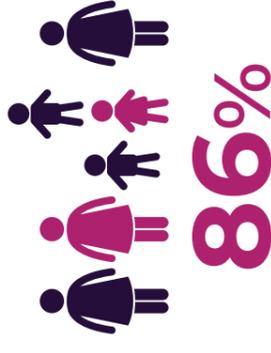
Le personnel du périscolaire est majoritairement féminin (86% de femmes).

• mise en place de groupes de travail dans l'objectif de proposer des actions dans cette thématique,

• organisation d'actions dans le cadre de la Journée de la femme (concours de dessin, flashmob, débat...)

• et mise à disposition d'ouvrages de littérature jeunesse sur cette thématique.

À noter que, dans les structures petite enfance ou périscolaires, les activités ou jeux proposés aux enfants sont,



de femmes
Le personnel du périscolaire est majoritairement féminin



3.2. FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Bien que m2A n'ait pas de compétence juridique lui permettant d'intervenir directement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, elle peut agir de manière indirecte, par le biais de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi.



La chaîne de montage du site Stellantis Mulhouse.

C'est ainsi que l'agglomération aide les femmes à s'insérer professionnellement, notamment via le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Ce dispositif d'insertion socioprofessionnelle du territoire de m2A et Ensisheim pour 2022, accompagné 2 338 personnes. Le nombre de nouvelles entrées dans le dispositif a baissé de 26% par rapport à 2021 ; il s'est stabilisé à 560 en 2022. Au sein de ces nouvelles entrées, la part des plus de 45 ans représente 53%, plus des trois quarts du public est bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) et près de 13,5% des personnes sont inscrites comme demandeurs d'emploi de longue durée à Pôle Emploi. Il est à noter que les femmes représentent 48% des entrées dans le dispositif, taux équivalent à celui de 2021. À partir de 45 ans, la part des femmes dans les nouvelles entrées est supérieure à celle des hommes. 54 % des personnes entrant dans le dispositif sans niveau de qualification

ou à faible niveau de qualification sont des hommes. Dans toutes les autres catégories, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Il est ainsi possible d'en déduire que les femmes diplômées éprouvent toujours plus de difficultés que les hommes, pour accéder à l'emploi. La tendance constatée en 2021 à la hausse des sorties pour emploi salarié s'est confirmée en 2022.

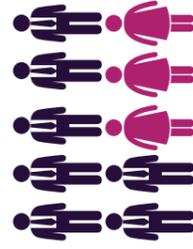
Les hommes bénéficient de cette reprise d'activité en exerçant leur métier. Les femmes quant à elles, doivent souvent passer par une reconversion, ce qu'elles acceptent plus facilement que les hommes. Les femmes sont majoritairement représentées dans les domaines de la santé, du service à la personne, du social et du secrétariat. Elles sont bien plus rarement représentées dans les métiers de la logistique, de la sécurité ou du bâtiment.

Enfin, dans le cadre du dispositif tout comme dans la société, les différents domaines d'activités souffrent encore fortement de stéréotypes de genres. Un travail de sensibilisation est nécessaire pour encourager la féminisation et la masculinisation des métiers.

La durée moyenne d'accompagnement dans le cadre du dispositif est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Cette durée moyenne s'est nettement améliorée en 2022.

Entre 2021 et 2022, la durée d'accompagnement a baissé de 2,02 mois pour les hommes, contre 4,04 mois pour les femmes.

En 2022, les heures d'insertion dans le cadre des marchés publics (clauses sociales) ont permis à 401 personnes de bénéficier d'un contrat de travail. 6,5% de ces heures ont été effectués par des femmes. La part de femmes dans ces heures est en baisse par rapport à 2021 (13%) et en chute par rapport à 2020 (39,89%).



31%

des entreprises
ont été créées par des femmes

Cette nette baisse est directement liée à la nature des marchés publics passés, qui étaient, en 2022, à 75% des marchés de travaux.

Par ailleurs, m2A accompagne l'entrepreneuriat féminin. En effet, le territoire bénéficie d'un réseau très actif de structures d'accompagnement à la création d'entreprise

Sur le territoire de l'agglomération, en 2022, dans le secteur de l'artisanat, les femmes ont créé près de 31% des entreprises (30,7%). Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2021 (31,9%). Toutefois, le nombre total d'entreprises artisanales immatriculées en 2022 étant plus important qu'en 2021, celui immatriculé par des femmes augmente, passant de 362 en 2021 à 374 en 2022.

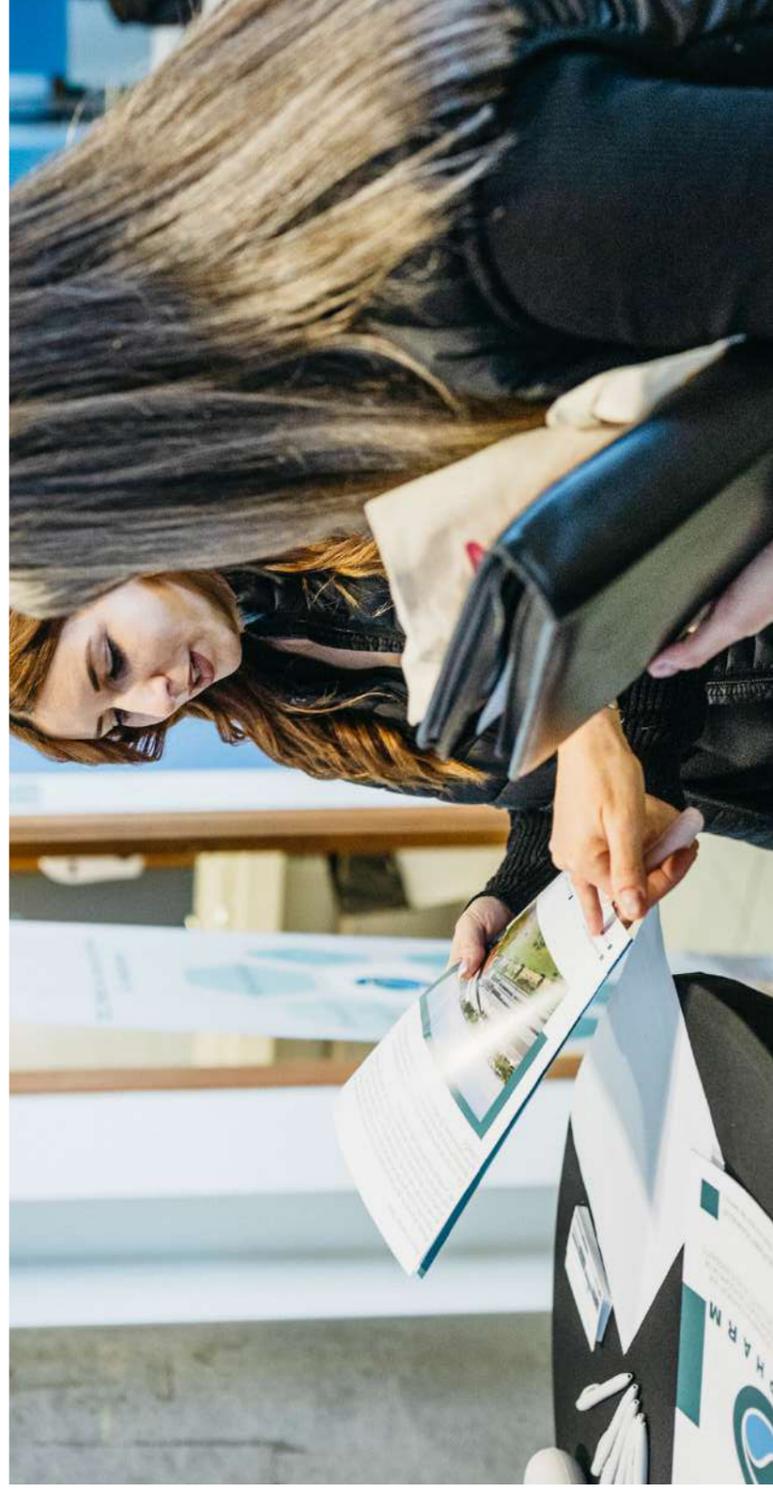
Toujours dans ce secteur, la part des femmes chefs d'entreprises augmente pour la troisième année consécutive ; elle s'établit à 25,9% (contre 23,3% en 2020, et 24,6% en 2021).

France Active Alsace, structure engagée sur le territoire et basée à Mulhouse pour le Haut-Rhin, gère le FGIF (fonds de garantie à l'initiative des femmes), devenu la « garantie ÉGALITE femmes ».

Concrètement, cette garantie est dédiée aux femmes demandeuses d'emploi ou en situation de précarité qui veulent créer ou reprendre une entreprise, et ce quels que soient la forme juridique de l'entreprise et son secteur d'activité.

En 2022, sur le territoire de m2A, 165 femmes ont bénéficié de cette garantie et, 51 femmes ont été accompagnées dans le cadre de l'action CitésLab, ce qui représente un total de 216 femmes suivies par France Active Alsace.

FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés
ALSACE





M. le Président : Je vais passer la parole à Fatima JENN pour le rapport annuel de la situation d'égalité femmes-hommes.

Mme JENN : Merci, M. le Président. Mesdames, messieurs.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit l'obligation pour les communes, EPCI, donc Régions et Départements de présenter à l'Assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Mulhouse Alsace Agglomération est tenu de réaliser un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier doit être présenté en Conseil d'Agglomération avant les débats sur le budget, c'est-à-dire aujourd'hui.

Le rapport présenté porte sur l'année 2022 et il est composé de trois parties :

- la première décrit la situation des femmes et des hommes sur le territoire de l'Agglomération au regard des principaux indicateurs d'égalité, à savoir :
 - o les parts de familles monoparentales,
 - o le taux de scolarisation,
 - o le niveau de diplôme,
 - o le taux d'activité,
 - o le revenu médian et des évolutions de l'emploi ;
- la deuxième partie s'intéresse à la situation des femmes et des hommes au sein de la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire un état des lieux des ressources humaines et des actions mises en place pour réduire les inégalités ;
- la troisième partie s'attache à mettre en avant les politiques et les actions de l'Agglomération qui contribuent à l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

S'agissant de la première partie et qui concerne la situation des femmes et des hommes sur le territoire, il est possible de dire que l'année 2022 fait état d'une reprise timide de l'emploi, dans la mesure où la création d'emploi était faible et que le niveau d'emploi de 2019, à savoir avant la crise sanitaire, n'a toujours pas été retrouvé.

S'agissant du volet interne à la collectivité m2A, c'est-à-dire au sein des ressources humaines, des actions ont été menées. Parmi celles-ci, il est possible de relever notamment la parution d'un lien RH, journal de communication interne dédié à l'égalité de professionnels femmes-hommes, en mai 2022, avec des témoignages sur la présence des femmes dans des métiers habituellement plus masculins et inversement. Par exemple, une femme responsable de service propreté et déneigement et des hommes dans l'équipe du nettoyage des locaux.

Des reportages ont également porté sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, y compris sur des postes à responsabilité ainsi que sur l'investissement des pères à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Une deuxième action concerne l'acquisition par la direction des ressources humaines du jeu de plateau intitulé « Sexisme sans façon ». Édité par l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail, ce support permet une sensibilisation au sexisme en apprenant à différencier les différentes formes de sexisme et de repérer les situations constitutives de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle. Plus d'une centaine d'agents de m2A a pu être sensibilisée en participant à une session de jeux.

Une troisième action, il s'agit de la sensibilisation des comités de direction composés de l'ensemble des directrices et des directeurs de la collectivité à l'égalité entre les femmes et les hommes et l'incitation au recensement des actions mises en œuvre au quotidien au sein des équipes et qui contribuent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Exemple, favoriser le départ des collaborateurs à l'heure, en fin de journée, pour une bonne articulation entre la vie professionnelle et personnelle.

Une quatrième action, il s'agit de l'organisation d'un atelier de sensibilisation à l'égalité professionnelle au sein de la direction développement intercommunal. Les agents ont été amenés à commenter certaines images sur la thématique, ils ont ensuite échangé sur la situation au sein de la collectivité et ont émis des idées à mettre en œuvre pour améliorer l'égalité professionnelle.

S'agissant de la troisième partie et qui concerne des politiques publiques que m2A mène. M2A peut également agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes. M2A a choisi de porter la compétence petite enfance et périscolaire, la qualité et le déploiement des équipements permettent une conciliation de la vie familiale et professionnelle et par conséquent un impact sur l'égalité femmes-hommes aussi. Le règlement périscolaire applicable au sein des structures en gestion directe prévoit que sont prioritairement inscrits les enfants, dont les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d'emploi, ou issus d'une famille monoparentale, dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle, suit un stage de formation ou/et en recherche d'emploi. Ces critères contribuent à soutenir l'ensemble des femmes, l'emploi des femmes et permettent d'améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie privée chez les usagers.

En matière de développement économique, compétence obligatoire de m2A, m2A favorise l'accès à l'emploi en général et à l'entrepreneuriat des habitants et par la même agit sur la situation des femmes dans la vie économique.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, je réprécise que ce rapport concernait uniquement l'année 2022 et non l'année 2023. En 2023, des actions ont été menées par la collectivité à destination de ses agents. Toutefois, le rapport portant sur l'année 2022, les actions 2023 n'y sont pas détaillées, juste évoquées page 39 du rapport. Merci.

M. le Président : Merci, Fatima pour ces explications.

Y a-t-il des questions ? Mme EL HAJJAJI.

Mme EL HAJJAJI : Merci. Comme chaque année, il y a ce rapport qui est une obligation et comme dit, l'égalité entre les femmes et les hommes est une pierre angulaire de nos valeurs, mais malheureusement, cette égalité n'est pas pleinement reflétée dans l'exécutif. L'absence de parité au sein de l'exécutif est un acte fort et envoie un message clair, les femmes ne sont suffisamment pas représentées ni écoutées. Pire, cela s'installe dans une certaine routine, une banalisation et une normalisation.

Pour véritablement progresser en matière d'égalité, il est impératif d'incarner la diversité et l'inclusion et cela implique une représentation équilibrée dans les genres. Par ailleurs, le 25 novembre, l'exécutif de m2A a brillé par son absence lors de la marche contre les violences sexistes et sexuelles. Il est regrettable que la présence de l'exécutif n'ait pas été actée, car c'était une opportunité de montrer un engagement concret envers les luttes contre les violences et la participation aurait renforcé un message selon lequel nous sommes unis dans la condamnation

de toute forme de violence sexiste et sexuelle et que nous travaillons activement pour créer une société plus juste et sécurisée pour tous.

Il est temps que l'exécutif s'implique dans son rôle de modèle et prenne des mesures tangibles pour promouvoir l'égalité des sexes et cela implique une représentation équilibrée, mais aussi un engagement actif dans la lutte contre les discriminations et les violences sexistes. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup.

D'autres interventions ? Pas d'autres interventions, je vous remercie. Je vous propose de prendre acte.

Mme JENN : M. le Président, je peux juste répondre, c'est Fatima.

M. le Président : Pardon, je n'ai pas vu.

Mme JENN : Je veux juste répondre à Mme EL HAJJAJI qui a tout à fait raison, bien sûr. Mais Mme EL HAJJAJI, vous avez tout à fait raison et je pense que vous n'êtes pas informée du fait que m2A justement, pour vraiment honorer et pour montrer sa volonté à militer contre les violences faites aux femmes, elle a, avec le CIDFF, organisé une session pour 30 élus qui ont participé à la formation pour comprendre comment on peut détecter les violences faites aux femmes. C'est une chose importante, c'est la première fois qu'une collectivité le fait et je salue la collectivité m2A de l'avoir fait.

Je réponds aussi à Mme EL HAJJAJI que la collectivité m2A contribue à une subvention de 66 000 € à l'association APPUIS, mais pour les travailleurs sociaux qui travaillent dans les gendarmeries et le commissariat pour aider les femmes victimes de violence. Merci.

Mme EL HAJJAJI : Je vous remercie pour votre réponse.

Simplement, ce que j'ai vu, c'est la réalité sur le terrain. En tout cas, je vous remercie de votre réponse, mais j'aurai préféré une réponse de M. le Président.

M. le Président : M. le Président est ravi de travailler avec l'ensemble des femmes qui sont présentes et représentées, car il les écoute avec beaucoup d'attention, car il trouve qu'elles apportent ce plus qui nous manque souvent à nous et c'est cet équilibre parfait qui nous permet de raisonner. On se félicite de cette collaboration, mais elle n'est pas obligatoire et elle est aussi fixée par les règles. Toutes les femmes qui travaillent chez nous, que ce soit dans l'exécutif ou comme membre des Conseils communautaires ou municipaux, ont toute leur place pour faire valoir et leur présence et leur qualité au sein de notre débat et je les en remercie. Elles sont parfaitement écoutées, contrairement à ce que vous avez pu dire. Merci.

M. le Président : Loïc, pardon.

M. MINERY : Merci. Je reprends juste rapidement la parole, mais suite à ce que vient de dire Mme Fatima JENN, oui, c'est très bien de noter que m2A a pu proposer cette année une première session de sensibilisation, notamment aux violences intrafamiliales. C'est sous mon impulsion que cette session a pu avoir lieu, cette année. On espère qu'une autre session aura lieu l'an prochain sur les VSS, violences sexistes et sexuelles. C'est Mme LUTZ qui a repris le flambeau et

qui était, je la remercie, présente lors de cette session de formation aux violences intrafamiliales dans les locaux de la gendarmerie. Merci.

M. le Président : Merci de toutes ces interventions. Nous pouvons maintenant prendre acte du rapport.

Le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport présenté en 2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, portant sur l'année 2022.

M. le Président : Merci, Fatima.

14° DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (31/7.10.2/2169C)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2024. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 qui lui a été soumis.

PJ : 1



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Conseil d'Agglomération
du 11 décembre 2023



SOMMAIRE

- 1. Une situation financière qui s'améliore en 2022 sans revenir à son niveau d'avant 2020**
- 2. Un endettement maîtrisé face à la remontée des taux**
- 3. Une variation des dépenses de personnel affectée par les mesures nationales**
- 4. Une élaboration budgétaire dans un contexte de marges de manœuvre réduites**
- 5. Les projections budgétaires 2023-2028 – budget général et budget transports**
- 6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain**
- 7. Les enjeux et orientations du budget de l'eau**
- 8. Les priorités 2024**
- 9. Conclusion**

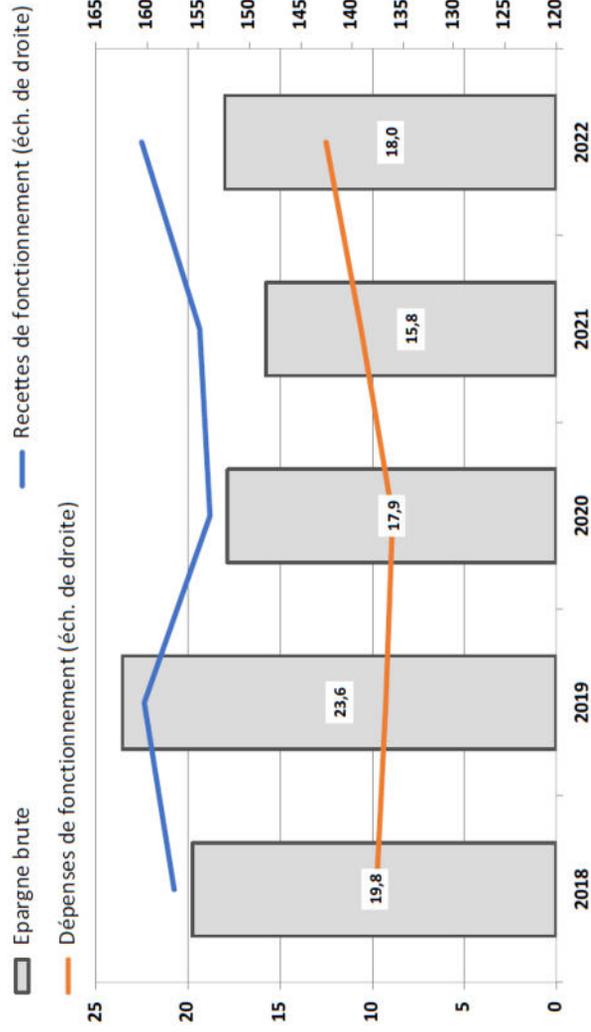
1. Une situation financière qui s'améliore en 2022 sans revenir à son niveau d'avant 2020

Des ratios financiers en amélioration mais demeurant éloignés de leur niveau d'avant-crise sanitaire

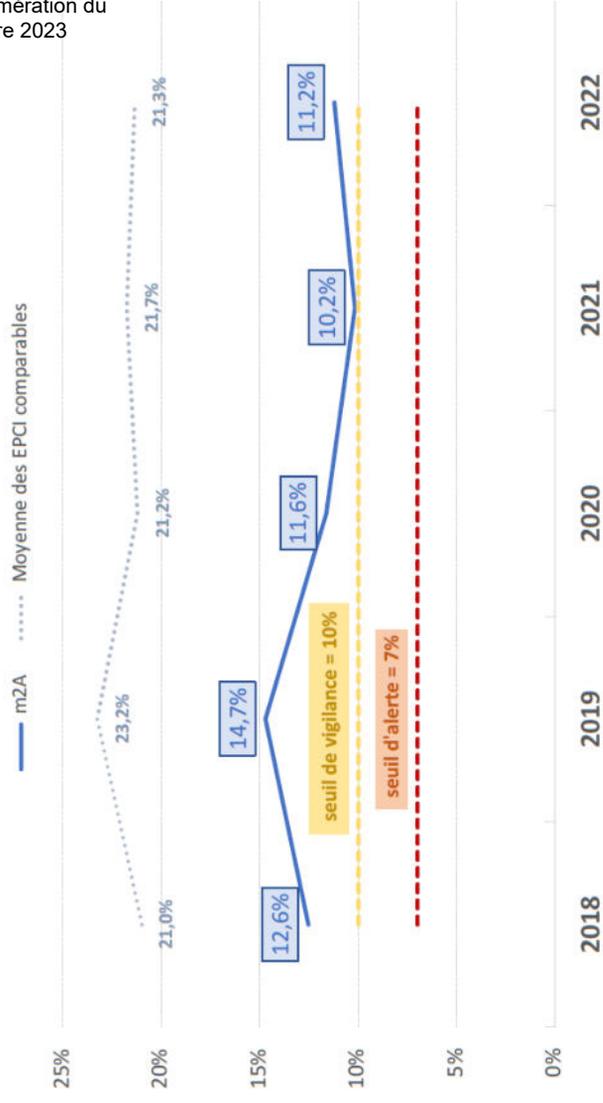
Sur le budget général :

- Après un fléchissement en 2020 lié à la crise sanitaire, l'épargne brute s'améliore sans toutefois retrouver son niveau d'avant-crise, tant en raison des dotations d'Etat qui stagnent que des recettes tarifaires qui ne progressent pas au même rythme que les dépenses.
- Le taux d'épargne brute s'éloigne du seuil de vigilance de 10% mais demeure fortement inférieur à la moyenne de la strate.

Evolution de l'épargne brute de m2A (en M€)



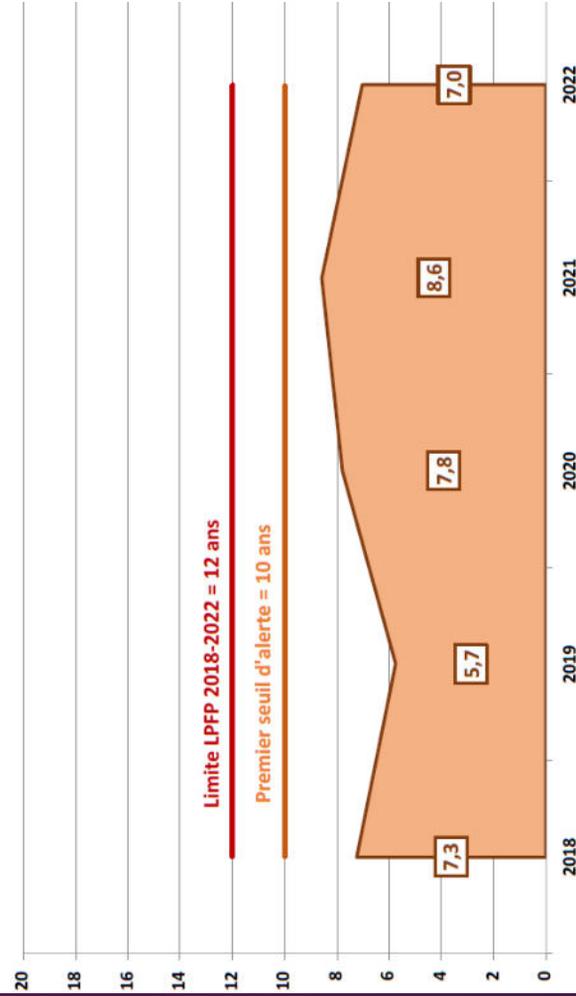
Taux d'épargne brute sur la période 2018-2022



La dette et la capacité de désendettement stabilisées

- La capacité de désendettement atteint 7,0 années sous l'effet conjugué du rebond de l'épargne et d'un moindre recours à l'emprunt, mais reste plus élevée que la moyenne des EPCI de même strate.
- La capacité de désendettement est inférieure au premier seuil d'alerte fixé à 10 ans.

Evolution de la capacité de désendettement de m2A (en années)



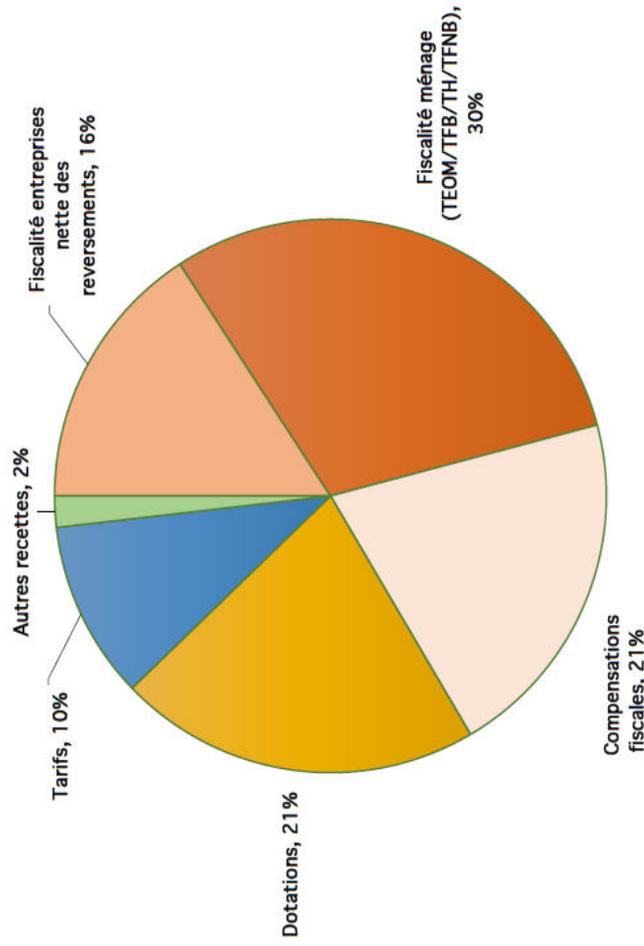
Capacité de désendettement 2022 des EPCI comparables (budget principal)



Des recettes de fonctionnement plus importantes que la moyenne mais présentant des fragilités

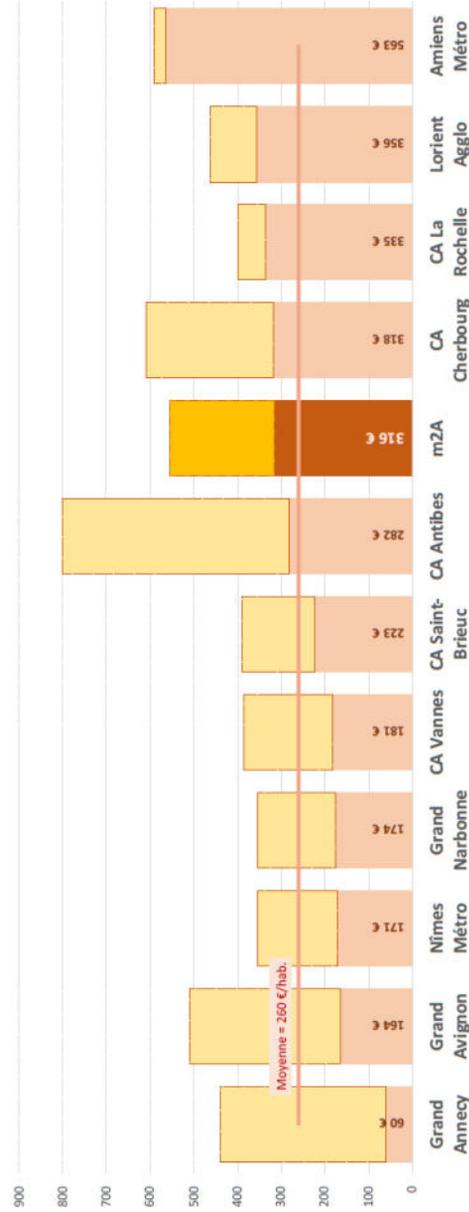
- Les recettes courantes/hab. supérieures de 35% à la moyenne : poids des recettes tarifaires (10%) + poids important des dotations d'Etat (21%) exposant m2A au faible dynamisme de ces deux catégories de recettes.
- m2A ne conserve que 55% des recettes fiscales en ressources propres, le reste étant reversé notamment aux communes.

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Fiscalité conservée par le groupement en 2022 (Budget principal uniquement, en €/hab.)

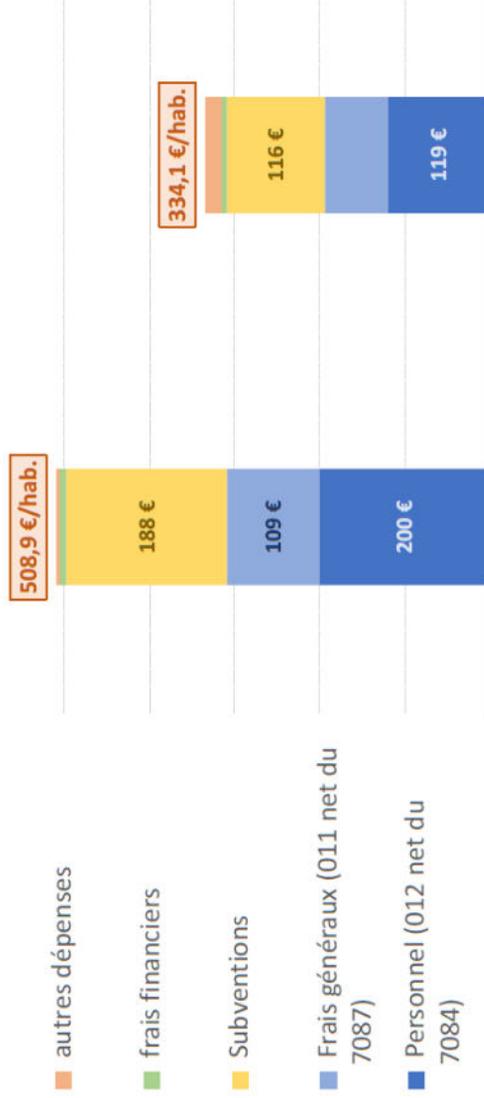
■ Recettes fiscales conservées ■ Recettes fiscales reversées (AC, FPIC, etc.)



Une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement/hab. supérieures de 52% à la moyenne du fait des compétences portées par le budget principal.
- Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement, sur la période 2018-2022, est de 0,6%/an pour m2A, alors qu'il atteint 2,4%/an en moyenne pour les EPCI de même strate.

Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement par nature en 2022 (en €/hab.)

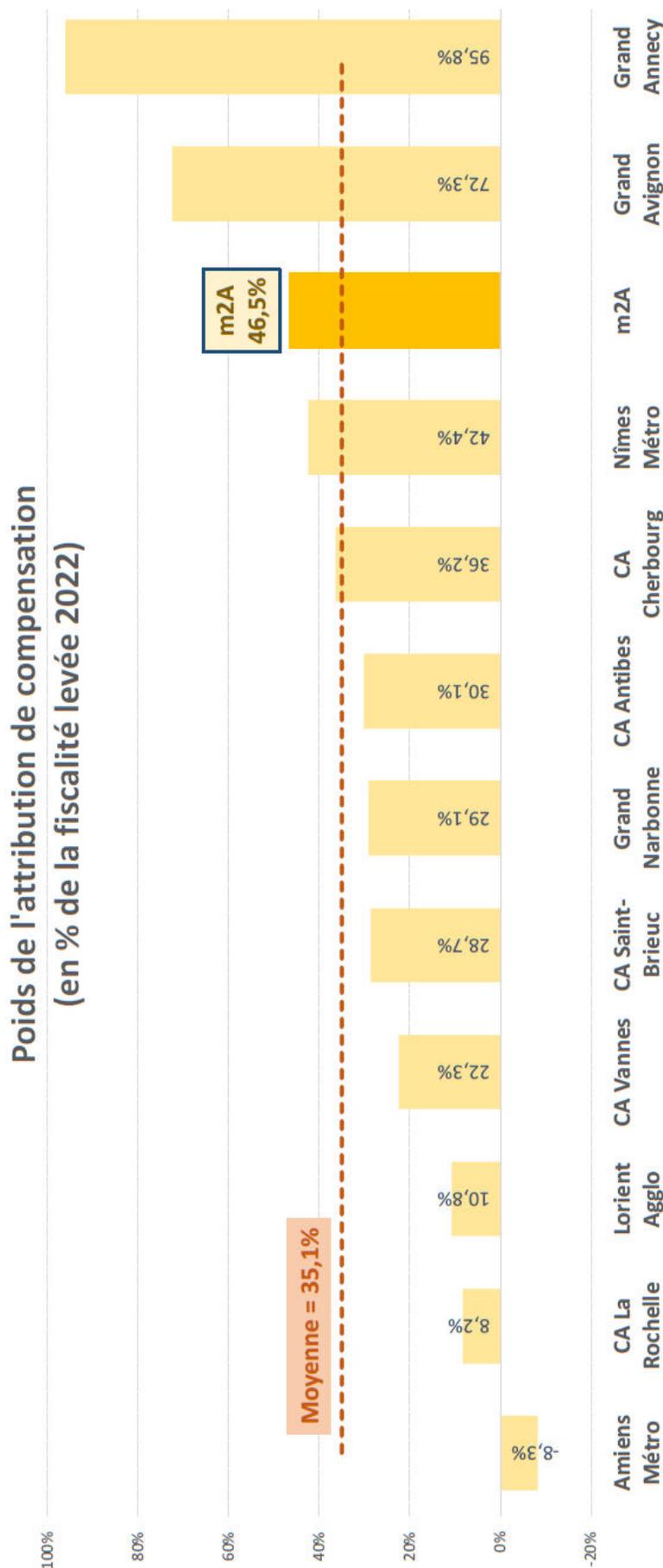


Dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022 (base 100 2018)



Des reversements communautaires supérieurs à la moyenne de la strate

- 46,5% de reversements communautaires contre une moyenne de 35,1% :
- 65,3 M€ d'attributions de compensation
- en 2022 1 M€ de dotation de solidarité communautaire

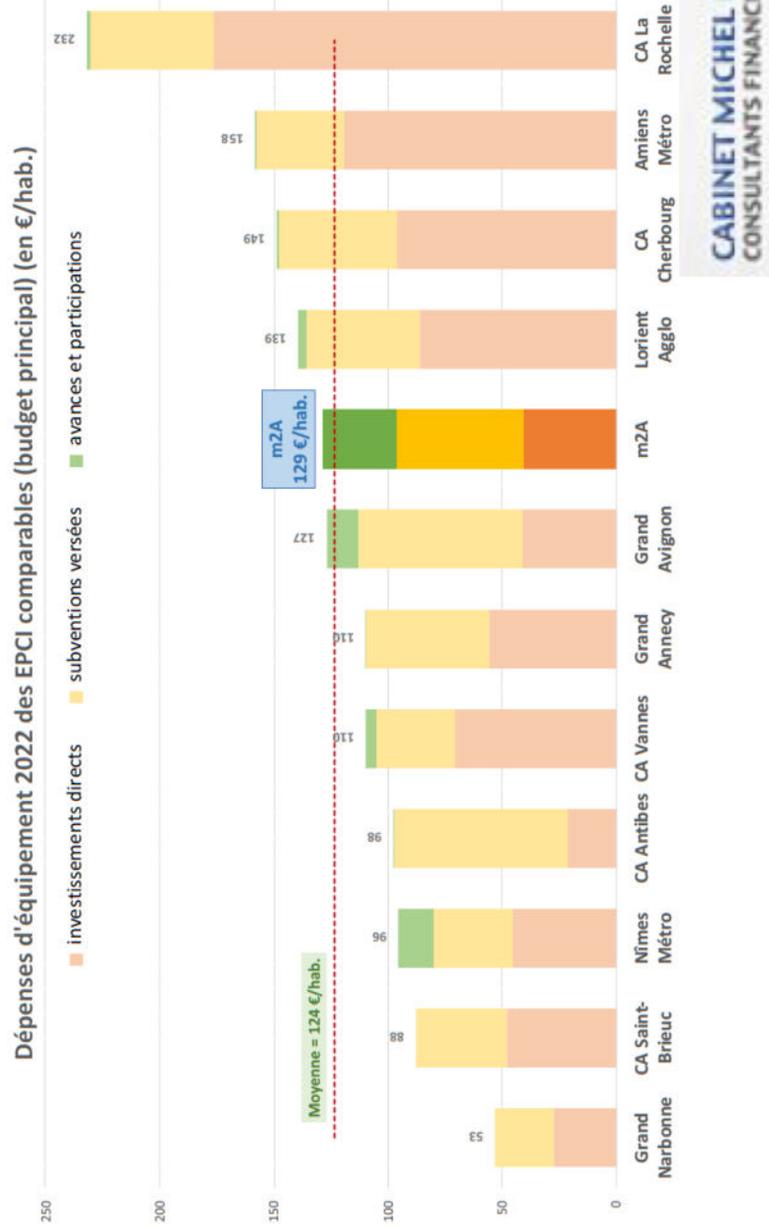


Des investissements aussi élevés et mieux subventionnés que les EPCI comparables

- L'effort d'investissement atteint 129 €/hab. en 2022 et se situe dans la moyenne de la strate.
- m2A bénéficie en 2022 d'un taux de subvention proche de la moitié des dépenses d'investissements engagées, quand ce taux n'en représente qu'un tiers pour les EPCI comparables.

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
PV du 11 décembre 2023

Conseil d'agglomération du
11 décembre 2023

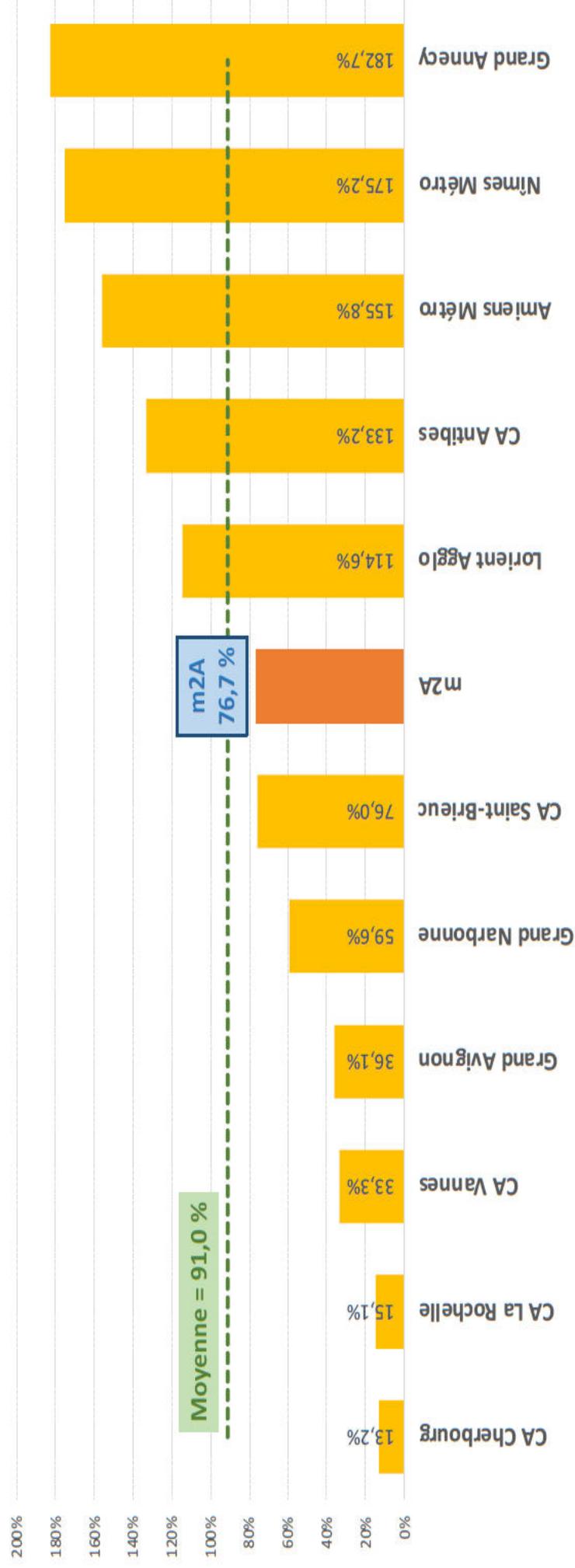


2. Un endettement maîtrisé face à la remontée des taux d'intérêt

Au budget général

- m2A porte 127,2 M€ de dette, en retrait de -9,1 M€ à fin 2022 soit 454 €/habitant (487 €/habitant en 2021)
- Un taux d'endettement 2022 qui se situe en dessous de la moyenne de la strate : 76,7% des recettes réelles de fonctionnement (seuil d'alerte à 120%)

Encours de dette en % des recettes réelles de fonctionnement en 2022



Au budget général

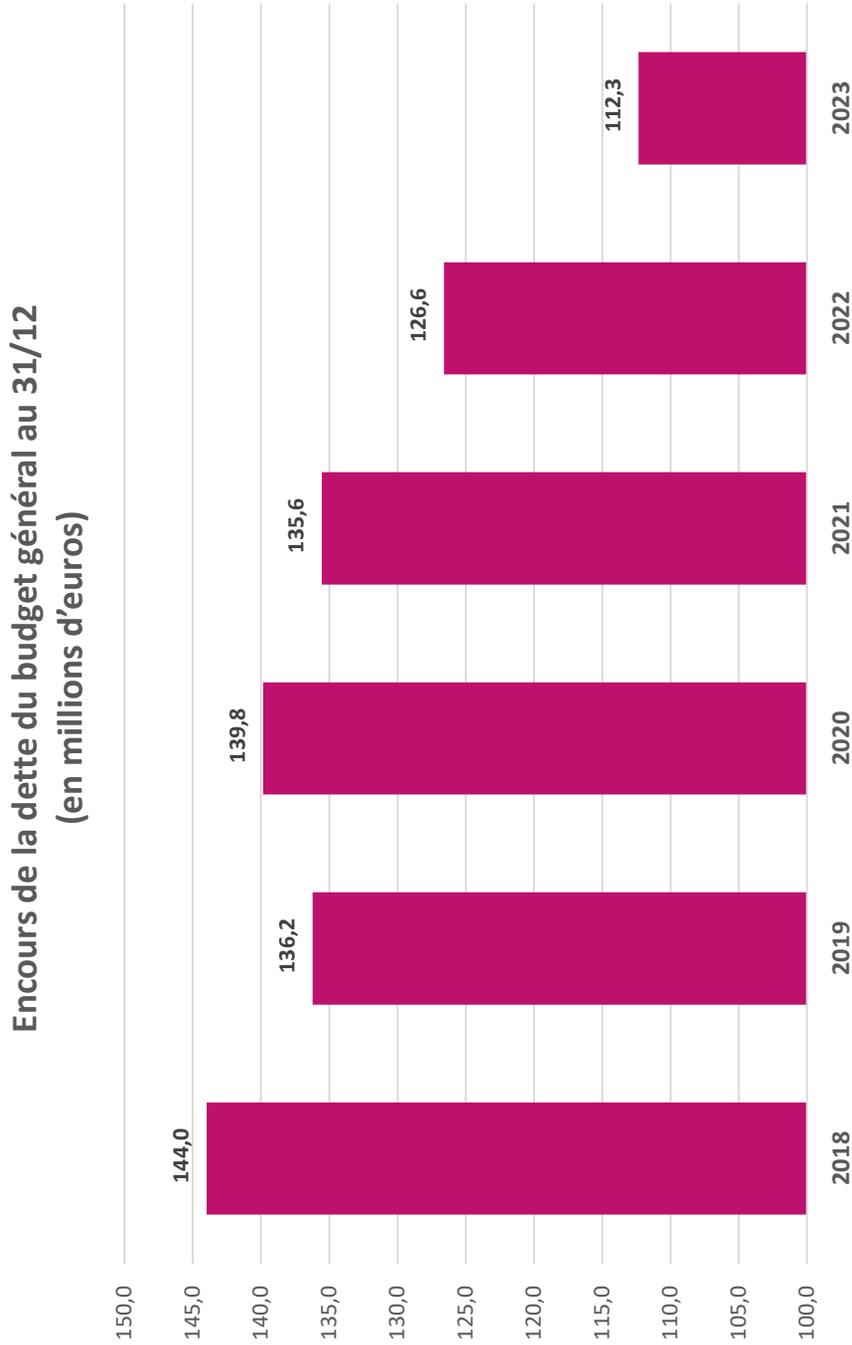
- L'amélioration de l'épargne brute, malgré l'accroissement des charges financières en 2022, a conduit à une diminution de la capacité de désendettement qui atteint désormais 7,0 années, soit un niveau bien supérieur à la moyenne des EPCI comparables mais éloigné du seuil d'alerte.

Capacité de désendettement 2022 des EPCI comparables (budget principal)



Au budget général

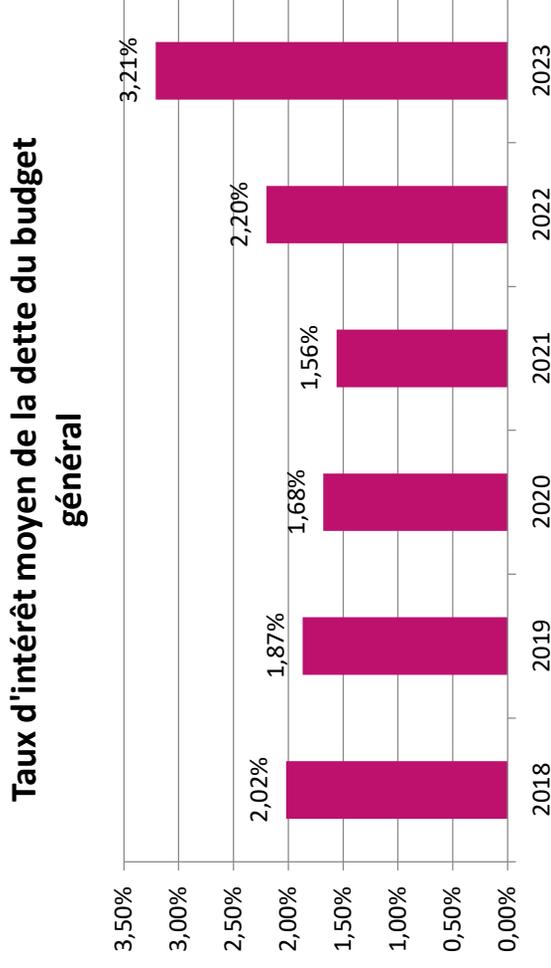
- Après un rebond en 2020, l'encours de dette diminue constamment grâce à un recours limité à l'emprunt (aucun nouvel emprunt souscrit en 2023) et est anticipé à 112,3 M€ à fin 2023.



Au budget général

- La fin du contexte de taux favorable, intervenue au premier semestre 2022, a entraîné la forte augmentation du taux moyen de dette qui atteint 3,21% en fin d'exercice.
- L'encours de dette se répartit majoritairement sur une indexation à taux fixe (57,6%) et présente une durée de vie résiduelle de 9,5 années, permettant un amortissement plus rapide de la dette m2A.
- En 2023, aucun nouvel emprunt n'a été réalisé, préservant le budget général de charges financières supplémentaires.

Répartition de la dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	64,7 M€	57,63%	2,10%
Variable	41,8 M€	37,20%	4,82%
Livret A	5,8 M€	5,17%	3,96%
Ensemble des risques	112,3 M€	100,00%	3,21%

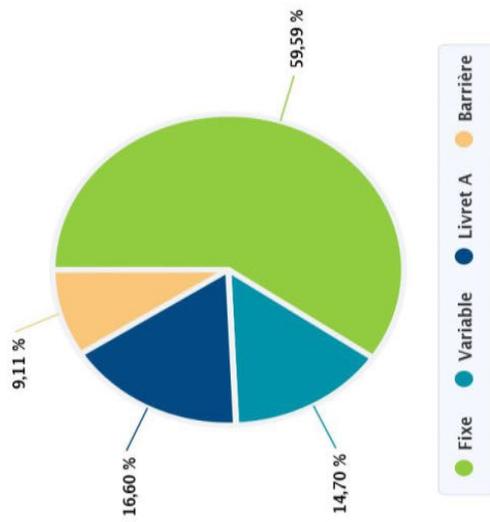


Au budget Transports

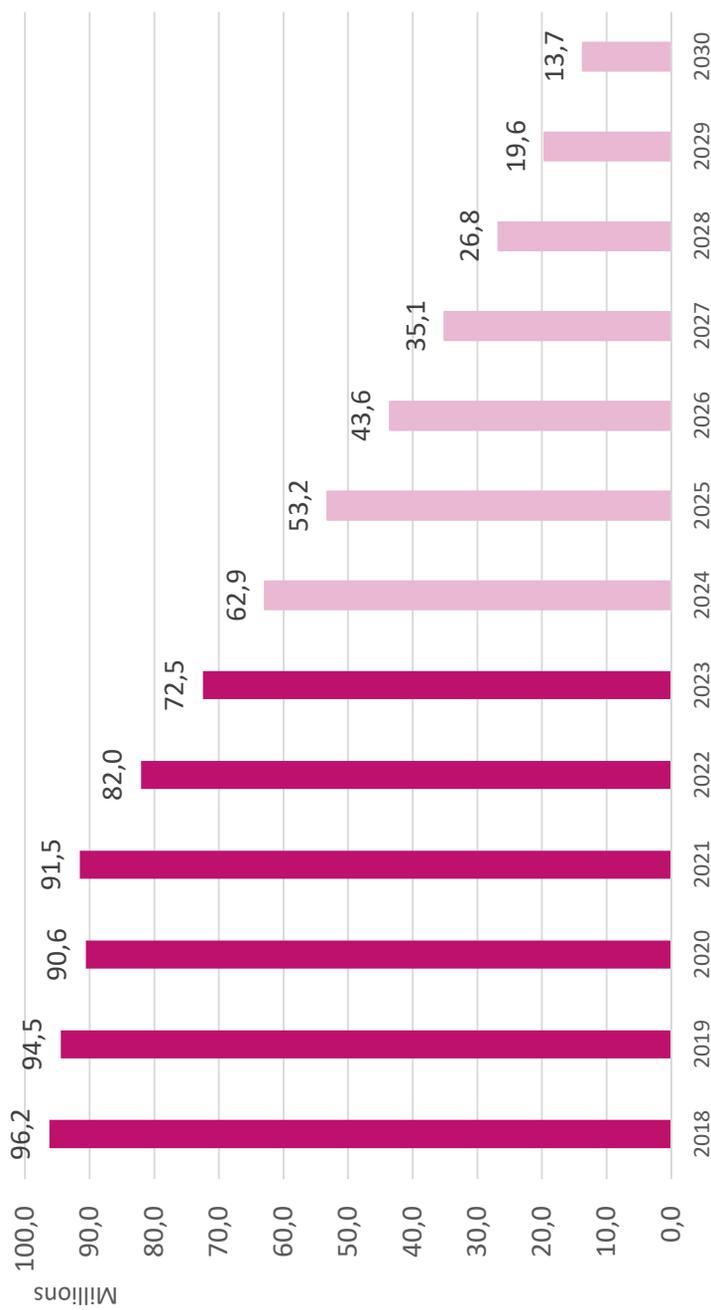
- Au 31/12/2023, l'encours du budget annexe Transports est anticipé en baisse de -9,6 M€
- Le taux moyen de la dette atteint 2,67% à fin 2023 contre 1,97% à fin 2022
- La répartition entre taux fixe et variable reste équilibrée (60%/40%)

Dette par type de risque au 31/12/2023

Source : Finance Active



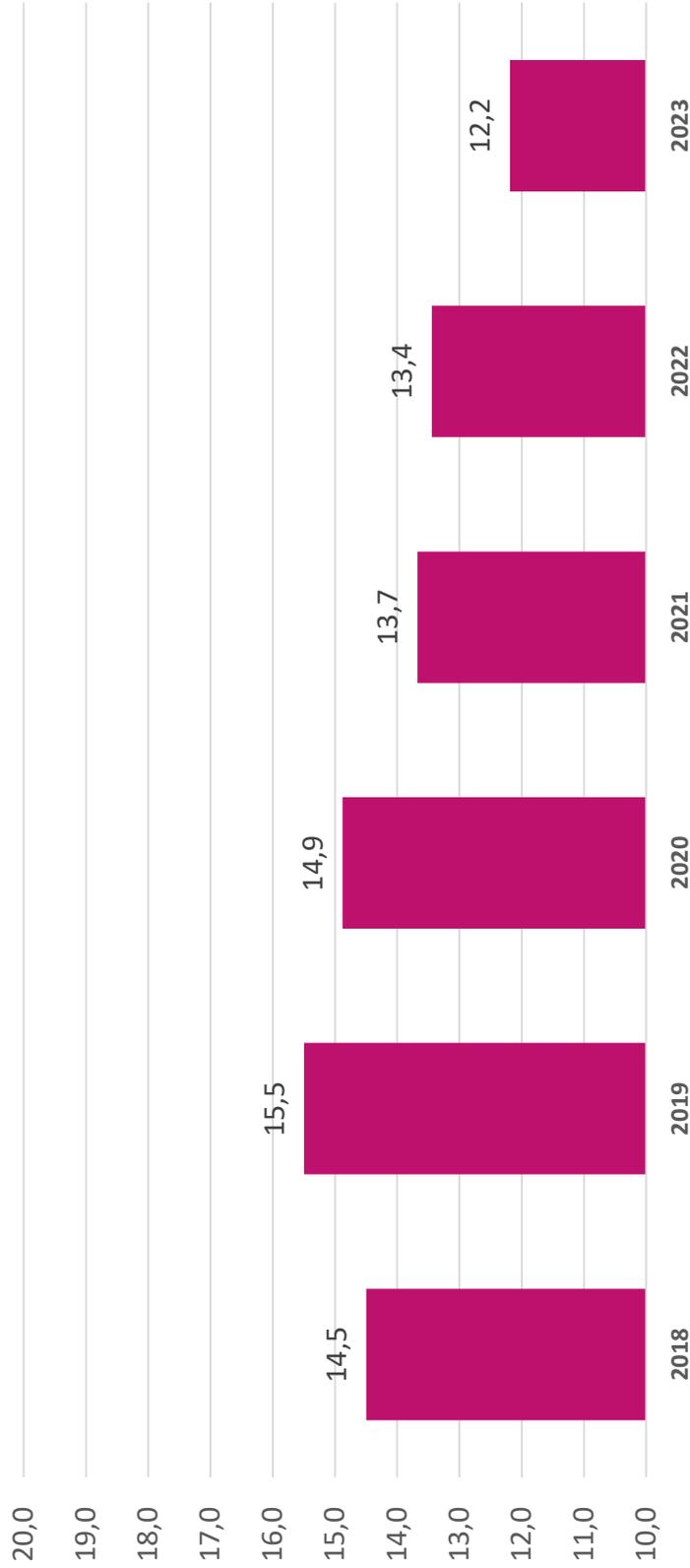
Profil d'extinction de la dette au budget transports 2018-2030
(en millions d'euros – projection sans nouvel emprunt après 2023)



Au budget Chauffage Urbain

- La dette se compose de 8 emprunts classés 1A sur l'échelle des risques et orientée à 88% sur taux fixe, pour un encours de 12,2 M€ au 31/12/2023.

Encours de la dette du budget chauffage urbain au 31/12
(en millions d'euros)



3. Une variation des dépenses de personnel affectée par les mesures nationales

- La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercice clos)				
	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Evolution	Evolution €
Traitements indiciaires	52 199 268,23	52 415 194,00	0,41%	215 925,77
NBI	890 575,97	878 073,47	-1,40%	-12 502,50
Régime indemnitaires	8 024 615,80	8 447 210,00	5,27%	422 594,20
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	1 078 567,78	883 849,75	-18,05%	-194 718,03
Heures supplémentaires	1 336 873,36	1 419 349,57	6,17%	82 476,21
Vacations	1 336 653,98	1 379 475,18	3,20%	42 821,20
Astreintes	192 912,25	188 100,16	-2,49%	-4 812,09
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 188 815,24	1 955 324,26	64,48%	766 509,02
Autres charges de personnel (hors paie)	4 570 096,86	4 581 256,18	0,24%	11 159,32
CA	70 818 379,47	72 147 832,57	1,88%	1 329 453,10

- Pour l'exercice 2022, les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

Avantages en nature en 2022 en €			
	Repas	Véhicules	PDE
Logements			TOTAL
67 052	5 819	7 747	21 464
			102 082

▪ **Les charges de personnel sont impactées par les mesures nationales**

- effet budgétaire de 2,4 M€ en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +3,5% en juillet 2022
- 0,548 M€ pour les mesures en faveur des catégorie B et C
- 0,182 en raison des mesures liées à l'évolution du SMIC

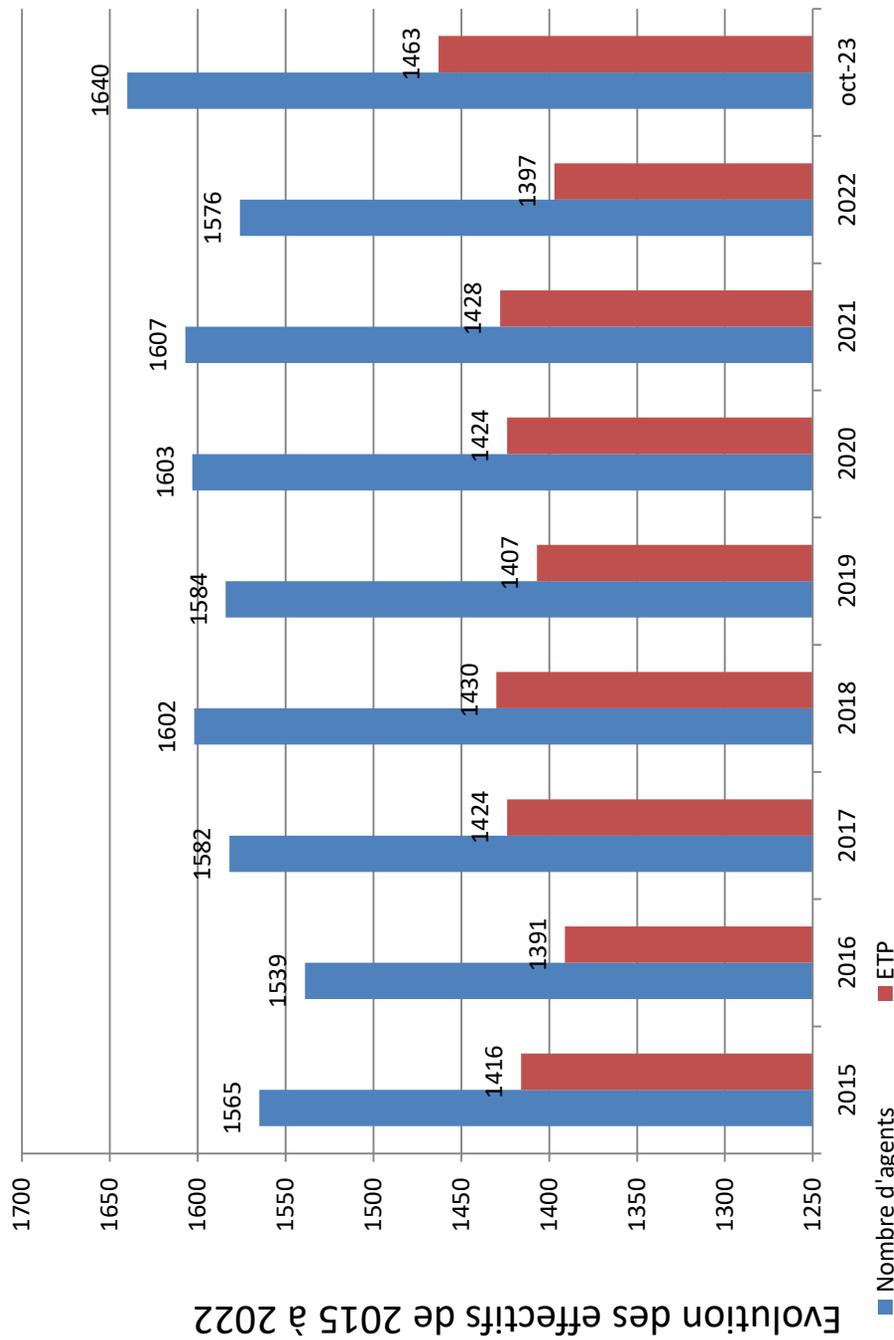
Total : 3,13 M€ en année pleine

En M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prév
Total des charges de personnel	67,03	67,03	67,63	69,88	70,82	72,84	79,27
<i>Evolution</i>	<i>5,6%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,9%</i>	<i>3,3%</i>	<i>1,3%</i>	<i>2,8%</i>	<i>8,8%</i>
Dont services mutualisés	21,76	20,64	20,56	21,63	21,04	21,41	20,34
<i>Evolution</i>	<i>10,1%</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>5,2%</i>	<i>-2,7%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-5,0%</i>
Dont services communautaires	45,27	46,39	47,07	47,25	49,78	51,43	58,93
<i>Evolution</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>5,4%</i>	<i>3,3%</i>	<i>14,6%</i>

▪ **Le dispositif de mutualisation avec la Ville de Mulhouse prévoit une refacturation annuelle des frais de mutualisation par m2A selon une clé de répartition actualisée chaque année**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prev
Part de la mutualisation à la charge de m2A	48,1%	49,2%	48,8%	49,5%	49,0%	50,3%	54,9%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	51,9%	50,8%	51,2%	50,5%	51,0%	49,7%	45,1%
Montant reversé par la Ville de Mulhouse (M€)	11,29	10,49	10,52	10,93	10,72	10,58	9,3

- Depuis 2015 on constate une stabilité des effectifs (emplois pourvus) avec l'effet fusion CCPFRS (Communauté de communes Porte de France Rhin Sud) en 2017 et une augmentation liée au développement du périscolaire en 2018. La situation 2023 prend en compte le transfert de la compétence eau et la réorganisation du pôle ressources en octobre.



■ **Durée effective du temps de travail de l'année 2022 :**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, grâce à une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées

■ **Répartition des agents par catégorie :**

Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	oct. 2023
A	197	196	191	189	217	225	228	221	200
B	273	263	271	273	240	245	247	251	251
C	1095	1080	1120	1140	1127	1133	1132	1104	1189
Total	1565	1539	1582	1602	1584	1603	1607	1576	1640

■ **Participation à la protection sociale complémentaire :**

m2A respecte les termes de la loi de transformation de la fonction publique sur la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents entre 2024 et 2026 → 1 806 agents actifs et retraités, couverts à un niveau supérieur à la moyenne. La participation moyenne s'élève à 584 €/an pour la santé contre 276 €/an au niveau national. Pour la prévoyance, elle s'élève à 116 €/an contre 154 € au niveau national.

Elle est modulée en fonction des revenus, de la composition familiale et des garanties choisies par les agents avec 2 contrats sélectionnés : Générali pour la prévoyance et Muta Santé pour la santé.

4. Une élaboration budgétaire dans un contexte de marges de manœuvre réduites

Des recettes contraintes et incertaines

En recettes :

- **perte définitive du FPIC depuis 2021** (2,4 M€ en 2016)
- **perte de pouvoir fiscal** : suppression de la TH et division par deux du foncier bâti et cotisation foncière des entreprises des industriels
- **suppression de la CVAE dès 2023** et étalée jusqu'à 2027 : compensation par une part de TVA basée sur la moyenne de CVAE 2020 à 2023
- **dynamique de TVA attendue en hausse** (+ 4,5% en 2024 selon PLF 2024 contre +3,7% notifiés en 2023)
- **forte baisse de la dotation de compensation** (-3,9% par an à partir de 2024, soit une perte de 3,4 M€ pour m2A à l'horizon 2028) pour permettre une hausse globale de la dotation d'intercommunalité mais dont m2A ne bénéficie pas avant 2027

En dépenses :

- inflation qui demeure encore élevée en 2023 avant un retour progressif à la normale à partir de 2024

Hypothèses d'inflation								
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Inflation (IPCH) hors tabac en n*	2,1%	5,9%	5,8%	2,6%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%

* 2021-2022 : réel / 2023-2025 : prévisions Banque de France publiées en septembre 2023 / 2026-2028 : hypothèse CMX

- poursuite de la hausse des taux d'intérêts qui renchérit le coût de la dette : fin 2020 0,33% fixe sur 15 ans contre 4,5% à début septembre 2023
- des prix de l'énergie qui demeurent à un niveau élevé (152 € / MWh en 2024 pour l'électricité contre environ 30 € / MWh en 2019)
- impact financiers de la hausse du point d'indice :
 - +1,5% au 1^{er} juillet 2023 (+900 000€ en année pleine pour m2A)
 - attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024 (+500 000 € en année pleine pour m2A)
 - possible nouvelle mesure de revalorisation du point d'indice de +1% au 1^{er} juillet 2024
- des mesures pour l'attractivité des métiers de m2A : prime pouvoir d'achat (+ 666 000 € en 2023) et revalorisation du régime indemnitaire (+ 4 M€)

Dans un contexte de retour de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques

- Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 reprend le programme de stabilité adressé à la Commission européenne en avril 2023 qui prévoit un **déficit revenu à 2,7% à l'horizon 2027** (contre 4,9% attendu en 2023)
- La contribution des collectivités à cet effort de redressement s'établirait à 0,7 points de PIB au travers d'un **objectif d'évolution des dépenses locales équivalent au taux d'inflation moins 0,5 points**, soit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses des collectivités	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%
Taux d'inflation	+4,5%	+2,5%	+2,0%	+1,8%	+1,8%

- **Aucune mesure coercitive n'est prévue à ce stade**, mais il convient toutefois de rester vigilant quant à un durcissement de cette approche.

Les objectifs en matière de gestion financière

Préserver une situation financière saine au regard des principaux ratios d'analyse financière des collectivités exige impérativement :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en se donnant les moyens d'agir afin de garantir une capacité à investir
- de se prémunir d'une éventuelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics
- de consolider le niveau d'épargne brute au-delà du seuil de 10 % des recettes de fonctionnement
- de respecter une capacité de désendettement inférieure à 10 ans

5. Les projections budgétaires 2023–2028 budget général et budget transports

Un impératif d'audit et de maîtrise de chaque poste de dépenses

La prospective financière 2023-2028 repose sur des projections d'évolution des dépenses de fonctionnement contenues :

- **charges à caractère général (hors énergie)** : cadrage à +0,6% en 2024, +0,1% en 2025-2026 puis +1,8 par an
- **énergie** : retour progressif d'ici 2026 à un montant à mi-chemin entre 2022 et 2023, soit -5% par an, puis inflation
- **masse salariale** : maîtrise de la progression à +2,5% à périmètre constant et hausse du régime indemnitaire en 2024 pour revaloriser les agents
- **contributions au SIVOM** : variation moyenne de 2%
- **contribution au budget Transports** : calibrage en fonction du besoin de son équilibre budgétaire et dépendant du niveau de Versement Mobilité (contribution stable à 14,85 M€)
- **subventions de fonctionnement** : réexamen approfondi de la pertinence et du montant avec un objectif de baisse globale hors DSP

Une dynamique des recettes exposée au contexte économique

Les projections de recettes de fonctionnement reposent sur :

- une baisse globale des dotations d'Etat dans le cadre du PLF 2024 sans indexation sur l'inflation
- une croissance économique à +0,9% en 2023 et 2024, puis +1,3% par an (données Banque de France) qui influence la fraction de TVA perçue
- une évolution forfaitaire des bases fiscales selon l'inflation (+4,7% à date) plus une progression physique des bases de +0,3% (TEOM, foncier bâti, THRS, CFE)
- une hypothèse de stabilité des taux

La conjoncture économique et/ou les décisions de l'Etat plus ou moins favorables, notamment en matière d'accompagnement des collectivités, peuvent impacter fortement la dynamique des recettes.

Composantes de la DGF	Projections 2024
Dotation de compensation	Baisse anticipée de 1,9%
Dotation d'intercommunalité	Stable

Une dynamique des recettes exposée au contexte économique

Projections 2024	
CFE	Revalorisation des bases sur l'inflation issue des dernières prévisions de la Banque de France
Fraction de TVA	augmentation de 4,5% par rapport au montant actualisé en octobre 2023
TASCOM, IFER, taxe de séjour	Evolution en fonction de l'inflation
Impôts ménages, TEOM	Evolution en fonction de l'inflation
Compensations fiscales	Indexation sur la revalorisation des bases
FPIC	Augmentation de la contribution du fait de la réforme des indicateurs
Participations de la CAF	Légère augmentation (revalorisation du barème)
Remboursement de charges de personnel	Baisse suite à la réorganisation des services
Produits de tarification	+4,5%

Volume des investissements identifiés sur la période 2023-2028

Sur le budget général, les dépenses d'investissements estimées se chiffrent à 248 M€ de réalisations sur 6 ans soit 41 M€ par an (avec un pic à 47 M€ en 2027) avec prise en compte d'un taux de subventionnement des investissements directs de 20% des dépenses d'équipement

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	SUB. PRÉV.
montants en k€								
travaux	1 017	1 324	1 493	1 586	1 637	1 666	8 723	
mobilier	4 032	4 759	4 244	3 659	3 792	4 201	24 687	125
foncier	266	697	934	709	887	1 516	5 008	
TOTAL investissements annuels directs	5 314	6 780	6 671	5 955	6 316	7 383	38 418	125
PERISCOLAIRE	3 284	4 669	7 409	6 580	3 906	2 103	27 950	
HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN	1 375	1 946	2 257	2 853	3 160	2 797	14 388	
AMENAGEMENT INFRA-STRATEGIQUE	1 792	846	778	1 301	1 446	3 917	10 080	
ATTRACTIVITE TOURISME CULTURE	730	1 091	1 290	672	697	1 337	5 818	
TRANSITION ECOLOGIQUE	2 012	2 066	821	2 688	1 249	679	9 516	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	783	872	808	535	339	187	3 525	
MOBILITES DOUCES ET PARTAGES	1 182	702	552	476	484	1 060	4 455	
PETITE ENFANCE	125	92	172	72	89	53	603	
TOTAL subventions versées en AP/CP	11 284	12 284	14 087	15 177	11 371	12 134	76 335	0
AMENAGEMENT INFRA-STRATEGIQUE	3 686	1 724	2 388	2 493	1 883	441	12 615	1 247
ATTRACTIVITE TOURISME CULTURE	4 007	1 785	2 431	2 261	3 573	1 652	15 709	1 920
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 762	5 129	7 329	8 639	6 039	4 113	34 011	11 030
EQUIPEMENTS NAUTIQUES SPORTIFS	1 179	2 255	2 439	3 208	3 526	3 379	15 985	9 363
PETITE ENFANCE	1 192	1 121	2 647	2 792	1 837	2 535	12 125	1 195
MOBILITES DOUCES ET PARTAGES	832	1 003	872	652	916	421	4 696	7 260
PERISCOLAIRE	213	901	1 493	1 009	811	2 471	6 898	12 480
MAINTENANCE PATRIMOINE M2A	1 007	1 315	1 152	1 272	1 563	1 308	7 618	
PROJETS EX CCFRS	308	601	271	370	133	61	1 744	
TRANSITION ECOLOGIQUE	82	150	354	530	1 394	682	3 193	421
TOTAL Travaux directs en AP/CP	15 268	15 984	21 377	23 227	21 675	17 063	114 593	44 915
AIDE A REHABILITATION LOGT SOC	3 789	3 051	3 691	2 614	1 860	2 202	17 206	
INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	36	20	11	7	3	2	79	
TOTAL Opérations pour compte de tiers	3 825	3 071	3 702	2 621	1 862	2 203	17 285	0
AVANCES EN PROJETS ANNUELS	467	347	281	299	244	180	1 817	
TOTAL avances et acomptes	467	347	281	299	244	180	1 817	0
TOTAL INVESTISSEMENTS	36 158	38 465	46 117	47 278	41 468	38 963	248 449	45 040

Volume des investissements identifiés sur la période 2023-2028

Sur le budget des Transports, le niveau de réalisation 2023-2028 est anticipé à 53 M€ soit 8,9 M€ en moyenne par an

Budget transports Réalizations au CA en M€	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	Moyenne 2023-2028	Total 2023- 2028
investissements directs	8,29	8,07	6,42	6,70	6,71	9,81	7,66	45,99
investissements immatériels	0,41	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	2,18
subventions d'investissement versées	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86	5,16
Dépenses d'investissement totales	9,56	9,28	7,63	7,92	7,92	11,03	8,89	53,33
Recettes de subventions (comptes 13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effort d'équipement net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tous budgets confondus, la trajectoire du besoin de financement ressort dans le tableau ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
REMBOURSEMENT DE DETTE	30,5 M€	30,2 M€	30,1 M€	30,4 M€	30,5 M€	28,5 M€
EMPRUNTS	5,5 M€	0,0 M€	25,8 M€	23,3 M€	41,2 M€	33,4 M€
BESOIN DE FINANCEMENT	-25,0 M€	-30,2 M€	-4,3 M€	-7,2 M€	10,7 M€	4,9 M€

*Calcul selon l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

L'adhésion à l'Agence France Locale (qui sera proposée aux instances de début d'année 2024) offrira une nouvelle source d'emprunt pour couvrir ce besoin de financement.

Le résultat de la prospective financière sur la période 2023-2028

La prise en compte de ces hypothèses de dépenses et de recettes et le phasage des investissements se traduit par les résultats suivants :

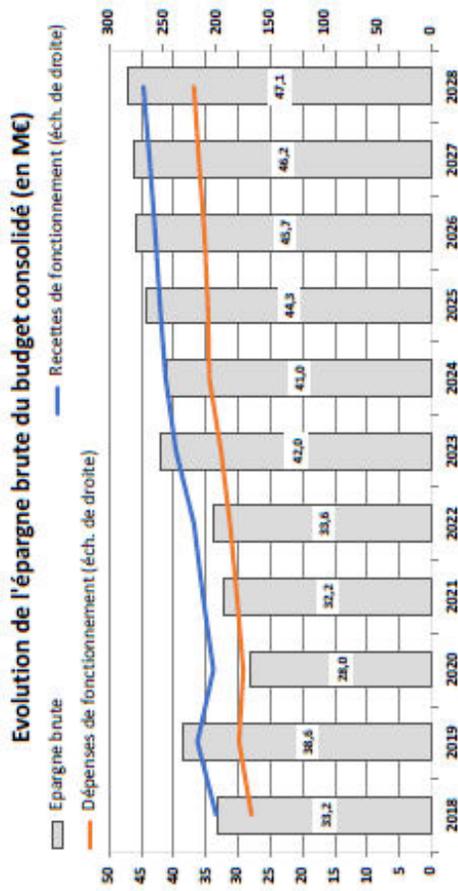
Sur le périmètre consolidé du Budget Principal + Budget Transports :

- Les ratios financiers suivent la même tendance que sur le budget principal : bien que la capacité de désendettement continue de s'améliorer, le taux d'épargne brute se stabilise aux alentours de 18%, retrouvant son niveau de 2019

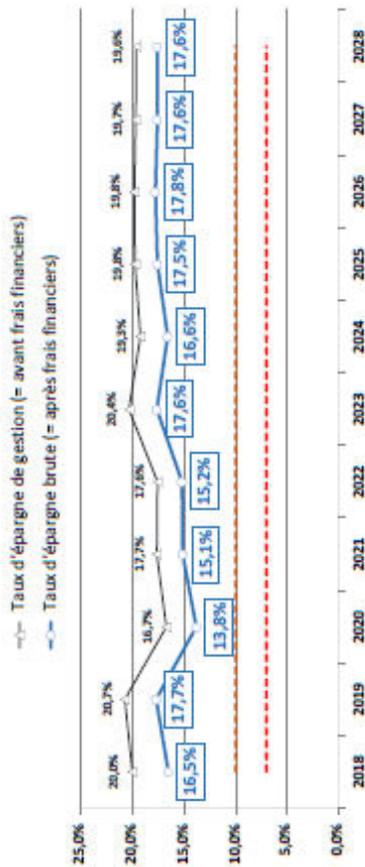
Sur le périmètre du Budget Principal :

- Le taux d'épargne brute remonte à 13,9% en 2023, se dégrade en 2024 du fait de la revalorisation du régime indemnitaire et de la dotation de solidarité communautaire, puis se stabilise au voisinage de 15%.
- La capacité de désendettement suit la même évolution et n'excède pas 4 ans sur la période.

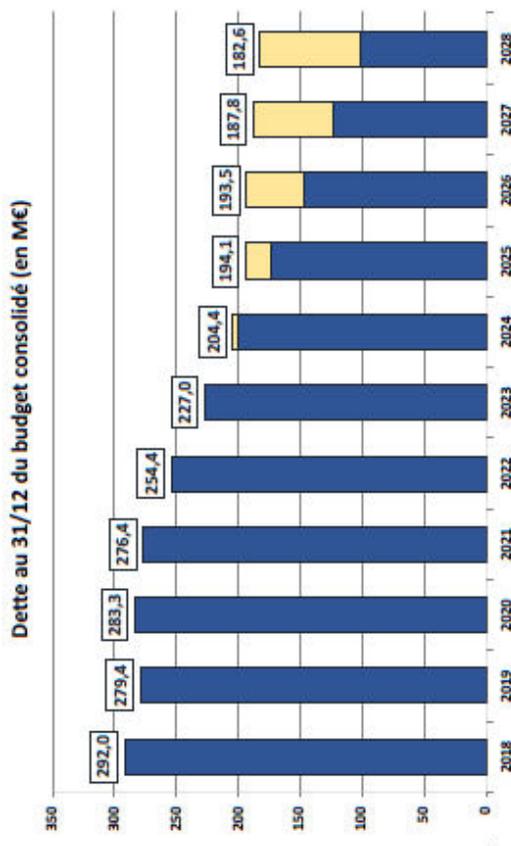
Sur le périmètre consolidé (Budget Principal + Budget Transports) après phasage des investissements



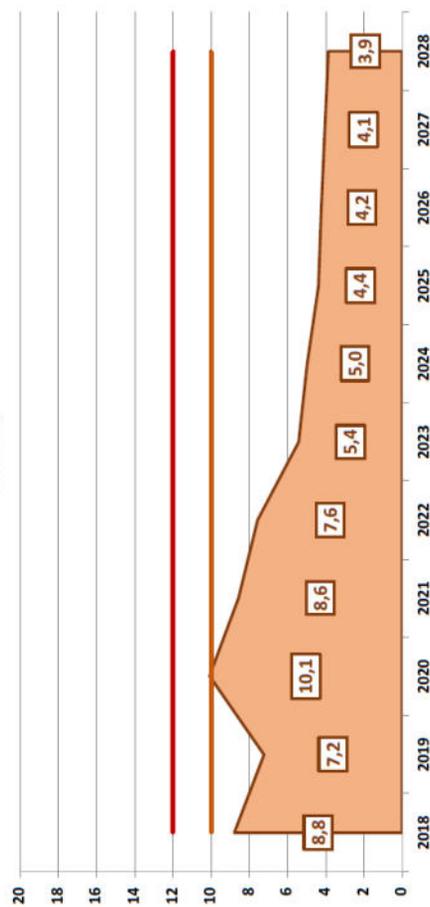
Evolution des taux d'épargne du budget consolidé (en % des RRF)



CABINET MICHEL KLOPPER
 CONSULTANTS FINANCES LOCALES



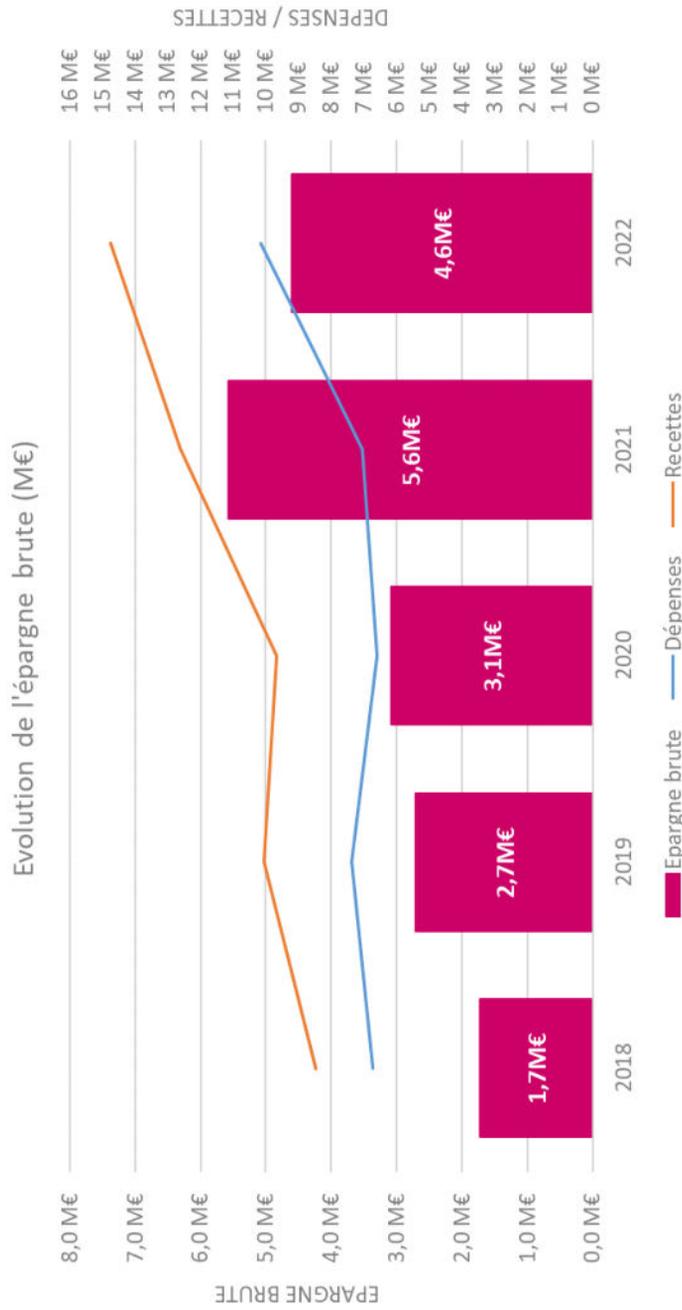
Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)



6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain

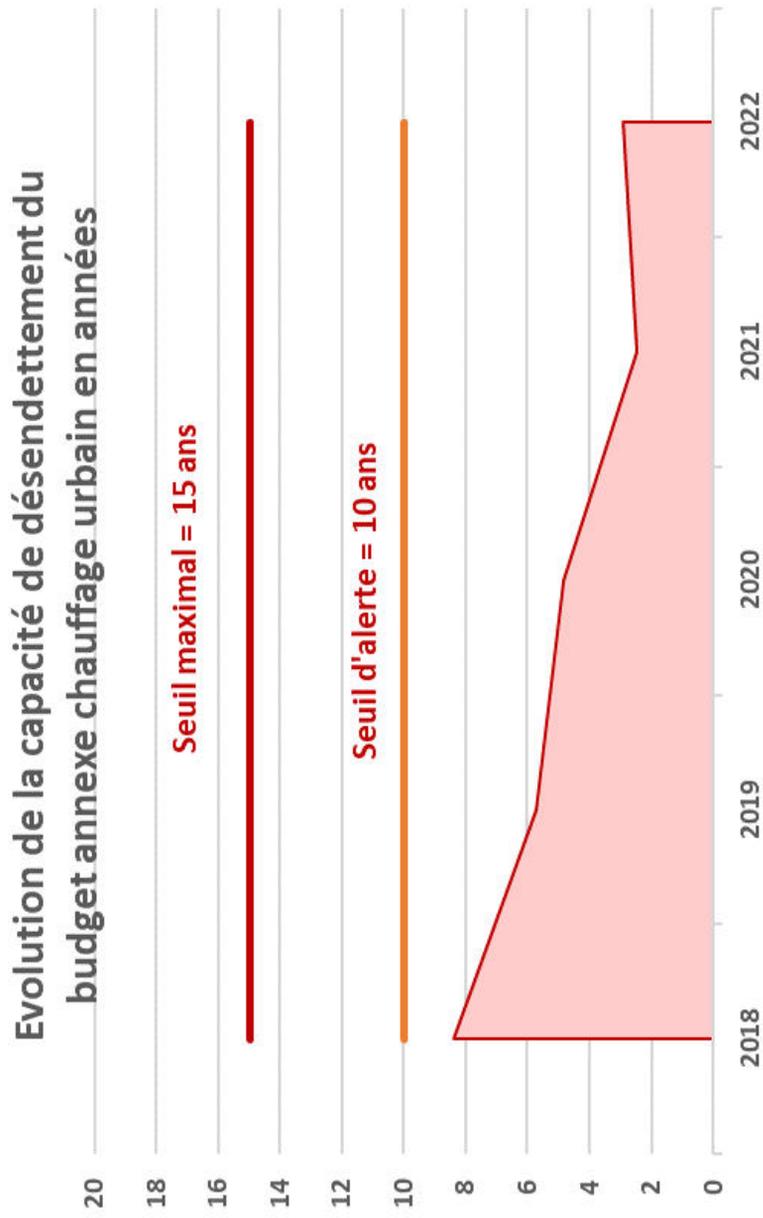
Une épargne qui se dégrade en 2022 en raison de l'achat de quotas de gaz à effet de serre

- L'épargne brute se dégrade en 2022 en raison de l'achat d'un stock de quotas de gaz à effet de serre à hauteur de 3 160 000 €. Si l'on ne tenait pas compte de cette dépense exceptionnelle, l'épargne brute s'améliorerait et atteindrait 7,8 M€.
- La conjoncture favorable a permis de constituer un nouveau stock de quotas de gaz à effet de serre en 2023 permettant de couvrir en anticipation les besoins à venir.
- En 2023, capitalisation de la SEM m2A énergies à hauteur de 2 640 000 €.



Une capacité de désendettement qui se dégrade pour la même raison

- Malgré un désendettement en 2022, le niveau d'épargne brute dégradé entraîne une hausse de la capacité de désendettement qui s'établit 2,9 années mais qui demeure à distance du seuil d'alerte.



Un budget 2024 qui intègre la diminution du coût des énergies

- Les dépenses de fonctionnement sont projetées en forte baisse par rapport au BP 2023 :
→ - 5 M€ sur les charges à caractère général par rapport à 2023 (soit -30%)
- Le produit des ventes de chaleur et d'électricité qui diminue également par rapport au BP 2023 : -3 M€ (soit - 20%).
- En investissement, près de 1 M€ de dépenses d'équipement anticipées en 2023 :
→ travaux de renouvellement et maintenance du réseau et des infrastructures
→ études en vue des projets à venir sur le réseau de chaleur

7. Les enjeux et orientations du budget de l'eau

Une élaboration budgétaire basée sur des ratios financiers solides à fin 2022

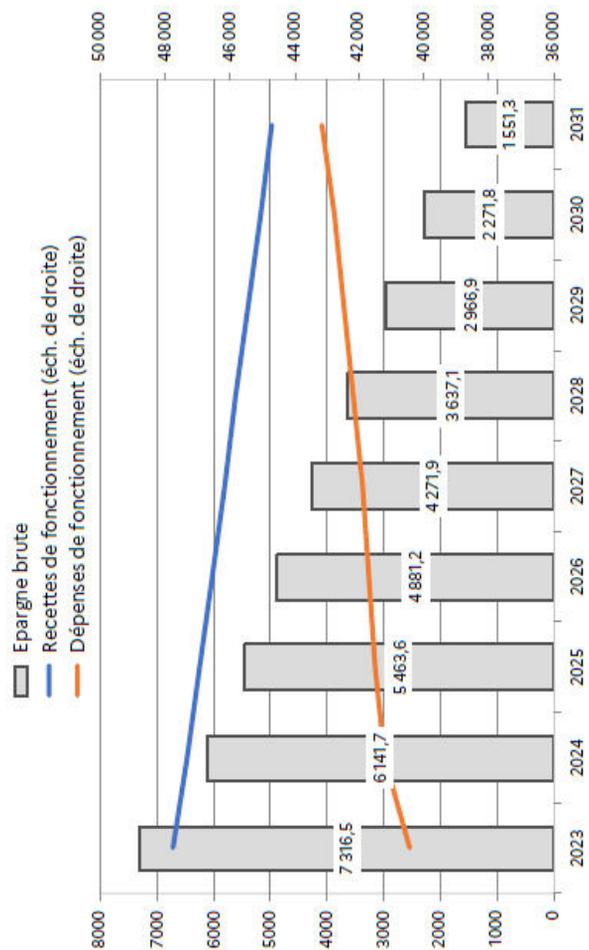
- **La compilation des données issues des comptes administratifs 2021 et 2022 fait ressortir une situation financière agrégée saine :**
 - un taux d'épargne brute de 20% (alerte sous 10%)
 - un stock de dette modéré à 14,1 M€ fin 2022
 - une capacité de désendettement de moins de 2 ans (alerte au-dessus de 10 ans)

- **Pour la prospective financière 2023-2028, on retient les hypothèses suivantes :**
 - une programmation pluriannuelle à 12 M€ par an avec un taux de cofinancement de 8%
 - une durée d'amortissement moyenne de 22,5 ans
 - une stabilité tarifaire
 - un volume de vente décroissant (-1% par an)

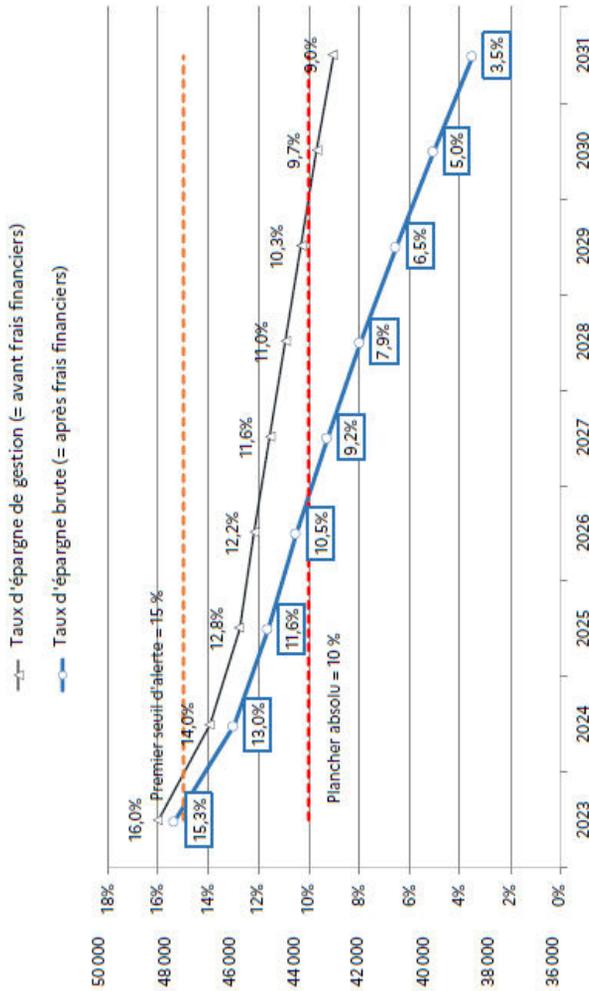
La prospective fait apparaître une situation financière fragile

- Un effet ciseau (hausse des dépenses et baisse des recettes) qui dégrade l'épargne brute

Evolution de l'épargne brute du budget de l'eau potable (en K€)

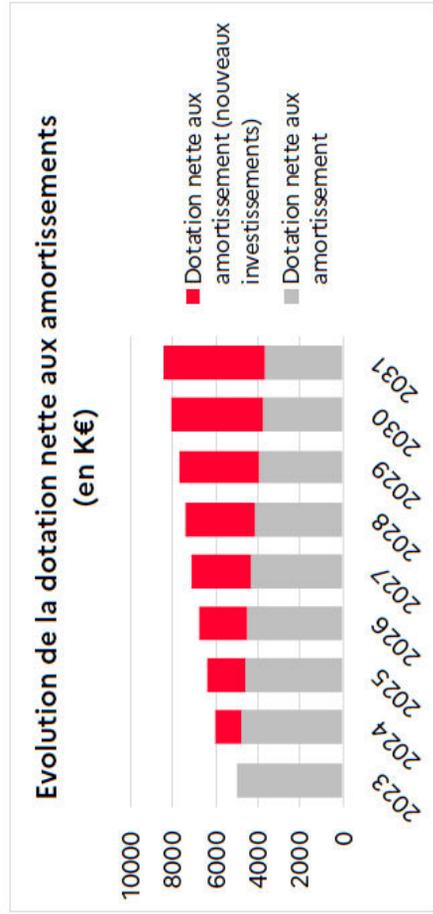


Evolution des taux d'épargne du budget de l'eau potable (en % des RRF)

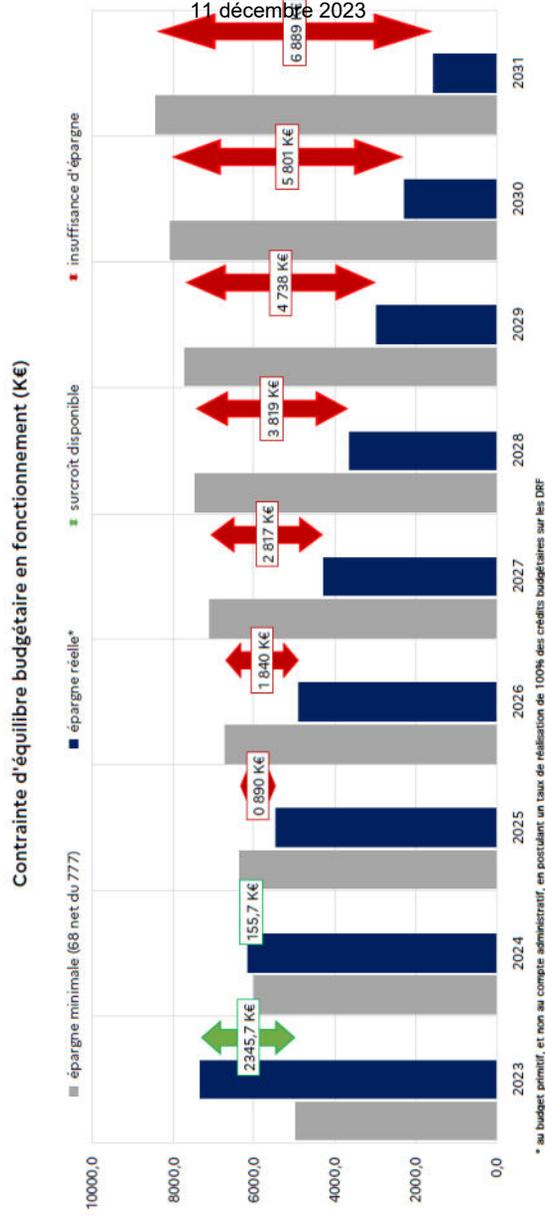


La prospective fait apparaître une situation financière fragile

- Une évolution de la dotation aux amortissements qui rend plus difficile l'équilibre de la section de fonctionnement dès 2025



CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES



* au budget primitif, et non au compte administratif, en postulant un taux de réalisation de 100% des crédits budgétaires sur les DRF

La prospective fait apparaître une situation financière fragile

- **Il est ainsi proposé d'acter les changements d'hypothèses suivants :**
 - Porter la durée moyenne d'amortissement à 27,5 ans (contre 22,5 ans actuellement), ce qui requerra de modifier la délibération sur les durées d'amortissement ;
 - Retenir -0,5% comme hypothèse de réduction des ventes d'eau (contre -1% précédemment) ;
 - Moduler le volume d'investissement annuels à 10,5 M€ (contre 12 M€ précédemment).

- **En outre, il est proposé d'engager une réflexion sur l'évolution tarifaire** afin de dégager des recettes supplémentaires permettant de couvrir le volume important d'investissements qui a été envisagé.

8. Les priorités 2024

Le contexte financier reste marqué par une grande incertitude, renforcée encore par les récentes tensions internationales. Face à cela, l'Agglomération s'engage à la fois pour les habitants du territoire, mais aussi pour les acteurs économiques et associatifs et pour les agents en maintenant un niveau d'investissement ambitieux.

Accompagner nos 39 communes membres est également prioritaire dans ce contexte dégradé et incertain.

Nos 4 ambitions du projet de territoire approuvé par le Conseil d'Agglomération le 22 novembre 2021 s'inscrivent plus que jamais dans cette actualité, en mettant au cœur de notre action :

- la sobriété et la production énergétiques,
- le développement économique de nos entreprises,
- les services à la population qui a plus que jamais besoin de notre soutien,
- le développement de partenariats, coopération pour faire naître de l'intelligence collective et de la mutualisation de moyens le territoire de demain.

NB : les chiffres indiqués correspondent aux propositions d'inscription budgétaire pour 2024 (chiffres TTC).

Un territoire de nouvelle donne environnementale

Plan Climat Air Energie Territorial : approbation et mise en œuvre

Fonds climat nouvelle donne environnementale : 2 M € pour les projets des communes en lien avec le contexte de hausse des prix énergétiques

Poursuite des études pour la mise en œuvre du projet réseau de chaleur : 150 000€ d'étude de faisabilité et d'accompagnement juridique, puis portage intégral par la SEM m2A énergies du projet de réseau de transport (investissement à hauteur de 130 M€).

Développement des mobilités : bus au gaz naturel pour véhicule (2,3 M€), pistes cyclables (3,2 M€), installation de bornes de recharge électrique via un appel à initiatives privées, poursuite du projet de cité du vélo, verdissement de la flotte, développement des projets hydrogène.

Poursuite des études relatives à la ZFE-m (zone à faibles émissions mobilité) en tant que « territoire de vigilance » (réglementation allégée) : 12 000 €

Collecte de déchets : suivi du marché de collecte des ordures ménagères et lancement d'un atelier-projet de réflexion sur la collecte des biodéchets.

Un territoire de nouvelle donne environnementale

Développement d'un écosystème multi-énergies, décarbonné et résilient : programme Blue Industrie SA 2023

Accompagnement des trois grandes plateformes industrielles (COB 30 [association des industriels de Chalampé], WEurope [plateforme de Chalampé], Stellantis, ZIMR [zone industrielle de Mulhouse Rhin]) dans les transitions industrielles, énergétiques et environnementales (appel à projets en cours)

Développement d'un écosystème hydrogène (production, réseaux avec GRT GAZ, stations multiénergies Autoport, usages mobilités et industriels)

Déploiement des réseaux de chaleur auprès des industriels : études et recherche de co-financements récupération de chaleur fatale industrielle

Lancement d'une étude sur l'optimisation et la revalorisation des eaux industrielles de refroidissement pour alimenter les canaux d'irrigation (Etat/CeA)

Un territoire d'accueil dynamique

Poursuivre l'accompagnement de l'entreprise Stellantis

- Favoriser son développement
- Faire de l'optimisation foncière du site une opportunité de développement du Sud Alsace

Poursuivre les réflexions engagées sur les sujets de réseau de chaleur, de mobilité et d'attractivité RH

Transformer le site industriel de la Fonderie en village de l'innovation via :

- La construction de Quatrium et de Technistub : 4 300 000€ et 3 472 502€
- Le développement de l'extension de KMO
- L'aménagement des espaces publics et du parking silo : 450 000€ et 490 000€

Développer le site tertiaire de la gare :

- En aménagement le secteur Ouest
- En édifiant un nouveau parking : 900 000€

Construire l'avenir économique de m2A en établissant un schéma directeur de développement et de programmation des zones d'activités :

- En l'inscrivant comme élément structurant du PLUi
- En développant la signalétique de nos ZAC

Un territoire d'accueil dynamique

Un développement économique durable, novateur et performant :

- Poursuite des travaux d'extension du parc expo

Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation :

- Soutenir l'Université de Haute-Alsace (UHA) dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et au travers d'une convention établie avec cette entité
- Restructurer des ensembles immobiliers (CROUS) : 200 000 €
- Soutenir les projets de recherche et le développement du Campus métier et qualification (CMQ) industrie du futur et numérique (100 000€ sur 5 ans)

Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires :

- Plan local d'urbanisme intercommunal : mise en œuvre des ateliers-projets
- Règlement local de publicité intercommunale : suivi

Développer une identité territoriale :

- Déploiement du schéma stratégique de développement muséographique et touristique
- Montée en puissance de l'agence d'attractivité

Un territoire d'accueil dynamique

Mettre en œuvre le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 et la convention avec la Région votés le 16 octobre 2023.

Conforter et développer nos écosystèmes d'innovation et d'attractivité:

- Idf et numérique : Quatrium : Fablab technistub
- Matériaux : Campus matériaux (Université de Haute-Alsace, Institut Français du Textile et de l'Habillement, Pôle textile)
- Medtech : Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation, Cellprothera avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, Université de Haute-Alsace, centre de réadaptation

Affirmer l'agglomération comme un Pôle d'affaires international sur nos secteurs stratégiques :
salon Be 5.0, Supply-chain...

Renouveler et développer une offre foncière et immobilière en lien avec les besoins sectoriels
identifiés et avec les objectifs de la loi climat et résilience

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres :

- Parc zoologique et botanique : achèvement du projet horizon Afrique (14 M€)
- Soutenir l'attractivité du pôle muséal en favorisant sa modernisation et sa restructuration (0,76 M €)
- Développer un pôle muséal autour des mines de potasse et des questions environnementales au nord de l'agglomération

Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive :

- Asseoir m2A comme une destination sportive de haut niveau en soutenant les communes dans le processus de labellisation « Terre de Jeux » et en menant une réflexion sur la compétence de sport de haut-niveau
- Excellence sportive : favoriser l'accueil d'événements sportifs nationaux ou internationaux
- Renouvellement des conventions Centre sportif régional d'Alsace / Collectivité européenne d'Alsace

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Mise en œuvre du nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) :

- **Quartier des Coteaux (Tours plein ciel)** : Partie Ouest, suppression des impasses en pieds d'immeubles et de reconstitution du maillage viaire entre 2024 et 2026. Partie Est : reconstitution totale (démolitions, aménagement puis constructions) avec la démolition d'équipements publics, la gestion d'attente de ces parcelles, le re-coutrage des réseaux de fluides et l'aménagement de parcelles à construire.
- **Démolition de la barre Camus** : avancée à 2026-2030.
- **Création d'un parc à l'est du Village Industriel de la Fonderie** : d'une surface de 1,4 hectare, il prendra la place d'un bâtiment industriel vétuste et d'un parking sommaire, il jouera à la fois un rôle d'îlot de fraîcheur en établissant la continuité de la trame verte avec le bassin de l'Illberg mais aussi un liant entre les zones d'activités et résidentielles de la Fonderie.
- **Quartier des Jonquilles à Illzach** : démolition de 20 des logements prévus à la réhabilitation d'ici à 2028 (rue des Dahlias) afin d'ouvrir un parc de logements sociaux au reste du quartier, et ce sans impact financier tant en montant d'opération que de subvention.

L'avenant voté fin 2023 représente un investissement total de 501,5 M€ HT.

- Coteaux : 192,9 M€,
- Péricentre : 71,8 M€ dont Péricentre – Fonderie : 25,9 M€, Péricentre – Briand : 25,5 M€, Péricentre - Wolf-Neppert : 19,2M€.
- Drouot – Jonquilles : 77,7 M€,
- Wittenheim-Markstein : 6,8 M€,
- Multiquartier : 7,3 M€,
- Hors QPV : 145,0 M€.

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Poursuivre la production de près de 400 logements locatifs sociaux sur le territoire par an :

1 M€ de crédits délégués par l'Etat

- Assurer une production de logements neufs
- Soutenir le parc privé et social existant
- Soutenir le renouvellement urbain

Soutenir les copropriétés en difficulté en favorisant notamment leur rénovation énergétique

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements de haute qualité en visant la réduction des consommations énergétiques (décret tertiaire)

- Conduire des travaux d'isolation du Centre sportif régional Alsace
- Remplacer l'éclairage à la patinoire
- Rénover les piscines (plus particulièrement celle de l'Illberg)
- Améliorer le service aux usagers par un espace de restauration au stade nautique

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Développer un accueil périscolaire

- Poursuivre les travaux en cours et conduire de nouveaux projets : Mulhouse Victor Hugo : 846 382 € ; Illzach Jonquilles : 941 855 € ; Lyautey Riedisheim : 795 400 € ; Staffelfelden Cité : 1 223 940 € ; Wittelsheim : 1 809 522 € ; Mulhouse Peupliers (Côteaux 1) : 1 397 854 € ; Mulhouse Camus (Côteaux 2) : 1 087 261 € ; Lutterbach : 1 032 762 € ; Wittenheim Centre : 190 000 € ; Kingersheim : 106 250 € ; Brunstatt-Didenheim : 714 040 € ; Habsheim : 205 680 € ; Baldersheim : 567 241 € ; Berrwiller : 197 321 € ; Rixheim : 260 000 €
- Distribuer aux enfants 360 000 goûters par an

Développer notre accueil en matière de petite enfance

- Multi-accueil Grande Ourse Illzach : 700 000 €
- Multi-accueil La Ribambelle Pfastatt : 100 000 €

Déployer la Politique de la Ville

- Faire le bilan du contrat de ville 2015-2023
- Elaborer le nouveau contrat de ville 2024-2030

Conforter les services en synergie avec les communes :

- Diversifier les offres du bibliobus : développement d'animations
- Accompagner les politiques du handicap et de l'insertion : recrutement du chargé de mission santé/handicap
- Elaborer la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Un territoire d'équilibre et de coopération

Développer les coopérations :

- Etendre les partenariats avec les intercommunalités du Haut-Rhin sur les problématiques partagées
- Poursuivre le service commun de secrétariat de mairie itinérant après une année d'expérience très concluante
- Mettre en œuvre la contractualisation avec la CeA

Fédérer les acteurs locaux autour de la Maison du Territoire :

- Faire de la Maison du Territoire un lieu de travail collaboratif et partenarial

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le projet de territoire :

- Permettre aux citoyens d'être au cœur des dispositifs de participation : un conseil de développement actif et engagé (validation de la saisine citoyenne)
- Former les agents pour acquérir une culture du numérique commune
- Développer des outils et méthodes de travail transversaux

Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux :

- Développer la plateforme e-services pour proposer un bouquet de services en ligne en lien avec les communes associées au groupement
- Déployer le parcours cybersécurité soutenu par l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- Elaborer un plan corps de rue simplifié

Un territoire d'équilibre et de coopération

Déployer les fonctions ressources de la collectivité :

- Développer des outils et méthodes de travail transversaux
- Développer une culture commune du management
- Mettre en œuvre le plan de charges en matière de système d'information
- Développer une communication interne fédératrice

Adapter les ressources humaines aux besoins de la collectivité :

- Poursuivre l'accompagnement des services dans le contexte de réorganisation des services

Mettre en place une revalorisation salariale :

- Soutenir le pouvoir d'achat des agents de m2A : versement de la prime pouvoir d'achat comprise entre 300€ à 800€ suivant la rémunération perçue
- Mettre en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Renforcer la formation et lancer l'école des talents

9. Conclusion

Des fondamentaux financiers à consolider pour investir durablement

- **Sur la période 2024-2028, m2A a pour objectif de préserver sa situation financière tout en poursuivant le programme d'investissement ambitieux du Projet de Territoire**
- **Pour ce faire, il est nécessaire de :**
 - **consolider l'amélioration du niveau d'épargne brute**
 - **accroître l'attractivité de la collectivité en termes de régime indemnitaire**
 - **poursuivre la mise en œuvre de Vision 2030**
- **Pour répondre à ces enjeux, l'équilibre du budget 2024 oblige à :**
 - **maîtriser les dépenses de fonctionnement**
 - **réinterroger en particulier la pertinence du niveau de subventionnement**
 - **consacrer un effort significatif sur les rémunérations des agents**
 - **phaser les investissements au plus près de leur planning de réalisation**



MERCI

DE VOTRE ATTENTION

M. le Président : Nous continuons avec le débat sur les orientations budgétaires, une étape importante de la phase de la préparation du budget 2024. Vous vous rappelez l'année dernière quand, en introduction du DOB, je disais que l'exercice 2023, on ne savait pas trop à quoi s'attendre. C'était un contexte très incertain, qu'il y avait cette crise post sanitaire, la flambée des prix de l'énergie, des matières premières et que cela allait impacter sérieusement nos finances. Nous avons tous pris des mesures courageuses d'ajustement de la fiscalité avant de rechercher la sobriété dans notre manière de fonctionner. On observe, et Antoine rentrera un peu plus dans le détail, une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement, mais aussi une baisse de l'encours de la dette, mais sans revenir au niveau d'avant 2020. Mais je vais le laisser nous présenter cela, soit seul, soit avec Benoît, je ne sais pas s'ils le font en deux voix ou tout seul, mais je laisse la parole à Antoine.

M. HOMÉ : Merci, Président.

Il faut préciser que, comme d'habitude, cette présentation a été précédée par une réunion de l'atelier permanent finances. Je remercie d'ailleurs, avec Benoît, les membres nombreux et fidèles de l'atelier permanent finances. Je remercie également le service finances de l'Agglomération, Guillaume GARCIN qui est là et puis le DGA, Etienne SCHOOR, qui est absent puisqu'il a eu une petite fille, qu'il est en congé de paternité qui s'appelle Mathilde. Cela a déjà été dit, mais je le redis. Comme disait Léon BLUM : « *Il vaut mieux se répéter que de se contredire* ».

Je suis en forme, j'ai pris la citation au hasard. On va parler des orientations budgétaires, je cite souvent le Général DE GAULLE qui appartient à tout le monde. Nous allons venir au budget général, je vais commenter les slides, on va les parcourir ensemble.

Sur le budget général, première slide. Après un fléchissement en 2020, nous avons quand même épargné plus. Notre épargne brute s'est améliorée. Vous savez, le vice-président aux finances est toujours inquiet, c'est un peu son ADN, néanmoins, nous n'avons pas retrouvé les niveaux d'avant crise, tant en raison des dotations de l'État qui stagne que les recettes tarifaires, on n'a pas retrouvé les recettes tarifaires d'avant.

Il faut préciser aussi que notre taux d'épargne brut s'éloigne du seuil de vigilance de 10 %. Donc, ce n'est pas la catastrophe, mais en même temps, il était inférieur à la moyenne de la strate. Nous avons des fondamentaux financiers qui sont corrects, mais ce n'est pas non plus le nirvana.

S'agissant de la dette, effectivement, on l'a dit. Quels sont les fondamentaux ? Une capacité de désendettement de sept ans, un rebond de l'épargne, moins de recours à l'emprunt. On a utilisé notre fonds de roulement, mais là aussi, il reste plus élevé que la moyenne des intercommunalités de même strate. Là aussi, une capacité de désendettement inférieure au premier seuil d'alerte fixé à dix ans. Là aussi, sur la dette, des paramètres qui sont somme toute corrects.

Nous allons continuer, je vais assez vite, car nous avons devant nous une longue soirée et je sais que vous êtes plus attirés par la suite que par mes chiffres, ne dites pas le contraire, allez, soyez honnêtes.

Les recettes de fonctionnement plus importantes que la moyenne des collectivités, mais présentent des fragilités. On sait qu'on a des recettes importantes, car on est une Agglomération de service, je le dis régulièrement. En même temps, il faut dire aussi au niveau de nos recettes qu'une partie repart puisqu'il y a les reversements aux Communes, ACTP, etc., entre les recettes brutes et les recettes nettes, il y a évidemment, ce n'est pas nouveau, un delta important.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles sont plus importantes que dans d'autres agglomérations pour la même raison que nous avons une intercommunalité de service, mais vous le voyez sur cette slide n° 7, le taux de croissance est maîtrisé. On est là sur une croissance des dépenses de fonctionnement inférieure aux EPCI de même taille. Cela, je tiens à le dire, ce n'est pas toujours évident.

Venons-en aux reversements communautaires. Là, ils sont importants, je le disais. Il y a la DSC, dont je reparlerai un peu plus tard. Cela, c'était en 2022. Et plus de 65 millions d'euros d'attributions de compensation qui sont le produit de l'histoire, mais qui pèsent très lourdement sur les finances de m2A.

Les investissements, voilà. L'effort d'investissement, 129 € par habitant, il est dans la moyenne de la strate. Nous avons un taux de subvention proche de la moitié des dépenses d'investissements engagés. Cela, ce n'est pas mal. Un des rôles de nos services est de rechercher des subventions d'investissement, par exemple sur le périscolaire comme nous faisons dans nos communes et de ce point de vue là, nous sommes plutôt performants.

Je vais revenir à l'endettement. Vous savez bien qu'il y a un contexte de remontée des taux d'intérêt. Le Président a organisé d'ailleurs samedi à l'intention des maires une journée à Wettolsheim où il y avait un atelier auquel j'ai participé sur ce sujet. Nous avons connu l'époque où avec le service finances de m2A, nous avons des propositions d'emprunt, même à taux négatif ou pas loin. On a souscrit des taux fixes à 0,33 %. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont montés à 4 %. Là, ils sont un peu en train de redescendre, mais ce n'est quand même pas terrible. Néanmoins, ce qu'il faut dire, c'est que nous avons une dette sur le budget général de 127 millions d'euros, qu'elle a baissé, car nous avons décidé de mobiliser le fonds de roulement et que, du coup, notre taux d'endettement est en dessous de la moyenne de la strate. Cela, c'est plutôt intéressant à souligner. Donc, sur la dette, ce n'est pas mal.

Que dire encore sur le contexte général ? Je suis toujours à la page 12. Recours limité à l'emprunt, je l'ai déjà dit. Nous anticipons, à fin 2023, 112,3 millions d'euros de dette sur le budget général.

Je l'ai dit aussi, nous sommes prudents, car les taux sont élevés. Nous avons surtout du taux fixe, 57,6 %, une durée de vie résiduelle, la dette de 9,5 années. Cela permet de l'amortir assez rapidement. C'est en 2023, notamment, que nous n'avons réalisé aucun nouvel emprunt. J'avais jugé qu'il ne fallait pas effectivement, vu le contexte, s'y engager et plutôt, comme je le disais, utiliser le fonds de roulement. Après, on verra, les taux d'intérêt ne vont pas forcément rester à ce niveau-là de façon très élevée. Cela dépend beaucoup des anticipations inflationnistes et de la politique qu'adoptera Mme LAGARDE, non pas l'ancienne sous-préfète de Mulhouse, mais je parle ici bien sûr de la présidente de la BCE à Frankfort, l'illustre Christine LAGARDE, une femme fort compétente. Clin d'œil à toutes ces femmes qui exercent les plus hautes fonctions avec talent et énergie.

Je vais parler du budget transport. Là aussi, un encours du budget annexe transport de -9,6 %, un taux moyen de la dette de 2,67 %. C'est important de regarder la dette du budget transport, car si nous voulons demain faire prospérer le projet d'extension du tramway, nous avons besoin de dégager des capacités d'emprunt sur ce budget annexe. Ce qu'on peut dire quand on regarde la courbe, ce qu'on appelle l'amortissement de la dette, c'est que cela se présente plutôt bien. Je le dis tout le temps que le temps de faire les procédures administratives [inaudible] DUP, etc., nous aurons à ce moment-là un budget annexe que je crois

mobilisable. Nous avons également la dette du budget du chauffage urbain qui ne pose pas de difficultés particulières.

On a les dépenses de personnel, je fais un focus dessus. D'abord, c'est obligatoire dans le DOB. On a une présentation de la structure de la masse salariale. Ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a eu des mesures nationales. C'est toujours le même sujet, on vit cela dans nos communes. Nous considérons que globalement les rémunérations de nos agents sont plutôt faibles, mais le problème est que lorsque l'État décide de mesures d'évolution qu'on peut partager philosophiquement, évidemment, c'est un transfert de charge relativement important, c'est le cas. Il faut aussi noter, on avait la commission l'autre jour avec notamment Florian COLOM qui coanime avec moi cette commission, nous avons eu la commission de mutualisation avec Mulhouse. Cela va changer avec la réorganisation des services, mais grosso modo jusqu'à assez récemment, on était plutôt du 49/51, on est plutôt sur du 55/45. Cela va dépendre chaque année des emplois mutualisés. Là, il y aura nécessairement des évolutions. Ceci étant, cette commission se fait, je crois, dans de bonnes conditions, on travaille très bien ensemble.

Nous avons également des effectifs stables depuis l'arrivée de Rhin Sud, cela fait déjà pas mal d'années et une durée du travail, je suis slide 21, qui est conforme à la loi dite loi Dussopt. De la même façon, nous participons à la protection sociale complémentaire des agents.

Maintenant, dans quel contexte élaborons-nous le budget ? Ce budget, on le votera bien sûr en début d'année prochaine. Evidemment, des marges de manœuvre réduites. Il y a quand même des nouvelles qui ne sont pas très favorables. Nous avons perdu définitivement le fonds de péréquation intercommunal depuis deux ans. Comme toutes les collectivités, la suppression de la TH, la division par deux du foncier bâti et de la cotisation foncière des entreprises nous ont lourdement impacté. La politique du gouvernement a quand même conduit à un étranglement financier et fiscal des collectivités. Cela continue avec la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Chez nous, c'est plus préoccupant qu'ailleurs, car nous sommes une agglomération qui a un PIB industriel important. Donc, toutes ces mesures évidemment ne nous servent pas, même si par ailleurs il y a une dynamique de TVA en hausse. Nous préférons toujours des impôts sur lesquels nous maîtrisons et le taux et l'assiette plutôt que des reversements de fiscalité nationale ou des dotations. La dotation de compensation qui est une des principales dotations pour les intercommunalités, pour nous, elle a baissé. Donc, ce n'est pas non plus un paramètre très positif.

Les dépenses sont marquées par l'inflation, je le disais, elle demeure élevée. Là aussi, on dit : « Cela va baisser ! ». Les taux d'intérêt, j'en parlais, les prix de l'énergie, évidemment, cela aussi c'est mieux qu'avant, mais c'est moins mieux qu'avant avant. Donc, vous avez quand même un prix de l'électricité, notamment du gaz aussi qui est élevé, le point d'indice. Nous avons également eu des échanges sur l'attractivité des métiers de m2A, j'en parlais dans ce contexte et je salue cette mesure. Le Président a décidé d'attribuer la prime de pouvoir d'achat aux fonctionnaires de m2A, je l'ai fait aussi fait à Wittenheim. C'est très important, ce sont 666 000 €, mais le vice-président aux finances n'est pas un esprit étroit et lorsque des mesures de justice sociale sont décidées, il y souscrit avec entrain.

Revalorisation du régime indemnitaire, c'est le RIFSEEP. Vous imaginez que certains métiers, prenez le garage par exemple, on est en difficulté. Non seulement aujourd'hui, souvent le secteur privé paye mieux, mais nous avons également la difficulté transfrontalière qui nous pénalise, surtout les métiers techniques en particulier. Donc, ce n'est pas évident, j'en discute parfois à l'AMF avec des

collègues de la Savoie, de l'Ain ou d'autres régions frontalières de nos amis helvètes. Être situé à quelques kilomètres de la Suisse est parfois un bonheur, mais souvent un handicap, car évidemment, c'est difficile surtout avec de jeunes salariés qui peuvent trouver des conditions salariales que nous connaissons.

Quelques mots, slide 25, sur le projet de loi de programmation des finances qui est le PLF. Actuellement, on est en discussion, je suis dans les auditions au Sénat pour l'AMF, à l'Assemblée pas trop puisque nous devons être la seule démocratie au monde où grâce au 49.3, il n'y a plus de débat à l'Assemblée nationale, c'est un autre sujet. Sur le projet de loi de programmation des finances publiques, vous savez qu'il est prévu que la France revienne à un déficit de 2,7 % à l'horizon 2027, mais uniquement par les efforts des collectivités locales et de la sécurité sociale.

Quant au déficit de l'État, il ne baissera pas, je vous le dis. Toutes les présentations des finances de la France à horizon pluriannuel qui sont faites à Bruxelles reposent uniquement sur une amélioration du solde budgétaire qui serait le fait des deux partenaires non-État. Evidemment, c'est quand même assez embêtant. Par contre, il n'y a pas de processus du Cahors, c'est-à-dire que nous sommes conduits à avoir une augmentation des dépenses de fonctionnement de l'inflation provisionnelle - 0,5 %, mais il n'y a pas à ce titre et tant mieux de mesures coercitives. Ceci étant, nous, les Alsaciens, nous sommes des gens disciplinés, alors, nous essayerons de le faire. Cela ne nous est pas toujours récompensé.

Les objectifs en matière de gestion financière, c'est classique. Je pense que tous vos adjoints aux finances disent un peu la même chose :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en conservant les moyens d'agir ;
- se prémunir d'une éventuelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, c'est plus du dialogue avec l'État et via les parlementaires ;
- consolider le niveau d'épargne brut.

Quand même, je trouve que notre niveau d'épargne brut est un peu juste. On est quand même à un seuil de 10 %, encore une fois, on n'est pas dans le rouge, mais on n'est pas non plus dans une situation, n'est-ce pas Fabian, extraordinaire. Donc, sur l'autofinancement, on a toujours une difficulté et puis bien sûr être très vigilants sur la capacité de désendettement.

Pour ceux qui étaient là samedi, il y avait effectivement un banquier de La Banque Postale qui a présenté assez bien les ratios de gestion. Je trouvais que la présentation était intéressante et sur des sujets qui peuvent sembler compliqués. Quelques mots sur les projections budgétaires du budget général et du budget des transports. Je vais vite, mais il y a quand même des choses à dire. Nous avons des projections d'évolution des dépenses de fonctionnement qui sont contenues. Vous voyez, sur les charges à caractère général, nous prévoyons + 1,8 % par an. Nous avons même fait moins.

Sur l'énergie et sur la masse salariale, une progression. Sur la masse salariale avec quand même des efforts sur la rémunération des agents, une variation de 2 % sur les contributions SIVOM, un équilibre du budget transport qui va être le meilleur possible, et un examen approfondi de la pertinence et du montant des subventions de fonctionnement.

On l'a fait avec Benoît, que je salue et que je remercie, l'exercice de préparation budgétaire sur le fonctionnement avec de grandes ambitions. Ce n'est pas évident, car c'est très difficile de réduire les dépenses de fonctionnement alors que tout le monde est à l'os. Donc, une fois qu'on a dit cela, c'est plus facile à dire qu'à faire.

En revanche, la dynamique des recettes est exposée au contexte économique. Je vous rappelle quand même que les dotations de l'État ont continué à baisser. À ce titre, au niveau du PLF, Mme BORNE a consenti une augmentation de 100 millions d'euros de la masse globale de la DGF qui devait augmenter de 220 millions d'euros. Elle augmentera de 320 millions d'euros, mais avec une inflation de 4 % qui est prévue en 2024. Cela fait une perte sèche de 300 à 400 millions d'euros pour l'ensemble des collectivités. Cela veut dire qu'il faut s'attendre que peut-être qu'à m2A et pour beaucoup de vos collectivités, vous aurez une baisse de la DGF en euros, courant l'an prochain, ce ne sont pas de bonnes nouvelles.

On avait beaucoup parlé de cela, car il y a une revalorisation des bases, mais la DGF est importante pour beaucoup de communes ou d'intercommunalités et on l'oublie trop.

La croissance économique n'est pas très élevée, donc l'évaluation forfaitaire des bases fiscales, c'est 4,7 %, même à cette date, on verra. C'est un peu plus ce que je disais. Nous avons travaillé avec une hypothèse de stabilité des taux. On avait des discussions là-dessus, mais l'an dernier, nous avons augmenté les taux de deux points. Là, les préfigurations qu'on a faites, on les a faites à taux égal, hors évidemment évolution forfaitaire des bases.

Ensuite, vous avez un détail de l'ensemble des lignes. Rappeler quand même que nous avons une PPI, que sur le budget général, nous avons identifié 248 millions d'euros de réalisation sur 641 millions d'euros par an, si nous mettons en œuvre la PPI, avec une montée en puissance plus tôt en 2027, avec un taux de subventionnement moyen de 20 %. Je le dis, car cette PPI a été votée à l'unanimité et elle doit rester notre guide d'action. On aura après une déclinaison de quelques grands projets.

Sur le budget des transports aussi, il y a déjà 53 millions d'euros qui sont prévus sur la période de la PPI. Cela, c'est hors grands investissements supplémentaires. Nous avons une trajectoire des besoins de financement qui vous est présentée. Nous pensons adhérer à l'Agence France Locale. Qu'est-ce que c'est l'Agence France Locale ? C'est l'agence financière des collectivités locales. Elle a été créée par Jacques PÉLISSARD, ancien président de l'AMF et la Ville de Wittenheim fut l'un des membres fondateurs.

L'idée à l'époque, c'était après 2008, après la faillite de Goldman Sachs et la crise des liquidités, il y avait des collectivités qui ne trouvaient plus de banque commerciale pour leur prêter. Donc, cela a été créé et les actionnaires sont les collectivités et ils empruntent, notamment sur les marchés obligataires. Quand vous êtes actionnaire de l'AFL, ce qui sera proposé pour m2A, vous pouvez emprunter auprès d'eux ou pas, après, vous vous souscrivez au capital, mais cela, c'est une immobilisation financière, mais surtout les autres s'alignent. Cela permet de créer ce qu'on appelle un benchmark, c'est-à-dire que je vois bien à Wittenheim que j'ai toujours des banques qui viennent, que j'ai toujours l'AFL qui vient et que j'ai toujours les meilleurs taux, pas seulement, car c'est moi, mais que les banquiers se regardent et que quand l'AFL vient, en quelque sorte, ils s'alignent. Donc, c'est intéressant d'en discuter pas mal au comité de direction, car c'est un investissement financier qu'il faut faire au début, mais encore une fois, c'est un actif financier, donc c'est de l'argent qui est utilement employé. On aura l'occasion d'en reparler, je crois que nous prévoyons de passer à la délibération en début d'année prochaine.

Sur la période 2023-2028, la prospective financière avec ses hypothèses de dépenses et de recettes qui figurent dans la slide dans le document. Le taux d'épargne brut se stabilise sur le budget global, sur le budget principal, il remonte, se dégrade et remonte. Il se stabilise, on va dire qu'on est à des niveaux encore

une fois corrects, mais qui n'ont rien de mirifique de mon point de vue et vous avez une série de slides.

Le budget du chauffage urbain, on n'en parle pas toujours, mais c'est un budget sur lequel il faut toujours jeter un regard attentif, avec une épargne qui se dégrade en 2022 en raison de la charte de quota de gaz à effet de serre, une capacité de désendettement qui se dégrade un petit peu aussi, mais un budget 2024 qui intègre la diminution des coûts des énergies. Evidemment, c'est un budget qui est très sensible à ce sujet.

Nous avons depuis l'an dernier un nouveau budget, le budget de l'eau, cher à Loïc RICHARD et à Maryvonne BUCHERT. Ce budget est élaboré sur des ratios financiers solides à fin 2022, mais il faut faire attention. J'étais l'autre jour à la réunion de la Régie. Il y aura tout à l'heure un rapport qui sera présenté par Loïc RICHARD. Le taux de l'épargne brut à ce stade est important. Le stock de dettes est modéré, la capacité de désendettement est bonne, mais c'est un nouveau budget. Le problème sur le sujet, mais Loïc le dira ou Maryvonne, c'est que les projets sont tels qu'il va falloir qu'on ait une réflexion pour trouver des ressources nouvelles, sinon, ce budget sans mauvais jeu de mots, pourrait prendre l'eau assez rapidement, mais pas au sens où nous le souhaitons.

Nous allons droit vers un effet de ciseau. J'étais à la réunion de la Régie et la prospective financière fait apparaître une situation fragile très rapide si nous ne prenons pas des mesures et les mesures techniques qu'on peut prendre : porter la durée moyenne d'amortissement de façon plus importante, car il y a d'autres inconvénients. Considérer que les ventes d'eau ne se réduiront pas trop et moduler le volume d'investissement. Même en modulant le volume des investissements de la Régie à 10,5M d'euros par an, il faudra avoir une réflexion sur le tarif. On verra tout à l'heure, je ne vais pas anticiper et déflorer ce que va vous dire Loïc, mais de toute façon, il faudra le faire. De toute façon, il n'y a aucune intercommunalité de France qui est passée à côté d'une réflexion sur ce sujet. C'est un sujet de qualité de vie, c'est un sujet important et sur lequel les investissements sont incontournables. Donc, on a un sujet recette, mais cela, je laisserai Loïc en parler et on aura l'occasion d'en reparler au moment du vote du budget.

Les priorités 2024, un contexte financier qui reste marqué par une grande incertitude. Alors, cela peut sembler loin de nous, mais toutes les tensions internationales qui existent peuvent aussi avoir un impact un moment sur l'économie et le budget. Donc, nous continuons à être présents :

- pour les habitants ;
- pour les communes membres ;
- autour des grandes priorités définies en projet de territoire : sobriété et production énergétique, développement économique, service à la population, partenariat et coopération.

Nous avons effectivement listé les projets de façon un peu plus littéraire pour que ce que je vous ai dit de façon plus technique prenne de la chair et là, vous retrouvez les grandes priorités :

- le Plan climat ;
- le fonds climat ;
- le projet réseau de chaleur ;
- les mobilités ;
- la collecte des déchets ;
- l'industrie ;
- l'économie ;
- les réseaux de chaleur encore une fois ;

- le territoire d'accueil dynamique. On travaille avec les entreprises, Fonderie, Stellantis, zone d'activité, l'enseignement supérieur, l'urbanisme durable, l'identité territoriale
- et puis aussi tout ce qui concerne le schéma de développement économique, le tourisme, l'offre foncière, le « Territoire solidaire ». Là, les quartiers Politique de la Ville, le NPRU, les copropriétés, c'est un investissement important qui est fait. Le « Territoire solidaire », c'est le logement locatif social, c'est tout ce qu'on fait en matière de copropriété, je le disais. Le « Territoire solidaire », c'est la lourde et importante compétence périscolaire, la petite enfance, la Politique de la ville, territoire d'équilibre et de coopération. Nous avons là aussi tous les sujets relatifs aux agents. Je vous parlais de la revalorisation salariale, il y a aussi tout ce qui est équipement sportif.

En conclusion, j'ai essayé d'être un peu rapide. Page 57, les objectifs de m2A sont :

- de préserver sa situation financière tout en poursuivant le programme d'investissement ambitieux pour le territoire. Encore une fois, un sujet un peu sensible, c'est la consolidation de l'épargne brute. On verra d'ailleurs dans le cadre du travail sur le pacte financier et fiscal si on peut avancer sur ce point, pas seulement en termes de péréquation ;
- l'attractivité de la collectivité pour les agents, c'est un sujet, il y a une crise de l'emploi public partout en France ;
- la mise en œuvre de vision 2030, ce n'est pas un magasin d'optique, mais c'est le projet pluriannuel de l'agglomération ;
- encore une fois, maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- réflexion sur le subventionnement ;
- effort sur la rémunération des agents ;
- phasage des investissements.

Voilà, chers collègues, cher Président, quels sont les principes fondamentaux de ces orientations budgétaires que j'ai eues, avec Benoît, le plaisir de vous présenter ainsi qu'à l'atelier permanent en finances de l'autre jour.

M. le Président : Merci beaucoup, Antoine.

Y a-t-il des questions ou des réflexions ou des commentaires ? M. SIMEONI.

M. SIMEONI : Merci, M. le Président. Merci, Antoine, pour cette présentation sincère, élaborée, non sans humour et en même temps lucide, parfois critique par rapport à l'environnement.

Le problème qui est posé, je le traduis à ma façon, c'est une sorte d'équation impossible à résoudre, la quadrature du cercle, avec le maintien de nos fondamentaux en même temps qu'on a, Antoine, l'a dit avec force, une baisse constante de nos recettes. Je ne reprends pas tout ce qui a été signalé sur les baisses de dotation, etc. La mise sous tutelle également financière des collectivités dans la loi de finances 2024 et en même temps l'explosion de nos dépenses.

Il me semble que puisqu'il s'agit du débat ce soir, il nous faut pointer d'abord la responsabilité du gouvernement et des gouvernements successifs sur cette mise sous tutelle des collectivités et agir aussi à notre échelle pour porter sur le plan politique l'idée, premièrement, d'un rétablissement de la capacité à lever l'impôt pour les collectivités, c'est quand même essentiel, la TVA, Antoine l'a dit, cela dépend aussi du contexte économique.

Ensuite, deuxièmement, à pouvoir disposer d'un accès facilité aux crédits, la suggestion sur la France locale, c'est bien, mais si on disposait d'un accès plus facile en termes de taux avec des taux, y compris des taux zéro pour un certain

nombre d'investissements publics de première nécessité, je pense, cela serait important.

Ensuite, d'agir également pour la maîtrise de l'énergie et de la régulation des prix de l'énergie. On ne peut pas être soumis au yoyo du marché et à une politique qui finalement repose entièrement sur les collectivités. Donc, il y a cet effort à faire. J'ajoute également qu'il faut peut-être s'y interroger, Antoine l'a suggéré, on l'a souvent dit en atelier finances, la question des ACTP. J'y reviendrai un peu plus loin puisque la délibération suivante y fait référence. Je souligne quand même avec satisfaction le choix fait par la collectivité devant la crise des recrutements et les pertes de pouvoir d'achat de nos agents, d'une part de la mise en place d'une prime pour 2023 et en même temps la promesse, j'y reviendrai un peu plus loin aussi, d'une amélioration assez intéressante du régime indemnitaire puisqu'il y a 4 millions d'euros qui sont provisionnés pour cela.

Il faudrait également, par ailleurs, dans le cadre de ce débat, s'interroger sur un certain nombre de nos choix. Je pense que le débat sur le budget est important par rapport à ce que nous souhaitons faire aussi. Peut-on rester encore aujourd'hui sans rien dire sur la densification des flux automobiles, la pollution qui en découle alors même que nous ne regardons pas ce qu'on pourrait faire avec le développement de notre réseau de transport, son renforcement, son extension et la mise en place de la gratuité d'usage de façon progressive ?

De la même manière, peut-on rester sur les questions culturelles absentes dans le financement de la culture qui est portée essentiellement dans l'agglomération par Mulhouse ?

Peut-on aller à la Filature, à l'OSM, à l'Opéra du Rhin, au Bel-Air sans contribuer ? Je ne le dis pas de manière aussi importante que la Ville de Mulhouse, mais quand même, à ce financement, d'autant plus qu'en même temps on a créé une agence d'attractivité qui essaye de valoriser, qui ambitionne de donner un nouvel élan aux territoires.

Je le dis aussi, car dimanche, il y a eu un match de Coupe de France. Cela fait de la peine lorsqu'on rentre dans le stade de l'Ill et cela, c'est la compétence directe de m2A. Là aussi, peut-être envisager par rapport au sport populaire et au football en particulier qui vit des heures difficiles dans notre ville, à Mulhouse, je suis Mulhousien. Là aussi, peut-être se poser des questions pour essayer d'avoir ces moyens.

Si ce débat sur les orientations budgétaires a un sens, puisqu'il précède le vote sur le budget primitif qui interviendra en janvier, c'est aussi de s'interroger à la fois sur le constat, Antoine l'a fait très bien. Je n'ai rien à rajouter à ce qui a été dit et les services travaillent de manière excellente, mais après, il y a aussi peut-être à s'interroger par rapport à la réalité et aux attentes, tant en termes de luttes pour le progrès écologique, que pour le progrès social. C'est la question du réseau de transport à mon avis et à notre avis pour mes amis, mais aussi voir que le rôle que joue Mulhouse sur la culture qui est largement ouverte sur l'ensemble du territoire et qui n'est pas suffisamment pris en compte dans le financement que pourrait apporter également m2A.

Voici, chers collègues, ce qu'on propose aussi pour qu'il y ait un débat sur le sujet puisque c'est le moment, débat d'orientation budgétaire. Merci, M. le Président. Merci, Antoine.

M. le Président : Merci, M. SIMEONI.

Juste deux-trois réflexions. Merci de nous féliciter de la gestion financière de l'agglomération et j'ai bien compris votre volonté qu'on s'investisse plus en culture, mais juste vous dire qu'on porte quand même déjà l'ensemble des musées sur

toute notre agglomération. Vous savez qu'on est le premier pôle muséal technique d'Europe, musée technique et on est investi de plus en plus. Justement, on donne le plus de cohérence et on verra les chiffres au niveau de l'Agence d'attractivité qui sont plutôt bons.

Au niveau du sport, vous le savez qu'on y travaille pour reprendre la compétence du sport de haut niveau, à savoir coût, quand et comment pour qu'on ait quelque chose de cohérent dans le développement du sport, mais naturellement plus de dépenses, il faut aussi avoir les recettes en face, il faut toujours garder cet équilibre qui nous permet aussi d'assumer l'ensemble des investissements. Vous le savez très bien au niveau des marchés publics que les coûts des chantiers, on l'a vu la dernière fois quand on était en réunion, on a des surcoûts et des avenants conséquents sur l'ensemble de nos projets aussi, c'est cet équilibre qu'il faut trouver.

Merci beaucoup de votre intervention. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Florian COLOM et ensuite Alfred JUNG.

M. COLOM : Merci, M. le Président.

Je voulais également m'associer aux félicitations qui ont été faites aux agents de la collectivité et à toi, Antoine, pour le travail fait. Je ne sais que trop bien ce qui se cache des fois dans les coulisses de ce genre de délibération et finalement, dans un contexte, que je qualifierai, d'injonction contradictoire et qui nous amène à devoir constamment faire plus avec moins, comme une forme d'opposition entre le temps long et le temps court dans les politiques publiques que nous sommes amenées à présenter et à bâtir. En ce sens, je dirais, les orientations que tu as décrites de ce point de vue là sont assez équilibrées entre le fonctionnement et l'investissement, le temps long et le temps court.

En ce qui me concerne, je voulais simplement faire une remarque de manière très générale. Attention aux enjeux de solidarité dans ces conjonctures-là. Je dirais les enjeux de solidarité dans tous les aspects de la solidarité en premier lieu entre nous, au niveau des communes de l'agglomération. En ce sens, le travail qui va s'ouvrir sur le premier trimestre 2024 est à saluer, cela fait déjà quelque temps qu'on en parle. Mais c'est vrai que ce travail de solidarité entre communes, non pas pour se regarder les uns les autres, mais pour se tirer collectivement vers le haut, est un travail qui est à mon sens extrêmement positif.

Le deuxième aspect, c'est la solidarité vis-à-vis de nos concitoyens avec la réflexion de manière plus large que l'on pourrait avoir au sein de l'agglomération sur une politique de tarification sociale, pas uniquement dans un aspect. Je n'ai pas forcément d'idée claire, mais si ce n'est que l'intention politique de porter ensemble une tarification sociale sur l'un ou l'autre des services publics que l'on peut être amenés à proposer.

J'ai souvent pris, moi ou les collègues, l'exemple du périscolaire, mais il y avait d'autres services sur lesquels nous pourrions être amenés à réfléchir sans forcément renvoyer toujours à ce que la commune peut souverainement faire ou décider. Je pense qu'on aurait réellement un intérêt tous ensemble à porter un message politique fort à 39 communes, les communes et l'agglomération en ce sens, surtout qu'on le voit lorsque l'agglomération veut porter quelque chose quand bien même ce n'est pas l'usage, elle le peut, c'est le cas avec la compétence du périscolaire qui est finalement à l'échelle nationale plutôt une exception à la règle.

On pourrait imaginer cela, non pas dans la volonté de faire porter cette tarification sociale par l'agglomération seule, mais de réfléchir à un portage commun, villes-agglomération ou du moins des communes qui souhaiteraient le faire.

C'est ma contribution, je dirai, à ce débat d'orientation que l'on peut avoir à la fois sur ce temps court, sur le temps un peu plus moyen et sur le temps un peu plus long.

M. le Président : Merci, Florian.

J'aime bien cette complémentarité entre les communes et l'agglomération et porter les projets ensemble, que ce soit dans l'investissement, car on sait très bien aussi que les communes ont de plus en plus de peine et c'est pour cela qu'on avait fléchi aussi des « Fonds Nouvelle donne », on en parlera tout à l'heure, à destination des communes pour leur permettre justement d'avoir la possibilité financière d'investir, mais aussi de travailler sur le fonctionnement et toute la réflexion qui est la nôtre sur la dotation de solidarité communautaire, avec cet atelier projet sur le pacte fiscal et financier, nous donnera aussi l'occasion de prouver notre implication.

Merci beaucoup. Oui, je t'en prie.

M. JUNG : M. le Président, chers collègues, on ne peut que se réjouir quand on voit que le budget intègre la notion de développement d'un écosystème multiénergie. Par contre, là où je m'interroge, c'est qu'on ne voit nulle part apparaître par exemple le développement potentiel de parcs photovoltaïques. Aujourd'hui, la technologie évolue, le prix des panneaux est en baisse. On pourrait très bien imaginer au niveau de la collectivité d'avoir une démarche de production d'énergie, de devenir producteur d'énergie. On sait que l'énergie va coûter de plus en plus cher, même si elle a un petit peu baissé et la consommation augmente. Est-ce qu'il est prévu quelque chose dans ce sens et est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer de lancer un projet qui pourrait desservir la collectivité ? Merci.

M. le Président : Merci. Rémy.

M. NEUMANN : Il y a un grand projet qu'on va lancer sur le photovoltaïque en dehors des projets que lancent déjà certaines communes en partenariat avec des sociétés privées, ce sont des ombrières photovoltaïques que nous allons mettre à la Maison du Territoire et qui permettra aux bâtiments de m2A et de la Maison du Territoire d'être autonomes à terme en consommation électrique. C'est un gros investissement de près de 1 million d'euros que nous allons lancer et nous allons par ailleurs continuer à soutenir les investissements des communes. Je crois que le Président en a parlé, on va aider les communes dans leurs investissements sur le développement durable et pour les actions dans le cadre du plan climat. Il y a déjà des actions qui ont été réalisées, mais Jean-Claude MENSCH pourra en parler mieux que moi. Tout ce qui est économie d'énergie et développement d'énergie durable est soutenu par des subventions de m2A aux communes et c'est prévu encore dans le budget l'année prochaine.

M. le Président : Merci, Rémy.

Je vais donner la parole à Jean-Claude.

M. MENSCH : Je ne vais pas anticiper la délibération qui va suivre, mais il y a un point sur la deuxième délibération qui concerne les observations de la Chambre régionale des comptes qui, dans ses recommandations, nous demande un budget

vert. Alors, comment faire ? On parle maintenant du débat, on est dans le débat d'orientation budgétaire et comme nous avons déjà fléchi dans le programme pluriannuel d'investissement toutes les dépenses qui sont allouées au développement durable ou alors à tout ce qui concerne la transition écologique, globalement, et qui est d'ailleurs très impressionnant de l'ordre de 50 %. Ne pourrait-on pas se diriger maintenant par un fléchage plus précis pour l'élaboration d'un budget vert puisqu'il y a quand même énormément de dépenses là-dedans ?

M. le Président : Le chiffre que j'avais en tête, c'était 42 % de la PPI qui était là-dessus, mais on pourrait rentrer plus en détail, je suis d'accord là-dessus.

Je voudrais rajouter encore un point, c'est la démarche des zones d'accélération des énergies renouvelables qui est en cours où m2A accompagne toutes les communes justement pour flécher toutes les potentialités de développement et de création d'énergie renouvelable par les cartographies. C'est l'agglomération qui a fait ce travail de facilitateur, de permettre à toutes les communes d'identifier toutes les zones où on pourrait justement développer toutes les énergies renouvelables.

D'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. Antoine.

M. HOMÉ : Je voulais juste remercier les différents collègues qui sont intervenus, leurs remerciements s'adressaient aussi à nos services finances qui sont fort compétents.

C'est évident que chacun dans ses responsabilités, moi, l'AMF et le Président aussi, nous sommes d'accord sur l'idée qu'aujourd'hui l'autonomie fiscale et financière des collectivités est réduite à peau de chagrin. C'est vrai pour les communes que pour les intercommunalités, c'est vrai pour les départements et les régions.

Nous sommes alsaciens, nous sommes attachés à la décentralisation. Ce mouvement de recentralisation de notre pays va dans le mauvais sens. En dehors de toute considération politique, je crois que l'avenir est la décision locale, ce sont les circuits courts, ce n'est pas de tout décider par des décrets et des arrêtés depuis des pouvoirs nationaux.

Jeudi dernier, j'étais à l'installation du Conseil national d'évaluation des normes, dont je suis un des vice-présidents et qui examine tous les projets de loi et les décrets ayant trait aux finances des collectivités. J'ai vu passer plusieurs projets, non concertés avec les associations d'élus locaux et imposant, soit aux communes, soit aux départements des obligations qu'ils ne pouvaient de toute évidence pas satisfaire. Je pense, donc je le dis, que nous avons un problème de système politico-administratif et que notre système à l'échelle de l'Europe est profondément dépassé.

On va continuer, je le dis à Joseph notamment, à se battre et le Président aussi. Je crois qu'à un moment, on parle beaucoup de revue des dépenses, à un moment il faudra un Grenelle des recettes locales, car encore une fois, dans le dernier grand pays centralisé d'Europe, ne plus disposer que d'un instrument fiscal, le foncier bâti, cela n'est pas satisfaisant. Nous ne sommes pas à l'abri qu'un jour Bercy ou d'autres souhaitent à nouveau transformer notre dernière recette fiscale en dotation.

Les dotations de l'État, on sait comment c'est. En général, la première année, elles ne sont pas compensées même à l'euro l'euro et avec le temps, les dotations de compensation diminuent. C'est quand même un vrai enjeu de démocratie qui est devant nous, finalement, mais je crois que nous le partageons tous, on va continuer ce combat.

Sur les budgets verts, là aussi, c'est quelque chose qui est important. Je ne suis pas forcément pour la généralisation à toutes les strates de collectivité, mais dans une grande collectivité comme la nôtre et j'échangeais avec Thomas CAZENAVE avant qu'il soit ministre du Budget, il était président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée. On a eu beaucoup d'échanges sur le budget vert. Je crois assez à l'expérimentation. On n'a pas toujours besoin de faire des décrets et des arrêtés, on peut aussi, comme on le faisait jadis à la région au temps d'Adrien ZELLER, expérimenter de bonnes idées. Si demain le budget vert devient une possibilité bien définie au niveau national, je serais assez d'accord pour revenir à ce qu'a dit Jean-Claude sur le fait qu'on le mette en œuvre, d'abord car c'est une exigence, la transition écologique et ensuite, car je pense qu'on serait pas mal du tout, même si on peut toujours s'améliorer.

Voilà ce que je voulais ajouter. Je vous remercie beaucoup pour ces échanges de grande qualité.

M. le Président : Merci beaucoup, Antoine, pour ton implication aussi. Je voudrais remercier naturellement notre directeur.

M. JULIEN : J'ai une question, s'il vous plaît.

M. le Président : Pardon, je n'ai pas vu. Jean-Paul.

M. JULIEN : Je remarque à chaque fois qu'on parle budget, on parle d'ACTP et Antoine HOMÉ considère que c'est une charge financière. Si mes souvenirs sont bons, les ACTP étaient versés auparavant aux communes. Donc, cela signifie que M2a reçoit de l'argent et en verse une partie aux communes à savoir 65,3 millions d'euros. Je souhaite connaître le montant récolté par m2A.

Je note que 46,5 % des reversements communautaires sont reversés aux communes.

Ma question est : puis-je faire le ratio 46 % avec les 65,3 millions d'euros pour connaître les 100 % pour connaître le montant des ACTP ? Combien m2A reçoit en ACTP ?

M. HOMÉ : Cela, c'est une question que je pose souvent aussi. Je le dis, un certain nombre de communes qui bénéficient d'ACTP importante, c'est aussi qu'elles ont apporté des ressources importantes à l'Agglomération. Cela, il faut le dire aussi, il faut être juste.

La vraie question qui est posée sur ce sujet sur lequel je suis assez cool, je n'ai pas d'opinion arrêtée sur le sujet, c'est, est-ce qu'on continue comme cela toujours et encore. Il y a une chose qui est vraie par contre, c'est que les ACTP sont représentatives de la localisation des activités économiques, il y a maintenant 15 à 20 ans, dans une situation économique et industrielle très différente d'aujourd'hui. Elles ont été imaginées par Jean-Pierre CHEVÈNEMENT pour permettre l'intercommunalité. Comme personne ne voulait y perdre, cela crée un effet de cliquet.

Simplement la question, je ne donne aucune réponse, c'est : est-ce qu'on continue encore et toujours comme cela ou est-ce qu'un jour on y réfléchit ? Car il y a une chose sur laquelle on peut être d'accord, c'est que si on veut être une agglomération, il faut probablement plus de solidarité que nous nous apprécions beaucoup, mais qu'on n'est pas une agglomération très solidaire. Je suis à l'AMF, là, on fait passer la DSC de 1 à 3 millions d'euros, mais pour la solidarité, on est parmi les derniers de France. Je connais toutes les grandes métropoles, il n'y a

pas seulement les ACTP, il y a la DSC, il y a d'autres outils. Je ne vais pas me prononcer sur un point précis, car cela peut créer des crispations, mais je pense qu'à un jour, avec le temps qui passe, il ne faut pas avoir de tabou.

La richesse collective de l'Agglomération profite aussi à toutes les communes. Donc, être demain plus solidaire et faire passer l'intérêt communautaire devant parfois des intérêts communaux, cela peut nous bénéficier à tous. Je veux dire, on est aussi dans une situation. Quand j'étais gamin, dans le Bassin potassique, les gens bossaient à la mine, ils habitaient à côté. Aujourd'hui, nos enfants, nos petits-enfants, ils n'habitent pas où ils travaillent, etc. Dans le cadre d'une réflexion communautaire, je pense que nous avons beaucoup à progresser sur la solidarité financière. Nous sommes probablement très loin de ce qui se fait partout ailleurs en France.

J'insiste sur un point, la vocation du pacte financier et fiscal, c'est un travail consensuel. Dans mon esprit et celui du Président, ce n'est pas du tout de dresser les uns contre les autres, c'est d'essayer par une opération de conscience collective en quelque sorte positive de progresser ensemble. Comme on l'a fait sur la TEOM. Je le dis ici et souvent, je félicite Pierre LOGEL : qui y crut qu'on ferait une convergence sur la TEOM ? C'était plus facile pour ceux qui avaient des taux élevés que pour ceux qui avaient des taux bas. Toute opération de solidarité demande en quelque sorte d'avoir des responsables publics qui sont un peu des visionnaires et qui savent placer l'intérêt général devant les intérêts particuliers. On a su le faire sur la TEOM, j'espère qu'on arrivera à le faire sur le pacte financier et fiscal. Enfin, c'est mon souhait.

M. le Président : Merci, Antoine.

Je vais conclure. Vraiment, je voudrais remercier, je vais commencer par cela, notre directeur des finances, Guillaume GARCIN, pour le bon travail qui a été effectué, donc à l'approbation de tout le monde et lui demander aussi de se pencher un peu là-dessus. De toute façon, on s'y penchera à travers tout le travail qui sera fait au niveau de l'atelier projet.

Je voudrais revenir aussi sur quelque chose qui est essentiel, car une intercommunalité, c'est quoi ? C'est faire ce qu'on ne peut pas faire d'une manière isolée dans une commune, c'est de regrouper, c'est d'être force de proposition, d'être un facilitateur. Je le dis toujours, c'est le grand frère des communes. À partir de là, on milite aussi et j'étais encore au Sénat cette semaine avec Florence GATEL pour la décentralisation. Je rejoins Antoine, quand il dit que les bonnes décisions se prennent en proximité, c'est ici qu'on est en capacité de faire, à nous de trouver les équilibres qui nous permettent d'avoir une gouvernance respectueuse des communes, c'est pour cela qu'elle nous permet, cette gouvernance, d'associer l'ensemble des élus municipaux, c'est essentiel.

Ensuite, les ACTP, c'est vrai que vous me dites que ce sont des sommes importantes, on va y arriver dans la prochaine délibération, mais c'est aussi la seule recette pérenne et fixe des communes aujourd'hui. Je veux dire, c'est comme cela ou pas. Cela dépend de comment on est. À partir de là, il faut aussi respecter l'équilibre financier des communes et l'un ne va pas sans l'autre et c'est pour cela qu'on va et abonder la DSC et faire les fonds Nouvelle donne, faire des fléchages sur les investissements pour venir en aide et porter les projets avec les communes. C'est comme cela qu'on voit une intercommunalité et je vous remercie de tous ces échanges.

Je dois passer là à un vote. Le législateur prévoit un vote par lequel les élus prennent acte de la tenue de ce débat sur la base du rapport d'orientation budgétaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 78 + 18 procurations.

Le Conseil d'Agglomération prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 qui lui a été soumis.

M. le Président : Je vous remercie.

15° ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (ACTP) : FIXATION DES ACTP DEFINITIVES 2023 ET PROVISOIRES 2024 (311/7.10.3/ 2157C)

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit que le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation.

En l'absence de nouveaux transferts de compétences impliquant une modification des ACTP, ces reversements ne sont pas modifiés. Les montants 2022 (pour mémoire), 2023 et 2024 figurent dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ACTP définitive 2022 (pour mémoire)	ACTP définitive 2023	ACTP provisoire 2024
BALDERSHEIM	1 174 976,00	1 174 976,00	1 174 976,00
BANTZENHEIM	1 410 607,61	1 410 607,61	1 410 607,61
BATTENHEIM	933 101,00	933 101,00	933 101,00
BERRWILLER	26 765,00	26 765,00	26 765,00
BOLLWILLER	143 247,00	143 247,00	143 247,00
BRUEBACH	76 548,00	76 548,00	76 548,00
BRUNSTATT DIDENHEIM	1 348 528,00	1 348 528,00	1 348 528,00
CHALAMPE	1 617 780,37	1 617 780,37	1 617 780,37
DIETWILLER	760 594,00	760 594,00	760 594,00
ESCHENTZWILLER	177 168,00	177 168,00	177 168,00
FELDKIRCH	49 103,00	49 103,00	49 103,00
FLAXLANDEN	180 625,00	180 625,00	180 625,00
GALFINGUE	-2 235,00	-2 235,00	-2 235,00
HABSHEIM	1 691 210,00	1 691 210,00	1 691 210,00
HEIMSBRUNN	459 891,00	459 891,00	459 891,00
HOMBOURG	1 628 336,73	1 628 336,73	1 628 336,73
ILLZACH	6 888 756,00	6 888 756,00	6 888 756,00
KINGERSHEIM	2 813 949,00	2 813 949,00	2 813 949,00
LUTTERBACH	483 113,00	483 113,00	483 113,00
MORSCHWILLER LE BAS	293 578,00	293 578,00	293 578,00
MULHOUSE	20 850 211,84	20 850 211,84	20 850 211,84
NIFFER	488 012,62	488 012,62	488 012,62
OTTMARSHEIM	2 979 678,84	2 979 678,84	2 979 678,84
PETIT LANDAU	509 644,74	509 644,74	509 644,74
PFASTATT	1 101 641,00	1 101 641,00	1 101 641,00
PULVERSHEIM	311 693,00	311 693,00	311 693,00
REININGUE	249 150,00	249 150,00	249 150,00
RICHWILLER	739 101,00	739 101,00	739 101,00
RIEDISHEIM	712 231,00	712 231,00	712 231,00
RIXHEIM	5 159 327,00	5 159 327,00	5 159 327,00
RUELSHEIM	279 566,00	279 566,00	279 566,00
SAUSHEIM	4 466 757,00	4 466 757,00	4 466 757,00
STAFFELFELDEN	24 976,00	24 976,00	24 976,00
STEINBRUNN LE BAS	18 885,00	18 885,00	18 885,00
UNGERSHEIM	966 810,00	966 810,00	966 810,00
WITTELSHEIM	1 741 425,00	1 741 425,00	1 741 425,00
WITTENHEIM	2 321 513,00	2 321 513,00	2 321 513,00
ZILLISHEIM	50 391,00	50 391,00	50 391,00
ZIMMERSHEIM	158 762,00	158 762,00	158 762,00
TOTAL	65 285 417,75	65 285 417,75	65 285 417,75
TOTAL ACTP VERSE	65 287 652,75	65 287 652,75	65 287 652,75

Les crédits nécessaires au versement des ACTP 2023 sont inscrits au budget :
Chapitre 014 – Compte 739211 - ligne de crédit 22595
Les crédits nécessaires aux versements 2024 feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les propositions d'ACTP définitives 2023 et provisoires pour 2024,
- autorise Monsieur le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Nous passons aux ACTP. On en a déjà largement parlé, Antoine.

M. HOMÉ : Là, c'est assez formel. Là, on n'est pas dans le débat un peu de fond qui s'était engagé brièvement. Nous sommes juste dans le constat que nous délibérons chaque année sur les ACTP et qu'en l'absence de nouveaux transferts de compétences, elles sont les mêmes que l'an dernier. Cela n'appelle pas d'autres commentaires.

M. le Président : Merci beaucoup.
Des votes contre ? Des abstentions ?
Pardon, des questions, excusez-moi. M. SIMEONI.

M. SIMEONI : Merci, M. le Président.
Dans le fil du débat qui s'est un petit peu ouvert à propos des ACTP, pour bien mesurer ce dont il s'agit, 2009, depuis beaucoup d'évolutions. Ensuite, deuxième élément, sur le pourcentage de nos recettes fiscales qu'on consacre aux ACTP, autour de 45 %, cela a été dit. La moyenne de la strate par rapport aux villes comparables, c'est 35 %. Donc, cela représente un écart en moyenne d'à peu près 13 à 14 millions d'euros. La question n'est pas de dire, on va couper les ACTP, à mon avis, ce n'est pas cela, mais c'est plutôt de se mettre autour d'une table et de regarder, un, comment cela a évolué. Je suis Mulhousien, j'observe que depuis 2009, il y a eu un creusement des inégalités sociales et spatiales entre Mulhouse, ville centre, et sa périphérie, j'utiliserai ici le vocabulaire des géographes pour dire, on a vu autour de Mulhouse se constituer une sorte de ceinture de la graisse. Là aussi, il faut qu'on arrive à penser cette évolution et de voir ensuite au niveau des sommes consacrées aux ACTP ce qu'on met sur la solidarité, car jusqu'à aujourd'hui, la dotation de solidarité communautaire, c'est 1 million d'euros, c'est peanuts.

Par conséquent, s'agissant du groupe que je représente, on est favorable à un aggiornamento, mais bien sûr dans le consensus. Pourquoi ? Car il faut que l'on consolide dans le temps que nous vivons l'idée d'une agglomération-projet, faisons attention à ne pas dériver vers une agglomération guichet, c'est un peu cela le problème. Essayons de mettre ensemble en place ce pacte à partir d'un consensus à trouver dans le débat et dans les discussions. Merci, M. le Président. Merci, Antoine.

M. le Président : Merci, M. SIMEONI.

On est d'accord sur l'agglomération-projet, car on soutient, c'est pour cela que les fonds Nouvelle donne dont on va parler tout à l'heure et à travers le travail qu'on va mener avec Antoine sur aussi la dotation de solidarité complémentaire.

M. HOMÉ : Mais c'est l'esprit sur la TEOM. Nous avons progressé dans le consensus et l'unité. Le pacte financier fiscal, on peut discuter de la DSC ou des ACTP uniquement dans une logique de consensus. De toute façon, ce qu'il faut savoir, c'est que toute évolution sur les ACTP, si elle devait avoir lieu, ne pourra lieu qu'à l'unanimité et que s'agissant de la DSC, il faut une majorité qualifiée. De toute façon, l'ensemble des mécanismes de solidarités est régi par des règles qui font qu'on ne peut pas à une majorité simple décider contre les autres. Cela serait idiot d'ailleurs et c'est bien l'esprit dans lequel nous sommes et de faire confiance à l'intelligence collective comme on l'a dit avant.
On peut mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions, cher Président.

M. le Président : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 78 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

16° CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR (315/7.10.5/2158C)

Le Responsable du Service de Gestion Comptable pour Mulhouse Alsace Agglomération demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Les créances appelées en admission en non-valeur découlent de liquidations judiciaires, de surendettement, de combinaisons infructueuses d'actes et de décès. Elles concernent essentiellement des impayés de périscolaire, des redevances spéciales et des arrondis de règlement.

La répartition par exercice d'origine est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL	
2018	126,72
2019	345,17
2020	589,34
2021	153,61
2022	1 073,93
2023	179,15
TOTAL €	2 467,92

BUDGET CHAUFFAGE	
2016	48,28
2017	366,20
2018	101,49
TOTAL €	515,97

BUDGET EAU	
2023	2 514,20
TOTAL €	2 514,20

Ces créances demeurant irrécouvrables après la mise en œuvre par le Comptable de la phase comminatoire amiable et de la phase de recouvrement forcé, il convient d'admettre ces créances en non-valeur.

Les créances liées à des factures de chauffage concernées par la demande du SGC se décomposent comme suit :

- Redevances HT à la charge du budget du chauffage :	489,07 €
	26,90 €
- TVA 5,5% budget du chauffage :	515 ,97 €

Les créances liées à des factures d'eau et de travaux d'eau concernées par la demande du SGC se décomposent comme suit :

Taux	0%	5.5%	7%	10%	20%	TOTAL €
HT	163,33	1308,81		881,87		2 354,01
TVA	0	71,97		88,22		160,19
TTC	163,33	1380,78		970,09		2 514,20

- sur le budget principal :

Chapitre 65/compte 6541/fonction 020
Service gestionnaire et utilisateur 310
Ligne de crédit 3977 « Créances admises en non-valeur » : **93,21 €**

Chapitre 65/compte 6542/fonction 020
Service gestionnaire et utilisateur 310
Ligne de crédit 30038 « Créances éteintes » : **2 374,71 €**

- sur le budget annexe chauffage en HT :

Chapitre 65/compte 6542
Service gestionnaire et utilisateur 43332 **489,07 €**
Ligne de crédit 16475 « RIX-Créances éteintes » :

- sur le budget annexe eau en HT:

Chapitre 65/compte 6541
Service gestionnaire et utilisateur 412
Ligne de crédit 5547 « Créances admises en non-valeur » : **572,22 €**

Chapitre 65/compte 6542
Service gestionnaire et utilisateur 412
Ligne de crédit 5658 « Créances éteintes » : **1 781,79 €**

Après en avoir délibéré le Conseil d'Agglomération :

- décide l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ainsi que leurs imputations,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Président : Toujours Antoine, cette fois-ci, pour des créanciers recouvrables, l'admission en non-valeur, très vite.

M. HOMÉ : L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables qui permet aux trésoreries d'apurer ses comptes. Je rappelle les chiffres :

- 2 467 € pour le budget principal, les impayés de périscolaire pour l'essentiel ;
- 515 € et quelques sur le chauffage urbain ;
- 2 514 € sur le budget de l'eau.

M. le Président : Merci.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 78 + 18 procurations.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je remercie.

17° TARIFS COMMUNAUTAIRES : REVISION DES TARIFS POUR SERVICES RENDUS POUR 2024 (315/ 7.10.5/ 2159C)

Les services rendus à la population nécessitent, comme chaque année, un réajustement des tarifs communautaires pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, du niveau de qualité et du développement des prestations rendues et pour atténuer l'effort fiscal imposé aux contribuables de Mulhouse Alsace Agglomération.

A cet effet, les tarifs ci-annexés, ont été adaptés de manière à faire participer les usagers le plus équitablement possible au coût de revient des prestations offertes.

Les frais de main-d'œuvre qui s'ajoutent le cas échéant aux tarifs sont déterminés selon les coûts horaires par catégorie de personnel.

Les tarifs sont indiqués en application du taux de TVA prévu pour le 1^{er} janvier 2024 sous réserve de modification en fonction de l'évolution législative.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les nouveaux tarifs,
- charge Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Tarifs communautaires



POLE FINANCES ET SERVICE A LA POPULATION
DIRECTION FINANCES

REVISION DES TARIFS COMMUNAUTAIRES

POUR SERVICES RENDUS (2024)

COMPARATIF 2023/2024



212 - BIBLIOBUS

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

- abonnements :
- pénalité de retard :
- documents en retard : pénalité pour envoi des lettres de relance en lettre suivi, lettre expert ou lettre en recommandé avec AR
- pénalité pour perte de carte d'abonné :
- pénalité pour détérioration ou perte de document :

Tarif 2023 €	Tarif 2024 €	%
gratuit	gratuit	0,00%
néant	néant	0,00%
tarif postal en vigueur	tarif postal en vigueur	0,00%
néant	néant	
remplacement valeur à neuf prix éditeur	remplacement valeur à neuf prix éditeur	0,00%

- Le Conseil d'agglomération donne délégation au Président ou à son représentant :
- pour faire don de documents usagés à des organisations ou associations caritatives, humanitaires, etc...



246 CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE
Tarifs TTC applicables à partir du 1er janvier 2024

1. MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS

1 alvéole Omnisport ou salle spécialisée et vestiaires :
- tarif plein
- tarif réduit

2. RESTAURATION

Petites restaurations :

- Petit déjeuner complet (+laitage + jambon + œufs)

Restauration :

Menu 1 (entrée, plat, fromage, dessert)
Menu 2 (Menu 1 + boisson non alcoolisée + café)
Menu 3 (menu 1 amélioré et servi à table)
Menu 4 (Menu de standing et servi à table)
Menu réduit, ou Menu Enfants avec goûter
Plat du jour
Menu étudiant CREPS de Strasbourg
Supplément facturation CREPS de Strasbourg
Fromage ou laitage ou dessert ou autre
Panier repas
Soupe
Salade ou entrée
Sandwich
Goûter selon demande
Collation selon demande

Café d'accueil avec mini-viennoiseries, ou Apéritif, ou Vin d'honneur

Café d'accueil, ou Pause boissons
Cocktail 5 pièces (par personne)
Cocktail 9 pièces (par personne)
Cocktail 12 pièces (par personne)
Cocktail 15 pièces (par personne)
Pain supplémentaire aux Menus

Bar et boissons :
Café (caisse)
Café double
Supplément crème
Thé ou infusion
Bouteille d'eau self (50 cl)
Bouteille d'eau maxi (1,5 l)
Canette de soda (33 cl)
Bière pression (33 cl)
Bière locale (33 cl)
Bière self (33cl)
Vin self (25cl)
Bouteille de vin gamme 1
Bouteille de vin gamme 2
Bouteille de vin gamme 3
Bouteille de vin gamme 4
Cidre (75cl)
Fût de bière (6 litres)

	AGGLO			HORS AGGLO		
	2023	2024	%	2023	2024	%
	40,40	40,40	-	52,50	52,50	-
	19,20	19,20	-	25,30	25,30	-
	8,10	8,10	-	8,10	8,10	-
	10,10	10,10	-	10,10	10,10	-
	12,10	12,10	-	12,10	12,10	-
	19,20	19,20	-	19,20	19,20	-
	27,30	27,30	-	27,30	27,30	-
	7,70	7,70	-	7,70	7,70	-
	4,30	4,30	-	4,30	4,30	-
	4,00	4,00	-	4,00	4,00	-
	3,70	3,70	-	3,70	3,70	-
	1,40	1,40	-	1,40	1,40	-
	7,40	7,40	-	7,40	7,40	-
	2,50	2,50	-	2,50	2,50	-
	3,00	3,00	-	3,00	3,00	-
	3,50	3,50	-	3,50	3,50	-
	5,30	5,30	-	5,30	5,30	-
	7,40	7,40	-	7,40	7,40	-
	4,05	4,05	-	4,05	4,05	-
	2,05	2,05	-	2,05	2,05	-
	8,10	8,10	-	8,10	8,10	-
	15,10	15,10	-	15,10	15,10	-
	20,10	20,10	-	20,10	20,10	-
	24,80	24,80	-	24,80	24,80	-
	1,00	1,00	-	1,00	1,00	-
	1,40	1,40	-	1,40	1,40	-
	2,50	2,50	-	2,50	2,50	-
	0,20	0,20	-	0,20	0,20	-
	1,30	1,30	-	1,30	1,30	-
	2,00	2,00	-	2,00	2,00	-
	1,10	1,10	-	1,10	1,10	-
	2,00	2,00	-	2,00	2,00	-
	3,05	3,05	-	3,05	3,05	-
	3,50	3,50	-	3,50	3,50	-
	2,55	2,55	-	2,55	2,55	-
	3,50	3,50	-	3,50	3,50	-
	13,20	13,20	-	13,20	13,20	-
	15,20	15,20	-	15,20	15,20	-
	19,20	19,20	-	19,20	19,20	-
	22,20	22,20	-	22,20	22,20	-
	10,10	10,10	-	10,10	10,10	-
	48,80	48,80	-	48,80	48,80	-



246 CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE

Tarifs TTC applicables à partir du 1er janvier 2024

	AGGLO			HORS AGGLO		
	2023	2024	%	2023	2024	%
Vin d'honneur (service compris) :						
Jus de fruits bio (1 l)	5,06	5,06	-	5,06	5,06	-
Café ou thé (thermos 1l)	6,05	6,05	-	6,05	6,05	-
Café ou thé (thermos 3l)	18,20	18,20	-	18,20	18,20	-
Boîte sucrée / salée (1kg)	14,20	14,20	-	14,20	14,20	-
Cacahuètes (1kg)	14,20	14,20	-	14,20	14,20	-
Kougelhopf	10,10	10,10	-	10,10	10,10	-
Brioche ou cake	9,10	9,10	-	9,10	9,10	-
Mini petits pains	0,95	0,95	-	0,95	0,95	-
Mini moricettes	1,55	1,55	-	1,55	1,55	-
Mini mignardises	1,55	1,55	-	1,55	1,55	-
Accompagnement vin d'honneur (verres, nappage...)	60,60	60,60	-	60,60	60,60	-
Espace Détente :						
Barre de céréales	1,00	1,00	-	1,00	1,00	-
Pain d'épices	0,50	0,50	-	0,50	0,50	-
Compote à boire	1,00	1,00	-	1,00	1,00	-
Verre de jus de fruits local	1,00	1,00	-	1,00	1,00	-
Fruit	1,00	1,00	-	1,00	1,00	-
Mélange céréales	3,00	3,00	-	3,00	3,00	-
<u>3. HEBERGEMENT</u>						
Chambres :						
Chambre 1 personne (petit déj inclus) :						
- tarif plein	33,30	33,30	-	43,40	43,40	-
- tarif réduit (spécial sportif)	29,30	29,30	-	38,40	38,40	-
Chambre 2 personnes (prix par personne, petit déj inclus) :						
- tarif plein	27,25	27,25	-	35,35	35,35	-
- tarif réduit (spécial sportif)	24,75	24,75	-	32,30	32,30	-
Chambre 3 personnes (prix par personne, petit déj inclus) :						
- tarif plein	24,60	24,60	-	32,00	32,00	-
- tarif réduit	23,20	23,20	-	30,30	30,30	-
Chambre 4 personnes et plus (prix par personne, petit déj. Inclus) :						
- tarif plein	24,30	24,30	-	30,30	30,30	-
- tarif réduit	22,20	22,20	-	29,30	29,30	-
Groupe supérieur à 50 (prix par personne, petit déj inclus) :	24,30	24,30	-	30,30	30,30	-
- tarif plein	24,30	24,30	-	30,30	30,30	-
- groupe scolaire, sans restriction d'effectif						
Supplément nuitée en tente hypoxique	30,00	30,00	-	30,00	30,00	-
Internat :						
- Période scolaire : Forfait demi-pension annuelle 3 700 € : 1 personne (du lundi soir au vendredi matin) : coût semestriel	1 850,00	1 850,00	-	1 850,00	1 850,00	-
- Supplément déjeuner » (du lundi au vendredi, uniquement pour le forfait "3700 €) : coût semestriel	600,00	600,00	-	600,00	600,00	-
- Période scolaire : Forfait demi-pension annuelle 4 400 € : 1 personne (du lundi au dimanche) : coût semestriel	2 200,00	2 200,00	-	2 200,00	2 200,00	-
- Supplément déjeuner » (du lundi au vendredi, uniquement pour le forfait "4400 €) : coût semestriel	825,00	825,00	-	825,00	825,00	-
- Forfait à l'année 5 700 €, dans la limite de 11 mois : idem période scolaire + vacances scolaires et week-end en pension complète) : coût semestriel	2 850,00	2 850,00	-	2 850,00	2 850,00	-
- Forfait annuel pension complète 7 000 € (11 mois) : coût semestriel	3 500,00	3 500,00	-	3 500,00	3 500,00	-
-Forfait journalier week-end et vacances scolaires	25,20	25,20	-	25,20	25,20	-
- Supplément annuel "Bain froid", forfait à 3 700 €	150,00	150,00	-			-
- Supplément annuel "Bain froid", forfait à 4 400 €	175,00	175,00	-			-
- Supplément annuel "Bain froid", forfaits à 5 700 € et 7 000 €	200,00	200,00	-			-
Espace sauna + bain froid, la séance	6,00	6,00	-	6,00	6,00	-
Espace sauna + bain froid, abonnement trimestriel	90,00	90,00	-	90,00	90,00	-
Espace sauna + bain froid, abonnement annuel	300,00	300,00	-	300,00	300,00	-



246 CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE

Tarifs TTC applicables à partir du 1er janvier 2024

	AGGLO			HORS AGGLO		
	2023	2024	%	2023	2024	%
Stages sportifs "haut-niveau" :						
Forfait journalier stagiaire (hébergement pension complète + utilisation salles de sports/réunions 5h/jour)	50,00	50,00	-	62,00	62,00	-
Forfait journalier stagiaire (hébergement pension complète + utilisation salles de sports/réunions 5h/jour + utilisation Espace récupération bain froid, sauna, cryothérapie)	62,00	62,00	-	74,00	74,00	-
4. PLATEAU MEDICAL (= tarifs TTC, dont TVA 20%)						
Espace récupération (uniquement Cryothérapie) :						
Séance de 3 à 5 minutes :						
- tarif plein	39,00	39,00	-	39,00	39,00	-
- tarif minimum (résidents, PES)	29,00	29,00	-	29,00	29,00	-
Abonnement trimestriel :						
- tarif plein	200,00	200,00	-	250,00	250,00	-
- tarif minimum (résidents, PES)	170,00	170,00	-	190,00	190,00	-
Abonnement annuel :						
- tarif plein	700,00	700,00	-	800,00	800,00	-
- tarif minimum (résidents, PES)	600,00	600,00	-	600,00	600,00	-
Labo Isocinétisme :						
La séance	20,00	20,00	-	20,00	20,00	-
L'heure	60,00	60,00	-	60,00	60,00	-
Kit Cryothérapie :						
Achat kit cryothérapie	29,00	29,00	-	29,00	29,00	-
Location kit cryothérapie	2,00	2,00	-	2,00	2,00	-
5. DIVERS						
Location de locaux :						
Salle de réunion (demi-journée ou soirée) :						
- tarif plein (formations)	101,00	101,00	-	132,00	132,00	-
- tarif réduit (assoc, institutions UHA, CERFA)	50,50	50,50	-	66,00	66,00	-
- tarif minimum (associations sportives)	39,40	39,40	-	52,50	52,50	-
Auditorium (demi-journée ou soirée) :						
- tarif plein	202,00	202,00	-	263,00	263,00	-
- tarif réduit	102,00	102,00	-	132,00	132,00	-
- tarif minimum	76,00	76,00	-	98,00	98,00	-
Espace Bar :						
- journée	76,00	76,00	-	98,00	98,00	-
- demi-journée ou soirée	50,50	50,50	-	66,00	66,00	-
Forfait Assemblées générales (salle Omnisport avec chaises et podium) :						
- Mise à disposition	4 900,00	4 900,00	-	4 900,00	4 900,00	-
- Forfait fleurissement 1	250,00	250,00	-	250,00	250,00	-
- Forfait fleurissement 2	350,00	350,00	-	350,00	350,00	-
Mise à disposition local médicalisé ou médical :						
La journée	50,00	50,00	-	66,00	66,00	-
La demi-journée	25,00	25,00	-	33,00	33,00	-
Divers services :						
Petites réparations (l'heure)	34,30	34,30	-	44,50	44,50	-
Grosses réparations (l'heure)	68,60	68,60	-	90,00	90,00	-
Nettoyage : forfait classique	161,50	161,50	-	211,00	211,00	-
Nettoyage : forfait complet	585,00	585,00	-	759,00	759,00	-
Lessive complète (lavage et repassage par un préposé)	10,10	10,10	-	13,10	13,10	-
Lessive simple (en self service)	4,05	4,05	-	5,55	5,55	-
Location serviette de douche	7,00	7,00	-	7,00	7,00	-
Photocopies	0,20	0,20	-	0,20	0,20	-
Mise à disposition de matériel de captation et d'analyse vidéo :						
- la demi-journée	70,00	70,00	-	85,00	85,00	-
- la journée	120,00	120,00	-	145,00	145,00	-
- la journée (si plus de 3 jours d'usage consécutifs)	100,00	100,00	-	120,00	120,00	-
Taxes de séjour : Taxe de séjour par nuit et par personne	4% du coût de la nuitée	4% du coût de la nuitée	-	4% du coût de la nuitée	4% du coût de la nuitée	-
Acomptes pour réservations : Acomptes pour réservations d'hébergements ou de salles	20% du coût du devis	20% du coût du devis	-	20% du coût du devis	20% du coût du devis	-
Séminaires : Forfait inscription (repas avec boisson + pause café du petit déjeuner)	20,00	20,00	-	20,00	20,00	-



310 - DIRECTION DES FINANCES

**Salaires horaires hors taxe
à mettre en compte de tiers pour travaux exécutés en régie
applicables à partir du 1er janvier 2024**

CATEGORIE	Taux pour heures normales	HS		HS dimanche/jours fériés		HS nuit	
		- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h
		Adjoint technique	20,75	25,93	26,35	43,05	43,74
Adjoint technique principal 2e classe	22,61	28,27	28,72	46,92	47,68	56,54	57,44
Adjoint technique principal 1e classe	25,38	31,72	32,23	52,65	53,50	63,44	64,45
Agent de maîtrise	26,30	32,87	33,40	54,57	55,44	65,75	66,80
Agent de maîtrise principal	28,81	36,01	36,58	59,77	60,73	72,01	73,17
Technicien	28,04	35,06	35,62	58,19	59,12	70,11	71,23
Technicien principal 2ème classe	25,98	32,48	33,00	53,92	54,78	64,96	66,00
Technicien principal 1ère classe	32,67	40,84	41,49	67,80	68,88	81,68	82,99
Ingénieur	37,04	46,30	47,04	76,85	78,08	92,59	94,07
Ingénieur principal	46,56	58,20	59,13	96,61	98,15	116,40	118,26
Ingénieur en chef	55,10	68,88	69,98	114,34	116,17	137,76	139,97
Ingénieur en chef hors classe	70,47	88,09	89,50	146,23	148,57	176,18	179,00
Ingénieur hors classe	51,86	64,82	65,86	107,60	109,32	129,64	131,72

Salaires horaires avec frais de gestion

CATEGORIE	Taux pour heures normales	HS		HS dimanche/jours fériés		HS nuit	
		- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h
		Adjoint technique	23,44	29,30	29,77	48,65	49,42
Adjoint technique principal 2e classe	25,55	31,94	32,45	53,02	53,87	63,89	64,91
Adjoint technique principal 1e classe	28,67	35,84	36,42	59,50	60,45	71,68	72,83
Agent de maîtrise	29,72	37,15	37,74	61,66	62,65	74,29	75,48
Agent de maîtrise principal	32,55	40,69	41,34	67,54	68,62	81,38	82,68
Technicien	31,69	39,61	40,25	65,76	66,81	79,23	80,49
Technicien principal 2ème classe	29,36	36,70	37,29	60,93	61,90	73,40	74,58
Technicien principal 1ère classe	36,92	46,15	46,89	76,61	77,84	92,30	93,78
Ingénieur	41,85	52,32	53,15	86,84	88,23	104,63	106,30
Ingénieur principal	52,61	65,76	66,82	109,17	110,91	131,53	133,63
Ingénieur en chef	62,27	77,83	79,08	129,21	131,27	155,67	158,16
Ingénieur en chef hors classe	79,63	99,54	101,13	165,24	167,88	199,08	202,27
Ingénieur hors classe	58,60	73,25	74,42	121,59	123,54	146,49	148,84

- Ces tarifs sont révisés selon les données réelles N-2 (année complète), issues du service des Ressources Humaines : **2022** et ont fait l'objet de la revalorisation de 1,5 % du point d'indice sur 2023

- Frais de Gestion Générale :

Des frais de gestion générale de 13% seront appliqués sur les fournitures, travaux ou services facturés à des tiers. Ils sont la contrepartie des divers frais de gestion administrative et d'études à la charge de la collectivité.



310 - DIRECTION DES FINANCES

Salaires horaires hors taxe
à mettre en compte de tiers pour travaux exécutés en régie
applicables à partir du 1er janvier 2023

CATEGORIE	Taux pour heures normales	HS		HS dimanche/jours fériés		HS nuit	
		- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h
Adjoint technique	19,92	24,90	25,30	41,34	42,00	49,81	50,61
Adjoint technique principal 2e classe	21,67	27,09	27,52	44,97	45,69	54,18	55,05
Adjoint technique principal 1e classe	25,12	31,40	31,90	52,12	52,96	62,80	63,80
Agent de maîtrise	26,08	32,60	33,12	54,12	54,99	65,21	66,25
Agent de maîtrise principal	28,10	35,13	35,69	58,31	59,24	70,25	71,37
Technicien	27,51	34,39	34,94	57,08	58,00	68,78	69,88
Technicien principal 2ème classe	25,32	31,65	32,15	52,53	53,37	63,29	64,30
Technicien principal 1ère classe	31,96	39,95	40,59	66,32	67,38	79,90	81,18
Ingénieur	37,19	46,48	47,23	77,16	78,40	92,97	94,46
Ingénieur principal	47,02	58,78	59,72	97,57	99,13	117,55	119,43
Ingénieur en chef	54,86	68,57	69,67	113,82	115,65	137,14	139,33
Ingénieur hors classe	51,19	63,99	65,01	106,22	107,92	127,98	130,03
Ingénieur en chef hors classe	70,19	87,74	89,15	145,65	147,98	175,48	178,29

Salaires horaires avec frais de gestion

CATEGORIE	Taux pour heures normales	HS		HS dimanche/jours fériés		HS nuit	
		- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h	- 14 h	+ 14h
Adjoint technique	22,51	28,14	28,59	46,72	47,46	56,28	57,19
Adjoint technique principal 2e classe	24,49	30,61	31,10	50,82	51,63	61,23	62,21
Adjoint technique principal 1e classe	28,38	35,48	36,05	58,90	59,84	70,96	72,10
Agent de maîtrise	29,47	36,84	37,43	61,16	62,13	73,68	74,86
Agent de maîtrise principal	31,75	39,69	40,33	65,89	66,94	79,38	80,65
Technicien	31,09	38,86	39,48	64,50	65,54	77,72	78,96
Technicien principal 2ème classe	28,61	35,76	36,33	59,36	60,31	71,52	72,66
Technicien principal 1ère classe	36,12	45,14	45,87	74,94	76,14	90,29	91,73
Ingénieur	42,02	52,53	53,37	87,20	88,59	105,05	106,74
Ingénieur principal	53,13	66,42	67,48	110,25	112,01	132,83	134,96
Ingénieur en chef	61,99	77,48	78,72	128,62	130,68	154,97	157,44
Ingénieur hors classe	57,85	72,31	73,46	120,03	121,95	144,61	146,93
Ingénieur en chef hors classe	79,32	99,15	100,73	164,59	167,22	198,30	201,47



351 - AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

Photocopie
- format A 4
- format A 3

Tarif 2023 €	Tarifs 2024 €	% de variation
0,15 €	0,15 €	0,00%
0,30 €	0,30 €	0,00%



3612 - NETTOYAGE

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

Nettoyage des locaux

Taux horaire nettoyage en régie
(Tarif revalorisé par l'AMAC à compter du 1/4/2023)

2023 €	2024 €	%
18,09	18,52	2,38%



3613 - REPROGRAPHIE

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

Reprographie - Travaux de gros volumes

Taux horaire tous travaux généraux
Photocopie impression noire, support papier, par passage
Photocopie impression noire, support bristol 180 gr, par passage
Photocopie impression couleur, support papier, par passage
Photocopie impression couleur, support bristol 180 gr, par passage
Plastification de document A4
Plastification de document A3

2023 €	2024 €	%
42,00	43,00	2,38%
0,04	0,04	0,00%
0,06	0,06	0,00%
0,09	0,09	0,00%
0,12	0,13	8,33%
0,25	0,26	4,00%
./.	0,50	-



3615 - COURRIER

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

Courrier

Affranchissement

2023 €	2024 €	%
Tarifs postaux en vigueur	Selon tarifs postaux en vigueur	-



3618 - RESTAURANT

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

	2023 €	2024 €	%
<u>Restauration</u>			
REPAS TARIF REDUIT			
Repas normal : Entrée/ Viande avec garniture / dessert	4,90	5,10	4,08%
Repas végétarien : Entrée/ Substitut avec garniture / dessert	4,90	5,10	4,08%
PLAT A THEME REDUIT (plat seul)	8,00	8,30	3,75%
REPAS TARIF NORMAL			
Repas normal : Entrée/ Viande avec garniture / dessert	10,00	10,00	0,00%
Repas végétarien : Entrée/ Substitut avec garniture / dessert	10,00	10,00	0,00%
Repas apprentis/ stagiaires / apprenants	4,10	4,10	0,00%
PLAT A THEME TARIF NORMAL (plat seul)	12,00	12,50	4,17%
ASSIETTE FROIDE			
Poisson/viande/ crudités/ Dessert/ pain/ vin	25,00	26,00	4,00%
AUTRES REPAS			
Repas élaborés avec boissons	30,00	30,00	0,00%
APERITIF			
	-	5,00	-
SUPPLEMENTS			
Boissons "Soft" (coca, jus etc...)	2,00	2,00	0,00%
Boissons alcool (bière et vin)	3,50	3,50	0,00%
Entrée	1,50	1,50	0,00%
Fromage	1,20	1,20	0,00%
Dessert	1,80	1,80	0,00%
Café TARIF REDUIT	1,00	0,40	-60,00%
Café TARIF NORMAL	1,00	1,00	0,00%
Pain	0,50	0,50	0,00%
ACCUEIL SALLE DE FORMATION FORFAIT PAR PERS			
Café, thé, jus d'orange et viennoiserie / personne	3,50	3,60	2,86%



371 SYSTEMES D'INFORMATION

Tarifs hors taxe applicables à partir du 1er janvier 2024

Travaux d'informatique hors convention

- heure d'étude et de programmation
(mise au point non comprise)
- heure de technicien en informatique

2023 € / HT	2024 € / HT	%
76,00	77,52	2,00%
76,00	77,52	2,00%



381 INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

I Prix de vente de plans et de tirages de plans

1. Tirages et format pdf

- format 21 x 29,7 cm (hors plan parcellaire)
- format 42 x 29,7 cm
- format 63 x 29,7 cm
- format 84 x 29,7 cm
- format 42 x 59,4 cm
- format 63 x 59,4 cm
- format 84 x 59,4 cm
- format 52,5 x 75 cm
- format 105 x 75 cm
- format 115 x 85 cm
- format 145 x 105 cm
- plan parcellaire A4 ou A3

2. Plans sur papier photo

- format 21 x 29,7 cm
- format 42 x 29,7 cm
- format 63 x 29,7 cm
- format 84 x 29,7 cm
- format 42 x 59,4 cm
- format 63 x 59,4 cm
- format 84 x 59,4 cm
- format 52,5 x 75 cm
- format 105 x 75 cm
- format AO 115 x 85 cm
- format 145 x 105 cm

II. Travaux à façon sur ordinateur (B.D.U.)

- édition de données plan topographique numérique à l'hectomètre
- édition de plan topo/foncier numérique à l'hectare
- extraction de données et de listings
prix des plans précités + tarif horaire fixé à : l'heure BDU
- édition de données numériques thématiques sur devis suivant nature des données et traitements, droit d'usage et volume de données

III. Implantations, travaux topographiques (Terrain)

sur devis estimatif : l'heure

	2023 €	2024 €	%
	2,80	2,80	0,00%
	3,60	3,75	4,17%
	4,70	4,90	4,26%
	5,50	5,70	3,64%
	5,40	5,60	3,70%
	6,55	6,55	0,00%
	7,60	7,90	3,95%
	6,90	7,20	4,35%
	11,80	11,80	0,00%
	14,80	14,80	0,00%
	22,45	22,45	0,00%
	2,50	2,50	0,00%
	5,95	5,95	0,00%
	7,50	7,50	0,00%
	9,10	9,45	3,85%
	11,20	11,70	4,46%
	10,45	10,45	0,00%
	13,65	13,65	0,00%
	15,10	15,10	0,00%
	13,65	13,65	0,00%
	24,30	24,30	0,00%
	30,55	30,55	0,00%
	45,75	45,75	0,00%
	96,50	96,50	0,00%
	153,00	153,00	0,00%
	62,80	65,60	4,46%
	51,60	53,90	4,46%



411 - PROPRETE ET DENEIGEMENT **PARC VEHICULES**

Salaires horaires hors taxe applicables à partir du 1er janvier 2024

CATEGORIE	Sans frais de gestion générale			Avec frais de gestion générale		
	2023 en €	2024 en €	%	2023 en €	2024 en €	%
Conducteur PL et engins (en cas de mise à disposition de véhicule avec chauffeur)	45,09	47,12	4,50%	51,72	54,05	4,50%
Agent de propreté et éboueur	37,51	39,20	4,50%	42,95	44,88	4,50%
Mécanicien Carrossier Peintre	62,72	65,54	4,50%	70,83	74,02	4,50%

Ces tarifs seront réajustés lors de chaque revalorisation des salaires horaires à mettre en compte aux tiers pour travaux exécutés en régie
Les pièces détachées et consommables sont facturés au prix d'acquisition sur la période de facturation, majoré de frais de gestion et 4% du montant de la main d'œuvre sont appliqués sur chaque facture pour les petites fournitures (graisse, vis, chiffons etc ...)

Tarifs hors taxe applicables à partir du 1er Janvier 2024

NATURE	CATEGORIE	Sans frais de gestion générale			Avec frais de gestion générale		
		2023 en €	2024 en €	%	2023 en €	2024 en €	%
Tourisme utilitaire	02 12	3,99	4,17	4,50%	4,51	4,71	4,50%
Fourgon	13	6,19	6,47	4,50%	7,03	7,34	4,50%
Tracteur agricole et mini tracteur	15 17	23,15	24,19	4,50%	26,16	27,34	4,50%
Véhicule de propreté	08 18 10	4,59	4,80	4,50%	5,21	5,44	4,50%
Camion < à 9 T. de PTC	20	12,12	12,67	4,50%	13,70	14,32	4,50%
Camion > à 9 T. et < à 13T. de PTC	21	16,25	16,98	4,50%	18,38	19,20	4,50%
Voiture de tourisme	22	10,65	11,13	4,50%	12,01	12,55	4,50%
Engin spécial goudronneuse	25	56,21	58,74	4,50%	63,53	66,39	4,50%
Benne à ordures ménagères	31	48,83	51,02	4,50%	55,15	57,64	4,50%
Pelle mécanique	32	64,80	67,72	4,50%	73,18	76,48	4,50%
Hydrodécapeuse	33	131,56	137,48	4,50%	148,64	155,33	4,50%
Engin de propreté	34 37 39	68,36	71,43	4,50%	77,24	80,72	4,50%
Chargeur excavateur sur pneus	35	43,93	45,90	4,49%	49,63	51,86	4,49%
Engin de manutention	38	23,56	24,62	4,50%	26,63	27,83	4,50%
Camion < ou égal à 19 T. de PTC	41 42 81 84	46,49	48,58	4,50%	52,53	54,89	4,50%
Camion supérieur à 19 T. de PTC	43 44 85	57,44	60,02	4,50%	64,92	67,84	4,50%
Engin sur chenilles	52 53	100,02	104,52	4,50%	113,03	118,11	4,50%
Engin de déneigement	55	131,55	137,47	4,50%	148,64	155,33	4,50%
4 X 4 lourd	82	108,14	113,00	4,50%	122,21	127,71	4,50%
Nacelle PL	83 86	57,82	60,42	4,50%	65,32	68,26	4,50%
Camion 10T + grue sur conteneur 25 M3		46,02	48,09	4,50%	52,00	54,34	4,50%

Barème horaire de mise à disposition des véhicules des plateformes d'auto partage **Tarifs hors taxe applicables à partir du 1er Janvier 2024**

NATURE	Sans frais de gestion générale			Avec frais de gestion générale		
	2023 en €	2024 en €	%	2023 en €	2024 en €	%
VL Urbaine	5,00	5,00	0,00%	5,65	5,65	0,00%
VL Fourgonnette	5,50	5,50	0,00%	6,22	6,22	0,00%
VL Fourgon	6,50	6,50	0,00%	7,35	7,35	0,00%
VL Nacelle	20,00	20,00	0,00%	22,60	22,60	0,00%



411 - PROPRETE ET DENEIGEMENT **GESTION DES DECHETS**

Enlèvement des déchets non ménagers par convention **Tarifs mensuels hors taxe applicables à partir du 1er Janvier 2024**

	2023 en €	2024 €	%
Pour une collecte 1 fois par semaine, pour 100 litres conventionnés	9,41 €	9,83 €	4,46%

La formule de calcul de la facturation est la suivante :

Tarif X volume conventionné en litres présentés à chaque collecte

Pour les établissements soumis à la TEOM, le volume conventionné est calculé de la manière suivante :
volume conventionné en litres présenté à chaque collecte = volume total présenté par semaine - 660 litres et divisé par la fréquence de collecte

Pour les établissements non assujettis à la TEOM, la formule est la suivante :
volume conventionné en litres présenté à chaque collecte = volume total présenté par semaine et divisé par la fréquence de collecte



411 - PROPRETE ET DENEIGEMENT

GESTION DES DECHETS

**Enlèvement de déchets par conteneurs de grande capacité
Tarifs hors taxe applicables à partir du 1er janvier 2024**

CLIENTS ABONNES

CAPACITE	Location bennes coût mensuel			Pose, enlèvement et vidanges		
	2023 en €	2024 en €	%	2023 €	2024 €	%
5 M3	47,33	49,46	4,50%	134,18	140,21	4,50%
8 ET 10 M3	63,11	65,95	4,50%	134,18	140,21	4,50%
8 ET 10 M3 AVEC COUVERCLE	79,41	82,99	4,50%	134,18	140,21	4,50%
9 M3 TP	94,93	99,21	4,50%	162,13	169,42	4,50%
15 M3 AVEC COUVERCLE	120,55	125,97	4,50%	162,13	169,42	4,50%
20 M3	120,55	125,97	4,50%	162,13	169,42	4,50%
30 M3 ET COMPACTEUR	136,08	142,20	4,50%	162,13	169,42	4,50%
5, 8 ET 10 M3 9, 15, 20 ET 30 M3	Non propriété de m2A					

CLIENTS OCCASIONNELS

CAPACITE	Location de benne					
	A LA JOURNEE :			A LA JOURNEE :		
	1er jour			Jours suivants		
	2023 en €	2024 en €	%	2023 €	2024 €	%
5 M3	17,33	18,11	4,50%	7,25	7,57	4,50%
8 ET 10 M3	22,50	23,52	4,50%	9,57	10,01	4,50%
8 ET 10 M3 AVEC COUVERCLE	24,32	25,42	4,50%	10,35	10,81	4,50%
9 M3 TP	34,92	36,50	4,50%	15,00	15,68	4,50%
15 M3 AVEC COUVERCLE	45,26	47,30	4,50%	21,73	22,71	4,50%
20 M3	45,26	47,30	4,50%	21,73	22,71	4,50%
30 M3 ET COMPACTEUR	55,64	58,14	4,50%	26,65	27,85	4,50%
5, 8 ET 10 M3 9, 15, 20 ET 30 M3	Non propriété de m2A					

CAPACITE	Location de benne			Pose enlèvement et vidanges		
	AU MOIS			2023 €	2024 €	%
	2023 en €	2024 en €	%			
5 M3	47,33	49,46	4,50%	139,88	146,17	4,50%
8 ET 10 M3	63,11	65,95	4,50%	139,88	146,17	4,50%
8 ET 10 M3 AVEC COUVERCLE	79,41	82,99	4,50%	139,88	146,17	4,50%
9 M3 TP	94,93	99,21	4,50%	168,42	176,00	4,50%
15 M3 AVEC COUVERCLE	120,55	125,97	4,50%	168,42	176,00	4,50%
20 M3	120,55	125,97	4,50%	168,42	176,00	4,50%
30 M3 ET COMPACTEUR	136,08	142,20	4,50%	168,42	176,00	4,50%
5, 8 ET 10 M3 9, 15, 20 ET 30 M3	Non propriété de m2A					



411 - PROPRETE ET DENEIGEMENT GESTION DES DECHETS

DECHETERIES

Enlèvement de déchets par conteneurs de grande capacité

Tarifs hors taxe applicables à partir du 1er janvier 2024

Capacité	Location au mois			Pose, enlèvement et vidanges		
	2023 en €	2024 en €	%	2023 €	2024 €	%
8 M3	62,87	65,70	4,50%	84,99	88,81	4,50%
10 M3	62,87	65,70	4,50%	84,99	88,81	4,50%
TP 8 M3	83,57	87,33	4,50%	84,99	88,81	4,50%
20 M3	100,64	105,17	4,50%	84,99	88,81	4,50%
30 M3	106,06	110,84	4,50%	84,99	88,81	4,50%
				HASENRAIN BOURTZWILLER COTEAUX		

Capacité	Pose, enlèvement et vidanges					
	2023 en €	2024 en €	%	2023 €	2024 €	%
8 M3	93,42	97,63	4,50%	78,01	81,52	4,50%
10 M3	93,42	97,63	4,50%	78,01	81,52	4,50%
TP 8 M3	93,42	97,63	4,50%	78,01	81,52	4,50%
20 M3	93,42	97,63	4,50%	78,01	81,52	4,50%
30 M3	93,42	97,63	4,50%	78,01	81,52	4,50%
			BRUNSTATT CHALAMPE	PFASTATT / PULVERSHEIM KINGERSHEIM / WITTENHEIM		

Capacité	Pose, enlèvement et vidanges					
	2023 en €	2024 en €	%	2023 €	2024 €	%
8 M3	61,34	64,10	4,50%	70,08	73,24	4,50%
10 M3	61,34	64,10	4,50%	70,08	73,24	4,50%
TP 8 M3	61,34	64,10	4,50%	70,08	73,24	4,50%
20 M3	61,34	64,10	4,50%	70,08	73,24	4,50%
30 M3	61,34	64,10	4,50%	70,08	73,24	4,50%
			ILLZACH RIXHEIM SAUSHEIM	RIEDISHEIM		



411 - PROPRETE ET DENEIGEMENT **GESTION DES DECHETS**

Locations, ventes et collectes diverses
Tarifs hors taxe applicables à partir du 1er janvier 2024

1. Location mensuelle de conteneurs sur roulettes

Capacité

Conteneur 550 L Métal
Conteneur 750 L Métal
Conteneur 660 L PVC

2. Vente de sacs plastique en polyéthylène recyclé

Capacité

SACS	30 litres par 500	37,78	39,49	4,50%
	50 litres (lien coulissant) par 100	17,77	18,57	4,50%
	100 litres (lien coulissant) par 100	24,59	25,70	4,50%
	110 litres renforcés par 100	42,56	44,48	4,50%
ENVELOPPES	120 litres par 100	25,52	26,67	4,50%
	240 litres par 100	32,93	34,41	4,50%
	360 litres par 100	39,59	41,37	4,50%
	500 litres par 100	52,00	54,34	4,50%
	660 litres par 100	56,56	59,11	4,50%
	750 litres par 100	71,52	74,74	4,50%

3. Vente de sacs transparents pour manifestations

Le rouleau de 20 sacs

3,11 **3,24** 4,50%

4. Mise à disposition de supports de sacs transparents pour manifestations

Par support et par jour

3,00 **3,13** 4,50%

5. Mise à disposition de supports de sacs transparents pour manifestations

Par support et par mois

14,56 **15,21** 4,50%

6. Collectes sélectives

Collecte du verre, la vidange
Collecte des déchets multimatériaux, la vidange

31,32 **32,73** 4,50%
31,32 **32,73** 4,50%

7. Forfait d'enlèvement de déchets

Le forfait
Le traitement des déchets sera facturé en sus selon le poids et au tarif fixé par le Sivom

100,00 **104,50** 4,50%

8. Fourniture de sel de déneigement

La tonne
Le sac de -25 kg

Tarif fixé selon prix de revient
Tarif fixé selon prix de revient



412 - SERVICE EAU

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

A. Tarifs de location de prise d'eau avec compteur

1. Location journalière d'une prise d'eau avec compteur :

	Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
	HT	TTC	HT	TTC	
. Forfait de prise en charge	12,84	13,55	13,42	14,16	4,50%
. Location journalière, dès le 1er jour	0,74	0,79	0,78	0,82	4,50%

2. Caution pour la mise à disposition d'une prise d'eau avec compteur

	Tarif 2023	Tarif 2024	% HT
	TTC	TTC	
. Prise d'eau sur hydrant	370,00	386,65	4,50%
. Prise pour poteau d'incendie	370,00	386,65	4,50%

B. Tarifs des fournitures pour la réparation de prise d'eau avec compteur et de poteau d'incendie

	Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
	HT	TTC	HT	TTC	
. Fourniture prise d'eau complète	450,00	540,00	470,25	564,30	4,50%
. Fourniture prise pour poteau d'incendie complète	380,00	456,00	397,10	476,52	4,50%
. Support macaron	23,55	28,26	24,61	29,53	4,50%

A ces fournitures s'ajoutent les frais de main-d'œuvre, suivant les tarifs m2A en vigueur

C. Tarifs pour essai de débit pression sur les appareils de fontainerie (sécurité incendie)

	Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
	HT	TTC	HT	TTC	
. 2 premiers appareils	92,86	111,44	97,04	116,45	4,50%
. Par appareil supplémentaire	19,47	23,36	20,35	24,42	4,50%

D. Tarif de vérification de la pression d'eau sur le réseau

	Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
	HT	TTC	HT	TTC	
. Par intervention	49,83	59,78	52,07	62,49	4,50%



412 - SERVICE EAU (suite)

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

E. Tarif pour la fourniture de documents

- . Cahier de fontainier - La pièce
- . Réimpression d'une facture d'eau

Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
HT	TTC	HT	TTC	
37,36	44,83	37,50	45,00	0,37%
1,55	1,86	1,58	1,90	2,15%

F. Carafes

- . Carafe modèle 1/2 litre
- . Coffret 4 verres
- . Coffret 1 carafe 1 litre + 2 verres
- . Nouveau coffret 1 carafe 1 litre + 2 verres
- . Bouteille format limonade

Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
HT	TTC	HT	TTC	
3,33	4,00	3,33	4,00	0,00%
5,00	6,00	5,00	6,00	0,00%
7,50	9,00	7,50	9,00	0,00%
12,50	15,00	12,50	15,00	0,00%
4,17	5,00	4,17	5,00	0,00%

G. Engins spécialisés - Prix horaires HT

- . Engin de corrélation
- . Compresseur
- . Moto-pompe
- . Fusée de fonçage (pour insertion d'une conduite)
- . GPS

Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
HT	TTC	HT	TTC	
71,40	85,67	74,17	89,00	3,87%
10,01	12,01	10,00	12,00	-0,10%
8,00	9,60	8,33	10,00	4,17%
57,49	68,99	58,33	70,00	1,47%
51,56	61,87	51,67	62,00	0,21%

A ces fournitures s'ajoutent les frais de main-d'œuvre, suivant les tarifs m2A en vigueur

H. Relève manuelle d'un compteur d'eau

Le refus de l'usager de bénéficier d'une relève à distance de son index contraint le service à dépêcher un releveur sur place pour effectuer une relève manuelle du compteur, ce qui donne lieu à la facturation d'une heure d'Adjoint Technique de 2ème classe et d'une heure de fourgon

I. Pose de compteurs divisionnaires SRU

La pose des **2 premiers compteurs** donne lieu à la facturation d'une heure d'agent de maîtrise + d'une heure d'adjoint technique principal de 1ère classe + d'une heure de fourgon.

La pose de **chaque compteur supplémentaire** donne lieu à la facturation de la moitié du tarif appliqué pour la pose des 2 premiers compteurs. A ces prestations s'ajoutent les petites fournitures utilisées pour la pose des compteurs.



412 - SERVICE EAU (suite)

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

J. Compteurs d'eau, émetteurs d'impulsion et modules

Compteur nu					
Diamètre	Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
	HT	TTC	HT	TTC	
DN 15	26,76	32,11	26,76	32,11	0,00%
DN 20	36,29	43,55	36,29	43,55	0,00%
DN 30/32	113,25	135,90	113,25	135,90	0,00%
DN 40	167,14	200,57	167,14	200,57	0,00%
DN 50	261,17	313,40	261,17	313,40	0,00%
DN 60/65	339,53	407,44	339,53	407,44	0,00%
DN 80	580,05	696,06	580,05	696,06	0,00%
DN 100	687,28	824,74	687,28	824,74	0,00%
DN 150	1 869,36	2 243,23	1 869,36	2 243,23	0,00%

Compteur équipé avec module ou cyble					
Diamètre	Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
	HT	TTC	HT	TTC	
DN 15	87,22	104,66	87,22	104,66	0,00%
DN 20	96,77	116,12	96,77	116,12	0,00%
DN 30/32	173,73	208,47	173,73	208,48	0,00%
DN 40	227,61	273,14	227,61	273,13	0,00%
DN 50	321,64	385,97	321,64	385,97	0,00%
DN 60/65	400,00	480,00	400,00	480,00	0,00%
DN 80	640,52	768,62	640,52	768,62	0,00%
DN 100	747,75	897,30	747,75	897,30	0,00%
DN 150	1 929,82	2 315,78	1 929,82	2 315,78	0,00%

	Tarif 2023		Tarif 2024		% HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Module / cyble	60,47	72,57	60,47	72,56	0,00%
Emetteur déporté	42,50	51,00	42,50	51,00	0,00%

A ces fournitures s'ajoutent les frais de main-d'œuvre, suivant les tarifs m2A en vigueur

K. Application des frais de gestion générale - TVA

. Pas de facturation des frais de gestion générale sur les interventions réalisées à l'entreprise.

. Facturation des frais de gestion générale en vigueur sur toutes les interventions réalisées en régie, y compris les essais de débit de pression et de vérification de la pression, sous réserve des exonérations prévues par le Conseil d'Agglomération m2A.

. A ces fournitures et prestations, s'ajoute la TVA en vigueur (sauf sur la caution demandée pour la mise à disposition d'une prise d'eau avec compteur).

L. Pièces détachées et fournitures diverses

. Les pièces détachées et fournitures diverses, non mentionnées expressément dans les présents tarifs, **sont facturées suivant le prix moyen pondéré valorisé par le logiciel de tenue des stocks ou selon les tarifs en vigueur dans le cadre des marchés en y ajoutant la TVA.**



42 - DIRECTION VOIRIE

Déplacements - Circulation Tarifs TTC applicables à partir du 1er janvier 2024

PARKING GARE CENTRALE

Clients, visiteurs, touristes

Paliers de paiement :

Le 1/4 d'heure, pour les deux premiers 1/4 d'heure de stationnement	-	-	
Le 1/4 d'heure, entre 30 minutes et 45 minutes de stationnement	1,50	1,50	0,00%
Le 1/4 d'heure, entre 45 minutes et 3h de stationnement	0,30	0,30	0,00%
Le 1/4 d'heure, entre 3h et 3h15 de stationnement	0,30	0,30	0,00%
Le 1/4 d'heure, entre 3h15 et 7h de stationnement	0,20	0,20	0,00%
Le 1/4 d'heure, entre 7h et 9h de stationnement	0,20	0,20	0,00%
Le 1/4 d'heure, entre 9h et 9h30 de stationnement	0,20	0,20	0,00%
Le 1/4 d'heure, entre 9h30 et 13h de stationnement	-	0,20	
Le 1/4 d'heure, entre 13h et 24h de stationnement	-	0,13	
Le 1/4 d'heure, entre 24h et 48h de stationnement	0,13	0,13	0,00%

2023	2024	%
€	€	
-	-	
1,50	1,50	0,00%
0,30	0,30	0,00%
0,30	0,30	0,00%
0,20	0,20	0,00%
0,20	0,20	0,00%
0,20	0,20	0,00%
-	0,20	
-	0,13	
0,13	0,13	0,00%

Forfait et abonnements voiture

Week-end (du vendredi 18h au lundi 12h)	22,50	23,50	4,44%
1 semaine (7 jours consécutifs)	40,50	42,00	3,70%
2 semaines (14 jours consécutifs)	67,50	70,50	4,44%
1 mois (30 ou 31 jours consécutifs)	90,50	94,00	3,87%
Abonnement mensuel (engagement minimum 3 mois)	79,50	83,00	4,40%

Abonnement moto

Abonnement mensuel moto	47,30	48,50	2,54%
-------------------------	-------	-------	-------

Forfait annuel pour loueurs

Tarif hôtel, réservé aux clients en nuitée (Nouveau)

Forfait nuitée (19h00 - 7h00)	-	2,00	
-------------------------------	---	------	--

Renouvellement d'un badge

2023	2024	%
€	€	
22,50	23,50	4,44%
40,50	42,00	3,70%
67,50	70,50	4,44%
90,50	94,00	3,87%
79,50	83,00	4,40%
47,30	48,50	2,54%
1 120,00	1 170,00	4,46%
-	2,00	
30,00	31,00	3,33%



433- ENERGIE

CHAUFFAGE URBAIN DE L'ILLBERG

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

Postes	Tarifs HT € 2023	Tarifs TTC € 2023	Tarifs HT € 2024	Tarifs TTC € 2024	% sur HT	% sur TTC
- R1 : consommation par MWh	72,94	76,95	76,22	80,41	4,50%	4,50%
- R2 : abonnement par kW et par an	30,51	32,19	31,12	32,83	2,00%	1,99%
- Droit de raccordement par kW souscrit (abonnés ≤ 1 000 kW)	122,23	146,67	127,73	153,27	4,50%	4,50%
- Droit de raccordement par kW souscrit (abonnés > 1 000 kW)	83,33	100	87,08	104,5	4,50%	4,50%
- Droit de raccordement par kW souscrit (abonnés > 10 000 kW)	25	30,00	26,13	31,35	4,52%	4,50%
- Droit de raccordement par ml de réseau supplémentaire, au-delà de 30 ml	750,00	900,00	783,75	940,50	4,50%	4,50%

RAPPEL : Application du taux de TVA réduit (5,5%) sur les tarifs R1 et R2 , et du taux à 20% sur les droits de raccordement.



512 - PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

Tarifs applicables du 1er janvier au 30 juin 2024

- Tarif visiteurs individuels (billetterie sur place et en ligne)

du 1^{er} janvier au 20 mars

Billet 1 jour

2023 en €	2024 en €	%
11,50	11,50	0,00%

du 21 mars au 30 juin

Billet 1 jour

17,50	17,50	0,00%
-------	-------	-------

Billet 1 jour tarif réduit (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

- enfants de 4 à 16 ans
- étudiants jusqu'à 26 ans inclus
- demandeur d'emploi
- porteur d'une carte d'invalidité (au moins 80%) + 1 accompagnateur de la personne invalide
- personnes de plus de 65 ans
- membres de l'Association des Amis du Zoo
- "GreenZoo", sur présentation du ticket du jour de transport en commun ou location de vélo Soléa/SNCF/ Vélacité)

11,50	11,50	0,00%
-------	-------	-------

Billet 1 jour Partenaires

- Cartes partenaires
- Cartes CE : pour le détenteur et son conjoint

14,50	14,50	0,00%
-------	-------	-------

Billet Tribu (4 pers. maxi dont 2 enfants de moins de 16 ans)

54,00	54,00	0,00%
-------	-------	-------

Carte 5 entrées impersonnelles sans limite de date

74,00	74,00	0,00%
-------	-------	-------

Tarifs promotionnels

- Tarif Promotion 4
- Tarif Promotion 4,5
- Tarif Promotion 5
- Tarif Promotion 5,5
- Tarif Promotion 6
- Tarif Promotion 6,5
- Tarif Promotion 7
- Tarif Promotion 7,5
- Tarif Promotion 8
- Tarif Promotion 8,5
- Tarif Promotion 9
- Tarif Promotion 9,5
- Tarif Promotion 10
- Tarif Promotion 10,5
- Tarif Promotion 11
- Tarif Promotion 11,5
- Tarif Promotion 12
- Tarif Promotion 12,5
- Tarif Promotion 13
- Tarif Promotion 13,5
- Tarif Promotion 14
- Tarif Promotion 15
- Tarif Promotion 16

4,00	4,00	0,00%
4,50	4,50	0,00%
5,00	5,00	0,00%
5,50	5,50	0,00%
6,00	6,00	0,00%
6,50	6,50	0,00%
7,00	7,00	0,00%
7,50	7,50	0,00%
8,00	8,00	0,00%
8,50	8,50	0,00%
9,00	9,00	0,00%
9,50	9,50	0,00%
10,00	10,00	0,00%
10,50	10,50	0,00%
11,00	11,00	0,00%
11,50	11,50	0,00%
12,00	12,00	0,00%
12,50	12,50	0,00%
13,00	13,00	0,00%
13,50	13,50	0,00%
14,00	14,00	0,00%
15,00	15,00	0,00%
16,00	16,00	0,00%

Gratuités (sur présentation de justificatifs en cours de validité)

- enfants de moins de 4 ans
- les retraités et leur conjoint de Mulhouse de la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération
- les journalistes et photographes de presse dans le cadre de la rédaction d'un article (demande préalable par email)
- le personnel des autres zoos ainsi que leur conjoint et 2 enfants
- les enseignants dans le cadre de leur activité professionnelle (demande préalable par email)
- Carte sénior Pass Temps : 3 entrées gratuites par an ou gratuité totale si prise en charge par commune de résidence



512 - PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

Tarifs applicables du 1er janvier au 30 juin 2024

I - Tarifs visiteurs en groupe

GROUPES SCOLAIRES

Billet 1 jour, tous niveaux

- Elève
- Accompagnateur (maximum 3 personnes accompagnatrices) en sus des accompagnateurs (gratuits)
- Accompagnateur supp.

Billet 1 jour, groupe scolaire CEA (hors m2A), tous niveaux

- Elève
- Accompagnateur (maximum 3 personnes accompagnatrices) en sus des accompagnateurs (gratuits)
- Accompagnateur supp.

Animations

- Visite de fin d'année, de mai à août, cycles 1 à 3
- première visite guidée de projet pédagogique annuel, de sept à mai, tous niveaux (hors m2A)
- visite guidée 1h
- visite guidée 1h30
- visite guidée 2h

Forfait "Pass culture" (tarif pour l'ensemble de la classe, niveaux 4e, 3e, lycée)

- visite libre
- entrée + visite guidée

GRATUITES (sur présentation de justificatifs en cours de validité) :

- groupes scolaires de Mulhouse Alsace agglomération : billet 1 jour et animation
- accompagnateurs groupes selon niveau :
 - Maternelles : 1 adulte responsable par tranche de 5 enfants
 - Toute Petite Section (TPS) : 1 adulte responsable par tranche de 3 enfants
 - Ecoles élémentaires et collèges : 1 adulte responsable par tranche de 10 enfants
 - Lycées, établissements d'enseignement supérieur : 1 adulte responsable par tranche de 15 enfants

2023 en €	2024 en €	%
10,50	10,50	0,00%
11,50	11,50	0,00%
14,50	14,50	0,00%
8,50	8,50	0,00%
11,50	11,50	0,00%
14,50	14,50	0,00%
65,00	65,00	0,00%
63,00	63,00	0,00%
83,00	83,00	0,00%
103,00	103,00	0,00%
297,50	297,50	0,00%
380,50	380,50	0,00%

TARIFS GROUPES LOISIRS (à partir de 15 pers.)

Groupe d'enfants hors cadre scolaire (jusqu'à 16 ans)

Billet 1 jour

- enfant
- accompagnateur (maximum 3 personnes accompagnatrices)

Animations

- visite de mai à août pour les enfants de 4 à 12 ans - durée 1h - tarif pour le groupe
- formule "Goûter au Parc" Enfant (à partir de 4 et jusqu'à 16 ans) : entrée au parc + gouter + animation - tarif/pers.

Groupe d'adultes

Billet 1 jour

- adulte

Animations

- visite d'une durée d'1h pour un groupe de 30 personnes max.
- guide supplémentaire - tarif par groupe (max. 30 pers.)
- formule "Goûter au Parc" Adulte : entrée au parc + gouter + visite (50mn) - tarif/pers.

GRATUITES (sur présentation de justificatifs en cours de validité) :

- crèches : 1 adulte responsable par tranche de 3 enfants
- accompagnateurs personnes handicapées si mention tierce personne précisée sur carte d'invalidité
- groupes des périscolaires m2a hors vacances scolaires
- 1 chauffeur de bus + 1 organisateur/groupe

2023 en €	2024 en €	%
-	10,5	-
14,5	14,5	0,00%
65,00	65,00	0,00%
30,00	30,00	0,00%
14,50	14,50	0,00%
92,00	92,00	0,00%
35,00	35,00	0,00%



512 - PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

Tarifs applicables du 1er janvier au 30 juin 2024

II. BILLETTERIE POUR COMITES D'ENTREPRISE

Différentiel à payer en caisse pour billets CE expirés

De 20 à 399 billets

Billet 1 jour adulte
Enfant de 4 à 16 ans

De 400 à 999 billets

Billet 1 jour adulte
Enfant de 4 à 16 ans

Plus de 1000 billets

Billet 1 jour adulte
Enfant de 4 à 16 ans

2023 en €	2024 en €	%
2,00	2,00	0,00%
14,00	14,00	0,00%
11,00	11,00	0,00%
13,00	13,00	0,00%
10,50	10,50	0,00%
12,00	12,00	0,00%
10,00	10,00	0,00%

V. ANIMATIONS

Adozoo

Billet 1 jour + animation - 2h30 dans les coulisses du Parc accompagnés de soigneurs animaliers (à partir de 10 ans)

Anniversaire au zoo

Billet 1 jour + animation + goûter (gateau et boissons). Tarif/ enfant
Parents accompagnateurs

Soirée des animaux

Billet 1 jour + visite des coulisses + petit déjeuner

Individuels

Adulte
Enfant (de 0 à 16 ans)

Groupes loisirs et CE

Adulte
Enfant (de 0 à 16 ans)

Soirée privilège au zoo

Billet 1 jour + visite des coulisses + petit déjeuner

Individuels

Adulte
Enfant (de 0 à 16 ans)

Groupes loisirs et CE

Adulte
Enfant (de 0 à 16 ans)

VI. ABONNEMENTS ANNUELS

Pour les résidents des communes m2A

Adulte
Enfant ou étudiant
Senior (+60 ans)
Personne en situation de handicap

Résidents hors m2A :

Adulte
Enfant ou étudiant
Senior (+60 ans)
Personne en situation de handicap

Abonnement centres éducatifs et médicaux : 5 bénéficiaires + 5 accompagnateurs
à la gratuité dans la limite du nombre de personnes handicapées)

2023 en €	2024 en €	%
68,00	68,00	0,00%
27,00	27,00	0,00%
50,00	52,00	4,00%
39,00	40,50	3,85%
42,00	43,50	3,57%
33,00	34,50	4,55%
50,00	52,00	4,00%
39,00	40,50	3,85%
42,00	43,50	3,57%
33,00	34,50	4,55%
44,00	44,00	0,00%
27,00	27,00	0,00%
27,00	27,00	0,00%
27,00	27,00	0,00%
30,00	30,00	0,00%
18,50	18,50	0,00%
18,50	18,50	0,00%
18,50	18,50	0,00%
72,00	72,00	0,00%



512 - PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

Tarifs applicables du 1er janvier au 30 juin 2024

OFFRE ABONNEMENT JOURNEE MARCHÉ AUX PLANTES

Réduction du tarif d'entrée sur le tarif de l'abonnement sur présentation du billet "Marché aux plantes"

OFFRE ABONNEMENT : CONVERSION ENTREE INDIVIDUELLE

Réduction du tarif d'entrée sur le tarif de l'abonnement pour toute souscription d'abonnement effectuée le jour même de la visite

I- PRESTATIONS ANNEXES

I. Location Espace séminaire (entrée du zoo comprise) sans restauration

Formule Chouette Lapone à la demi-journée

jusqu'à 25 personnes :

matin/après-midi (8-12 h ou 14h - 18h)
soirée (18h- 22 h)

tarif promo :

matin/après-midi (8-12 h ou 14h - 18h)
soirée (18h- 22 h)

de 26 à 80 personnes

matin/après-midi (8-12 h ou 14h - 18h)
soirée (18h- 22 h)

tarif promo :

matin/après-midi (8-12 h ou 14h - 18h)
soirée (18h- 22 h)

formule Suricate à la journée 8h-18h

formule Suricate à la journée 8h-18h **tarif promo**

2023 en €	2024 en €	%
450,00	450,00	0,00%
500,00	500,00	0,00%
390,00	390,00	0,00%
450,00	450,00	0,00%
550,00	550,00	0,00%
600,00	600,00	0,00%
490,00	490,00	0,00%
550,00	550,00	0,00%
600,00	600,00	0,00%
550,00	550,00	0,00%

II. Location Espace séminaire (entrée du zoo comprise) avec restauration

formule loup du Canada (location avec catering - 1 journée - 8-18 h)

formule ours polaire (location avec catering - 1 journée)
8h - 18 h par personne

formule petit ours polaire (location avec catering - 1 journée - 8 - 18h)

forfait vin

formule personnalisée 1

formule personnalisée 2

formule personnalisée 3

formule personnalisée 4

formule personnalisée 5

options visite en sus de la location

visite guidée en dehors ouverture du parc avec accès aux coulisses 6h30 - 8h ou
8h - 19h30 prix par personne

visite guidée pendant ouverture du parc 1 h (par guide pour 25 personnes maxi)

forfait animation dans le cadre d'une location espace séminaire par pers.

2023 en €	2024 en €	%
45,00	47,00	4,44%
65,00	70,00	7,69%
55,00	60,00	9,09%
7,00	7,00	0,00%
44,20	45,00	1,81%
53,00	55,00	3,77%
63,00	63,00	0,00%
5,20	6,00	15,38%
7,00	7,00	0,00%
30,00	30,00	0,00%
95,00	95,00	0,00%
30,00	30,00	0,00%
130,00	130,00	0,00%
80,00	80,00	0,00%
80,00	80,00	0,00%
60,00	60,00	0,00%

III. Droits d'inscription au marché aux plantes

exposants avec chapiteau

exposants sans chapiteau

associations avec chapiteau

associations sans chapiteau



512 - PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

Tarifs applicables du 1er janvier au 30 juin 2024

Droits de place pour le manège (mensuel - calculés au prorata temporis de tout mois commencé - révisable au 1er janvier de chaque année avec une hausse suivant le taux d'inflation - forfait électricité compris)

2023 en €	2024 en €	%
839,00	877,00	4,53%

ACTURATION : le seuil minimum de facturation est fixé à 15 €. Ce montant devra obligatoirement être appliqué à chaque débiteur redevable d'une somme inférieure à la limite fixée. Les droits perçus au comptant ne sont pas concernés par cette mesure.

Le Conseil d'Agglomération donne délégation au Président ou à son représentant pour accorder le tarif réduit, l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée et de l'espace séminaire.

II. BOUTIQUE

LIBELLE	Tarif 2024
ACCESSOIRES ALIMENTATION ARTISANAT BIJOUX BOUTIQUE DECORATION EU MAGNET OBJETS PERSONNALISES OPTIQUE PEINTURE SELLES TEXTILE ACCESSOIRES TEXTILE ADULTE TEXTILE BEBE TEXTILE ENFANT	Prix du marché auquel est appliqué en moyenne un coefficient de 2,5%
BOISSONS	Prix de vente Hors Taxe auquel est appliqué une remise de 30% à 35%

OFFRE POUR DETENTEURS CARTE ABONNEMENT

0 % de remise à la boutique pour les détenteurs d'une carte d'abonnement hors librairie, Musique, Alimentation et promotions
0 % de remise au self de l'Auberge du Zoo pour les détenteurs d'une carte d'abonnement

OFFRE POUR AGENTS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DE MULHOUSE

0 % de remise à la boutique hors librairie, musique, alimentation et promotions sur présentation de leur carte de légitimation munie d'une photographie d'identité et pour lesquelles la mention agent est obligatoire



513 - MUSEE RHENAN DE LA MOTO "LA GRANGE A BECANES"

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024

I - DROITS D'ENTREE

	Tarifs 2023	Tarifs 2024	%
Visite guidée	5,00	5,00	0,00%
Plein tarif adulte à partir de 18 ans	4,50	4,50	0,00%
Tarif enfant de 4 à 17 ans inclus	3,50	3,50	0,00%
Tarif réduit	3,50	3,50	0,00%
Tarif famille (Formule 4 personnes dont 2 adultes maximum)	12,00	12,00	0,00%
Tarif groupe d'enfants à partir de 10 enfants de 9 à 16 ans scolaire, centre de loisirs ou périscolaire	2,50	2,50	0,00%
Tarif groupe	3,50	3,50	0,00%

Bénéficiaires des tarifs réduits :

- Membre Ircos sur présentation de la carte CEZAM (convention annuelle)
- Les personnes présentant un City Pass de l'Office de Tourisme de Mulhouse et sa région
- Demandeurs d'emploi, étudiants jusqu'à 26 ans inclus

Handicapés avec un accompagnateur quand sa présence est nécessaire à la personne handicapée, enseignants
Séniors

Bénéficiaires des entrées gratuites :

- Enfant de moins de 4 ans
- Les personnes possédant un « Pass-Musée » délivré par l'association « MUSEUMS-PASS-MUSÉES »
- Carte VIZAM personnel de musées, salariés et bénévoles
- Les personnes présentant un City Pass de l'Office de Tourisme de Mulhouse et sa région + carte protourisme des agences alsaciennes (OTC, ADT, AAA)
- Le Conseil d'Agglomération donne délégation au Président ou à son représentant pour accorder le tarif réduit, l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée.

Journalistes sur présentation d'une carte de presse

La carte de l'ICOM

La carte du ministère de la culture

II - PASS MUSEES de l'Association des Musées du Rhin Supérieur

Pass "Un adulte et cinq enfants jusqu'à 18 ans"

	Tarifs 2023	Tarifs 2024	%
Tarif normal	119,00	123,00	3,36%
Tarif réduit	113,00	113,00	0,00%

À noter : Le tarif réduit est applicable aux étudiants, enseignants, chômeurs et handicapés, ainsi qu'aux membres d'une association de soutien d'un musée adhérent au Pass-Musées sur présentation d'un justificatif.

Les tarifs Pass-musées sont fixés par l'Association des Musées du Rhin Supérieur



534 - GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE

Tarifs m2A hors taxe applicables à partir du 1er janvier 2024

Tous les tarifs sont annuels et indivisibles prorata temporis

	Tarif 2023 €	Tarif 2024 €	%
1° <u>Locations (par are/an)</u>			
J1 - terrains parcellisés	8,19	8,20	0,12%
J2 - terrains parcellisés clôturés	16,07	16,10	0,19%
J3 - jardins isolés, clôturés, bien situés	33,41	33,50	0,27%
J4 - terrain d'agrément intégré dans une propriété privée	285,00	290,00	1,75%
J5 - terrains parcellisés destinés aux agriculteurs à titre précaire (l'are hors charges)			
- région Plaine de l'Ill	0,78	0,78	0,00%
- région Sundgau - Jura	0,58	0,58	0,00%
Terrains dépendant du domaine privé autres que les jardins (base de vie de chantier, stockage, etc...)	107,80	108,00	0,19%
2° <u>Location de locaux et terrains aux associations (sportives, culturelles ou autres)</u>			
Redevance symbolique	90,00	92,00	2,22%
3° <u>Occupation du sous-sol du domaine privé</u>			
- par mètre linéaire d'emprise et par le nombre de conduites, câbles, gaines, etc...	4,65	4,75	2,15%
- par mètre carré de surface (regard, piézomètre, etc...)	22,50	23,00	2,22%
4° <u>Terrains pour autres usages (par m²/an)</u>	10,50	10,75	2,38%
5° <u>Mise à disposition</u> de terrains pour expositions ou ventes (par m²/jour)	3,50	3,60	2,86%
6° <u>Minimum de perception</u>	15,00	15,00	0,00%
7° <u>Caution</u> pour mise à disposition d'un émetteur d'ouverture de porte de garage (ce tarif est susceptible d'être modifié en cours d'année)	78,00	78,00	0,00%
8° <u>Aire de la Thur à Pulversheim</u>			
loyer location temporaire bureau créateur par m ² /mois (tva en vigueur en sus)	8,70	9,00	3,45%

Le Conseil d'Agglomération donne délégation au Président ou à son représentant pour accorder l'exonération partielle ou totale des droits de reconnaissance et de location.



535 - HABITAT

Tarifs aires des gens du voyage à partir du 1er janvier 2024

Facturation coût main d'œuvre : 25,00€ / heure

Désignation	Tarifs 2023 en €	Tarifs 2024 en €	%
<u>Tarifs de redevance d'occupation</u>			
Tarif de base (2 caravanes et jusqu'à 30 jours de stationnement)	4,55	4,55	0,00%
Tarif majoré (3 caravanes et au-delà de 30 jours de stationnement)	6,55	6,55	0,00%
Caution par emplacement	130,00	130,00	0,00%
Wittelsheim	6€/jour par caravane	6€/jour par caravane	0,00%
<u>Tarif de l'eau TTC en m3</u>			
Mulhouse	4,15	4,30	3,61%
Kingersheim	4,15	4,30	3,61%
Wittenheim	4,15	4,30	3,61%
Rixheim	4,15	4,30	3,61%
Riedisheim	4,15	4,30	3,61%
<u>Tarif de l'électricité TTC</u>			
kWh	0,29	0,32	10,34%

M. le Président : Les tarifs communautaires, toujours Antoine.

M. HOMÉ : Vous avez la liste des tarifs communautaires. En général, ils ont été revalorisés de l'inflation prévisionnelle, quatre et demi. Il n'y a pas l'eau, l'eau c'est un point qui sera abordé par Loïc RICHARD. Voilà, M. le Président.

M. le Président : Merci.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 78 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

18° TRANSFERTS ET CREATIONS DE CREDITS (311/7.1.2/2165C)

Pour permettre aux services communautaires de poursuivre leurs activités, il convient de procéder aux créations et transferts de crédits suivants :

A/ BUDGET GENERAL

Dépenses réelles de fonctionnement

chapitre 011/ compte 61551 / fonction 720 / ligne de crédit 28762 service gestionnaire et utilisateur 411 "Païement des franchises sinistre"	14 350,00 €
--	-------------

chapitre 002/ compte 002 / fonction 01 / ligne de crédit 30101 service gestionnaire et utilisateur 310 "Résultat de fonctionnement reporté"	18 929,11 €
---	-------------

<u>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	33 279,11 €
--	--------------------

Dépenses d'ordre de fonctionnement

chapitre 042/ compte 6815 / fonction 01 / ligne de crédit 11290 service gestionnaire et utilisateur 310 "Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement"	194 750,00 €
--	--------------

chapitre 042/ compte 6817 / fonction 01 / ligne de crédit 30097 service gestionnaire et utilisateur 310 "Dotations aux dépréciations des actifs circulants"	148 048,12 €
---	--------------

<u>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</u>	342 798,12 €
--	---------------------

<u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	376 077,23 €
--	---------------------

Recettes réelles de fonctionnement	
chapitre 75 / compte 75888 / fonction 020 / ligne de crédit 1350 service gestionnaire et utilisateur 411 "Encaissements divers"	14 350,00 €
chapitre 75 / compte 75888 / fonction 01 / ligne de crédit 30100 service gestionnaire et utilisateur 310 "Autres produits exceptionnels"	18 929,11 €
chapitre 731/ compte 73113 / fonction 01 / ligne de crédit 15300 service gestionnaire et utilisateur 310 "TASCOM"	319 048,12 €
<u>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	352 327,23 €
Recettes d'ordre de fonctionnement	
chapitre 042 / compte 7815 / fonction 01 / ligne de crédit 13957 service gestionnaire et utilisateur 310 "Reprise sur provisions pour risques et charges"	23 750,00 €
<u>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</u>	23 750,00 €
<u>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	376 077,23 €

Dépenses réelles d'investissement	
chapitre 23/ compte 2313 / fonction 281/ ligne de crédit 28672 service gestionnaire et utilisateur 231 "Travaux périscolaires"	42 759,00 €
chapitre 20/ compte 2051/ fonction 7222 / ligne de crédit 21385 service gestionnaire et utilisateur 411 "Logiciel gestion sinistres"	- 4 000,00 €
chapitre 21/ compte 21828 / fonction 7222 / ligne de crédit 2546 service gestionnaire et utilisateur 411 "Renouv. Véhicules"	4 000,00 €
chapitre 204/ compte 204182 / fonction 23 / ligne de crédit 25120 service gestionnaire et utilisateur 521 "Projets Blue Industrie Sud Alsace"	- 81 158,00 €
chapitre 20/ compte 2031 / fonction 23/ ligne de crédit 30060 service gestionnaire et utilisateur 521 "Accompagnement phase 3 Blue Industrie SA"	81 158,00 €

chapitre 21/ compte 21318 / fonction 325 / ligne de crédit 21450 service gestionnaire et utilisateur 512 "Travaux chauffage divers bâtiments"	- 3 942,00 €
chapitre 20/ compte 2051 / fonction 325 / ligne de crédit 30093 service gestionnaire et utilisateur 512 "Logiciels"	3 942,00 €
chapitre 204/ compte 2041411 / fonction 020 / ligne de crédit 23889 service gestionnaire et utilisateur 401 "Fonds Nouvelle Donne Environnementale"	900 000,00 €
chapitre 10 / compte 1068 / fonction 01 / ligne de crédit 27606 service gestionnaire et utilisateur 310 "Transfert excédent invest assainissement SIVOM"	377 102,97 €
<u>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</u>	1 319 861,97 €
Dépenses d'ordre d'investissement	
chapitre 040/ compte 15112 / fonction 01 / ligne de crédit 13956 service gestionnaire et utilisateur 310 "Provisions pour litige"	23 750,00 €
<u>TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</u>	23 750,00 €
<u>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	1 343 611,97 €

Recettes réelles d'investissement	
chapitre 16 / compte 1641 / fonction 01 / ligne de crédit 6910 service gestionnaire et utilisateur 310 "Emprunts en euros"	623 710,88 €
chapitre 001/ compte 001 / fonction 01/ ligne de crédit 103 service gestionnaire et utilisateur 310 "Résultat d'investissement reporté"	377 102,97 €
<u>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</u>	1 000 813,85 €
Recettes d'ordre d'investissement	
chapitre 040 / compte 15112 / fonction 01 / ligne de crédit 11291 service gestionnaire et utilisateur 310 "Provisions pour litiges"	194 750,00 €
chapitre 040 / compte 4912 / fonction 01 / ligne de crédit 30102 service gestionnaire et utilisateur 310 "Dépréciation des comptes de redevables"	145 926,16 €

chapitre 040 / compte 4962 / fonction 01 / ligne de crédit 30103 service gestionnaire et utilisateur 310 "Dépréciation des comptes de débiteurs"	2 121,96 €
<u>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</u>	342 798,12 €
<u>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	1 343 611,97 €

B/ BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Dépenses réelles de fonctionnement	
chapitre 011/ compte 6068 / ligne de crédit 2183 service gestionnaire et utilisateur 310 et 5411 "Réserve 011"	- 50 463,00 €
chapitre 67 / compte 673/ ligne de crédit 11327 service gestionnaire et utilisateur 5412 "Titres annulés sur exercices antérieurs"	50 463,00 €
chapitre 65/ compte 6574 / ligne de crédit 52 service gestionnaire et utilisateur 5411 "Subvention exploitation SOLEA"	3 000 000,00 €
chapitre 011/ compte 6068 / ligne de crédit 2183 service gestionnaire et utilisateur 310 et 5411 "Réserve 011"	- 1 000 000,00 €
<u>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 000 000,00 €
<u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 000 000,00 €

Recettes réelles de fonctionnement	
chapitre 73 / compte 734 / ligne de crédit 61 service gestionnaire et utilisateur 5411 "Versement mobilités"	2 000 000,00 €
<u>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 000 000,00 €
<u>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 000 000,00 €

C/ BUDGET ANNEXE EAU

Dépenses réelles de fonctionnement	
chapitre 68/ compte 6817 / ligne de crédit 5713 service gestionnaire et utilisateur 310	9 857,57 €

"Dotations aux dépréciations des actifs circulants"	
chapitre 011/ compte 605 / ligne de crédit 5630 service gestionnaire et utilisateur COMMUNS "Dotation réserve chap 011"	- 19 322,13 €
chapitre 002/ compte 002 / ligne de crédit 5716 service gestionnaire et utilisateur SIE OTTM "Résultat d'exploitation reporté"	18 929,11 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 464,55 €

Recettes réelles de fonctionnement	
chapitre 77 / compte 778 / ligne de crédit 424 service gestionnaire et utilisateur SIE OTTM "Autres produits exceptionnels"	9 464,55 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 464,55 €

Dépenses réelles d'investissement	
chapitre 10 / compte 1068 / ligne de crédit 5714 service gestionnaire et utilisateur SIE OTTM "Reprise déficit"	188 551,50 €
chapitre 23 / compte 2315 / ligne de crédit 5647 service gestionnaire et utilisateur COMMUN "Réserves chapitre 23"	188 551,47 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	377 102,97 €

Recettes réelles d'investissement	
chapitre 001 / compte 001 / ligne de crédit 438 service gestionnaire et utilisateur SIE OTTM "Résultat d'investissement reporté"	377 102,97 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	377 102,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve les créations et transferts de crédits proposés.

M. le Président : Transferts et crédits.

M. HOMÉ : Je suis obligé de faire une précision, il y a une coquille dans le document. C'est très technique, mais deux coquilles se sont glissées sur les numéros des lignes de crédit en recettes d'ordre d'investissement du budget principal et pour que cela soit rectifié, je mentionne que ce n'est pas le compte 4911 - ligne de crédit 3098, mais le 4912 - ligne de crédit 30102 et ce n'est pas le 4961 - ligne de crédit 30099, mais le 4962 - ligne de crédit 30103. Ceci nous permettra après cet ajout oral de ma part de considérer que nous votons sur les bons chiffres.

M. le Président : Merci, Antoine.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 78 + 18 procurations.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

19° BUDGET PRINCIPAL : MUTUALISATION DES MOYENS ET DES SERVICES ENTRE LA VILLE DE MULHOUSE ET MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (311/7.10.5/2166C)

Le dispositif de mutualisation des moyens et des services entre la Ville de Mulhouse et la Communauté d'Agglomération en vigueur repose sur une convention signée fin décembre 2002, qui fait l'objet d'une réactualisation chaque année.

La dernière convention a été approuvée par le Conseil communautaire et par le Conseil municipal de Mulhouse en décembre 2022.

La mutualisation des services repose sur une répartition des agents entre la Ville de Mulhouse et m2A tenant compte des missions respectives de chacun d'eux. Ainsi, les agents assurant des missions relevant des compétences de la Ville de Mulhouse sont rattachés à celle-ci et ceux qui assurent des missions relevant de m2A sont rattachés à cette dernière.

Les agents dont les fonctions sont mutualisées entre la Ville de Mulhouse et m2A sont en principe rattachés à la communauté d'agglomération et le coût des postes concernés est refacturé à la Ville de Mulhouse selon les critères définis par la présente délibération.

Toutefois, certains agents dont les fonctions ont évolué et qui doivent de ce fait faire l'objet d'une mutation entre les deux collectivités, sont maintenus dans leur collectivité d'origine pendant le délai nécessaire à la procédure de mutation. Une procédure de refacturation mensuelle est de ce fait mise en place entre les deux collectivités.

En 2023, un travail a été initié afin de revoir complètement la convention de mutualisation au regard de la réorganisation afin de définir les services qui seront mis en commun. Cette démarche aboutira en 2024 et donnera les bases du nouveau conventionnement entre m2A et la Ville de Mulhouse.

En attendant l'aboutissement de cette convention, le paiement des acomptes prévus début 2024 se fera sur la base des critères qui auront été définis en 2023.

Conformément à l'article 7 de cette convention, la commission mixte paritaire s'est réunie le 24 novembre 2023. Elle a approuvé le bilan présenté pour l'exercice 2022, ainsi que les propositions exposées pour l'exercice 2023.

BILAN DE L'EXERCICE 2022

L'article 8 de la convention dispose que, chaque année, un rapport d'évaluation sur les relations financières induites par la mutualisation est à présenter aux deux assemblées.

Pour l'exercice 2022, ce bilan est détaillé dans une note jointe (annexe N° 1). En résumé, le montant total des charges mutualisées s'élève à 22 530 642 €, dont 11 083 917 € (49,68 %) sont à mettre au compte du budget de la Ville de Mulhouse et 11 337 419 € (50,32%) relèvent du budget de la Communauté d'Agglomération.

EVOLUTIONS POUR L'EXERCICE 2023

Le dispositif de mutualisation mis en place a montré qu'il répond bien aux règles de transparence et d'équité des charges voulues par le Conseil municipal de Mulhouse et par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération. Il reste néanmoins nécessaire d'en corriger et d'en adapter chaque année certains points, en fonction de l'évolution du contexte de la mutualisation.

En 2012, suite aux constats effectués après les deux premières années d'existence de m2A (2010 et 2011) il avait semblé plus pertinent de prendre en compte pour la détermination du critère « budget », le CA n-1 des deux collectivités en lieu et place du BP. A noter qu'en 2023, ce sont les données du budget primitif qui ont été prises en compte pour le budget annexe de l'eau

Par ailleurs, il convient de prendre en compte pour l'année 2023, comme cela se fait lors de l'élaboration de chaque convention annuelle, les propositions d'ajustement suivantes concernant :

- l'adaptation du cadre des services concernés à l'évolution de l'organigramme commun des 2 collectivités ;
- la progression du montant des charges d'occupation des bureaux par les agents mutualisés, du fait de l'évolution de l'indice du coût de la construction sur lequel il est indexé ;
- les montants de référence de l'exercice 2023 (effectifs et budget), qui servent au calcul de la clé de répartition ;
- les montants estimatifs à la charge des deux collectivités pour 2023.

Le détail est exposé dans une note jointe (annexe N° 2).

Globalement, le montant prévisionnel des charges de fonctionnement mutualisées de 2023 est estimé à 21 695 604 €, dont 9 778 209 €, soit 45,07 %, sont à la

charge du budget de la Ville de Mulhouse et 11 917 395 €, soit 54,93 %, incombent au budget de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve le bilan de réalisation présenté pour l'exercice 2022,
- approuve l'ajustement de la convention pour l'exercice 2023 ainsi que le montant prévisionnel des charges de l'exercice 2023 tels qu'ils sont proposés,
- autorise le versement d'une subvention d'équipement à la Ville de Mulhouse de 26 223 € pour sa participation aux dépenses d'investissement effectuées pour les logiciels informatiques et le mobilier ainsi que prévu dans l'annexe 2,
- désigne Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention 2023 de mutualisation des moyens et des services entre la Ville de Mulhouse et m2A (projet annexé).

PJ : 3

Le 16 novembre 2023

Annexe 1 : Convention de mutualisation Ville / Agglomération – Bilan 2022

Les relations financières entre la Ville de Mulhouse et la Communauté d'Agglomération sont définies par une convention, signée conjointement fin décembre 2022 par le Président de la Communauté et le Maire de la Ville de Mulhouse.

L'article 7 de cette convention prévoit qu'une Commission mixte paritaire « est chargée d'examiner annuellement, avant chaque régularisation, la répartition des charges. Elle veille au respect des règles de répartition. Elle propose, le cas échéant, des évolutions du dispositif ou de nouvelles clés de répartition ».

L'article 8 dispose qu'ensuite « chaque année, un rapport d'évaluation sur les relations financières entre la Ville de Mulhouse et la Communauté d'Agglomération, induites par la mise en commun des moyens et des services, est à présenter au Conseil municipal et au Conseil communautaire ».

1. Charges réparties

Les charges retenues dans le dispositif de répartition sont les suivantes :

1.1. frais de personnel

- masse salariale, incluant traitement, régime indemnitaire, charges sociales y compris les charges patronales
- charges accessoires : vêtements de service, frais de formation, frais de déplacements professionnels et liés à la formation ; participations versées à l'Amicale du Personnel de la Ville de Mulhouse ainsi qu'à la mutuelle, Muta Santé

1.2. Frais d'administration générale : fournitures de bureau, photocopies, travaux de reprographie, produits d'entretien, affranchissement du courrier, télécommunications et maintenance informatique, les dépenses précitées relevant de dépenses de fonctionnement mais aussi d'investissement.

Le montant et la répartition des frais sont détaillés au point 5.

2. Charges facturées

La Ville et la Communauté d'Agglomération supportent des frais d'utilisation des bureaux par les agents mutualisés. Certains de ces frais d'administration générale entrent dans le cadre défini ci-dessus.

D'autres charges, plus difficiles à cerner, sont partagées d'une manière différente. Ce sont les frais de nettoyage, de chauffage, d'assurance des locaux, de maintenance courante, de consommation d'électricité, de gaz et d'eau, Elles ont été chiffrées, pour 2022, à 1 353 €* par agent.

Le montant et la répartition des frais sont détaillés au point 5.

* ce montant est revalorisé annuellement, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

3. **Services mutualisés**

Le périmètre 2022 de la mutualisation a concerné les services suivants :

Direction ou Service	Nb d'agents
Direction Générale des Services (proratation en fonction de nombre de mois de mutualisation)	1,5
Amicale du personnel (agents mis à disposition) et syndicats	16
Direction Solidarité et Population	3
Direction Prévention et sécurité	1
Politique de la ville	3
Archives	7
Direction Education et administration (proratation en fonction de nombre de mois de mutualisation)	34,42
Direction Sports et Jeunesse et administration	44
Communication interne	1
La Direction des Finances	27
Direction des Ressources Humaines (dont 9 agents médecine travail)	80
Pilotage de la performance	10
Secrétariat Général	5
Affaires Juridiques et commande publique	14
Moyens Généraux et Centre Wallach	35
Systèmes d'informations	33
Informations géographiques	17
Coordination administrative du Pôle 4	1
Direction environnement et services urbains	21
Direction Voirie et conception urbaine	6
Bureau d'Etudes et d'Aménagements	10
Direction Performance énergétique et bâtiments	56
Relations internationales et transfrontalières	3
Direction Urbanisme, Aménagements et Habitat	29
Total	458

En 2022, la cartographie des agents mutualisés a été adaptée suite à l'état des lieux effectué en lien avec les Directions et services. Le nombre d'agents mutualisés est de 458 pour l'année 2022 répartis dans les services selon le tableau ci-dessus.

4. **Modalité de répartition**

Le partage des charges a été effectué à l'aide d'une clé de répartition, basée sur deux critères :

- **un 1^{er} critère, qui compte pour 60%, relatif au nombre d'agents travaillant pour les 2 collectivités ;**

un 2^{ème} critère, qui compte pour 40%, et qui concerne les budgets de fonctionnement et d'investissement des 2 collectivités (mouvements réels des CA de l'année n-1).

Ci-après le détail du calcul en appliquant ces critères pour l'exercice 2022 :

	2022
Nombre d'agents communautaires	1 232
Nombre d'agents ville	1554
Nombre total d'agents des 2 collectivités, hors mutualisés	2 786

Nombre d'agents mutualisés	458
Nombre d'agents total m2A+Ville (communaux, communautaires et mutualisés)	3 244

% critère perso	60%	Critère personnel part m2A	26,53%
		Critère personnel part Ville	33,47%

2ème critère, basé sur les budgets (CA N-1 mouvmts réels) :

Budget m2A Général + annexes	346 880 356 €
Budget Ville de Mulhouse Général + annexes	236 333 140 €
Total des budgets des deux collectivités	583 213 496 €

% critère budget	40%	Critère budget part m2A	23,79%
		Critère budget part Ville	16,21%

Clé de répartition définitive	part m2A	50,32%
	part Ville	49,68%

En 2021, les clés étaient de 48,99 % pour l'agglomération et 51,01 % pour la Ville centre.

5. Montants à la charge des collectivités respectives

Le montant total des charges mutualisées à répartir au titre l'exercice 2022 s'élève à **22 530 642 €** pour les dépenses de fonctionnement mises en œuvre.

Les dépenses relatives à l'investissement donneront lieu au versement de subventions d'équipement par les deux collectivités ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Charges mutualisées - Récapitulatif des montants définitifs 2022

Charges	réalisé 2022 TOTAL	Part Ville : 49,68%	Part m2A : 50,32%
1) Frais de personnel			
Masse salariale & frais annexes	21 513 068 €	10 578 386 €	10 825 376 €
S/Total 1 :	21 513 068 €	10 578 386 €	10 825 376 €
2) Frais d'administration générale			
Moyens généraux	81 148 €	40 315 €	40 834 €
Affranchissements (courrier)	83 401 €	41 433 €	41 967 €
Télécoms	55 693 €	27 668 €	28 025 €
Maintenance informatique	177 658 €	88 261 €	89 398 €
S/Total 2 :	397 900 €	197 677 €	200 223 €
Total 1 + 2 :	21 910 968 €	10 776 063 €	11 025 599 €
3) Frais d'utilisation des bureaux			
Locaux appartenant à la Ville :	529 023 €	262 819 €	266 204 € ⁽¹⁾
Locaux appartenant à m2A :	90 651 €	45 035 € ⁽²⁾	45 616 €
S/Total 3 :	619 674 €	307 854 €	311 820 €
Total général 1 + 2 + 3 :	22 530 642 €	11 083 917 €	11 337 419 €

(1) montant dû par l'Agglo à la Ville

(2) montant dû par la Ville à l'Agglo

Charges de Fonctionnement	Réalizations 2022	Réalisé 2021	Evolution, en %
Coût total de la mutualisation	22 530 642 €	22 656 420 €	-0,6%
Part de l'Agglomération	11 337 419 €	11 099 380 €	2,1%
Part de la Ville	11 083 917 €	11 557 040 €	-4,1%

Charges d'investissement N-1	réalisé 2021 TOTAL	Part Ville : 49,68%	Part m2A : 50,32%
Dépenses portées par m2A	493 234 €	245 039 € ⁽³⁾	248 195 €
Dépenses portées par Mulhouse	31 044 €	15 423 €	15 621 € ⁽⁴⁾

(3) montant dû par la Ville à l'Agglo

(4) montant dû par l'Agglo à la Ville

Le 16 novembre 2023

Annexe 2 : Convention de mutualisation Ville / Agglomération – propositions d'évolution pour 2023

Ce dispositif conventionnel est appliqué depuis 2003. Il est actualisé chaque année, en fonction des modifications intervenues dans l'organigramme commun à nos deux collectivités, et pour répondre mieux encore à l'objectif d'un partage équilibré et transparent des charges voulu par le Conseil municipal et par le Conseil d'agglomération.

Pour 2023, les modifications proposées sont listées ci-dessous. Elles résultent de l'évolution de l'organigramme commun de nos deux collectivités.

1. Cadre des services mutualisés

Au 1^{er} octobre 2023, le périmètre de la mutualisation était le suivant :

Direction ou Service	Nb d'agents 2022 (pm)	Nb d'agents 2023
Direction Générale des Services	1,5	0
Amicale du personnel (agents mis à disposition) et syndicats	16	15
Direction Solidarité et Population	3	0
Direction Prévention et sécurité	1	1
Politique de la ville	3	3
Archives	7	7
Directions Education, Enfance et Famille	34,5	13
Direction Sports et Jeunesse et administration	44	44
Communication interne	1	2
La Direction des Finances	27	26
Direction des Ressources Humaines (dont 9 agents médecine travail)	80	79
Pilotage de la performance	10	6
Secrétariat Général	5	4
Affaires Juridiques et commande publique	14	14
Moyens Généraux et Centre Wallach	35	35
Systèmes d'informations	33	34
Informations géographiques	17	17
Coordination administrative du Pôle 4	1	1

Direction ou Service	Nb d'agents 2022 (pm)	Nb d'agents 2023
Direction environnement et services urbains	21	21
Direction Voirie et conception urbaine	16	14
Direction Performance énergétique et bâtiments	56	55
Relations internationales et transfrontalières	3	3
Direction Urbanisme, Aménagements et Habitat	29	33
Total	458	427

En 2023, la cartographie des agents mutualisés a été adaptée suite à l'état des lieux effectué en lien avec les directions et services. Le nombre d'agents mutualisés est de 427, répartis dans les services selon le tableau ci-dessus.

2. Domaine des charges mutualisées

2.2. Charges à répartir

La nature des charges à répartir se partage en :

- . **frais de personnel**, à savoir les rémunérations du personnel (traitement, régime indemnitaire, charges sociales y compris les charges patronales) et les charges accessoires que le service Ressources humaines engage pour l'habillement, la formation, les déplacements professionnels et dans le cadre des formations, ainsi que les participations versées à l'Amicale du personnel de la Ville de Mulhouse et à la mutuelle (Muta Santé)

- . **frais d'administration générale** : fournitures de bureau, photocopies et travaux de reprographie, frais d'affranchissement, frais de télécommunications et de maintenance informatique, études, les dépenses précitées relevant de dépenses de fonctionnement mais aussi d'investissement (prise en compte des dépenses N-1 pour l'investissement). Les dépenses d'investissement de l'année N-1 donneront lieu au versement de subventions d'équipement ainsi que détaillé à l'article 4 de cette annexe. Ainsi, la Ville de Mulhouse versera à m2A une participation au titre des dépenses engagées par cette dernière. De la même manière, m2A versera à la Ville de Mulhouse une subvention d'équipement pour les dépenses réalisées par celle-ci.

- . **dépenses d'équipement de protection des agents** : masques, gel, produits d'hygiène...

2.3. Charges à facturer – actualisation du coût d'hébergement d'un agent

La Ville et m2A supportent des **frais d'utilisation de bureaux** par des agents mutualisés. Certaines de ces charges entrent dans le cadre des frais d'administration générale détaillés ci-dessus.

Pour les autres frais, non inclus dans ceux-ci, à savoir le nettoyage des locaux, les frais d'éclairage et de chauffage, d'assurances, de maintenance et d'amortissement du bâtiment, ... un coût standard d'hébergement d'un agent a été calculé. Il est prévu de l'indexer annuellement sur l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Pour 2023, l'indice au 1er trimestre 2022 est de 1 948 (1 822 au 1^{er} trimestre 2021). Le coût standard unitaire passe ainsi de 1 353 € en 2022 à 1 447 € en 2023 soit +6,92 %.

Pour 427 agents mutualisés, la charge prévisionnelle 2023 s'élève par conséquent à 617 869 €. 363 agents sur les 427 occupent des locaux appartenant à la Ville et 64 des locaux de m2A.

3. Modalités de répartition pour 2023

Les modalités de répartition des charges reposent, depuis 2004, sur une seule clé de répartition. Son calcul se réfère à 2 critères :

- **un 1^{er} critère sur le personnel, qui compte pour 60%**, relatif au « nombre d'agents communautaires, divisé par le nombre total d'agents travaillant pour la Ville et pour la Communauté d'agglomération, hors agents mutualisés » ;
- **un 2^{ème} critère, budgétaire, qui compte pour 40%**. Depuis 2012, ce critère est basé sur « le budget de fonctionnement et le budget d'investissement (mouvements réels des CA) de la communauté d'agglomération, divisés par les budgets de fonctionnement et d'investissement au CA de la ville et de la communauté d'agglomération ». A noter qu'en 2023, ce sont les données du budget primitif qui ont été prises en compte pour le budget annexe de l'eau.

Depuis leur mise en œuvre, ces critères de répartition ont démontré leur pertinence et leur efficacité pour garantir la transparence des conditions de répartition des charges de mutualisation tout en tenant compte de la montée en puissance progressive de l'agglomération. Aussi, il est proposé de les maintenir pour 2023.

Ci-après le détail du calcul en appliquant ces critères pour l'exercice 2023 :

	2023
Nombre d'agents communautaires	1 372
Nombre d'agents ville	1457
Nombre total d'agents des 2 collectivités, hors mutualisés	2 829

Nombre d'agents mutualisés	427,00
Nombre d'agents total m2A+Ville (communaux, communautaires et mutualisés)	3 256

% critère perso	60%	Critère personnel part m2A	29,10%
		Critère personnel part Ville	30,90%

2ème critère, basé sur les budgets (CA N-1 mouvmts réels) :

Budget m2A Général + budgets annexes	432 024 317 €
Budget Ville de Mulhouse Général + budget annexes	237 079 704 €
Total des budgets des deux collectivités	669 104 021 €

% critère budget	40%	Critère budget part m2A	25,83%
		Critère budget part Ville	14,17%

Clé de répartition définitive	part m2A	54,93%
	part Ville	45,07%

4. Montants estimatifs de la charge respective des collectivités pour 2023

Le montant total prévisionnel des charges mutualisées à répartir au titre de l'exercice 2023 s'élève à **21 695 604 €** pour les dépenses de fonctionnement mises en œuvre.

Les dépenses relatives à l'investissement donneront lieu au versement de subventions d'équipement par les deux collectivités ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Charges mutualisées - Récapitulatif des montants prévisionnels 2023

Charges	Prévisionnel 2023 TOTAL	Part prév Ville : 45,07%	Part prév m2A : 54,93%
1) Frais de personnel			
Masse salariale & frais annexes	20 659 940 €	9 311 435 €	11 348 505 €
S/Total 1 :	20 659 940 €	9 311 435 €	11 348 505 €
2) Frais d'administration générale			
Moyens généraux	85 206 €	38 402 €	46 804 €
Affranchissements (courrier)	87 571 €	39 468 €	48 103 €
Télécoms	58 478 €	26 356 €	32 122 €
Maintenance informatique	186 541 €	84 074 €	102 467 €
S/Total 2 :	417 795 €	188 300 €	229 495 €
Total 1 + 2 :	21 077 735 €	9 499 735 €	11 578 000 €
3) Frais d'utilisation des bureaux			
Locaux appartenant à la Ville :	525 261 €	236 735 €	288 526 € (1)
Locaux appartenant à m2A :	92 608 €	41 738 € (2)	50 870 €
S/Total 3 :	617 869 €	278 474 €	339 395 €
Total général 1 + 2 + 3 :	21 695 604 €	9 778 209 €	11 917 395 €

(1) montant dû par l'Agglo à la Ville

(2) montant dû par la Ville à l'Agglo

Charges de Fonctionnement	Prévisions 2023	Réalisé 2022	Evolution, en %
Coût total de la mutualisation	21 695 604 €	22 530 642 €	-3,7%
Part de l'Agglomération	11 917 395 €	11 337 419 €	5,1%
Part de la Ville	9 778 209 €	11 083 917 €	-11,8%

Charges d'investissement N-1	réalisé 2022 TOTAL	Part Ville : 45,07%	Part m2A : 54,93%
Dépenses portées par m2A	528 640 €	238 258 € (3)	290 382 €
Dépenses portées par Mulhouse	47 739 €	21 516 €	26 223 € (4)

(3) montant dû par la Ville à l'Agglo

(4) montant dû par l'Agglo à la Ville

CONVENTION

relative à la répartition des charges pour les services concernés par la mutualisation

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Monsieur Fabian JORDAN, Président,

d'une part,

Et

La Ville de Mulhouse, représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire,

d'autre part,

Vu les délibérations du Conseil municipal du 14 décembre 2023 et du Conseil d'agglomération du 11 décembre 2023, relatives à la mutualisation des moyens et des services entre la Ville de Mulhouse et m2A,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

article 1 Objet

La présente convention règle les relations financières entre la Ville de Mulhouse et m2A en ce qui concerne la répartition des charges de personnel et autres frais de fonctionnement des services mutualisés.

Elle reprend les bases de la précédente convention de décembre 2022, qui sont revues et complétées compte tenu de l'évolution que connaît la communauté.

article 2 Dispositions générales

Les charges des services mutualisés sont partagées entre la Ville de Mulhouse et m2A selon des critères de répartition établis à partir d'indicateurs observés l'année civile précédente ou constatés au 1^{er} janvier de l'exercice au titre duquel ces charges sont réparties.

article 3 Charges à répartir

Les charges à répartir, afférentes à chaque service, comprennent :

- les **charges de personnel** du service mutualisé, incluant d'une part la masse salariale (traitement, régime indemnitaire, charges sociales) et d'autre part des charges accessoires : frais d'habillement (vêtements de service) ; frais de formation ; frais de déplacement (professionnels et liés à la formation) ; fourniture de boissons non alcoolisées ; participations versées à l'Amicale du personnel et à la mutuelle (Muta santé) ;
- des **charges d'administration générale** : fournitures de bureau, photocopies, reprographie, affranchissement, télécoms et maintenance informatique, études diverses. Les dépenses précitées relèvent de dépenses de fonctionnement 2023 mais aussi d'investissement relatives à l'exercice N-1 (logiciel, matériel informatique ou technique divers) le cas échéant. Les dépenses d'investissement donnent lieu au versement d'une subvention d'équipement
- des **dépenses d'équipement de protection des agents** : masques, gel, produits d'hygiène...

Le montant des prestations est estimé sur l'année. Le règlement se fait par versements d'acomptes. Ainsi, la Communauté d'Agglomération facture à la Ville de Mulhouse sa part, de la manière suivante :

- chaque mois, les rémunérations versées aux agents mutualisés, sur la base des listes mensuelles éditées par le service des Ressources humaines ;
- chaque trimestre, les charges accessoires de personnel (habillement, déplacements, formation, ...), d'administration générale (fournitures de bureau, affranchissement, télécoms, maintenance informatique) et de dépenses d'équipement de protection des agents, à raison de 1/4 du montant de l'année précédente.

L'ajustement est opéré en janvier ou février de l'année n + 1, sous forme d'une facture complémentaire, d'après le montant réel des prestations fournies, indiqué par chaque service prestataire.

article 4 Charges à facturer

Un coût standard d'hébergement d'un agent est facturé. Il englobe les charges normales d'utilisation d'un bureau équipé par les agents des services mutualisés, non comprises dans les charges à répartir ci-dessus, à savoir : nettoyage des locaux, consommation d'électricité, frais d'éclairage et de chauffage, charges d'assurance et d'amortissement de bâtiment.

La prestation fait l'objet d'une facture qui reste annuelle. Elle est établie sur les bases suivantes : un coût unitaire, chiffré à 1 447 € par agent x nombre d'agents mutualisés en 2023 x taux de répartition ressortant de l'article 5 ci-après.

Ce coût standard est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Le niveau de référence est celui du 1^{er} trimestre de l'année précédente. Ainsi pour 2023, l'indice applicable est celui du 1^{er} trimestre 2022, soit 1 948, en progression de 6,92%.

article 5 Modalités de répartition des charges

Les charges afférentes aux services mutualisés entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Mulhouse, sont réparties en fonction des clés de répartition suivantes :

- **taux de prise en charge par la Communauté d'Agglomération = [60% x (nombre d'agents communautaires / nombre total d'agents travaillant pour la Ville et pour la Communauté d'Agglomération hors agents mutualisés)] + [40% x ((budget de fonctionnement au CA n-1 + budget d'investissement au CA n-1 de la Communauté d'Agglomération) / (budgets de fonctionnement au CA n-1 et d'investissement au CA n-1 de la Ville et de la Communauté d'Agglomération))]**. A noter qu'en 2023, ce sont les données du budget primitif qui ont été prises en compte pour le budget annexe de l'eau
- **taux de prise en charge par la Ville = 100% - taux de prise en charge par la Communauté d'Agglomération**

article 6 Services dont les charges sont à répartir

Liste des services mutualisés indiqués dont les charges sont réparties en fonction des clés de répartition indiquées à l'article 5 :

- l'amicale du personnel (agents mis à disposition) et les syndicats
- la direction des services prévention et sécurité
- la politique de la ville
- les archives

- la direction éducation, enfance et famille
- la direction sports et jeunesse et l'administration
- la communication interne
- la direction des finances
- la direction des ressources humaines
- le pilotage de la performance
- le secrétariat général
- les affaires juridiques et la commande publique
- la direction des moyens généraux et le centre Wallach
- le service systèmes d'informations
- le service informations géographiques
- la coordination administrative du pôle espaces publics patrimoine et mobilités
- la direction environnement et services urbains
- la direction voirie et conception urbaine
- le bureau d'études et d'aménagements
- la direction performance énergétique et bâtiments
- les relations internationales et transfrontalières
- la direction urbanisme, aménagement et habitat

article 7 Commission mixte paritaire

Une Commission mixte paritaire, composée de trois membres du Conseil municipal de la Ville de Mulhouse et de trois membres du Conseil d'Agglomération, et présidée conjointement par le Maire de Mulhouse, ou son représentant, et le Président de la Communauté d'agglomération, ou son représentant, est chargée d'examiner annuellement, avant chaque régularisation, la répartition des charges. Elle veille au respect des règles de répartition. Elle propose, le cas échéant, des évolutions du dispositif ou de nouvelles clés de répartition.

article 8 Information du Conseil municipal et du Conseil d'agglomération

Chaque année, un rapport d'évaluation sur les relations financières entre la Ville de Mulhouse et m2A, induites par la mise en commun des moyens et des services, est à présenter au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération.

article 9 Substitution de convention

Cette convention se substitue à compter du 1^{er} janvier 2023 à celle ayant le même objet, signée fin décembre 2022.

Fait à Mulhouse en deux exemplaires, le 15 décembre 2023.

Le Président de m2A

Le Maire de la Ville de Mulhouse

Fabian JORDAN

Michèle LUTZ

M. le Président : Mutualisation des moyens et de service entre la Ville de Mulhouse et m2A.

M. HOMÉ : J'en ai déjà dit un mot tout à l'heure. La commission que je coanime avec Florian COLOM s'est réunie le 24 novembre 2023 de façon très consensuelle :

- 427 mutualisés en 2023 ;
- 458 en 2022 liés aux opérations dites de réorganisation.

Grosso modo, pour les charges mutualisées :

- 45 % pour Mulhouse ;
- 55 % pour l'Agglomération à peu près.

La mutualisation porte globalement sur une somme de 21 695 604 €. Vous avez le détail dans un tableau si vous le souhaitez. Pas de difficulté particulière de mon point de vue, M. le Président.

M. le Président : Merci, Antoine.
Alain COUCHOT.

M. COUCHOT : Merci, Président.

Comme cela vient d'être rappelé dans la délibération, le dispositif de mutualisation entre la ville de Mulhouse et la communauté d'agglomération repose sur une convention signée à la fin de l'année 2002. Le Président vient de le rappeler, l'agglomération est aujourd'hui présentée comme le grand frère des communes. Au moment de sa création, la ville de Mulhouse était un peu le grand-oncle de l'Agglomération naissante. À ce titre, elle a mis à disposition de l'Agglomération une partie de son personnel en renonçant à la compensation financière qui aurait été due pour éviter un effet d'opportunité.

Nous poursuivons depuis plusieurs semaines, avec Jean-Luc SCHILDKNECHT et nos directeurs respectifs, que je remercie, des discussions constructives sur l'évolution de nos organisations. Celle-ci amènera à une réduction du nombre des personnels mutualisés et un nécessaire accroissement des personnels de la Ville. Comme l'indiquait le Maire de Mulhouse au début de nos discussions, la ville souhaite qu'une réponse équitable, transparente et pérenne puisse être apportée pour prendre en compte les conséquences financières de cette nouvelle organisation. Le sujet sera abordé dans les tous prochains jours entre le Maire et le Président, une solution devrait être trouvée pour que la mise en œuvre des nouvelles organisations puisse entrer rapidement en application, comme nous nous y sommes conjointement engagés auprès des personnels, dont les attentes sont fortes.

M. le Président : Merci.

Je souligne le travail qui est en cours et que très prochainement, je crois que c'est même demain qu'il y aura une réunion qui nous permettra de poursuivre ce travail. Merci à vous deux, avec Jean-Luc, de mener tout ce travail de fond qui permet à nos agents aussi d'avoir plus de sérénité dans leur quotidien.

Il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 78 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

20° BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : FACTURATIONS 2023 PAR LE BUDGET GENERAL AUX BUDGETS ANNEXES DES TRANSPORTS, DU CHAUFFAGE URBAIN ET DE L'EAU (311/7.10.5/2167C)

La communauté d'agglomération assure dans le cadre de son budget général et sur la base de la convention de mutualisation des moyens et des services conclue avec la ville de Mulhouse un certain nombre de prestations. Il s'agit de prestations à caractère administratif et technique dites de supports qui sont indispensables au bon fonctionnement et l'exécution des missions opérationnelles des services gérés par le budget annexe des transports, par le budget annexe du chauffage urbain et par le budget annexe de l'eau.

En conséquence il y a lieu de facturer aux budgets annexes une quote part de ces charges supportées par le budget général.

1. Facturation au budget annexe des transports :

La facturation des frais supportés par le budget général de l'agglomération pour le compte du budget annexe des transports est établie sur la base d'un taux de prise en charge déterminé de la manière suivante :

- *taux de prise en charge par le BA des transports = [95% x (nombre d'agents BA transports de l'exercice / nombre d'agents communautaires de l'exercice)] + [5% x ((budget CA n-1 BA des transports dépenses de fonctionnement et d'investissement réelles) / (budgets CA n-1 budget général m2A dépenses de fonctionnement et d'investissement réel))]*

Ainsi la participation à facturer au budget annexe des transports s'établit comme suit :

- Montant à facturer au BA des transports au titre de l'exercice = (Total des frais de mutualisation de l'exercice N-1 à la charge de m2A à répartir (1) x taux de prise en charge du BA des transports) + (participation à l'amicale N-1 / nombre d'agents communautaires de l'exercice X nombre d'agents de l'exercice BA des transports).

(1) Issu de la délibération annuelle relative à la répartition des frais de mutualisation entre m2A et la Ville de Mulhouse.

Pour l'exercice 2023 le montant ressort ainsi à 235 738 € :

	2023
Nombre d'agents m2A	1799
Nombre d'agents BA transports	12
(Nb agents BA transports / Nb agents communautaires) pondéré à 95%	0,63%
Budget Gal m2A CA 2022 DRF + DRI	283 386 078 €
BA transports m2A CA 2022 DRF + DRI	78 395 737 €
(Budget BA transports / budget général m2A) pondéré à 5%	1,38%
Taux de prise en charge BA des transports	2,02%
Masse salariale & frais annexes CA 2022	10 825 376 €
Moyens généraux CA 2022	40 834 €
Affranchissement courrier CA 2022	41 967 €
Télécoms CA 2022	28 025 €
Maintenance informatique CA 2022	89 398 €
Hébergement CA 2022	311 820 €
Total des frais de mutualisation à la charge de m2A à répartir	11 337 420 €
Montant à refacturer au BA des transports	228 662 €
Participation à l'Amicale CA 2022	1 060 800 €
Montant à refacturer au BA des transports	7 076 €
Montant total à facturer au BA des transports	235 738 €

2. Facturation au budget annexe du chauffage urbain

La facturation des frais supportés par le budget général de l'agglomération pour le compte du budget annexe du chauffage urbain est établie sur la base d'un taux de prise en charge déterminé de la manière suivante :

- *taux de prise en charge par le BA du chauffage urbain = [60% x (nombre d'agents BA chauffage de l'exercice / nombre d'agents communautaires de l'exercice)] + [40% x ((budget CA n-1 BA du chauffage dépenses de fonctionnement et d'investissement réelles) / (budgets CA n-1 budget général m2A dépenses de fonctionnement et d'investissement réel))]*

Ainsi la participation à facturer au budget annexe du chauffage urbain s'établit comme suit :

- *Montant à facturer au BA du chauffage urbain au titre de l'exercice = (Total des frais de mutualisation de l'exercice N-1 à la charge de m2A à répartir (1) x taux de prise en charge du BA du chauffage urbain) + (participation à l'amicale N-1/ nombre d'agents communautaires de l'exercice X nombre d'agents de l'exercice BA du chauffage urbain).*

(1) Issu de la délibération annuelle relative à la répartition des frais de mutualisation entre m2A et la Ville de Mulhouse.

- Pour l'exercice 2023 le montant ressort ainsi à 283 517 € :

	2023
Nombre d'agents m2A	1799
Nombre d'agents BA chauffage	11
(Nb agents BA du chauffage / Nb agents communautaires) pondéré à 60%	0,37%
Budget Gal m2A CA 2022 DRF + DRI	283 386 078 €
BA du chauffage m2A CA 2022 DRF + DRI	14 712 264 €
(Budget du BA chauffage / budget général m2a) pondéré à 40%	2,08%
Taux de prise en charge BA du chauffage	2,44%
Masse salariale & frais annexes CA 2022	10 825 376 €
Moyens généraux CA 2022	40 834 €
Affranchissement courrier CA 2022	41 967 €
Télécoms CA 2022	28 025 €
Maintenance informatique CA 2022	89 398 €
Hébergement CA 2022	311 820 €
Total des frais de mutualisation à la charge de m2A à répartir	11 337 420 €
Montant à refacturer au BA du chauffage	277 031 €
Participation à l'Amicale CA 2022	1 060 800 €
Montant à refacturer au BA du chauffage	6 486 €
Montant total à facturer au BA du chauffage	283 517 €

3. Facturation au budget annexe de l'eau

La facturation des frais supportés par le budget général de l'agglomération pour le compte du budget annexe de l'eau est établie sur la base d'un taux de prise en charge déterminé de la manière suivante :

- *taux de prise en charge par le BA de l'eau = [95% x (nombre d'agents BA eau de l'exercice / nombre d'agents communautaires de l'exercice)] + [5% x ((budget BP n BA de l'eau dépenses de fonctionnement et d'investissement réelles) / (budgets CA n-1 budget général m2A dépenses de fonctionnement et d'investissement réel))]*

Ainsi la participation à facturer au budget annexe de l'eau s'établit comme suit :

- *Montant à facturer au BA de l'eau au titre de l'exercice = (Total des frais de mutualisation de l'exercice N-1 à la charge de m2A à répartir (1) x taux de prise en charge du BA de l'eau) + (participation à l'amicale N-1 / nombre d'agents communautaires de l'exercice X nombre d'agents de l'exercice BA de l'eau).*

(1) Issu de la délibération annuelle relative à la répartition des frais de mutualisation entre m2A et la Ville de Mulhouse.

- Pour l'exercice 2023 le montant ressort ainsi à 870 644 € :

	2023
Nombre d'agents m2A	1799
Nombre d'agents BA eau	111
(Nb agents BA EAU / Nb agents communautaires) pondéré à 95%	5,86%
Budget Gal m2A CA 2022 DRF + DRI	283 386 078 €
BA eau m2A BP 2023 DRF + DRI	70 307 000 €
(Budget du BA eau / budget général m2a) pondéré à 5%	1,24%
Taux de prise en charge BA eau	7,10%
Masse salariale & frais annexes CA 2022	10 825 376 €
Moyens généraux CA 2022	40 834 €
Affranchissement courrier CA 2022	41 967 €
Télécoms CA 2022	28 025 €
Maintenance informatique CA 2022	89 398 €
Hébergement CA 2022	311 820 €
Total des frais de mutualisation à la charge de m2A à répartir	11 337 420 €
Montant à refacturer au BA eau	805 192 €
Participation à l'Amicale CA 2022	1 060 800 €
Montant à refacturer au BA eau	65 452 €
Montant total à facturer au BA eau	870 644 €

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de la compétence eau à m2A, il avait été acté la prise en compte forfaitaire, jusqu'à la fin du mandat, de prestations effectuées par les services de la Ville de Mulhouse au bénéfice de la régie de l'eau, à savoir :

- 700 000 € au titre de l'entretien, de la maintenance et du renouvellement des espaces publics ;
- 585 000 € au titre de l'entretien des espaces publics.

Il y a donc lieu de permettre au budget annexe de l'eau de verser ces sommes à la Ville de Mulhouse.

L'ensemble des montants est prévu dans les budgets 2023 respectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les modalités de facturations entre le budget général et les budgets annexes des transports, du chauffage urbain et de l'eau détaillées dans la présente délibération au titre de l'exercice 2023,
- approuve le versement par le budget annexe de l'eau de 700 000 € et de 585 000 € à la Ville de Mulhouse,
- charge Monsieur le Président ou son représentant, de réaliser toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre des dispositions approuvées par la présente délibération.

M. le Président : Toujours Antoine sur le budget principal et le budget annexe.

M. HOMÉ : Chaque année, nous avons une délibération sur la facturation par le budget général au budget annexe des transports, du chauffage urbain et maintenant de l'eau. Donc, vous voyez les montants qui sont en cause et qui en quelque sorte financent la contribution du budget général au budget annexe.

M. le Président : Merci, Antoine.
Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 78 + 18 procurations.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Merci beaucoup.

21° AJUSTEMENTS NECESSAIRES AUX OPERATIONS BUDGETAIRES D'OUVERTURE ET DE FIN D'EXERCICE (311/7.10.5/2168C)

• AUTORISATION DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2024

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

- **MAINTIEN DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DANS L'ACTIF**

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit, sauf décision contraire du Président, de sortir de l'actif les biens de faible valeur totalement amortis.

Cela concerne les biens d'une valeur d'origine unitaire inférieure à 1 000 €. Ces biens sont amortis sur un an et leur valeur comptable est donc nulle au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Pour une meilleure cohérence entre l'existence matérielle des biens et leur présence dans l'inventaire physique, Mulhouse Alsace Agglomération décide de maintenir ces biens dans son actif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- autorise le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (montants présentés dans le tableau en annexe),

- approuve le maintien dans l'actif de Mulhouse Alsace Agglomération de tous les biens physiquement existants quelle que soit leur valeur d'origine.

P.J. : tableau des montants de mandatement autorisés

ANNEXE

MONTANTS MAXIMUMS POUR MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023

I Budget principal

	Dotations 2023 (au 30.11.2023)	Limite avant le vote du BP 2024 25% des dotations 2023
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 594 224,18	398 556,05
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	17 675 400,00	4 418 850,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	3 243 060,85	810 765,21
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	17 594 090,69	4 398 522,67
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	12 113 222,15	3 028 305,54
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	14 412 786,33	3 603 196,58
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	1 340 236,00	335 059,00
Chapitre 27 - Immobilisations financières	9 509 500,00	2 377 375,00
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	19 712 818,92	4 928 204,73
<i>dont 4541100012 - AIDE A LA PIERRE 2012</i>	56 405,32	14 101,33
<i>dont 4541100013 - AIDE A LA PIERRE 2013</i>	8 000,00	2 000,00
<i>dont 4541100014 - AIDE A LA PIERRE 2014</i>	101 929,01	25 482,25
<i>dont 4541100015 - AIDE A LA PIERRE 2015</i>	138 284,09	34 571,02
<i>dont 4541100016 - AIDE A LA PIERRE 2016</i>	441 180,65	110 295,16
<i>dont 4541100017 - AIDE A LA PIERRE 2017</i>	251 746,17	62 936,54
<i>dont 4541100018 - AIDE A LA PIERRE 2018</i>	922 238,42	230 559,61
<i>dont 4541100019 - AIDE A LA PIERRE 2019</i>	941 632,98	235 408,25
<i>dont 4541100020 - AIDE A LA PIERRE 2020</i>	694 185,60	173 546,40
<i>dont 4541100021 - AIDE A LA PIERRE 2021</i>	877 545,80	219 386,45
<i>dont 4541100022 - AIDE A LA PIERRE 2022</i>	3 452 567,93	863 141,98
<i>dont 4541100023 - AIDE A LA PIERRE 2023</i>	1 347 468,00	336 867,00
<i>dont 4541100103 - PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT</i>	26 388,45	6 597,11
<i>dont 4541100104 - PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	19 500,00	4 875,00
<i>dont 4541102022 - ANAH - AIDE A LA PIERRE 2022</i>	4 461 655,00	1 115 413,75
<i>dont 4541102023 - ANAH - AIDE A LA PIERRE 2023</i>	5 891 022,00	1 472 755,50
<i>dont 458100005 - AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE</i>	66 915,00	16 728,75
<i>dont 458100007 - ROUTE MARIE LOUISE</i>	14 148,50	3 537,13

II Budget annexe chauffage urbain

	Dotations 2023 (au 30.11.2023)	Limite avant le vote du BP 2024 25% des dotations 2023
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	4 160 000,00	1 040 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 693 718,07	423 429,52
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	816 531,51	204 132,88
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	829 251,44	207 312,86
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	2 640 000,00	660 000,00

III Budget annexe transports urbains

	Dotations 2023 (au 30.11.2023)	Limite avant le vote du BP 2024 25% des dotations 2023
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00	2 500 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	867 242,00	216 810,50
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 560 139,42	1 390 034,86
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	5 816 658,71	1 454 164,68

IV Budget annexe ZAE Bantzenheim

	Dotations 2023 (au 30.11.2023)	Limite avant le vote du BP 2024 25% des dotations 2023
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	8 976,00	2 244,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00

V Budget annexe Eau

	Dotations 2023 (au 30.11.2023)	Limite avant le vote du BP 2024 25% des dotations 2023
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 095 000,00	273 750,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	10 000,00	2 500,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	8 878 200,00	2 219 550,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 275 200,00	318 800,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	6 790 270,00	1 697 567,50
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	12 725 100,00	3 181 275,00
Chapitre 27 - Immobilisations financières	0,00	0,00
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	2 100 000,00	525 000,00
<i>dont 4581000023 - OPERATIONS 2023</i>	700 000,00	175 000,00
<i>dont 4581002303 - TRAVAUX REGUL PASSE MULHOUSE</i>	700 000,00	175 000,00
<i>dont 4581002304 - BRANCHEMENTS REGUL PASSE MULH</i>	700 000,00	175 000,00

M. le Président : Ajustements nécessaires aux opérations budgétaires.

M. HOMÉ : Là aussi, une petite coquille dans la liasse, il manquait une partie relative au crédit du budget de l'eau. L'annexe complète se trouve sur la table de chaque conseiller qui n'a pas manqué de se jeter avec passion sur la lecture de ce document complémentaire qui permettra d'agrémenter une longue soirée d'hiver.

M. le Président : Merci.

Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 78 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Merci beaucoup.

22° ASSOCIATION DE GESTION DU MUSEE NATIONAL DE L'AUTOMOBILE DE MULHOUSE : RENOUELEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE CONSENTIE PAR MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (313/7.7/2205C)

Par délibération du 13 décembre 2021, Mulhouse Alsace Agglomération a accordé une avance de trésorerie de 300 000 € à l'association pour la gestion du Musée national de l'Automobile de Mulhouse (AGMNAM) dans le cadre de la reprise des investissements effectués par Culturespaces.

L'AGMNAM a pour but d'assurer, sans but lucratif et dans le cadre d'un contrat de concession, la gestion, l'animation, la mise en œuvre des fonds ou subventions au bénéfice du Musée National de l'Automobile.

Afin de couvrir ses besoins temporaires de trésorerie, l'AGMNAM sollicite le renouvellement de cette avance en 2024.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'agglomération de reconduire cette avance sur 2024 pour un montant de 240 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération,

- accorde à l'Association de Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse une avance sans intérêts de deux cent quarante mille euros (240 000 €), qui devra être remboursée au plus tard le 31 décembre 2024,

- charge Monsieur le Président ou son Vice-président délégué de signer l'avenant n°2 à la convention du 17 décembre 2021 dont le projet est annexé à la présente délibération.

PJ : projet d'avenant



AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE DU 17 DECEMBRE 2021

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) représentée par le Président ou son Vice-Président délégué, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'agglomération 11 décembre 2023,

d'une part,

et l'association pour la gestion du Musée national de l'Automobile de Mulhouse (AGMNAM), ayant son siège 17 rue de la Mertzau, représentée par sa Présidente,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à l'AGMNAM de faire face à un besoin de trésorerie généré par l'exploitation du Musée National de l'Automobile de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération lui accorde une avance de trésorerie de deux cent quarante mille euros (240 000 €). Cette avance est consentie sans intérêts.

ARTICLE 2 :

Cette avance de trésorerie devra être remboursée par l'AGMNAM au plus tard le 31 décembre 2024.

Fait en double exemplaire, à Mulhouse le

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué

Pour l'AGMNAM
(l'Association de Gestion
du Musée National
de l'Automobile de Mulhouse)
La Présidente

Antoine HOME

Christine DHALENNE

M. le Président : Renouvellement de l'avance de trésorerie.

M. HOMÉ : C'est pour le Musée de l'automobile. C'est une avance de trésorerie de 300 000 € accordée fin 2021. Elle était du même montant en 2022 et là, l'association de gestion - je crois, c'est Bruno FUCHS le président, c'est bien cela ? - sollicite la reconduction de cette avance à hauteur de 240 000 € et non de 300 000 €.

Lorsque le vice-président aux finances, il lui est demandé non pas 300 000 €, mais 240 000 €, il ne peut que proposer de voter cette demande.

M. le Président : Merci.

Je suggère naturellement aux élus qui siègent à l'association de gestion du Musée national de l'automobile de ne pas prendre part au vote. Pour les autres, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 67 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (12) : Christine DHALLENNE, Gilbert FUCHS, Anne-Catherine GOETZ (représentée par Maryvonne BUCHERT), Hugues HARTMANN, Fatima JENN, Pierre LOGEL, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS, Roland ONIMUS, Catherine RAPP, Jean-Luc SCHILDKNECHT et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Merci beaucoup.

23° TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU : OCTROI D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (313/7.7/2206C)

Suite au transfert de la compétence eau réalisé au 1^{er} janvier 2023, conformément aux dispositions des articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRé), le budget annexe de l'eau de Mulhouse Alsace Agglomération devait disposer d'une trésorerie propre suffisante pour assurer son autonomie financière. En conséquence, il a été décidé d'octroyer une avance de trésorerie d'un montant de 7 000 000 €, remboursée au 31 décembre 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, le budget annexe de l'eau nécessite un besoin de financement temporaire, lié au transfert des résultats des budgets annexes de l'eau des communes et de recettes 2023 restant à percevoir.

Pour couvrir ce besoin répondant à une contrainte temporaire et conformément à l'article R2221-79 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil d'agglomération d'octroyer une avance de trésorerie de 4 000 000 € sur 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération,

- accorde au budget annexe de l'eau de Mulhouse Alsace Agglomération une avance sans intérêts de quatre millions d'euros (4 000 000 €), qui devra être remboursée au plus tard le 31 décembre 2024.

M. le Président : Octroi d'une avance de trésorerie au budget annexe de l'eau. Antoine.

M. HOMÉ : Il est autonome financièrement. Evidemment, quand il a commencé, il n'avait pas de trésorerie. Nous avons fait une avance de trésorerie de 7 millions d'euros en 2023. Nous pensons prudent de renouveler une avance de trésorerie à hauteur de 4 millions d'euros pour 2024. Je vous avais expliqué avant que ce budget pouvait subir certains risques et il est essentiel que cette avance de trésorerie lui soit consentie, M. le Président.

M. le Président : Merci, Antoine.
Des questions ? Des votes contre ? Abstention ?

Pour : 78 + 18 procurations.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Merci beaucoup.

24° TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE CUMULES 2022 – COMPLEMENT (31/7.10.3/2225C)

Par délibération n°929 C, le Conseil d'agglomération a approuvé le transfert des résultats de clôture cumulés 2022 dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement. La répartition du résultat du SIE Ottmarsheim-Hombourg-Niffer manquait dans cette délibération. Par ailleurs, la délibération n°929C ne concordait pas avec les délibérations communales quant au partage du résultat du SDE de Mulhouse (erreur de centime entre Reiningue et Sausheim). La présente délibération complète et corrige donc la précédente sur ces deux points.

Concernant le résultat du SIE Ottmarsheim-Hombourg-Niffer, ce dernier avait uniquement en charge la gestion de l'assainissement collectif. Chaque commune membre disposait d'un budget assainissement dont les excédents ont fait l'objet d'un premier reversement intégral au SIVOM. Il y a donc lieu de considérer que la part d'excédent revenant au SIVOM représente pour l'assainissement collectif 25% des excédents du SIE.

La part revenant à m2A au titre de l'eau correspond à 50% de l'excédent total dont 50% est reversé aux communes. La quote-part résiduelle est répartie entre les communes.

Soit :

- 50% de l'excédent pour l'eau dont la moitié est reversée aux communes
- 25% de l'excédent au SIVOM au titre du résultat de l'assainissement collectif
- 25% de l'excédent résiduel réparti entre les communes membres

Ainsi, en application des modalités de répartition du résultat de clôture 2022 rappelées dans la délibération n°929C et ci-dessus, les montants revenant à chaque entité sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

RESULTATS DES BUDGETS EAU, EAU ET ASSAINISSEMENT AU 05/05/2023

ENTITES	COMMUNES MEMBRES D'UNE ENTITE	RESULTAT 2022	REPARTITION DES RESULTATS 2022			
			PART COMMUNES	QUOTE-PART COMMUNALE	PART SIVOM	PART M2A
BANTZENHEIM	-	198 815,04	49 703,76	-	99 407,52	49 703,76
BERRWILLER	-	4 054,46	2 027,23	-	0,00	2 027,23
BOLLWILLER	-	47 875,01	23 937,51	-	0,00	23 937,50
BRUEBACH	-	287 303,93	143 651,97	-	0,00	143 651,96
BRUNSTATT-DIDENHEIM	-	430 784,32	215 392,16	-	0,00	215 392,16
CHALAMPE	-	428 909,86	214 454,93	-	0,00	214 454,93
DIETWILLER	-	13 177,81	6 588,91	-	0,00	6 588,90
FELDKIRCH	-	189 979,13	94 989,57	-	0,00	94 989,56
ILLZACH	-	92 201,71	46 100,85	-	0,00	46 100,86
KINGERSHEIM	-	511 687,47	255 843,73	-	0,00	255 843,74
LUTTERBACH	-	297 781,32	148 890,66	-	0,00	148 890,66
MORSCHWILLER	-	171 889,77	85 944,88	-	0,00	85 944,89
SDE MULHOUSE	BRUNSTATT-DIDENHEIM	6 099 906,76	118 338,19	1,94%	0,00	3 049 953,38
	ILLZACH		229 356,49	3,76%	0,00	
	LUTTERBACH		99 428,48	1,63%	0,00	
	MORSCHWILLER LE BAS		56 729,13	0,93%	0,00	
	MULHOUSE		1 806 792,39	29,62%	0,00	
	PFASTATT		140 907,85	2,31%	0,00	
	REININGUE		22 569,66	0,37%	0,00	
	RIEDISHEIM		178 727,27	2,93%	0,00	
	SAUSHEIM		93 938,56	1,54%	0,00	
	ESCHENTZWILLER		20 129,69	0,33%	0,00	
	HABSHEIM		67 098,97	1,10%	0,00	
	RIXHEIM		199 466,95	3,27%	0,00	
ZIMMERSHEIM	16 469,75	0,27%	0,00			
OTTMARSHEIM	-	736 474,14	0,00	-	736 474,14	0,00
PETIT LANDAU	-	104 826,27	52 413,14	-	0,00	52 413,13
PFASTATT	-	-56 803,98	0,00	-	0,00	-56 803,98
PULVERSHEIM	-	310 237,46	155 118,72	-	0,00	155 118,74
REININGUE	-	72 398,99	36 199,50	-	0,00	36 199,49
RICHWILLER	-	411 134,28	205 567,14	-	0,00	205 567,14
RIEDISHEIM	-	369 454,80	184 727,41	-	0,00	184 727,39
SAUSHEIM	-	91 889,77	45 944,88	-	0,00	45 944,89
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT BALDERSHEIM BATTENHEIM	-	656 949,56	0,00	-	656 949,56	0,00
SIAEP BABARU	BALDERSHEIM	175 397,10	34 202,43	39,00%	0,00	87 698,55
	BATTENHEIM		21 924,64	25,00%	0,00	
	RUELISHEIM		31 571,48	36,00%	0,00	

ENTITES	COMMUNES MEMBRES D'UNE ENTITE	RESULTAT 2022	REPARTITION DES RESULTATS 2022			
			PART COMMUNES	QUOTE-PART COMMUNALE	PART SIVOM	PART M2A
SIE OTTMARSHEIM ET ENVIRONS	HOMBOURG	716 347,72	119 391,28	33,33%	179 086,94	179 086,94
	NIFFER		119 391,28	33,33%		
	OTTMARSHEIM		119 391,28	33,33%		
SIVU BP HARDT	KINGERSHEIM	1 307 874,42	35 639,58	5,45%	0,00	653 937,21
	RICHWILLER		71 933,10	11,00%		
	RUELSHEIM		46 429,54	7,10%		
	STAFFELFELDEN		57 154,11	8,74%		
	WITTELSHEIM		187 353,01	28,65%		
	WITTENHEIM		255 427,87	39,06%		
STAFFELFELDEN	-	88 588,37	44 294,18	-	0,00	44 294,19
STEINBRUNN LE BAS	-	162 781,01	81 390,51	-	0,00	81 390,50
SYNDICAT D'EAU DU CANTON DE HABSHEIM	ESCHENTZWILLER	1 218 801,85	57 893,09	9,50%	0,00	609 400,92
	HABSHEIM		164 538,25	27,00%	0,00	
	RIXHEIM		347 358,53	57,00%	0,00	
	ZIMMERSHEIM		39 611,06	6,50%	0,00	
UNGERSHEIM	-	259 044,09	64 761,02	-	129 522,05	64 761,02
WITTELSHEIM	-	84 861,75	42 430,88	-	0,00	42 430,87
WITTENHEIM	-	504 801,61	252 400,80	-	0,00	252 400,81
TOTAL		15 989 425,80	7 211 938,25		1 801 440,21	6 976 047,34

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les montants de répartition du résultat 2022 indiqués ci-dessus ;
- décide que les transferts de résultat du SIE Ottmarsheim-Hombourg-Niffer nécessitent la réalisation des écritures comptables jointes en annexe de la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats sont inscrits au budget 2023 de m2A ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PJ : Tableau des écritures de reprise de transfert des résultats Eau/Assainissement pour le SIE Ottmarsheim-Hombourg-Niffer.

ANNEXE : m2A - tableau des écritures de reprise et transfert des résultats du SIE Ottmarsheim-Hombourg-Niffer

		ECRITURES m2a BA Eau Tiers = commune / entité				ECRITURES m2a Budget Principal : reprise résultats Tiers = commune / entité				ECRITURES m2a Budget Principal : transfert SIVOM Tiers = SIVOM			
ENTITES	COMMUNES MEMBRES D'UNE ENTITE	Affectation résultat Dépense 002 (Ordre non budgétaire - Dotation + émission d'un mandat sans transmission au SGC)	Titre 778	Mandat 1068	Affectation résultat Recette 001 (Ordre non budgétaire - Dotation + émission d'un titre sans transmission au SGC)	Affectation résultat Dépense 002 (Ordre non budgétaire - Dotation + émission d'un mandat sans transmission au SGC)	Titre 75888	Mandat 1068	Affectation résultat Recette 001 (Ordre non budgétaire - Dotation + émission d'un titre sans transmission au SGC)	Affectation résultat Dépense 002 (Ordre non budgétaire - Dotation + émission d'un mandat sans transmission au SGC)	Titre 75888	Mandat 1068	Affectation résultat Recette 001 (Ordre non budgétaire - Dotation + émission d'un titre sans transmission au SGC)
SIE OTTMARSHEIM ET ENVIRONS	HOMBOURG		3 154,85	62 850,49									
	NIFFER		3 154,85	62 850,49	377 102,97								
	OTTMARSHEIM		3 154,85	62 850,49									
SOUS-TOTAL		18 929,11	9 464,55	188 551,47	377 102,97	0,00	0,00	0,00	0,00	9 464,55	188 551,50	188 551,50	0,00

M. le Président : En point 24, c'est Loïc RICHARD avec la finalisation des transferts de résultat de clôture cumulé pour le budget de l'eau.

M. RICHARD : M. le Président. C'est une délibération technique qui complète une délibération que nous avons prise il y a quelques semaines, la 929C. Nous avons approuvé les résultats de clôture cumulés 2022 dans le cadre du transfert de compétence.

En l'occurrence, il manquait la répartition du résultat pour le SIE Ottmarsheim-Hombourg-Niffer qui n'était pas dans la délibération et devait faire l'objet d'une délibération complémentaire. Par ailleurs, dans les tableaux, il y avait une petite erreur dans la délibération que nous avons prise sur des centimes entre Reiningue et Sausheim.

M. le Président : Merci, Loïc.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 78 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

25° DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : REPARTITION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 (313/7.8/2207C)

Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil d'Agglomération a institué une dotation de solidarité communautaire (DSC) qui vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres.

Afin de tenir compte des modifications apportées par la loi de finances pour 2020, les modalités de répartition de la dotation ont été adaptées. Désormais, pour être éligibles à la DSC, les communes doivent remplir, de manière cumulative, les trois critères suivants :

- le potentiel financier par habitant de la commune inférieur à 1,2 fois le potentiel financier moyen par habitant de m2A ;
- le revenu moyen par habitant de la commune inférieur à 1,2 fois le revenu moyen par habitant de m2A ;
- l'effort fiscal de la commune supérieur ou égal à l'effort fiscal médian de l'EPCI.

La répartition de la DSC est alors opérée entre les seules communes éligibles sur la base des critères suivants :

- l'insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune par rapport à 1,2 fois le potentiel financier moyen par habitant de m2A, pondérée de la population communale dans la population des communes éligibles : 17,5% ;
- l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport à 1,2 fois le revenu moyen par habitant de m2A, pondéré de la population communale dans la population des communes éligibles : 17,5% ;

- la longueur de la voirie : 15% ;
- le nombre de logements sociaux : 15% ;
- la part forfaitaire, uniforme entre toutes les communes : 35%.

En cas de sortie d'une commune du dispositif, un mécanisme de sortie en sifflet permet le maintien d'une dotation sur deux années pour les communes qui ne remplissent plus tous les critères d'éligibilité à la DSC. Ce mécanisme est retracé dans le tableau ci-dessous :

Année de sortie	Année N	Année N+1	Année N+2
Montant attribué (par référence au montant perçu la dernière année d'éligibilité)	100%	50%	0%

L'enveloppe de base de la DSC est maintenue à 1 000 000 € à répartir entre les communes éligibles tout en permettant la mise en œuvre du mécanisme de sortie en sifflet.

Il est précisé que le montant et les modalités de répartition de la DSC pourront faire l'objet d'une révision dans le cadre du pacte fiscal et financier à venir.

Une enveloppe complémentaire de 2 000 000 € de DSC au titre de l'année 2023 sera versée au cours du premier semestre 2024, une fois que seront établies les nouvelles modalités de répartition de la DSC. Ce montant s'ajoutera à la DSC versée au titre de l'année 2024 et pourra être rattaché par les communes sur l'exécution 2023.

Suivant ces conditions, la répartition de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2023 ressort comme suit :

Communes	DSC 2022	DSC 2023
BOLLWILLER	48 794 €	46093 €
ILLZACH	70 339 €	64 512 €
KINGERSHEIM	67 279 €	64 884 €
LUTTERBACH	54 062 €	51 577 €
MORSCHWILLER-LE-BAS	16 366 €	41 682 €
MULHOUSE	428 456 €	426 657 €
PFASTATT	63 423 €	62 554 €
PULVERSHEIM	43 207 €	41 098 €
STAFFELFELDEN	52 365 €	49 515 €
WITTELSHEIM	73 496 €	70 545 €
WITTENHEIM	82 213 €	80 883 €
Montant total réparti	1 000 000 €	1 000 000 €

La Commune de Morschwiller-le-Bas qui bénéficiait en 2022 du dispositif de sortie en sifflet, remplit de nouveau en 2023 les critères d'éligibilité.

Conformément à l'article L.5211-28-4 CGCT, le montant de la dotation de solidarité communautaire est fixé librement par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération,

- fixe le montant de la dotation de solidarité communautaire à 1 million d'euros,
- approuve la proposition de répartition de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2023.

M. le Président : On va parler DSC, je dirais, première partie, car on a dit qu'on avait un atelier projet après sur lequel on allait travailler sur cette DSC. Antoine HOMÉ.

M. HOMÉ : Nous avons effectivement une DSC de 1 million d'euros. Là, ce qui vous est proposé, c'est de la répartir comme l'an dernier, mais on l'a dit, nous avons inscrit au budget primitif une enveloppe complémentaire de 2 millions d'euros.

Il y a eu un débat en atelier permanent de finances, j'avoue que moi-même à un moment, j'étais perplexe. Je crois que Florian qui était intervenu sur le point de savoir si l'on pouvait attribuer différemment l'enveloppe complémentaire ou pas. La réponse qui m'a été donnée, c'est oui. On n'a pas trouvé de cas l'interdisant. On a même trouvé des collectivités qui l'avaient fait.

L'idée est que dans le cadre du pacte financier fiscal, nous traitions cette affaire dès janvier-février pour faire une proposition même si on n'a pas terminé, M. le Président, tout le travail sur le pacte financier et fiscal sur ce seul point au conseil de mars, en même temps qu'on reparlera des tarifs de l'eau, j'anticipe, au conseil de façon à ce que les collectivités concernées puissent rattacher la recette supplémentaire au budget exercice 2023.

Voilà un peu ce qui a été proposé. Cela veut dire que la délibération qui vous est proposée là est une recopie de l'an dernier. Peut-être y a-t-il, par contre, une collectivité qui est rentrée ? Oui, je crois que Morschwiller-le-Bas est re rentrée.

M. le Président : Re rentrée car elle était sortie.

M. HOMÉ : Morschwiller-le-Bas est toujours à la limite entre la DSC et pas, il y a des années, ils l'ont, il y a des années, ils ne l'ont pas. Là, ils l'ont. Mais au-delà de cela, on va travailler sur le sujet. Donc, je réunirai l'atelier pacte financier et fiscal déjà en janvier et probablement une autre réunion en février pour pouvoir livrer, je dirais, un début de copie fin février en temps utile pour le débat du budget de mars.

M. le Président : Des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Ah, tu veux pendre la parole Christophe.

M. BITSCHÉ : Merci, M. le Président. Merci, cher Antoine pour toutes ces précisions sans re rentrer dans le débat qui animait et en même temps qui était constructif sur des questions légitimes de solidarité intercommunale.

Par rapport à la DSC, je me suis toujours historiquement abstenu par rapport à cette DSC considérant qu'avant il y avait des fonds de concours et puis qu'on a passé ces fonds de concours sur cette DSC. Je ne vais pas, chacun peut comprendre sans que j'aille dans le détail ou d'une argumentation personnelle, on va dire. Je pense qu'effectivement cette solidarité ne trouve pas forcément son compte. Le Président soulignait tout à l'heure que c'est une recette fixe et pérenne

pour l'ensemble des communes. Je m'en amuse un peu en disant que pour moi, c'est une dépense qui est fixe et pérenne, qui est gravée dans le temps, mais c'est l'histoire qui a fait cela et je ne suis pas dans la contestation.

Simplement et c'est le but de ma question, cher Antoine, et peut-être que j'anticipe, avant que je confirme mon abstention comme j'ai pu le faire sur les autres exercices par rapport à cette DSC, est-ce que le début d'un contour, le début, je dis bien, d'un contour par rapport à ce nouveau pacte financier peut déjà être dessiné ? Est-ce qu'on a posé autrement ? Est-ce qu'aujourd'hui on va pouvoir élargir tout simplement le champ des communes ? C'est-à-dire entre celles aujourd'hui, dont on considère que les ACTP, à juste titre, ne sont plus forcément justes, car entre 2003, première communauté de communes constituée, 2009 et tout le reste, le champ économique a changé, les conditions ont changé, les pôles d'attractivité économique ont changé. Bref, les photographies, les instantanées retenues pour le calcul des ACTP qui étaient vraies ne le sont plus aujourd'hui.

Je pense que la DSC aurait pu, à un moment donné, corriger un tout petit peu cela par rapport aux ACTP. Voilà le fondement de ma question, est-ce que le futur va chercher un tout petit peu à rééquilibrer les choses de façon équitable ?

M. HOMÉ : En fait, il y a deux sujets différents là. L'enveloppe complémentaire est bien fondée sur les ressources qui ont pu être dégagées par l'Agglomération, y compris d'ailleurs par la variation des taux de fiscalité sur le foncier. Tu poses une autre question qui est une question liée au pacte financier et fiscal : peut-on imaginer de recycler une partie des ACTP en DSC et en solidarité ? C'est un autre sujet.

Après, il y a une autre question : peut-on moduler les critères ? Alors, comme toujours dans ce pays, on parlait avant de centralisation, etc. On est contraint, il y a :

- des critères de potentiels financiers ;
- des critères de revenu par habitant ;
- des critères de longueur de voirie et ;
- des critères de nombre de logements sociaux.

Tu vois bien qu'au hasard, des communes comme Wittenheim, Illzach ou Wittenheim sont beaucoup plus concernées par cette problématique que d'autres communes. Cela peut aussi générer d'ailleurs des dépenses de solidarité plus importante, ce n'est pas faux. Il y a une part forfaitaire, puisque Guillaume est là, nous allons expertiser et à la question, tu peux y répondre ce soir : peut-on dans le cadre de la réflexion avoir des critères plus larges qui supposeraient d'ailleurs aussi d'avoir une enveloppe plus large, comme pour la DGF ? Le Président MACRON, il était à l'Élysée, je n'y étais pas, Fabian y était. Il a dit : « *Je veux une DGF plus simple, plus lisible, plus clair* ». Cela, c'est sûr, qui peut dire ? Mais le problème, c'est qu'à financement constant, ce n'est pas possible. Là, l'enjeu d'avoir un amendement de la DSC, c'est qu'on peut peut-être travailler sur les marges, car on a un peu de marges, on va regarder cela.

Je ne suis pas opposé. Je pense quand même que la solidarité doit prioritairement aller vers celles et ceux qui ont plus de difficultés sociales ou sont vulnérables, mais je pense également que la situation des villages mérite considération et que l'équilibre de la solidarité est aussi ce paramètre-là, me semble-t-il, sachant que la solidarité est aussi par exemple la politique périscolaire, le Président le dit souvent. Tu vois, à Wittenheim, avant même qu'on ait l'agglomération, j'avais déjà des équipements périscolaires, je pense que toi aussi à Galfingue.

M. BITSCHÉNIÉ : Raison pour laquelle je suis en négatif.

M. HOMÉ : Comme je le sais, tu es le seul d'ailleurs en ACTP négatif.

M. BITSCHENÉ : Car nous avons du périscolaire avant.

M. HOMÉ : Si tu veux, la solidarité dans l'agglomération se construit aussi par la diffusion collective d'équipements, mais on va regarder tout cela et ta suggestion est bien notée.

M. le Président : C'est tout le travail de l'atelier projet, car naturellement, on fera des simulations, mais notre objectif est de trouver cet équilibre nécessaire. C'est toujours difficile, on le sait, à tous les niveaux, que ce soit dans un ménage, que ce soit dans une commune, que ce soit dans une collectivité, que ce soit dans notre pays, cet équilibre est essentiel. Nous devons à travers à la DSC et là, on va abonder la DSC de 2 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien. On a aussi mis 2 millions d'euros dans le Fonds Nouvelle donne, ce n'est pas rien et les communes en profitent largement aujourd'hui, car elles n'auraient jamais pu faire les projets s'il n'y avait le fonds Nouvelle donne. Cela fait partie de l'équation et du travail de l'atelier projet où tu seras sans nul doute très présent. On peut passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 75 + 19 procurations.

Abstention (1) : Christophe BITSCHENE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

26° RUDIE : RENOUELEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE CONSENTIE A CITIVIA SPL (313/7.7/2220C)

Par délibération du 12 décembre 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a accordé une avance de trésorerie de 2 000 000 € à CITIVIA SPL dans le cadre de la convention publique d'aménagement « Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprise » (RUDIE).

La convention publique d'aménagement signée le 9 janvier 2004 prévoit en effet, en son article 21, le versement d'avances de trésorerie de manière à couvrir les besoins temporaires de trésorerie de l'opération conformément aux dispositions définies à l'article L 1523-2-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Afin d'assurer à CITIVIA SPL la couverture des besoins de trésorerie générés par le portage foncier important et les difficultés de requalification du site industriel du fait des importantes contraintes environnementales qui s'y appliquent, et en réponse à la demande de la société, il est proposé au Conseil d'agglomération de reconduire cette avance sur 2024 pour un montant de 2 000 000 €.

Cette avance, sans intérêts, sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2024.

Les crédits nécessaires pour le règlement de cette opération sont inscrits, tant en dépenses qu'en recettes, au compte 2745 (LC 16679 et 16680) du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération,

- accorde la reconduction sur 2024 d'une avance de trésorerie fixée à deux millions d'euros (2 000 000 €), consentie à CITIVIA SPL sur l'opération RUDIE,
- charge M. Le Président ou son Vice-Président délégué de signer l'avenant à la convention du 28 juin 2012 dont le projet est annexé à la présente délibération.

P.J. : projet d'avenant à la convention d'avance de trésorerie du 28 juin 2012



AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE DU 28 JUIN 2012

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) représentée par le Président ou son Vice-Président délégué, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'agglomération du 11 décembre 2023

d'une part,

et CITIVIA SPL ayant son siège 24 rue Carl Hack à Mulhouse, représentée par sa Directrice Générale

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à CITIVIA SPL de couvrir les besoins de trésorerie générés par un portage foncier important et des difficultés de requalification des sites industriels en raison des réglementations d'environnement qui s'appliquent, Mulhouse Alsace Agglomération lui accorde la reconduction sur 2024 de l'avance de trésorerie de 2 000 000 € consentie sur l'opération RUDIE.

ARTICLE 2 :

Cette avance de trésorerie devra être remboursée par CITIVIA SPL au plus tard le 31 décembre 2024.

Fait en double exemplaire
A Mulhouse, le

Pour le Président
Le Vice-Président délégué

Pour CITIVIA
La Directrice Générale

Antoine HOME

Agnès PEREZ

M. le Président : On va parler RUDIE. Antoine.

M. HOMÉ : C'est la dernière délibération que je présente. Point 26, nous progressons.

Simplement, renouvellement de l'avance de trésorerie de 2 millions d'euros à CITIVIA. La convention RUDIE, vous connaissez cela. On propose de la reconduire comme chaque année, M. le Président.

M. le Président : Merci beaucoup, Antoine.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 65 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (13) : Jean-Marie BEHE (représenté par Thierry BELLONI), Thierry BELLONI, Claudine BONI DA SILVA (représentée par Florian COLOM), Jean-Philippe BOUILLÉ, Florian COLOM, Alain COUCHOT, Nadia EL HAJJAJI, Fabian JORDAN, Michèle LUTZ, Nathalie MOTTE, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS et Laurent RICHE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie. Antoine a fini, nous en avons encore 50.

27° MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2024 (324/411/1022C)

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil d'Agglomération le 12 décembre 2022 ;

Considérant que les besoins de la collectivité nécessitent l'ouverture ou la fermeture d'emplois permanents et la révision de l'état des emplois comme suit :

- Ouverture de postes :
 - 52 postes relevant initialement de la ville de Mulhouse et transférés à m2A avec fin de refacturation
 - 28 ouvertures de postes dans le domaine périscolaire
 - 16 développements des missions de m2A : zoo, points d'apport volontaire, chargé de communication « sport », secrétaire de mairie itinérant, chargé de coopération convention territoriale globale (CTG), informaticiens, juriste contrats publics, médiation culturelle, gestion du patrimoine immobilier, chargés de projet

- 11 postes sans impact financier (transformation de postes, refacturation à une structure tiers)
- 11 nouveaux postes à la régie de l'eau
- 3 ouvertures de postes en crèche : puériculture
- 3 renforts ou supports temporaires

- **Fermeture de postes :**

- 61 liées à la réorganisation des services mutualisés avec la Ville de Mulhouse
- 1 sans incidence financière (postes cofinancés, régularisations état des emplois)

- **Transformations de postes :**

- 28 Transformations de postes sont dénombrées,
- 10 pour faire correspondre le poste au grade de l'agent
 - 18 liées à des évolutions de cadre d'emploi (recalibrages et promotions)

Le Comité Social Territorial a été saisi de l'ensemble des modifications proposées.

Les crédits correspondants ont été prévus au budget 2023 pour l'ensemble des postes déjà pourvus ou en cours de recrutement et sont inscrits dans les propositions budgétaires 2024 pour l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- crée au tableau des effectifs les emplois permanents précités
- modifie en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe à compter du 1^{er} janvier 2024

P.J : 1 annexe

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
NOUVEL ETAT DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2024 <i>Mulhouse Alsace Agglomération</i>	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Effectifs budgétaires temps complet	Effectifs budgétaires temps non complet	Effectifs budgétaires totaux
Collaborateur de cabinet	A	6	0	6
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général	A	1	0	1
Directeur Général Adjoint	A	4	0	4
Directeur Général des services techniques	A	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE				
<u>Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux</u> Administrateur général Administrateur hors classe Administrateur	A	6	0	6
<u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u> Attaché hors classe Directeur (en voie d'extinction) Attaché principal Attaché	A	121	0	121
<u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u> Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur	B	64	1	65
<u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u> Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	C	144	9	153
TOTAL		335	10	345
FILIERE TECHNIQUE				
<u>Cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux</u> Ingénieur général Ingénieur en chef hors classe Ingénieur en chef	A	8	0	8
<u>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</u> Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	A	68	0	68
<u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u> Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	B	132	0	132
<u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</u> Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	C	90	0	90

<u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u> Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	C	643	90	733
TOTAL		941	90	1031
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE				
<u>Cadre d'emplois des vétérinaires territoriaux</u> Vétérinaire de classe exceptionnelle Vétérinaire hors classe Vétérinaire de classe normale	A	3	0	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
<u>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</u> Médecin hors classe Médecin 1ère classe Médecin 2ème classe	A	2	0	2
<u>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</u> Infirmière hors classe Infirmière de classe supérieure Infirmière de classe normale	A	3	0	3
<u>Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales</u> Puéricultrice hors classe Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale	A	3	0	3
<u>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture</u> Auxiliaire de puériculture ppal 1CI Auxiliaire de puériculture ppal 2CI	C	18	1	19
TOTAL		29	1	30
FILIERE SOCIALE				
<u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs</u> Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle Assistant socio-éducatif de 1ère classe Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	4	0	4
<u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u> Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Educateur de jeunes enfants de 1ère classe Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	18	0	18
TOTAL		22	0	22
FILIERE CULTURELLE				
<u>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</u> Conservateur en chef Conservateur	A	2	0	2
<u>Cadre d'emplois des attachés de conservation</u> Attaché de conservation du patrimoine	A	4	0	4
<u>Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u> Assistant de conservation principal de 1ère classe Assistant de conservation principal de 2ème classe Assistant de conservation	B	5	1	6

<u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique</u> Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique	B	1	0	1
TOTAL		12	1	13
FILIERE SPORTIVE				
<u>Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives</u> Conseiller principal des APS Conseiller des APS	A	2	0	2
<u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> Educateur des APS principal de 1ère classe Educateur des APS principal de 2ème classe Educateur des APS	B	45	1	46
<u>Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> Opérateur des activités physiques et sportives principal Opérateur des activités physiques et sportives qualifié Opérateur des activités physiques et sportives	C	2	0	2
TOTAL		49	1	50
FILIERE ANIMATION				
<u>Cadre d'emploi des animateurs territoriaux</u> Animateur principal de 1ère classe Animateur principal de 2ème classe Animateur	B	45	22	67
<u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u> Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation	C	33	251	284
TOTAL		78	273	351
TOTAL GENERAL		1478	376	1854

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

M. le Président : Point 27, mise à jour du tableau des effectifs. C'est Jean-Luc qui prend le relais.

M. SCHILDKNECHT : 27 sur 79. Tout d'abord, une petite erreur dans l'annexe à la délibération. Il y a un emploi de DGA en moins et un emploi de DGST en plus. Le total est identique. C'est un détail, mais je tenais à le formuler.

La mise à jour du tableau des effectifs. Il appartient à chaque collectivité de tenir le tableau de ses effectifs, c'est une obligation réglementaire, c'est-à-dire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit des avancements de grade. Ainsi, lorsqu'un agent est promu, cela peut sembler absurde, mais il en est ainsi, il convient de supprimer son poste pour en créer un nouveau concernant son grade, mais l'effectif ne change pas.

Dans le projet de délibération et dans son annexe détaillée, vous trouverez la liste des ouvertures de postes, la liste des fermetures, ainsi que la liste des transformations de postes. Ce point a été présenté en comité social territorial et il n'a pas fait l'objet d'observation particulière.

Ce soir, il vous est demandé de valider les modifications du tableau des effectifs qui sont détaillées. Si quelqu'un le souhaite, nous pouvons passer en revue toutes les lignes pour vous donner des explications nécessaires.

M. le Président : Merci, Jean-Luc.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 75 + 19 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Merci beaucoup.

28° REGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE D'UNE PRIME POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (323/4.5/2228C)

Dans le contexte actuel d'inflation, des mesures de revalorisation des rémunérations de la fonction publique ont été annoncées au niveau national, visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents.

Dans ce cadre, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été octroyée dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière.

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 permet la mise en place de cette prime au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale.

Aussi, Mulhouse Alsace Agglomération, soucieuse de soutenir le pouvoir d'achat de ses agents, fait le choix de mettre en place cette prime exceptionnelle.

Les agents concernés doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public mentionné au I de l'article 1er du décret à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;

- être employés et rémunérés par un employeur public mentionné au I de l'article 1er du décret au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute, tenant compte des éléments indiqués par le décret, inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de la prime exceptionnelle forfaitaire est modulé en fonction de la rémunération brute définie par le décret selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La prime de pouvoir d'achat est réduite le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Elle est versée en une seule fois au cours de l'année 2023 ou 2024.

Le Comité Social Territorial a été saisi de cette mesure lors de sa séance du 7 décembre 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 sur le chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les principes d'attribution de la prime exceptionnelle proposés,
- charge Monsieur le Président ou son représentant de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

M. le Président : Modification des montants de participation à la Protection sociale. Jean-Luc toujours.

M. SCHILDKNECHT : Non, tu en as sauté un, Fabian.

M. le Président : Pardon, j'ai oublié le régime indemnitaire, excusez-moi.

M. SCHILDKNECHT : Nous avons effectivement évoqué ce point ce matin en conférence de presse. Comme je l'ai dit ce matin, j'ai pour habitude de dire qu'une entreprise ou une collectivité ne vaut que par les femmes et les hommes qui y travaillent. Ce sont vraiment eux qui lui apportent une réelle plus-value et probablement aussi un supplément d'âme.

À m2A, ce sont 1 700 agents qui sont engagés au service de notre territoire et de nos habitants et charge à eux aussi de mettre en œuvre notre ambitieux projet de territoire.

Comme tous les autres salariés - ce constat, vous l'avez tous fait dans vos communes aussi - ils ont subi la forte inflation de ces derniers mois. Pour les aider et les accompagner à faire face, nous avons décidé d'aller au-delà des mesures gouvernementales prévues pour la revalorisation de leur traitement avec l'adoption d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat pour tous. Je rappelle que ce n'est pas une obligation.

Ainsi, nous avons pris déjà un certain nombre de mesures qui sont des mesures que le gouvernement a proposées et que nous nous devons d'appliquer, mais je crois qu'il est bon de le rappeler aussi. Depuis le 1^{er} juillet, il y a eu :

- une augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice ;
- la prise en compte de jusqu'à neuf points d'indice supplémentaires pour les agents des catégories B et C en début de carrière ;
- le remboursement des frais de transport a augmenté, il est passé à 75 % ;
- une augmentation des frais de mission qui ont augmenté de 30 % ;
- et bien sûr la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, ce qu'on appelle le GIPA si un collègue n'a pas de promotion pendant un certain temps.

Dès le début de l'année prochaine, nous élaborons un second *package* de mesures et elles seront mises en œuvre. Tous les agents, cela, c'est aussi réglementaire, bénéficieront de cinq points d'indice majoré, soit environ 20 € nets par mois. J'aime bien de temps en temps ramener ces chiffres à des montants nets par agent. C'est plus parlant, car vous savez, quand on gère ces masses-là, ce sont des chiffres à cinq zéros, voire à six zéros, mais cela parle beaucoup moins. Ces 20 €, cela induit quand même un surcoût au niveau de la masse salariale, une charge supplémentaire, pas un surcoût, de 700 000 €.

Nous avons aussi décidé, mais j'y viendrai tout à l'heure, de participer à hauteur de 50 % de l'augmentation des cotisations, 5 % prévoyance qui ont augmenté de 5 % et le montant forfaitaire par jour du compte épargne temps sera majoré de 10 %. Je vous rappelle qu'un agent peut prendre jusqu'à 15 jours de son CET s'il remplit les conditions.

Enfin, c'est l'objet de la délibération, nous allons accorder la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à son montant maximum. Je le répète, ce n'est pas une obligation, les agents percevront ainsi une prime comprise entre 300 € et 800 €. Vous verrez les barèmes sur le projet de délibération et nous avons aussi décidé d'aller au-delà en versant une prime de 200 €, on reste dans l'esprit de la délibération de 200 € pour les agents qui ont un revenu supérieur à 39 000 €.

Il faut bien quand même avoir conscience, puisque je parlais de chiffres à six zéros tout à l'heure, que ce sont 1,2 million d'euros qui ont été réalisés pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, 500 000 € au titre de la valeur du point d'indice et 700 000 € au titre de la prime pouvoir d'achat. Ce point a également été présenté en CSC et ce soir, il vous est demandé bien sûr de valider le principe de l'attribution de cette prime exceptionnelle.

Pour finir ce petit propos, je tiens aussi à dire que nous avons commencé un travail de fond sur le régime indemnitaire. Cela été évoqué, donc le RIFSEEP et ce qui en découle, l'IFSE ainsi que le CIA. Nous nous sommes engagés auprès de nos représentants syndicaux à leur apporter les éléments de réponse pour l'automne prochain et je compte bien sûr sur Jean-François WOLLBRETT et Antoine SCHWEITZER, notre jeune DRH, pour que nous puissions tenir la cadence avec notre service des ressources humaines.

Voilà chers collègues la question de ce soir : est-on d'accord pour attribuer la prime exceptionnelle ?

Avez-vous des questions ? Oui, Antoine.

M. HOMÉ : Ce n'est pas une question, c'est simplement dire que j'approuve très fortement cette décision qui a été proposée par le Président de l'agglomération. Naturellement, et tu l'as dit, il faudra également qu'on ait une réflexion structurelle sur les régimes indemnitaires et les carrières, car ce n'est pas avec une mesure, comme on dit, en mauvais anglais « one shot » qu'on va régler tous les problèmes. Néanmoins, les temps sont rudes - je l'ai fait aussi à Wittenheim - ce n'est pas un effort anodin. J'ai évoqué tout à l'heure le contexte budgétaire difficile de l'agglomération, c'est un vrai choix politique au sens noble du terme. Il m'arrive parfois d'avoir des débats ou des divergences sur certains sujets, mais quand les choses vont dans le bon sens, il faut le dire. Donc, je me réjouis. Il n'en demeure pas moins que même avec cela, vous savez que les chiffres qui sont donnés ne constituent pas non plus un gain de pouvoir d'achat extraordinaire, mais c'est bien, et j'approuve très fortement cette orientation de m2A et je voulais le dire publiquement.

M. le Président : Merci, Antoine. M. SIMEONI.

M. SIMEONI : Merci, M. le Président. Je vais m'associer à ce qu'a dit Antoine et remercier de cette proposition qui constitue un premier pas venant compenser les pertes de pouvoir d'achat de nos agents. Nous voterons bien sûr cette délibération. Ensuite, j'ai bien écouté Antoine et M. SCHILDKNECHT sur la question du régime indemnitaire. Il me semble, tout à l'heure, lorsqu'on a évoqué le débat d'orientation budgétaire qu'on avait abondé des crédits à hauteur de 4 millions d'euros. Vous me dites si je me trompe, mais je ne crois pas. La question que je pose : aujourd'hui, comment on va travailler ? Quels sont les agents qui sont concernés ? Est-ce que, par exemple, tous les collaborateurs m2A qui sont dans le périscolaire vont être concernés ? Quel est le champ d'application ?

Deuxièmement, quelle est l'ampleur de cette revalorisation rapportée, comme le disait tout à l'heure notre collègue, le premier vice-président ? Combien cela représente à la fin du mois pour les différentes catégories ? Enfin, dans quel calendrier on travaille ? Calendrier précis, c'est-à-dire quand est-ce que cela deviendra effectif ? Puisque si on nous demande au prochain budget de voter 4 millions d'euros pour cela, je voterai tranquillement, mais je voterai mieux si on me dit comment on va utiliser cet argent par rapport aux agents, au périscolaire, etc. Merci.

M. SCHILDKNECHT : M. SIMEONI, vous me posez une question et je vais vous répondre : je n'en sais absolument rien. Si je le savais, ce serait juste merveilleux, mais même louche.

Par ailleurs, je tiens à vous dire qu'à mon avis les crédits ne sont pas un préalable, mais une conséquence. Une conséquence du constat que nous ferons. Il convient,

déjà dans un premier temps, par type de mission et par poste, de revoir l'ensemble des lettres de mission.

Ensuite, il convient aussi de regarder, de mesurer la pénibilité du travail. Troisièmement, il convient aussi de bien pointer du doigt les difficultés de recrutement que nous avons dans certains secteurs, notamment dans les secteurs techniques ou sur le périscolaire et quand nous aurons mis tout cela à plat, il conviendra aussi de jeter un œil sur l'ensemble des régimes dérogatoires qui existent dans notre collectivité. C'est juste le fruit de l'histoire et on verra où tout cela nous amènera et c'est seulement à ce moment-là qu'on pourra vous dire dans quelles mesures on va pouvoir augmenter ces indemnités. Mais je n'ai absolument pas la réponse.

Quant au délai, vous m'avez entendu tout à l'heure, nous essayerons et je souhaite - et on le fera - qu'on soit prêt pour cet automne, le mois de septembre, octobre pour qu'on puisse démarrer dès l'année suivante et si possible plus tôt. Mais vraiment, ces questions, je ne sais pas y répondre.

M. le Président : Merci Jean-Luc. C'est- tout un travail de fond qui est fait sur la mise en œuvre du RIFSEEP et c'est vrai qu'avec le nouveau DRH, que tu as salué tout à l'heure, Antoine SCHWEITZER, qui impulse justement ces valeurs de la DRH, je veux dire ce côté humain, ces valeurs de proximité, de bienveillance, valoriser nos agents chacun dans sa mission et dans sa fonction. Merci beaucoup.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Non plus.

Pour : 76 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

29° MODIFICATION DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS (323/1.4/2189C)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, une convention de participation lie Mulhouse Alsace Agglomération à Muta Santé et Generali, respectivement pour les risques Santé et Prévoyance.

Afin de maintenir l'équilibre des contrats dans le contexte inflationniste actuel, les deux organismes d'assurance ont pris la décision d'augmenter leurs tarifs.

Compte tenu de la situation économique et sociale actuelle, il est proposé, à titre exceptionnel, de réévaluer le montant de la participation de la collectivité afin d'atténuer l'impact de la hausse tarifaire pour les agents.

Ainsi, il est proposé de modifier les montants de participation fixés dans la délibération en date du 30 septembre 2019 comme suit :

Participation de m2A pour les agents relevant du régime général de la Sécurité Sociale (régime CNRACL : titulaires et stagiaires).

	Assurés en activité	Participation option sécurité			Participation option confort			Participation option optimale		
		Assuré	Assuré + 1 enfant	Famille*	Assuré	Assuré + 1 enfant	Famille*	Assuré	Assuré + 1 enfant	Famille*
PARTICIPATION	Cat. de revenus 1	43 €	64 €	60 €	52 €	80 €	79 €	53 €	81 €	80 €
	Cat. de revenus 2	38 €	57 €	55 €	47 €	73 €	74 €	48 €	74 €	75 €
	Cat. de revenus 3	30 €	47 €	40 €	40 €	63 €	59 €	41 €	64 €	60 €

*La participation Famille concerne les couples avec enfant et les assurés seuls avec plus d'un enfant

Participation de m2A pour les agents relevant du régime d'Alsace-Moselle (régime Sécurité Sociale : contractuels – titulaires et stagiaires travaillant à moins de 80%).

*La participation Famille concerne les couples avec enfant et les assurés seuls avec plus d'un enfant

	Assurés en activité	Participation option sécurité			Participation option confort			Participation option optimale		
		Assuré	Assuré + 1 enfant	Famille*	Assuré	Assuré + 1 enfant	Famille*	Assuré	Assuré + 1 enfant	Famille*
PARTICIPATION	Cat. de revenus 1	32 €	51 €	44 €	41 €	65 €	60 €	41 €	66 €	62 €
	Cat. de revenus 2	27 €	40 €	39 €	36 €	54 €	55 €	36 €	55 €	57 €
	Cat. de revenus 3	22 €	31 €	24 €	31 €	45 €	40 €	31 €	46 €	42 €

Les trois catégories de revenus ont été fixées de la manière suivante :

- Catégorie 1 : < 23 500 €
- Catégorie 2 : 23 500 € à 29 000 €
- Catégorie 3 : > 29 000 €

Il est également proposé de relever à 10,25 € le plafond de la participation relative à la prévoyance. Ce montant n'est pas proratisé en fonction de la quotité de temps de travail des agents.

Les crédits budgétaires seront proposés au budget primitif 2024 :

Chapitre 012- ligne de crédit 18002 – nature 6478 (autres charges sociales diverses)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les montants de la participation à la protection sociale complémentaire des agents,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

M. le Président : C'est maintenant qu'il y a les montants de la participation à la Protection sociale, Jean-Luc.

M. SCHILDKNECHT : Je l'ai déjà évoqué pour les risques de santé de prévoyance, avec nos agents, nous avons conventionné en 2020 à Muta Santé et Generali pour des questions d'équilibre et comme le permet la convention et notamment du fait du contexte inflationniste, ces deux organismes ont augmenté leur tarif de 5 %. Aussi, afin d'atténuer l'impact de cette hausse pour nos agents, il vous est proposé, à titre exceptionnel de réévaluer le montant de la participation de m2A. Concrètement, m2A absorbera 50 % de cette hausse et ce soir, il vous est demandé de valider les nouveaux montants de notre participation que vous trouvez de manière très détaillée dans l'annexe du projet de délibération. Je tiens à dire, mais on vous en fera peut-être parvenir des exemplaires, que tous les éléments concernant les ressources humaines seront transmis aux agents sur un nouveau document « *m2A et moi* », la newsletter. C'est quelque chose qui est vraiment très bien fait et qui leur sera diffusé ce soir ou demain.

M. le Président : Cette semaine, en tout cas. Merci beaucoup.
Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 76 + 18 procurations.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Merci beaucoup.

30° PLAN CLIMAT : EVOLUTION DU FONDS CLIMAT NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE EN 2024 (401/7.5.6/2172C)

Le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale a été créé en juin 2021 afin de soutenir les communes de Mulhouse Alsace Agglomération dans leurs efforts pour la Transition Ecologique et Climatique.

Depuis 2021, 97 projets communaux ont été déposés pour un montant total demandé de 2 818 000 €. En 2022, 283 000 € ont été attribués à des associations. Le bilan total des aides accordées depuis 2021 est de 3 100 812 €.

Ces aides ont bénéficié à une grande majorité de communes de l'agglomération. Elles étaient 31 en 2022 et 28 en 2023. Elles sont, par ailleurs, une quinzaine à avoir obtenu une 2^e subvention à partir de septembre comme le règlement le permet.

Néanmoins, le bilan des opérations depuis 2021 montre que, chaque année, il reste un crédit sur l'enveloppe financière dédiée.

Aussi, pour réduire, voire éviter, ce crédit, il est proposé d'augmenter en 2024 le seuil de subvention à **50 000 € par commune** au lieu de 45 000 € en 2022-2023, sur **une enveloppe 2024 de 2 M€** (subvention régie par une convention, modifiée sur le montant, en pièce jointe).

Il restera possible aux communes de déposer un 2^e projet à partir de septembre, les montants seront attribués selon les crédits restants.

Pour l'année 2023, le montant total de projets s'élève à 1 429 450 €.

Il est proposé que le crédit restant 2023 puisse être alloué en 2024 pour :

- des projets portés par des associations ; les projets seront étudiés au cas par cas et feront l'objet d'une délibération,
- pour des projets de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les projets soutenus, dans l'un et l'autre cas, le seront dans les mêmes conditions que celles dédiées aux communes :

- les projets permettant la réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- les projets de production d'énergie renouvelable.

L'aide ne concerne pas :

- les projets d'isolation de bâtiment n'utilisant pas de matériaux biosourcés,
- les systèmes de chauffage n'utilisant pas d'énergie renouvelable.

Les crédits seront proposés au budget primitif 2024.

Chapitre 204 – Nature 2041411– Fonction 020 – LC 23889

Service gestionnaire et utilisateur 401.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la reconduite du fonds climat nouvelle donne environnementale en 2024 avec une enveloppe de 2 millions d'euros,
- approuve l'augmentation en 2024 de l'enveloppe dédiée à chaque commune de 45 000 à 50 000 euros et la convention qui en découle,
- approuve l'attribution du crédit restant de l'enveloppe 2023 pour des projets déposés en 2024 par des associations, ou pour des projets de Mulhouse Alsace Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

PJ : une convention

« FONDS CLIMAT NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE »

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES COMMUNES DE M2A

ENTRE

Mulhouse Alsace Agglomération, dont le siège est 2, rue Pierre et Marie Curie – BP 90019 – 68948 Mulhouse Cedex 9, représentée par Monsieur Jean-Claude MENSCH, Conseiller communautaire délégué, dûment habilité par délibération du Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023

ci-après désignée « m2A »

d'une part,

Et

La commune de, dont le siège est, représentée par Madame / Monsieur, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du

ci-après désignée « la commune »

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de préciser les projets de la commune éligibles au dispositif du fonds climat nouvelle donne environnementale sous forme de subvention mise en œuvre par m2A au titre de l'exercice 2024,
- d'indiquer le plan de financement des opérations éligibles
- de préciser les modalités de versement de la subvention par m2A à la commune.

Article 2 : Description des projets éligibles au titre de l'exercice 2024 pour les communes de m2A

Sont éligibles, au titre de l'exercice 2024, les projets des communes suivants :

- ❖ les projets permettant la réduction des émissions de gaz à effets de serre et correspondant à la réalisation d'au moins un des 7 axes du Plan Climat-Air-Energie Territorial de m2A

L'aide ne concerne pas :

- les projets d'isolation de bâtiment n'utilisant pas de matériaux bio-sourcés
 - les systèmes de chauffage n'utilisant pas d'énergie renouvelable.
- ❖ les projets de production d'énergie renouvelable,
- en particulier : les équipements de panneaux solaires photovoltaïques dont l'usage n'entre pas dans le cadre du décret n° 2021-1300 du 6 octobre 2021,

Sont soutenus les études et/ou l'investissement en lui-même.

Un comité de sélection est chargé de valider les projets reçus.

Au 1^{er} septembre 2024, si le fonds n'est pas consommé en totalité, les communes ayant déjà déposé un projet dans l'année pourront en déposer un nouveau.

Article 3 : Plan de financement des opérations éligibles

La subvention, pour chaque commune, s'élève à un montant de 50 000 euros maximum par projet au titre de l'exercice 2024 sur présentation de justificatifs, sous réserve de la dérogation prévue au dernier alinéa de l'article 2 de la présente convention.

Le montant de cette subvention annuelle ne peut excéder 80% incluant toutes les subventions publiques.

Plan de financement du projet (modèle à compléter) :
Nom du projet :

Budget prévisionnel du projet (pour rappel l'aide ne peut porter que sur de l'investissement)	
Dépenses totales (HT)	Recettes
Nature des dépenses - montant	Fonds Climat nouvelle Donne Environnemental m2A Financements publics Etat Certificats d'Economie d'Energie Autres Financements (financement participatif citoyen...) Part communale restant à charge
TOTAL (HT)	TOTAL

Au vue de ce plan de Financement, la commune demande à m2A la somme de :
..... €

Au titre du fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale

Votre contact pour toute information complémentaire :
m2aplanclimat@mulhouse-alsace.fr et 03 69 77 06 07 ou 03 89 32 58 99

Article 4 : Modalités de demande et de versement de la subvention

Pour obtenir la subvention, la commune devra déposer sa demande sur la plate-
forme m2A sur <https://mulhouse.mgcloud.fr> accompagnée des pièces suivantes :

- Un descriptif du projet
- Un plan de financement sur le modèle indiqué à l'article 3
- Les devis des investissements liés au projet
- La délibération engageant l'opération
- Tout document relatif au projet
- Le RIB de la commune

Cette participation sera versée à la commune en deux versements :

- 50 % dans les 30 jours à compter de la signature de la convention par les parties ;
- 50% à la fin des travaux après réception des justificatifs prévus à l'article 5.

L'aide financière apportée par m2A au projet décrit à l'article 2 de la présente convention ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un

quelconque fait ou risque, préjudiciable à la commune ou à un tiers, pouvant survenir lors de sa réalisation.

Article 5 : Obligations de la commune

Les dépenses ne pourront être engagées avant la signature de la convention. Toute dépense déjà engagée ou réalisée avant la date d'éligibilité des dépenses indiquée par m2A ne sera pas prise en compte.

La commune s'engage à transmettre à m2A, à l'issue des travaux pour lesquels la subvention est versée, un certificat administratif des dépenses réalisées, un état des dépenses réalisées et des recettes perçues.

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle ou de modification substantielle dans un délai de 3 ans à compter de la signature de la présente convention, m2A pourra exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 6 : Communication

Pour chaque communication ou évènement (inauguration) de la commune sur l'opération soutenue, le concours financier de m2A devra impérativement apparaître. Il est demandé d'apposer le logo joint à la présente convention. Tout visuel devra être envoyé au préalable à l'adresse m2aplanclimat@mulhouse-alsace.fr pour une approbation par m2A.

Article 7 : Comptable assignataire

Le comptable assignataire pour la dépense est le Trésorier de m2A.

Article 8 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prend fin lorsque les parties ont satisfait à l'ensemble de leurs obligations.

La présente convention prend fin de plein droit en l'absence de commencement d'exécution des travaux éligibles dans un délai de 3 ans à compter de la signature de la présente convention. Dans ce cas, la subvention est reversée à m2A par la commune à compter de la réception du titre de recette correspondant.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Le montant de la subvention est ajusté au prorata des dépenses engagées par la commune à la date de résiliation de la présente convention. Le cas échéant, m2A émet un titre de recette en vue du reversement de la partie de la somme versée au titre de la présente convention et non utilisée à la date de la résiliation.

Article 10 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'application de la présente convention sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, le
en deux exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération,

Pour la commune de
.....,

Le Conseiller Communautaire Délégué,
Jean-Claude MENSCH

Le Maire
.....

M. le Président : On va passer au Plan Climat, avec l'évolution du Fonds Climat Nouvelle Donne. On en a déjà parlé un peu tout à l'heure. Jean-Claude, c'est à toi.

Mme MENSCH : Merci M. le Président. Vous avez une délibération que je vais synthétiser, mais avant, il convient de vous évoquer les différents points qui ont amené à cette délibération, mais très synthétiques, rassurez-vous.

Sur ce Fonds Climat Nouvelle Donne, il existe depuis 2021 et au total, il y a 5 millions d'euros qui ont été alloués, programmés pour différents projets liés à la transition écologique : sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la sobriété, etc.

Sur ces 5 millions d'euros, il y a 3,13 millions d'euros qui ont été consommés, engagés pour différents projets. En réalité, 113 projets au total, dont 97 uniquement par les communes sur ces trois années. Vous vous rendez bien compte que ce n'est pas suffisant. C'est pour cette raison qu'on vous propose cette délibération.

Premièrement, il y a un crédit qui reste disponible sur l'année 2023 de l'ordre de 570 000 €. Ce qui fait que nous vous proposons d'augmenter la participation, la subvention accordée à chaque commune de 45 000 € à 50 000 € et d'autre part, de flécher le reste sur des projets associatifs, de l'ordre de 570 000 €. Cela, c'est une chose.

Ensuite, il convient aussi de vous informer qu'il y a un outil qui existait déjà avant, qui a été utilisé pour d'autres raisons, qui s'appelle une plateforme Extranet Internet qui doit servir à mieux essayer, vulgariser et accélérer les différents projets qui permet le suivi, la comptabilité des projets pour le plan d'actions. La comptabilité des efforts en économie carbone, les budgets alloués et les indicateurs liés à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Cela permet surtout à chacun d'entre vous d'aller visiter le site et de se rendre compte des différentes actions qui sont menées qui pourraient vous inspirer à déposer un projet.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. le Président : Merci, Jean-Claude. C'est un fonds important qui permet aussi de flécher les investissements des communes et cela peut abonder jusqu'à 80 % d'un projet si c'est un projet qui n'est pas très important et cela permet à toutes les communes de faire des projets d'énergie renouvelable ou d'économie de frais de fonctionnement. En fin de compte, on gagne deux fois. Une fois, car la collectivité porte l'investissement de la commune et deuxième fois, car je baisse mes frais de fonctionnement.

M. MENSCH : Juste, effectivement, je n'ai pas annoncé que ces 3 millions d'euros de subventions, un peu plus que trois millions, ont permis d'investir. Le vrai chiffre c'est : 34,5 millions d'euros d'investissement vert.

M. le Président : Effet de levier. Merci beaucoup.

Y a-t-il des votes contre ce Fonds Climat Nouvelle Donne ? Des abstentions ?

Pour : 76 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie et remercie les élus et notamment Jean-Claude pour son implication dans ce projet.

31° DELIBERATION DE PORTER A CONNAISSANCE – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU GRAND EST SUR L'ADAPTATION DES VILLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (401/7.10.5/2237C)

Par courrier daté du 28 novembre 2023, le Président de la Chambre régionale des comptes du Grand Est a communiqué à Mulhouse Alsace Agglomération le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion concernant les exercices 2018 et suivants de la commune de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération, portant sur l'adaptation des villes aux changements climatiques dans le cadre d'une enquête de la Cour des Comptes et des Chambres régionales des comptes.

Conformément à l'article L 243-6 du code des juridictions financières, le rapport joint en annexe est porté à connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et donne lieu à un débat.

Le Conseil d'Agglomération est appelé à prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion concernant les exercices 2018 et suivants de Mulhouse Alsace Agglomération, portant sur l'adaptation des villes aux changements climatiques, et du débat y afférant.

PJ : un rapport

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est sur l'adaptation des villes aux changements climatiques (pièce jointe relative à la délibération 2237C) est consultable sur le site Internet de la Cour des comptes :

<https://www.ccomptes.fr/>.

M. le Président : On continue, toujours Jean-Claude : rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur l'adaptation des villes aux changements climatiques.

M. MENSCH : C'est le rapport la Chambre régionale des comptes qui est porté à connaissance, délibération qui permet de porter à connaissance, de l'ensemble des élus. Ce sont des investigations qui ont été réalisées auprès de trois grandes villes ou communauté d'agglomérations du Grand-Est, mais dans tout le pays en réalité, la ville de Metz et la communauté d'Agglomération, la ville de Strasbourg et la métropole et la ville de Mulhouse et en même temps la communauté d'agglomération de Mulhouse.

Pour résumer rapidement, il y a 64 questions qui ont été réparties en 14 axes qui ont été posés. Principalement pour les services de la planification urbaine et de l'aménagement, dirigé par Benoit LOOS et la transition écologique et climatique par Elodie PASSAT.

Quatre auditions ont été réalisées. Un rapport d'observation a été émis et les points importants du rapport, c'est qu'ils ont constaté que le projet de territoire de m2A est ambitieux en matière de changements climatiques et que le SCOT assure, entre autres, la préservation de la biodiversité et la réduction de la consommation foncière. Cela a été bien soulevé, mais également deux recommandations pour réaliser un diagnostic de la trame noire, c'est l'extinction des lumières, la préservation de la nuit et la trame brune qui est plus compliquée. Ce que je disais tout à l'heure, c'est l'élaboration d'un budget vert.

M. le Président : Merci Jean-Claude. C'est vrai qu'on en a parlé tout à l'heure quand on avait notre débat.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup de prendre acte de la tenue de ce débat là-dessus. Pardon, je n'ai pas vu. C'est Loïc.

M. MINERY : Merci, M. le Président. Merci, Jean-Claude, pour cette présentation. C'est quand même un rapport important et pour le dire autrement aussi, un moment charnière quand même durant ce mandat pour notre collectivité. Car ce rapport de la Cour régionale des comptes souligne qu'en matière d'adaptation aux changements climatiques, il existe un certain nombre de trous dans la raquette. Hélas, comment pourrait-il en être autrement ?

Je m'explique. La question des moyens humains aujourd'hui disponibles au sein de notre collectivité est une source d'inquiétude, notamment pour le pilotage global du Plan Climat. La Cour le souligne et rappelle que la démutualisation de fait, structurelle, celle qui existe historiquement avec une absence de services mutualisés sur ce domaine du climat entre la Ville de Mulhouse et m2A, évidemment, ne permet pas un travail en totale transversalité. Je rajouterai que la démutualisation et le déménagement, cette fois-ci, conjoncturels entraînent des chamboulements et des réorganisations qui affectent également l'efficacité du travail et in fine dégradent la qualité de l'action publique malgré l'investissement admirable et considérable des agents.

L'absence d'indicateur et de suivi de résultats soulevés par la Cour est à lire à l'aune de ce manque de moyens humains. On ne peut pas à la fois récolter des données pour établir un diagnostic, on ne peut pas imaginer des actions, rédiger un document de planification, animer le Plan Climat tout en construisant et en collectant également des indicateurs de suivi communément admis et des résultats avec un service incomplet. Effectivement, c'est propre à l'organisation de la collectivité, mais sur le fond, le constat est aussi implacable.

L'artificialisation connaît une augmentation de 10 % depuis l'an 2000 - jusqu'en 2018 - avec un quart de territoires désormais artificialisés avec la perte de 1 000 ha d'espaces naturels et la promesse, hélas, que cela va continuer avec l'échangeur Mertzau, la mise à 2 x 3 voies de la voie rapide entre le château d'eau et le Kaligone, l'extension de certaines zones d'activités économiques.

Seul lot de consolation, on peut le noter quand même, près de 200 ha de zones humides en plus sur notre territoire.

Les Magistrats financiers soulignent ainsi que l'empilement de documents de planification ne revêt pas d'intérêt s'il n'y a pas d'intégration des prescriptions dans les documents d'urbanisme.

Sur l'appropriation de ces dossiers, le portage et l'association des habitants, des acteurs du territoire, c'est vrai qu'il existe un conseil participatif du Plan Climat, que le travail conjoint avec le Conseil de développement est fructueux, ce sont deux bons points d'appui qui sont d'ailleurs soulignés, mais on évoquera quand même le fait qu'il n'existe à ce jour au sein de notre collectivité qu'une seule commission où tous les élus peuvent siéger sans condition, une commission qui dure dans le temps, c'est l'atelier permanent finances. On peut déplorer que sur le suivi du Plan Climat où par exemple sur la question des mobilités, on ait uniquement des ateliers projets à durée de vie limitée ou des commissions restreintes car seulement certains élus spécialisés. Ce qui ne permet pas non plus de se sentir totalement impliqué. Il y a des axes d'amélioration, en l'occurrence.

En clair, afficher un budget vert qui ne l'est pas totalement, cela ne suffit pas et ce n'est pas MINERY qui le dit, c'est là en l'occurrence le rapport. Il faut aller plus loin, plus vite, plus fort.

Pour finir, je citerais un grand penseur : « *Il nous faut un changement paradigmatique* », je clos la citation. J'ai nommé Jean-Claude MENSCH. Merci.

M. le Président : Jean-Claude, tu veux répondre ou c'est moi ? Laurent RICHE.

M. RICHE : Je me permets juste une remarque à Loïc, car il vient de citer la partie de la RD430 entre le Kaligone et le château d'eau. Il n'y a pas d'artificialisation, ne faites pas courir ce bruit-là puisque la forêt est classée des deux côtés et si le passage à 2 x 3 voies devait se faire, mais c'est un autre sujet, il se fera sur la route existante. On ne prend pas sur les terrains à côté. C'est impossible, la forêt est classée.

M. MENSCH : Bien sûr, nous n'avons pas la prétention d'être dans la perfection. Ce serait même, comme disait Jean-Luc tout à l'heure, un peu louche. Effectivement, il y a des moyens humains sans doute à mettre encore en action pour mieux être dans la transversalité. Mais à ce sujet, justement, il y a différents services de m2A qui travaillent en totale transversalité pour aller vers un Plan Climat, vers une décarbonation, puisque c'est le terme qui intervient souvent, de notre économie, de notre territoire. Voilà ce que je pourrais rajouter, gardez en mémoire la transversalité.

M. le Président : Merci. Rémy NEUMANN.

M. NEUMANN : J'ai entendu Loïc et les critiques qui ont été apportées et qui sont dans ce rapport de la CRC. Je voulais simplement rappeler la période qui a conduit à cette étude, qui s'arrête à 2018. Je vous rappelle quand même que nous avons en 2016-2017 fait la révision du SCOT, que nous avons appliqué le premier SRADDET qui existait au niveau de la Région et nous sommes en train de faire le

diagnostic 2011-2021 que nous oblige à intégrer la loi ZAN pour nous conformer aux nouvelles dispositions. Le diagnostic va être rendu public puisqu'on est en train de le faire commune par commune et il le sera bien entendu au niveau m2A. Ce diagnostic montre qu'il y a eu une très nette décélération de l'artificialisation des sols sur notre territoire depuis que le SCOT a été approuvé et que nous sommes tout à fait dans les clous même du futur SRADDET. Les communes devront bien entendu faire des efforts notamment par rapport aux zones 2AU qui étaient prévues d'être urbanisées à long terme. Mais nous sommes plutôt bien placés pour aborder sereinement la loi ZAN et le futur SRADDET. Donc, se baser sur une étude de 2000 à 2018 n'a pas de sens aujourd'hui, car les efforts de l'agglomération ont été très importants depuis 2016-2017.

M. le Président : Merci, Rémy.

Qui est contre ce point 31 ? Qui s'abstient ?

Pour : 75 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

32° MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PARC D'ACTIVITE « ZAC GARE » A MULHOUSE : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE (412/1.4/2224C)

Mulhouse Alsace Agglomération a été sollicitée afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place de réseau d'adduction d'eau potable :

- « ZAC GARE » à Mulhouse réalisé par la société CITIVIA.

Mulhouse Alsace Agglomération peut assurer des prestations de maîtrise d'œuvre sous réserve que celles-ci soient d'intérêt public local et s'inscrivent dans le prolongement de ses missions de service public.

En l'occurrence, dans la mesure où le nouveau réseau et les branchements réalisés ont vocation à être intégrés au domaine public de la commune, cet intérêt public local est constitué. Le réseau étant géré par la régie communautaire, la maîtrise d'œuvre effectuée relève bien du prolongement des missions de service public dont est chargé la Régie de l'Eau m2A.

L'exécution de ces prestations de maîtrise d'œuvre donnera lieu au versement d'une rémunération forfaitaire, d'un montant de :

- 3 925 € HT (TVA en sus) pour la zone d'activité « ZAC GARE » à Mulhouse.

La mission de maîtrise d'œuvre ainsi que les modalités financières font l'objet d'une convention entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'aménageur, selon le projet ci-annexé.

Pour cette prestation, les recettes sont inscrites au budget 2024 :

Chap. 70 – article 7068

Service gestionnaire et utilisateur « COMMUN »

Lignes de crédit n°5710 « Prestations de Services Moe »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve cette proposition,
- charge Monsieur le Président ou son représentant de signer la convention de maîtrise d'œuvre pour la mise en place du réseau d'adduction d'eau potable dans la zone d'activité « ZAC GARE » à Mulhouse et toute pièce nécessaire à son exécution.

PJ : Projet de convention



4^{ème} Pôle

Direction Environnement et Services Urbains

412 – Régie de l'Eau m2A

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA MISE EN PLACE
D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ZAC QUAI D'ORAN A MULHOUSE**

Entre :

Mulhouse Alsace Agglomération, **m2A**, représentée par Madame Maryvonne BUCHERT, Conseillère Communautaire Déléguée, agissant conformément à une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 11 décembre 2023,

désignée ci-après « m2A »

d'une part,

et

La société **CITIVIA** domiciliée au 24 rue Carl Hack – 68200 MULHOUSE représentée par Madame Agnès PERES, Directrice générale,

désignée ci-après « la Société »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Dans le prolongement des missions de service public qu'effectue la Régie de l'Eau m2A, le service propose d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la mise en place du réseau d'alimentation en eau potable des lotissements privés ou parcs d'activités, lorsque ce réseau se situe sous des voiries qui ont vocation ou non à être intégrées, à court terme, dans le domaine public.

Dans ce cadre, la Société CITIVIA, en charge de l'aménagement de la zone d'activité « ZAC Gare » quai d'Oran – 68200 MULHOUSE, a sollicité m2A afin d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable dans ce lotissement.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de confier à m2A pour le compte de la Société, une mission de maîtrise d'œuvre.

La mission confiée a pour objet l'étude et le suivi des travaux de pose d'un réseau d'adduction en eau potable rue du Gazon dans la zone d'activité « ZAC Gare » à Mulhouse.

Le coût prévisionnel des travaux pour la partie relative aux branchements et au réseau d'eau potable est évalué à 260 000 euros HT.

Article 2 : Définition et contenu de la mission

2.1 Définition de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre se décompose en deux phases, comprenant chacune des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

➤ Phase de conception

La phase de conception comporte les éléments de mission suivants :

- 1) Études de Projet (PRO)
- 2) Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)

➤ Phase de réalisation

La phase de réalisation comporte les éléments de mission suivants :

- 1) Direction de l'exécution des travaux (DET)
- 2) Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR)

➤ Limites de prestation

La mission comprend toutes les prestations nécessaires à la conception et au contrôle de la réalisation du réseau en vue de son bon fonctionnement.

Les missions spécifiques d'assistance nécessaires à la réalisation de l'opération : études de sol, études géotechniques, sondages de positionnement des réseaux, coordination sécurité et protection de la santé sont à la charge financière du maître d'ouvrage.

2.2 Contenu des missions

2.2.1 Éléments de maîtrise d'œuvre : Études de projet (PRO)

Les études de projet ont pour objet de :

- Préciser le tracé, le diamètre, les caractéristiques physiques des conduites et des branchements à poser ;
- Fournir un plan des ouvrages ;
- Établir un coût prévisionnel des travaux ;
- Déterminer le délai global de réalisation de l'opération.

2.2.2 Éléments de maîtrise d'œuvre : Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du contrat de travaux, sur la base des études qu'il a approuvées, a pour objet de :

- Préparer la consultation des entreprises de telle manière telle que celles-ci puissent présenter leur offre en toute connaissance de cause, sur la base d'un dossier technique.

Celui-ci est constitué de :

- Plans ;
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- Cahier des Charges Techniques et Particulières (CCTP).

La partie administrative (règlement de la consultation, cahier des charges administratives, dispositions financières, ...) n'est pas une prestation comprise dans cette mission de maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre détermine les qualifications requises par l'entreprise pour pouvoir répondre à cet appel d'offre, le délai de réalisation des travaux, le prix estimatif.

- Analyser les offres des entreprises et vérifier leur conformité pour l'aspect technique.

2.2.3 Éléments de maîtrise d'œuvre : Direction de l'exécution des Travaux (DET)

La direction de l'exécution des travaux a pour objet de :

- s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation, respectent les études effectuées ;
- s'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du contrat de travaux ;
- participer aux réunions de chantier décidées soit par le maître d'œuvre lui-même ou par le maître d'ouvrage ;
- suivre les essais de pression et de confirmer que le réseau posé ne présente pas de fuites ;
- suivre les opérations de stérilisation de conduites et de branchements, de réceptionner la ou les analyses d'eau effectuées par un laboratoire spécialisé et de confirmer ou non la qualité de l'eau prélevée ;
- autoriser et de suivre les raccordements au réseau existant ;

- informer systématiquement le maître d'ouvrage sur l'état d'avancement des travaux et d'indiquer les changements notables qui pourraient avoir lieu.

2.2.4 Éléments de maîtrise d'œuvre : Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception a pour objet de :

- organiser la réception des travaux ;
- assurer le suivi des éventuelles réserves formulées lors de la réception jusqu'à leur levée ;
- constituer le dossier des ouvrages exécutés.

Article 3 : Rémunération de la mission

En contrepartie des prestations effectuées, la Société verse à m2A un forfait de rémunération.

Le forfait de rémunération est égal à 3 925,00 € hors taxes (TVA en vigueur en sus). Ce forfait est ferme. Il n'est ni actualisable, ni révisable.

Cette rémunération fera l'objet d'un versement unique sous forme d'un virement administratif à l'achèvement des travaux, dans un délai de 30 jours à compter de la réception du décompte par m2A. La Société se libèrera des sommes dues au titre de la présente convention en faisant porter le montant au compte du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, dans un délai de 30 jours à compter de la réception du décompte de m2A.

Coordonnées du compte du Service de Gestion Comptable de Mulhouse :

Service de Gestion Comptable 45 rue Engel Dollfus BP 23176 68200 MULHOUSE		BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891 1, Rue la Vrillière 75001 PARIS				
Identification nationale (RIB)						
30001	00581	F6860000000			89	
Identification internationale (IBAN)						
FR25	3000	1005	81F6	8600	0000	089
BIC : BDFEFRPPCCT						

Article 4 : Respect des prescriptions techniques

m2A, en tant que Maître d'œuvre veillera à ce que les travaux répondent scrupuleusement au cahier des charges technique qui est remis à la Société.

Le choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux est laissé à l'appréciation de la Société. Toutefois, l'entreprise devra avoir les qualifications professionnelles requises pour ce type de travail.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties et prend fin à la remise du dossier des ouvrages exécutés, après levée des éventuelles réserves formulées lors de la réception des travaux.

Les travaux devraient s'achever fin de l'année 2024.

En cas d'abandon du projet d'aménagement, la Société en avertira m2A par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les plus brefs délais. La convention prend fin dès que m2A en aura eu connaissance. Le montant du forfait de rémunération sera calculé au prorata de la mission effectuée.

En cas de désaccord ne permettant pas l'exercice de la maîtrise d'œuvre, m2A et la Société pourront résilier la convention, en avertissant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Chaque partie peut résilier la présente convention en cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'autre partie, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet dans le délai d'un mois à compter de sa réception par la partie défaillante.

En cas de résiliation, le montant du forfait de rémunération sera calculé au prorata de la mission effectuée.

Article 6 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg. Les parties auront recherché au préalable un règlement amiable de celui-ci.

Fait à Mulhouse, en deux exemplaires originaux le

Pour la Société
CITIVIA

La Directrice Générale,

Agnès PEREZ

Pour m2A

La Conseillère Communautaire
Déléguée,

Maryvonne BUCHERT

M. le Président : Maryvonne ou Loïc pour une convention de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable ZAC GARE.

Mme BUCHERT : Merci, M. le Président. Dans le cadre du développement du parc d'activité de la ZAC GARE, nous vous proposons de mettre en place une convention de maîtrise d'œuvre.

Je rappelle que la Régie communautaire effectue des maîtrises d'œuvre privées dans le cadre de la mise en place du réseau d'alimentation en eau potable, que ce soit au niveau de lotissements privés ou de parcs d'activités notamment lorsque le réseau se situe sous les voiries qui ont vocation ou non à être intégrées à terme dans le domaine public.

En ce qui concerne la ZAC Gare, la société CITIVIA est en charge de l'aménagement de la zone d'activité et la maîtrise d'œuvre recouvre diverses missions. Je vais vous citer les principales :

- l'étude de projet ;
- la participation aux réunions de chantier ;
- la surveillance des travaux réalisés ;
- le relevé des conduites d'eaux ;
- le suivi des essais de pression et de stérilisation ;
- l'assistance à la réception des travaux.

Nous vous demandons d'autoriser la signature de cette convention de maîtrise d'œuvre, sachant que les travaux devront s'achever à la fin de l'année 2024. La prestation sera rémunérée à hauteur de 3 925 € HT.

M. le Président : Merci beaucoup, Maryvonne.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 64 + 16 procurations.

Ne prennent pas part au vote (13) : Jean-Marie BEHE (représenté par Thierry BELLONI), Thierry BELLONI, Claudine BONI DA SILVA (représentée par Florian COLOM), Jean-Philippe BOUILLÉ, Florian COLOM, Alain COUCHOT, Nadia EL HAJJAJI, Fabian JORDAN, Michèle LUTZ, Nathalie MOTTE, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS et Laurent RICHE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

33° TARIFS 2024 DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE - SURTAXE COMMUNAUTAIRE – TARIFS TRAVAUX – TARIFS VENTE D'EAU EN GROS (4000/7.10.5/2190C)

Dans une logique de solidarité territoriale face aux contraintes environnementales croissantes qui peuvent contraindre la ressource en eau tant en qualité qu'en disponibilité, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Mulhouse Alsace Agglomération a choisi de déléguer tout ou partie des compétences aux syndicats intracommunautaires et aux communes qui le souhaitent, sur la base de conventions de délégation du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le mode de gestion a évolué en accord avec les dispositions obligatoires de la loi NOTRe et conduisant à la création de la Régie de l'Eau m2A.

L'article 256 B du CGI assujettit obligatoirement à la TVA la fourniture de l'eau dans les communes d'au moins 3 000 habitants ou par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont le champ d'action s'exerce sur un territoire d'au moins 3 000 habitants.

La Régie Communautaire de l'Eau, gérée par Mulhouse Alsace Agglomération, est nécessairement assujetti à la TVA, à un taux de 5,5% et de 20% pour les prestations.

Il convient de fixer les tarifs pour l'année 2024 pour l'ensemble du périmètre de la Régie Communautaire de l'Eau. **Ces tarifs pourront faire l'objet d'une révision de prix au cours de l'année 2024.**

I. TARIFS

Les tarifs ainsi proposés sont les suivants :

1- **Pour les communes de Mulhouse : Brunstatt/Didenheim – Illzach – Lutterbach -Morschwiller le Bas – Mulhouse – Pfastatt – Reiningue – Riedisheim –Sausheim - ancien SIVU Canton de Habsheim : Eschentzwiller, Habsheim, Rixheim et Zimmersheim**

A- Tarifs proposés pour l'année 2024 pour l'eau distribuée :

Le tarif global de l'eau (incluant le prix de base et la redevance de prélèvement) **restera inchangé par rapport à 2023.**

Prix au m ³	Tarifs 2023 HT	Tarifs 2023 TTC	Tarifs 2024 HT	Tarifs 2024 TTC
Tarif global de l'eau :				
Prix de base	1,1700	1,2344	1,1700	1,2344
Prélèvement en nappe profonde	0,1854	0,1956	0,1854	0,1956
Total :	1,3554	1,4300	1,3554	1,4300

B - Tarifs proposés pour l'année 2024 pour l'abonnement aux compteurs d'eau :

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des abonnements aux compteurs pour l'année 2024.

ABONNEMENT URBAIN								
TYPE DE COMPTEUR	TARIF MENSUEL 2023		TARIF ANNUEL 2023		TARIF MENSUEL 2024		TARIF ANNUEL 2024	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	2,69	2,84	32,24	34,01	2,69	2,84	32,24	34,01
20	2,69	2,84	32,24	34,01	2,69	2,84	32,24	34,01
25	4,75	5,01	56,96	60,09	4,75	5,01	56,96	60,09
30	7,02	7,41	84,23	88,86	7,02	7,41	84,23	88,86
40	11,78	12,43	141,32	149,09	11,78	12,43	141,32	149,09
50	23,35	24,63	280,21	295,62	23,35	24,63	280,21	295,62
60	23,35	24,63	280,21	295,62	23,35	24,63	280,21	295,62
65	23,35	24,63	280,21	295,62	23,35	24,63	280,21	295,62
80	36,34	38,34	436,08	460,06	36,34	38,34	436,08	460,06
100	46,69	49,26	560,31	591,13	46,69	49,26	560,31	591,13
150	70,03	73,88	840,40	886,62	70,03	73,88	840,40	886,62
200	70,03	73,88	840,40	886,62	70,03	73,88	840,40	886,62

ABONNEMENT SUBURBAIN								
TYPE DE COMPTEUR	TARIF MENSUEL 2023		TARIF ANNUEL 2023		TARIF MENSUEL 2024		TARIF ANNUEL 2024	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	3,20	3,38	38,42	40,53	3,20	3,38	38,42	40,53
20	3,20	3,38	38,42	40,53	3,20	3,38	38,42	40,53
25	5,79	6,11	69,45	73,27	5,79	6,11	69,45	73,27
30	8,47	8,94	101,69	107,28	8,47	8,94	101,69	107,28
40	14,05	14,82	168,59	177,86	14,05	14,82	168,59	177,86
50	28,10	29,65	337,18	355,72	28,10	29,65	337,18	355,72
60	28,10	29,65	337,18	355,72	28,10	29,65	337,18	355,72
65	28,10	29,65	337,18	355,72	28,10	29,65	337,18	355,72
80	42,15	44,47	505,77	533,59	42,15	44,47	505,77	533,59
100	55,95	59,03	671,45	708,38	55,95	59,03	671,45	708,38
150	83,88	88,49	1006,57	1061,93	83,88	88,49	1006,57	1061,93
200	83,88	88,49	1006,57	1061,93	83,88	88,49	1006,57	1061,93

Pour les compteurs dits « combinés », le tarif d'abonnement est égal à la somme du tarif des compteurs considérés.

C - Tarif proposé pour l'année 2024 pour la location d'un compteur divisionnaire dans le cadre de la loi SRU :

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif de location d'un compteur divisionnaire pour l'année 2024.

Tarif mensuel 2023 HT	mensuel 2023 TTC	Tarif annuel 2023 HT	Tarif annuel 2023 TTC	mensuel 2024 HT	mensuel 2024 TTC	Tarif annuel 2024 HT	Tarif annuel 2024 TTC
2,06	2,17	24,72	26,08	2,06	2,17	24,72	26,08

2- Pour les communes de Bantzenheim, Berrwiller, Bruebach, Chalampé, Dietwiller, Feldkirch, Steinbrunn le Bas et Ungersheim

Les tarifs de l'eau et les tarifs de location compteur resteront inchangés en 2024.
Les tarifs seront déclinés mensuellement à la quatrième décimale près.

Prix au m ³ Location compteur	Tarifs annuels 2023 HT	Tarifs annuels 2023 TTC	Tarifs annuels 2024 HT	Tarifs annuels 2024 TTC
BANTZENHEIM				
Prix de l'eau	0,976	1,030	0,976	1,030
Compteur Diam < ou égal à 25	12,9668	13,68	12,9668	13,68
Compteur Diam 30	24,1706	25,50	24,1706	25,50
Compteur Diam > 30	123,3934	130,18	123,3934	130,18
FELDKIRCH				
Prix de l'eau	1,2322	1,30	1,2322	1,30
Compteurs Diam 15	22,3128	23,54	22,3128	23,54
Compteurs Diam 20	33,4408	35,28	33,4408	35,28
Compteurs Diam 30	44,6066	47,06	44,6066	47,06
Compteurs Diam 40	78,0473	82,34	78,0473	82,34
DIETWILLER				
Prix de l'eau	0,9005	0,95	0,9005	0,95
Location Compteur	9,9526	10,5	9,9526	10,5
BERRWILLER				
Prix de l'eau	1,2408	1,309	1,2408	1,309
Compteur Diam < ou égale à 25	37,9147	40	37,9147	40
Compteur Diam 25 agriculteurs et irrigation	18,9574	20	18,9574	20
Compteur Diam 32 et 40	54,9763	58	54,9763	58
Redevance de prélèvement	0,0815	0,086	0,0815	0,086
BRUEBACH				
Prix de base	1,7355	1,831	1,7355	1,831
Location Compteur	26,5403	28	26,5403	28
Redevance de prélèvement	0,0815	0,086	0,0815	0,086
CHALAMPE				
Prix de l'eau	0,6512	0,687	0,6512	0,687
Location Compteur	3,7915	4	3,7915	4
STEINBRUNN LE BAS				
Prix de l'eau	1,0588	1,117	1,0588	1,117
Compteur Diam 15	17,0616	18	17,0616	18
Compteur Diam 20 à 35	28,436	30	28,436	30
UNGERSHEIM				
Prix de l'eau	1,0427	1,10	1,0427	1,10
Compteur Diam 15	28,4360	30	28,4360	30
Compteur Diam 20- 25	43,6018	46	43,6018	46
Compteur Diam 30	57,8199	61	57,8199	61
Compteur Diam 40	101,4218	107	101,4218	107
Compteur Diam 50 - 60	129,8578	137	129,8578	137
Compteur Diam 80	173,4597	183	173,4597	183
Compteur Diam 100	243,6019	257	243,6019	257
Compteur Diam 150	289,0995	305	289,0995	305

3- Autres communes

Les tarifs de l'eau et les tarifs de location compteur resteront inchangés en 2024.
Les tarifs seront déclinés mensuellement à la quatrième décimale près.

Prix au m ³ Location compteurs	Tarifs 2023 annuels HT	Tarifs 2023 annuels TTC	Tarifs 2024 annuels HT	Tarifs 2024 annuels TTC
BALDERSHEIM/BATTENHEIM/ RUELSHEIM				
Prix de l'eau	1,30	1,37	1,30	1,37
Compteur Diam 15	20	21,10	20	21,10
Compteur Diam 20	20	21,10	20	21,10
Compteur Diam 25	20	21,10	20	21,10
Compteur Diam 30 à 40	20	21,10	20	21,10
Redevance de prélèvement	0,08	0,0844	0,08	0,0844
STAFFELFELDEN				
Prix de l'eau	1,2210	1,2882	1,2210	1,2882
Compteur Diam 15	10	10,550	10	10,550
Compteur Diam 25	18	18,990	18	18,990
Compteur Diam 30	34	35,870	34	35,870
Compteur Diam 60	60	63,30	60	63,30
Compteur Diam 100	80	84,40	80	84,40
OTTMARSHEIM/HOMBOURG/ NIFFER				
Prix de l'eau de 1 à 6000 m3	1,3000	1,3715	1,3000	1,3715
Prix de l'eau de 6001 à 24000 m3	1,2900	1,3610	1,2900	1,3610
Prix de l'eau de 24001 à 48000 m3	1,2800	1,3504	1,2800	1,3504
Prix de l'eau >48000 m3	1,2700	1,3399	1,2700	1,3399
Compteur Diam 15 et 20	14	14,770	14	14,770
Compteur Diam25	17	17,9350	17	17,9350
Compteur Diam40	22	23,210	22	23,210
Compteur Diam50	40	43,20	40	43,20
Compteur Diam 65	53	27,960	53	27,960
Compteur Diam 80 (WS)	54	55,9150	54	55,9150
Compteur Diam 80/350 (AQ)	77	81,2350	77	81,2350
Compteur Diam 80 combiné	107	112,8850	107	112,8850
Compteur Diam 100/250 (WS)	55	58,0250	55	58,0250
Compteur Diam 100/250 + filtre	84	88,620	84	88,620
Compteur Diam 100/350 (AQ)	96	101,280	96	101,280
Compteur Diam 100 combiné	145	152,9750	145	152,9750

Prix au m³ Location compteur	Tarifs 2023 annuels HT	Tarifs 2023 annuels TTC	Tarifs annuels 2024 HT	Tarifs annuels 2024 TTC
KINGERSHEIM				
Prix de l'eau	1,44	1,5192	1,44	1,5192
Location compteur	40,06	42,2633	40,06	42,2633
Redevance de prélèvement	0,1854	0,1956	0,1854	0,1956
RICHWILLER				
Prix de l'eau	1,395	1,4717	1,395	1,4717
Compteur Diam 20	4,12	4,35	4,12	4,35
Compteur Diam25	4,57	9,64	4,57	9,64
Compteur Diam 32	4,57	9,64	4,57	9,64
Compteur Diam 40	12,20	12,87	12,20	12,87
Compteur Diam 50/60	20,12	21,23	20,12	21,23
Compteur Diam 80	22,11	23,33	22,11	23,33
Compteur Diam 150	90,10	95,06	90,10	95,06
WITTENHEIM				
Prix de l'eau	1,20	1,266	1,20	1,2660
Compteur Diam 15	18	18,99	12	12,66
Compteur Diam 20	18	18,99	18	18,99
Compteur Diam25	23,54	24,8347	23,54	24,8347
Compteur Diam 32	23,63	24,9297	23,63	24,9297
Compteur Diam40	50,65	53,4358	50,65	53,4358
Compteur Diam50	69,78	73,6179	69,78	73,6179
Compteur Diam 60	81,04	85,4972	81,04	85,4972
Compteur Diam 80	112,55	118,7403	112,55	118,7403
Compteur Diam 100	129,43	136,5487	129,43	136,5487

4- Communes en Délégation de Service Public (DSP)

Le mode de gestion des communes de Bollwiller, Petit-Landau, Pulversheim et Wittelsheim, pour la distribution de l'eau, est la délégation de service public (DSP).

Les contrats de DSP prévoient une réactualisation des tarifs une fois par an.

Pour les communes de Bollwiller, Petit-Landau et Pulversheim, cette réactualisation se fera sur la base d'indices connus au 1^{er} janvier 2024 qui sera communiquée ultérieurement à la Régie de l'Eau m2A.

Prix au m ³ Location compteur	Tarifs établis au 1 ^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 HT	Tarifs établis au 1 ^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 TTC
BOLLWILLER		
Prix de l'eau part fermier	1,2143	1,2811
Compteur Diam 15	30,02	31,67110
Compteur Diam 20 et 25	45,04	47,5172
Compteur Diam 30	60,02	63,3211
Compteur Diam 40	105,08	110,8594
Compteur Diam 50 et 60	270,20	285,0610
Compteur Diam 80	360,28	390,0954
Compteur Diam 100	450,34	475,1087
Compteur Diam 200	600,45	633,4853
PETIT LANDAU		
Prix de l'eau part fermier	1,174	1,2386
Compteur Diam 15 à 60	76,3	80,4965
Compteur Diam au-delà de 80	596,16	628,9488
PULVERSHEIM		
Prix de l'eau part fermier	1,3735	1,449
Compteur Diam 12-15	12	12,660
Compteur Diam 20	20	21,10
Compteur Diam 25	28	29,540
Compteur Diam 30	35	36,925
Compteur Diam 32	43	45,365
Compteur Diam 40	51	53,805
Compteur Diam 50	58	61,190
Compteur Diam 60 à 80	67	70,685
Compteur Diam 100	83	87,565
Compteur Diam 150 à 200	160	168,80

Pour la commune de Wittelsheim, la réactualisation sera effective au 1^{er} octobre 2024. Les tarifs actuellement en vigueur seront donc maintenus jusqu'au 30 septembre 2024 et seront communiqués à la Régie de l'Eau m2A.

Prix au m ³ Location compteur	Tarifs établis au 1 ^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024 HT	Tarifs établis au 1 ^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024 TTC
WITTELSHEIM		
Prix de l'eau part fermier	1,2725	1,3425
Location compteur / an	39,50	41,6725
Redevance de prélèvement	0,06	0,633

Des délibérations ultérieures viendront fixer lesdits tarifs.

II. TARIFS DE LA VENTE D'EAU EN GROS

Un tarif de vente d'eau en gros sera appliqué aux entités ayant signé une convention de subdélégation du service de l'eau potable avec Mulhouse Alsace Agglomération, dans le cadre du transfert de la compétence eau. Ce tarif pourra également être proposé aux délégataires sous contrat de service public de production d'eau avec Mulhouse Alsace Agglomération :

Tarifs vente d'eau en gros communes signataires d'une convention de gestion	Tarifs 2023 HT	Tarifs 2024 HT	Tarifs 2024 TTC
Tarif de base de vente d'eau en gros/m ³	0,1802	0,1802	0,1901
Redevance de prélèvement/m ³	0,1854	0,1854	0,1956
Prix total	0,3656	0,3656	0,3857

III. SURTAXE COMMUNAUTAIRE POUR 2024

COMMUNES	MONTANT HT/m³	MONTANT TTC/m³
BOLLWILLER	0,6000	0,6330
BRUNSTATT-DIDENHEIM	0,5064	0,5343
ESCHENTZWILLER, HABSHEIM, RIXHEIM ET ZIMMERSHEIM	0,8500	0,8968
ILLZACH	0,2662	0,2809
LUTTERBACH	0,3700	0,3904
MORSCHWILLER-LE-BAS	0,5000	0,5275
PETIT LANDAU	0,7000	0,7385
PFASTATT	0,4243	0,4476
PULVERSHEIM	0,4500	0,4748
REININGUE	0,9024	0,9520
RIEDISHEIM	0,4519	0,4767
SAUSHEIM	0,2379	0,2510
BALDERSHEIM ET BATTENHEIM	0,1500	0,1583
SIVU BP HARDT : RICHWILLER, RUELISHEIM, STAFFELFELDEN, WITTELSHEIM ET WITTENHEIM	0,1500	0,1583

IV. TRAVAUX

Les tarifs de travaux pour 2024 seront facturés selon les prix appliqués dans le cadre du marché de travaux sur les branchements et petits travaux pour l'ensemble des communes gérées par la Régie de l'Eau m2A.

Commune de Wittenheim :

Prestations	Tarifs 2024 HT	Tarifs 2024 TTC
Branchements particuliers au réseau d'eau (jusqu'à 10 ml)		
Ø 40 (*)	2382,20	2858,64
Ø 50 (*)	2671,00	3205,20
Ø 60	4014,90	4817,88
Ø 80	4437,30	5324,76
Ø 100	4756,20	5707,44
Ø 200	11911,00	14293,20
Branchements particuliers au réseau d'eau (tarif / ml >10 ml)		
Ø 40	77,40	92,88
Ø 50	78,80	94,56
Ø 60	80,20	96,24
Ø 80	89,10	106,92
Ø 100	98,10	117,72
Ø 200	238,00	285,60
Branchements particuliers au réseau d'eau à partir de 2 compteurs (formule de calcul tenant compte du diamètre)	Tarif du diamètre du compteur x (1+ 0,5 x (Nombre de compteur - 1))	

(*) le prix facturé inclut la fourniture d'1 compteur, d'un regard pour 1 ou 2 compteurs et autres accessoires.

Les compteurs supplémentaires au-delà du premier feront l'objet d'une facturation complémentaire au réel, selon leur diamètre et incluant les pièces de raccordement nécessaires.

Les regards pour 3 compteurs ou plus seront à la charge du demandeur ou facturés en supplément, sur la base des tarifs de fourniture et pose du prestataire.

Des postes complémentaires pourront figurer au devis selon les cas particuliers (gestion de la circulation pendant les travaux, remise en état de bordures ou pavés, etc.)

Coût horaire d'un agent jour	35,90	43,08
Coût horaire d'un agent nuit ou le week-end	71,80	86,16
Frais d'accès au service de l'eau	48,50	58,20
Fourniture d'un compteur DN15 hors pose et hors nouvelles pièces de raccordement.	65,50	78,60
Dépose d'un compteur d'eau sur demande de l'abonné	53,30	63,96
Suspension d'un branchement avec dépose compteur/robinet sur demande de l'abonné.	156,70	188,04
Suppression définitive de branchements particuliers au réseau d'eau sur demande de l'abonné.		
Ø 40	1287,80	1545,36
Ø 50	1441,90	1730,28
Ø 60	2016,90	2420,28
Ø 80	2237,80	2685,36
Ø 100	2446,30	2935,56
Ø 200	6105,30	7326,36

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE les tarifs pour l'eau potable distribuée ci-dessus exposés applicables au 1er janvier 2024
- ADOPTE les tarifs de vente d'eau en gros exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2024
- ADOPTE les surtaxes communautaires ci-dessus exposées applicables au 1^{er} janvier 2024
- ADOPTE les tarifs de travaux (prestations) ci-dessus exposés applicables au 1^{er} janvier 2024

M. le Président : On continue sur les tarifs 2024 de l'eau potable. Maryvonne, toujours.

Mme BUCHERT : Avant d'aborder le point du tarif 2024, je voudrais simplement relater un petit peu et retracer brièvement tout ce qui a été fait durant l'année 2023.

Jour pour jour, quasiment, puisque le Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2022 a permis de créer la Régie communautaire qui a officiellement vu le jour en janvier 2023. Cette régie communautaire, dans les statuts, il est prévu un conseil d'exploitation et début février, ce conseil d'exploitation a été installé. L'élection des membres du bureau a eu lieu ainsi que l'élection du vice-président et du président.

Dans cette institution, nous avons nommé également des référents techniques par secteur qui fonctionnent, avec un élu de secteur et un référent technique, un binôme qui fonctionne très bien.

Le récapitulatif de tous les travaux à réaliser a été dressé qui comportait tous les points de détails de chaque chantier selon des critères urgents, c'est-à-dire des travaux qui doivent être faits en 2023, à faire courant 2023 voire 2024 et possibilité de report en 2024 voire au-delà de 2024. Cela nous permet d'avoir une vue d'ensemble à peu près exacte des travaux à venir pour les années à venir. Ces tableaux ont, bien entendu, été avalisés par les animateurs de secteurs et je dois saluer le parfait déroulement des contacts entre les animateurs de secteurs et les référents techniques.

L'organisation mise en place a parfaitement fonctionné au niveau de la gestion des chantiers dans les communes et également au niveau administratif. Juste à titre d'exemple, le service de la gestion de la clientèle, pour la reprise de la facturation, est un chantier pharaonique. Je pense que le mot peut être employé étant donné qu'il s'agit d'intégrer les systèmes informatiques de chaque commune.

Je me permets de dire qu'il y a quasiment autant de systèmes informatiques que de communes et chaque fois qu'un système est intégré dans notre système central, il s'agit d'un coût important, car effectivement, les langages ne sont pas les mêmes.

Le résumé que je viens de faire paraît très simple, mais il s'agit de charges de travail extrêmement importantes d'autant plus que des recrutements sont toujours en cours et chaque recrutement représente un coût employeur non négligeable.

Evidemment, la question des tarifs n'a pas été ignorée. Pour ce faire, au mois de septembre, a été rédigé par Emmanuel CANTELE le cahier des charges qui a été

adressé au cabinet Klopfer pour étude. Nous avons réceptionné cette étude cet automne et elle a été analysée par le service des finances.

Pour 2024, il faut tenir compte du contexte inflationniste, des ambitions d'investissement indispensable de la Régie de l'eau m2A de l'ordre - comme l'a dit Antoine tout à l'heure - d'au moins 10,5 millions d'euros par an tant au niveau de la production que de la distribution de l'eau potable et surtout la baisse inexorable de la consommation de l'eau. Nous devons absolument maîtriser le rythme de ces investissements.

Au vu des facteurs, dont je viens de vous parler brièvement, l'équilibre, dès 2024 n'est plus possible avec un niveau d'épargne insuffisant d'autant plus que durant la période passée, nous avons connu une période de très forte inflation, aucune hausse n'a été mise en place et les investissements ont été poursuivis.

En conséquence et au vu des éléments de tarifs, une révision des tarifs est nécessaire, voire indispensable pour 2024. Mais comme M. le Président l'a cité tout à l'heure, un atelier projet va être mis en place dès début 2024 comportant bien sûr les membres du conseil d'exploitation, les élus communautaires qui souhaitent rejoindre cet atelier projet afin de pouvoir et prioriser les investissements et aborder la question de la révision tarifaire à mettre en place dans le courant de l'année 2024.

À l'issue des discussions de l'atelier projet, l'éventuelle hausse des tarifs sera à présenter au bureau ensuite au conseil d'exploitation pour avis et devra être votée lors d'un Conseil d'Agglomération au printemps 2024.

En conclusion, les tarifs que nous vous proposons qui sont annexés à la délibération sont maintenus pour l'année 2024 et jusqu'à l'issue de l'atelier projet. Le résumé a été très bref, mais au vu du travail intense qui a été accompli, j'aurais pu faire bien plus long.

M. le Président : Merci beaucoup, Maryvonne. C'est vrai que c'est un travail en profondeur qui a été fait sur l'ensemble des commissions qui se sont déjà réunies et qui ont décidé ensemble de mettre en place cet atelier projet justement pour avoir une stratégie d'ensemble du prix de l'eau mais aussi d'investissement.

Merci beaucoup de cette présentation.

Quelqu'un est contre ces tarifs ? On en reparlera naturellement au premier trimestre. Quelqu'un s'abstient ?

Pour : 75 + 18 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

34° PETITE ENFANCE : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2023 – TROISIEME VERSEMENT (232/7.5.6/2181C)

Mulhouse Alsace Agglomération contribue au fonctionnement des structures Petite Enfance permettant un accueil varié et de qualité des enfants de moins de 4 ans.

A ce jour, Mulhouse Alsace Agglomération a versé aux établissements :

- une avance correspondant à 50% du montant de la subvention attribuée en 2022.
- Un acompte correspond à 60 % de la subvention accordée au titre de l'exercice 2023, diminué de l'avance déjà perçue.

Comme indiqué dans les conventions d'objectifs conclues au titre de l'année 2023, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser le versement du solde.

Concernant Couleurs de vie, il est proposé d'abaisser le montant de la subvention à 576 405 € au lieu de 654 816 €, compte tenu du bonus Ctg (+78 411 € au titre du jardin d'enfant, non comptabilisé précédemment).

Concernant Lavoisier-Brustlein, il est proposé d'abaisser le montant de la subvention à 477 079 € au lieu de 482 966 €, soit - 5 887 €, compte tenu de l'augmentation de la capacité pour la crèche Lavoisier à compter de septembre 2023 (+15 places), qui bénéficie d'un bonus Ctg « nouvelles places – QPV » de 3 600 € par place.

Structure	Commune	Subvention 2022	Avance 2023	Subvention 2023	Acompte juillet	Solde 2023
Multi-accueils, crèches et jardins d'enfants						
Association du multi-accueil d'Illzach (Grande Ourse et Petits Pêcheurs de Lune)	Illzach	585 131 €	292 566 €	418 507 €	75 565 €	50 376 €
L'atelier de la vie	Mulhouse	374 542 €	187 271 €	178 514 €	-5 254 €	-3 503 €
CSC AFSCO	Mulhouse	490 825 €	245 413 €	314 400 €	41 392 €	27 595 €
Accueil Enfant Drouot (bab'III)	Mulhouse	568 509 €	284 255 €	460 694 €	105 863 €	70 576 €
CSC Bel Air	Mulhouse	468 771 €	234 386 €	311 949 €	46 538 €	31 025 €
Claire-joie	Mulhouse	379 211 €	189 606 €	145 938 €	-26 201 €	-17 467 €
Couleurs de vie	Mulhouse	870 447 €	435 224 €	576 405 €	131 755 €	9 426 €
CSC Lavoisier-Brustlein	Mulhouse	661 351 €	330 676 €	482 966 € - 5 887 € = 477 079 €	91 374 €	60 916 € - 5 887 € = 55 029 €
CSC Porte du miroir	Mulhouse	329 149,00 €	164 575, €	231 135 €	39 936 €	26 624 €
Accueil d'enfants Les petits soleils	Mulhouse	351 750,00 €	175 875 €	281 180 €	63 183 €	42 122 €
Crèche de la Porte Haute (Oberlin)	Mulhouse	314 731,00 €	157 366 €	220 638 €	37 963 €	25 309 €

La Ribambelle (Pfastatt)	Pfastatt	168 744 €	84 372 €	109 936 €	15 338 €	10 226 €
L'Eglantine	Riedisheim	401 950 €	200 975 €	264 730 €	38 253 €	25 502 €
CSC La Passerelle	Rixheim	270 083 €	135 042 €	162 268 €	16 336 €	10 890 €
La Ribambelle (Wittenheim)	Wittenheim	255 127 €	127 564 €	166 914 €	23 610 €	15 740 €
Sous total Multi-accueils, crèches, jardins d'enfants		6 490 321 €	3 245 166 €	4 320 287 €	727 106 € (-31 455 €)	400 440 € (-20 970 €)
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)						
CSC AFSCO	Mulhouse	4 021 €	2 011 €	2 592 €	349 €	232 €
CSC Bel Air	Mulhouse	6 508 €	3 254 €	6 508 €	1 952 €	1 302 €
CSC La Passerelle	Rixheim	38 000 €	19 000 €	34 718 €	9 431 €	6 287 €
Sous total LAEP		48 529 €	24 265 €	43 818 €	11 732 €	7 821 €
Relais Petite Enfance (RPE)						
La Ribambelle (Pfastatt)	Pfastatt	28 928 €	14 464 €	14 745 €	169 €	112 €
L'Eglantine	Riedisheim	34 105 €	17 053 €	22 758 €	3 423 €	2 282 €
CSC La Passerelle	Rixheim	31 593 €	15 797 €	17 410 €	968 €	645 €
Sous total RPE		94 626 €	47 314 €	54 913 €	4 560 €	3 039 €
Total Petite Enfance		6 633 476 €	3 316 745 €	4 419 018 €	743 398 € (-31 455 €)	411 300 € (-20 970 €)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 :

Chapitre 65 - Fonction 4221 - Article 65748

Service gestionnaire et utilisateur : 232

Ligne de crédit 3819 : subvention fonctionnement centres sociaux et crèches

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'attribution des subventions proposées,
- autorise le versement du solde, pour un montant total de 411 300 €,
- autorise l'émission de titres de recettes, pour un montant total de 20 970 €.

M. le Président : On va passer à la petite enfance. Je démarre rapidement avec une subvention de fonctionnement au titre d'un troisième versement. C'est Pierrette. Je demande peut-être d'être assez concis dans les présentations, merci.

Mme KEMPF : Merci M. le Président. Mulhouse agglomération contribue au fonctionnement de la petite enfance permettant un accueil varié et de qualité. Il s'agit de verser le troisième versement, c'est-à-dire le solde de l'année et le montant est 411 300 €.

M. le Président : Merci.

Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 63 + 15 procurations.

Ne prennent pas part au vote (15) : Rachel BAECHEL, Alain COUCHOT, Pierrette KEMPF, Pierre LOGEL, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI (représentée par Antoine HOMÉ), Michèle LUTZ, Josiane MEHLEN (représentée par Fabian JORDAN), Véronique MEYER, Paul QUIN, Catherine RAPP, Chantal RISSER (représentée par Paul QUIN), Christiane SCHELL, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Cécile SORNIN et Philippe WOLFF.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

35° STRUCTURES PERISCOLAIRES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2023 – TROISIEME VERSEMENT (231/7.5.6/2180C)

En complément de la gestion directe et déléguée des activités périscolaires, Mulhouse Alsace Agglomération conventionne avec des partenaires associatifs gérant ce même type d'activités sur son territoire.

A ce jour, Mulhouse Alsace Agglomération a versé aux établissements :

- une avance correspondant à 50 % du montant de la subvention attribuée en 2022.
- Un acompte correspond à 60 % de la subvention accordée au titre de l'exercice 2023, diminué de l'avance déjà perçue.

Comme indiqué dans les conventions d'objectifs conclues au titre de l'année 2023, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser le versement du solde.

Structure	Commune	Subvention 2022	Avance 2023	Subvention 2023	Acompte Juillet	Solde 2023
CSC AFSCO	Mulhouse	228 007 €	114 004 €	200 798 €	52 076 €	34 718 €
CSC Bel Air	Mulhouse	96 750 €	48 375 €	75 267 €	16 135 €	10 757 €
CSC Porte du miroir	Mulhouse	44 250 €	22 125 €	27 276 €	3 091 €	2 060 €
CSC La Passerelle	Rixheim	308 096 €	154 048 €	239 152 €	51 062 €	34 042 €
Total		677 103 €	338 552 €	542 493 €	122 364 €	81 577 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 :

Chapitre 65, Fonction 281, Article 65748

Service gestionnaire et utilisateur : 231

Enveloppe 3871 : subvention fonctionnement périscolaire hors DSP

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'attribution des subventions proposées,
- autorise le versement du solde, pour un montant total de 81 577 €.

M. le Président : On continue sur un troisième versement : subventions de fonctionnement périscolaires.

Mme KEMPF : En complément de la gestion directe et déléguée des activités périscolaires, m2A conventionne avec des partenaires associatifs gérant ce même type d'activité sur son territoire. Comme indiqué dans les conventions d'objectifs conclues au titre de l'année 2023, il est proposé à m2A d'autoriser le versement du solde qui est de 81 577 €.

M. le Président : Merci, Pierrette. Très bien.

Des votes contre ? Des abstentions ? Pour les autres, des votes contre ? Abstention ?

Pour : 68 + 16 procurations.

Ne prennent pas part au vote (9) : Rachel BAECHTEL, Alain COUCHOT, Pierre LOGEL, Josiane MEHLEN (représentée par Fabian JORDAN), Véronique MEYER, Catherine RAPP, Christiane SCHELL, Cécile SORNIN et Philippe WOLFF.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

36° CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC - ACTIVITES PETITE ENFANCE, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 (2342/1.2.3/2179C)

Dans le cadre de ses compétences en matière de Petite enfance et de Périscolaire, Mulhouse Alsace Agglomération a conclu 22 concessions portant délégation de service public avec différents délégataires. Par convention avec les communes compétentes en matière extrascolaire, certaines de ces concessions incluent les activités extrascolaires.

Objet	Déléataire	Durée	Contribution m2A en 2022
Gestion des activités périscolaires et extrascolaires de Baldersheim et extrascolaires de Battenheim	Les Copains d'Abord	10/11/2020 - 31/08/2026	126 907 €

Gestion du multi-accueil « La cour des petits pages » et du périscolaire « La pirouette » de Bollwiller	Maison des Jeunes et de la Culture de Bollwiller	01/01/2022 – 31/12/2023	193 919 € pour le multi-accueil 167 208 € pour le périscolaire
Gestion des activités périscolaires de Didenheim	Les Foyers Clubs	01/01/2021 – 31/12/2022	102 244 €
Gestion des activités périscolaires de Dietwiller	L'Île aux Copains	01/01/2022 – 31/12/2023	82 231 €
Gestion des activités périscolaires de Galfingue-Heimsbrunn	Les Foyers Clubs	01/01/2021 – 31/12/2022	120 818 €
Gestion des activités périscolaires de Habsheim	L'Île aux Copains	01/01/2022 – 31/12/2023	184 656 €
Gestion des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires de Kingersheim	La Souris Verte	01/01/2016 – 31/08/2022 puis 01/09/2022 – 31/08/2027	262 484 € pour la petite enfance 21 223 € pour le périscolaire
Gestion des activités périscolaires de Morschwiller-le-bas	Les Foyers Clubs	01/01/2021 – 31/12/2022	225 310 €.
Gestion du multi-accueil l'Accueille à Mulhouse	Centre Socio-Culturel Papin	01/01/2017 – 31/12/2022	250 116 €.
Gestion des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires de la Marelle à Mulhouse	Centre Socio-Culturel Lavoisier-Brustlein	01/01/2017 – 31/12/2022	205 795 € pour la petite enfance 6 453 € pour le périscolaire
Gestion des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires du Moulin des couleurs à Mulhouse	Centre Socio-Culturel Jean Wagner	01/01/2017 – 31/12/2022	107 340 € pour la petite enfance 174 591 € pour le périscolaire.
Gestion des activités petite enfance du site les Nénuphars à Mulhouse	People & Baby	01/01/2018 – 31/12/2023	66 429 €
Gestion des activités périscolaires de l'Îlot Mômes à Pfastatt	Maison de la Jeunesse et de la Culture de Pfastatt	01/01/2022 – 31/12/2023	66 774 €
Gestion des activités périscolaires de Récré ô mômes à Pfastatt	Maison de la Jeunesse et de la Culture de Pfastatt	01/01/2022 – 31/12/2023	137 943 €

Gestion des activités périscolaires de la Courte échelle à Riedisheim	Les Foyers Clubs	01/01/2018 – 31/12/2023	206 991 €
Gestion des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires d'Entremont à Rixheim	Centre Socio-Culturel La Passerelle	01/01/2019 – 31/12/2024	148 969 € pour la petite enfance 187 172 € pour le périscolaire
Gestion des activités petite enfance et périscolaires de l'Île Napoléon à Rixheim	Centre Socio-Culturel La Passerelle	01/01/2021 – 31/12/2022	168 235 € pour la petite enfance 185 745 € pour le périscolaire.
Gestion des activités périscolaires de Sausheim	Les Copains d'Abord	10/11/2020 – 31/08/2026	302 646 €.
Gestion des activités petite enfance d'Ottmarsheim et Petit-Landau	Société Publique Locale Enfance et Animation	14/11/2019 – 31/08/2025	386 835 €
Gestion des activités petite enfance, périscolaires, extrascolaires et de l'animation jeunesse territoriale de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer	Société Publique Locale Enfance et Animation	14/11/2019 – 31/08/2025	468 693 €
Gestion des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires de Wittelsheim	Centre Socio-Culturel de Wittelsheim	01/07/2016 – 31/08/2022 Puis 01/09/2022 – 31/08/2027	154 509 € pour la petite enfance 159 331 € pour le périscolaire
Gestion des activités périscolaires de Zillisheim	Les Foyers Clubs	01/01/2021 – 31/12/2022	119 164 €

Au regard des dispositions de ces conventions et de l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales, les délégataires doivent remettre chaque année un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et analyse de la qualité de service.

La communauté d'agglomération a reçu ces rapports annuels retraçant l'activité des délégataires au titre de l'année 2022. Ceux-ci ont été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte des rapports annuels 2022 concernant les concessions portant délégation de service public relatives à la gestion des activités petite enfance et périscolaires.

Pièce-jointe : rapports annuels des délégataires



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**Projet délibération n°2179C – CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC -
ACTIVITES PETITE ENFANCE, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES :
RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 (2342/1.2.3/2179C)**

Compte tenu du nombre important d'annexes au projet de convention d'exploitation et dans un souci d'économie de papier, celles-ci ne sont pas jointes au projet de délibération, mais peuvent être consultées à la Direction Enfance et Famille.

Ces pièces peuvent bien entendu être communiquées à tout élu qui en ferait la demande.

La Vice-Présidente

Josiane MEHLEN

M. le Président : On continue sur les concessions de service public : rapports d'activités. Pierrette.

Mme KEMPF : Dans le cadre de ses compétences en matière de petite enfance et de périscolaire, m2A a conclu 22 concessions portant délégation de service public avec différents délégataires. Par convention avec les communes compétentes en matière extrascolaire, certaines de ces concessions incluent les activités extrascolaires.

Au regard des dispositions de ces conventions et de l'article du Code général des collectivités territoriales, les délégataires doivent remettre chaque année un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et analyses de la qualité de service.

La communauté d'agglomérations a reçu ces rapports annuels retraçant l'activité des délégataires au titre de l'année 2022. Ceux-ci ont été soumis à la commission consultative des services publics locaux le 28 novembre.

On vous demande de prendre acte des rapports annuels concernant les concessions.

M. le Président : Merci Pierrette.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

37° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU SITE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE BALDERSHEIM ET SITE EXTRASCOLAIRE DE BATTENHEIM - AVENANT N° 2 (2342/1.2.2/2118C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Les copains d'abord, l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire (mercredi et vacances) de Baldersheim et du site extrascolaire (vacances uniquement) de Battenheim à partir de la date de notification jusqu'au 31 août 2026.

Un avenant n°1 a modifié l'offre d'accueil prévue au contrat, afin d'augmenter la capacité d'accueil des activités du mercredi de Baldersheim de 20 places et de mettre à disposition du personnel périscolaire pour l'accueil du mercredi.

A compter de la rentrée scolaire 2023, les agents du périscolaire ne seront plus mis à disposition des activités du mercredi sur le site de Battenheim. Cette fin de mise à disposition n'a pas d'incidence financière. Par ailleurs, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions.

Également, suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du

bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution après avenant 1	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	157 448 €	159 022 €	160 613 €	162 219 €	108 693 €	955 989 €
	Extrascolaire mercredi – Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	105 535 €	106 592 €	107 657 €	72 419 €	602 649 €
	Extrascolaire vacances – Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	118 882 €	120 071 €	121 271 €	122 484 €	82 360 €	722 115 €
	Extrascolaire vacances – Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	106 722 €	107 789 €	108 867 €	109 955 €	73 935 €	648 251 €
	Total	150 657 €	461 322 €	487 543 €	492 417 €	497 343 €	502 315 €	337 407 €	2 929 004 €
Bonus territoire Ctg	Périscolaire Baldersheim (m2A)	0 €	0 €	30 541 €	30 541 €	30 541 €	30 541 €	20 464 €	142 628 €
	Extrascolaire mercredi – Baldersheim (SCIN)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire vacances – Baldersheim (SCIN)	0 €	0 €	9 054 €	9 054 €	9 054 €	9 054 €	6 088 €	42 304 €
	Extrascolaire vacances – Battenheim (SCIN)	0 €	0 €	7 418 €	7 418 €	7 418 €	7 418 €	4 988 €	34 660 €
	Total	0 €	0 €	47 013 €	47 013 €	47 013 €	47 013 €	31 540 €	219 592 €
Contribution votée par le SCIN à compter de 2023	Périscolaire Baldersheim (m2A)	/	/	/	/	/	/	/	/
	Extrascolaire mercredi – Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €	95 063 €	96 013 €	64 589 €	560 231 €
	Extrascolaire vacances – Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	118 882 €	107 084 €	108 154 €	109 236 €	73 452 €	673 855 €
	Extrascolaire vacances – Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	106 722 €	96 130 €	97 092 €	98 062 €	65 938 €	604 927 €
	Total	150 657 €	461 322 €	487 543 €	456 356 €	460 922 €	465 530 €	312 672 €	2 795 002 €
Contribution après avenant 2	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	126 907 €	128 481 €	130 072 €	131 678 €	88 229 €	813 361 €
	Extrascolaire mercredi – Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €	95 063 €	96 013 €	64 589 €	560 231 €
	Extrascolaire vacances – Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	109 828 €	98 030 €	99 100 €	100 182 €	67 364 €	631 551 €
	Extrascolaire vacances – Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	99 304 €	88 712 €	89 674 €	90 644 €	60 950 €	570 267 €
	Total	150 657 €	461 322 €	440 530 €	409 343 €	413 909 €	418 517 €	281 132 €	2 575 410 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 353 594 €, dont 142 628 € sur la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire (mercredi et vacances) de Baldersheim et du site extrascolaire (vacances uniquement) de Battenheim avec l'association Les copains d'abord.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 02 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU SITE
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE BALDERSHEIM ET SITE
EXTRASCOLAIRE DE BATTENHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Les copains d'abord, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre BARI, ayant son siège au 20D rue Jean de la Fontaine – 68390 SAUSHEIM

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Les copains d'abord, l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire (mercredi et vacances) de Baldersheim et du site extrascolaire (vacances uniquement) de Battenheim à partir de la date de notification jusqu'au 31 août 2026.

Un avenant n°1 a modifié l'offre d'accueil prévue au contrat, afin d'augmenter la capacité d'accueil des activités du mercredi de Baldersheim de 20 places et de mettre à disposition du personnel périscolaire pour l'accueil du mercredi.

Après avenant, l'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire :

Service	Capacité midi	Capacité soir
Périscolaire maternel (3-6 ans)	40 places	20 places
Périscolaire élémentaire (6-12 ans)	70 places	42 places
Total	110 places	62 places

- Extrascolaire

Site	Mercredi	Vacances
Baldersheim	60 places	40 places
Battenheim	-	40 places

A compter de la rentrée scolaire 2023, les agents du périscolaire ne seront plus mis à disposition des activités du mercredi sur le site de Battenheim. Cette fin de mise à disposition n'a pas d'incidence financière.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Les montants des bonus Ctg par activités et par an sont les suivants :

Activités	Nombre d'heures contractualisées	Montant du bonus par heure	Montant total du bonus Ctg
Périscolaire	31 814 heures	0,96 €/h	30 541 €
Extrascolaire Baldersheim	10 407 heures	0,87 €/h	9 054 €
Extrascolaire Battenheim	8 526 heures	0,87 €/h	7 418 €

Enfin, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 353 594 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 6,85 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 2 764 892 € puis 2 929 004 € après avenant n°1.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les moyens humains mis en œuvre, les recettes perçues par le délégataire, ainsi que le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – MOYENS HUMAINS

A l'article 7 « Moyens humains » : les dispositions ajoutées par l'avenant 1 sont supprimées à compter du 1er septembre 2023.

ARTICLE 3 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 11 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.5.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- *Les prestations de services calculées sur la base de l'activité de l'année N-1.*
- *Le Bonus « Territoire Ctg »*

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

ARTICLE 4 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 12 de la convention d'exploitation relatif à la contribution (en euros) est modifié comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution après avenant 1	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	157 448 €	159 022 €	160 613 €	162 219 €	955 989 €
	Extrascolaire mercredi - Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	105 535 €	106 592 €	107 657 €	602 649 €
	Extrascolaire vacances - Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	118 882 €	120 071 €	121 271 €	122 484 €	722 115 €
	Extrascolaire vacances - Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	106 722 €	107 789 €	108 867 €	109 955 €	648 251 €
	Total	150 657 €	461 322 €	487 543 €	492 417 €	497 343 €	502 315 €	337 407 €
Bonus territoire Ctg	Périscolaire Baldersheim (m2A)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire mercredi - Baldersheim (SCIN)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire vacances - Baldersheim (SCIN)	0 €	0 €	9 054 €	9 054 €	9 054 €	9 054 €	42 304 €
	Extrascolaire vacances - Battenheim (SCIN)	0 €	0 €	7 418 €	7 418 €	7 418 €	7 418 €	34 660 €
	Total	0 €	0 €	47 013 €	47 013 €	47 013 €	47 013 €	31 540 €
Contribution votée par le SCIN à compter de 2023	Périscolaire Baldersheim (m2A)	/	/	/	/	/	/	/
	Extrascolaire mercredi - Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €	95 063 €	96 013 €	560 231 €
	Extrascolaire vacances - Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	118 882 €	107 084 €	108 154 €	109 236 €	673 855 €
	Extrascolaire vacances - Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	106 722 €	96 130 €	97 092 €	98 062 €	604 927 €
	Total	150 657 €	461 322 €	487 543 €	456 356 €	460 922 €	465 530 €	312 672 €
Contribution après avenant 2	Périscolaire Baldersheim (m2A)	52 105 €	155 889 €	126 907 €	128 481 €	130 072 €	131 678 €	813 361 €
	Extrascolaire mercredi - Baldersheim (SCIN)	23 892 €	82 063 €	104 491 €	94 120 €	95 063 €	96 013 €	560 231 €
	Extrascolaire vacances - Baldersheim (SCIN)	39 342 €	117 705 €	109 828 €	98 030 €	99 100 €	100 182 €	631 551 €
	Extrascolaire vacances - Battenheim (SCIN)	35 318 €	105 665 €	99 304 €	88 712 €	89 674 €	90 644 €	570 267 €
	Total	150 657 €	461 322 €	440 530 €	409 343 €	413 909 €	418 517 €	281 132 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 353 594 € dont 142 628 € pour m2A et 210 966 € pour le SCIN.

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour Les Copains d'Abord

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

M. le Président : En ce qui concerne les délibérations suivantes qui portent sur la thématique petite enfance, je vous propose - si vous en êtes d'accord - vu le nombre très important de ces délibérations de procéder à des votes groupés des délibérations dont les thèmes sont les suivants, il y a :

- 18 délibérations qui traitent d'avenants à des délégations de service public ;
- 6 délibérations qui parlent d'attribution de délégation de service public ;
- 2 délibérations sur la constitution d'une délégation de service public.

On peut les passer en trois groupes, sachant que les délibérations peuvent être soumises à vote groupé si elles ont le même objet et si aucun membre du Conseil ne s'y oppose.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Personne.

Concernant le vote groupé :

Pour : 76 + 17 procurations.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder à un vote groupé des projets de délibérations portant sur les thèmes suivants :

- projets de délibérations 2118C, 2119C, 2120C, 2121C, 2122C, 2123C, 2125C, 2127C, 2128C, 2130C, 2131C, 2132C, 2133C, 2134C, 2135C, 2137C, 2138C et 2139C qui traitent d'avenants à des délégations de service public ;
- projets de délibérations 2173C, 2174C, 2175C, 2176C, 2177C et 2178C qui traitent d'attribution de délégations de service public ;
- projets de délibérations 2208C et 2209C qui traitent de constitution d'une délégation de service public.

M. le Président : Je vous remercie.

Christiane pour le premier groupe des 18 délibérations.

Mme SCHELL : Je vous remercie d'avoir accepté le vote groupé puisque ces délibérations sont concernées par le même thème, c'est-à-dire une passation d'avenant au contrat de délégation de service public relative à l'exploitation de nos sites périscolaires, multi accueil et activités périscolaires.

Ces avenants ont pour objet de déduire de la contribution versée au délégataire le montant du bonus territoire CTG qui lui est désormais versé directement par la CAF. Donc, il n'y a pas de perte de financement pour les différents sites périscolaires puisqu'ils sont compensés directement par la CAF. Voilà. Vous avez le détail de tous les sites concernés dans la délibération.

M. le Président : C'est parfait. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 74 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Pierrette KEMPF et Danièle MIMAUD.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

38° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL « LA COUR DES PETITS PAGES » ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE « LA PIROUETTE » DE BOLLWILLER - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2119C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 24 mars 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture de Bollwiller (MJC) », l'exploitation du multi-accueil « La cour des petits pages » et de l'accueil périscolaire « La piroquette » de Bollwiller à partir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2022	2023	Total
Contribution avant avenant 1	Petite enfance	272 330 €	285 816 €	558 146 €
	Périscolaire	218 345 €	226 700 €	445 045 €
	Total	490 675 €	512 516 €	1 003 191 €
Bonus "territoire Ctg"	Petite enfance (40 places)	78 411 €	78 411 €	156 822 €
	Petite enfance (5 places supplémentaires)	0 €	13 500 €	13 500
	Périscolaire	51 137 €	51 137 €	102 274 €
	Total	129 548 €	143 048 €	272 596 €
Contribution après avenant 1	Petite enfance	193 919 €	193 905 €	387 824 €
	Périscolaire	167 208 €	175 563 €	342 771 €
	Total	361 127 €	369 468 €	730 595 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 272 596 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour, l'exploitation du multi-accueil « La cour des petits pages » et de l'accueil périscolaire « La pirouette » de Bollwiller avec l'association « Maison des Jeunes et de la Culture de Bollwiller (MJC) ».

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL « LA
COUR DES PETITS PAGES » ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE « LA PIROUETTE »
DE BOLLWILLER**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association « Maison des Jeunes et de la Culture de Bollwiller (MJC) », représentée par son Président, Monsieur Alain MEUNIER, ayant son siège 22 rue de Sultz – 68540 BOLLWILLER

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 24 mars 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture de Bollwiller (MJC) », l'exploitation du multi-accueil « La cour des petits pages » et de l'accueil périscolaire « La pirouette » de Bollwiller à partir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Multi-accueil

Service	Capacité
Multi accueil	45 places

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	60 places	40 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	70 places	28 places
Total	130 places	68 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour la Petite enfance, le nombre de places soutenues est de 40 pour un montant par place de 1 960,28 €, ce qui représente une aide de la CAF de 78 411,20 €.

A compter du 01/01/2023, 5 places supplémentaires sont financées par la CAF, pour un montant de 2 700 € par place, soit une aide de la CAF de 13 500 €.

A noter que « le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (Psu, bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap, bonus territoire CTG...) ne dépasse pas 90 % des charges de l'EAJE. »

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 53 268 pour un montant horaire de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 51 137 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 272 596 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 27,17 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 1 003 191 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les recettes perçues par le délégataire, ainsi que le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 10 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Pour le multi-accueil, le délégataire perçoit directement les recettes versées par les usagers en fonction du barème CAF.

Pour le périscolaire, le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.5.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- Les prestations de services
- Le Bonus « Territoire Ctg »

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

Les tarifs périscolaires peuvent être révisés chaque année par m2A. Les nouveaux tarifs sont portés à la connaissance du délégataire par ordre de service.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

		2022	2023	Total
Contribution avant avenant 1	Petite enfance	272 330 €	285 816 €	558 146 €
	Périscolaire	218 345 €	226 700 €	445 045 €
	Total	490 675 €	512 516 €	1 003 191 €
Bonus "territoire Ctg"	Petite enfance (40 places)	78 411 €	78 411 €	156 822 €
	Petite enfance (5 places supplémentaires)	0 €	13 500 €	13 500
	Périscolaire	51 137 €	51 137 €	102 274 €
	Total	129 548 €	143 048 €	272 596 €
Contribution après avenant 1	Petite enfance	193 919 €	193 905 €	387 824 €
	Périscolaire	167 208 €	175 563 €	342 771 €
	Total	361 127 €	369 468 €	730 595 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 272 596 €.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour la MJC de Bollwiller

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 75 + 17 procurations.

Ne prend pas part au vote (1) : Pierrette KEMPF.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

39° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DES SITES DE DIDENHEIM - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2120C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Foyers Clubs d'Alsace, l'exploitation des activités périscolaires des sites de Didenheim à Brunstatt-Didenheim, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2023 est fixée à :

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution initiale	137 581 €	139 645 €	141 740 €	143 866 €	562 832 €
Bonus "territoire Ctg"	27 841 €	27 841 €	27 841 €	27 841 €	111 364 €
Contribution après avenant 1	109 740 €	111 804 €	113 899 €	116 025 €	451 468 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 111 364 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités périscolaires des sites de Didenheim à Brunstatt-Didenheim avec l'association Foyers Clubs d'Alsace.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES DES SITES DE DIDENHEIM
(Commune de Brunstatt-Didenheim)**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Foyers Clubs d'Alsace, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe Boeglin, domiciliée au 4 rue des Castors – 68200 MULHOUSE

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Les Foyers Clubs d'Alsace l'exploitation des activités périscolaires des sites de Didenheim à Brunstatt-Didenheim, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	30 places	20 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	56 places	28 places
Total	86 places	48 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire et ce conformément à la clause de réexamen figurant à l'article 15.1 de la convention. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 29 001 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 27 841 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 111 364 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 19,79 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 562 832 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin d'assurer l'équilibre économique du contrat, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution initiale	137 581 €	139 645 €	141 740 €	143 866 €	562 832 €
Bonus "territoire Ctg"	27 841 €	27 841 €	27 841 €	27 841 €	111 364 €
Contribution après avenant 1	109 740 €	111 804 €	113 899 €	116 025 €	451 468 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2023 serait supérieur au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 111 364 €.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour Les Foyers Clubs d'Alsace

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

40° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU SITE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE DIETWILLER - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2121C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 23 février 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association l'Ile aux Copains l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Dietwiller, à partir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

Par ailleurs, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2022	2023	Total
Contribution avant avenant 1	Périscolaire (m2A)	105 000 €	105 000 €	210 000 €
	Extrascolaire (SCIN)	127 458 €	127 458 €	254 916 €
	Total	232 458 €	232 458 €	464 916 €
Bonus "territoire Ctg"	Périscolaire (m2A)	22 769 €	22 769 €	45 538 €
	Extrascolaire (SCIN) - mercredi	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire (SCIN) - vacances	18 380 €	18 380 €	36 760 €
	Total	41 149 €	41 149 €	82 298 €
Contribution votée par le SCIN	Périscolaire (m2A)	/	/	/
	Extrascolaire (SCIN)	127 458 €	104 054 €	238 116 €
	Total	232 458 €	209 054 €	439 472 €
Contribution après avenant 1	Périscolaire (m2A)	82 231 €	82 231 €	164 462 €
	Extrascolaire (SCIN)	109 078 €	85 674 €	194 752 €
	Total	191 309 €	167 905 €	359 214 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 105 702 € dont 45 538 € sur la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Dietwiller avec l'association l'Ile aux Copains.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU SITE
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE DIETWILLER**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association « L'île aux copains », représentée par son Président, Monsieur Philippe BATTMANN, ayant son siège 5 passage des frères Hertzog – 68440 HABSHEIM

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 23 février 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association l'Ile aux Copains l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Dietwiller, à partir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	30 places	30 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	56 places	28 places
Total	86 places	58 places

- Extrascolaire

Service	Capacité
CLSH les mercredis, petites vacances, grandes vacances Séjours de découvertes Animations de proximité	90 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 23 718 pour un montant horaire de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 22 769 €.

Concernant l'extrascolaire, le bonus Ctg est attribué sans distinction pour Dietwiller et Habsheim, pour un nombre d'heures contractualisées de 42 397 (EXTRA) et 16 287 (ACCJE) soit 58 684 au total. Selon la clé de répartition prévues en fonction du nombre de places, 36% de ces heures sont affectées à Dietwiller (90 places) et 64 % à Habsheim (160 places).

Aussi, au titre du Bonus territoire Ctg pour l'extra scolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 21 126,24 pour un montant horaire de 0,87 €, ce qui représente une aide de la CAF de 18 380 €.

Enfin, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 105 702 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 22,74 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 464 916 €.

Par ailleurs, il apparaît que le contrat comporte une erreur matérielle quant à la capacité d'accueil. En effet, lors des négociations, telles que retracées dans le rapport d'attribution de l'autorité habilitée, la capacité d'accueil avait évolué sans pour autant être reprise dans le contrat signé. Le présent avenant corrige cette erreur matérielle, sans impact financier.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de rectifier la capacité d'accueil, modifier les recettes perçues par le délégataire, ainsi que modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CAPACITE D'ACCUEIL

L'article 4.2 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

→ Péri-scolaire

Le service sera assuré sur le site suivant :

- *Place Allemans du Dropt à Dietwiller*

Il dispose des capacités d'accueil suivantes :

Accueil	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	<i>20 places</i>	<i>20 places</i>
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	<i>56 places</i>	<i>28 places</i>
Total	<i>76 places</i>	<i>48 places</i>

→ Extrascolaire

S'agissant de l'extrascolaire, il s'agit d'organiser, gérer et animer, avec le concours de personnels qualifiés et dans le plus strict respect de la législation en vigueur, des actions et animations de type socio-éducatif, culturel et sportif avec notamment :

- *Des centres de loisirs sans hébergement, durant les mercredis et les vacances scolaires, pour les enfants de la tranche d'âge 3-13 ans*
- *Des accueils collectifs avec hébergement de type séjours de découverte, à la mer ou en montagne pour les enfants de la tranche d'âge 7-17 ans*

- Des animations de proximité, en période extrascolaire, pour permettre aux enfants de 13-17 ans de découvrir des nouvelles activités culturelles et sportives.

La capacité de la structure d'accueil est de 90 places.

ARTICLE 3 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 10 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.5.1 pour le périscolaire et sur la base de la tarification proposée par le délégataire conformément à l'article 4.5.2. pour l'extrascolaire.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- Les prestations de services calculées sur la base de l'activité de l'année N-1.
- Le Bonus « Territoire Ctg »

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

Les tarifs périscolaires peuvent être révisés chaque année par m2A. Les nouveaux tarifs sont portés à la connaissance du délégataire par ordre de service.

ARTICLE 4 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

		2022	2023	Total
Contribution avant avenant 1	Périscolaire (m2A)	105 000 €	105 000 €	210 000 €
	Extrascolaire (SCIN)	127 458 €	127 458 €	254 916 €
	Total	232 458 €	232 458 €	464 916 €
Bonus "territoire Ctg"	Périscolaire (m2A)	22 769 €	22 769 €	45 538 €
	Extrascolaire (SCIN) - mercredi	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire (SCIN) - vacances	18 380 €	18 380 €	36 760 €
	Total	41 149 €	41 149 €	82 298 €
Contribution votée par le SCIN	Périscolaire (m2A)	/	/	/
	Extrascolaire (SCIN)	127 458 €	104 054 €	231 512 €
	Total	232 458 €	209 054 €	441 512 €
Contribution après avenant 1	Périscolaire (m2A)	82 231 €	82 231 €	164 462 €
	Extrascolaire (SCIN)	109 078 €	85 674 €	194 752 €
	Total	191 309 €	167 905 €	359 214 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 105 702 €.

ARTICLE 5 – PRISE D’EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour L'île aux copains

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

41° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU SITE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE HABSHEIM - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2122C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 23 février 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association L'île aux copains, l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Habsheim, à partir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

Par ailleurs, il apparait que le contrat comporte une erreur matérielle quant à la capacité d'accueil. En effet, lors des négociations, telles que retracées dans le rapport d'attribution de l'autorité habilitée, la capacité d'accueil avait évolué sans pour autant être reprise dans le contrat signé. Le présent avenant corrige cette erreur matérielle, sans impact financier.

Enfin, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2022	2023	Total
Contribution avant avenant 1	Périscolaire (m2A)	250 000 €	250 000 €	500 000 €
	Extrascolaire (SCIN)	226 592 €	226 592 €	453 184 €
	Total	476 592 €	476 592 €	953 184 €
Bonus "territoire Ctg"	Périscolaire (m2A)	65 344 €	65 344 €	130 688 €
	Extrascolaire (SCIN) - mercredi	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire (SCIN) - vacances	32 675 €	32 675 €	65 350 €
	Total	98 019 €	98 019 €	196 038 €
Contribution votée par le SCIN	Périscolaire (m2A)	/	/	/
	Extrascolaire (SCIN)	226 592 €	184 985 €	411 577 €
	Total	476 592 €	434 985 €	911 577 €
Contribution après avenant 1	Périscolaire (m2A)	184 656 €	184 656 €	369 312 €
	Extrascolaire (SCIN)	193 917 €	152 310 €	346 227 €
	Total	378 573 €	336 966 €	715 539 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 237 645 € dont 130 688 € sur la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Habsheim avec l'association L'île aux copains.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU SITE PERISCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE DE HABSHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association « L'île aux copains », représentée par son Président, Monsieur Philippe BATTMANN, ayant son siège 5 passage des frères Hertzog – 68440 HABSHEIM

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 23 février 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association L'île aux copains, l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Habsheim, à partir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	70 places	40 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	112 places	84 places
Total	182 places	124 places

- Extrascolaire

Service	Capacité
CLSH les mercredis, petites vacances, grandes vacances Séjours de découvertes Animations de proximité	160 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 68 067 pour un montant horaire de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 65 344 €.

Concernant l'extrascolaire, le bonus Ctg est attribué sans distinction pour Dietwiller et Habsheim, pour un nombre d'heures contractualisées de 42 397 (EXTRA) et 16 287 (ACCJE) soit 58 684 au total. Selon la clé de répartition prévues en fonction du nombre de places, 36% de ces heures sont affectées à Dietwiller (90 places) et 64 % à Habsheim (160 places).

Aussi, au titre du Bonus territoire Ctg pour l'extra scolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 37 558 pour un montant horaire de 0,87 €, ce qui représente une aide de la CAF de 32 675 €.

Enfin, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 237 645 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 24,93 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 953 184 €.

Par ailleurs, il apparaît que le contrat comporte une erreur matérielle quant à la capacité d'accueil. En effet, lors des négociations, telles que retracées dans le rapport d'attribution de l'autorité habilitée, la capacité d'accueil avait évolué sans pour autant être reprise dans le contrat signé. Le présent avenant corrige cette erreur matérielle, sans impact financier.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de rectifier la capacité d'accueil, modifier les recettes perçues par le délégataire, ainsi que modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CAPACITE D'ACCUEIL

L'article 4.2 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

→ Périscolaire

Le service sera assuré sur les sites suivants :

- 5 passage des frères Hertzog à Habsheim
- Groupe scolaire Nathan Katz – rue du Cerf à Habsheim

Ils disposent des capacités d'accueil suivantes :

Accueil	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	80 places	40 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	140 places	84 places
Total	220 places	124 places

→ Extrascolaire

S'agissant de l'extrascolaire, il s'agit d'organiser, gérer et animer, avec le concours de personnels qualifiés et dans le plus strict respect de la législation en vigueur, des actions et animations de type socio-éducatif, culturel et sportif avec notamment :

- Des centres de loisirs sans hébergement, durant les mercredis et les vacances scolaires, pour les enfants de la tranche d'âge 3-13 ans

- Des accueils collectifs avec hébergement de type séjours de découverte, à la mer ou en montagne pour les enfants de la tranche d'âge 7-17 ans
- Des animations de proximité, en période extrascolaire, pour permettre aux enfants de 13-17 ans de découvrir des nouvelles activités culturelles et sportives.

La capacité de la structure d'accueil est de 160 places.

ARTICLE 3 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 10 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.5.1 pour le périscolaire et sur la base de la tarification proposée par le délégataire conformément à l'article 4.5.2. pour l'extrascolaire.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- Les prestations de services calculées sur la base de l'activité de l'année N-1.
- Le Bonus « Territoire Ctg »

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

Les tarifs périscolaires peuvent être révisés chaque année par m2A. Les nouveaux tarifs sont portés à la connaissance du délégataire par ordre de service.

ARTICLE 4 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

		2022	2023	Total
Contribution avant avenant 1	Périscolaire (m2A)	250 000 €	250 000 €	500 000 €
	Extrascolaire (SCIN)	226 592 €	226 592 €	453 184 €
	Total	476 592 €	476 592 €	953 184 €
Bonus "territoire Ctg"	Périscolaire (m2A)	65 344 €	65 344 €	130 688 €
	Extrascolaire (SCIN) - mercredi	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire (SCIN) - vacances	32 675 €	32 675 €	65 350 €
	Total	98 019 €	98 019 €	196 038 €
Contribution votée par le SCIN	Périscolaire (m2A)	/	/	/
	Extrascolaire (SCIN)	226 592 €	184 985 €	411 577 €
	Total	476 592 €	434 985 €	911 577 €
Contribution après avenant 1	Périscolaire (m2A)	184 656 €	184 656 €	369 312 €
	Extrascolaire (SCIN)	193 917 €	152 310 €	346 227 €
	Total	378 573 €	336 966 €	715 539 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 237 645 € dont 130 688 € pour m2A

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour L'île aux copains

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

42° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DES SITES DE HEIMSBRUNN ET GALFINGUE - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2123C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Foyers Clubs d'Alsace, l'exploitation des activités périscolaires des sites de Heimsbrunn et de Galfingue, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2023 est fixée à :

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution avant avenant 1	139 954 €	142 053 €	144 184 €	146 347 €	572 538 €
Bonus "territoire Ctg"	22 208 €	22 208 €	22 208 €	22 208 €	88 832 €
Contribution après avenant 1	117 746 €	119 845 €	121 976 €	124 139 €	483 706 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 88 832 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités périscolaires des sites de Heimsbrunn et de Galfingue avec l'association Foyers Clubs d'Alsace.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES DES SITES DE HEIMSBRUNN ET GALFINGUE
(Communes de Heimsbrunn et Galfingue)**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Foyers Clubs d'Alsace, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe Boeglin, domiciliée au 4 rue des Castors – 68200 MULHOUSE

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Fédération des Foyers Club d'Alsace, l'exploitation des activités périscolaires des sites de Heimsbrunn et de Galfingue, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	20 places	20 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	56 places	14 places
Total	76 places	34 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire et ce conformément à la clause de réexamen figurant à l'article 15.1 de la convention. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2023 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 23 133 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 22 208 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 88 832 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 15,52 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 572 538 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution avant avenant 1	139 954 €	142 053 €	144 184 €	146 347 €	572 538 €
Bonus "territoire Ctg"	22 208 €	22 208 €	22 208 €	22 208 €	88 832 €
Contribution après avenant 1	117 746 €	119 845 €	121 976 €	124 139 €	483 706 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2023 serait supérieur au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 88 832 €.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour Les Foyers Clubs d'Alsace

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

43° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SITE DE MORSCHWILLER-LE-BAS - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2125C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Foyers Clubs d'Alsace, l'exploitation des activités périscolaires du site de Morschwiller-le-Bas, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2023 est fixée à :

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution avant avenant 1	278 996 €	283 181 €	287 429 €	291 740 €	1 141 346 €
Bonus "territoire Ctg"	57 203 €	57 203 €	57 203 €	57 203 €	228 812 €
Contribution après avenant 1	221 793 €	225 978 €	230 226 €	234 537 €	912 534 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 228 812 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités périscolaires du site de Morschwiller-le-Bas avec l'association Foyers Clubs d'Alsace.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES DU SITE DE MORSCHWILLER-LE-BAS
(Commune de Morschwiller-le-bas)**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Foyers Clubs d'Alsace, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe Boeglin, domiciliée au 4 rue des Castors – 68200 MULHOUSE

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Fédération des Foyers Club d'Alsace, l'exploitation des activités périscolaires du site de Morschwiller-le-Bas, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	80 places	50 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	112 places	56 places
Total	192 places	106 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle.

Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse.

Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire et ce conformément à la clause de réexamen figurant à l'article 15.1 de la convention.

En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2023 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 59 586 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 57 203 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 228 812 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 20 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 1 141 346 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution avant avenant 1	278 996 €	283 181 €	287 429 €	291 740 €	1 141 346 €
Bonus "territoire Ctg"	57 203 €	57 203 €	57 203 €	57 203 €	228 812 €
Contribution après avenant 1	221 793 €	225 978 €	230 226 €	234 537 €	912 534 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2023 serait supérieur au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 228 812 €.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour Les Foyers Clubs d'Alsace

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

44° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SITE « LA MARELLE » A MULHOUSE - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2127C)

Par convention de concession portant de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel Lavoisier-Brustlein, l'exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « La Marelle » à Mulhouse, à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2023 est fixée à :

		2023	2024	2025	2026	2027	Total
Contribution initiale	Multi-accueil	288 260 €	292 584 €	296 973 €	301 427 €	305 949 €	1 485 193 €
	Périscolaire	35 655 €	37 301 €	38 996 €	40 740 €	42 535 €	195 227 €
	Total	323 915 €	329 885 €	335 969 €	342 167 €	348 484 €	1 680 420 €
Bonus "territoire Ctg"	Multi-accueil	78 411 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	392 055 €
	Périscolaire	47 047 €	47 047 €	47 047 €	47 047 €	47 047 €	235 235 €
	Total	125 458 €	125 458 €	125 458 €	125 458 €	125 458 €	627 290 €
Contribution après avenant 1	Multi-accueil	197 457 €	203 427 €	209 511 €	215 709 €	222 026 €	1 048 130 €
	Périscolaire	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
	Total	198 457 €	204 427 €	210 511 €	216 709 €	223 026 €	1 053 130 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 627 290 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour, l'exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « La Marelle » à Mulhouse avec l'association Centre Socio-culturel Lavoisier-Brustlein.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

<p>AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SITE « LA MARELLE » A MULHOUSE</p>
--

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 11 décembre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

Le Centre Socio-culturel Lavoisier-Brustlein, représenté par son Président, Monsieur Diego CALABRO, domicilié 59 allée Glück – 68100 MULHOUSE

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel Lavoisier-Brustlein, l'exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « La Marelle » à Mulhouse, à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Petite enfance

Service	Capacité
Multi-accueil	40 places

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	30 places	20 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2023 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour la Petite enfance, le nombre de places soutenues est de 40 pour un montant par place de 1 960,28 €, ce qui représente une aide de la CAF de 78 411 €.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, qui bénéficie d'un agrément PMI, le nombre de places soutenues est de 24 pour un montant par place de 1 960,28 €, ce qui représente une aide de la CAF de 47 047 €.

A noter que « le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (Psu, bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap, bonus territoire CTG...) ne dépasse pas 90 % des charges de l'EAJE ».

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Le tableau joint en annexe retrace les estimations de recettes supplémentaires à percevoir par le délégataire au titre de la signature des Conventions de Bonus Territoire et à l'achèvement du Contrat Enfance.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 627 290 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 29.09 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 1 680 420 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

		2023	2024	2025	2026	2027	Total
Contribution initiale	Multi-accueil	288 260,00 €	292 584,00 €	296 973,00 €	301 427,00 €	305 949,00 €	1 485 193,00 €
	Périscolaire	35 655,00 €	37 301,00 €	38 996,00 €	40 740,00 €	42 535,00 €	195 227,00 €
	Total	323 915,00 €	329 885,00 €	335 969,00 €	342 167,00 €	348 484,00 €	1 680 420,00 €
Bonus "territoire Ctg"	Multi-accueil	78 411,00 €	78 411,00 €	78 411,00 €	78 411,00 €	78 411,00 €	392 055,00 €
	Périscolaire	47 047,00 €	47 047,00 €	47 047,00 €	47 047,00 €	47 047,00 €	235 235,00 €
	Total	125 458,00 €	125 458,00 €	125 458,00 €	125 458,00 €	125 458,00 €	627 290,00 €
Contribution après avenant 1	Multi-accueil	197 457,00 €	203 427,00 €	209 511,00 €	215 709,00 €	222 026,00 €	1 048 130,00 €
	Périscolaire	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €
	Total	198 457,00 €	204 427,00 €	210 511,00 €	216 709,00 €	223 026,00 €	1 053 130,00 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2023 serait supérieur au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Annexes : - Délibération
- Compte d'exploitation prévisionnel modifié

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour le CSC Lavoisier-Brustlein

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 73 + 16 procurations.

Ne prennent pas part au vote (4) : Pierrette KEMPF, Michèle LUTZ, Josiane MEHLEN (représentée par Fabian JORDAN) et Cécile SORNIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

45° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACTIVITES PETITE ENFANCE ET PERISCOLAIRES DU SITE « LE MOULIN DES COULEURS » A MULHOUSE - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2128C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel Jean Wagner, l'exploitation des activités petite enfance et périscolaires du site « Le Moulin des couleurs », à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2023 est fixée à :

		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Contribution initiale	Multi-accueil	164 661 €	167 131 €	169 638 €	172 183 €	174 766 €	848 379 €
	Périscolaire	206 386 €	209 482 €	212 624 €	215 813 €	219 051 €	1 063 356 €
	Total	371 047 €	376 613 €	382 262 €	387 996 €	393 817 €	1 911 735 €
Bonus "territoire Ctg"	Multi-accueil	54 888 €	54 888 €	54 888 €	54 888 €	54 888 €	274 440 €
	Périscolaire	35 149 €	35 149 €	35 149 €	35 149 €	35 149 €	175 745 €
	Total	90 037 €	450 185 €				
Contribution après avenant 1	Multi-accueil	109 773 €	112 243 €	114 750 €	117 295 €	119 878 €	573 939 €
	Périscolaire	171 237 €	174 333 €	177 475 €	180 664 €	183 902 €	887 611 €
	Total	281 010 €	286 576 €	292 225 €	297 959 €	303 780 €	1 461 550 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 450 185 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités petite enfance et périscolaires du site « Le Moulin des couleurs » avec l'association Centre Socio-culturel Jean Wagner.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES ACTIVITES PETITE
ENFANCE ET PERISCOLAIRES DU SITE « LE MOULIN DES COULEURS » A
MULHOUSE**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association du Centre Socio-culturel Jean Wagner, représentée par son Président, Monsieur Bernard FELDMANN, domiciliée au 43-47 rue d'Agen 68100 MULHOUSE

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel Jean Wagner, l'exploitation des activités petite enfance et périscolaires du site « Le Moulin des couleurs », à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Petite enfance

Service	Capacité
Multi-accueil	28 places

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	40 places	30 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	70 places	56 places
Total	110 places	86 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse. Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour la Petite enfance, le nombre de places soutenues est de 28 pour un montant par place de 1 960,28 €, ce qui représente une aide de la CAF de 54 888 €.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 36 614 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 35 149 €.

A noter que le « le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (Psu, bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap, bonus territoire CTG...) ne dépasse pas 90 % des charges de l'EAJE. »

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 450 185 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 23,55 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 1 911 735 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11.2 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Contribution initiale	Multi-accueil	164 661 €	167 131 €	169 638 €	172 183 €	174 766 €	848 379 €
	Périscolaire	206 386 €	209 482 €	212 624 €	215 813 €	219 051 €	1 063 356 €
	Total	371 047 €	376 613 €	382 262 €	387 996 €	393 817 €	1 911 735 €
Bonus "territoire Ctg"	Multi-accueil	54 888 €	54 888 €	54 888 €	54 888 €	54 888 €	274 440 €
	Périscolaire	35 149 €	35 149 €	35 149 €	35 149 €	35 149 €	175 745 €
	Total	90 037 €	450 185 €				
Contribution après avenant 1	Multi-accueil	109 773 €	112 243 €	114 750 €	117 295 €	119 878 €	573 939 €
	Périscolaire	171 237 €	174 333 €	177 475 €	180 664 €	183 902 €	887 611 €
	Total	281 010 €	286 576 €	292 225 €	297 959 €	303 780 €	1 461 550 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2023 serait supérieur au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 450 185 €.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour le CSC Wagner

Josiane MEHLEN
Avenant notifié le

.....

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 74 + 16 procurations.

Ne prennent pas part au vote (3) : Jean-Yves CAUSER (représenté par Pascale Cléo SCHWEITZER), Christiane SCHELL et Cécile SORNIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

46° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « ILOT MOMES » A PFASTATT - AVENANT N° 2 (2342/1.2.2/2130C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 24 mars 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel La Bobine, l'exploitation du site périscolaire « L'Îlot Mômes », à partir de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant, en date du 17 mars 2023, ayant pour objet d'augmenter la capacité d'accueil du midi de 28 places supplémentaires pour les enfants d'âge élémentaire à compter de la rentrée 2022.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

	2022	2023	Total
Contribution après avenant 1	155 888 €	166 496 €	322 384 €
Bonus « territoire Ctg »	89 114 €	89 114 €	178 228 €
Contribution après avenant 2	66 774 €	77 382 €	144 156 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 178 228 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du site périscolaire « L'Îlot Mômes » avec l'association Centre Socio-culturel La Bobine.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 02 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE « ILOT MOMES » A PFASTATT**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Centre Socio-culturel La Bobine, représentée par son Président, Monsieur Antoine PETRUCELLI, ayant son siège 7 rue Aegerter – 68120 PFASTATT

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 24 mars 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel La Bobine, l'exploitation du site périscolaire « L'Îlot Mômes, à partir de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant, en date du 17 mars 2023, ayant pour objet d'augmenter la capacité d'accueil du midi de 28 places supplémentaires pour les enfants d'âge élémentaire à compter de la rentrée 2022.

Après avenant 1, l'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Accueil	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	70	50
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	126	84
Total	196	134

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire et ce conformément à la clause de réexamen figurant à l'article 15.1 de la convention. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 92 827 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 89 114 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 178 228 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 52 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 303 437 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de

la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les recettes perçues par le délégataire, ainsi que le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin d'assurer l'équilibre économique du contrat, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

	2022	2023	Total
Contribution après avenant 1	155 888 €	166 496 €	322 384 €
Bonus « territoire Ctg »	89 114 €	89 114 €	178 228 €
Contribution après avenant 2	66 774 €	77 382 €	144 156 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une augmentation de la contribution de 178 228 €.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour La Bobine

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 74 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Rémy NEUMANN et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

47° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE « RECRE O MOMES » A PFASTATT - AVENANT N° 2 (2342/1.2.2/2131C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 24 mars 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel La Bobine, l'exploitation du site périscolaire « Récré ô Mômes », à partir de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant, en date du 22 décembre 2022, ayant pour objet d'augmenter la capacité d'accueil du midi de 10 places supplémentaires pour les enfants d'âge maternel à compter de la rentrée 2022.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

Contribution m2A	2022	2023	Total
Contribution après avenant 1	185 289 €	192 328 €	377 617 €
Bonus "territoire Ctg"	47 346 €	47 346 €	94 692 €
Contribution après avenant 2	137 943 €	144 982 €	282 925 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 94 692 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du site périscolaire « Récré ô Mômes » avec l'association Centre Socio-culturel La Bobine.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 02 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE « RECRE O MOMES » A PFASTATT**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association « La Bobine », représentée par son Président, Monsieur Antoine PETRUCELLI, ayant son siège 7 rue Aegerter – 68120 PFASTATT

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 24 mars 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre Socio-culturel La Bobine, l'exploitation du site périscolaire « Récré ô Mômes », à partir de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant, en date du 22 décembre 2022, ayant pour objet d'augmenter la capacité d'accueil du midi de 10 places supplémentaires pour les enfants d'âge maternel à compter de la rentrée 2022.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Accueil	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	60 places	30 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	98 places	56 places
Total	158 places	86 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus « Territoire « Ctg » » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 49 319 pour un montant horaire de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 47 346 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 94 692 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 23,68 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 370 720 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- Les recettes perçues par le délégataire
- Le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 10 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.5.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- Les prestations de services
- Le Bonus « Territoire Ctg »

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

Les tarifs périscolaires peuvent être révisés chaque année par m2A. Les nouveaux tarifs sont portés à connaissance du délégataire par ordre de service.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

Contribution m2A	2022	2023	Total
Contribution après avenant 1	185 289 €	192 328 €	377 617 €
Bonus "territoire Ctg"	47 346 €	47 346 €	94 692 €
Contribution après avenant 2	137 943 €	144 982 €	282 925 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 94 692 €.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour La Bobine

Josiane MEHLEN
Avenant notifié le

.....

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 74 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Rémy NEUMANN et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

48° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SITE « LA COURTE ECHELLE » A RIEDISHEIM - AVENANT N° 3 (2342/1.2.2/2132C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 12 janvier 2018, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Foyers Clubs d'Alsace l'exploitation des activités périscolaires du site « La Courte Echelle » à Riedisheim, à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023.

Un premier avenant a eu pour objet de modifier la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération suite à une modification de ses tarifs.

Un deuxième avenant a eu pour objet de modifier le nombre de places ainsi que de modifier le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

Année	Contribution après avenant 2	Avenant 3 : bonus CTG	Contribution après avenant 3
2018	184 062,33 €	0,00 €	184 062,33 €
2019	183 288,00 €	0,00 €	183 288,00 €
2020	186 083,00 €	0,00 €	186 083,00 €
2021	209 259,00 €	0,00 €	209 259,00 €
2022	249 410,00 €	42 419,00 €	206 991,00 €
2023	250 012,00 €	42 419,00 €	207 593,00 €
TOTAL	1 262 114,33 €	84 838,00 €	1 177 276,33 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 84 838 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités périscolaires du site « La Courte Echelle » à Riedisheim avec l'association Foyers Clubs d'Alsace.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 03 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES DU SITE « LA COURTE ECHELLE » A RIEDISHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Foyers Clubs d'Alsace, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe Boeglin, domiciliée au 4 rue des Castors – 68200 MULHOUSE

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 12 janvier 2018, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association, l'exploitation des activités périscolaires du site « La Courte Echelle » à Riedisheim, à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023.

Un premier avenant a eu pour objet de modifier la contribution de m2A suite à une modification de ses tarifs.

Un deuxième avenant a eu pour objet de modifier le nombre de places ainsi que de modifier le montant de la contribution versée par m2A.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	110 places	60 places

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus « Territoire « Ctg » » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre de d'heures contractualisées est de 44 186 pour un montant horaire de 0,96 € par place, ce qui représente une aide de la CAF de 42 419 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 84 838 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une hausse (en raison des augmentations apportées par les avenants 1 et 2) de 6.06 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 1 110 000 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- Les recettes perçues par le délégataire
- Le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 11 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- *Les prestations de services*
- *Le Bonus « Territoire Ctg »*

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 12 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Contribution initiale	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	1 110 000,00 €
Avenant 1 : changement de tarif	-937,67 €	-1 712,00 €	1 083,00 €	1 619,00 €	4 606,00 €	5 208,00 €	9 866,33 €
Contribution après avenant 1	184 062,33 €	183 288,00 €	186 083,00 €	186 619,00 €	189 606,00 €	190 208,00 €	1 119 866,33 €
Avenant 2 : Augmentation capacité d'accueil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 640,00 €	59 804,00 €	59 804,00 €	142 248,00 €
Contribution après avenant 2	184 062,33 €	183 288,00 €	186 083,00 €	209 259,00 €	249 410,00 €	250 012,00 €	1 262 114,33 €
Avenant 3 : bonus CTG	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 419,00 €	42 419,00 €	84 838,00 €
Contribution après avenant 3	184 062,33 €	183 288,00 €	186 083,00 €	209 259,00 €	206 991,00 €	207 593,00 €	1 177 276,33 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 84 838 €.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour Les Foyers Clubs d'Alsace

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

49° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL, DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU SITE « ENTREMONT » A RIXHEIM - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2133C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 17 janvier 2019, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre socio-culturel « La Passerelle », l'exploitation du multi-accueil, des activités périscolaires et extrascolaires du site « Entremont » de Rixheim, à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

Par ailleurs, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Contribution initiale	Multi-accueil	221 434 €	223 313 €	225 343 €	227 380 €	230 358 €	232 662 €	1 360 490 €
	Périscolaire	240 379 €	242 783 €	245 211 €	247 663 €	250 140 €	252 641 €	1 478 817 €
	Extrascolaire mercredi (SCIN)	114 094 €	115 815 €	117 565 €	119 343 €	121 467 €	122 983 €	711 267 €
	Extrascolaire vacances (SCIN)	159 819 €	162 019 €	164 256 €	166 529 €	169 493 €	171 078 €	993 194 €
	Total	735 726 €	743 930 €	752 375 €	760 915 €	771 458 €	779 364 €	4 543 768 €
Bonus "Territoire Ctg"	Multi-accueil	0 €	0 €	0 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	235 233 €
	Périscolaire	0 €	0 €	0 €	60 491 €	60 491 €	60 491 €	181 473 €
	Extrascolaire mercredi (SCIN)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire vacances (SCIN)	0 €	0 €	0 €	14 543 €	14 543 €	14 543 €	43 629 €
	Total	0 €	0 €	0 €	153 445 €	153 445 €	153 445 €	460 335 €
Contribution votée par le SCIN	Multi-accueil	/	/	/	/	/	/	/
	Périscolaire	/	/	/	/	/	/	/
	Extrascolaire mercredi (SCIN)	114 094 €	115 815 €	117 565 €	119 343 €	107 218 €	108 556 €	682 591 €
	Extrascolaire vacances (SCIN)	159 819 €	162 019 €	164 256 €	166 529 €	149 611 €	151 010 €	953 244 €
	Total	735 726 €	743 930 €	752 375 €	760 915 €	737 327 €	744 869 €	4 475 142 €
Contribution après avenant 1	Multi-accueil	221 434 €	223 313 €	225 343 €	148 969 €	151 947 €	154 251 €	1 125 257 €
	Périscolaire	240 379 €	242 783 €	245 211 €	187 172 €	189 649 €	192 150 €	1 297 344 €
	Extrascolaire mercredi (SCIN)	114 094 €	115 815 €	117 565 €	119 343 €	107 218 €	108 556 €	682 591 €
	Extrascolaire vacances (SCIN)	159 819 €	162 019 €	164 256 €	151 986 €	135 068 €	136 467 €	909 615 €
	Total	735 726 €	743 930 €	752 375 €	607 470 €	583 882 €	591 424 €	4 014 807 €
	Dont total m2A	461 813 €	466 096 €	470 554 €	336 141 €	341 596 €	346 401 €	2 422 601 €
	Dont total SCIN	273 913 €	277 834 €	281 821 €	271 329 €	242 286 €	245 023 €	1 592 206 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 528 961 € dont 416 706 € sur la contribution Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du multi-accueil, des activités périscolaires et extrascolaires du site « Entremont » de Rixheim avec l'association Centre socio-culturel « La Passerelle ».

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL, DES
ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU SITE « ENTREMONT » A
RIXHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

Le Centre socio-culturel « La Passerelle », représenté par son Président, Monsieur Philippe WOLFF, domicilié allée du Chemin Vert 68170 RIXHEIM.

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 17 janvier 2019, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre socio-culturel « La Passerelle », l'exploitation du multi-accueil, des activités périscolaires et extrascolaires du site « Entremont » de Rixheim, à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Multi-accueil

Service	Capacité
Multi-accueil collectif – enfants de 0 à 4 ans	40 places

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	60 places	40 places
Enfants d'âge élémentaire (6-11 ans)	70 places	42 places
Total	130 places	82 places

- Extrascolaire (3-12 ans)

Service	Capacité
Mercredi	76 places
Petites vacances	88 places
Grandes vacances	100 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour la Petite enfance, le nombre de places soutenues est de 40 pour un montant par place de 1 960,28 € par place, ce qui représente une aide de la CAF de 78 411 €.

A noter que « le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (Psu,

bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap, bonus territoire CTG...) ne dépasse pas 90 % des charges de l'EAJE. »

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Péri-scolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 63 011 pour un montant horaire de 0,96 € par place, ce qui représente une aide de la CAF de 60 491 €.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour l'extrascolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 16 716 pour un montant horaire de 0,87 € par place, ce qui représente une aide de la CAF de 14 543 €.

Enfin, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 528 961 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 11,64 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 4 543 768 €.

Sur le fondement de l'article R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les recettes perçues par le délégataire, ainsi que le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 10 §5 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

En parallèle de ces recettes usagers, pour chacun des services, le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- Les prestations de services
- Le Bonus « Territoire Ctg »

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution est modifié comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Contribution initiale							
Multi-accueil	221 434 €	223 313 €	225 343 €	227 380 €	230 358 €	232 662 €	1 360 490 €
Périscolaire	240 379 €	242 783 €	245 211 €	247 663 €	250 140 €	252 641 €	1 478 817 €
Extrascolaire mercredi (SCIN)	114 094 €	115 815 €	117 565 €	119 343 €	121 467 €	122 983 €	711 267 €
Extrascolaire vacances (SCIN)	159 819 €	162 019 €	164 256 €	166 529 €	169 493 €	171 078 €	993 194 €
Total	735 726 €	743 930 €	752 375 €	760 915 €	771 458 €	779 364 €	4 543 768 €
Bonus "Territoire Ctg"	0 €	0 €	0 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	235 233 €
Périscolaire	0 €	0 €	0 €	60 491 €	60 491 €	60 491 €	181 473 €
Extrascolaire mercredi (SCIN)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Extrascolaire vacances (SCIN)	0 €	0 €	0 €	14 543 €	14 543 €	14 543 €	43 629 €
Total	0 €	0 €	0 €	153 445 €	153 445 €	153 445 €	460 335 €
Contribution votée par le SCIN	/	/	/	/	/	/	/
Périscolaire	/	/	/	/	/	/	/
Extrascolaire mercredi (SCIN)	114 094 €	115 815 €	117 565 €	119 343 €	107 218 €	108 556 €	682 591 €
Extrascolaire vacances (SCIN)	159 819 €	162 019 €	164 256 €	166 529 €	149 611 €	151 010 €	953 244 €
Total	735 726 €	743 930 €	752 375 €	760 915 €	737 327 €	744 869 €	4 475 142 €
Contribution après avenant 1							
Multi-accueil	221 434 €	223 313 €	225 343 €	148 969 €	151 947 €	154 251 €	1 125 257 €
Périscolaire	240 379 €	242 783 €	245 211 €	187 172 €	189 649 €	192 150 €	1 297 344 €
Extrascolaire mercredi (SCIN)	114 094 €	115 815 €	117 565 €	119 343 €	107 218 €	108 556 €	682 591 €
Extrascolaire vacances (SCIN)	159 819 €	162 019 €	164 256 €	151 986 €	135 068 €	136 467 €	909 615 €
Total	735 726 €	743 930 €	752 375 €	607 470 €	583 882 €	591 424 €	4 014 807 €
Dont total m2A	461 813 €	466 096 €	470 554 €	336 141 €	341 596 €	346 401 €	2 422 601 €
Dont total SCIN	273 913 €	277 834 €	281 821 €	271 329 €	242 286 €	245 023 €	1 592 206 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 528 961 €.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

PJ : délibération
Compte d'exploitation prévisionnel

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour le CSC La Passerelle

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 72 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (4) : Rachel BAECHTEL, Pierre LOGEL, Christiane SCHELL et Philippe WOLFF.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

50° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SITE « ILE NAPOLEON » A RIXHEIM - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2134C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre socio-culturel « La Passerelle », l'exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « Île Napoléon » de Rixheim, à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2023	2024	Total
Contribution initiale	Petite enfance	240 398 €	244 004 €	484 402 €
	Périscolaire	205 351 €	208 431 €	413 782 €
	Total	445 749 €	452 435 €	898 184 €
Bonus "territoire Ctg"	Petite enfance	68 610 €	68 610 €	137 220 €
	Périscolaire	16 870 €	16 870 €	33 740 €
	Total	85 480 €	85 480 €	170 960 €
Contribution après avenant 1	Petite enfance	171 788 €	175 394 €	347 182 €
	Périscolaire	188 481 €	191 561 €	380 042 €
	Total	360 269 €	366 955 €	727 224 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 170 960 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « Île Napoléon » de Rixheim avec l'association Centre socio-culturel « La Passerelle ».

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL ET DES
ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SITE « ILE NAPOLEON » A RIXHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

Le Centre socio-culturel « La Passerelle », représenté par son Président, Monsieur Philippe WOLFF, domicilié allée du Chemin Vert 68170 RIXHEIM.

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre socio-culturel « La Passerelle », l'exploitation du multi-accueil et des activités périscolaires du site « Île Napoléon » de Rixheim, à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Multi-accueil

Service	Capacité
Multi-accueil collectif - enfants de 0 à 4 ans	35 places

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	20	20
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	28	28
Total	48	48

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour la Petite enfance, le nombre de places soutenues est de 35 pour un montant par place de 1 960,28 €, ce qui représente une aide de la CAF de 68 610 €.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 17 573 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 16 870 €.

A noter que « le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (Psu, bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap, bonus territoire CTG...) ne dépasse pas 90 % des charges de l'EAJE. »

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 170 960 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 19,03 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 898 184 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11.2 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

		2023	2024	Total
Contribution initiale	Petite enfance	240 398 €	244 004 €	484 402 €
	Périscolaire	205 351 €	208 431 €	413 782 €
	Total	445 749 €	452 435 €	898 184 €
Bonus "territoire Ctg"	Petite enfance	68 610 €	68 610 €	137 220 €
	Périscolaire	16 870 €	16 870 €	33 740 €
	Total	85 480 €	85 480 €	170 960 €
Contribution après avenant 1	Petite enfance	171 788 €	175 394 €	347 182 €
	Périscolaire	188 481 €	191 561 €	380 042 €
	Total	360 269 €	366 955 €	727 224 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2023 serait supérieur au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 170 960 €.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour le CSC La Passerelle

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 72 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (4) : Rachel BAECHEL, Pierre LOGEL, Christiane SCHELL et Philippe WOLFF.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

51° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU SITE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE SAUSHEIM - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2135C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Les copains d'abord, l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Sausheim à partir de la date de notification jusqu'au 31 août 2026.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

Par ailleurs, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	janv-aout 2026	Total
Contribution initiale	Périscolaire	130 312 €	389 867 €	393 766 €	397 703 €	401 680 €	405 697 €	270 094 €	2 389 119 €
	Extrascolaire - Mercredi	56 847 €	170 074 €	171 775 €	173 493 €	175 228 €	176 980 €	119 003 €	1 043 400 €
	Extrascolaire - vacances	126 020 €	377 026 €	380 796 €	384 604 €	388 450 €	392 334 €	263 810 €	2 313 040 €
	Total	313 179 €	936 967 €	946 337 €	955 800 €	965 358 €	975 011 €	652 907 €	5 745 559 €
Bonus "territoire Ctg"	Périscolaire	0 €	0 €	91 120 €	91 120 €	91 120 €	91 120 €	60 664 €	425 144 €
	Extrascolaire - Mercredi	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire - vacances	0 €	0 €	35 378 €	35 378 €	35 378 €	35 378 €	23 788 €	165 300 €
	Total	0 €	0 €	126 498 €	126 498 €	126 498 €	126 498 €	84 452 €	590 444 €
Contribution votée par SCIN en 2023	Périscolaire	130 312 €	389 867 €	393 766 €	397 703 €	401 680 €	405 697 €	270 094 €	2 389 119 €
	Extrascolaire - Mercredi	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €	156 275 €	157 838 €	106 131 €	973 668 €
	Extrascolaire - vacances	126 020 €	377 026 €	380 796 €	343 005 €	346 436 €	349 899 €	235 276 €	2 158 458 €
	Total	313 179 €	936 967 €	946 337 €	895 436 €	904 391 €	913 434 €	611 501 €	5 521 245 €
Contribution après avenant 1	Périscolaire	130 312 €	389 867 €	302 646 €	306 583 €	310 560 €	314 577 €	209 430 €	1 963 975 €
	Extrascolaire - Mercredi	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €	156 275 €	157 838 €	106 131 €	973 668 €
	Extrascolaire - vacances	126 020 €	377 026 €	345 418 €	307 627 €	311 058 €	314 521 €	211 488 €	1 993 158 €
	Total	313 179 €	936 967 €	819 839 €	768 938 €	777 893 €	786 936 €	527 049 €	4 930 801 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 814 758 € dont 425 144 € sur la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Sausheim avec l'association Les copains d'abord.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU SITE
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE SAUSHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Les copains d'abord, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre BARI, ayant son siège au 20D rue Jean de la Fontaine – 68390 SAUSHEIM

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Les copains d'abord, l'exploitation du site périscolaire et extrascolaire de Sausheim à partir de la date de notification jusqu'au 31 août 2026.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire :

Service	Capacité midi	Capacité soir
Périscolaire maternel (3-6 ans)	70 places	50 places
Périscolaire élémentaire (6-12 ans)	126 places	70 places
Total	196 places	120 places

- Extrascolaire

Site	Capacité
Sausheim Centre	120 places
Sausheim Sud	30 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 94 917 pour un montant horaire de 0,96 € par place, ce qui représente une aide de la CAF de 91 120 €.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour l'extrascolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 40 664 pour un montant horaire de 0,87 € par place, ce qui représente une aide de la CAF de 35 378 €.

Enfin, lors du vote de son budget prévisionnel 2023, le SCIN a ajusté le montant de ses contributions sur l'extrascolaire.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 814 758 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 14,18 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 5 745 559 €, dont 2 389 119 € pour la contribution versée par m2A.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les recettes perçues par le délégataire, ainsi que le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 10 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.5 pour le périscolaire, et sur la base de la tarification proposée par le délégataire pour l'extrascolaire.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- Les prestations de services
- Le Bonus « Territoire Ctg »

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A et le SCIN est modifié comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	janv-août 2026	Total
Contribution initiale	Périscolaire	130 312 €	389 867 €	393 766 €	397 703 €	401 680 €	270 094 €	2 389 119 €
	Extrascolaire - Mercredi	56 847 €	170 074 €	171 775 €	173 493 €	175 228 €	119 003 €	1 043 400 €
	Extrascolaire - vacances	126 020 €	377 026 €	380 796 €	384 604 €	388 450 €	263 810 €	2 313 040 €
	Total	313 179 €	936 967 €	946 337 €	955 800 €	965 358 €	975 011 €	652 907 €
Bonus "territoire Ctg"	Périscolaire	0 €	0 €	91 120 €	91 120 €	91 120 €	60 664 €	425 144 €
	Extrascolaire - Mercredi	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire - vacances	0 €	0 €	35 378 €	35 378 €	35 378 €	23 788 €	165 300 €
	Total	0 €	0 €	126 498 €	126 498 €	126 498 €	84 452 €	590 444 €
Contribution votée par SCIN en 2023	Périscolaire	/	/	/	/	/	/	/
	Extrascolaire - Mercredi	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €	156 275 €	106 131 €	973 668 €
	Extrascolaire - vacances	126 020 €	377 026 €	380 796 €	343 005 €	346 436 €	235 276 €	2 158 458 €
	Total	313 179 €	936 967 €	946 337 €	895 436 €	904 391 €	913 434 €	611 501 €
Contribution après avenant 1	Périscolaire	130 312 €	389 867 €	302 646 €	306 583 €	310 560 €	209 430 €	1 963 975 €
	Extrascolaire - Mercredi	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €	156 275 €	106 131 €	973 668 €
	Extrascolaire - vacances	126 020 €	377 026 €	345 418 €	307 627 €	311 058 €	211 488 €	1 993 158 €
	Total	313 179 €	936 967 €	819 839 €	768 938 €	777 893 €	786 936 €	527 049 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 814 758 €.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour Les Copains d'Abord

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 74 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Pierrette KEMPF et Danièle MIMAUD.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

52° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES SITES PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE L'ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALE SUR LES COMMUNES DE BANTZENHEIM, CHALAMPE, HOMBOURG, PETIT-LANDAU ET NIFFER - AVENANT N° 3 (2342/1.2.2/2137C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 14 novembre 2019, Mulhouse Alsace Agglomération a confié à la SPLEA, l'exploitation des sites périscolaires, extrascolaires et de l'animation jeunesse territoriale sur les communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer à partir de sa date de notification jusqu'au 31/08/2025.

Un premier avenant a eu pour objet de modifier le montant de la subvention annuelle, qui avait été surévaluée lors de la conclusion du contrat initial.

Compte tenu des nouvelles habilitations obtenues pour l'accueil périscolaire, un 2^e avenant a été conclu afin d'augmenter la capacité d'accueil de différents sites. Cette augmentation s'est faite à niveau de subvention égal de la part de Mulhouse Alsace Agglomération.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Contribution avant avenant 3	m2A	184 675 €	585 100 €	585 100 €	585 100 €	585 100 €	585 100 €	358 477 €	3 468 652 €
	Bantzenheim	23 139 €	87 315 €	87 315 €	87 315 €	87 315 €	87 315 €	58 210 €	517 924 €
	Chalampé	15 152 €	57 177 €	57 177 €	57 177 €	57 177 €	57 177 €	38 118 €	339 156 €
	Ottmarsheim	30 106 €	113 605 €	113 605 €	113 605 €	113 605 €	113 605 €	75 736 €	673 865 €
	Hombourg	27 841 €	105 058 €	105 058 €	105 058 €	105 058 €	105 058 €	70 039 €	623 169 €
	Petit-Landau	15 324 €	57 827 €	57 827 €	57 827 €	57 827 €	57 827 €	38 551 €	343 010 €
	Niffer	20 887 €	78 818 €	78 818 €	78 818 €	78 818 €	78 818 €	52 546 €	467 525 €
	Total communes	132 450 €	499 800 €	499 800 €	499 800 €	499 800 €	499 800 €	333 200 €	2 964 650 €
	Total	317 125 €	1 084 900 €	691 677 €					
Bonus territoire Ctg	m2A	0 €	0 €	0 €	116 407 €	116 407 €	116 407 €	71 320 €	420 541 €
	Bantzenheim	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Chalampé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Ottmarsheim	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Hombourg	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Petit-Landau	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Niffer	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total communes	0 €	0 €	0 €	31 355 €	31 355 €	31 355 €	20 904 €	114 969 €
	Total	0 €	0 €	0 €	147 762 €	147 762 €	147 762 €	92 224 €	535 510 €
Contribution après avenant 3	m2A	184 675 €	585 100 €	585 100 €	468 693 €	468 693 €	468 693 €	287 157 €	3 048 111 €
	Bantzenheim	23 139 €	87 315 €	87 315 €	81 837 €	81 837 €	81 837 €	54 558 €	497 839 €
	Chalampé	15 152 €	57 177 €	57 177 €	53 590 €	53 590 €	53 590 €	35 727 €	326 003 €
	Ottmarsheim	30 106 €	113 605 €	113 605 €	106 478 €	106 478 €	106 478 €	70 985 €	647 734 €
	Hombourg	27 841 €	105 058 €	105 058 €	98 467 €	98 467 €	98 467 €	65 645 €	599 003 €
	Petit-Landau	15 324 €	57 827 €	57 827 €	54 199 €	54 199 €	54 199 €	36 133 €	329 708 €
	Niffer	20 887 €	78 818 €	78 818 €	73 874 €	73 874 €	73 874 €	49 249 €	449 394 €
	Total communes	132 450 €	499 800 €	499 800 €	468 445 €	468 445 €	468 445 €	312 296 €	2 849 681 €
	Total	317 125 €	1 084 900 €	1 084 900 €	937 138 €	937 138 €	937 138 €	599 453 €	5 897 792 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 535 510 € dont 420 541 € sur la contribution de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des sites périscolaires, extrascolaires et de l'animation jeunesse territoriale sur les communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer avec la SPLEA.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 03 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES SITES
PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE L'ANIMATION JEUNESSE
TERRITORIALE SUR LES COMMUNES DE BANTZENHEIM, CHALAMPE, HOMBURG,
PETIT-LANDAU ET NIFFER**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 11 décembre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

La Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA) représentée par sa Présidente, Madame Josiane MEHLEN, domiciliée au 1 rue des Alpes, 68490 Ottmarsheim

ci-après désignée « la SPLEA » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 14 novembre 2019, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à la SPLEA, l'exploitation des sites périscolaires, extrascolaires et de l'animation jeunesse territoriale sur les communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer à partir de sa date de notification jusqu'au 31/08/2025.

Un premier avenant a eu pour objet de modifier le montant de la subvention annuelle, qui avait été surévaluée lors de la conclusion du contrat initial.

Compte tenu des nouvelles habilitations obtenues pour l'accueil périscolaire, un 2^e avenant a été conclu afin d'augmenter la capacité d'accueil de différents sites. Cette augmentation s'est faite à niveau de subvention égal de la part de m2A.

- Périscolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la capacité d'accueil des sites périscolaires est la suivante :

Site	Capacité midi	Capacité soir
Bantzenheim	62 places dont : - 20 maternels - 42 élémentaires	48 places dont : - 20 maternels - 28 élémentaires
Chalampé	44 places dont : - 30 maternels - 14 élémentaires	/
Hombourg	96 places dont - 40 maternels - 56 élémentaires	72 places dont - 30 maternels - 42 élémentaires
Petit-Landau	42 places dont : - 42 élémentaires (Les maternels de Petit Landau sont transférés à Niffer)	/
Niffer	58 places dont - 30 maternels - 28 élémentaires	34 places dont - 20 maternels - 14 élémentaires
Ottmarsheim	96 places dont - 40 maternels - 56 élémentaires	58 places dont : - 30 maternels - 28 élémentaires
Total site	398 places	212 places

- Accueil du matin

Site	Capacité
Bantzenheim Chalampé	25 places dont : - 19 maternels - 32 élémentaires
Hombourg Petit-Landau	11 places
Total site	36 places

- Accueil du mercredi

Site	Capacité
Bantzenheim Chalampé	34 places
Niffer	22 places
Hombourg Petit-Landau	42 places
Ottmarsheim	33 places
Total site	131 places

- Accueil extrascolaire

Vacances	Capacité
Hiver/Printemps/Toussaint	65 places
Juillet	80 places
Août	25 places
Séjours	20 places

- Animation jeunesse territoriale

Période	Capacité
Vacances scolaires Mercredis Soirs en période scolaire	16 places
Séjours	14 places
Mercredis Soirs en période scolaires	12 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire et ce conformément à la clause de réexamen figurant à l'article 15.1 de la convention. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 121 257 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 116 407 €.

Au titre du Bonus territoire pour l'extrascolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 32 662 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 31 355 €. Ce montant est déduit de la contribution des communes selon la répartition définie par la CLECT.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 535 510 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 18 %, tous avenants confondus, par rapport au contrat initial qui s'établissait 7 192 633 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin d'assurer l'équilibre économique du contrat, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Contribution avant avenant 3								
m2A	184 675 €	585 100 €	585 100 €	585 100 €	585 100 €	585 100 €	358 477 €	3 468 652 €
Bantzenheim	23 139 €	87 315 €	87 315 €	87 315 €	87 315 €	87 315 €	58 210 €	517 924 €
Chalampé	15 152 €	57 177 €	57 177 €	57 177 €	57 177 €	57 177 €	38 118 €	339 156 €
Ottmarsheim	30 106 €	113 605 €	113 605 €	113 605 €	113 605 €	113 605 €	75 736 €	673 865 €
Hombourg	27 841 €	105 058 €	105 058 €	105 058 €	105 058 €	105 058 €	70 039 €	623 169 €
Petit-Landau	15 324 €	57 827 €	57 827 €	57 827 €	57 827 €	57 827 €	38 551 €	343 010 €
Niffer	20 887 €	78 818 €	78 818 €	78 818 €	78 818 €	78 818 €	52 546 €	467 525 €
Total communes	132 450 €	499 800 €	499 800 €	499 800 €	499 800 €	499 800 €	333 200 €	2 964 650 €
Total	317 125 €	1 084 900 €	691 677 €	6 433 302 €				
Bonus territoire Ctg								
m2A	0 €	0 €	0 €	116 407 €	116 407 €	116 407 €	71 320 €	420 541 €
Bantzenheim	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Chalampé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ottmarsheim	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Hombourg	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Petit-Landau	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Niffer	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total communes	0 €	0 €	0 €	31 355 €	31 355 €	31 355 €	20 904 €	114 969 €
Total	0 €	0 €	0 €	147 762 €	147 762 €	147 762 €	92 224 €	535 510 €
Contribution après avenant 3								
m2A	184 675 €	585 100 €	585 100 €	468 693 €	468 693 €	468 693 €	287 157 €	3 048 111 €
Bantzenheim	23 139 €	87 315 €	87 315 €	81 837 €	81 837 €	81 837 €	54 558 €	497 839 €
Chalampé	15 152 €	57 177 €	57 177 €	53 590 €	53 590 €	53 590 €	35 727 €	326 003 €
Ottmarsheim	30 106 €	113 605 €	113 605 €	106 478 €	106 478 €	106 478 €	70 985 €	647 734 €
Hombourg	27 841 €	105 058 €	105 058 €	98 467 €	98 467 €	98 467 €	65 645 €	599 003 €
Petit-Landau	15 324 €	57 827 €	57 827 €	54 199 €	54 199 €	54 199 €	36 133 €	329 708 €
Niffer	20 887 €	78 818 €	78 818 €	73 874 €	73 874 €	73 874 €	49 249 €	449 394 €
Total communes	132 450 €	499 800 €	499 800 €	468 445 €	468 445 €	468 445 €	312 296 €	2 849 681 €
Total	317 125 €	1 084 900 €	1 084 900 €	937 138 €	937 138 €	937 138 €	599 453 €	5 897 792 €

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
Le Président

Pour la SPLEA
La Présidente

Fabian JORDAN

Josiane MEHLEN

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 69 + 13 procurations.

Ne prennent pas part au vote (11) : Francine AGUDO-PEREZ, Jean-Marie BEHE (représenté par Thierry BELLONI), Thierry ENGASSER (représenté par Hugues HARTMANN), Pierrette KEMPF, Josiane MEHLEN (représentée par Fabian JORDAN), Véronique MEYER, Rémy NEUMANN, Carole TALLEUX, Roland ONIMUS, Pierre SALZE (représenté par Jean-Paul JULIEN) et Christiane SCHELL.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

53° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACTIVITES PETITE ENFANCE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE WITTELSHEIM - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2138C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 14 août 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre socio-culturel de Wittelsheim, l'exploitation des activités petite enfance, périscolaire et extrascolaire de Wittelsheim, à partir du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2027.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2022 est fixée à :

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Contribution avant avenant 1	Petite enfance - Multi-accueil (m2A)	60 613 €	184 789 €	187 549 €	190 358 €	193 194 €	152 652 €	969 155 €
	Petite enfance - RPE (m2A)	9 858 €	29 974 €	30 407 €	30 853 €	31 308 €	21 185 €	153 585 €
	Petite enfance - LAEP (m2A)	4 351 €	15 402 €	15 952 €	16 490 €	17 029 €	11 739 €	80 963 €
	Périscolaire (m2A)	89 463 €	295 499 €	298 505 €	301 544 €	304 589 €	215 483 €	1 505 083 €
	Extrascolaire (Wittelsheim)	48 338 €	162 649 €	165 803 €	168 377 €	170 994 €	100 479 €	816 640 €
	Total	212 623 €	688 313 €	698 216 €	707 622 €	717 114 €	501 538 €	3 525 426 €
Bonus "territoire Ctg"	Petite enfance - Multi-accueil (m2A)	78 411 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	61 957 €	454 012 €
	Petite enfance - RPE (m2A)	6 385 €	6 385 €	6 385 €	6 385 €	6 385 €	4 320 €	36 245 €
	Petite enfance - LAEP (m2A)	14 183 €	14 183 €	14 183 €	14 183 €	14 183 €	9 777 €	80 692 €
	Périscolaire (m2A)	98 924 €	98 924 €	98 924 €	98 924 €	98 924 €	69 984 €	564 604 €
	Extrascolaire (Wittelsheim) mercredi -	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire (Wittelsheim) vacances -	46 290 €	46 290 €	46 290 €	46 290 €	46 290 €	27 201 €	258 651 €
	Total	244 193 €	173 239 €	1 394 204 €				
Contribution après avenant 1	Petite enfance - Multi-accueil (m2A)	-17 798 €	106 378 €	109 138 €	111 947 €	114 783 €	90 695 €	515 143 €
	Petite enfance - RPE (m2A)	-4 325 €	15 791 €	16 224 €	16 670 €	17 125 €	11 588 €	73 073 €
	Petite enfance - LAEP (m2A)	-2 034 €	9 017 €	9 567 €	10 105 €	10 644 €	7 338 €	44 637 €
	Périscolaire (m2A)	-9 461 €	196 575 €	199 581 €	202 620 €	205 665 €	145 499 €	940 479 €
	Extrascolaire (Wittelsheim)	2 048 €	116 359 €	119 513 €	122 087 €	124 704 €	73 278 €	557 989 €
	Total	-31 570 €	444 120 €	454 023 €	463 429 €	472 921 €	328 299 €	2 131 222 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 1 394 204 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités petite enfance, périscolaire et extrascolaire de Wittelsheim avec l'association Centre socio-culturel de Wittelsheim.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES ACTIVITES PETITE
ENFANCE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE WITTELSHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association « Centre socio-culturel de Wittelsheim », représentée par son Président, Monsieur Gérard CABANES, domiciliée 32 rue du cher – 68310 WITTELSHEIM

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 14 août 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Centre socio-culturel de Wittelsheim, l'exploitation des activités petite enfance, périscolaire et extrascolaire de Wittelsheim, à partir du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2027.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Petite enfance

Service	Capacité
Multi accueil collectif 0-4 ans	40 places
Relai Petite Enfance (RPE)	/
Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)	

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	90 places	60 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	170 places	68 places
Total	260 places	128 places

- Extrascolaire

Service	Capacité 3-6 ans	Capacité 7-12 ans	Total
Accueil mercredi	30 places	30 places	60 places
Accueil extrascolaire	50 places	70 places	120 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire. En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2022 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

A noter que « le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (Psu, bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap, bonus territoire CTG...) ne dépasse pas 90 % des charges de l'EAJE. »

Les montants des bonus Ctg par activités et par an sont les suivants :

Activités	Nombre contractualisé	Montant du bonus par unité	Montant total du bonus Ctg
Multi-accueil	40 places	1 960,28 €/place	78 411 €
RPE	1 ETP	14 183,47 € / ETP	14 183 €
LAEP	697 heures d'ouverture	9,16 €/heure d'ouverture	6 385 €
Périscolaire	103 046 heures	0,96 € / heure	98 924 €
Extrascolaire	38 575 heures	1,20 € / heure	46 290 €

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 1 394 105 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 39.54 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 3 525 426 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les recettes perçues par le délégataire, ainsi que le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – REMUNERATION DU DELEGATAIRE

L'article 10 de la convention d'exploitation est modifié comme suit :

Pour le multi-accueil, le délégataire perçoit directement les recettes versées par les usagers en fonction du barème CAF (cf. article 4.1 des présentes).

Pour le périscolaire, le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base du barème des participations familiales tel que défini à l'article 4.5.

Pour l'extrascolaire, le délégataire perçoit directement auprès des usagers les recettes provenant de l'inscription des enfants calculées sur la base de la tarification proposée par le délégataire.

Le délégataire perçoit également directement les aides de la CAF notamment :

- Les prestations de services
- Le Bonus « Territoire Ctg »

L'exploitant devra conclure une convention spécifique avec la CAF du Haut Rhin ; afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

A noter que les tarifs périscolaires peuvent être révisés chaque année par m2A . Les nouveaux tarifs sont portés à la connaissance du délégataire par ordre de service.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A ET WITTELSHEIM

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

	01/09/2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Contribution avant avenant 1	Petite enfance - Multi-accueil (m2A)	60 613 €	184 789 €	187 549 €	190 358 €	193 194 €	969 155 €
	Petite enfance - RPE (m2A)	9 858 €	29 974 €	30 407 €	30 853 €	31 308 €	153 585 €
	Petite enfance - LAEP (m2A)	4 351 €	15 402 €	15 952 €	16 490 €	17 029 €	80 963 €
	Périscolaire (m2A)	89 463 €	295 499 €	298 505 €	301 544 €	304 589 €	1 505 083 €
	Extrascolaire (Wittelsheim)	48 338 €	162 649 €	165 803 €	168 377 €	170 994 €	816 640 €
	Total	212 623 €	688 313 €	698 216 €	707 622 €	717 114 €	501 538 €
Bonus "territoire Ctg"	Petite enfance - Multi-accueil (m2A)	78 411 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	78 411 €	454 012 €
	Petite enfance - RPE (m2A)	14 183 €	14 183 €	14 183 €	14 183 €	14 183 €	80 512 €
	Petite enfance - LAEP (m2A)	6 385 €	6 385 €	6 385 €	6 385 €	6 385 €	36 326 €
	Périscolaire (m2A)	98 924 €	98 924 €	98 924 €	98 924 €	98 924 €	564 604 €
	Extrascolaire (Wittelsheim) - mercredi	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Extrascolaire (Wittelsheim) - vacances	46 290 €	46 290 €	46 290 €	46 290 €	46 290 €	258 651 €
Total	244 193 €	244 193 €	244 193 €	244 193 €	244 193 €	173 140 €	1 394 105 €
Contribution après avenant 1	Petite enfance - Multi-accueil (m2A)	-17 798 €	106 378 €	109 138 €	111 947 €	114 783 €	515 143 €
	Petite enfance - RPE (m2A)	-4 325 €	15 791 €	16 224 €	16 670 €	17 125 €	73 073 €
	Petite enfance - LAEP (m2A)	-2 034 €	9 017 €	9 567 €	10 105 €	10 644 €	44 637 €
	Périscolaire (m2A)	-9 461 €	196 575 €	199 581 €	202 620 €	205 665 €	940 479 €
	Extrascolaire (Wittelsheim)	2 048 €	116 359 €	119 513 €	122 087 €	124 704 €	557 989 €
	Total	-31 570 €	444 120 €	454 023 €	463 429 €	472 921 €	328 398 €
Total m2A	-33 618 €	327 761 €	334 510 €	341 342 €	348 217 €	255 120 €	1 573 332 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur les exercices 2022 et 2023 seraient supérieurs au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

NOTA : pour l'année 2022, la convention ayant pris effet au 1^{er} septembre, le montant de la contribution proratisée est supérieur au montant total de la CTG sur l'année, ce qui conduit à un montant de contribution révisé négatif. Dans la mesure où le gestionnaire est identique sur les 2 périodes, et le montant du bonus ayant été communiqué par la CAF après échéance de la précédente convention, il est donc inscrit un montant négatif qui fera l'objet d'un titre de recettes. Mais il est à noter que le gestionnaire a également reçu des contributions ou subventions pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2022, d'un montant supérieur au titre de recettes à émettre.

A titre d'exemple, le délégant titrera donc les montants suivants pour 2022, le montant de la contribution prévue initialement ayant été intégralement versé :

- Petite enfance : $60\ 613 + 17\ 798 = 78\ 411\ €$
- RPE : $9\ 858 + 4\ 325 = 14\ 183\ €$
- LAEP : $4\ 351 + 2\ 034 = 6\ 385\ €$
- Périscolaire : $89\ 463 + 9\ 461 = 98\ 924\ €$

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 1 394 105 €.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour le CSC de Wittelsheim

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 15 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Yves GOEPFERT (représenté par Antoine VIOLA) et Josiane MEHLEN (représentée par Fabian JORDAN).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

54° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SITE DE ZILLISHEIM - AVENANT N° 1 (2342/1.2.2/2139C)

Par convention de concession portant délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Foyers Clubs d'Alsace, l'exploitation des activités périscolaires de Zillisheim, à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Mulhouse Alsace Agglomération, les communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération et la CAF, les prestations contractualisées au titre du bonus Territoire « Ctg » sont directement versées au gestionnaire du service, a contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour Mulhouse Alsace Agglomération, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif à compter de 2022.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé d'autoriser le délégataire à recevoir directement le bonus Territoire « Ctg », et d'en déduire le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération.

La contribution forfaitaire à compter de 2023 est fixée à :

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution initiale	147 269 €	149 478 €	151 720 €	153 995 €	602 462 €
Bonus territoire Ctg	29 244 €	29 244 €	29 244 €	29 244 €	116 976 €
Contribution après avenant 1	118 025 €	120 234 €	122 476 €	124 751 €	485 486 €

Ce qui représente sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 116 976 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités périscolaires de Zillisheim avec l'association Foyers Clubs d'Alsace.

P.J : projet d'avenant



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION

Direction Enfance et Famille

2342 – EP

**AVENANT N° 01 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES DU SITE DE ZILLISHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 octobre 2023

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et

d'autre part,

L'association Foyers Clubs d'Alsace, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe Boeglin, domiciliée au 4 rue des Castors – 68200 MULHOUSE

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 26 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, à l'association Fédération des Foyers Club d'Alsace, l'exploitation des activités périscolaires de Zillisheim, à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

L'offre d'accueil prévue dans la délégation de service public est la suivante :

- Périscolaire

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel (3-6 ans)	25 places	10 places
Enfants d'âge élémentaire (6-12 ans)	55 places	33 places
Total	80 places	43 places

Au cours de l'année 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a souhaité modifier l'architecture des financements de sa politique contractuelle. Aux contrats Enfance Jeunesse passés ultérieurement avec les collectivités vient désormais se substituer une convention territoriale globale, à laquelle sont adossées des conventions d'objectifs et de financements, correspondant notamment aux financements anciennement fléchés au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Désormais, les prestations contractualisées au titre du bonus « Territoire « Ctg » » sont directement versées au gestionnaire du service, à contrario de l'ancien dispositif où la collectivité percevait des aides de la CAF par actions, au titre de sa politique Enfance Jeunesse. Pour m2A, les prestations de services relative à la Petite enfance et au Périscolaire sont concernées par ce changement de dispositif.

Ces prestations de la CAF ayant vocation à être versées directement au gestionnaire du service et non plus à m2A, il convient donc de minorer la contribution annuelle versée au titre du contrat de délégation, pour un montant strictement équivalent de l'aide à percevoir par le délégataire et ce conformément à la clause de réexamen figurant à l'article 15.1 de la convention.

En conséquence, il convient d'ajuster les comptes d'exploitation prévisionnels de la DSP à compter de 2023 par la prise en compte de ces éléments, qui ne remettent pas en cause les principes généraux de l'exploitation ni ne portent atteinte aux grands équilibres de la convention initiale.

Au titre du Bonus territoire Ctg pour le Périscolaire, le nombre d'heures contractualisées est de 30 462 pour un montant par heure de 0,96 €, ce qui représente une aide de la CAF de 29 244 €.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel lié est modifié en conséquence.

Les dispositions du présent avenant entraînent une diminution de la participation du délégant à hauteur de 116 979 € pour toute la durée de la convention, ce qui représente une baisse de 19,42 % par rapport au contrat initial qui s'établissait à 602 462 €.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 du code de la commande publique et du R3135-8 (modification inférieure à 10 %), du R3135-7 (modification non substantielle) du code de la commande publique, il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par m2A au délégataire.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE M2A

Afin de prendre en compte le versement direct des aides de la CAF au délégataire, l'article 11.2 de la convention d'exploitation relatif à la contribution versée par m2A est modifié comme suit :

« *La contribution forfaitaire m2A est fixée à :*

	2023	2024	2025	2026	Total
Contribution initiale	147 269 €	149 478 €	151 720 €	153 995 €	602 462 €
Bonus territoire Ctg	29 244 €	29 244 €	29 244 €	29 244 €	116 976 €
Contribution après avenant 1	118 025 €	120 234 €	122 476 €	124 751 €	485 486 €

Dans le cas où le montant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2023 serait supérieur au montant de la contribution telle que définie par le présent avenant, m2A émettra un titre de recettes à l'encontre du délégataire afin de recouvrer le trop perçu.

Ces modifications représentent sur la durée de la délégation de service public une diminution de la contribution de 116 976 €.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à Mulhouse, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Pour Les Foyers Clubs d'Alsace

Josiane MEHLEN

.....

Avenant notifié le

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

55° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DU MULTI-ACCUEIL ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BOLLWILLER – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'EXPLOITATION (2342/1.2.1/2173C)

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le choix de la concession portant délégation de service public en tant que mode d'exploitation du multi-accueil et de l'accueil périscolaire à Bollwiller.

La précédente concession arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la procédure de consultation menée, pour une délégation de service public courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, deux candidatures ont été reçues : l'association Synergie Family et l'association MJC de Bollwiller, titulaire actuel de la concession.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 14 septembre 2023 afin d'examiner les candidatures et d'admettre les candidats à présenter une offre.

Les candidatures des deux candidats ayant été admises, il a été procédé au cours de la même séance à l'analyse des offres. A ce titre, les pièces produites par la MJC de Bollwiller étaient conformes à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation. L'offre du candidat Synergie Family était quant à elle incomplète, le compte d'exploitation prévisionnel relatif à l'accueil périscolaire n'ayant pas été fourni. S'agissant d'une pièce substantielle, son offre a été écartée sans être analysée.

La Commission a considéré que l'offre de la MJC de Bollwiller était acceptable au regard des critères qualitatifs et quantitatifs énoncés. En effet, l'offre du candidat présentait :

- des propositions pédagogiques solides ainsi qu'un projet d'établissement particulièrement riche,
- des propositions financières correctes sur la plupart des critères d'analyse.

A partir de son avis circonstancié sur l'offre, la Commission a préconisé l'ouverture de négociations par le Président ou son représentant avec le candidat.

Plusieurs échanges ont donc été effectués avec le candidat par voie dématérialisée ainsi qu'en présentiel, lors de séances de négociations organisée les 28 septembre et 9 novembre 2023.

Suite à ces négociations, le candidat a pu remettre son offre définitive le 13 novembre 2023.

Sur la qualité du service rendu, le candidat présente, après négociations, un projet pédagogique ainsi qu'un règlement de fonctionnement complets et clairs dans toutes leurs composantes.

Sur la qualité de l'économie du service délégué, et après négociations, le candidat propose une offre cohérente que ce soit au niveau des recettes ou au niveau des charges.

Sur la qualité des moyens et de l'organisation dédiés à la gestion, l'entretien et la maintenance de la structure, le candidat propose une offre détaillée et cohérente.

L'analyse financière de l'offre négociée fait apparaître les contributions financières suivantes :

Participation m2a budgétée par le candidat	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Multi-accueil	247 096 €	252 038 €	257 079 €	262 220 €	267 464 €	1 285 897 €
Périscolaire	233 180 €	237 844 €	242 600 €	247 452 €	252 401 €	1 213 477 €
Total	480 276 €	489 882 €	499 679 €	509 672 €	519 865 €	2 499 374 €

Les analyses financières détaillées figurent en annexe du rapport de l'exécutif.

Ainsi, il ressort de ces analyses que la MJC de Bollwiller présente de bonnes garanties pour assurer un service public de qualité.

Par conséquent, il est proposé de désigner l'association MJC de Bollwiller pour assurer l'exploitation du multi-accueil et de l'accueil périscolaire à Bollwiller.

Au regard de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le choix de confier la concession de service public pour l'exploitation du multi-accueil et de l'accueil périscolaire à Bollwiller à l'association MJC de Bollwiller,
- approuve les termes de la convention de concession de service public,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires.

PJ : - Rapport de la commission et ses annexes
- Rapport de l'exécutif et ses annexes
- Projet de convention d'exploitation et ses annexes

Pour toute demande relative à la délibération n° 2173C et à ses pièces jointes, merci de s'adresser au :

Service de la Commande publique

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 MULHOUSE CEDEX 9

03 69 77 77 06

ou

03 69 77 65 99

ou

03 89 32 58 58 (demander le service de la Commande publique de Mulhouse Alsace Agglomération)

commande.publique-agglo@m2a.fr

Accueil de la Maison du Territoire -

9 avenue Konrad Adenauer 68390

SAUSHEIM :

03 89 66 70 00

M. le Président : Cette fois-ci c'est Véronique MEYER qui nous parle des attributions de délégation de service public. Il s'agit des six délibérations suivantes de 55 à 60.

Mme MEYER : Merci, M. le Président.

Je vous remercie d'avoir concentré toutes ces délibérations.

Lors de la séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le choix de la concession portant délégation de service public en tant que mode d'exploitation pour :

- le multi-accueil et l'accueil périscolaire de Bollwiller ;
- « La Courte Échelle », accueil périscolaire à Riedisheim ;
- l'accueil périscolaire à Dietwiller ;
- l'accueil périscolaire à Habsheim ;
- l'accueil périscolaire « Îlot Mômes » à Pfasttat ;
- l'accueil périscolaire « Récré ô Môme » à Pfasttat.

Pour ces établissements, différentes candidatures ont été reçues :

- pour l'association multi-accueil et l'accueil périscolaire à Bollwiller, l'association Synergie Family et l'association MJC de Bollwiller ;
- pour « La Courte Échelle », c'est l'association Foyers Clubs qui a postulé ;
- pour Dietwiller, c'est l'association l'Île Aux Copains ainsi que pour Habsheim ;
- pour le périscolaire « Ilot Mômes » et « Récré ô Mome » à Pfasttat, c'est l'association centre social culturel La Bobine.

Des commissions de délégation de service public se sont réunies courant 2023 pour examiner ces candidatures et c'est l'association MJC de Bollwiller qui l'a obtenu car l'association Synergie Family n'avait pas un dossier complet.

Les candidats ont proposé une offre cohérente que ce soit au niveau des recettes qu'au niveau des charges. Vous trouverez les sommes dans l'annexe que vous avez eue dans votre dossier.

M. le Président : Merci beaucoup, Véronique.

Des questions ? Des votes contre ou des abstentions ?

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 75 + 17 procurations.

Ne prend pas part au vote (1) : Pierrette KEMPF.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

56° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE « LA COURTE ECHELLE » A RIEDISHEIM – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'EXPLOITATION (2342/1.2.1/2174C)

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le choix de la concession portant délégation de service public en tant que mode d'exploitation de l'accueil périscolaire « La Courte échelle » à Riedisheim.

La précédente concession arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la procédure de consultation menée, pour une délégation de service public courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, une candidature a été reçue : l'association Foyers Clubs d'Alsace, titulaire actuel de la concession.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 4 mai 2023 afin d'examiner les candidatures et d'admettre les candidats à présenter une offre.

La candidature de ce candidat ayant été admise, il a été procédé au cours de la même séance à l'analyse de l'offre. A ce titre, les pièces produites par les candidats étaient conformes à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation.

La Commission a considéré que l'offre des Foyers Clubs d'Alsace était acceptable au regard des critères qualitatifs et quantitatifs énoncés. En effet, l'offre du candidat présentait :

- des propositions pédagogiques solides ainsi qu'un projet d'établissement particulièrement riche,
- des propositions financières correctes sur la plupart des critères d'analyse.

A partir de son avis circonstancié sur l'offre, la Commission a préconisé l'ouverture de négociations par le Président ou son représentant avec le candidat.

Plusieurs échanges ont donc été effectués avec le candidat par voie dématérialisée ainsi qu'en présentiel, lors de séances de négociations organisées les 25 mai et 21 juin 2023.

Suite à ces négociations, le candidat a pu remettre son offre définitive le 6 octobre 2023.

Sur la qualité du service rendu, le candidat présente, après négociations, un projet pédagogique ainsi qu'un règlement de fonctionnement complets et clairs dans toutes leurs composantes.

Sur la qualité de l'économie du service délégué, et après négociations, le candidat propose une offre cohérente que ce soit au niveau des recettes ou au niveau des charges.

Sur la qualité des moyens et de l'organisation dédiés à la gestion, l'entretien et la maintenance de la structure, le candidat propose une offre détaillée et cohérente.

L'analyse financière de l'offre négociée fait apparaître les contributions financières suivantes :

Participation m2a budgétée par le candidat	2024	2025	2026	TOTAL
Périscolaire	225 068 €	229 569 €	234 161 €	688 798 €

Les analyses financières détaillées figurent en annexe du rapport de l'exécutif.

Ainsi, il ressort de ces analyses que l'association les Foyers Clubs d'Alsace présente de bonnes garanties pour assurer un service public de qualité.

Par conséquent, il est proposé de désigner l'association Foyers Clubs d'Alsace pour assurer l'exploitation de l'accueil périscolaire « La Courte échelle » à Riedisheim.

Au regard de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le choix de confier la concession de service public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire « La Courte échelle » à Riedisheim à l'association Foyers Clubs d'Alsace,
- approuve les termes de la convention de concession de service public joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires.

PJ : - Rapport de la commission et ses annexes
- Rapport de l'exécutif et ses annexes
- Projet de convention d'exploitation et ses annexes

Pour toute demande relative à la délibération n° 2174C et à ses pièces jointes, merci de s'adresser au :

Service de la Commande publique

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 MULHOUSE CEDEX 9

03 69 77 77 06

ou

03 69 77 65 99

ou

03 89 32 58 58 (demander le service de la Commande publique de Mulhouse Alsace Agglomération)

commande.publique-agglo@m2a.fr

Accueil de la Maison du Territoire -

9 avenue Konrad Adenauer 68390

SAUSHEIM :

03 89 66 70 00

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

57° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE A DIETWILLER – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'EXPLOITATION (2342/1.2.1/2175C)

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le choix de la concession portant délégation de service public en tant que mode d'exploitation de l'accueil périscolaire à Dietwiller.

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le Conseil d'Agglomération a approuvé la conclusion d'une convention de groupement d'autorité concédante avec le Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon, compétent en matière d'accueil extrascolaire sur la commune de Dietwiller.

La précédente concession arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la procédure de consultation menée, pour une délégation de service public courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, une candidature a été reçue : l'association l'Ile aux Copains, titulaire actuel de la concession.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 15 juin 2023 afin d'examiner les candidatures et d'admettre les candidats à présenter une offre.

La candidature de ce candidat ayant été admise, il a été procédé au cours de la même séance à l'analyse de l'offre. A ce titre, les pièces produites par les candidats étaient conformes à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation.

La Commission a considéré que l'offre de l'Ile aux Copains était acceptable au regard des critères qualitatifs et quantitatifs énoncés. En effet, l'offre du candidat présentait :

- des propositions pédagogiques solides ainsi qu'un projet d'établissement particulièrement riche,
- des propositions financières correctes sur la plupart des critères d'analyse.

A partir de son avis circonstancié sur l'offre, la Commission a préconisé l'ouverture de négociations par le Président ou son représentant avec le candidat.

Plusieurs échanges ont donc été effectués avec le candidat par voie dématérialisée ainsi qu'en présentiel, lors d'une séance de négociations organisée le 10 juillet 2023.

Suite à ces négociations, le candidat a pu remettre son offre définitive le 20 septembre 2023.

Sur la qualité du service rendu, le candidat présente, après négociations, un projet pédagogique ainsi qu'un règlement de fonctionnement complets et clairs dans toutes leurs composantes.

Sur la qualité de l'économie du service délégué, et après négociations, le candidat propose une offre cohérente que ce soit au niveau des recettes ou au niveau des charges.

Sur la qualité des moyens et de l'organisation dédiés à la gestion, l'entretien et la maintenance de la structure, le candidat propose une offre détaillée et cohérente.

L'analyse financière de l'offre négociée fait apparaître les contributions financières suivantes :

Participation m2a budgétée par le candidat	2024	2025	TOTAL
Périscolaire	95 000 €	102 000 €	197 000 €
Extrascolaire	108 000 €	111 600 €	219 600 €
Total	203 000 €	213 600 €	416 600 €

Les analyses financières détaillées figurent en annexe du rapport de l'exécutif.

Ainsi, il ressort de ces analyses que l'Ile aux Copains présente de bonnes garanties pour assurer un service public de qualité.

Par conséquent, il est proposé de désigner l'association l'Ile aux Copains pour assurer l'exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire à Dietwiller.

Au regard de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le choix de confier la concession de service public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire à Dietwiller à l'association l'Ile aux Copains,
- approuve les termes de la convention de concession de service public joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires.

PJ : - Rapport de la commission et ses annexes
- Rapport de l'exécutif et ses annexes
- Projet de convention d'exploitation et ses annexes

Pour toute demande relative à la délibération n° 2175C et à ses pièces jointes, merci de s'adresser au :

Service de la Commande publique

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 MULHOUSE CEDEX 9

03 69 77 77 06

ou

03 69 77 65 99

ou

03 89 32 58 58 (demander le service de la Commande publique de Mulhouse Alsace Agglomération)

commande.publique-agglo@m2a.fr

Accueil de la Maison du Territoire -

9 avenue Konrad Adenauer 68390

SAUSHEIM :

03 89 66 70 00

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

58° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE A HABSHEIM – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'EXPLOITATION (2342/1.2.1/2176C)

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le choix de la concession portant délégation de service public en tant que mode d'exploitation de l'accueil périscolaire à Habsheim.

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le Conseil d'Agglomération a approuvé la conclusion d'une convention de groupement d'autorité concédante avec le Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon, compétent en matière d'accueil extrascolaire sur la commune de Habsheim.

La précédente concession arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la procédure de consultation menée, pour une délégation de service public courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, une candidature a été reçue : l'association l'Ile aux Copains, titulaire actuel de la concession.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 15 juin 2023 afin d'examiner les candidatures et d'admettre les candidats à présenter une offre.

La candidature de ce candidat ayant été admise, il a été procédé au cours de la même séance à l'analyse de l'offre. A ce titre, les pièces produites par les candidats étaient conformes à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation.

La Commission a considéré que l'offre de l'Ile aux Copains était acceptable au regard des critères qualitatifs et quantitatifs énoncés. En effet, l'offre du candidat présentait :

- des propositions pédagogiques solides ainsi qu'un projet d'établissement particulièrement riche,
- des propositions financières correctes sur la plupart des critères d'analyse.

A partir de son avis circonstancié sur l'offre, la Commission a préconisé l'ouverture de négociations par le Président ou son représentant avec le candidat.

Plusieurs échanges ont donc été effectués avec le candidat par voie dématérialisée ainsi qu'en présentiel, lors d'une séance de négociations organisée le 10 juillet 2023.

Suite à ces négociations, le candidat a pu remettre son offre définitive le 20 septembre 2023.

Sur la qualité du service rendu, le candidat présente, après négociations, un projet pédagogique ainsi qu'un règlement de fonctionnement complets et clairs dans toutes leurs composantes.

Sur la qualité de l'économie du service délégué, et après négociations, le candidat propose une offre cohérente que ce soit au niveau des recettes ou au niveau des charges.

Sur la qualité des moyens et de l'organisation dédiés à la gestion, l'entretien et la maintenance de la structure, le candidat propose une offre détaillée et cohérente.

L'analyse financière de l'offre négociée fait apparaître les contributions financières suivantes :

Participation m2a budgétée par le candidat	2024	2025	TOTAL
Périscolaire	280 000 €	290 000 €	570 000 €
Extrascolaire	192 000 €	198 400 €	390 400 €
Total	472 000 €	488 400 €	960 400 €

Les analyses financières détaillées figurent en annexe du rapport de l'exécutif.

Ainsi, il ressort de ces analyses que l'Ile aux Copains présente de bonnes garanties pour assurer un service public de qualité.

Par conséquent, il est proposé de désigner l'association l'Ile aux Copains pour assurer l'exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire à Habsheim.

Au regard de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le choix de confier la concession de service public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire à Habsheim à l'association l'Ile aux Copains,
- approuve les termes de la convention de concession de service public joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires.

PJ : - Rapport de la commission et ses annexes
- Rapport de l'exécutif et ses annexes
- Projet de convention d'exploitation et ses annexes

Pour toute demande relative à la délibération n° 2176C et à ses pièces jointes, merci de s'adresser au :

Service de la Commande publique

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 MULHOUSE CEDEX 9

03 69 77 77 06

ou

03 69 77 65 99

ou

03 89 32 58 58 (demander le service de la Commande publique de Mulhouse Alsace Agglomération)

commande.publique-agglo@m2a.fr

Accueil de la Maison du Territoire -

9 avenue Konrad Adenauer 68390

SAUSHEIM :

03 89 66 70 00

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

59 CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE « ILOT MÔME » A PFASTATT – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'EXPLOITATION (2342/1.2.1/2177C)

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le choix de la concession portant délégation de service public en tant que mode d'exploitation de l'accueil périscolaire « Ilot Môme » à Pfastatt.

La précédente concession arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la procédure de consultation menée, pour une délégation de service public courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, une candidature a été reçue : l'association Centre Socio-Culturel La Bobine.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 14 septembre 2023 afin d'examiner les candidatures et d'admettre les candidats à présenter une offre.

La candidature de ce candidat ayant été admise, il a été procédé au cours de la même séance à l'analyse des offres. A ce titre, les pièces produites par la Bobine étaient conformes à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation.

La Commission a considéré que l'offre du CSC La Bobine était acceptable au regard des critères qualitatifs et quantitatifs énoncés. En effet, l'offre du candidat présentait :

- des propositions pédagogiques solides ainsi qu'un projet d'établissement particulièrement riche,
- des propositions financières correctes sur la plupart des critères d'analyse.

A partir de son avis circonstancié sur l'offre, la Commission a préconisé l'ouverture de négociations par le Président ou son représentant avec le candidat.

Plusieurs échanges ont donc été effectués avec le candidat par voie dématérialisée ainsi qu'en présentiel, lors de séances de négociations organisée les 28 septembre et 9 novembre 2023.

Suite à ces négociations, le candidat a pu remettre son offre définitive le 13 novembre 2023.

Sur la qualité du service rendu, le candidat présente, après négociations, un projet pédagogique ainsi qu'un règlement de fonctionnement complets et clairs dans toutes leurs composantes.

Sur la qualité de l'économie du service délégué, et après négociations, le candidat propose une offre cohérente que ce soit au niveau des recettes ou au niveau des charges.

Sur la qualité des moyens et de l'organisation dédiés à la gestion, l'entretien et la maintenance de la structure, le candidat propose une offre détaillée et cohérente.

L'analyse financière de l'offre négociée fait apparaître les contributions financières suivantes :

Participation m2a budgétée par le candidat	2024	2025	TOTAL
Périscolaire	81 023 €	82 156 €	163 179 €

Les analyses financières détaillées figurent en annexe du rapport de l'exécutif.

Ainsi, il ressort de ces analyses que le CSC La Bobine présente de bonnes garanties pour assurer un service public de qualité.

Par conséquent, il est proposé de désigner l'association Centre Socio-Culturel La Bobine pour assurer l'exploitation de l'accueil périscolaire « Ilot Môme » à Pfastatt.

Au regard de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le choix de confier la concession de service public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire « Ilot Môme » à Pfastatt à l'association Centre Socio-Culturel La Bobine,
- approuve les termes de la convention de concession de service public joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires.

PJ : - Rapport de la commission et ses annexes
- Rapport de l'exécutif et ses annexes
- Projet de convention d'exploitation et ses annexes

Pour toute demande relative à la délibération n° 2177C et à ses pièces jointes, merci de s'adresser au :

Service de la Commande publique

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 MULHOUSE CEDEX 9

03 69 77 77 06

ou

03 69 77 65 99

ou

03 89 32 58 58 (demander le service de la Commande publique de Mulhouse Alsace Agglomération)

commande.publique-agglo@m2a.fr

Accueil de la Maison du Territoire -

9 avenue Konrad Adenauer 68390

SAUSHEIM :

03 89 66 70 00

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 74 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Rémy NEUMANN et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

60° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE « RECRE O MOME » A PFASTATT – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'EXPLOITATION (2342/1.2.1/2178C)

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le choix de la concession portant délégation de service public en tant que mode d'exploitation de l'accueil périscolaire « Récré o Môme » à Pfastatt.

La précédente concession arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la procédure de consultation menée, pour une délégation de service public courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, une candidature a été reçue : l'association Centre Socio-Culturel La Bobine.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 14 septembre 2023 afin d'examiner les candidatures et d'admettre les candidats à présenter une offre.

La candidature de ce candidat ayant été admise, il a été procédé au cours de la même séance à l'analyse des offres. A ce titre, les pièces produites par la Bobine étaient conformes à la liste des documents exigés dans le règlement de consultation.

La Commission a considéré que l'offre du CSC La Bobine était acceptable au regard des critères qualitatifs et quantitatifs énoncés. En effet, l'offre du candidat présentait :

- des propositions pédagogiques solides ainsi qu'un projet d'établissement particulièrement riche,
- des propositions financières correctes sur la plupart des critères d'analyse.

A partir de son avis circonstancié sur l'offre, la Commission a préconisé l'ouverture de négociations par le Président ou son représentant avec le candidat.

Plusieurs échanges ont donc été effectués avec le candidat par voie dématérialisée ainsi qu'en présentiel, lors de séances de négociations organisée les 28 septembre et 9 novembre 2023.

Suite à ces négociations, le candidat a pu remettre son offre définitive le 13 novembre 2023.

Sur la qualité du service rendu, le candidat présente, après négociations, un projet pédagogique ainsi qu'un règlement de fonctionnement complets et clairs dans toutes leurs composantes.

Sur la qualité de l'économie du service délégué, et après négociations, le candidat propose une offre cohérente que ce soit au niveau des recettes ou au niveau des charges.

Sur la qualité des moyens et de l'organisation dédiés à la gestion, l'entretien et la maintenance de la structure, le candidat propose une offre détaillée et cohérente.

L'analyse financière de l'offre négociée fait apparaître les contributions financières suivantes :

Participation m2a budgétée par le candidat	2024	2025	TOTAL
Périscolaire	159 367 €	160 167 €	319 534 €

Les analyses financières détaillées figurent en annexe du rapport de l'exécutif.

Ainsi, il ressort de ces analyses que le CSC La Bobine présente de bonnes garanties pour assurer un service public de qualité.

Par conséquent, il est proposé de désigner l'association Centre Socio-Culturel La Bobine pour assurer l'exploitation de l'accueil périscolaire « Récré o Môme » à Pfastatt.

Au regard de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le choix de confier la concession de service public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire « Récré o Môme » à Pfastatt à l'association Centre Socio-Culturel La Bobine,
- approuve les termes de la convention de concession de service public joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires.

PJ : - Rapport de la commission et ses annexes
- Rapport de l'exécutif et ses annexes
- Projet de convention d'exploitation et ses annexes

Pour toute demande relative à la délibération n° 2178C et à ses pièces jointes, merci de s'adresser au :

Service de la Commande publique

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 MULHOUSE CEDEX 9

03 69 77 77 06

ou

03 69 77 65 99

ou

03 89 32 58 58 (demander le service de la Commande publique de Mulhouse Alsace Agglomération)

commande.publique-agglo@m2a.fr

Accueil de la Maison du Territoire -

9 avenue Konrad Adenauer 68390

SAUSHEIM :

03 89 66 70 00

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 74 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Rémy NEUMANN et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

61° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES ACTIVITES PETITE ENFANCE, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE RIXHEIM : CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES (2342/1.7.3/2208C)

Mulhouse Alsace Agglomération, conformément à ses statuts, entend répondre aux attentes des familles des communes membres par la mise en œuvre de ses compétences en matière d'organisation et de développement d'une offre d'accueil en faveur des enfants de 0 à 12 ans.

Plusieurs concessions portant délégation de service public concernant des activités petite enfance et périscolaires arrivent à échéance au 31 décembre 2024, notamment les sites de Rixheim.

Le Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon (SCIN), compétent en matière d'activités extrascolaires pour la commune de Rixheim a émis la volonté de constituer un groupement d'autorités concédantes pour ces concessions, dans un souci de gestion efficiente du service public et de la volonté d'avoir un gestionnaire commun.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement d'autorités concédantes avec le SCIN, tant pour la passation que pour l'exécution de la concession suivante :

- Exploitation des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires de Rixheim

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la convention de groupement d'autorités concédantes relative à l'exploitation des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires de Rixheim avec le Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon, jointe en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces contractuelles nécessaires.

P.J : projet de convention



**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT D'AUTORITES
CONCEDANTES POUR LES CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC
RELATIVES A LA GESTION DES ACTIVITES PETITE ENFANCE,
PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE RIXHEIM**

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 11 décembre 2023

ci-après désignée « m2A »

et

d'autre part,

Le Syndicat de Communes Ile Napoléon (SCIN) représentée par son Président, Monsieur Pierre LOGEL, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du

Préambule :

Soucieux d'une gestion efficiente du service public, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), compétente dans le domaine Péri-scolaire – Petite enfance et le Syndicat de Communes Ile Napoléon (SCIN), compétent dans le domaine de l'extrascolaire pour les communes de Rixheim, souhaitent constituer un groupement d'autorités concédantes, afin de désigner les concessionnaires chargés de la gestion des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires à Rixheim.

En application des articles L3112-1 et suivants du Code de la commande publique, le SCIN et m2A conviennent que la gestion de la procédure de passation des concessions de service public soit confiée à m2A selon les modalités ci-après précisées :

Article 1 : Objet du groupement de commandes

La présente convention définit les modalités de fonctionnement du groupement d'autorités concédantes constitué pour la passation commune des concessions de service public relatives à la gestion des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires à Rixheim.

Article 2 : Durée du groupement

Le groupement prendra fin à l'expiration de la concession de service public dont il est l'objet (date prévisionnelle de fin du contrat de concession : 31 décembre 2029).

Article 3 : Composition du groupement

Le groupement d'autorités concédantes est constitué des autorités concédantes signataires de la présente convention, soit :

- la communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
- le Syndicat de Communes Ile Napoléon (SCIN)

Article 4 : Désignation du coordonnateur du groupement

En application de l'article L3112-2 du code de la commande publique, Mulhouse Alsace Agglomération est chargée de mener les procédures de passation des concessions de service public objet du groupement, et à ce titre est désignée comme « coordonnateur du groupement » pour la durée de la convention. Elle est représentée par le Président de m2A ou toute personne bénéficiant de sa délégation de signature pour l'exercice des attributions de coordonnateur.

Article 5 : Frais de fonctionnement du groupement

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, en tant que coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des avis de concessions et des avis d'attribution
- les frais de reproduction de dossiers
- les frais d'envoi des dossiers.

Elle ne percevra aucune rémunération pour l'exécution des missions de coordonnateur.

Article 6 : Mission du coordonnateur

Mulhouse Alsace Agglomération est chargée, dans le respect des articles L.1411-1 à L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la commande publique, et des principes généraux de la commande publique, de réaliser en qualité de coordonnateur les missions suivantes :

1. Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de concession
2. D'assister le SCIN dans la définition de ses besoins et de les centraliser
3. D'élaborer l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres
4. D'assurer la publication de l'avis de concession (*art. R3122-1 du code de la commande publique*)
5. D'assurer l'accès sur son profil acheteur aux documents de la consultation (*art. L3122-4 du code de la commande publique*)
6. De procéder à la réception, à l'enregistrement des plis (*art. L1411-5 du CGCT*)
7. De convoquer la Commission de délégation de service public pour l'ouverture des plis ainsi que pour l'avis sur les offres (*art. L1411-5 du CGCT et art. 9 de la présente convention*)
8. D'établir les rapports pour la Commission de délégation de service public (*art. L1411-5 du CGCT*), en lien avec le SCIN pour l'analyse des activités extrascolaires
9. D'assurer les négociations avec les différents candidats retenus par l'autorité habilitée à signer la convention, en lien avec le SCIN pour la négociation des activités extrascolaires (*art. L1411-5 du CGCT*)
10. D'assurer l'ensemble des opérations de sélection du concessionnaire
 - Rédaction des rapports d'analyse en lien avec le SCIN pour les activités extrascolaires
 - Rédaction et envoi des avis d'attribution
 - Information des candidats non retenus
11. De saisir son assemblée délibérante pour l'approbation du choix du délégataire (*art. L1411-7 du CGCT*)
12. D'assurer l'envoi des pièces au contrôle de légalité avant et après notification
13. De signer les pièces constitutives de la concession de service public et de les notifier au délégataire
14. De procéder aux mesures de publicité après attribution (*art. 32 du décret n°2016-86*)
15. D'avertir le SCIN en cas de litiges pouvant concerner l'ensemble des membres
16. De transmettre le contrat exécutoire au SCIN

17. De soumettre les modifications contractuelles à l'approbation de l'assemblée délibérante et de les notifier, en lien avec le SCIN pour les activités extrascolaires. Tout projet d'avenant à la convention de délégation de service public entraînant une augmentation de plus de 5 % sera soumis préalablement pour avis à la Commission de délégation de service public. L'augmentation de 5 % est appréciée sur la base du montant global des recettes prévues au contrat.

Article 7 : Obligations des membres du groupement

Les membres sont chargés :

- Avant lancement de la procédure de passation :
 - De faire se prononcer leur assemblée délibérante respective sur le principe de la concession de service public, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux et le cas échéant, du comité technique ou du comité social territorial, conformément aux articles L.1411-4 du CGCT et 54 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics.
 - De communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins et les dispositions relevant de leur compétence à intégrer dans le cahier des charges
- Au cours de la procédure de passation :
 - De participer à l'analyse technique des offres et à la rédaction de la convention d'exploitation pour la partie les concernant ; pour le SCIN, la partie relevant de l'extrascolaire, pour m2A, celles relevant du périscolaire et de la petite enfance.
- A l'issue de la procédure de passation :
 - De communiquer au coordonnateur les informations nécessaires à la préparation des modifications contractuelles relatives à l'extrascolaire, le cas échéant.

Article 8 : Modalités de choix

Le choix du délégataire est effectué sur la base des critères de choix définis dans le règlement de consultation. Ces critères seront déterminés en lien avec chacun des membres du groupement.

Article 9 : Commission de la délégation de service public du groupement

La Commission de délégation de service public du groupement, visée par l'article L. 1411-5 du CGCT, est celle du coordonnateur conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5-1 §II du CGCT. Cette commission a été élue par l'assemblée délibérante de Mulhouse Alsace Agglomération lors du Conseil d'Agglomération du 18 juillet 2020 (Délibération n°49C). Les membres de cette commission s'adjoignent les compétences strictement nécessaires, dans le domaine de la consultation, des agents des services de m2A et/ou du SCIN.

Article 10 : Responsabilité du coordonnateur et des membres du groupement

Le coordonnateur est responsable envers l'ensemble des membres du groupement de la bonne exécution des seules missions indiquées à l'article 6 de la présente convention

Les membres du groupement sont responsables de la bonne exécution des missions prévues à l'article 7 de la présente convention.

Article 11 : Exécution du contrat de délégation de service public

Chaque membre du groupement est responsable, pour les services objets de leur contrat respectif, de l'exécution des concessions de service public, notamment :

- Chaque membre est chargé d'assurer la bonne exécution des services délégués le concernant, et notamment d'assurer le paiement des contributions forfaitaires fixées dans les conventions d'exploitation.
- En application des articles L3131-5 du code de la commande publique : le(s) titulaire(s) transmettra chaque année avant le 1^{er} juin un rapport comportant notamment les comptes relatifs à l'exécution des délégations de service public : à m2A concernant les activités périscolaires/petite enfance et au SCIN concernant les activités extrascolaires. Chaque membre du groupement exerce le contrôle de la délégation pour la (les) service(s) qu'il a délégué, et se charge notamment de présenter les rapports annuels en réunissant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Article 12 : Modification de la présente convention

Toute modification des termes de la présente convention nécessitera l'accord de l'ensemble des membres du groupement. La présente convention sera alors modifiée par avenant.

Article 13 : Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Article 14 : Représentation en justice

Le SCIN donne mandat au coordonnateur pour le représenter vis-à-vis des candidats et des tiers à l'occasion de tout litige né de la procédure de passation de la concession de service public, dans le cadre des seules missions indiquées à l'article 6 de la présente convention.

Les litiges susceptibles d'apparaître entre le concessionnaire et un ou plusieurs des membres du groupement lors de l'exécution de la concession de service public n'engageront que la (les) partie(s) concernée(s).

Article 15 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

A Mulhouse, le

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Pour le SCIN

Mme Josiane MEHLEN

M. Pierre LOGEL

M. le Président : Maintenant, constitution de délégations de service public point 61 et 62. Toujours par Véronique.

Mme. MEYER : En effet, plusieurs concessions de service public concernant la gestion et l'exploitation des activités de Rixheim arrivent à échéance. Il convient de prévoir leur renouvellement.

Le syndicat de commune de l'Île Napoléon, compétent en matière d'activité extrascolaire pour la commune de Rixheim, a émis la volonté de constituer un groupement d'autorités concédantes pour ces concessions dans un souci de gestion efficiente du service public et de la volonté d'avoir un gestionnaire commun.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement d'autorités concédantes avec le SCIN tant pour la passation que pour l'exécution du contrat et d'autoriser le lancement de la concession suivante : exploitation des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires de Rixheim.

M. le Président : Merci beaucoup. C'est parfait, Véronique. Merci pour tout le travail qui est fait, c'est vrai, dans Enfance et Famille.

Je voudrais saluer la présence du directeur Enfance et Famille, Samuel BERN qui est là aussi et tout le travail qui est fait. Je voudrais naturellement remercier Christiane, Pierrette et Véronique de cet esprit de solidarité en présentant ces délibérations en l'absence de Josiane qui est grippée.

Pour ces délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 71 + 17 procurations.

Ne prennent pas part au vote (5) : Rachel BAECHEL, Gilbert FUCHS, Pierre LOGEL, Loic RICHARD et Alain SCHIRCK.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

62° CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES ACTIVITES PETITE ENFANCE, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE RIXHEIM : LANCEMENT DE LA CONSULTATION (2342/1.2.1/2209C)

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), conformément à ses statuts, entend répondre aux attentes des familles par la mise en œuvre de ses compétences en matière d'organisation et développement d'une offre d'accueil en faveur des enfants de 0 à 12 ans.

Plusieurs concessions de service public concernant la gestion des activités petite Enfance, périscolaires et extrascolaires arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Il convient donc de prévoir leur renouvellement.

La concession envisagée est la suivante : Gestion et exploitation des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires à Rixheim.

Les caractéristiques de ces services sont précisées dans le rapport annexé rappelant l'historique, les modes de gestion envisagés ainsi que les caractéristiques essentielles du projet de concession.

Les projets de concession ont été soumis pour avis préalable à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 28 novembre 2023, qui a émis un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil d'Agglomération de se prononcer sur le principe de ces concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la gestion par concession de service public pour l'exploitation des activités petite enfance, périscolaires et extrascolaires sur la commune de Rixheim,
- autorise le Président ou son représentant à mener la procédure de passation de la concession relative à la gestion des activités susmentionnées.

PJ 1 : Rapport de présentation des services



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

POLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
23 - DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE
2342 – Marchés Publics et DSP
EP

**RAPPORT A LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Du 28 novembre 2023

1. Renouvellement des concessions – Année 2024

Dans le cadre de ses compétences petite enfance et périscolaire, m2A entend répondre aux attentes des familles par le développement d'une offre d'accueil en faveur des enfants de 0 à 12 ans.

A ce titre, plusieurs structures petite enfance, périscolaires et extrascolaires sont actuellement gérés par des partenaires extérieurs, via des contrats de concession. Plusieurs de ces contrats arrivant à échéance en fin d'année 2024, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est amenée à se prononcer sur le principe du renouvellement de ces concessions.

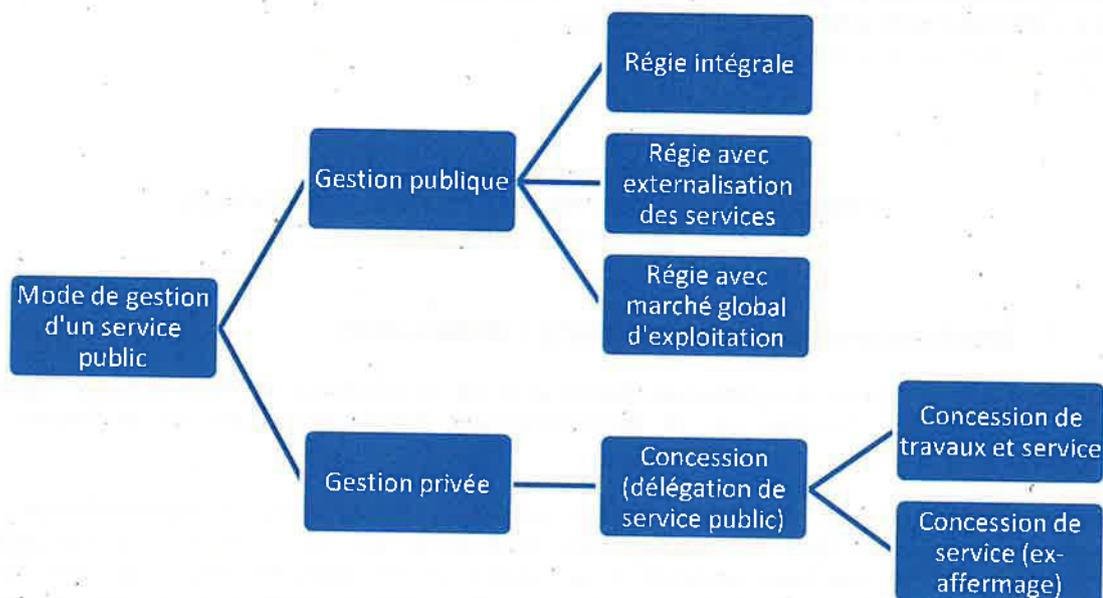
Le présent rapport a pour objet de présenter :

- Les principales caractéristiques des différents modes de gestion envisageables dans le cas présent
- Les objectifs de m2A, dont découle le montage proposé
- Les principales caractéristiques du futur contrat
- Le planning de mise en œuvre

2. Choix du mode de gestion

2.1 Présentation des différents modes de gestion

Les principaux modes de gestion envisageables, publics ou privés, figurent sur le schéma ci-après :



Parmi les nombreux montages possibles, le choix le plus pertinent dépend de facteurs qu'ils convient d'étudier avant de procéder au choix définitif.

Les équipements accueillants les services étant déjà existants, les montages contractuels globaux emportant la réalisation d'ouvrages ne concernent pas le cas présent.

Seront donc étudiés les montages suivants :

- Régie
- Quasi-régie
- Régie avec gestion externalisée par marché(s) public(s), en tenant compte des nouveautés issues de la réforme des marchés publics du 1er avril 2016 et codifiées dans le Code de la Commande Publique
- Concession au sens de la troisième partie du Code de la Commande Publique (équivalent d'une ancienne Délégation de Service Public de type affermage).

2.2 La gestion en régie du service

La régie est un mode de gestion des services publics par lequel la Personne Publique prend en charge une activité dans le cadre de ses propres services. Cependant, cela ne signifie pas que toutes les missions sont réalisées directement par la Personne Publique. Celle-ci peut passer des contrats avec des tiers pour réaliser toute ou partie de sa mission. Les contrats correspondants (travaux, fourniture, prestations de services) sont conclus conformément aux procédures définies par la deuxième partie du Code de la Commande Publique.

Il s'agit pour la Personne Publique d'assurer par ses propres moyens (sans Titulaire, ni sous-traitant) la gestion complète de l'équipement. Lorsqu'elle gère directement un service public, elle est totalement responsable du service, et en particulier :

- Elle est responsable de l'organisation et du fonctionnement du service,
- Elle utilise exclusivement son personnel (titulaire ou contractuel),
- Elle supporte toutes les dépenses quelle que soit leur nature,
- Elle encaisse toutes les recettes liées au service.

Incidences du recours à la régie directe :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise totale du service et liberté de décision- Forte réactivité et responsabilisation- Gestion budgétaire complète	<ul style="list-style-type: none">- La Personne Publique supporte pleinement la responsabilité juridique, technique et financière de la gestion du service- La Personne Publique gère notamment les ressources humaines et assume directement le coût du personnel- Respect des règles de la comptabilité publique pouvant entraîner une certaine pesanteur administrative

Sur le plan technique, la Personne Publique s'occupe de l'accueil et de la gestion des usagers, du personnel, de l'entretien des ouvrages et du matériel, ainsi que de tous les services complémentaires (animations, nettoyage, etc.). Elle dispose à ce titre d'un contrôle fort sur l'exploitation, mais qui s'avère souvent contraignant pour la gestion quotidienne d'un service public.

La gestion comptable et technique d'un équipement petite enfance ou périscolaire, dans un environnement techniquement complexe, requiert un savoir-faire et des compétences professionnelles pointues souvent difficiles à réunir en interne par la Personne Publique.

La Personne Publique connaît bien les caractéristiques de la régie directe puisqu'elle dispose sur son territoire de structures Petite Enfance et Périscolaire gérées en régie.

2.3 La quasi-régie

La quasi-régie est un mode de dévolution contractuel réservé à des sociétés ayant un actionariat légalement prévu et à 100% public.

Aussi, une telle structure est un prolongement de la personne publique actionnaire. Ainsi, les marchés publics ou les concessions conclus avec lesdites sociétés sont exonérés des obligations de publicité et de mise en concurrence dès lors qu'elles répondent aux besoins des actionnaires publics et que 3 conditions cumulatives sont réunies :

- La personne publique actionnaire exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services
- La personne morale contrôlée réalise plus de 80% de son activité dans le cadre des tâches qui sont confiées par la collectivité actionnaire
- La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés au capital, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage (pas d'influence décisive sur la personne morale contrôlée)

m2A est notamment actionnaire de la Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA), qui s'est vue confier la gestion d'activités périscolaires dans les communes faisant anciennement partie de la « bande rhénane » et aujourd'hui membres de m2A.

Incidences du recours à la quasi-régie :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la politique de service public - Contrôle analogue - Contrat sans publicité ni mis en concurrence - Contrôle budgétaire et financier fort 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumission de la SPL à la TVA et à l'impôt sur les sociétés - Soumission de la SPL au code de la commande publique pour ses propres achats de travaux, fournitures ou services

2.4 Le recours au(x) marché(s) public(s) de prestation de service

La Personne Publique peut également confier à un tiers (ou des tiers) des prestations plus ou moins étendues liées à la gestion du service (par exemple, l'entretien-maintenance seulement ou la gestion complète) tout en gardant le contrôle du service.

Il s'agit d'un contrat dans lequel le Titulaire assure la gestion du service pour le compte de la Personne Publique. La Personne Publique fixe dans le cadre du marché le contenu détaillé de la prestation attendue.

La vigilance dans la rédaction et la précision dans le descriptif des prestations sont indispensables pour éviter les zones d'ombre, sources de conflit pendant la durée du contrat.

La rémunération du Titulaire est indépendante des résultats du service. Il n'est pas intéressé à la gestion. La Personne Publique supporte le déficit éventuel ou bénéficie de l'excédent éventuel.

Le Titulaire collecte puis reverse à la Personne Publique les recettes perçues auprès des usagers.

Dans le cadre d'un marché public, la Personne Publique achète une prestation de service à un partenaire privé.

Incidences du recours au marché de prestation :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - La Personne Publique est déchargée des tâches quotidiennes d'exploitation. - La Personne Publique conserve une maîtrise forte sur la gestion du service. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Personne Publique assume la responsabilité du service et les risques financiers de la gestion - Le Titulaire n'est pas intéressé à la gestion (risque d'une qualité de service médiocre si le dimensionnement des moyens mis en œuvre n'est pas suffisant). - Contrôle régulier du Titulaire nécessaire. - Gestion financière complexe e raison de la structure du paiement du service

2.5 La gestion confiée à un opérateur privé : la concession

Au terme de l'article L. 1121-1 du Code de la Commande Publique; les contrats de concessions sont les contrats qui confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service (public ou non) à un tiers, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie du droit d'exploiter cet ouvrage ou ce service (éventuellement assorti d'un prix).

La part de risque transférée implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne soit pas purement théorique ou négligeable.

Le Concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions normales d'exploitation, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à la gestion de l'ouvrage ou du service.

En pratique, le Concessionnaire assume le risque commercial lié à l'exploitation du service (gestion aux risques et périls du délégataire) et tire sa rémunération en partie des recettes versées par les usagers.

Le délégataire doit donc :

- Assurer la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service ;
- Supporter l'intégralité des dépenses d'exploitation ;
- Percevoir les recettes d'exploitation du service ;
- Supporter le risque sur les produits et la fréquentation du service.

Dans le cadre d'une concession de service public, la Personne Publique conserve :

- La maîtrise d'ouvrage du service et la validation des principes de fonctionnement (projet pédagogique, règlement intérieur, gestion des admissions, tarification...) ;
- Le rôle de contrôle du service réalisé par le Concessionnaire.

Incidences du recours à la concession :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">- La Personne Publique est déchargée des tâches quotidiennes d'exploitation.- Risques et responsabilités limités pour la Personne Publique.- Capacité de négociation plus importante en Concession	<ul style="list-style-type: none">- Durée un peu plus longue que pour un marché (en fonction de la durée d'amortissement des investissements).- Nécessite la mise en place d'un protocole de contrôle et de suivi de l'exécution du service (réunions, visites, tableaux de bord, etc.)

2.6 Éléments de comparaison entre concession et marché

2.6.1. Les points communs entre concession et marché public

Sur le plan technique, aucun de ces modes de gestion ne se distingue fondamentalement. Dès lors, quelle que soit la solution retenue par la Personne Publique, les prestations techniques, les engagements en matière de performance, de respect des objectifs fixés par la Personne Publique, de conseil et de veille technique, etc. ne seront pas différents. Dans tous les cas, la Personne Publique aura les moyens d'obtenir de son cocontractant la qualité de service attendue et d'en assurer le contrôle

2.6.2. Les différences entre concession et marché public

Pour l'organisation de la gestion externalisée de son service, la Personne Publique peut opter pour la conclusion d'un ou plusieurs marchés publics ou encore d'une concession.

Malgré de nombreux points communs, cette dernière présente certains avantages au regard de la situation de la Personne Publique.

	Concession	Marché public
Esprit du contrat et autonomie du Titulaire/Concessionnaire	<u>Logique de résultat</u> : le contrat fixe les résultats que la Personne Publique exige d'atteindre. À charge pour le Concessionnaire de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre. Plus grande autonomie du Concessionnaire dans la gestion et l'organisation du service.	<u>Logique de moyens</u> : le contrat fixe les moyens que le Titulaire doit utiliser, à charge pour la Personne Publique de s'assurer qu'ils sont suffisants pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.
Rémunération de l'opérateur	La rémunération du Concessionnaire doit être substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ». En pratique, le Concessionnaire assume le risque commercial lié à l'exploitation du service (gestion aux risques et périls du Concessionnaire) et tire sa rémunération des redevances versées par les différents usagers. Les recettes issues des usagers rentrent directement dans son propre compte d'exploitation. Le coût du service pour la Personne Publique est connu a priori et n'a pas vocation à changer pendant toute la durée du contrat	La Personne Publique supporte le risque économique puisque le Titulaire perçoit les recettes pour le compte de cette dernière. Le reste à charge pour la Personne Publique dépend des recettes perçues.
Recours à la négociation avec les candidats (permet une plus grande capacité d'adaptation des candidats à la demande de la Personne Publique)	Oui sans hiérarchie ni pondération des critères obligatoires en Petite Enfance	Possible marché à procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2123-1 et suivants Liberté de négociation restant encadrée par la pondération des critères choisie en amont de la lecture des offres des candidats.

3. Implications financières

D'un point de vue budgétaire, la gestion déléguée présente un intérêt supérieur pour la Collectivité qui n'a en marché et en concession que la contribution éventuelle ou le prix de la prestation, ainsi que les dotations aux amortissements et provisions. Alors qu'en régie, m2A doit inscrire sur son budget l'ensemble des charges d'exploitation.

D'un point de vue économique, la gestion déléguée présente également un plus grand intérêt avec un coût/place optimisé pour la Collectivité. Grâce à une plus grande incitation à une performance optimisée du service, en raison du transfert du risque d'exploitation, la Concession offre, davantage que le marché, un modèle économique plus efficient pour la Collectivité.

4. Mode de gestion proposé au regard des objectifs de la personne publique

4.1. Enjeux relatifs au choix du mode de gestion

Les enjeux du choix du mode de gestion des activités petite enfance et périscolaires sont nombreux.

Il s'agit de :

- accueillir les jeunes enfants du territoire et leur proposer des activités adaptées, contribuant ainsi à la qualité de vie des familles et à l'attractivité du territoire ;
- disposer d'un service de qualité, adapté aux besoins de sa population :
 - o horaires d'ouverture et possibilités d'accueil en temps plein comme en temps partiel, en accueil régulier comme en accueil occasionnel,
 - o nature des activités proposées,
 - o projet pédagogique pertinent et adapté, conforme aux orientations pédagogiques définies par la Personne Publique ainsi qu'aux obligations en termes d'hygiène et de sécurité
- recruter et fidéliser un personnel qualifié, motivé, en lui offrant des perspectives d'évolution et de formation, tout en favorisant l'emploi local,
- conserver un contrôle fort du service et une maîtrise de la qualité du service,
- maîtriser les impacts sur les services de la Collectivité : DRH, services techniques, etc.
- optimiser la gestion du service et maîtriser les coûts :
 - o optimiser le taux d'occupation,
 - o s'inscrire dans le référentiel de la CAF afin de bénéficier au maximum des aides existantes,
 - o limiter l'impact sur le budget de fonctionnement de l'Agglomération,
- Assurer le maintien en bon état de fonctionnement de l'équipement (entretien du bâtiment et renouvellement des installations ainsi que du matériel).

4.2. Proposition de la Personne Publique

4.2.1. Raison du choix

Les raisons qui poussent m2A à faire son choix sont les suivantes :

- les équipements petite enfance et périscolaires sont par nature techniquement contraignants et spécifiques (contraintes règlementaires sur l'encadrement des enfants par exemple) ;
- la gestion d'équipements petite enfance et périscolaire requiert un savoir-faire spécifique, en ce qui concerne le service proposé aux usagers ;
- les exigences croissantes de la population nécessitent de s'adapter en permanence et d'adopter les bonnes pratiques du secteur ;
- le fonctionnement du secteur requiert une coopération avec les différents financeurs et partenaires (CAF, Conseil Départemental, PMI, etc.) ;
- la Personne Publique souhaite laisser l'entière responsabilité économique et financière de l'équipement à un opérateur privé, qui en assurera la gestion ;
- la Personne Publique sera déchargée de la gestion quotidienne de l'équipement, et notamment des missions de gestion de personnel ;
- la procédure de concession offre une plus grande capacité de négociation que la procédure allégée des articles R.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;
- la gestion du personnel par un opérateur sera plus aisée dans la mesure où il disposera d'un vivier de candidats qualifiés ainsi que de plans de formation structurés et d'outils mutualisés entre ses différentes structures (outils de gestion, de formation, échanges d'expériences...)
- il apparaît opportun de confier l'ensemble de la gestion de l'équipement à un opérateur professionnel possédant un savoir-faire reconnu en la matière.

Aussi, la technicité du métier, les difficultés de recrutement en régie, la nécessité d'avoir un positionnement adapté, les contraintes budgétaires et réglementaires incitent à retenir le principe d'une concession et plus précisément à recourir à un contrat de concession de service public.

4.2.2. Conclusion : le recours à la concession de service public

Compte tenu des objectifs de la Personne Publique et des contraintes afférentes à la gestion de l'équipement, la solution de la concession de service public semble la mieux adaptée. Celle-ci permet à la Personne Publique :

D'une part, d'être déchargée de la gestion quotidienne du service et ainsi de pouvoir se concentrer sur ses missions de contrôle des prestations rendues par le Concessionnaire,
D'autre part, de bénéficier du savoir-faire de l'opérateur privé dans la gestion quotidienne du service qui lui est confiée, souvent reconnu au niveau national

En effet, la Personne Publique ne souhaite pas prendre en charge l'intégralité des dépenses liées à la gestion des crèches et du périscolaire.

Le Concédant serait chargé de gérer l'équipement à ses risques et périls conformément aux prescriptions du cahier des charges ; la Personne Publique conservant un droit de contrôle sur l'exécution du contrat.

La Personne Publique propose de lancer une procédure de concession pour la gestion de ces activités petite enfance et périscolaire.

Dans le cadre de la procédure, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et l'assemblée délibérante sont donc appelés à se prononcer sur le principe du recours à la concession comme mode de gestion de l'équipement. Les caractéristiques envisagées du contrat sont précisées ci-après.

Dans la mesure où les modalités de gestion ne sont pas modifiées, l'avis du Comité Technique n'est pas requis pour le renouvellement de ces contrats.

5. Caractéristiques principales des futurs contrats

Le futur contrat concerne la gestion des activités petite enfance et périscolaire de Rixheim, répartis sur 3 sites : **Ile Napoléon, Entremont et Le Trèfle.**

1/ Historique du service

La crèche et l'accueil périscolaire du site Ile Napoléon à Rixheim sont gérés sous la forme d'une concession portant délégation de service public par l'association « CSC La Passerelle ».

La crèche et l'accueil périscolaire du site Entremont à Rixheim sont également gérés sous la forme d'une concession portant délégation de service public par l'association « CSC La Passerelle ». Ce contrat inclut en outre la gestion des activités extrascolaires, via un groupement d'autorité concédantes avec le Syndicat Communal Ile Napoléon, compétent en la matière sur cette commune.

Les conventions d'exploitation arriveront toutes deux à échéance le 31 décembre 2024.

Les activités petite enfance (crèche, lieu d'accueil parent enfant et relai petite enfance) et périscolaires du site Le Trèfle, quartier des Romains, sont actuellement gérées par l'association CSC La Passerelle et subventionnées par m2A via une convention d'objectifs.

A titre d'information, les contributions et subventions versées par m2A en 2023 sont les suivantes :

Service	Ile Napoléon	Entremont	Le Trèfle	Total par service
Crèche	171 788 €	151 947 €	162 298 €	486 033 €
RPE	/	/	17 410 €	17 410 €
LAEP	/	/	34 718 €	34 718 €
Périscolaire	188 481 €	189 649 €	239 152 €	617 282 €
Extrascolaire mercredi (SCIN)	/	121 467 €	/	121 467 €
Extrascolaire mercredi (SCIN)	/	154 950 €	/	154 950 €
<i>Total m2A</i>	<i>360 269 €</i>	<i>341 596 €</i>	<i>453 578 €</i>	<i>1 155 443 €</i>
<i>Total SCIN</i>	<i>0 €</i>	<i>276 417 €</i>	<i>0 €</i>	<i>276 417 €</i>

2/ Objet et durée du contrat

Le concessionnaire aura en charge la gestion d'une crèche et d'un périscolaire maternel et élémentaire sur le site « Ile Napoléon », d'une crèche, d'un périscolaire maternel et élémentaire et de l'accueil extrascolaire sur le site « Entremont » et de la gestion d'une crèche, d'un relai petite enfance (RPE), d'un lieu d'accueil enfant parent (LAEP), d'un périscolaire maternel et élémentaire sur le site « Le Trèfle » dans le quartier Les Romains à Rixheim. Le contrat sera conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

3/ Capacité d'accueil

Crèches

Accueil	Nombre de place	Amplitude journalière	Nombre de jours d'ouverture	Capacité théorique maximum
Crèche Tournicoti / Ile Napoléon	35 places (dont 3 AVIP)	11h30	225 jours/an	90 562,50 h
Crèche Agora / Entremont	40 places	11h30	225 jours/an	103 500,00 h
Crèche Le Trèfle / Les Romains	55 places	11h30	225 jours/an	142 312.50 h

RPE « Le Trèfle »

Poste d'animateur / animatrice	Secteur d'intervention	Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s
1 ETP	Habsheim et Rixheim	Environ 75

LAEP « La parent'aise »

Accueil	Heures d'ouverture par semaine	Site
Un mercredi sur 2, de 9H à 12H hors vacances scolaires	Minimum 4h	Le trèfle (Biluthèque)
Un vendredi sur 2, de 14H à 15H30	0,5 jour/ semaine	Le trèfle (Biluthèque)
Le vendredi de 9H à 11H30	1 jour/semaine	Ile Napoléon

Périscolaire « Les petits princes » - Ile Napoléon

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel	20 places	20 places
Enfants d'âge élémentaire	28 places	28 places
Total	48 places	48 places

Périscolaire « Agora » - Entremont

Service	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternel	60 places	40 places
Enfants d'âge élémentaire	70 places	42 places
Total	130 places	82 places

Périscolaire « Les Romains » - Le Trèfle

Accueil	Capacité midi	Capacité soir
Enfants d'âge maternels	80 places	50 places
Enfants d'âge élémentaires	140 places	84 places
Total	220 places	134 places

Extrascolaire

Site	Accueil	Capacité
Entremont	Mercredi (35 jrs)	76 places
Entremont	Petites vacances (30jrs)	88 places
Entremont	Grandes vacances (30 jrs)	100 places

Horaires : de 7h30 à 19h

5.5. Dispositions générales et objectifs de la Personne Publique

5.5.1 – Accueil et usagers prioritaires

Pour les crèches :

- Enfants des familles résidant dans l'une des communes de m2A
- Enfants de familles monoparentales
- Enfants de parents ayant besoin d'un mode de garde pour accéder à une formation et/ou à un emploi
- Enfants de familles où les deux parents travaillent
- Réponse aux situations d'urgence (rupture familiale, ...)
- Maintien de fratrie
- Enfants porteurs d'un handicap

Pour le périscolaire

- les enfants des familles habitant sur le territoire de m2A ;
- les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d'emploi (fourniture d'une attestation) ;
- les enfants d'une famille monoparentale dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle, suit un stage de formation ou est en recherche d'emploi (fourniture d'une attestation) ;

Âge des enfants accueillis :

- o Pour la petite enfance : de 10 semaines à 3 ans (6 ans en cas de handicap)
- o Pour le périscolaire maternel : 3-6 ans
- o Pour le périscolaire élémentaire : 6-12 ans

Horaires d'ouverture :

- o Pour les crèches: selon la structure, du lundi au vendredi de 7h00/7h30 le matin à 18h45/19h00 le soir,
- o Pour le périscolaire : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant 2h le midi et 2h30 le soir, en fonction des horaires de classes

Périodes de fermeture annuelle :

- o Pour les crèches : 5 semaines de fermeture par an,
- o Pour le périscolaire : Le service périscolaire n'est pas assuré pendant les vacances scolaires, selon le calendrier établi par l'Éducation Nationale.

5.5.2 - Repas

Le Concessionnaire se charge de la fourniture et du service des repas, des collations et des goûters.

5.5.3 - Transport

Pour le périscolaire, le Concessionnaire prendra en charge le transport des enfants entre le site d'accueil et les établissements scolaires.

5.5.4 - Admission des usagers

L'admission des usagers est de la responsabilité du Concessionnaire, en fonction de son habilitation et des critères de priorité le cas échéant. Les modalités de mise en œuvre sont à proposer par le Concessionnaire et validées par le Concédant.

5.5.5 - Obligations du Concessionnaire dans la gestion du service

Le Concessionnaire sera notamment en charge des prestations suivantes :

- La constitution et la mise à jour du dossier d'agrément auprès des services compétents dans les délais requis
- la définition et l'actualisation régulière du projet d'établissement comprenant :

- o le projet social précisant l'intégration de l'équipement dans l'environnement local,
- o le projet éducatif et pédagogique précisant les engagements de l'équipement sur la santé, la sécurité, le rythme de l'enfant, l'éveil et l'autonomie des enfants, les relations avec les parents, les typologies d'activités et les objectifs (jeux libres, activités dirigées), la qualité des repas,
- la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires à la gestion de l'équipement ;
- la facturation des usagers, l'encaissement des participations et la prise en charge des impayés ;
- l'accueil des usagers comprenant la préparation et l'organisation des activités adaptées à ce public dans le respect des normes légales et réglementaires ;
- la gestion des inscriptions et la planification de l'accueil des usagers dans un objectif d'optimisation du taux d'occupation ;
- le respect des normes d'hygiène et de sécurité et des règles fixées par la PMI ;
- l'acquisition et le renouvellement du petit matériel et du matériel pédagogique en cohérence avec le projet pédagogique ;
- les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive, ainsi que le renouvellement des équipements, des gros matériels et mobiliers dans le respect des règles de sécurité légales et réglementaires applicables (obligations du locataire) ;
- la gestion financière de l'équipement avec l'élaboration des budgets, des comptes d'exploitation et des bilans CAF ;
- la recherche et la gestion de la relation avec les financeurs, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Département ;
- la fourniture régulière à la Personne Publique de comptes rendus d'activités.

5.5.6 - Obligations de la Personne Publique dans la gestion du service

La Personne Publique serait notamment en charge des prestations suivantes :

- la fixation des tarifs conformément aux recommandations de la CNAF ;
- l'approbation du projet de règlement intérieur et de ses modifications ;
- le gros entretien et les renouvellements (obligations du propriétaire).

5.5.7 - Personnel

Le Concessionnaire assure la reprise, le recrutement et la gestion du personnel dans le respect des normes légales et réglementaires incluant notamment la mise en place d'un encadrement de qualité, la gestion, la formation et la rémunération du personnel. Le personnel sera placé sous statut de droit privé, sauf s'il s'agit de personnels issus de la fonction publique à qui un détachement sera proposé. Ainsi, les fonctionnaires titulaires continuent de bénéficier des droits et obligations statutaires de la fonction publique territoriale.

5.5.8 - Moyens matériels

Biens immobiliers mis à disposition du concessionnaire par le concédant :

- Ile Napoléon : rue Vaclav Havel à Rixheim
- Entremont : rue des Ormes / rues des Peupliers à Rixheim
- Les Romains : Allée du trèfle à Rixheim

La répartition des tâches d'entretien, maintenance et renouvellement s'apparentera à la relation d'un propriétaire (la Personne Publique) à son locataire (le Concessionnaire).

Le concédant met également à disposition du concessionnaire du mobilier nécessaire à l'exercice des activités déléguées, selon un inventaire qui sera annexé au contrat. Le concessionnaire est tenu de renouveler ces biens ainsi que de fournir les biens et

équipements autres que ceux visés ci-dessus qu'il estime nécessaire à l'exploitation du service.

5.5.9 - Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

En contrepartie de la mise à disposition des biens du service, le Concessionnaire versera une redevance à la Personne Publique.

5.5.10 - Equilibre économique du contrat

La rémunération du Concessionnaire s'effectue via :

- La perception des tarifs perçus auprès des usagers (tarifs imposés par la CNAF pour les crèches, gratuité pour les LAEP et RPE, tarifs votés par m2A pour le périscolaire) ;
- La perception des prestations versées par la CAF (PSU, PSO, Ctg) qui vient compléter la part usager dans les conditions définies par la CAF ;
- D'autres sources possibles de financement ;
- Le versement éventuel par la Personne Publique d'une contribution forfaitaire d'exploitation.

Compte tenu des obligations de service public qui seront mises à la charge du Concessionnaire (horaires de fonctionnement, règles de fonctionnement définies, accueil des usagers de la Collectivité, définition de la tarification, obligation de continuité de service public, etc.), la Personne Publique pourra verser au Concessionnaire une somme forfaitaire annuelle connue à l'avance pour toute la durée du contrat. Conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts (4 - 8°bis), le service délégué ne sera pas assujéti à la TVA.

5.5.11 - Contrôle de la Personne Publique

La Personne Publique prévoit un contrôle accru du Concessionnaire :

- par la communication :
 - o régulière d'indicateurs de suivi d'activité et de qualité ;
 - o du bilan financier de la gestion du service ou des comptes de la concession ;
 - o d'un rapport annuel, conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique ;
- Par des rencontres régulières ;
- Par des pénalités qui seront proposées dans le projet de contrat.

5.6. Valeur estimée et prévisionnelle du contrat

L'évaluation prend en compte l'ensemble des recettes suivantes :

- 1° la valeur de toute forme d'option et les éventuelles prolongations de la durée du contrat de concession ;
- 2° les recettes perçues sur les usagers des ouvrages ou des services, autres que celles collectées pour le compte de l'autorité concédante ou d'autres personnes ;
- 3° les paiements effectués par l'autorité concédante ou toute autre autorité publique ou tout avantage financier octroyé par l'une de celles-ci au concessionnaire ;
- 4° la valeur des subventions ou de tout autre avantage financier octroyés par des tiers pour l'exploitation de la concession ;
- 5° les recettes tirées de toute vente d'actifs faisant partie de la concession ;

- 6° la valeur de toutes les fournitures et tous les services mis à la disposition du concessionnaire par l'autorité concédante, à condition qu'ils soient nécessaires à l'exécution des travaux ou à la prestation des services ;
- 7° toutes primes ou tous paiements au profit des candidats ou des soumissionnaires. »

Le montant total en euros du chiffre d'affaires prévisionnel sur la durée total du contrat est de :

		2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Ile Napoléon - Rixheim	Crèche	640 000 €	650 000 €	660 000 €	670 000 €	680 000 €	3 300 000 €
	Périscolaire	280 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	1 400 000 €
	Total Ile Napoléon	920 000 €	930 000 €	940 000 €	950 000 €	960 000 €	4 700 000 €
Entremont - Rixheim	Crèche	710 000 €	720 000 €	730 000 €	740 000 €	750 000 €	3 650 000 €
	Périscolaire	490 000 €	500 000 €	510 000 €	520 000 €	530 000 €	2 550 000 €
	Extrascolaire	480 000 €	490 000 €	500 000 €	510 000 €	520 000 €	2 500 000 €
	Total Entremont	1 680 000 €	1 710 000 €	1 740 000 €	1 770 000 €	1 800 000 €	8 700 000 €
Les Romains - Rixheim	Crèche	860 000 €	870 000 €	880 000 €	890 000 €	900 000 €	4 400 000 €
	LAEP	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
	RPE	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	350 000 €
	Périscolaire	720 000 €	730 000 €	740 000 €	750 000 €	760 000 €	3 700 000 €
	Total Les Romains	1 700 000 €	1 720 000 €	1 740 000 €	1 760 000 €	1 780 000 €	8 700 000 €
Total		4 300 000 €	4 360 000 €	4 420 000 €	4 480 000 €	4 540 000 €	22 100 000 €

5.4. Caractéristiques à définir au vu de la procédure choisie

5.4.1 Détermination de la procédure applicable : montant et nature de la concession.

Selon l'article R. 3126-1 du Code de la Commande Publique, la procédure applicable (simplifiée ou formalisée) est définie en fonction d'une série de critères.

Le secteur de la Petite Enfance, et notamment l'exploitation d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ainsi que les services de restauration scolaires et d'animation font partie de la liste des services visés à l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques annexé au Code de la Commande Publique.

La procédure simplifiée pourra ainsi être mise en œuvre dans le cadre de la présente concession.

Néanmoins, certaines conditions supplémentaires de publication s'imposeront à m2A dans la mesure où la valeur estimée des concessions est supérieure aux seuils européens applicables pour la présente procédure (5,350 M€ HT). La valeur et la méthode de calcul seront précisées dans les documents de la consultation (Avis de concession ou Règlement de la Consultation).

5.4.2 Objectifs de développement durable

Selon les articles L. 3111-1, L. 3111-2 et R. 3111-1 du Code de la Commande Publique, les spécifications techniques et fonctionnelles (nature et étendue du besoin à satisfaire) doivent prendre en compte des objectifs de développement durable dans les dimensions économique, sociale et environnementale.

6. Planning

Il est prévu le lancement d'une procédure ouverte, où les candidats seront à invités à remettre simultanément leur candidature et leur offre. L'approbation de la consultation sera présentée au Conseil d'agglomération du 11 décembre 2023, pour une notification prévue au troisième trimestre.

Le Directeur,



Samuel BERNE

Voir débat ci-dessus.

Concernant l'adoption de la délibération :

Pour : 76 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

63° CARTE PASS'TEMPS SENIOR : ACTUALISATION 2024 DE L'OFFRE (232/7.10.5/2210C)

Dispositif communal et intercommunal à destination des personnes âgées de plus de 65 ans mis en place en 2004, la carte Pass'Temps Senior vise à contribuer à la politique de prévention de l'isolement, à favoriser les activités intergénérationnelles, à faire découvrir des activités culturelles ou de loisirs.

Valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, cette carte est gratuite et a pour objet de favoriser l'accès à des équipements communautaires d'une part, et à des équipements ou services spécifiques dont le choix est laissé aux communes d'autre part.

Pour l'année 2024, il est proposé d'inclure les accès suivants, au titre des activités portées par Mulhouse Alsace Agglomération :

Des offres gratuites :

- trois entrées au Parc Zoologique et Botanique,
- cinq entrées dans l'une des piscines communautaires, une entrée pour une séance de « cryothérapie » sur rendez-vous et deux entrées « Forme et bien être »,
- un mois d'essai au FCM Billard,
- une entrée gratuite à la Foir'Expo,
- une initiation individuelle au cours d'informatique et accès aux ordinateurs de l'espace multimédia Sémaphore.

Des tarifs réduits pour :

- la Maison du Temps Libre, sessions nouvelles technologies ou Qi-gong,
- l'accès au Musée National de l'Automobile, à la Cité du Train, au Musée du Papier Peint, au Musée de l'Impression sur Étoffes, à Electropolis, à la Grange à Bécanes et au Parc du Petit Prince,
- les matchs de Volley Mulhouse Alsace,
- les représentations du Théâtre St-Fridolin, du Cercle Théâtral Alsacien de Mulhouse,
- les séances du cinéma Bel Air (6,50 € la séance), du cinéma Le Palace (trois entrées à 5,70 €) et du Kinépolis (7,20€ la place),
- l'abonnement de la saison 2023/2024 et sur les concerts de la saison 2024/2025 proposés par l'Orchestre Symphonique de Mulhouse,
- l'ensemble des spectacles de l'Opéra National du Rhin présentés à la Filature et au Théâtre de la Sinne,
- 2 places à la Filature (12 € hors évènement sur l'ensemble de la saison),
- l'entrée à l'Ecomusée (une entrée enfant offerte pour une entrée senior achetée),

- une heure de mise à disposition d'un tricycle avec un pilote de l'association Médiacycles (cumulable avec l'heure suivante),
- les visites d'entreprises commercialisées par l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa région et dans la boutique,
- la cotisation annuelle pour la 1ère année d'inscription au Club Vosgien Mulhouse & Crêtes (50 % de réduction),
- la cotisation à l'Union Sportive Ouvrière de Mulhouse-Pétanque Loisirs,
- les spectacles proposés à l'Espace 110 (billet individuel à 13 € au lieu de 20 €, pour un abonnement de 4 spectacles à 56 € une place offerte) et au Centre Socio Culturel AFSCO (5 € la place),
- la Loge du Temps,
- les déjeuners et dîners aux résidences Domitys « le jardin d'Edo » et « l'Organdi » à Mulhouse et Kingersheim.

Une convention sera signée entre Mulhouse Alsace Agglomération et chaque partenaire pour la mise en place de cette offre, à titre gratuit.

Les communes ont la possibilité de s'associer au dispositif, en faisant figurer sur la carte une offre complémentaire, à leur charge, destinée à leur population âgée de 65 ans et plus. Plusieurs communes proposent à nouveau des offres complémentaires en 2024.

La carte Pass'Temps senior 2024 sera disponible dans les mairies à compter du 3 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'offre de la carte Pass'Temps senior pour 2024,
- approuve la convention jointe en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à établir et signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Pièce-jointe : projet de convention



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE
SERVICE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE
232 - SO - 2210C PJ

CONVENTION CARTE PASS'TEMPS SENIOR 2024

Entre **Mulhouse Alsace Agglomération** représentée par Mme Francine AGUDO-PEREZ, Conseillère communautaire déléguée aux Personnes Âgées, en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023, et désignée sous le terme "la Communauté d'Agglomération"

d'une part,

et,

d'autre part,

Préambule

Dispositif communal et intercommunal à destination des personnes âgées de plus de 65 ans, la carte Pass'Temps Senior vise à contribuer à la politique de prévention de l'isolement, à favoriser les activités intergénérationnelles, à faire découvrir des activités culturelles ou de loisirs.

Valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, elle favorise l'accès à des équipements communautaires pour une part, et à des équipements ou services spécifiques dont le choix est laissé aux communes d'autre part.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite favoriser l'accès des seniors à xxxxxxxxxxxxxxxx, proposé par le partenaire dans les conditions déterminées par la présente convention.

Le partenaire s'inscrit dans le dispositif Carte Pass'Temps Senior 2024 pour les seniors de l'ensemble des communes de Mulhouse Alsace Agglomération, selon les conditions à l'article 2.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de l'accès des détenteurs de la Carte Pass'Temps Senior 2024 à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Article 2 : Conditions d'accès

Sur présentation de leur carte nominative, les détenteurs de la Carte Pass'Temps Senior 2024 des communes de Mulhouse Alsace Agglomération pourront bénéficier de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Article 3 : Obtention et validité de la carte

La carte est strictement personnelle et pourvue d'une photo d'identité. Elle est utilisable du 1er janvier au 31 décembre 2024.

La carte est délivrée dans les mairies.

Article 4 : Contrepartie financière

Il n'est pas prévu de contrepartie financière spécifique à cette offre qui peut contribuer à faire connaître le partenaire à de nouveaux publics.

Le partenaire adressera à l'unité Actions et Informations seniors un relevé quantitatif semestriel des bénéficiaires de l'offre en vue de suivre l'évolution de son utilisation.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Elle fera l'objet d'un premier bilan entre les deux parties au 30 juin 2024.

Chaque partie peut, sans indemnité, résilier la précédente convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de trois mois.

Article 6 : Compétence juridictionnelle

Les parties tenteront, avant d'estimer en justice, de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, le

en deux exemplaires originaux

Pour le Partenaire,

Pour Mulhouse Alsace Agglomération,
La Conseillère Communautaire
déléguée aux personnes âgées

.....

Francine AGUDO-PEREZ

M. le Président : Francine va nous parler de la carte Pass'Temps.

Mme AGUDO-PEREZ : On passe de l'enfance aux seniors. Merci, M. le Président. Depuis 2004, Mulhouse agglomération propose la carte Pass'Temps Senior qui est un dispositif communal et intercommunal à destination des personnes âgées de 65 ans et plus.

Elle vise surtout à :

- contribuer à la politique de prévention de l'isolement ;
- favoriser les activités intergénérationnelles ;
- faire découvrir les activités culturelles ou de loisirs.

Elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Elle donne droit à des offres gratuites auprès de certains équipements communautaires et à des tarifs réduits et auprès des différents partenaires.

Elle favorise ainsi l'accès à des équipements communautaires d'une part et à des équipements au service spécifique dont le choix est laissé aux communes d'autre part.

La carte Pass'Temps Senior 2024 sera disponible dans les mairies à compter du 3 janvier 2024.

M. le Président : Merci beaucoup, Francine. C'est vrai que cette carte Pass'Temps avec quelque chose de commun sur l'ensemble, chacun peut la personnaliser et rajouter ce qu'il veut.
Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 75 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

64° HABITAT PRIVE : CONVENTION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES SOCIALES ET SOLIDAIRES DE PROCIVIS ALSACE SUR LE TERRITOIRE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (535/8.5/2218C)

PROCIVIS est une société coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété, dont l'objectif premier est d'accompagner les ménages à devenir propriétaires de leur logement.

Acteur historique spécialisé en faveur de l'accèsion sociale à la propriété, PROCIVIS intervient sur tous les métiers de l'immobilier et se positionne aux côtés des acteurs privés pour venir en aide aux plus « démunis » (individus ou copropriétés) à travers ses missions dites « sociales » de :

- préfinancement des aides aux travaux ;
- octroi de prêts sans intérêt pour financer le reste à charge des propriétaires ;
- et exceptionnellement l'attribution de subventions.

En Alsace, les activités de PROCIVIS se structurant en 3 domaines, permettant les activités suivantes :

- construction de logements en accèsion sociale ou abordable et sur des terrains de requalification urbaine, en vue de la construction de logements neufs, en accèsion à la propriété (BRS et PSLA), ou de réhabilitation de logements existants destinés à des publics plus jeunes ;
- accompagnement des collectivités dans la mise en place des projets de restructuration, réhabilitation et rénovation des centre-ville ;
- et mobilisation d'une expertise en matière de syndic dans l'accompagnement des collectivités dans leurs politiques de soutien à la rénovation du parc privé.

Ce partenariat permettra de collaborer sur différents axes de travail et notamment :

- le développement de projets de logements abordables

- la réhabilitation énergétique du parc privé
- la lutte contre les logements vacants et dégradés
- la réponse au vieillissement de la population
- le traitement des copropriétés
- l'observation et le développement d'une Maison de l'Habitat

Elle permettra :

- de mobiliser des avances de subventions (ANAH, Collectivité Européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération) dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et de la lutte contre l'habitat indigne ;
- de préfinancer des subventions dans le cadre du Fonds « Handicap et Age » ;
- de financer sous forme de prêt sans intérêt le reste à charge des projets de rénovations énergétique.

L'enveloppe réservée pour le territoire de m2A de 4.2 M€ sur la période 2023-2027, serait répartie de la façon suivante :

- 1,8 M€ pour les prêts et subventions dites de « Missions Sociales » ;
- 2,4 M€ pour les avances de subventions (prêts, avances de subventions des programmes d'amélioration de l'habitat, y compris des avances de subventions pour les copropriétés inscrites dans un plan de sauvegarde ou une OPAH Copropriété dégradées : les copropriétés Construire Illzach et Dunkerque St Malo sont déjà identifiées).

Les copropriétés « Construire » à Illzach et « Dunkerque St Malo » à Mulhouse, accompagnées dans des OPAH Copropriétés Dégradées, voteront leurs programmes de rénovation en 2024 et pourraient bénéficier d'un préfinancement de leurs subventions à hauteur de 415k€ pour « Construire » et 900k€ pour « Dunkerque St Malo ». Ce préfinancement est déterminant pour le vote des travaux par les copropriétaires en leur évitant d'avancer trop de frais, qui peuvent représenter des sommes très importantes pour des ménages modestes et très modestes.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver à pour objet de définir les termes du partenariat entre Procivis Alsace et m2A sur le périmètre (territoire et compétences) couvert par sa délégation de compétence des aides à la pierre.

PJ : Projet convention



CONVENTION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES SOCIALES ET SOLIDAIRES DE PROCIVIS ALSACE SUR LE TERRITOIRE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

ENTRE D'UNE PART :

PROCIVIS Alsace, SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) 11 rue du Marais Vert - 67084 Strasbourg Cedex, représentée par Monsieur Christophe GLOCK, Directeur Général,

Ci-après dénommée « PROCIVIS Alsace »

ET D'AUTRE PART :

Mulhouse Alsace Agglomération, dont le siège social est situé 2 Rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse, représentée par Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace Agglomération, agissant en vertu d'une délibération en date du 11 décembre 2023,

Ci-après dénommée « m2A »

Préambule

PROCIVIS est un réseau national de statut coopératif, reposant sur des sociétés d'un type unique, les SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) dont l'objectif premier est d'accompagner les ménages à devenir propriétaires de leur logement, selon le parcours et les aspirations de chacun.

Acteur historique spécialisé en faveur de l'accession sociale à la propriété, PROCIVIS intervient sur tous les métiers de l'immobilier (aménageurs, promoteurs, constructeurs de maisons, bailleurs sociaux, administrateurs de biens, syndic, gestion locative) et se positionne aux côtés de l'État pour venir en aide aux plus démunis à travers ses missions sociales : les SACICAP ont ainsi développé une activité de financement des travaux de rénovation du parc privé de logement. Cette activité se traduit essentiellement par le

préfinancement des aides aux travaux, des prêts sans intérêt pour financer le reste à charge et exceptionnellement des subventions.

Après la mise en œuvre de deux conventions signées entre l'Etat et PROCIVIS UES-AP en faveur des missions sociales pour les périodes 2007-2017 et 2018-2022, une nouvelle convention a été signée le 24 janvier 2023 pour la période 2023-2030.

Cette nouvelle convention engage l'Etat, en contrepartie de l'implication de PROCIVIS sur les missions sociales, à favoriser le développement des activités immobilières de PROCIVIS par la mobilisation de son foncier, la gestion du parc immobilier public et l'identification du patrimoine à rénover.

Elle ouvre des possibilités plus grandes d'intervention et notamment :

- La mobilisation de l'expertise des sociétés sur des projets identifiés par les territoires, notamment le développement dans le secteur des services,
- Des expérimentations en faveur de la création de logements accessibles et de la rénovation du parc ancien, notamment des prises de participation dans les projets Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) ou en Quartier Politiques de la Ville (QPV).

Cette hybridation des activités économiques et de l'engagement sociétal fait de PROCIVIS un acteur de l'économie sociale et solidaire.

Au niveau local, PROCIVIS Alsace exerce tous les métiers de l'immobilier sur l'intégralité du territoire alsacien et peut intervenir auprès de ses collectivités actionnaires comme un véritable ensemblier, en adéquation avec les politiques publiques de l'habitat. Seule l'activité de logement locatif aidé n'est pas exercée car les sociétés de PROCIVIS Alsace disposent de leurs propres opérateurs, avec qui les structures de PROCIVIS Alsace trouvent les collaborations adaptées en fonction des projets.

Ainsi, les activités de PROCIVIS Alsace se regroupent en deux pôles :



POLE PRODUCTION

- **PIERRES & TERRITOIRES SAS** : promotion immobilière en habitat collectif et intermédiaire
- **SCI STBG-EUROMETROPOLE ACCESSION (OPIDIA)** : accession sociale sécurisée sur l'Eurométropole
- **SCI HERIA** : accession sociale sécurisée sur le Nord Alsace
- **SCI ATHIS** : accession sociale sécurisée sur le Sud Alsace
- **OIKOS SAS** : promotion immobilière en habitat individuel et groupé ; petits collectifs
- **SCI PROCIVIS HABITAT ALSACE** : accession sociale en habitat individuel et groupé ; petits collectifs



POLE SERVICES A L'IMMOBILIER

- **SYNCHRO 68** : syndic, location, gérance et transaction sur le Sud Alsace (*SASIK*)
- **SYNCHRO 67** : syndic, location, gérance et transaction sur le Nord Alsace (*TRADIGESTION IMMOBILIER*)
- **CILOGE** : syndic sur le Sud Alsace
- **LA FONCIERE DE PROCIVIS ALSACE** : investissement locatif social en diffus
- **SCI MARAIS** : propriétaire des murs des locaux hébergeant les activités opérationnelles

Ces activités permettent de :

- Construire des logements en accession sociale ou abordable et répondre aux enjeux spécifiques des parcours résidentiels des habitants dans les territoires, notamment en proposant ces logements en accession sociale ou abordable à des locataires du parc HLM du territoire,
- Construire sur des terrains de requalification urbaine, en vue de la construction de logements neufs, en accession à la propriété (BRS et PSLA), ou de réhabilitation de logements existants destinés à des publics spécifiques, notamment les salariés des secteurs essentiels, les agents publics ou les jeunes,
- Accompagner les collectivités dans la mise en place des projets de restructuration, réhabilitation et rénovation des centre-ville,
- Mobiliser son expertise en matière de syndic pour accompagner les collectivités dans leurs politiques de soutien à la rénovation du parc privé.

Par ailleurs, l'activité d'aménagement foncier est exercée prioritairement par la SCIC d'HLM AMÉLOGIS. Elle permet notamment de proposer des opportunités foncières pour les activités de promotion immobilière en habitat individuel, groupé et collectif.

C'est grâce aux différents métiers développés par ses filiales que PROCIVIS Alsace peut se distinguer par une présence aux côtés des collectivités, sur toute la chaîne du logement. Cette distinction est amplifiée sur le territoire de ses sociétaires, dont notamment :

- La Collectivité européenne d'Alsace
- La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg
- Mulhouse Alsace Agglomération
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau

Les réponses s'appuient sur des partenariats déjà en cours, notamment avec Action Logement, CDC Habitat et OKTAVE et d'une concertation approfondie avec les sociétés et les outils des collectivités locales, tels que l'EPFA, l'ADEUS, le CAUE d'Alsace, l'ATIP et l'ADIL 68.

C'est ainsi que PROCIVIS Alsace entend co-construire des réponses aux enjeux identifiés dans le Volet Habitat du PLH de Mulhouse Alsace Agglomération adopté en 2020 et notamment :

- Maintenir le rythme de construction de logements neufs en assurant une production équilibrée sur le territoire, accessible en prix et répondant aux besoins
- Accroître la qualité du parc de logements existants pour le rendre plus attractif en agissant notamment auprès des copropriétés (rénovation énergétique...).
- Bâtir une agglomération inclusive pour tous les publics
- Animer le PLH.

Le résultat des filiales opérationnelles de PROCIVIS Alsace, et jusqu'en 2021 **le retour des fonds propres de l'activité financière**, a permis de **consacrer depuis 2007 un cumul de 39 M€** aux Missions Sociales. **3 856 ménages** ont ainsi pu compter sur le réseau alsacien pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat.

Pour la période 2023-2030, en application des termes de la convention signée entre l'Etat et PROCIVIS UES-AP, le Conseil d'Administration PROCIVIS Alsace a décidé, lors de sa

réunion du 6 avril 2023, de corrélér plus fortement l'implication de ses structures opérationnelles dans les territoires et son engagement sociétal.

Cet objectif se traduit par :

- Une nouvelle dénomination des « Missions Sociales » renommées « Activités Sociales et Solidaires », pour mieux prendre en compte les enjeux de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et sa déclinaison des 3 piliers :
 - o La responsabilité sociale : traduite par l'activité en accession sociale (PSLA, BRS) et les missions sociales,
 - o La responsabilité écologique : traduite par son engagement sur la rénovation énergétique dans le diffus et à travers son activité de Syndic,
 - o La responsabilité territoriale : traduite par son engagement opérationnel dans la mise en œuvre des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), des Programmes Action Cœur de Ville (ACV), des Programmes Petites Villes de Demain (PVD) et des programmes de renouvellement urbain avec l'ANRU.
- Une déclinaison des orientations locales dans des conventions cadres avec les collectivités délégataires et intéressées par la mise en place d'une synergie bénéficiant aux politiques de l'habitat et aux activités des filiales immobilières de PROCIVIS Alsace.
-

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre PROCIVIS Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération sur le territoire couvert par sa délégation de compétence des aides à la pierre.

Elle décrit :

- Les **modalités précises de mise en œuvre** des avances de subventions publiques et des prêts consentis aux particuliers ou aux syndicats de copropriétés situés sur le territoire,
- Les **modalités de collaboration attendues** pour que PROCIVIS Alsace s'inscrive en facilitateur dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Cette convention fixe le cadre de l'intervention que PROCIVIS Alsace déclinera sur le territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH de Mulhouse Alsace Agglomération.

Article 2 – Les axes de travail de la convention

Mulhouse Alsace Agglomération et PROCIVIS Alsace arrêtent leur collaboration autour des axes de travail suivant :

A discuter

- L'aménagement et l'attractivité des territoires

Dans les quartiers ou centres-villes concernés par des programmes nationaux de Rénovation Urbaine, les collaborations permettront d'appuyer les politiques d'accompagnement et de mutation du parc par le déploiement des savoirs-faires de PROCIVIS Alsace en maîtrise d'ouvrage, administration de biens et aménagement.

- Le développement de projets de logements abordables :

Mulhouse Alsace Agglomération et PROCIVIS Alsace souhaitent développer des logements abordables en accession pour les publics modestes ou les publics spécifiques (Bail Réel Solidaire, PSLA, Accession Progressive à la Propriété). Ce développement sera réalisé précédemment sur les fonciers en extension, des dents creuses ou en réhabilitation, identifiés par les communes membres de m2A.

- La réhabilitation énergétique du parc privé :

Mulhouse Alsace Agglomération, à l'issue de son PIG Habiter Mieux, prévoit de relancer un nouveau programme pour accompagner les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH à la concrétisation de leur projet par un soutien adapté. Par ailleurs, l'OPAH Fonderie, portant son champ d'action sur le quartier du même nom à Mulhouse, se poursuit et vise notamment l'amélioration thermique du parc de logements.

Au titre de ces programmes, Mulhouse Alsace Agglomération apportera des aides aux propriétaires occupants ou bailleurs privés éligibles, complémentaires aux aides de l'ANAH. PROCIVIS Alsace, grâce à la réaffectation des bénéfices de ses filiales, pourra préfinancer les aides et faire aboutir la réalisation des travaux par des Prêts complémentaires ou des subventions.

- La lutte contre les logements vacants et dégradés

Mulhouse concentre le parc privé potentiellement indigne de l'agglomération. La ville centre concentre aussi les copropriétés fragiles et affiche un taux de vacance plus élevé que la moyenne de l'agglomération.

A ce titre, une attention particulière sera portée en secteur OPAH (Fonderie en cours ou Briand à venir). PROCIVIS Alsace pourra être consultée pour évaluer des faisabilités de projets en VIR (vente d'immeuble à rénover) ou DIIF (dispositif d'intervention immobilière et foncière) pour appuyer la collectivité dans le traitement des situations d'habitat indigne et très dégradés et mettre en valeur la qualité architecturale et patrimoniale de Péricentre.

Les projets concerneront majoritairement des immeubles repérés pour des Opérations de restauration immobilière (ORI) mais pas exclusivement. PROCIVIS Alsace pourra également être sollicitée pour des immeubles en monopropriété à vendre pour y réaliser les logements en accession sociale ou abordable dans l'ancien.

- La réponse au vieillissement de la population

Pour répondre aux enjeux démographiques du vieillissement de la population, PROCIVIS Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace ont créé le Fonds « Handicap et Âge » en 2020.

Ce fonds vient appuyer les dispositifs de soutien mis en place le cas échéant par Mulhouse Alsace Agglomération et la Collectivité européenne d'Alsace pour soutenir les ménages en perte d'autonomie. PROCIVIS Alsace pourra, grâce au Fonds « Handicap et Âge », préfinancer les aides et faire aboutir la réalisation des travaux par des Prêts complémentaires ou des subventions.

- Le traitement des copropriétés

Près de 3 900 copropriétés sont recensés sur le territoire de l'agglomération, dont 18% potentiellement dégradées, situées essentiellement à Mulhouse. Pour accompagner les copropriétés les plus en difficultés, Mulhouse Alsace Agglomération a mis en place une OPAH Copropriétés dégradées et 6 plans de sauvegarde.

Des appuis seront proposés sur ces copropriétés en difficulté notamment celles identifiées de l'OPAH Copropriétés, et en particulier Construire à Illzach et Dunkerque à Mulhouse. Ils consisteront à des préfinancements des aides pour les travaux engagés sur les parties communes et des prêts pour financer les restes à charge individuels, notamment pour les publics non éligibles aux prêts. Ces préfinancements feront l'objet de contrat de préfinancement individuel.

- L'hébergement des personnes en difficulté

Les efforts conjoints permettront d'identifier les besoins de développement des projets spécifiques pour répondre aux besoins des publics vulnérables. Mulhouse Alsace Agglomération facilitera la collaboration avec les gestionnaires agréés et accompagnera par la réflexion le développement des projets.

- L'observation et le développement d'une « Maison de l'Habitat »

En tant qu'expert de l'habitat, PROCIVIS Alsace sera associée aux travaux de l'observatoire de l'habitat et du foncier initiés par Mulhouse Alsace Agglomération. Les travaux permettront d'identifier l'évolution des marchés immobiliers et des équilibres démographiques et sociaux et d'échanger sur le réajustement des politiques et des actions menées sur le territoire.

Du fait de ses multiples métiers dans le domaine de l'habitat, PROCIVIS Alsace pourrait aussi trouver une place au sein de la future Maison de l'Habitat. La forme de la participation au projet pourra être adaptée en fonction des axes de développement souhaités par les collectivités.

Article 4 - Engagements de Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération reconnaît l'importance des interventions de PROCIVIS Alsace et son rôle facilitateur pour le financement des dispositifs prioritaires de la politique

locale de l'habitat. Elle s'engage donc à favoriser le développement des activités opérationnelles selon les modalités suivantes :

- Elle communique à PROCIVIS Alsace les comptes-rendus des observatoires dont elle est à l'initiative et invite les autres collectivités à faire de même,
- Elle définit un cadre de travail pour étudier les possibilités d'intervention de PROCIVIS ALSACE dans la construction ou réhabilitation de logements

Par ailleurs, elle s'engage à :

- Transmettre à PROCIVIS Alsace la programmation annuelle des opérations retenues au titre des dispositifs en les priorisant et en indiquant les besoins de trésorerie correspondants,
- S'assurer que les opérateurs, mandatés par elle, aient bien recueilli toutes les pièces permettant de clore les dossiers, pour que les financeurs libèrent le paiement des subventions à PROCIVIS Alsace,
- Consulter PROCIVIS Alsace pour étudier les potentialités de requalification des bâtis identifiés dans les OPAH RU en vue de développer le DIIF ou la VIR,
- Consulter PROCIVIS Alsace pour tout projet d'aménagement à venir et de cession de biens fonciers et immobiliers appartenant à son domaine privé,
- Associer les parties aux réflexions portées sur le déploiement de la Maison de l'Habitat.

Article 5 – Les engagements de PROCIVIS Alsace au titre de ses Activités Sociales et Solidaires

PROCIVIS Alsace s'engage à :

- Mobiliser une partie de ses ressources pour répondre au mieux aux besoins identifiés par Mulhouse Alsace Agglomération et si nécessaire faire appel à des financements complémentaires.
- Étudier les demandes, vérifier l'éligibilité des dossiers, procéder aux décaissements conformément aux engagements validés en commission interne et en assurer le suivi.

5.1 Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes PIG et des OPAH

PROCIVIS s'engage à mettre en place des avances et des prêts pour les ménages modestes et/ou très modestes, propriétaires ou copropriétaires occupants pour lesquels les financements bancaires sont difficilement obtenus ou pas adaptés en raison notamment de revenus précaires ou encore de leur âge. Ils doivent être éligibles à une subvention publique (ANAH, m2A, CeA) ;

Les prêts sont **réservés exclusivement aux propriétaires ou copropriétaires occupants** (et usufruitiers occupants ou bénéficiaires d'un droit d'usage et d'habitation) pouvant justifier d'une durée de détention du bien au moins égale à 5 ans.

Les demandes de prêts sont présentées à une Commission d'Engagement interne à PROCIVIS Alsace qui décide, seule, de la suite qui leur est donnée.

Les travaux éligibles sont ceux portant exclusivement sur la **résidence principale** des bénéficiaires et limités à :

- la lutte contre l'habitat indigne ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'adaptation du logement au handicap et/ou à l'âge.

▪ **Des avances de subventions au titre de la lutte contre la précarité énergétique et de la lutte contre l'habitat indigne**

Toutes les subventions publiques peuvent être avancées sans frais notamment ANAH, Collectivité Européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération.

Le avances de subventions peuvent se faire sous la forme de « prêts avances » confortés par des mandats permettant à PROCIVIS Alsace de recevoir directement les subventions avancées lorsque les travaux sont terminés.

Elles peuvent également se faire à l'opérateur chargé du suivi animation du programme d'amélioration de l'habitat concerné (PIG, OPAH...etc). PROCIVIS Alsace verse sur un compte bancaire ouvert par l'opérateur des fonds (sur présentation des factures) qui seront affectés au préfinancement des subventions.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le propriétaire occupant adresse les factures à l'opérateur en lui demandant de régler directement les entreprises. L'opérateur paye les entreprises avec les fonds mis à disposition par PROCIVIS Alsace sur le compte bancaire. Les subventions avancées sont ensuite remboursées directement à PROCIVIS Alsace par le biais du mécanisme de mandats donnés par les propriétaires à PROCIVIS Alsace.

▪ **Un préfinancement des subventions dans le cadre du Fonds « Handicap et Âge »**

Par la délibération n° CD/2019/132 du 9 décembre 2019, le Conseil départemental du Bas-Rhin a approuvé la mise en place d'un outil de préfinancement des aides à l'adaptation des logements liée à la perte d'autonomie et aux situations de handicap pour les ménages qui rencontrent des difficultés financières.

Cet outil, dénommé Fonds « Handicap et Âge » permet de préfinancer sans frais les subventions Anah et de la CeA (PCH, APA et aides propres) et celles des Collectivités partenaires allouées en matière d'adaptation du logement à l'âge et au handicap. Il a été mis en place pour une période expérimentale de 18 mois courant jusqu'au et, sur la base du bilan établi, est **reconduit sur la période de cette nouvelle convention.**

Procivis Alsace, qui a alimenté ce fonds à hauteur de 100 000 €, est le dépositaire, le comptable et le gestionnaire du fonds. Le fonctionnement de ce fonds est détaillé en annexe.

- **Des prêts sur le reste à charge**

Des prêts sans intérêts et sans frais et/ou exceptionnellement une subvention « Activités Sociales et Solidaires » pour le reste à charge peuvent être accordés. L'obtention de ces prêts sera conditionnée à une analyse de la situation individuelle des ménages.

- **Des aides en faveur des nomades sédentarisés**

PROCIVIS Alsace est associé à la mise en œuvre des Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. A ce titre, elle intervient en accompagnement les projets de réhabilitation présentée par les associations AVA Habitat et Nomadisme et l'APPONA 68 en faveur des ménages nomades sédentarisés.

PROCIVIS Alsace s'engage à octroyer des subventions aux ménages concernés sur la base d'un montant de 10% du coût du projet et dans la limite d'un plafond de 2 500 € par projet.

Les aides sont allouées, au cas par cas, par la Commission d'Engagement des Activités Sociales et Solidaires (CEASS).

- **Enveloppes réservées**

A l'échelle alsacienne, l'enveloppe réservée pour les « Activités Sociales et Solidaires » est de **7,4 M€ en 2023, augmentant prévisionnellement jusqu'à 9 M€ en 2027**. En fonction de ces hypothèses, le cumul de décaissement affectable aux activités sociales et solidaires dans le cadre de la mise en œuvre des programmes PIG et OPAH est évalué à 12,5 M€. Ce montant sera révisé annuellement en fonction des résultats des activités opérationnelles.

Pour le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération, l'enveloppe cumulée réservée sur la période 2023-2027 est de 4,2 M€ répartie sur un principe de fongibilité de la façon suivante :

- **1,8 M€ pour les prêts et subventions Missions Sociales,**
- **2,4 M€ pour les avances de subventions (y compris prêts avances de subventions) des programmes d'amélioration de l'habitat**

Le COPIL Activités Sociales et Solidaires se réserve le droit de réaffecter l'enveloppe, complète ou partielle, si celle-ci n'est pas consommée.

5.2 Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes sur les copropriétés en difficulté

- **Des avances de subventions**

Des avances de subventions peuvent être consenties aux copropriétés dégradées et/en difficulté inscrites dans un plan de sauvegarde ou une OPAH Copropriétés Dégradées.

Ces avances seront réalisées à la suite de la signature d'une convention de préfinancement entre le délégataire, la collectivité maître d'ouvrage du dispositif, l'opérateur, le Syndic, l'ANAH, co-financeurs et Procivis Alsace.

Une cession de créance au profit de Procivis Alsace sera consentie par le Syndicat des copropriétaires, représenté par son syndic, auprès de l'ANAH et de tous les autres financeurs.

PROCIVIS Alsace consentira à débloquer le préfinancement après épuisement du compte travaux alimenté du reste à charge de chacun des copropriétaires et après débloques des avances possibles par les co-financeurs.

Pour les copropriétés accompagnées par les Syndics Synchro et CILOGE, le préfinancement se fera sans condition supplémentaire. En effet, la certification QUALISR-QUALICERT garantit la sécurisation du redressement des copropriétés en difficulté par un accompagnement, une gestion et un financement de la copropriété.

Pour les autres Syndics, des garanties supplémentaires pourront être demandées, notamment une preuve que la Caisse de Garantie correspond a minima au montant des travaux prévisionnels engagés par la copropriété.

▪ **Enveloppes réservées :**

Pour l'Alsace, l'enveloppe réservée sur la période 2023-2026 pour les copropriétés est de 16,5 M€ affectée en priorité sur le territoire des agglomérations du pôle métropolitain. Pour le territoire de délégation de Mulhouse Alsace Agglomération, une enveloppe de **4,1 M€** est ainsi réservée prioritairement. Le COPIL Activités Sociales et Solidaires se réserve le droit de réaffecter l'enveloppe, complète ou partielle, si celle-ci n'est pas consommée.

5.3 Dans le cadre de l'accompagnement de ses activités, notamment dans le champ des solidarités

PROCIVIS Alsace s'engage, pour tous les projets pour lesquels des solutions et des expérimentations peuvent être proposer à **mobiliser l'expertise des sociétés**, notamment le développement dans le secteur des services et à **expérimenter** en faveur de la création de logements accessibles et rénovation du parc ancien.

Ainsi, PROCIVIS Alsace peut être en accompagnement pour :

- Construire des logements en accession sociale ou abordable et répondre aux enjeux spécifiques des parcours résidentiels des habitants dans les territoires, notamment en proposant ces logements en accession sociale ou abordable à des locataires du parc HLM du territoire.
- Se voir attribuer des droits à construire sur des terrains de requalification urbaine, en vue de la construction de logements neufs, en accession à la propriété (BRS et PSLA), ou de réhabilitation de logements existants destinés à des publics spécifiques, notamment les salariés des secteurs essentiels, les agents publics, ou les jeunes,
- Accompagner Mulhouse Alsace Agglomération ou les communes de son territoire dans la mise en place des projets de restructuration, réhabilitation et rénovation des centre-ville,
- Mobiliser leur expertise en matière de syndic pour accompagner les collectivités dans leurs politiques de soutien à la rénovation du parc privé.

Article 6 – Le suivi du partenariat

Afin d'assurer le suivi des partenariats, il est instauré :

- **Un comité technique annuel** réunissant la direction du Développement et de l'Engagement Sociétal de PROCIVIS Alsace et le service de l'Habitat de Mulhouse Alsace Agglomération. Ce COTECH aura pour objet de suivre la mise en œuvre opérationnelle de la convention et le respect des engagements des parties et de proposer si besoin les ajustements nécessaires pour répondre aux objectifs fixés ;
- **Un comité de pilotage annuel** réunissant la Direction Générale de PROCIVIS Alsace et les collaborateurs concernés ainsi que les élus en charge de l'habitat de Mulhouse Alsace Agglomération et les services concernés. Ce COPIL aura pour objet de donner les inflexions nécessaires à la bonne mise en œuvre du partenariat.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention prend effet le 1er janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2027

Article 8 : Engagement protection des données personnelles

Les parties sont convenues des engagements suivants afin d'offrir des garanties adéquates concernant la protection de la vie privée, des libertés et droits fondamentaux des personnes lors de l'accès ou de l'utilisation par leurs services, par leurs fournisseurs ou sous-traitants des données à caractère personnel des bénéficiaires des aides de PROCIVIS Alsace.

Elles s'engagent à respecter l'ensemble des obligations leur incombant en application de la législation en vigueur édictée par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et notamment du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) s'agissant des données à caractère personnel qui lui sont transmises par le bénéficiaire ou par les signataires de la présente convention.

Tout manquement aux obligations de sécurité et de confidentialité est de nature à entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 9 - Communication et signalétique

Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à mentionner la participation de PROCIVIS Alsace sur la signalétique, les panneaux, présentations et documents relatifs aux dispositifs et à toutes les opérations financées dans le cadre de cette convention, en y faisant notamment figurer son logotype.

Article 10 - Avenant à la convention

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre les parties pour la durée résiduelle d'application de la convention.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er. Etant attaché à la présente convention, tout avenant sera soumis aux mêmes dispositions qui la régissent.

Article 11 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre des signataires, par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

Article 12 - Litiges

En cas de difficultés sur l'exécution de la présente convention, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en 2 exemplaires originaux,

A _____, le _____

Pour Mulhouse Alsace Agglomération,

Pour PROCIVIS Alsace,

ANNEXES :

- Convention nationale

PROJET



Convention de partenariat Etat-Procivis pour la période 2023-2030

SOMMAIRE

1.	Engagements de Procivis	4
1.1	Soutien à l'accèsion sociale à la propriété	4
1.2	Soutien à l'adaptation du parc ancien	4
1.2.1	La participation au redressement des copropriétés fragiles et en difficulté	4
1.2.2	La rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	4
1.2.3	L'aménagement et l'attractivité des territoires	4
1.2.4	L'accès à un logement adapté et décent	4
2.	Engagements de l'Etat	5
2.1	Mobilisation du foncier de l'Etat	5
2.2	Gestion du parc immobilier public.....	6
2.3	Identification du patrimoine à rénover	6
3.	Bilan	6
4.	Valorisation de la convention de partenariat	6

Entre :

L'Etat, représenté par le Ministère chargé de la ville et du logement

Et

L'Union d'Économie Sociale pour l'Accession à la Propriété, désignée par la marque Procivis, agissant au nom et pour le compte des Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) et de leurs filiales

Préambule

Le réseau Procivis s'engage dans tous les métiers du logement, de la production aux services immobiliers, dans le parc privé comme dans le parc social, avec pour objectif d'offrir des logements abordables, durables et décents et de permettre l'accès à la propriété du plus grand nombre. Son statut coopératif l'amène à mobiliser une part significative des ressources générées par ses activités commerciales à des activités sociales dans le secteur du logement. Cette politique RSE volontariste se traduit par un partenariat avec l'Etat autour de la politique nationale de l'habitat et par des partenariats locaux avec les collectivités territoriales volontaires. La présente convention a pour objet de définir le cadre et les orientations de ces partenariats.

Le réseau Procivis a un ancrage territorial très fort qui se traduit notamment par l'existence de près de 1000 conventions locales, dont les engagements reflètent les besoins des territoires.

Présentes sur l'ensemble des métiers de l'immobilier résidentiel, les SACICAP ont vocation à poursuivre leur soutien aux politiques de l'habitat dans leur territoire. Leurs actions peuvent concerner, sans exclusive, l'accès social à la propriété, l'amélioration de l'habitat, la rénovation énergétique, l'adaptation des logements, la lutte contre la précarité et le sans-abrisme, la mobilité des locataires du parc social, la redynamisation des centres anciens.

La présente convention est une convention-cadre appelant des conventions opérationnelles locales des SACICAP avec les services déconcentrés de l'Etat, les délégations de l'Anah et les élus du territoire.

1. Engagements de Procivis

Procivis s'engage à consacrer 500 millions d'euros sur 8 ans à des actions d'accompagnement des politiques nationales et locales du logement autour des axes suivants :

1.1 Soutien à l'accession sociale à la propriété

Procivis s'engage à faire ses meilleurs efforts pour construire 4000 logements en accession sociale à la propriété (PSLA, BRS, vente HLM, etc.) sur la durée de la convention, dans un objectif de mixité sociale et de facilitation des parcours résidentiels, notamment des locataires du parc social. Procivis peut consentir des prêts sans intérêts complémentaires aux dispositifs existants pour permettre aux ménages de boucler leur plan de financement.

1.2 Soutien à l'adaptation du parc ancien

1.2.1 La participation au redressement des copropriétés fragiles et en difficulté

Procivis s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan Initiative Copropriétés en partenariat avec les acteurs concernés : communes, groupements de communes, départements, régions et Banque des Territoires. Cette aide viendra notamment en appui des dispositifs de l'Anah, à savoir les Plans de Sauvegarde (PDS), les OPAH Copropriétés Dégradées et les Opérations de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD).

Procivis mobilise par ailleurs les acteurs certifiés Quali-SR pour accompagner les syndicats de copropriétaires et les syndicats de copropriétés fragiles et en difficulté au sens des 7^e et 8^e alinéa de l'article R321-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

1.2.2 La rénovation et la lutte contre la précarité énergétique

Procivis accompagne financièrement les propriétaires dans leurs travaux de rénovation, en priorisant les ménages modestes et très modestes. Procivis propose notamment l'avance des subventions Ma Prime Rénov' et Ma Prime Rénov' Copropriétés.

1.2.3 L'aménagement et l'attractivité des territoires

Procivis propose, dans les quartiers concernés par des programmes nationaux ou locaux tels que Action Cœur de Ville, Programme de Rénovation Urbaine, Petites Villes de demain, périmètres des Plans de Prévention des Risques technologiques, d'intervenir à l'appui des politiques d'accompagnement des mutations du parc privé de plus de 15 ans, en déployant ses savoir-faire en maîtrise d'ouvrage, administration de bien et aménagement, et en prenant part au financement des politiques publiques dans ce domaine.

1.2.4 L'accès à un logement adapté et décent

Procivis intervient dans l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement. Procivis s'engage dans la lutte contre les marchands de sommeil, la résorption des bidonvilles et de l'habitat de fait, et pour la mise en œuvre des politiques d'hébergement d'urgence et de lutte contre le sans-abrisme.

Un chiffrage indicatif relatif à chacun de ces objectifs est porté en annexe de la présente convention. Ce cadrage par axe vise à faciliter les actions de communication et l'évaluation des engagements, le principe retenu demeurant celui d'une fongibilité entre les actions afin de s'adapter aux priorités gouvernementales et territoriales sur la durée de la convention.

Le soutien de Procivis à ces axes de politiques publiques prend la forme :

- de préfinancements des subventions publiques nationales et locales
- d'avances de crédits d'impôt
- de création et de gestion de caisses d'avances ou de fonds d'amorçage de travaux, dans le but de préfinancer les aides publiques
- de prêts sans intérêt aux ménages modestes et très modestes pour le financement des restes à charge
- de mobilisation de l'expertise de ses sociétés
- d'expérimentations en faveur de la création de logements accessibles et de rénovation du parc ancien.

Ces interventions concernent principalement les logements individuels des ménages « modestes » et « très modestes » et les logements collectifs en copropriétés « fragiles » et « saines » au sens du règlement général de l'ANAH tel que précisé aux alinéas 1°, 2°, 3°, 7° et 8° de l'article R321-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ces interventions poursuivent des objectifs collectivement négociés dans chaque territoire entre SACICAP, services déconcentrés de l'Etat, communes et groupements de communes compétents en matière d'habitat.

2. Engagements de l'Etat

2.1 Mobilisation du foncier de l'Etat

L'Etat reconnaît le travail utile de Procivis en faveur du logement des ménages modestes et s'engage à soutenir le développement de ses activités, notamment en facilitant, dans le respect des procédures en vigueur, la cession et la mise à disposition d'emprises foncières et immobilières de biens appartenant à son parc privé ou à des organismes publics qu'il contrôle, aux fins de construction, de requalification ou de réhabilitation du bâti et en vue d'opérations intégrant des logements destinés à des publics objet d'une attention partagée (agents publics, travailleurs des secteurs essentiels, ménages modestes, étudiants, personnes âgées,...). Il facilite l'obtention par Procivis de droits à construire dans les programmes nationaux et grandes opérations dont il est pilote ou partenaire, dans le respect des procédures en vigueur.

2.2 Gestion du parc immobilier public

L'Etat soutient l'action réseau d'administrateurs de biens de Procivis sur les territoires.

2.3 Identification du patrimoine à rénover

L'Etat facilite l'identification des biens, terrains nus ou construits, aux fins d'expérimentation et de déploiement de ses politiques publiques telles que la mise en vente d'immeubles à rénover, les opérations de résorption de l'habitat indigne, et les opérations foncières et immobilières prévues dans les conventions locales, en particulier dans les zones couvertes par une Opération de Revitalisation du Territoire.

3. Bilan

Un comité de suivi de cette convention est composé de représentants de Procivis, de la DHUP et de l'Anah. Ce comité a vocation à se réunir chaque semestre pour faire un bilan d'étape de la mise en œuvre effective des engagements des parties.

En déclinaison du principe de fongibilité, ces bilans d'étape seront également l'occasion pour les parties d'actualiser la priorisation des différents axes de politiques publiques que Procivis soutient, le cas échéant cette actualisation pourra prendre la forme d'un avenant.

4. Valorisation de la convention de partenariat

Des opérations de communication conjointes sont par ailleurs menées pour valoriser le partenariat et améliorer auprès du public éligible la connaissance des possibilités d'accompagnement par Procivis.

Fait à Paris,

Le 24 janvier 2023



Olivier KLEIN

Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargé de la Ville et du Logement



Yannick BORDE
Président de Procivis UES-AP

Annexe : Tableau de répartition des objectifs concernant le soutien de Procvivis à la rénovation et à l'adaptation du parc ancien

Axes	Modalités de mise en œuvre	Montant 2023-2030
Axe 1.1 : Soutien à l'accès sociale à la propriété	Prêts sans intérêts	5 à 10 M€
Axe 1.2.1 : aide au redressement des copropriétés en difficulté et dégradées	Préfinancement des subventions Anah	270 à 280 M€
	Préfinancement des aides collectivités	
	Reste à charge en Plan de Sauvegarde	
Axe 1.2.2 : La rénovation du parc ancien et la lutte contre la précarité énergétique	Aide aux ménages modestes et très modestes en habitat individuel	160 M€ à 180 M€
	Aide aux ménages modestes et très modestes en copropriété en difficulté, fragiles et saines	
Axe 1.2.3 : L'aménagement et l'attractivité des territoires	ACV, PVD	5 à 10 M€
	PPRT	
	ANRU	
Axe 1.2.4 : L'accès à un logement adapté et décent	Préfinancement des aides de l'Anah	20 à 60M€
	Aide dans le cadre de la résorption de l'habitat indigne	

M. le Président : On passe à l'habitat, logement, l'habitat privé. Une convention cadre avec PROCIVIS Alsace. C'est Fabienne ZELLER qui présente.

Mme ZELLER : Merci, M. le Président. Acteur historique spécialisé en faveur de l'accession sociale à la propriété, PROCIVIS intervient sur tous les métiers de l'immobilier et se positionne aux côtés de l'Etat pour venir en aide aux plus démunis à travers ses missions sociales :

- préfinancement des aides aux travaux ;
- octroi des prêts sans intérêt pour financer le reste à charge ;
- exceptionnellement, l'attribution de subventions.

Une nouvelle convention a été signée entre l'Etat et PROCIVIS pour la période 2023-2030. Elle favorise le développement des activités mobilières par :

- la mobilisation de son foncier ;
- la gestion du parc immobilier public ;
- l'identification du patrimoine à rénover.

Ceux-ci en contrepartie de l'implication de PROCIVIS sur ces missions sociales. PROCIVIS Alsace s'inscrit dans un cadre plus restreint, car l'activité logement locatif aidé n'est pas exercé en Alsace.

Les sociétaires de PROCIVIS Alsace disposent de leurs propres opérateurs. Ainsi, PROCIVIS Alsace se regroupe en deux pôles :

- construction de logements en accession sociale ou abordable et sur les terrains de requalification urbaine en vue de la construction de logements neufs en accession à la propriété ou de réhabilitation de logements existants destinés à des publics jeunes ;
- accompagnement des collectivités dans la mise en place de projet de restructuration, réhabilitation et rénovation des centres-villes.

Par exemple, on a travaillé sur la chaufferie de La Forêt à Wittenheim avec des avances de trésorerie.

La présente convention a pour objet de définir les termes de partenariat entre PROCIVIS Alsace et m2A sur le territoire couvert par sa délégation de compétence des aides à la pierre.

M. le Président : Merci, beaucoup Fabienne. C'est vrai que l'enveloppe qui nous est réservée de plus de quatre millions sur la période 2023-2027 est importante. Vincent a dû s'absenter, je voudrais l'excuser, il n'était pas trop bien.

Des questions concernant cette délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 75 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

65° AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : BILAN D'ACTIVITE 2022 (535/1.2.3/2229C)

Par délibération du 30/09/2019, le Conseil d'Agglomération a confié à l'entreprise VAGO l'exploitation des 5 aires d'accueil permanentes des gens du voyage pour une durée de 15 ans compte tenu des travaux de rénovation et mise en sécurité à entreprendre. Le contrat de délégation de service public (DSP) est entré en vigueur le 15/10/2019.

Conformément aux articles L1411-3 du CGCT et L3131-5 du Code de la Commande Publique, il est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante, le bilan d'activité et de gestion du délégataire.

Concernant l'année 2022, le taux d'occupation des aires a été de 69%, en baisse par rapport à 2021 ; baisse qui s'explique par les fermetures des aires de Wittenheim pendant 15 jours, Rixheim pendant 2 mois et Riedisheim pendant 6 mois, pour travaux.

Les actions de médiation se sont poursuivies. La DSP prévoit l'intervention d'un médiateur social pour la gestion des conflits, l'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives et pour mener des actions éducatives et d'animations avec les enfants.

Le concessionnaire a également en charge la maintenance courante des installations et en matière d'investissement, VAGO a réalisé la réhabilitation des aires de Rixheim et Riedisheim.

Quant au bilan financier, les dépenses (598 414 €) sont inférieures au prévisionnel en raison essentiellement des amortissements des travaux d'investissement inférieurs en raison du décalage des plannings de réhabilitation des aires. Les recettes (692 736 €) sont en baisse en raison du nombre d'usagers inférieurs liés aux travaux de réhabilitation des aires de Riedisheim et Rixheim. Le bilan présente un excédent de 94 322 €. La participation d'équilibre versée par m2A au titre de 2022 est de 298 587 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du bilan d'activité et de gestion 2022 du délégataire des aires d'accueil permanentes des gens du voyage VAGO.

PJ. : Bilan d'activité et de gestion annuel 2022

Mulhouse Alsace Agglomération



BILAN D'ACTIVITE DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES

Bilan annuel 2022



SOMMAIRE

- ▶ LES AIRES D'ACCUEIL
- ▶ ORGANIGRAMME
- ▶ TAUX D'OCCUPATION
- ▶ DUREE MOYENNE DES SEJOURS
- ▶ CARACTERISTIQUES MENAGES
- ▶ TOTAL ENCAISSEMENT
- ▶ CONSOMMATION ELECTRICITE
- ▶ CONSOMMATION EAU
- ▶ SUIVI TECHNIQUE- MAINTENANCE
- ▶ ACTIONS SOCIALES
- ▶ QUOTIDIEN DES AGENTS
- ▶ FONCTIONNEMENT ACTUEL DES AIRES , POINT DE SITUATION

LES AIRES D'ACCUEIL

MULHOUSE : 26 emplacements

WITTENHEIM : 14 emplacements

KINGERSHEIM : 14 emplacements

RIXHEIM : 22 emplacements

RIEDISHEIM : 7 emplacements

ORGANIGRAMME 2022

- ▶ Dominique DEGRELLE – Directrice Agence Est
- ▶ Noémie BEHRA – Responsable d'exploitation
- ▶ Julien RUNSER puis Halim AIT HABIB - Technicien maintenance
- ▶ Pamela NICE – Coordinatrice sociale
- ▶ René BELMILI puis Aurélie LAMBALOT – agent d'accueil et d'entretien RIXHEIM
- ▶ Yassine MOUNNA – agent d'accueil et d'entretien MULHOUSE
- ▶ Pacha BOURDEAU – agent d'accueil et d'entretien KINGERSHEIM
- ▶ Valentin RUFFENACH – agent d'accueil et d'entretien WITTENHEIM

TAUX D'OCCUPATION

Taux moyen d'occupation de Mulhouse

Extraction du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aires	Taux d'occupation
Mulhouse	90,6 %
Wittenheim	90,9 %
Kingersheim	64,5 %
Rixheim	43,9 %
Riedisheim	54,8 %

DUREE MOYENNE DES SEJOURS

► MULHOUSE

DUREE DES SEJOURS		
Moins d'un mois	59	42,8 %
De 1 à 3 mois	47	34,1 %
De 3 à 6 mois	26	18,8 %
De 6 à 9 mois	3	2,2 %
De 9 à 12 mois	2	1,4 %
Plus de 12 mois	1	0,7 %
Total	138	

► **WITTENHEIM**

DUREE DES SEJOURS			
Moins d'un mois	15		28,3 %
De 1 à 3 mois	15		28,3 %
De 3 à 6 mois	5		9,4 %
De 6 à 9 mois	14		26,4 %
De 9 à 12 mois	1		1,9 %
Plus de 12 mois	3		5,7 %
Total	53		

► **KINGERSHEIM**

DUREE DES SEJOURS			
Moins d'un mois	22		36,7 %
De 1 à 3 mois	22		36,7 %
De 3 à 6 mois	8		13,3 %
De 6 à 9 mois	8		13,3 %
De 9 à 12 mois	0		0,0 %
Plus de 12 mois	0		0,0 %
Total	60		

► **RIXHEIM**

DUREE DES SEJOURS

Moins d'un mois	60	65,2 %
De 1 à 3 mois	16	17,4 %
De 3 à 6 mois	16	17,4 %
De 6 à 9 mois	0	0,0 %
De 9 à 12 mois	0	0,0 %
Plus de 12 mois	0	0,0 %
Total	92	

► **RIEDISHEIM**

DUREE DES SEJOURS

Moins d'un mois	6	35,3 %
De 1 à 3 mois	7	41,2 %
De 3 à 6 mois	0	0,0 %
De 6 à 9 mois	0	0,0 %
De 9 à 12 mois	0	0,0 %
Plus de 12 mois	4	23,5 %
Total	17	

Nous pouvons ainsi observer 2 grandes tendances :

- ▶ Une rotation sur les terrains plus importantes que les années précédentes. Ceci s'explique en partie le nombre de fermeture d'aire cette année pour maintenance technique ou travaux
 - 15 jours de fermeture à Wittenheim
 - 6 mois de fermeture pour Riedisheim
 - 2 mois de fermetures sur Rixheim

- ▶ En opposition, nous constatons un phénomène de sédentarisation qui s'accroît sur les aires de Wittenheim et Riedisheim avec des stationnements prolongés de la part de certains groupes familiaux

TOTAL ENCAISSEMENTS

Fluides et cautions

MULHOUSE

106 920 €

WITTENHEIM

57 524 €

KINGERSHEIM

39 349 €

RIXHEIM

34 688 €

RIEDISHEIM

6 200 €

CONSOMMATION ELECTRIQUE

en kWh

MULHOUSE :	204 250 kWh pour 42 892 €
WITTENHEIM :	120 481 kWh pour 25 301 €
KINGERSHEIM :	80 102 kWh pour 16 821 €
RIXHEIM :	44 792 kWh pour 9 406 €
RIEDISHEIM :	5 916 kWh pour 1 242 €

CONSUMMATION EAU

en m³

MULHOUSE :

3 497 m³ pour 14 514 €

WITTENHEIM :

1 261 m³ pour 5 234 €

KINGERSHEIM :

1 016 m³ pour 4 217 €

RIXHEIM :

773 m³ pour 3 209 €

RIEDISHEIM :

94 m³ pour 391 €

SUIVI TECHNIQUE - MAINTENANCE

- ▶ Remplacement et remise en état des organes électriques et de plomberie
- ▶ Résolution des pannes
- ▶ Veille à la sécurité des aires
- ▶ Planification des interventions
- ▶ Gestion de la maintenance préventive (contrôles périodiques précis des installations techniques)
- ▶ Remises aux normes, planifications contrôles obligatoires
- ▶ Suggestions et propositions de travaux d'améliorations
- ▶ Dératisation
- ▶ **Installation de caméras à l'entrée des aires**
- ▶ Formation agents d'accueil et d'entretien à la maintenance de 1^{er} niveau + astreintes pour les nouveaux afin d'être autonome pour les interventions et acquérir de nouvelles compétences

ACTIONS SOCIALES

- ▶ Administratif : dossiers CAF , permis de conduire , judiciaire ...
- ▶ Activités récréatives avec les enfants : bricolages , sports
- ▶ Scolarité : inscription à l'école ou au CNED, aide à l'écriture
- ▶ Résolution des conflits
- ▶ Gestion des illicites
- ▶ Prévention , Santé : hygiène , nutrition , bien être animal
- ▶ Médiation
- ▶ Sensibilisation aux incivilités : vandalisme, déchets
- ▶ Collaboration et partenariat avec l'association APPONA 68

MISSIONS QUOTIDIENNES

- ▶ Encaissement des fluides
- ▶ Gestion des entrées et sorties (administratif + état des lieux)
- ▶ Entretien des espaces verts
- ▶ Petite maintenance
- ▶ Nettoyage de l'aire et ses abords (parkings et poubelles)
- ▶ Veiller au respect du règlement intérieur
- ▶ Accompagnement social
- ▶ Evacuation des encombrants

FONCTIONNEMENT ACTUEL DES AIRES POINT DE SITUATION

► RIEDISHEIM :

L'aire a été vandalisée fin mars 2022 et nous n'avons pu commencer les travaux de rénovations que au mois de septembre 2022. En octobre, suite à la fermeture de Rixheim, un grand groupe de Roms est arrivé sur site, engendrant des dégradations et du piratage

Actuellement, La famille LOURSEYRE séjourne à nouveau sur l'aire depuis début 2023.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

▲ **RIXHEIM :**

L'aire a été vandalisée en mai 2022 et ne disposait plus de sa capacité maximale d'accueil.

En octobre 2022, l'aire a été fermée pour réaliser des travaux de réhabilitation. En décembre nous avons pu livrer l'équipement.

Souffrant d'une mauvaise réputation, le taux d'occupation est resté très faible ce premier trimestre. Depuis avril quelques voyageurs du Bas Rhin s'y sont installés. Depuis le mois de mai, quelques usagers de l'aire de Mulhouse les ont rejoint en prévision de la fermeture pour travaux de celle-ci



Rénovation

Douche

Wc



► **MULHOUSE :**

Aire toujours pleine mais avec de la rotation chez les usagers .Travaux de rénovation planifiés en juin/juillet 2023.

► **KINGERSHEIM :**

Aire où il y a le plus de rotation chez les familles mais elle est rarement pleine. Sa proximité avec la déchetterie et son accessibilité limitée freinent les stationnements prolongés.

► **WITTENHEIM :**

Aire constamment pleine, occupée par un même groupe familial sédentarisé.



Mulhouse Alsace Agglomération



BILAN D'ACTIVITE DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES

Bilan annuel 2022



ANNEXE COMPTABLE

		BUDGET	REEL	ECART
		Du 01/01/22 au 31/12/22		
DEPENSES	ACHATS FOURNITURES			
	Produits d'entretien -propreté et espaces verts	5699	0	-5699
	Outils	7037	0	-7037
	Fournitures administratives	1185	467	-717
	Matériels de maintenance	30942	26706	-4236
	Eau usagers	28999	25186	-3813
	Electricité usagers	99722	78899	-20822
	Eau gestionnaire	19657	24795	4938
	Electricité gestionnaire	24150	37409	13259
	Sous-total	217590	193463	-24127
	SERVICES EXTERIEURS			
	Assainissement	17362	14656	-2707
	Dératisation	5942	481	-5461
	Ordures ménagères	0	14	14
	Contrôles périodiques électriques	969	0	-969
	Contrôles sécurité extincteurs	2072	0	-2072
	Location bennes	1550	0	-1550
	Sous-total	27896	15151	-12745
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
	Frais de structure (locaux)	7751	9071	1320
Honoraires	10076	521	-9555	
Frais postaux	256	22	-236	
Informatique et Télécom	6631	6006	-626	
Frais de déplacement du personnel	6061	8370	309	
Véhicules	15795	22469	6695	
Carburants	5490	9622	4432	
Assurance véhicules	4392	4626	234	
Assurances RC et multirisque	15825	9377	-6448	
Sous-total	74201	70404	-3797	
CHARGES DE PERSONNEL				
Masse salariale	282865	288996	6131	
Sous-total	282865	288996	6131	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Télégestion	6265	5937	-328	
Travaux annuels de maintenance	16148	11638	-4510	
Amortissements travaux	75498	6832	-68666	
Autres amortissements	10553	4189	-6364	
Redevance	510	0	-510	
Autres charges financières	17452	1504	-15648	
Sous-total	126426	30400	-96026	
TOTAL DES CHARGES	728578	598414	-130564	
RECETTES	PAIEMENTS USAGERS			
	Redevance séjour	89202	79677	-9526
	Eau	28999	25186	-3813
	Electricité	99722	78899	-20822
	Sous-total	217923	183762	-34161
	SUBVENTIONS			
	CAF AL2 partie fixe	113226	113226	0
	CAF AL2 partie variable	99242	97161	-2081
	Sous-total	212468	210387	-2081
	PARTICIPATION COLLECTIVITE			
	Contribution M2A	298587	298587	0
	Sous-total	298587	298587	0
	AUTRES PRODUITS			
Produits exceptionnels	0	0	0	
Sous-total	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES	728978	692736	-36242	
RESULTAT	0	94322	94322	

M. le Président : Christine DHALLENNE sur les aires d'accueil des gens du voyage. Un bilan de l'année 2022.

M. DHALLENNE : Merci. Tout d'abord, je voudrais rappeler que sur notre territoire, nous avons six aires permanentes. Les cinq aires gérées par l'entreprise VAGO, dont on va parler aujourd'hui, ceux à quoi se rajoutent l'aire de grand passage à Rixheim et un terrain de délestage à Berrwiller.

Là, on se focalise sur les cinq aires gérées par l'entreprise VAGO depuis le 15 octobre 2019. Ces aires d'accueil permanentes de gens du voyage sont gérées par DSP pour une durée de 15 ans par cette entreprise. C'est un contrat qui est, certes, long car il y a beaucoup de travaux de rénovation à faire et de mise en sécurité. Cela leur permet alors d'amortir les coûts d'investissement.

Aujourd'hui, nous portons à votre connaissance le bilan d'activités de la gestion du délégataire. Pour 2022, le taux d'occupation des aires est de 69 %. Une baisse par rapport à l'année précédente car Wittenheim était fermé 15 jours et Rixheim deux mois, Riedisheim six mois.

La DSP prévoit aussi l'intervention d'un médiateur social pour la gestion des conflits, l'accompagnement des familles dans les démarches administratives. Cette médiatrice mène également des actions éducatives et des animations pour les enfants. Ce poste est réellement une plus-value, car maintenant que les gens du voyage sont habitués à sa présence, la médiatrice est de plus en plus sollicitée. VAGO a surtout en charge la maintenance courante des installations et ils ont réhabilité les aires de Rixheim et de Riedisheim.

Concernant le bilan financier, les dépenses se montent à 598 414 € qui est inférieur aux prévisionnelles, car les investissements ont également été inférieurs.

Concernant les recettes, elles se montent à 692 736 €, en baisse, car le nombre d'utilisateurs est inférieur en raison des fermetures lors des réhabilitations des aires dont on a parlé précédemment.

La participation d'équilibre de m2A se monte à 298 587 €.

On peut porter également deux constatations, c'est qu'il y a une rotation sur les terrains qui est plus importante que les années précédentes, mais c'est peut-être certainement du fait des fermetures des aires lors des travaux et inversement, on constate aussi un phénomène de sédentarisation de certaines familles qui s'accroissent sur les aires de Wittenheim et de Riedisheim.

Pour plus de détails, je vous invite à lire le rapport. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup, Christine, de cette présentation de ces aires permanentes et c'est vrai que c'est un souci permanent. On en a encore actuellement des gens du voyage sur Wittenheim et on est en relation naturellement avec le Préfet sur ce sujet pour qu'il fasse les expulsions qui sont nécessaires.

On prend acte de ce bilan d'activité du délégataire qui est VAGO.

Pardon, Nadia EL HAJJAJI, allez-y.

Mme EL HAJJAJI : Merci. Nous profitons de ce bilan d'activités pour mettre en avant quelques difficultés rencontrées par les gens du voyage sur notre territoire :

- les tarifs que ce soit pour l'emplacement ou les fluides dans un contexte économique loin d'être évident ;

- ensuite les aires d'accueil en elle-même avec parfois des équipements insuffisants ou pas assez bien entretenus, pas toujours du fait des dégradations et enfin ;
- la présence humaine insuffisante de la société VAGO alors qu'une présence plus régulière aux entrées des aires serait un plus.

Un élément interroge : pourquoi de tel délai pour l'exécution des travaux de la part du délégataire ?

Enfin une suggestion : au regard du travail de terrain et de médiation de l'association Appona, contrainte il y a plusieurs mois de quitter ses locaux dans l'ancienne Maison du Bassin Potassique, ne serait-il pas judicieux de les aider à faire face aux coûts que représentent le règlement du loyer de leur nouveau loyer au Parc des Collines. Plusieurs élus, surtout Mulhousiens, étaient présents à l'inauguration de leur nouveau siège et on peut constater le dynamisme de la structure.

Merci pour eux.

Mme DHALLENNE : Je vais vous répondre. Effectivement, les travaux sur les aires mettent un petit peu plus de temps que prévu, leur contrat commençait en 2019, mais je vous rappelle qu'on a subi trois années de Covid. Ce qui a, de manière conséquente, ralenti les travaux.

Les tarifs sur nos aires sont tout à fait modérés par rapport à ce qui se pratique, ne serait-ce que sur certaines intercommunalités voisines. Je rappelle que nous sommes une des seules intercommunalités à fournir ce qu'il faut pour les gens du voyage en termes d'aire permanente, car toutes les villes de plus de 5 000 habitants possèdent une aire. Ce qui n'est pas le cas sur quasiment tout le reste du département, c'est important. D'autant plus qu'on a également une politique très importante menée par rapport au grand passage avec le terrain de Rixheim, le terrain de délestage fait son œuvre également.

Je dois constater et toutes les communes le constatent que depuis, ne serait-ce que les deux dernières années qui viennent de s'écouler, on a passé quasiment une année complète sans aucune occupation illicite. C'est bien preuve que l'on fournit ce qu'il faut pour les gens du voyage.

Les investissements, chaque année, sont conséquents et très peu d'intercommunalités mènent la politique tel qu'on la mène sur l'agglomération et on accompagne les gens du voyage, ne serait-ce que dans la DSP. On a souhaité qu'il y ait une médiatrice qui soit en place, qui accompagne les gestionnaires des aires pour faciliter ne serait-ce que l'administration dans les familles.

On est également pilote quant à l'accompagnement éducatif avec l'Académie de Strasbourg sur Mulhouse. A chaque fois, lorsqu'on mène une opération pilote, c'est sur l'agglomération mulhousienne que l'on se tourne car on est précurseur dans beaucoup de domaines concernant les gens du voyage.

Les caisses étant ce qu'elles sont, on ne peut pas imprimer les billets et aller encore au-delà dans la fourniture des services que l'on sert. Je pense que la gratuité n'est pas opportune car, comme tout à chacun, il y a des charges et il est bon aussi qu'il y ait une participation aux charges de la part des gens du voyage.

M. le Président : Merci beaucoup. Juste encore pour Appona, spécifier qu'on a gelé les tarifs pour 2024 et qu'ils ont refusé les locaux de l'aire de la Thur qui étaient moins chers.

Merci beaucoup Christine.

Le Conseil d'Agglomération prend acte du bilan d'activité et de gestion 2022 du délégataire des aires d'accueil permanentes des gens du voyage VAGO.

66° CONTRAT DE VILLE : RAPPORT D'ÉVALUATION DU CONTRAT 2015-2023 (06/7.5.6/2233C)

Mulhouse Alsace Agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville. A ce titre, elle est pilote du contrat de ville 2015-2023, dans le cadre duquel plus de 100 actions ont été financées et mises en œuvre.

L'enjeu de l'action au titre de la politique de la ville consiste à réduire les écarts de situation entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres quartiers, afin d'améliorer la situation des personnes qui y résident.

Rendue obligatoire par la loi Lamy du 21 février 2014, l'évaluation du Contrat de ville a pour objectif de rendre compte de sa mise en œuvre, d'en apprécier dans la mesure du possible ses effets et ses impacts auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Une évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2015-2023 a été réalisée en 2020 ; le conseil d'agglomération prenant acte de cette dernière par délibération en date du 10 février 2020.

m2A a confié la réalisation de l'évaluation du contrat de ville à l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) et à l'AURM (devenue Afut Sud Alsace depuis). La démarche évaluative a été réalisée en lien avec les élus et les services des trois communes qui disposent de quartiers propriétaires, à savoir Illzach, Mulhouse et Wittenheim. Les services de l'Etat ont également été associés.

Tout d'abord, le rapport d'évaluation présente le cadre de la démarche évaluative. Un point d'étape sur l'évolution des territoires de la politique de la ville y est fait, les moyens mobilisés par le contrat de ville y sont rappelés et la nature des actions menées est abordée.

Il est également rappelé que le contrat de ville 2015-2022 intégrait une approche par le bien-être des personnes habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela signifie que le bien être était la référence ou l'impact majeur attendu de nombreuses actions. Ainsi, il a été décidé d'utiliser cette approche pour mener la démarche évaluative. Cette dernière s'est articulée autour de 4 questions, correspondant à quatre dimensions du bien être :

- En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'augmenter les opportunités offertes aux habitants (dans le domaine de l'emploi, de la santé...) ?
- En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'améliorer le « confort de vie » des habitants et leur perception du quartier ?
- En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis de renforcer la solidarité entre les habitants du quartier ?
- En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il amélioré les relations des habitants et des institutions et développé leur souhait de participer aux actions et à la vie du quartier ?

Pour chacune de ces questions, le rapport d'évaluation comprend une analyse à l'échelle de chaque commune concernée (Mulhouse, Illzach et Wittenheim), constituant la deuxième partie du rapport.

L'évaluation du contrat de ville 2015-2023 doit pouvoir alimenter le contrat qui doit être élaboré pour la période suivante. C'est pourquoi, la troisième partie du rapport est consacrée aux perspectives pour le futur contrat. Y est ainsi présenté un ensemble de propositions issues d'entretiens réalisés avec les différents acteurs du contrat de ville et des observations faites tout au long de la démarche évaluative. Parmi celles-ci :

- Accroître les opportunités offertes aux habitants
- Améliorer la perception des quartiers
- Renforcer la solidarité
- Améliorer la participation des habitants et leurs relations avec les institutions

En conclusion, le rapport d'évaluation souligne certains apports multiples et multiformes du contrat de ville dont :

- l'apprentissage du français,
- la mise en œuvre de médiateurs et autres structures « relais » permettent d'améliorer l'accès aux droits,
- les actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- la rencontre et la valorisation des différentes cultures permettent de mieux vivre ensemble dans les quartiers et évitent les processus d'enfermement communautaire,
- dans l'ensemble, les actions menées visent à promouvoir l'égalité de genre, offrent des espaces de respiration aux femmes ou leur permettent de s'inscrire dans des espaces publics,
- sortir les habitants du quartier, leur faire découvrir d'autres environnements urbains et sociaux,
- l'évitement de l'isolement des personnes, notamment âgées,
- la mobilisation des habitants et surtout des jeunes,
- certaines structures, grâce aux financements politique de la ville, ont pu offrir l'opportunité d'une première expérience professionnelle à des jeunes des quartiers ou d'une remobilisation qui a ouvert de nouvelles perspectives professionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport d'évaluation du contrat de ville 2015-2023

PJ (1) :

- rapport d'évaluation du contrat de ville m2A 2015-2023



RAPPORT



D'ÉVALUATION

DU CONTRAT



DE VILLE

m2A



2015 • 2023





Document élaboré par

Didier TAVERNE, Directeur d'études AFUT Sud Alsace

Murielle MAFFESSOLI, Directrice ORIV

Sommaire

01. Le cadre de la démarche évaluative	06
Zoom sur l'évolution des territoires	09
La situation initiale	09
Les évolutions 2015 - 2021	11
La situation actuelle des quartiers prioritaires de m2A	13
La mise en œuvre du contrat de ville	15
Les moyens spécifiques mobilisés par le contrat de ville	15
La nature des actions menées	16
L'impact de la crise sanitaire	17
02. Les éléments d'analyse par questions évaluatives	20
En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'augmenter les opportunités offertes aux habitants ?	20
A l'échelle de Mulhouse	21
A l'échelle d'Illzach	24
A l'échelle de Wittenheim	25
En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'améliorer la perception du quartier par ses habitants ?	26
A l'échelle de Mulhouse	26
A l'échelle d'Illzach	28
A l'échelle de Wittenheim	30
En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis de renforcer la solidarité entre les habitants du quartier ?	32
A l'échelle de Mulhouse	32
A l'échelle d'Illzach	34
A l'échelle de Wittenheim	35

En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il amélioré les relations des habitants et des institutions et développé leur souhait de participer aux actions ?	36
A l'échelle de Mulhouse	36
A l'échelle d'Illzach	38
A l'échelle de Wittenheim	39
03. Les perspectives pour le prochain contrat de ville	40
Accroître les opportunités offertes aux habitants ?	40
Renforcer l'accès aux droits	41
Emploi	46
Mobilité	47
Éducation	48
Égalité	48
Améliorer la perception des quartiers	49
Renforcer la solidarité	52
La participation des habitants et les relations aux institutions	54
Les enjeux émergents ou en renforcement	56
La gouvernance du contrat de ville	57
Conclusion	60
Les apports du contrat de ville	60
Les limites de l'exercice évaluatif	61
Postface	64
Annexes	65



01

Le cadre de la démarche évaluative

L'évaluation des contrats de ville est rendue obligatoire par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pour apprécier le fonctionnement des contrats, les effets et les impacts des actions auprès des habitants des quartiers prioritaires.

1. Pour en savoir plus : <https://mulhousecestvous.fr/pages/la-coresponsabilite-selon-spiral> et https://www.oriv.org/wp-content/uploads/mulhouse_territoire_coresponsabilite.pdf

2. Prévu initialement sur la période de 2015 à 2020, et comme tous les contrats de ville, il a fait l'objet de prorogations, l'action s'est donc déroulée sur la période 2015-2023. L'évaluation s'est déroulée au 2nd semestre 2022

Evaluer une politique publique est toujours un exercice complexe et délicat. A fortiori quand il s'agit de la politique de la ville qui mobilise des ressources et des dispositifs très différents, qui intéresse ou concerne potentiellement des milliers de personnes aux attentes très différentes.

Evaluer cette politique au regard des objectifs initialement définis est le plus souvent vain. En effet, ces objectifs sont le plus souvent assez généraux, du type « recréer de la mixité sociale », « agir pour l'égalité », « favoriser l'accès à la culture »... De plus, la situation n'est pas figée dans les quartiers. Certaines personnes pour qui ces objectifs ont pu être atteints en quelque sorte, ont quitté le quartier, d'autres y sont rentrées et pour lesquelles tout est toujours à recommencer. De là le constat statistique réalisé régulièrement souligne que les quartiers n'évoluent que très peu, et que, malgré les efforts réalisés par l'État et les collectivités, leur situation ne s'améliore que peu.

Le prisme statistique constitue un miroir déformant. En globalisant, en « objectivant » la situation des quartiers, les statistiques oublient de s'intéresser à la situation des personnes. Or, si la situation globale du quartier ne s'est trouvée que peu modifiée au regard de quelques indicateurs, la situation des personnes peut, elle, s'être nettement améliorée.

Les personnes dans les quartiers prioritaires peuvent être restées pauvres ou précaires, mais avoir vu leur bien-être fortement croître grâce aux actions publiques menées. Nous en donnerons chemin faisant de nombreux exemples, liés au développement des possibilités d'apprendre le français, à la création de nouveaux espaces de rencontre et de solidarité, à l'amélioration du cadre de vie grâce à l'amélioration de l'habitat et au renouvellement urbain...

Cette **approche par le bien-être des personnes habitantes des quartiers était présente dans le contrat de ville signé en 2015**. Le bien-être constituait la référence ou l'impact majeur attendu de nombreuses actions. C'est donc l'approche qui a été suivie dans cette évaluation, en s'inspirant de démarches antérieures et notamment la méthode SPIRAL développée pour les territoires de co-responsabilité¹.

Ce document n'est donc pas un bilan de ce qui a été fait et encore moins une étude d'impact des actions réalisées. Au cours des années écoulées² depuis la signature du Contrat de ville de m2A, en juin 2015, plus de 100 actions ont été financées et mises en œuvre. Vouloir apprécier ce que chacune d'entre elles a produit serait, pour bien des raisons, un non-sens.

Il s'est agi, pour une série d'actions identifiées (voir annexe 1), de savoir en quoi elles avaient pu contribuer à une amélioration du bien-être des habitants.

Quatre questions évaluatives, correspondant à quatre dimensions du bien-être, ont été retenues :

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'augmenter les opportunités offertes aux habitants (dans le domaine de l'emploi, de la santé...)?**

Ce questionnement visait à traiter des conditions de vie et de l'autonomie des personnes à travers l'accès aux droits et aux services (éducation, logement, santé, emploi, formation, culture, mobilité, représentation de soi, discriminations, images du quartier...).

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis d'améliorer le « confort de vie » des habitants et leur perception du quartier ?**

Les questionnements ont permis de traiter du cadre et les espaces de vie c'est-à-dire apprécier la proximité des services, l'accessibilité aux infrastructures, la propreté, l'existence d'un cadre de vie propice à la convivialité et la mixité tant au niveau des espaces publics que des espaces de rencontres, d'animation....

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il permis de renforcer la solidarité entre les habitants du quartier ?**

L'enjeu était d'apprécier les relations sociales. En quoi le contrat de ville a permis aux habitants d'être entendus, de renforcer la solidarité et la convivialité, d'optimiser la dimension collective, le partage de valeurs...

- **En quoi le contrat de ville de m2A a-t-il amélioré les relations des habitants et des institutions et développé leur souhait de participer aux actions et à la vie du quartier ?**

Le questionnement permet d'aborder la gouvernance et la responsabilité collective et donc d'apprécier les dimensions suivantes : gouvernance partagée, travail coopératif, place des différents acteurs, accessibilité à l'information et aux dispositifs / actions mises en œuvre, compréhension des actions et politiques menées...

Pour répondre à ces questions, une enquête

représentative auprès des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne étant inenvisageable, le choix fut d'aller à la rencontre d'un panel d'habitants participant aux activités ciblées et d'interroger, en tête à tête ou en réunions collectives, des acteurs mettant en œuvre des actions financées au titre du contrat de ville ou, plus largement, dont l'action est inscrite au cœur des quartiers.

Ce choix méthodologique a généré deux biais.

Le premier est que les actions menées dans le cadre des financements de la politique de la ville ne représentent, pour beaucoup de structures, qu'un faible montant de leur budget. De ce fait, il leur était quelquefois difficile de distinguer ce qui relevait de l'action globale de la structure (financée par les crédits de l'État, la CAF...) et ce qui relevait des actions financées spécifiquement au titre de la politique de la ville.

Le second, qui n'est pas moindre, est que les porteurs de projet ne sont nullement désintéressés. Ils saisissent donc l'occasion de ces entretiens ou de ces réunions pour « faire passer certains messages ». Leurs discours portent bien au-delà du strict objet et de la finalité de l'évaluation. Néanmoins, ce biais présente l'immense avantage de mettre en exergue des difficultés relationnelles, des positionnements différents, des conceptions de l'action différentes... qui sont particulièrement informatives concernant la dimension « gouvernance » de l'évaluation.

Les doutes, les critiques que les acteurs peuvent exprimer à l'occasion d'entretiens comme ceux que nous avons menés, doivent être vus comme autant d'occasions de s'interroger sur les modes de réception des décisions prises, sur les modes de communication institués entre les acteurs, sur les modes de coordination des « partenaires ».



Ce questionnement peut s'avérer réellement fécond pour parfaire l'organisation du dispositif public d'intervention car c'est là que réside tout l'intérêt de l'évaluation : formuler des préconisations et des recommandations dans le but d'adapter les actions et la gouvernance du contrat pour améliorer l'action publique lors de la prochaine contractualisation.³

L'évaluation du contrat de ville a été réalisée par l'AURM (devenue début 2023 Afut Sud Alsace) et l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville), qui ont bénéficié de l'apport d'une démarche menée par trois étudiants de l'école supérieure de praxis sociale, qui se sont concentrés sur le quartier Bourtzwiller, à Mulhouse ⁴.

La démarche évaluative a été réalisée naturellement en lien avec les élus et les services techniques des 3 communes concernées, ainsi que l'État.

3. Par ailleurs, une partie des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours, réalisée en 2019 autour en particulier de la réussite éducative et de la gouvernance du Contrat, est reprise dans le présent document.

4. Zimmermann S., Ludwig T., Hollender N., « Diagnostic de territoire, contribution à l'évaluation du contrat de ville de l'agglomération », mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, Praxis/ESEIS, 2022.



ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES

LA SITUATION INITIALE

L'enjeu de l'action au titre de la politique de la ville⁵ consiste à réduire les écarts de situation entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV, cf. encadré) et les autres quartiers afin d'**améliorer la situation des personnes qui y résident**.

La partie ci-dessous vise plus particulièrement à rendre compte de la singularité de ces territoires par rapport aux autres territoires.

Les données disponibles étant limitées⁶, il s'agit d'une approche statistique et donc statique correspondant à une photographie à un moment donné du territoire de l'agglomération. Elle permet toutefois

de mieux cerner les profils de chaque territoire et la spécificité des quartiers prioritaires de la politique de la ville vis-à-vis des autres territoires de l'agglomération.

Les quartiers prioritaires présentent des situations (au regard de la formation, l'emploi, sur le plan de la composition familiale...) qui les différencient des autres quartiers de leur ville d'appartenance, mais aussi de l'ensemble des communes de l'agglomération. Pour autant, les quartiers prioritaires ne sont pas homogènes, de grandes différences existent entre eux, ce qui rend nécessaires des actions adaptées à ces réalités.

L'État a retenu 6 quartiers sur le territoire de m2A, concernant 1 habitant de l'agglomération sur 5.

- les quartiers Bourzwiller, les Coteaux, Péricentre et Brustlein à Mulhouse ;
- le quartier Drouot Jonquilles à Mulhouse et Illzach ;
- le quartier Markstein - La Forêt à Wittenheim.

Les quartiers Péricentre, Drouot-Jonquilles et Coteaux ont été retenus au titre d'un Projet de Renouvellement Urbain d'intérêt national.

D'autres bénéficient de projets d'intérêt régional ou de crédits mobilisés au titre du PRU mené antérieurement (finalisation des actions).



5. Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

6. Il s'agit des données relatives aux QPV diffusées par l'INSEE

La population - Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se signalent par une forte densité de population par rapport aux villes dans lesquelles ils se situent. La différence majeure en termes démographiques vient toutefois des enjeux en termes d'âge.

Globalement, l'agglomération est confrontée à un phénomène de vieillissement et à une concentration des jeunes sur Mulhouse ainsi que sur Illzach. Ces deux communes accueillent plus de la moitié des moins de 15 ans de m2A. Ainsi, au recensement de 2013, à Mulhouse et Illzach, un habitant sur cinq avait moins de 15 ans. Tous les quartiers prioritaires de l'agglomération comptent une part de moins de 15 ans supérieure à la moyenne de l'agglomération et de la ville centre. C'est le quartier des Coteaux qui en compte proportionnellement le plus (28% des habitants ont moins de 15 ans, 21% à l'échelle de Mulhouse et 19% à celle de l'agglomération).

L'autre donnée démographique qui caractérise les villes d'Illzach et Mulhouse et les quartiers prioritaires (en particulier ceux des Coteaux et de Bourzwiller), est la présence marquée de familles nombreuses (4 enfants et plus). Par contre, si de nombreuses familles monoparentales habitent à Mulhouse, ce type de familles se diffuse sur l'ensemble des communes de l'agglomération et on ne relève pas de surreprésentation de ces familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Autre élément marquant : la présence importante de populations étrangères avec pour spécificité une concentration forte sur Mulhouse : 75% de la population étrangère de l'agglomération habite Mulhouse. Tous les quartiers prioritaires comptent une présence étrangère supérieure à celle relevée sur Mulhouse (20%).

L'éducation - Au titre de la formation et de la qualification des personnes, le territoire reste marqué par son histoire industrielle. La part des diplômés du supérieur est faible dans m2A et leur part augmente très faiblement. La part des diplômés du supérieur est encore plus faible dans les quartiers prioritaires qui présentent également un faible taux de scolarisation des 15-24 ans.

Un phénomène marquant dans les quartiers est le fort taux de sorties précoces du système éducatif, connexe à un faible niveau de diplôme de la population résidente. La scolarisation précoce des enfants n'est pas développée également dans tous les quartiers et, ponctuellement, des mouvements de déscolarisation des élèves ont été constatés.

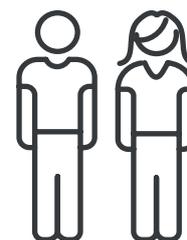
CSP et emploi - Les catégories socio-professionnelles sont très inégalement réparties sur le territoire de m2A. Les CSP+ (cadres notamment) résident au sud, les ouvriers au nord. Les premiers sont beaucoup moins présents qu'ailleurs en France, les seconds le sont beaucoup plus, avec une tendance à la baisse de leur poids dans la population totale. Assez logiquement, compte tenu du peuplement des quartiers prioritaires et de la typologie du bâti, on relève une très faible présence des cadres dans les quartiers prioritaires de m2A.

Dans le champ de l'emploi, l'agglomération, en 2015, continuait d'être affectée par la crise même si la reprise semblait s'amorcer. Les données dans le champ de l'emploi font apparaître un faible taux d'emploi à Mulhouse ainsi qu'à Wittenheim et Illzach. Cette situation s'est d'ailleurs dégradée puisque ce taux baisse encore ces dernières années. Elle est encore plus inquiétante au niveau des quartiers prioritaires puisqu'ils

présentent un taux d'emploi encore plus faible. Le quartier de Bourzwiller est celui qui se signale par le taux d'emploi le plus faible, en particulier pour les femmes.

En volume, les demandeurs d'emploi en fin de mois (données émanant de Pôle Emploi) se concentrent au niveau de Mulhouse et d'Illzach et dans les quartiers prioritaires. Le nombre d'étrangers parmi les demandeurs d'emploi est élevé.

Les données font apparaître une baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi à l'échelle de m2A. Par contre la part des demandeurs d'emploi de longue durée dans m2A est forte et concerne beaucoup d'ouvriers peu qualifiés.



Le portrait des quartiers au moment du démarrage du contrat de ville rappelle que l'agglomération subit son passé industriel, avec peu de CSP+ et beaucoup d'ouvriers et un faible taux de scolarisation des + de 15 ans. Avec des localisations privilégiées nord/sud et une concentration de population en difficulté dans les quartiers prioritaires de la ville-centre, d'Illzach et du nord de l'agglomération.

Les habitants des quartiers, de manière générale, font les frais des évolutions qualitatives et quantitatives de l'emploi ; ils sont précarisés et présentent des taux de chômage élevés. Ils sont souvent sans emploi depuis de nombreuses années. Il en résulte des revenus faibles voire très faibles qui les rendent totalement dépendants de la redistribution et des logements aidés.

Les locataires se concentrent dans Mulhouse et la première couronne avec un phénomène encore plus marqué dans les quartiers prioritaires compte tenu du type d'habitat.

Le niveau de vie de la population est plus faible à Mulhouse, Illzach et dans le Bassin potassique que dans le reste de l'agglomération, a fortiori dans les quartiers prioritaires. On y retrouve également un taux très élevé d'habitants totalement dépendants des allocations de la CAF.

LES ÉVOLUTIONS 2015 - 2021

L'analyse des évolutions socio-démographiques et économiques à l'échelle des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, comme d'autres territoires, nécessite une prise en compte dans le long terme. L'analyse des données disponibles, parfois depuis 2012, permet de faire apparaître plusieurs périodes qui ont rythmé la vie du territoire, mais qui se traduisent différemment selon que sont considérés des indicateurs de niveau de vie, des indicateurs liés à l'emploi ou des indicateurs socio-économiques de vulnérabilité.

Concernant le niveau de vie, et son évolution au sein des quartiers Politique de la Ville, il est possible de distinguer **deux périodes**.

- **La première va de 2012 à 2016.** Ce sont des années qui font suite à la crise financière de 2008. La reprise débute fin 2015 en France, mais il faut attendre 2016 pour qu'elle se fasse sentir réellement.

Pendant cette période, seuls deux indicateurs sont positifs : l'évolution de la part des revenus d'activité dans les revenus déclarés et le revenu médian. Mais la part des ménages imposés baisse, de même que le revenu du 1^{er} quartile et ce alors que le taux de pauvreté augmente dans les quartiers. Autrement dit, la situation s'améliore pour une partie de la population, mais la situation des plus pauvres tend à se dégrader. Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville sont plus particulièrement touchés. Parmi ceux-ci, le quartier des Coteaux est le plus concerné.

- **La seconde période va de 2016, année de reprise économique donc, à 2019.**

Sur cette période, tous les indicateurs passent au vert, les quartiers voient leur situation s'améliorer comme le reste du territoire. C'est tout particulièrement le cas des quartiers de Bourzwiller, de Markstein - La forêt et, dans une moindre mesure, du quartier Péricentre.



Concernant l'emploi, deux périodes peuvent être prises en compte en termes d'évolution. Les années 2015 à 2019 sont des périodes de reprise économique alors qu'à compter de 2020 les impacts de la crise sanitaire se font sentir.

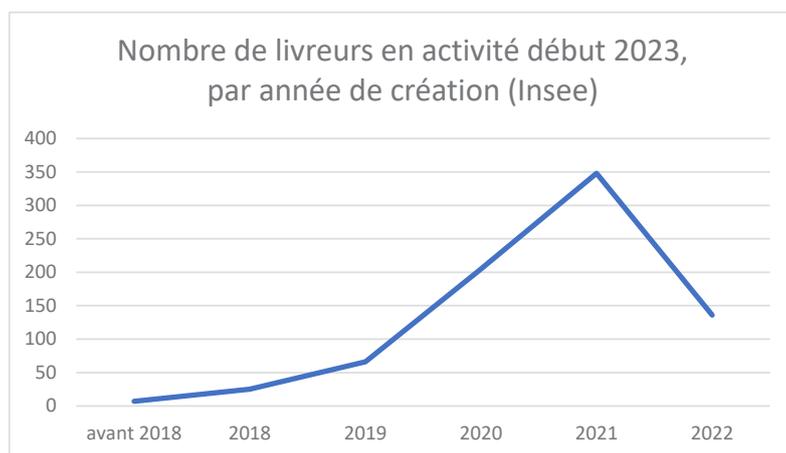
- Pendant la période 2015/2019, le nombre de demandeurs d'emploi tend à baisser, sauf dans les quartiers Coteaux et Bourtzwiller. Mais, dans le même temps, les données font apparaître une diminution de la part de la population en emploi et la précarité au travail augmente dans la moitié des quartiers. Ce qui doit être mis en relation avec l'usage très intense des CDD courts et de l'intérim dans l'agglomération mulhousienne pendant cette période.
- Entre 2019 et 2020, le quartier Brustlein continue de voir le nombre de demandeurs d'emploi baisser, alors qu'il augmente très fortement dans les quartiers Bourtzwiller, Coteaux et Markstein - La forêt. Mais, globalement, la première année de crise sanitaire (2020) ne voit pas une explosion du chômage. On peut faire l'hypothèse que de nombreuses personnes étaient déjà au chômage, dans les catégories B et C et qu'elles ont basculé dans la catégorie A.
- La part des personnes en emploi augmente même dans les quartiers Coteaux, Drouot-Jonquilles et Brustlein. Par contre, la précarité se généralise. Tous les quartiers sont concernés par cette croissance des emplois précaires, sauf Drouot-Jonquilles.
- Sur l'ensemble de la période 2015/2020, il n'y a que le quartier Drouot-Jonquilles qui voit une amélioration de sa situation. Le quartier Brustlein connaît quant à lui une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Ces évolutions de l'emploi peuvent, en partie tout au moins, s'expliquer par le très fort développement des formes ubérisées de travail et le boom des livreurs. L'agglomération

mulhousienne compte, début 2023, 787 coursiers. Une bonne partie de ces établissements a été créée pendant les années de la crise sanitaire. Les 3 communes : Mulhouse, Illzach et Wittenheim représentent 87% de ces établissements. Et, comme le montre une enquête réalisée par le cabinet Compas, ces livreurs sont particulièrement issus (plus de la moitié) des quartiers prioritaires.⁷

La prise en compte de quelques **indicateurs socio-économiques traduisant les vulnérabilités sociales** fait état globalement de fragilités qui ont tendance à se stabiliser. On peut émettre l'hypothèse que les moyens spécifiques et renforcés pendant la crise sanitaire ont joué un rôle de bouclier face aux risques sociaux.

7. Hugo Botton, « L'ubérisation des quartiers prioritaires », Quantas, novembre 2022. Voir également L'Alsace du 4 avril 2023 pour un compte rendu de cette étude.



Les données permettent de retenir trois enseignements :

- Le nombre de familles monoparentales parmi les allocataires CAF se stabilise et leur part dans le total des allocataires diminue dans tous les quartiers, sauf Brustlein où elle croît très faiblement.
- La part des jeunes 16-25 ans non scolarisés et sans emploi recule dans tous les quartiers entre 2019 et 2021. Ce qui est peut-être à mettre au compte d'une politique volontariste en la matière.
- La part des allocataires de la CAF bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active socle tend à reculer, sauf dans le quartier Bourtzwiller où elle augmente très fortement et dans le quartier Markstein - La Forêt où elle augmente très légèrement.

LA SITUATION ACTUELLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE m2A

Les quartiers prioritaires de m2A connaissent toujours une situation très dégradée comme le montrent les indicateurs suivants.

Dans le domaine de l'emploi

- La population vivant dans les quartiers représente 19% de la population de m2A, mais 30% des demandeurs d'emploi de m2A.
- La part de la population en emploi est systématiquement inférieure à la part de cette même population dans m2A et même inférieure à la moyenne des QPV de France métropolitaine. Seul le quartier Brustlein s'en approche.
- Les mêmes constats peuvent être mis en avant pour le taux d'emploi des femmes, avec cette fois une moins mauvaise performance pour le quartier Drouot.
- Le taux d'emploi des étrangers présente des similarités avec les constats précédents. L'on retrouve le quartier Drouot en moins mauvaise posture.
- Un taux de contrats à durée limitée supérieur à la moyenne des QPV de France avec deux quartiers fortement précaires : Coteaux et Markstein - La Forêt.

	DEFM fin 2021	DEFM A	DEFM ABC	Part personnes en emploi	Taux emploi femme	Taux emploi étrangers	Part emploi CDD	Enménagés - 2ans	Tx rotation LS	Part des -24 ans	Part des NEET 16-25	Part des +60ans	Médiane revenus dec	1er quartile	Tx pauvreté à 60% RD
Coteaux	1 333	803	1 212	33,6	25,4	28,1	32,1	11,5	8,8	45,8	37,6	16,1	7 750	3 020	55,7
Bourtzwiller	773	486	703	35,7	31,8	30,8	24,0	15,7	11,8	39,1	35,6	17,9	9 520	5 140	45,1
Péricentre	5 518	3 285	5 015	37,8	32,7	31,1	25,3	19,7	12,3	38,5	32,2	16,3	9 820	4 680	46,2
Drouot	742	434	657	44,2	35,8	37,1	25,5	10,6	9,6	36,3	34,8	19,4	10 640	5 870	42,7
Brustlein	188	108	171	43,6	31,0	nc	24,5	nc	6,8	40,7	nc	nc	11 900	6 090	42,7
Markstein	229	136	207	32,0	27,5	32,2	30,8	6,9	10,2	45,6	33,1	14,9	11 300	6 310	36,6
Mulhouse	15 949	9 337	14 374	48,6	43,5	35,0	20,7	16,7	11,5	34,7	26,9	21,1	14 160	7 070	33,2
Mulhouse+Illzach	1 636	895	1 485	49,8	44,6	35,7	19,8	15,8	11,2	34,4	26,5	21,7	14 800	7 530	31,3
Wittenheim	1 546	788	1 296	56,4	51,4	41,8	12,3	7,4	12,5	28,8	21,7	26,9	20 530	14 080	13,7
m2A	29 804	16 823	26 789	59,3	55,2	40,0	14,0	12,3	11,0	30,3	22,0	25,1	20 830	12 190	18,6
Ens des QPV France métrop				45,5	40,4	42,0	23,2	12,9	8,0	39,0	nc	17,7	10 300	5 020	44,3

DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois.

DEFM A : DEFM de catégorie A, DEFM ABC, DEFM de catégories AB et C.

CDD : part des emplois en contrat à durée déterminée.

NEET : ni en emploi ni en formation.

Médiane du revenu déclaré (à l'administration fiscale).

Taux de pauvreté à 60% RD : taux de pauvreté à 60% du revenu disponible (après impôts et redistribution).



SUR LE PLAN SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

- Ce sont des quartiers jeunes. La part des moins de 24 ans est toujours supérieure à la part communale et tout particulièrement dans les quartiers Coteaux, Brustlein et Markstein - La Forêt où la part des jeunes est supérieure à la moyenne nationale des QPV.
- La situation des jeunes est fortement préoccupante, avec un taux de jeunes ni en emploi ni en formation très élevé, toujours supérieur aux valeurs communales et particulièrement fort dans les quartiers Coteaux, Bourtzwiller et Drouot.
- Si la part des plus de 60 ans augmentent, elle reste inférieure aux parts communales, mais le quartier Drouot s'en rapproche. La problématique du vieillissement dans les QPV ne pourra pas être ignorée dans les années à venir.
- La part de la population étrangère (personne n'ayant pas la nationalité française) et celle des immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger et ayant migré, qu'elles aient ou non la nationalité française), a augmenté à toutes les échelles géographiques. La sur-représentation des ces populations au sein des quartiers prioritaires reste d'actualité. Elle s'accompagne d'une augmentation plus importante dans les quartiers qu'au niveau des communes et de l'intercommunalité (sauf pour le quartier Markstein - La Forêt).

AU TITRE DES VULNÉRABILITÉS

- Ce sont logiquement des quartiers pauvres avec des revenus systématiquement inférieurs aux revenus déclarés dans les communes de rattachement. Les revenus déclarés des quartiers Coteaux, Bourtzwiller et Péricentre sont inférieurs à la valeur moyenne des QPV de France métropolitaine.
- Le taux de pauvreté de tous les QPV de l'agglomération est très supérieur aux valeurs communales et même supérieur à la moyenne des QPV français en ce qui concerne les quartiers Coteaux, Bourtzwiller et Péricentre. Le quartier Markstein - La Forêt ressort avec le plus faible taux de pauvreté (36,6%) des quartiers de l'agglomération, mais ce taux est presque 3 fois plus élevé que dans l'ensemble de la commune de Wittenheim.

Pour conclure, la grande diversité des situations entre les quartiers peut être rappelée. Même si, de manière générale, les "petits quartiers" prioritaires connaissent une situation moins dégradée que les plus grands. Les écarts restent très élevés entre les quartiers, leur commune d'appartenance et l'agglomération.

Mais il faut rappeler qu'il y a dans ces quartiers un fort renouvellement de population. Dans le quartier Bourtzwiller, 15,7% des habitants ont emménagé depuis moins de 2 ans, ce taux atteint 19,7% dans le quartier Péricentre. Dans ces deux quartiers, le taux de rotation des logements sociaux est particulièrement élevé (autour de 12%) quand le taux de rotation des logements sociaux des QPV est de 8% et celui de l'agglomération de 11%. Ce qui signifie que les efforts importants consentis par l'État et les collectivités (et les autres signataires du contrat de ville) ne peuvent que s'inscrire dans la durée parce que dès que des personnes, grâce aux politiques de droit commun et de la politique de la ville, peuvent s'en sortir et en sortir, ces personnes sont remplacées par des personnes tout autant, sinon plus, en difficultés.

Ces renouvellements de population ont été quantifiés et qualifiés très récemment par l'INSEE, dans la Région Grand Est. La note⁸ de l'INSEE relève ainsi que « les habitants qui quittent ces quartiers ont une situation moins fragile que ceux qui restent y vivre : ils sont moins souvent pauvres et la part de personnes en familles nombreuses ou monoparentales est moins élevée que

8 « Dans le Grand Est, la population qui quitte les quartiers prioritaires a une situation moins précaire que celle qui y réside », INSEE Analyses Grand Est, n° 156, avril 2023



celle des quartiers prioritaires. A l'inverse, les personnes qui s'installent dans les quartiers prioritaires sont un peu plus souvent pauvres que les résidents. Une

sur quatre vit en famille monoparentale contre une sur cinq parmi les personnes qui y résident déjà. »

LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

Le choix a été fait de porter l'analyse sur les données issues des programmations annuelles, présentées dans le cadre des rapports annuels « politique de la ville », dans la mesure où ces données sont disponibles et comparables entre les territoires et sur la durée du contrat de ville.

LES MOYENS SPÉCIFIQUES MOBILISÉS PAR LE CONTRAT DE VILLE

L'analyse proposée, ci-dessous, repose exclusivement sur les financements spécifiquement dédiés à des actions menées dans les quartiers prioritaires ou destinées à leurs habitants dans le cadre de la programmation annuelle.

Elles viennent en plus des moyens de droit commun, déployés dans les quartiers prioritaires comme dans l'ensemble des quartiers. Cette analyse ne tient pas compte, par ailleurs, des moyens mobilisés au titre des opérations de renouvellement urbain ainsi que des moyens affectés par les bailleurs au titre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Naturellement, si les effets et impacts des actions menées ne sont pas réductibles aux financements alloués, ces derniers peuvent conditionner la portée des actions menées. C'est pourquoi il convient en préambule de présenter une synthèse des engagements financiers, de l'État et des collectivités. Les données détaillées sont présentées dans les rapports annuels réalisés depuis 2016. A noter qu'en 2022, le bilan n'a pas été réalisé, pour laisser place au rapport d'évaluation.

Montant des financements « politique de la ville » et répartition entre les financeurs

	Financement total	Part État en %	Montant m2A	Montant Illzach	Montant Wittenheim	Montant Mulhouse
2016	2,8M€	69,5	76 295	190 183	96 579	510 502
2017	2,7M€	70,1	76 250	171 097	49 630	503 991
2018	3,1M€	70,4	92 295	158 843	54 590	606 699
2019	3,1M€	70,5	91 295	189 771	47 930	592 259
2020	4,1M€	76,9	91 750	161 596	61 055	636 159
2021	3,8M€	74,6	99 100	159 030	57 759	655 042

En moyenne sur la période 2015⁹ - 2021, 3,3 millions d'euros ont donc été dépensés chaque année pour mener des actions au bénéfice des quartiers prioritaires des trois communes concernées. Au-delà de cette moyenne, les moyens financiers ont

fortement augmenté en 2020, afin de faire face aux enjeux de la crise sanitaire (cf. analyse sur ce point ci-dessous). Cette situation a impacté, mais de manière moins importante, l'année suivante.

9 Les montants mobilisés en 2015 s'élevaient à 2,6M€.

LA NATURE DES ACTIONS MENÉES

Les crédits de la politique de la ville permettent de financer des actions dans un champ très large, qui inclut la santé, la culture, la parentalité, voire le développement durable... Mais quatre domaines concentrent les interventions :

- l'éducation occupe la première place et les apports financiers vont croissants (du fait de l'impact notamment des crédits liés à la Cité éducative sur le quartier des Coteaux à compter de 2020) au fil des années pour atteindre 41% du financement total en 2021 ;
- les actions liées au 'lien social' prennent la deuxième position avec presque un cinquième du budget 2021 ;
- les actions visant plus spécifiquement la jeunesse occupent la troisième place et emportent 17% des financements en 2021 ;
- l'emploi et le développement économique viennent ensuite, les financements ont connu une érosion de 2017 à 2020 et une reprise des moyens mobilisés dans un contexte de déploiement de la Cité de l'emploi. Ce domaine capte 14% des financements en 2021.

Types d'actions financées par année, en % du budget annuel

	2016*	2017*	2018	2019	2020	2021
Pilotage/ingénierie	0,7	3,1	4,6	3,5	9,0	1,2
Emploi, dev & éco	12,5	16,2	14,4	10,7	8,7	14,3
Lien social	43,0	38,0	23,5	21,9	18,4	19,1
Culture	6,5	3,9	3,0	1,7	2,4	1,9
Santé	4,4	3,9	3,9	5,5	3,5	4,6
Education	30,0	26,2	29,7	34,4	37,5	40,8
Jeunesse	nd	nd	20,8	21,8	19,5	17,1
Autres	2,9	8,7	0,1	0,6	1,1	0,9

La manière de classer les actions a changé en 2018, ce qui explique à la fois l'absence d'actions financées pour la jeunesse en 2016 et 2017 et l'importance des catégories « autres » et « lien social » pour ces deux années.

Cette analyse présente des limites car les catégories au sein desquelles les actions sont regroupées sont peu satisfaisantes. La nomenclature utilisée (qui repose sur une logique financière) permet de connaître la cible (les jeunes, les demandeurs d'emploi

par exemple) et les principaux domaines d'intervention (la culture ou la santé). Ces données ne permettent pas de connaître les objectifs des actions. Visent-elles à lutter contre les discriminations ? En quoi permettent-elles d'instaurer plus d'égalité entre femmes et hommes ou d'améliorer l'accès aux droits ? Le caractère succinct des bilans annuels ne permet pas non plus de répondre à cet enjeu de connaissance et encore moins d'apprécier l'impact pour les bénéficiaires des actions.

10 L'impact de la crise sanitaire a été détaillé dans le Rapport annuel politique de la ville de l'année 2021.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE¹⁰

La crise sanitaire a eu des effets profonds et durables sur le territoire et tout particulièrement à l'échelle des quartiers de la politique de la ville.

La région mulhousienne fut très précocement frappée et les habitants des QPV présentent des vulnérabilités particulières. En effet, quand elles travaillent, les personnes occupent souvent des emplois de « première ligne », dont bon nombre d'intérimaires. L'intérim s'étant effondré au 1^{er} trimestre 2020, les habitants ont été privés de ressources financières ce qui s'est traduit par une forte croissance des inégalités et une recrudescence de la pauvreté. Sur le plan sanitaire, les habitants des quartiers sont plus souvent concernés par le surpoids, le diabète etc, ce qui s'est traduit par une mortalité élevée.

La période de crise, avec ses moments de confinement et de restrictions, a évidemment bouleversé les relations sociales au sein des quartiers. L'isolement, des personnes âgées notamment, s'est accru. Les enfants sont restés à la maison, c'est-à-dire souvent dans des logements surpeuplés et se sont eux aussi isolés derrière leurs écrans. Ce qui s'est accompagné de nombreux cas de décrochage scolaire, notamment pour des enfants que les parents ne pouvaient accompagner (notamment les parents étrangers ou illettrés) ou qui n'étaient pas équipés pour ce faire.

Pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, le Gouvernement a initié plusieurs dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires, au courant de l'année 2020 et dotés de moyens financiers importants :

- Le premier dispositif, « quartiers solidaires », visait à mettre en place des actions de solidarité en faveur des plus démunis : distribution de colis alimentaires, fabrication de masques, achat de matériels informatiques pour faciliter la continuité pédagogique...
- Le second dispositif, « quartiers d'été », a renforcé l'offre d'animations et d'activités en faveur des habitants pendant les vacances scolaires estivales. Ont ainsi été proposés des temps de respiration, de découvertes en pied d'immeubles, mais aussi des sorties du quartier en particulier à travers le dispositif des « colos apprenantes ».

Au vu du succès rencontré, et ce malgré des conditions de mise en œuvre peu favorables car tardives (en 2020), le dispositif a été reconduit pour les vacances suivantes à l'automne, et rebaptisé « quartiers d'automne ». Au total, en 2020, 685 835 € ont été mobilisés sur l'ensemble des dispositifs et des territoires. 18 projets ont été soutenus au titre de « quartiers solidaires » pour un montant total de 179 550 € (sur Mulhouse). 16 projets ont relevé de « quartiers d'été », soit 150 035 € et 18 autres au titre de « quartiers d'automne » à hauteur de 15 650 €.

A noter que les structures qui interviennent dans les quartiers ont connu une très forte affluence lors du déconfinement et du reflux de l'épidémie.

Les dispositifs mis en œuvre ont contribué à offrir aux habitants de nombreuses opportunités, d'activités, de formation, d'emploi.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions financées	162	170	240	255	304	282
Nombre de porteurs de projets			74	72	83	83



Le nombre d'actions développées, en nette croissance en 2020, témoigne de la volonté des collectivités et de l'État de parer les effets de la crise sanitaire. Le nombre de porteurs de projet témoigne quant à lui de l'importance des acteurs, notamment associatifs, mobilisés dans les villes et les quartiers.

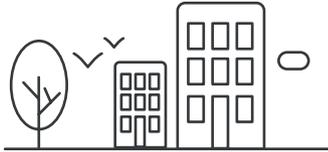
Une recherche-action menée par Sarra El Idrissi portant sur les effets de la crise sanitaire sur le lien social¹¹ a constaté une mobilisation effective des structures associatives mais aussi de groupes plus informels et d'acteurs non financés dans le cadre du contrat de ville. Elle a relevé la difficulté parfois pour les institutions de prendre en compte certaines dynamiques à l'œuvre, sachant que, pour certaines,

les personnes à l'origine des actions ne souhaitent pas forcément s'inscrire dans les dispositifs politique de la ville, ni dans une approche institutionnelle. Elles sont néanmoins intéressées pour partager les démarches et actions menées.

Ces constats interrogent à la fois la capacité à déceler des dynamiques hors des associations « habituelles » et à construire des espaces de travail communs permettant des coopérations (privées, publiques, formelles et informelles). Ces observations corroborent certains constats présentés en lien avec la question évaluative sur les questions de gouvernance et de responsabilités collectives (cf. page 52).

11. « Faire société avant et après la crise sanitaire du Covid-19 ? », de Sarra El Idrissi (Chaire ESS, laboratoire Sociétés Acteurs et Gouvernement en Europe) - Université de Haute Alsace, note de synthèse de la phase exploratoire et recommandations - Février 2023.





02

Les éléments d'analyse par questions évaluatives

Les actions menées sur les territoires et leurs impacts, les dynamiques et démarches à l'œuvre varient fortement d'un territoire à l'autre. Le système d'acteurs, le profil socio-démographique des habitants, l'histoire des dispositifs et politiques publiques, la structuration des quartiers expliquent ces différences. Fort de ces constats, le choix a été fait, dans cette partie, de privilégier une approche par ville / par quartier.

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL PERMIS D'AUGMENTER LES OPPORTUNITÉS OFFERTES AUX HABITANTS ?

Cette question renvoie aux enjeux de conditions de vie et d'autonomie, par les interventions dans les domaines de la santé, de l'emploi, des transports ou encore des inégalités structurelles. Les échanges ont permis de mettre en avant l'enjeu important de la maîtrise de la langue.

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La question des opportunités offertes aux habitants se pose d'autant plus que l'ensemble des acteurs rencontrés note un accroissement de la précarité, pour ne pas parler de pauvreté dans les quartiers. La crise sanitaire a renforcé les problèmes car les entreprises ont mis fin ou n'ont pas renouvelé les contrats à durée déterminée ou missions d'intérim, ce qui a privé les personnes peu qualifiées des « petits boulots » qui leur sont essentiels. Cependant, avec la fin des confinements et la reprise économique au cours de l'année 2022, les problèmes s'estompent avec beaucoup de possibilités de formation et de reprises d'emploi.

Reste que les problèmes d'accès à l'emploi demeurent car beaucoup ne maîtrisent pas ou mal la langue française y compris lorsqu'il s'agit de citoyens français. L'accès à l'emploi est également rendu difficile faute d'avoir le permis de conduire, de pouvoir financer un véhicule personnel ou de moyens de transport collectifs adaptés. Les problèmes de santé peuvent également freiner fortement l'accès ou le retour en emploi, tout comme le fait de ne pas disposer de places en crèches pour les demandeuses d'emploi.

Les opportunités offertes aux habitants dépendent également fortement de leur sexe et de leur origine géographique. Les étrangers, a fortiori s'ils ne sont pas en situation régulière, n'ont pas les mêmes opportunités que les personnes en situation régulière dans la mesure, par exemple, où ils ne peuvent accéder à des

cours de français, ce que de nombreux acteurs des quartiers regrettent.

Les femmes ne bénéficient pas des mêmes opportunités que les hommes dans la mesure où le nombre (et la nature) d'activités qui leur sont ouvertes est beaucoup plus faible. Il y a « double peine » pour les femmes d'origine étrangère dont la culture d'origine ne favorise pas forcément leur participation à l'espace public.

Cette faiblesse des opportunités offertes aux habitants des quartiers se transmet aux générations futures. Ainsi, est mis en avant le fait que la grande précarité dans laquelle vivent les familles les empêche de se projeter dans le temps et que cela réduit l'investissement des familles dans l'éducation de leurs enfants. Il y a donc perte d'opportunités pour les enfants qui sont plus ou moins laissés à eux-mêmes, que l'on retrouve « dans la rue » avec les effets néfastes que cela engendre ou qui se renferment derrière leurs écrans. Ce qui est une porte ouverte aux complotismes, aux fausses nouvelles etc.

De très nombreux acteurs dans les différents quartiers n'hésitent pas à parler de dégradation de la santé mentale (et physique) des jeunes, avec **des dysfonctionnements sociaux qui apparaissent de plus en plus tôt.**



L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

Sans conteste, l'action qui bénéficie le plus au bien-être des habitants des quartiers est l'**apprentissage du français**. Il coche toutes les dimensions du bien-être. Apprendre le français permet d'améliorer l'autonomie des personnes qui peuvent plus aisément sortir de chez elles et de leur quartier et surtout des femmes, qui peuvent de surcroît mieux suivre la scolarité de leurs enfants.

Parler français améliore la relation avec les professionnels de santé, d'autant plus que les groupes d'apprentissage ont des entrées thématiques dont la santé fait partie. Sont ainsi réalisées des actions de prévention ou de dépistage (diabète). Cela améliore les relations avec les commerçants, avec les différentes administrations et donc facilite l'accès aux droits. Cela permet encore d'échanger avec des Français, alors que très souvent les personnes vivent au sein d'un foyer, d'un immeuble, regroupant des membres d'une même nationalité, ne parlant que leur langue d'origine entre eux. Enfin parler français est nécessaire pour accéder à l'emploi. C'est apparemment la motivation première des hommes rencontrés. Mais des femmes venues à l'apprentissage du français pour d'autres motivations en viennent quelquefois à penser qu'elles aussi peuvent rechercher un emploi, ce qui correspond à une forme d'émancipation.

La façon dont les groupes d'apprentissage du français sont organisés fait l'objet de bien des critiques (cf la partie recommandations), mais il y a unanimité sur le fait que c'est un **point de passage obligé de l'intégration** des personnes et de leur bien-être.

Quasiment toutes les structures rencontrées ont bien identifié la question des **inégalités de genre** et ont mis en place des actions visant à y remédier. Cela passe par exemple par la mixité de genre systématique dans les groupes ou ateliers proposés, mais aussi par la création « d'espaces de respiration » pour les femmes.

Certains centres socioculturels proposent ainsi des activités sportives où les femmes peuvent se dévoiler (après tout, personne ne s'émeut que dans les clubs de foot il n'y ait que des garçons...). D'autres proposent en sus de leurs cours de français des activités artistiques qui donnent l'occasion à des femmes étrangères de s'exprimer en français et, en même temps de faire connaître leur culture. Les activités culturelles sont un vecteur d'ouverture pour des femmes étrangères qui est fréquemment mobilisé. Dans tous les cas, ces actions sont vantées pour leurs effets sur la santé, sur l'ouverture au monde qu'elles permettent ou encore sur le fait que les femmes trouvent des espaces de parole.

L'école du cirque¹² est sans doute la structure qui met le plus l'accent sur les effets bénéfiques sur la **santé physique et mentale** des jeunes. Ses responsables pointent une problématique émergente : les identités de genre contrariées qui peuvent entrer en conflit avec un masculinisme fort dans les quartiers.

Les problèmes de mobilité sont très souvent cités. Il peut s'agir d'un problème matériel : les personnes n'ont pas les moyens d'acheter et d'entretenir un véhicule. Ils perdent ainsi des opportunités d'accès à l'emploi. Mais, le plus souvent est mis en avant le fait que les habitants sortent très peu de leur quartier et encore plus de la ville. L'action des structures consiste autant que faire se peut de **multiplier les sorties proposées dans les environs**.

C'est une question d'ouverture au monde, de possibilité de connaître d'autres réalités sociales, de voir que d'autres environnements et modes de vivre sont possibles. Le but est ici de sortir des logiques d'enfermement dans l'espace du quartier.

12 En début d'année 2023, l'école du cirque Zavatta est en voie de liquidation.

D'autres bienfaits de ces sorties sont également mentionnés, comme les effets bénéfiques sur la santé des sorties pédestres qui, en outre, ont vocation à permettre les rencontres entre habitants des quartiers.

Les responsables rencontrés font état d'autres apports, qui peuvent également correspondre à des problématiques émergentes ou renforcées, par exemple par la crise sanitaire.

Les Centres Socio-Culturels (CSC) et les associations de quartier n'ont pas vocation à se transformer en entreprises ou associations **d'insertion. L'emploi** ne rentre pas dans leur champ de compétences. Néanmoins nombreuses sont les structures qui affirment qu'elles tentent de créer des ponts avec le monde du travail en créant des « chantiers » ou des ateliers, en offrant de nombreux stages ou encore des emplois d'animateurs à certains moments de l'année. La mise en place du DACIJ (Dispositif d'accompagnement par la culture et l'insertion pour la jeunesse) permet de créer des ponts intéressants avec les acteurs du secteur de l'emploi. Les jeunes et jeunes adultes sont les premiers visés par ces mesures.

Sémaphore est la seule structure réellement spécialisée en la matière. Sa cible première est constituée des jeunes décrocheurs qu'elle accompagne dans la recherche d'un stage ou d'un apprentissage. Les responsables remarquent qu'il y a peu de démarches pro-actives des jeunes, qu'il faut "aller les chercher", en partenariat avec les animateurs et les médiateurs présents dans les quartiers. Et quand un jeune accepte d'entrer dans une démarche vers l'emploi, le problème est de trouver des "entreprises inclusives" qui acceptent d'accompagner les jeunes, de les former.

L'action des structures présentes dans les quartiers porte rarement sur **le logement**. Si de nombreux acteurs reconnaissent que l'accès au logement peut être une condition nécessaire et préalable du bien-être peu d'associations agissent dans ce domaine. Le cas échéant, elles mettent à profit leurs relations avec la mairie de Mulhouse ou avec les bailleurs pour apporter des solutions à des situations urgentes.



A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

Au-delà des actions déployées au titre du contrat de ville en direction des habitants du quartier via le CSC, Réagir, Oppelia, CINE... le quartier présente un certain nombre de services et équipements.

On y trouve des services structurants, notamment dans le domaine scolaire : trois établissements sont à proximité (l'école maternelle et élémentaire des Jonquilles, le Collège Anne Frank et le lycée professionnel) ainsi que des équipements et une offre commerciale.

Certains de ces services ont été amenés à évoluer (c'est le cas pour l'offre commerciale sur le secteur des Fleurs) depuis la signature du contrat de ville, entraînant un sentiment global de « dégradation » pour les habitants.

Les demandes récurrentes d'ouverture de la Piscine des Jonquilles illustrent ce ressenti. Cette piscine est gérée par les services de l'agglomération qui ont fait le choix de ne pas ouvrir cette piscine au public l'été et de la réserver aux activités « Planètes », ce qui a généré l'incompréhension des habitants du quartier prioritaire. Ces derniers disposent en effet d'une piscine à proximité immédiate et on leur demande de se rendre dans les piscines de Mulhouse, ce qui, pour les plus jeunes, crée notamment des problèmes de mobilité. Même si ces phénomènes semblent avoir pris fin, la piscine des Jonquilles a engendré de fortes tensions et a été le théâtre d'intrusions nocturnes et de dégradations. La piscine est aujourd'hui toujours fermée au public l'été et il n'est pas certain que cette situation soit acceptée et comprise par les habitants.

Par ailleurs, le quartier se trouve à proximité d'un secteur riche en emplois mais dont les habitants du quartier profitent peu et n'identifient pas comme un atout.

Le diagnostic initial avait d'ailleurs mis en avant le défi d'agir pour la formation et l'emploi des habitants. Plusieurs actions ont été menées pour favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi. A notamment été mise en avant l'action « Projet elles », conduite en partenariat avec Pôle Emploi, il s'agissait de réunir des femmes du quartier pour leur permettre de diagnostiquer leur situation

respective, leur montrer que cela n'était pas une fin en soi, les informer sur les différentes voies ou possibilités qui s'offrent à elles afin idéalement de construire un projet professionnel adapté aux freins de chacune d'elles. D'autres actions n'ont pas pu avoir les impacts souhaités et/ou n'ont pas pu être renouvelées du fait d'un partenariat difficile en raison notamment d'un turnover de certaines structures.

L'accent a également été mis sur les enjeux liés à la scolarisation et à la réussite éducative. Plusieurs actions, reposant sur des logiques partenariales, ont été évoquées comme des réussites : Orientéo au Collège portée par Réagir, ou encore « En forme pour l'école » projet porté par le CSC Fil d'Ariane. Parallèlement l'accent a été mis sur des actions autour de la parentalité.

En dépit de ces actions, **les enseignants se font l'écho de nombreuses difficultés sur le plan scolaire. Elles sont d'ordres culturel, linguistique et d'épanouissement sensori-moteur.**

Des problématiques n'ont pas ou peu été traitées compte tenu de leur émergence pendant la durée du contrat de ville :

- La faible maîtrise de la langue et des enjeux linguistiques compte tenu de l'augmentation de la présence de personnes migrantes.
- La prise en compte des personnes à mobilité réduite, notamment du fait du vieillissement de la population.

A ces difficultés, j'ajoute une précarité financière en augmentation et des processus de paupérisation qui fragilisent les habitants, sachant que des associations agissent à proximité du quartier en faveur de la solidarité (Epicierie solidaire du parc et Saint Vincent de Paul).

Des difficultés dans le domaine de la santé, y compris en termes de santé mentale, complètent ce tableau qui soulignent l'accroissement des vulnérabilités sur le quartier.

Ces constats ont amené les acteurs à exprimer leur volonté pour un renforcement des modalités de travail en inter-acteurs ainsi que de disposer d'espaces de diagnostic partagé afin de répondre aux enjeux au plus tôt.

A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

Le contrat de ville a permis en particulier de venir en appui dans les domaines de l'éducation (entendue au sens large) et de la santé, en renforçant les services à la population du quartier prioritaire.

Dans le champ éducatif, on peut citer notamment « les petits déjeuners à l'école », l'aide aux devoirs, le déploiement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le développement d'une offre d'accueil des enfants dans les écoles pendant les vacances scolaires... La richesse des actions dans ce domaine, au-delà de la multiplication et la diversité des actions, repose sur les partenariats mis en place (partenariat écoles et CSC Coréal, service jeunesse, services sociaux...) et la multiplicité des acteurs impliqués : CSC, écoles, espace solidarité, MJC, Ludothèque, services de la Ville.

Ces partenariats sont d'ailleurs ce qui a manqué, selon les acteurs, pour renforcer l'efficacité des actions menées dans le domaine du soutien à la parentalité (par exemple LAEP).

Les acteurs s'accordent par ailleurs sur la pertinence des actions notamment dans le domaine de **la santé**, avec une implication des habitants eux-mêmes. Le réseau santé mis en place dans le cadre de la démarche de développement social local a permis à la fois de répondre à des enjeux concrets dans le domaine de la santé et de construire des actions entre différents acteurs, dont des habitants. Il a été l'occasion de créer du lien, de renforcer l'accès aux droits sociaux. Le réseau connaît depuis quelques années un essoufflement du fait de l'absence de renouvellement de ses membres, mais aussi du fait du contexte de la crise sanitaire.

Plus globalement, les actions menées dans le cadre du contrat de ville ont permis de renforcer les services auprès des habitants, en améliorant **l'accès aux droits** : fonctionnement de permanences d'écrivain public, de la CAF, du CIDFF, d'« info logement ». L'une des richesses de ce territoire repose

sur une présence humaine (présence sur le quartier et proximité auprès des publics).

Au-delà de ces permanences et services, **des actions sociolinguistiques** ont été mises en place pour agir sur les freins à l'emploi ainsi que pour renforcer la citoyenneté. Ces actions restent insuffisantes pour répondre à la faible maîtrise de la langue. Elle reste un frein pour une partie des habitants.

Pour autant, dans le domaine de l'emploi, le contrat de ville a permis de renforcer **l'insertion**. Sémaphore, la Mission Locale et le Service Information Jeunesse, ont instauré une permanence sur le quartier et ont mis en place une action spécifique en direction des jeunes du QPV (« on vous invite chez vous »).

Afin de construire des parcours d'insertion adaptés, la Ville s'est inscrite dans la démarche « **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** ». Ce dispositif expérimental (mené sur le plan national) a été initié auprès d'une partie des habitants de Wittenheim, dont ceux du QPV. **Cette démarche, qui n'a pas pu être poursuivie, suite notamment au non-cofinancement de la Collectivité Européenne d'Alsace, a toutefois permis sur quelques mois de créer une dynamique entre les acteurs.** La mobilisation des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et des acteurs de l'emploi a permis à certains de trouver de nouvelles pistes, d'entrer en formation, d'être mieux informés de leurs droits et des opportunités offertes par les divers dispositifs déployés dans le champ de l'emploi.

Des freins persistent pour accéder à l'emploi. Ont été évoqués l'absence d'offre de garde d'enfants pour les familles monoparentales ou dans le cas d'emplois avec des horaires atypiques. Nombre de demandeurs d'emploi, notamment les plus âgés, rencontre des problématiques de santé. La faible mobilité des personnes a également été mise en avant.

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL PERMIS D'AMÉLIORER LA PERCEPTION DU QUARTIER PAR SES HABITANTS

Cette question renvoie à la perception des habitants et des usagers du territoire du cadre de vie, des espaces de vie (environnement urbain, environnement social, logement, avenir).

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le point de vue des acteurs diffère beaucoup selon les quartiers mulhousiens. Dans le quartier Wolf-Wagner la dédensification du quartier, jointe à la forte baisse du nombre d'enfants dans les familles, conduisent à des relations sociales plus sereines.

De même, aux Coteaux, on note un apaisement par rapport à la situation qui prévalait il y a 10 ans.

Ce que l'on retrouve dans le quartier Bourtzwiller, suite à la démolition des 420, aux opérations d'amélioration de l'habitat qui ont eu lieu, à la remise à niveau des infrastructures (gymnase) et aux cheminements doux créés, en complément du désenclavement par le tramway.

Enfin, la démolition en cours du « nouveau Drouot », qui s'est accompagnée d'un départ important de population, a résolu nombre de problèmes liés à des « incivilités ».

Il est donc clair que les opérations ANRU ont un impact fort sur les quartiers. Mais au-delà des grandes opérations immobilières, des actions visant le vécu quotidien des habitants sont nécessaires.

Dans le quartier Briand-Brustlein, certains regrettent que le quartier ne fasse pas l'objet d'interventions suffisantes et que le manque d'entretien, tout comme l'existence de friches, nuisent à l'ambiance dans le quartier. C'est également le cas dans le quartier Franklin. De plus, le manque de places de stationnement peut engendrer des tensions fortes entre habitants, usagers des services locaux (accueil petite enfance), stagiaires et salariés des centres de formation implantés dans le quartier. Dans le quartier de Bourtzwiller, c'est le fait qu'une partie du quartier (Saint Nazaire-Armistice) n'ait pas été rénovée qui peut nourrir un certain ressentiment des habitants concernés.

L'investissement dans la qualité des espaces publics joue un rôle important dans la perception du quartier par ses habitants.

Quartier Wolf-Wagner



Quartier des Coteaux



Dans le quartier Drouot, on peut regretter le manque de commerces diversifiés qui créeraient de l'animation dans le quartier, voire attireraient des publics extérieurs qui changeraient peut-être de regard sur le quartier.

L'animation des quartiers est donc jugée essentielle, comme remède à des formes d'anomie, au fait que les personnes (a fortiori avec la crise sanitaire) ne sortent que peu de chez elles, que certains groupes occupent l'espace de façon hégémonique, que le « militantisme » décline.

L'existence de friches ou de ruines ne plaident pas pour une image forte des quartiers.

Photos Afut, prises dans les quartiers Briand Franklin



L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

13 C'est dire qu'il y a, du point de vue de certaines associations, un certain conflit de légitimité dans les quartiers, entre des « petites structures » au plus près des habitants et des structures beaucoup plus institutionnalisées.

L'un des apports possibles consiste à **concevoir des actions qui, en mobilisant des jeunes d'un quartier**, vont avoir un impact sur le quartier. L'APSM (Association de Prévention Spécialisée de Mulhouse) a ainsi créé un atelier qui a fabriqué du mobilier urbain. Cela a pour vertu d'inscrire les jeunes concernés par cette action dans un cadre de travail, mais aussi de les inscrire dans l'espace du quartier qu'ils participent à embellir ou aménager.

De plus, ce genre d'activités permet aux personnes de retrouver une certaine estime de soi, au travers de la réalisation d'objets dont ils se sentaient incapables. L'auto-censure est forte dans les quartiers et contrer cette auto-dévalorisation demande un accompagnement individuel spécifique, préalable ou en parallèle à **un accompagnement collectif**.

L'apport le plus conséquent et unanimement loué est de **faire participer les habitants à l'animation du quartier**.

Les « petites associations » notamment mettent ainsi en avant le rôle des animations qu'elles organisent dans les quartiers, qui constituent autant d'occasions pour les habitants de sortir et de se rencontrer. Ces « petites structures » peuvent se sentir dépossédées par l'organisation de « grandes manifestations » comme « Scènes de rue » où les habitants sont, d'après elles, plus consommateurs qu'acteurs.

Les petites associations mettent au contraire en avant **leur rôle de liant, au plus près de la population**¹³. Elles émettent donc des doutes quant à des animations qui, d'après elles, sont organisées sans impliquer les habitants des quartiers, contrairement aux activités qu'elles organisent qui créent du lien, ce qui est leur vocation première, fidèle à l'esprit de « l'éducation populaire ». De la même manière, le rôle des conseillers citoyens peut être mis en doute : relais auprès des habitants ou relais institutionnels sans représentativité ?

Les CSC ou des structures plus « institutionnalisées » louent également l'animation de rue, mais pour d'autres raisons. Tout comme Sémaphore, ils partent du constat que les publics et tout particulièrement les jeunes, ne viennent plus spontanément. Il convient donc **d'aller les chercher là où ils sont, dans la rue le plus souvent**. Ce qui correspond aussi pour certaines structures à une stratégie d'occupation de l'espace, qu'il ne faut pas laisser aux mains de certains groupes ou individualités.

Les structures ne peuvent se contenter d'offrir des prestations « sur catalogue » et elles en ont bien conscience. Si cette offre convient à certaines personnes qui « consomment des activités peu chères », elle ne convient pas aux jeunes qui entretiennent une relation de méfiance avec des structures souvent assimilées à des institutions. Il faut donc aller les chercher, les « accrocher », pour espérer les fidéliser et les faire participer aux actions mises en place. L'un des termes qui revient le plus dans les entretiens réalisés est le terme « confiance ». L'essentiel du travail consiste à **créer une relation de confiance** avec les habitants, pour qu'ils acceptent de participer à des actions.

C'est donc un changement de logique pour certaines structures socio-culturelles. Leur rôle n'est plus de mettre à disposition une offre culturelle pour des personnes de faibles ressources économiques et culturelles, mais de « bonne volonté ». Il est d'accompagner les jeunes tout particulièrement dans une démarche individuelle en vue de les réinscrire dans une dimension collective ouverte à la diversité culturelle.

A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

Au-delà du fait que le quartier des Jonquilles est séparé des autres quartiers de Illzach par l'autoroute, **c'est un quartier qui présente des réalités urbanistiques différentes.**

C'est un quartier composite qui ne forme pas une unité. **Il se découpe en plusieurs sous-ensembles ayant chacun leur propre histoire** : Tulipes-Dahlias, Jonquilles, copropriétés des Fleurs. Ce quartier présente donc une mixité des formes d'habitat (logements sociaux, SOMCO et Néolia, mais aussi une partie pavillonnaire).

Le secteur Tulipes-Dahlias, géré par la SOMCO, composé de logements sociaux, avait antérieurement déjà fait l'objet d'une attention particulière suite à des tensions sur la période 98-99.

Le secteur du quartier des Fleurs a retenu l'attention au début des années 2000 en raison de la situation des copropriétés qui rencontraient des difficultés particulières.

Ces éléments ont plaidé pour inscrire le

Pour le dire autrement la dimension sociale tend à prendre le pas sur la dimension culturelle. L'action à laquelle le public (notamment jeune) participe s'inscrit ainsi dans une visée sociale de long terme pour les uns, éducative pour beaucoup d'autres. Dans de nombreux cas, est ainsi pointée la nécessité de **travailler auprès de petits groupes**, ce qui demande bien évidemment des ressources humaines en nombre suffisant et à la formation adaptée. C'est pourquoi on trouve des assistantes sociales, des éducateurs spécialisés en plus des traditionnels animateurs dans plusieurs structures.

La réponse consiste donc en **des animateurs qui vont à la rencontre des jeunes** pour répondre à leurs demandes, en les faisant évoluer. Le CSC AFSCO insiste sur la nécessité d'ainsi repérer des idées-projets des habitants (au-delà des seuls jeunes) et d'accompagner le montage du projet-dossier. Et le tout sans déposséder les habitants, ce qui ne va pas toujours de soi. C'est la méthodologie privilégiée pour que les habitants se réinvestissent dans le quartier.

quartier dans un projet de renouvellement urbain.

Le quartier Drouot-Jonquilles est inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, au titre d'un projet national.

Au-delà de l'amélioration de l'état des logements, la structure urbaine du quartier nécessite une intervention au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité, une requalification des espaces, une attention par rapport à l'insécurité, sachant que le diagnostic initial faisait état, en 2014, d'incivilités et de violences urbaines.

Sur le ban d'Illzach, le projet de renouvellement urbain prévoit plusieurs opérations. A l'issue, ce secteur sera totalement requalifié, tant d'un point de vue urbain que résidentiel.

- Le réaménagement et la requalification de la rue des Jonquilles, sur sa portion longeant le groupe scolaire des Jonquilles (écoles maternelle et élémentaire, périscolaire) dont la restructuration est inscrite dans la programmation des opérations. Le conseil municipal de la Ville d'Illzach en décembre 2022 a décidé du lancement de la restructuration du groupe scolaire des Jonquilles et la construction d'un nouveau périscolaire (8,4 millions d'euros pour le groupe scolaire des Jonquilles et le périscolaire).
- Au niveau des logements, les interventions visant la réhabilitation des logements et la résidentialisation des Œillets (Néolia), la destruction d'un bâtiment des Dahlias (20 logements) ainsi que la réhabilitation des Tulipes et Dahlias (SOMCO).

La résidentialisation et la réhabilitation des parcs de logements, notamment pour les immeubles gérés par Néolia et SOMCO, ont généré une amélioration de l'environnement et du cadre de vie. L'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties) a permis d'optimiser ces transformations, par des actions complémentaires relevant du quotidien porté par les bailleurs.

Pour autant, les habitants et acteurs font état de manques ou des difficultés. Ils soulignent l'absence d'aires de jeux pour les plus petits, voire une perte de celles qui existaient. Ils se plaignent d'isolations imparfaites (isolation des murs mais pas au niveau des toits dans le secteur des Œillets) ainsi que de tensions entre les syndicats dans le secteur des Fleurs (copropriétés).

Les différents acteurs du logement (bailleurs sociaux, syndicats...) entretiennent

peu de relations ou des relations tendues, notamment du fait de l'hétérogénéité de la composition du parc de logements et des modalités d'intervention. Ces tensions existent également entre copropriétaires et locataires qui ont des relations différentes au quartier.

Si les réalisations ne permettent pas encore une transformation complète sur le plan structurel, la situation en termes de sécurité s'est améliorée pendant la durée du contrat de ville. Elle est saluée par les habitants qui indiquent être mieux écoutés par la gendarmerie et la police municipale. Les forces de l'ordre se déplacent quand elles sont sollicitées par les riverains et interviennent dans l'espace public, par exemple pour déplacer les voitures ventouses. Leur présence a permis également de limiter les rodéos sauvages dans le quartier. De leur côté, la police et la gendarmerie constatent que le territoire est apaisé.

Pour autant un sentiment d'insécurité persiste. Il résulte de la persistance de situations de délinquance et de trafic mais aussi de comportements incivils : non-respect du cadre de vie et des extérieurs, des espaces, des parkings...

Les mouvements de population ne favorisent pas la structuration de liens. Le quartier est effectivement marqué par une mobilité des ménages, avec le départ de personnes ayant des situations sociales qui se sont améliorées (accession à un meilleur logement ou devenant propriétaire).

Il y a donc un enjeu de « cohésion » face à un territoire « mosaïque » au niveau des formes d'habitat et du profil des habitants dans une logique de projets communs.



A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

Une partie du quartier prioritaire (secteur du Markstein) est inscrite depuis de nombreuses années en territoire prioritaire de la politique de la ville. Au moment de la réforme de la géographie prioritaire, le périmètre d'intervention a été élargi. Le QPV Markstein - La Forêt est en fait composé d'au moins deux entités distinctes. La partie « Markstein » qui est le territoire historique d'intervention sur Wittenheim et la partie « La Forêt » qui constitue un nouveau territoire d'intervention dans le cadre du contrat de ville.

Les différentes entités du quartier prioritaire présentent des similitudes en termes de pauvreté et de caractéristiques socio-démographiques, mais le cadre de vie est différent, même si, dans tous les cas, il s'agit de logements collectifs. Le secteur de « La Forêt » est composé de copropriétés, alors que la partie du « Markstein » est composée de logements locatifs sociaux.

Indéniablement l'intervention réalisée au profit du cadre de vie est celle qui a permis les évolutions les plus marquées dans le quotidien des habitants, mais ce constat est ambivalent car les transformations relèvent de temporalités différentes.

Pour les habitants ou usagers du secteur du Markstein, l'amélioration du cadre de vie est effective. Les transformations (engagées depuis de nombreuses années et antérieurement au contrat de ville) ont porté majoritairement sur le bâti et les espaces extérieurs, permettant une **dédensification**. Durant la période du contrat de ville actuel, les travaux ont porté plus particulièrement sur la réhabilitation et de résidentialisation des logements situés rue du Molkenrain ainsi que la construction de plusieurs logements et l'aménagement de l'espace public sur l'espace laissé libre par la démolition du Rossberg. La dernière étape de la transformation du quartier a consisté

dans la démolition de l'immeuble du Vieil Armand et la construction de nouveaux logements sur site.

Les habitants (et en particulier les propriétaires) du secteur de La Forêt sont confrontés, par contre, à une détérioration de leur environnement. Les propriétaires sont confrontés à une perte de valeur de leur bien immobilier. Si les travaux sont en cours, les actions engagées pour faire face à la situation des copropriétés ne sont pas encore effectives. On peut toutefois escompter que les travaux de rénovation urbaine sur cette partie du quartier conduiront à une nette amélioration du cadre de vie des habitants.

L'entrée du secteur La Forêt dans la géographie prioritaire correspond à la croissance des difficultés rencontrées par les copropriétés. Ce secteur comporte en effet deux copropriétés qui ont été construites en 1976. La copropriété Forêt 1 est composée de 5 bâtiments, comprenant 100 logements. La copropriété Forêt 2 est composée de 6 bâtiments, comprenant 104 logements. Elles composent un ensemble immobilier partageant des éléments d'équipements communs souvent très dégradés (chaufferie, réseaux, espaces verts, parkings) qui sont gérés par une Association Syndicale Libre. Les bâtiments sont de hauteur variable (R+3 à R+5) et présentent une forme singulière polycubique en croix qui les démarquent de leur environnement. Les deux copropriétés sont inscrites sur la liste régionale du Plan Initiative Copropriété depuis 2019, et deux commissions d'élaboration de plans de sauvegarde ont été constituées avec pour objectif l'engagement du processus de redressement des copropriétés.

Ces transformations se sont accompagnées d'une attention portée à la gestion urbaine de proximité.

Formalisée par une convention entre les différents acteurs parties prenantes lors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (cadre contractuel antérieur au contrat de ville), elle portait sur quatre thématiques : la participation et l'implication des habitants, le cadre de vie, l'insertion sociale et professionnelle, la tranquillité publique et la sécurité. Si les réunions inter-acteurs pour optimiser la gestion des uns et des autres se sont estompées au fil du temps, de nombreuses actions ont été menées, dans le cadre du contrat de ville. En lien avec les habitants, il s'agissait de garantir la propreté des lieux ou encore de travailler sur le volet environnemental, notamment depuis la crise sanitaire (journée quartier propre, sensibilisation à la gestion des énergies, fête de quartier, journées d'échanges...).

La démarche de développement social local mise en œuvre sur le quartier, initiée antérieurement au contrat de ville (dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de l'opération de rénovation urbaine vers les années 2010), vise à s'assurer d'une participation renforcée des habitants. **Proposée et mise en œuvre par le Centre socio-culturel Coréal, cette mission s'inscrit dans une logique d'accompagnement des relogements, en mettant l'accent sur la mémoire du quartier.** Elle a été étendue, au titre du contrat de ville, à l'ensemble du quartier prioritaire. Concrètement la démarche a été mobilisée dans le domaine de la santé (réseau santé), dans le domaine du cadre de vie, mais aussi à travers la mise en œuvre et le fonctionnement du conseil citoyen.

Visiblement cette démarche a porté ses fruits (transformations du quartier, mise en œuvre d'actions co-construites avec les habitants), même si l'analyse des actions et les points de vue des habitants et des professionnels du territoire montrent les difficultés inhérentes à ce type de démarches (temps long de l'action, difficile mobilisation, essoufflement des acteurs et habitants parties prenantes...).

La transformation des espaces extérieurs et du bâti s'est accompagnée d'une action en faveur de la tranquillité publique. Les actions menées dans l'espace public, la présence des forces de l'ordre et les aménagements ont contribué à une amélioration sur le plan de la sécurité. Ce constat concerne surtout le secteur Markstein. La situation est plus complexe pour le secteur de La Forêt. Les acteurs s'accordent sur un déplacement des difficultés d'un secteur vers l'autre, avec un développement des incivilités sur la Forêt.

Malgré cette amélioration générale du cadre de vie, les dépôts sauvages et encombrants restent un problème à l'échelle de l'ensemble du quartier. Ils ternissent son image et créent des tensions entre habitants.

Si la proximité du quartier avec le centre-ville n'a pas amené à porter les actions sur des enjeux de mobilité au cours du contrat de ville, les habitants sont confrontés à des difficultés dans leurs déplacements à pied ou à vélo (accessibilité difficile, complexe).



EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL PERMIS DE RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS DU QUARTIER ?

Cette question vise à apprécier les relations sociales, le voisinage, les solidarités, la culture, la mixité sociale ainsi que l'ouverture du quartier sur les autres quartiers.

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La question de la solidarité intra-quartier peut être posée à plusieurs niveaux.

Le premier relève du constat généralement partagé qu'existe de nombreuses formes de solidarité au sein des quartiers, que les actions menées viennent renforcer. Les entretiens menés auprès d'habitants de Bourtzwiller montrent ainsi de nombreuses formes de solidarité intra-quartier où des associations se sont créées, à l'initiative des habitants. Certaines ont reçu l'appui du contrat de ville, d'autres n'ont pas demandé à en bénéficier.

Cependant, certaines solidarités s'amenuisent ou se complexifient. Ainsi, les populations des quartiers sont beaucoup plus hétérogènes qu'il y a quelques années. Des communautés de vie, formées par des personnes venant de mêmes pays ou aires culturelles, mettaient¹⁴ en œuvre des formes de solidarité basées sur cette proximité.

L'arrivée de personnes venant de régions nouvelles peut désorganiser ces communautés ou bien participer à la multiplication des communautés qui tendent à s'ignorer les unes les autres. Le territoire étant une porte d'entrée internationale, chaque conflit ou chaque répression politique conduit à l'arrivée de mouvements migratoires divers : Irak, Syrie, Afghanistan, Iran... Avec, de plus en plus, des personnes qui arrivent en France non par choix, mais parce qu'elles ont pu y entrer.

Le deuxième niveau où la question des solidarités peut être posée est celui de la mixité sociale, plus précisément

de l'absence de mixité des catégories sociales dans les quartiers, qui n'incite pas les habitants à se sentir membres d'une collectivité large, à l'échelle de la ville ou de l'agglomération. Les quartiers tendent ainsi à se refermer sur une population culturellement diverse, mais économiquement homogène.

Plusieurs de nos interlocuteurs ont insisté sur le fait que la mixité sociale se réduisait dans les quartiers. Les classes moyennes, dès qu'elles le peuvent quittent les quartiers et, par ailleurs, ne mettent pas leurs enfants dans les écoles du quartier, ce qui « ne tire pas vers le haut ». Certains parlent de ghettoïsation scolaire.

Troisième niveau, celui des groupes religieux qui peuvent tenter d'imposer une hégémonie dans les quartiers. Les acteurs rencontrés sont assez peu diserts sur cette question. Si radicalisation il y a, elle se fait dans « l'ombre » disent-ils. Peut-être peut-on voir dans la croissance du nombre de scolarisation à domicile ou de jeunes filles qui portent le voile un signe de radicalisation. Plus souvent sont évoqués des comportements nouveaux ou qui se renforcent tels que les personnes qui s'identifient de plus en plus sur des critères religieux. Une structure parle clairement de la volonté de certains groupes salafistes de s'implanter dans les quartiers, sous couvert d'associations et actions caritatives dans les lieux de culte.

Enfin, la question de la solidarité renvoie à l'engagement des habitants en faveur de leur quartier, à leur volonté de participer à des actions collectives, dont l'ensemble des habitants finalement bénéficient.

14. Il existe toujours des formes de solidarité communautaire, mais la question s'est complexifiée avec la diversification de l'origine des personnes migrantes.

L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

Le premier apport consiste à **rechercher, dans toute action et autant que faire se peut, la mixité des publics**. Mixité de genres, de cultures, d'origines géographiques autant que sociales. Ainsi, le CSC Porte du miroir a mis à profit la fête du quartier pour faire se rencontrer les étudiants du Village Industriel de la Fonderie et les habitants du quartier Fonderie, qui n'ont, malgré la proximité géographique, que très peu d'occasions de se rencontrer. La redynamisation économique du Village grâce aux importants investissements publics et privés réalisés ces dernières années, ne semble pas profiter (pour l'heure?) à l'ensemble du quartier.

L'idée peut aussi être de **faire venir des extérieurs dans les quartiers**. Pour cela, on peut s'appuyer sur des vecteurs comme la culture ou l'alimentation. C'est ce que fait Musaïka aux Coteaux ; ce que d'autres font via des repas en commun autour d'une culture culinaire. Un équipement sportif de grande qualité comme dans le quartier Bourtzwiller peut également remplir ce rôle.

Les discussions entre associations organisées dans le cadre du dispositif évaluatif ont fait ressortir l'idée que l'ouverture vers l'extérieur peut prendre plusieurs formes. Ce qui compte est **l'ouverture des cultures les unes sur les autres**. L'échange, la rencontre sont valorisées. Peu importe au fond ce que l'on fait, si on permet aux gens de se connaître et de se comprendre. Il s'agit en ce sens d'éviter les « **enfermements communautaires** » et le repli sur des identités autoréférentes. Les sorties hors du quartier et a fortiori inter-quartiers trouvent ici une autre justification, tout comme le fait d'inciter (CSC Papin) les jeunes du quartier à pratiquer le rugby et ainsi rencontrer des jeunes « différents ».

La question de la solidarité dans les quartiers se pose également en termes de participation des habitants à la vie de leur quartier, au-delà des fêtes et autres moments de convivialité. Qu'en est-il de l'engagement dans un mouvement collectif dont tous les habitants peuvent bénéficier ? De ce point de vue, tous les acteurs rencontrés mettent en avant

que le « militantisme » recule et que la très grande précarité de certaines personnes ne leur permet pas de s'investir dans quoi que ce soit, y compris dans la scolarité de leurs enfants.

Quelques-unes participent aux Assemblées Générales ou Conseils d'Administration, mais globalement de moins en moins. Ces grands moments bureaucratiques n'intéressent plus grand monde. Ce qui ne signifie toutefois pas que les personnes ne participent plus, mais elles préfèrent **s'engager dans des actions concrètes**. Cela a des répercussions fortes sur le fonctionnement des structures car le temps administratif est celui de la programmation, là où les habitants sont sur les temps de l'action. Le **repérage des idées d'action, l'accompagnement des porteurs devient essentiel** pour mobiliser la population. Réaliser « quelque chose » est valorisant, augmente les compétences des participants qui sont reconnus pour cela.

Par ailleurs, pour faire face aux difficultés de mobilisation, certaines structures développent une approche « donnant-donnant ». Il s'agit d'éviter que les relations entre habitants et structures ne se transforment en une relation de mise à disposition de services au bénéfice de consommateurs. Elles **demandent donc une réciprocité** : le bénéfice d'une action (une sortie par exemple) suppose que les bénéficiaires deviennent bénévoles et participent à la mise en œuvre d'autres actions.

Enfin, il convient de noter que la participation à la vie des structures ou à la vie du quartier peut prendre des formes paradoxales. Ainsi, dans « l'auberge de la bonne humeur », portée par le CSC Lavoisier, coexistent deux formes de participation. D'un côté sont les personnes qui préparent les repas ; de l'autre, celles qui viennent partager ces repas. Notre observation laisse à penser que ces personnes peuvent, éventuellement, partager le fait d'habiter dans le même quartier, mais elles ne partagent pas les mêmes origines sociales et géographiques¹⁵. L'action combinée des deux groupes de personnes produit deux formes de solidarités.

15. Ce qui n'est apparemment pas le cas des mêmes repas organisés au CSC Papin où de nombreuses personnes du quartier (âgées pour la plupart) viennent déjeuner...

D'une part, la vente de ces repas alimente un fonds de solidarité qui peut permettre de résoudre des situations urgentes.

D'autre part, la prise de ces repas est une manière de se rencontrer, d'échanger, de continuer à avoir une vie sociale. Car on sous-estime fortement **l'ampleur de l'isolement des personnes** notamment âgées, même quand elles vivent en couple. De nombreuses actions ne semblent donc pas avoir d'effet notable sur la solidarité dans le quartier, au sens large, mais ont un réel intérêt pour celles et ceux qui y participent.

Il en va ainsi de plusieurs jardins partagés portés par des CSC. Il ne s'agit pas de produire des fruits et légumes qui auraient vocation à être distribués dans le quartier. Il s'agit pour les bénévoles qui jardinent de se retrouver un moment, de sortir de leur tête à tête le cas échéant, de sortir de l'isolement. Les actions de ce type présentent au moins l'intérêt **d'offrir à des personnes d'un certain âge des occasions de sortie, de maintenir des liens de sociabilité** qui pallient l'absence de relations de travail, arrivées à la retraite.

A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

En dépit d'actions menées pour favoriser le lien entre les habitants, notamment via la création d'un jardin partagé, et la présence de structures qui agissent en faveur de la solidarité par des actions visant la rencontre, **le vivre-ensemble apparaît complexe.**

Cette complexité de cohabitation (vivre-ensemble) s'accompagne **d'une faible implication des habitants, renforcée depuis la crise sanitaire**, signalée par les acteurs, et notamment les bailleurs. Lors des séances d'information organisées par les bailleurs dans le cadre des réhabilitations, les habitants ne se mobilisent pas malgré l'envie de changement exprimé par ces derniers.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces difficultés.

- Une population en mutation. Si historiquement, on comptait une présence à la fois d'une population maghrébine et une population française anciennement installée, l'arrivée de nouveaux migrants, notamment venant de l'Europe de l'Est entraîne des tensions du fait des modes de fonctionnement (logique de clan).
- Des incivilités qui persistent du fait, notamment, d'un rapport au quartier différent selon le statut des personnes (locataires versus propriétaires, présence de longue date versus personnes nouvellement arrivées...).
- Des évolutions socio-démographiques qui se traduisent par des tensions générationnelles et/ou un isolement. Le quartier est confronté à un vieillissement de la population visible

par la fréquentation du jardin partagé. Le vécu au quotidien est rendu complexe du fait de logements peu adaptés à cette population vieillissante (difficulté d'accès aux étages, problème d'ascenseurs).

La mixité sociale et culturelle du quartier, qui est réelle à l'échelle de ce territoire, rend les relations quotidiennes complexes. La mixité ne produit pas automatiquement du lien social, il est nécessaire de concevoir des espaces et des occasions de rencontre. L'évolution du conseil citoyen et les difficultés auxquelles il est confronté, résumés assez bien les enjeux sur le territoire :

- Une implication des habitants qui s'est détériorée pendant la durée du contrat de ville.
- Une représentation de la diversité des profils d'habitants (locataires, propriétaires notamment) du quartier difficile à tenir.
- Une instabilité au niveau du personnel de la structure porteuse qui s'est ressentie au niveau de l'animation et de l'accompagnement du conseil citoyen.

Pour autant, le conseil citoyen, en dépit de ces difficultés, a maintenu une activité et s'est investi dans des actions voire a permis l'émergence de projets structurants. C'est notamment le cas du jardin partagé qui permet d'agir à la fois sur l'autonomie, la santé, l'alimentation, la transmission des savoirs, l'éducation et donc renforce le lien social. Même si sa mise en œuvre a été complexe (désaccord entre habitants du fait d'attentes différentes)

et reste « utilisé » par les habitants du secteur seulement, il constitue un atout de convivialité en proximité. Il bénéficie d'une intervention de la Ville qui a travaillé à la préparation de cet espace.

Au regard de ces constats, deux enjeux forts apparaissent donc dans ce quartier :

- **Un enjeu de « cohésion » face à un territoire « mosaïque » au niveau des formes d'habitat , visant à améliorer la vie de quartier.**
- **Un manque d'inclusion pour les nouveaux habitants et l'absence d'espaces ou de lieux de convivialité en proximité, au sein du quartier.**

A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

Plusieurs leviers ont permis d'agir en faveur du déploiement de liens à l'échelle du quartier.

Le développement social local, démarche engagée dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier et déployée par le centre socio-culturel, a permis de renforcer le vivre ensemble.

A travers le développement social local, *il s'agit de parvenir à l'implication des acteurs locaux dans le développement d'initiatives axées sur le renforcement des relations sociales de proximité, les réseaux d'écoute et d'entraide, la dynamique intergénérationnelle et plus généralement toutes démarches entraînant la mobilisation citoyenne des habitants d'un territoire déterminé.*¹⁶ La démarche relève du champ de l'éducation populaire. Elle ne relève pas seulement sur le fait de proposer des activités mais vise un changement de posture et de regard vis-à-vis des personnes, en leur permettant de développer leurs capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen.

Les actions proposées (sorties familiales, actions de soutien aux familles...), l'organisation de temps conviviaux, l'implication d'habitants dans des projets (réseau santé) ainsi que les actions d'animation de rue ont permis de renforcer le lien entre les différentes parties du quartier.

Le fonctionnement du conseil citoyen, animé par le centre socio-culturel, illustre cette volonté d'agir sur le vivre ensemble, en conciliant des habitants des différentes parties du quartier et en recherchant à travailler sur l'intérêt commun.

Par ailleurs, la présence du lieu de culte musulman à proximité (secteur Markstein) participe, pour une partie des habitants, à la création de liens de solidarité.

Les transformations physiques du quartier se sont accompagnées également d'une ouverture vers l'extérieur et participent à une meilleure image du quartier. Les nouvelles constructions (architecture à taille humaine), au Markstein, ont permis l'arrivée de quelques personnes extérieures au quartier. Si des ponts ont pu se construire, les habitants restent particulièrement attachés à leur quartier, sachant que l'identité est liée en fait aux différents secteurs géographiques que composent le quartier (« on est du Markstein », « on est de La Forêt »). Elle a pour effet, des relations assez faibles entre secteurs. Elles donnent parfois lieu à des conflits de voisinage entre habitants de secteurs différents, mais aussi au sein des secteurs notamment du fait de l'évolution des incivilités.

Le renouvellement urbain (et les dernières démolitions et constructions) a eu pour effet de fortement apaiser le secteur du Markstein. A contrario, la situation s'est tendue sur le secteur de La Forêt.

En dépit des actions menées et de l'intervention sur le cadre de vie, les acteurs impliqués sur le quartier et les habitants regrettent le manque de respect des équipements et une gestion difficile des aires de jeux (squats).

16. Observatoire national du développement et de l'action sociale (ODAS) : <https://odas.net/actualites/definition-du-developpement-social>

EN QUOI LE CONTRAT DE VILLE DE m2A A-T-IL AMÉLIORÉ LES RELATIONS DES HABITANTS ET DES INSTITUTIONS ET DÉVELOPPÉ LEUR SOUHAIT DE PARTICIPER AUX ACTIONS ?

Cette question porte plus particulièrement sur les enjeux de gouvernance et de responsabilités collectives. Il s'agit de questionner le rapport aux institutions, la place faite aux habitants, la place et le rôle des associations, à l'information.

A L'ÉCHELLE DE MULHOUSE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La question des relations entre habitants, acteurs et institutions peut être posée à trois niveaux.

Le premier est celui des relations entre habitants et institutions. Un élément ressort de tous les entretiens réalisés : les effets désastreux pour de nombreux habitants des quartiers prioritaires de la **numérisation croissante des services publics**. Cela ne concerne pas seulement les personnes âgées ou étrangères. Une large partie de la population mulhousienne a un très faible niveau de formation (infra V) et peut éprouver des difficultés à lire, à écrire et comprendre le français. De plus, chaque institution a sa propre plateforme, avec ses codes, ses mots de passe, son propre protocole ; le constat est largement partagé que les gens s'y perdent. Cette numérisation s'accompagne de plus d'un **effacement ressenti de la présence physique de l'administration** dans les quartiers. Ce qui peut entretenir au sein de la population le sentiment d'un certain abandon.

Le second niveau est celui des relations entre acteurs, ce terme incluant les services publics qui délivrent des services en direction des habitants. Le constat est fait que les habitants peuvent rencontrer des difficultés dans l'obtention d'information, faute de savoir à qui s'adresser. Il existe beaucoup de « guichets », mais aucun ne

détient la totalité de l'information. Est ici en question le **fonctionnement « en silo » des différents acteurs**.

L'évaluation à mi-parcours avait montré que les associations d'un même quartier ne se connaissent que peu, ce qui renvoie, au-delà de leurs fonctionnements internes, à la question de la taille des quartiers, trop étendus et partant trop hétérogènes.

Au final, les habitants sont donc renvoyés d'un guichet à l'autre. Et, comme les différentes structures ont peu d'occasion de se rencontrer, quelquefois les personnes sont orientées vers le « mauvais guichet », ce qui finit par les décourager. Ce qui peut les conduire à abandonner leurs démarches, ce qui peut nuire à l'accès aux droits.

Le troisième niveau renvoie aux relations entre les acteurs associatifs présents dans les quartiers et le fonctionnement des institutions. D'une manière générale, les acteurs rencontrés avançaient avoir **de très bonnes relations** avec les services de la Sous-Préfecture ou de la Ville de Mulhouse, même s'ils regrettent le manque de personnes dévolues au suivi de l'action dans les quartiers prioritaires. Il n'en reste pas moins qu'il semble notamment y avoir une coupure entre les temps et logiques administratives et les temps sociaux beaucoup plus rapides et immédiats.

L'APPORT DU CONTRAT DE VILLE

Le premier apport consiste à **favoriser pour le plus grand nombre l'apprentissage du français**. Cela reste la clef d'entrée dans un processus d'intégration réussi, c'est-à-dire tel que la personne jouisse d'une autonomie suffisante. Au-delà d'apprendre la langue, il est important que les apprenants comprennent le système administratif dans lequel ils évoluent. Les approches thématiques demandées aux formateurs (comme la santé) vont en ce sens.

Reste que l'éparpillement de l'information rend toujours **nécessaire une fonction de médiation** pour que le public puisse se situer dans le « mille feuilles », a fortiori quand les services publics sont absents ou ont quitté le quartier. Le développement de ces médiateurs est nécessaire mais il faut noter que cela suppose des compétences très larges et approfondies : droit de la famille, droit des étrangers, droit de la sécurité sociale...

L'une des solutions mises en avant par les acteurs consiste à **développer les actions partenariales**, la transversalité et le partage d'informations. Toutes les structures insistent sur la nécessité de travailler de concert avec les autres acteurs des quartiers, y compris dans certains cas les artisans et commerçants qui peuvent constituer des relais efficaces auprès du public, des interfaces qui permettent de mobiliser la population.

Le déploiement des concertations territoriales par la Ville de Mulhouse vise à répondre à cet enjeu.

Apparemment, ce vœu n'est pas totalement satisfait et deux raisons sont mises en avant.

La première est que les différentes structures peuvent avoir des logiques de fonctionnement différentes.

La seconde raison, selon certains, tient aux fonctionnements institutionnels qui, selon eux, ne favorisent pas la coordination des actions des différents acteurs. Ils mettent en avant que la stagnation des budgets peut conduire des structures à sortir de leur champ de compétences initial et à se mettre en concurrence avec les structures en place. Le recours systématique aux

appels à projets annuels participe de cette mise en tension des acteurs. Sont ainsi cités fréquemment l'entrée de structures peu compétentes dans le champ de l'apprentissage du français, ou de la création d'entreprises ou encore le « parachutage » de structures extérieures qui ont peu de légitimité locale, faute d'avoir la confiance, des jeunes notamment, condition préalable à leur investissement et dont les actions ne sont pas toujours pérennes.

Or, pour une écrasante majorité d'acteurs, **les actions menées doivent s'inscrire dans le temps long**. Elles doivent gagner en cohérence entre elles car c'est la synergie de l'action de tous qui finit par produire des effets. Dans le quartier Coteaux, la mise en place de réunions entre les différents intervenants a ainsi pu faire évoluer certains projets et les rendre plus cohérents entre eux.

Il convient donc, d'après eux toujours, d'éviter « les coups », les actions ponctuelles et réalisées sans coordination avec les intervenants locaux. L'avantage du partenariat mis en avant par les structures est que chacun des partenaires connaît une partie des problèmes et des solutions. Le travail partenarial accroît la cohérence et la pertinence des actions.

Enfin, il convient pour les structures de **rapprocher les temps de l'action et de la décision**. En effet, certaines actions, notamment en collaboration avec l'Éducation Nationale, demandent à être programmées de longue date. Les temps d'instruction des demandes conduisent certaines structures à recevoir la notification une fois l'action achevée. Autre cas d'école, quand les actions sont portées par des habitants, ils ne comprennent pas pourquoi il faut attendre plusieurs mois pour passer à l'action. C'est une des raisons d'un malaise entre habitants et institutions. Les structures relèvent que les opérations « quartier d'été » ont été montées très rapidement, avec des financements rapides, pour des actions efficaces. Elles se demandent donc pourquoi cela semble impossible pour les autres actions.

Enfin, certaines structures relèvent que les institutions pensent leurs relations avec les structures sur un mode « hiérarchique ascendant ». Elles ont ainsi vocation à faire remonter l'information au niveau des décideurs, ce qui peut en irriter certains. Les institutions pourraient également penser leurs relations sur un mode descendant, en se servant des structures implantées dans les quartiers comme relais d'information auprès des habitants. Ce qui suppose une relation plus intense entre associations

et pouvoirs publics, une communication renouvelée.

D'ailleurs, la Ville de Mulhouse a souhaité développer un accompagnement renforcé aux porteurs de projet et en particulier aux associations, notamment par l'offre de services proposée, mais aussi dans le cadre d'un renforcement de l'ingénierie territoriale. (Cf page 61, les orientations de la Ville de Mulhouse)

A L'ÉCHELLE D'ILLZACH

La Ville d'Illzach compte un grand nombre d'associations, mais peu d'entre elles interviennent sur le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Antérieurement, le centre socioculturel avait une antenne en proximité, mais cette antenne n'existe plus depuis la relocalisation du CSC qui y joue toujours un rôle important.

Les acteurs s'accordent sur le fait que le lien interacteurs fonctionne bien sur le quartier. Les acteurs se connaissent, mais souvent interviennent chacun dans leur domaine. D'ailleurs, il a été mis en avant un manque d'information sur les actions que portent les différents acteurs (avec un risque de doublon au niveau des actions), mais aussi une absence de coordination entre acteurs, notamment autour des enjeux et des problématiques scolaires.

Des partenariats ont vu le jour pendant la durée du contrat de ville dans le cadre d'enjeux communs. Ce fut le cas autour des

questions de sécurité. Les bailleurs et la ville entretiennent de bonnes relations, notamment du fait d'actions menées ensemble, par exemple lors de la mise en place de caméras de vidéoprotection. Ce fut également le cas avec les forces de police et de gendarmerie.

Du côté des habitants, les difficultés résident dans une mobilisation difficile.

Les bailleurs font état de l'absence des habitants dans le cadre des réunions de concertation ou d'information pourtant en lien direct avec les préoccupations de ces derniers. Les membres du conseil citoyen corroborent ce constat et relaient le manque d'implication des habitants.

Cette situation rend également difficile l'identification de leurs besoins et de leurs situations. Elle est renforcée par l'absence d'habitants relais qui pourraient permettre de faire le lien entre les institutions et les habitants, où sur qui s'appuyer.

A L'ÉCHELLE DE WITTENHEIM

La création du conseil citoyen et son fonctionnement (soutenu et animé par le centre socio-culturel) constitue une ressource dans le lien entre habitants et institutions.

La dynamique mise en place (journal de quartier, café citoyen ...) a été saluée, même si les membres du conseil citoyen font état d'un essoufflement depuis la crise sanitaire. Ces difficultés s'inscrivent dans un mouvement général de faible implication des habitants et de déclin des relations sociales (identifiées par les associations).

Pour autant, il faut souligner l'implication des membres de ce conseil et celle du centre socio-culturel dans l'animation du conseil citoyen. Son fonctionnement repose sur une animation dédiée et une implication régulière impliquant y compris le président du centre. Les membres du conseil citoyen sont sollicités dans le cadre d'actions et de réflexions du contrat de ville, mais également plus globalement sur des enjeux de transformation du quartier.

Les actions sont portées dans le cadre du contrat de ville par un petit nombre d'associations. Le tissu associatif a été qualifié de faible. Pour autant, le contrat de ville a permis l'arrivée de nouveaux acteurs (Sémaphore, bailleurs) avec un renforcement de la présence humaine sur le quartier.

Le développement social local en permettant de faire le lien entre professionnels et habitants (par exemple dans le cadre du réseau santé) a contribué au rapprochement entre habitants et institutions. Cette logique de travail a également été mise à profit dans le cadre de la dynamique mise en œuvre dans le cadre du conseil citoyen.

Le soutien des collectivités et de l'État dans le cadre de cette démarche s'inscrit plus largement dans une politique de soutien en proximité. Le développement, au sein de la collectivité, de services renforcés aux habitants, notamment le fonctionnement du pôle jeunesse qui intervient fortement sur le quartier prioritaire, relève de cette logique.

Ces constats plaident pour le renforcement des démarches et des collaborations inter-acteurs qui ont été déployées sur la période du contrat de ville. Durant le contrat de ville, les acteurs ont déployé des actions en commun. On peut citer le renforcement du travail inter-bailleurs dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, mais aussi l'ensemble des actions visant à améliorer les apprentissages, la réussite scolaire et éducative (lien écoles et CSC, lien écoles et service jeunesse). Pour autant, ressort des entretiens menés la nécessité de consolider les liens entre les acteurs, car le niveau de connaissance ne paraît pas suffisant. Les structures locales sont demandeuses d'information sur ce qui est fait par les uns et les autres afin de renforcer l'information en direction des usagers et/ou habitants mais aussi pour développer la mise en œuvre d'actions en commun.

L'enjeu réside en une animation territoriale renforcée permettant d'une part, de renforcer le travail entre acteurs autour de sujets identifiés en commun permettant de tirer des compétences des uns et des autres ; d'autre part, de s'appuyer sur les attentes des habitants, ce qui suppose qu'on leur fasse plus de place grâce à une démarche consistant à « aller vers ».





03

Les perspectives pour le prochain contrat de ville

Il s'agit ici de présenter un ensemble de propositions issues des entretiens réalisés avec les différents acteurs du contrat de ville et des observations faites tout au long de la démarche évaluative. Elles se nourrissent également des analyses qui ont pu être faites par ailleurs concernant la politique de la ville dans son ensemble.

ACCROÎTRE LES OPPORTUNITÉS OFFERTES AUX HABITANTS

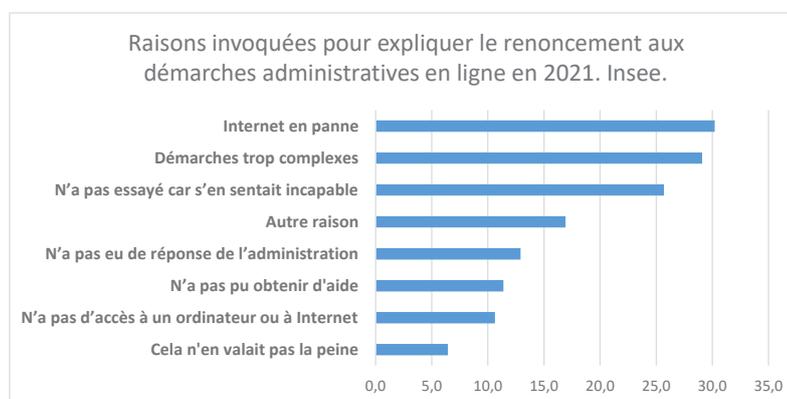
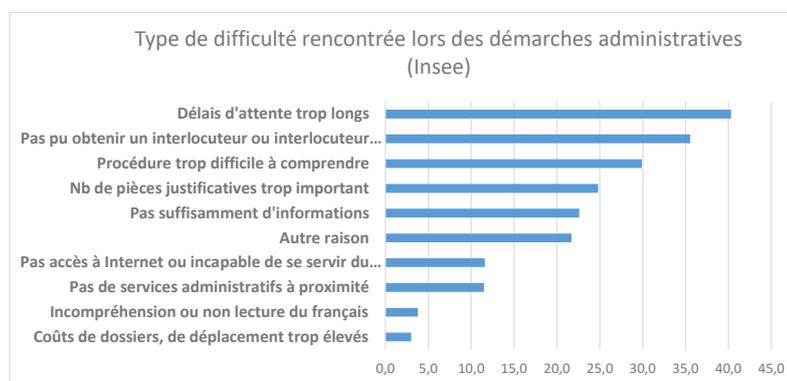


RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

La lutte contre les discriminations, contre les inégalités et pour l'accès aux droits doivent constituer le pivot du Contrat de ville. Cela passe par une multiplicité d'actions, non hiérarchisées.

1) Maintenir et développer des actions contre l'illectronisme (réseau de solidarité numérique), qui concernent tout particulièrement les personnes les plus précaires

Les étrangers, les personnes âgées, les Français analphabètes ou illettrés, les jeunes (paradoxalement) ont bien du mal à comprendre le sens des démarches administratives, les attendus bureaucratiques... De plus, il y a de moins en moins de présence physique des administrations dans les quartiers au fur et à mesure que la numérisation des services prend de l'importance.

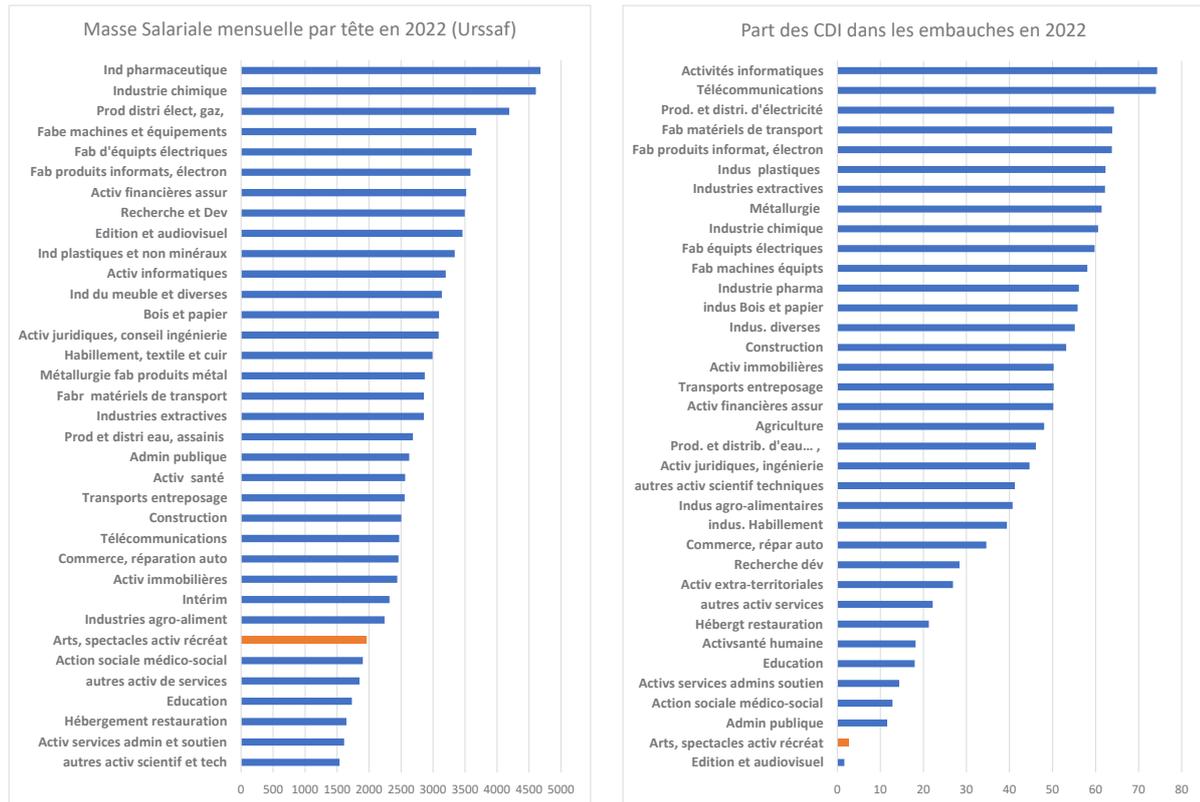


Une enquête réalisée par l'INSEE (Insee Focus, n° 267, mai 2022) montre l'ampleur du phénomène. Les difficultés sont liées d'une part à la dématérialisation des procédures, mais aussi à des facteurs extérieurs comme le manque d'information, la complexité des procédures. Résultat : un tiers des adultes ont renoncé à faire ces démarches administratives et il s'agit le plus souvent de personnes vulnérables ou en situation sociale défavorisée. Parmi elles un nombre important (20%) de jeunes de 18/29 ans qui ont une faible expérience administrative et plus de démarches à accomplir.

2) Le maintien, voire le renforcement, des espaces France Services (quartiers Coteaux, Drouot, Lavoisier/Brustlein et Le bus Lavoisier) est donc essentiel.

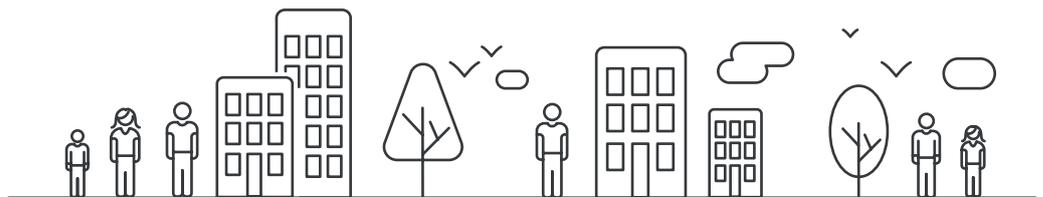
Cependant, il ne faut pas oublier la dimension symbolique de cette substitution. En lieu et place de personnes détentrices d'une Autorité publique, les habitants des quartiers se retrouvent face à des sous-emplois, précaires comme eux.

De toutes les branches d'activités présentes dans m2A, celle de l'animation (arts, spectacles et activités récréatives) fait partie des plus mal rémunérées.



En cause, l'extrême précarité des emplois dans ces activités.

Il convient donc d'arrêter de « faire des coups », de mettre en place des dispositifs non pérennes. Compte tenu de la méfiance, voire de la défiance des publics envers les « institutions » (même associatives), il est préférable de privilégier le temps long.



3) Il est donc proposé de financer des postes professionnels pérennes plutôt que des CDD telle qu'une relation de confiance puisse s'instaurer entre les personnels et les publics visés.

Orienter voire accompagner les habitants vers les services en les informant mieux sur les services, leurs droits... Être capable d'expliquer ce à quoi ils ont le droit et pourquoi ils n'ont pas le droit à. Car il ne sert à rien d'orienter ou d'accompagner des personnes vers un guichet si ce n'est pas le bon ou si les personnes ne peuvent prétendre à telle ou telle prestation.

4) Pour ce faire, développer un service de médiation professionnalisé (avec des spécialistes en droit des étrangers, droit du travail, droit de la santé...) pour réduire les cas de non-recours aux droits

et éviter les mauvaises orientations.

Il s'agit de voir comment articuler ce besoin avec l'offre de médiation existante. La Ville de Mulhouse a fait le choix de renforcer les fonctions de médiation, sachant qu'à l'échelle de Mulhouse, plus de 50 personnes interviennent dans une logique de médiation, dans des domaines très différents (médiations sociales dans le cadre du Bataillon de la prévention sur les Côteaux, médiateurs sociaux, médiateurs scolaires...).

La non-maitrise ou la faible maitrise de la langue française constitue un handicap majeur en termes d'autonomie, d'accès aux offres de services et d'activité et dans le rapport aux autres

Les enjeux de maîtrise de la langue ont été mis en avant par de nombreux acteurs. Ces enjeux rejoignent ceux liés à la lutte contre l'illettrisme / voire l'illectronisme. Ils se déclinent en termes d'autonomie des personnes, de socialisation et de capacité à accéder aux opportunités, services, offre d'activités... Ces enjeux sont particulièrement importants dans les quartiers prioritaires où résident de nombreux immigrés. Mis à part les quartiers Drouot-Jonquilles et Markstein - La Forêt, les QPV ont des taux de personnes étrangères largement supérieurs à leur commune d'appartenance et même au taux d'étranger dans la population des QPV de France métropolitaine. Le taux d'emploi des étrangers est particulièrement faible, là encore inférieur à celui de l'ensemble des QPV français. Les courants migratoires rappelés dans le chapitre introductif renouvellent en permanence cette population et les besoins en apprentissage du français.

	Part des étrangers	Indice jeunesse des étrangers	Part des immigrés	Tx d'emploi des étrangers
Côteaux	32,4	2,3	34,1	28,1
Bourtzwiller	30,3	nc	34,5	30,8
Péricentre	32,0	1,6	35,5	30,1
Drouot - Jonquilles	18,6	nc	29,6	37,1
Brustlein	30,1	nc	32,2	nc
Markstein - La Forêt	22,9	nc	27,5	32,2
Mulhouse	21,7			35,0
Mulhouse + Illzach	20,6			35,7
Wittenheim	9,0			41,8
m2A	12,1			40,0
Ensemble des QPV France métropolitaine	23,2			42

5) Compte tenu de l'importance de la maîtrise de la langue (et de la culture), il est essentiel de maintenir un niveau d'offre élevé en la matière et de faire en sorte que les apprentissages ne se limitent pas à la langue, mais participent à la connaissance et à la compréhension des grands traits culturels et dispositifs qui concernent les habitants.

L'offre développée dans m2A est déjà conséquente, mais des entretiens ressortent plusieurs questions qui doivent être mises à l'étude.

- **5.1) Faire le point sur les niveaux de formation visés : l'offre en B1-B2 est-elle suffisante au regard de la demande ?**
- 5.2) Certaines personnes changent de groupe car les niveaux sont très hétérogènes, avec des gens plus avancés que d'autres. Ce qui peut bloquer les moins avancés et ne pas satisfaire les plus avancés. **Peut-on envisager de constituer des groupes de niveau ?**
- 5.3) Il existe une diversité des méthodes d'apprentissage, correspondant souvent à des objectifs spécifiques. Certaines personnes ont des objectifs avant tout professionnels, d'autres des objectifs plus personnels... Les hommes, trop souvent, ne se forment pas car ils ont un travail, ou ils abandonnent la formation parce qu'ils trouvent une opportunité de

travailler. **Peut-on augmenter fortement le nombre de séances par semaine pour raccourcir le cycle d'apprentissage ?**

- 5.4) Les jeunes femmes commencent à apprendre le français, puis laissent tomber quand elles ont un enfant. Elles reviennent plus tard mais ont perdu leurs acquis. Est-il possible de **pérenniser les groupes d'accueil mères/enfants**, en évaluant et précisant leur efficacité ?
- **5.5) Rechercher une meilleure coordination des cours de français et améliorer le système d'information concernant les possibilités d'apprendre le français** à l'échelle de la ville de Mulhouse pourrait permettre d'éviter que l'on ait des groupes saturés, alors qu'il y a de la place ailleurs. Et ça permettrait de constituer des groupes plus homogènes et de mieux identifier les lieux où apprendre le français compte tenu des motivations des personnes et de leurs objectifs.
- 5.6) Réfléchir aux moyens de **faire bénéficier des étrangers en situation irrégulière des cours de français.**
- 5.7) Plus généralement, au-delà de l'apprentissage de la langue, **renforcer l'information sur les actions et l'offre de services existantes, en mettant notamment l'accent sur l'accès aux droits.**

A noter qu'un état des lieux des formations de français a été réalisé dans le cadre de la Cité de l'Emploi, avec le SPE, autour de la formation à visée professionnelle. Un groupe de travail a été mis en place en 2023 autour de **4 enjeux identifiés** :

Conforter la plateforme linguistique dans son rôle de centre de ressource et de coordination

- Besoin d'un référentiel (point de départ) et de coordination pour que les formations soient uniformisées (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).
- Charte de partenariat à rédiger / rendre plus lisible le parcours.
- Besoin d'une fiche de liaison « parcours » prescripteur/opérateur.
- Consolider le lien entre OFII et la plateforme pour orienter public sortant des formations OFII vers les formations du territoire.
- Réécrire missions de la plateforme (élargissement ? animation territoriale ? suivi de parcours ? ex. Réseau Eiffel à Paris ?).

Favoriser les parcours des apprenants et éviter de multiplier les évaluations de niveau des apprenants

- Quand un premier positionnement linguistique est effectué (PF ou CSC), il s'impose aux autres.
- Rappeler l'existence du référentiel commun / formations.

Répondre aux besoins pour premiers niveaux de français

- Ajuster l'offre de formation en fonction des besoins du territoire (pas assez de A1 et A1.1).
- Travailler sur les objectifs de progression et de sorties / fiche de liaison parcours.

Développer une offre de formation d'apprentissage du Français à visée pro. / pré-emploi (A2-B1) = la marche manquante vers les formations de droit commun de PE et de la Région

- Développer et soutenir les expérimentations sur le territoire : CSC Papin et CSC Drouot, projet FLI à visée pro et FLEX du CIDFF.
- Mobiliser les co-financeurs potentiels (PE, Région, CEA, fondations).
- Possibilité d'avoir des formations renforcées (6h/sem.) pour entrer en formation pro.
- Vérifier les capacités d'augmentation du nombre d'heures de formation // formateurs.



EMPLOI

Le taux de chômage reste élevé dans les QPV. L'expérience, quoi qu'avortée, du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée à Wittenheim, a montré qu'un dispositif ad hoc, comportant des informations, des rencontres avec les entreprises, les organismes de formation, les structures de l'insertion par l'activité économique... produisait ses fruits, avec une augmentation des retours en emploi ou en formation. Le temps est passé où il suffisait d'ouvrir un guichet pour que le public aille s'y inscrire.

6. Il est donc proposé de créer dans les quartiers une instance dédiée dont le fonctionnement reposera sur la création de dynamiques collectives entre demandeurs d'emploi et le travail inter-acteurs pour que toute la chaîne des intervenants soit connue et identifiée. Le travail portera également sur l'identification des freins « périphériques » des demandeurs d'emploi et leur traitement.

7. Permettre en conséquence à toutes les demandeuses d'emploi mères de famille d'accéder à des places de crèche.

8. Dans la même veine, il serait bienvenu de rappeler régulièrement aux élus et à leurs responsables techniques qu'ils peuvent inscrire des clauses sociales dans leurs marchés publics, qui contribuent également à faciliter le retour en emploi ou en formation.

9. Profiter des innovations portées par la mairie de Mulhouse (logistique urbaine) pour créer une plateforme locale de livraisons bénéficiant en premier lieu aux habitants des QPV tout en évitant les formes d'ubérisation de l'emploi qu'ils subissent souvent.

10. Instaurer un « testing » des entreprises locales pour prendre la mesure des pratiques discriminatoires lors des embauches.



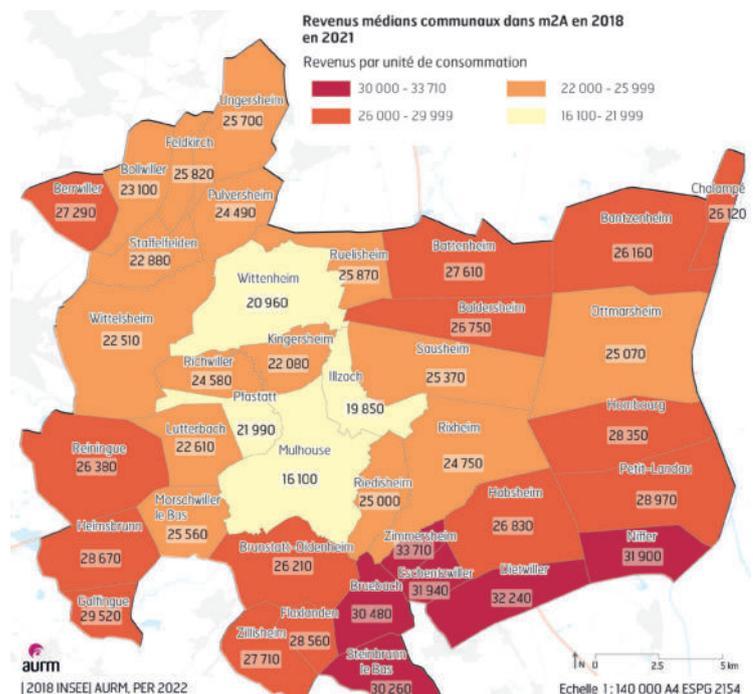
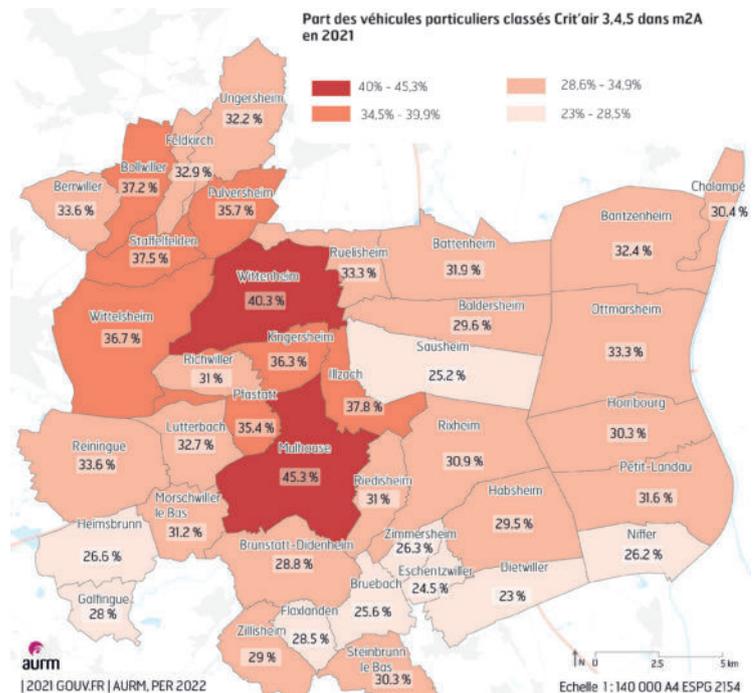
MOBILITÉ

De manière générale, l'absence ou l'insuffisance des modes de transport est l'un des facteurs majeurs du chômage ou de l'inactivité. Malgré les efforts réalisés localement, les habitants des quartiers peuvent rencontrer des difficultés pour se rendre sur les principaux pôles d'emploi.

11. Développer les dispositifs de prêt de véhicules, les autos-écoles sociales qui permettent aux personnes de disposer d'un véhicule pour aller travailler.

12. Anticiper la création de la ZFE et étudier la possibilité de créer une filière de rétrofit sur le territoire.

Ces deux cartes montrent que les communes où les revenus médians de la population sont les plus bas sont aussi celles où l'on trouve le plus de véhicules anciens polluants. La population pourrait donc être fortement pénalisée par les restrictions de circulation et voir baisser ses opportunités d'accès à l'emploi.



ÉDUCATION

En amont de l'insertion professionnelle est la question éducative. Les QPV ont des taux très élevés de jeunes ni en emploi ni en formation. De nombreux jeunes sont en situation de décrochage scolaire qui, semble-t-il s'est encore accru avec la crise sanitaire.

13. Doter les écoles et collèges de moyens supplémentaires avec notamment l'instauration d'une REP/REP+ à Illzach.

14. Lutter contre le décrochage scolaire dans l'école par le déploiement de nouvelles pédagogies, de type « la main à la patte ».

15. Développer des modes d'apprentissage différents en développant des activités extrascolaires sur le mode « vacances apprenantes » ou « petits débrouillards » où les apprentissages se font « dans l'action ».

16. Renforcer les liens familles/écoles et poursuivre les efforts et les actions de soutien à la parentalité qui restent des problématiques importantes.

Si de nombreuses actions sont menées afin de soutenir les parents, il semblerait que l'optimisation de ces actions (proposer des actions de soutien parentalité plus diverses) passe par un travail multi-acteurs pour construire en commun une démarche visant l'accompagnement des parents.

17. Eviter la création de ghettos scolaires en pensant les opérations OPAH, etc de façon à offrir des logements à des personnes relevant de la classe moyenne pour accroître la mixité sociale dans les quartiers. A l'instar de ce qui est prévu dans le quartier Fonderie, quartier urbain ancien central où il est beaucoup plus aisé d'opérer ce genre d'opérations. Les autres quartiers d'habitat social étant nettement plus stigmatisés et excentrés, il est peu probable qu'on y fera venir des populations « moyennes », même si un travail sur l'image de ces quartiers reste nécessaire.

18. Rechercher les moyens à mettre en œuvre pour limiter l'évitement de la carte scolaire.

19. Insister lourdement auprès des élus concernés pour qu'ils respectent la loi et créent des logements sociaux dans leur commune pour éviter des concentrer les populations pauvres dans les mêmes quartiers.

20. S'assurer que toutes les villes concernées soient desservies par des transports en commun efficaces pour désenclaver les différents espaces et ouvrir le champ des opportunités.

ÉGALITÉ

21. S'assurer que dans chaque quartier il y ait une offre d'activités pertinente pour les jeunes filles/femmes

22. Demander aux structures de continuer à rechercher la mixité de genre, sans en faire un totem.

23. Déployer des actions, dans les écoles et dans les structures socio-éducatives et socio-culturelles, visant à sensibiliser les enfants et les jeunes à l'égalité filles/garçons, au harcèlement. Former les animateurs, éducateurs et pédagogues au repérage et traitement du harcèlement

AMÉLIORER LA PERCEPTION DES QUARTIERS

L'amélioration de la perception des quartiers, tant par leurs habitants que par les extérieurs renvoie souvent à des mesures touchant à la gestion sociale et urbaine de proximité qui peuvent porter sur les aspects suivants :

1) Retendre le lien bailleurs/habitants pour être en mesure de répondre à un problème rapidement en développant l'action « bureau mobile m2A Habitat » ou en créant des « circuits courts » avec les administrations et les bailleurs pour régler les cas de faible importance.

2) Maintenir l'intervention des bailleurs dans des actions en direction des locataires (abattement TFPB).

3) Veiller à la qualité des espaces extérieurs et à leur entretien régulier ; porter une attention particulière aux espaces de convivialité, espaces publics ou encore les jardins partagés lorsqu'ils existent.

4) Renforcer le travail autour du respect du cadre de vie (l'extérieur, les espaces verts, les parkings, les nuisibles...). A Wittenheim tout particulièrement, les détériorations relevées au niveau des équipements et les problèmes de propreté récurrents soulignent la nécessité de poursuivre les actions menées en proximité sur les espaces extérieurs, visant le respect des aménagements.

5) Traiter rapidement les problèmes de friches (friches à Mulhouse, commerces vacants à Illzach, friche de l'ancien collège à Wittenheim).

6) Assurer la propreté en développant des espaces de dépôt (petits encombrants) ; créer des points de récupération (mise en place par exemple d'une ressourcerie à Wittenheim).



7) Développement de nouvelles mobilités douces, des liens entre quartiers, pour mieux articuler les divers espaces entre eux.

8) Etudier la faisabilité de l'élargissement de vélo-cité à l'ensemble des QPV et renforcer l'action « cycles inclusifs » (action menée par « Familles solidaires »).

9) Permettre aux habitants et acteurs du territoire (incluant donc les intervenants publics) de co-construire un véritable projet de territoire qui leur permettrait de se retrouver autour de projets communs, au-delà d'enjeux spécifiques en termes d'habitat.

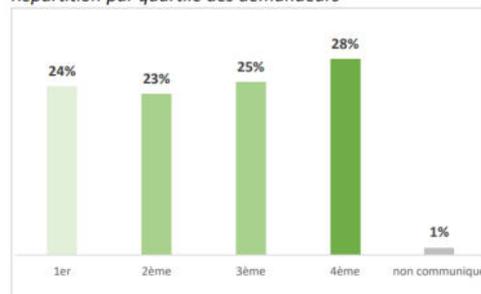
La répartition des stations Vélocité est très inégale dans l'espace mulhousien. L'ajout de stations dans certains quartiers augmenterait l'autonomie de leurs habitants.



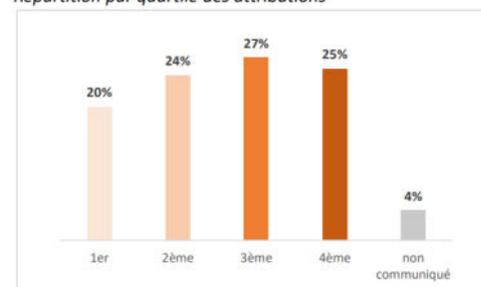
Le cadre de vie dans les quartiers a connu une amélioration, en particulier pour ceux ayant eu une opération de renouvellement urbain. Cet acquis doit se travailler dans le temps (pérennisation) et aussi doit être mieux pris en compte sur les territoires ne bénéficiant pas de programme de renouvellement urbain.

Les lois ALUR (2014), Égalité Citoyenneté (2017) puis Elan (2018) ont réformé les règles d'attribution des logements sociaux. Dorénavant, on évite de loger dans les quartiers prioritaires les personnes aux plus bas revenus, appartenant au 1^{er} quartile de revenus des demandeurs. Dans l'agglomération mulhousienne, les demandeurs de logements sociaux ont un revenu par unité de consommation (1 1952€) deux fois moindre que ceux de l'ensemble de la population et 24% d'entre eux font partie du 1^{er} quartile. Ce qui s'explique par le fait que 58% des demandeurs sont sans emploi ou sans activité professionnelle. Tout l'enjeu consiste donc à trouver aux personnes du 1^{er} quartile un logement social hors des quartiers prioritaires.

Répartition par quartile des demandeurs



Répartition par quartile des attributions



Source : AURM

Cette volonté de ne pas concentrer les personnes les plus pauvres aux mêmes endroits peut néanmoins produire des "effets de bord" dans la mesure où les logements abordables susceptibles d'accueillir ces publics sont généralement situés dans des quartiers eux-mêmes fragiles. De ce point de vue, on peut regretter que le suivi des quartiers « de veille », prévu dans le Contrat de ville, n'ait pas été réalisé, au risque de les fragiliser en y relogant les personnes les plus démunies.

Par ailleurs, ces efforts de déconcentration de la pauvreté dans les quartiers en y faisant venir des familles moins défavorisées peut se heurter à un mouvement centrifuge des « classes moyennes » que de nombreux interlocuteurs ont relevé. C'est dire qu'ils ne suffisent pas à assurer une mixité socio-professionnelle dans les quartiers.

Sur le plan du logement, certains acteurs se sont fait l'écho d'un sentiment d'injustice et d'abandon, de la part de certains bailleurs sociaux ressenti par les habitants. Il y a un manque d'interlocuteurs et d'adéquation par rapport aux besoins. Il serait souhaitable d'avoir plus d'adéquation entre le travail des bailleurs et les associations de quartiers.

Si les conditions indignes de location auprès de propriétés privées ont été mises avant sur le quartier Péricentre, inversement l'action habitat inclusif "Papillon blanc" constitue une expérience positive.

Au final, deux axes doivent structurer l'action dans les quartiers :

- Renforcer / poursuivre les dynamiques autour de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- Faire vivre les espaces communs et animer les espaces publics (adéquation avec les horaires et rythmes de vie des habitants / travailler sur les usages tout en faisant place aux femmes et jeunes filles).

RENFORCER LA SOLIDARITÉ

Lors de l'évaluation à mi-parcours et lors de l'évaluation finale est apparu le manque de relations entre les différents acteurs, y compris au sein d'un même quartier qui regrettent qu'il n'y ait pas assez de temps (ou d'espaces) de travail en commun.

D'autre part, est relevée la difficulté à faire participer les habitants aux décisions qui les concernent, ce qui appelle sans doute des modalités renouvelées d'intervention.

A ce titre, l'expérimentation en cours, à l'échelle de Mulhouse, peut constituer un levier intéressant et faire l'objet de recommandations.

Malgré les moyens mis en œuvre par la Ville de Mulhouse pour permettre la construction de projets en commun, des difficultés d'ancrage et de pérennisation des projets se posent. Les effets escomptés se font attendre. La crise sanitaire a permis de constater une capacité d'initier et d'innover, mais ces démarches ne se sont pas développées au-delà. C'est la raison pour laquelle la collectivité a répondu à un appel à manifestation d'intérêt, lancé par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) et la Fonda. Mulhouse a été retenue pour deux ans sur ce projet intitulé « Structurer les coopérations pour résoudre les défis des territoires ». Il a démarré au second semestre de 2022, et vise à outiller les acteurs pour concevoir des organisations collectives, partenariales et coopératives.

Enfin, les quartiers politique de la ville présentent une véritable mixité (d'âge, de cultures, de vécus, de parcours de vie) ... tout en restant marqués par une uniformité sociale (précarisation des situations). Il est donc nécessaire, au-delà des enjeux de peuplement et de mixité portés par les politiques de logement – Conférence Intercommunale du Logement et Convention intercommunale d'attribution de travailler sur la co-habitation. Il s'agit notamment de :

- Disposer de moyens humains en proximité pour permettre ces liens. Autour des enjeux de « médiation » il s'agit à la fois d'assurer une visibilité de l'existant, de mettre en réseau les personnes assurant ces fonctions et de professionnalisation.
- Porter une attention particulière au lien entre nouveaux et anciens habitants des QPV, créer les espaces et les occasions permettant ces échanges
- Donner la possibilité de se faire rencontrer et aller au-devant des habitants et tout particulièrement des jeunes.



1) Organiser des temps d'échanges entre acteurs au sein des quartiers pour mieux connaître ce que font les structures et les acteurs et, sur cette base, construire des actions en commun. Il s'agit de favoriser le maillage entre acteurs sur un projet commun.

A Mulhouse, des coordinations territoriales d'acteurs sont proposées dans tous les quartiers et l'ensemble des acteurs d'un territoire sont a minima réunis 2 fois par an autour de la réalisation concertée d'une programmation d'été « quartier d'été » et d'un programme d'actions pour nouvel an. En outre, là où des « Espaces citoyens » se sont mis en place, initialement pour les Conseils citoyens, des collectifs d'usagers (regroupant conseillers habitants et acteurs utilisateurs du local, dont la plupart sont également conseillers citoyens) se sont créés. Des médiateurs citoyenneté du service Politique de la ville ont également la charge « d'animer » ces locaux partagés avec les usagers (décoration de saisons, temps de convivialité, organisation pratique et logistique...), mis à disposition des structures qui souhaitent œuvrer autour d'un projet commun (« co-éducation » à Briand et Bourtzwiller, et « nature » à Neppert) ...

2) Travailler le lien entre les différentes parties du quartier (pour Illzach et Wittenheim en particulier). Travailler collectivement à identifier les évolutions au sein de la population ainsi que les problématiques rencontrées.

3) Impliquer plus les habitants dans les transformations et avoir une attention particulière aux « nouveaux » arrivants, notamment à Illzach où, pour favoriser leur intégration, il est envisageable de délivrer systématiquement de l'information sur

l'organisation des services, des structures... pour que les nouveaux venus puissent s'orienter de manière plus autonome.

4) Impulser une « vie de quartier » pour faire le lien entre les différentes parties du quartier et trouver des enjeux partagés par tous. Cela suppose une implication en commun des acteurs du territoire (bailleurs, associations...).

5) Porter une attention particulière sur l'évolution du secteur « La Forêt » à Wittenheim. Le quartier (dans son ensemble) est dans un contexte de mutation qui n'est pas encore complètement abouti. Les opérations de rénovation qui se terminent (pour le secteur Markstein) et celles en cours, autour du plan de sauvegarde des copropriétés, constituent des enjeux forts pour l'avenir. Il s'agit en effet à la fois de finaliser ou poursuivre les actions en cours sur le bâti, mais aussi de consolider l'existant en animant les espaces créés.

6) Mise en œuvre d'une veille qui peut se faire dans le cadre du lien entre acteurs, mais aussi à travers les démarches de diagnostic en marchant que le conseil citoyen a impulsé sur le territoire lors du contrat de ville. (Wittenheim toujours).

7) A Wittenheim, engager un travail permettant de **comprendre les usages des espaces** pourrait permettre la mise en place d'actions reposant sur la mobilisation les habitants autour de projets communs.

8) Multiplier les occasions de mettre en dialogue les différentes cultures présentes dans les quartiers : fêtes, activités multi-culturelles et gastronomiques...

LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LES RELATIONS AUX INSTITUTIONS

Le constat est assez général que la participation des habitants faiblit, qu'il est de plus en plus difficile de les mobiliser. Les jeunes ne fréquentent plus spontanément les structures. L'offre sur catalogue des différentes structures peut toujours s'avérer satisfaisante pour certaines personnes qui fréquentent régulièrement des activités accessibles, mais ne convient plus à une partie des personnes, notamment aux jeunes.

Le paradoxe réside dans le fait qu'à l'échelle des trois collectivités (quoique de manière différente et avec des moyens distincts), la participation citoyenne mobilise des moyens.

A minima, les collectivités ont soutenu la construction d'instances participatives (conseils citoyens), avec un succès plus probant sur les quartiers du Markstein - La Forêt et Jonquilles que sur Mulhouse.

Sur Wittenheim, le choix de soutenir

la démarche de développement social local relève de cette volonté à la fois de coconstruire avec les habitants des projets émanant de leurs besoins et de favoriser le lien aux institutions.

A l'échelle de Mulhouse, la volonté politique de renforcer la participation citoyenne, inscrite depuis plus d'une décennie, s'est traduite notamment en 2015 (début du contrat de ville) par la création de l'Agence de la participation citoyenne. Depuis cette date, et à l'occasion du nouveau mandat municipal, la Ville de Mulhouse a souhaité renforcer son action en faveur de la démocratie locale en l'articulant à une présence humaine en proximité (médiation), tout en soutenant la capacité d'actions des associations (Carré des associations, appuis auprès des centres socio-culturels).



Fort de ces réalisations et des constats, il est nécessaire d'optimiser l'existant et d'agir en particulier sur les dimensions suivantes :

1) Continuer de financer des actions (comme certains jardins partagés) qui permettent à des personnes de sortir de l'isolement. Pour ces personnes les actions « sur catalogue » peuvent encore remplir leur rôle.

2) Doter les structures de moyens suffisants en animateurs de rue dont l'action consistera à « aller chercher » les jeunes notamment.

3) Favoriser le développement de démarches de projet avec les jeunes pour qu'ils participent à la vie du quartier et y trouvent une source de valorisation et de reconnaissance : exemple : fabrication de mobilier urbain, atelier photo avec exposition dans le quartier (et valorisée dans les médias), organisation de spectacles par les jeunes...

4) Au-delà des jeunes, se doter des moyens systématiques de repérage et d'accompagnement des porteurs d'idées/projets.

5) Création d'un fonds d'intervention rapide pour ne pas perdre la mobilisation/l'idée. Cela permettrait d'apporter un premier financement pour lancer les projets portés par les habitants, sans passer par la mécanique lourde des appels à projets (CPO, « forfaits » par structure...).

6) Soutenir et développer les expérimentations sur le modèle initié par le Collectif Neppert engagé sur une « friche » devenu « Parc à bricole » et étudié comme « tiers lieu social » par des étudiants de

Praxis. Car il constitue un espace de « recrutement » renouvelé par rapport aux permanences, dans des lieux institutionnels, à l'intérieur... qui ne fonctionnent plus.

7) Développer l'offre d'activités pour les enfants et les jeunes des quartiers, les week-ends, le soir, pendant les vacances scolaires.

Problème récurrent depuis plusieurs décennies : un mode de fonctionnement annuel du Contrat de ville qui donne l'impression aux acteurs de consacrer un temps disproportionné à la réponse à l'appel à projet, à la rédaction des bilans et de ne pas pouvoir répondre à des demandes ponctuelles des habitants. Ce qui ne concourt évidemment pas à soutenir la mobilisation des habitants.

8) Les acteurs souhaiteraient unanimement passer à des conventions pluriannuelles (3 ans), avec justifications des projets et des évaluations renforcées.

Dans les contrats de ville comme dans toute politique publique, on fait généralement un « grand diagnostic » en amont et une évaluation ex post... quand il est trop tard, ou alors que des actions nouvelles ont été mises en œuvre sans pouvoir encore produire d'effets sensibles (ce qui est particulièrement le cas à Mulhouse où de nombreuses initiatives ont été prises récemment).

9) Il est proposé de réaliser une évaluation « en continu » des quartiers, en mobilisant des techniques nouvelles (arbre à vœux en fin d'année, crieur de rue...) qui interpellent, suscitent des questionnements et favorisent la mobilisation des habitants afin de faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets.

LES ENJEUX ÉMERGENTS OU EN RENFORCEMENT

Au cours des rencontres à l'occasion de l'évaluation, plusieurs enjeux sont apparus renouvelés ou émergents.

Ils demandent à être étudiés pour voir quelles réponses peuvent y être apportées. Ils sont a minima à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle contractualisation (contrat de ville 2024-2030) :

- Enjeux liés au vieillissement de la population qui pose notamment la question de l'adaptation des logements. Les bailleurs sont ici en première ligne.
- Enjeux liés à l'isolement des personnes âgées. La crise sanitaire a multiplié les situations de veuvage, a généré une peur de sortir de chez soi et donc un isolement croissant.
- Enjeux liés à la santé mentale des jeunes adolescents, voire des enfants « en perte de repères ».
- Enjeux liés à l'augmentation à la pauvreté que confirme l'INSEE dans une étude publiée en juillet 2023.

La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022.

Début 2022, 14 % de la population de France métropolitaine est en situation de privation matérielle et sociale. Cette proportion atteint son plus haut niveau depuis 2013.

Dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie, une personne sur dix vit dans un ménage qui n'a pas les moyens financiers de chauffer correctement son logement. Les habitants des communes rurales et urbaines de densité intermédiaire, qui ont des dépenses d'énergie plus élevées, sont ceux dont le taux de privation matérielle et sociale augmente le plus par rapport à 2020.

Source : Valérie Albouy, François Gleizes, Julie Solard, Insee Focus n°304 - « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 »



LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance ne faisait pas partie des questions évaluatives, mais tout comme les enjeux financiers (cf. partie sur les crédits mobilisés au titre de la programmation annuelle), il paraît nécessaire de porter un regard sur les modalités de fonctionnement et d'organisation du contrat de ville.

La question de la gouvernance doit être saisie à trois niveaux. D'une part, au niveau des relations entre les institutions publiques parties prenantes de la politique de la ville d'autre part, au niveau des relations entre ces institutions et les autres acteurs de la politique de la ville. Enfin, les relations avec les habitants des quartiers prioritaires doivent être repensées au vu des dernières orientations connues du gouvernement.

LES RELATIONS INTER-INSTITUTIONNELLES

Le fonctionnement du dernier Contrat comprenait un comité de pilotage, regroupant tous les signataires du Contrat, soit à peu près 90 personnes. Ce comité de pilotage ne s'est réuni qu'une ou deux fois. Pour cause, un tel nombre de participants ne facilite ni une discussion approfondie des sujets à traiter, ni la prise de décision. D'autre part, les signataires du Contrat sont les partenaires officiels, mais il est quelquefois difficile d'identifier un interlocuteur au sein des institutions concernées qui ont une entrée par les publics (les bénéficiaires du RSA pour la CEA, les personnes en formation pour la Région, la jeunesse pour la CAF, par exemple), alors que la politique de la ville a une entrée territoriale.

Il est probable que dans la prochaine contractualisation, une telle instance de pilotage sera toujours prévue. Il ne faut pas en attendre plus qu'elle ne pourra donner et repenser son rôle.

C'est pourquoi **il est préconisé de mettre en place une instance de pilotage opérationnel** qui se réunirait 2 à 3 fois par an. Son rôle serait de faire le point sur la situation des quartiers, d'organiser un suivi des quartiers de manière à adapter et faire évoluer en tant que de besoin les orientations politiques. Cette instance de pilotage opérationnel serait a minima constituée des élus concernés et des services de l'État et serait à géométrie variable, en fonction des sujets à l'ordre du jour. Il serait ainsi plus aisé de mobiliser, en fonction de l'ordre du jour, tels ou tels signataires du Contrat, sollicités en fonction de leurs compétences à intervenir dans tel ou tel domaine. Cela serait de nature à faciliter des actions communes sur certains sujets. Les grandes évolutions ou adaptations nécessaires ou souhaitées seraient validées par le COPIL qui pourrait se réunir deux fois par an.

Il est également préconisé de maintenir :

- les « Équipes projets » qui réunissent les équipes des villes concernées, les services de l'État et des prestataires extérieurs comme l'ORIV et l'Afut dans le but d'échanger de l'information et de préparer les « grandes échéances » comme la rédaction du Bilan Annuel ;
- la Commission des élus qui contribue à la réflexion des collectivités en associant les élus, les services des collectivités, les services de l'État et des participants extérieurs comme l'ORIV, la MEF...

LES RELATIONS AVEC LES AUTRES

ACTEURS

Il est également préconisé de renforcer les coordinations qui ont pour rôle de faire se rencontrer les services (villes et État) et les acteurs partenaires (Pôle emploi, bailleurs sociaux...) qui interviennent dans les quartiers. Le rôle de ces coordinations, qui pourraient se réunir quatre fois par an, serait de participer à l'animation au quotidien du Contrat autour de sujets comme le cadre de vie, la propreté urbaine... ; les sujets essentiellement liés à la gestion urbaine de proximité.

Du renforcement de la présence des services dans les quartiers on peut attendre de meilleures relations avec les acteurs « de terrain », une meilleure articulation des actions menées dans chaque quartier et une prise en charge accélérée de « petits problèmes » du quotidien qui nuisent au bien être des habitants et rejaillissent sur les relations entre le public et les institutions.

Apparemment, l'information ne circule pas toujours très bien et l'ensemble des acteurs n'est pas toujours informé des actions transversales mises en œuvre par les villes.

C'est pourquoi **il est préconisé d'organiser trois fois par an des rencontres inter-quartiers**. Leur rôle sera de mieux diffuser l'information sur les actions menées, de faire en sorte que les différents acteurs se connaissent mieux, voire initient ensemble de nouvelles actions. Ces rencontres se feraient autour de thématiques précises ce qui permettrait d'inviter les acteurs pertinents et ainsi de limiter le nombre de participants pour favoriser les temps d'échange, voire de travail en commun. On en attend une plus grande capacité d'évolution des actions, une évolution concertée de ces actions et une meilleure orientation des habitants vers le guichet le plus pertinent.

A l'échelle de la Ville de Mulhouse, le fonctionnement des coordinations territoriales vise à répondre pour partie à ces enjeux. La mise en œuvre de ce type d'organisation assez récente nécessite certainement un bilan pour identifier les points positifs et les freins.

La Direction « cohésion sociale et vie des quartiers » de la Ville de Mulhouse a organisé, à la suite de la crise sanitaire et sociale liée au covid, des forums dans les quartiers, réunissant les acteurs associatifs, les services de la collectivité et les élus pour aller dialoguer avec les habitants et reprendre le contact.

Fort de ces rencontres et en cohérence avec les orientations politiques, la Ville s'est engagée dans une logique de coordination territoriale. La coordination territoriale (déployée sur cinq territoires) assure une visibilité et, par sa présence, vise à créer une dynamique inter-acteurs à l'échelle territoriale. Elle permet d'échanger, entre acteurs du territoire (État, associations, acteurs de terrain...), des informations, de présenter les dynamiques en cours, d'échanger des éléments de diagnostic et/ou échanger sur des sujets communs.

LES RELATIONS AVEC LES HABITANTS

La concertation des habitants devrait prendre une place croissante tant au niveau de l'élaboration des prochains Contrats que de l'animation de ces contrats. Les moyens et méthodes mis en œuvre pour assurer cette concertation doivent donc évoluer. Ils seront probablement différents selon les lieux. A Wittenheim par exemple, le Centre Socio-Culturel pourrait être chargé de la concertation.

A Mulhouse, où la crise sanitaire a donné un coup d'arrêt aux Conseils Citoyens, d'autres voies devront être trouvées, sachant que la Ville de Mulhouse avec l'appui de l'État, ainsi que d'autres partenaires

(bailleurs sociaux pour la mise à disposition de locaux) déploient à la fois des espaces (Espaces citoyens) mais aussi des moyens humains (médiateurs / postes d'adultes-relais) pour accompagner associations, collectifs d'habitants et habitants.

Des collectifs d'acteurs de quartiers pourraient être créés, à moins que ce ne soient des tables de quartier, sur le modèle déployé au Canada et expérimenté en France (notamment à Mulhouse).

Ces choix restent pour l'instant ouverts, faute d'une méthodologie-cadre élaborée au plan national.



Conclusion

LES APPORTS DU CONTRAT DE VILLE

Les questions posées au cours de cette évaluation visaient à comprendre ce que les actions menées dans le cadre de la politique de la ville produisaient, du point de vue des habitants. En quoi participent-elles de leur bien-être ?

Ces apports sont multiples et multiformes, les principaux peuvent être rappelés.

- **L'apprentissage du français** coche toutes les cases du bien-être. Il améliore la situation des personnes dans toutes les dimensions du bien-être : insertion sociale, relations inter-personnelles, relations aux institutions, estime de soi...
- **La mise en œuvre de médiateurs et autres structures « relais »** permettent d'améliorer l'accès aux droits.
- **Les actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie** participent également d'un mieux-être, a fortiori quand ces actions permettent de faire venir dans le quartier de nouveaux publics, qu'elles changent l'image du quartier.
- **La rencontre et la valorisation des différentes cultures** permettent de mieux vivre ensemble dans les quartiers et évitent les processus d'enfermement communautaire. L'animation des quartiers joue ici un rôle important ainsi que la construction de projets communs, dans l'intérêt collectif.
- **Dans l'ensemble**, les actions menées visent à **promouvoir l'égalité** de genre, offrent des espaces de respiration aux femmes ou leur permettent de s'inscrire dans des espaces publics.
- **Sortir les habitants du quartier**, leur faire découvrir d'autres environnements urbains et sociaux participe à **éviter une perception des quartiers comme espaces clos**, de relégation.
- **L'évitement de l'isolement des personnes**, notamment âgées, est un autre apport important des actions permettant de maintenir ou de créer des liens interpersonnels.
- **La mobilisation des habitants** et surtout des jeunes, quelque problématique qu'elle soit, permet de lutter contre l'auto-dévalorisation des personnes, de reprendre la main sur une partie de leur quotidien en participant à des actions collectives.
- **Certaines structures**, grâce aux financements politiques de la ville, ont pu offrir **l'opportunité d'une première expérience professionnelle** à des jeunes des quartiers ou d'une remobilisation qui a ouvert de nouvelles perspectives professionnelles. Même s'il faut reconnaître que l'emploi reste une pierre d'achoppement dans les quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne, comme partout ailleurs en France. L'évaluation souligne la pertinence de démarches visant à accompagner des démarches individualisées d'accès à l'emploi, mobilisant l'ensemble des acteurs de l'emploi.

Bien évidemment, toutes les difficultés que rencontrent les habitants des quartiers prioritaires ne peuvent être résolues grâce aux seules actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Les mesures de droit commun doivent également s'inscrire dans ces objectifs d'amélioration du bien-être des habitants, comme le montre le volet emploi. Comme souligné en introduction, **la population des quartiers ne cesse de se renouveler**, ce qui justifie l'engagement de l'État, des Collectivités et des autres acteurs dans la durée. Le maintien des difficultés identifiées ne signifie pas nécessairement l'échec des actions mais rendent compte que ces territoires nécessitent une attention particulière car ils accueillent

des populations vulnérables de manière continue.

L'attention à ces territoires et à leurs habitants est d'autant plus importante qu'au-delà la présence de nouvelles populations, **les pratiques sociales et donc les problématiques sociales se renouvellent elles aussi**. Par exemple l'irruption du numérique dans tous les domaines de la vie individuelle et sociale induit de nouvelles interventions pour en limiter les impacts négatifs, qu'il s'agisse de l'isolement des jeunes, de nouvelles formes d'addiction, de l'impossibilité pour les personnes étrangères ou illettrées d'accéder à ces formes de communication...

LES LIMITES DE L'EXERCICE ÉVALUATIF

Ces évolutions permanentes, des publics et des problématiques sociales, a fortiori lorsqu'une crise majeure comme celle du COVID vient bouleverser la donne, entraînent une évolution constante des actions mises en œuvre, une réévaluation des objectifs poursuivis, l'entrée en jeu de nouveaux acteurs, dispositifs etc.

Par ailleurs les choix politiques peuvent également influencer sur le système d'acteurs et l'offre d'activités. Ce fut particulièrement le cas au niveau de la Ville de Mulhouse. S'il est difficile en l'état d'identifier les impacts de ces orientations et des actions mises en œuvre pour les habitants des quartiers prioritaires, il est nécessaire de présenter ces éléments, en particulier dans la perspective de la nouvelle contractualisation.

En effet, en cours du contrat de ville, et dans le cadre du nouveau mandat municipal, les choix politiques de la Ville de Mulhouse en termes de démocratie locale (volonté de développement de toutes les formes de participation citoyenne) et de lien aux

associations (soutien et accompagnement des projets, animation sur les territoires) ont eu des impacts sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Ces orientations se sont accompagnées d'une volonté de se doter d'une ingénierie en cohérence avec l'intention politique. Elle s'est traduite par un élargissement des délégations de l'élue en charge de la politique de la ville afin de lui permettre de mobiliser différents leviers en faveur des habitants des quartiers politique de la ville. Ce qui a donné lieu à la création, en mars 2019, de la Direction « cohésion sociale et vie des quartiers » qui regroupe les services de la collectivité ayant des objectifs comparables et complémentaires. Elle regroupe « l'Agence de la participation citoyenne », le service « vie associative », le service « centres socio-culturels » et le service « politique de la ville ». Ces services sont en relation avec les acteurs du territoire et des quartiers. Ils interviennent dans une logique de développement social local, durable et solidaire et mobilisent la co-construction, s'appuient sur des démarches innovantes et des expérimentations.

Cette organisation (politique et technique) a permis d'agir sur trois enjeux :

- **Une proximité renforcée sur les territoires par le déploiement de moyens humains et une organisation optimisée.**

Au-delà de l'organisation de la concertation territoriale, la Ville de Mulhouse a décidé de déployer des Espaces Citoyens. Partant d'une initiative sur le territoire du secteur « Côté Véranda » (couvrant les quartiers Wolf-Wagner/Vauban-Neppert-Sellier-Waldner/Franklin-Fridolin) avec la mise à disposition d'un local, la Ville a souhaité déployer ce type d'espaces sur les différents quartiers¹⁷. Le fonctionnement de la structure est pris en charge par la collectivité, l'État assure le financement d'un poste adulte-relais (médiation), ce qui permet de disposer de moyens humains pour animer les espaces.

- **Des lieux et outils visant une participation renforcée (Agence participation citoyenne, plateforme « Mulhousecestvous.fr », création d'« Espaces citoyens »...).**

Dans le domaine de la participation citoyenne, l'intervention de la Ville relève de la « conviction qu'une politique publique qui prend en compte l'expertise d'usage des habitants ou des publics concernés est plus pertinente et plus légitime ». Sur cette base, l'action publique vise à « associer les citoyens à la gouvernance »¹⁸. Cette volonté est ancienne, mais a pris une dimension plus importante avec la création de l'Agence de la participation citoyenne en 2015¹⁹. Elle a, sur l'ensemble des quartiers de Mulhouse (et pas seulement

sur les quartiers prioritaires), développé de « l'aller vers ». Il s'agit d'aller à la rencontre et à l'écoute des usagers en allant dans l'espace public. Elle a eu recours à de la médiation artistique et elle a déployé un budget participatif.

- **Un renforcement du soutien à la vie associative (offre de services du Carré des associations) et une mise en cohérence de l'action des centres socio-culturels.**

La Ville de Mulhouse a développé un accompagnement renforcé aux porteurs de projet et en particulier aux associations. Tout comme la participation citoyenne, l'accompagnement des acteurs associatifs a été déployé par la Ville de Mulhouse depuis plusieurs années. En 2013, la Ville a créé le Carré des associations. A la faveur des orientations politiques récentes, cette structure propose des outils nouveaux : accompagnement administratif et juridique, formation, veille institutionnelles et temps d'échanges.

Dans ce cadre, un travail a été engagé également avec les centres socio-culturels, acteurs majeurs de la mise en œuvre des actions à l'échelle des quartiers politique de la ville du fait de leur présence et proximité sur les territoires. Partant du constat d'une absence d'équité territoriale entre les huit centres socio-culturels, la Ville a en lien avec les centres socio-culturels et l'Union Départementale réalisé un travail de mise en place des financements pour identifier des critères communs. Cette réflexion a été partagée également avec la Caisse d'Allocations Familiales. Au-delà de la dimension financière, le travail engagé s'est traduit par des relations régulières entre la collectivité et les centres sociaux.

17 Espaces citoyens existants sur Brustlein Briand (2019 - « 88 Briand »), sur Neppert (2018- « Côté véranda »), sur Bourtzwiller (2022-23 - « le Grim'z »), sur les Coteaux (2023 - « Espace habitants »). Deux restent à mettre en place sur Fonderie et Drouot.

18 « Pour redonner goût à la chose publique à nos concitoyens, il faut les associer toujours et encore plus à la gouvernance. Les sujets les plus importants, ceux qui feront le plus débat, pourront donner lieu à des consultations citoyennes pour offrir cette possibilité de co-décider, de co-agir. [...] » discours en 2020 de Michèle LUTZ, maire de Mulhouse suite à l'élection.

19 Le rôle de l'Agence de la participation citoyenne, régie autonome de la municipalité de Mulhouse, est de mettre en œuvre le programme de démocratie participative de la Ville de Mulhouse et de soutenir les initiatives citoyennes.



EXEMPLES D'ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DANS LA VILLE DE MULHOUSE

A Briand, la Ville de Mulhouse est lauréate du PIA « Territoire d'Innovation », depuis 2019. La convention a été signée entre l'ANRU, la CDC et la Ville de Mulhouse en décembre 2021. Le déploiement du projet Briand-ANRU+ contribue à la transformation du quartier. Le projet est labellisé, depuis juillet 2021 Pôle Territorial de Coopération Economique. Il s'agit de faire de l'avenue Briand, une avenue hospitalière, commerciale et propice à l'innovation, de transformer Miroir-Cité en lieu de vie et de production, de développer à la Box Briand un tiers lieu de formations « zéro barrière ».

Les jardins pédagogiques se sont développés, aux Coteaux (financé via la Cité Éducative), dans le quartier Neppert... Dans les écoles mulhousiennes, l'aménagement de jardins pédagogiques bénéficie du programme écoles nature. Le programme d'intervention a été validé début 2022. Avec un objectif de 20 cours d'école désimpermabilisées et végétalisées sur la période 2022-2026, pour répondre à la problématique d'îlots de chaleur et à la nécessité d'offrir un cadre d'apprentissage vert aux écoliers mulhousiens.

Développement de projets d'inclusion numérique sur le territoire après réalisation d'un diagnostic de situation.

La Ville de Mulhouse a été désignée lauréate de l'appel à projets « Quartiers Fertiles » qui prévoit, sur trois QPV (Drouot, Coteaux et Fonderie), des « micros-fermes urbaines », en lien avec le NPNRU : pour structurer l'écosystème d'acteurs autour de l'agriculture urbaine, développer des filières agricoles durables au sein des QPV, favoriser l'insertion sociale et créer des emplois, et transformer les sites en gestion d'attente en terrains fertiles.

Développement de lieux dédiés à la médiation de proximité pour accueillir et soutenir les initiatives citoyennes en lien avec les instances de la participation, favoriser l'appropriation des projets de transformation urbaine du quartier (« Maison de projet »), développer une offre de service relevant de la médiation de proximité (permanence du médiateur Citoyenneté et d'autres services publics locaux...). Ils doivent contribuer à l'émergence de dynamiques collectives sur les secteurs.

Ces évolutions témoignent de la nécessité de faire bouger les lignes en cours de contrat, mais elles rendent l'évaluation d'autant plus compliquée que certaines de ces actions sont en début de mise en œuvre et n'ont pas encore (pleinement) produits leurs effets. De ce fait, ce rapport rend plus compte des constantes, des impacts les plus visibles des actions menées dans la durée que de l'apport possible des nouveaux dispositifs et actions mis en œuvre.

C'est pourquoi il nous semble important de redéfinir les méthodologies d'évaluation mises en œuvre. En complément des traditionnels diagnostics initiaux et évaluation ex-post, il conviendrait sans doute de réaliser une « évaluation en continu » de la politique de la ville à la fois pour apprécier ce que produisent les actions et dispositifs nouveaux et mieux cerner les attentes du public. Ce qui

suppose de redéfinir les manières d'aborder les habitants des quartiers.

C'est la seconde limite de ce travail. Faute de moyens humains adaptés et de temps, un nombre restreint d'habitants a pu être rencontré. Leur parole est le plus souvent passée par des « filtres » (des conseillers citoyens, des associations, des institutions...) qui ont leur propres préoccupations, objectifs, perception des quartiers et de leurs habitants... Les habitants Lambda des quartiers constituent en grande partie un point aveugle du dispositif évaluatif. Or, connaître et comprendre leurs motifs de satisfaction/d'insatisfaction, leurs aspirations et leurs attentes, leurs renoncements et les difficultés de la vie quotidienne auxquelles ils sont confrontés permettraient sans aucun doute de mieux adapter les actions et dispositifs aux réalités sociales des quartiers.

Postface

A l'heure où les rédacteurs remettent leur rapport, la France vient de connaître plusieurs nuits d'émeutes urbaines intenses auxquelles n'ont pas échappé les villes de l'agglomération mulhousienne et notamment celles engagées dans la politique de la ville.

Pour comprendre ces faits, on peut s'en remettre à la théorie des organisations (après tout un quartier est une vaste organisation) qui propose de considérer, d'une part, des facteurs de satisfaction et, d'autre part, des facteurs d'insatisfaction. Les premiers sont des « éléments de contenu », les seconds des « éléments de contexte ».

Dans les organisations, la confusion des deux dimensions est fréquente. On pense alors sur un continuum satisfaction/insatisfaction. Mais augmenter les salaires ou améliorer les espaces de travail (facteurs de contexte) ne sert à rien si l'on ne met pas en œuvre des mesures telle qu'un enrichissement du travail, pour le rendre plus intéressant, socialement plus valorisant (facteurs de contenu). Réduire l'insatisfaction sans augmenter la satisfaction n'a jamais permis de réduire la conflictualité.

Dans les quartiers, une meilleure ambiance, une propreté sans défaut, des animations variées et de qualité vont certainement limiter les motifs d'insatisfaction.

Si les habitants ont l'impression d'être entendus, de participer aux décisions qui les concernent, s'ils retrouvent un certain « pouvoir d'agir », ils seront enclins à être plus satisfaits de la situation. C'est pourquoi un « bon » contrat de ville ne sera pas forcément celui qui comprendra le plus possible d'actions, mais celui dont les actions porteront en priorité sur les éléments de contenu, qui engagent les personnes et les institutions dans un processus de reconnaissance réciproque.

Mais un quartier ne fonctionne jamais en vase clos. C'est une organisation incluse dans un espace urbain plus large, lui-même partie prenante d'un pays ou d'une nation. Si le quartier reste perçu comme un espace de relégation dans l'espace urbain, alors ce processus est rompu. Il y a négation de l'égalité des personnes, condition sine qua non de la justice.

Si les personnes sont discriminées (discrimination au faciès, discrimination à l'adresse, lors des embauches par exemple) dès lors qu'elles veulent agir comme personnes autonomes, alors elles font l'expérience concrète de l'injustice. Peut ainsi s'engager une lutte pour la reconnaissance²⁰, mais qui ne s'inscrit plus forcément dans l'espace codifié du droit puisque justement, la déniégation de droits en est la cause. La violence peut alors devenir une forme d'affirmation de leur liberté et l'expression d'un refus des formes de domination subies.

20. Axel Honneth,
"La lutte pour la
reconnaissance"
Ed du Cerf, 2000

Annexes

ANNEXE 1 : LES CHOIX DES ACTIONS

En quoi le contrat de Ville a-t-il permis d'augmenter les opportunités offertes aux habitants ?	En quoi le CDV a-t-il permis d'améliorer la perception du quartier par ses habitants ?	En quoi le CDV a-t-il permis de renforcer la solidarité entre les habitants du quartier?	En quoi le CDV a-t-il amélioré les relations des habitants et des institutions et développer leur souhait de participer aux actions ?
Conditions de vie, autonomie	Cadre de vie, espaces de vie	Relations sociales	Gouvernance et responsabilités collectives
Illzach Actions Accès aux soins et aux droits (Oppelia) et Eveil et lecture ou Inclusion numérique (CSC)	Illzach Actions Mieux vivre ensemble au collège A. Frank (CSC) et Orientéo (Réagir)	Illzach Actions Pass'sports Illzach 2. Jardins partagés (CSC) et/ou ASL (CSC)	Illzach Actions pères et repères. Conseil citoyen et/ou Marches exploratoires (CSC)
Mulhouse Actions Maîtrise de la langue et Fracture numérique	Mulhouse Actions Développement durable et de la nature en ville	Mulhouse Animation de rue	Mulhouse Conseils citoyens, espaces citoyens
Wittenheim Actions Santé (CSC), accès aux droits et aux services (Oppelia) et ASL	Wittenheim Actions DSL - Développement social local (CSC)	Wittenheim Action PRIMAVERA (Oppelia)	Wittenheim Conseil citoyen Markstein-La Forêt (CSC)
m2A Action sesame pour l'emploi (Mobilité pour l'emploi)	m2A Néant	m2A Action Zavatta	m2A Néant / proposition ORIV - participation des conseils citoyens aux instances et réunions CV

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES, DES RÉUNIONS ORGANISÉES

Plusieurs méthodes ont été mobilisées pour recueillir les données :

- analyse de données statistiques et démographiques ;
- analyse de bilans, de comptes rendus d'actions et de réunions ;
- réalisation d'entretiens individuels avec des porteurs de projets ;
- réalisation d'entretiens collectifs avec des bénéficiaires (jardin partagé et apprentissage du Français) ;

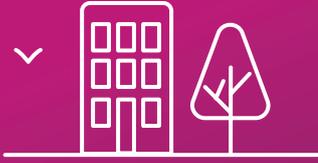
- organisation de temps d'échanges en inter-acteurs (à Illzach : 30.09.22, à Wittenheim : 08.09.22 et à Mulhouse : 15.11.22) ;
- Rencontre des responsables des structures AFSCO, CSC Drouot, CDAFAL, CSC Lavoisier Brustlein, CSC Papin, CSC Porte du miroir, CSC Wagner, APSM, Ecole du cirque Zavatta et Régie de l'III.

Ce document a fait l'objet de discussions dans le cadre de l'équipe projet
« politique de la ville m2A » à laquelle ont participé mesdames et messieurs :

Pauline Andrieu, Cheffe de projet politique de la ville (Ville de Mulhouse)
Nadège Degremont, Cheffe de service politique de la ville (Ville de Mulhouse)
Stéphanie Ducreux, Cheffe de projet politique de la ville (Ville de Mulhouse/m2A)
Christine Edel, Directrice cohésion sociale et vie des quartiers (Ville de Mulhouse)
Muriel Fischer, Chargée de mission politique de la ville (Sous-préfecture de Mulhouse)
Nadjette Hanafi, Cheffe de projet politique de la ville (Ville de Mulhouse)
Virginie Hoflack, Chargée de mission sécurité et prévention de la délinquance (m2A)
Juliette Jego, Cheffe de projet quartiers fertiles (Ville de Mulhouse)
Yves Kauffmann, Directeur du pôle administration, finances et prospectives
(Ville d'Illzach – jusqu'en 2022)
Justine Landmann, Chargée de développement social (Ville de Wittenheim)
Jean-Marc Lebret, Chef de service politique de la ville (Sous-préfecture de Mulhouse)
Stéphane Marie, Directeur du pôle administration, finances et prospective (Ville d'Illzach)

Il a également été présenté et discuté dans le cadre des commissions
« politique de la ville m2A » auxquelles ont participé mesdames et monsieur :

Hajar Kadiri, Adjointe déléguée à la politique de la ville et à la cohésion sociale (Ville d'Illzach)
**Anne-Catherine Lutolf-Camorali, Adjointe déléguée au développement économique,
à la politique de la ville et à la rénovation urbaine** (Ville de Wittenheim)
**Loïc Minery, Vice-président m2A délégué à la cohésion sociale
et à la politique de la ville** (m2A)
**Cécile Sornin, Adjointe déléguée à la vie citoyenne : participation,
promotion de la vie associative, centres sociaux et politique de la ville** (Ville de Mulhouse)



M. le Président : Je passe la parole à Michèle LUTZ sur le Contrat de ville.

Mme LUTZ : Merci, Président.

Rapidement, la loi Lamy du 21 février 2014 prévoit l'évaluation du Contrat de ville avec ses objectifs bien sûr :

- rendre compte de sa mise en œuvre ;
- en apprécier dans la mesure du possible ses effets et ses impacts auprès des habitants des quartiers prioritaires.

M2A a confié la réalisation et l'évaluation du Contrat de ville à l'ORIV et à l'AFUT et la démarche évaluative a été réalisée bien sûr en lien avec les élus et les services des trois communes qui disposent des quartiers prioritaires, à savoir :

- Illzach ;
- Mulhouse ;
- Wittenheim.

Je tiens d'ailleurs à remercier les élus puisque je n'ai pas commis grand-chose dans ce rapport. Les élus qui ont participé à l'évaluation et qui ont participé à la rédaction de ce rapport, tout ce travail qui a été fait.

Je souhaitais, dans un premier temps, donner la parole à tous ces élus, mais manque de pot, nous avons des élus qui sont malades, qui n'ont pas pu être là ce soir. Nous aurons peut-être l'occasion de le faire lors d'une prochaine séquence quand nous parlerons évidemment du prochain Contrat de ville. Evidemment, les services de l'Etat ont été également associés.

Cette évaluation en trois parties :

- la première qui est consacrée à la présentation du cadre de la démarche, sous forme de quatre questions qui ont été posées que vous retrouverez bien sûr dans la délibération ;
- la deuxième partie qui est constituée d'éléments répondant à chacune de ces fameuses questions pour chaque commune. Je rappelle Mulhouse, Illzach et Wittenheim,
- la troisième partie qui est consacrée aux perspectives pour le futur Contrat. Elle comprend également bien sûr des propositions, des observations faites dans cette démarche d'évaluation.

Tout cela, vous le retrouvez dans le cadre et dans le corps de cette délibération. Je tiens juste à préciser, en finalité, c'est que le nouveau Contrat de ville couvrira la période 2024-2030 et sera nommé « Contrat d'engagement quartier 2030 » qui fera l'objet d'un décret qui sera publié avant le 31 décembre.

M. le Président : Merci, Michèle.

S'il y a des questions, Loïc MINERY.

M. MINERY : Merci, M. le Président, merci Mme LUTZ pour cette présentation. C'est vrai que ce rapport d'évaluation pose quand même un regard assez lucide sur les enjeux des quartiers populaires.

Nous avons, à travers les témoignages qui sont apportés, également les ressentis qui sont livrés dans le document, c'est tout l'intérêt de ce document un peu repensé pour cette évaluation de la période 2015-2023.

Mme la vice-présidente, déjà merci pour vos propos tout à l'heure. On vous a, c'est vrai, beaucoup entendu sur notamment le volet sécuritaire de la Politique de la ville puisque vous avez réagi initialement suite aux annonces ministérielles assez rapidement par voie de presse. Le lendemain avait lieu un Comité Interministériel des Villes à Chanteloup-les-Vignes duquel sont ressorties certaines propositions - à titre personnel, je les considère comme incomplètes -

quel regard portez-vous sur ces annonces notamment dans le domaine de l'emploi ou les services publics ? Cela pourrait effectivement aussi peut-être constituer les pistes pour le futur Contrat de ville.

Je tiens à signaler que notre collègue Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI est présente, si vous vouliez lui donner la parole. Je ne sais pas si elle se cache ou si elle fait la timide, mais elle pourra aussi dire des choses, sinon plus que moi. Merci.

Mme LUTZ : Mme Hajar KADIRI, élue en charge de la politique de la ville, est au fond de son lit. On a une petite pensée pour elle car elle est très malade. Il fallait le dire. C'est aussi une des élues qui a participé.

Je pense M. MINERY, on pourra aussi échanger ensemble, si vous le voulez, tout à l'heure car vous savez, effectivement, que je suis intervenue sur le volet sécuritaire et Mme BORNE a fait un certain nombre d'annonces. L'actualité nous montre, actuellement, qu'on est très au fait sur la question de l'accompagnement des familles et je l'ai dit dans la presse. Je crois que ce volet accompagnement des familles est essentiel. C'est une chose sur laquelle nous devons impérativement travailler. Cela fait partie des annonces de Mme BORNE, mais je ne vais pas toutes les reprendre ce soir, à moins que le Président le souhaite.

Je veux bien échanger là-dessus avec vous en aparté, M. MINERY, mais je crois que ce n'est pas le temps de l'échange et, je dirai, de la discussion sur les propositions de Mme BORNE mais à votre disposition bien entendu.

M. le Président : Merci, Michèle.

Nous prenons acte du rapport d'évaluation.

Le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport d'évaluation du contrat de ville 2015-2023.

67° CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2^{ème} PHASE 2023 (131/7.5.6/2170C)

Deux priorités principales dans l'appel à initiatives ont été mises en avant pour la programmation 2023 :

- L'emploi, en particulier l'accompagnement des jeunes (et notamment les jeunes diplômés). **Seules les actions élaborées en partenariat avec la Mission Locale (pour les publics 16/25 ans) et Pôle Emploi (pour les autres publics) pourront faire l'objet d'un financement.**
- La lutte contre le décrochage scolaire pour les collégiens en vue d'une insertion socio-professionnelle.

En dehors de ces champs prioritaires et dans le cadre des enveloppes disponibles, d'autres projets pourront être étudiés s'ils répondent de façon innovante aux enjeux de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de santé et s'ils concernent plusieurs quartiers prioritaires de l'agglomération ou majoritairement la population issue de ces quartiers. Les champs relevant de l'économie sociale et

solidaire ou de la thématique santé/bien-être, dans ce cadre, feront l'objet d'un examen prioritaire.

Ces priorités ont été définies conjointement avec l'Etat, cosignataire du Contrat de Ville.

Cette délibération présente 11 actions dont 6 nouvelles et propose un montant total de subvention de 63 000€ pour cette deuxième phase.

1. Développement économique/emploi/insertion

Elan Sportif poursuit le projet « Remobilisation par le sport » qui propose une démarche d'éducation par le sport d'insertion sociale et professionnelle par le sport pour les jeunes de 16 à 30 ans issus des quartiers prioritaires et cumulant plusieurs problématiques ou difficultés sociales (délinquance, dépendance, repères, logement, décrochage scolaire, problématiques de santé...).

Le public est directement mobilisé par la structure lors des différentes activités qu'elles proposent et qui sont bien repérées par les jeunes.

C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 €.

Mobilité pour l'emploi reconduit son action « un sésame pour l'emploi » qui a pour objectif de former à la conduite automobile et à la sécurité routière 45 personnes issues des quartiers prioritaires, pour qui le permis de conduire constitue un impératif dans la réalisation de leur projet professionnel.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000€.

La vocation de l'association **ADIE** est l'accompagnement des petits entrepreneurs locaux. Elle propose une intervention différenciée auprès d'entreprises des quartiers prioritaires via la création de formations à destination des commerçants des quartiers autour de la valorisation de leur boutique. En 2023, ADIE souhaite développer des actions de proximité par du "aller vers", notamment sur le quartier Briand/Franklin et Coteaux (1 fois par mois), la tenue d'un "barnum" dans les quartiers (2 fois par an) pour sur-mobiliser le droit commun par l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des habitants (micro-crédit, micro-assurance, service d'accompagnement post-crédit)

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 5 000 €.

Unis-Cité propose un parcours d'accompagnement renforcé à destination de 50 jeunes en Service Civique, issus des quartiers prioritaires (ateliers individuels et collectifs, développement du mentorat, participation au jury-tremplin, utilisation d'outils structurants...) avec notamment du personnel dédié et un accompagnement opérationnel des jeunes arrivés.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 8 000 €.

Alsace Service Solidarité propose une nouvelle action pour des ateliers de bien-être, de valorisation et d'estime de soi.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 €.

2. Développement Durable

La **Maison de l'Emploi et de la Formation** a été retenue parmi les candidatures déposées pour créer une "école de la transition écologique" auprès du réseau national. Elaborée aux côtés de la Ville de Mulhouse, de m2A et du Moulin Nature, cette école sera la première du Grand Est. L'objectif de cette école est de proposer des formations gratuites, pratiques et manuelles pour les jeunes de 16 à 25 ans (décrocheurs, invisibles, éloignés de l'emploi...) autour des métiers verts et verdissants, sur une période allant d'une semaine à un an.

L'année 2023 est organisée comme une période d'incubation qui permet de créer un réseau de partenaires, de communiquer sur cette école, de mobiliser le public, les entreprises intéressées, les organismes de formation, les prescripteurs etc. et de réaliser une session test de découverte des métiers auprès de 15 jeunes.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 5 000 €.

L'association **Moulin Nature** accompagne la MEF durant la période d'incubation de l'« école de la transition écologique » ETRE. Elle participe plus particulièrement à la mise en œuvre de la session test de découverte des métiers et à l'élaboration du processus pédagogique.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €.

L'association **Moulin Nature** propose également une nouvelle action « Les petits s'font la malle » qui consiste à accompagner et sensibiliser des professionnels et des parents pour le développement du rapport à la nature chez les 0-6ans au sein des structures EAJE et RPE. Cette action se caractérise par le partage de 48 fiches actions éducatives, d'un guide pratique pour la renaturation des espaces, de 10 malles pédagogiques pour 10 QPV (sur 35 malles tout m2A), d'ateliers pour aider sur l'écriture d'un projet pédagogique et la réalisation d'un film au sein des QPV afin de partager des témoignages et retours d'expériences. Le financement de l'action implique un investissement dédié pour ce projet : 1 coordinateur, 1 Responsable pédagogique et 1 animatrice nature. Il permettra d'impacter 1000 enfants de 0 à 3 ans ; ainsi que 500 professionnels et parents.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 8 000 €.

3. Santé / Bien-être

L'association sportive **Cosmosport** déjà très active sur le territoire de Mulhouse propose d'élargir ses activités sur les quartiers prioritaires de m2A. Ces animations durant la saison estivale permettront de démocratiser des sports innovants et ludiques (comme ex. le Bubble Foot, le Home Ball, version hand, foot ou ping-pong) méconnus du grand public. Leur champ d'intervention se fera auprès de toutes les générations des quartiers prioritaires de m2A.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 €.

L'**Université de Haute Alsace** développe une recherche-action dans les domaines de la santé et du lien social dans les quartiers prioritaires sous forme de mise en récit des solidarités pour une mémoire commune à Mulhouse, ville Martyre du Covid-19.

Cette recherche-action vise à constituer une mémoire partagée de la pandémie du Covid-19 dans les quartiers prioritaires de Mulhouse, de favoriser l'autonomisation des habitants des QPV, de renforcer leur pouvoir d'agir autour des questions de santé et de lien social et à valoriser l'apport citoyen à la science et aux enjeux sociétaux à travers une diffusion radiophonique promouvant les habitants comme acteurs de leur territoire.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €.

4. Animation et coordination du contrat de ville

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) propose un accompagnement méthodologique et technique à la collectivité (et à ses partenaires) dans l'élaboration du futur Contrat Engagement Quartiers 2030. Il s'agit d'identifier les enjeux par quartiers prioritaires et les axes transversaux en prenant en compte des attentes et besoins des habitants (démarches de concertation citoyenne) puis de les confronter aux constats identifiés par les acteurs intervenant sur les territoires et les éléments factuels (forme urbaine du territoire, caractéristiques sociodémographiques). Il s'agira aussi de construire la stratégie contractuelle permettant la mise en œuvre des enjeux identifiés auprès des partenaires / signataires du contrat, mais aussi en interne de l'État et des collectivités. Enfin, cet accompagnement consistera à identifier les leviers nécessaires pour rendre opérationnel les axes d'intervention retenue : droit commun, dispositifs, acteurs spécifiques et réponses aux questions de gouvernance, d'ingénierie, de participation des habitants, de coopérations inter-acteurs.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 €.

Financement du programme 2023

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 sur la ligne de crédits suivante :

- Chapitre 65 / article 6574 / fonction 824
- Service gestionnaire et utilisateur 131
- Ligne de crédits 5351 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide :

- d'approuver le programme d'actions communautaires du second semestre 2023 en matière de politique de la Ville,
- de charger le Président ou le Vice-Président délégué, de le présenter aux instances concernées pour obtention des financements,
- d'attribuer les subventions correspondantes aux différents organismes,
- de charger le Président ou son Vice-Président délégué, d'établir et de signer les conventions nécessaires à leur mise en œuvre.

M. le Président : Toujours Michèle sur la programmation communautaire de la Politique de la ville, 2^{ème} phase.

Mme LUTZ : C'est cela. Chaque année, un appel à initiative est ouvert aux associations du territoire et autres organismes de droit privé. L'enveloppe globale, pour la programmation 2023, s'élève à 102 500 € avec, bien sûr, dans une première partie, deux priorités dans l'appel à initiative qui est l'emploi en particulier, l'accompagnement des jeunes, notamment les jeunes diplômés, et bien sûr, un deuxième item qui est la lutte contre le décrochage scolaire pour les collégiens.

Le Président l'a dit, un premier programme d'actions communautaires répondant à ces priorités a été instruit par la commission des élus Politique de la ville m2A au cours du premier semestre 2023 puis adopté par le Conseil d'Agglomération le 26 juin 2023. A l'occasion de cette première phase de programmation six actions, dont une nouvelle, ont été adoptées pour un montant de 44 500 €.

Cette deuxième phase de programmation présente 11 actions, dont six innovantes dans les quatre thématiques différentes. Le montant total des subventions proposées s'élève à 66 000 €.

Une fois de plus, vous trouverez le détail de toutes les associations avec les montants dans la délibération.

M. le Président : Merci, Michèle.

Des questions ? Pas de question ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 73 + 17 procurations.

Contre (1) : Bertrand PAUVERT.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

Pardon, je n'ai pas vu à gauche.

M. RICHE : Non mais ce n'est pas grave. De toute façon, je ne changerai rien au vote. Juste, je vais le redire une énième fois, je déplore simplement le découpage géographique technocratique de la Politique de la ville. Je suis une commune de la première couronne mulhousienne entourée par trois communes Politique de la ville : Mulhouse, Illzach, Wittenheim, communes qui connaissent les mêmes phénomènes urbains.

En plus, ce sujet m'énerve un peu car ces découpages Politique de la ville sont vraiment mal foutus et cela m'énerve vraiment. Je regrette, j'ai un tiers des 500 gamins de mon collègue Emile Zola qui sont des enfants de Bourzwiller. Je trouve qu'on est sur des découpages très géographiques qui ne ressemblent à rien. Je regrette vraiment qu'une commune comme la mienne ne soit pas intégrée. Je ne parle même pas des problèmes financiers. Je trouve qu'on devrait être associé au moins au dispositif Politique de la ville. Mais ce n'est pas l'agglomération qui est responsable, c'est le découpage qui est fait par les services de l'Etat.

M. le Président : Merci, Laurent. Cela fait du bien de le dire et on va pousser aussi la réflexion justement pour qu'il y ait peut-être un changement, car on dit

toujours qu'on veut décentralisation et plus de proximité, c'est peut-être aussi dans ces domaines-là. Merci beaucoup.

68° CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT "RENOUVELLEMENT URBAIN PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES" – COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE (521/8.4/2067C)

Par sa délibération du 22 Décembre 2003, le Conseil d'Agglomération a approuvé l'établissement de la Convention Publique d'Aménagement de "Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprises (RUDIE)".

Cette convention, d'une durée initiale de 25 ans, prorogée de 8 ans par avenant n°9, confiée à CITIVIA, a pour fonction d'assurer la gestion mutualisée des opérations d'immobilier d'entreprises de l'agglomération.

CITIVIA a établi le compte-rendu 2022 de cette convention. Ce dix-huitième compte-rendu est soumis pour examen et approbation au Conseil d'Agglomération.

1. Eléments du CRACL RUDIE au 31/12/2022

A fin 2022, la Convention rassemble les opérations suivantes : "Village artisanal Drouot", "Hôtel d'entreprises la Fabrique" et les bâtiments 33 et 48 de DMC.

Les surfaces immobilières aménagées de la Convention représentent 21 662 m² au 31 Décembre 2022.

Le taux d'occupation de ces opérations mutualisées dans le cadre de la RUDIE s'est élevé pour l'année à 79,7 %.

Les différentes sous-opérations de RUDIE présentent les taux d'occupation suivants :

	m ² commercialisés	Taux d'occupation
Village artisanal Drouot	8 170	98,8 %
Hôtel d'entreprises la Fabrique	3 966	40,4 %
DMC Bât. 33 et 48	9 526	79,7 %

L'année 2022 a vu les mouvements de locataires suivants :

- Site du Village Drouot : Installation de AUTOCYCLING, TECHNISTUB, ALSACE VERANDAS, LA PETITE MANCHESTER, ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, DDT, départ de HEMERA SOLUTION, TIBCO.
- Site DMC : Installation de ESSPA, MDF, départ de ONLINE FORMAT PRO.
- Site Fabrique : Installation de DPJJ, DUBERNARD.

Le montant global des études et travaux réalisés en 2021 a été de 261 K€. Les recettes de location se sont élevées à 1 482 K€.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2022.

La RUDIE fait apparaître un résultat en 2021 de 2 561 K€. Un solde de - 1 143 K€ est prévu en fin d'opération.

2. Engagements financiers passés, en cours et à venir de m2A

Participations m2A :

- en 2004 : 251 K€ de participation versée pour l'opération Fabrique,
- de 2006 à 2008 : 200 K€ de participation versée pour l'opération Village Industriel de la Fonderie,
- en 2018 : 75 K€ de participation versée pour la réalisation de travaux conservatoires du bâtiment 48,
- en 2020 : 1 000 K€ de participation versée pour l'opération RUDIE,
- en 2020 : 59 K€ de participation versée en compensation des exonérations de loyers consenties lors de la crise sanitaire COVID,
- de 2021 à 2028 : 231 K€ / an de participation versée pendant 8 ans pour l'opération Fabrique, contribuant au remboursement du solde des emprunts de 4 280 K€ à fin 2018 pour l'opération Fabrique, plus intéressant à assumer qu'à résilier,
- en 2022 : 1 980 K€ de participation versée dans le cadre du refinancement des bâtiments 33 et 48.

Avance de trésorerie m2A :

- 4 000 K€ d'avance de trésorerie accordées, remboursables à raison de 50 % en 2022 (au versement de la participation) et 50 % au plus tard lors de la cession du bâtiment Fabrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du compte-rendu d'activités 2022 de CITIVIA SPL relatif à la convention publique d'aménagement RUDIE

PJ : 2

- Compte-rendu annuel à la collectivité 2022
- Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2022

RUDIE
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT
RENOUVELLEMENT URBAIN PAR LE DEVELOPPEMENT
DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

COMPTE - RENDU ANNUEL
A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

2022

SOMMAIRE

1. CONTEXTE

- A. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION
- B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

2. AVANCEMENT & PROGRAMMATION

- A. CESSIONS-LOCATIONS
- B. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS
- C. MAITRISE FONCIERE
- D. ETUDES & TRAVAUX
- E. FINANCEMENT

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

4. ETATS & ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

- A. LOCATIONS
- A.1 CESSIONS
- B. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS
- C. ACQUISITIONS
- D. EQUIPEMENTS PUBLICS
- E. EMPRUNTS

5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

1. CONTEXTE

A. DONNEES SYNTHETIQUES A FIN 2022

1. DONNEES CONTRACTUELLES

Signature de la concession /convention	9 janvier 2004	
Echéance	8 janvier 2029	
Avenant n° 1	10 janvier 2008	intégration sites VIF et DMC
Avenant n° 2	8 avril 2009	intégration SIAM
Avenant n° 3	23 mai 2014	sortie VIF
Avenant n° 4	13 octobre 2014	sortie DMC 35F et Garage
Avenant n° 5	17 mai 2017	ajout accompagnement technique des projets par Citivia
Avenant n° 6	27 novembre 2018	participation 75 K€ travaux conservatoires bâtiment 48-T2
Avenant n° 7	28 janvier 2020	évolution du périmètre et modif des dispositions financières
Avenant n° 8	25 janvier 2021	ajout accompagnement technique des projets par Citivia de 2 ans supplémentaires pour 30 K€/ an 17/05/2020 à 16/05/2022
Avenant n° 9	13 décembre 2021	Prolongation de la concession de 8 ans avec participation de 1 980 K€

2. PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES néant

3. DONNEES PHYSIQUES en m²

	Bilan initial	Bilan réactualisé	réalisé	à réaliser
Surfaces à aménager	-	294 828 m ²	218 095 m ²	-
Surfaces cessibles en SHON	-	183 488 m ²	159 553 m ²	23 935 m ²
SHON	-	190 469 m ²	159 553 m ²	23 935 m ²

4. DONNEES FINANCIERES EN K€

	Bilan initial	Bilan réactualisé	réalisé	à réaliser
Produits	112 868	101 773	79 212	22 561
<i>en indice</i>	111	100	78	22
Charges	111 215	102 916	86 810	16 106
<i>en indice</i>	110	100	84	16
Résultat	1 653	-1 143	-7 598	6 455
<i>en indice</i>				
Participation de la collectivité	200	5415	4028	1387
<i>en indice</i>		100	74	26
Valeur des équipements publics				
<i>en indice</i>				
Frais financiers	20 601	12 514	10 076	2 438
<i>en indice</i>	175	100	81	19

6. RATIOS

	prévision	prévision
Cessions / total produits	7%	23%
Frais financiers / total charges	19%	12%

7. DONNEES INTERNES

	taux	assiette
Rémunération sur dépenses	5%	Dépenses HT
Rémunération sur recettes	7%	Recettes TTC
Rémunération commercialisation	4%	Cessions TTC
Mission accueil et animation	forfait sur 5 ans	30 k€ / an
Rémunération de liquidation		50 000 €

B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

La Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace a souhaité engager une opération globale et transversale d'aménagement et de renouvellement urbain, dans la perspective du maintien, de l'extension ou de la création d'une capacité d'accueil d'activités économiques au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, au travers d'un projet de développement de l'immobilier d'entreprise à l'échelle de son territoire.

Par délibération en date du 19 décembre 2003 la CAMSA a décidé, en application des dispositions des articles L 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme, de confier à la SERM, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, la mise en œuvre de ce projet d'équipement et de renouvellement urbain permettant à la fois la mise en valeur du patrimoine industriel et militaire et l'exploitation des opportunités de reconversion des sites, en recherchant une cohérence globale des interventions.

La convention publique d'aménagement a fait l'objet d'une délibération d'approbation le 19 décembre 2003 et a été visée par le contrôle de légalité le 22 décembre 2003.

La convention initiale concernait quatre sites (Epicerie, Village Drouot, Village d'entreprise du Parc des Collines et La Fabrique). Un cinquième site (Le Village industriel La Fonderie) a été intégré par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 22 septembre 2005.

Puis, un sixième site (une partie du site industriel de DMC) a été intégré par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 15-2-2007, ce qui a fait l'objet de l'avenant 1 en date du 10-1-2008. Puis, en date du 8-4-2009, le site SIAM a été intégré à l'opération par avenant n° 2. L'avenant n° 3 du 23-5-2014 a entériné la sortie du village industriel de la Fonderie.

La sortie de DMC 35F et 35 GARAGE a été actée par l'avenant n° 4 en date du 23-10-2014. Un accompagnement technique des projets, en appui du dispositif d'animation et de développement mis en place par m2A a fait l'objet de l'avenant n°5, en date du 17-5-2017, avec une rémunération de la SPL à hauteur de 30 k€/an pendant 3 ans. Est aussi prévue la possibilité de recourir à des prestataires extérieurs, après accord de m2A, dans un plafond de 30 K€ annuels. Une participation de m2A pour permettre de procéder aux travaux conservatoires urgents sur le bâtiment 48-T2 RUDIE afin d'éviter une dégradation patrimoniale irrémédiable, a été acté dans l'avenant n°6, en date du 27-11-18. La nécessité de cession de 2 sites, Village d'entreprise du Parc des Collines et La Fabrique, ainsi que la modification des dispositions financières ont donné lieu à un avenant n° 7 signé le 28 janvier 2020.

Un avenant n°08 a été signé le 21 Janvier 2021 pour reconduire au sein de la concession RUDIE cette mission dite « d'accompagnement technique et commercial des Projets » sur le site DMC de 30 K€/an sur 2 ans supplémentaire.

Enfin, un Avenant n°09 a été délibéré le 13 Décembre 2021 pour acter la prolongation de la concession de 8 ans supplémentaires avec une participation d'un montant de 1 980 K€.

2. AVANCEMENT & PROGRAMMATION

A. ACQUISITIONS - CESSIONS - LOCATIONS

A.1 Acquisition :

Néant.

A.2 Cessions :

Cession 2022 :

- Néant

Cession programmée :

- le bâtiment la Fabrique pour 1 600 K€ fin d'année 2023
- un terrain sur le site Drouot pour 134 K€ fin 2023
- T2 Bât 48 pour 300 K€ en cours d'étude

Sont maintenus dans la concession jusqu'à leur terme le village Drouot et les bâtiments 33 et 48 du site DMC. A la clôture de la concession, ils seront cédés à l'€ symbolique à m2A.

A.3. Locations

Cf. tableau des entrées et sorties de locataires.

A.4. Moyens de commercialisation

Ils sont concrétisés par l'implantation de panneaux sur les sites, des annonces dans la presse, des publications sur internet, l'information auprès des commercialisateurs, et des différents partenaires économiques (m2A, CCI, CMA, CAHR, ADIRA, AAA, etc.).

B. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

B.1. Participations

Fabrique

L'implantation de la société NEURO 3D s'est accompagnée du versement par cette dernière d'une participation de 331 K€ en contrepartie des investissements spécifiques réalisés.

La CAMSA a versé à l'opération 251 K€ de participation en 2004.

Une participation de 2 850 K€ de m2A a été actée et répartie ainsi :

- 1 000 K€ versé en 2020
- 231 250 €/an sur une période de 8 ans de 2021 à 2028

Village industriel de la Fonderie - usine

L'installation de la société MITSUBISHI requérant d'importants travaux de séparation avec les bâtiments occupés par WARTSILA, l'opération Usine a bénéficié d'une participation de 200 K€ de la CAMSA.

Lors de la reprise du VIF par la collectivité pour une valeur de 6 300K€, l'opération a enregistré une perte de 1 911 K€.

DMC

DMC a versé une participation de 4 K€ aux frais d'avocats et de notaires engagés dans le règlement de l'hypothèse d'un lotissement.

La deuxième tranche du bâtiment 48 a nécessité la réalisation de travaux conservatoires pour un montant inscrit au bilan de l'opération de 365 K€. Dans ce contexte, une participation m2A de 75 K€ a été mobilisée pour financer ces travaux.

Dans le cadre du refinancement des bâtiments 33 et 48, une participation de m2A a été mise en place pour 1 980 K€ en 2022, représentant 30% de la valeur des actifs estimées (6 600 K€) lors de la reconfiguration financière de RUDIE en 2019,

Epicerie

Lors de la cession Epicerie, un boni de 2 772 K€ a été enregistré sur le poste participation de la sous-opération « actions globales ».

Action répartie sur les sites

Une exonération a été octroyée par m2A dans le cadre de la pandémie COVID 19 sur le premier confinement de 3 mois de loyers pour lequel elle a versé une participation de 59 K€ en 2020.

B.2. Subventions

Village industriel de la Fonderie - Usine (pour mémoire) :

Des demandes de financement avaient été faites auprès :

- du Conseil Général
- du Conseil Régional
- du FNADT

Seul le Conseil Régional a donné suite et une convention de financement pour un montant de 200 K€ a été signée le 11 janvier 2008.

DMC :

Différentes subventions ont été demandées et certaines obtenues pour :

- . L'acquisition du site et pour la création de l'Hôtel d'Entreprises dans le bâtiment 48 :
 - Région : 200 k€ pour l'acquisition du site (convention du 17/03/08) ;
 - Conseil Général : avance de financement de 760 k€, remboursable en 8 ans ;
 - FEDER : 300 k€ pour l'acquisition du bâtiment 48 (convention du 14/08/08) ;
 - FNADT : 500 k€ pour la création de l'Hôtel d'entreprises
 - Conseil Général : 327 k€ pour la création de l'Hôtel d'Entreprises (convention du 22/12/09), dont la totalité a été versée ;
 - FEDER : 120 k€ de subventions pour la création de l'Hôtel d'Entreprises (convention du 10/03/2011).

- . Les travaux du bâtiment 75 dans la convention intégrée de développement durable :
- Conseil Départemental : 232 K€ (dossier classé sans suite)
 - Région Alsace : 324 K€ (convention du 13/02/2015)

La Fabrique : compte tenu de la non-réalisation de la tranche n°3 de NEURO 3D, le montant des subventions a été révisé à la baisse, et s'arrête comme suit :

- Objectif 2 : 1 572 k€ (au lieu de 1659 k€ soit 88 k€ de moins)
- Région : 418 k€
- Conseil Général : 418 k€

C. MAITRISE FONCIERE

Cf. tableau des acquisitions

D. ETUDES & TRAVAUX

D.1 Etudes réalisées en 2022

DMC :

- Bâtiment 33 : Etude de Maîtrise d'œuvre pour aménagement intérieur des plots A et C TRANCHE 2 (projet Formats Urbains)
- Bâtiment 48 : Diagnostic pollution

D.2 Etudes à réaliser en 2023

DMC :

- Bâtiment 33 : Etudes changement d'usage (actuellement en ICPE) / Etude de Maîtrise d'œuvre pour aménagement intérieur des plots A et C (phase travaux)
- Bâtiment 48 : Suivi de la qualité des eaux souterraines / Etude de faisabilité pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche.
- Diagnostic et mesure des impacts de la mise en application du décret tertiaire

Drouot :

- Diagnostic et mesure des impacts de la mise en application du décret tertiaire

Fabrique :

- Diagnostic et mesure des impacts de la mise en application du décret tertiaire

D.3 Travaux réalisés en 2022

Village artisanal Drouot :

- maintenance et entretien courant.
- Travaux d'accessibilité handicapé de l'ancien CFAI pour nouveau locataire (APF)

Fabrique :

- maintenance et entretien courant.
- Modification des locaux Entrée A - 1^{er} étage pour futur locataire en ERP (DPJJ)
- Purge des locaux anciennement NEURO 3D

DMC - 33 :

- Maintenance et entretien courant

DMC - 48 :

- Maintenance et entretien courant
- Mise en place de fibre sur l'ensemble du bâtiment

D.4.Travaux à réaliser en 2023

Village artisanal Drouot :

- Maintenance et entretien courant.
- Remise en état solive charpente bâtiment 1 et vérification des charpentes des autres bâtiments
- Travaux sur affaissement fondation bâtiment 2 (partie centrale)

Fabrique :

- Maintenance et entretien courant

DMC - 33 :

- Travaux pour aménagement intérieur des plots A et C TRANCHE 2
- Maintenance et entretien courant
- Mise à jour signalétique du site
- Mise en place de compteur électrique tarif bleu pour chaque locataire

DMC - 48 :

- Maintenance et entretien courant

E. FINANCEMENT

E.1 Emprunts en cours

2 emprunts auprès de Dexia et 1 emprunt auprès de la Banque Populaire restent en cours pour l'opération Fabrique.

1 emprunt auprès du Crédit Mutuel et 1 emprunt auprès de la Caisse d'Épargne restent en cours pour l'opération DMC Bâtiment 33. Les 2 emprunts du Crédit Agricole sont totalement remboursés fin 2020.

1 emprunt auprès du Crédit Coopératif restent en cours pour l'opération DMC Bâtiment 48.

M2A a réalisé une avance en 2012 de 3 000 K€ et une avance complémentaire en 2019 de 1 000 K€ soit un total de 4 000K€. Le 19 Décembre 2022, 2 000 K€ ont été remboursés à la perception de la participation de m2A. Le solde sera remboursé lors de la vente de Fabrique.

E.2 Emprunts à souscrire

Dans le cadre de la prolongation de la concession jusqu'à fin 2036, le refinancement des bâtiments 33 et 48 est à négocier avec les banques avec la mise en place d'un nouvel emprunt de 15 ans pour un montant de 5 300 K€. Il intégrera également le financement des derniers travaux d'aménagement du bâtiment 33.

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

Village Drouot :

L'activité locative de ce site est satisfaisante. Malgré une fragilité de certains locataires en période de crise économique, le site affiche un taux d'occupation de 98.8 %. Les emprunts sont arrivés à échéance en 2015.

Nous recevons régulièrement des demandes par des entreprises pour s'implanter sur le site, les cellules sont relouées rapidement.

Les locaux anciennement occupés par le CFAI a été repris en grande partie par le locataire APF ainsi qu'une partie des ateliers. Le dernier atelier a été loué à Technistub.

Village Collines

Le site a été vendu en novembre 2020, toutefois à ce jour la quote-part de loyer du locataire Viasphère pendant la période du premier confinement lors de la crise sanitaire reste à recouvrer, celui-ci estimant que son activité ayant cessé pendant cette période.

Pour autant, il ne fait pas partie des bénéficiaires aux différentes aides dont l'exonération des loyers octroyée par m2A. Etant une holding il ne relève pas des critères d'éligibilité fixé par m2A. La dette s'élève à 32 K€ HT. Une procédure de recouvrement est en cours, un commandement de payé a été délivré le 21/01/2022. Une procédure contentieuse est toujours en cours en 2023.

Fabrique :

Ce bâtiment a été conçu en partie pour un usage technologique (accueil NEURO 3D puis temporairement l'Ecole de Chimie).

Il accueille aujourd'hui, des entreprises : 2 organismes de formation et un restaurant.

Il reste la partie « animalerie » conçue pour Neuro 3D qui ne peut pas être louée en l'état.

L'orientation a été de maintenir l'affectation très technique du bâtiment et de pousser la réflexion vers la chimie. Malgré d'actives recherches, nous sommes confrontés à l'absence de prospects.

Aussi une étude de banalisation de cette partie en bureaux a été réalisée et elle démontre qu'elle serait coûteuse et malgré tout aléatoire en termes de commercialisation dans la mesure où l'offre est déjà excédentaire sur le secteur.

En conséquence, il a donc été décidé de céder Fabrique au plus tôt en étant accompagné par des agents immobiliers à un prix particulièrement attractif pour limiter le poids financier de cette opération sur la concession. Afin que les futurs acquéreurs puissent se projeter il a été décidé de déposer l'ensemble du matériel technique du laboratoire sur tous les étages y compris les combles.

Une promesse de vente a été signée en date du 06/12/2022 avec pour condition suspensive l'acquisition du terrain à m2A. La signature de l'acte est prévue en 11/2023

DMC :

En janvier 2011, le bâtiment 57 a subi un incendie , le sinistre a été déclaré et une indemnité totale de 1 270 k€ a été perçue.

Le 4 décembre 2015, le site a été cédé à m2A au prix de 8 937 K€. A la suite, la gestion du site a été confiée temporairement à CITIVIA, au travers d'un marché de services pour l'exploitation du village DMC pour la période du 1° janvier 2016 au 30 juin 2018.

Par ailleurs, un autre sujet est intervenu depuis sur le site : l'antenne FREE MOBILE posée sur le bâtiment 58. Au moment du changement d'opérateur, celui-ci s'est aperçu que les loyers depuis le début de la location n'avaient pas été versés à CITIVIA. L'opérateur n'avait pas connaissance non plus du changement de propriétaire CITIVIA/m2A. Les loyers pour les 4 années, soit 34 K€ ont été versés à CITIVIA. Le prorata revenant à m2A lui a été reversé en 2021.

DMC bât 48 :

Ce bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation au rythme de sa commercialisation en location. Il a vocation à être porté par la concession jusqu'à son terme et remis à m2A à la suite à l'€ symbolique.

La deuxième tranche de ce bâtiment nécessite la réalisation de travaux et plusieurs perspectives sont à l'étude.

DMC bât 33 :

Ce bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation en deux tranches. Il a vocation à être porté par la concession jusqu'à son terme et remis à m2A à la suite à l'€ symbolique.

Le Garage :

Le 30 décembre 2015, le site de l'ex-garage SIAM a été cédé au groupe LIDL au prix de 3 000 K€. Cette cession est assortie d'un différé de jouissance de 7 mois pour permettre à l'entreprise BC GROUPE de libérer les lieux.

Dans le cadre du processus de la vente du site à LIDL, il a été mis fin, dans les conditions prévues par celui-ci, au bail de courte durée avec l'occupant actuel BC GROUPE. Ce dernier conteste le bienfondé de cette résiliation, et un contentieux a été engagé avec BC GROUPE. Suite à des négociations avec LIDL et BC GROUPE, il a été arrêté et signé un protocole d'accord qui conduit à un versement à LIDL d'une indemnité nette de 206 K€.

LIDL a pu démarrer ses travaux avec une ouverture du magasin le 30 août 2017.

Concernant l'acquisition du local commercial actuel de LIDL sis 45 rue des Machines à Mulhouse, celle-ci est inscrite dans l'opération RUDIE GARAGE. Ce bâtiment a été cédé au prix de 350 K€ en Décembre 2020.

4. ETATS & ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

A. LOCATIONS

A.1 CESSIONS

B. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

C.1.A ACQUISITIONS PRIVEES

C.1.b ACQUISITIONS COLLECTIVITE

D. EQUIPEMENTS PUBLICS

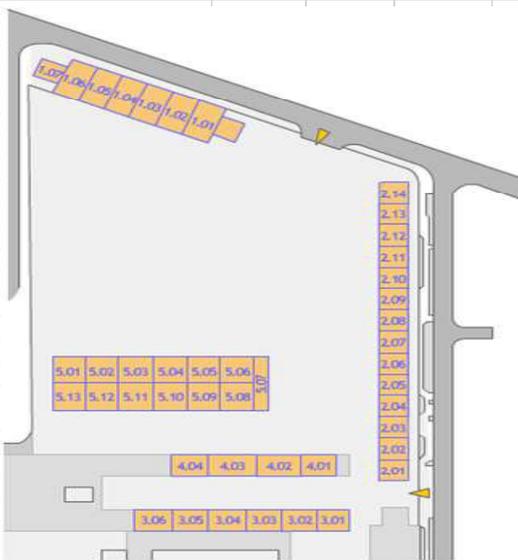
E. EMPRUNTS

A. LOCATIONS

Les tableaux ci-après indiquent l'état des baux en cours ou les prix et surfaces proposés à la location.

Les éléments chiffrés ne représentent donc pas le montant des loyers encaissés sur la période.

VILLAGE ARTISANAL DROUOT - SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022



Surfaces	
Bâtiment 1	1 372
Bâtiment 2	1 584
Bâtiment 3 et 4	3 264
Bâtiment 5	1 950
TOTAL	8 170

	Surface m2	en %	Situation	Loyer/ an HT	Loyer/ m2
	100	1,2%	LIBRE	6 000	60,00
	8 070	98,8%	LOUE	541 318	67,08
	8 170	100,0%	TOTAL	547 318	66,99

N° de lot	Surface m2	Type	Locataire	Activités	Début bail	Fin bail	Loyer/ an HT	Loyer/ m2
1.07	72	B	EUROFINS	Labo d'analyses	01/07/2017	30/06/2026	7 791	108,21
1.06	216	A	EIFFAGE CONSTRUCTION	BTP	01/07/2016	30/06/2025	14 988	69,39
1.05	216	A	METALSACE	serrurerie	01/01/2016	31/12/2025	13 599	62,96
1.04	217	A	METALSACE	serrurerie	01/01/2016	31/12/2025	13 599	62,67
1.01, 1.02, 1.03	651	A	JARDINS OUVRIERS	association	01/09/2010	31/08/2020	27 140	41,69
Total Bât. 1	1 372						77 116	
2.14	137	A	GRS VALTECH	dépollution des sols	01/01/1999	31/12/2026	11 481	83,80
2.13	120	A	FIMBEL ALAIN	négoce de fleurs	01/12/2014	30/11/2023	7 666	63,89
2.12	99	A	HOME EXTENSION	Nettoyage de véhicule	01/12/2021	30/11/2024	6 000	60,61
2.11	98	A	SIGN'UP EURL	sérigraphie	01/10/2008	30/09/2026	6 660	67,96
2.10	115	A	CYCLOCITY	location de vélos	01/08/2007	31/07/2025	8 809	76,60
2.09	100	A	MOBILITE POUR L'EMPLOI	auto école d'insertion	01/09/2004	31/08/2020	9 031	90,31
2.08	100	A	NATIONALE SEPT	restauration véhicules anciens	01/06/2018	31/05/2021	6 240	62,40
2.07	134	A	GM	sanitaire, chauffage	01/04/2011	31/03/2020	9 336	69,67
2.06	100	A	LA PETITE MANCHESTER	association	13/10/2022	30/09/2025	6 500	65,00
2.05	100	A	LIBRE	Local Archives CITIVIA			6 000	60,00
2.04	130	A	MSP	supports publicitaires	01/11/2015	31/10/2024	8 203	63,10
2.03	100	A	CAFE GUILLAUME TELL	stockage	01/11/2019	31/10/2028	6 083	60,83
2.02	100	A	RESTO TRUCK	restauration rapide	01/12/2014	30/11/2023	7 021	70,21
2.01	151	A	FZA	automatismes	01/03/2012	31/01/2021	9 904	65,59
Total Bât. 2	1 584						108 935	
	1 713	E	APF	Association des paralysés de F	01/09/2021	31/08/2027	141 508	82,61
3.01	111	A	ONET	nettoyage industriel	01/07/2001	30/06/2028	9 676	87,17
3.02	121	A	CONSTRUIRE	régie nettoyage	01/09/2021	31/08/2021	7 860	64,96
3.03	97	A	CONSTRUIRE	régie nettoyage	01/03/2003	28/02/2020	6 509	67,10
3.04	97	A	CONSTRUIRE	régie nettoyage	01/03/2003	28/02/2020	3 841	39,60
3.05	98	A	MENUISERIE LAURENT	menuiserie	01/03/2012	31/01/2021	6 521	66,54
3.06	117	A	TECHNISTUB	Fab-lab	01/07/2022	30/06/2025	720	6,15
4.00	54		LOCAL TECHNIQUE	local technique			0	0,00
4.01	133	B	GRS VALTECH	dépollution des sols	01/01/1999	31/12/2026	15 420	115,94
4.02	120	B	CONSTRUIRE	régie nettoyage	01/03/2003	28/02/2020	12 691	105,76
4.03	173	B	ACTILOG	agence immo sociale	01/07/2013	31/05/2020	14 851	85,84
	344	E	APF	Association des paralysés de F	01/09/2021	31/08/2027		Compris
4.04	86	B	DDT	Centre d'examen permis	01/11/2022	31/10/2025	7 308	84,98
Total Bât. 3 et 4	3 264						226 905	
5.01	150	A	MEDIACYCLES	Locations de vélos	01/04/2018	31/03/2021	10 806	72,04
5.02	150	A	MZA	Télévision	01/06/2021	31/05/2024	9 000	60,00
5.03	150	A	ALSACE VERANDAS PERGOLAS	Fenêtre/Vérandas	01/09/2022	31/08/2025	10 500	70,00
5.04	150	A	TREET NUTS OIL	import/export	01/04/2001	31/03/2028	14 180	94,53
5.05	150	A	HARTNER ENGINEERING	équipements industriels	01/09/2013	31/08/2021	11 623	77,48
5.06	150	A	TECHNISTUB	Fab-lab	01/01/2019	31/12/2021	623	4,16
5.07	150	A	TECHNI FERMETURES	fermetures du bâtiment	01/01/1998	31/12/2024	13 877	92,51
5.08	150	A	AUTOCYCLING	pièces détachées auto	01/04/2022	31/03/2025	10 500	70,00
5.09	150	A	AUTOCYCLING	pièces détachées auto	01/06/2018	31/05/2027	10 921	72,80
5.10	150	A	DEMBAT - DEMIRTAS	Façadier	01/12/2021	30/11/2024	10 500	70,00
5.11	150	A	ONET	nettoyage industriel	01/03/2015	28/02/2024	11 195	74,63
5.12	150	A	ONET	nettoyage industriel	01/03/2015	28/02/2024	11 195	74,63
5.13	150	A	MT IMMO	Maîtrise d'œuvre	01/12/2017	30/11/2020	9 443	62,96
Total Bât. 5	1 950						134 363	

A = Locaux d'Activités B = Bureaux E = Enseignement



FABRIQUE - SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022								
								
	Surface m2	en %	Situation			Loyer/ an HT	Loyer/ m2	
	2 364	59,6%	LIBRE			259 645	109,83	
	1 602	40,4%	LOUE			146 276	91,31	
	3 966	100,0%	TOTAL			405 921	102,35	
N° de lot	Surface m2	Type	Locataire	Activités	Début du bail	fin de bail	Loyer HT	m2 annuel
	188	R	AUPHIZIS	restaurant	01/06/2004	31/05/2022	18 517	98,49
	107	A	Local Rdc	libre			8 610	80,47
	20		DUBERNARD	Stockage	01/11/2022	31/10/2025	840	42,00
	4	A	Local toilettes	libre			0	-
	297	A	DUBERNARD	sécurité incendie	01/01/2004	31/12/2020	27 336	92,04
	200	B/L	labos bureaux 2° étage B	libre			18 000	90,00
	653	B/L	Labos 2° étage B	libre			78 500	120,21
	174	B	ELAN FORMATION	formation adultes	01/12/2016	30/04/2023	16 548	95,10
	870	B/L	Animalerie 1° étage B	libre			97 875	112,50
	448	B/L	Plateau labos 3° étage B	libre			49 280	110,00
	191	B	OIS	prestation informatique	01/04/2020	31/03/2029	17 155	89,82
	378	B	ACTION ET COMPETENCE	Association	01/04/2021	31/03/2030	34 020	90,00
	354	B	DPJJ	direction de la Protection judiciaire de la jeunesse	01/03/2022	28/02/2028	31 860	90,00
	82	B	Bureau 4° étage A	libre			7 380	90,00
Total Bât.	3966						405 921	102,35
A = Locaux d'Activités B = Bureaux R = Restauration L = Laboratoires								

DMC - SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022								
	Surface m2	en %	Situation			Loyer/ an HT	Loyer/ m2	
	1 930	20,3%	LIBRE			221 950	115,00	
	7 596	79,7%	LOUE			552 542	72,74	
	9 526	100,0%	TOTAL			774 492	81,30	
N° de lot	Surface m2	Type	Locataire	Activités	Début bail	Fin bail	Loyer HT	m2 annuel
Bât 33	1129	B/A	SPIE EST		01/08/2017	31/07/2026	95 828	84,88
Bât 33	298	B/A	ATELIER BARRAL BARON	photos	01/02/2013	31/01/2022	23 760	79,73
Bât 33	162	B	POLE DANCE MULHOUSE	pole dance	01/09/2018	31/08/2028	14 846	91,64
Bât 33	154	B	SEMAPHORE	accompagnement	01/01/2014	31/12/2022	17 939	116,49
Bât 33	282	B/A	CFPPA	formation	01/08/2013	31/07/2022	34 991	124,08
Bât 33	180	B	TEAM FACTORY	escape room	01/04/2017	31/03/2026	14 867	82,60
Bât 33	268	B	ARAHM	accueil d'handicapés	01/09/2016	31/08/2028	20 637	77,00
BÂT 33	731	D	MDF	Menuiserie extérieure	15/12/2021	14/12/2024	18 350	25,10
BÂT 33	48	B	ESSPA	formation	01/09/2022	31/08/2025	4 400	91,67
BÂT 33	274	B	ESSPA	formation	01/07/2019	31/07/2021	20 000	72,99
BÂT 33	122	B	ESSPA	formation	01/09/2022	31/08/2025	11 357	93,09
BÂT 33	46	B	FRANKI FONDATION	fondations	15/12/2019	14/12/2022	3 720	80,86
BÂT 33	112	A	BLACK OWL STUDIO	Cosplay	01/08/2018	15/07/2027	9 319	83,20
BÂT 33	183	A	INSPIRE	Boutique de Mariage	21/10/2021	20/10/2024	18 792	102,69
BÂT 33	119	B	WIGO MEDIA	Agence de communication	26/11/2021	25/11/2030	11 706	98,37
BÂT 33	234	B	FORMAT URBAINS	Architecte	01/09/2021	31/08/2030	28 000	119,66
BÂT 33	54	B	SHAKE UP	Publicité	01/12/2021	30/11/2024	5 809	107,57
Bât 33	1930	B	LIBRE				221 950	115,00
Bât 48	290	B/A	AVENIR FORMATION	formation	01/04/2010	31/03/2028	29 520	101,79
Bât 48	569	B	DDFP du HAUT RHIN	douanes	01/01/2011	31/12/2023	72 441	127,31
Bât 48	1086	B/A	ALSACE WOOD FACTORY	Menuiserie	01/10/2021	30/09/2030	43 440	40,00
Bât 48	227	A	OSKAR PHOTO	atelier photo	01/01/2020	31/12/2022	10 357	45,62
Bât 48	478	A	VM FIT	crossfit	01/09/2017	31/08/2026	22 935	47,98
Bât 48	265	A	NUMERICABLE	serveurs info	01/09/2015	31/08/2024	12 404	46,81
Bât 48	285	A	VM FIT	crossfit	15/11/2021	31/08/2026	7 124	25,00
Total Bât.	9526						774 492	
A = Locaux d' Activités								
B = Bureaux								

RUDIE - SYNTHÈSE AU 31 DECEMBRE 2022

	Surface m2	en %	Situation		Loyer/ an HT	Loyer/ m2
	4 394	20,3%	LIBRE		487 595	110,97
	17 268	79,7%	LOUE		1 240 136	71,82
	21 662	100,0%	TOTAL		1 727 731	79,76

RUDIE - Surfaces à commercialiser - mouvements locataires en 2022			
	Village Drouot	Fabrique	DMC
Taux d'occupation	99%	40%	80%
Surfaces disponibles	100 m ² d'ateliers Local - 2.05	107 m ² d'ateliers 82 m ² de bureaux à aménager 653 m ² de labos à aménager 1 318 m ² de labos à aménager 4 m ² toilettes 200 m ² de bureaux aménagés	1936 m ² de bureaux et ateliers bât 33
Entrées de locataires	AUTOCYCLING - 5.08 150 m ² d'ateliers Pièces détachées automobile TECHNISTUB - 3.06 117 m ² d'ateliers Fab-lab ALSACE VERANDAS - 5.03 150 m ² d'ateliers Fenêtres/Vérandas LA PETITE MANCHESTER - 2.06 100 m ² d'ateliers Associations APF - Ateliers CFAl 344 m ² Association des paralysés de France DDT - 4.04 86 m ² Bureaux Permis de conduire	DPJJ 354 m ² de bureaux Etat - UEMO n°3 DUBERNARD 20 m ² Stockage Sécurité Incendie	ESSPA (ancien bureau shake up) 48 m ² de Bureaux Formation ESSPA (ancien locaux online) 122 m ² de Bureaux Formation MDF 731 m ² d'atelier Stockage
Sorties de locataires	HEMERA SOLUTION - 5.03 150 m ² d'ateliers Résiliation bail TIBCO - 2.06 100 m ² d'ateliers Résiliation bail	Pas de sortie en 2022	ONLINE FORMAT PRO 122 m ² de Bureaux Résiliation Bail

A.1. CESSIONS

CESSIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. Parcelles	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface terrain m²	SHON m²	Prix en K€
IK 73/1	AFFINE	Bâtiment L'EPICERIE	20/03/2008	6 095	6 166	5 500
Indiqué pour mémoire, le solde de l'opération apparait dans le chapitre participations pour 2.772K€						
134, 136	M2A	VIF	24/06/2014	113 349	75 409	6 300
127,129,131 134, 136						
rue de Pfastatt	M2A	DMC	04/12/2015	75 093	75 636	8 937
rue de Thann	LIDL	Ex garage SIAM	30/12/2015	25 380	8 508	3 000
Rue des Machines	IMMOBILIERE MEDA	(ex LIDL) cession	09/10/2020	700		350
Village Collines	SCI RECIL	Cession	30/11/2020	3 573		2 700
sous-total				218 095	159 553	21 287

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. Parcelles	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface m²	SHON m²	Prix en K€
Village Drouot		Cession a M2A in fine			8 255	0
Village Drouot		Cession Terrain	2023			134
Fabrique		Cession	2023		3 962	1 600
DMC bât 48		Cession T2	2023		2 400	300
DMC bât 48		Cession a M2A in fine			3 219	0
DMC bât 33		Cession a M2A in fine			6 099	0
sous-total				0	23 935	2 034
TOTAL GENERAL				218 095	183 488	23 321

B. 1.PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en K€
-------	-----------	-----------------------	---------------

Participation du concédant

La Fabrique	M2A	2004	251
Village industriel La Fonderie	M2A	01/05/2006	200
DMC Bât 48 (travaux conservatoires)	M2A	2018	75
La Fabrique	M2A	2020	1 000
Loyer COVID 19	M2A	2020	59
La Fabrique	M2A	2021	463
DMC 33	M2A	2022	1 260
DMC 48	M2A	2022	720
<i>Total</i>			<i>4 028</i>

Participations autres

DMC	DMC	01/06/2008	4
La Fabrique	NEURO 3D	17/03/2003	331
Epicerie	Résultat excédentaire		2 772
<i>Total</i>			<i>3 107</i>

Sous- Total			7 135
--------------------	--	--	--------------

PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en K€
-------	-----------	-----------------------	---------------

La Fabrique	M2A (231 250€ x 8)	de 2021 à 2028	1 388
-------------	--------------------	----------------	-------

Sous- Total			1 388
--------------------	--	--	--------------

TOTAL			8 522
--------------	--	--	--------------

B.2. SUBVENTIONS

SUBVENTIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en K€
Village artisanal Drouot	Fred	06/10/1997	127
Village artisanal Drouot	Fsu	28/12/1998	127
Village artisanal Drouot	Fisac	04/09/1998	20
Village artisanal Drouot	Etat	1997	23
Total			297
Village d'entreprises Collines	Objectif 2	1997	527
Total			527
La Fabrique	Objectif 2	03/12/2004	1 571
La Fabrique	Région	16/11/2004	418
La Fabrique	Conseil Général	18/11/2004	418
Total			2 407
Usine	Région	11/01/2008	200
Total			200
DMC	Région	17/03/2008	200
DMC	Objectif 2	14/08/2008	300
DMC	Etat FNADT	24/10/2008	500
DMC	Conseil Général	21/12/2009	327
DMC	Feder	10/03/2011	120
DMC	Région	13/02/2015	324
Total			1 772
Sous- Total			5 203

SUBVENTIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en K€
			0
Total			0
Sous- Total			0
TOTAL			5 203

C.1.A ACQUISITIONS PRIVEES

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. Parcelles	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface Terrain en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
MW 117/56, 133/56	SERM	Village Artisanal Drouot	1997	32 638	8 255	627
	Drouot ZAC	Charges foncières	2010		1 570	159
Total						786

ID 214/3, 221/11,224/10 227/10, 117/8, 226/10,223/10 213/3, 20/11	SERM	Terrain - village d'entreprises Parc des Collines	1997	11 320	3 573	311
Total						311

	Opération Zac Mer Rouge	Partic. Équipements pub.	16/08/2004			127
	SERM	Bâtiment la Fabrique	2002	6 359	3 962	560
Total						687

HK6/1,5/1,10/ 1;H12/1,33/5; HL81/1,82/1;L D90/7,5,4,87/ 7	DMC	Bâtiments	17/02/2007	102 447	88 500	6 000
Rue de Thann	SIAM/PEUGEOT	Bâtiments	11/05/2009	25 380	8 500	1 900
Rue des Machines	LIDL	Bâtiment commercial	30/12/2015	3 335	700	250
Total						8 150

Sous Total				181 479	115 060	9 934
-------------------	--	--	--	----------------	----------------	--------------

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. Parcelles	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface Terrain en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Total						0

Sous Total				0	0	0
-------------------	--	--	--	----------	----------	----------

TOTAL				181 479	115 060	9 934
--------------	--	--	--	----------------	----------------	--------------

C.1.b ACQUISITIONS COLLECTIVITE

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. Parcelles	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface Terrain en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
KW 75, 80,102 127,129,131 134, 136	Ville de Mulhouse	Site industriel WARTSILA	13.12.2005	113 349	75 409	5 000
Sous Total				113 349	75 409	5 000

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. Parcelles	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface Terrain en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Sous Total				0	0	0
TOTAL				113 349	75 409	5 000

D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
	NEANT				
Sous-Total					0

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
Sous-Total					0
TOTAL					0

E. EMPRUNTS

EMPRUNTS & AVANCES - REALISES AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Village artisanal Drouot	CDC	27/05/1999	381	0
Village artisanal Drouot	CDC	15/02/2000	1 113	0
Village artisanal Drouot	CDC	17/07/1998	2 668	0
<i>Sous total Village artisanal Drouot</i>			<i>4 162</i>	<i>0</i>
Village d'entreprises Collines	CDC	1998	595	0
Village d'entreprises Collines	CDC	1998	861	0
<i>Sous total Village d'entrep. Collines</i>			<i>1 456</i>	<i>0</i>
La Fabrique	DEXIA	29/03/2004	2 000	505
La Fabrique	DEXIA	19/03/2004	4 700	1 187
La Fabrique (ex Garage)	Banque Populaire	14/05/2009	2 404	1 023
<i>Sous total La Fabrique</i>			<i>9 104</i>	<i>2 715</i>
Village industriel Fonderie	Calyon	19/10/2005	3 000	0
<i>Sous total La Fonderie</i>			<i>3 000</i>	<i>0</i>
Acquisition + travaux DMC	CDC		7 000	0
Travaux DMC bât 33 (CRD ex-Usine)	Calyon	19/10/2005	780	0
Travaux DMC bât 33 (CRD ex-Usine)	Calyon	19/10/2005	1 220	0
Travaux DMC bât 33	Caisse d'Epargne	13/07/2010	3 018	661
Travaux DMC bât 33	Crédit Mutuel	23/11/2011	2 013	612
Travaux DMC bât 48	Crédit Coopératif	06/12/2011	3 005	1 095
<i>Sous total DMC</i>			<i>17 036</i>	<i>2 368</i>
Actions globales	CITIVIA SPL		1 762	0
<i>Sous total actions globales</i>			<i>1 762</i>	<i>0</i>
Total emprunt			36 520	5 083
La Fabrique	Caisse d'Epargne	Ligne tréso	5 900	0
Total emprunt + ligne trésorerie			42 420	5 083
La Fabrique	Avance C.G.	18/11/2004	40	0
DMC	Avance C.G.	04/07/2008	760	0
<i>Sous total avance C.G.</i>			<i>800</i>	<i>0</i>
bât 33	Avance M2A	28/06/2012	1 900	0
Fabrique	Avance M2A	28/06/2012	1 100	1 000
Actions globales	Avance M2A	09/12/2019	1 000	1 000
Actions globales	Avance CITIVIA SPL	01/01/2020	150	0
<i>Sous total avance M2A</i>			<i>4 150</i>	<i>2 000</i>
Total Avances			4 950	2 000
Total			47 370	7 083

EMPRUNTS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant à mobiliser en k€	Capital restant dû en k€
Bât 33 et 48		2023	5 300	
Total			52 670	7 083

5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan		Fin 2021		2022		2023		2024		2025		Au delà	Nouveau
			Initial	CRAC 2021	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul			
	Produits	0,00	112 868	101 647	75 517	3 695	79 212	3 447	82 659	1 452	84 111	1 612	85 724	16 048	101 772	
1	CESSIONS	0,00	7 400	23 321	21 287		21 287	2 034	23 321		23 321		23 321		23 321	
10	Cessions collectifs	0,00														
11	Cessions individuelles	0,00		300				300	300		300		300		300	
12	Cessions activité	0,00	7 400	13 950	12 350		12 350	1 600	13 950		13 950		13 950		13 950	
13	Cessions autres	0,00		9 071	8 937		8 937	134	9 071		9 071		9 071		9 071	
2	SUBVENTIONS	0,00	5 411	5 203	5 203		5 203		5 203		5 203		5 203		5 203	
20	Subventions	0,00	5 411	5 203	5 203		5 203		5 203		5 203		5 203		5 203	
3	PARTICIPATIONS	0,00	620	8 522	4 923	2 211	7 134	231	7 365	231	7 597	231	7 828	694	8 522	
30	Participation du Concédant	0,00	200	3 435	1 816	2 211	4 028	231	4 259	231	4 490	231	4 721	694	5 415	
31	Participations autres	0,00	420	3 107	3 107		3 107		3 107		3 107		3 107		3 107	
32	Participation à recevoir	0,00		1 980												
4	PRODUITS DE GESTION	0,00	99 437	64 602	44 104	1 484	45 588	1 182	46 770	1 221	47 991	1 382	49 373	15 354	64 727	
40	Produits financiers court terme	0,00		102	102		102		102		102		102		102	
41	Produits financiers autres	0,00	134	3	3		3		3		3		3		3	
42	Locations autres	0,00	98 991	62 440	41 942	1 482	43 424	1 182	44 606	1 221	45 827	1 382	47 209	15 354	62 564	
43	Produits autres	0,00	312	2 057	2 057	2	2 059		2 059		2 059		2 059		2 059	
	Charges	0,00	111 215	101 471	85 676	1 134	86 810	2 348	89 158	1 839	90 996	1 116	92 112	10 802	102 916	
001	CHAMBRES SIMI	19,60														
1	ETUDES	0,00	3 154	4 075	3 836	52	3 888	202	4 091	55	4 146		4 146		4 146	
10	Etudes préalables	0,00		555	538	17	555		555	1	556		556		556	
11	Etudes pré-opérationnelles	0,00		320	320		320		320		320		320		320	
12	Etudes opérationnelles	0,00	3 154	3 200	2 978	35	3 014	202	3 216	54	3 270		3 270		3 270	
13	Etudes révisions	20,00														
2	MAITRISE DES SOLS	0,00	8 618	15 198	15 198		15 198	0	15 198		15 198		15 198		15 198	
20	Acquisitions/Indemnités rémunérables	0,00	8 618	13 711	13 711		13 711	0	13 711		13 711		13 711		13 711	
21	Acquisitions/Indemnités non rémunérables	0,00		1 223	1 224		1 224	0	1 224		1 224		1 224		1 224	
22	Frais liés à l'acquisition	0,00		263	263		263	0	263		263		263		263	
3	TRAVAUX	0,00	43 759	31 345	27 045	209	27 254	1 049	28 303	802	29 105	206	29 311	2 372	31 683	
30	Mise en état des sols	0,00		134	134		134		134		134		134		134	
31	Ouvrage de viabilité	0,00		787	787		787		787		787		787		787	
32	Ouvrage de viabilité autres	0,00		321	321		321		321		321		321		321	
33	Ouvrage de bâtiments	0,00	27 402	22 891	21 237	31	21 269	898	22 166	652	22 818	50	22 868	360	23 228	
34	Ouvrage de bâtiments autres	0,00		405	405		405		405		405		405		405	
35	Entretien des ouvrages	0,00	16 357	6 800	4 153	178	4 331	152	4 482	150	4 632	156	4 788	2 012	6 800	
36	Travaux révisions	20,00		8	8		8		8		8		8		8	
39	Pénalités	20,00														
4	HONORAIRES AUX TIERS	0,00	52	120	120		120		120		120		120		120	
40	Honoraires sur cession	0,00		16	16		16		16		16		16		16	
41	Honoraires autres	0,00	52	104	104		104		104		104		104		104	
5	REMUNERATION	0,00	10 237	8 144	6 020	147	6 167	261	6 428	147	6 575	129	6 704	1 458	8 162	
50	Avances sur rémunération opérateur	0,00														
51	Rémunération forfaitaire	0,00	51	150	139	11	150		150		150		150		150	
52	Rémunération de conduite opérationnelle	0,00	1 565	2 303	2 061	13	2 073	64	2 137	44	2 182	13	2 194	119	2 313	
53	Rémunération de commercialisation	0,00	354	348	251		251	98	348	0	348		348		348	
54	Rémunération financière	0,00														
55	Rémunération de liquidation	0,00		50										50	50	
56	Rémunération d'exploitation	0,00	8 267	5 292	3 570	123	3 693	95	3 792	103	3 895	116	4 011	1 290	5 300	
6	FRAIS FINANCIERS	0,00	20 601	11 742	9 946	130	10 076	239	10 315	322	10 638	284	10 922	1 591	12 514	
60	Frais financiers sur court terme	0,00	2 229	543	470	4	473	4	478		478		478	29	507	
61	Frais financiers sur emprunt	0,00	17 596	10 944	9 464	127	9 591	223	9 813	310	10 124	273	10 396	1 368	11 764	
62	Frais financiers divers	0,00	526	254	13		13	12	24	12	36	12	48	194	242	
63	Frais Financiers / court terme - Exploi.	0,00	250													
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS	0,00	24 794	30 847	23 510	596	24 106	597	24 703	513	25 215	497	25 712	5 382	31 094	
70	Frais de gestion locative	0,00	14 313	22 449	17 594	447	18 041	374	18 415	303	18 718	301	19 019	3 562	22 581	
71	Frais de gestion	0,00	1 002	901	847	0	847	26	874	23	896	45	941	0	941	
72	Impôts et taxes	0,00	9 446	7 181	4 771	146	4 917	190	5 107	182	5 289	151	5 440	1 820	7 259	
73	Frais d'information et de comm.	0,00	33	271	253	2	255	7	262	5	267		272	267		
74	TVA irrecupérable	0,00														
75	Frais techniques opération autres	0,00		1	1		1		1		1		1			
76	Frais d'information et de comm./Exploi.	0,00		45	45		45		45		45		45		45	
8	TVA	0,00														
80	TVA sur recettes	0,00														
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00	1 654	177	-10 159	2 561	-7 598	1 099	-6 499	-386	-6 885	498	-6 388	5 245	-1 143	
	MOBILISATIONS	0,00	43 307	52 840	47 542	3	47 545	5 300	52 845	0	52 845	0	52 845	-2	52 843	
1	MOBILISATION	0,00	43 307	52 840	47 542	3	47 545	5 300	52 845		52 845		52 845	-2	52 843	
10	Emprunts repus	0,00	41 267	47 717	42 417		42 417	5 300	47 717		47 717		47 717		47 717	
11	Dépôts de garantie (exploitation)	0,00		173	175	3	178		178		178		178	-2	176	
12	avance de trésorerie	0,00	2 040	4 950	4 950		4 950		4 950		4 950		4 950		4 950	
	AMORTISSEMENTS	0,00	43 307	52 841	37 291	3 034	40 324	1 117	41 441	3 275	44 716	1 302	46 019	6 825	52 843	
1	AMORTISSEMENTS	0,00	43 307	52 841	37 291	3 034	40 324	1 117	41 441	3 275	44 716	1 302	46 019	6 825	52 843	
10	Emprunts remboursés	0,00	41 267	47 717	36 287	1 034	37 321	1 115	38 436	1 275	39 711	1 302	41 013	6 704	47 717	
11	Dépôt de garantie	0,00		174	53		53	2	55		55		55	121	176	
12	avance de trésorerie	0,00	2 040	4 950	950	2 000	2 950		2 950	2 000	4 950		4 950		4 950	
	FINANCEMENT	0,00		-1	10 252	-3 031	7 221	4 183	11 404	-3 275	8 129	-1 302	6 826	-6 826	0	
	TRESORERIE	0,00		176	1 681	1 108		5 041		1 380		575		-1 143	-1 143	

Mulhouse Alsace Agglomération

RUDIE SYNTHÈSE DU BILAN PRÉVISIONNEL AU 31.12.2022

en K€ HT	BILAN PRÉVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER	
	Approuvé au 31.12.2021	Actualisé au 31.12.2022	AU 31.12.2022	Dont en 2022	2023/2036	Dont en 2023
CHARGES						
Acquisitions foncières	15 198	15 198	15 198	0	0	0
Travaux et études	35 420	35 829	31 142	261	4 686	1 251
Rémunération Citivia	8 144	8 162	6 167	147	1 995	261
Frais financiers	11 742	12 514	10 076	130	2 436	239
Autres frais	30 967	31 213	24 228	596	6 989	597
TOTAL CHARGES	101 471	102 916	86 811	1 134	16 106	2 348
PRODUITS						
Cessions	23 321	23 321	21 287	0	2 034	2 034
Subventions	5 203	5 203	5 203	0	0	0
Participations m2A	5 415	5 415	4 028	2 211	1 387	231
Participation autres	3 107	3 107	3 107	0	0	0
Produits de gestion	64 602	64 727	45 588	1 484	19 139	1 182
TOTAL PRODUITS	101 648	101 773	79 213	3 695	22 560	3 447

RESULTAT	177	-1 143	-7 598	2 561	6 454	1 099
-----------------	------------	---------------	---------------	--------------	--------------	--------------

M. le Président : On continue avec Thierry BELLONI cette fois-ci dans le développement économique. C'est à toi : renouvellement urbain par le développement de l'immobilier d'entreprises, compte rendu d'activités.

M. BELLONI : Merci, M. le Président.

Je vais, par cette délibération, vous présenter un des premiers comptes-rendus d'activités à la collectivité, un CRACL. J'y reviendrai en fin de séance, car on en aura toute une série qui suivront. Je ne sais pas pourquoi celle-ci est intercalée au milieu, mais ce n'est pas bien grave.

Concernant le CRACL RUDIE de 2022, ce qu'on peut noter, c'est qu'évidemment, cela concerne toujours le Village artisanal de Drouot, L'hôtel d'entreprise de La Fabrique, les bâtiments 33 et 48 de DMC, que le taux d'occupation est quasiment à 80 %, quelques pour cent de plus par rapport à l'année précédente mais surtout des travaux qui ont été engagés sur l'extension du pavillon 33 et 48. Il y aura, je pense, un peu plus de mouvements l'an prochain. Il y a eu évidemment des mouvements de locataires, je ne vous en fais pas la liste.

Il y a eu des études et des travaux qui ont été réalisés pour 261 000 € et les recettes de location sont élevées à un peu moins de 1,5 million d'euros. Aucun emprunt n'a été contracté et RUDIE fait aujourd'hui apparaître un résultat de 2,561 millions d'euros. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est dû à la vente de l'hôtel d'entreprise de La Fabrique mais qui sera actée dans le CRACL de l'an prochain.

Je vous passe les engagements financiers passés en cours ou à venir de m2A qui ont déjà fait l'objet de délibération depuis de nombreuses années.

L'avance de trésorerie, on a repassé la délibération ce soir, cela a été fait par Antoine HOMÉ.

Je vous propose :

- de délibérer sur ce CRACL ;
- de prendre acte de ce compte rendu.

M. le Président, je précise, les CRACL doivent faire l'objet d'une délibération formelle. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup, Thierry.

Des questions ? Pas de question, des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 74 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

69° STRATEGIE D'INNOVATION – PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE 2023/2026 – FINANCEMENT DE 3 PROJETS (521/7.5.6/2184C)

1. Des territoires en concurrence économique

A l'instar des entreprises, les territoires comme les espaces continentaux, les pays et les régions, sont en concurrence entre eux. L'objectif est pour eux d'attirer et pérenniser les sources de richesses que sont les habitants, les emplois, les entreprises et les ressources fiscales.

Cet impératif se traduit, sur le plan économique, par des politiques d'attractivité volontaristes se structurant autour de 3 axes prioritaires :

- des démarches de communication valorisant l'ensemble de leurs avantages comparatifs,
- l'accueil et le développement des entreprises et des activités dans leurs écosystèmes locaux et sur leurs zones d'activités,
- l'intensification de leurs capacités dans le domaine de l'Innovation dans les champs publics aussi bien que privés.

L'observation des territoires les plus dynamiques dans le monde, montre que la dimension « Innovation » désignée souvent par l'expression « d'Economie de la connaissance » est la plus importante. Celle-ci s'affirmera de plus en plus comme le levier le plus à même de permettre le renouvellement des cellules du tissu économique et la constitution de nouveaux relais de croissance.

2. Les démarches économiques et d'innovation entreprises par m2A

Sur le premier point, de la valorisation de l'image, m2A s'est dotée d'une Agence d'Attractivité visant à combler le déficit de son territoire en termes de notoriété, persistant malgré de nombreux atouts à valoriser.

Sur le deuxième, du foncier et de l'immobilier économique, des investissements ont été réalisés par m2A afin de permettre l'extension et l'implantation d'entreprises. Cependant la raréfaction foncière constatée sur le territoire n'offre plus de marge de développement significative sur ce plan. Des délocalisations au détriment de m2A sont possibles ainsi que des défaillances industrielles majeures.

Sur le troisième point de l'innovation, m2A a déployé des moyens en faveur de l'Industrie du futur dès 2012. Sa démarche intitulée « Campus industrie 4.0 » l'a positionnée sur la cartographie nationale avec le site totem du Village industriel de la Fonderie, le KMO, le CETIM /Quatrium, le TECHNISTUB, le Salon BE 4.0 et celui de la Supply Chain.

Après « CAMPUS INDUSTRIE 4.0 », m2A a engagé une nouvelle phase avec « Blue industrie Sud Alsace ». D'ores et déjà, la constitution par les industriels de la plateforme chimique de Chalampé de l'Association COB 30 et sa réponse actuelle à l'Appel à projet ZIBAC permettent d'envisager des résultats prometteurs pour l'agglomération.

3. m2A, des faiblesses persistantes dans le domaine économique et de l'innovation

Malgré ces réussites sur les plans économiques et de l'innovation, la situation de m2A reste fragile comparativement à celles du reste de sud Alsace, de la région de Strasbourg, de nombreuses agglomérations de sa catégorie et de ses voisins frontaliers. On constate en effet sur son territoire :

- une part décroissante des activités industrielles à haute intensité technologique déjà structurellement sous représentées,
- une part plus faible que la moyenne des activités dans les domaines de la recherche et des services technologiques aussi bien publics que privés,
- un faible dynamisme en termes de création d'entreprises technologiques

Cette situation s'explique par des données historiques telles que :

- l'industrialisation précoce du territoire qui a positionné le territoire sur des activités industrielles traditionnelles aujourd'hui exposées aux restructurations et à la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre,
- l'appartenance d'une grande partie des entreprises industrielles du territoire à des groupes internationaux qui ont rarement pris l'initiative d'y localiser des activités de recherche et d'innovation,
- une localisation des entreprises de services à l'industrie dans la région de Strasbourg plutôt que dans la région mulhousienne, celle-ci n'ayant, à leurs yeux, ni la taille critique, ni l'attractivité suffisante,
- concernant la recherche publique, une Université de dimension moyenne bien que dotée de solides spécialisations notamment dans les domaines des matériaux et des sciences pour l'ingénieur,
- un faible taux de création d'entreprises technologiques du fait que des promotions de diplômés très recherchées ne restent majoritairement pas sur le territoire (Ecole de chimie),
- un niveau global de qualifications dans le Sud-Alsace en-dessous des moyennes nationales et régionales.

4. La nécessité de la poursuite d'une stratégie ambitieuse dans le domaine de l'Innovation

Afin de contrebalancer ces handicaps, m2A se doit de porter ses efforts dans le domaine de l'Innovation qui est tout à la fois celui pour lequel elle accuse le plus fort retard, celui qui confère le plus fort effet levier de développement et celui pour lequel elle dispose de potentialités encore non mises en valeur.

La réussite des territoires les plus en pointe s'explique par des spécialisations judicieuses dans les domaines de « l'économie de la connaissance » et par l'équation suivante :

Une vision de leur avenir économique territorial en termes de filières technologiques + une stratégie constante dans la durée malgré les difficultés rencontrées + la focalisation durable des moyens humains et financiers nécessaires + la constitution d'offres foncière et immobilières adaptées

5. Proposition d'une Feuille de route stratégique d'innovation pour les années 2023-2026 et financements

Il est proposé de travailler sur les 3 axes de développement de l'Innovation suivants :

- la mise en œuvre d'une démarche approfondie d'identification de projets à fort potentiel de développement, de soutien et d'accompagnement à la création de start up et d'entreprises au travers de l'offre de services « Quest for Industrie » proposée par l'incubateur régional SEMIA correspondant à un coût annuel de 60 000 € TTC sur 3 ans,
- le lancement de la phase III de la démarche « Blue Industrie » visant à la consolidation et la création de filières nouvelles dans les domaines de la décarbonation, du carbone et de l'eau en lien avec COB 30 et correspondant à une prestation de 80 000 € TTC d'accompagnement par un AMO,
- la structuration d'une nouvelle filière sur le territoire dans le domaine Santé/Bien-être sur le territoire en lien avec le GHRMSA, l'IRHT, l'UH et les entreprises, se traduisant par une étude de potentiel et de faisabilité d'un coût de 30 000 € TTC.

Les budgets nécessaires sont prévus au Budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération décide :

- d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'Association régionale « Quest for industrie » pour une prestation de détection de projets de développement industriels innovants et d'accompagnement de start up et de création d'entreprises. Cette prestation sera renouvelée trois fois, la somme de 60 000 euros sera inscrite aux budgets 2023 – 2024 et 2025 (Fonctionnement LC 9472 « SUB DVPT POLE PROJET TECHNO COLLABORATIF » - Article 65748 – Chapitre 65),
- d'affecter un crédit de 30 000 € pour une étude de faisabilité relative à la création d'une filière Santé/Bien être (Fonctionnement LC 30048 « Sub faisabilité filière Santé / Bien être » - Article 65748 – Chapitre 65). Le budget sera prévu au budget 2023,
- d'affecter un crédit de 80 000 € TTC pour une prestation d'accompagnement par un AMO dans le cadre du lancement de la phase III de « Blue industrie »

(Investissement LC 30060 « Acc Phase III Blue Industrie SA » - Article 2031 - Chapitre 20),

- et précise que ces études devront faire l'objet d'un compte rendu annuel au comité de direction,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

P.J. : 2 conventions

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION QUEST FOR CHANGE DANS LE CADRE DE LA
DEMARCHE « QUEST FOR INDUSTRY »**

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-Président Monsieur Laurent Riche, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 11 décembre 2023, ci-après dénommée "m2A",

d'une part

Et

L'Association « Quest for Change », représentée par son Président Monsieur Pascal NEUVILLE, sise à 9 rue de la Krutenau à 67000 STRASBOURG, ci-après dénommée « QFC»,

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de sa stratégie économique, m2A souhaite intensifier ses efforts dans le domaine de l'Innovation pour lequel elle dispose de potentialités encore insuffisamment mises en valeur. En effet la pérennité, la diversification et le développement de son tissu économique dépendent de la capacité des entreprises et acteurs économiques à innover, à mettre en œuvre des projets et à créer des activités nouvelles. Cette stratégie est mise en œuvre avec ses partenaires économiques dont « Quest for Change » dont elle mobilisera la prestation « Quest for Industry ».

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de l'intervention financière 2023-2026 de m2A au titre de la mise en œuvre opérationnelle du programme Quest for Industry par QFC sur le Territoire de m2A.

Article 2 – Engagement m2A

m2A s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre de la démarche « Quest for Industry » au travers de l'attribution d'une subvention de 60 000 € annuel au titre des exercices budgétaires 2023 – 2024 – 2025.

Un bilan annuel sera réalisé afin d'assurer la bonne gestion technique et financière du programme.

Article 3 – Obligation de QFC

QFC s'engage à utiliser la subvention attribuée pour la mise en place du Programme « Quest for Industry » se traduisant par le recrutement et le déploiement d'un ETP à temps complet sur le seul territoire de m2A.

3.1 Utilisation du concours financier versé par m2A

Les missions confiées sont les suivantes :

- ↳ détection de projets de développements industriels innovants,
- ↳ accompagnement de start up et de créations d'entreprises.

Ces deux missions impliqueront une expertise dans l'innovation, l'ingénierie de projets, la recherche de financements et une bonne intégration dans l'écosystème.

Pour cette démarche, QFC s'engage à recruter un profil spécialisé dans ce type de missions qui pourra bénéficier de l'environnement ainsi que de l'ensemble des supports de QFC.

3.2 Comptes rendus

m2A sera tenue informée annuellement par QFC du déroulement des actions qui auront été menées à son initiative pour répondre aux objectifs de m2A.

Pour permettre à m2A d'exercer son contrôle sur leur exécution, QFC lui présentera avant le 30 juin 2024 un compte rendu annuel comprenant les documents ci-après énumérés.

3.2.1 Compte rendu financier

QFC établira un compte rendu financier qui attestera de la conformité des dépenses correspondantes aux missions d'intérêt général qu'elle aura réalisées pour répondre aux objectifs de l'Agglomération.

3.2.2 Compte rendu d'activités

Il devra préciser l'état de réalisation des actions menées au cours de l'exercice pour répondre aux objectifs de m2A.

La non production de ces documents dans les délais susvisés constituera une faute contractuelle susceptible d'entraîner la résiliation de la convention.

Article 4 - Modalités de versement

Le versement de la subvention de 60 000 € sera réalisé en début d'année sur demande adressée à m2A.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire du bénéficiaire QFC.

Article 5 - Reddition des comptes, présentation des documents financiers

Afin de permettre à m2A d'exercer son contrôle sur l'utilisation des concours financiers versés, QFC sera tenue de respecter les obligations comptables des entreprises privées et d'établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe, dûment certifiés par son commissaire aux comptes.

Les documents comptables devront faire apparaître clairement les activités réalisées par QFC en vue de la réalisation des missions d'intérêt général liées à la promotion économique du territoire, objet des présentes.

Le bilan et compte de résultats devront être communiqués à m2A dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale de QFC

Le cas échéant, informer la collectivité du nom du Commissaire aux comptes dans les trois mois suivant sa désignation

Article 6 - Transmission d'informations, participation aux réunions de m2A,

Les parties s'engagent à communiquer entre elles les informations nécessaires à la bonne exécution de cette convention. QFC s'engage à participer aux instances techniques et politiques de m2A.

Article 7 – Communication – Publicité – Promotion du territoire

QFC mentionnera sur ses supports de communication le soutien de m2A.

Plus globalement, QFC s'engage à communiquer et faire connaître auprès de ses partenaires le territoire et mentionner le soutien de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer sur les actions et projets portés par QFC dans le cadre de sa communication.

Article 8 - Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée de trois ans prolongeables avec accord des parties si la prolongation n'entraîne aucune modification substantielle du contrat (financement et engagements).

Article 9 - Résiliation de la convention

m2A se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect de QFC de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par m2A par lettre recommandée avec accusé de réception, QFC n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Article 10 - Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 3, 5, 6, 7 et 9, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement de la subvention déjà versée. Il en est de même en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération pour laquelle la participation a été obtenue.

Article 11 - Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de m2A.

Fait à Mulhouse, le
En deux exemplaires originaux

Pour Quest for Change
Le Président

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
Le Vice-Président

Pascal NEUVILLE

Laurent RICHE

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION FRANCE BIOVALLEY DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE
« FILIERE SANTE, BIEN ETRE ET SCIENCES DE LA VIE »**

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-Président Monsieur Antoine VIOLA, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 11 décembre 2023, ci-après dénommée "m2A",

d'une part

Et

Le Pôle de compétitivité « France Biovalley», association représentée par son Président Monsieur Stephan JENN, sise à 2 rue Marie Hamm à 67000 STRASBOURG, ci-après dénommée «Biovalley»,

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de sa stratégie économique, m2A souhaite intensifier ses efforts dans le domaine de l'Innovation pour lequel elle dispose de potentialités encore insuffisamment mises en valeur. En effet la pérennité, la diversification et le développement de son tissu économique dépendent de la capacité des entreprises et acteurs économiques à innover, à mettre en œuvre des projets et à créer des activités nouvelles. Cette stratégie est mise en œuvre avec ses partenaires économiques dont « France Biovalley » qui souhaite, avec, le soutien de m2A, densifier son action santé-medtech sur le territoire Sud Alsace.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de l'intervention financière 2023 de m2A pour soutenir une action de consolidation de la filière santé, bien être et sciences de la vie portée par le Pôle de compétitivité France Biovalley en lien avec les acteurs du territoire m2A.

Article 2 – Engagement m2A

m2A s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre de la démarche portée par Biovalley France au travers de l'attribution d'une subvention de 30 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Un bilan sera réalisé à l'issue de cette action afin d'assurer la bonne gestion technique et financière du programme.

Article 3 – Obligation de France Biovalley

France Biovalley s'engage à utiliser la subvention attribuée pour les missions décrites ci-après qui s'inscrivent dans les missions confiées aux Pôles de compétitivité telles que définies par l'Etat et les collectivités au travers de contrats d'objectifs 2024/2027.

3.1 Utilisation du concours financier versé par m2A

Les missions réalisées par France Biovalley sont les suivantes :

- ↪ cartographie des acteurs et de leurs marchés,
- ↪ analyse des besoins, projets d'innovation et potentiel de projets collaboratifs,
- ↪ proposition d'une préfiguration d'une feuille de route et d'une méthodologie labellisée par le Pôle de compétitivité France Biovalley

3.2 Comptes rendus

m2A sera tenue informée annuellement par France Biovalley du déroulement des actions qui auront été menées à son initiative pour répondre aux objectifs de m2A.

Pour permettre à m2A d'exercer son contrôle sur leur exécution, France Biovalley lui présentera avant le 30 juin 2024 un compte rendu comprenant les documents ci-après énumérés.

3.2.1 Compte rendu financier

France Biovalley établira un compte rendu financier qui attestera de la conformité des dépenses correspondantes aux missions d'intérêt général qu'elle aura réalisées pour répondre aux objectifs de l'Agglomération.

3.2.2 Compte rendu d'activités

Il devra préciser l'état de réalisation des actions menées au cours de l'exercice pour répondre aux objectifs de m2A.

La non production de ces documents dans les délais susvisés constituera une faute contractuelle susceptible d'entraîner la résiliation de la convention.

Article 4 - Modalités de versement

Le versement de la subvention de 30 000 € sera réalisé dès la signature du contrat.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire du bénéficiaire France Biovalley.

Article 5 - Reddition des comptes, présentation des documents financiers

Afin de permettre à m2A d'exercer son contrôle sur l'utilisation des concours financiers versés, France Biovalley sera tenue de respecter les obligations comptables des entreprises privées et d'établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe, dûment certifiés par son commissaire aux comptes.

Les documents comptables devront faire apparaître clairement les activités réalisées par France Biovalley en vue de la réalisation des missions d'intérêt général liées à la promotion économique du territoire, objet des présentes.

Le bilan et compte de résultats devront être communiqués à m2A dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale de France Biovalley

Le cas échéant, informer la collectivité du nom du Commissaire aux comptes dans les trois mois suivant sa désignation.

Article 6 - Transmission d'informations, participation aux réunions de m2A,

Les parties s'engagent à communiquer entre elles les informations nécessaires à la bonne exécution de cette convention. France Biovalley s'engage à participer aux instances techniques et politiques de m2A.

Article 7 - Communication – Publicité – Promotion du territoire

France Biovalley mentionnera sur ses supports de communication le soutien de m2A.

Plus globalement, France Biovalley s'engage à communiquer et faire connaître auprès de ses partenaires le territoire et mentionner le soutien de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer sur les actions et projets portés par France Biovalley dans le cadre de sa communication.

Article 8 - Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée de trois ans prolongeables avec accord des parties si la prolongation n'entraîne aucune modification substantielle du contrat (financement et engagements).

Article 9 - Résiliation de la convention

m2A se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect de France Biovalley de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par m2A par lettre recommandée avec accusé de réception, France Biovalley n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Article 10 - Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 3, 5, 6, 7 et 9 m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement de la subvention déjà versée. Il en est de même en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération pour laquelle la participation a été obtenue.

Article 11 - Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de m2A.

Fait à Mulhouse, le

En deux exemplaires originaux

Pour France Biovalley
Le Président

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
Le Vice-Président

Stephan JENN

Laurent RICHE

M. le Président : On va passer à la stratégie d'innovation : proposition de feuille de route par Laurent RICHE.

Je voudrais le féliciter pour sa présidence. Cela n'a pas été fait officiellement ici, Laurent, encore. Le féliciter pour sa présidence de l'ADIRA depuis la semaine passée. C'est vrai que c'est suite aux accords de Matignon qu'il fallait une nouvelle répartition en fin de compte de la gestion et de la gouvernance de l'ADIRA entre Région, Collectivité européenne d'Alsace et les EPCI que ce sont les EPCI qui ont ses deux premières années de présidence, après, ce sera au tour de la Région et on revient à la Collectivité européenne d'Alsace. Il fallait naturellement trouver cet équilibre entre les collectivités à travers nos connaissances et le pôle métropolitain, tout le travail qui a été fait et avec les cinq grandes intercommunalités d'Alsace.

Toutes nos félicitations dans cette mission noble qui est le développement économique et l'attractivité du territoire, sous les applaudissements des élus.

Applaudissements

M. RICHE : Merci. Je vais faire comme Rémy NEUMANN, je vous paye un coup avec l'apéro qui est offert par le Président après.

Merci beaucoup. Pour ne pas faire durer, je rentre dans la délibération sur l'innovation que je peux présenter à deux voix avec mon collègue Antoine VIOLA puisqu'il y a une partie qui le concerne, mais on va essayer de ne pas trop trainer sur le sujet.

Il s'agit de vous présenter une nouvelle étape de notre stratégie d'innovation. Sujet sur lequel nous avons engagé très fortement des politiques de l'agglomération depuis 2012 dans le cadre de l'innovation qui concerne plus particulièrement la requalification industrielle et la reconquête industrielle avec, entre autres, la démarche Campus industrie 4.0. L'idée est de repartir maintenant sur une feuille de route renouvelée dans le cadre de projet de territoire plus globalement pour pouvoir proposer un certain nombre d'actions en termes d'innovation qui vont permettre à notre territoire non seulement de continuer à être dynamique économiquement, mais pouvoir se réinventer et continuer à avancer en termes de développement économique.

On vous propose trois opérations, avec Antoine, qui sont dans cette délibération. Si tu me le permets, Antoine, je fais un tir groupé qui sont deux aspects qui concernent vraiment le développement économique et un troisième sur le pôle santé, dont un premier qui nous permet de nous associer à l'incubateur SEMIA avec un financement de 60 000 € qui va nous permettre de développer plus fortement l'innovation et essayer de faire émerger un certain nombre de projets qui sont portés en général par des *start-ups*, mais qui peuvent être portés par des grands comptes aussi au travers d'acteurs de recherche et développement.

Vous retrouvez tout cela dans la délibération avec les différents aspects :

- une subvention de 60 000 € à l'association « *Quest for industry* » ;
- un crédit de 80 000 € sur la phase 3 de *Blue industries*, dont nous avons déjà parlé sur la décarbonation, entre autres, avec l'association COP30 ;
- un crédit de 30 000 € pour une étude de faisabilité, création de la filière santé.

Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose, Antoine.

M. le Président : Antoine ne rajoute rien, on est d'accord.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 74 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

70° PLUI – CONVENTION D'ETUDES AVEC L'ADAUHR ATD 68 (532/8.4/2198C)

Mulhouse Alsace Agglomération, compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 1^{er} janvier 2020, est adhérente à l'ADAUHR-ATD depuis le 1^{er} janvier 2021 et fait depuis appel aux compétences de cette dernière.

L'« Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin-Agence Technique Départementale » (ADAUHR-ATD) a été créée entre le département du Haut-Rhin, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents sur le fondement des dispositions de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales

Cet établissement public administratif qui a repris les activités de la régie personnalisée « ADAUHR » créée en 2005 par le département du Haut-Rhin est chargé d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines suivants :

- l'urbanisme,
- l'aménagement du territoire,
- les constructions et aménagements publics,
- le patrimoine bâti,
- l'information géographique.

Depuis 2021, Mulhouse Alsace Agglomération s'est donc appuyée sur l'expertise technique et juridique de l'ADAUHR-ATD ainsi que sur sa connaissance du territoire communautaire pour faire face à l'important volume des procédures d'évolution des PLU des communes de l'Agglomération et ainsi répondre à leurs besoins.

Par délibération en date du 30 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), fixé les modalités de la concertation ainsi que les objectifs poursuivis.

Pour mener à bien ce projet qui s'inscrit dans un calendrier prévisionnel ambitieux qui vise à arrêter le futur PLUi à l'automne 2025, m2A s'appuie, dans le cadre du programme partenarial, sur l'AFUT Sud-Alsace qui finalise actuellement le diagnostic et l'accompagnera pour la définition des enjeux du territoire ainsi que pour la conduite de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En parallèle et conformément à la charte de gouvernance approuvée par son Conseil d'Agglomération le 20 mai 2019, Mulhouse Alsace Agglomération envisage de confier à l'ADAUHR-ATD la production des pièces écrites suivantes (notamment PADD, règlement et zonage) du futur PLUi.

Pour ce faire, un projet de convention d'études relevant du régime de la quasi-régie a été proposé à l'Agglomération. Dans ce cadre, la mission de l'ADAUHR-ATD se déclinerait en 5 phases à savoir :

- phase 1 : analyse et bilan des projets d'aménagement et de développement durable (PADD) et documents réglementaires des PLU en vigueur ;
- phase 2 : élaboration d'une première version du PADD (dite pré-PADD) ;
- phase 3 : élaboration du PADD ;
- phase 4 : réalisation des pièces réglementaires et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- phase 5 : finalisation du PLUi prêt à être arrêté.

Cette mission se poursuivra jusqu'à l'approbation du PLUi soit, selon le calendrier prévisionnel de la procédure, jusqu'au dernier trimestre de l'année 2026.

Le montant total de cette prestation s'élève, quant à lui, à 523 680 € et les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au budget.

Dépenses d'investissement : 523.680 euros Ligne de crédit : 28 676 Compte : 2031 Service gestionnaire : 532

Par ailleurs la réalisation du PLUi mobilise :

- un prestataire externe (Even Conseil) pour l'évaluation environnementale du projet – montant de la commande afférente (TF) : 180 k€ ;
- la chambre d'agriculture pour le diagnostic agricole (30 k€) ;
- et, comme précisé ci-dessus, les moyens en ingénierie de l'AFUT à hauteur de l'équivalent de 2 ETP.

Aussi et afin de permettre à m2A de s'appuyer sur les services de l'ADAUHR-ATD en complément de ceux mobilisés en régie (notamment du service planification) et de l'AFUT, il est proposé au Conseil d'Agglomération de signer la convention proposée.

Vu les statuts de l'ADAUHR-ATD,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 29 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération autorise son Président ou son Vice-Président délégué à signer la convention proposée.

P.J. : 1 projet de convention



Convention d'étude

pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Entre les soussignés :

L'ATD Alsace (Agence Technique Départementale) dénommée ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) représentée par son Président, M. Marc MUNCK, agissant en vertu de l'arrêté N° MC-2021-0010-DACI du 21 juillet 2021 du Président de la Collectivité Européenne d'Alsace portant désignation du Président de l'ADAUHR-ATD et de la délibération du Conseil d'Administration de l'ADAUHR n° 2022-101 du 22 décembre 2022,

Et

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par son Président, M. Jordan FABIAN, adhérente à l'ADAUHR-ATD Alsace, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du, désignée ci-après "le maître d'ouvrage",

il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention est établie en application de l'article L2511-1 à 5 du Code de la Commande Publique et s'inscrit dans la réglementation de la quasi-régie qui s'applique aux relations contractuelles existant entre m2A et l'ADAUHR-ATD Alsace.

Article 1 - Objet de la mission

L'ADAUHR-ATD Alsace apporte, par les présentes, au maître d'ouvrage qui accepte son concours pour les études relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal couvrant le périmètre de l'agglomération, selon les dispositions du code de l'urbanisme.

Article 2 – Contenu de la mission

La mission de l'ADAUHR-ATD Alsace pour l'élaboration d'un PLUi sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération se décomposera en 5 phases. Celles-ci tiennent compte de la répartition des missions entre les différents intervenants :

Phase 1 : Elaboration du diagnostic prévisionnel

Phase 2 : Elaboration du PRE-PADD

Phase 3 : Elaboration du PADD

Phase 4 : Réalisation des pièces règlementaires et des OAP

Phase 5 : PLUi prêt à être arrêté

Phase 6 : PLUi prêt à être approuvé

Chaque phase est détaillée dans l'offre financière annexée à la présente convention.

Article 3 – Délais

La durée prévisionnelle de la mission est basée sur le calendrier et le planning fournis par le maître d'ouvrage pour l'élaboration du PLUi. Ces délais prévisionnels courent à compter de la date de signature de la convention et/ou du devis.

Les retards dus à des motifs ou à des procédures indépendantes de la volonté de l'ADAUHR ne pourront pas lui être imputables, notamment les délais de fixation des différentes réunions prévues et les délais liés aux prises de décision.

Article 4 – Pénalités de retard

En cas de retard dû à sa seule responsabilité dans la présentation de ses documents d'étude, l'ADAUHR-ATD Alsace est, pour chacun des phases, passible de pénalités dont le montant par jour calendaire de retard est fixé à 35 (trente-cinq) euros HT.

Les retards dus à des motifs ou à des procédures indépendantes de la responsabilité de l'ADAUHR-ATD Alsace ne pourront pas lui être imputables et notamment les délais de fixation des différentes réunions prévues.

Article 5 - Prix et modalités de paiement

Le maître d'ouvrage règlera à l'ADAUHR-ATD Alsace le coût des études, sur la base d'un coût journalier défini comme suit :

- 1 jour de directeur d'études (DE) : 830 €
- 1 jour de chargé d'études (CE) : 630 €
- 1 jour d'assistant d'études (AE) : 500 €
- 1 jour de secrétariat technique (ST) : 500 €

Récapitulatif financier de la mission PLUi :

Coût total de la prestation	Temps estimé en jours			Coût € HT	TVA 20 %	Coût € TTC
	DE	CE	AE/ST			
Total Phase 1	2,5	29,5	8,0	24 660,00 €	4 932,00 €	29 592,00 €
Total Phase 2	4,0	12,5	1,5	11 945,00 €	2 389,00 €	14 334,00 €
Total Phase 3	10,5	51,5	31,0	56 660,00 €	11 332,00 €	67 992,00 €
Total Phase 4	13,0	268,5	73,5	216 695,00 €	43 339,00 €	260 034,00 €
Total Phase 5	4,5	75,5	17,0	59 800,00 €	11 960,00 €	71 760,00 €
Total phase 6	2,5	75,5	34,0	66 640,00 €	13 328,00 €	79 968,00 €
Total des phases	37,0	513,0	165,0	436 400,00 €	87 280,00 €	523 680,00 €

Etablie le 29 Septembre 2023 – Validité de l'offre : 90 jours

Selon offre financière détaillée annexée à la présente convention.

Modalités de paiement :

A l'issue de chaque phase, le maître d'ouvrage règlera le montant dû sur la base des factures correspondantes établies par l'ADAUHR. Les phases 1 et 2 peuvent être réglées en même temps.

Compte tenu de l'avancement de l'étude, l'ADAUHR aura la possibilité d'émettre des factures d'acomptes intermédiaires à l'intérieur de chaque phase.

Le paiement sera effectué sur présentation de factures détaillées à Mulhouse Alsace Agglomération.

Le solde de la dernière phase (solde final) se fera dans les mêmes conditions que pour les soldes intermédiaires et portera sur le décompte général et définitif.

Le paiement sera effectué au compte de la Paierie de la Collectivité européenne d'Alsace au profit de l'ADAUHR-ATD - IBAN FR43 3000 1003 07C6 8300 0000 086.

Prix unitaire d'une réunion supplémentaire ADAUHR :

Les réunions supplémentaires par rapport au devis proposé seront discutées et validées par le maître d'ouvrage. Le coût d'une telle réunion est calculé sur la base du coût jour du ou des intervenants à hauteur d'une ½ journée, déplacement compris. Si une préparation spécifique s'avère nécessaire en plus de la participation du ou des agents, elle fera l'objet d'une facturation validée par le maître d'ouvrage.

Les prix sont révisibles selon les modalités suivantes :

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois m0. **Le mois m0 est le mois d'octobre 2023.**

L'index de référence choisi est l'index ingénierie ING (Base 2010).

Au cas où l'étude est réalisée dans un délai inférieur à 12 mois, la clause de révision ne sera pas activée. Au cas où la durée d'exécution de l'étude est supérieure à 12 mois, une révision de prix sera activée.

La révision prévue est effectuée par application au prix de la convention d'un coefficient (C) de révision donné par la formule :

$$C = 0,15 + 0,85 Im/lo$$

dans laquelle :

lo : index ingénierie du mois m0 (mois d'établissement du prix)

Im : index ingénierie du mois m : ce mois est déterminé comme suit :

Im = indice de référence connu au moment de l'établissement de la dernière facture pour le calcul de la révision de prix du marché concerné.

Article 6 - Propriété des études

Le maître d'ouvrage est propriétaire de l'ensemble des documents d'étude édités dans le respect de la législation sur les droits d'auteurs et les droits de reproduction. L'ADAUHR-ATD Alsace assure l'archivage de l'ensemble des données et s'engage à les remettre à la première réquisition.

L'ADAUHR-ATD Alsace conserve la propriété intellectuelle des études. A ce titre, celles-ci ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que celles prévues par la présente convention et, par ailleurs, ne peuvent subir de modifications fondamentales sans l'accord explicite de l'ADAUHR-ATD Alsace. Les résultats des études peuvent être utilisés par l'ADAUHR-ATD Alsace dans le cadre général de ses missions d'aménagement du territoire.

Article 7 - Discretion

L'ADAUHR-ATD Alsace s'engage, pour son propre compte ainsi que pour celui des personnes travaillant pour elle, à garantir la discrétion des informations portant sur les études commandées par le maître d'ouvrage.

Elle s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Article 8 - Durée

La présente convention prendra fin à la remise du dossier du PLU intercommunal approuvé et après paiement du solde des études par le maître d'ouvrage.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception à l'issue d'un préavis d'un mois. Dans ce cas, la liquidation des frais engagés à la date de la décision d'arrêt des études interviendra dans un délai de 3 mois à compter de cette date. L'ADAUHR-ATD Alsace procédera à une facturation qui tiendra compte de l'état précis d'avancement des études et des dépenses y afférentes (frais de dossier, etc.).

Article 9 - Enregistrement

Le présent contrat n'ayant pas pour objet principal et direct la construction, la réparation ou l'entretien des biens de toute nature, est dispensé de la formalité des droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 647 du Code Général des Impôts, ainsi que du droit de timbre en application de l'article 1004, alinéa 2 du même code.

Fait en deux exemplaires originaux

Mulhouse, le.....

Colmar, le

Le Vice-Président de
Mulhouse Alsace Agglomération

Le Président de
L'ADAUHR-ATD Alsace

M. Rémy NEUMANN

M. Marc MUNCK

M. le Président : On continue par une convention d'études avec l'ADAUHR, Rémy.

M. NEUMANN : M. le Président, c'est dans le cadre du transfert de compétence PLUi. On s'entoure d'un certain nombre de partenaires, dont l'ADAUHR qui est le principal avec l'AFUT SUD ALSACE, mais également un prestataire externe, *Even* Conseil pour l'évaluation environnementale et la Chambre d'agriculture pour le diagnostic agricole.

Avec l'ADAUHR, on doit signer une convention qui s'élève à 523 680 € pour quatre années puisque cela va de 2023 jusqu'à 2026. L'ADAUHR va principalement s'occuper du PADD, du règlement, des OAP et la finalisation du PLUi lorsqu'on l'aura arrêté, je le souhaite, en 2026.

M. le Président : Merci, Rémy.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 73 + 17 procurations.

Ne prend pas part au vote (1) : Rémy NEUMANN.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

71° CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : AVIS SUR LA COMPOSITION PROPOSÉE PAR LA RÉGION (532/8.4/2230C)

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a institué une nouvelle instance : la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

A l'instar de la conférence des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT), qu'elle remplace, cette conférence régionale constitue une instance importante pour la mise en œuvre de l'objectif national de zéro artificialisation nette (dit objectif ZAN), sa territorialisation dans le cadre des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et sa mise en œuvre à l'échelle des SCOT et des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU(i)).

Cette instance aura, en effet, un rôle consultatif et sera, notamment, amenée à formuler des propositions pour la territorialisation de cet objectif national dans le SRADDET, des avis sur la qualification des projets d'envergure régionale, nationale ou européenne ainsi que sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

La composition et le nombre de membres de la conférence régionale de gouvernance sont déterminés par délibération du Conseil Régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre et des Conseils municipaux compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Aussi et conformément aux dispositions de l'article L1111-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Région Grand Est a, par courrier en date du 19 octobre 2023, transmis à Mulhouse Alsace Agglomération la proposition de composition suivante :

- 15 représentants de la Région,
- 10 représentants des structures porteuses d'un SCoT :
 - SCoT de l'Agglomération Messine
 - SCoT de la Région de Strasbourg
 - SCoT des Vosges Centrales
 - SCoT des Territoires de l'Aube
 - SCoT du Pays Barrois
 - SCoT de la Multipôle Nancy Sud Lorraine
 - SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg
 - SCoT du Pays de Langres
 - SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon
 - SCoT d'Épernay et sa Région
- 15 représentants des EPCI compétents en matière des documents d'urbanisme dont un par département et un minimum de trois représentants des territoires non couverts par un SCoT :
 - Communauté de communes Ardennes Thiérache
 - Communauté de commune du Pays Rethélois
 - Communauté de communes du Pays d'Othe
 - Communauté urbaine du Grand Reims
 - Communauté d'agglomération de Chaumont
 - Communauté de communes du Bassin de Pompey
 - Métropole du Grand Nancy
 - Communauté d'agglomération du Grand Verdun
 - Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne
 - Eurométropole de Metz
 - Communauté de communes de Hanau la Petite Pierre
 - Eurométropole de Strasbourg
 - **Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération**
 - Communauté de communes de l'Ouest Vosgien
 - Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme :
 - Commune d'Andolsheim (68)
 - Commune de Ville-sur-Arce (10)
 - Commune de Sainte-Barbe (88)
 - En cours de désignation
- 7 représentants des communes avec document d'urbanisme :
 - Commune de Sierentz (68)
 - Commune de Saint-Pouange (10)
 - Commune de Thaon-les-Vosges (88)
 - En cours de désignation
- 1 représentant de chaque département, siégeant à titre consultatif,
- 5 représentants de l'Etat,
- 2 représentants des agences de l'eau ;
 - Agence de l'eau Rhin-Meuse
 - Agence de l'eau Seine-Normandie

- 1 représentant des Parcs Naturels Régionaux :
 - Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- 1 représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'industrie,
- 1 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture,
- 1 représentant de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

En proposant cette composition, beaucoup plus large que celle qui s'imposerait à défaut de proposition, la Région assure une meilleure représentation des décideurs en responsabilité de l'aménagement des territoires et double, notamment, le nombre des représentants des structures porteuses de SCOT.

Mulhouse Alsace Agglomération disposera, ainsi, d'un représentant au sein de cette nouvelle instance et pourra donc poursuivre le travail réalisé jusqu'alors par l'agglomération dans le cadre de la conférence des SCOT où elle était représentée par Monsieur Rémy Neumann, Vice-Président en charge de l'urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'émettre un avis favorable sur la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols transmise par la Région Grand Est et de désigner Monsieur Rémy Neumann, Vice-Président en charge de l'urbanisme comme représentant titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération au sein de cette instance ainsi que Monsieur Francis HILLMEYER, Conseiller délégué, comme représentant suppléant en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-9-2,

Vu la loi n°2023-360 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

Vu la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance en date du 19 octobre 2023 transmise par le Président de la Région Grand Est,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- émet un avis favorable sur la composition et le nombre de membres de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ;
- approuve la désignation de Monsieur Rémy NEUMANN, Vice-Président en charge de l'urbanisme, comme représentant titulaire de Mulhouse Alsace Agglomération au sein de cette nouvelle instance et celle de Monsieur Francis HILLMEYER, Conseiller délégué, comme représentant suppléant en cas d'empêchement du représentant titulaire ;
- charge Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'urbanisme de la mise en œuvre de la présente délibération.

M. le Président : Toujours Rémy sur un avis sur la composition de la Conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

M. NEUMANN : Dans le cadre de l'application de la loi ZAN, La loi du 20 juillet 2023 a changé un peu les éléments puisque cette loi a institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols qui remplace notamment la conférence des SCOT.

Dans ce cadre-là, la région Grand Est, a déterminé un certain nombre de représentants pour participer à cette conférence. Je peux dire que c'est la région qui a délibéré toute seule pour faire la désignation.

Dans notre Département, nous sommes les seuls représentants du 68 en tant qu'EPCI. Il n'y a pas de Scot représenté dans le 68. Il y a également deux communes du Haut-Rhin qui ont été retenues avec Andolsheim et Sierentz. Donc, il faut qu'on approuve la composition de ce comité qui, par hasard, comporte 39 membres, exactement le nombre des communes de l'agglomération mulhousienne.

M. le Président : Merci Rémy. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions.

Pour : 73 + 17 procurations.

Ne prend pas part au vote (1) : Rémy NEUMANN.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

72° PARC DES EXPOSITIONS : BILAN ANNUEL 2022 **(5341/1.2.3/2211C)**

Par délibération du 22 juin 2012, le Conseil d'Agglomération a confié l'exploitation du Parc des expositions à Mulhouse Expo SAEML pour une durée de 10 ans.

Le contrat de délégation de service public, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2012, a été prolongé pour une durée de trois ans par avenant n°1 du 20 décembre 2013. Il prendra donc fin le 30 décembre 2025. L'avenant n° 2 du 29 avril 2016 a intégré dans le périmètre d'exploitation 23 746 m² supplémentaires (foncier de l'ex ANARF), portant le total à 120 496 m². Par avenant n°3, l'autorité délégante a confié à Mulhouse Expo SAEML la réalisation de travaux d'amélioration et d'agrandissement pour un montant estimatif de 13,45 M€HT et répartis en trois phases : l'aménagement d'une zone événementielle extérieure (ZEE), la construction d'une nouvelle halle nord (NHN) de 3 000 m² et la rénovation des 10 000 m² des bâtiments existants.

Plus généralement, la délégation a principalement pour objet l'exploitation, la gestion, et l'entretien de l'équipement du parc des expositions, la poursuite des manifestations existantes, le développement de nouveaux événements. Elle vise généralement le positionnement du parc comme un outil économique majeur du territoire ainsi que la promotion et la communication pour contribuer au développement du tourisme d'affaires à l'échelle de m2A.

Elle porte enfin sur le maintien en bon état de l'équipement et son renouvellement.

Dans le cadre de l'exploitation du Parc des Expositions, le délégataire :

- organise des foires et des salons,
- loue des espaces pour l'accueil de salons, congrès, colloques...
- dispose également de la possibilité d'organiser des spectacles.

Au titre de l'occupation du domaine public, le délégataire verse à la collectivité une redevance annuelle composée :

- d'une part fixe dont le montant est fixé à 300 000 €HT (hors révision),
- d'une part variable représentant 3,20 % du chiffre d'affaires.

Conformément aux articles L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L3131-5 du Code de la Commande Publique, le délégataire a transmis à la collectivité le rapport annuel pour l'exercice 2022 qui a été marqué par les points suivants :

1) Manifestations et évènements

En 2022, dernière année marquée par la séquence de pandémie du COVID, le Parc a accueilli **87 manifestations** - soit 39 de plus par rapport à 2021 (48) - dont 11 nouveaux clients - et 18 de moins par rapport à 2019, année d'exploitation la plus représentative.

A) Manifestations organisées par Mulhouse Expo SAEML

Mulhouse Expo SAEML a organisé en propre 7 manifestations (dont 2 nouvelles*) :

- Salon Extérieurs et Jardin (11 au 13/03/2022)
- Salon de l'Immobilier (02 au 03/04/2022)
- Foir'Expo (14 au 22/05/2022)
- EuroSupply Chain* (02/06/2022)
- Journées d'Octobre et Folie'Flore (06 au 16/10/2022)
- Ma Planète Bio* (11 au 13/11/2022)
- BE4.0 Industrie du futur (29 et 30/11/2022)

Seul le salon Festivitas (04 au 06/02/2022) a été annulé pour la deuxième année consécutive pour cause de crise sanitaire.

- a) La 6^{ème} édition du **Salon Extérieurs et Jardin** (11 au 13/03/2022), salon sur le thème du jardinage et des aménagements extérieurs, a retrouvé une belle fréquentation visiteurs (environ 17 000 personnes) malgré une réduction de 10% de la surface de l'événement.
- b) La fréquentation du **Salon de l'Immobilier** (02 et 03/04 2022) a été identique à celle de 2019 (1 500 visiteurs) malgré deux années d'absence en raison de la crise sanitaire.
- c) Après deux éditions annulées en 2020 et 2021, la **Foir'Expo** (14 au 22/05/2022) a été revue et redynamisée avec l'organisation de 4 soirées concert qui ont rassemblées près de 10 000 spectateurs. L'exposition LEGO a été reconduite ainsi que le concept'store déco'foli sur plus de

1 200 m². Côté exposants, seuls 255 (contre 295 en 2019) étaient présents.

- d) La 1^{ère} édition du salon professionnel, **EuroSupply Chain** (02/06/2022) dédié aux professionnels du transport et de la logistique (services de transport et logistique, équipement, manutentions et emballages, services aux entreprises...) a regroupé 60 exposants et partenaires et accueilli environ 660 visiteurs.
- e) **Les Journées d'Octobre** 62^{ème} édition (06 au 16 octobre 2022) ont compté 258 exposants. La manifestation a battu un record de fréquentation en accueillant près de 154 000 visiteurs (contre 152 000 en 2019).
La 22^{ème} édition de **Folie'Flores**, sur la thématique de l'arbre, a permis de découvrir près de 17 jardins à travers ½ kilomètre de promenade avec des effets visuels, sonores et aquatiques. La couverture presse nationale, régionale et locale a été particulièrement importante.
- f) La 1^{ère} édition du salon **Ma Planète Bio** (11 au 13/11/2022) s'est déroulé sur 3 journées sur 4 000 m² et accueilli 7 200 visiteurs.
- g) La 6^{ème} édition du salon **Industries du Futur ou BE 4.0** (29 et 30 novembre 2022), qui s'adresse aux filières industrielles (entreprises, start'up, organismes de formation, de conseils et de services), a été articulée autour de la thématique des transitions numériques, environnementales, industrielle et humaines et à accueilli près de 290 exposants et plus de 5 700 visiteurs.

Les produits de ces manifestations (2 635 058 €) représentent 54 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2022 par le délégataire (contre 43 % en 2021 et 60% en 2019).

B) Autres événements

Il s'agit de 27 événements organisés par l'agglomération et ses communes membres ainsi que 53 événements organisés par d'autres organismes (spectacles, salons, réunions privées).

Les produits de ces manifestations (2 189 780 €) représentent 45 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2022 par le délégataire.

2) Personnel

Pour l'année 2022, l'effectif moyen est de **25,08 équivalent temps plein** (contre 25,05 en 2021 et 28,64 en 2019) répartis de la manière suivante :

- 24,46 CDI,
- 0,62 CDD > 3 mois,
- 0,00 CDD < 3 mois.

3) Bâtiment et investissements

La SAEML a réalisé **76% de l'obligation d'investissement** de la DSP (hors projet d'agrandissement) au 31/12/2022.

En 2022, la SAEML a réalisé des **prestations d'entretien et de maintenance pour un montant de 183 583 €** :

- réduction de la consommation d'énergie – Remplacement des ballons d'eau chaude des cuisines par un système de production instantané électrique. Réduction des consommations gaz des équipements de chauffage en affinant les consignes dans la Gestion Technique Centralisé ;
- travaux d'étanchéité : reprise de 150 m de couvertines ;
- achat d'une guérite accès zone de service ;
- remplacement du serveur informatique ;
- remise en état des sols et murs des loges de la halle 3000 ;
- installation d'abris vélos sécurisés pour les salariés et supports vélos pour les visiteurs ;
- remplacement des bacs à féculés et graisse du labo et des halls ;
- remplacement d'une partie des coffrets électriques extérieurs ;
- études diverses (amélioration de la détection incendie dans les bureaux, éclairage leds des parkings, remplacement des portes camions, amélioration du confort été et hiver des salles de conférence, vidéosurveillance, mur anti-voiture bélier).

Pour le réaménagement du parvis prévu par l'avenant n° 1 (2 M€) la SAEML a réalisé 1,8 M€.

Pour le **projet d'agrandissement**, le Parc a acquitté en 2022 des prestations pour un montant de 1 133 461 € :

- zone Événementielle Extérieure (ZEE) : finition des travaux d'installation des réseaux et de la zone d'accueil du village forain pour la Foire Kermesse ;
- nouvelle Halle Nord (NHN) : démarrage des travaux de terrassement et de la mise en place des pieux qui ont été retardés par la découverte de matériaux impactés non identifiés lors des sondages préventifs ;
- rénovation des anciens bâtiments (RAB) : études menées dans le cadre d'une consultation de conception-réception. Cependant, au vu des propositions remises par les candidats et de l'augmentation des coûts de la Nouvelle Halle Nord, il a été décidé de sortir les travaux de rénovation des anciens bâtiments du programme initial et de reporter l'opération dans le programme de la nouvelle délégation de service public (à partir de 2026).

4) Bilan financier

	2022	2021	2019
Chiffre d'affaires HT	4 852 975 €	3 056 298 €	5 333 246 €
Total des produits	5 405 272 €	4 399 382 €	5 790 276 €

Total des charges (y compris impôts sur les bénéfices)	5 915 051 €	3 299 009 €	5 719 737 €
Résultat d'exploitation	- 569 801 €	1 050 553 €	78 368 €
Résultat net de l'exercice	- 509 780 €	1 100 373 €	70 839 €
Excédent brut d'exploitation	- 320 587 €	1 324 933 €	373 600

- le **chiffre d'affaires 2022** s'établit à **4 852 975 €**. Il enregistre une augmentation de 1,8 M€ par rapport à 2021 (soit +59 %) et a quasiment atteint le chiffre d'affaires de 2019 : -480 K€ (soit -9%) ;
- le **total des produits** (chiffre d'affaires + subventions d'exploitation, reprise sur provisions et transfert de charges) de l'exercice (5 405 272 €) est en hausse de 1,57 M€ par rapport à 2021, soit + 55%. Il est en diminution de 7% par rapport à 2019 notamment en raison de la fermeture du Parc en janvier et février 2022.

Les produits sont répartis de la manière suivante :

- manifestations commerciales :	2 635 058 €
- activités locatives et spectacles :	2 189 780 €
- autres (prestations) :	<u>28 137 €</u>
Chiffre d'affaires :	4 852 975 €
- autres produits (subventions d'exploitation, reprise sur provisions, transfert de charges) :	552 297 €

- le **total des charges** (5 915 051 €) est en hausse de 2,6 M€ par rapport à l'année précédente, soit +79 % en raison notamment de :
 - l'investissement dans 4 concerts durant la Foir'Expo (+500 K€) ;
 - la création de 2 nouveaux salons : EuroSupplyChain (+120 K€) et Ma Planète Bio (+50 K€) ;
 - une augmentation des dépenses (fluides, assurance nouvelle halle) et de la redevance.

A noter cependant, que par rapport à 2019, le total des charges est en hausse modeste de +3%.

- le **montant de la redevance** versée à la collectivité et actée dans le rapport d'activités du Parc Expo s'élève à 499 744 €HT (contre 201 019 €HT en 2021 après exonération exceptionnelle de 208 621,08 €HT accordée par la collectivité) et 483 099 €HT en 2019) ;
- le **résultat d'exploitation** redevient négatif : -569 800 € (contre un bénéfice de 1 050 553 € en 2021 et de 78 368 € en 2019). Il résulte de la hausse des charges supérieures à l'augmentation du chiffre d'affaires ;

- **le résultat net de l'exercice** est de - 509 780 €, contre +1 100 373 € en 2021 et +70 839 € (y compris le crédit d'impôt), soit une diminution de 590 000 € ;
- **le résultat financier** est positif (+5 291 €) et est quasiment identique à celui de 2021 (+4 976€) ;
- **le résultat exceptionnel** est positif de 54 730 873 € (contre 44 743 € en 2021) et résulte principalement de la reprise en produit d'une partie de la subvention d'équipement (proportionnellement aux amortissements des travaux du parvis).

4) Synthèse

Après deux mois de fermeture (janvier et février 2022) puis une reprise progressive jusqu'à l'été, la tendance s'est inversée à partir du 2ème semestre 2022.

Malgré un résultat net négatif (-509 780 €), le chiffre d'affaires a augmenté de 59% par rapport 2021. Il a quasiment atteint le chiffre d'affaires de 2019, année d'exploitation la plus représentative.

En année pleine, avec le lancement de deux nouvelles manifestations (EuroSupply Chain et Ma Planète Bio) et leur dynamique positive, les perspectives d'évolution restent très favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du bilan annuel 2022 de Mulhouse Expo SAEML.

PJ : 1 rapport annuel 2022

RAPPORT DU DELEGATAIRE MULHOUSE EXPO SAEML

CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005
Articles L. 1411-3 et R. 1411-7**

**Contrat de Délégation de Service Public
Chapitre 6, Articles 42, 43, 44 et 45**

Exercice 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	4
RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	5
I. COMPTE RENDU TECHNIQUE	7
1. BILAN d'ACTIVITE.....	7
1.1. Analyse du Portefeuille d'activités	9
1.2. Bilan des manifestations organisées par Mulhouse Expo	10
1.3. Actions de promotion, de communication et de marketing menées	12
2. COMMUNICATION ANNUELLE D'INDICATEURS de QUALITE avec ANALYSE.....	15
2.1. Nombre de contacts « prescripteurs de manifestations et d'événements ».....	15
2.2. Taux de concrétisation/actions engagées en matière de promotion de l'équipement et des modalités de prospections engagées	15
2.3. Indices de satisfactions des usagers.....	16
2.4. Indicateurs de suivi de l'ensemble du bâtiment	17
2.5. Remarques des contrôleurs sécurité, sanitaires et autres contrôleurs	20
3. BILAN d'ENTRETIEN et des TRAVAUX REALISES	21
4. MISE à JOUR de l'INVENTAIRE	24
5. SITUATION du PERSONNEL.....	25
6. MISE à JOUR de la LISTE des SOUS-TRAITANTS	25
II. COMPTE RENDU FINANCIER	29
1. COMPTE D'EXPLOITATION.....	29
Le compte d'exploitation cf. annexe 13 du contrat de DSP figure en Annexe 15	29
2. RAPPORT de GESTION	29
2.1. CROISSANCE DE L'ENTREPRISE, EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES	29
2.2. RENTABILITE BRUTE ET NETTE DE L'EXPLOITATION, RESULTAT NET DE L'EXERCICE, CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	32
2.3. L'EQUILIBRE FINANCIER.....	33
3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT au 31.12.2022 certifié par le Commissaire aux Comptes.....	34
III. SUIVI D'ACTIVITE et du CHIFFRE d'AFFAIRES	34
LISTE DES ANNEXES	35
Annexe 1 : Manifestations accueillies en organisées en 2022	36
Annexe 2 : PARTENARIATS 2022	39
Annexe 3 : Envoi Newsletter 2022	41
Annexe 3.1 : Plan de communication Extérieurs & Jardins 2022.....	43
Annexe 3.2 : Plan de communication Salon de l'Immobilier 2022.....	44

Annexe 3.3 : Plan de communication Foir'Expo 2022.....	45
Annexe 3.4 : Plan de communication Euro Supply Chain 2022.....	46
Annexe 3.5 : Plan de communication Journées d'Octobre 2022	47
Annexe 3.6 : Plan de communication Ma Planète Bio 2022	48
Annexe 3.7 : Plan de communication BE4.0 2022.....	49
Annexe 4 : Statistiques informatiques	50
Annexe 5 : Bilan Communication Digitale Foir'Expo	53
Annexe 6 : Bilan Communication Digitale Journées d'Octobre.....	70
Annexe 7 : Fiche d'évaluation d'un salon organisé par Mulhouse Expo.....	84
Annexe 8 : Fiche d'évaluation d'un événement organisé par un client extérieur	85
Annexe 9 : Résultats de l'évaluation des différentes manifestations	86
Annexe 10 : Résultats de l'évaluation d'événements organisés par des clients extérieurs.....	92
Annexe 11 : Contrôles périodiques effectués au 31/12/2022	93
Annexe 12 : Liste des entreprises chargées de la maintenance.....	95
Annexe 13 : Liste des investissements « Renouvellement /Maintenance »	97
Annexe 14 : Inventaire au 31.12.2022	101
Annexe 15 : Organigramme de la société	140
Annexe 16 : Liste des sous-traitants.....	141
Annexe 17 : Compte d'exploitation (annexe 13 de la DSP).....	144
Annexe 17.1 : Comptes de résultats condensés 2018-2022	146
Annexe 17.2 : Comparaison des produits et des charges	146
Annexe 17.3 : Soldes intermédiaires de gestion et de Capacité d'Autofinancement 2018-2022.....	148
Annexe 17.4 : Tableau financier comparatif 2018-2022	150
Annexe 17.5 : Bilans condensés en grandes masses 2018-2022.....	150
Annexe 18 et 19 : Bilan et Compte de résultats au 31.12.2022	152
Annexe 20 : Suivi de l'activité et du chiffre d'affaires (cf. annexe 14 du contrat de la DSP)	152

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de retracer pour l'exercice 2022, l'activité de l'équipement délégué par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) à Mulhouse Expo SAEML, dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 20 juillet 2012 des trois avenants signés le 14 janvier 2014, le 29 avril 2016 et le 10 octobre 2019.

Le présent rapport répond aux exigences d'informations demandées par l'autorité délégante et telles qu'elles sont prévues aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, ce rapport comporte trois parties :

- **Le compte rendu technique qui intègre :**
 - Le bilan d'activité
 - La communication annuelle d'indicateurs de qualité
 - Le bilan d'entretien et des travaux réalisés
 - La mise à jour de l'inventaire
 - La situation du personnel
 - La mise à jour de la liste des sous-traitants

- **Le compte rendu financier qui intègre :**
 - L'analyse des conditions financières de l'exploitation
 - Le compte d'exploitation
 - Le bilan et le compte de résultat au 31.12.2022 certifiés par le commissaire aux comptes

- **Les annexes**

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions, conclu pour une durée de 10 ans, entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et Mulhouse Expo SAEML, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2012.

La signature de l'avenant n°1 à la délégation de service public le 14 janvier 2014, prolongeant la durée jusqu'au 30 décembre 2025 en contrepartie de la réhabilitation du parking du Parc des expositions, –a permis à la société d'investir pour accueillir ses clients dans un environnement plus conforme aux attentes qu'ils peuvent légitimement avoir.

L'allongement de 3 ans de la durée de la délégation de service public autorise une meilleure répartition des charges d'amortissements et ouvre la voie à des actions de développement sur un plus long terme.

La signature de l'avenant n°2 à la délégation de service public le 29 avril 2016 a permis d'intégrer dans le périmètre d'exploitation du Parc Expo 23 746m² de surface supplémentaire non bâtie.

La signature de l'avenant n°3 à la délégation de service public le 10 octobre 2019 a confié à Mulhouse Expo la réalisation de travaux d'amélioration et d'extension du Parc Expo sur la période 2019-2025 pour un montant estimé à 13,45 millions d'euros HT.

La réalisation des travaux d'amélioration fonctionnelle des bâtiments existants ainsi que la construction de nouveaux équipements, rendus nécessaires tant aux visiteurs qu'aux utilisateurs, permettra une amélioration de l'exécution du service public.

Elle est répartie en plusieurs phases :

- Aménagement d'une Zone Événementielle Extérieure (ZEE)
- Construction d'une Nouvelle Halle Nord (NHN) de 3000m²
- Rénovation des 10 000m² des Anciens Bâtiments (RAB)

Objet :

La délégation porte notamment sur :

- L'exploitation, la gestion et l'entretien de l'équipement du parc des expositions
- L'engagement des travaux nécessaires :
 - o Au maintien en bon état du niveau de l'équipement et à son renouvellement
 - o À l'amélioration fonctionnelle du bâtiment et à l'acquisition de nouveaux équipements
 - o À l'amélioration thermique du bâtiment.
- La poursuite des manifestations existantes
- Le développement de nouveaux événements
- Le positionnement du parc expo comme un outil économique majeur du territoire
- La promotion et la communication du parc expo pour contribuer au développement du tourisme d'affaires de la collectivité

Répartition du risque investissement et exploitation

Le délégataire exploite les équipements à ses risques et périls. Il prend en charge l'ensemble des dépenses liées à l'entretien et au renouvellement des équipements.

Le délégant prend en charge :

- Le renouvellement du clos et du couvert lorsque l'opération couvre une superficie de plus de 100 m²
- La voirie, les parkings et les réseaux divers lorsque l'opération couvre une superficie au sol de plus de 1000m².
- Les opérations de renouvellement sur le système d'extraction des gaz du sol.

Redevance due par le délégataire

Au titre de l'occupation du domaine public, le Délégataire verse à la Collectivité une redevance annuelle.

Le présent contrat est consenti et accepté moyennant le paiement par le Délégataire d'une redevance annuelle composée de :

- Une part fixe qui est acquise dans tous les cas à la Collectivité fixée à 300 000 € HT revalorisée en fonction de la formule fixée dans la DSP (344 478€ en 2022)
- Une part variable représentant 3,20 % du chiffre d'affaires

Répartition du capital social

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
<u>1^{er} groupe</u>			
<u>Collectivités territoriales</u>			
Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) 2 rue Pierre et Marie Curie 68200 MULHOUSE	136 260	2 180 160€	53,93
Ville de Mulhouse 2 rue Pierre et Marie Curie 68200 MULHOUSE	34 893	558 288€	13,81
Total 1^{er} groupe	171 153	2 738 448€	67,74
<u>2^{ème} groupe</u>			
« Autres »			
Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole 8 rue du 17 Novembre 68100 MULHOUSE	48 837	781 392€	19,33
Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne 3 rue François de Curel 57000 METZ	7 841	125 456€	3,10
Banque Fédérative du Crédit Mutuel 4 rue Frédéric-Guillaume RAIFFENSEN 67913 STRASBOURG	7 841	125 456€	3,10
Association « Journées d'Octobre de Mulhouse » 120 rue Lefebvre 68100 MULHOUSE	11 649	186 384€	4,61
Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) 3 avenue d'Europe 67300 SCHILTIGHEIM	2 221	35 536€	0,88
Caisse d'Epargne Grand Est Europe 1 Avenue du Rhin 67100 STRASBOURG	750	12 000€	0,30
Crédit Agricole Alsace Vosges 1 place de la Gare 67000 STRASBOURG	2 157	34 512€	0,85
Chambre d'Agriculture région Alsace 11 rue Jean Mermoz 68127 STE CROIX EN PLAINE	200	3 200€	0,08
Total 2^{ème} groupe	81 496	1 303 936€	32,26
TOTAL GENERAL	252 649	4 042 384	100
Valeur nominale de l'action : 16 €			

I. COMPTE RENDU TECHNIQUE

1. BILAN d'ACTIVITE

Cette année à l'image des précédentes, a encore été marquée par la COVID ; l'entreprise a été quasiment fermée en janvier et février puis l'activité a repris progressivement jusqu'à l'été. La SAEML a accueilli 87 évènements et en a organisé 7 dont 2 nouveaux :

- Euro Supply Chain, un salon professionnel ayant eu lieu en juin
- Ma Planète Bio, un salon grand public ayant eu lieu en novembre

Ces deux nouveaux salons ont été des réussites et pourraient trouver leur place dans le calendrier des évènements régionaux.

Seul le salon Festivitas n'a pas été maintenu début février. La tentative de relance de la Foir'Expo n'a pas été à la hauteur escomptée de l'investissement dans le concept des spectacles en organisant 4 concerts pendant la Foire.

Cette année de reprise a permis d'obtenir des records en nombre de visiteurs sur les 10 mois d'ouverture, même si les efforts engagés pour renouveler la Foire n'ont pas donné les résultats escomptés.

Le chiffre d'affaires a atteint 4,85M€ (+59% par rapport au CA 2021 et à -9% du CA 2019, CA le plus élevé de la SAEM depuis son existence) et les charges sont quant à elles plus élevées et atteignent 5,91M€.

Il y a plusieurs causes qui se cumulent :

- Investissement dans les nouveaux salons : Euro Supply Chain et Ma Planète Bio,
- Investissement dans la Foir'Expo,
- Un surcoût des prestations suite à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine.

Conformément aux engagements pris en 2019, la SAEML a engagé les travaux pour l'Aggrandissement du Parc Expo (APE). La première tranche des travaux de la Zone Événementielle Extérieure (ZEE) a été réalisée pour un budget de 979K€.

Concernant la Nouvelle Halle Nord (NHN), les travaux ont débuté depuis début janvier 2022 mais le chantier a pris un an de retard. Les travaux ont malheureusement été fortement contraints par la découverte d'une importante poche de pollution qui n'avait pas été identifiée lors des sondages préventifs. Cette dépollution a été gérée en étroite collaboration avec les services de m2A, propriétaire du terrain.

Au cours de cette 1ère année de travaux, la SAEML a réglé 1 779 883€, soit près de 20% du budget prévisionnel du projet.

Le projet concernant les travaux de Rénovation des Anciens Bâtiments a été mené jusqu'à l'attribution du marché de conception/réalisation. Les études proposées par 2 groupements différents répondaient de manière différente à la problématique.

Les coûts liés à la construction subissant une forte hausse suite aux différentes crises économiques et sanitaires, m2A a pris la décision de continuer le projet de la construction de la NHN tout en restant dans le budget des 13,45 millions, et de reporter le projet de Rénovation des Anciens Bâtiments dans la prochaine DSP. La procédure du marché de conception-réalisation a été stoppée.

Nombre total d'événements et de manifestations accueillies sur le site

	Nbre 2018	%	Nbre 2019	%	Nbre 2020	%	Nbre 2021	%	Nbre 2022	%	Ecarts 2022/2021
Privé	69	62,7%	64	61,0%	27	55,1%	13	27,1%	38	43,7%	25
Public	41	37,3%	41	39,0%	22	44,9%	35	72,9%	49	56,3%	14
Total	110	100%	105	100%	49	100%	48	100%	87	100%	39

Comparatif	2018	2019	2020	2021	2022	Ecarts 2022/2021
Nombre de manifestations et autres actions organisées par :	110	105	49	48	87	39
- Clients fidèles	93	98	44	47	76	29
- Nouveaux clients	17	7	5	1	11	10
Dont nouveaux produits	24	11	6	6	11	5
Point d'Ex						
- Événement sur et hors site	1	1	0	0	0	0
- Locations de matériel	2	2	0	1	0	0
Manifestations organisées par Mulhouse Expo :						
- Salon de l'Immobilier						
- Festi'Vitas						
- Foire Internationale						
- Journées d'Octobre						
- Salon Extérieurs & Jardin						
- Salon Fête de la Roue	9	9	4	2	7	5
- Solutions Elec						
- Ma planète Bio						
- Festival des Véhicules Anciens						
- Euro Supply Chain						
- Salon Industrie Du Futur						

La liste récapitulative, chronologique, des événements organisés en 2022 figure en Annexe 1

Le nombre de visiteurs, d'exposants et de surfaces loués (m²)

Chiffres communiqués à l'Office de Justification des Statistiques des Foires et des Salons

Événements	Durée (jours)	Fréquentation	Nombre d'exposants	Surface louée
Festivitas	<i>Annulé</i>			
Salon Extérieurs & jardin	3	16 718	93	3 826
Foir'Expo	9	51 983	200	12 519
Euro Supply Chain	1	658	43	526
Journées d'Octobre et Folie'Flore	11	153 851	258	18 392
BE 4.0	2	5 729	293	4 208
TOTAL	27	228 894	691	40 374

1.1. Analyse du Portefeuille d'activités

• Les **produits dits de « location »** ou des **« activités réceptives »**, qui comprennent l'ensemble des recettes provenant des locations d'espaces (halles, salles, extérieur, restaurant) y compris les spectacles, ainsi que les prestations de services rattachées, représentent cette année 45 % du chiffre d'affaires total. Ce chiffre a augmenté de 472 K€ (+27%) pour s'établir à 2 190 K€.

L'activité des salons grand public, des fêtes d'entreprise, des spectacles a repris sur le 2^e semestre avec presque 50% des événements organisés sur les 4 derniers mois de l'année.

L'analyse fait ressortir que Mulhouse Expo a :

- Accueilli cette année 87 manifestations, dont 76 clients fidèles
- Accueilli 11 nouveaux clients
- Proposé 11 nouveaux « produits »
- m2A et la Ville de Mulhouse ont organisé ou accompagné 27 événements.

Type de manifestations	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 2022/2021
Congrès avec expo	1	1	0	0	2	2
Congrès sans expo	9	1	1	0	4	4
Réunions d'entreprises	36	39	24	22	35	13
Foires (y compris Foire Kermesse)	3	3	2	2	3	1
Salons grand public	26	29	13	15	24	9
Salons professionnels	5	3	2	1	3	2
Formations – examens – concours	0	8	0	0	1	1
Spectacles, manifestations culturelles, culturelles et sportives	12	8	3	4	8	4
Point d'EX	1	1	1	0	0	0
Autres événements (réunions politiques, réceptions, banquets, fêtes familiales, vœux....)	15	12	3	4	7	3
Total *	108	105	49	48	87	39

Le tableau « Marché » fait ressortir que :

- 37 % des événements impliquent des partenaires institutionnels. Le soutien des collectivités est plus que jamais capital pour l'activité du Parc Expo.
- Le nombre d'événements portés par les entreprises a bien repris et a dépassé 2020 (+9) et 2021 (+11)
- Le nombre de manifestations portées par des organisateurs privés a nettement augmenté depuis les 4 dernières années (+9 par rapport à 2021)
- Les associations sont en augmentation en 2022 (+7)

	%	Nbre 2018	%	Nbre 2019	%	Nbre 2020	%	Nbre 2021	%	Nbre 2022	%	Ecart 2022/2021
Personnes privées	7,7%	7	6,4%	4	3,8%	0	0,0%	3	6,3%	12	13,8%	9
Associations	19,2%	21	19,1%	18	17,1%	8	16,3%	6	12,5%	13	14,9%	7
Institutionnels dont collectivités de tutelle	34,6%	41	37,3%	36	34,3%	20	40,8%	20	41,7%	32	36,8%	12
Entreprises	38,5%	41	37,3%	47	44,8%	21	42,9%	19	39,6%	30	34,5%	11
Total	100%	110	100%	105	100%	49	100%	48	100%	87	100%	39

1.2. Bilan des manifestations organisées par Mulhouse Expo

- Salon Festivitas (4 au 6/02/2022) (11^{ème} édition)

Après avoir été annulé en 2021, du fait de la fermeture administrative liée à la COVID, les incertitudes concernant la possibilité de tenir le salon en février 2022, ont amené à prendre la décision, fin décembre 2021, d'annuler à nouveau la manifestation, qui n'aura donc pas lieu 2 ans de suite.

- Salon Extérieurs & jardin (11 au 13/03/2022)

La décision de maintenir la manifestation a été prise au début du mois de janvier. Pour rappel, l'édition 2021 avait été annulée, et celle de 2020 avait dû être interrompue par décision préfectorale, seulement 2 heures après l'ouverture du salon.

En raison de la situation sanitaire, la commercialisation du salon a réellement pu être engagée à partir du mois de février, soit avec plus de 6 mois de retard. Par ailleurs, les exposants ont eu tendance à prendre de plus petits espaces. Par conséquent, le salon a été réduit d'environ 1 000m² (10% de la surface).

La 6^e édition du salon a été une très belle réussite et l'événement a retrouvé une belle fréquentation visiteurs. Le salon confirme sa position d'événement du printemps avec son offre variée pour l'extérieur.

Les paysagistes, spécialistes de la piscine, jardiniers, horticulteurs, pépiniéristes... mais aussi les artistes avec leurs œuvres destinées à l'extérieur et les petits producteurs avec leurs produits issus de la transformation de fruits et légumes du jardin (conserves, confitures, jus, ...) ont satisfaits les visiteurs et participé à la réussite de l'événement.

Un espace atelier avec pré-réservation a été mis en place en collaboration avec des exposants du salon. Les visiteurs pouvaient s'inscrire pour réaliser une création en fleurs séchées (couronnes de fleurs...), des kokédamas, des terrariums, des décorations en macramé, des savons ou encore des bougies naturelles.

Un espace « pieds nus » a été installé en collaboration avec un fournisseur de matériaux destinés à recouvrir le sol. Celui-ci a permis de faire découvrir autrement les revêtements de sol destinés au jardin (paillage, roche volcanique, sable, ...).

Caroline BOEGLIN a décliné la thématique du jardin en 3 espaces « balcon, terrasse et jardin » afin de donner des idées à tous les visiteurs, même ceux qui résident en appartement.

Une animation photo était proposée en collaboration avec le photographe Thomas FREY qui permettait aux visiteurs de se prendre en photo derrière une couronne de fleurs ou devant un visuel avec un effet d'optique. Les visiteurs pouvaient repartir avec leur photo en souvenir au nom du salon et du photographe.

Les visiteurs ont pu se restaurer dans 3 points dont les ateliers Sinclair de Mulhouse qui sont venus pour la première fois avec leur restaurant inclusif.

- Salon de l'immobilier (2 au 3/04/2022)

Après deux ans d'absence, le salon de l'immobilier de Mulhouse a pu se tenir et a réuni 50 professionnels du secteur. Au total, 1500 visiteurs très qualifiés ont fait le déplacement au cours des deux jours soit une fréquentation identique à 2019. Un espace jeu en collaboration avec la société mulhousienne Ordiland a été mis en place autour de la thématique de l'immobilier. Cet espace permettait aux petits et grands de faire une halte au cours de leur visite afin de découvrir des jeux de construction et jeux de société autour de l'immobilier.

Le système prépa'visite a été reconduit et permettait aux visiteurs de renseigner leurs recherches immobilières afin que les professionnels puissent y répondre et proposer lors de l'événement un bien correspondant. Près d'une centaine de visiteurs ont utilisé ce service gratuit et ont rencontré les professionnels lors du salon.

Malgré le manque de biens disponibles à la vente et la pénurie de matières premières, les professionnels sont très satisfaits du salon qui se démarque clairement de la concurrence. Au-delà de la mise en relation avec de futurs acheteurs, ces deux journées leur ont permis d'échanger entre acteurs et d'utiliser l'événement comme une tribune, notamment lors de l'inauguration.

- **Foir'Expo (14 au 22/05/2022)**

Après 2 éditions annulées en 2020 et 2021, l'événement emblématique du mois de mai au Parc Expo de Mulhouse a été entièrement revu et réorganisé afin de répondre aux demandes et aux nouvelles habitudes de consommation. Malgré la vague de chaleur, les visiteurs ont fait le déplacement pour se rendre sur l'événement au cours des 9 jours d'ouverture.

4 soirées concert ont été programmées en collaboration avec la société Porte 15. Ces 4 soirées ont rassemblé près de 10 000 spectateurs autour d'une soirée NRJ Music Tour, Christophe Maé, Martin Solveig et Jam. Ces concerts ont permis de dynamiser la fréquentation de la foir'expo en soirée et la consommation notamment dans les espaces guinguettes et restauration, également réaménagés pour l'occasion.

En parallèle, une exposition événement LEGO® Stars Wars™ a été mise en place tout au long du cheminement visiteurs afin de proposer une visite de l'événement plus agréable et agrémentée d'animations. L'exposition se terminait par une pièce exceptionnelle de par sa taille et la quantité de briques nécessaire à la réalisation de celle-ci. Le vaisseau X-Wing composé de 1 million 500 mille briques et mesurant près de 9m d'envergure était placé au centre d'un décor rappelant l'intérieur d'un vaisseau ouvert sur la galaxie prêt à décoller. Les visiteurs pouvaient jouer sur place pour tenter de monter à bord du vaisseau. Cette animation a attiré les familles avec les enfants. Des goodies de la marque LEGO® ont été distribués aux jeunes visiteurs sur la manifestation.

Le côté décoration et aménagement intérieur n'a pas été oublié. Un espace nommé l'atelier des matières imaginé par la décoratrice Marie-Céline Vogt mettait en valeur les revêtements de sols, murs mais aussi du textile d'ameublement afin de faire découvrir aux visiteurs toutes les innovations du moment pour un intérieur tendance. De nombreux artisans et créateurs locaux ont contribué à la réalisation de cet espace (maison Millet, Boutique Capon...).

Toujours du côté décoration, le concept-store déco'folie a été reconduit sur plus de 1200m². Caroline Boeglin s'est occupée de gérer et organiser cet espace comprenant des créations originales d'artisans et artistes régionaux. Des ateliers ont été organisés au cours de l'événement et ont permis aux visiteurs de découvrir la poterie ou encore le macramé.

Des galeries d'art ont également été installées au cœur de l'événement afin de mettre en avant les artistes peintres, sculpteurs et photographes de l'agglomération mulhousienne. Au total ce sont 71 œuvres qui ont été mises en lumière.

Côté exposants, il a été très compliqué dans un laps de temps très court de mobiliser les exposants, qui ont été 225 à répondre présents contre 295 en 2019.

- **EuroSupply Chain (2/06/2022) 1^{ère} édition**

Nouveau salon professionnel, créé en accompagnement d'un des axes de développement du territoire, Euro Supply Chain est dédié exclusivement aux professionnels du transport et de la logistique.

Il regroupe des professionnels tels que services de transport et logistiques, équipements, manutentions et emballages, éditeurs de système d'informations, immobilier logistique, infrastructures territoriales, services aux entreprises.

Pour cette première édition et sur une journée il a regroupé sur 2 000m², 60 exposants et partenaires et accueillis 658 visiteurs. Des rendez-vous B2B ont également été organisés. De plus 4 conférences plénières en partenariat avec Voxlog, magazine spécialisé, se sont tenues sur cette journée ainsi que 10 ateliers pédagogiques organisés par les exposants.

Plébiscité par les industriels au vu des problématiques d'approvisionnement et de transport de plus en plus importantes, et fort de son succès Euro Supply Chain reviendra en juin 2023.

- **Journées d'Octobre et Folie'Flore (6 au 16/10/2022) (62^{ème} édition)**

Les 62e Journées d'Octobre et 22e Folie'Flore ont battu un record de fréquentation en accueillant près de 154 000 visiteurs (ancien record de 2019 à 152 000 visiteurs).

Côté animations, la Place des Fêtes a été reconduite avec ses apéros jeux et son ambiance musicale en soirée. La scène de la grande brasserie a été créée en plein cœur d'un espace restaurant tenu par deux enseignes Mulhousiennes. Des groupes et artistes de la région s'y sont relayés pendant la durée de la manifestation. La scène gourmande a été reconduite avec des démonstrations et animations culinaires encadrées par le chef amoureux des plantes sauvages Daniel Zenner. Une nouvelle scène d'animation a été créée au sein du village du jardin afin de dynamiser ce secteur. Des démonstrations de fleuristerie, de fleurs

géantes en feutrine et un concours de jeunes fleuristes ont été programmés sur cet espace d'animation tout au long de la manifestation.

Côté communication, le digital a été développé afin de faire rayonner l'événement. Des vidéos ont été tournées en amont chez les exposants afin d'en faire la promotion et de donner envie aux visiteurs de se rendre sur l'événement.

Côté Folie'Flore près de 17 jardins étaient à découvrir à travers ½ kilomètre de promenade. La thématique de l'arbre, des cactées et orchidées rares a permis de collaborer avec le Jardin du Luxembourg – Sénat et le jardin exotique de Monaco. Ces deux institutions nous ont présenté des collections rares d'orchidées et de cactus.

La dimension spectacle était encore une fois particulièrement travaillée grâce à des effets visuels, sonores et aquatiques.

La couverture presse nationale, régionale et locale a été très importante et a permis à l'événement de conserver sa place de grande manifestation florale Française.

- **Salon Ma Planète Bio (11 au 13/11/2022) (1^{ère} édition)**

Première édition pour ce salon coorganisé avec ALSACE BIO Sàrl. Les compétences de chaque partie ont été mises en commun pour une organisation optimale de ce nouveau salon.

Ce salon, pour cette première édition s'est déroulé sur 3 journées sur 4 000m² (dont un espace restauration et stands commerciaux grand public) et a accueilli 7 200 visiteurs

- **Salon BE 4.0 industries du futur (29 au 30/11/2022) (6^{ème} édition)**

L'édition 2022 a été articulée autour de la thématique des transitions qu'elles soient numériques, environnementale, industrielle ou encore humaine.

Le salon a accueilli près de 290 exposants et proposé près de 5 conférences plénières internationales, 55 conférences exposants, 63 ateliers et 9 pitches organisés au cours des 2 jours.

La plateforme web du salon a permis de retransmettre en direct les conférences plénières et certaines conférences exposants et de les proposer ensuite en replay à l'issue de l'événement.

Côté communication, un podcast pour lancer la communication auprès des visiteurs a été enregistré en septembre avec l'Usine Nouvelle et diffusé en octobre Il avait pour sujet la transition énergétique. La communication menée à travers les magazines spécialisés, les sites web spécialisés et nos newsletters envoyées à un public ciblés a été reconduite et a permis de générer un trafic qualitatif sur le salon. La communication a été également renouvelée sur le réseau social professionnel LinkedIn et a permis d'atteindre en direct des profils intéressants pour l'événement.

Le salon a accueilli 5 729 visiteurs dont 452 ont suivi des conférences en ligne sur la plateforme web.

1.3. Actions de promotion, de communication et de marketing menées

La communication varie en fonction de l'importance de la manifestation et du public concerné.

FestiVitas : l'événement a été annulé pour cause de crise sanitaire.

Le salon Extérieurs & Jardin : le salon du printemps a retrouvé son public et ses exposants après 2 ans de crise sanitaire. La communication a été renouvelée sur tous les supports traditionnels (presse, affichage, radio, newsletters) et la partie digitale sur les réseaux sociaux et Google a été développée. Près de 115 000 internautes ont vu la campagne google ce qui a entraîné 7 490 clics vers le site web dédié à l'événement. En complément, 3 newsletters ont été envoyées aux 156 000 abonnés de la lettre info Parc Expo. Différentes animations proposées au cœur de l'événement ont permis de pré-communiquer et de donner envie aux visiteurs de se rendre sur l'événement.

Le salon de l'immobilier : le salon a également été relancé après deux années d'interruption.

La campagne de communication traditionnelle, avec présence sur les principaux réseaux d'affichage (151 faces), dans la presse régionale et les radios locales, venait en complément d'une campagne digitale importante. Celle-ci a été menée via le site Le Bon Coin (habillage intégrale des rubriques achats et ventes immobilières dans le 68) et une campagne google qui a permis de toucher 205 000 internautes et générer 2 300 clics sur le site de l'événement. La campagne Le bon Coin a été affichée à près de 569 963 internautes et a généré 1 518 clics vers le site dédié au salon. Le système prépa visite, apprécié par les visiteurs et exposants, a été relancé et permettait aux visiteurs en recherche d'un bien de formuler leur demande auprès des professionnels afin qu'ils puissent les rencontrer lors du salon et découvrir les biens correspondants à leur demande.

Foir'Expo : l'événement a également revu le jour après 2 années d'interruption. 4 concerts d'artistes français ont été programmés pour redynamiser l'événement et lui redonner de la visibilité auprès du grand public. L'objectif était de drainer des visiteurs en fin de journée qui en profitent pour faire le tour des exposants avant le début du concert en soirée. En complément, une exposition LEGO® sur la thématique de Star Wars a été proposée aux visiteurs avisés ou non.

La communication multicanale mettant en avant l'événement et les concerts (ad google, réseaux sociaux, affichage traditionnel et digital, newsletters, presse régionale, relations presse) a démarré dès début février et jusqu'à la fin de l'événement. Au total sur le web les publicités ont été vues par plus de 180 000 internautes et générées plus de 4 000 clics. Sur les réseaux sociaux, les 97 publications et story sur facebook et instagram ont entraîné 243 440 vues. Différentes collaborations avec des influenceurs locaux ont été menées afin de faire parler de l'événement et des concerts proposés pour la première fois.

Euro Supply Chain : cet événement professionnel dédié aux décideurs du monde du transport et de la logistique a vu le jour et s'est déroulé pour la première fois en 2022. Cet événement a pour objectif de générer des rencontres en province de tous les acteurs du transport et de la logistique afin de mettre en avant les innovations du secteur mais également de créer une concertation sur les grandes perspectives du secteur pour les années qui arrivent. Une campagne de communication a été menée sur les supports professionnels dédiés à la thématique mais également sur le web et les réseaux sociaux. Au total 17 newsletters ont été envoyées afin de mettre en avant l'événement auprès de fichiers qualifiés.

Un site web complet dédié à l'événement a été créé. Il permettait aux exposants de gérer leur équipe et leur conférence. Les visiteurs pouvaient découvrir en amont la liste des exposants, des articles mettant en avant les exposants et les conférences proposées, le planning des conférences, générer leur badge, s'inscrire aux conférences et même prendre rdv avec les exposants dans le but de préparer leur visite au mieux. Un webinaire a été proposé en amont de l'événement afin de pré communiquer. Il avait pour thématique la robotisation dans les entreprises. Il a été organisé en collaboration avec le magazine J'automatise.

4 conférences plénières ont été organisées pendant l'événement en collaboration avec le média spécialisé logistique Vox Log et Les Echos. L'objectif était de répondre aux enjeux du moment pour la filière transport et logistique. Des personnalités du secteur ont été invitées à prendre la parole et à débattre sur ces sujets afin d'apporter leur expertise mais aussi leur retour sur expérience. L'ensemble des conférences plénières et ateliers exposants ont été retransmis en live sur le site de l'événement le jour j puis en replay à l'issue de l'événement.

Journée d'Octobre & Folie'Flore : l'événement s'est déroulé aux dates traditionnelles. Côté communication, les efforts ont été poursuivis au niveau du digital et plusieurs campagnes ont été menées sur Google. Près de 48 040 internautes ont été touchés par les différentes campagnes et ont permis de générer 11 591 clics vers le site de l'événement.

Des vidéos ont été tournées avec les principaux acteurs du show Folie'Flore mais également les exposants de la partie Journées d'Octobre. Elles ont été publiées sur les réseaux sociaux et ont permis de présenter en amont de l'événement les points importants dans le but de pré-communiquer et de donner envie aux visiteurs de venir découvrir l'édition 2023. Au total 134 publications et story ont été diffusées sur facebook et instagram et ont permis d'atteindre 354 836 internautes.

La communication classique (newsletters, presse, affichage, réseaux sociaux, radio, relations presse au niveau régional et national) a été à nouveau déployée sur le territoire du Haut-Rhin mais également le territoire de Belfort et le Doubs pour étendre la zone de chalandise. Différentes collaborations avec des influenceurs locaux ont été menées afin de faire parler de l'événement en amont et de générer du contenu.

Ma Planète Bio : ce nouvel événement grand public coorganisé avec Alsace Bio (l'organisateur du salon Biobernai) a trouvé son public et ses exposants pour sa première année. La communication a été pilotée en collaboration avec Alsace Bio et s'est déployée sur tous les types de supports (presse, newsletters, réseaux sociaux, web, affichage classique et digital animé, radio, relations presse).

BE4.0 : le salon professionnel dédié aux industries du futur a pu se tenir en 2022. La communication a été déployée sur tous les canaux de communication (presse spécialisée, presse nationale et régionale, web, newsletters, podcast, relations presse) en direction d'un public de professionnels intéressés par les industries du futur. 19 newsletters dédiées ont été envoyées à des contacts ciblés et une campagne google à permis de toucher 19 700 internautes et engendrée 2 580 clics vers le site web dédié.

Un podcast a été enregistré avec le média L'Usine Nouvelle et diffusé fin septembre afin de communiquer en amont sur le salon et le contenu de celui-ci pour engendrer de l'intérêt et des inscriptions à l'événement.

Le site web utilisé pour le salon permettait aux exposants de gérer leur équipe, leur conférence et les rdv demandés par les futurs visiteurs. Les visiteurs pouvaient quant à eux générer leur badge, s'inscrire à des conférences, prendre connaissance de la liste des exposants et prendre rdv en amont avec eux. L'ensemble des conférences plénières et exposants proposés pendant le salon étaient retransmis en live sur le site internet de l'événement et restent disponibles à l'issue de l'événement en replay.

Les plans de communication des manifestations organisées par Mulhouse Expo figurent en annexes : Annexes 3.1 à 3.6

2. COMMUNICATION ANNUELLE D'INDICATEURS de QUALITE avec ANALYSE

66 newsletters ont été envoyées tout au long de l'année aux abonnés du Club Parc Expo afin de leur faire découvrir tous les événements organisés au Parc Expo de Mulhouse. **Cf. Annexe 3**

2.1. Nombre de contacts « prescripteurs de manifestations et d'événements »

Le tableau portant sur « l'origine des affaires » révèle que l'activité reprend :

- 28,7% des affaires ont été reconduites d'une année à l'autre
- 33,3% sont issues d'une démarche volontaire du client. Ces demandes résultent en partie des différentes actions de prospection commerciale menées depuis cinq ans.
- 26 évènements en lien avec la collectivité, +10 par rapport à 2021

	Nbre 2018	%	Nbre 2019	%	Nbre 2020	%	Nbre 2021	%	Nbre 2022	%	Ecart 2022/2021
Prospect	8	7,3%	8	7,6%	2	4,1%	3	6,3%	7	8,0%	4
Office du tourisme	2	1,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Spontanée	34	30,9%	35	33,3%	16	32,7%	14	29,2%	29	33,3%	15
Collectivité de tutelle-Ville	28	25,5%	26	24,8%	16	32,7%	16	33,3%	26	29,9%	10
Reconduction	38	34,5%	36	34,3%	15	30,6%	15	31,3%	25	28,7%	10
Total	110	100%	105	100%	49	100%	48	100%	87	100%	39

Légende :

Reconduction = Manifestation reconduite d'une année à l'autre

Spontanée = Manifestation issue d'une démarche volontaire du client

2.2. Taux de concrétisation/actions engagées en matière de promotion de l'équipement et des modalités de prospections engagées

Le service Locations a établi **155** devis dont :

- **68** n'ont pas été retenus (arrêt de l'activité, contraintes sanitaires, lieu non adapté à l'événement, coût trop élevé, annulation de dernière minute de la manifestation, problème de dates ...)

Mulhouse Expo a travaillé activement l'activité locative et réceptive et a accueilli :

- **11 nouveaux clients**
- **11 nouveaux « produits »** parmi lesquels :

- Cabaret sur glace
- AG MAVIM
- Soirée CRM
- Exposition Dinosaures
- Association Sinclair
-
- Ma Planète Bio
- Fête de Noël Distridev

2.3. Indices de satisfactions des usagers

Depuis l'entrée en vigueur de la DSP, le 1^{er} septembre 2012, Mulhouse Expo procède à une évaluation systématique auprès des clients, organisateurs d'événements et des exposants de ses propres manifestations à l'aide d'un questionnaire standardisé.

Les questionnaires en vigueur figurent en Annexe 7 et 8.

Les résultats des évaluations faites au cours de l'année auprès d'organisateur et d'exposants figurent en Annexe 9 et 10

Synthèse des réponses « satisfait et très satisfait » des exposants sur les différentes manifestations

Questions	JOURNEE D'OCTOBRE	EXTERIEURS ET JARDIN	SALON IMMO	BE 4.0	EURO SUPPLY CHAIN	Moyenne
Contact avec le commercial du Parc Expo (disponibilité, réactivité, réponses à vos interrogations) ?	72%	48%	30%	64%	71%	57%
Organisation du montage et du démontage?	46%	48%	20%	58%	62%	47%
Votre emplacement répond-il à vos attentes par rapport à sa configuration et sa situation dans le secteur?	52%	48%	35%	39%	76%	50%
Moyenne	57%	48%	28%	54%	70%	

Synthèse des enquêtes auprès des clients organisateurs d'événements

Questions	Très Satisfait et Satisfait
Commercial	100%
Technique	100%
Prestations annexes	100%

Ces chiffres confirment la satisfaction des organisateurs quant aux prestations fournies par Mulhouse Expo.

L'exploitation des résultats permet à Mulhouse Expo d'améliorer le cas échéant la qualité de ses prestations, de faire des choix qui répondent davantage aux besoins des visiteurs et usagers, de revoir le positionnement de l'événement.

2.4. Indicateurs de suivi de l'ensemble du bâtiment

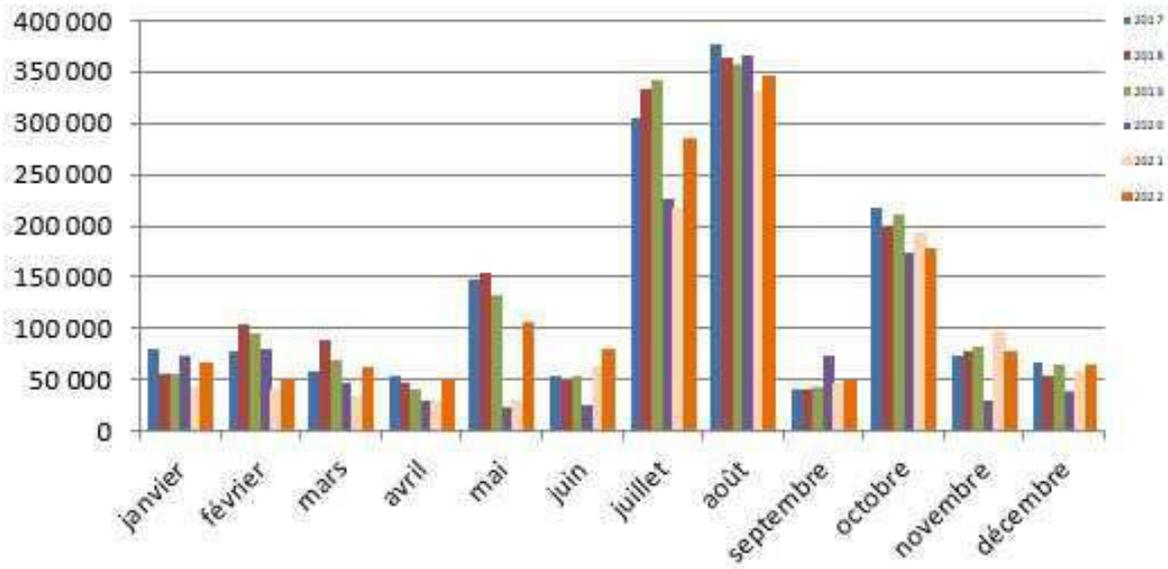
Il y a 20 types d'installations qui font l'objet de contrôles périodiques effectués par des sociétés agréées.

Un tableau de synthèse de l'ensemble des contrôles fourni à la commission de sécurité des Journées d'Octobre 2022 se trouve en Annexe 11.

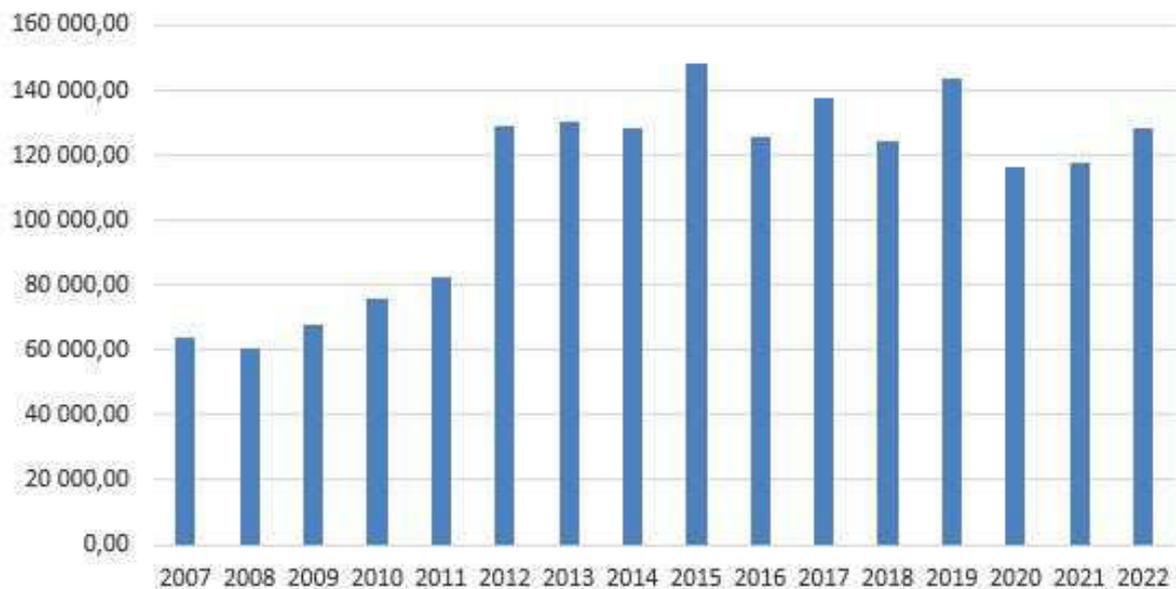
Mulhouse Expo a mis en place un suivi des consommations d'électricité, d'eau et de gaz.



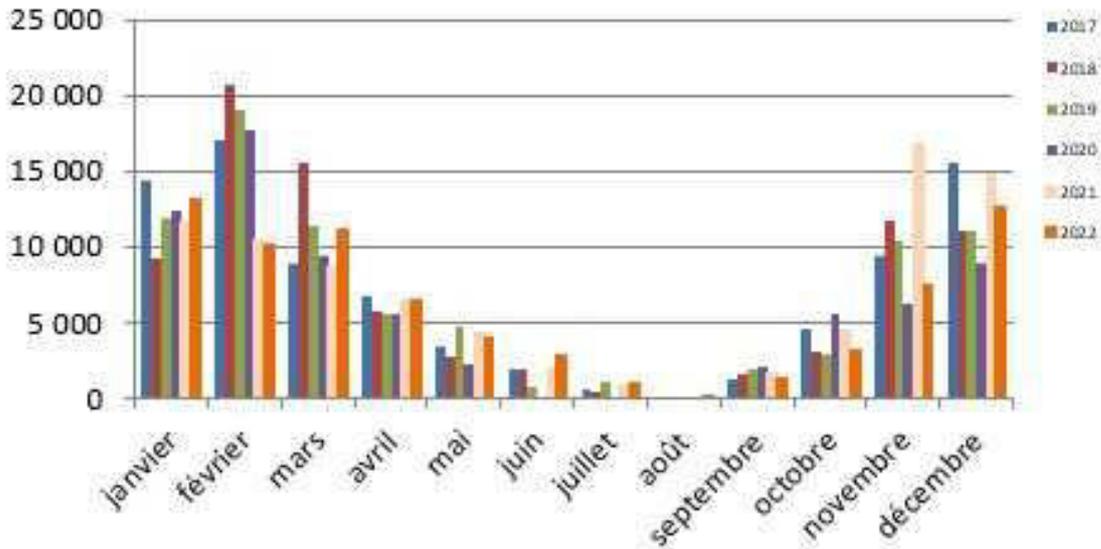
Comparaison de la Consommation mensuelle d'électricité (en Kwh)



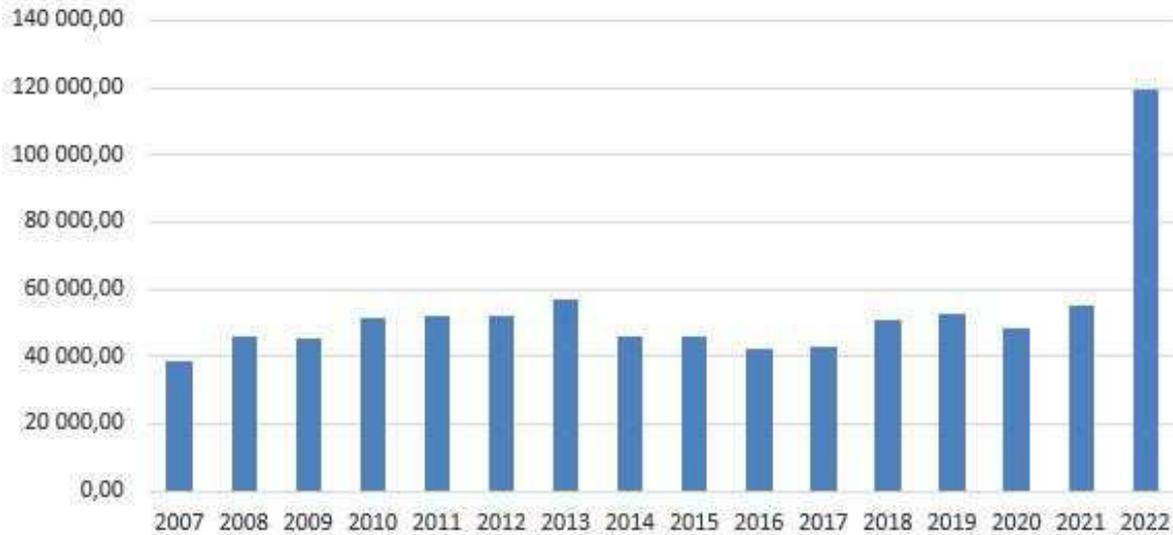
Evolution du coût de la consommation d'électricité



Comparaison de la consommation mensuelle du Gaz de consommation (en m3)



Evolution du coût de la consommation de gaz



2.5. Remarques des contrôleurs sécurité, sanitaires et autres contrôleurs

Des visites de sécurité ont lieu préalablement à chaque manifestation organisée par la SAEML.

Visite de sécurité préalable à l'ouverture des Journées d'Octobre du 6 au 16 octobre.

Le 5 octobre 2022, la Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite a, au vu du dossier déposé, émis un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes :

SECURITE INCENDIE :

- Mettre en place sur la voie d'accès au site, côté rue de la Mertzau et donnant accès à Folie Flore, des dispositifs anti-intrusion, de type bloc de béton, et de les placer afin que les engins de secours extérieurs puissent accéder mais qu'il soit impossible pour un véhicule de prendre de la vitesse
- Laisser libres et dégagés, en présence du public, toutes les issues, tous les cheminements intérieurs et les dégagements participant à l'évacuation rapide et sûre de l'établissement (Article CO 35)
- Terminer, avant l'ouverture au public, la mise en place des extincteurs dans les différents stands et les chapiteaux (Article T 47§1)
- Terminer, avant l'ouverture au public, la mise en place des panneaux de balisage des différentes issues de secours
- Evacuer l'ensemble des déchets liés aux manœuvres d'installation des exposants sur les différents stands (article R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Supprimer ou baliser correctement le solin existant au nouveau hall 4000 afin d'empêcher tout accident
- S'assurer, dans les espaces de restauration notamment, que les cheminements d'évacuation soient respectés et convenablement balisés ou matérialisés
- S'assurer que le stationnement des camions, à l'arrière des halls 2000,3000 et 4000 et dans les voies internes du parc, qui sont accessibles aux secours, n'entrave pas la circulation du public en cas d'évacuation (article CO 35)
- Assurer la vacuité constante et permanente des voies engins, et de leurs accès, desservant l'ensemble du site du Parc des expositions (article CO 2 § 2)
- S'assurer, pour le stand « Illzach » de Folie Flore, que le pont métallique, supportant les éléments d'éclairage, soit installé conformément, aux règles de l'art et supprimer la sangle me reliant au chapiteau voisin (article R 143-13 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- S'assurer, pour le stand « Illzach » de Folie Flore, que les différents éclairages du pont métallique comportent un double accrochage (article L 57 § 4)
- Supprimer, au niveau de tous les escaliers desservant les étages des halls, le stockage situé au rez-de-chaussée (article CO 37 § 1)

ACCESSIBILITE :

- Il est demandé à tous les intervenants (exploitant, organisateur de la manifestation et exposants) :
 - o De veiller à ne pas rompre la chaîne de déplacement des PMR sur l'ensemble du site
 - o D'être attentif à la problématique du stationnement des PMR
 - o D'assurer la praticabilité des divers cheminements usuels extérieurs (cheminement menant des aires de stationnement spécifiques jusqu'à l'entrée : revêtements de sol non meubles, non glissants et sans obstacle à la roue) et des circulations intérieures (largeur minimale de passage préservée permettant le passage aisé d'un fauteuil roulant), les rampes d'accès et les sanitaires adaptés devant être maintenus fonctionnels

- De veiller au strict respect de la réglementation (cahier des charges relatif à l'accessibilité des stands et des lieux de consommation, à remettre aux exposants dès leurs inscriptions et notice d'accessibilité)
 - Prévoir un accès facilité pour les personnes titulaires de la carte de priorité
- Durant la présence du public le service de sécurité incendie sera composé du chargé de sécurité, d'un agent qualifié SSIAP2 et de 5 agents qualifiés SSIAP1 dont 1 pour Folie Flore. Cette équipe est chargée de l'organisation générale de la sécurité incendie de la manifestation et a notamment pour mission :
- D'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;
 - D'organiser des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie, y compris dans les locaux non occupés ;
 - De faire appliquer les consignes de sécurité ;
 - De diriger les secours puis de se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs-pompiers ;
 - De veiller au bon fonctionnement de tout matériel de protection contre l'incendie, d'en effectuer ou de faire effectuer l'entretien (extincteurs, équipements hydrauliques, dispositifs l'alarme, éclairage de sécurité, etc...) (Article MS 46)
- Le chargé de sécurité a pour mission :
- De faire appliquer par l'organisateur les prescriptions formulées par l'administration,
 - De renseigner et conseiller les exposants sur les dispositions techniques de sécurité à prendre pour leurs aménagements,
 - De contrôler, dès le début du montage des stands et jusqu'à la fin de l'ouverture au public, l'application des mesures de sécurité incendie figurant au règlement à l'exception des dispositions constructives,
 - D'examiner les déclarations et demandes d'autorisation des machines en fonctionnement et de détenir la liste des stands dans lesquels se situent ces machines.
 - D'informer, en temps utile, l'administration des difficultés rencontrées dans l'application du règlement,
 - De s'assurer que les équipements de sécurité de rétablissement ne sont pas neutralisés par les installations de la manifestation en cours,
 - De contrôler la présence et la qualification du personnel du service de sécurité de la manifestation. (Article MS 46)

L'autorisation d'ouverture de la manifestation a été délivrée par la Ville de Mulhouse, le 6 octobre 2022 au vu :

- Du Procès-Verbal de visite de la Sous-commission Départementale de Sécurité qui a émis un AVIS FAVORABLE à l'ouverture au public de la manifestation « Les Journées d'Octobre 2022 » motivé par le respect de la réglementation en vigueur relative à la sécurité incendie des Etablissements Recevant du Public,
- Du Procès-Verbal de la visite de la Sous-commission Départementale d'Accessibilité qui a émis un AVIS FAVORABLE à l'ouverture au public de la manifestation « Les Journées d'Octobre 2022 » motivé par le respect de la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement Recevant du Public.

3. BILAN d'ENTRETIEN et des TRAVAUX REALISES

La SAEML a déjà réalisé plus de 76% des investissements prévus dans le contrat de la DSP.

Agrandissement du Parc Expo :

- **Zone Événementielle Extérieure (ZEE) :** Finition des travaux phase 1 tranche 1 et 2 : réseaux Foire Kermesse et zone d'accueil du village forain.
Réalisation d'une partie de la structure de la plateforme sur la moitié de la ZEE
- **Nouvelle Halle Nord (NHN) :**
Les travaux ont débuté depuis début janvier 2022. Ils ont malheureusement été fortement contraints par la découverte d'une importante poche de pollution qui n'avait pas été identifiée lors des sondages préventifs.
Cette dépollution a été gérée en étroite collaboration avec m2A. L'essentiel des coûts de dépollution seront pris en charge m2A. Les surcoûts liés au retard du chantier (+ 6 mois) viendront impacter le coût de la construction
- **Rénovation Anciens Bâtiments (RAB) :**
Les études concernant les travaux de Rénovation des Anciens Bâtiments ont été menées à bien dans les délais. Au vu des propositions faites par les 2 groupements d'entreprises mandatés et des dérapages des coûts de la NHN, m2A a décidé de sortir les travaux de rénovation des anciens bâtiments du programme initial et de reporter l'opération dans le programme de la nouvelle délégation de service public (à partir de 2026).

Travaux sur existant :

Report lié à la COVID des gros travaux tels que la reprise d'étanchéité de la toiture, le remplacement des portes camions, le remplacement du tourniquet Salle Wassmer 4.

Travaux réalisés :

- Réduction de la consommation d'énergie – Remplacement des ballons d'eau chaude des cuisines par un système de production instantané électrique. Réduction des consommations gaz de nos équipements de chauffage en affinant les consignes dans la Gestion Technique Centralisé.
- Travaux d'étanchéité : reprise de 150 m de couvertines,
- Achat d'une guérite accès zone de service
- Remplacement du serveur informatique
- Remise en état des sols et murs des loges de la halle 3000
- Installation d'abris vélos sécurisés pour les salariés et supports vélos pour les visiteurs
- Remplacement des bacs à féculés et graisse du labo et des halls
- Remplacement d'une partie des coffrets électriques extérieurs
- Études pour l'Amélioration de la détection incendie dans les bureaux à la suite de la visite de la Commission de Sécurité ERP
- Etudes pour l'éclairage leds des parkings – remplacement de l'éclairage leds sur le mât le long de la façade
- Etude pour le remplacement des portes camions des halles
- Etude pour l'amélioration du confort été et hiver des salles des conférences
- Etude pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance
- Etude pour le remplacement des stores des bureaux
- Etude pour la réalisation d'un Merlon anti-voiture bélier

Le bilan d'entretien porte sur :

- La liste des contrôles périodiques effectués et des entreprises prestataires concernés (cf. [Annexe 11](#))
- La liste des entreprises chargées de l'exécution des contrats de maintenance (cf. [Annexe 12](#))
- Le suivi du plan prévisionnel de travaux tel que défini à l'annexe 11 du contrat de la DSP. Ce document comporte notamment les réalisations quant aux travaux d'investissements et de renouvellement/maintenance à la charge du délégataire du 1.9.2012 au 31.12.2022 (cf. [Annexe 13](#)).

4. MISE à JOUR de l'INVENTAIRE

L'inventaire mis à jour figure en **Annexe 14**.

5. SITUATION du PERSONNEL

L'organigramme général figure en Annexe 15 .

Pour l'année 2022, l'effectif moyen a été de 25,08 équivalents temps plein (ETP), réparti de manière suivante :

Effectif Moyen Année					
en ETP	2018	2019	2020	2021	2022
CDI	22,77	26,11	23,94	23,85	24,46
Cadres	9,00	8,50	8,08	10,42	10,45
Agents de maîtrise	2,17	4,00	4,00	3,80	4,58
Employés	6,50	8,83	9,50	8,19	7,83
Ouvriers	1,44	1,44	1,44	1,44	1,28
Apprentis	3,67	3,33	0,92	0,00	0,32
CDD > 3 mois	3,95	2,03	2,60	1,20	0,62
CDD < 3 mois	0,50	0,50	0,10	0,00	0,00
Total	27,22	28,64	26,63	25,05	25,08

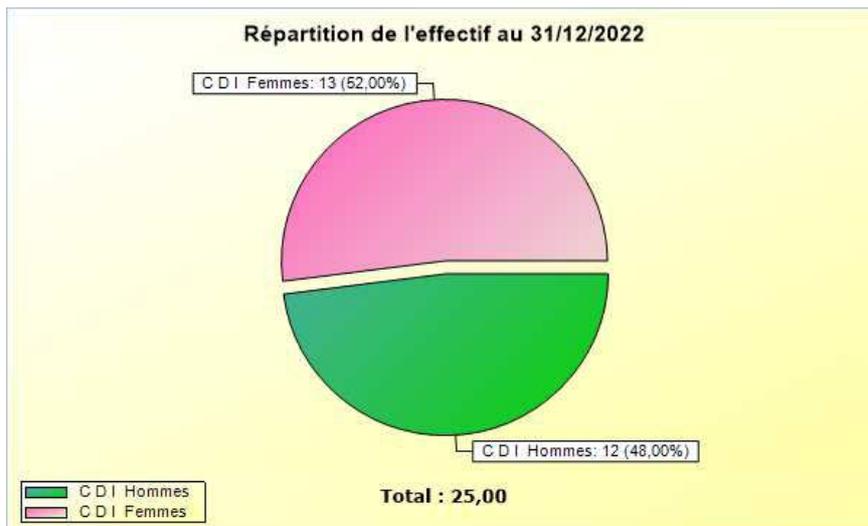
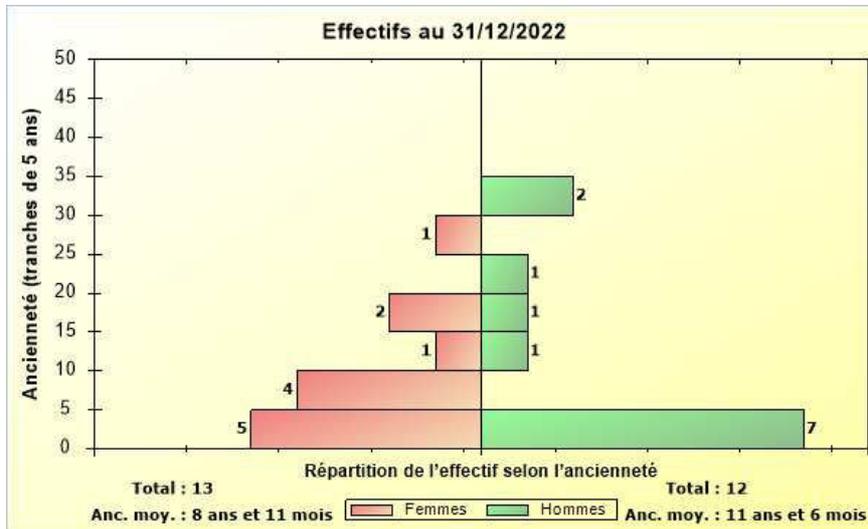
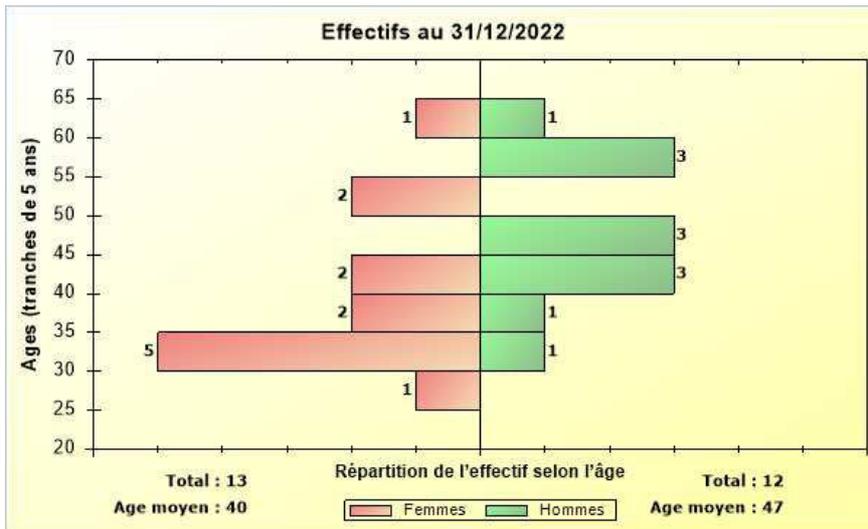
Effectif présent au 31 12					
en ETP	2018	2019	2020	2021	2022
CDI	26,44	24,94	24,44	24,24	23,98
Cadres	9	10	10	11	10
Agents de maîtrise	3	4	4	3,8	5,0
Employés	9	7,5	9	8	7
Ouvriers	1,44	1,44	1,44	1,44	1
Apprentis	4	2	0	0	1
CDD > 3 mois	1	2,5	2,0	0,0	0,0
CDD < 3 mois					
Total	27,44	27,44	26,44	24,24	23,98

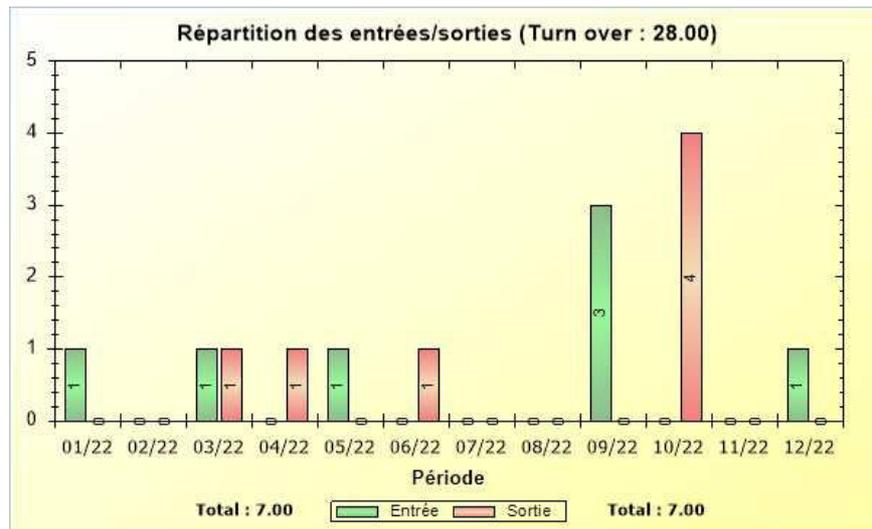
Répartition effectif au 31 12	
en ETP	Total
CDI	23,98
Cadres	10
Agents de maîtrise	5
Employés	7
Ouvriers	0,98
Apprentis	1
CDD > 3 mois	0
CDD < 3 mois	
Total	23,98

La répartition du personnel permanent présent au 31/12/2022 est la suivante :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Directeur Commercial et général	1	1	1	1	1
Commissaire d'exposition - Salon professionnel					1
Responsable Commercial Salon grand public	1	1	1	1	1
Chef de Produit	1	1	1	1	
Chargée d'affaires	2	5	6	5	4
Attaché Commercial	3	1	1	1	1
Apprentie commercial	1	1	0	0	1
Chargée de communication événementielle et institutionnelle	1	1			
Responsable chargée communication				1	1
Chargé de communication	1	1	1		
Attaché de communication					1
Assistante communication	1	1	1	1	
Apprentie communication	1				
Directeur Administratif et financier	1	1	1	1	1
Secrétaire d'accueil	1	1	1	1	1
Secrétaire administrative et commerciale	1	1	1	1	
Assistante de gestion/comptable	1	1	1	1	1
Directeur Technique	1	1	1	1	1
Responsable d'Exploitation					1
Responsable Pôle Installation générale	2	3	3	2	1
Technicien Polyvalent	4,44	3,44	4,44	4,44	5,44
Technicien SSIAP	1	1	1	1	1
Agent de propreté	1	1	1	1	0,55
Apprenti électricien	2	1			
Total	28,44	27,44	26,44	24,44	23,99

Répartition de l'effectif pour l'année 2022





6. MISE À JOUR de la LISTE des SOUS-TRAITANTS

La liste figure en Annexe 16 .

II. COMPTE RENDU FINANCIER

1. COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation cf. annexe 13 du contrat de DSP figure en Annexe 17 .

2. RAPPORT de GESTION

2.1. CROISSANCE DE L'ENTREPRISE, EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES

2.1.1. Évolution d'ensemble des produits et des charges

Après retraitement de certaines opérations de l'exercice (voir les rapports de gestion précédents) on observe l'évolution suivante du total des produits et des charges (en milliers d'euros).

Le périmètre d'exploitation entre 2021 et 2022 n'est pas identique. Un salon grand public et un salon professionnel ont été organisés sur 2021, alors qu'en 2022, 7 salons ont été organisés dont 2 nouveautés.

- Produits :

total 2021 =	4 399
<u>total 2022 =</u>	<u>5 405</u>
Ecart	+ 1 006

- Charges :

total 2021 =	3 299
<u>total 2022 =</u>	<u>5 915</u>
Ecart	+ 2 616

- Le chiffre d'affaires (CA) hors taxes

Il s'établit à 4 852 975 € contre 3 056 298 € en 2021 soit une augmentation de 1 796 K€ (+59%). A noter qu'il était de 5 333 246 € en 2019.

7 salons ont été organisés par le Parc Expo sur la période de mars à décembre contre seulement deux salons en 2021 et 8 organisés en 2019.

Les salons organisés sur le 1^{er} semestre n'ont pas atteint les chiffres d'avant la crise sanitaire. L'arrivée du variant Omicron, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les conséquences économiques des arrêts mondiaux de la production en 2020 et 2021, tous ces événements ont fortement impacté la vie économique et sociale sur le premier semestre.

Heureusement la tendance s'est inversée sur le 2^e semestre et les gens ont recommencé à sortir. Les journées d'octobre ont battu leur record de fréquentation, le nouveau salon Ma Planète BIO a été un succès et le salon professionnel BE4.0 a dépassé le chiffre d'affaires de 2021.

Au niveau de l'activité location, le chiffre d'affaires a augmenté de 471 K€ en 2022 par rapport à 2021 et a augmenté de 67 K€ par rapport à 2019.

Le Parc Expo a accueilli 87 événements sur 2022 dont l'important congrès du SNUlpp fin juin.

- **Total des produits et des charges**

Le total des **produits de l'exercice** est en **hausse par rapport à 2021 de 1 M€ (+23%)** mais toujours en baisse par rapport à 2019 (-385 K€). Le total des **charges de l'exercice** est en **hausse par rapport à 2021 de 2,6 M€ (+79%)** et en hausse par rapport à 2019 (+ 196 K€).

2.1.2. Evolution dans le détail des produits et des charges :

- **Evolution des produits**

➤ *Les produits exploitation constituent la quasi-totalité de nos produits.*

Les **produits des manifestations commerciales** organisées par la SAEML (2 635 K€) représentent 54 % du chiffre d'affaires. Leur poids relatif a augmenté de 20 points par rapport à 2021 et baissé de 6 points par rapport à 2019.

Cette valeur relative doit être appréciée avec prudence en raison des annulations de toutes les manifestations des 6 premiers mois de 2021, la comparaison reste néanmoins appréciable avec seulement une manifestation d'annulée en 2022 (Festivitas).

Le salon Extérieurs & jardin, après sa fermeture administrative en 2020, a pu être à nouveau organisé après 2 ans d'arrêt et a atteint 85% du chiffre d'affaires de 2019.

Le salon de l'immobilier a pratiquement atteint le chiffre d'affaires de 2019.

La Foir'expo, malgré tous les efforts qui ont été investis, n'a pas réussi à atteindre le million de chiffre d'affaires exposant. 124K€ de recettes pour les 4 concerts, la recette n'a pas atteint le chiffre attendu. La dimension spectacle n'a redémarré en France qu'à l'été.

La réussite de l'organisation des Journées d'Octobre avec un record de fréquentation, a contribué très largement à l'augmentation du chiffre d'affaires des manifestations ainsi que le salon professionnel BE 4.0 qui a atteint un chiffre d'affaires record (928 K€)

L'organisation du nouveau salon professionnel, Euro Supply Chain, avec un chiffre d'affaires de plus de 100K€ a permis de contrebalancer la perte d'un salon comme Fête de la Roue sur 2019.

- Les **produits dits de « location »** ou des « **activités réceptives** », qui comprennent l'ensemble des recettes provenant des locations d'espaces (halles, salles, extérieur, restaurant) y compris les spectacles, ainsi que les prestations de services rattachées, représentent cette année 45 % du chiffre d'affaires total.

Ce chiffre a augmenté de 472K€ (+27%) pour s'établir à 2 190 K€.

L'activité des salons grand public, des fêtes d'entreprise, des spectacles a repris sur le 2^e semestre avec presque 50% des événements organisés sur les 4 derniers mois de l'année.

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- Les subventions d'exploitation dont :
 - Le salon Industrie du Futur BE4.0, la Région Grand Est avec 171K€ et m2A 120 K€ (hors prise en charge du loyer)
 - Le salon Supply Chain, m2A avec 10 K€
 - Une aide à l'embauche d'apprentis pour 2,6 K€
- Une production immobilisée correspondant à la valorisation des heures de travail passées par le Parc Expo sur le projet APE pour un montant de 46 333€
- Diverses prestations de services (mandat de gestion de l'Association des Journées d'Octobre essentiellement),
- Les reprises sur provisions d'exploitation et les transferts de charges pour un montant de 125 K€
- Les autres produits de gestion courante qui sont stables.

➤ **Les produits « hors exploitation »**

Ils comprennent les produits financiers et les produits exceptionnels (63,8 K€). Ils ont augmenté de 25% par rapport à 2021.

- **Evolution des charges**

- **Les charges externes (cf. tableau N° 2 Annexe 17.2)**

Elles s'élèvent à 3 510 317 €, soit 59 % du total des charges et 72% du chiffre d'affaires.

➤ Le poids relatif des charges externes, par rapport au total des charges a augmenté de 12 points par rapport à 2021, et est identique à celui de 2019.

Il a augmenté par rapport au chiffre d'affaires de 22 points par rapport à 2021 et de 9 points par rapport à 2019.

Les charges externes ont très fortement augmenté de presque 2M€ (+127%) par rapport à 2021 et de 148K€ par rapport à 2019 (+4%).

Une partie de cette augmentation fait suite aux décisions prises en septembre 2021 :

- L'investissement décidé pour redynamiser la Foir'Expo en décidant d'acheter 4 concerts en est une des raisons,
- Et la décision d'investir dans 2 nouveaux salons, Euro Supply Chain et Ma planète BIO.

Une autre partie de l'accroissement des charges a été plus subi et est la résultante de plusieurs facteurs.

- **L'augmentation des fluides**

- Les augmentations des indices et des prestations entraînant une augmentation des coûts, alors que nos tarifs dont le prix a été fixé un an plus tôt n'ont pas bougé.
- Le montant de la contribution versée à la collectivité au titre de la DSP s'élève à 499 774€. A ce jour, le loyer fixe a augmenté de 11% par rapport à 2021. Nous restons dans l'attente d'une décision de m2A pour la révision du montant de l'augmentation.
- La construction de la Nouvelle Halle Nord génère également des charges supplémentaires, telle que l'assurance du chantier.

- **Les charges de personnel, y compris le personnel extérieur (cf. tableau n° 2), s'élèvent à 1 940K€ et représentent 33 % du total des charges. Elles ont augmenté de 41% par rapport à 2021 et ont augmenté de 3% par rapport à 2019. Le poids relatif de ces charges a diminué par rapport aux charges totales et revient au niveau habituel des dernières années.**
- *La SAEML n'a plus bénéficié d'aide de l'Etat comme l'an passé.*
- **Les impôts et taxes, d'un montant de 73 050 €, représentent 1,23 % du total des charges, légère baisse par rapport à 2021.**
- **Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 348K€.**
60K€ ont été provisionné suite au retard pris dans le programme du PPR-PPI de la DSP.

2.2. RENTABILITE BRUTE ET NETTE DE L'EXPLOITATION, RESULTAT NET DE L'EXERCICE, CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

2.2.1. Les résultats

- **Le résultat d'exploitation (résultat opérationnel)**

Il montre une perte à hauteur de -569 800€ contre un bénéfice de 1 050 553 € en 2021 (-455 202 € en 2020 et +78 368 € en 2019). Il résulte de la hausse des charges supérieures à l'augmentation du chiffre d'affaires.

- **Le résultat financier** est positif +5 291€ en augmentation par rapport à 2021 (+4 976 €).
- **Le résultat courant** est négatif (-564K€) ; le résultat financier venant s'ajouter au résultat d'exploitation.
- **Le résultat exceptionnel** est positif de 54,7K€, et résulte principalement de la reprise en produit d'une partie de la subvention d'équipement (proportionnellement aux amortissements des travaux du parvis).
- **Le résultat net de l'exercice (RNE)** s'établit à - 509 780€ (2021 : + 1 100 373€, 2020 : - 402 909 € - 2019 : +70839€ ; 2018 : 6338€ ; 2017 : 56773€ ; 2016 : 43 481€). En résultat cumulé sur les 3 dernières années nous restons sur un montant positif de + de 187K€.

2.2.2. La valeur ajoutée brute (VAB), l'excédent brut d'exploitation (EBE), l'excédent net d'exploitation (ENE) (cf. tableau N° 3)

REMARQUE :

L'appréciation des quatre indicateurs : La valeur ajoutée brute s'élève à 1 620K€ contre 2 697K€ en 2021, 887 K€ en 2020 et 2 253 K€ en 2019. Elle a diminué de 1 077 K€ (-60%) par rapport à 2021. C'est le résultat d'une diminution de 74% des subventions (essentiellement des subventions fonds de solidarité 770 K€ versées en 2021), ainsi que d'une augmentation des charges externes de 126%.

- Le taux de la valeur ajoutée brute, impôts, taxes et versements assimilés inclus, (VAB/CA HT) ressort à 33% (88% en 2021, 37% en 2020 ; 42% en 2019, 42% en 2018 et 36% en 2017) ; Ce taux ne permet pas de couvrir les charges de personnel.
- Le taux de marge brute d'exploitation (EBE/CA HT) est négatif (-6,6%)
- Le taux de marge nette d'exploitation (ENE/CA HT) est également négatif (-11%).

Le taux de variation de la valeur ajoutée brute (VAB) qui permet de mieux apprécier l'évolution de la société est en diminution de 40% par rapport à 2021.

2.2.3. La capacité d'autofinancement (cf. tableau N° 3 Annexe 16.3)

D'un montant de -287K€, elle est comme en 2020 redevenue négative. Elle est au plus bas depuis ces 4 dernières années.

2.3. L'EQUILIBRE FINANCIER

2.3.1. Les ressources stables

Elles sont composées des capitaux propres pour 9 657 197 €.

Le capital social de 4 042 384 € auquel s'ajoute la prime d'émission, et les subventions d'investissements.

Le résultat négatif de -510 K€ impacte significativement les capitaux propres.

La SAEM avait contracté un PGE pour un montant total de 1,2 M€ à l'été 2021 ; il a été totalement remboursé en 2022.

La SAEM a contracté 2 emprunts auprès du crédit mutuel pour un montant de 2M€ et auprès du crédit agricole pour un montant de 2,5M€ afin de pouvoir financer l'agrandissement du Parc Expo.

2.3.2. Les investissements

Au cours de cette année 2022, la SAEM a repris la réalisation de son programme d'investissement pluriannuel, et poursuit principalement sa concentration sur le projet d'agrandissement du Parc Expo. Plus de 980 K€ ont été investis dans le projet de la Zone Événementielle Extérieure, 1,7M€ dans le projet de la Nouvelle Halle Nord et 159K€ dans la Rénovation des Anciens Bâtiments.

Conséquence : le **fonds de roulement net global** (FRNG) a diminué de 2 751 K€ par rapport à 2021. Il s'élève à 5 427 K€.

2.3.3. Le besoin en fonds de roulement

A contrario des exercices 2020 et 2021, le **besoin en fonds de roulement (BFR)** de la société est à nouveau négatif. Il diminue de 1 249K€.

Les dettes d'exploitation sont stables avec une légère diminution de 49 K€, soit -1,4%.

Les produits constatés d'avance ont quasiment doublé et les acomptes reçus ont baissé de 65 K€. Ces chiffres confirment que l'activité a repris. Nous sommes revenus à une situation habituelle, où nous lançons la commercialisation d'un salon 6 à 8 mois avant la date de la manifestation.

Les dettes fournisseurs ont diminué (-164 K€), ainsi que les créances d'exploitation (-77 K€).

Par ailleurs la créance hors exploitation constituée par la subvention d'équipement m2A 1 ,26 M€, inscrite dans l'avenant n°3 de la DSP, a été versée le 23 septembre 2022.

Nous dégageons à nouveau une ressource en fonds de roulement ce qui nous permet de reconstituer de la trésorerie via l'encaissement d'acomptes.

2.3.4. *La trésorerie nette globale (TNG)*

Elle est en diminution de -18,6% et s'élève à 6 556K€.

Cette diminution est le résultat d'une diminution des ressources en comparaison à 2021 où la SAEML avait contracté un PGE pour un montant global de 1200K€ qu'elle a remboursé en septembre 2022. La SAEML a réussi à préserver la trésorerie issue de l'augmentation de capital et des subventions pour financer les travaux de l'APE.

Le rapport de gestion complété par 5 tableaux figure en Annexe 17 .

3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT au 31.12.2022 certifié par le Commissaire aux Comptes

Ces documents figurent en Annexe 18 et 19 .

III. SUIVI D'ACTIVITE et du CHIFFRE d'AFFAIRES

Le détail du chiffre d'affaires présenté selon les critères souhaités dans la DSP (Annexe 14) figure en Annexe 20.

LISTE DES ANNEXES

Annexe N°	Intitulé de l'annexe
1	Liste des manifestations réalisées et actions Point d'Ex
2	Liste des partenariats
3	Envoi Newsletter
3.1	Plan de Communication Extérieurs & Jardins
3.2	Plan de Communication Salon de l'Immobilier
3.3	Plan de Communication Foir'Expo
3.4	Plan de Communication Euro Supply Chain
3.5	Plan de Communication Journées d'Octobre
3.6	Plan de Communication Ma Planète Bio
3.7	Plan de Communication BE4.0
4	Statistiques informatiques
5	Bilan Communication Digitale Foir'Expo
6	Bilan Communication Digitale Journées d'Octobre
7	Fiche d'évaluation d'un salon organisé par Mulhouse Expo
8	Fiche d'évaluation d'un événement organisé par un client extérieur
9	Résultat de l'évaluation des différentes manifestations
10	Résultat de l'évaluation d'événements organisés par des clients extérieurs
11	Liste des contrôles périodiques effectués
12	Liste des entreprises chargées de la maintenance
13	Liste des investissements « Renouvellement – Maintenance »
14	Inventaire
15	Organigramme de la Société
16	Liste des sous-traitants
17	Compte d'exploitation (cf. annexe 13 du contrat de DSP)
17.1	Compte de résultats condensés 2018-2022
17.2	Comparaison des produits et des charges 2018-2022
17.3	Soldes intermédiaires de gestion et Capacité d'autofinancement 2018-2022
17.4	Tableau financier comparatif 2018-2022
17.5	Bilans condensés en grande masses 2018-2022
18-19	Bilan et Compte de résultats au 31.12.2022 certifiés par le commissaire aux comptes
20	Suivi de l'activité et du chiffre d'affaires (cf. annexe 12 du contrat de DSP)

Annexe 1 : Manifestations accueillies en organisées en 2022

Affaire	Nbre d'affaires	Privé	Public	Spectacles	Point d'EX	Clit fidèle	Nouv. Clt.	Nouv. Prod.
JANVIER								
Mineral Expo 2022			1			1		
m2A Visite Ministre - PTRTE		1				1		
Salon de l'Orienteation et de l'Évolution professionnelle			1			1		
m2A Conseil d'Agglomération			1			1		
Total	4	1	3	0	0	4	0	0
FEVRIER								
Conseil Municipal			1			1		
SIVOM Comite		1				1		
Salon des collectionneurs 2022			1			1		
CABARET SUR GLACE		1		1			1	1
m2A Bureau + Conférences des Maires		1				1		
Soirée CRM		1					1	1
Total	6	4	2	1	0	4	2	2
MARS								
Assemblée Générale Groupama		1				1		
Assemblée Générale FDSEA		1				1		
Vintage Festival 2022			1			1		
Extérieurs et jardin 2022			1			1		
m2A Bureau		1				1		
Bourse Internationale 1/43ième mars 2022			1			1		
Journée entrée citoyenneté 2022		1				1		
m2A Conseil d'Agglomération			1			1		
Total	8	4	4	0	0	8	0	0
AVRIL								
Salon immobilier 2022			1			1		
Conseil Municipal			1			1		
Militaria			1			1		
Grande Braderie Beaumanoir			1			1		
Assemblée Générale Fédération Athlétisme		1					1	1
Foire aux Tissus			1			1		
m2A Bureau + Conférences des Maires		1				1		
Total	7	2	5	0	0	6	1	1
MAI								
Cérémonie de remise de médailles Hôpital		1				1		
Foir'Expo			1			1		
m2A Bureau		1				1		
CeA - Réunion			1			1		
Total	4	2	2	0	0	4	0	0
JUIN								
Concert Flor FM			1	1		1		
Salon Euro Supply Chain			1			1		1
Fête d'entreprise Soylu		1				1		
Gala ENSISA		1					1	1

Affaire	Nbre d'affaires	Privé	Public	Spectacles	Point d'EX	Clit fidèle	Nouv. Clit.	Nouv. Prod.
Assemblée Générale de la MAVIM		1				1		
Congrès SNUIpp		1					1	1
Mariage Sahin		1				1		
Congrès CFTC		1					1	1
Geek Unchained			1			1		
Parking Festival JAİM			1				1	
m2A Conseil d'Agglomération			1			1		
Conseil Municipal			1			1		
Total	12	6	6	1	0	8	4	4
JUILLET								
Formation BBE		1				1		
m2A Bureau		1				1		
Prière Aid el Kebir 2022			1			1		
Foire Kermesse			1			1		
Total	4	2	2	0	0	4	0	0
AOUT								
Mariage Kitary/Makiese		1				1		
Total	1	1	0	0	0	1	0	0
SEPTEMBRE								
Réunion m2A - Destination Automobile			1			1		
Bourse Internationale 1/43ième septembre			1			1		
m2A Bureau + Conférences des Maires		1				1		
ADN Business		1				1		
Exposition Dinosaures			1	1			1	1
Warum Nicht			1			1		
Salon des Maires		1				1		
Salon du chiot			1				1	
m2A Conseil d'Agglomération			1			1		
Conseil Municipal			1			1		
Total	10	3	7	1	0	8	2	1
OCTOBRE								
Journées d'Octobre 2022			1			1		
Conférence du Crédit Mutuel		1				1		
Association Sinclair		1					1	1
Salon du chocolat			1			1		
SIVOM Comité		1				1		
Salon Chasseurs d'images 2022			1			1		
Salon de l'érotisme 2022			1			1		
Mariage Bozdag		1				1		
Foire aux Tissus			1			1		
Total	9	4	5	0	0	8	1	1
NOVEMBRE								
Salon du Mariage et de la fête			1			1		
bureau + CA m2A			1			1		
Conseil Municipal			1			1		
Ma Planète Bio			1			1		1
Studyrama Grandes écoles			1			1		
Action de sensibilisation à la sécurité		1				1		

Affaire	Nbre d'affaires	Privé	Public	Spectacles	Point d'EX	Clit fidèle	Nouv. Clit.	Nouv. Prod.
Art3f			1			1		
Tatouage et du Piercing 2022			1			1		
Forum Pôle emploi			1			1		
CHSCT - Comité d'hygiène et de sécurité		1				1		
Place des Sapins			1			1		
Journée scientifique annuelle du réseau Naître en Alsace		1				1		
BE 4.0 Industries du futur			1			1		
Total	13	3	10	0	0	13	0	1
DECEMBRE								
Elections Professionnelles - M2A		1				1		
Fête de Noël - CE+ PEUGEOT		1				1		
Concert Sweet People			1	1		1		
M2A CA			1			1		
Conseil Municipal			1			1		
SIVOM Comité		1				1		
Fête de Noël des Anciens		1				1		
Remise des diplômes de l'ENSCMU		1				1		
Fête de Noël Distridev 2022		1					1	1
Total	9	6	3	1	0	8	1	1
Total général 2022 *	87	38	49	4	0	76	11	11
Total général 2021 *	58	20	31	2	0	45	6	5
Total général 2020 *	49	27	22	1	1	44	5	6
Total général 2019	107	66	41	3	3	100	7	11
Ecart 2022/2019	-20	-28	8	1	-3	-24	4	0

*2022 - activité ralentie sur le 1er trimestre suite à l'arrivée du variant OMICRON

*2021 - Fermeture du Parc Expo du 1/1 jusqu'au 9/6/2021 suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19

*2020 - Fermeture du Parc Expo le 6/3/20 jusqu'au 1/7 puis le 30/10 jusqu'au 31/12/2020 suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19

Légende

Privé = sur invitation

Public = manifestation ouverte au public

Spectacle = spectacle grand public (NB : les spectacles non répétitifs sont considérés comme de nouveaux produits)

Point d'Ex = événement ne se déroulant pas sur le site et location de mobilier à l'extérieur

Client fidèle = client revenant chaque année

Nouveau client = client venant pour la 1^{ère} fois ou revenant après une absence de plus de 3 ans

Nouveau produit = nouvel événement ou événement reconduit après une absence de plus de 3 ans
(sauf réunion, séminaire, journée de formation)

Annexe 2 : PARTENARIATS 2022

Partenaires qui ont fait confiance à MULHOUSE EXPO en soutenant et en faisant la promotion de ses propres manifestations :

Extérieurs & Jardin

- Agrivalor
- France Bleu Alsace
- France 3 Grand Est

Salon Immobilier

- FNAIM
- Pole habitat – FFB Grand Est
- Citivia
- RTL2 Mulhouse

Foir'Expo

- France Bleu Alsace
- France 3 Grand Est
- Journal l'Alsace
- Mulhouse Alsace Agglomération

Euro Supply Chain

- Mulhouse Alsace Agglomération – Blue industrie
- SNCF Réseau
- Voies Navigables de France
- AUTF
- ACUTA
- Transports JUNG
- ACD Group
- EuroAirport
- Renault Trucks – Catra
- Simco
- Adira
- Banque de France Grand Est
- CCI Alsace Eurométropole
- EuroRhein Ports
- FNTR
- Grand E-Nov+
- Mouvement des Entreprises de France
- Union des Entreprises Transport et Logistique de France

Médias

- Les Echos - Le Parisien événements
- Traces Ecrites
- Vox Log

Journées d'Octobre et Folie'Flore organisées dans le cadre du mandat

- Région Grand Est
- Collectivité Européenne d'Alsace
- Ville de Mulhouse
- Banque Populaire d'Alsace
- EDF
- EuroAirport
- Le jardin du Luxembourg – Sénat
- Le jardin exotique de Monaco
- TSE
- Wolfberger
- L'agence Dagré
- France 3 Grand Est
- France Bleu Alsace
- Fruits et légumes d'Alsace
- Association des Fleuristes en Folie
- Corporation des fleuristes du Haut-Rhin
- 13 communes et partenaires
- Agrivalor
- Altodis
- Aquatique Show
- Béton Michel
- CFA Valdoie
- CFPPA Valdoie
- DS Design
- Delta Systèmes
- Fleurs et Plantes d'Alsace
- FloraLife

- Floris
- Gissingier
- Husson international
- Les gazons de la Hardt
- Oness
- Oasis Floral Products
- Poly Wiles
- Prevel Signalisation
- SVBois
- Jokers de la Route
- Solea
- Sculptures Bubisutti
- Journal l'Alsace
- Nostalgie
- Groupe Tertio
- Graines Voltz

Ma Planète Bio

- Région Grand Est
- Mulhouse Alsace Agglomération
- Ville de Mulhouse
- Collectivité Européenne d'Alsace
- Cora
- Journal l'Alsace
- France Bleu Alsace
- France 3 Alsace
- Alsace Bio
- Biobernai

Salon BE 4.0

- L'Union Européenne
- La Région Grand Est
- L'Alliance Industrie du Futur
- Mulhouse Alsace Agglomération
- Ville de Mulhouse
- Actemium
- Cetim
- EDF
- Wallonia.be
- CCI
- Clemessy
- Enedis
- BPI France
- Sew Usocome
- Ademe / Climaxion
- La French Fab
- Stellantis
- Alsace Tech
- Université de Haute-Alsace
- Numéum
- Basel Area
- Grand E-Nov+
- Digiworld Summit 2022
- Territoires d'Industrie
- Communauté des offreurs de solutions
- Orange
- Gimelec
- Symop
- Initiatives Durables
- MEDEF Alsace
- Quest for Change
- Barrisol

Médias

- L'Usine Nouvelle
- L'Usine Digitale
- Industrie et Technologies
- Ebra (Alsace, DNA, Est-Républicain)
- Machines Production
- Techniques de l'Ingénieur
- J'Automatise
- CAD Magazine
- Manufacturing.fr
- Le Monde de l'Industrie
- Equip'Prod
- Traces Ecrites
- GPO Magazine
- Le Mensuel du Grand Est
- Maddyness
- Bestrade

Annexe 3 : Envoi Newsletter 2022

L'ensemble des newsletters sont envoyées au fichier « abonnés » qui ne cessent de croître (environ 156 000 abonnés en 2022).

JANVIER :

- 1 newsletter dédiée au salon professionnel Euro Supply Chain

FEVRIER :

- 2 newsletters pour annoncer le salon Extérieurs & Jardin
- 2 newsletters dédiées au salon professionnel Euro Supply Chain

MARS :

- 1 newsletter pour annoncer le salon Vintage
- 1 newsletter pour annoncer le salon Extérieurs & Jardin
- 4 newsletters dédiées au salon Euro Supply Chain

AVRIL :

- 1 newsletter pour annoncer le programme des événements du mois de mai
- 1 newsletter dédiée au Déstockage Textile
- 2 newsletters dédiées à la Foir'Expo du mois de mai
- 2 newsletters dédiées au salon Euro Supply Chain

MAI :

- 3 newsletters pour présenter la Foir'Expo 2022
- 1 newsletter bilan Foir'Expo et sondage visiteurs 2022
- 1 newsletter pour annoncer le programme des événements du mois de juin
- 7 newsletters dédiées au salon Euro Supply Chain

JUIN :

- 1 newsletter dédiée au salon Euro Supply Chain

JUILLET :

- 1 newsletter pour annoncer la tenue de la Foire Kermesse et donner rendez-vous aux visiteurs à la rentrée en septembre
- 1 newsletter dédiée au salon BE 4.0 Industries du futur

AOUT :

- 1 newsletter pour annoncer la rentrée du Parc Expo et les événements de septembre 22
- 1 newsletter pour annoncer la tenue des Journées d'Octobre & Folie'Flore 2022

SEPTEMBRE :

- 4 newsletters pour annoncer les événements du mois et l'arrivée des Journées d'Octobre & Folie'Flore
- 3 newsletters dédiées au salon BE 4.0 Industries du futur
- 1 newsletter dédiée au salon Euro Supply Chain

OCTOBRE :

- 1 newsletter dédiée aux Journées d'Octobre & Folie'Flore
- 1 newsletter pour annoncer le programme des événements pour octobre et novembre
- 2 newsletters dédiées au salon Ma Planète Bio
- 1 newsletter dédiée au salon du mariage
- 1 newsletter dédiée au salon ART3F
- 4 newsletters dédiées au salon BE 4.0 Industries du futur

NOVEMBRE :

- 1 newsletter pour annoncer le programme de la fin d'année
- 10 newsletters dédiées au salon BE 4.0 Industries du futur

DÉCEMBRE :

- 1 newsletter pour annoncer le programme de la fin d'année et présenter les événements du début d'année
- 1 newsletter dédiée au salon BE 4.0 Industries du futur
- 1 newsletter pour présenter les vœux du Parc Expo à ses abonnés

Annexe 3.1 Plan de communication Extérieurs & Jardin 2022



Salon en intérieur / programme et invitations sur parcxpo.fr

Digital et réseaux sociaux

- Envoi de 3 newsletters dédiées à l'événement aux 156 000 abonnées de la lettre info Parc Expo.
- 38 Publications et story sur facebook et instagram ayant engendrées 174 419 vues
- Pub digitale sur google pendant 3 semaines en amont et pendant l'événement
- Présence dans la newsletter du JDS

Affichage

- 107 affiches 12m²
- 95 affiches 8m²
- 11 affiches 4m²
- 60 faces réseau digital ville de Mulhouse
- 3 faces réseau digital situées dans l'agglomération mulhousienne
- 120 petits panneaux implantés dans les villages du sud Alsace

Presse

L'Alsace : 7 encarts pub

Fémina : 1 encart pub

DNA : 2 encarts pub

L'Est Républicain : 2 encarts pub

L'Ami Hebdo : 1 encart pub

JDS : 1 encart pub

Radio

Diffusion de 118 spots sur France Bleu Alsace, France Bleu Belfort/Montbéliard, Dreyeckland et RTL2 Mulhouse

Interviews sur France Bleu Alsace, Nostalgie, RTL2 et Dreyeckland

Spot

Le printemps arrive !!!

Trouvez l'inspiration au Salon Extérieurs & Jardin les 11, 12 et 13 mars au Parc Expo de Mulhouse.

Découvrez les tendances pour votre extérieur

Choisissez vos futures plantes

Participez à des ateliers créatifs

Extérieurs & Jardin du 11 au 13 mars au Parc Expo de Mulhouse

Annexe 3.2 Plan de communication Salon Immobilier 2022



Digital et réseaux sociaux

- Envoi de 2 newsletters dédiées à l'événement aux 156 000 abonnés de la lettre info Parc Expo.
- 10 publications et story sur facebook et instagram
- Pub digitale sur google pendant 3 semaines en amont et pendant l'événement
- Habillage sur le site le bon coin pendant 19 jours
- Pavé sur le site du JDS

Affichage

- 61 affiches 8m²
- 36 affiches 4m²
- 60 faces réseau digital ville de Mulhouse

Presse

L'Alsace : 6 encarts pub

Radio

Diffusion de 115 spots sur France Bleu Alsace, France Bleu Belfort/Montbéliard, et RTL 2 Mulhouse

Interviews sur France Bleu Alsace, Nostalgie, RTL2, et Dreyeckland

Spot 1

Besoin d'accompagnement dans votre recherche immo ?

Rendez-vous au salon de l'Immobilier de Mulhouse les 2 et 3 avril pour trouver le bien de vos rêves.

Découvrez les offres et conseils de 50 professionnels !

Le salon de l'immobilier, les 2 et 3 avril, de 10 h à 18 h au Parc Expo de Mulhouse.

Entrée Gratuite - Infos sur parcexpo.fr

Annexe 3.3 Plan de communication Foir'Expo 2022



Affichage

- 208 affiches 12m²
- 125 affiches 8m²
- 90 affiches 4m²
- 60 faces réseau digital ville de Mulhouse
- 4 faces réseau digital situées dans l'agglomération mulhousienne sur 2 périodes de 2 semaines
- 120 petits panneaux implantés dans les villages du sud Alsace

Presse

L'Alsace : 13 encarts pub

Fémina : 1 encart pub

DNA : 6 encartes pub

L'Est Républicain : 7 encarts pub

L'Ami Hebdo : 1 encart pub

JDS : 1 pub (couverture du magazine de mai)

Radio

Diffusion de 580 spots sur France Bleu Alsace, France Bleu Belfort/Montbéliard, NRJ, Nostalgie, Dreyeckland, RTL2 Mulhouse et Flor FM

Interviews sur France Bleu Alsace, NRJ, Nostalgie, RTL2, Dreyeckland et Flor FM

Spot 1

Des concerts exceptionnels à la Foireexpo de Mulhouse, à prix Foire !

Retrouvez Christophe Maé mardi 17 mai
Martin Solveig vendredi 20 et
IAM samedi 21.

Profitez aussi des guinguettes et de l'expo événement LEGO Star Wars.

La Foireexpo 100 pourcent live, du 14 au 22 mai
au parc expo de Mulhouse
Billetterie sur parcexpo.fr

Spot 2

Des concerts exceptionnels à la Foireexpo de Mulhouse, à prix Foire !

Retrouvez Christophe Maé mardi 17 mai
Martin Solveig vendredi 20 et
IAM samedi 21.

Profitez aussi des guinguettes et de l'expo événement LEGO Star Wars.

La Foireexpo 100 pourcent live, du 14 au 22 mai
au parc expo de Mulhouse
Billetterie sur parcexpo.fr

Digital et réseaux sociaux

- Envoi de 5 newsletters dédiées à l'événement aux 156 000 abonnés de la lettre info Parc Expo.
- 97 publications et story sur facebook et instagram ayant entraîné 243 440 vues
- Pub digitale sur google pendant 3 semaines en amont et pendant l'événement
- Présence sur le site du JDS, dans leurs newsletters et sur leurs réseaux sociaux

Autres

Campagne de communication à travers des sachets baguettes dans les boulangeries situées dans l'agglomération Mulhousienne

Annexe 3.4 Plan de communication Euro Supply Chain 2022



Presse régionale

L'Alsace : ½ page de pub + 2 rédactionnels

DNA : ½ page de pub

L'Est Républicain : ½ page de pub

Presse nationale et spécialisée

Partenariat presse avec **Les Echos**, co-organisateur de deux conférences lors du salon.

Partenariat presse avec **Vox Log** co-organisateur de deux conférences lors du salon.

Articles mettant en avant les exposants sur le support **Traces Ecrites**. Chaque article était repris dans les newsletters du salon et sur le site de l'événement.

Newsletters

17 envois auprès de fichiers ciblés de professionnels du transport et de la logistique

Digital et réseaux sociaux

- Mise en route d'un site dédié permettant aux exposants de gérer leur équipe et aux visiteurs de générer leur badge et s'inscrire aux conférences et ateliers
- Retransmission en live et en replay à l'issue de l'événement de l'ensemble des conférences et ateliers proposés durant le salon
- Publications sur la page linked in dédiée à l'événement et la page facebook du Parc Expo de Mulhouse.

Annexe 3.5 Plan de communication Journées d'octobre 2022



Affichage

- 127 affiches 12m²
- 229 affiches 8m²
- 57 affiches 4m²
- 60 faces réseau digital ville de Mulhouse
- 4 faces réseau digital situées dans l'agglomération mulhousienne
- 120 petits panneaux implantés dans les villages du sud Alsace

Presse

L'Alsace : 10 encarts pub

Fémina : 2 encarts pub

DNA : 5 encarts pub

L'Est Républicain : 6 encarts pub

L'Ami Hebdo : 2 encarts pub

JDS : 1 encart pub (couverture mois d'octobre)

Maison & Jardin : 1 encart pub

Radio

Diffusion de 362 spots sur France Bleu Alsace, France Bleu Belfort/Montbéliard, Nostalgie, Dreyeckland, RTL2 Mulhouse et Flor FM

Interviews sur France Bleu Alsace, Nostalgie, RTL2, Dreyeckland et Flor FM

SPOT 1

Les Journées d'Octobre et Folieflore vous invitent à découvrir une collection rare de cactées et d'orchidées, du 6 au 16 octobre au Parc Expo de Mulhouse

Venez admirer le show floral et ses 10000 m² de jardins féériques

Profitez des 20 restaurants et bars pour faire la fête au rythme des soirées années 80, DJ ou blindtest

Les Journées d'Octobre et Folieflore, l'événement incontournable de l'automne du 6 au 16 octobre au Parc Expo de Mulhouse
Programme et billetterie sur parcexpo.fr

Digital et réseaux sociaux

- Envoi de 5 newsletters dédiées à l'événement aux 156 000 abonnés de la lettre info Parc Expo.
- 134 publications et story sur facebook et instagram ayant entraîné 354 836 vues
- Pub digitale sur google pendant 3 semaines en amont et pendant l'événement
- Présence sur le site du JDS, dans leurs newsletters et sur leurs réseaux sociaux
- Newsletter Lorraine au cœur dédiée à l'événement

Autres

Campagne de communication à travers des sachets baguettes dans les boulangeries situées dans l'agglomération Mulhousienne.

Annexe 3.6 Plan de communication Ma planète Bio 2022



Affichage

- 105 affiches 12m²
- 80 affiches 8m²
- 27 affiches 4m²
- 120 petits panneaux implantés dans les villages du sud Alsace

Presse régionale

L'Alsace : 4 encarts pub + rédactionnels

Fémina : 1 encart pub + rédactionnels

L'Est Républicain : 1 encart pub + rédactionnels

JDS : 1 encart pub + 1 rédactionnel

Radio

Partenariat radio avec DKL, diffusion d'interviews

Newsletters

2 newsletters dédiées envoyées aux 156 000 abonnés de la terre info Parc Expo.

Digital et réseaux sociaux

- Mise en route d'un site dédié
- Publications sur les pages facebook Parc Expo Mulhouse et Biobernai

Annexe 3.7 Plan de communication BE 4.0 Industries du Futur 2022



Presse régionale

L'Alsace : 1 encart pub + rédactionnel

DNA : 1 encart pub + rédactionnel

L'Est Républicain Nancy, Metz, Belfort : 1 encart pub dans chaque édition

Le Mensuel du Grand Est : 1 encart pub + 1 rédactionnel

Presse nationale

Equip Prod : 1 encart pub dans le magazine de septembre

Traces écrites : Articles mettant en avant les exposants dans les newsletters Traces Ecrites et repris dans les newsletters du salon et sur le site du salon.

Techniques de l'ingénieur : 1 encart pub + rédactionnel

Digital et réseaux sociaux

- Présence dans la newsletter du JDE sur l'Alsace et la Lorraine
- Présence dans la newsletter INFOPRO

- Présence dans la newsletter et sur le site GPO
- Présence d'une bannière web sur le site Le Monde de l'Industrie
- Réalisation d'un podcast en collaboration avec L'USINE NOUVELLE sur un sujet d'actualité (le défis des industriels face à la crise énergétique). Le podcast a été repris sur le site et les newsletters de l'événement en précomm.
- Envoi de 19 newsletters dédiées à l'événement aux fichiers qualifiés
- Campagne search sur Google menée en amont du salon (19 700 vues et 2 580 clics vers le site du salon)
- Publications sur la page Linked In du salon BE 4.0 sur les mois précédents l'événement
- Utilisation d'un site dédié permettant aux exposants de gérer leur équipe et aux visiteurs de générer leur badge et s'inscrire aux conférences et ateliers
- Retransmission en live et en replay à l'issue de l'événement de l'ensemble des conférences proposées durant le salon

Autres

Campagne de relations presse au niveau national qui a permis d'accueillir des journalistes le jour du salon.

Annexe 4 : Statistiques informatiques

Fréquentation du site internet

Site parcexpo.fr

MOIS	VISITEURS UNIQUES	NB DE VISITES	NB DE PAGES VUES
Janv-22	10 564	16 019	222 578
Févr-22	29 012	46 302	561 680
Mars-22	33 089	54 511	694 327
Avr-22	35 610	57 589	1 145 941
Mai-22	52 208	91 735	701 963
Juin-22	12 748	18 281	301 249
Juil-22	9 929	15 150	337 813
Août-22	14 532	20 859	256 533
Sept-22	39 723	69 615	943 375
Oct-22	63 530	114 339	2 140 738
Nov-22	23 542	38 829	390 331
Déc-22	8 935	13 064	223 991

Site foiredemulhouse.fr

MOIS	VISITEURS UNIQUES	NB DE VISITES	NB DE PAGES VUES
Janv-22	438	496	754
Févr-22	4678	5 721	9 874
Mars-22	2682	3 202	5 895
Avr-22	11 536	14 734	25 521
Mai-22	27 589	38 710	78 707
Juin-22	1 079	1 225	1 749
Juil-22	761	823	1 084
Août-22	683	729	998
Sept-22	694	751	1 153
Oct-22	1 102	1 196	1 826
Nov-22	660	708	1 033
Déc-22	402	441	675

Site journees-octobre.fr

MOIS	VISITEURS UNIQUES	NB DE VISITES	NB DE PAGES VUES
Janv-22	215	240	476
Févr-22	232	270	535
Mars-22	265	295	555
Avr-22	723	823	1 889
Mai-22	628	725	1 447
Juin-22	374	446	953
Juil-22	504	590	1 253
Août-22	1 719	2 023	4 544
Sept-22	9 936	11 814	24 833
Oct-22	25 825	33 305	72 177
Nov-22	471	572	958
Déc-22	211	231	394

Site folieflore.fr

MOIS	VISITEURS UNIQUES	NB DE VISITES	NB DE PAGES VUES
Janv-22	357	420	768
Févr-22	350	454	904
Mars-22	922	1 043	1 990
Avr-22	2 987	3 560	7 598
Mai-22	884	1 043	2 070
Juin-22	582	715	1 629
Juil-22	681	855	1 935
Août-22	4 850	5 784	12 184
Sept-22	19 926	24 949	50 396
Oct-22	53 519	76 475	158 534
Nov-22	720	867	1 435
Déc-22	330	396	654

Site industriesdefutur.eu

MOIS	VISITEURS UNIQUES	NB DE VISITES	NB DE PAGES VUES
Janv-22	1 000	852	8 600
Févr-22	853	646	6 200
Mars-22	835	548	5 900
Avr-22	780	635	7 200
Mai-22	892	720	7 200
Juin-22	879	708	6 600
Juil-22	1 100	975	11 000
Août-22	652	660	7 190
Sept-22	1 800	1 655	23 688
Oct-22	5 500	4 679	73 173
Nov-22	20 000	21 110	324 050
Déc-22	1 904	1 629	17 479

Annexe 5 : Bilan Communication Digitale Foir'Expo



Réseaux sociaux

3,46/4

note donnée par
les visiteurs à la
newsletter

Page Facebook Parc Expo Mulhouse

La stratégie de départ en organique a été de se concentrer sur l'engagement sur Facebook et Instagram.
L'objectif était d'engager les communautés sur Facebook et Instagram pour optimiser les campagnes publicitaires.

Audience (Agora Pulse sépare les résultats d'audience (abonnés) et les résultats gérés via les contenus) :

La page Facebook a gagné **675 nouveaux abonnés (+4,6%)**.

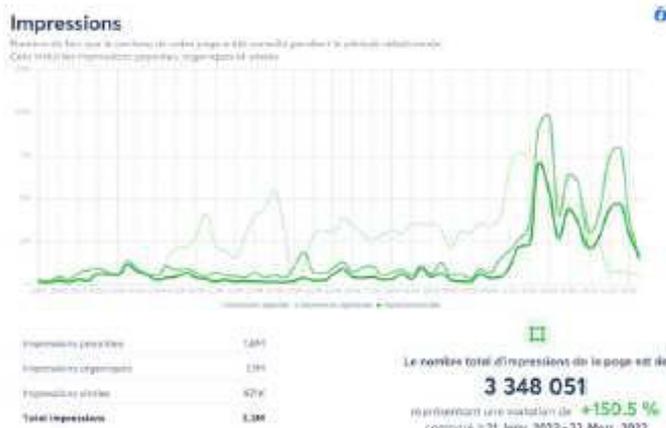
L'engagement des utilisateur a explosé à **+170%**, avec 88 314 interactions, dont 621 commentaires publics et 838 messages privés. Le nombre de messages privés est élevé grâce au jeu-concours (+200 messages). Un nombre élevé de messages privés n'est pas forcément bon signe, car il montre aussi une forte demande d'informations, et donc une communication pas suffisamment claire.

9700 utilisateurs se sont engagés avec les publications de la période, ce qui donne **une moyenne de 10 interactions par personne**.

Le nombre total d'impressions (organiques et payantes) est de **3 348 051, en hausse de 150%**.

La notoriété est en hausse avec **+17% de mentions** par rapport à la période précédente. Cela signifie que plus de personnes se sont adressées au Parc Expo Mulhouse.

45 publications, avec une portée organique de 202 507 vues, à laquelle il faut ajouter 286 655 vues payantes, soit au total 445 324 vues.



Contenus :

Utilisateurs engagés

Le nombre d'utilisateurs engagés sur les contenus a baissé de 55% par rapport à la dernière période (24 janvier- 23 mars) alors que tous les chiffres d'audience ont augmenté.

Qu'est-ce qui explique cette baisse alors que les interactions et les impressions sont en hausse ?

La période précédente (24 janvier - 23 mars), les utilisateurs ont été engagés sur les effets d'annonce des grands salons sur toute l'année 2022. La période du 24 mars au 24 mai, les salons étaient bien plus précis, et n'ont pas concerné les utilisateurs intéressés par Folie'Flore, qui composent une majorité d'utilisateurs dans l'audience Facebook. Le nombre d'utilisateurs engagés sur les événements compris entre le 24 mars et le 24 mai est moins important que ceux engagés sur Folie'Flore.

L'unique post de Folie'Flore sur le reportage TF1 le montre, il fait partie des Top 5 sur Facebook et Instagram.

Cela explique donc la baisse des utilisateurs engagés sur les posts de la période.

Cela signifie aussi que si la communication sur Folie'Flore était constante, toute l'année, les variations seraient moins importantes.

Remarque : Il y a une baisse de 55% d'engagement sur le contenu (sur les posts) et une hausse de 170% d'engagement sur la PAGE sur la période (messages privées, nbr de fans, vues).

Portée des publications :

La portée est le nombre d'utilisateurs unique ayant vu le post (contrairement aux impressions, qui est le nombre de fois qu'un post a été vu, impliquant qu'un seul utilisateur peut voir un post plusieurs fois).

La portée des publications a baissé de 28%, à 202 507. Sur Agora Pulse, la portée ne comprend pas la portée payée apportée par les campagnes publicitaires.

Sur Meta Business Suite, la portée totale comprend la portée organique 202 507 et la portée payante, via les campagnes publicitaires.

Les campagnes payantes ont atteint 286 655 utilisateurs, à ajouter au 202 507 en organique, soit une portée de 470 858 au total, ce qui est plus élevé que la portée de la période précédente.

Le chatbot de la page Facebook a permis de filtrer les nombreuses questions des abonnés.

L'atmosphère générale qui ressort des messages privés : la gratitude d'obtenir une réponse rapide via ce canal.

Top 3 des contenus selon les impressions et engagement dans le rapport Agora Pulse.

En conclusion, sur Facebook, la période du 24 mars au 24 mai a atteint moins d'utilisateurs, mais leur engagement sur les publications est en hausse de 170% par rapport à la période précédente.

L'objectif d'engagement est donc atteint.

Compte Instagram

Très forte augmentation des abonnés +513, à +22%, une notoriété en forte hausse pendant la Foir'Expo, en lien avec les nombreuses collaborations sur le compte Instagram et les stories quotidiennes.

496 mentions, dont 406 via les stories.

Près de 165 000 impressions (nombre de fois qu'ont été vu les posts) avec un engagement en hausse de 118% à 1108 interactions.

Les 121 publications (détails dans le reporting Agora Pulse) ont atteint 22 174 personnes, soit 8 fois plus que la taille de la communauté (2500 abonnés).

Conclusion

L'engagement fort sur les publications augmente la notoriété du Parc Expo Mulhouse.

Je préconise de rechercher cet objectif sur les autres salons.

Le compte Instagram a un très gros potentiel de développement en notoriété sur le Parc Expo Mulhouse.

Le Parc Expo gagnerait en efficacité dans les contenus en approfondissant la connaissance des attentes de ses communautés, différentes entre Facebook et Instagram.

Cela permettrait de créer des contenus différenciés pour aller rechercher un engagement plus important sur les grands salons phares de l'année.

Les formats Reels sont à déployer pour développer engagement et vues, en complément des stories.

La croissance organique et l'engagement permettent d'optimiser les coûts publicitaires sur Facebook Ads.

Campagnes publicitaires du 1er avril au 22 mai 2022 (fin des campagnes)

4 campagnes lancées

Budget 5000 €

Montant dépensé : 2 768,88 €

Objectif de trafic, indicateur CPC (coût par clic)

Les 4 campagnes sur les concerts ont généré + de 25 000 clics sur la billetterie en ligne.

CPC moyen 0,11 euro (Un CPC compris entre 0,20 et 1 € est acceptable, < 0,20 €; le résultat est excellent).

Sur l'ensemble des publicités :

25 017 clics sur le lien

18 488 clics uniques sur le lien

CTR (taux de clics moyen) : 1,63%

Portée totale : 286 655 utilisateurs

Nombre de commentaires au total : 678

Nombre d'interactions au total : 187 957

Top 3 meilleurs messages

"Le groupe mythique de rap français IAM en live au Parc Expo \times "

" Show exceptionnel de Martin Solveig "

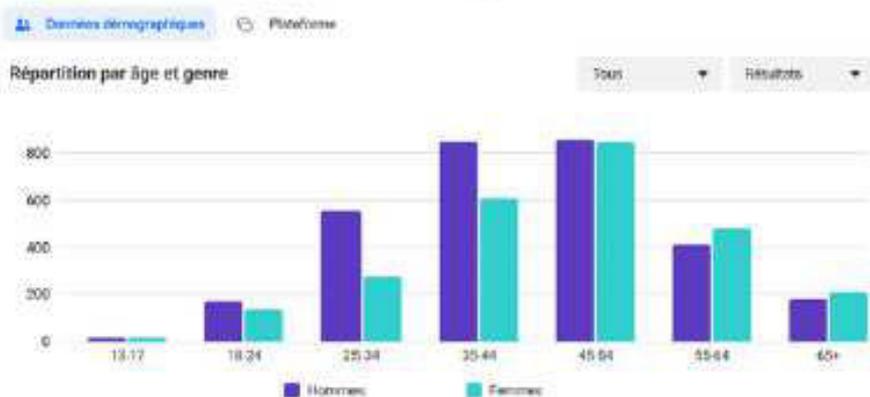
"Christophe Maé donne un superbe concert au Parc Expo 😊"

Tranches d'âges et genres touchés par les publicités

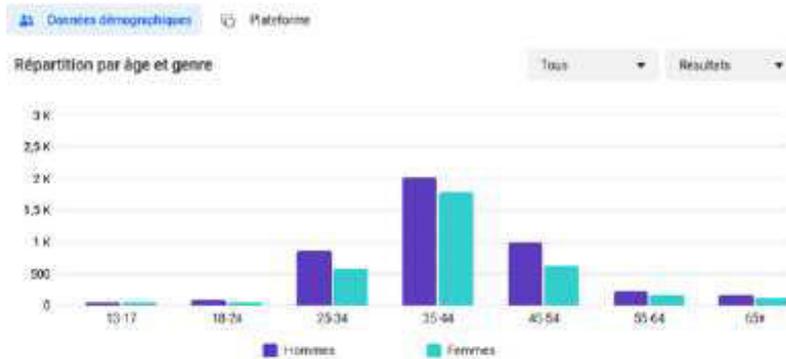
**CHRISTOPHE
MAÉ**



**MARTIN
SOLVEIG**



IAM



Conclusion

Le trafic très élevé sur la billetterie montre l'efficacité des messages dans Facebook et Instagram.

Ce bénéfice s'est perdu sur le site de destination : le taux de rebond important sur la billetterie en ligne indique une faiblesse structurelle sur le site web.

La faiblesse structurelle du site web est à analyser, car la perte de conversion est majeure.

Second point, les audiences atteintes par les publicités sont très différentes de celles d'Instagram et de Facebook, avec peu de résonance sur les comptes en organique, à cause de la grande différence de genre et d'âge des artistes programmés avec les audiences organiques.

Préconisations pour améliorer les prochaines campagnes :

Installer le plus rapidement possible des pixels de suivi Facebook sur le site web amiral et les sites web satellites de tous les salons, avec une mise à jour du bandeau de cookies.

Les données ne sont pas rétro-actives à l'installation du pixel, les données sont générées qu'à partir du premier jour de l'installation du pixel.



Vidéos Isabelle Maldonado

Mise en avant des exposants

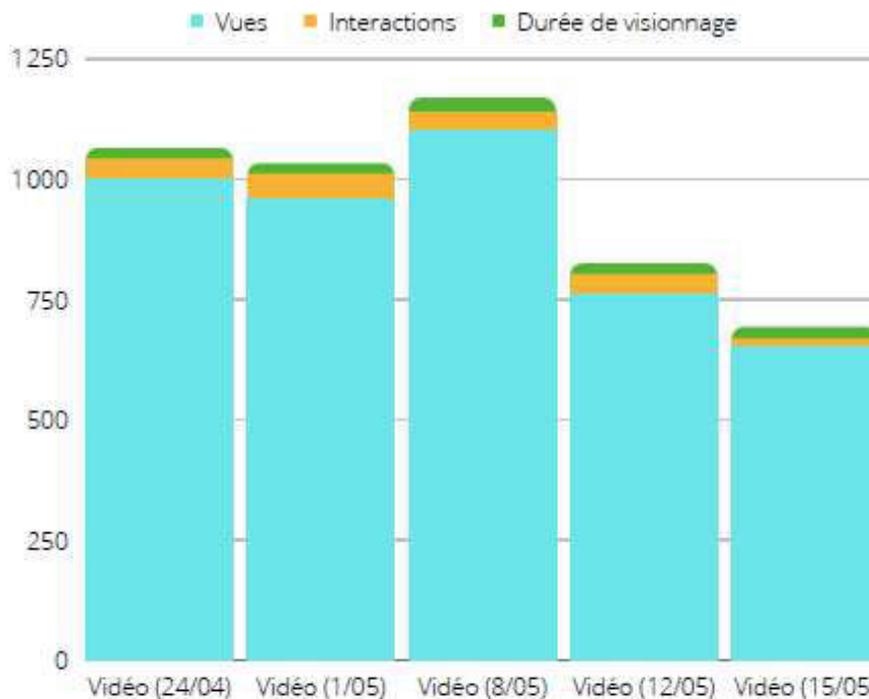
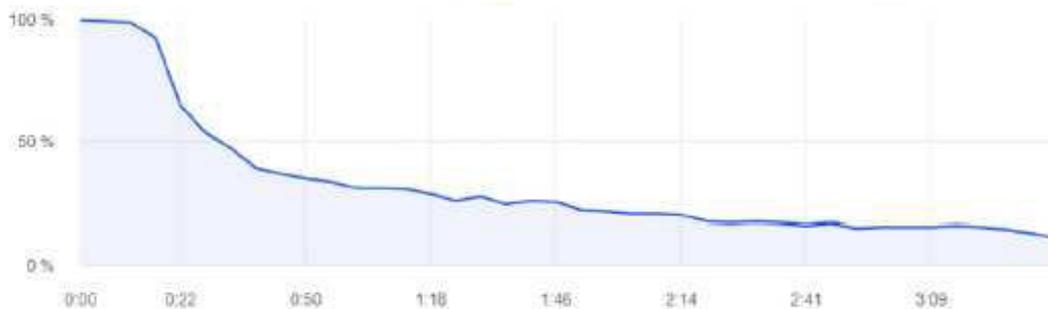
Nous avons posté une vidéo par dimanche (sauf le mercredi 12 mai). Celles-ci cumulent 4 464 vues, dont 892 en moyenne par vidéo.

Les vidéos faisaient 3min30 en moyenne mais la majorité de l'audience ne regardait que 22 sec de la vidéo. Sachant que les utilisateurs Facebook regardent en moyenne 1/3 de la vidéo soit pour une vidéo de 3min30 = 70 sec. L'audience est constituée de femmes à 64 % qui ont entre 34 et 54 ans.

Préconisation > se limiter à une mise en avant par vidéo et raccourcir à 1 min max.

Rétention de l'audience

La majorité de votre audience a arrêté de regarder à 0:22, et votre durée de vue moyenne est de 0:06.





Remarques globales Foir'Expo

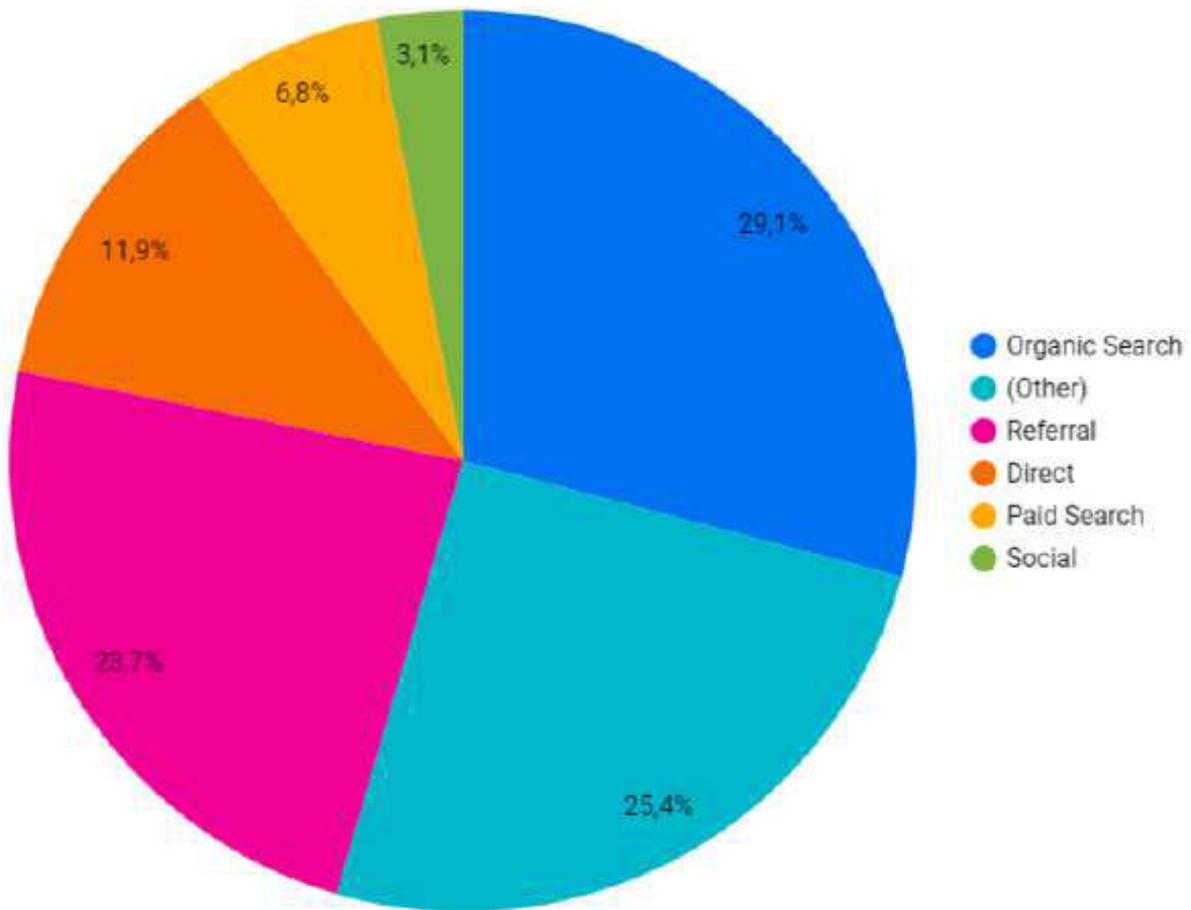
- Sortie difficilement identifiable et nécessité de rebrousser chemin
- Peu de stands
- Stands pas assez variés et peu qualitatifs
- Manque un pôle pain fromage bière charcuterie
- Prix made in alsace trop élevés
- Tarifs restauration trop élevés
- Chaleur dans les stands
- Passage et exposants en extérieur : compliqué s'il y a de la pluie
- Accès aux parkings compliqué : fermés, lointains, manque de personnel pour guider le public sur les parkings
- Manque une piste de danse / thés dansants
- Manque d'animations
- Foire expo en même temps que la foire de Besançon
- Manque un stand LEGO avec achat (remarque récurrente)
- Interdiction chiens : pas assez visible
- Costumes Star Wars : des retours positifs
- Sono trop forte dans les espaces de restauration
- Manque d'animaux dans la ferme
- Quelques personnes déçues que l'expo soit noyée dans une foire, alors que d'autres ont apprécié ces bulles d'air pour éviter l'ennui des enfants
- Manque de buvettes et de restaurants
- Manque de bancs pour PMR
- Manque d'ombre (guinguettes)
- Agressivité des vendeurs
- Brumisateurs
- Fermeture à 19h problématique. Heure d'ouverture de la Foir'Expo plus tardive pour les accès à la restauration ? Il faut que les exposants jouent le jeu et restent ouverts : c'est après le travail que les visiteurs viennent et pourraient faire des achats, si les stands sont fermés à 19h des ventes seront perdues, les visiteurs risquent de couper à travers les allées et les quelques stands restés ouverts vont en pâtir.
- De nombreuses remarques sur le personnel de sécurité (pas clair, pas polis, pas réactifs) à mieux les briefer ?

Pour conclure :

Les retours des sondages ont été très nombreux et intéressants. Nous avons la possibilité de voir ce qui plaît aux visiteurs et les points que nous pouvons améliorer, notamment concernant les concerts, la signalétique, le parking, la restauration et les exposants. Il faut toutefois garder en mémoire que cela ne représente qu'un petit pourcentage de la somme totale de visiteurs venue à la Foir'Expo et exclut les personnes ayant payé à la caisse: 2 538 réponses sur 7109 mails envoyés.



Sources d'acquisition du trafic sur Foire de Mulhouse



Organic Search : le trafic des résultats naturels sur un moteur de recherche

Paid Search : le trafic généré par vos campagnes SEA

Referral : le trafic qui provient d'un autre site internet (hors RS)

Social : tout le trafic qui provient des réseaux sociaux

Email : les visites qui proviennent d'une newsletter > ici OTHER = oximailing

Direct : un canal qui regroupe de nombreux sources de trafic non-identifiée

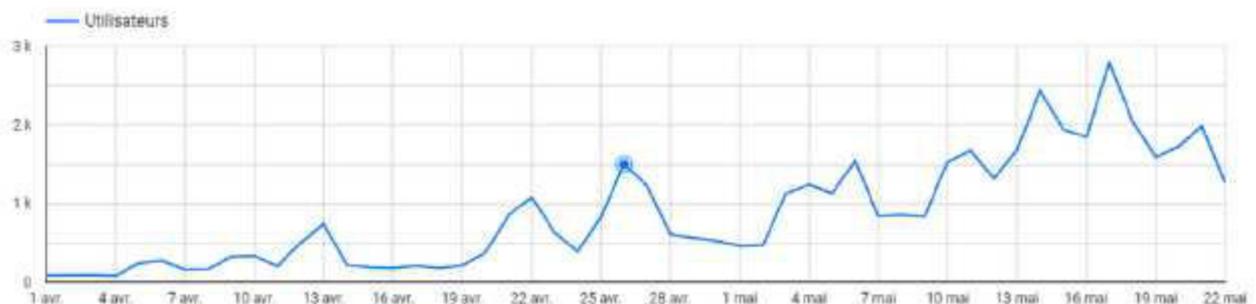


LES GRANDS CHIFFRES

Le trafic en détail de Foire de Mulhouse

Default Channel Grouping	Acquisition			Comportement		
	Utilisateurs [?] ↓	Nouveaux utilisateurs [?]	Sessions [?]	Taux de rebond [?]	Pages/session [?]	Durée moyenne des sessions [?]
	36 938 % du total: 100,00 % (36 938)	36 513 % du total: 100,00 % (36 501)	52 328 % du total: 100,00 % (52 328)	54,70 % Valeur moy. pour la vue: 54,70 % (0,00 %)	1,98 Valeur moy. pour la vue: 1,98 (0,00 %)	00:01:06 Valeur moy. pour la vue: 00:01:06 (0,00 %)
1. Organic Search	11 751 (29,13 %)	10 536 (28,86 %)	15 662 (29,93 %)	57,77 %	1,97	00:01:14
2. (Other)	10 230 (25,36 %)	9 541 (26,18 %)	13 036 (24,91 %)	72,14 %	1,58	00:00:47
3. Referral	9 561 (23,70 %)	8 069 (22,10 %)	12 911 (24,67 %)	44,54 %	2,14	00:01:16
4. Direct	4 799 (11,90 %)	4 760 (13,04 %)	5 854 (11,19 %)	43,70 %	2,23	00:01:07
5. Paid Search	2 750 (6,82 %)	2 441 (6,69 %)	3 523 (6,73 %)	29,95 %	2,50	00:01:12
6. Social	1 245 (3,09 %)	1 166 (3,19 %)	1 342 (2,56 %)	60,36 %	1,88	00:00:49

Augmentation du trafic sur la durée Foire de Mulhouse



Les pages les plus consultées sur Foire de Mulhouse

Titre de page	Pages vues	% Pages vues
1. Les concerts Foir'Expo	29 527	28,52 %
2. Accueil Foir'Expo	29 514	28,51 %
3. Le programme Foir'Expo	12 648	12,22 %
4. Infos pratiques Foir'Expo	7 908	7,64 %
5. LEGO® Star Wars™ Foir'Expo	6 927	6,69 %
6. Les exposants Foir'Expo	6 712	6,48 %
7. Animations Foir'Expo	5 643	5,45 %
8. (not set)	1 896	1,83 %
9. Restaurants et Guinguettes Foir'Expo	1 625	1,57 %
10. Le rendez-vous gourmand Foir'Expo	1 117	1,08 %

Celles qui ont retenu le plus longtemps l'intérêt des visiteurs

Titre de page	Pages vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Entrées
	103 520 % du total: 100,00 % (103 520)	84 940 % du total: 100,00 % (84 940)	00:01:08 Valeur moy. pour la vue: 00:01:08 (0,00 %)	52 328 % du total: 100,00 % (52 328)
1. Les exposants Foir'Expo	6 712 (6,48 %)	5 906 (6,95 %)	00:02:50	3 358 (6,42 %)
2. Les concerts Foir'Expo	29 527 (28,52 %)	24 709 (29,09 %)	00:01:58	16 536 (31,60 %)
3. Infos pratiques Foir'Expo	7 908 (7,64 %)	6 792 (8,00 %)	00:01:39	1 319 (2,52 %)
4. Restaurants et Guinguettes Foir'Expo	1 625 (1,57 %)	1 428 (1,68 %)	00:01:24	377 (0,72 %)
5. Le programme Foir'Expo	12 648 (12,22 %)	9 800 (11,54 %)	00:01:20	1 092 (2,09 %)
6. Home Foir'Expo	1 (0,00 %)	1 (0,00 %)	00:01:13	1 (0,00 %)
7. Le rendez-vous gourmand Foir'Expo	1 117 (1,08 %)	930 (1,09 %)	00:01:12	832 (1,59 %)
8. LEGO® Star Wars™ Foir'Expo	6 927 (6,69 %)	5 411 (6,37 %)	00:01:09	4 148 (7,93 %)
9. Animations Foir'Expo	5 643 (5,45 %)	4 956 (5,83 %)	00:01:09	3 964 (7,58 %)
0. (not set)	1 896 (1,83 %)	1 130 (1,33 %)	00:00:37	1 129 (2,16 %)



LES TERMES DE RECHERCHE

Quelle requête à conduit le visiteur à cliquer sur notre site ?

Mot clé	Acquisition			Comportement		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions
	11 751 % du total: 31,81 % (26 938)	10 536 % du total: 28,86 % (26 501)	15 662 % du total: 29,93 % (52 328)	57,77 % Valeur moy pour la vue: 54,70 % (5,61 %)	1,97 Valeur moy pour la vue: 1,98 (-0,25 %)	00:01:14 Valeur moy pour la vue: 00:01:06 (12,16 %)
1. (not provided)	11 713 (99,70 %)	10 504 (99,70 %)	15 617 (99,71 %)	57,87 %	1,97	00:01:14
2. (not set)	20 (0,17 %)	19 (0,18 %)	29 (0,19 %)	31,03 %	2,90	00:01:52
3. 14 mai par expo mulhouse dadju	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	0,00 %	2,00	00:00:10
4. CONCERT FOIRE EXPO MULHOUSE	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	0,00 %	2,00	00:00:06
5. exposant foire expo mulhouse	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	100,00 %	1,00	00:00:00
6. foire de mulhouse 2022	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	0,00 %	4,00	00:00:46
7. foire expo mulhouse	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	0,00 %	6,00	00:01:44
8. FOIRE EXPO MULHOUSE	1 (0,01 %)	0 (0,00 %)	1 (0,01 %)	0,00 %	3,00	00:01:38
9. foire expo mulhouse 2022	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	0,00 %	5,00	00:01:03
10. foire expo mulhouse inauguration	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	0,00 %	3,00	00:00:20

Rien ne vous choque ?



LES GRANDS CHIFFRES

Le trafic en détail sur Parc Expo

Default Channel Grouping	Acquisition			Comportement		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions
	80 520 <small>% du total: 100,00 % (80 520)</small>	74 183 <small>% du total: 100,00 % (74 183)</small>	1 13 180 <small>% du total: 100,00 % (1 13 180)</small>	64,86 % <small>Valeur moy. pour le site: 64,86 % (3,18 %)</small>	1,88 <small>Valeur moy. pour le site: 1,88 (3,30 %)</small>	00:01:11 <small>Valeur moy. pour le site: 00:01:11 (3,26 %)</small>
1. Direct	27 038 (33,68 %)	26 049 (35,11 %)	34 045 (30,08 %)	69,87 %	1,70	00:01:06
2. Social	19 072 (23,69 %)	18 452 (24,87 %)	22 996 (20,31 %)	83,95 %	1,32	00:00:21
3. Organic Search	18 244 (22,64 %)	15 368 (20,72 %)	25 760 (22,78 %)	40,36 %	2,64	00:01:43
4. Referral	13 522 (16,84 %)	10 904 (14,70 %)	19 523 (17,21 %)	61,68 %	2,01	00:01:40
5. (Other)	5 311 (6,59 %)	2 532 (3,41 %)	8 397 (7,41 %)	71,31 %	1,71	00:01:05
6. Paid Search	1 109 (1,32 %)	878 (1,18 %)	1 559 (1,38 %)	80,69 %	1,41	00:00:34

On constate ici que la part du trafic provenant des réseaux sociaux est bien plus élevé. (22% sur parc expo vs 3% sur Foire de Mulhouse).

Après enquête, cela s'explique par l'URL de la billetterie concert et Foire'expo qui renvoient vers :

`/boutique/billets_foireexpo.php?id=69FP82`

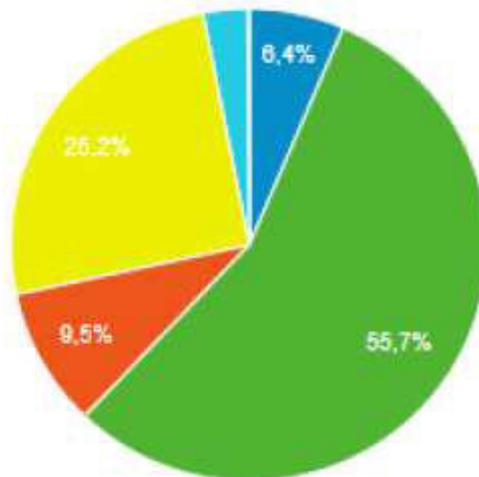
`/billets/visiteurs/inscription.php`

Les pages les plus consultées sur Parc expo

Page de destination	Acquisition			Comportement		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions
	32 356 % du total: 40,18 % (10 120)	29 356 % du total: 36,88 % (7 476)	42 519 % du total: 52,57 % (11 218)	73,72 % Valeur moy. pour la cat.: 64,80 % (11,67 %)	1,64 Valeur moy. pour la cat.: 1,88 (11,18 %)	00:00:58 Valeur moy. pour la cat.: 00:01:11 (-18,00 %)
1. /boutique/billets_foireexpo.php?id=69FF82	9 239 (28,59 %)	7 608 (25,92 %)	11 438 (26,90 %)	69,26 %	1,94	00:01:43
2. /billets/visiteurs/inscription.php	3 968 (12,27 %)	2 491 (8,38 %)	4 990 (11,71 %)	71,14 %	1,62	00:01:09
3. /index.php	2 515 (7,77 %)	1 546 (5,27 %)	3 268 (7,69 %)	51,10 %	2,33	00:01:35
4. /boutique/billets_foireexpo.php?id=69FF82&v=	252 (0,78 %)	207 (0,71 %)	326 (0,77 %)	56,13 %	1,97	00:02:11
5. /billets/my/hors_delai.php	187 (0,58 %)	64 (0,22 %)	225 (0,53 %)	75,56 %	1,53	00:01:32
6. /gestion_newsletter/inscription.php	179 (0,55 %)	118 (0,40 %)	196 (0,46 %)	34,18 %	3,27	00:02:14
7. /pe_page.php?page_PAGE_AGENDA_ACCUEIL	109 (0,34 %)	90 (0,31 %)	116 (0,27 %)	31,03 %	2,59	00:00:55
8. /appli_mmo/visiteurs/index.php	90 (0,28 %)	74 (0,25 %)	91 (0,21 %)	84,62 %	1,37	00:00:50
9. /billets/my/hors_quantite.php	86 (0,27 %)	17 (0,06 %)	94 (0,22 %)	62,77 %	1,67	00:01:04
10. /boutique/billets_foireexpoCE.php	71 (0,22 %)	56 (0,19 %)	87 (0,20 %)	78,16 %	1,59	00:01:40
11. /billets/visiteurs/visiteursAjaxParser.php?Action=BILLET	70 (0,22 %)	28 (0,10 %)	86 (0,20 %)	29,07 %	3,08	00:01:23
12. /boutique/billets_foireexpo.php?id=69FF82&v=	68 (0,21 %)	61 (0,21 %)	87 (0,20 %)	56,82 %	2,07	00:01:42

Sources du trafic vers la page Billetterie concert

Par URL



Organic Search 9.5 % (le trafic des résultats naturels sur un moteur de recherche)

Paid Search 1.5% (le trafic généré par vos campagnes SEA)

Referral : 25.2 % (le trafic qui provient d'un autre site internet (hors RS))

Social 55.7% (tout le trafic qui provient des réseaux sociaux)

Email : 3 % (Les visites qui proviennent d'une newsletter > ici OTHER = oximailing)

Direct 6% (un canal qui regroupe de nombreux sources de trafic non-identifiée)



Campagnes Display

Impressions ▾	Coût ▾	Clics ▾	CTR ▾
177 k	1,11 k €	3,26 k	1,85 %

Budget 80 € / jour

Dépense totale : 1215,95 €

Campagne display en pauses à 2 reprises : une première en avril du 14 au 19 et une seconde du 2 au 4 mai. Ces pauses expliquent le CTR bas. La moyenne hors coupures est de 27 % ce qui est très bon !

Pour rappel, il y a eu de nombreux pb sur la campagne display dû à l'utilisation de marques sans autorisation (ex: NRJ, martin Solveig ...), Puis conflit entre l'autorisation accordée à Parc expo et url correspondant à foire de Mulhouse.

Campagnes Search

Impressions ▾	Coût ▾	Clics ▾	CTR ▾
2,12 k	43,41 €	737	34,76 %

Budget 10 € / jour

Dépense totale : 43,41 €

Lancement de la campagne Search pour pallier les pb du réseau display. La campagne n'a tourné au final que 5 jours mais à fait de bons résultats. Il sera intéressant une fois le tracking installé sur le site de comparer les conversions entre le SEA et SEO.

0,53 %

Les campagnes Ads représentent 0,53 % du budget total com foire

TRAFIC APPORTÉ

7 % du trafic identifié par Google Analytics provenait du Paid search, c'est-à-dire des campagnes google Ads.

Les campagnes ont généré 2750 visiteurs, ce sont elles qui enregistrent le taux de rebond le plus faible. Ce qui signifie que les campagnes ont bien été ciblées.

Ce chiffre est à prendre avec des pincettes car les comptes analytics et ads ne sont pas liés actuellement.

Device	Impressions	Clics	Nombre visiteurs
PC	16478	768	459
Mobile	180694	3590	663



Performance / mot clé

Mot clé pour le Réseau de Recherche	Impre...	Clics -	CTR	Coût	Conversions
foire expo	1236	413	33,36 %	2427 €	0
foire de mulhouse	540	205	37,96 %	10,79 €	0
concert iam	85	38	44,71 %	2,8 €	0
billet christophe mae	24	19	79,17 %	0,77 €	0
concert christophe mae	45	19	42,22 %	1,51 €	0
concert mulhouse	96	15	15,63 %	1,19 €	0
billet iam	20	11	55 %	0,89 €	0
foire expo 2022	49	7	14,29 %	0,29 €	0
concert martin schvedig	16	5	31,25 %	0,23 €	0
mj music tour	4	4	100 %	0,54 €	0
concert mj music tour	3	1	33,33 %	0,03 €	0

Termes de recherche

Terme de recherche	Impre...	Clics -	CTR	Coût	Conversions
foire expo mulhouse	312	147	47,12 %	6,08 €	0
parc expo mulhouse	180	58	32,22 %	5,42 €	0
foire de mulhouse 2022	116	46	39,66 %	2,05 €	0
foir expo mulhouse	83	39	46,99 %	1,63 €	0
foire de mulhouse	64	30	46,88 %	0,86 €	0
foire mulhouse 2022	55	24	43,64 %	1,74 €	0
foire mulhouse	42	20	47,62 %	0,97 €	0
foire expo mulhouse 2022	39	17	43,59 %	0,89 €	0
christophe mae mulhouse	16	13	81,25 %	0,5 €	0
concert iam mulhouse	25	11	44 %	0,67 €	0
foire expo	32	10	31,25 %	0,87 €	0
concert iam mulhouse 2022	9	7	77,78 %	0,44 €	0
foire de mulhouse mai 2022	18	6	33,33 %	0,18 €	0
foire de mai mulhouse	14	6	42,86 %	0,27 €	0
foir expo mulhouse 2022	10	6	60 %	0,21 €	0
foir expo parc expo mulhouse 13 mai	15	5	33,33 %	0,22 €	0
iam foir expo mulhouse	8	4	50 %	0,19 €	0
foire de printemps mulhouse	3	4	133,33 %	0,23 €	0
iam mulhouse 2022	14	4	28,57 %	0,3 €	0



Exemple d'annonces performantes

Annonce sur le Réseau de Recherche

Annonce - www.parcexpo.fr/ ▾

4 concerts exceptionnels | Maé, Solveig & IAM | 4 soirées concert

Un bon moment à vivre en famille ou entre amis lors de la Foir'Expo de Mulhouse. Des artistes français à la Foir'Expo pour un bon moment en famille ou entre amis.

→ Search

Display ↓

Annonce sur la page de lecture YouTube

YouTube

4 soirées concert

NRJ MUSIC TOUR
Christophe Maé
IAM

14-22 MAI - INVITATIONS - PARC EXPO

EN SAVOIR PLUS

Foir'Expo 100% Live

Annonce illustrée sur le Réseau Display (300 x 250)

PARC EXPO.fr

**Foir'Expo
100% Live**



Exemple d'annonces performantes

Annnonce illustrée sur le Réseau Display (300 x 250)

Annnonce sur le Réseau de Recherche

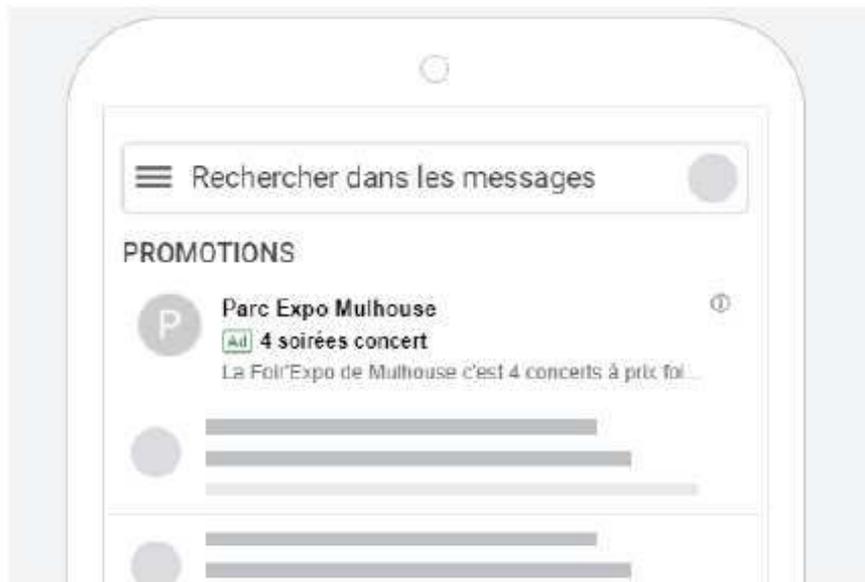
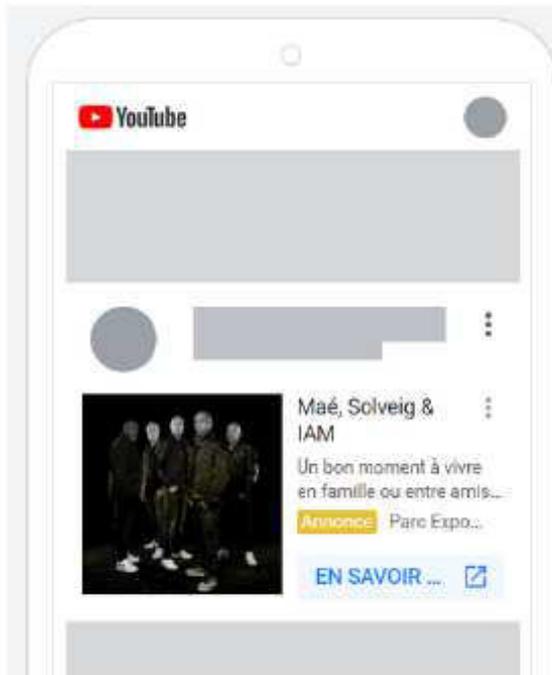
Announcement on YouTube: 4 concerts exceptionnels

Search Result: Des artistes français en live | Maé, Solveig & IAM | 4 soirées concert

Display Ad: Foir'Expo 100% Live



Exemple d'annonces performantes



Facebook

Premier coup d'oeil sur l'audience :

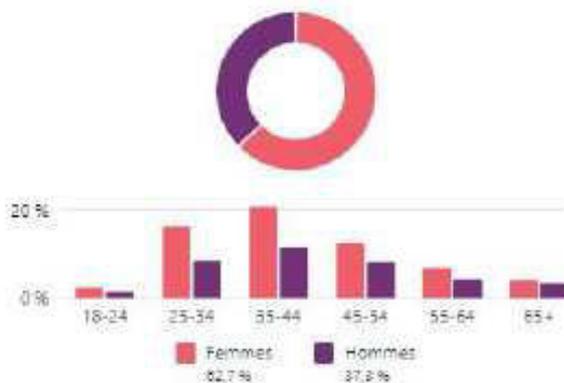
Followers de la Page Facebook ⓘ

22 216

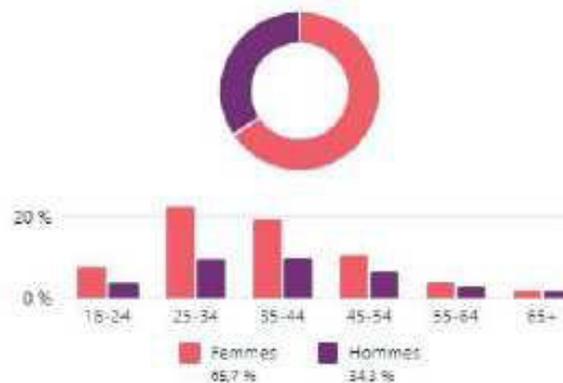
Followers Instagram ⓘ

2 717

Âge et genre ⓘ



Âge et genre ⓘ



Remarque : L'audience FB est plus vieille, on constate qu'il y a moins de 18-24 et plus de + 55 que sur Instagram.

Couverture par type de contenu

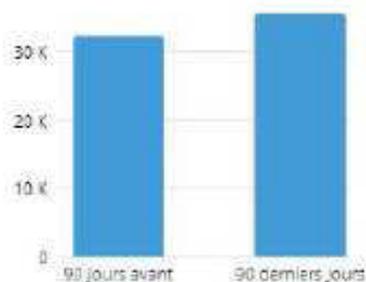
Sur Facebook

Couverture

Couverture des publications ⓘ

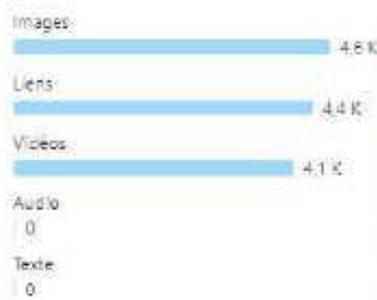
35,5 K ↑ 10

Total des 90 derniers jours par rapport au 90 jours précédents



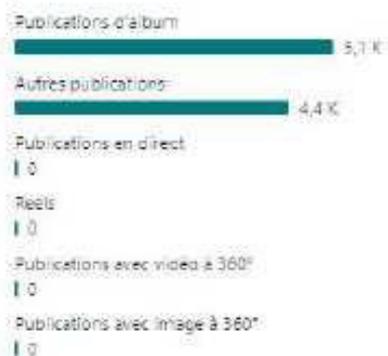
Couverture de publication médiane par type de contenu multimédia ⓘ

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours.



Couverture de publication médiane par format de contenu ⓘ

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours.



Interactions

Reactions, commentaires et partages pour les publications

4 K ↑ 35,9

Total des 90 derniers jours par rapport au 90 jours précédents



Médiane des réactions, commentaires et partages de publications par type de contenu multimédia

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours



Médiane des réactions, commentaires et partages de publications par format de contenu

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours



Remarque : On remarque que la couverture d'une publication avec une photo est supérieure à la couverture d'une publication avec vidéo. Cependant l'engagement est nettement plus élevé sur les publications vidéos.

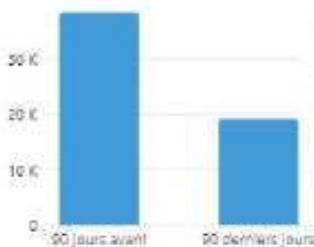
Sur Instagram

Couverture

Couverture des publications

19,3 K ↓ 50

Total des 90 derniers jours par rapport au 90 jours précédents



Couverture de publication médiane par type de contenu multimédia

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours



Couverture de publication médiane par format de contenu

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours



Interactions

Mentions J'aime, commentaires et partages des publications

1 K ↑ 14,2

Total des 90 derniers jours par rapport au 90 jours précédents



Médiane des J'aime, commentaires et partages de publications par type de contenu multimédia

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours



Médiane des J'aime, commentaires et partages de publications par format de contenu

Pour des publications créées au cours des 90 derniers jours



Remarque : C'est le phénomène inverse sur Instagram où le format vidéo est largement plus mis en avant devant le format carrousel et enfin le format simple photo.

Publications organiques les plus performantes

Voici des publications qui ont bien fonctionné ces 90 derniers jours. Ces exemples peuvent vous aider à choisir les contenus à créer et à partager par la suite afin de continuer sur votre lancée.

Couverture la plus élevée pour une publication



Publication Facebook
Attention ! c'est demain le dernier jour pour profiter de...
3 oct. 2022 à 00:52

Cette publication a touché 277 % de personnes (17 466 personnes) de plus que votre médiane des publications (4 631 personnes) sur Facebook.

Nombre le plus élevé de réactions pour une publication



Publication Facebook
Nous sommes impatients de vous accueillir pour cette 22...
30 août 2022 à 02:57

Cette publication a enregistré 3 027 % de réactions (938 réactions) de plus que votre médiane des publications (30 réactions) sur Facebook.

Nombre le plus élevé de commentaires pour une publication



Publication Facebook
Nous sommes impatients de vous accueillir pour cette 22...
30 août 2022 à 02:57

Cette publication a enregistré 7 333 % de commentaires (223 commentaires) de plus que votre médiane des publications (3 commentaires) sur Facebook.

Remarque : si on regarde les publications non boostées qui ont le mieux fonctionnées, on peut facilement constater que celles qui contiennent le visuel de l'année ont davantage retenues l'attention !

Comparatif de couverture et de visite de la page

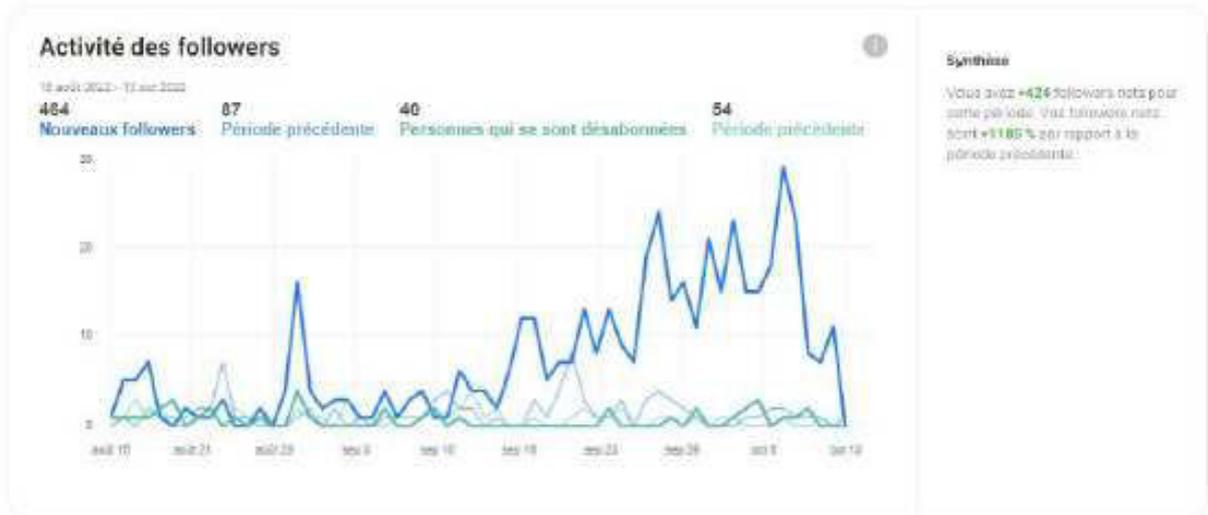
15 août 22 - 14 oct 22

VS

16 août 21 - 15 oct 21

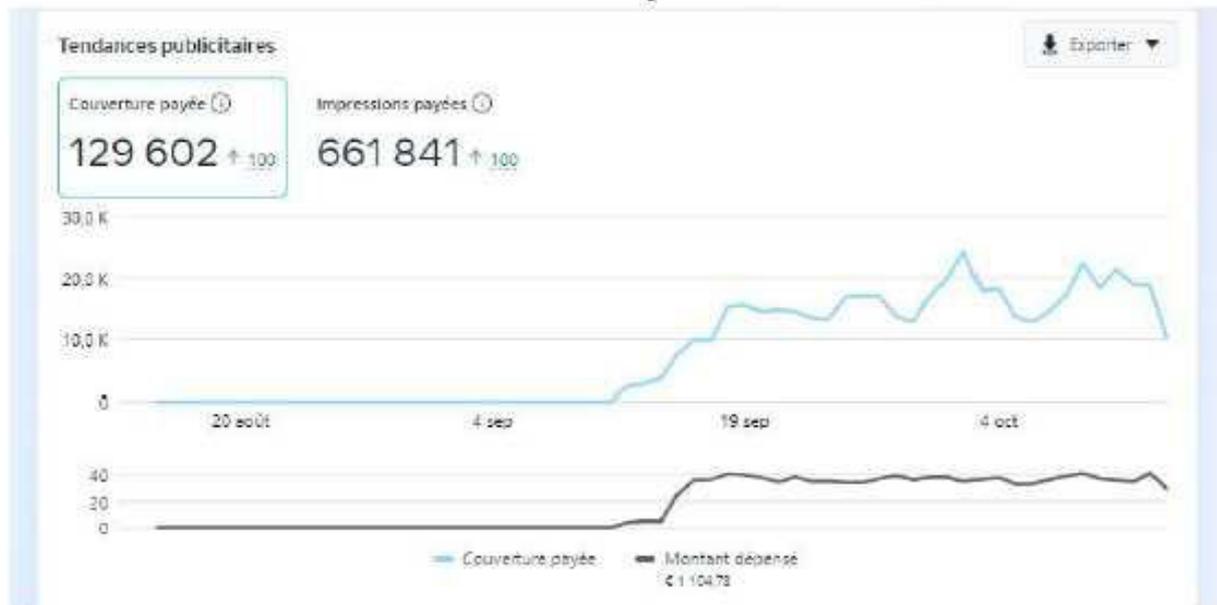


Evolution du nombre de followers



Remarque : Le premier pic le 30/08 correspond au partage du visuel de saison en photo de couverture. Puis la courbe augmente en continu à partir du 15 septembre, ce qui correspond au démarrage des publicités payantes diffusées quotidiennement et les autres pics nets correspondent à la sortie des vidéos.

Coût moyen



Remarque : Sur cette même période on peut calculer que pour un montant total dépensé de 1104,78 € on a touché 129 602 personnes. Ce qui nous fait un coût moyen de 0.85€

Quelques chiffres des vidéos :

Titre	Date publication	Impressions	Interactions
Jardin éphémère	31 août	4,1 k	104
Gaïa	12 sept	18,6 k	320
Bringel	18 sept	20,2k	228
Tanière végétale	25 sept	17,7k	136
Monaco	28 sept	4 k	176
Sénat	4 oct	4,9k	209
Trailer FF	7 oct	26,8 k	809

Facebook Ads

Nom de l'ensemble de publicités	Ad name	Montant déposé	Impressions	Couverture	Interactions avec la publication	Répétition	Clics sur un lien	Réactions à ces publications	Partages de publications	Commentaires sur les publications
Tout	Tout	1 000,00 €	837 297	90 144	16 879	5,5%	9 314	2 849	679	232
Folk'Flora 2022 - Acquisition	Acquisition FF	700,00 €	592 108	66 816	13 768	5,3%	7 093	2 118	678	188
Folk'Flora 2022 Notoriété	Notoriété FF 2022	275,00 €	145 189	24 100	3 111	6,0%	2 221	731	101	52
		1 000,00 € Total déposé	837 297 Total	90 144 Personnes	16 879 Total	5,5% Personnes	9 314 Total	2 849 Total	679 Total	232 Total

Acquisition :

cible 28 - 65+

Belfort, doubs, franche comté, vosges, lorraine, Colmar, Bas-Rhin

Notoriété :

Cible 28- 65+

Mulhouse + 20 km (exclusion Suisse - Allemagne - Colmar)

Campagne d'acquisition Facebook Ads

Répartition par type d'image

Publicité	Nom de l'ensemble de publicités	Couverture	Impressions	Montant dépensé	Conversion	Clics uniques sur un lien	Interactions avec la publication
 Acquisition F1	Folie'Flore 2023 - Acquisition	60 479	292 108	720,42 €	5,30	4 628	13 768
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	0 000	18 219	36,04 €	2,29	—	4 356
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	27 648	92 146	80,22 €	2,23	—	1 959
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	31 568	63 628	81,34 €	1,50	—	1 403
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	30 403	44 476	81,83 €	1,18	—	1 341
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	17 168	41 480	87,28 €	2,49	—	1 280
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	23 760	54 912	100,36 €	2,27	—	1 170
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	16 168	43 570	88,88 €	2,83	—	700
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	9 975	22 730	80,71 €	2,05	—	342
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	10 248	22 885	63,53 €	2,21	—	486
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	17 208	29 120	81,91 €	2,64	—	419
Résultats pour 1 pub		60 479	292 108	720,42 €	5,30	4 628	13 768

Remarque : Si on regarde la répartition par type d'image, on peut voir que le format vidéo n'est pas le plus diffusé mais c'est lui qui suscite le plus d'interaction avec la publication. On peut également noter que les vraies photos (des éditions précédentes de Folie'Flore), fonctionnent mieux que le simple visuel de saison.

Répartition par type de texte

Publicité	Nom de l'ensemble de publicités	Couverture	Impressions	Montant dépensé	Conversion	Clics uniques sur un lien	Interactions avec la publication
 Acquisition F1	Folie'Flore 2023 - Acquisition	60 479	292 108	720,42 €	5,30	4 628	13 768
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	45 872	166 512	338,11 €	3,16	—	6 247
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	37 220	118 280	103,18 €	3,16	—	3 837
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	35 520	101 220	175,27 €	2,85	—	2 450
 	Folie'Flore 2023 - Acquisition	2 057	5 621	11,79 €	2,64	—	221
Résultats pour 1 pub		60 479	292 108	720,42 €	5,30	4 628	13 768

Remarque : On remarque que l'annonce qui a plus performé que les autres, mettait en avant : "Le Show Floral unique en Europe". Je pense que c'est une accroche qui suscite davantage la curiosité. Le texte qui a le moins performé, reprend uniquement le titre et le thème de la manifestation.

Répartition par type de placement :

Ensemble de publicités	Couverture	Impressions	Montant dépensé	Réception	Clics uniques sur un lien	Interactions avec la publication
Foix 2022 - Notoriété	36 419	292 108	726,42 €	5,97	4 628	13 708
Facebook - News Facebook	4 751	14 921	12,29 €	0,23	74	242
Facebook - Spécific Facebook	5 549	17 222	10,94 €	0,29	158	199
Facebook - Flux Facebook	5 224	39 441	26,14 €	0,45	154	494
Facebook - Flux Facebook	43 843	218 101	407,89 €	4,83	3 741	10 202
Facebook - Flux Facebook	821	1 922	3,23 €	0,30	18	29
Facebook - Flux Facebook	419	312	0,34 €	1,24	2	3
Facebook - Vidéo en direct	184	489	0,73 €	1,21	2	4
Facebook - Vidéo en direct	6 732	11 447	11,84 €	1,79	64	476
Facebook - Messages	81	114	0,24 €	1,44	1	1
Facebook - Messages	1 834	2 839	4,17 €	1,42	19	18
Facebook - Contenu de texte	4 379	44 932	6,34 €	0,89	43	88
Facebook - Fil d'actualité	19 449	29 444	47,84 €	2,54	264	524
Instagram - Fil d'actualité	5 249	12 719	30,34 €	2,42	119	424
Instagram - Stories	144	427	0,97 €	2,99	—	9
Instagram - Reels Instagram	94	1 482	4,21 €	1,28	14	41
Instagram - Stories Instagram	4 481	15 394	49,89 €	3,42	144	252
Récapitulatif pour l'ensemble de publicités	36 419	292 108	726,42 €	5,97	4 628	13 708

Remarque : Le placement le plus efficace est largement le flux Facebook mobile. Il sera à privilégier lors des prochaines campagnes.

Campagne Notoriété Facebook Ads

Répartition par type d'image

Ensemble de publicités	Couverture	Impressions	Montant dépensé	Réception	Clics uniques sur un lien	Interactions avec la publication
Foix 2022 Notoriété	24 168	145 199	279,58 €	6,01	1 588	3 111
Image "CrousMarie-CatherineKCHLER10.JPG_105_105 (0eece0c50474e39226e04...)	10 028	26 508	62,28 €	2,64	—	661
Image "MOF-CatherineKCHLER10.JPG_105_105 (2a2e136e4b17fa180e1681c2c0e72...)	8 958	21 194	46,10 €	2,27	—	275
Image "CrousMarie-CatherineKCHLER10.JPG_105_105 (1e5c8348e7e9a726ada57ae37...)	7 712	27 342	34,83 €	3,55	—	488
Image "Wilhelm-CatherineKCHLER10.JPG_105_105 (76320114631616c1e33438bc...)	8 786	20 420	35,51 €	2,32	—	457
Image "Domade-CatherineKCHLER10.JPG_105_105 (26088924a9a94510a3e5c1b3d...)	6 902	18 149	28,66 €	2,65	—	396
Image "Nouveauté (1).png_105_105 (484c4e14b56a138ed7532c201716107...)	3 578	14 938	34,37 €	2,68	—	273
Image "Nouveauté (1).png_105_105 (15986679b5826515ae0e4625272914...)	3 000	11 934	28,01 €	2,21	—	183
Image "Nouveauté (1).png_105_105 (26474b5e4ed8361c816ec0e4443929f...)	2 466	4 600	8,22 €	1,01	—	81
Récapitulatif pour l'ensemble de publicités	24 168	145 199	279,58 €	6,01	1 588	3 111

Remarque : Là aussi, on constate que malgré que la campagne d'affichage est lancée sur le visuel de saison, ce sont les annonces qui utilisent des photos des éditions précédentes qui fonctionnent le mieux.

Répartition par type de texte

Ensemble de publicités	Couverture	Impressions	Montant dépensé	Répétition	Clics uniques sur un lien	Interactions avec la publication	
Fête Fleurs 2022 Historique		24 188	145 189	279,58 €	6,01	1 586	3 111
Tout							
Fête Fleurs 2022 Les orchidées ont à l'honneur!	14 489	41 968	99,21 €	2,41	—	—	1 097
Texte "11 jours de spectacle pour une promenade au tour de 18 500m2 de jardins orchidées"	12 156	48 779	81,18 €	3,75	—	—	986
Texte "Le Show Floral qui s'échappe nous emmène à Fête Fleurs 2022"	16 836	34 380	88,67 €	3,17	—	—	624
Texte "La sortie à ne pas manquer pour les amoureux des fleurs"	7 632	18 782	37,68 €	2,20	—	—	303
Texte "Fête Fleurs 2022 Intéress, cartées et ateliers taxes"	2 134	4 870	8,93 €	1,80	—	—	101
Résultats pour l'ensemble de publicités	24 188 Régional	145 189 Total	279,58 € Total dépensé		6,01 Par annonce	1 586 Total	3 111 Total

Remarque : Contrairement à la campagne d'acquisition, on constate ici que l'annonce qui fonctionne le mieux, mise sur un élément fort : les orchidées

Répartition par type de placement :

Ensemble de publicités	Couverture	Impressions	Montant dépensé	Répétition	Clics uniques sur un lien	Interactions avec la publication	
Fête Fleurs 2022 Historique		24 188	145 189	279,58 €	6,01	1 586	3 111
Facebook							
Flux Facebook	15 490	74 534	187,00 €	4,84	1 286	2 690	
Instagram							
FI : fil d'actualité	2 236	9 279	22,07 €	2,34	63	129	
Facebook							
FI : fil vidéo	3 188	8 572	12,83 €	2,71	94	120	
Facebook							
Flux Facebook	952	3 020	4,43 €	3,11	41	76	
Facebook							
Page Facebook	8 632	8 482	11,99 €	3,22	43	65	
Instagram							
Stories Instagram	1 920	9 479	24,27 €	3,27	28	44	
Facebook							
Stories Facebook	1 248	2 996	3,52 €	2,39	36	40	
Instagram							
Reels Instagram	440	723	3,05 €	1,64	12	18	
Facebook							
Colonne de droite	2 304	20 214	2,84 €	12,60	18	18	
Facebook							
Vidéo in-stream	2 332	8 241	2,07 €	1,77	13	18	
Facebook							
Flux Facebook	194	397	0,82 €	3,63	6	8	
Facebook							
Marketplace	448	898	1,32 €	1,87	5	5	
Facebook							
Vidéo in-stream	120	240	0,33 €	2,80	3	3	
Instagram							
Explore	176	251	0,30 €	1,26	1	3	
Facebook							
FI : fil vidéo	—	9	0,03 €	—	—	—	
Facebook							
Marketplace	36	72	0,12 €	4,50	—	—	
Facebook							
Instant Article	48	126	0,09 €	2,63	—	—	
Résultats pour l'ensemble de publicités	24 188 Régional	145 189 Total	279,58 € Total dépensé		6,01 Par annonce	1 586 Total	3 111 Total

Remarque : Même constat que sur la campagne d'acquisition, le placement le plus efficace est largement le flux Facebook mobile. Il sera à privilégier lors des prochaines campagnes

Analytics

Site Folie'Flore Supports

Support	Acquisition			Conversion			Conversion (Objectif)		
	Vitesses	Nombre visiteurs	Seconde	Taux de rebond	Pages vues	Score moyen des sessions	Coût FR (Taux de conversion - Objectif)	Coût FR (Substitutions de l'objectif)	Coût FR (Valeur de l'objectif)
	69 231 <small>(+100%) (+22%)</small>	68 064 <small>(+100%) (+22%)</small>	98 309 <small>(+100%) (+22%)</small>	23,78 % <small>(+100%) (+22%)</small>	2,08 <small>(+100%) (+22%)</small>	00:01:06 <small>(+100%) (+22%)</small>	1,44 % <small>(+100%) (+22%)</small>	1 417 <small>(+100%) (+22%)</small>	0,00 \$US <small>(+100%) (+22%)</small>
1. organique	30 774 (44,46%)	32 055 (47,11%)	48 100 (48,93%)	24,17%	2,15	00:01:16	1,31%	305 (44,46%)	0,00 \$US (44,46%)
2. référent	14 123 (20,41%)	11 675 (17,15%)	17 641 (17,94%)	18,30%	2,10	00:00:54	1,00%	170 (20,41%)	0,00 \$US (20,41%)
3. cpc	13 598 (19,64%)	12 099 (17,78%)	18 139 (18,46%)	25,00%	2,00	00:00:53	2,86%	519 (60,00%)	0,00 \$US (60,00%)
4. display	10 414 (15,04%)	10 371 (15,24%)	12 918 (13,14%)	23,88%	1,88	00:01:00	0,68%	85 (10,00%)	0,00 \$US (10,00%)
5. email	1 590 (2,29%)	1 282 (1,88%)	1 891 (1,91%)	90,08%	1,58	00:00:43	0,21%	4 (0,28%)	0,00 \$US (0,28%)
6. (not set)	2 (0,00%)	2 (0,00%)	2 (0,00%)	99,00%	1,00	00:00:32	0,00%	0 (0,00%)	0,00 \$US (0,00%)

Afficher les lignes: 10 | Accéder à 1 | La suite >>>
Prenez rendez-vous avec nos experts à 03 70 70 70 70 et découvrez la solution.

Remarque : Les moteurs de recherches (organique) représentent la plus grosse source de trafic par type de supports suivi des sites référents et des campagnes cpc.

Sources

Source	Acquisition			Conversion			Conversion (Objectif)		
	Vitesses	Nombre visiteurs	Seconde	Taux de rebond	Pages vues	Score moyen des sessions	Coût FR (Taux de conversion - Objectif)	Coût FR (Substitutions de l'objectif)	Coût FR (Valeur de l'objectif)
	69 231 <small>(+100%) (+22%)</small>	68 064 <small>(+100%) (+22%)</small>	98 309 <small>(+100%) (+22%)</small>	23,78 % <small>(+100%) (+22%)</small>	2,08 <small>(+100%) (+22%)</small>	00:01:06 <small>(+100%) (+22%)</small>	1,44 % <small>(+100%) (+22%)</small>	1 417 <small>(+100%) (+22%)</small>	0,00 \$US <small>(+100%) (+22%)</small>
1. google	44 963 (64,96%)	42 291 (62,13%)	64 201 (65,41%)	24,57%	2,10	00:01:09	1,72%	1 102 (77,84%)	0,00 \$US (77,84%)
2. direct	10 414 (15,04%)	10 371 (15,24%)	12 918 (13,14%)	23,88%	1,99	00:01:00	0,68%	85 (10,00%)	0,00 \$US (10,00%)
3. youtube.com	3 839 (5,55%)	1 810 (2,66%)	4 802 (4,89%)	17,82%	2,04	00:01:23	2,80%	129 (10,00%)	0,00 \$US (10,00%)
4. in.facebook.com	3 886 (5,61%)	3 456 (5,08%)	4 356 (4,43%)	20,64%	2,07	00:00:57	0,14%	8 (0,56%)	0,00 \$US (0,56%)
5. thefacebook.com	2 916 (4,21%)	2 445 (3,59%)	3 077 (3,13%)	16,60%	1,99	00:00:40	0,28%	18 (1,27%)	0,00 \$US (1,27%)
6. p.facebook.com	2 477 (3,58%)	2 456 (3,61%)	2 794 (2,84%)	16,54%	1,91	00:00:24	0,30%	9 (0,64%)	0,00 \$US (0,64%)
7. DeMailing	1 600 (2,31%)	1 294 (1,90%)	1 803 (1,83%)	90,00%	1,59	00:00:43	0,21%	4 (0,28%)	0,00 \$US (0,28%)
8. facebook.fr	1 055 (1,51%)	885 (1,30%)	1 204 (1,21%)	17,91%	2,14	00:01:09	0,70%	8 (0,56%)	0,00 \$US (0,56%)
9. tvig	1 021 (1,47%)	941 (1,38%)	1 281 (1,30%)	15,14%	2,88	00:01:08	2,90%	32 (2,26%)	0,00 \$US (2,26%)
10. ecoad.org	289 (0,42%)	277 (0,41%)	446 (0,45%)	30,84%	1,93	00:01:09	1,35%	8 (0,56%)	0,00 \$US (0,56%)

Remarque : Quand on affine par sources, on voit apparaître Im.facebook et l.facebook qui est un indicateur de la viralité du partage de contenu concernant le site FolieFlore (Im.facebook et l.facebook = Message privé, Groupe, Statut, Commentaires, Partage d'un utilisateur)

Sites référents

Source	Acquisition			Comportement			Conversion		
	Vitesses	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/visite	Durée moyenne des sessions	Contact FR (Taux de conversion - Objectif 1)	Contact FR (Realisations de l'objectif 1)	Contact FR (Valeur de l'objectif 1)
	14 123 % de total: 23,62% (100%)	11 675 % de total: 17,93% (100%)	17 641 % de total: 31,55% (100%)	18,53 % Valeur moy. pour le site: 20,76% (100%)	2,10 Valeur moy. pour le site: 2,08 (100%)	00:00:54 Valeur moy. pour le site: 00:01:06 (100%)	1,00 % Valeur moy. pour le site: 1,94% (100%)	176 % de total: 15,82% (100%)	0,00 \$US % de total: 0,00% (100%)
1. journees-octobre.fr	3829 (26,14 %)	1818 (15,56 %)	4888 (27,71 %)	17,62 %	2,04	00:01:23	2,60 %	125 (70,45 %)	0,00 \$US (0,00 %)
2. in.facebook.com	3666 (25,95 %)	3459 (29,66 %)	4956 (28,10 %)	23,64 %	2,07	00:00:37	0,14 %	8 (4,51 %)	0,00 \$US (0,00 %)
3. l.facebook.com	2915 (20,64 %)	2445 (20,96 %)	3577 (20,27 %)	18,65 %	1,90	00:00:40	0,23 %	10 (5,64 %)	0,00 \$US (0,00 %)
4. m.facebook.com	2477 (17,54 %)	2455 (21,04 %)	2784 (15,80 %)	14,24 %	1,94	00:00:55	0,32 %	4 (2,21 %)	0,00 \$US (0,00 %)
5. journees-o.fr	1659 (11,75 %)	623 (5,34 %)	1254 (7,11 %)	17,81 %	2,14	00:01:09	0,70 %	4 (2,21 %)	0,00 \$US (0,00 %)
6. instagram.com	195 (1,38 %)	195 (1,67 %)	347 (1,97 %)	18,00 %	2,25	00:00:57	0,40 %	1 (0,51 %)	0,00 \$US (0,00 %)
7. D.search.yahoo.com	87 (0,61 %)	83 (0,71 %)	182 (1,03 %)	18,78 %	1,89	00:00:13	4,90 %	3 (1,64 %)	0,00 \$US (0,00 %)
8. feedly.com	48 (0,34 %)	48 (0,41 %)	45 (0,25 %)	15,56 %	1,60	00:00:40	0,30 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
9. courriel.acofthabourg.fr	38 (0,27 %)	35 (0,30 %)	45 (0,25 %)	25,00 %	1,78	00:00:47	4,44 %	2 (1,14 %)	0,00 \$US (0,00 %)
10. cpcsearch.fr	25 (0,17 %)	13 (0,11 %)	29 (0,16 %)	10,24 %	1,72	00:00:22	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
11. searchlib.org	25 (0,17 %)	23 (0,19 %)	31 (0,17 %)	19,23 %	2,18	00:01:29	2,22 %	1 (0,51 %)	0,00 \$US (0,00 %)
12. snapchat.com	22 (0,15 %)	22 (0,19 %)	22 (0,12 %)	22,73 %	1,05	00:00:42	0,80 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
13. www.recoove.com	21 (0,14 %)	12 (0,10 %)	23 (0,13 %)	4,85 %	1,00	00:00:20	0,80 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
14. facebook.com	20 (0,14 %)	17 (0,15 %)	27 (0,15 %)	11,11 %	1,57	00:01:54	2,41 %	2 (1,14 %)	0,00 \$US (0,00 %)
15. leback.fr	17 (0,12 %)	18 (0,15 %)	19 (0,11 %)	10,20 %	2,11	00:01:20	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)

Remarque : Quand on affine encore par sites référents (referral), on constate logiquement que la première source est le site JO car il se renvoie la balle avec le site FF. Juste derrière, nous avons les réseaux sociaux, avec Facebook majoritairement.

Site Journées Octobre Supports

Support	Acquisition			Comportement			Conversion		
	Vitesses	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/visite	Durée moyenne des sessions	Contact FR (Taux de conversion - Objectif 1)	Contact FR (Realisations de l'objectif 1)	Contact FR (Valeur de l'objectif 1)
	34 029 % de total: 70,00% (100%)	33 519 % de total: 100,00% (100%)	43 760 % de total: 100,00% (100%)	43,58 % Valeur moy. pour le site: 43,58% (100%)	2,17 Valeur moy. pour le site: 2,17 (100%)	00:01:12 Valeur moy. pour le site: 00:01:11 (100%)	0,05 % Valeur moy. pour le site: 0,14% (100%)	20 % de total: 100,00% (100%)	0,00 \$US % de total: 0,00% (100%)
1. organic	18898 (55,54 %)	19007 (56,71 %)	17918 (40,72 %)	45,52 %	2,11	00:01:17	0,04 %	8 (40,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
E. referral	11331 (33,27 %)	10107 (30,15 %)	18855 (42,87 %)	36,80 %	2,44	00:01:22	0,07 %	9 (45,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
3. direct	7493 (21,99 %)	7628 (22,76 %)	8555 (19,53 %)	45,63 %	2,02	00:00:54	0,03 %	3 (15,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
4. email	2492 (7,32 %)	2324 (6,93 %)	3081 (7,04 %)	98,30 %	1,73	00:00:49	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
E. cpc	285 (0,84 %)	251 (0,75 %)	321 (0,73 %)	53,58 %	1,60	00:00:32	0,03 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
E. social	2 (0,01 %)	2 (0,01 %)	2 (0,00 %)	50,00 %	1,30	00:00:22	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)

Remarque : Les moteurs de recherches (organic) représentent la plus grosse source de trafic par type de supports suivi des newsletters et des campagnes cpc.

Sources

Source	Annonce			Emplois			Conversion			
	Utilisateurs	Nombre de visiteurs	Pages	Taux de rebond	Pages vues	Durée moyenne des sessions	Contact FR (Taux de conversion - Objectif)	Contact FR (Statistiques de l'objectif)	Contact FR (Valeur de l'objectif)	
	34029 % du total: 100,00 % (34029)	33519 % du total: 100,00 % (33519)	43760 % du total: 100,00 % (43760)	43,58 % % du total: 100,00 % (43,58 %)	2,17 % du total: 100,00 % (2,17)	00:01:12 % du total: 100,00 % (00:01:12)	0,05 % % du total: 100,00 % (0,05 %)	20 % du total: 100,00 % (20)	0,00 \$US % du total: 100,00 % (0,00 \$US)	
1. google	18582 (54,61 %)	12782 (38,43 %)	17556 (40,11 %)	45,83 %	209	00:01:15	0,04 %	7 (35,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
2. folieflore.fr	8585 (25,23 %)	7813 (23,31 %)	10291 (23,50 %)	35,09 %	2,55	00:01:28	< 0,01 %	1 (5,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
3. pinterest	7493 (21,99 %)	7628 (22,76 %)	8595 (19,64 %)	45,65 %	202	00:00:54	0,02 %	2 (10,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
4. facebook	2492 (7,32 %)	2324 (6,93 %)	3081 (7,04 %)	50,28 %	1,73	00:00:49	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
5. pinterest.fr	1852 (5,44 %)	1331 (3,97 %)	2270 (5,19 %)	42,22 %	2,10	00:01:07	0,22 %	5 (25,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
6. pinterest	480 (1,41 %)	401 (1,20 %)	526 (1,20 %)	39,62 %	2,21	00:00:59	0,37 %	2 (10,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
7. Bing	425 (1,25 %)	378 (1,13 %)	501 (1,14 %)	42,81 %	2,50	00:02:12	0,20 %	1 (5,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
8. fr.facebook.com	382 (1,12 %)	32 (0,09 %)	107 (0,24 %)	46,73 %	2,00	00:00:25	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
9. fr.facebook.com	91 (0,27 %)	80 (0,24 %)	87 (0,20 %)	46,45 %	1,87	00:00:17	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
10. pinterest.fr	82 (0,24 %)	72 (0,21 %)	87 (0,20 %)	35,44 %	2,32	00:00:39	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	

Sites référents

Source	Annonce			Emplois			Conversion			
	Utilisateurs	Nombre de visiteurs	Pages	Taux de rebond	Pages vues	Durée moyenne des sessions	Contact FR (Taux de conversion - Objectif)	Contact FR (Statistiques de l'objectif)	Contact FR (Valeur de l'objectif)	
	11331 % du total: 13,25 % (11331)	10107 % du total: 30,16 % (10107)	13833 % du total: 31,63 % (13833)	36,80 % % du total: 100,00 % (36,80 %)	2,44 % du total: 100,00 % (2,44)	00:01:22 % du total: 100,00 % (00:01:22)	0,07 % % du total: 100,00 % (0,07 %)	9 % du total: 45,00 % (9)	0,00 \$US % du total: 100,00 % (0,00 \$US)	
1. folieflore.fr	8585 (75,77 %)	7813 (77,21 %)	10291 (74,41 %)	35,09 %	2,55	00:01:28	< 0,01 %	1 (11,11 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
2. pinterest.fr	1852 (16,35 %)	1332 (13,18 %)	2270 (16,41 %)	42,22 %	2,10	00:01:07	0,22 %	5 (55,56 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
3. pinterest	480 (4,24 %)	401 (3,97 %)	526 (3,80 %)	39,62 %	2,21	00:00:59	0,37 %	2 (22,22 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
4. fr.facebook.com	103 (0,91 %)	85 (0,84 %)	107 (0,77 %)	46,73 %	2,00	00:00:25	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
5. fr.facebook.com	91 (0,80 %)	80 (0,79 %)	87 (0,63 %)	46,45 %	1,87	00:00:17	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
6. pinterest.fr	82 (0,72 %)	72 (0,71 %)	87 (0,63 %)	35,44 %	2,32	00:00:39	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
7. facebook.com	64 (0,56 %)	43 (0,43 %)	66 (0,48 %)	35,29 %	1,95	00:00:43	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
8. trouvaquilseulfr.com	53 (0,47 %)	49 (0,48 %)	62 (0,45 %)	61,29 %	1,63	00:00:21	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
9. freemint.parc.com	49 (0,43 %)	48 (0,47 %)	56 (0,41 %)	39,29 %	2,14	00:00:43	1,79 %	1 (11,11 %)	0,00 \$US (0,00 %)	
10. internet.wireless	40 (0,35 %)	42 (0,41 %)	44 (0,32 %)	56,82 %	2,07	00:00:13	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)	

Remarque : Quand on affine encore par sites référents (referral), on constate logiquement que la première source est le site FF car il se renvoie la balle avec le site JO. La majorité du contenu partagé parle de Folie'Flore et renvoie sur Folie'Flore il est donc normal de ne pas retrouver la même quantité de trafic que sur FF.

Parc Expo

Source	Acquisition			Conversion			Conversion		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/session	Date moyenne des sessions	Taux de conversion par objectif	Objectifs réalisés	Valeur de l'objectif
	99 839 <small>(94,14% (100,00%))</small>	94 947 <small>(90,04% (100,00%))</small>	156 395 <small>(148,04% (100,00%))</small>	51,66 % <small>(49,82% (100,00%))</small>	2,06 <small>(1,97 (100,00%))</small>	00:01:13 <small>(00:01:13 (100,00%))</small>	0,00 % <small>(0,00% (100,00%))</small>	0 <small>(0,00% (100,00%))</small>	0,00 € <small>(0,00€ (100,00%))</small>
1. direct	23 456 (23,51%)	22 431 (23,62%)	41 059 (26,27%)	64,68 %	1,74	00:01:39	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
2. folieflores.fr	27 536 (27,58%)	25 757 (27,13%)	85 795 (54,58%)	23,09 %	1,70	00:01:29	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
3. google	20 455 (20,48%)	17 477 (18,31%)	26 531 (16,94%)	62,27 %	1,87	00:01:09	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
4. p.museealcoeurdealsace.com	12 562 (12,57%)	182 (0,19%)	75 201 (47,99%)	80,23 %	1,27	00:02:51	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
5. Booking	11 751 (11,76%)	9 160 (9,64%)	15 852 (10,14%)	46,22 %	2,19	00:01:16	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
6. alumni.vcity.be.fr	8 514 (8,52%)	5 478 (5,77%)	10 439 (6,68%)	25,13 %	1,60	00:01:19	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
7. maplanalsace.com	1 880 (1,88%)	678 (0,71%)	2 161 (1,38%)	54,53 %	1,03	00:01:43	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
8. Usabook.com	1 318 (1,32%)	1 190 (1,24%)	1 542 (0,98%)	77,43 %	1,49	00:02:27	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
9. m.facebook.com	1 166 (1,17%)	1 082 (1,14%)	1 188 (0,76%)	59,11 %	1,80	00:02:35	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)
10. fr.facebook.com	1 024 (1,02%)	848 (0,89%)	1 148 (0,73%)	45,04 %	2,25	00:01:10	0,00 %	0 (0,00%)	0,00 € (0,00%)

Données précises Réseaux sociaux

Données agrégées

Réseaux sociaux	Sessions	Pages vues	Date moyenne des sessions	Pages/session
1. Facebook	3 919 (95,83%)	7 157 (94,09%)	00:00:44	1,89
2. Instagram	112 (2,71%)	148 (1,95%)	00:00:34	1,28
3. LinkedIn	46 (1,13%)	124 (1,64%)	00:02:42	2,70
4. Instagram Stories	28 (0,69%)	48 (0,63%)	00:00:56	1,81
5. Snapchat	18 (0,44%)	21 (0,28%)	00:04:09	2,83
6. Youtube	1 (0,02%)	19 (0,25%)	00:01:07	19,00

Remarque : Les boutons d'appels à l'action renvoient principalement sur la billetterie et donc sur le site du Parc Expo. On constate que Folie Flore est le principal déclencheur d'achat de billet, puis nous avons Google, les newsletters, le site des JO et Facebook

Sur le deuxième tableau qui compare les sources des réseaux sociaux, on voit bien que Facebook a généré 3919 sessions sur le site du Parc Expo donc potentiellement sur la billetterie. Il serait intéressant de connaître à l'avenir le taux de conversion de ce réseau. Sachant qu'il représente souvent un média de découverte et de conversion secondaire. (C'est à dire que les gens vont découvrir l'info via Facebook, puis, y retrouver plus tard de manière direct avec Google) Analytics est capable de retracer ces conversions secondaire et de les attribuer au bon support.

Google ADS

Campagne	Etat de la campagne	Type de campagne	Clics	Imp.	CTR	CPC moy.	Coût
confer les mois JF 2022 et 4 autres							
Découverte- Sortie- FF2022	Active	Recherche	7 184	14 646	49,65 %	0,85 €	350,11 €
JF 2022	Active	Performance Max	4 085	25 751	17,79 %	0,43 €	1 928,14 €
Notoriété Brand - J022	Active	Recherche	5 636	14 092	47,99 %	0,02 €	155,00 €
Notoriété Exposit J022	Active	Recherche	197	2 531	5,58 %	0,69 €	134,11 €
Notoriété Gastronomie - J022	Active	Recherche	161	4 013	3,50 %	0,39 €	84,30 €
Total			18 770	61 673	29,95 %	0,14 €	1 602,36 €

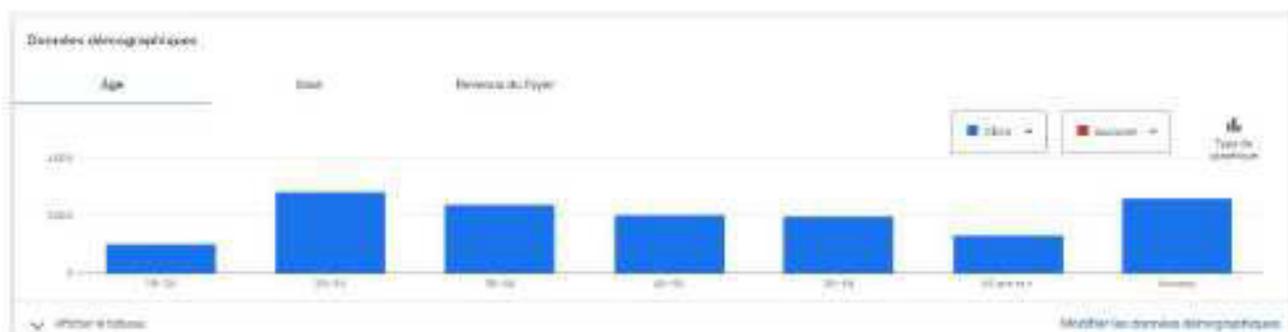
Remarque : Les campagnes "Performance Max" sont très coûteuses par rapport à une campagne search classique et rapportent autant de trafic. Il est normal que le taux de clic soit moins élevé car ici on suggère un contenu que l'utilisateur n'a pas cherché.

Il est intéressant de comparer ces données au trafic de nouveaux utilisateurs du site Folie Flore pour voir si justement il ramène des utilisateurs qui ne connaissent pas la manifestation

Campagne	Acquisition		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Retours
	14 687 % du total: 22,24 % (60 640)	12 979 % du total: 20,10 % (64 577)	19 468 % du total: 31,76 % (61 311)
1. Notoriété Brand - J022	5 320 (36,29 %)	4 709 (36,28 %)	7 011 (36,21 %)
2. Découverte- Sortie- FF2022	5 087 (34,74 %)	4 549 (34,95 %)	6 900 (34,44 %)
3. JF 2022	3 475 (23,65 %)	2 826 (21,77 %)	4 211 (21,67 %)
4. js_ff_infos_2022	375 (2,56 %)	303 (2,33 %)	420 (2,16 %)
5. js_ff_info4_2022	353 (2,40 %)	302 (2,32 %)	393 (2,02 %)
6. js_ff_info7_2022	266 (1,81 %)	213 (1,64 %)	293 (1,51 %)
7. parosapo_info8_2022	133 (0,90 %)	49 (0,37 %)	168 (0,86 %)
8. js_ff_info1_2022	49 (0,33 %)	15 (0,12 %)	54 (0,28 %)
9. js_ff_inaug_2022	12 (0,08 %)	9 (0,07 %)	12 (0,06 %)
10. Notoriété Gastronomie - J022	2 (0,01 %)	1 (0,01 %)	2 (0,01 %)
11. js_ff_info1_2021	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)
12. js_ff_info2_2021	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)
13. Notoriété Exposit J022	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)
14. Nouvelle campagne	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)	1 (0,01 %)

On peut voir que la campagne performance MAX (JF 2022) rapporte 2826 nouveaux utilisateurs.

La campagne découverte sortie qui elle aussi a pour objectifs de toucher des nouveaux utilisateurs amène presque le double de nouveaux utilisateurs et coûte 5 fois moins cher.



Remarque : Le public réceptif au Google Ads est assez homogène

Analyse du taux de clic des différents groupes d'annonces

Groupe d'annonces	Campagne	Stat	CTR cible	ROIAS clics	Imp.	↓ CTR	Coût	Clics
Salle-Bain-Décoration	Découverte - Salle - FF2022	Non éligible Campagne terminée	—	—	9 970	49,55 %	19 729 €	9 810
Brand	Notoriété Brand - JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	13 230	49,23 %	133 71 €	6 500
Salle-Mulhouse	Découverte - Salle - FF2022	Non éligible Campagne terminée	—	—	7 730	49,78 %	19 235 €	9 774
Croisées et Carrières	Notoriété Brand - JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	142	9,86 %	2 12 €	14
Cuisine	Notoriété Exposit JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	36	6,93 %	3 39 €	3
Salle-Mulhouse	Notoriété Brand - JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	643	8,76 %	19 17 €	94
Chauffage	Notoriété Exposit JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	2 111	6,63 %	9 135 €	140
Salle de bain	Notoriété Exposit JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	949	4,13 %	27 54 €	40
Gastronomie	Notoriété Gastronomie - JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	4 979	3,56 %	64 20 €	164
Bâtiment	Notoriété Exposit JO22	Non éligible Campagne terminée	—	—	381	3,05 %	12 23 €	12

Remarque :

On peut voir que le taux de clic du groupe d'annonce "découverte - sortie" est très bon. Près de la moitié des personnes ayant vu l'annonce ont cliqué dessus.

L'annonce Brand fonctionne très bien également mais c'est assez logique car il s'agissait ici de cibler des personnes Mulhouse et Sud Haut-Rhin.

Les campagnes "exposant" qui traitent du village de l'habitat pourraient mieux performer. Mais il faudrait pour cela créer des pages dédiées sur le site des JO pour avoir des pages de destinations plus ciblées par rapport aux annonces. (Salle de bain, cuisine, chauffage ..). Il faudrait également commencer ces campagnes plus en amont.

Les campagnes rapportent beaucoup de trafic sur le site mais pour calculer le ROI de toutes ces actions il faudra pouvoir mesurer le taux de conversion de chacune d'entre elles.

Et pour cela il faudra tracker les conversions.

Annexe 7 : Fiche d'évaluation d'un salon organisé par Mulhouse Expo

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE
JOURNEES D'OCTOBRE MULHOUSE DU 6 AU 16 OCTOBRE 2022

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer la qualité de notre salon, nous souhaiterions connaître vos remarques et suggestions.
Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire.

Raison sociale :

Nom :

Votre secteur : Village des créateurs Village de l'habitat Village gourmand
 Marché des producteurs Village du jardin

Pour tous les sujets suivants, merci de nous donner votre avis :

		4	3	2	1	
Contact avec le commercial du Parc Expo ? (<u>disponibilité</u> , réactivité, réponses à vos interrogations)	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
L'accueil administratif ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
L'organisation du montage ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
L'organisation du démontage ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
L'emplacement de votre stand ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
La restauration sur le salon ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
La qualité des visiteurs ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
La qualité de la communication ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
La qualité de la signalétique ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
La qualité des animations ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait
Le show floral ?	Très satisfait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas satisfait

Pensez-vous participez à la prochaine édition des Journées d'Octobre en 2023 ?

OUI NON PEUT-ETRE

FAITES NOUS PART DE VOS SUGGESTIONS ET OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....

Annexe 8 : Fiche d'évaluation d'un événement organisé par un client extérieur



APPRECIATIONS DE L'ORGANISATION DE VOTRE EVENEMENT AU PARC EXPO 2022

Nous souhaitons recueillir un certain nombre d'éléments relatifs à l'organisation de votre événement et les perspectives de développement. A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir remplir cette fiche d'appréciations.

Dénomination de votre événement :

Dates :

Société :

Nom : Qualité :

Nombre de visiteurs accueillis :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	<u>Pas satisfaisant</u>	Pas satisfaisant du tout
Commercial				
- Accueil commercial				
- Délai de réponse à vos demandes				
- Conseil et force de proposition				
- Suivi du dossier				
- Formulation de l'offre de service (<u>envoi</u> devis, contrat, facturation)				
Technique				
- Qualité des installations livrées				
- Réactivité de l'équipe technique				
Prestations annexes				
- Disponibilités du chargé de sécurité				
- Efficacité de la surveillance				
- Qualité du nettoyage				
Qualité de l'information fournie via :				
- Site internet et les réseaux sociaux				

Observations - Axes d'amélioration

.....

Annexe 9 : Résultats de l'évaluation des différentes manifestations

Extérieurs et Jardin 2022

Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pas satisfait du tout	Ne se prononce pas	Total
Commercial :						
Contact avec le commercial	48%	52%	0%	0%	0%	100%
Accueil administratif	45%	50%	5%	0%	0%	100%
Sous total	47%	51%	2%	0%	0%	100%
Technique :						
Organisation du montage	48%	39%	4%	9%	0%	100%
Organisation du démontage	48%	48%	4%	0%	0%	100%
Emplacement du stand	48%	48%	4%	0%	0%	100%
Sous total	48%	45%	4%	3%	0%	100%
Manifestation :						
Restauration sur le salon	22%	36%	27%	14%	0%	100%
La qualité des visiteurs	35%	52%	9%	4%	0%	100%
La qualité de la communication	26%	65%	4%	4%	0%	100%
La qualité de la signalétique	26%	57%	17%	0%	0%	100%
La qualité des animations	27%	50%	23%	0%	0%	100%
Sous total	27%	52%	16%	4%	0%	100%
Total	41%	49%	8%	2%	0%	100%
Extérieurs et Jardin en 2023 :						
	Oui	Non	Peut-être	Total		
Participation en 2023	87%	13%	0%	100%		

Salon de l'Immobilier 2022

Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Ne se prononce pas	Total
Commercial :						
Contact avec le commercial	30%	65%	5%	0%	0%	100%
Accueil administratif	20%	70%	10%	0%	0%	100%
Sous total	25%	68%	8%	0%	0%	100%
Technique :						
Organisation du montage	20%	70%	5%	0%	0%	95%
Organisation du démontage	20%	75%	5%	0%	0%	100%
Emplacement du stand	35%	60%	0%	5%	0%	100%
Sous total	25%	68%	3%	2%	0%	100%
Manifestation :						
Restauration sur le salon	35%	40%	15%	10%	0%	100%
La qualité des visiteurs	30%	65%	5%			100%
La qualité de la communication	35%	55%	10%			100%
La qualité de la signalétique	26%	63%	11%			100%
La qualité des animations	10%	50%	40%			100%
Sous total	27%	55%	16%	10%	0%	100%
Sous total	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	19%	48%	7%	3%	0%	100%
SALON DE L'IMMOBILIER 2023						
	Oui	Non	Peut-être	Total		
Participation en 2023	85%	0%	25%	100%		

Foir'Expo 2022

Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Ne se prononce pas	Total
Commercial :						
Contact avec le commercial	58%	30%	7%	4%	0%	100%
Accueil administratif	52%	43%	3%	2%	0%	100%
Sous total	55%	37%	5%	3%	0%	100%
Technique :						
Organisation du montage	42%	50%	5%	3%	0%	100%
Organisation du démontage	38%	48%	8%	6%	0%	100%
Emplacement du stand	28%	42%	22%	8%	0%	100%
Sous total	36%	47%	12%	5%	0%	100%
Manifestation :						
Restauration sur le salon	20%	43%	27%	10%	0%	100%
La qualité des visiteurs	10%	44%	28%	18%	0%	100%
La qualité de la communication	9%	49%	27%	15%	0%	100%
La qualité de la signalétique	10%	57%	17%	15%	0%	100%
La qualité des animations	15%	43%	19%	22%	0%	100%
Sous total	13%	47%	24%	16%	0%	100%
Sous total	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Total	26%	33%	10%	6%	0%	100%
FOIRE DE MULHOUSE 2023						
	Oui	Non	Peut-être	Total		
Participation en 2023	59%	3%	38%	100%		

Euro Supply Chain 2022

Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Moyenne ment satisfait	Peu satisfait	Ne se prononce pas	Total
Commercial :						
Contact avec le commercial	71%	19%	0%	5%	5%	100%
Sous total	71%	19%	0%	5%	5%	100%
Technique :						
Organisation du montage	62%	33%	0%	0%	5%	100%
Organisation du démontage	62%	33%			5%	100%
Emplacement du stand	76%	24%				100%
Sous total	67%	30%	0%	0%	5%	100%
Manifestation :						
Plateforme web	25%	40%	10%		25%	100%
Utilisation de la plateforme web	48%	34%	4%		15%	100%
Conférences plénières	15%	45%	0%	0%	40%	100%
Sous total	29%	40%	5%	0%	27%	100%
Total	56%	30%	2%	2%	12%	100%

Journées d'Octobre 2022

Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Moyenne ment satisfait	Peu satisfait	Ne se prononce pas	Total
Commercial :						
Contact avec le commercial	72%	27%	1%			100%
Accueil administratif	67%	31%	2%			100%
Sous total	69%	29%	2%	#DIV/0!	#DIV/0!	100%
Technique :						
Organisation du montage	54%	42%	3%	1%		100%
Organisation du démontage	39%	51%	7%	3%		100%
Emplacement du stand	52%	36%	5%	7%		100%
Sous total	48%	43%	5%	4%	#DIV/0!	100%
Manifestation :						
Restauration sur le salon	24%	69%	7%			100%
La qualité des visiteurs	33%	47%	14%	5%		100%
La qualité de la communication	30%	61%	8%	1%		100%
La qualité de la signalétique	24%	61%	13%	2%		100%
La qualité des animations	20%	63%	15%	2%		100%
Sous total	26%	60%	12%	3%	#DIV/0!	100%
Folie'Flore :						
Avis sur le Show Folie'Flore	51%	41%	7%	1%		100%
Sous total	51%	41%	7%	1%	0%	100%
Total	49%	43%	6%	#DIV/0!	#DIV/0!	100%
Les Journées d'Octobre en 2023 :						
	Oui	Non	Peut-être	Total		
Participation en 2023	79%	3%	18%	100%		

BE 4.0 2022

Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Moyenne ment satisfait	Peu satisfait	Ne se prononce pas	Total
Commercial :						
Contact avec le commercial	64%	26%	6%	2%	1%	100%
Contact personnel plateforme web	35%	35%	5%	5%	20%	100%
Sous total	50%	31%	5%	4%	11%	100%
Technique :						
Organisation du montage	58%	31%	1%	0%	11%	100%
Organisation du démontage	58%	31%	1%	0%	11%	100%
Emplacement du stand	39%	40%	4%	7%	11%	100%
Sous total	51%	34%	2%	2%	11%	100%
Manifestation :						
Restauration	22%	26%	14%	2%	35%	100%
Soirée Networking et privilège	19%	26%	7%	6%	42%	100%
Plateforme web	18%	48%	5%	5%	25%	100%
Utilisation plateforme web	22%	45%	7%	6%	20%	100%
La qualité des animations						0%
Sous total	20%	36%	8%	5%	31%	100%
Total	30%	25%	4%	3%	13%	100%

Annexe 10 : Résultats de l'évaluation d'événements organisés par des clients extérieurs

LOCATION 2022

Résultats enquête clients

Questions	très Satisfait	Satisfait	pas Satisfait	pas Satisfait du tout	Ne se prononce pas	total
Commercial :						
Accueil commercial	83%	17%	0%	0%	0%	100%
Délai de réponse à vos demandes	83%	17%	0%	0%	0%	100%
Conseil et force de proposition	67%	33%	0%	0%	0%	100%
Suivi du dossier	83%	17%	0%	0%	0%	100%
Formulation de l'offre de service (envoi devis, contrat, facturation)	67%	33%	0%	0%	0%	100%
Sous total	77%	23%	0%	0%	0%	100%
Technique :						
Qualité des installations livrées	67%	33%	0%	0%	0%	100%
Réactivité de l'équipe technique	67%	33%	0%	0%	0%	100%
Sous total	67%	33%	0%	0%	0%	100%
Prestations annexes :						
Disponibilités du chargé de sécurité	50%	50%	0%	0%	0%	100%
Efficacité de la surveillance	50%	50%	0%	0%	0%	100%
Qualité du nettoyage	67%	33%	0%	0%	0%	100%
Sous total	56%	44%	0%	0%	0%	100%
Qualité de l'informations fournie via :						
Qualité de l'informations fournie via site internet reseaux sociaux	50%	25%	0%	0%	25%	100%
Sous total	50%	25%	0%	0%	25%	100%
Total	63%	32%	0%	0%	5%	100%

Annexe 11 : Contrôles périodiques effectués au 31/12/2022

Code Du Travail et autres							Contrat	Rapport
Types d'installation	Vérification Réglementaire	Avant Dernière Vérification	Dernière Vérification	Vérificateur	Contrat	Rapport		
3 Chariots élévateurs et 2 nacelles	6 mois Personne ou organisme agréé	07/07/2022	19/12/2022	Altodis	Contrat n°			
EPI - Harnais		06/07/2021	01/09/2022	APAVE	Contrat n°			
Porte automatique stock		30/08/2021	14/04/2022	FV industries	1 fois par an			
Echafaudage roulant, échelles, escabeaux		2021	22/03/2022	DISTEL	1 fois par an			
Lignes de vie		06/07/2021	01/09/2022	APAVE	?			
Manilles et élingues		07/06/2021	09/06/2022	Véritas				
Moteurs et palans	6 mois	21/03/2021	09/06/2022	Véritas				
4 Palans Manuels Trailift 500kg-	Date d'achat : 30/09/2018	2020	2021					
Montage Gradin	A chaque montage	SO	SO	Véritas				
Poste HTA	Pas de règles	27/08/2021	26/08/2022	Schneider Electric	Contrat 1 fois par an			
Paratonnerre	5 ans	05/03/2020	01/03/2022	APAVE	Contrat			
Légionnelle	1 an Technicien compétent	03/10/2020	27/08/2022	AXIMA	Contrat			
Disconnecteur Réseau d'eau potable	1 an Technicien compétent		2020	AXIMA				
Extracteur de drains	1 an	2019	2020	AXIMA				
Débrillateur		06/2021	28/06/2022	Best of santé médical	Contrat			

Assurance							
Types d'installation	Vérification Réglementaire	Avant Dernière Vérification	Dernière Vérification	Vérificateur	Contrat	Rapport	
Système d'alarme		01/02/2022	07/12/2022	Perin/Omni Sécurité	Contrat		
Centrale de Télé surveillance			07/12/2022	Perin/Omni Télésurveillance	Contrat		
Thermographie des coffrets élec chauffage		2020	03/03/2022	AXIMA	Contrat		
Thermographie des coffrets élec		11/10/2021	17/10/2022	APAVE	Contrat		
GAB Crédit Mutuel	Organisme de contrôle 1 x par an		14/01/2021				

Annexe 12 : Liste des entreprises chargées de la maintenance CONTRATS DE MAINTENANCE

Désignation	Titulaire
CONTRATS TRAITES EN COURS	
Vérification de l'installation électrique	APAVE
Vérification périodique des palans (mobile et fixe)	APAVE
Vérification périodique annuelle élingues et manilles	APAVE
Vérification périodique semestriel de 3 chariots élévateur	ALTODIS
Vérification périodique semestriel 3 nacelles	ALTODIS
Vérification de l'installation électrique FIM	APAVE
Vérification périodique annuelle harnais de sécurité	VERITAS n°6
Vérification périodique annuelle gradins (2u/an)	VERITAS n°7
Vérification de l'installation électrique JO	APAVE
Vérification périodique annuelle ouvrants désenfumage	APAVE
Vérification périodique triennale SSI	VERITAS
Vérification quinquennale de 2 paratonnerres	APAVE
Vérification périodique quinquennale asc+handicapé	VERITAS
Vérification périodique annuelle des installations gaz générales	APAVE
Vérification périodique annuelle des installations gaz cuisine	APAVE
Vérification annuelle des installations électriques par thermographie infrarouge s/91 armoires électriques	APAVE
Vérification de nos escabeaux, échelles et échafaudage	DISTEL
Ligne directe pompiers	SDIS
Maintenance groupe électrogène de secours	B.E.S
Maintenance source centralisée	LEGRAND
Maintenance extincteurs + RIA	DUBERNARD
Maintenance extincteurs de réserve	DUBERNARD
Maintenance ascenseur public A300 UHYD630	SCHINDLER
Maintenance tourniquets 1, 2 et 3	SCHINDLER
Maintenance monte-charge handicapés MH TABL. ELEV	SCHINDLER
Maintenance monte plat du vestiaire AKN 50kg	SCHINDLER
Maintenance porte automatique	AUTOMATISME MAINTENANCE
Maintenance CVC - contrat P2	AXIMA
Maintenance CVC - contrat P3	AXIMA
Maintenance extracteurs de drains - avenant contrat P2-P3	AXIMA
Maintenance climatisation des bureaux	COLOMBA
Régie assistance GTB (50h)	VIVALE
Maintenance contrat informatique + antivirus	OCI
Régie informatique	OCI
Maintenance détection incendie	SIEMENS
Télésurveillance + gestion alarme incendie	PERIN / OMNI
Maintenance détection anti-intrusion	PERIN / OMNI
Contrat de location d'1 bouteille de gaz poste à souder	SCHMERBER
Maintenance+ location nacelle Manitou 120AETJ3D +150 AETJ L	ALTODIS
Maintenance + location chariot électrique TOYOTA Manitou	ALTODIS
Maintenance chariot élévateur Toyota gaz et Electrique	ALTODIS
Maintenance balayeuse 1 + 2	SERVEN
Maintenance autolaveuse	SERVEN

Désignation	Titulaire
Maintenance toiture	SMAC
Dératisation	France SANITATION (HMS)
Maintenance aménagement extérieur espaces verts	LES JARDINIERS
Contrat de vérification des 300 serrures du site	FLECK Sécurité
Maintenance des 4 portes camion et portes sectionnelles stock	FLECK Sécurité
Maintenance du système de téléphonie PABX + abonnement tél fixe	ARS TELECOM
Maintenance du système WIFI	ORANGE
Hébergement noms de domaines- site- relai messagerie	OCI
Ligne internet pour le wifi	ORANGE
Ligne secours + liaison télésurveillance	ORANGE
Forfait téléphones portables	ORANGE
Liaison Gestion Technique de Bâtiment	GEN IP
Maintenance poste transfo	SCHNEIDER ELECTRIC
Abonnement télé suivi courbe de charge	EDF
Location du compteur d'arrivée gaz	GRDF
Maintenance sono	TOA / TSE
Maintenance sanitaires	ERCS
Maintenance conduits cheminées	AXIMA
Maintenance extraction cuisines1-2, office, catering	APTE
Maintenance extraction cuisine AZ	APTE
Maintenance équipement cuisine (AZ - office - restaurant)	TONELLO
Maintenance murs mobiles des halles	ACOPLAN
Maintenance murs mobiles salles de conférence	ACOPLAN
Entretien des parquets mezzanine	PARQUET SERVICE
Entretien des parquets salles de conférence	PARQUET SERVICE
Entretien des parquets restaurant	PARQUET SERVICE
Réseaux extérieurs et intérieurs (AEP EU EP EV EPT EPV)	SUEZ
Vidange bacs à graisse et séparateurs	SUEZ
Enlèvement des huiles alimentaires usagées	VEOLIA
Maintenance système de son et vote m2a	CBAF Ingénierie
Maintenance des volets de désenfumage manuels	DUBERNARD
Contrat assistance juridique	SVP
Contrat de location TPE	EURO INFORMATION
Maintenance + location machine à affranchir	DOC UP
Location Balance Machine à affranchir	DOC UP
Maintenance imprimantes C364	DYCTAL
Maintenance, assist. Logiciel (gsm, gps)	LENI
Maintenance, assist. Logiciel sage	ELCG
Contrat location maintenance véhicule de fonction	DIAC
Maintenance et accès serveur système de comptage des entrées	Technis
Maintenance et accès serveur main courante électronique	GardTech

Annexe 13 : Liste des investissements « Renouvellement /Maintenance »

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RENOUVELLEMENT/MAINTENANCE A LA CHARGE DU DELEGATAIRE	Montant estimatif HT (y compris étude et assurance)	Montant total réalisé au 31/12/22	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Déplacement des mâts d'éclairage vers la façade	100 000 €	20 467 €			2 394 €	
Amélioration des éclairages de la façade du hall d'accueil	31 000 €	- €				
Création d'un réseau d'éclairage pour les entrées en fonction de leur utilisation	16 000 €	- €				
Création des accroches et signalétique	15 000 €	- €				
Amélioration halle 3000 + Isolation et étanchéité du bâtiment	833 000 €	- €				
Equipement scénique pour l'accrochage de lumières et de pont et passerelles	91 000 €	23 314 €				
Isolation et étanchéité du bâtiment	742 000 €	90 846 €			4 875 €	
Installation d'un système de détection incendie dans le hall de stockage	22 000 €	- €				
Rajout d'une ligne d'extraction de hottes dans les halles	22 000 €	- €				
Mise en place de rideaux d'air chaud dans les sas des halles	50 000 €	32 525 €				
Amélioration de la signalétique et le marquage dans le bâtiment et sur le périmètre d'exploitation	93 000 €	18 461 €				
Réparation de la clôture d'enceinte	64 000 €	- €				
Création d'un préau au droit des tourniquets pour protéger les clients	11 000 €	- €				
Aménagement du parvis	2 000 000 €	1 834 558 €	4 550 €			23 199 €
Projets développement Parc Expo	13 450 000 €	2 967 886 €	55 340 €	592 229 €	1 155 833 €	1 133 461 €
SousTotal	16 676 000 €	4 988 057 €				
Désignation des travaux prévus par le candidat "Valeur € 2012"	Montant estimatif HT (y compris étude et assurance)	Montant total réalisé au 31/12/22				
Dotation pour matériel	26 000 €	23 490 €		7 540 €		
Dotation pour matériel	320 000 €	410 625 €	74 747 €	21 098 €	71 141 €	60 188 €

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RENOUVELLEMENT/MAINTENANCE A LA CHARGE DU DELEGATAIRE	Montant estimatif HT (y compris étude et assurance)	Montant total réalisé au 31/12/22	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / MAINTENANCE A LA CHARGE DU DELEGATAIRE	Montant estimatif HT (y compris étude et assurance)	Montant total réalisé au 31/12/22				
Provision reprise partielle de l'étanchéité et réfection des fixations	222 000 €	166 305 €			3 143 €	4 939 €
Nettoyage et traitement du béton et des bardages des murs extérieurs	100 000 €	75 971 €				
Restauration intérieure de la salle Wasmer 4 (Restaurant)	255 000 €	29 724 €				
Remise en état des locaux du laboratoire (cuisine)	44 000 €	35 995 €	11 260 €		885 €	22 150 €
Remplacement des portes sectionnelles avec commande motorisée	42 000 €	- €				
Mise en place de lampes basse consommation dans halles	111 000 €	76 888 €				
Sectorisation de l'éclairage des halles	85 000 €	- €				
Remplacement des systèmes de roulement des cloisons mobiles des halles	70 000 €	28 910 €				
Remplacement des systèmes de roulement des cloisons des salles	9 000 €	20 145 €				
Remplacement des pare-soleils des bureaux	20 000 €	2 858 €				
Poursuite de la mise en conformité des inst. électr. des halles	167 000 €	164 518 €				
Remplacement de la centrale de détection intrusion	17 000 €	14 045 €				
Remplacement des détecteurs anti-intrusion	11 000 €	- €				
Remplacement de la centrale incendie	28 000 €	226 419 €				
Remplacement des détecteurs incendie	67 000 €	- €				
Remplacement de l'occultation de la verrière des halles	47 000 €	- €				
Remplacement des portes "issues de secours" dans les halles	147 000 €	153 313 €				
Report système de coupure de l'éclair. de sécurité dans le PC sécurité	80 000 €	- €				
Remplacement des tourniquets par des portes automatiques	88 000 €	118 783 €				

Les lignes R15 - R19 - 14 ont été regroupées sur la ligne 14 "remplacement de la centrale incendie" car c'est une seule et même

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RENOUVELLEMENT/MAINTENANCE A LA CHARGE DU DELEGATAIRE	Montant estimatif HT (y compris étude et assurance)	Montant total réalisé au 31/12/22	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Remplacement des chaudières	488 000 €	692 €	692 €			
Maintenance du système d'extraction des gazs du sol	10 000 €	4 187 €				
Rénovation des centrales de traitement d'air (chauff. des halles)	191 000 €	31 676 €	1 726 €			
Remplacement des coffrets de distribution électrique extérieur	67 000 €	72 585 €		8 050 €		4 955 €
Maintenance des puits d'infiltration d'eaux pluviales	62 000 €	47 754 €				
SousTotal	2 428 000 €	1 270 769 €				
Mise en place d'un système avec caméra		4 255 €				4 255 €
Mise aux normes handicapés		38 719 €				
Poursuite de la campagne de réfection du revêtement existant du parking de la cour intérieure		399 552 €	109 540 €	4 625 €		
Remplacement groupe froid		96 629 €	26 204 €			
Réparation des pare-soleils logement du gardien		4 340 €				
Rénovation de la dalle du hall de stockage		11 693 €				
Remplacement onduleur et éclairage de secours halle		23 815 €	18 333 €	350 €		
Amélioration de l'écoulement des puits des halles		47 226 €			885 €	22 150 €
Réaménagement hall de stockage (rayonnage et bureaux)		20 737 €	9 500 €	9 441 €		1 795 €
Mise aux normes des salles des conférences - 211068		88 205 €			18 768 €	13 191 €
Remplacement du système wifi (infrastructure courant faible - téléphonie)		95 998 €	11 700 €	17 340 €	7 754 €	
Accompagnement dans le suivi des travaux par un bureau d'étude		8 630 €				
Total	19 450 000 €	7 532 741 €	324 752 €	661 283 €	1 277 450 €	1 317 044 €
Cumul des travaux et renouvellement			4 276 963 €	4 938 246 €	6 215 697 €	7 532 741 €

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RENOUVELLEMENT/MAINTENANCE A LA CHARGE DU DELEGATAIRE	Montant estimatif HT (y compris étude et assurance)	Montant total réalisé au 31/12/22	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Montant investissement obligatoire			458 331	458 331	458 331	458 331
Montant investissement réalisé sur pg 6M			269 412	69 054	121 617	183 888
Solde			-188 919 €	-389 277 €	-336 714 €	-274 748 €
Cumul des travaux réalisés sur pg 6M			4 190 600 €	4 259 654 €	4 381 272 €	4 564 854 €
Cumul investissement obligatoire 6M			3 250 013 €	3 708 344 €	4 166 675 €	4 625 006 €
Cumul Solde Travaux réalisés- invest obligatoire			940 588 €	551 310 €	214 597 €	-60 152 €
Investissement restant à faire sur 6M			1 809 400 €	1 740 346 €	1 618 728 €	1 435 146 €
Cumul des travaux réalisés APE			86 363 €	678 592 €	1 834 425 €	2 967 886 €

Annexe 14 : Inventaire au 31.12.2022

INVENTAIRE GENERAL

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Aérotherme	avant 2006		4	52 X 90 X 100 cm	Blanc	Prise P17/32A Tri (3Ph+N+Terre) -- 20 kW	a remettre en état voir achat ? 30/01/22	Stock	
Attaches anti-vandales			267	14 x 6 x 8 cm	Gris		Moyen	Stock	
Attaches diam. 19			590	13 x 5 x 8 cm	Gris		Moyen	Stock	
Bac à déchet 650 L à roulettes Brun m2A	12/12/2013	0,00	53 (+7 chez AZ)		Gris couvercle brun	TOT = 51			
Bac à déchet 650 L à roulettes Jaune m2A	12/12/2013	0,00	10 (+2 chez AZ)		Gris couvercle jaune	TOT = 12			
Bac à déchets 120l Jaune			3					SAS pour recyclage papier bureaux	
Bâche pour clôture mobile" PARC EXPO"	31/10/2018	146,00	35	3500 x 2000					
Banc - Fauteuil Jardin			3	65 x 70 x 90	Bois		Bon	Stock	
Banc Jardin 2 Places	06/12/2016	1 625,20	2	120 x 50 x 75 cm	Bois		Bon	Stock	
Banc Bois 3 Places	01/01/1997	7 307,55	10	L 2 X l 0,70 X h 0,85	Bois clair		Bon	Mezzanine	Chaise
Banc en béton			6			abîmés			
Banc métallique			8		Blanc + brun	Couleur crème assise et brun les pieds	Moyen	Stock	
Banc Résine 1			3		Bois		Bon	Stock extérieur	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Banc Résine 2			1	195 x 40 x 60 cm	Bois		Bon	Stock extérieur	
Banc Jardin 4 Places	06/12/2016	691,90	5	200 x 60 70 cm	Bois		Bon	Stock extérieur	
Barrière Heras Haute			551	350 x 200 x 4 cm	Gris	310 neuves + 330 anciennes	Moyen	Stock extérieur	
Barrières Héras (demis)			18	175 x 200 x 4 cm	Gris		Moyen	Stock extérieur	
Barrière Heras Basse	29/04/2016	21,60	86	350 x 120 x 4 cm	Gris	82 neuves + 18 anciennes	Moyen	Stock extérieur	
Barrières Vauban			191	200 x 110 x 40	Gris	ATTENTION au moins 3 sortes différentes	Moyen	Stock extérieur	
Cabane en bois "JO" SODEM			2	150 x 150 x 310	-		Mauvais	Stock	
Canisse			12	200 x 500 cm	Ocre		Moyen	Stock	
Cendrier béton granite	21/03/2008 - 15/05/2009	2 122,50	9	D 44 H 87 cm	Gris		Moyen	Sur site	
	12/05/2022	2 876,40	6	H 88 cm	Gris - Blanc - Ocre				
Cendrier béton lisse	06/04/1900		2	D 63 H 99 cm	Gris		Moyen	Sur site	
Chaise Color Blanche	25/01/2011 - 16/01/2012	550,20	6	62 x 60 x 76 cm	Blanc brillant		Moyen	Petit stock	Chaise
Chaise Color Noire	25/01/2011 - 16/01/2012	570,78	6	60 x 60 x 76 cm	Noir brillant		Moyen	Petit stock	Chaise
Chaise Color Rouge	25/01/2011 - 16/01/2012	550,20	6	60 x 60 x 76 cm	Rouge transparent		Moyen	Petit Stock	Chaise

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Chaise Color Verte	25/01/2011 - 16/01/2012	550,20	6	60 x 60 x 76 cm	Vert transparent		Moyen	Petit stock	Chaise
Chaise de jardin 1	1997		73	50 x 60 x 78 cm	Blanche		Moyen	Stock	Chaise
Chaise de jardin 2			22	57 x 60 x 90 cm	Blanche		Moyen	Stock	
Chaise Metal Fushia	30/03/2016	573,00	12	42 x 45 x 81 cm	Rose		Bon	Petit stock	Chaise
Chaise Metal Jaune	30/03/2016	573,00	12	42 x 45 x 81 cm	Jaune		Bon	Petit stock	Chaise
Chaise Metal Verte	30/03/2016	573,00	12	42 x 45 x 81 cm	Vert		Bon	Petit stock	Chaise
Chaise Resto Noire	01/01/1997	11 803,46	119	57 x 50 x 82 cm	Noir		Bon	Wasmer 4	Chaise
Chaise Resto Verte	01/01/1997	26 272,21	268	57 x 50 x 82 cm	Vert		Bon	Wasmer 4	Chaise
Chaise Roulante			1	60 x 100 x 90 cm	Noir		Moyen	Infirmierie	Chaise
Chaise Bleue W TOTAL Chaise Bleue Acc Barre d'Espacement (Chaise Tissu)	01/01/1997	53 527,59	761 ENV 600 249	56 x 56 x 77 cm 10 x 28 x 30 cm 56 cm	Bleu Bleu Noir	/ / Entraxe pied de chaise: 52,5 cm	Bon Bon Moyen	Mezzanine Wasmer 3 Petit stock	Chaise
Chaise Beige/Noir	23/01/2003	30 959,30	2 300	50 x 45 x 77 cm	Beige	Stocké par 100	Mauvais	Stock	Chaise
Chaise Brune/Chromé			370						
Chaises coque barre d'espacement	16/02/2001		360	47 cm	Gris		Moyen	Stock	
Chaise Beige/Chrome	16/02/2001	4 024,76	395	50 x 45 x 77 cm	Beige + pied chromé	Stocké par 100	Moyen	Sotck	Chaise
Chaise Osier (rachat aveyron)			81						
Chariot pour table		444,00	17	Stock			Moyen	Stock	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Cintres			400						
Claustra Bois	rachat 2020/21		183						
demi-claustra bois	inconnu		55						
Cloison JO			730 AV						
porte cloison JO			env.30 AV						
Comptoir JO			46						
Comptoir JO PMR			13						
Corbeille Inox	23/12/2008	655,50	6	30 x 30 x 77 cm	Acier brillant		Moyen	Mezzanine + Wasmer	
Corbeille plastique	30/11/2021	276,90	65	D30 x H34			bon	stock	
Defibrillateur			1	36 x 20 x 60 cm	Vert	Fixé au mur devant la porte du PC Secu		Devant PC SECU	
chariot a chaises			2				Moyen	Petit stock	Chaise
Drapeau "Flag" Entrée	15/12/2009	916,00	4	4 m de haut	Bleu				
Drapeau "Flag" Info	08/01/2010	387,00	2	4 m de haut	Bleu				
Etagère PVC			10	90 X 45 X 185 cm	Noir		Mauvais	Stock	
			2						
			7				très mauvais		
Evier Inox									
extincteur polito 6v3 "eau+additif"	30/06/2018	4 736,65	61						
Fauteuil noir loge 1	1997		1						
Fauteuil noir loge 2	1997		1						

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Chaise Design Orange Chaise Design Jaune	19/05/2004	1 377,00	3 3	61 x 50 x 80 cm	Orange Jaune		Bon	Wasmer 3	
fauteuil vert 1 place loge	avant 2012		1						
Frigo FAURE	25/01/2011	583,62	2		Blanc		Moyen	Cathering	
Frigo Petit	06/11/2008	280,94	4	53 X 54 X 86 cm	Blanc	Tailles différentes entre les 4, sale !!		Petit stock	
Frigo HIGH ONE TT 93 F W625C	05/05/2022	333,25	1	85,6 x 47,2 x 45 cm	Blanc				
bâche verte pour heras			10						
Hottes Double			17		inox		moyen		
Hottes Simple			2		inox		moyen		
Hotte Pieds			34		inox		moyen		
Housse Lycra pour Banc de Brasserie			35	220 x 25 x 49 cm	Noir	SALE, prévoir lavage avant location	sale	Stock	
Housse Lycra pour Comptoir "JO"			15	100 x 41 x 110 cm	Noir	SALE, prévoir lavage avant location	sale	Stock	
Housse Lycra pour Mange- Debout			20	D 60 cm H 102 cm	Noir	SALE, prévoir lavage avant location	sale	Stock / Petit stock	Textile
Housse Lycra pour Plateau Mange-Debout			18	D 60 cm	Noir	SALE, prévoir lavage avant location	sale	Stock	Textile
Housse Lycra pour Plateau Mange-Debout			5	D 60 cm	Bleu	SALE, prévoir lavage avant location	sale	Stock	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Housse Lycra pour Table Basse Ronde			11 ht 40/ 11ht 90		Noir	SALE, prévoir lavage avant location	sale	Stock	
lave verre	14/09/2015	1 730,34	1					petit stock	
Lit infirmerie	02/01/2012	374,00	2	60 x 190 x 80 cm	Noir	Lit osculation infirmerie	Bon	Infirmerie	Lit
Lycra Noir Rectangle - Toile Elastique			8	Différente			sale		
Lycra Blanc Rectangle - Toile Elastique			1	250 x 240			sale		
Lycra Bleu Rectangle - Toile Elastique			1	400 x 500			sale		
Lycra Bleu Chaussette pour pont de scène - Toile Elastique			4				sale		
Mange Debout Pliable 2	10/09/2020	121,94	8	59 x 60 x 112 cm	Noir		Bon	Petit stock	
Mange Debout Pliable 1	09/06/2011	2 362,00	12	60 x 60 x 112 cm	Noir		Bon	Petit stock	Table
Paperboard 65 cm / Paperboard 135 cm			6+1 Grand	65 cm et 135 cm	Blanc	7 petits 65 cm et 1 grand 135 cm	Moyen / Mauvais	Petit stock + salle de commission	
Paravent / Grille Caddie à monter	18/12/2015	2 640,35	10	100 x 200 cm	Gris		Moyen	Sotck	
Paravent	avant 2006		17	100 x 200 cm	Gris		Mauvais	SAS H3000	
Paravent Métal W4			25	100 x 200 cm	Gris		Bon	Mezzanine + Wasmer 4	
Perceuse a colonne etabli			1						
Plot Béton Heras			112	70 x 12 x 13 cm	Gris		Moyen	Stock extérieur	
Plot Plastique	29/04/2016	6,80	557	70 x 25 x 15 cm	Gris et noir		Moyen	Stock extérieur	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
plot plastique HERAS 16kg	31/07/2022	1 037,50	125					Stock extérieur	
Portant Vest.			20	202 X 60 X 178 cm	Noir	14 au stock + 3 W3 + 3 W4	Mauvais	Stock + Wasmer 3 et 4	
Porte Brochure	28/09/2016	24,95	1	80 x 30 x 170 cm	Noir		Moyen	Accueil Emille	
Porte Manteau			2						
Téléphone PTI	31/03/2021	165,00	1					accueil	
Potelet à Cordes			5	D 28 cm H 88 cm	Inox brillant		Mauvais	Stock ascenseur	
Potelet Embase Fine	06/02/2017	1 870,40	11	D 35 H 90cm	Inox brillant		Moyen	Stock ascenseur	
Potelet Embase Large	avant 2017		19	D 30 cm H 90 cm	Inox brillant		Moyen	Stock ascenseur	
Potelet Noir Sandow			18	30x30x51	noir		mauvais	stock	
Potelet Noir pour Sandow (à visser dans le sol)			18	25x25x90	noir		mauvais	stock	
Poubelles Vigipirate Double	avril-09+20/12/2010	2 787,00	27	D 85 cm H 99 cm	Bleu & jaune		Bon	H2000/3000/4000	
Poubelles Vigipirate Simple	28/02/2017	364,50	15	D 37 cm H 99 cm	Bleu		Moyen	Halls + salles + Cathering	
Présentoir Pliable			4	150 x 30 x 40 cm	Gris + transparent	2 rebus / vols 2020	Neuf	Petit Stock	
	21/10/2022	405,00	3		Gris + transparent				
Pupitre Plexi	26/02/2009	611,66	1	80 X 65 X 120	Plexi		Moyen	Petit stock	
Pupitre Pliable	18/03/2010	430,00	1				Moyen	Régie Wasmer	
microphone d'appel "ding dong"	22/12/2016	138,20	2						
Rack Barrières Héras pour Rangement Horizontal			3	340 x 197 x 133 cm	Gris		Moyen	Stock extérieur	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Rack Barrières Héras pour Rangement Vertical			19	355 x 102 x 20 cm	Gris	6 qui font 120cm de profondeur	Moyen	Stock extérieur	
Chauffage Portique	13/09/2017	8 700,00	4						
Chauffage radiant UV 1200W	18/09/2021	14,08	10					Stock	
Radiateur d'Appointment			10						
support chauffage portique	22/08/2011	620,00	4	200 x 52 x 285 cm	Gris	2 grands / 2 petits	a réviser les 4	Stock	
Support Cycles Portable Vert	27/04/2009	1 089,65	3	252 x 76 x 77 cm	Vert	16 places	Moyen	Stock extérieur	
Support Cycles Bleu			2	186 x 29 x 77 cm	Bleu		Moyen	Parvis Accueil principal	
Table Basse Carrée Vitrée	1997		3	80 X 80 X 30	Acier + verre		Moyen	Loge H3000	Table
Table Basse Vitrée Rectangulaire	avant 2006		2	60 x 110 x 46 cm	Acier + verre	!!! Plateaux ébréchés !!!	Moyen	Wasmer 3	Table
Table Ronde Basse	19/05/2004	735,00	3	Ø 50 cm X h 42cm	Blanc	Plateaux abîmés		Petit stock	Table
Table Wasmer 4	01/01/1997	42 597,55	111	140 x 70 x 75 cm	Blanc	stocké par 14 dans 8 racks	Bon	Wasmer 4	Table
Table Carrée			4	80 X 80 X 73 cm	Blanc			Petit stock / Wasmer1, 2, 3	Table
Table Jupe	avant 2007		8	200 x 80 x 75 cm	Bois		Bon	Petit stock	Table
Table PVC Beige	04/03/1997 à 11/05/2009	45 870,80	118	180 x 80 x 75 cm	Beige	120 + 40 au petit stock	Mauvais	Stock / Petit stock	Table
Table PVC Blanc/Gris			120	183 X 76 X 73 cm	Blanche		Moyen	Stock	Table
	09/12/2019	2 772,00	180	183 X 76 X 73 cm	Grise		Neuf		
Table Wasmer 3	18/12/2002	8 232,30	45	180 x 80 x 75 cm	Blanc		Bon	Petit stock	Table

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Table PVC 180x80	21/04/2022	4 170,00	60	183 x 76 x 47 cm	Grise	Equip'cite		Stock	
Table PVC Noire			5	80 x 80 x 75 cm	Noir		Moyen	Petit stock	Table
Table PVC 120	00/00/2020		96						
Table Métal Fushia	30/03/2016	520,00	4	D 77 cm H 85 cm	Fuschia		Bon	Petit stock	Table
Table Métal Jaune	30/03/2016	520,00	4	D 77 cm H 85 cm	Jaune		Bon	Petit stock	Table
Table Métal Verte	30/03/2016	520,00	4	D 77 cm H 85 cm	Vert		Bon	Petit stock	Table
Table Salle de Commission			14	150 x 75 x 75 cm	Bois	Dont 4 angles rond	Bon	Salle de commission	Table
Table Ronde Adapt HT ou BT	avant 2006		11						
Tabouret 4 Pieds	09/06/2011	1 190,00	42	H80	Noir		Bon	Petit stock	Chaise
Tabouret Rond	25/01/2011	1 696,80	19	H80	Noir		Moyen	Stock	Chaise
Tabouret Dossier			8	H80	Noir		Moyen	Petit stock	Chaise
Tente déployable avec lests	28/04/2009	1 480,00	2	300 x 300 cm					
Transat Husson			2	60 x 125 x 106 cm	Bois		Bon	Stock	
Transat Tissu			11	50 x 100	tissus		très moyen	stock	
Urne Plexi			2	27 X 27 X 100 cm	Plexi		Mauvais	Petit stock	
Ventilateur pour Chapiteau	avant 2006		24	80 X 80 X 30 cm	Gris	Prise P17/16A Tri (3ph+T) - Puissance 1,1 kW		Stock	
Plante Erable	avr-11	3 621,14	29			pot gris 43cmx40xm			
Plante Extérieur + Banc			3						

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Plante Extérieure Pot Bleu	oct-10	6 090,00	6			pot bleu stonefence			
Plantes Verte Arti			3						

INVENTAIRE BUREAU

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Apple MacBook Pro 13	08/03/2018	1 648,90	1		Gris				
armoire basse	20/09/2010	610,61	3	h86186 wengue	brun				
Armoire couloir Accueil	25/11/2014	2 997,00	1			vert	bon		
Armoire forte coffres forts	01/01/1997	7 151,00	2				bon		
Armoire grande			17	h 1,9m					
Armoire moyenne			11	h 1,3					
Armoire petite			9	h 0,7m					
BlackMagic H264 Pro Recorder	08/03/2018	425,00	1						
Bornes tactiles	03/02/2017	3 600,00	2						
Bras articulé LX Desk Mount ERGOTRON	22/12/2016	116,42	1						
Bureaux	01/01/1997 à 08/02/2001	54 969,75	26						
Casque SENNHAUSER Bluetooth Pro1	14/01/2021	318,00	2						
Casque SENNHAUSER Bluetooth duo Pro2	14/01/2021	1 432,00	8						
Casque SENNHAUSER Binaural SC165 Jack	14/01/2021	480,00	6						
Clavier noir pour microsoft pro	17/06/2016	100,10	1						
Compteuse de billet	26/08/2015	345,00	1				bon		

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Comptoir accueil	18/08/2010	3 608,93	1		brun				
copieur ep1054	19/12/2005	1 400,00	1						
Disque durs	22/12/2016	219,82	2						
Ecran Asus ZenScreen	26/03/2021	197,56	1			LG			
Ecran Dell LED tactile 24"	01/03/2021	354,00	1			Ecran PC Vote			
Ecran HP Moniteur E23 G4 23"	30/11/2021	201,21	5			MPW + 2x AR + 2x AL			
	29/08/2022	339,78	2			MS			
Ecran Hp Prodisplay 20"	22/12/2016	245,18	2						
Ecran HP Prodisplay 21,5"	13/06/2016	367,89	1						
Ecran Hp Prodisplay 23"	22/12/2016	301,54	2						
Ecran Hp Prodisplay 23"	28/03/2017	467,61	3						
Ecran HP Prodisplay 23"	16/06/2017	629,16	4						
Ecran Iiyama ProLite 24"	21/01/2022	1 361,11	7			AK - CP - FM - JM - JP			
	27/10/2022	150,00	1			Salle de Commission			
Ecran Iiyama ProLite 27"	30/11/2022	179,10	1			Dessinateur			
Ecran Philips 27"	10/11/2021	120,81	1			JL			
écran tactile	30/12/2009	2 272,00	1			m2a			
Ecran tactile microsoft pro 12,3" i5	17/06/2016	1 199,37	1						
Etui microsoft pro	17/06/2016	49,58	1						
fax sagem mf 3440	27/01/2006	590,00	1						
Imprimante HP Color LaserJet Pro M452dn	16/06/2017	510,88	2						
Imprimante hp laser jet 4200			3	hp laser jet 4200LN			bon		

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Imprimante kyocera 3700	08/10/1999	1 585,47	1	kyocera			bon	local courant faible	
Imprimante/photocop C364	04/09/2012	13 880,00	2				bon		
Installation téléphonique avec 24 postes 4029OBS+ 3 postes 4028IPG2 + 1 poste 4039Pack module 10OBS	juilt/11	12 000,00	1						
Meuble bas de rangement sur mesure	01/01/1997	5 758,30	1		vert			it1+it2	
Meuble suspendu	22/06/2000	1 743,95	1		vert			it1	
Onduleur	29/09/2017	270,67	1						
Onduleur	13/10/2017	541,34	2						
Onduleur	15/12/2018	1 240,00	1						
Onduleur Eaton Elipse PRO 850	06/09/2021	598,28	2						
Onduleur ERA PLUS 750	23/09/2021	40,82	1						
Onduleur Eaton Elipse PRO 1600	19/10/2022	532,56	1						
PC fixe	26/02/2010	1 145,19	1			m2a			
PC fixe	10/03/2010	3 061,95	5			ciaux			
PC fixe	20/06/2011	732,11	1			fm			
PC fixe	31/05/2012	6 678,74	6			Administratif			
PC fixe	12/05/2015	1 727,47	1			auto cad			
PC fixe	28/03/2017	2 945,10	3			CB+BL+it			
PC fixe + portable	19/11/2015	3 753,11	0			- 2 PC fixe : Sortie immo 2021			
PC fixe Serveur Caisse	30/10/2019	1 387,11	1			Serveur Caisse			
PC fixe + portable	07/06/2019	3 748,80	6						
PC fixe Acer Veriton S2 - Core i3 9100	01/03/2021	572,84	1			PC Vote			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
PC Dell XPS - Intel Core i7-11700	29/09/2021	1 311,00	1			PC JME			
PC fixe Fujitsu ESPRIMO P5011	29/08/2022	633,53	1			Technique			
	30/11/2022	1 894,27	3			Système Contrôle			
PC fixe ProDesk 400 G6 - Mini Bureau / Core i5 10500T	27/10/2022	701,69	1			Salle de Commission			
PC fixe HP Workstation Z2 G5	30/11/2022	1 869,93	1			Dessinateur			
PC portable	23/12/2008	1 859,72	1			it3			
PC portable	10/03/2010	1 686,36	1			LG			
PC portable	10/03/2010	744,89	1			PK			
PC portable	27/12/2010	2 080,42	2			SALLE+STAG			
PC portable	27/12/2010	3 355,98	2			AR+MPW			
PC portable	27/12/2010	1 534,64	1			M2A			
PC portable	22/12/2011	1 915,69	1						
PC portable	28/12/2011	2 017,24	1						
PC portable	08/04/2013	4 345,74	2			pd/cp			
PC portable	04/04/2014	3 758,68	2						
PC portable	14/10/2014	1 583,63	1			ce			
PC portable	16/07/2019	936,92	1			MPW			
PC portable elite book i5	17/06/2016	1 287,09	1						
PC portable HP elite book i7	17/06/2016	1 797,21	1						
PC Portable HP ELITEBOOK 840 G8	30/11/2021	1 112,57	1			MPW			
PC portable HP ELITEBOOK X360 1030 G8	30/11/2021	1 343,65	3			CB + CMI + JDG			
PC portable HP Probook i5	16/06/2017	1 963,40	2			CL + AR			
PC Portable HP PRO BOOK 450 G8	30/11/2021	816,67	1			JH			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
PC PROBOOK 440 G8	29/08/2022	2 405,40	3			MS - FM - JL			
	27/10/2022	1 603,60	2			Salle de Commission			
PC portable videoproj	12/05/2014	2 007,17	1						
PC portable HP ZBOOK FIREFLY 17G7	30/11/2021	1 255,94	1			EB			
Pistolet Scan Datalogic Memor 1	12/07/2021	594,00	3						
Pistolet Scan Datalogic Memor 1	22/07/2021	594,00	2						
Placard it1	02/03/2011	1 365,65	1		vert				
serveur esx01	22/09/2015	25 476,57	1						
siège d'accueil coussinage orange-piètement gris alu	18/08/2010	840,00	3						
Station d'accueil 36x10,7x4,4 cm	17/06/2016	144,21	1						
Station d'accueil HP Ultralim Docking	28/03/2017	285,31	2						
Station d'accueil HP Ultralim Docking	16/06/2017	285,49	2						
Station d'accueil HP Ultralim Docking	29/09/2017	142,75	1			CM			
Station d'accueil HP Ultralim Docking	30/10/2017	142,75	1			PS			
Station d'accueil microsoft surface	17/06/2016	167,27	1						
Station d'accueil HP USB-C/A Universal Dock G2	30/11/2021	892,15	5			JDG + CMI + JH + CL + CB			
	29/08/2022	1 052,67	3			MS - FM - JL			
Station d'accueil HP USB-C/A Universal Dock G3	13/04/2022	170,60	1			MPW			
	24/09/2019	4 406,09	4						
Switch-11	11/09/2019	5 970,00	1			Caisse			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
table basse gris alu avec plateau en verre	18/08/2010	236,61	1	580x580x400					
Tablette Lenovo M8	17/10/2021	588,00	6			JME (Pass Sanitaire / Contrôle)			
Tablette Samsung Galaxy Tab A7	30/08/2021	465,40	2			MS + JH			
Tablette Samsung Galaxy Tab A7	30/08/2021	207,08	1			AL			
Tablette Samsung Galaxy Tab A7	30/08/2021	207,08	1			JL			
Thermorelieuse	31/03/2016	93,03	1				bon		

INVENTAIRE ECLAIRAGE – SON – VIDEO

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
VIDEO									
Behringer X Air XR16 - Mélangeur numérique 16 canaux	29/06/2021	265,83	1					régie	
Behringer Xenyx - Table de mixage	29/06/2021	174,17	2					régie	
Shure BLX24/PG58 S8	29/06/2021	206,67	2					régie mobile	
Behringer X32 Compact, Console de mixage numérique	29/06/2021	1 110,83	1					régie	
Shure BLX24/SM58 S8	29/06/2021	265,00	2					régie wasmer	
Casque d'écoute Senheiser HD-200 Pro	29/06/2021	49,17	2					régie	
Enceinte large bande active 2 voies 10" Behringer B110D	29/06/2021	124,17	8					régie	
câbles VGA M/M 10m			2	10 m				REGIE	
câbles VGA M/M 20m			2	20 m				REGIE	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Télévision sur Pied 65"	2017		2	65pces / 164cm				petit stock	
Ecran valise fast-Fold toile mat	09/04/2010	1 070,00	1	240x180 cm		mauvais état		petit stock	
Ecran valise fast-Fold toile rétro	09/04/2010	1 255,00	1	240x180 cm		mauvais état		petit stock	
Support à roulette pour écrans leds LG 65 pces	21/06/2017	1 787,16	2					petit stock	
support roulette écran plan EUREX	22/01/2009	990,00	1					petit stock	
Système ClickShare BARCO avec 4 boutons + 1 valise + 1 câble SY VGA M	11/03/2016	2 366,00	1					REGIE	
Valise résine EXPLORER 580x440x220 mm	30/07/2012	490,00	1					REGIE	
Valise résine EXPLORER 580x440x220 mm	05/02/2016	250,00	1					REGIE	
Vidéo projecteur Epson EB-844	14/01/2011	840,00	1			EPSON réf.EB84H			
Vidéo projecteur EPSON EB-G5600	30/07/2012	3 980,00	1			EPSON réf.EB-G5600			
Vidéo projecteur EPSON EB-G5950 + valise	22/01/2016	1 200,00	1			5200 lumens, résol 1024*768			
Vidéo projecteur Panasonic	28/02/2007	2 522,00	1			PANASONIC réf. PT-L711E		BUREAU MD	
SON									
adapt 1 RCA / 1 XLR mâle			1						
adapt jack / 2 Jack			1						
adapt mini jack / mini jack			1						
adapt mini jack / RCA			1						
adapt XLR femelle / 2 XLR mâle			1						
Adaptateur mini jack M / XLR M			1						
Adaptateur XLR mâle + femelle / jack			1						

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
ampli de 120 watts			1					local c.f	
ampli QSC 800 watts			1			local courant faible		local c.f	
Anti-larsen SABINE FBX 2410 stéréo	03/04/2019	790,00	1					REGIE	
Barre de 2 haut-parleurs			1			ligne 100V réf. TOA wide range speaker modèle CS-64		stock	
Barre de 5 haut-parleurs			14			ligne 100V réf. TOA wide range speaker modèle CS-64		stock	
câble 3G1mm ²			10	10	gris	ligne 100V - VGV souple équipé de prises suisses		stock	
câble 3G1mm ²			5	20	gris	ligne 100V - VGV souple équipé de prises suisses		stock	
câble 3G1mm ²			1	30	gris	ligne 100V - VGV souple équipé de prises suisses		stock	
câble 3G1mm ²			5	40	gris	ligne 100V - VGV souple équipé de prises suisses		stock	
câble 3G1mm ²			3	50	gris	ligne 100V - VGV souple équipé de prises suisses		stock	
câble XLR 10m			4					REGIE	
câble XLR 50m			1					REGIE	
Convertisseur 00V/XLR			3						
DI-Box			2			BSS audio AR-133 active			
DI-Box			2			Millerium DI66			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
enrouleur avec câble XLR 50m			1			Active			
Haut-Parleur DAS			4			DAS réf. DS 115A DYNAMICS			
Haut-Parleur JBL			2			JBL réf. EON			
HP 100V. MPLT62-G-	00/00/2018		16		Gris				
micro conf sur pied			54			sd3000cu		salle de com	
micro fil col de signe sur pupitre plexi			2					petit stock	
micro filaire SENNHEISER			2			SENNHEISER réf.840S avec interrupteur		régie	
micro filaire SHURE SM58			3			SHURE réf.SM58		régie	
micro HF shureBLX24 PG 58			2					régie mobile	
pied de micro avec support sur table			9					régie	
pied de micro position debout			3			KOENIG et MEYER		régie	
pieds Haut-Parleur			3			KOENIG et MEYER		régie	
pince micro fil			5					régie	
système de conférence Sennheiser SDC3000 Cu			2			sd3000cu		petit stock	
Table de mixage BERHINGER USB 1204			2			xenix 1204 usb		régie	
Table de mixage BERHINGER DJX750	12/12/2016	306,67	1					régie	
table numérique YAMAHA V01			1			YAMAHA réf.01V96 (fixe en salle de conf. 3)		wasmer 3	
Trepied Hp pY			3						
MICRO COL DE SIGNE CBAF	14/12/2009		75			CBAF VCS 3000		wasmer 3	
base de communication CBAF	14/12/2009		80			CBAF VCS 3000		wasmer 3	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
roll rack 6U	14/12/2009		3			CBAF VCS 3000 - 1 alim + 4 récepteurs + 1 patch connec. Ligne ext. + 1 lect enreg. Num.		wasmer 3	
meuble mobile de charge/rangement 37x	14/12/2009		3			CBAF VCS 3000		wasmer 3	
housse transport microphone 37x	14/12/2009		2			CBAF VCS 3000		wasmer 3	
boitier de vote CBAF	14/12/2009		166			CBAF VS-5000M		wasmer 3	
bac de rangement	14/12/2009		3			CBAF VS-5000M		wasmer 3	
logiciel de gestion de vote	14/12/2009		1			CBAF VS-5000M		wasmer 3	
ECLAIRAGE									
AMPOULE SPARE PAR 56- 240V 300W			4						
barre équipée de 4 proj halogène 500W			4		noir	dans un fly case dédié	bon	local élec	light
crochet à projecteur			50		noir		bon	local élec	light
élingue de sécu			52		noir		bon	local élec	light
Exhibit Light 240V-20W avec support sodem			4			sur tige de 40cm			
gradateur 12 x 2kw			2		noir	dans un fly case dédié	bon	local élec	light
lampe HQI 400W gris			12		gris	hors: 5 candélabres et 8 sas halles	bon	local élec	light
lampe HQI 400W noir			10		noir	hors : 4 cage de scène et 5 candélabres	bon	local élec	light
multipar showtec 575W			18		noir	dans 2 fly case dédié	bon	local élec	light

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
PAR 16 50W			19		noir	3 MAIS hs	bon	local élec	light
PAR 56 long			2		noir		bon	local élec	light
PAR 64 long			12		noir		bon	local élec	light
PAR LED 25W DMX IP65	31/03/2016	4 480,00	14						
PAR56 court 300W noir			10		noir	pas de réglage banane	moyen	local élec	light
PAR56 court 300W chromé			56		chromé	pas de réglage banane	moyen	local élec	light
ped manfrotto			4		noir		bon	local élec	light
plan convexe 650W (ADB)			4		noir		bon	local élec	light
platines de sol pour projecteur			25		noir	GM7 PM 12	bon	local élec	light
projecteur blackgun			2		noir		bon	local élec	light
Rallonge 16A mâle -> femelle 05m			12	5					
Rallonge 16A mâle -> femelle 10m			18	10					
Rallonge 16A mâle -> femelle 20m			10	15					
moteur Wahlberg winch simple 10Kg	26/09/2019	4 140,00	2					local elec	moteur
moteur Wahlberg winch double 25Kg	26/09/2019	9 710,00	2						
Rallonge 16A mâle -> femelle15m			5	20					

INVENTAIRE ELECTRIQUE

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
armoires élec pour coffrets extractables 630A/250KW			14	/					
caisses de rangement des coffrets			4			Lo2,55*la0,83*ht0,70			
caisses de rangement des coffrets DX085	27/09/2019		16		bleu	1600*1150*1075 Ral 5010	occasion	stock	
coffret 12 kW			7	/	gris	dont 1 wasmer4 et 1 stock mezza	moyen	stock	coffrets
coffret 12 kW sur pied			2	/	gris		moyen	stock	coffrets
coffret 3 kW			121	/	gris	14 rendus à Exéco + dont 19 sur muret	moyen	stock	coffrets
coffret 3 kW + cable plat			4	/		divers casse			
coffret 3 kW avec PC			26	/	gris	divers casse	bon	stock	coffrets
coffret 3 kW sur pied Blanc / BLEU			93	/	gris	divers casse	bon	stock	coffrets
coffret 6 kW			10	/	gris		bon	stock	coffrets
coffret 6 kW sur pied			6	/	gris		bon	stock	coffrets
coffrets de distribution 63A/36kW (puits halles)			4	/					
coffret 9 kW			4	/	gris	dont 1 porte camion halle 3000	moyen	stock	coffrets
coffret 9 kW sur pied			2	/	gris		moyen	stock	coffrets
coffret 20KW sur pied 6PC mono 220V			6			nouveauté 2018 (JL)			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
coffret de distribution 160A/80KW			22	/	beige	12 départs mono/6 départs tétra	bon	stock	coffrets
coffrets C04			1						
Coffrets C06			2	/					
coffrets de distribution C63A/40KW (puits des halles)			20	/	beige	6 départs mono/4 départs tétras	bon	stock	coffrets
coffrets de protection 2 disj. moteurs ventilateurs (type 2)			5	/		4 disj. de protection			
coffrets de protection 4 disj. moteurs ventilateurs (type 1)			5	/		2 disj. de protection			
coffrets éclairage de secours sur pieds			1	/					
coffrets éclairage nocturne sur pieds (horloges)			1	/		matériel récupéré pour armoire élec sous bureau au stock (éclairage banderole)			
Coffrets minéral expo			6	/					
Coffret MENNEKES sur pieds en façade 3KW			48						
câble 3G2,5mm ²			190	5		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			25	10		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			8	15		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			8	20		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			1	25		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			1	30		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			1	35		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			1	40		câbles H07-RN-F			
câble 3G2,5mm ²			1	50		câbles H07-RN-F			
câble 5G2,5mm ²			19	5		câbles H07-RN-F			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
câble 5G2,5mm ²			8	10		câbles H07-RN-F			
câble 5G2,5mm ²			3	15		câbles H07-RN-F			
câble 5G2,5mm ²			1	30		câbles H07-RN-F			
câble 5G2,5mm ²			2	35		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			70	5		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			28	10		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			10	15		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			10	20		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			16	25		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			7	30		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			10	35		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			5	40		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			3	55		câbles H07-RN-F			
câble 3G6mm ²			1	60		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			40	5		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			26	10		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			21	15		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			9	20		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			5	25		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			7	30		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			4	35		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			5	40		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			4	45		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ²			7	50		câbles H07-RN-F			
Câble 5G10mm ²			1	6		câbles H07-RN-F			
Câble 5G10mm ²			1	5		câbles H07-RN-F			
Câble 5G10mm ²			1	10		câbles H07-RN-F			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
câble 5G16mm ²			1	7					
câble 5G16mm ²			10	3					
câble 5G16mm ²			3	5		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ²			2	4		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ²			3	2		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ²			1	10		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ²			1	19		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ²			1	20		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² sur touret			1	50m sur touret					
câble 5G35mm ² sur tourets			3	4		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			5	10		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			3	15		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	17		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	18,5		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	20		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	25					
câble 5G35mm ² sur tourets			3	27		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	30		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	33		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	35		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	55		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			1	50		câbles H07-RN-F			
câble 5G35mm ² sur tourets			2	60		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise mâle			1	1		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise femelle			1	1		câbles H07-RN-F			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise femelle			6	5		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise femelle			6	10		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise femelle			1	15		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise femelle			6	20		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise femelle			4	25		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² éclaté avec P17/32A prise femelle			2	35					
câble 5G6mm ² avec P17/32A rallonge M/F			2	10		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² avec P17/32A rallonge M/F			1	15		câbles H07-RN-F			
câble 5G6mm ² avec P17/32A rallonge M/F			3	20		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise femelle			4	1		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise femelle			1	2		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise femelle			3	3		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise femelle			2	10		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise mâle			1	5		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise male			1	1		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise male			1	2		câbles H07-RN-F			
câble 5G16mm ² éclaté avec P17/63A prise male			1	10		câbles H07-RN-F			

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
câble 5G16mm ² RALONGE avec P17/63A prise male -> prise femelle			1	10					
câble 5G16mm ² RALONGE avec P17/63A prise male -> prise femelle			1	20					
Enrouleur de câbles	29/03/2004	2 632,00	1						
enveloppes vides armoires coffrets extractibles			2	/					
P17/16A éclatée			2	10		câbles H07-RN-F			
P17/16A éclatée			2	15					
P17/16A-éclatée tetra			2	5		câbles H07-RN-F			
P17/16A tri éclatée tetra			5	10		câbles H07-RN-F			
P17/16A tri éclatée tetra			1	15					
P17/16A tri éclatée			1	20		câbles H07-RN-F			
coffret jaune MENEKES P17/32A (X2) = 20KW femelle			14						
coffret jaune MENEKES P17/63A (X1) = 40KW femelle			4						
P17/125A tri éclatée			2	3		câbles H07-RN-F 5G35mm ²			
rallonges "minéral expo" 10m rouge			4	10		?			
rallonges "minéral expo" 15m gris			7	15					
rallonges "minéral expo" 20m blanc			9	20					
rallonges "minéral expo" 25m orange			7	25					
rallonges "minéral expo" 30m			4	30					

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
brun									
rallonges "minéral expo" 35m jaune			5	35					
rallonges "minéral expo" 5m bleu			7	5		?			

INVENTAIRE TECHNIQUE – OUTILLAGE

MATERIEL ROULANT									
Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
ALTODIS fourche chariot	30/05/2008	1 500,03	1						
ALTODIS nacelle manitou	30/05/2008	37 700,00	0	reprise altodis 2022		150 AET JL			
Nacelle Haulotte 15 m	02/11/2021	36 500,00	1			HA15IP - No série 2016439			
Balayeuse TWINTEC TTE/110	06/11/2018	10 922,00	1						
Chariot électrique toyota 1,8T			1						
Chariot élévateur élec. toyota 3T	30/05/2013	10 085,00	1			12930 Toyota 3T / Toyota 2T			
Chariot élévateur gaz toyota 3T	30/05/2013	13 800,00	1			11958 toyota			
Diabie	27/01/2015	83,32	1						
Serven autolaveuse BA 451tractée	31/10/2007	4 488,80	1			73726380 Nilfisk			
Sonest autolaveuse Rolly	31/05/2019	2 463,00	1			M33BC20AH Rolly			
Serven Balayeuse twintec	21/03/2012	11 500,00	1			1112788 nilfisk			
Serven Balayeuse twintec TT/E 1100	30/04/2016	12 198,28	1			815491 Nilfisk			
Transpalette 2T	05/11/2018	677,90	1		bleu				
Transpalette "longue fourche" 2T			1		jaune				

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Transpalette 2,5T			2		jaune				
Triporteur industriel + bac	29/04/2015	1 260,70	1		jaune				
OUTILLAGE									
Aspirateur poussière KARCHER D5	12/03/2020	149,90	2						
Aspirateur d'eau "Iavor"	29/11/2005	621,23	1						
Aspirateur refouleur "niifisk"	30/04/2010	1 990,00	1						
Centrale vapeur KARCHER	10/11/2021	165,00	1						
Défonceuse	28/09/2016	443,69	1						
fer a souder	06/09/2022	19,16	1			amazon		stock	
pack makita 18v	05/04/2022	833,25	1			racetools		stock	
scie à onglet pendulaire (DEWALT)	31/08/2010	1 131,00	1						
Scie sabre	18/10/2021	52,42	1						

INVENTAIRE OFFICE – CUISINE 1 – CUISINE 2

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
OFFICE									
Armoire Frigo + Ref	15/09/2015	1 998,00	2	145 x 83 x 200 cm	Gris		Moyen	Office	
Ballon eau chaude			1	70 x 70 x 180 cm	Blanc		Bon	Office	
ens. d'étagères à batterie inox			1	310 x 55 x 180 cm	Gris		Moyen	Office	
four mixte type/modèle : 10N1/1			1	90 x 75 x 175 cm	Gris		Moyen	Office	
Hotte			1	170 x 150 x 50 cm	Gris		Moyen	Office	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Lave main			1	40 x 40 x 130 cm	Gris		Moyen	Office	
lave verre	14/09/2015	1 730,34	1				Réparé en 2019	petit stock	
meuble chaud type/modèle : 2000/70			1	140 x 70 x 85 cm	Gris		Moyen	Office	
Plaques de cuisson 2,6W/5,2KW + souassement Baie Libre	01/01/2016	1360,85	1	40 x 70 x 85 cm	Gris		Moyen	Office	
plonges en inox, 2 bacs type/modèle : 1900/700			1	290 x 75 x 95 cm	Gris		Moyen	Office	
Table 3 tiroirs			1	170 x 70 x 85 cm	Gris		Moyen	Office	
CUISINE 1									
Armoire Frigo + Ref			1	150 x 80 x 205 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 1	
Armoire Inox Basse			1	200 x 70 x 85 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 1	
hotte centrale en inox			1	H du sol 177 cm	Gris	Largeur 450 cm	Moyen	Cuisine 1	
Lave Mains			1	40 x 40 x 85 cm	Gris		Moyen	Cuisine 1	
plonges en inox, 2 bacs type/modèle : 1900/700			1	200 x 70 x 95 cm	Gris	Mitigeurs	Mauvais	Cuisine 1	
table inox			1	70 x 200 x 86 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 1	
table inox sur roulettes	22/09/2010	1196	1	70 x 200 x 91 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 1	
CUISINE 2									
Armoire Frigo + Ref			1	60 x 55 x 145 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 2	
Armoire Inox Basse			1	200 x 70 x 85 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 2	
hotte centrale en inox			1	H du sol 198 cm	Gris	Mitigeurs mauvais état	Bon	Cuisine 2	

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Lave mains			1	40 x 40 x 130 cm	Gris		Moyen	Cuisine 2	
plonges en inox, 2 bacs type/modèle : 1900/700			1	200 x 70 x 95 cm	Gris	Mitigeurs + robinets	Moyen	Cuisine 2	
table inox			1	70 x 200 x 86 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 2	
table inox sur roulettes	22/09/2010	1 196,00	1	70 x 200 x 91 cm	Gris		Mauvais	Cuisine 2	

INVENTAIRE SPECTACLE – RIDEAUX

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
SPECTACLE									
½ Ferme			34			STACCO		stock	Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
½ Ferme régie h=0,40m			3			STACCO			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
½ Fusil angle garde-corps			2			STACCO			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
½ Garde-corps			5			STACCO			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
½ Traverse			118			STACCO Dont 1 à crochet			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
½ Traverse rampe			4			STACCO			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Angle droit G30			2						
angle magique G30			1						
attache praticable			73		alu		bon	stock	scène
cercluse	03/07/2000	1 231,78	1						gradin
Commande 4 moteurs			2						Ponts / Structures / Accrochages
Crash barrières			29	sur 4					Accessoires

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
départ 4 directions / pied G30			1	chariots					
Diagonale			24						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Double Fusil garde-corps			2			STACCO			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Elevateurs ALT 550			4	Reçu en mai 2014					
Elingues 1T5 / 1,90m			6			Grand œil (jaune)			Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 1T5 / 4m			23						Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 1T5 / 5m			10						Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 1T5 / 6m			5						Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 2T5 / 1,50m			12			Petit œil (bleu)			Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 2T5 / 1,50m			8			Grand œil (vert)			Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 2T5 / 1,90m			33			Grand œil (rouge)			Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 2T5 / 1m			10			Petit œil (orange)			Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 2T5 / 2m			9			Petit œil (jaune-vert)			Ponts / Structures / Accrochages
Elingues 2T5 / 4m			10			Petit œil (noir)			Ponts / Structures / Accrochages
Elingues pas de CMU / 7,5m			4			Grand œil (marron)			
embase lourde G30			10						
embases légères G30			23						
embases légères PA300			5						

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Escalier h=0,80m/1,30m			4			escalier court			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
escalier pour praticable		254,00	2	h 0,40	bois	sur la scène de la salle 3	bon	petit stock	scène
Exo 1m avec goujon			2						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Exo 1m sans goujon			6						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Exo 2m			24						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Ferme			143						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Ferme rampe basse			2						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Ferme rampe haute			2						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Ferme régie h=0,40m			9						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Fusil garde-corps			32						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
garde corps 1m	05/01/2010	202,50	2						
garde corps 2m	05/01/2010	1 860,00	7						
Garde-corps			38						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Garde-corps rampe			4						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Manilles 2T			37						Ponts / Structures / Accrochages
Manilles 3T250			107						Ponts / Structures / Accrochages
Manilles 4T750			4						
Moise			45						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
PA G30 / 0,50m			6						
PA G30 / 1m			4						Ponts / Structures / Accrochages
PA G30 / 1m50			1						
PA G30 / 3m			22						Ponts / Structures / Accrochages
palettes métalliques avec tube pour rangement matériel scénique	15/12/2008	1 917,00	10	1990x1240					gradin
Pied h=0,80m			55						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Pied h=1,20m/1,60m/1,80m			88						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Pied lahyer			8						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Pied régie h=0,40m			9						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
pieds praticables 20	05/01/2010	187,50	72	h 0,175	alu	permettent de monter 10 praticables (20m²)	bon	stock	scène
pieds praticables 40		1 395,00	262	h 0,375	alu	permettent de monter 64 praticables (128 m²) 160p en salle 3	bon	stock	scène
pieds praticables 60		675,00	95	0,575	alu	permettent de monter 19 praticables (38 m²)	bon	stock	scène
Pince pour IPE 3T / 80-320mm			8						
			166						
Plancher - joint de sécurité long. 2,57m		184,60	4						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Plancher acier galva anti dér/perf 0,19*2,57m	16/05/2013	109,38	2						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Plancher acier galva anti dér/perf 0,32*2,57m		829,92	14						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Plancher bois			4						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Plancher rampe			8						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Planchers 1,22x1,22			222						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
praticables	05/01/2010	17 290,00	66	2 x 1m	bois	40 dans la salle 3 1hs	bon	stock	scène
Rallonges moteur			46						Ponts / Structures / Accrochages
Spanset 1T / 2m			1						Ponts / Structures / Accrochages
Spanset 1t / 3m			5						Ponts / Structures / Accrochages
Spanset 2T / 2m			1						Ponts / Structures / Accrochages
			18						
Support traverse à plancher			4						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Tôle d'accès			1						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Tôle jonction			1						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Traverse			58			Dont 2 à crochet			Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
Traverse à plancher			10						Scène / Rampes / Praticables / Lahyer
RIDEAUX									
Rideau			2	14,5 x 0,60	Noir				rideau coton
Rideau			1	13 X 1	Noir				rideau coton
Rideau		5 500,00	3	10 X 9	Noir				rideau coton

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Rideau	2004	594,17	13	10 X 7	Noir	10 Neuf 2015			rideau coton
Rideau			2	10X8,50	Noir				rideau coton
Rideau			6	10x6,5	Noir				rideau coton
Rideau			3	10X4,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	10x4	Noir				rideau coton
Rideau			1	10x3	Noir				rideau coton
Rideau			1	9,50 x 6,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	9,50 x 4,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	9 x 2	Noir				rideau coton
Rideau			2	8 x 4,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	7 X 7	Noir				rideau coton
Rideau			3	7x4,5	Noir				rideau coton
Rideau			1	7 x 2,00	Noir				rideau coton
Rideau			1	6,90 x 4	Noir				rideau coton
Rideau			2	6 x 7	Noir				rideau coton
Rideau			5	6 x 4,50	Noir				rideau coton
Rideau			4	6 x 0,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	5,70 x 0,60	Noir				rideau coton
Rideau			1	5,70 x 3,80	Noir				rideau coton
Rideau			1	5,50 x 2,50	Noir				rideau coton
Rideau			2	5 X 8,50	Noir				rideau coton
Rideau			6	5x7	Noir				rideau coton
Rideau			3	5 x 6,8	Noir				rideau coton
Rideau			4	5x4,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	5 x 3,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	5 x 1	Noir				rideau coton
Rideau			1	4,90 x 4,60	Noir				rideau coton

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Rideau			1	4,9x3,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	4,80 x 4,60	Noir				rideau coton
Rideau			1	4,80 x 3,20	Noir				rideau coton
Rideau			1	4,80 x 0,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	4,30 x 3,90	Noir				rideau coton
Rideau			3	4 x 7	Noir				rideau coton
Rideau			5	4 x 4,50	Noir				rideau coton
Rideau			4	4 X 4	Noir				rideau coton
Rideau			1	4 x 3,80	Noir				rideau coton
Rideau			1	4 x 3	Noir				rideau coton
Rideau			1	4 x 2,80	Noir				rideau coton
Rideau			1	4 x 2	Noir				rideau coton
Rideau			5	3,50 x 4,50	Noir				rideau coton
Rideau			16	3 X 9	Noir				rideau coton
Rideau		775,00	5	3 X 7	Noir				rideau coton
Rideau			6	3 X 7 (portes)	Noir				rideau coton
Rideau			12	3 x 2	Noir				rideau coton
Rideau			1	2,80 x 2,80	Noir				rideau coton
Rideau			3	2 x 4,50	Noir				rideau coton
Rideau			3	1,50 x 4,50	Noir				rideau coton
Rideau			1	1 x 3,50	Noir				rideau coton
Pendrillon velours noir 3m/9m			2	4 X 9	Noir				Rideau velours
Rideau velours noir 10m/7m			3	10 X 6,90	Noir				Rideau velours
Rideau velours noir 10m/9m			1	10 X 9	Noir				Rideau velours
Frise velours noir 10m/3m			1	10 X 3	Noir				Rideau velours
Frise velours noir 10m/2m			1	10x2	Noir				Rideau velours
rideau vert			1	4 X 4	Vert				Rideau coton

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Rideau vert			2	7 X 7	Vert				Rideau coton
Rideau vert			1	5,50 X 3,90	Vert				Rideau coton
Rideau vert			1	4,50 X 4	Vert				Rideau coton
Rideau vert			1	3,90 X 3,40	Vert				Rideau coton
Rideau vert			1	3,70 X 3,25	Vert				Rideau coton
Rideau vert			1	2 X 5	Vert				Rideau coton
Rideau petit Gradin			4		Noir				Rideau coton

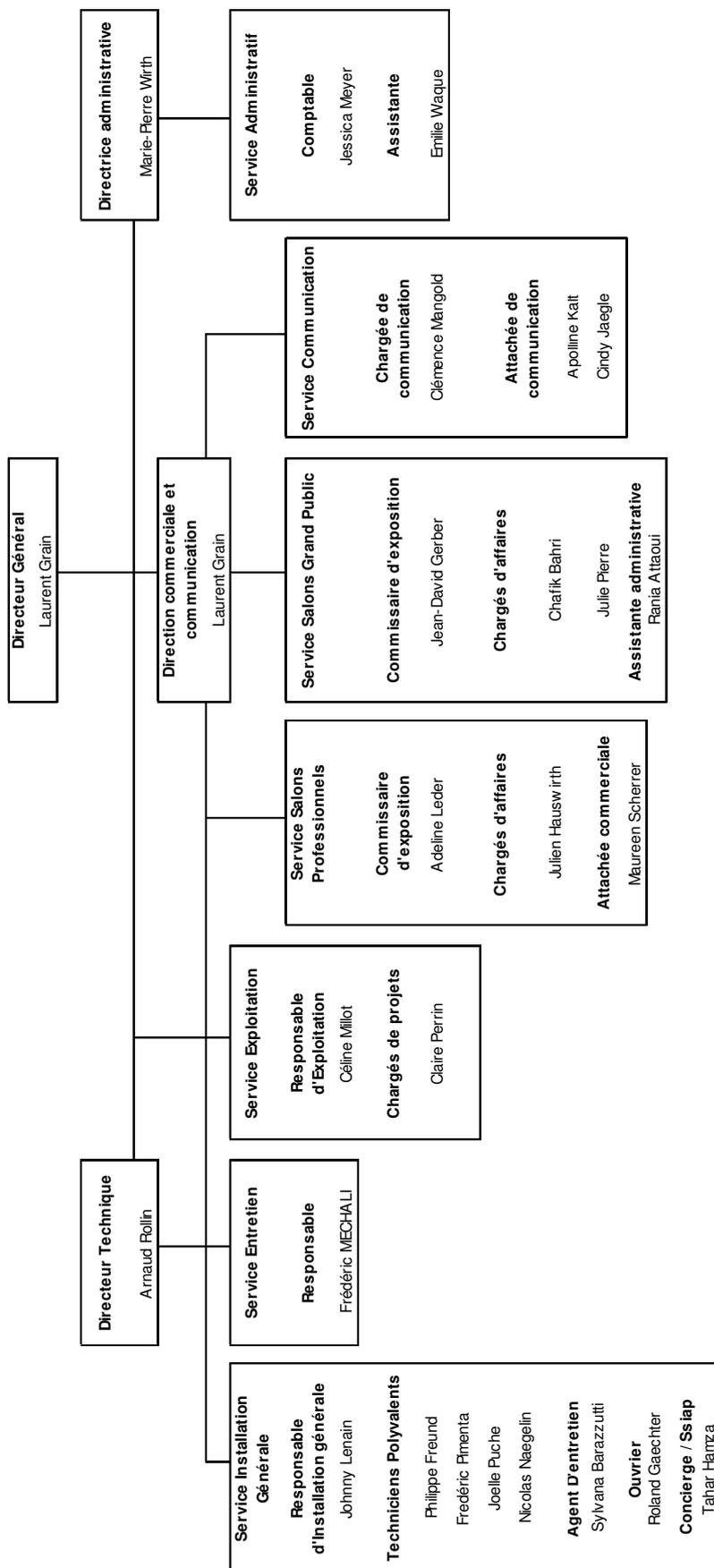
INVENTAIRE STAND

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Bandeaux 0,66m			114						
bandeaux 1m		3 649,90	76		noir décor				
bandeaux 2m	22/12/2011	2 140,00	26		noir décor				
bandeaux 2m poinçonné carré			129		noir décor				
bandeaux 3m		21 887,10	294	dont 3 hs	noir décor				
bandeaux 3m poinçonné carré		8 964,00	86	dont 3 hs	noir décor				
bandeaux 4m		7 384,30	60	dont 2 hs	noir décor				
bandeaux 4m poinçonné carré		3 836,00	38	dont 2 hs	noir décor				
bandeaux 5m		2 107,80	18	dont 9 poinçonnés carré	noir décor				
bracon 40cm coupé en biseau aux extrémités			80						
cache coffrets sodem		900,00	6	L 0,75m x l 0,46m x h 0,865m	blanc	mauvais état	bon	stock	comptoir
comptoir sodem		1 939,00	13	L 1,07 x l 0,57m x h 1,12m	blanc	faire des plateaux	bon	stock	comptoir

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
Compt Sodem Roues		1 385,00	10		blanc	2 avec portes	bon	hall d'accueil	comptoir
Compt Sodem PMR		554,00	2		blanc		bon	hall d'accueil	comptoir
Compt Sodem Info			2						
Compt Sodem Pliable		5 540,00	17	L 1,00 x l 0,41 x h 110,00	blanc	manque 1 plateau	bon	stock	comptoir
compt sodem" pass sanitaire"	30/09/2021	816,80	4						
Compt Sodem Poirier		2 770,00	10	L 1,00 x l 0,41 x h 110,00	poirier	manquent 3 vis	bon	stock	comptoir
DIAG 1,37 m			19						
DIAG 2,79 m			33						
DIAG 4,24 m			21						
Manchon pour Rehausse			150						
panneaux crème	18/04/2011	5 320,00	260		Crème				
panneaux gris aspect béton	20/08/2019		692		gris				
panneaux mélaminés noirs			437		noir				
panneaux noirs 0,5 x 2,5m pvc			9		noir				
panneaux plexi		17 072,13	109		plexi				
panneaux pvc noirs		3 381,00	126		noir	dont 52 rayées			
panneaux SODEM bois coupé h238cm			45			15 béton + 15 crème + 15 noir			
ped en té pour poteau		485,80	10						
ped rond pour poteau		659,30	15						
Porte droite noire			8		noir				
Porte gauche noire			4		noir				
porte enseignes			134		blanc				
portes crèmes /crèmes droit			11						
portes crèmes /crèmes gauche			12	TOTAL PORTE 39 AV LE28/01/2022					

Désignation	DATE D'ACHAT	VALEUR HISTORIQUE	Qté	Dimensions	Couleur	Observations	Etat	Endroit	Famille
portes crèmes/noir droit			6						
portes crèmes/noir gauche			1						
portes doubles n/n			1						
Portes enseignes			231						
portes poussant droit crèmes			11						
portes poussant gauche crèmes			10						
poteaux		38 971,65	1793	2,50m	noir décor				
Protection Poteau			324						
Rails spots leds 0,5m			10						
Rails spots leds 1m			190						
Rehausse Sodem 30,5 cm			55						
Rehausse Sodem 50 cm			84						
Rehausse Sodem 85 cm			8						
Rehausse 98cm (avec manchon)			58						
Rehausse Sodem 98 cm			44						
Rehausse Sodem 100 cm			38						
rideau de stand Noir		120,00	27		noir	MAUVAIS ETAT GENERAL			
Spot à pelle			264						
traverses 1m		28 961,58	2475		noir décor				
traverses 2m		2 132,56	80		noir décor				
traverses 3m		3 436,86	130		noir décor				
traverses 4m		790,56	30		noir décor				
traverses 5m		175,90	4		noir décor				

Annexe 15 : Organigramme de la société



Annexe 16 : Liste des sous-traitants

3D ECLAIRAGE	AXIMA ENGIE	CLEAR CHANNEL	EMCH+BERGER
3MA GROUP	AZ RECEPTIONS	COLAS	ENDERLIN STORES
ABC ALSACE	BALDECK ET FILS	CONCILUM	ENDESA GAZ
ABC EQUIPEMENT	BARRIERE JULIAN	CORPO ARTISANS FLEURISTES	ENGIE AXIMA
ABCOMMUNICATIONS	BEAULIEU REAL	COVERED	EQUIP'CITE
ABRIPLUS	BES	CULTURESPACES	ERCS
ACTUA	BEST OF SANTE	DAHMS ELECTRONIC	ESC10
ADVEN AVOCATS	BIZNET AU CŒUR	DERCS	ESPACE DOLFUS ET NOACK
AEA ARCHITECTES	BLIND & ASSOCIES	DEYA SOLUTIONS	EURHODE BUSINESS SERVICES
AG2E	BRELET	DF TOURISM CONSULTING	EURO INFORMATION
AGE GEOMETRES EXPERTS	BRINGEL BERNARD	DIAC LOCATION	EUROPEENNE DE SON ET LUMIERE
ALITHY	BROBECKER	DISPANO	EVENT SYSTEM
ALPES CONTROLES	BSH	DISTEL	EXPO'STAT
ALTAIR CONSEIL FORMATION	BTP DISTRIBUTION	DNA	FACEBOOK IRELAND LIMITED
ALTINNOVA	BUBISUTTI	DOC UP	FEDERATION DES EPL
ALTODIS	BUREAU VERITAS	DOCHER LOIC	FELLER INDUSTRIES
AMAZON	CAD'INDUS	DOUBLET	FIDUCIAL BUREAUTIQUE
AMI DU PEUPLE HEBDO	CARBONE	DS DESIGN	FL STRUCTURE
ANTARGAZ	CARDALIS	DS IMPRESSION	FLIN CLAIRE
APAVE ALSACIENNE	CAVE VINICOLE EGUISHEIM	DUBERNARD	FLOR FM
APC FLECK	CBAF INGENIERIE	DYCTAL	FLORIS
ARCANES MINOTAURE	CCI SUD ALSACE MULHOUSE	EBRA MEDIAS	FONDASOL
ARS TELECOM	CE+ SERVICES	ECHAF SERVICE	FOUSSIER SAS
ARTEIS	CEGELEC	EDENRED France	FRAMATEC
ASS. JOURNEES D'OCTOBRE	CHRIST EMMANUEL	EDF	France SIGNALETIQUE SERVICES
AUTOMATISME MAINTENANCE	CIMAX	EDIMETA	FSC SERVICES
AVEYRON PHIL	CKD	ELCG	FUTUR E MEDIA
AXE ENVIRONNEMENT	CLARTEX	ELECTIS	FV INDUSTRIES

GALOPIN	JOURNAL SPECTACLES	MZA	PAYSAN DU HAUT-RHIN
GALOT	JUST1SENSE	MACK IMPRIMERIE	PBM EVENTS
GEN IP SOLUTIONS	KAIROS FEDERMANN	MAINTENANCE AIR COMPRIME	PERIN SECURITE
GEST MAG	KAIROS FEDERMANN	MAITRE VALERIE GUEDJ	PIXEL 8
GHESQUIERE ELECTRICITE	KEOPS STUDIO	MANUPA	PORTALP
GIROD MEDIAS	KOHLER/SDMO	MANUTAN	PORTE QUINZE
GISSINGER PEPINIERES	KPA EST	MEDECINE DU TRAVAIL	POULAILLON
GOOGLE	LA MAISON DE CAROLINE	MEDEF	PRECONIS SECURITE
HAMEAUCITE	LA POSTE	MEDIT PRESSE	PRESSEBURO
HELORY AVOCATS	LABEAUNE JMC	METEO France	PREVELSIGNALISATION
HMS3D	LACOSTE DACTYL	MICHELSONNE	PRINT27
HOTEL KYRIAD	L'ALSACE LE PAYS	NEoloc	PRO ELEC
HOTEL MERCURE	LAUGEL & RENOARD	NESPRESSO	PRO EVOLUTION
IDE FROID	LE MONITEUR	OCI INFORMATIQUE	PRODISS
IEC VIDELIO	LE PANTOGRAPHE	OJS	PROVOST DISTRIBUTION
IGIENAIR	LEGRAND ENERGIES	OLI & YOU	PUBLIMAT
IMAEE	LENI	ONESS	QUALICONSULT
INAPA	LEPERCQ-ORY	OPLA TELECOM	QUIETUDE SECURITE
INFINITE SQUARE	LES JARDINIERS	OPTICOM	RADIO France
INFOPRO - IPD	LIBRECOMME...	ORANGE BUSINESS	RAINBOW
INNOCENTI & MANGONI	LINDACHER MONIQUE	ORDILAND	REGIE NETWORKS
INTELLISPACE	LINGENHELD	ORIGIN	REGIE TECH
JARDIN CONTEMPORAIN	LINKEDIN	OSMOZ	RENT A CAR
JC DECAUX	LIZALA FREDERIC	OT DE MULHOUSE	REVUE FIDUCIAIRE
JFB HORTI SERVICES	LK SODAG	OTE INGENIERIE	RINDER
JK DECO	LM LILIAN MINOR	OTELIO	ROMAIN EHRET
JL KIMMERLIN	LOOMIS	OXEMIS	SACEM / SPRE
JME ELECTRONIC	LOOS	OXIALIVE	SAMSIK
JOBSECU	LYCEE ROOSEVELT	PARQUET SERVICE	SCHINDLER
JOURNAL DES ENTREPRISES	LYCEE STORCK	PASCAL DAUDEY ANIMATIONS	SCHMERBER - PROLIANS

SCHNEIDER ELECTRIC	TISSERAND SERGE
SCHOENIG DOMINIQUE	TNT EVENTS
SDIS	TOTAL ENERGIES
SEDOURAMANE HUGO	TRACES ECRITES
SERUE INGENIERIE	TRACKFORCE
SERVEN	TRAITEUR DE LA THUR
SIEMENS	TRAITEUR KESSLER
SMAC	TRAITEUR SIMON
SMITHERS OASIS France	TRANSPORT PORTMANN
SNCF	TRANSPORT TYM
SNOTEK	TSE SON & ECLAIRAGE
SOCOTEC	UNIMEV
SODEM SYSTEM	VALENTIN AUDIOVISUEL
SPE	VERLINGUE
STALDER / BRICOFER	VILLE DE MULHOUSE
STUDIO LA SOURCE HATTENBERGER	VINIDES
SUEZ EAU France	VITRINES DE MULHOUSE
SURVEY MONKEY	VIVALE GTB
SVBOIS	VK DEVELOPEMENT
SVP	VOGEL BUSINESS MEDIA
TANCRAY GARAGE	WPI CONSEIL
TASTE MICHEL	WURTH
TCMI JOKER DE LA ROUTE	WYBRECHT
TECHNIS	Y ORGANISATION
TEREVA	ZENNER DANIEL
TERTIO	
THE WIW	
THEVENET CONSULTANTS	
THIERRY MULLER	
TI MULHOUSE	

Annexe 17 : Compte d'exploitation (annexe 13 de la DSP)

Compte de résultat du service	2018	2019	2020	2021	2022
Total des produits du délégataire	5 384 555	5 790 276	2 827 120	4 399 382	5 405 272
Manifestations organisées par le délégataire	2 680 079	2 997 746	525 434	916 583	2 348 019
Manifestations agglomération et acteurs publics	1 397 389	1 376 819	1 408 569	1 438 528	1 533 423
Manifestations accueillies + de 2% du CA	168 014	153 622	51 209	377 867	388 207
Autres manifestations accueillies	660 017	640 117	353 979	285 803	567 512
Point d'Ex	10 551	20 557	20 623	0	0
Autres produits (1)	468 505	601 415	467 306	1 380 601	568 111
Total des charges du délégataire	5 380 843	5 701 998	3 230 030	3 299 009	5 915 052
Locations de matériels, petit équipement et stockage	293 170	323 381	44 182	93 237	396 998
<i>dont location du hall de stockage</i>					
Communication et promotion	641 242	613 896	212 773	109 543	441 825
Montage, démontage, installations	498 388	628 954	299 780	343 312	948 653
Fluides, entretien, réparation et maintenance	521 859	666 952	438 763	434 854	528 138
<i>dont système de dépollution</i>	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960
Surveillance et nettoyage	274 932	239 798	76 723	85 562	244 099
Impôts et taxes	93 101	90 510	66 740	63 216	73 050
Charges administratives et diverses (2)	481 229	472 187	376 173	310 009	493 982
Personnel du délégataire	1 827 283	1 879 651	1 099 689	1 372 198	1 940 194
Dotations aux amortissements (3)	221 510	241 579	265 884	224 376	286 656
Amortissement du rachat des biens sur 10 ans	61 683	61 683	61 683	61 683	61 683
Charges financières	4 028	309	0		

Redevance versée à la collectivité	462 418	483 099	287 640	201 019	499 774
<i>dont redevance fixe</i>	302 583	312 435	210 808	103 217	344 479
<i>dont redevance variable 3,2%</i>	159 835	170 664	76 831	97 802	155 295
Résultat avant IS	3 711	88 278	-402 909	1 100 373	-509 780
Impôts sur les bénéfices (IS)	-2 627	17 439			
Résultat net après IS	6 338	70 839			

Annexe 17.1 : Comptes de résultats condensés 2018-2022

PRODUITS	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
Chiffre d'affaires HT	5 000 505	93%	5 333 246	92%	2 403 666	85%	3 056 298	69%	4 852 975	90%
Autres produits, reprises, transferts de charges	327 229	6%	402 676	7%	370 650	13%	1 292 215	29%	488 426	9%
TOTAL des produits d'exploitation	5 327 734	99%	5 735 922	99%	2 774 316	98%	4 348 513	99%	5 341 401	99%
Produits financiers	3 102	0%	9 411	0%	7 960	0%	6 026	0%	8 325	0%
Produits exceptionnels	53 720	1%	44 943	1%	44 843	2%	44 843	1%	55 545	1%
TOTAL des PRODUITS	5 384 555	100%	5 790 276	100%	2 827 120	100%	4 399 382	100%	5 405 272	100%
CHARGES										
Achat marchandises et mat. premières		0%		0%		0%		0%		0%
Charges externes	3 166 563	59%	3 429 957	60%	1 747 581	54%	1 563 869	47%	3 545 943	60%
Impôts et taxes	93 101	2%	90 510	2%	66 470	2%	63 216	2%	73 050	1%
Charges de personnel	1 752 202	33%	1 812 179	32%	1 082 015	33%	1 356 702	41%	1 904 569	32%
DAP (amort+prov)	283 193	5%	303 262	5%	327 567	10%	286 059	9%	348 339	6%
Autres charges d'exploitation	19 857	0%	21 646	0%	5 885	0%	28 113	1%	39 302	1%
TOTAL des charges d'exploitation	5 314 916	99%	5 657 554	99%	3 229 518	100%	3 297 960	100%	5 911 202	100%
Charges financières	4 028	0%	309	0%	411	0%	1 049	0%	3 034	0%
Charges exceptionnelles	61 900	1%	44 135	1%	100	0%	-	0%	815	0%
Impôts sur les bénéfices	2 627		17 439		-		-		-	
TOTAL des CHARGES	5 378 217	100%	5 719 437	100%	3 230 029	100%	3 299 009	100%	5 915 051	100%

RESULTATS

Résultat d'exploitation	12 817	-	78 368	-	455 202	-	1 050 553	-	569 801	-
RESULTATS CUMULES	340 415		262 047		717 249		333 304		236 496	
Résultat financier	-	926	9 102	-	7 549	-	4 976	-	5 291	-
Résultat exceptionnel	-	8 180	808	-	44 743	-	44 843	-	54 730	-
RESULTAT NET de l'EXERCICE	6 338		70 839		402 909		1 100 373		509 780	
RESULTATS CUMULES	218 237		289 075		113 834		986 539		476 759	

Annexe 17.2 : Comparaison des produits et des charges

PRODUITS	2022	%	2021	%	2020	%	2019	%	2018	%
Manifestations commerciales	2 635 058	49%	1 310 394	30%	782 801	28%	3 192 483	55%	2 882 564	54%
Activités locatives, réceptives	2 146 029	40%	1 674 497	38%	1 565 314	55%	2 079 186	36%	2 039 061	38%
Spectacles	43 751	1%	43 270	1%	27 414	1%	33 440	1%	50 744	1%
Autres produits (1)	580 433	11%	1 371 221	31%	451 591	16%	485 167	8%	412 186	8%
TOTAL	5 405 271	100%	4 399 382	100%	2 827 120	100%	5 790 276	100%	5 384 555	100%

(1) Redevance restaurant, refacturation de frais divers, autres produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels

CHARGES	2022	%	2021	%	2020	%	2019	%	2018	%
Locations de matériels, petit équipement et stockage	396 998	7%	93 237	3%	44 182	1%	323 381	6%	293 171	5%
Communication	441 825	7%	109 543	3%	212 773	7%	613 896	11%	641 242	12%
Redevance Ville de Mulhouse / m2A	499 774	8%	201 019	6%	287 640	9%	483 099	8%	462 418	9%
Montage, démontage, installations	948 653	16%	343 312	10%	299 780	9%	628 954	11%	498 388	9%
Fluides, entretien, réparation et maintenance	528 138	9%	434 854	13%	438 763	14%	666 952	12%	521 859	10%
Surveillance et nettoyage	244 099	4%	85 562	3%	76 723	2%	239 798	4%	274 932	5%
Charges administratives (1) et assurances	450 631	8%	280 846	8%	370 047	11%	406 406	7%	399 472	7%
Total des charges externes	3 510 317	59%	1 548 374	47%	1 729 907	54%	3 362 486	59%	3 091 482	57%
Personnel	1 940 194	33%	1 372 198	42%	1 099 689	34%	1 879 651	33%	1 827 283	34%
Dotations aux amortissements et aux provisions (2)	348 339	6%	286 059	9%	327 567	10%	303 262	5%	283 193	5%
Autres (3)	116 201	2%	92 379	3%	72 866	2%	156 600	3%	178 886	3%
Impôts sur les bénéfices (IB)	-		-		-		17 439		-	
TOTAL	5 915 051	100%	3 299 009	100%	3 230 029	100%	5 719 438	100%	5 378 217	100%
Résultat après IB	- 509 780		1 100 373		- 402 909		70 838		6 338	

(1) Administration, honoraires et frais, déplacements et missions, divers

(2) y compris provisions pour risques et charges

(3) Impôts et taxes (hors IB), autres charges d'exploitation, charges financières et charges exceptionnelles

Annexe 17.3 : Soldes intermédiaires de gestion et de Capacité d'Autofinancement 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	%
Ventes de marchandises	-	-	-	-	-	-	-
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	-
Variation de stocks	-	-	-	-	-	-	-
Coût d'achat marchandises	-	-	-	-	-	-	-
MARGE COMMERCIALE(MC)	-	-	-	-	-	-	-
Production vendue (Biens)	-	-	-	-	-	-	-
Production vendue (Services)	5 000 505	5 333 246	2 403 666	3 056 298	4 852 975	1 796 677	59%
Production stockée	-	-	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	48 765	66 446	46 333	- 20 113	-
PRODUCTION TOTALE (P)	5 000 505	5 333 246	2 452 431	3 122 744	4 899 308	1 776 564	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 000 505	5 333 246	2 403 666	3 056 298	4 852 975	1 796 677	59%
Subvention d'exploitation (SE)	303 000	373 000	230 974	1 185 976	303 667	- 882 310	-
TOTAL MC+P+SE	5 303 505	5 706 246	2 683 405	4 308 721	5 202 975	894 254	-
Charges externes	3 166 563	3 429 957	1 747 581	1 563 869	3 545 943	1 982 074	-
Personnel extérieur	75 081	67 471	17 675	15 496	35 626	20 130	-
CHARGES EXTERNES retraitées (CE)	3 091 483	3 362 486	1 729 907	1 548 374	3 510 317	1 961 944	-
Impôts et taxes (IT)	93 101	90 510	66 470	63 216	73 050	9 834	-
TOTAL CE + IT	3 184 583	3 452 995	1 796 377	1 611 590	3 583 367	1 971 778	-
VALEUR AJOUTEE BRUTE	2 118 922	2 253 251	887 028	2 697 131	1 619 608	- 1 077 523	-40%
Charges de personnel	1 752 202	1 812 179	1 082 015	1 356 702	1 904 569	547 867	-
Personnel extérieur	75 081	67 471	17 675	15 496	35 626	20 130	-
TOTAL "TRAVAIL"	1 827 283	1 879 651	1 099 689	1 372 198	1 940 194	567 997	-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	291 639	373 600	- 212 661	1 324 933	- 320 587	- 1 645 520	-124%
Transferts de charges exploitation(+)	12 055	15 849	12 033	6 967	13 062	6 095	-
Amortissements exploitation (-)	242 257	257 291	268 976	271 248	273 919	2 671	-
Provisions exploitation yc risques et charges (-)	40 936	45 971	58 590	14 811	74 421	59 609	-
Reprises sur provisions exploitation (+)	12 137	13 811	73 926	32 812	125 351	92 539	-
TOTAL CHARGES MAINTIEN	259 001	273 602	241 608	246 279	209 926	- 36 354	-
EXCEDENT NET D'EXPLOITATION	32 638	99 998	- 454 269	1 078 654	- 530 512	- 1 609 166	-149%

Annexe 17.3 (suite)

Autres produits exploitation (APE)	37	16	4 952	12	13	1
Autres charges exploitation (ACE)	19 857	21 646	5 885	28 113	39 302	11 189
SOLDE Autres produits et chges d'exploitation	- 19 820	- 21 630	933	- 28 101	- 39 289	- 11 188
Produits financiers	3 102	9 411	7 960	6 026	8 325	2 299
Charges financières	4 028	309	411	1 049	3 034	1 985
RESULTAT FINANCIER	- 926	9 102	7 549	4 976	5 291	314
Produits exceptionnels	53 720	44 943	44 843	44 843	55 545	10 702
Charges exceptionnelles	61 900	44 135	100	-	815	815
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 8 180	808	44 743	44 843	54 730	9 887
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 711	88 278	- 402 909	1 100 373	- 509 780	- 1 610 153
Impôts sur les bénéfices	- 2 627	17 439	-	-	-	-
RESULTAT NET après Impôt	6 338	70 839	- 402 909	1 100 373	- 509 780	- 1 610 153
E.B.E	291 639	373 600	- 212 661	1 324 933	- 320 587	- 1 645 520
Solde Autres Produits et Chges Exploit. (+)	- 19 820	- 21 630	- 933	- 28 101	- 39 289	- 11 188
Transfert de charges exploitation (+)	12 055	15 849	12 033	6 967	13 062	6 095
Solde financier (+)	- 926	9 102	7 549	4 976	5 291	314
Solde exceptionnel (+)	- 8 180	808	44 743	44 843	54 730	9 887
Impôts sur les bénéfices (-)	- 2 627	17 439	-	-	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	277 394	360 290	- 149 269	1 353 620	- 286 792	- 1 640 412
Dotations Amortissements (-)	242 257	257 291	268 976	271 248	273 919	2 671
Dotations Provisions (-)	40 936	45 971	58 590	14 811	74 421	59 609
Plus ou moins-values cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-
Reprises sur Provisions (+)	12 137	13 811	73 926	32 812	125 351	92 539
RESULTAT NET après Impôt	6 338	70 839	- 402 909	1 100 373	- 509 780	- 1 610 153
Taux de variation de la Valeur ajoutée	16%	6%	-61%	204%	-40%	
Taux de Valeur ajoutée (VAB/CA HT)	42%	42%	37%	88%	33%	
Taux de marge brute exploitation (EBE/CA HT)	5,93%	7,01%	-8,85%	43,35%	-6,61%	
Taux de marge nette exploitation (ENE/CA HT)	0,7%	1,9%	-18,9%	35,3%	-10,9%	

Annexe 17.4 : Tableau financier comparatif 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	%
CAPITAL SOCIAL	1 628 992	1 628 992	4 042 384	4 042 384	4 042 384	-	0%
PRIME D'EMISSION			2 324 398	2 324 398	2 324 398	-	
RESERVE LEGALE	68 300	70 000	73 550	73 550	128 569	55 019	
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							
RESULTAT NET EXERCICE (après IMPOT)	6 338	70 839	402 909	1 100 373	509 780	1 610 153	
REPORT A NOUVEAU	665 799	670 438	535 799	132 890	1 178 244	1 045 354	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	828 765	2 328 056	2 283 213	2 538 370	2 493 382	44 988	
PROVISIONS REGLEMEENTEEES							
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 198 194	4 768 325	8 856 435	10 211 964	9 657 197	554 767	-5%
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	137 934	161 479	351 981	355 038	289 839	65 199	
DETTES FINANCIERES STABLES				1 200 000	12 715		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET CR							
TOTAL DES DETTES FINANCIERES STABLES							
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ⁽¹⁾	3 336 128	4 929 804	9 208 416	11 767 002	9 959 750	1 807 252	26%
Capital souscrit non appelé			1 810 044				
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 371 667	2 285 076	2 609 589	3 591 743	4 532 614	940 871	26%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (VB)	2 371 667	2 285 076	2 609 589	3 591 743	4 532 614	940 871	26%
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	964 462	2 644 728	4 788 783	8 175 258	5 427 136	2 748 122	-34%
STOCKS ET EN COURS		6 350	482				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES					757		
CREANCES D'EXPLOITATION	2 669 703	2 742 334	2 066 400	2 475 203	2 397 992	77 210	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (CCA)	82 531	39 161	25 146	28 373	66 372	37 999	
TOTAL STOCKS+CREANCES+CCA	2 752 234	2 787 845	2 092 028	2 503 576	2 465 120	38 455	-2%
AVANCES ET ACOMPTES RECUS		15 842	173 177	123 411	58 636	64 775	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (PCA)	923 816	1 066 713	248 754	275 166	541 302	266 136	
DETTES FOURNISSEURS ET CR	1 993 797	2 433 392	1 557 815	2 289 854	2 126 010	163 844	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	852 761	885 793	630 796	815 947	866 618	50 671	
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	27 782	5 721	128 118	138 860	1 347	137 513	
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION+PCA	3 798 156	4 407 459	2 738 660	3 643 238	3 593 914	49 324	-1%
BESOIN EN FONDS DE ROUL. EXPLOITATION	1 045 923	1 619 614	646 632	1 139 662	1 128 793	10 869	-1%
CREANCES HORS EXPLOITATION							
DETTES HORS EXPLOITATION							
BESOIN EN FONDS DE ROUL. hors EXPL.	-	1 260 000	1 260 000	1 260 000	-	1 260 000	-
TOTAL DES BESOINS EN FONDS DE ROUL.	1 045 923	359 614	613 368	120 338	1 128 793	1 249 131	-1038%
TRESORERIE NETTE GLOBALE	2 010 384	3 004 342	4 175 415	8 054 921	6 555 929	1 498 991	-19%
V.M.P ET DISPONIBILITES							
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	2 010 715	3 004 678	4 175 669	8 055 157	6 556 346		
	330	336	253	236	416		
	2 010 384	3 004 342	4 175 415	8 054 921	6 555 929		

(1) Avant retraitement des dettes (plus d'un an, moins d'un an)

Annexe 17.5 : Bilans condensés en grandes masses 2018-2022

	2018		%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
ACTIF											
Capital souscrit non appelé					1 810 044	15%	-	0%		-	0%
ACTIF IMMOBILISE	2 371 667		33%	2 285 076	24%	2 609 589	22%	3 591 743	23%	4 532 614	33%
ACTIF CIRCULANT	4 762 948		67%	7 052 523	76%	7 527 697	63%	11 818 732	77%	9 021 466	67%
TOTAL de L'ACTIF	7 134 615		100%	9 337 599	100%	11 947 330	100%	15 410 475	100%	13 554 080	100%
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	3 198 194		45%	4 768 325	51%	8 856 435	74%	10 211 964	66%	9 657 197	71%
Prov.risques et charges	137 934		2%	161 479	2%	351 981	3%	355 038	2%	289 839	2%
Dettes financières stables	330		0%	16 178	0%	173 431	1%	1 323 647	9%	71 767	1%
Autres Dettes	3 798 156		53%	4 391 618	47%	2 565 483	21%	3 519 827	23%	3 535 278	26%
TOTAL du PASSIF	7 134 615		100%	9 337 599	100%	11 947 330	100%	15 410 475	100%	13 554 080	100%

Annexe 18 et 19 : Bilan et Compte de résultats au 31.12.2022 Certifié par le commissaire aux comptes

Blind & Associés	MULHOUSE EXPO SAEM	Page : 3
------------------	--------------------	----------

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	3 754 363,32	2 048 346,13	1 706 017,19	1 809 888,92
	Immobilisations en cours	2 826 596,79		2 826 596,79	1 781 854,26
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		6 580 960,11	2 048 346,13	4 532 613,98	3 591 743,18
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	756,56		756,56	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 812 838,06	15 101,84	1 797 736,22	1 845 118,03
	Autres créances	600 256,03		600 256,03	1 890 084,69
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 746 707,00	31,30	4 746 675,70	5 246 673,95	
DISPONIBILITES	1 809 670,16		1 809 670,16	2 808 482,61	
Charges constatées d'avance	66 371,52		66 371,52	28 372,82	
TOTAL (III)		9 036 599,33	15 133,14	9 021 466,19	11 818 732,10
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		15 617 559,44	2 063 479,27	13 554 080,17	15 410 475,28

Le Commissaire aux Comptes :

- (1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Blind & Associés	MULHOUSE EXPO SAEM	Page : 4
------------------	--------------------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 042 384,00	4 042 384,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 324 398,17	2 324 398,17
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	128 568,64	73 550,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 178 243,56	132 889,50
	Résultat de l'exercice	(509 779,91)	1 100 372,70
Subventions d'investissement	2 493 382,10	2 538 369,68	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		9 657 196,56	10 211 964,05
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	289 838,52	355 037,56
Total des provisions		289 838,52	355 037,56
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 131,39	1 200 235,90
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	58 635,96	123 410,91
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 126 010,31	2 289 854,02
	Dettes fiscales et sociales	866 618,39	815 947,36
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 346,75	138 859,60	
Produits constatés d'avance (1)	541 302,29	275 165,88	
Total des dettes		3 607 045,09	4 843 473,67
Ecarts de conversion passif		Le Commissaire aux Comptes :	
TOTAL PASSIF		13 554 080,17	15 410 475,28
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(509 779,91)	1 100 372,70
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 535 694,13	4 720 062,76
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		416,39	235,90
(3) Dont emprunts participatifs			

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Blind & Associés	MULHOUSE EXPO SAEM	Page : 10
------------------	--------------------	-----------

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 767 909,63	85 065,45	4 852 975,08	3 056 297,63
	Montant net du chiffre d'affaires	4 767 909,63	85 065,45	4 852 975,08	3 056 297,63
	Production stockée				
	Production immobilisée			46 333,13	66 446,45
	Subventions d'exploitation			303 666,64	1 185 976,44
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			138 413,44	39 779,87
	Autres produits			13,06	12,39
	Total des produits d'exploitation (1)			5 341 401,35	4 348 512,78
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 545 942,71	1 563 869,12
	Impôts, taxes et versements assimilés			73 050,11	63 216,01
	Salaires et traitements			1 230 299,11	1 021 497,31
	Charges sociales du personnel			674 269,52	335 205,13
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			273 918,52	271 248,02
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			14 268,50	1 736,00	
Dotations aux provisions			60 152,00	13 075,08	
Autres charges			39 301,65	28 113,09	
	Total des charges d'exploitation (2)			5 911 202,12	3 297 959,76
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(569 800,77)	1 050 553,02

Le Commissaire aux Comptes :

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Blind & Associés	MULHOUSE EXPO SAEM	Page : 11
------------------	--------------------	-----------

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(569 800,77)	1 050 553,02
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 323,17	5 324,63
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1,75	701,20
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	8 324,92	6 025,83
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		14,13
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 034,29	
	Différences négatives de change		1 035,30
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	3 034,29	1 049,43
RESULTAT FINANCIER		5 290,63	4 976,40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(564 510,14)	1 055 529,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	4 370,00	
	Sur opérations en capital	51 175,26	44 843,28
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	55 545,26	44 843,28
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	815,03	
	Total des charges exceptionnelles	815,03	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		54 730,23	44 843,28
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		5 405 271,53	4 399 381,89
TOTAL DES CHARGES		5 915 051,44	3 299 009,19
RESULTAT DE L'EXERCICE		(509 779,91)	1 100 372,70
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		Le Commissaire aux Comptes :	

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Annexe 20 : Suivi de l'activité et du chiffre d'affaires (cf. annexe 14 du contrat de la DSP)

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
Manifestations organisées par le délégataire					
Foire internationale		1 199 465	100 000	14 700	1 041 043
Foire internationale	Organisateur	SEM	SEM	SEM	SEM
Foire internationale	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Visio	Foire-Salon
Foire internationale	Commentaires				
Foire internationale	Mois concerné	mai	-	mai	mai
Foire internationale	Durée	10	0		9
Foire internationale	Montage/démontage	24	0		24
Foire internationale	Nbre. m ² loués	16 991	0		12 519
Foire internationale	Nbre. exposants	272	0		200
Foire internationale	Nbre. visiteurs	78 963	0		51 983
Foire internationale	Chiffre d'affaires délégataire	1 199 465 €	100 000 €	14 700 €	1 041 043 €
<i>Foire internationale</i>	<i>consommation M2A</i>	<i>100 000 €</i>	<i>100 000 €</i>		<i>100 000 €</i>
<i>Foire internationale</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Salon Est Collectivités		0	0	0	0
Salon Energie Vie / habitat économe en énergie		0	0	0	0
Fête de la roue		151 693	0	0	0
Salon Extérieurs&Jardin		162 533	245	0	138 205
Salon Extérieurs&Jardin	Organisateur	SEM	SEM		SEM
Salon Extérieurs&Jardin	Type	Foire-Salon	Foire-Salon		Foire-Salon
Salon Extérieurs&Jardin	Commentaires				
Salon Extérieurs&Jardin	Mois concerné	Mars	Mars	-	mars
Salon Extérieurs&Jardin	Durée	3	0,1		3
Salon Extérieurs&Jardin	Montage/démontage	19	7		6
Salon Extérieurs&Jardin	Nbre. m ² loués	4 762	4 061		3 826
Salon Extérieurs&Jardin	Nbre. exposants	121	118		93
Salon Extérieurs&Jardin	Nbre. visiteurs	19 301	0		16 718
Salon Extérieurs&Jardin	Chiffre d'affaires délégataire	162 533 €	245 €	0 €	138 205 €
<i>Salon Extérieurs&Jardin</i>	<i>consommation M2A</i>				
<i>Salon Extérieurs&Jardin</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Salon de l'immobilier		82 320	0	0	81 466

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
Salon de l'immobilier	Organisateur	SEM	SEM		SEM
Salon de l'immobilier	Type	Foire-Salon	Foire-Salon		Foire-Salon
Salon de l'immobilier	Commentaires				
Salon de l'immobilier	Mois concerné	mars	-	-	avril
Salon de l'immobilier	Durée	2	0		2
Salon de l'immobilier	Montage/démontage	3	0		3
Salon de l'immobilier	Nbre. m² loués	2 160	0		2 160
Salon de l'immobilier	Nbre. exposants	46	0		50
Salon de l'immobilier	Nbre. visiteurs	1 500	0		1 500
Salon de l'immobilier	Chiffre d'affaires délégataire	82 320 €	0 €	0 €	81 466 €
<i>Salon de l'immobilier</i>	<i>consommation M2A</i>				
<i>Salon de l'immobilier</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Festivas		293 784	327 100	0	0
Congrès sur la Viabilité Hivernale		0	0	0	0
Salon Véhicules d'Occasion		0	0	0	0
Solutions VU Pro Est		0	0	0	0
Salon Industries du futur		874 697	6 587	901 883	928 251
Salon Industries du futur	Organisateur	SEM - Conseil régional - m2A			
Salon Industries du futur	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon Industries du futur	Commentaires				
Salon Industries du futur	Mois concerné	nov	nov	nov-déc	novembre
Salon Industries du futur	Durée	2	0	2	2
Salon Industries du futur	Montage/démontage	8	0	9	10
Salon Industries du futur	Nbre. m² loués	4 751	0	4 343	4 208
Salon Industries du futur	Nbre. exposants	285	0	267	293
Salon Industries du futur	Nbre. visiteurs	5 400	0	3 292	5 729
Salon Industries du futur	Chiffre d'affaires délégataire	874 697 €	6 587 €	901 883 €	928 251 €
<i>Salon Industries du futur</i>	<i>consommation M2A</i>	<i>76 098 €</i>		<i>78 897 €</i>	<i>80 504 €</i>
<i>Salon Industries du futur</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Solutions Elec		62 336	61 117	0	0
Euro Supply Chain		0	0	0	118 105
Euro Supply Chain	Organisateur				SEM
Euro Supply Chain	Type				Salon pro

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
Euro Supply Chain	Commentaires				
Euro Supply Chain	Mois concerné			-	juin
Euro Supply Chain	Durée				1
Euro Supply Chain	Montage/démon- tage				3
Euro Supply Chain	Nbre. m ² loués				526
Euro Supply Chain	Nbre. exposants				43
Euro Supply Chain	Nbre. visiteurs				658
Euro Supply Chain	Chiffre d'affaires délégataire				118 105 €
<i>Euro Supply Chain</i>	<i>consommation MZA</i>				<i>11 669 €</i>
<i>Euro Supply Chain</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Ma Planète Bio		0	0	0	40 950
Ma Planète Bio	Organisateur				SEM
Ma Planète Bio	Type				Foire-Salon
Ma Planète Bio	Commentaires				
Ma Planète Bio	Mois concerné			-	Nov
Ma Planète Bio	Durée				3
Ma Planète Bio	Montage/démon- tage				4
Ma Planète Bio	Nbre. m ² loués				4 320
Ma Planète Bio	Nbre. exposants				85
Ma Planète Bio	Nbre. visiteurs				7 200
Ma Planète Bio	Chiffre d'affaires délégataire				40 950 €
<i>Ma Planète Bio</i>	<i>consommation MZA</i>				<i>10 337 €</i>
<i>Ma Planète Bio</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				<i>10 337 €</i>
Destination automobile / Festival des Véhicules Anciens		170 918	30 385	0	0
Mamma mia		0	0	0	0
Manifestations organisées par l'agglomération, ses communes membres ou avec une forte implication d'acteurs publics					
Mulhouse 00		181 849	0	0	0
Journées d'Octobre		692 426	602 677	691 932	743 422
Journées d'Octobre	Organisateur	Asso des JO	Asso des JO	Asso des JO	Asso des JO
Journées d'Octobre	Type	Foire-Salon	Foire- Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Journées d'Octobre	Commentaires				
Journées d'Octobre	Mois concerné	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre
Journées d'Octobre	Durée	11	12	11	11
Journées d'Octobre	Montage/démon	31	15	27	27

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
	tage				
Journées d'Octobre	Nbre. m² loués	20 043	19 520	17 980	18 392
Journées d'Octobre	Nbre. exposants	256	250	230	258
Journées d'Octobre	Nbre. visiteurs	144 592	83 000	144 000	153 851
Journées d'Octobre	Chiffre d'affaires délégataire	692 426 €	602 677 €	691 932 €	743 422 €
Journées d'Octobre	consommation M2A				
Journées d'Octobre	consommation Ville de Mulhouse				
Foire Kermesse		225 622	507 859	610 675	299 665
Foire Kermesse	Organisateur	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse
Foire Kermesse	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Foire Kermesse	Commentaires	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse
Foire Kermesse	Mois concerné	Juillet-août	Juillet-août	Juillet-août	Juillet-août
Foire Kermesse	Durée	60	60	60	60
Foire Kermesse	Montage/démontage				
Foire Kermesse	Nbre. m² loués	52 000	52 000	52 000	52 000
Foire Kermesse	Nbre. exposants				
Foire Kermesse	Nbre. visiteurs				
Foire Kermesse	Chiffre d'affaires délégataire	225 622 €	507 859 €	610 675 €	299 665 €
Foire Kermesse	consommation M2A	117 743 €	210 426 €	291 370 €	11 645 €
Foire Kermesse	consommation Ville de Mulhouse	107 570 €	297 119 €	318 984 €	287 693 €
SOREP/Journées carrières		104 014	202 810	44 650	236 834
SOREP/Journées carrières	Organisateur	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse
SOREP/Journées carrières	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
SOREP/Journées carrières	Commentaires				
SOREP/Journées carrières	Mois concerné	Janvier	Janvier	Janvier	janvier
SOREP/Journées carrières	Durée	1	1	1	1
SOREP/Journées carrières	Montage/démontage	4 jours	4 jours	4 jours	6 jours
SOREP/Journées carrières	Nbre. m² loués	10 152			11 302
SOREP/Journées carrières	Nbre. exposants				
SOREP/Journées carrières	Nbre. visiteurs				
SOREP/Journées carrières	Chiffre d'affaires délégataire	104 014 €	202 810 €	44 650 €	236 834 €

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
SOREP/Journées carrières	consommation M2A	87 421 €	81 023 €	44 650 €	91 808 €
	consommation Ville de Mulhouse				1 168 €
Vœux du maire de Mulhouse		0	0	0	0
Vœux du conseil général		0	0	0	0
Fête du Monde		0	0	0	0
Nous les enfants		0	0	0	0
Fête de Noël des Anciens		76 158	0	4 693	53 393
Fête de Noël des Anciens	Organisateur	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse	Ville de Mulhouse
Fête de Noël des Anciens	Type	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle		Spectacles manif. Culturelle
Fête de Noël des Anciens	Commentaires				
Fête de Noël des Anciens	Mois concerné	décembre	-	décembre	décembre
Fête de Noël des Anciens	Durée	1	0		1
Fête de Noël des Anciens	Montage/démontage	4	0		2
Fête de Noël des Anciens	Nbre. m² loués	7 560	0	561	3 240
Fête de Noël des Anciens	Nbre. exposants				
Fête de Noël des Anciens	Nbre. visiteurs				
Fête de Noël des Anciens	Chiffre d'affaires délégataire	76 158 €	0 €	4 693 €	53 393 €
Fête de Noël des Anciens	consommation M2A				
Fête de Noël des Anciens	consommation Ville de Mulhouse	76 158 €		4 693 €	53 393 €
Activités administratives M2A (yc prestation)		78 986	68 032	71 846	117 995
Activités administratives M2A (yc prestation)	Organisateur	M2A	M2A	M2A	M2A
Activités administratives M2A (yc prestation)	Type	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire
Activités administratives M2A (yc prestation)	Chiffre d'affaires délégataire	78 986 €	68 032 €	71 846 €	117994,7
Activités administratives M2A (yc prestation)	consommation M2A	78 986 €	68 032 €	61 019 €	103 371 €
Activités administratives M2A (yc prestation)	consommation Ville de Mulhouse				
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)		17 765	27 192	14 732	82 115
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de Mulhouse
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Type	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Chiffre d'affaires délégataire	17 765 €	27 192 €	14 732 €	82 115 €
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	consommation M2A				

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
<i>Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>	17 765 €	27 192 €	14 732 €	36 911 €
Manifestations accueillies représentant + de 2% du CA (50 k€)					
Salon de l'érotisme		42 040	0	24 037	23 377
Salon de l'érotisme	Organisateur	OXXO-EVENEMENTS ET COMMUNICATION	OXXO-EVENEMENTS ET COMMUNICATION	OXXO-EVENEMENTS ET COMMUNICATION	OXXO-EVENEMENTS ET COMMUNICATION
Salon de l'érotisme	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon de l'érotisme	Commentaires				
Salon de l'érotisme	Mois concerné	octobre	-	octobre	octobre
Salon de l'érotisme	Durée	3	0	2	2
Salon de l'érotisme	Montage/démontage	4	0	3	3
Salon de l'érotisme	Nbre. m ² loués	4 320	0	3 240	2 160
Salon de l'érotisme	Nbre. exposants				
Salon de l'érotisme	Nbre. visiteurs	4 000	0		4 600
Salon de l'érotisme	Chiffre d'affaires délégataire	42 040 €	0 €	24 037 €	23 377 €
<i>Salon de l'érotisme</i>	<i>consommation MZA</i>				
<i>Salon de l'érotisme</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Salon du mariage / Salon "OUI"		0	0	24 037	21 665
Salon du mariage / Salon "OUI"	Organisateur			Y ORGANISATION	Y ORGANISATION
Salon du mariage / Salon "OUI"	Type			Foire-Salon	Foire-Salon
Salon du mariage / Salon "OUI"	Commentaires				
Salon du mariage / Salon "OUI"	Mois concerné			novembre	novembre
Salon du mariage / Salon "OUI"	Durée			2	2
Salon du mariage / Salon "OUI"	Montage/démontage			2	4
Salon du mariage / Salon "OUI"	Nbre. m ² loués			2 160	2 160
Salon du mariage / Salon "OUI"	Nbre. exposants				
Salon du mariage / Salon "OUI"	Nbre. visiteurs				1 800
Salon du mariage / Salon "OUI"	Chiffre d'affaires délégataire			24 037 €	21 665 €
<i>Salon du mariage / Salon "OUI"</i>	<i>consommation MZA</i>				
<i>Salon du mariage / Salon "OUI"</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Mondial de la Bière		0	0	0	0
Aquaterritorial		0	0	0	0

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
Congrès Sofmer		0	0	0	0
Salon Art3F		56 228	0	125 372	65 093
Salon Art3F	Organisateur	Art 3F	Art 3F	Art 3F	Art 3F
Salon Art3F	Type	Salon grand public	Salon grand public	Salon grand public	Salon grand public
Salon Art3F	Commentaires				
Salon Art3F	Mois concerné	novembre	-	juin-nov	novembre
Salon Art3F	Durée	3	0	6	3
Salon Art3F	Montage/démontage	4	0		3
Salon Art3F	Nbre. m² loués	6 480	0	17 280	7 560
Salon Art3F	Nbre. exposants	200	0		
Salon Art3F	Nbre. visiteurs	30 000	0	49 000	24 500
Salon Art3F	Chiffre d'affaires délégataire	56 228 €		125 372 €	65 093 €
Salon Art3F	consommation MZA				
Salon Art3F	consommation Ville de Mulhouse				
Exposition canine		0	0	0	0
Banque Populaire ALC Assemblée sociétaires		0	0	0	0
70è anniversaire APA		0	0	0	0
Geek Unchained		55 354	0	66 879	53 717
Geek Unchained	Organisateur	Association Geek Unchained	Association Geek Unchained	Association Geek Unchained	Association Geek Unchained
Geek Unchained	Type	Salon grand public	Salon grand public	Salon grand public	Salon grand public
Geek Unchained	Commentaires				
Geek Unchained	Mois concerné	juin	-	juin	juin
Geek Unchained	Durée	2	0	2	2
Geek Unchained	Montage/démontage	5	0	5	3
Geek Unchained	Nbre. m² loués	10 152	0	10 808	7 179
Geek Unchained	Nbre. exposants				
Geek Unchained	Nbre. visiteurs				
Geek Unchained	Chiffre d'affaires délégataire	55 354 €	0 €	66 879 €	53 717 €
Geek Unchained	consommation MZA				
Geek Unchained	consommation Ville de Mulhouse	29 971 €		37 134 €	28 455 €
Spectacle ZINGARO		0	0	0	0
Salon du Camping car		0	51 209	0	0

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
Centre de dépistage COVID		0	0	137 542	0
Congrès SNUipp		0	0	0	168 535
Congrès SNUipp	Organisateur				SNUipp-FSU
Congrès SNUipp	Type				Congrès
Congrès SNUipp	Commentaires				
Congrès SNUipp	Mois concerné				juin
Congrès SNUipp	Durée				5
Congrès SNUipp	Montage/démon tage				7
Congrès SNUipp	Nbre. m ² loués				8 465
Congrès SNUipp	Nbre. exposants				
Congrès SNUipp	Nbre. visiteurs				550
Congrès SNUipp	Chiffre d'affaires délégataire				168 535 €
<i>Congrès SNUipp</i>	<i>consommation M2A</i>				<i>62 588 €</i>
<i>Congrès SNUipp</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Salon des maires		0	0	0	55 820
Salon des maires	Organisateur				AP Média
Salon des maires	Type				Salon prof
Salon des maires	Commentaires				
Salon des maires	Mois concerné				septembre
Salon des maires	Durée				1
Salon des maires	Montage/démon tage				3
Salon des maires	Nbre. m ² loués				5 312
Salon des maires	Nbre. exposants				
Salon des maires	Nbre. visiteurs				
Salon des maires	Chiffre d'affaires délégataire				55 820 €
<i>Salon des maires</i>	<i>consommation M2A</i>				
<i>Salon des maires</i>	<i>consommation Ville de Mulhouse</i>				
Nouveaux dossiers location		0	0	0	0
Autres manifestations accueillies					
Spectacles		34 193	28 664	56 638	48 568
Spectacles	Nombre de manifestations	2	1	2	3
Spectacles	Type	Spectacles manif. Culturelle	Spectacle s manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle
Spectacles	Nbre. visiteurs				
Spectacles	Chiffre d'affaires délégataire	34 193 €	28 664 €	56 638 €	48 568 €
Spectacles	<i>consommation</i>				<i>9 426 €</i>

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
Spectacles	M2A				
	consommation Ville de Mulhouse				
Congrès / séminaires		22 845	0	0	8 398
Congrès / séminaires	Nombre de manifestations	2	-	-	2
Congrès / séminaires	Type	Congrès- Séminaire			Congrès- Séminaire
Congrès / séminaires	Nbre. visiteurs				
Congrès / séminaires	Chiffre d'affaires délégataire	22 845 €			8 398 €
Congrès / séminaires	consommation M2A				
Congrès / séminaires	consommation Ville de Mulhouse	1 920 €			
Foire-Salons		380 169	246 232	163 172	261 179
Foire-Salons	Nombre de manifestations	21	12	8	15
Foire-Salons	Type	Foire-Salon	Foire- Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Foire-Salons	Nbre. de participants				
Foire-Salons	Chiffre d'affaires délégataire	380 169 €	246 232 €	163 172 €	261 179 €
Foire-Salons	consommation M2A				
Foire-Salons	consommation Ville de Mulhouse	100 161 €	106 606 €	30 667 €	52 868 €
Mariages / réunions privées		202 911	79 082	65 993	249 368
Mariages / réunions privées	Nombre de manifestations	43	17	9	23
Mariages / réunions privées	Type	Mariages- Réunions privées	Mariages- Réunions privées	Mariages- Réunions privées	Mariages- Réunions privées
Mariages / réunions privées	Nbre. de participants				
Mariages / réunions privées	Chiffre d'affaires délégataire	202 911 €	79 082 €	65 993 €	249 368 €
Mariages / réunions privées	consommation M2A	12 342 €	5 796 €	10 449 €	25 234 €
Mariages / réunions privées	consommation Ville de Mulhouse	17 638 €	4 252 €	3 882 €	14 130 €
Point d'Ex					
Foire du Livre de Saint-Louis		0	0	0	0
Autres manifestations PDX		20 557	20 623	0	0
TOTAL du	Chiffre d'affaires délégataire	5 188 861	2 359 814	3 018 781	4 837 161

Détail Chiffre d'affaires délégataire		2019	2020	2021	2022
dont	consommation M2A	495 933	495 661	486 385	506 582
dont	consommation Ville de Mulhouse	599 847	435 169	410 092	484 954

M. le Président : Laurent RICHE pour le bilan annuel 2022 du Parc des Expositions.

M. RICHE : m2A a confié l'exploitation du parc à la société qui gère actuellement cette structure en 2012 pour une durée de dix ans, jusqu'en 2022.

Vous savez que nous avons voté un avenant de trois ans jusqu'en 2025 pour permettre d'arriver jusqu'à la période du renouvellement de la DSP.

Vous savez qu'on a voté deux autres avenants aussi qui concernent, entre autres pour l'un d'entre eux, les travaux qui sont d'extension avec la nouvelle Halle Nord qui sont pris en compte par le délégataire.

Vous savez aussi que le délégataire verse à la collectivité une redevance annuelle avec une part fixe et une part variable.

En 2022, puisque ce rapport parle de 2022, le parc a accueilli 87 manifestations, dont 7 en propre. En 2022, le parc a accueilli aussi les emblématiques manifestations, vous connaissez la Foir'Expo et les journées d'octobre. Le produit de ces manifestations aura représenté 54 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2022, 45 % par d'autres manifestations, voire des locations privatives.

Juste pour dire que le chiffre d'affaires reprend progressivement depuis la période Covid, mais n'est pas encore complètement revenu au niveau 2019, si vous regardez les tableaux des résultats financiers. Je rappelle qu'en 2022, il y avait, entre autres, en raison de la période de crise sanitaire, janvier et février 2022, il y avait eu deux mois de fermeture de ce Parc Expo.

Voilà en résumé, très rapidement, ce que je peux vous dire de ce rapport 2022 pour lequel il faut, non pas qu'on prenne acte, cela m'a été soufflé par le service, mais il faut qu'on le vote, car contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, les articles concernés ont changé. C'est l'article 1413-1 du CGCT et l'article 3131-5 du Code des marchés publics qui nous imposent maintenant sur ce genre de rapport, en cas de DSP, de faire un vote et non pas une prise d'acte.

M. le Président : Merci, Laurent. Juste préciser qu'il y aura une inauguration de la nouvelle Halle d'ici le mois de septembre, le 12 septembre, je crois. On reviendra vers vous aussi et qu'on conduit aussi un gros travail pour renforcer l'attractivité autour du Parc Expo en essayant de créer plus de synergie entre tous les acteurs de ce secteur de la Mertzau, aussi bien du Noumatrouff, du Musée de l'Automobile par exemple et avec la ville de Mulhouse. Sachez que cette réflexion est en cours pour avoir aussi plus de synergie, de développement et d'attractivité.

Concernant cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 74 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

73° PARKING SECURISE POIDS LOURDS DE L'AUTOPORT A SAUSHEIM : BILAN ANNUEL 2022 (5341/1.2.3/2212C)

Par délibération du 23 septembre 2016, le Conseil d'agglomération de m2A a confié à CITIVIA SPL la réalisation et l'exploitation du parking sécurisé poids lourds de l'autoport de Sausheim pour une durée de 15 ans, du 7 février 2017 au 31 décembre 2032.

Cette concession répond à un besoin double :

- celui de disposer d'une offre de parking de qualité sécurisée pour les poids lourds en grand transit ;
- celui de gérer les risques liés au stationnement des poids lourds transportant des matières dangereuses conformément à l'arrêté préfectoral du 30/06/2016.

Une fois la réalisation de la conception, l'aménagement et l'équipement du parking sécurisé effectués, le contrat de concession de service public a pour objet de confier au concessionnaire :

- la gestion des 51 places poids-lourds et 7 places pour le transport de matières dangereuses (TMD) ;
- la gestion d'emplacements situés dans l'emprise du parc à caractère commercial et à caractère publicitaire (panneaux publicitaires, ...),
- la réalisation de travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement.

Le concessionnaire finance, réalise et exploite le service à ses risques et périls et se rémunère essentiellement auprès des usagers du parking et majoritairement par la location d'emplacements publicitaires.

En contrepartie de la mise à disposition par m2A des équipements et installations du parking dit P3 (les deux premiers dits P1 et P2 restant d'accès libre), le concessionnaire est tenu d'acquitter une redevance d'occupation du domaine public ainsi qu'une redevance d'exploitation annuelles.

L'activité de stationnement sécurisé a démarré en novembre 2017.

Conformément aux articles L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire a transmis à la collectivité le rapport annuel pour l'exercice 2022 qui aborde les points suivants :

1) Fréquentation

La fréquentation sur l'année 2022 a été de 14 946 visiteurs horaires (contre 12 017 en 2021), soit une augmentation de 24,37 %.

Les recettes horaires pour 2022 étaient de 360 747 €HT (303 732 €HT en 2021), soit une augmentation de 18,77 %.

Aucun abonnement n'a été souscrit.

2) Maintenance et réparation

Le concessionnaire a fait réaliser sur le site en 2022 des travaux de maintenance (groupe de secours et système de péage) et de réparations sur le bloc sanitaire en raison de dysfonctionnements du système d'évacuation des eaux vannes et du chauffe-eau. Un sanitaire provisoire a dû être installé pendant 3 mois en raison de ces pannes.

3) Bilan financier

	2022	2021
Total des produits HT	370 300 €	310 863 €HT
Total des charges HT	428 448 €	383 631 €HT
Résultat	- 58 148 €	- 72 768 €HT

Le montant de la redevance d'exploitation versée à la collectivité en 2022 : 39 836 € (contre 26 747 €HT en 2021).

4) Synthèse

Même si le résultat reste négatif en 2022 (-58 148 €), il augmente de près de 15 000 € par rapport à l'année précédente. Le niveau de fréquentation, quant à lui, est supérieur de près de 25% par rapport à 2021.

La proposition de CITIVIA SPL d'augmenter la capacité de stationnement en sécurisant une partie supplémentaire du parking (52 places sur le P2) - ce qui permettrait de porter le nombre d'emplacements sécurisés à 109, dont 7 dédiés aux TMD - est toujours en cours d'étude. Ce projet nécessite la suppression des places en libre accès sur l'ensemble du site, conformément au souhait de la commune de Sausheim.

Il devrait également permettre de réduire les incivilités actuellement commises en marge du parking PL non sécurisé. Les entreprises implantées sur le secteur sont en effet régulièrement victimes de stationnements illicites bloquant leur activité économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du bilan annuel 2022 de la société CITIVIA SPL.

PJ : 1 rapport annuel 2022



CITIVIA

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

PARKING POIDS LOURDS SAUSHEIM

BILAN ANNUEL 2022

SOMMAIRE

1.1 Etat contractuel	4
1.2 Schéma d'exploitation depuis le Parking Gare P1	4
1.2.1 Personnel	4
1.2.2 Horaires d'ouverture	5
1.3 Descriptif technique de l'ouvrage	5
1.4 Matériel de péage	5
2. GESTION TECHNIQUE DU PARKING	6
2.1 Travaux réalisés	6
2.1.1 Travaux d'entretien	6
2.1.2 Travaux de maintenance et réparation.....	6
2.1.4 Travaux de renouvellement	6
2.2 Surveillance, sécurité et propreté du parc	6
2.2.1 Surveillance	7
2.2.2 Sécurité.....	7
2.2.3 Propreté	7
2.3 Environnement.....	7
2.4 Adaptations à envisager pour améliorer le service.....	7
2.5 Evénements d'exploitation	7
2.6 Fréquentation	7
2.6.1 Visiteurs horaires	7
2.6.2 Abonnés	8
3. Politique commerciale	8
3.1 Services ajoutés	8
3.1.1 Services ajoutés gratuits.....	8

3.1.2 Services ajoutés payants.....	8
3.2 Qualité de service	8
3.2.1 Charte	8
3.2.2 Enquêtes (téléphonique, entretien, rapport clients).....	8
3.2.3 Documentation mise à disposition pour nos clients.....	8
3.3 Relations, accueil et informations des clients	9
3.3.1 Opérations commerciales.....	9
3.3.2 Actions.....	9
3.3.3 Moyens de paiement.....	9
3.4 Réclamation - contentieux	9
3.4.1 Analyse des cahiers de correspondance et de réclamations	9
3.4.2 Analyse du service relations clients - appel relation client	9
3.5 Personnel	9
3.5.1 Formation stationnement.....	9
3.5.2 Formations autres.....	9
4. Données financières	10
4.1 Tarifs	10
4.1.1 Tarifs Horaires en € TTC	10
4.1.2 Tarif Abonnés en € TTC	10
4.2 Recettes	10
4.2.1 Recettes abonnés en € TTC.....	10
4.2.2 Recettes horaires en € TTC.....	10
4.3 Analyse de la recette	2
4.4 Conclusion	2
5. Compte de résultat	2
6.EXECUTION BUDGETAIRE.....	13

1. DONNEES CONTRACTUELLES ET TECHNIQUES

1.1 Etat contractuel

Ce rapport annuel décrit les activités du parking pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, conformément à l'article 42 de la Délégation de Service public entre m2A et Citivia.

Un bilan mensuel reprenant le détail des données horaires et abonnés ainsi que le cumul a également été transmis au fil du déroulement de l'année à m2A.

1.2 Schéma d'exploitation depuis le Parking Gare P1

1.2.1 Personnel

L'année 2022 a été marquée par une évolution de l'organigramme :

- ⇒ Le départ à la retraite du Directeur Opérationnel qui assurait également la fonction de responsable de l'activité stationnement à mi-temps a occasionné le positionnement d'un responsable des mobilités et du stationnement pour 75% de son temps. Ce dernier assure également des missions de responsable d'opérations pour les 25% restants notamment pour la construction des nouveaux parkings à venir.
- ⇒ L'embauche d'un opérateur de stationnement pour assurer le remplacement permanent d'un opérateur en stationnement en maladie depuis 2020.

0.75 ETP - Responsable des Mobilités et du Stationnement, Responsable d'Opérations.

Il pilote l'activité stationnement des parkings CITIVIA en garantissant la qualité de service, l'optimisation de la gestion et la rentabilité de l'exploitation. Il contribue au développement de l'activité en matière de fréquentation et de services de mobilité. Il assure le management des équipes dédiées au stationnement, la coordination et l'animation avec l'ensemble des autres fonctions internes et externes ressources à l'activité stationnement. Il est garant de l'application des règles, normes et procédures qui régissent l'activité.

Il est l'interlocuteur privilégié auprès des services opérationnels du concédant et auprès des clients utilisateurs des parkings.

Il pilote également les processus d'études et de construction des nouveaux parkings

1 ETP Adjoint au Responsable Stationnement et Mobilités

Il seconde le Responsable de Service et est particulièrement concerné par la facturation, les encaissements et les opérations de collectes et de contrôle des fonds en lien avec le service comptable du siège. Il organise en lien avec le service RH du siège les remplacements et le respect des plannings. Il veille à un bon climat social au quotidien.

Il veille au bon fonctionnement des équipements, s'assure de la conformité des sites conformément au règlement en matière de sécurité.

4,5 ETP Opérateurs de Stationnement en activité et 1 opérateur en longue maladie

Ils sont chargés de la relation et de la gestion des clients, de la vente des produits de stationnement (forfaits, abonnements, etc..), ils effectuent l'entretien du type premier échelon sur le matériel de péage et sur la structure du bâtiment.

0.2 ETP Responsable de Gestion Immobilière pour 20% de son temps

Elle est chargée de la mise en place et du suivi des contrats de maintenance, de l'organisation et du suivi des travaux d'entretiens et des réparations hors matériel de péage

0.5 ETP Assistante administrative à mi-temps,

Elle est chargée de l'organisation des RDV de maintenance, de l'organisation et des comptes-rendus de réunions de service, du suivi administratifs des dossiers et de leurs classements Elles organisent également les formations décidées par le responsable.

1.2.2 Horaires d'ouverture

Le parking est ouvert 24h/24 et 7j/7 jours fériés compris. Les personnels de CITIVIA sont disponibles de 5h00 à 1h00 du matin du lundi au samedi ainsi que la nuitée du dimanche au lundi en raison d'une fréquentation accrue du parking durant le week-end.

Les heures non occupées sont assurées par un prestataire entre 01h00 et 05h00, prestataire qui dispose d'une équipe d'intervention en cas d'évènement ou d'incident sur le parc. Une astreinte téléphonique est également assurée par des personnes désignées de l'équipe (Adjoint et 3 agents expérimentés).

En plus de ces dispositions, une ronde aléatoire est effectuée systématiquement par un prestataire de sécurité dans ce créneau.

1.3 Descriptif technique de l'ouvrage

Le parc comporte 51 places de stationnement et 7 places transport matières dangereuses T.M.D. Il comporte les équipements suivants :

- Un système de vidéo surveillance avec plusieurs écrans installés dans le local d'exploitation du parking gare,
- des caméras fixes et mobiles réparties sur tous les points stratégiques du parking (entrées et sorties véhicules et piétons, clôtures, tourniquets),
- un poste de gestion péage situé au local d'accueil du parking gare,
- une borne multimédia destinée à l'information des usagers du parking,
- un ensemble douche et toilettes autonettoyants,
- une centrale de gestion technique centralisée (GTC),
- un système d'alerte anti franchissement par capteurs sur grille et barrières infrarouge et barrière par faisceau optique sur la périphérie du parc,
- un système d'enregistrement vidéo (conducteur, cabine, remorque).
- Un groupe de secours.

1.4 Matériel de péage

L'ensemble du matériel de péage est de la marque ORBILITY, gamme Reflex 1 et composé de :

- une caisse automatique,
- une borne d'entrée + barrière renforcée avec grilles haute et basse anti-franchissement,
- une borne de sortie + barrière renforcée avec grilles haute et basse anti-franchissement,
- un système de lecture de plaque sur l'ensemble des accès véhicules (entrée et sortie),
- un mode de paiement CB avec et sans contact présent sur la caisse automatique ainsi que sur les bornes d'entrée et de sortie.

2. GESTION TECHNIQUE DU PARKING

2.1 Travaux réalisés

2.1.1 Travaux d'entretien

Les agents d'exploitation effectuent régulièrement les travaux d'entretien niveau utilisateur conformément au cahier des charges défini par le péager.

Face aux dégradations et au mauvais usages des équipements sanitaires, une prestation de nettoyage a été mise en œuvre en 2022 avec 3 passages par semaines.

2.1.2 Travaux de maintenance et réparation

Groupe de secours :

La maintenance de l'équipement est assurée 2 fois par an par un prestataire spécialisé.

Péage :

Deux visites ont été effectuées en 2022 par des techniciens agréés conformément au contrat de maintenance.

Autres travaux

Plusieurs interventions ont été réalisées sur le bloc sanitaire en raison de dysfonctionnements du système d'évacuation des eaux vannes et du chauffe-eau.

Un sanitaire provisoire a dû être installé pendant 3 mois en raison de ces pannes.



2.1.4 Travaux de renouvellement

Sans objet.

2.2 Surveillance, sécurité et propreté du parc

2.2.1 Surveillance

Plusieurs rondes sont effectuées régulièrement par l'ensemble de l'équipe d'exploitation, une ronde journalière et aléatoire est effectuée par un prestataire de sécurité.

2.2.2 Sécurité

Nous n'avons eu aucun incident lié à la sécurité.

2.2.3 Propreté

Les agents de Citivia procèdent régulièrement à l'entretien technique (niveau utilisateur) du matériel de péage.

Ils effectuent aussi le ramassage des déchets et le nettoyage des équipements).

Un nettoyage très régulier du bloc sanitaire est également réalisé.

2.3 Environnement

Néant.

2.4 Adaptations à envisager pour améliorer le service

Les études en 2022 montrent la nécessité d'améliorer les services du parking afin de répondre aux attentes des usagers : augmentation du nombre de sanitaires ; salle de repos, accueil par agent d'exploitation.

Une étude de mise en place du télépéage pour améliorer la fluidité du parking et faciliter le paiement dématérialisé est toujours en cours.

Ces éléments seront mis en œuvre à l'occasion de l'extension du parking si celle-ci est décidée.

Un accès sur réservation est également envisagé : celui-ci permettra une facilité de stationnement et de paiement pour les usagers et fera connaître ce parking à un plus grand nombre de transporteurs.

2.5 Evénements d'exploitation

Le parking est régulièrement saturé les week-ends, ce qui crée des difficultés dans le voisinage avec des chauffeurs cherchant par tout moyen à se stationner.

En juillet 2022, un accident d'un poids lourd ayant traversé les clôtures vers le talus de l'autoroute a créé un incendie et a entraîné la nécessité de travaux de sécurisation du lieu du sinistre. L'assurance du parking a pris en charge ces travaux.

2.6 Fréquentation

2.6.1 Visiteurs horaires

Visiteurs horaire	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2018	411	536	769	765	933	876	828	635	852	1070	1288	823	9786
2019	1040	951	1222	1123	1181	1247	1215	903	1144	1191	1113	874	13204
2020	1094	1130	1079	547	710	840	937	742	975	1024	1065	906	11049
2021	934	996	1142	929	977	1015	1041	788	951	1045	1179	1020	12017
2022	1114	1106	1253	1155	1296	1283	1159	1081	1245	1442	1522	1290	14946

La fréquentation « horaires » progresse avec une saturation fréquente du parking les weekends. Globalement la fréquentation est en hausse sur l'année de 24.37%.

2.6.2 Abonnés

Néant.

3. Politique commerciale

3.1 Services ajoutés

3.1.1 Services ajoutés gratuits

- Accès WIFI,
- Borne multi médias,
- Tables de pique-nique,
- Etendeurs à linge.

3.1.2 Services ajoutés payants

- Douches autonettoyantes,
- Laverie automatique.

3.2 Qualité de service

3.2.1 Charte

Sans objet.

3.2.2 Enquêtes (téléphonique, entretien, rapport clients)

Sans objet.

3.2.3 Documentation mise à disposition pour nos clients

Les tarifs affichés à proximité des caisses et sur le panneau 4x3 et disponibles sur le site internet de Citivia (www.citivia.fr).

Une adresse mail dédiée affichée dans le parking (stationnement@citivia.fr) permet aux clients de s'adresser directement aux Opérateurs de Stationnement.

3.3 Relations, accueil et informations des clients

3.3.1 Opérations commerciales

Destinées aux clients horaires : néant.

Destinées aux clients abonnés : néant.

3.3.2 Actions

Nous constituons une base de données clients pour nous permettre de contacter les entreprises de transport qui viennent pour la plupart de l'étranger. Cette base nous permettra de réaliser des opérations commerciales pour développer la clientèle abonnée encore peu présente.

3.3.3 Moyens de paiement

Les moyens de paiements sur les matériels sur le parking sont les espèces, les C.B.

3.4 Réclamation - contentieux

3.4.1 Analyse des cahiers de correspondance et de réclamations

Sans objet.

3.4.2 Analyse du service relations clients - appel relation client

Les principales demandes sont liées à la mise en place de la carte DKV, du télépéage et des réservations de places.

3.5 Personnel

3.5.1 Formation stationnement

La formation au métier d'opérateur de stationnement des nouveaux agents et des intérimaires est effectuée l'Adjoint au Responsable Stationnement aidé des équipes en place.

Sur ce parking les agents ont bénéficié de plusieurs formations spécifiques :

- utilisation du matériel de péage et des matériels qui y sont affiliés (douches, tourniquet...),
- entretiens et rechargements de premier niveau (tickets, rouleaux imprimantes),
- contrôles et vérification de bon fonctionnement des douches,
- examens et test des systèmes de sécurisation du site,
- utilisation de la Gestion Technique Centralisé (GTC).

3.5.2 Formations autres

La formation « Incendie » (matériel d'extinction et transport de matières dangereuses) est effectuée chaque année pour tous les membres de l'équipe par le prestataire DUBERNARD. En 2022, l'ensemble de l'équipe a suivi une formation de recyclage STT.

4. Données financières

4.1 Tarifs

4.1.1 Tarifs Horaires en € TTC

Durée	Tarif € TTC
1 heure	0.00
2 heures	0.00
3 heures	7.00
4 heures	9.00
5 heures	11.00
6 heures	13.00
7 heures	15.00
8 heures	17.00
9 heures	19.50
10 heures	22.00
11 heures	24.50
12 heures	27.00
13 heures	27.10
14 heures	27.20
15 heures	27.30
16 heures	27.40
17 heures	27.50
18 heures	27.60
19 heures	27.70
20 heures	27.80
21 heures	27.90
22 heures	28.00
23 heures	28.10
24 heures	28.20

Durée	Tarif € TTC
25 heures	28.20
26 heures	28.20
27 heures	35.20
28 heures	37.20
29 heures	39.20
30 heures	41.20
31 heures	43.20
32 heures	44.20
33 heures	45.00
34 heures	45.00
35 heures	45.00
36 heures	45.00
37 heures	45.00
38 heures	45.00
39 heures	45.00
40 heures	45.00
41 heures	45.00
42 heures	45.00
43 heures	45.00
44 heures	45.00
45 heures	45.00
46 heures	45.00
47 heures	45.00
48 heures	45.00

FORFAITS	
Durée	Tarif TTC
Forfait 1 week-end (du samedi 22h00 au dimanche 22h00)	24.00 €
Forfait 2 week-end (du vendredi 19h00 au lundi 09h00)	45.00 €

4.1.2 Tarif Abonnés en € TTC

Règlement mensuel	210.00 € TTC
Règlement trimestriel	630.00 € TTC

4.2 Recettes

4.2.1 Recettes abonnés en € TTC

4.2.2 Recettes horaires en € TTC

Chiffre d'affaire horaire	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2018	10061.60	12037.30	18177.40	20352.89	25384.42	24905.29	24653.68	18410.18	24480.53	31169.78	32045.13	24232.18	265910.38
2019	29706.20	27502.80	35445.40	32887.70	35468.4	35847.9	35965.9	25605.5	33838.2	36076.9	33503.9	27746.3	389595.1
2020	35820	34251.3	30829.9	17748	22146.1	28123.5	29674.4	23990.8	29894.5	31595.1	33434.9	27843.5	345352
2021	28272.4	31172.00	32299.70	29514.10	31445.70	32011.80	32005.70	24508.60	26892.00	29587.80	33490.60	29739.50	360939.90
2022	33502.80	31607.50	37510.00	33939.00	38061.00	36792.20	33507.10	32271.00	35196.80	41205.60	43101.50	36202.70	432897.20

4.3 Analyse de la recette

La recette est en progression de 19.94 % par rapport à l'année précédente.

4.4 Conclusion

La fréquentation et les recettes sont en fortes augmentation en 2022.

L'attractivité du parking est confirmée.

Les charges de ce parking pénalisent fortement l'activité. La taxe foncière et les dégradations importantes ne permettent pas de réaliser les investissements qui seraient nécessaires au bon fonctionnement et à l'accueil optimal des chauffeurs (mises en place de sanitaires supplémentaires ; présence d'agents d'exploitation sur site, etc.)

Les études lancées en 2023 pour une extension du parking sécurisé devront permettre de valider le modèle économique qui permettra de réaliser les investissements nécessaires.

Dans le cadre de l'extension, les principaux services envisagés sont :

- Sanitaires en nombre suffisant
- Salle de repos chauffeurs
- Bureau d'exploitation
- Présence augmentée d'agent d'exploitation
- Réservations de places et paiement en ligne

5. Compte de résultat

PARKING P.L. SAUSHEIM

- COMPTE DE RÉSULTAT -

Société : CITIVIA SPL

Devise : Euro

		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	• RECETTES HORAIRES	360 747	303 732
	• RECETTES ABONNEMENTS		
	RECETTES TOTALES	360 747	303 732
	• SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
	• REMBOURSEMENT DES ASSURANCES	628	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)	• REP. SUR AMORT. ET PROV.		
	• PRESTATIONS ANNEXES	1 225	
	• AUTRES PRODUITS	7 700	7 131
	TOTAL I	370 300	310 863
	• ENERGIE, CONSOMMABLES	19 917	13 639
• ASSURANCES	4 431	4 401	
• REDEVANCE AU DELEGANT	39 836	26 747	
• AUTRES REDEVANCES et DROITS D'AUTEURS			
• AUTRES SERVICES EXTERIEURS	71 090	57 472	
• IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	53 667	54 792	
dont Taxe Foncière	53 667	52 792	
dont autres taxes		2 000	
• SALAIRES ET TRAITEMENTS	61 385	49 684	
• CHARGES SOCIALES	26 782	21 493	
• DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	70 139	69 530	
Sur immobilisations	70 139	69 530	
dotations amortissements			
dotations aux provisions			
Pour risques et charges : dotations aux provisions			
• CHARGES MUTUALISEES	21 298	23 346	
• SERVICES SUPPORTS	46 844	48 416	
TOTAL II	415 390	369 520	
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(45 089)	(58 657)
PRODUITS FINANCIERS	• PRODUITS FINANCIERS		
	TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRE	• INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	13 058	14 111
	TOTAL IV	13 058	14 111
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		(13 058)	(14 111)
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		(58 148)	(72 768)
PRODUITS EXCEPT.	• PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	TOTAL V		
CHARGES EXCEPT.	• CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		370 300	310 863
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)		428 448	383 631
5. RÉSULTAT (bénéfice ou perte)		(58 148)	(72 768)

6.EXECUTION BUDGETAIRE

Ce tableau met en évidence les écarts entre le Budget prévu au contrat (DSP 2022-2032) et le réalisé de la même année :

	Compte prévisionnel	Résultat 2022	Ecart	%
Chiffre d'affaires	188 239	360 747	172 508	96,72%
Autres produits	0	9 553	9 553	
Dépenses exploitation = Forfait Recette cf contrat	-205 050	-305 414	-100 364	48,95%
Amortissements	-64 170	-70 139	-5 969	9,30%
Frais financiers	0	-13 058	-13 058	
Résultat avant redevance	-80 981	-18 311	62 670	-77,39%
Redevance	-1 051	-39 836	-38 785	3690,29%
Résultat courant	-82 032	-58 147	23 885	-29,12%
			0	
Taxe foncière	0	53 667	53 667	
			0	
Résultat annuel TF Non compris	-82 032	-4 480	77 552	-94,54%

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 est bien supérieur au contrat de + 96,72% (+ 182 K€).

Concernant les dépenses (hors redevance), elles sont supérieures de +119 K€ (+44,34%) liées à la taxe foncière, aux maintenances liées à l'utilisation des équipements et aux charges fixes.

En enlevant la taxe foncière l'augmentation des charges est de 24,41% pour un chiffre d'affaires doublé.

M. le Président : Thierry BELLONI sur le parking sécurisé poids lourds de l'autoport à Sausheim.

M. BELLONI : Merci, M. le Président. J'ai l'honneur de terminer cette séance par une série de rapport de CRACL comme cela a été le cas sur RUDIE.

On va commencer sur l'autoport de Sausheim. Juste pour vous rappeler les grands chiffres de 2022 :

- la fréquentation a augmenté par rapport à 2021 de près de 25 % ;
- les recettes de près de 19 % ;
- malgré, je dirais, des charges qui ont été réduites de 23 %, le résultat est encore négatif, même si celui-ci a évolué de plus de 15 000 € par rapport à 2021 ;
- la redevance qui a été versée à m2A a aussi augmenté de 50 %.

Juste que vous soyez aussi au courant, il y a aujourd'hui une idée, un projet de CITIVIA SPL, en accord avec l'Agglomération, d'augmenter la capacité de stationnement, de créer une deuxième partie payante, de supprimer le parking gratuit actuellement. Tout ceci est en cours d'études et qu'on travaille depuis de longs mois surtout en association avec la commune de Sausheim sur le sujet.

Aussi petite coquille, mais je crois qu'elle est redondante, comme l'a dit Laurent RICHE, ce ne sont pas les bons articles du CGCT qui sont notés sur la délibération, mais c'est bien le L. 1413-1 du CGCT et le L. 3135-5 du Code de la Commande publique qui sont à appliquer et qui demandent une délibération. Merci.

M. le Président : Merci, Thierry. C'est vrai de souligner tout le travail qu'on fait avec la Ville de Sausheim et Guy OMEYER qui d'habitude est dans le public. Aujourd'hui, il n'est pas là mais excusé.

Merci beaucoup de ce travail.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 74 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Merci beaucoup.

74° PROJET DMC : CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS AFFERANTE A LA STRUCTURE CENTREE SUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CITIVIA SPL POUR L'EXERCICE 2022 (5301/8.4/2215C)

Par délibération en date du 11 décembre 2017, m2A a confié à CITIVIA SPL par voie de concession de travaux publics et constitution de droits réels, les missions de construction, d'entretien et de maintenance, ainsi que d'exploitation d'une structure de loisirs centrée sur la pratique de l'escalade sur le site DMC. Cette concession a été conclue le 27 février 2018 pour une durée de 25 ans et a fait l'objet d'un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2044, le 08 mars 2021.

Deux autres avenants ont été passés en 2022 pour intégrer au périmètre de la concession la première extension de la salle d'escalade dénommée CMC (Climbing

Mulhouse Center) ouverte en août 2020 pour créer un espace dédié aux blocs, tant pour les travaux de clos couvert, chauffage, isolation, mise aux normes ERP et électricité (avenant n°3) que pour ceux d'équipements (avenant n°4).

CITIVIA SPL a établi son compte-rendu d'activités pour l'exercice 2022 sur ces bases et conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont soumis à l'examen du Conseil d'Agglomération.

L'année 2022, outre la poursuite de l'exploitation, a été essentiellement consacrée à la mise en place de solutions pour permettre à l'exploitant de passer le cap d'une situation difficile liée à une ouverture en pleine crise sanitaire qui a fortement impacté ses comptes et ce d'autant plus que le loyer a été honoré pendant toute la durée de la crise sanitaire. En parallèle, l'année a permis, s'agissant du projet d'extension de la conduite des études opérationnelles jusqu'au niveau projet / dossier de consultation des entreprises et le dépôt de dossiers de subventions auprès de la Région et du FEDER.

L'année 2023 a vu le démarrage des travaux d'extension qui s'achèveront cette même année avec une ouverture de cette nouvelle salle de blocs au 4^{ème} trimestre. Celle-ci donnera une nouvelle dimension - plus « grand public » - à l'établissement en misant sur l'attractivité de ses équipements, son ouverture à un plus large public, la notoriété que devrait lui conférer son positionnement de centre d'entraînement aux Jeux Olympiques de Paris 2024. La reconfiguration complète des espaces publics, l'arrivée de nouvelles activités sur le site, permettant aussi de rompre avec le relatif isolement de l'établissement et réunir ainsi toutes les conditions favorables au développement de la structure.

Les subventions attendues de la Région et du FEDER 2014-2020 ont été confirmées consolidant ainsi le bilan. Il existe toutefois encore un enjeu par rapport au versement de celles afférentes au FEDER car toutes les dépenses doivent intervenir d'ici la fin d'année.

Enfin, la labellisation « Architecture Contemporaine Remarquable » de la salle en juillet 2023 permet de donner une nouvelle visibilité à l'établissement et au quartier.

Le compte de résultat de l'opération tel qu'il est établi par CITIVIA SPL au 31 décembre 2022, est équilibré à près de 5,7 M€. La participation financière de m2A à cette opération reste constante à 78 K€ HT (participation déjà versée) concernant l'équipement en réseaux du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du compte-rendu d'activités 2022 de CITIVIA SPL relatif à concession de travaux publics constitutive de droits réels portant sur la construction et l'exploitation d'une structure de loisirs centrée sur la pratique de l'escalade.

PJ :

- Annexe 1 : Compte-rendu annuel à la collectivité 2022
- Annexe 2 : Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2022

**CONCESSION DE TRAVAUX
REALISATION SUR LE SITE DMC D'UNE STRUCTURE DE LOISIRS
CENTRÉE SUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE**

COMPTE-RENDU A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

2022

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	3
A.	DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION	3
B.	HISTORIQUE - PHASES CLEFS	4
C.	SITUATION ADMINISTRATIVE :	4
2.	AVANCEMENT	5
A.	PRODUITS DE GESTION.....	5
B.	SUBVENTIONS	5
C.	PARTICIPATIONS	5
1.	Participations approuvées	5
2.	Participation à approuver	6
D.	ETUDES	6
3.	Etudes réalisées en 2022	6
4.	Etudes à réaliser en 2023	6
E.	TRAVAUX	6
5.	Travaux réalisés en 2022	6
6.	Travaux à réaliser en 2023.....	6
F.	FINANCEMENT	6
3.	ANALYSE et perspectives	7
4.	ANNEXES	9

1. CONTEXTE

A. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

1. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION					
DONNEES CONTRACTUELLES					
Nom d'opération	051				
Collectivité	m2A				
Signature de la concession /convention	27 février 2018				
Echéance	31 décembre 2044				
Avenant n°1	2 mars 2020				
Avenant n°2	8 mars 2021				
Avenant n°3	2 mai 2022				
Avenant n°4	10 février 2023				
PRESTATAIRES PRINCIPAUX					
Maître d'œuvre Architecte	Formats Urbains				
PROGRAMME					
	Surface				
Bâtiment Salle d'escalade	1009m ²				
Extension n°1	957m ²				
DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€					
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement
Produits gestion		4 013	312	3 701	8%
- Produits location	2 079	3 868	167	3 701	4%
- Droit d'entrée	0	141	141	0	100%
- Convention RRO ENEDIS	0	4	4	0	100%
Investissements		3 142	1 974	1 168	63%
- études	116	272	196	76	72%
- travaux (ouvrage de viabilité et ouvrage de bâtiment + rev)	1 059	2 870	1 778	1 092	62%
Exploitation		500	7	493	1%
- Travaux (ouvrages de bâtiments autres) + charges de gestion	381	500	7	493	1%
Bilan collectivité					
Participation Concédant	0	78	78	0	100%
Participation ville de Mulhouse (remboursable)	250	250	250	0	100%
2. CHIFFRES CLES					
EFFETS LEVIER					
		nouvelle prévision	réalisé (en cumul)		
Nombre de logements générés (ventes)		-	-		
Dont logements sociaux		-	-		
Nombre d'emplois générés			14		
Investissements générés			1 310		
Principales implantations ou investissements					
CHIFFRES CLEFS					
Hauteur du mur d'escalade	25m				
Nombre de voies	240				
Fréquentation annuelle de la salle	45 000 (objectif)				

B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

Le site DMC est le plus grand site industriel désaffecté du Sud Alsace et offre un potentiel de développement sans égal à l'échelle du bassin du Rhin supérieur, labellisé dans le cadre de la démarche IBA Basel 2020.

m2A souhaite favoriser sur le site DMC l'émergence et l'implantation de projets innovants. L'opération s'inscrit dans ce contexte. Elle porte sur la réalisation et l'exploitation d'une structure de loisirs centrée sur l'escalade sur un foncier m2A : l'emprise du bâtiment 57 démolie par un incendie accidentel en 2012.

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un contrat de concession de travaux publics, signé le 27 février 2018, par lequel m2A concède à CITIVIA SPL la réalisation et l'exploitation de la structure comprenant :

- la salle haute accueillant notamment le plus haut mur d'escalade indoor de France (25m),
- un espace d'accueil/billetterie,
- un espace de petite restauration-bar,
- un patio avec un garage à vélo, des blocs d'escalade, des espaces verts et la terrasse de l'espace restauration.

Eu égard à l'intérêt du projet pour la Ville de Mulhouse, elle s'est associée à m2A pour constituer un groupement d'autorités concédantes dont m2A est le coordonnateur.

La structure de loisirs est envisagée à terme sur l'ensemble du tènement du bâtiment 57 dont quatre travées de sheds subsistent dans le prolongement de l'établissement actuel.

L'avenant n°3 au traité de Concession a acté la réalisation de la première extension pour développer l'activité de blocs. Les équipements d'escalade (blocs et tapis) initialement prévu sous maîtrise d'ouvrage CMC à l'instar de ceux de la salle haute, ont été intégrés dans la concession par l'avenant n°4. La nouvelle salle de blocs permettra de répondre au cahier des charges du programme Mulhouse Terres de Jeux auquel l'établissement a été inscrit et ainsi le positionner comme centre d'entraînement aux Jeux Olympiques. Elle permettra aussi d'ouvrir la pratique de l'escalade au plus grand nombre.

Pour mémoire, la deuxième extension envisagée à terme consiste à réaliser l'ensemble des équipements nécessaires à l'accueil des compétitions internationales.

Début de l'opération : 2018

Etapas clefs les plus récentes :

- Signature du bail : 17 juillet 2018
- Obtention du PC : 31 décembre 2018
- Démarrage des travaux : février 2019
- Réception des travaux : juillet 2020
- Ouverture : août 2020
- Projet lauréat du Grand Prix Projets du festival FimbACTE : octobre 2020
- Obtention du PC de l'extension : 30 août 2022
- Démarrage des travaux de l'extension : 15 mai 2023

C. SITUATION ADMINISTRATIVE :

- Signature du traité de concession le 27 février 2018
- Signature de l'avenant n°1 le 2 mars 2020 intégrant un complément de réseaux rue des Brodeuses à la concession
- Signature de l'avenant n°2 le 8 mars 2021 prorogeant la concession à fin 2044
- Signature de l'avenant n°3 le 2 mai 2022 intégrant à la concession une extension de l'établissement sur une partie du bâtiment 57 « couvert »

- Signature de l'avenant n° 4 le 10 février 2023 intégrant à la concession la réalisation des équipements d'escalades.

2. AVANCEMENT

A. PRODUITS DE GESTION

Le Bail a été signé le 17 juillet 2018 entre CITIVIA SPL et la société CMC, pour une durée de douze ans ferme.

Un droit d'entrée (pas de porte) est prévu avec le locataire pour financer les modifications de programme demandées en cours de chantier par le preneur.

L'extension proposée dans le cadre de l'avenant 04 au traité de concession fait l'objet d'un nouveau bail prenant le relai du précédent avec la société CMC signé en avril 2023.

B. SUBVENTIONS

Par convention en date du 5 novembre 2018, la région Grand EST a attribué à Citivia une subvention d'investissement d'un montant de 500 K€ maximum, pour la réalisation des travaux, au titre du traitement et de la requalification des friches. Le solde de la subvention a été perçu en 2022.

Par convention en date du 31 août 2022, une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a attribué une subvention pour la réalisation de la 1^{re} tranche, au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi ». Le montant de la subvention de 322 K€ sera versé en 2023.

Le bilan du présent CRAC prévoit des subventions allouées au projet d'extension pour un montant total de de 493 K€ à préciser, soit 26,7 % du montant des travaux.

Ce montant de 493 K€ :

- augmente sensiblement par rapport au CRAC 2020-2021 en raison de l'intégration au budget des équipements intérieurs de l'extension (blocs d'escalade) ;
- est néanmoins inférieur à celui présenté avec l'avenant 4 et dans les conventions de subventions, pour tenir compte de la diminution du coût des travaux à l'attribution des marchés.

Les subventions prévues sont les suivantes :

- une subvention dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 (convention signée le 9/05/2023 pour un montant maximum de 235 K€).
- une subvention dans le cadre du soutien à la résorption des friches et des « verrues paysagères » de la Région Grand Est, accordée en juillet 2023, pour un montant maximum de 353 K€.

C. PARTICIPATIONS

1. Participations approuvées

Une participation de la Ville de Mulhouse d'un montant de 250K€ a été versée dès 2018. Il s'agit d'une avance remboursable en fin d'opération

Une participation de m2A de 77 560 € a été perçue en 2020 pour financer un complément des réseaux publics de gaz, d'électricité et d'assainissement dans la rue des brodeuses qui était nécessaire à la réalisation du projet. Ces réseaux ont permis également la viabilisation des autres bâtiments de la rue, et notamment la partie couverte du bâtiment 57.

Mise à disposition gracieuse du foncier par m2A.

2. Participation à approuver

Il n'est pas prévu de participation supplémentaire.

D. ETUDES

3. Etudes réalisées en 2022

1.1 Phase investissement :

- Missions de Maîtrise d'œuvre (jusqu'à PRO/DCE) et de bureau de contrôle pour l'extension de la salle d'escalade
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux pour l'extension de la salle d'escalade
- ATTES pour l'extension de la salle d'escalade

1.2 Phase exploitation :

- Sans objet

4. Etudes à réaliser en 2023

2.1 Phase investissement :

- Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension (ACT à AOR).
- Missions de Bureau de contrôle et de CSPS en phase réalisation

2.2 Phase exploitation :

- Sans objet

E. TRAVAUX

5. Travaux réalisés en 2022

1.1 Phase investissement :

- Sans objet

1.2 Phase exploitation :

- Sans objet

6. Travaux à réaliser en 2023

1.2 Phase investissement :

- Travaux de réalisation de l'extension comprenant la réhabilitation de la moitié du bâtiment 57 couvert et l'installation des structures d'escalades artificielles dans ce bâtiment.

1.2 Phase exploitation :

- Sans objet

F. FINANCEMENT

Salle Haute :

Les travaux à réaliser ont nécessité de contracter un emprunt de 1 021 K€ en janvier 2019, auprès de la banque populaire d'Alsace Lorraine Champagne. Il a été débloqué en mars 2020.

Le taux est de 2,2 % fixe pour une durée de 243 mois garantie par m2A à hauteur de 80%.

Lors de la crise sanitaire, des échéances ont été capitalisées (11k€) portant l'emprunt initial de 2019 à 1032k€. La décapitalisation de ces échéances est faite en 2023 repassant l'emprunt à 1021k€.

Extension :

Un emprunt sera mis en place auprès du Crédit Mutuel en 2023 pour un montant de 900 K€, garanti par m2A à hauteur de 50%. Le taux est de 4.3% fixe pour une durée de 20 ans.

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

2018 et 2019 ont vu le lancement et de la concrétisation du projet avec la signature de la concession et le démarrage des travaux.

2020 a été l'année de l'achèvement des travaux et du démarrage de l'exploitation du bâtiment dans un contexte de crise sanitaire. L'établissement a connu une forte fréquentation dès son ouverture en août jusqu'au 2^e confinement fin octobre 2020. Il a dû ensuite s'adapter sur la fin 2020 et sur l'année 2021 pour composer avec l'évolution des mesures sanitaires : ouvertures en effectifs réduits et/ou en extérieur puis perte d'une partie de son public habituel réticente à la vaccination.

Cette situation, commune à beaucoup d'activités de loisir, a impacté les comptes de l'exploitant, et ce à plus forte raison que le loyer a continué d'être réglé pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Des solutions ont été mises en place courant 2022 pour lui permettre de passer le cap jusqu'au retour à une situation plus favorable :

- Exonération de 7 mois de loyer entre juin et octobre 2022
- Suppression du solde du droit d'entrée conformément au bail initial en raison de la perception de la subvention du FEDER.

La livraison de la 1^{re} extension au 4^e trimestre 2023 devrait donner un nouveau souffle à l'établissement en misant sur l'attractivité de ses équipements et sur la forte notoriété que devrait lui conférer son positionnement comme centre d'entraînement aux jeux Olympiques de Paris 2024. Elle permettra de surcroît une accessibilité à un plus large public.

Néanmoins, la situation financière de CMC restera à surveiller.

La réhabilitation des espaces publics et l'arrivée de nouvelles activités sur le site DMC, attendues pour 2026, devraient permettre de mettre fin au relatif isolement de l'établissement et ainsi réunir toutes les conditions favorables à une fréquentation optimale.

La labélisation de l'ouvrage « Architecture contemporaine remarquable » en juillet 2023 donnera également une nouvelle visibilité à l'établissement et au quartier DMC.

EVOLUTIONS DU BILAN

Le bilan connaît des évolutions importantes depuis le CRAC précédent. Une partie de ces évolutions a déjà été actée dans le cadre de l'avenant n°4 intégrant à la concession la réalisation des structures artificielles d'escalade qui devaient initialement être réalisées par CMC.

EVOLUTIONS DU BILAN

Budget prévisionnel	CRAC 2021	CRAC 2022	Variat°
Produits	4 616	5 656	1 040
			0
Subvent°	710	1 316	606
Participat°	328	328	0
Loyers et charges	3 258	3 868	610
Pas de porte	316	141	-175
Autres produits	4	4	0
Charges	4 570	5 656	1 086
Etudes + Honoraires	243	276	33
Maitrise des sols	3	3	0
Travaux	2 771	3 289	518
Rémunérat° consuite op.	175	203	28
Rémunérat° de gestion	195	232	37
Rémunérat° autres	15	15	0
Frais financiers	451	799	348
Frais de gestion et divers	432	496	64
Impôts	285	344	58
Résultat	46	0	-46

Faits marquants :

Subvention :

- Obtention d'une subvention du FEDER pour la salle haute (+ 322 K€)
- Augmentation des subventions du FEDER et Région pour financer les équipements intérieurs (blocs) de l'extension (+ 284 K€) et ajustement en fonction du montant des travaux attribués

Loyers et charges :

- Intégration des charges d'exploitation de la salle haute (+126 K€) (produits et charges)
- Mise à jour du loyer de base selon le bail : 121 K€/an à partir de 2024 (+41 K€)
- Exonération de loyer 2022 : (- 37 K€)
- Ajout d'un surloyer pour les équipements intérieurs de 40 K€ pendant 12 ans (+480 K€)

Pas de porte :

- Exonération du solde du droit d'entrée lié à l'obtention de la subvention (-175 K€)

Etudes :

- Missions de MOE pour les équipements intérieurs (+33K€)

Travaux :

- Intégration des travaux d'équipement intérieur (+518 K€)

Fais financiers :

- Intégration équipements intérieurs et augmentation des taux d'emprunt de 2% à 4.3% (+ 348 K€)

Frais de gestion et divers/impôts :

- Intégration des charges de gestion et taxe foncière de la salle haute (+ 138K€)
- Utilisation de la réserve pour aléas (- 36 K€), reste 86K€
- Frais d'assurance plus élevés que prévus et intégrant équipements (+ 20 K€)

4. ANNEXES

A. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS			
SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS - REALISE AU 31/12/2022			
Objet	Financier	Date de la convention	Montant en €
Participation forfaitaire Remboursable en fin d'opération	Ville de Mulhouse	27/02/2018 (traité de concession)	250
Réseaux rue des brodeuses	m2A	Avenant 1 du 2/03/20	78
Subvention Traitement et requalification des friches	Région	05/11/2018	500
Total			828
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022			
Objet	Financier	Date de la convention	Montant en €
Subvention pour la salle haute	FEDER 2014-2020	31/08/2022	322
Subvention pour l'extention	Région	10/07/2023	284
Subvention pour l'extension	FEDER 2014-2020	09/05/2023	209
Total			815
TOTAL			1643

B. TRAVAUX				
(y compris études et conduite opérationnelle)				
PHASE INVESTISSEMENTS - REALISE AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	Avancement %		Valeur H.T. EN K€
	Construction salle haute	100%		1 942
	Réseaux rue des brodeuses	100%		92
	Construction extension	3%		35
Total				1 942
PHASE INVESTISSEMENTS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	Avancement %		Valeur H.T. EN K€
	Construction salle haute	0%		3
	Construction extension	97%		1 196
Total				1 199
			TOTAL	3 141
PHASE EXPLOITATION - REALISE AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	Avancement %		Valeur H.T. EN K€
	Gros entretien	0%		0
Total				0
PHASE EXPLOITATION - RESTE A REALISER AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	Avancement %	Date prev.	Valeur H.T. EN K€
	Gros entretien	100%		440
Total				440

C. EMPRUNTS				
EMPRUNTS - REALISE AU 31/12/2022				
Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Travaux bâtiment 2,2% sur 243 mois	Banque populaire	janv-19	1021	1000
Total			1021	1000
EMPRUNTS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022				
Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Travaux extension 4,3% sur 240 mois	Crédit Mutuel	2023	900	900
Total			900	900
Total Général			1921	1900

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (EN K€)

Ligne	Intitulé	Bilan	CRAC	Fin 2021	2022		2023		2024		Au-delà	Nouveau
		initial	2020/2021	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul		
	Produits	2 329	4 616	940	200	1 140	367	1 507	661	2 168	3 488	5 656
1	CESSIONS											
2	SUBVENTIONS		710	372	128	500	322	822	494	1 316		1 316
20	Subventions		710	372	128	500	322	822	494	1 316		1 316
3	PARTICIPATIONS	250	328	328		328		328		328		328
30	Participations d'équilibre											
31	Participations autres	250	328	328		328		328		328		328
32	Participations c/remise d'équipements publics											
33	Participations complément de prix											
4	PRODUITS DE GESTION	2 079	3 579	240	72	313	45	358	167	525	3 488	4 013
42	Locations autres	2 079	3 258	95	72	167	45	212	167	379	3 488	3 868
43	Produits autres		320	145		145		145		145		145
	Charges	2 257	4 570	2 214	78	2 293	1 172	3 464	230	3 694	1 962	5 656
1	ETUDES	116	240	162	34	196	36	232	41	273		273
10	Etudes préalables											
11	Etudes pré-opérationnelles											
12	Etudes opérationnelles	116	236	158	34	193	36	228	39	267		267
13	Etudes révisions		4	4	0	4		4	2	6		6
2	MAITRISE DES SOLS	3	3	0	0	0	0	1	0	1	2	3
20	Acquisitions / Indemnité rémunérable											
21	Acquisitions / Indemnité non rémunérable											
22	Redevance annuelle mise à disposition du terrain	3	3	0	0	0	0	1	0	1	2	3
3	TRAVAUX	1 440	2 771	1 778		1 778	980	2 758	86	2 844	445	3 289
30	Mise en état des sols											
31	Ouvrages de viabilité	15	106	96		96	10	106		106		106
32	Ouvrages de viabilité autres											
33	Ouvrages de bâtiments	1 044	2 209	1 671		1 671	543	2 215	54	2 269		2 269
34	Ouvrages de bâtiments autres	381	419				427	427	31	458		458
35	Entretien des ouvrages										419	419
36	Travaux révisions		37	11		11		11		11	26	37
39	Pénalités											
4	HONORAIRES AUX TIERS		3	0		0	3	3		3		3
40	Honoraires sur cession											
41	Honoraires autres		3	0		0	3	3		3		3
5	REMUNERATION	199	385	123	5	128	56	184	17	200	249	450
50	Avances sur rémunération opérateur											
51	Rémunération forfaitaire	15	15	15		15		15		15		15
52	Rémunération de conduite opérationnelle	59	175	103	0	103	53	156	7	163	40	203
53	Rémunération de commercialisation											
54	Rémunération financière											
55	Rémunération de liquidation											
56	Rémunérations de gestion	125	195	6	4	10	3	13	10	23	209	232
6	FRAIS FINANCIERS	310	451	51	31	82	49	131	77	207	592	799
60	Frais financiers sur court terme		19	16	2	18	9	26	19	45	30	74
61	Frais financiers sur emprunts	310	430	35	29	64	41	105	58	163	562	725
62	Frais financiers divers		1									
63	Frais Financiers / court terme - Exploi.											
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS	188	717	99	8	107	48	155	10	165	674	839
70	Frais de gestion locative		4	4	3	7	3	10	3	13	68	81
71	Frais de gestion	13	47	31	3	34	31	65	4	69		69
72	Impôts et taxes		285	60	2	63	7	70	2	72	272	344
73	Frais d'information et de communication	4	9	4		4	5	9		9		9
74	TVA perdue sur prorata											
75	Frais techniques opération autres	171	123				1	1	1	2	85	87
76	Remboursement avance ville de Mulhouse		250								250	250
	RESULTAT D'EXPLOITATION	72	46	-1 274	122	-1 152	-805	-1 957	431	-1 526	1 526	0
	MOBILISATIONS		1 731	1 046		1 046	889	1 935		1 935		1 935
1	MOBILISATION		1 731	1 046		1 046	889	1 935		1 935		1 935
10	Emprunts reçus		1 717	1 032		1 032	889	1 921		1 921		1 921
11	Dépôt de garantie		14	14		14		14		14		14
12	Avance de trésorerie											
14	Participations à recevoir											
	AMORTISSEMENTS		1 731		32	32	59	91	75	166	1 768	1 935
1	AMORTISSEMENTS		1 731		32	32	59	91	75	166	1 768	1 935
10	Emprunts remboursés		1 717		32	32	59	91	75	166	1 755	1 921
11	Dépôt de garantie		14								14	14
12	Avance de trésorerie											
13	Retenue de Garantie (Marché)											
14	Participation reçue											
	FINANCEMENT		0	1 046	-32	1 013	830	1 843	-75	1 768	-1 768	0
	TRESORERIE		46		-523		-114		242		0	0

Mulhouse Alsace Agglomération

MUR D'ESCALADE SYNTHESE DU BILAN PREVISIONNEL AU 31.12.2022

en K€ HT	BILAN PREVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER	
	Approuvé au 31.12.2021	Actualisé au 31.12.2022	AU 31.12.2022	Dont en 2022	2023 à 2044	Dont en 2023
CHARGES						
Acquisitions foncières	3	3	0	0	2	0
Travaux et études	3 011	3 562	1 974	34	1 588	1 016
Rémunérations	385	450	128	5	322	56
Frais financiers	451	799	82	31	718	49
Autres frais	720	842	107	8	735	51
TOTAL CHARGES	4 570	5 656	2 291	78	3 365	1 172
PRODUITS						
Cessions	0	0	0	0	0	0
Subventions	710	1 316	500	128	816	322
Participation autres m2A	78	78	78	0	0	0
Participation autres Ville de Mulhouse	250	250	250	0	0	0
Diverses recettes	3578	4012	311	72	3 700	45
TOTAL PRODUITS	4 616	5 656	1 139	200	4 516	367
RESULTAT	46	0	-1 152	122	1 151	-805

M. le Président : On continue avec le compte rendu d'activité comme tu le disais.

M. BELLONI : Toujours un CRACL. Celui-ci concerne la structure de loisirs centrée sur la pratique de l'escalade pour ne pas dire le CMC, plus simplement. Il s'agit de prendre connaissance et de délibérer sur le compte rendu annuel de Citivia SPL.

Je vous rappelle très rapidement les grandes lignes. Le CMC a subi des fermetures assez difficiles en période de pandémie qui ont fragilisé l'établissement. L'année 2022 a essentiellement été consacrée à la recherche de solution pour permettre à l'exploitation de passer ce cap. Une d'elle a été de lancer cette extension par une addition d'une surface de quelques centaines de mètre carré afin de proposer au public et aussi dans le cadre des JO 2024 des murs de bloc.

Je rappelle aussi que cette extension se fait sans participation complémentaire de m2A. Merci.

M. le Président : Merci, Thierry. Là, il est proposé d'approuver ce compte rendu d'activité.

Quelqu'un est contre ? Quelqu'un s'abstient ?

Pour : 73 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

75° PROJET DMC : RECONVERSION DU BATIMENT 62 ET AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS - COMPTE-RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE (CRACL) DE CITIVIA SPL POUR L'EXERCICE 2022 (5301/8.4/2216C)

Par délibération en date du 31 janvier 2022, m2A a confié à CITIVIA SPL par voie de concession la reconversion du bâtiment 62, un des deux vaisseaux amiraux du site (230 m de long, près de 8000 m² d'emprise au sol et plus de 21 000 m² de surface de plancher sur 3 niveaux) et l'aménagement des axes principaux du site. Cette concession a été signée le 1^{er} mars 2022 pour une durée de 12 ans à compter de sa signature.

Dans ce cadre, CITIVIA SPL a établi son premier compte-rendu d'activités pour l'exercice 2022 relatif à sa mission d'aménageur. Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont soumis à l'examen du Conseil d'Agglomération.

L'année 2022 a été celle du lancement des premiers diagnostics dont ceux relatifs à l'amiante, la faune et la flore, les ressources et des premières étapes de la consultation pour choisir l'équipe titulaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre portant à la fois sur le bâtiment et les espaces publics.

L'année 2023 a vu la désignation en avril de l'équipe de maîtrise d'œuvre (équipe tri-nationale comprenant notamment DEA Architectes et Sortons du Bois) et le

lancement des premières missions, en l'espèce celle de diagnostic, commune au bâtiment 62 et aux espaces publics. Les études comprendront une partie définition des cibles de commercialisation et des produits immobiliers ; les conclusions interviendront en 2024. Enfin, 2023 aura aussi été consacrée à la conduite de la mission foncière avec l'acquisition auprès de m2A du bâtiment 62 pour un montant de 1,96 M€ HT hors frais liés à l'acte. La signature effective de l'acte est survenue le 02 novembre.

En termes de calendrier, la livraison des premières phases de travaux (bâtiment et espaces publics) est prévue fin 2026/début 2027. La complexité du site et le temps de désignation puis d'intervention de la Maîtrise d'Oeuvre conduisent à un décalage du planning initialement prévu. Au demeurant, ce décalage ne remet pas en cause la subvention de près de 2,8 M€ obtenue au titre du volet recyclage foncier du plan de relance. Il est également sans incidence sur les prospects identifiés à date (SYSTANCIA et LOFT FACTORY) qui eux aussi, de leur côté, ont avancé moins vite que prévu et ont revu leur calendrier.

En termes de bilan, les montants des produits et des charges n'ont pas évolué en l'absence de nouveaux chiffrages des travaux et de précisions sur les évolutions de programme. Ils ne tiennent donc pas compte de l'actualisation du coût des travaux, de l'évolution des taux d'intérêt ni de la hausse possible des produits en raison de l'inflation. Le rendu des études opérationnelles de niveau avant-projet en 2024 permettra de consolider le bilan. A contrario, une évolution a été d'ores et déjà intégrée au bilan, en l'espèce un rééchelonnement dans le temps des produits et des charges pour tenir compte du décalage du calendrier.

Le compte de résultat de l'opération tel qu'il est établi par CITIVIA SPL au 31 décembre 2022, est équilibré à plus de 27,7 M€. La participation financière de m2A à cette opération reste constante à 1,73 M€ dont 1 M€ ont été versés à fin 2023 comme celle de la Ville de Mulhouse qui reste à 1,22 M€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du compte-rendu d'activités 2022 de CITIVIA SPL relatif à reconversion du bâtiment 62 et à l'aménagement des axes principaux du site.

PJ :

- Annexe 1 : Compte-rendu annuel à la collectivité 2022
- Annexe 2 : Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2022

DMC/BATIMENT 62 & ESPACES PUBLICS
COMPTE-RENDU A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
2022

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
A.	DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION	3
B.	HISTORIQUE - PHASES CLEFS	4
C.	SITUATION ADMINISTRATIVE.....	4
2	AVANCEMENT & PROGRAMMATION	4
A.	CESSIONS ET LOCATIONS.....	4
B.	SUBVENTIONS.....	5
C.	PARTICIPATIONS.....	6
D.	MAITRISE FONCIÈRE.....	6
E.	ETUDES	6
F.	TRAVAUX	7
G.	FINANCEMENT	7
3	ANALYSES ET PERSPECTIVES.....	7
4	ETATS & ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES.....	9
5-	COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (en K€)	19

1 CONTEXTE

A. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

1. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION					
DONNEES CONTRACTUELLES					
Nom d'opération			056		
Collectivité	m2A				
Signature de la concession / convention	1 mars 2022				
Echéance	28 février 2034				
PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES					
Evaluation environnementale	Dossier au cas par cas à produire				
Dossier loi sur l'eau	Dossier à produire				
Sortie ICPE	Procédure à finaliser				
PRESTATAIRES PRINCIPAUX					
Maître d'œuvre Architecte, paysagiste,...	Equipe constituée autour de DeA (désignée en avril 23)				
Notaire	Maître Basch				
PROGRAMME					
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	
Périmètre concession	29 000 m ²	29 000 m ²	m ²	29 000m ²	
Surfaces à aménager	21 000 m ²	21 000 m ²	m ²	21 000m ²	
Surfaces de plancher cessibles (hors sous-sol)	21 974 m ²	21 974 m ²	m ²	21 974m ²	
DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€					
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement
Cessions/Locations	20 773	20 774	0	20 774	0%
Cession	18 481	18 481	0	18 481	0%
Locations	2 292	2 293	0	2 293	0%
Investissements	22 460	22 464	23	22 441	0%
- études	2 380	2 380	23	2 357	1%
- Acquisitions	2 044	2 048	0	2 048	0%
- travaux	18 036	18 036	0	18 036	0%
Bilan collectivité					
Participation Concédant	1 730	1 730	500	1 230	29%
Participation ville de Mulhouse	1 220	1 220	0	1 220	0%
2. CHIFFRES CLES					
EFFETS LEVIER					
		réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)		
Nombre de logements générés (ventes)		-	41		
Dont logements sociaux		-	0		
Nombre d'emplois générés			549		
Investissements générés en K€			25 411		
Principales implantations ou investissements					

B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

Justification de l'opération - Objectifs généraux

Un bâtiment emblématique et les principaux axes du site de DMC réhabilités dans un quartier démonstrateur de ville durable.

Cette opération comprend la réhabilitation du bâtiment 62 du site de DMC et la réalisation des principaux espaces extérieurs structurants du site avec une ambition de désimperméabilisation et de végétalisation affirmée pour lutter contre la chaleur en ville et apporter de la fraîcheur au quartier.

Il s'agit de la première intervention majeure sur les espaces publics, une étape importante est franchie pour accompagner la transformation du quartier DMC en nouveau site urbain émergent du territoire, laboratoire de la ville durable et incubateur des économies émergentes et créatives.

Elle est réalisée en lien avec deux autres actions concourant au même objectif et menées par les collectivités :

- la dépollution des 3 spots de pollution identifiés par les précédentes études environnementales dont l'un d'eux est en interface direct avec l'aménagement des espaces publics (opération sous MOA m2A)
- la reconversion des bâtiments 59-60 en espaces de stationnement et d'activités en interface directe avec la présente concession, tant au niveau des espaces publics, de la gestion des eaux pluviales et des cellules d'activités (opération portée par la Ville).

Début de l'opération : 01/03/2022

Etapas clefs les plus récentes :

- Signature d'une convention attributive de subvention du fond friches, volet recyclage foncier, dans le cadre de France Relance (10/12/21)
- Réception des offres des quatre équipes sélectionnées en vue de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment 62 et les espaces publics (12/22)
- Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (05/23) constituée autour de DeA, avec Kuhn und Lehmann, Sortons du bois, IMAEE, PERL, CETEC, ETMO, Plateau Urbain et Philippe Cabane.

C. SITUATION ADMINISTRATIVE

Procédure d'urbanisme : sans objet (pas de terrain à bâtir)

Procédure foncière : sans objet (terrains déjà maîtrisés par les collectivités)

Archéologie : sans objet (confirmé par le DRAC le 20/09/22)

Evaluation environnementale : dossier au cas par cas prévu

Dossier loi sur l'eau : prévu

ICPE : procédure à finaliser en vue d'obtenir un PV de récolement pour le bâtiment 62 et les espaces publics

2 AVANCEMENT & PROGRAMMATION

A. CESSIONS ET LOCATIONS

A.1. Rappel des prix de cession et surfaces à commercialiser

Les hypothèses de prix de vente prises lors de la production du bilan initial sont les suivantes :

- Etages aile Est aménagés en locaux tertiaires avec des prestations différentes selon les niveaux, dans le cadre d'une VEFA : 2 241 € HT/m²
- Etages aile Ouest cédés en l'état avec désamiantage et fluides en attente, pour la réalisation de logements de type loft : 157 € HT/m²

- Partie centrale cédée en l'état avec désamiantage et cage d'escaliers commune avec l'aile Est : 211 € HT/m²
- RDC des pignons Est et Ouest cédés à l'issue d'une période d'exploitation : 1 715 € HT/m²

Elles nécessitent d'être revues en fonction des précisions sur le programme et les chiffrages des travaux qui interviendront au cours des études.

A.2- Cessions

A.2.1 Cessions réalisées en 2022

Sans objet

A.2.2 Cessions prévues en 2023

Sans objet

Les deux porteurs de projet identifiés dans le traité de concession ont confirmé leur intérêt pour le site :

- Systancia : signature d'une VEFA envisagée fin 2024
- Lofts : cession envisagée fin 2025

A.3- Locations

A.3.1 Baux signés en 2022

Sans objet

A.3.2 Baux prévus en 2023

Sans objet

A.3.1 Sorties en 2022

Sans objet

A.3.2 Sorties prévues en 2023

Sans objet

A.4. Moyens de commercialisation

Au-delà des contacts déjà établis avec le porteur de projet des lofts et Systancia, la commercialisation n'a pas encore commencé.

Les moyens à mettre en œuvre pour la commercialisation seront mis en place en lien avec les services de la collectivité.

B. SUBVENTIONS

Une convention est signée avec le ministère de la transition écologique pour l'attribution d'une subvention du fond friches, volet recyclage foncier, dans le cadre de France Relance (10/12/21)

Le bilan d'opération prévoit également une subvention de la Région au titre de la résorption des friches ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle d'autres subventions escomptées notamment de

l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du FEDER (une déclaration d'intention a été faite pour une subvention du FEDER sur les espaces publics).

B.1. Subventions perçues au 31/12/2022

Sans objet

B.2. Subvention à percevoir/contractualiser en 2023

- Avance de 30 % du fond friche de 830 K€ perçue en janvier 23
- Acompte du fond friche de 1 385 K€ lié à l'acquisition du bâtiment 62

C. PARTICIPATIONS

C.1. Participations perçues au 31/12/2022

- Participation d'équilibre du concédant de 500 K€

C.2. Participation à percevoir/approuver en 2023

- Participation d'équilibre du concédant de 500 K€

D. MAITRISE FONCIÈRE

D. 1. Acquisitions réalisées au 31/12/2022

Sans objet

D. 2. Acquisitions restant à réaliser au 31/12/23

Acquisition du bâtiment 62 cédé par m2A

E. ETUDES

E.1 Etudes réalisées en 2022

- Diagnostics amiante, plomb et HAP
- Diagnostic PEMD (Produits, Matériaux, Equipements et Déchets)
- Cahiers d'inspiration, éléments de réemploi
- Première partie de l'évaluation faune flore
- Diagnostic complémentaire pollution rue Thérèse de Dillmont

E.2 Etudes à réaliser en 2023

- Missions de MOE :
 - DIAG,
 - Mission expertise et stratégie pollution
 - Démarrage APS Bâtiment et AVP Espaces publics
- Réalisation d'une étude de faisabilité qui permettra de définir le modèle économique et d'engager le processus de commercialisation.

F. TRAVAUX

F.1 Travaux réalisés en 2022

- Sans objet

F.2 Travaux à réaliser en 2023

- Travaux d'entretiens des ouvrages après l'acquisition du bâtiment 62.

G. FINANCEMENT

G.1 Financements mis en place en 2022

Sans objet

G.2 Financements à mettre en place à partir de 2023

Une autorisation de découvert de 2 044 K€ est mise en place en 2023 pour le portage de l'acquisition du bâtiment 62 jusqu'à la perception du montant du fond friche.

3 ANALYSES ET PERSPECTIVES

Le traité de concession d'aménagement a été signé le 1^{er} mars 2022. Les 10 premiers mois de la concession ont été ceux du lancement des premiers diagnostics (amiante, faune flore, ressources, etc.) et des premières étapes de la consultation pour choisir l'équipe titulaire de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre portant à la fois sur le bâtiment et sur les espaces publics.

2023 sera l'année du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (avril 2023) et du lancement des premières missions : mission DIAG commune au bâtiment 62 et aux espaces publics et mission d'analyse et de stratégie en matière de gestion de pollution des sols.

En fonction des validations qui seront opérées à la remise du diagnostic et des avancées des échanges avec les prospects identifiés, les phases AVP des espaces publics et APS du bâtiment seront entamées en 2023.

Ces études de maîtrise d'œuvre comprendront une partie faisabilité qui contribuera à qualifier les cibles de commercialisation et de préciser les produits immobiliers qui en découlent.

En l'absence de nouveaux chiffrages de travaux et de précisions sur les évolutions de programme, les montants des produits et des charges inscrits au bilan d'opération n'ont pas évolué. Ils ne tiennent donc pas compte du renchérissement des travaux, de l'évolution des taux d'intérêt ni de la hausse possible des produits en raison de l'inflation.

La seule évolution du CRPO consiste en un rééchelonnement dans le temps des produits et des charges pour tenir compte du décalage du calendrier à partir du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Conventions et hypothèses retenues :

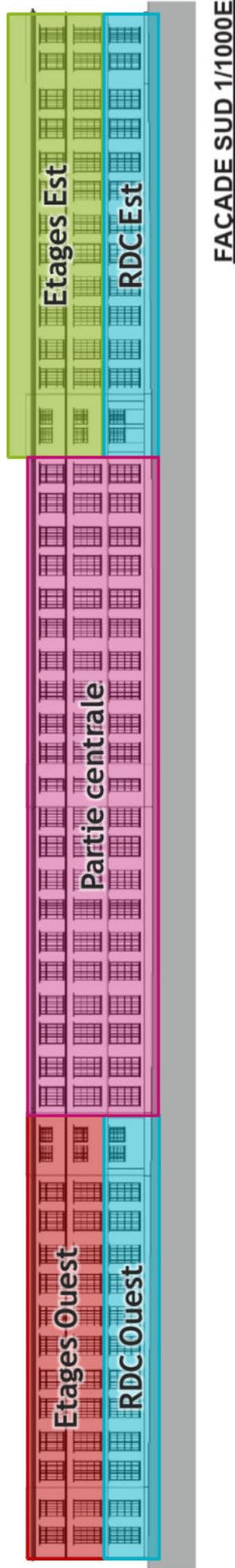
- Les réalisations en cumul à fin 2022 sont constituées des recettes et dépenses HT constatées à fin décembre 2022 ;
- Les prévisions sont établies en valeur 2022 (donc en € constants) ;
- Le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à CITIVIA SPL est assis sur les dépenses définies conventionnellement et constatées à la fin de l'exercice ;

- Le montant de la rémunération de commercialisation revenant à CITIVIA SPL fait l'objet d'une comptabilisation à la signature de l'acte de vente
- Les hypothèses de taux d'intérêt à court terme (pool de trésorerie) sont de 4 %, les billets à ordres sont de 4 %, les emprunts à moyen et long terme sont de 4 %.
- Les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable.
- Les avances et les retenues de garantie figurent dans les lignes de trésorerie.
- La valorisation des équipements publics (état joint en annexe) intègre les postes de charges :
 - o Etudes - Honoraires aux tiers (Moe, CT, CSPS, OPC)
 - o Rémunération de conduite opérationnelle
 - o Travaux

4 ETATS & ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

A.1. CESSIONS					
CESSIONS - REALISE AU 31/12/2022					
Réf. locaux	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	SP en m ²	Prix en K€
Total				0	0
CESSIONS STOCK - RESTE A REALISER AU 31/12/2022					
Réf. locaux	Acquéreur	Nature	Statut (date compromis/libre)	SP en m ²	Prix en K€
Etages Est	Systancia	Tertiaire : 1 plateau livré clef en main et un plateau prêt à aménager	VEFA envisagée fin 24	4 685	10 500
Etages Ouest	Lofts	Locaux livrés brut pour réalisation de logements	Vente envisagée en 25	4 538	711
Partie Centrale		Locaux livrés bruts avec part. circulation verticale	Vente au bilan en 27	9 708	2 049
RDC		Activités (cédés après exploitation)	Vente au bilan en 33	3 043	5 221
Total				21 974	18 481
Total Général				21 974	18 481

A.2. PLANS DE COMMERCIALISATION



- Etages Est : échanges en cours avec la société Systancia pour une VEFA
- Etages Ouest : échanges en cours pour une vente du volume brut viabilisé en vue d'un projet de lofts
- RDC Est et Ouest : exploitation puis revente à des investisseurs
- Partie centrale : programme à définir / le bilan d'opération prévoit la vente de ce volume quasi-brut

PARTICIPATIONS - REALISE AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date de la convention	Total Montant en K€
Participation d'équilibre	m2A - Concédant	01/03/2022	500
Total			500

PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date de la convention	Total Montant en K€
Participation d'équilibre	m2A - Concédant	01/03/2022	1 230
Participation aux équipements publics	Ville de Mulhouse	01/03/2022	1 220
Total			2450
TOTAL			2950

D.3. PLAN DES ACQUISITIONS



Bâtiment 62 à acquérir auprès de m2A

B. TRAVAUX				
(y compris études et conduite opérationnelle)				
VOLET ESPACES PUBLICS - REALISE AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	Avancement	Date réalisation	Valeur H.T. EN K€
	Equipements publics	0%		0
Total				0
VOLET ESPACES PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	%	Date prev	Valeur H.T. EN K€
	Equipements publics	100%	dém. fin 24/déb. 25	5 720
Total				5 720
Total volet Espaces publics				5 720
VOLET BATIMENT - REALISE AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	Avancement	Date prev	Valeur H.T. EN K€
	Travaux bâtiments	0%		
Total				0
VOLET BATIMENT - RESTE A REALISER AU 31/12/2022				
Réf.	Nature	%	Date prev.	Valeur H.T. EN K€
	Travaux bâtiments	100%	fin 2024	15 305
Total				15 305
Total volet Bâtiment				15 305

PLAN DES EQUIPEMENTS PUBLICS



- Réalisés
- En cours
- Programmés en 2023
- A réaliser

C. EMPRUNTS				
EMPRUNTS - REALISE AU 31/12/2022				
Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Total			0	0
EMPRUNTS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022				
Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Total			0	0
Total Général			0	0

5-COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (EN K€)

CR 056 DMC - Bât 62 et espaces publics											
Ligne	Intitulé	Bilan Initial	CRAC 2021	2022		2023		2024		Au delà	Nouveau
				Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul		
	Produits	27 723		500	500	2 715	3 215	3 774	6 989	20 735	27 724
1	CESSIONS	18 481						1 500	1 500	16 981	18 481
10	Cessions collectifs	711								711	711
11	Cessions individuelles										
12	Cessions activité	15 721						1 500	1 500	14 221	15 721
13	Cessions autres	2 049								2 049	2 049
2	SUBVENTIONS	4 000				2 215	2 215	954	3 169	831	4 000
20	Subventions	4 000				2 215	2 215	954	3 169	831	4 000
3	PARTICIPATIONS	2 950		500	500	500	1 000	1 320	2 320	630	2 950
30	Participation du Cédant	1 730		500	500	500	1 000	500	1 500	230	1 730
31	Participations autres	1 220						820	820	400	1 220
32	Participation à recevoir										
4	PRODUITS DE GESTION	2 292								2 293	2 293
40	Produits financiers court terme										
41	Produits financiers autres										
42	Locations autres	2 292								2 293	2 293
43	Produits autres										
	Charges	27 723		200	200	2 525	2 726	1 384	4 110	23 612	27 722
1	ETUDES	2 380		23	23	237	259	994	1 254	1 126	2 380
12	Etudes opérationnelles	2 380		23	23	237	259	994	1 254	1 126	2 380
13	Etudes révisions										
2	MAITRISE DES SOLS	2 044				2 048	2 048		2 048		2 048
20	Acquisitions/Indemnités rémunérables	1 956				1 960	1 960		1 960		1 960
21	Acquisitions/Indemnités non rémunérables										
22	Frais liés à l'acquisition	88				88	88		88		88
3	TRAVAUX	18 036				50	50	200	250	17 786	18 036
30	Mise en état des sols										
31	Ouvrage de viabilité	4 841								4 841	4 841
32	Ouvrage de viabilité autres	133								133	133
33	Ouvrage de bâtiments	12 671						150	150	12 521	12 671
34	Ouvrage de bâtiments autres										
35	Entretien des ouvrages	390				50	50	50	100	290	390
36	Travaux révisions										
4	HONORAIRES AUX TIERS	29						15	15	15	29
40	Honoraires sur cession										
41	Honoraires autres	29						15	15	15	29
5	REMUNERATION	2 772		175	175	170	345	160	505	2 268	2 772
50	Avances sur rémunération opérateur										
51	Rémunération forfaitaire	813		174	174	124	298	62	360	453	813
52	Rémunération de conduite opérationnelle	1 077		1	1	45	47	61	107	970	1 078
53	Rémunération de commercialisation	662						38	38	624	662
54	Rémunération financière										
55	Rémunération de liquidation	60								60	60
56	Rémunération d'exploitation	160								160	160
6	FRAIS FINANCIERS	1 970				14	14	9	23	1 942	1 965
60	Frais financiers sur court terme	1 734				14	14	9	23	1 706	1 729
61	Frais financiers sur emprunt										
62	Frais financiers divers	236								236	236
63	Frais Financiers / court terme - Exploi.										
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS	491		3	3	7	10	6	16	476	491
70	Frais de gestion locative										
71	Frais de gestion	287		1	1		1		1	287	287
72	Impôts et taxes	144								144	144
73	Frais d'information et de comm.	60		2	2	7	9	6	15	45	60
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0		300	300	190	490	2 390	2 879	-2 877	2
	MOBILISATIONS										
1	MOBILISATION										
10	Emprunts reçus										
11	Dépôts de garantie (exploitation)										
	AMORTISSEMENTS										
1	AMORTISSEMENTS										
10	Emprunts remboursés										
11	Dépôt de garantie remboursement										
	FINANCEMENT										
	TRESORERIE			1 105		490		2 879		2	2

Mulhouse Alsace Agglomération

ZAC DMC Bâtiment 62 et espaces publics SYNTHÈSE DU BILAN PREVISIONNEL AU 31.12.2022

en K€ HT	BILAN PREVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER	
	Initial	Actualisé au 31.12.2022	AU 31.12.2022	Dont en 2022	2023 à 2034	Dont en 2023
CHARGES						
Acquisitions foncières	2 044	2 048	0	0	2 048	2 048
Travaux et études	20 416	20 416	23	23	20 393	287
Rémunérations	2 772	2 772	175	175	2 598	170
Frais financiers	1 970	1 965	0	0	1 965	14
Autres frais	520	520	3	3	518	7
TOTAL CHARGES	27 723	27 722	200	200	27 522	2 525
PRODUITS						
Cessions	18 481	18 481	0	0	18 481	0
Subventions	4 000	4 000	0	0	4 000	2 215
Participation m2A	1 730	1 730	500	500	1 230	500
Participation Ville	1 220	1 220	0	0	1 220	0
Diverses recettes	2 292	2 293	0	0	2 293	0
TOTAL PRODUITS	27 723	27 724	500	500	27 224	2 715
RESULTAT	0	2	300	300	-298	190

M. le Président : Reconversion du bâtiment 62 et aménagement d'espaces publics. Là aussi, un compte rendu.

M. BELLONI : Toujours un CRACL concernant la reconversion du bâtiment 62 et l'aménagement des axes structurants du site DMC.

Il s'agit du premier CRACL. Cette première année a été essentiellement consacrée au lancement de plusieurs études dites de diagnostics et à la consultation pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le choix a été fait en partenariat avec la Ville de Mulhouse. Ce choix a été fait en avril dernier et aujourd'hui, on est dans cette phase de diagnostic qui permettra d'avoir les premiers résultats de ces études plus opérationnelles début 2024.

Autrement, en termes de finances et autres, il ne s'est rien passé, si ce n'est ces études, la désignation et les travaux de la maîtrise d'œuvre.

Juste à noter que CITIVIA SPL s'est porté acquéreur du bâtiment 62 en novembre dernier.

M. le Président : Il est proposé d'approuver ce compte rendu relatif à la reconversion du bâtiment 62.

Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 73 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

76° ZAC SITE GARE TGV MULHOUSE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CITIVIA SPL POUR L'EXERCICE 2022 ET AVENANT n°6 (5301/8.4/2217C)

CITIVIA SPL a établi son compte-rendu d'activités pour l'exercice 2022 relatif à sa mission d'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du site de la gare TGV de Mulhouse, dont elle est concessionnaire jusqu'à fin 2030. Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont soumis à l'examen du Conseil d'Agglomération.

1) Compte-rendu d'activités 2022

L'année 2022 a été essentiellement marquée par :

- l'achèvement des travaux afférents au dévoilement du canal et au réaménagement complet du square du Général de Gaulle (périmètre 2) et son ouverture au public en novembre 2022, ce qui porte le taux de réalisation du programme d'équipement à près de 75% ;
- des avancées significatives en matière de commercialisation avec d'une part la cession des lots pour les opérations BUBENDORFF et CARMIN pour un montant global de 1781 K€ représentant près de 9600 m² de surface de plancher et d'autre part la signature d'une promesse de vente avec PERSPECTIVES (lot 12) pour un immeuble de bureaux de près de 3000 m²

et ELITHIS (lot 11) pour un immeuble de près de 4500 m² et de 64 logements avec des RDC actifs.

Elle a aussi notamment vu :

- le démarrage du chantier porté par la SAS BHG (BUDENDORFF) pour un ensemble immobilier de près de 5200 m² de surface de plancher ;
- la conduite des études projet et dossier de consultation des entreprises du secteur 3 (secteur de l'agence de la Région Grand Est) ;
- la reprise complète des études d'avant-projet relatives au secteur 4 (secteur à l'ouest du pont d'Altkirch) ;
- la réalisation d'études géotechniques et environnementales sur ce même secteur (lot 11 et 12) préalable au traitement des pollutions identifiées ;
- plusieurs versements effectués au titre des subventions obtenues auprès de l'Etat et de la Région pour l'opération dévoilement du canal et au titre de la participation aux équipements publics de la Ville.

La forte activité 2022 s'est poursuivie en 2023 d'une part avec la poursuite du chantier porté par la SAS BHG, la cession puis le lancement du chantier ELITHIS et d'autre part avec le démarrage des travaux sur les secteurs ouest de la gare, en matière d'équipements publics (travaux de voirie, de parvis et de street-park). Le lancement du dernier projet immobilier du secteur Est, porté par la SCICV LE CARMIN, devrait également intervenir d'ici la fin d'année. Par ailleurs, des études opérationnelles ont été conduites.

Des pontons, nouvel équipement primaire de la Ville complètent le programme d'équipements publics pour pouvoir poursuivre l'opération dévoilement du canal / réaménagement du square et relier via des pontons et ledit square, le port de plaisance et le musée d'impression. Cet ajout fait notamment suite à la confirmation du concours financier de l'Etat à travers le projet partenarial d'aménagement (PPA). Cet équipement est pris en charge à 100% par la Ville et est neutre pour le bilan de la ZAC. A cet effet, une délibération du Conseil Municipal de la ville de Mulhouse a été prise le 30 septembre dernier pour acter cette prise en charge mais aussi pour actualiser sa participation aux équipements publics compte-tenu de l'achèvement ou l'avancée opérationnelle de plusieurs opérations (passerelle, square, secteur 3). La participation totale de la Ville passe ainsi de près de 5 M€ HT à plus de 6,3 M€ HT et est intégrée au bilan présenté.

Avec les deux ventes réalisées en 2022 et celle survenue en 2023, plus de 71% de la surface de plancher a aujourd'hui été cédée. Une autre vente est prévue au bilan avec PERSPECTIVES mais le permis de construire délivré est frappé par un recours contentieux qui retarde la concrétisation de ce projet.

Le lancement du développement du secteur ouest, dont le stationnement est fortement lié au parking dit P3 qui sera réalisé dans le cadre d'un contrat de DSP (délégation de service public) conformément à la délibération prise le 30 janvier dernier, nécessite de programmer à court terme cet ouvrage pour maintenir le rythme de commercialisation.

En termes financiers, le compte de résultat de l'opération tel qu'il est établi par CITIVIA SPL au 31 décembre 2022, sur la base de ventes de charges foncières de près de 52 800m², présente un déficit d'opération nécessitant d'augmenter la participation d'équilibre de Mulhouse Alsace Agglomération de 525K€, la portant

ainsi à 8,25M€. Avec cette participation complémentaire qui vous est présentée aujourd'hui, le bilan est équilibré à 29,9M€. Il est toutefois conditionné à des subventions (notamment AERM) dont les montants restent à ce jour consolider.

2) Avenant n°6 au traité de concession

Un avenant à la concession d'aménagement est nécessaire pour actualiser la participation d'équilibre de m2A et son échéancier de versement.

L'avenant n°6 qu'il vous est proposé d'approuver prévoit ainsi :

- l'augmentation de la participation d'équilibre de m2A de 525K€ supplémentaires pour permettre notamment de couvrir les frais liés au rythme de commercialisation, à l'actualisation des coûts, à l'avancée des études opérationnelles dont l'identification d'une pollution sur le secteur ouest plus conséquente qu'initialement estimée,
- les modalités de versement suivantes :

2024	2025
300K€ HT	225K€ HT

L'article 2.1 « Modalité de participation financière du concédant », modifié par l'avenant n°2 de 2011, est modifié en conséquence comme explicité dans l'avenant ci-annexé qui vous est aujourd'hui soumis pour approbation, conformément à l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme. Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le nouveau bilan ainsi réajusté est désormais à l'équilibre à 29,9M€ de produits du fait de la réévaluation des prix de vente du secteur ouest restant à commercialiser (215€ le m²), de l'inscription de nouvelles subventions dont les montants restent pour certains à consolider, ainsi que de l'augmentation de la participation d'équilibre de m2A. Celle-ci s'élève désormais à 7,9M€.

Les crédits nécessaires au versement de la participation seront proposés en PPI sur l'autorisation de programme aménagement et infrastructures stratégiques selon l'échéancier exposé ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du compte-rendu d'activités 2022 de CITIVIA SPL relatif à la ZAC du site de la gare TGV de Mulhouse ;
- approuve le projet d'avenant n°6 au traité de concession ;
- approuve l'augmentation de la participation d'équilibre et ses modalités de versement.

PJ :

- Annexe 1 : Compte-rendu annuels à la collectivité 2022
- Annexe 2 : Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2022
- Annexe 3 : Projet d'avenant n°6

ZAC DU SITE DE LA GARE TGV A MULHOUSE

**COMPTE - RENDU A LA COLLECTIVITÉ
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

2022

SOMMAIRE

1.CONTEXTE.....	3
A. DONNÉES SYNTHÉTIQUES DE L'OPÉRATION	3
B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS.....	4
C. SITUATION ADMINISTRATIVE	4
2.AVANCEMENT & PROGRAMMATION	5
A. CESSIONS	5
B. SUBVENTIONS	6
C. PARTICIPATIONS	7
D. MAÎTRISE FONCIÈRE	9
E. ÉTUDES	10
F. TRAVAUX	11
G. FINANCEMENT.....	12
3.ANALYSE ET PERSPECTIVES	12
4.ÉTATS ET ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES.....	13
5.COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION	24

1. CONTEXTE

A. DONNÉES SYNTHÉTIQUES DE L'OPÉRATION

1. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

Signature de la concession /convention	1 septembre 2008	
Echéance	30 juin 2023	prorogée jusqu'au 31 décembre 2030
Avenant n° 1	8 octobre 2009	
Avenant n° 2	2 novembre 2011	
Avenant n° 3	26 janvier 2016	
Avenant n° 4	23 décembre 2019	
Avenant n° 5	8 mars 2021	
Avenant n° 6	A validation CRACL	

PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES

Création de la ZAC	20 décembre 2007
Arrêté de DUP	sans objet
Dossier de réalisation	30 septembre 2011
Autre procédure	sans objet

PRESTATAIRES PRINCIPAUX

Urbaniste/Architecte conseil (jusqu'en 2017)	SEURA (jusqu'en 2017) & Atelier RUELLE
Maître d'œuvre technique	Gallois&Curie - OTE, ARCADIS et EGIS
Notaire	Me TRESCH
Géomètre	AGE
Autres : conseil environnemental	SOBERCO

PROGRAMME

	prévision	nouvelle	réalisé	à réaliser
Surfaces totales à aménager	38 000 m ²	77 000 m ²	18 654 m ²	58 346 m ²
Surfaces foncières totales cessibles	30 000 m ²	12 436 m ²	8 854 m ²	3 582m ²
Surface de plancher totale cessible		52 772 m ²	33 214 m ²	23 786m ²
Surface de plancher bureaux, services et logts	40 000 m ²	48 465 m ²	28 907 m ²	19 558 m ²
Surface de plancher artisanales et industrielles				
Surface de plancher commerce, hôtellerie		4 307 m ²	4 307 m ²	m ²
Equipements voirie, espaces verts	0,8ha	49 000 m ²	8 300 m ²	40 700 m ²
Equipement superstructure		Parking-silo	P1: 440places	P3:650places

DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€

	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement
Cessions/Locations		10 536	6 470	4 068	61%
- cessions bureaux et services	8 400	8 838	5 670	3 168	64%
- artisanat et industrie	néant				
- commerces et hôtellerie	0	800	800	-	100%
- habitat		898		900	0%
Investissements		26 387	19 388	6 999	73%
- études	550	4 234	3 756	478	89%
- acquisitions	2 040	1 495	1 209	286	81%
- travaux	6 630	20 658	14 423	6 235	70%
		* honoraires aux tiers compris			
Bilan collectivité					
Participation m2A et Ville	2 108	14 609	11 946	2 663	82%
Valeur des équipements publics	3 273	23 323	17 431	5 892	75%

2. CHIFFRES CLES

EFFETS LEVIER

	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)
Nombre de logements à terme dont logts	0	64
Dont logements sociaux	0	0
Nombre d'emplois générés par l'opération	1 616	1 023
Investissements générés	44 470 300	25 425 400
Principales implantations ou investissements	WARTSILA, MACIF, ACCOR, Banque Pop.	

CHIFFRES CLEFS

Périmètre de la concession	240 000
Périmètre de ZAC	240 000
Objectif OPAH	
Objectif ORI	
Patrimoine immobilier	
Nombre d'entreprises	> 10 (dont: EIFFAGE, CITIVIA, BHG, ALTEN, BEEngineering, Valençay)

Un 6^{ème} avenant est proposé pour approuver une participation d'équilibre complémentaire de m2A compte-tenu notamment de l'évolution à la hausse du poste travaux compensé par des subventions escomptées et une hausse des recettes de cession

B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

Justification de l'opération - Objectifs généraux : L'opération d'aménagement « ZAC du site de la Gare TGV de Mulhouse », fruit de plusieurs années de réflexion et de concertation, menées depuis 2001 sous l'égide de la Communauté d'agglomération et associant la Ville de Mulhouse, la SNCF, la Région Grand-Est (ex-Alsace), la CEA (ex-Département du Haut-Rhin), la CCI *Alsace Euro-Métropole*, la Société Industrielle de Mulhouse et d'autres partenaires intéressés par le devenir du site, vise trois objectifs principaux :

- 1 - **Créer une offre d'accueil à dominante tertiaire** ;
- 2 - **Constituer un levier d'affirmation d'un véritable quartier d'affaires autour de la gare** ;
- 3 - **Réaliser un espace-vitrine de Mulhouse et de son agglomération.**

Début de l'opération : 2008 (contrat de concession exécutoire à compter du 1^{er} septembre 2008)

Etaples clés les plus récentes :

- Remise des études relatives au secteur Ouest (n° 4) réalisées par l'Atelier Ruelle dans le cadre de *l'approfondissement du projet urbain sur le cœur d'agglomération*, présentées & validées lors des COPIL respectifs des 14 janvier 2020 & 2021 ainsi que commercialisation de deux lots concomitants ;
- Réception des marchés, portant sur la *déconstruction de la dalle au-dessus du canal Rhin-Rhône* face à la gare TGV et *réaménagement du square De Gaulle* ;
- Attributions et notifications des marchés secteurs 3 en 2023 : Street Park et embellissement de l'avenue du Général Leclerc,
- Validation technique de l'AVP secteur 4 (OUEST) de la ZAC en 2023 et, en retour pour lesdits secteurs, avis conjoints des collectivités Ville de Mulhouse & m2A.

C. SITUATION ADMINISTRATIVE

Procédure d'urbanisme : ZAC concédée.

Conclue entre m2A et CITIVIA (ex-SERM) le 26 août 2008, la concession d'aménagement a fait l'objet d'un cinquième avenant (en date du 08/03/2021) qui proroge la durée de la concession au 31 décembre 2030.

Dossier de création/réalisation :

La « ZAC du site de la Gare TGV de Mulhouse » a été créée par délibération du Conseil d'agglomération du 20 décembre 2007.

Le dossier de réalisation, approuvé parallèlement, a cependant été modifié par délibération du Conseil d'agglomération en date du 30 septembre 2011, puis à nouveau en 2016 pour intégrer le socle du plot 6, en estacade de la voie Sud et support de la construction du siège de la Banque Populaire.

De façon concomitante à la prorogation de la concession au 31 décembre 2030, le programme des équipements publics dudit dossier en a été amendé par la prise en compte du projet de *déconstruction de la dalle au-dessus du canal Rhin-Rhône* face à la gare TGV et *réaménagement du square De Gaulle*, de *l'embellissement de l'avenue du Général Leclerc*, *l'équipement d'un street Park*, ainsi que les modalités de financement des aménagements.

2. AVANCEMENT & PROGRAMMATION

A. CESSIONS

1. Cessions réalisées en 2022

- ❖ La société développant le projet CARMIN dont le PC a été délivré sur une base de 4.429 m2 SDP (4.450 m2 SDP maximum au titre du CCCT particulier). La vente SCCV le CARMIN a été signée le 18 novembre 2022. Le chantier devrait démarrer au second semestre 2023. L'investisseur a des options qui occuperaient près de 50% de l'immeuble.
- ❖ La vente à la société Bubendorff - des lots 2A dont le PC a été délivré sur une base de 5154 m2 SDP (5200 m2 SDP maximum au titre du CCCT particulier) et 1B dédié aux stationnements électriques de la société - s'est concrétisée le 8 mars 2022. La livraison de l'immeuble est prévue pour le premier trimestre 2024. Pour rappel, il s'agira d'une société administrative, commerciale et de recherche développement de la Société Bubendorff.

2. Cessions prévues en 2023

- ❖ Lot 11 avec le groupe ELITHIS, pour un projet de tour d'habitat 64 logements et activités deux RDC commerciaux, à moins de 50 mètres de hauteur pour le dernier plancher accessible ; le PC 068224 21 S0141 a été accordé en date du 6/5/2022 pour une surface de 4.498 m2 SDP. L'acte de vente à la SCCV TEMUL s'est signé le 8 février 2023 et le chantier a démarré dans la foulée avec un objectif de livraison fin 2024.
- ❖ Le lot 12 avec PERSPECTIVES, la promesse de vente a été régularisée le 19 juillet 2023. Le PC N° 68 224 22 S0059 a été délivré le 07 février 2023 pour une surface de 2922 m² (2950 m² SDP maximum au titre du CCCT particulier). Des premiers prospects sont identifiés pour occuper l'immeuble. Un point de vigilance est à noter : un recours contentieux contre le PC a été formé le 24 juillet 2023.

Pour rappel, sur ce secteur OUEST de la ZAC, il y a sept plots cessibles (n° 10, 11, 12, 13A&B, et 15 A&B), un entre-deux (reliant lesdits lots 13A&B et 15 A&B) formé par un passage couvert mais ouvert pour une initiative, publique ou privée, de type *marché* ou *aula*, valorisé en tant que foncier cessible ainsi qu'un édicule en tête du dispositif urbain à l'articulation du rond-point déplacé dans le cadre des travaux d'aménagement VRD de la ZAC.

Les surfaces SDP encore cessibles, résultant du plan-masse approuvé et des recommandations architecturales de l'urbaniste-conseil, sont calculées sur le fondement d'un ratio SDP / SURFACES BRUTES de 0,80 pour les constructions de bureau et 0,75 pour l'habitat, avant la prise en compte en octobre 2021 de ces nouvelles recommandations traduisant une préoccupation renforcée de qualité architecturale, ledit ratio était usuellement & globalement fixé à 0,90.

La conséquence en est corrélativement une baisse théorique des produits de charge foncière prévisionnels.

3. Moyens de commercialisation

- ❖ Divers moyens de commercialisation et communication sont mis en œuvre :
 - Agents immobiliers spécialisés locaux ;
 - Site internet ;
 - Plaquette commerciale en lien avec le service communication m2A ;
 - Travail partenarial avec l'écosystème économique service développement économique m2A, Adira, CCI, le Technopole ;
 - Salons professionnels.

- ❖ Au regard des enjeux de l'opération pour le territoire de l'agglomération, une part importante des moyens est attribuée sur ce dernier vecteur de commercialisation, avec, annuellement :
 - Une participation au SIMI à Paris, en tant que visiteur le 6 et décembre 2022 ;
 - Le Salon des Maires, des Présidents d'intercommunalité, des élus locaux et des décideurs publics du Haut-Rhin, qui s'est tenu le 22 septembre 2022 au Parc des expositions de Mulhouse.

B. SUBVENTIONS

1. Total Subventions versées à fin 2022

Pour le dévoiement du canal / réaménagement du square + les études urbaines, 2 subventions ont été obtenues pour un montant total de 2 624K€ dont 709 K€ ont été versés en 2022.

- Sur le fondement des études d'urbanisme produites et des travaux réalisés, les subventions « PPA » pour un total de près de : 1 755 k€.
Espaces publics : parvis et dorsale piétonne : 935K€
Etude urbanistique et Aménagement du square : 820K€
- Sur le fondement des travaux réalisés, les subventions « REGION » pour un total de près de 869 k€.
Espace abri vélo : 269K€
Espaces urbains structurants : 600K€

2. Subventions projetées pour l'année 2023

- ❖ Les montants à concurrence des 100 % et 100 % pour les subventions au titre :
 - Du PPA pour un montant de 200 K€ pour les travaux et 5K€ pour les études
- Soit un total de de 605K€.

3. Subventions restant à verser

- ❖ Subvention au titre du PPA pour les « pontons » d'un montant de 600K€.
- ❖ Au titre du PPA pour le dévoiement du canal et le réaménagement du SQUARE pour un montant de 400 000€
- ❖ L'aide régionale au titre de son programme « soutien au développement du tourisme fluvial et fluvestre », avec une subvention escomptée de 250 K€.
- ❖ Par ailleurs, il était prévu, au titre du programme DIRIGE de la Région, la subvention pour les travaux de mise en accessibilité de la passerelle, mais qui n'a pas été poussée à son terme.
- ❖ La demande de subvention, auprès de l'Agence nationale des sports (ANS), au titre du montage concerté d'un Street Park municipal est non retenue par l'ANS.
- ❖ Compte-tenu de la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales et de la déconnexion du réseau de surfaces aujourd'hui connectées, deux dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) ont été déposés :

Pour le secteur 3, à l'achèvement des études PRO-DCE, et à la remise du PRO/DCE pour le secteur 4 de la ZAC.

Montant total des subventions restant à verser : 1 400 K€

Il convient de préciser, en conclusion, que toutes les subventions visées sont inscrites au bilan y compris pour les pontons.

C. PARTICIPATIONS

1. Participations approuvées

Elles sont de deux ordres :

1. Participation d'équilibre, non taxable, finançant le déficit prévisionnel d'opération : justifiée par la nécessité de réaliser des travaux de libération / reconstitution d'installations & d'équipements ferroviaires ainsi que par l'intérêt économique de l'opération d'aménagement (7,4 M€). Initialement affectés en tant que participation aux équipements mais non consommés du fait de l'apport d'une subvention régionale, 269 k€ ont été reversés dans cette enveloppe.
2. Participation aux équipements, taxable, finançant la partie des équipements et aménagements dépassant le seul intérêt de la ZAC.

Pour m2A, il s'agit d'équipements liés à la desserte de la gare : dépose-rapide, stationnements de cars, accès PMR & abri-vélos (341 k€), aménagement.

A la participation assurée par m2A, s'ajoute aussi celle, taxable également, de la Ville de Mulhouse, qui porte sur des espaces de la ZAC dont la fonction et l'intérêt urbain ne se limitent pas à la seule dimension et à l'objet de l'opération d'aménagement : aménagements liés aux ouvrages du canal Rhin-Rhône comprenant la déconstruction de la dalle à l'origine investie d'un PK fermé au public en 2016 (face à la gare TGV).

Une participation supplémentaire 1 754 k€ a été attribuée et approuvée par la Ville de Mulhouse, en date du 17 octobre et du 11 février 2021, portant le montant total à 4.979 k€.

La participation Ville de Mulhouse est révisée à la hausse au regard notamment des évolutions financières ou techniques détaillées ci-dessous :

❖ Secteur 2 :

- Dévoilement du canal et réaménagement complet du square de Gaulle :
L'actualisation du coût et de l'achèvement des travaux ainsi que la révision des prix résultant de l'inflation, déduction faite des subventions Etat PPA et Région.
- L'ajout de nouveaux éléments de programme :
La création de pontons/encorbellements le long du canal, permettant de connecter le port de plaisance et le musée d'impression sur étoffes.

❖ Secteur 3 :

- L'intégration d'un nouvel équipement, le street Park, en lieu et place d'une partie du parvis (prise en charge 100% Ville contre un parvis pris en charge 50% par la Ville et 50% par

l'opération), l'actualisation des montants suite à la notification des marchés portant sur l'ensemble du secteur 3 hors passerelle), déduction faite de 50% de la subvention AERM estimée.

- Passerelle : actualisation du montant des travaux à la suite de l'établissement du DGD et suppression de la subvention Région initialement intégrée

La participation additionnelle de la Ville de MULHOUSE par rapport à 2021 est de 1 365 000 €HT, portant le montant total à 6 344 000 HT.

Cette demande de participation et de programme d'équipement est approuvée et délibérée en date du 28 septembre 2023

2. Participations reçues à fin 2022 :

- ❖ Participation de la Ville de Mulhouse : 4 475 K€ HT
- ❖ Participation m2A : 7 471 K€ HT

3. Participation à appeler en 2023 :

- ❖ Participation de la Ville de Mulhouse : 712 000 HT,
- ❖ Participation m2A : 269 000 HT.

4. Participation d'équilibre complémentaire à approuver

Au vu du bilan prévisionnel, une participation supplémentaire de m2A de 525K€ est nécessaire, sur la base d'un montant de subvention de l'AERM de 475K€ (75K€ correspondant à 50% de la subvention escomptée pour le secteur 3 et 400K€ correspondant à 100% de la subvention escomptée pour le secteur 4).

En cas de subvention moindre, la participation d'équilibre sera réévaluée à la hausse.

Les éléments conduisant à ce nouveau besoin sont liés à l'actualisation de l'enveloppe travaux principalement du secteur 4 (+653K€ d'aménagement et +305K€ de traitement des terres impactées) et à la marge du secteur 1 (+50K€).

Ces hausses sont compensées d'une part par les subventions susvisées et d'autre part par une augmentation des recettes de cessions sur le secteur 4 (+187K€).

Ci-dessous, le tableau des évolutions tous postes confondus:

Données CRAC 2022 (en K€)	CRAC 2021	CRAC 2022	Variat	Situation au 31/12/22	Taux Avancement
Produits	26 693	29 939	3 246	21 204	71%
Cessions	10 349	10 536	187	6 469	61%
Valorisation patrimoniale			0	0	
Subvent ^t	3 229	4 629	1 400	2 624	57%
Participat ^t	12 950	14 609	1 659	11 946	82%
Loyers	165	165	0	165	100%
Autres produits	0	0	0	0	0%
Charges	26 692	29 970	3 278	21 673	72%
Etudes + Honoraires	3 913	4 234	321	3 756	89%
Maitrise des sols	1 496	1 495	-1	1 209	81%
Travaux	16 678	19 407	2 729	13 172	68%
Travaux ferré non rémunérables	1 251	1 251	0	1 251	100%
Rémunérat ^t forfaitaire	314	314	0	314	100%
Rémunérat ^t conduite opérationnelle	1 048	1 235	187	821	66%
Rémunérat ^t commerciale	465	474	9	279	59%
Rémunérat ^t financière	0	0	0	0	0%
Rémunérat ^t liquidat ^t	30	30	0	0	0%
Frais financiers	725	757	32	267	35%
Frais de gestion et divers	445	444	-1	417	94%
Impôts fonciers	328	329	1	187	57%
Résultat	1	-31	-32	-468	

Commentaires :

Cessions (+ 187 K€) :

Augmentation des charges foncières restants à commercialiser à 215 €HT/m²SDP

Subventions (+ 1 400 K€) et participations (+ 1 659K€):

Subvention agence de l'eau (Secteur 3 et 4) : + 550 K€
Subvention REGION pour les pontons + 250 K€
Subvention ETAT pour les pontons + 600 K€
Participation équipement ville de Mulhouse : +1365 K€ (dont 231K€ déjà présent au CRAC 2021
Participation d'équilibre M2A à définir : 525K€

Etudes (+ 321 K€) :

Révision de l'enveloppe notamment des études géochimiques du sol et missions CSPS (+27 K€), Moe SDE (+10 K€) reconstitution d'une enveloppe géométrique (+ 29K€).
Honoraire Moe/Ponton/eclairage Public (+94K€)
Révision honoraires : + 11,7K€
Report des marchés d'honoraire (Galois curie + missions annexes) +149 K€

Travaux (+ 2 729 K€):

- Révision des marchés de travaux du Square de Gaulle : + 196 K€HT
- Avenant Square de Gaulle : + 56 K€
- Pro/DCE secteur 4 : + 289 K€HT
- Equipements Pontons/Eclairage public : 1 106K€
- Provisions pour révision et aléas secteur 3 / 4 : 194 +100 = + 294 K€
- Actualisation travaux secteur 1b : 45K€
- Service des Eaux Secteur 4 : 268 K€
- HTA ENEDIS secteur 4 +1 : 96 K€HT + 74 K€
- Terre impactée secteur 4 (lot 11/12) et secteur 1 : + 305 K€

Rémunération (+ 187 K€) :

- Application de la concession et des taux de rémunération

Frais financier (+ 60K€)

- ❖ A noter, que certains équipements comme le dévoilement du canal / réaménagement du square / pontons sont 100% Ville de Mulhouse, et par voie de conséquence sont neutres pour le bilan.
- ❖ En cas de non-obtention des subventions AERM, soit 50% du secteur 3 et 100% du secteur 4, une participation de **475K€** serait à demander pour couvrir le surcoût.

D. MAÎTRISE FONCIÈRE

Pour ce qui concerne le secteur Ouest [4] - au sud du pont d'Altkirch, les évolutions du plan-guide, avec principalement le maintien du giratoire Est de la voie Sud au lieu de l' « hippodrome » projeté initialement par SEURA et la préservation d'une partie des arbres existants en contiguïté du canal côté Ouest ainsi que des jeunes plantations liées à l'actuel rond-point, ont amené, dès l'exercice du CRAC 2018, à une minoration globale des emprises foncières à acquérir dans le cadre de l'aménagement.

A cette moins-value, se greffera en sus une réduction des acquisitions par l'aménageur auprès de la Ville à la seule assiette des lots cédés du fait d'une évolution des pratiques.

A la différence de ce qui a été fait jusqu'à présent et sur décision des collectivités, concédante pour l'une et venderesse pour l'autre, l'aménageur ne se portera plus acquéreur de la totalité du tènement foncier à aménager, toutes affectations confondues (emprises cessibles, assiette d'équipements publics, voirie, espaces verts, etc), mais des seules emprises revendues à des tiers (promoteurs).

Au regard des choix des collectivités et des 2 jalons-ci, CITIVIA a donc acquis dans un premier temps les seules parcelles constitutives des lots 11 et 12, à savoir les parcelles KT 95 et 96 (formant le lot 11) et KT 91 (formant le lot 12). Le PVA 10544 en a été certifié le 14/04/2022.

Le projet de création d'un parking-silo (secteur Ouest [4] - au sud du pont d'Altkirch), qui serait réalisé sous l'égide de la Collectivité, avait conduit à écarter, au surplus, de l'ensemble des emprises cessibles, tout le tènement formé par ce futur parking-silo, dit P3, ainsi que les fronts du canal. Ces tènements ne font donc, non plus, l'objet d'une acquisition dans le cadre des aménagements de ZAC.

1. Acquisitions réalisées en 2022

Secteur Ouest [n° 4] : cession du lot 11 et 12, aux conditions de découpage sus-décrites.

Le poste « foncier » du BILAN de la ZAC se trouve ainsi minoré de 617 K€ du fait de la réduction des emprises à acquérir de près de 0,8 hectare.

2. Acquisitions restant à réaliser

Des terrains appartenant aux deux Collectivités (m2A et Ville de Mulhouse) sont à acquérir à cette échéance :

- Secteur 1 : L'acquisition de la parcelle MZ292, auprès de m2A, a été successivement reportée ; au regard du développement du projet sur le plot 2A et ses besoins connexes (1B), une échéance de transaction est reportée.

E. ÉTUDES

1. Etudes réalisées en 2022

❖ Secteur 4 :

Etudes sur le secteur Ouest de la ZAC par le nouvel urbaniste-conseil, l'Atelier RUELLE, dans le cadre d'un marché contracté avec CITIVIA le 20 décembre 2019 et subséquent de celui plus général établi avec la Ville de Mulhouse et m2A pour l'approfondissement du projet urbain sur le cœur d'agglomération (extension du centre-ville), présentées et validées lors des COPIL respectifs des 14 janvier 2020 & 21 : faisabilités pour l'**adaptation du PLU** (approuvé en décembre 2021) recalibré au mieux des intentions de programme et l'ensemble du plan-guide mis à jour et les fiches de lots 10 à 16 a été acté et diffusé en septembre 2021,

- Stéphane CURIE - paysagiste mandataire / OTE : **reprise complète de l'AVP-VRD** relatif aux secteurs OUEST [n° 4], et diffusion aux Collectivités en décembre 2022,

- **Etudes géotechniques et environnementales** supplémentaires et opérationnelles, préalables à une dépollution induite par la confirmation de la réalisation d'un sous-sol pour les projets ELITHIS et perspectives,

- En accompagnement du parfait achèvement et levée des réserves, pour les travaux relatifs à la **déconstruction de la dalle sur canal et réaménagement du square De Gaulle**,

- **Contre-expertise** du rapport de sondages FONDASOL sur les lots 2A&1B, par TAUW, avec des investigations complémentaires (exploitation de 3 piézaires) et analyse quantitative des risques sanitaires ;

2. Etudes restant à réaliser

Les études à mener seront de différents ordres :

❖ Secteur 4 :

- Stéphane CURIE - paysagiste mandataire / OTE : validation AVP/Présentation du **PRO-DCE-VRD**, en octobre 2023, en vue du lancement des travaux, des réseaux « concessionnaires » et de dévoiement de la voie Sud : l'objectif est de créer les conditions d'accompagnement et de sauvegarde des avoisinants des zones de travaux des premiers lots 11 et 12 :

ELITHIS : Début de la construction 2023, avec une livraison reportée au premier trimestre 2025.

PERSPECTIVE : Permis avec un droit de recours, prévoit un début de travaux en janvier 2025.

Dossier de subvention AERM, avec des incidences techniques et financières sur l'aménagement du secteur.

L'aménagement urbain sur le secteur 4 ne permet pas aux preneurs de prendre en charge la totalité des eaux de pluies des lots prévus à la cession, idem pour le parking silo.
Ces nouvelles données feront l'objet d'une mise à jour du CCCT.

Etudes géotechniques et environnementales supplémentaires et opérationnelles, préalables à l'acquisition des parcelles constitutives des lots 11 et 12 de la ZAC, suivies d'une dépollution induite par la confirmation de la réalisation d'un sous-sol pour le projet ELITHIS, menée par GRSvaltec.
La prise en charge des coûts de dépollution du lot 12 sera réalisée lors de leur terrassement.
La prise en charge de la dépollution du lot 11 sera également réalisée lors de leur terrassement.

Les prélèvements et sondage de sols, réalisés par GRSvaltec présentent des terres impactées/polluées sur des zones plus étendues que les lots 11 et 12.

Etudes géotechniques complémentaires sur les structures de voirie projetées.

❖ **Secteur 3 : Street Park, embellissement de l'avenue du Général Leclerc.**

Stéphane CURIE - paysagiste mandataire / OTE : sur le fondement d'un engagement pris par la Ville de Mulhouse de financer les nouveaux équipements « Street Park », lancement de la phase DCE, suivi de l'ACT, au droit de l'Antenne régionale du Sud-Alsace [n°3], création d'un Street Park, et l'embellissement de l'avenue du Général Leclerc.
L'objectif étant de livrer cet équipement et l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc en février 2024.
Etude et remise du dossier de subvention AERM.

❖ **Secteur 2 : Ponton et éclairage public**

A la validation du PPA, reprise des études en phase AVP

Le poste « études » du BILAN de la ZAC se trouve ainsi majoré, du fait de la reprise partielle des études VRD antérieurement menées, de même l'augmentation de l'assiette « travaux ».

F. TRAVAUX

1. Travaux réalisés en 2022

Fin de travaux et réception de la déconstruction de la dalle sur canal et réaménagement du square De Gaulle (périmètre 2 de la ZAC) :

2. Travaux à restant à réaliser

SECTEUR 1 Phase 2 :

- ❖ Travaux de raccordement ENEDIS en 2 point d'adductions :
 - 1 : Depuis le poste TG,
 - 2 : Depuis le réseau HTA le long du canal, avec la pose d'un Poste Transformateur. Les réseaux HTA, pose du transformateur, et les réseaux BT seront réalisés avant décembre 2023.
- ❖ L'extraction des terres impactées, sous le projet Carmin, faisant suite à leur sondage de sol (non repérées lors des sondages initiaux).

- ❖ L'Aménagement du secteur 1 phase 2 reste en phase AVP (Validé en mars 2018, sous réserves des remarques émises par les collectivités dans son avis).
Montant des travaux révisé de 257K€HT à 280 K€HT (Valeur septembre 2023).

SECTEUR 2 :

- ❖ Suivi du parfait achèvement, levée des réserves, signalisation des places CITIZ.

SECTEUR 3 :

- ❖ Début des travaux du Street Park et de l'avenue du Général de Gaulle, avec une fin de travaux et mise en service du Street Park fin février 2024.



SECTEUR 4 :

- ❖ Extraction des terres impactées pour le projet ELITHIS.

Le poste « travaux » du BILAN de la ZAC se trouve notablement majoré, du fait des changements sensibles par secteur.

G. FINANCEMENT

1. Emprunts en cours

Les emprunts souscrits sont remboursés.

2. Emprunts à souscrire

Il n'y a pas d'autre emprunt prévu.

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

- ❖ Les travaux de mise au jour du canal Rhin-Rhône au droit de la gare TGV sont terminés, réserves levées.
- ❖ La remise d'ouvrage technique permettra de transférer la gestion à la collectivité fin d'année 2023.
- ❖ Le visa du PPA permettra de donner une réalité à la reprise des études et aux intentions de réaliser les liaisons piétonnes « PONTONS » du glacis du square avec le port de plaisance à l'ouest et le MISE à l'est.
Cette décision de les réaliser nécessitera toutefois de reprendre les études en phase AVP.
- ❖ Pour les cessions, deux prospects, après ceux sur les lots 1A et 2A (secteur 1), se sont concrétisés sur les lots 11 et 12 et s'inscrivent ainsi dans la poursuite de la dynamique commerciale actuelle.

Sur la base du schéma d'urbanisation approuvé début 2021, du ratio *Surfaces de Plancher [SDP] / Surfaces brutes [SB]* tant pour les surfaces d'ACTIVITÉS (tertiaires) que de LOGEMENT, conformes par là aux préconisations de l'Atelier Ruelle partagées par les Collectivités, la SDP totale cessible de la ZAC

fait apparaître un reliquat de plus de 4000 m² SDP (par rapport au maximum fixé lors de l'approbation du Dossier de Réalisation initial de 2011) :

- ❖ L'aménagement du secteur Ouest tel qu'il est défini à ce jour, ne permettra plus de revoir ou permettre des projets plus denses.

La cession des lots se fera sur le fondement de préoccupations environnementales poussées et, d'une manière générale, avec des objectifs de qualité architecturale très affirmés.

les orientations du programme (plot d'habitat et tailles plus contrastées des immeubles de bureaux au sein d'un îlot dédié aux mobilités douces / secteur 4) et un rythme de construction lissé, l'échéance de la concession de la ZAC a été prorogée jusqu'en 2030.

- ❖ Le coût financier à la hausse pour l'aménagement qualitatif du secteur 4, à un impact majeur, sur le bilan financier de l'opération.

Le prix des cessions sur le secteur Ouest revu à la hausse en 2022, ne couvre pas l'excédent des dépenses d'aménagement du secteur 4.

- ❖ Le planning prévisionnel et l'aménagement du secteur 4, découpé respectivement en 1 tranche ferme et tranches optionnelles, est impacté par le positionnement du parking provisoire « phase chantier construction d'ouvrage »).
- ❖ Par conséquent, la commercialisation est aussi impactée en cas de non-réalisation du parking P3.
- ❖ Une alternative est à rechercher pour ce parking/provisoire en dehors de la ZAC, pour minorer de la commercialisation

Conventions et hypothèses retenues :

- ❖ Les réalisations en cumul à fin 2022 sont constituées des recettes et dépenses HT constatées à fin décembre 2022 ;
- ❖ Le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à CITIVIA procède d'un pourcentage, perçu sur les dépenses, défini conventionnellement et constaté à la fin de l'exercice : en raison de la complexité observée sur l'opération le taux est de 6% depuis 2019 ;
- ❖ Le montant de la rémunération de commercialisation revenant à CITIVIA fait l'objet d'une comptabilisation à la signature de l'acte de vente (4% sur le montant TTC des ventes) ;
- ❖ Les hypothèses moyennes de taux d'intérêt à court terme (pool de trésorerie) sont de 3 % ;
- ❖ Les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable.
- ❖ La valorisation des équipements publics (état joint en annexe) intègre les postes de charges :
 - Etudes - Honoraires (Moe, CT, CSPS, OPC)
 - Rémunération de conduite opérationnelle
 - Travaux (VRD et Bâtiment)

4. ÉTATS ET ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES

Le dossier de création-réalisation puis celui de réalisation modifiée, approuvé par le Conseil d'Agglomération le 30 septembre 2011, a identifié plusieurs secteurs d'aménagement.

Ce découpage ne préjuge pas de la délimitation précise des emprises cessibles ou constructibles qui résulteront notamment de la poursuite des réflexions et de l'éventuelle prise en compte de nouvelles contraintes à ce jour non identifiées.

Les cartes et tableaux, ci-annexées, illustrent donc le principe et l'état à fin 2022.

A.1. CESSIONS

CESSIONS - REALISE AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface en m ²	SDP en m ²	Prix en k€
MZ 267/20	3A - LAZARD GROUP	Droits-à-construire	Vente - 10/01/2011	1097	3 040 m ²	607 k€
EDDV2622/A	5 / LA JONCTION/NACARAT	Droits-à-construire	Vente - 24juillet 2013	1252	3 550 m ²	710 k€
EDDV2622/B	4 / CIRMAD-LINKCITY	Droits-à-construire	Vente - 15déc. 2014	1 312	4 307 m ²	800 k€
EDDV2747	6/ NACARAT	Droits-à-construire	Vente - 2août 2016	971	3 550 m ²	835 k€
MZ 290	2B / CITIVIA	Droits-à-construire	Transfert-déc.2016	817	3 109 m ²	622 k€
CITIVIA	Plot 3B - secteur 1	Droits-à-construire	Vente - 6nov.2019	1 361	6 000 m ²	1 100 k€
LOT 3B (MZ281,277,283&291)	Le Platinium	Dépassement réceptivité	Accord 17/5/2021	0	75 m ²	15 k€
MZ 332/20	Plot 1A - secteur 1-CARMIN	Droits-à-construire	Vente du 18/11/2022	854	4 429 m ²	886 k€
MZ 325/20	Plot 2A - secteur 1-BUBENDORFF	Droits-à-construire	Vente du 08/03/2022	1 190	5 154 m ²	825 k€
MZ 327/21	Plot1B -Secteur -1 BUBENDORFF	Droits à construire		398		70 k€
MZ 329/21		SOL		83	m ²	

Total				8 854	33 214 m²	6 470 k€
--------------	--	--	--	--------------	-----------------------------	-----------------

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf. propriétaire	Acquisition SITUATION	Nature	Statut (date compromis/libre)	Surface en m ²	SDP en m ²	Prix en k€
Ville Mulhouse	Plot 8 - secteur 4 et divers	Foncier	Parking et reliquats			0
Ville Mulhouse	Plot 10 - secteur 4	Droits-à-construire	Libre à la vente	608	3 540 m ²	761
KT 95/64	Plot 11 - secteur 4-ELHITIS	Droits-à-construire	Vente 08/02/2023	403	4 498 m ²	900
KT96/64		Droits-à-construire				
KT 91/64	Plot 12 - secteur 4-Perspective	Droits-à-construire	Promesse de Vente 20/07/2023	599	2 922 m ²	584
Ville Mulhouse	Plot 13A - secteur 4	Droits-à-construire	Libre à la vente	458	2 080 m ²	447
Ville Mulhouse	Plot 13B - secteur 4	Droits-à-construire	Libre à la vente	380	1 820 m ²	391
Ville Mulhouse	Plot 15A- secteur 4	Droits-à-construire	Libre à la vente	341	1 460 m ²	314
Ville Mulhouse	Plot 15B - secteur 4	Droits-à-construire	Libre à la vente	380	2 560 m ²	550
Ville Mulhouse	AULA/13&15 - secteur 4	Droits-à-construire	Libre à la vente	220	187 m ²	40
Ville Mulhouse	EDICULE face Rd-Point	Droits-à-construire	Libre à la vente	193	491 m ²	80
Ville Mulhouse	*dont 4 500 m ² logement Plot 17 - secteur 4	Droits-à-construire	Libre à la vente			0

Total				3 582	19 558 m²	4 068
--------------	--	--	--	--------------	-----------------------------	--------------

Total des cessions réalisées et restant à réaliser				12 436	52 772 m²	10 538
---	--	--	--	---------------	-----------------------------	---------------

SOLDE DE SDP DISPONIBLE*					4 228 m²	
---------------------------------	--	--	--	--	----------------------------	--



QUARTIER D'AFFAIRES GARE TGV

- Etat de commercialisation au 31.12.2022 -



B. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

SUBVENTIONS - RÉALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en k€
SUBVENTION - <i>Espaces publics: parvis et dorsale piétonne</i>	ETAT / FNADT	14/09/2011	935
SUBVENTION pour l'abri-vélos	REGION	12.07.2013	269
SUBVENTION - <i>Etude d'urba & Aménagement du square</i>	ETAT	09.07.2019	820
Dispositif régional « <i>Espaces urbains structurants</i> »	REGION	22.01.2020	600
Total			2 624

SUBVENTIONS - RESTE À RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en k€
Dispositif régional « <i>Espaces urbains structurants</i> »	REGION	22.01.2020	400
SUBVENTION - <i>Etude d'urba & Aménagement du square</i>	ETAT	21.11.2019	205
Agence de l'eau	AERM		550
Région Ponton	REGION		250
Etat "Ponton"	ETAT		600
Total			2 005
Total			4 629

PARTICIPATIONS - RÉALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en k€
Participation d'équilibre	m2A	02.11.2011	7 130
Participation aux équipements	Ville de Mulhouse	17.10.2011	1 225
Participation aux équipements	Ville de Mulhouse	10.07.2011	2 000
Participation aux équipements	m2A	02.11.2011	905
Participation aux équipements	Ville de Mulhouse	16.12.2020	905
Participation aux équipements	Ville de Mulhouse	06.01.2022	905
Participation aux équipements	Ville de Mulhouse	06.01.2022	1 250
Total			11 946

PARTICIPATIONS - RESTE À RÉALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en k€
Participation (équipts publics) perimetre 2 (Mise et solde canal et square de Gaulle)+Permietre 3 compris street park	Ville de Mulhouse	28/09/2023	1365
participation d'équilibre	m2A	A definir	525
Participation d'équilibre	m2A	02.11.2011	269
Participation aux équipements	Ville de Mulhouse	16.12.2020	504
Total			2 663
Total			14 609

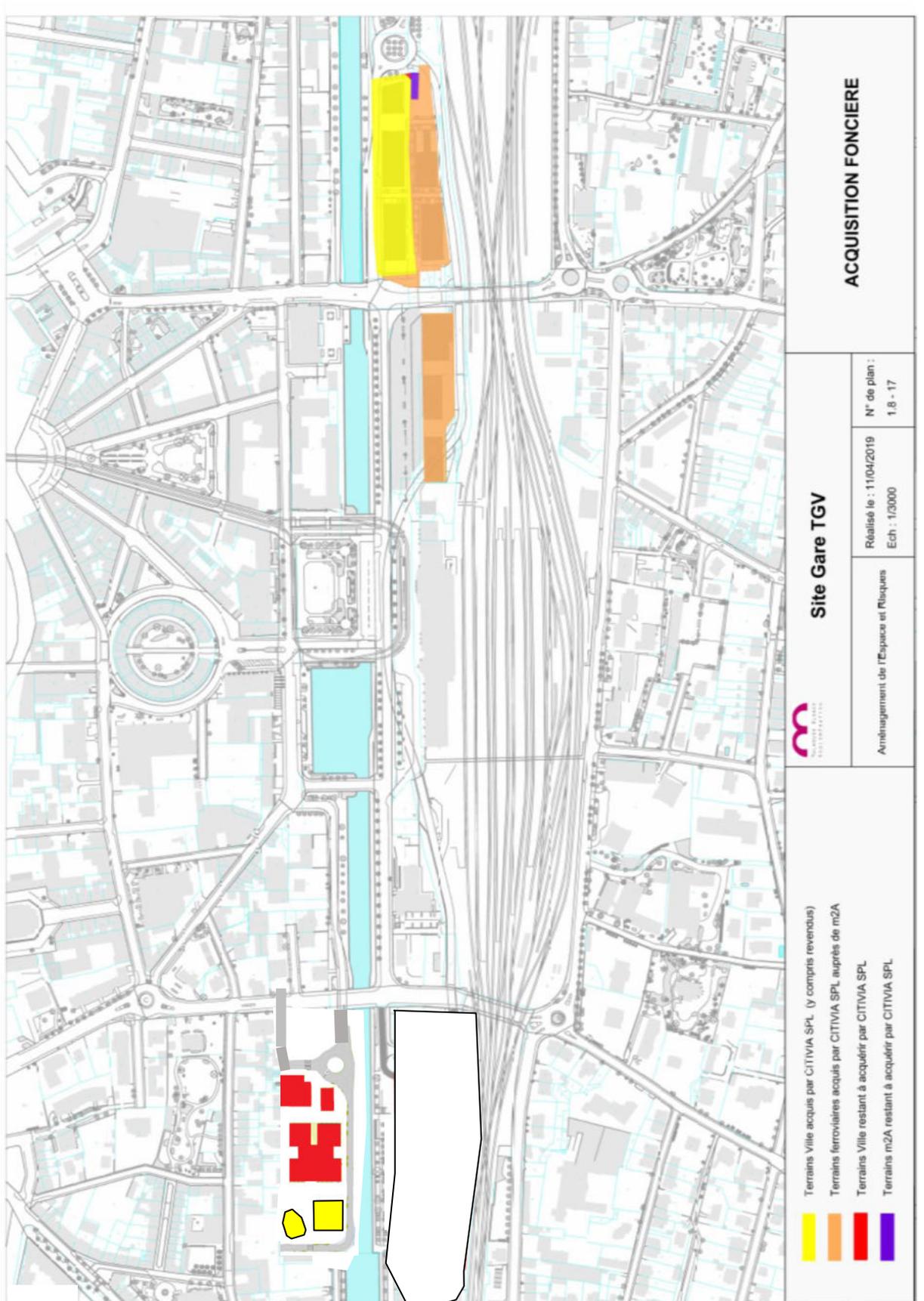
C.1.B ACQUISITIONS COLLECTIVITE

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date	Surface en m ²	SDP en m ²	Prix en k€ hors frais
MZ225	Ville de Mulhouse	Domaine privé communal	20.12.2010	5525		331,5
KS 201/105 KS 206/105 KS 207/107 KS 211/105 MZ 277/21 MZ 279/21 MZ 281/21 MZ 283/21	m2A, acquéreur auprès de SNCF (3461m2) et RFF (8777m2)	terrains ferroviaires partiellement bâtis et libres d'occupation	5.11.2012	72 1498 93 3308 126 3869 621 96		774,5
KT 91/64 KT 95/64 KT 96/64	Ville de Mulhouse	Domaine privé communal	09.11.2022	1002		80,16
Total				16210		1 186,2

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	SDP en m ²	Prix en k€ hors frais
KT57a63, pKT64, pKT81, pNK1	Ville de Mulhouse	Terrains nus et voirie Secteur 4	Actuellement partiellement occupés Réserve marginale	3 286		262,8 4,6
pMZ284et252	m2A	Terrains nus Secteur 1	Actuellement partiellement occupés	130		10,4
Total				3 416		278
Total* des acquisitions et restant à réaliser				19 626		1 464



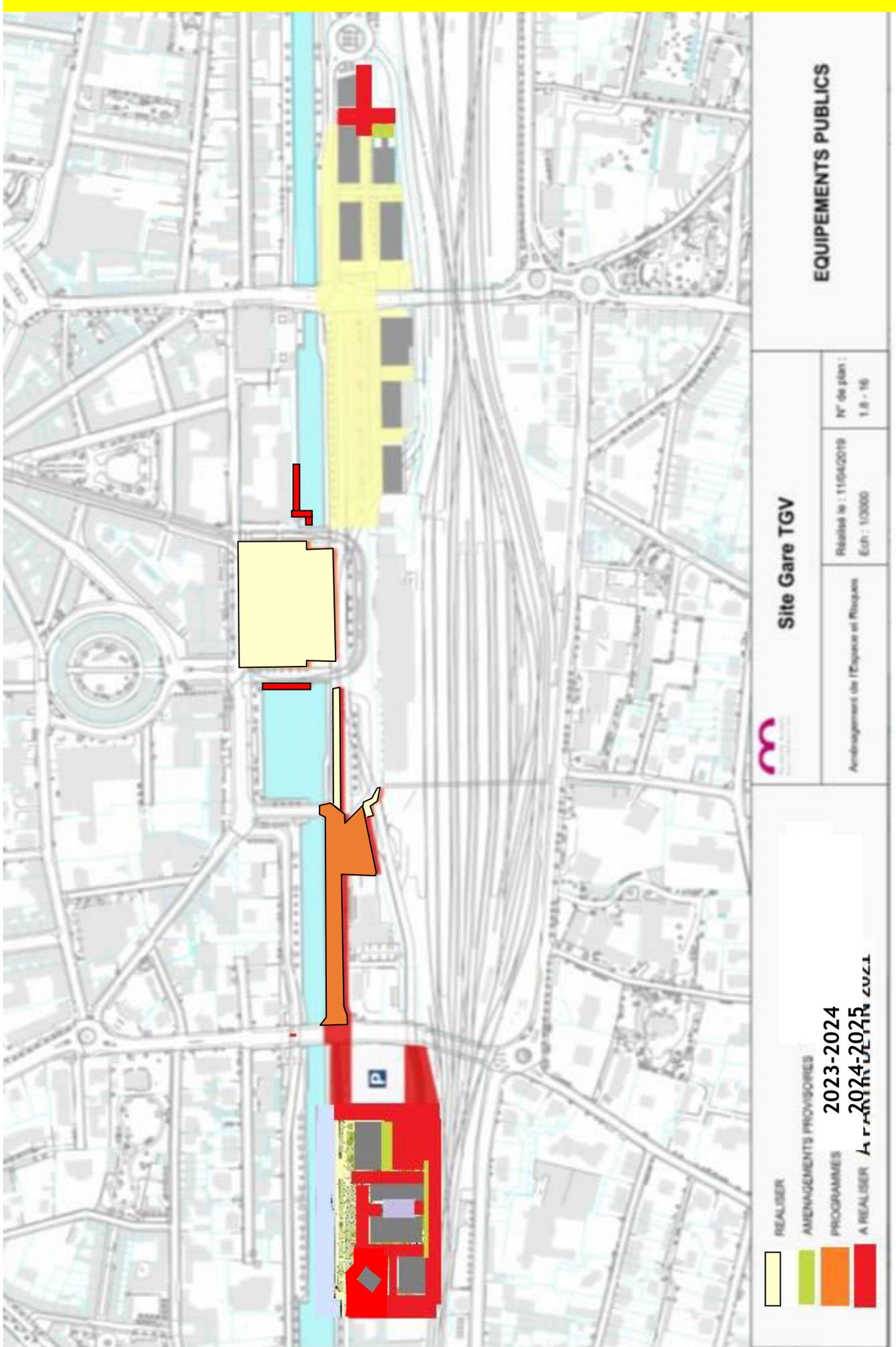
D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS, valorisés selon les principes de l'aménageur

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
	Secteurs 1&2	96%	2014	Ville de Mulhouse	9 289
	Périmètre 2	100%		Ville de Mulhouse	5 590
	Passerelle - secteur 3	100%	2014	Ville de Mulhouse	169
	Bâtiments (abri-vélos)	100%	2015		554
S/Total					15 433
	SOCLE - PLOT 06	100%		Ville de Mulhouse /m2A	1 998
Total " REALISE"					17 431

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
	Secteurs 1B	4%	2020-2023	Ville de Mulhouse	341
	Secteur 3 Street Park	0%	2023-24	Ville de Mulhouse	191
	secteur 3 Embellissement Avenue du General Leclerc	100%	2023-2024	Ville de Mulhouse	1 061
	Périmètre 4/Secteur Oeust	100%	2021-23	Ville de Mulhouse	3 092
	Périmètre1 Pontons Mise/Port de plaisance	100%	2024-2025	Ville de Mulhouse	1 208
					5 892
S/Total					0
	SOCLE - PLOT 06	0%		Ville de Mulhouse	
					5 892
Total "RESTE A REALISER "					23 323
Total général réalisé et à réaliser					1 251
	Reconstitutions ferroviaires			SNCF	



E. EMPRUNTS

EMPRUNTS - REALISE AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Emprunt	Crédit Coopératif	29-juin-2012	2000	0
Ligne de trésorerie	Crédit Coopératif	20/09/2013	950	0
Ligne de trésorerie	Crédit Coopératif	07/11/2014	600	0
Ligne de trésorerie	Crédit Coopératif	25/11/2015	640	0
Ligne de trésorerie	BECM	12/07/2016	1500	0
Emprunt	Banque Postale	30/12/2016	1100	0
Total			6790	0

EMPRUNTS A REALISER AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Total			0	0

5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Ligne	Intitulé	Bilan		Fin 2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		Bilan	
		Initial	CRAC 2021	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Nouveau																
	Produits	11 008	26 692	18 715	2 490	21 204	2 085	23 290	2 861	26 151	1 795	27 906	314	28 220	527	28 747	391	29 138	761	29 899	40	29 939	29 939		
1	CESSIONS	8 400	10 349	4 689	1 780	6 469	900	7 369	584	7 953	550	8 503	314	8 817	527	9 344	391	9 735	761	10 496	40	10 536	10 536		
10	Cession collectifs	8 400																							
11	Cession individuelles																								
12	Cession activité		10 349	4 689	1 780	6 469	900	7 369	584	7 953	550	8 503	314	8 817	527	9 344	391	9 735	761	10 496	40	10 536	10 536		
13	Cession autre																								
2	SUBVENTIONS	500	3 229	1 914	709	2 624	205	2 829	1 195	4 024	605	4 629		4 629		4 629		4 629		4 629		4 629		4 629	
20	Subventions	500	3 229	1 914	709	2 624	205	2 829	1 195	4 024	605	4 629		4 629		4 629		4 629		4 629		4 629		4 629	
203	Région Ponton									25	25	225	250		250		250		250		250		250		250
204	Subvention état "pontons"									300	300	300	600		600		600		600		600		600		600
3	PARTICIPATIONS	2 108	12 950	11 946		11 946	981	12 927	1 082	14 009	600	14 609		14 609		14 609		14 609		14 609		14 609		14 609	
30	Participation d'équilibre	1 804	7 399	7 130		7 130	269	7 399	300	7 699	225	7 924		7 924		7 924		7 924		7 924		7 924		7 924	
31	Participations autres	304	2 000	2 000		2 000		2 000		2 000		2 000		2 000		2 000		2 000		2 000		2 000		2 000	
32	Participations aux Equipements publics		3 551	2 816		2 816	712	3 528	782	4 310	375	4 685		4 685		4 685		4 685		4 685		4 685		4 685	
33	Participations complément de prix																								
4	PRODUITS DE GESTION	165		165		165		165		165		165		165		165		165		165		165		165	
40	Produits financiers à court terme																								
41	Produits financiers autres																								
42	Locations autres		3	3		3		3		3		3		3		3		3		3		3		3	
43	Produits autres		162	162		162		162		162		162		162		162		162		162		162		162	
5	TVA																								
50	TVA sur dépenses																								
	Charges	11 008	26 692	18 740	2 935	21 675	1 447	23 122	3 047	26 169	3 058	29 227	163	29 389	118	29 507	92	29 600	130	29 730	240	29 970	29 970		
1	ETUDES	550	3 870	3 523	185	3 708	111	3 819	165	3 985	145	4 129	13	4 142	5	4 147	36	4 183	3	4 186		4 186		4 186	
10	Etudes préalable																								
11	Etudes pré-opérationnelles	95	92	92		92		92		92		92		92		92		92	3	95		95		95	
	TOTAL	550	3 775	3 431	185	3 616	111	3 727	165	3 893	145	4 037	13	4 050	5	4 055	36	4 091		4 091		4 091		4 091	
12	Etudes opérationnelles	550	3 746	3 405	182	3 587	103	3 689	165	3 855	145	3 999	13	4 012	5	4 017	36	4 053		4 053		4 053		4 053	
17	CSPS secteur 4						1	1		2	3	2	5		5		5		5		5		5		
17	CSPS Pontons								3	3	4	7		7		7		7		7		7		7	
13	Etudes diverses et révisions	28	26	26	3	29	9	38		38		38		38		38		38		38		38		38	
2	MAITRISE DES SOLS	2 040	1 496	1 127	83	1 209		1 209		1 209	285	1 495		1 495		1 495		1 495		1 495		1 495		1 495	
20	Acquisition / Indemnité rémunérable				80	80		80		80		80		80		80		80		80		80		80	
21	Acquisition / Indemnité non rémunérable	2 040	1 494	1 106		1 106		1 106		1 106	277	1 384		1 384		1 384		1 384		1 384		1 384		1 384	
21	Frais liés à l'acquisition		32	21	3	23		23		23	8	31		31		31		31		31		31		31	
3	TRAVAUX	6 630	17 928	12 035	2 388	14 423	1 186	15 608	2 643	18 251	2 387	20 638	1	20 639	19	20 658		20 658		20 658		20 658		20 658	
30	Mise en état des sols	607	501	46	547	185	732	130	862		862		862		862		862		862		862		862		862
302	terre imputée CARMIN					35	35	35		35		35		35		35		35		35		35		35	
31	Ouvrage de viabilité	3 430	13 993	7 864	1 982	9 846	971	10 817	2 487	13 303	2 257	15 560		15 560		15 560		15 560		15 560		15 560		15 560	
31.10	Secteur 4/SEDE									268	268	268		268		268		268		268		268		268	
31.11	Secteur 4-ENEDIS									96	96		96		96		96		96		96		96		
3112	Enedis Secteur 1/phase 2						51	51		23	74		74		74		74		74		74		74		
32	Ouvrage de viabilité autres	3 200	2 952	2 947	2	2 949	5	2 954		2 954		2 954		2 954		2 954		2 954		2 954		2 954		2 954	
33	Ouvrage de bâtiments	650	650	650		650		650		650		650		650		650		650		650		650		650	
34	Ouvrage de bâtiments autres	25	16	2	18	18		18		18		18		18	5	23		23		23		23		23	
35	Entretien des ouvrages	107	82	23	105	105		105	1	106		106	1	107		107		107		107		107		107	
36	Travaux révisions	20	1	395	395	25	420	25	445	130	575		575	14	589		589		589		589		589		589
39	Résultats	-26	-26	-61	-87	-87		-87		-87		-87		-87		-87		-87		-87		-87		-87	
4	HONORAIRES AUX TIERS	49	35	14	48	48		48		48		48		48		48		48		48		48		48	
40	Honoraires sur cession	14	7	12	20	20		20		20		20		20		20		20		20		20		20	
41	Honoraires autres	29	27	1	28	28		28		28		28		28		28		28		28		28		28	
5	REMUNERATION	905	1 057	1 169	246	1 414	122	1 537	199	1 736	181	1 916	18	1 934	28	1 962	21	1 984	37	2 021	32	2 053	2 053		
50	Avances sur rémunération opérateur																								
51	Rémunération forfaitaire	288	314	314		314		314		314		314		314		314		314		314		314		314	
52	Rémunération de conduite opérationnel	185	1 048	661	160	821	79	901	171	1 071	154	1 225	3	1 229	3	1 231	3	1 234		1 234		1 234		1 235	
53	Rémunération de commercialisation	402	465	194	85	279	43	322	28	350	26	377	15	392	25	417	19	436	37	472	2	474		474	
54	Rémunération financière																								
55	Rémunération de liquidation	30	30																						
6	FRAIS FINANCIERS	642	725	265	2	267	5	273		273	28	301	98	398	45	443	28	471	86	557	200	757	757		
60	Frais financiers sur court terme	642	222	192	2	194	5	200		200	15	215	59	274	45	319	28	346	10	356		356		356	

Mulhouse Alsace Agglomération

ZAC DU SITE DE LA GARE TGV		SYNTHESE DU BILAN PREVISIONNEL AU 31.12.2022				
		BILAN PREVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER
en K€ HT	Approuvé au 31.12.2021	Actualisé au 31.12.2022	AU 31.12.2022	Dont en 2022	2023 à 2030	Dont en 2023
CHARGES						
Acquisitions foncières	1 496	1 495	1 209	83	285	0
Travaux et études	21 798	24 844	18 131	2 573	6 714	1 297
Rémunération	1 857	2 053	1 414	246	638	122
Frais financiers	725	757	267	2	490	5
Autres frais	816	821	653	30	170	24
TOTAL CHARGES	26 692	29 970	21 674	2 934	8 297	1 448
PRODUITS						
Cessions	10 349	10 536	6 469	1 780	4 067	900
Subventions	3 229	4 629	2 624	709	2 005	205
Participations m2A	7 740	7 399	7 130	0	269	269
Participation Ville	5 210	6 685	4 816	0	1 869	712
Participation à recevoir	0	525	0	0	525	0
Diverses recettes	164	164	165	0	0	0
TOTAL PRODUITS	26 692	29 938	21 204	2 489	8 735	2 086
RESULTAT	0	-32	-470	-445	438	638

Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération ZAC du site de la gare TGV à Mulhouse



Concession d'aménagement
Décembre 2023



Avenant n°6

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
Article 1 : Modification de l'article 2.1 du traité de concession	5
Article 2 : Substitution de l'annexe n°3	5
Article 3 : Modification de l'annexe n°4	5
Article 4 : Autres dispositions	6

PROJET

AVENANT N°6 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

ENTRE D'UNE PART :

La Communauté d'Agglomération MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION, représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du

Ci-après dénommée la "collectivité", "m2A" ou le concédant",

ET D'AUTRE PART :

La Société CITIVIA SPL, société publique locale, société anonyme au capital de 3.507.153,97 €, inscrite au R.C.S. de Mulhouse sous le n° B 378 749 972 dont le siège social est fixé à Mulhouse, 5 rue Lefebvre, représentée par Madame Agnès PEREZ, nommée par le Conseil d'Administration du, mandat prenant effet à compter du,

ci-après dénommée « CITIVIA SPL » (ex-SERM en vertu d'une délibération de l'AG extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2015), la "Société", "l'Aménageur" ou le concessionnaire".

PREAMBULE

Soucieuse de contribuer sur son territoire au développement économique et durable et de développer sur le site de la gare TGV de Mulhouse une opération de dimension métropolitaine, m2A a décidé de confier à CITIVIA, par délibération en date du 27 juin 2008 et en application des dispositions des articles L 300-4 et R 321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, les tâches d'aménagement de la ZAC à vocation tertiaire. La concession d'aménagement conclue entre les parties le 26 août 2008 a été rendue exécutoire à compter du 1^{er} septembre 2008 et a fait l'objet de cinq avenants contractualisés. Le premier du 08 octobre 2009 a formalisé le versement d'une subvention de l'Etat. Le second, le 02 novembre 2011 a approuvé les modifications induites par le nouveau parti d'aménagement (dossier de réalisation, programme des équipements publics et participation de m2A). Le troisième du 26 janvier 2016 a complété le programme des équipements publics avec la réalisation du socle du plot 6 et adapté le montant et les modalités de versement de la participation du concédant. Le quatrième du 23 décembre 2019 a modifié les conditions de rémunération de conduite opérationnelle de l'aménageur et le bilan financier de l'opération, conséquence des modifications du projet. Enfin, le cinquième, du 08 mars 2021, a prorogé la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2030.

A date, le secteur est du bâtiment voyageurs (en face de la poste et du musée d'impression sur étoffes) est commercialisé en totalité. 2 plots restent à livrer dont l'un est en cours de construction et l'autre devrait démarrer prochainement. Avec la réalisation de ces deux derniers plots, les derniers aménagements du secteur est pourront être conduits.

Ces secteurs étant en voie de finalisation, les études opérationnelles sur le nouveau parti d'aménagement du secteur Ouest (quai d'Oran) proposé par l'atelier RUELLE pour composer un urbanisme permettant la réalisation de programmes immobiliers tertiaires et mixtes bureaux/logements privilégiant la connexion avec le canal, ont été conduites. Des premiers investisseurs se sont positionnés sur ce secteur, l'un pour développer une opération de logement avec un rez-de-chaussée actif dont la construction est en cours, et l'autre une opération de bureaux. Les terrains d'assiette de ces projets ont été investigués et ont révélé des pollutions.

Un 6^{ème} avenant au traité de concession initial est aujourd'hui nécessaire pour réévaluer la participation financière du concédant au regard notamment d'une augmentation du coût des travaux restant à conduire à charge de l'opération : + 958K€ HT pour le secteur 4 et 45K€ HT pour le secteur 1. Cette augmentation est compensée notamment par une subvention escomptée de l'AERM de 400K€ et d'une hausse des recettes de cession sur les plots restant à commercialiser du secteur 4 (+187K€ HT).

A titre d'information, il est à noter que la Ville de Mulhouse participe également à l'opération au titre des équipements publics dits primaires (voies de liaison ; parvis / mail piéton ; découverte du canal et réaménagement du square de Gaulle ; street park). Cette participation est aujourd'hui fixée au bilan à 6 344 000 € HT.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Modification de l'article 2.1 du traité de concession

Les deux premiers alinéas de l'article 2.1 « Modalité de participation financière du concédant » sont remplacés par :

« *En application de l'article L.300.5 du Code de l'Urbanisme, le montant de la participation du concédant au coût de l'opération est porté de 7 740 K€ HT à 8 265 K€ HT.*

Il se décompose en :

- *une participation d'équilibre à hauteur de 7 130 K€, non taxable*
- *une participation aux équipements publics, assujettie à la TVA, à hauteur de 341 K€ HT, soit 409 K€ TTC. M2A pourra récupérer une partie de la TVA par le biais du FCTVA.*

La participation totale de m2A s'élève donc à 7 859 560 € et sera versée selon les modalités suivantes :

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	...	2023	2024	2025	TOTAL
Participation d'équilibre	243	3 500	2 000	/	/	/	1 387		269	300	225	7 924
Participation aux équipements publics	/	/		396 dont 66 de TVA	13 dont 2 TVA	/	/	/	/	/	/	409 dont 68 de TVA
TOTAL												8 333

Cet échéancier pourra être revu et réactualisé par m2A lors de la présentation du compte rendu annuel remis par l'aménageur. »

La suite de l'article est inchangée.

Article 2 : Substitution de l'annexe n°3

L'annexe n°3 relative au bilan financier prévisionnel est supprimée et remplacée par l'annexe n°1 du présent avenant.

Article 3 : Modification de l'annexe n°4

L'annexe n°4 relative au calendrier indicatif de réalisation est modifiée conformément à l'annexe n°2 du présent avenant

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la concession d'aménagement demeurent inchangées.

Fait à **Mulhouse**, le

En quatre exemplaires originaux

Pour CITIVIA SPL

Agnès PEREZ
Directeur Général

**Pour la Communauté
d'Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération**

Fabian JORDAN
Président

Annexe 1

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Produits en K€ HT		29 939
CESSIONS		10 536
SUBVENTIONS		4 629
PARTICIPATIONS		14 609
PRODUITS DE GESTION		165
Charges en K€ HT		29 970
ETUDES		4 186
MAITRISE DES SOLS		1 495
TRAVAUX		20 658
HONORAIRES AUX TIERS		48
REMUNERATION		2 053
FRAIS FINANCIERS		757
FRAIS DE GESTION ET DIVERS		773

Annexe 2

Calendrier indicatif de réalisation

2009	Subvention ETAT / FNADT Etudes Libération / Reconstitution Ouest du Bâtiment Voyageurs Désignation de l'urbaniste conseil et du conseil en environnement
2010	Désignation des maîtres d'œuvre VRD et parvis-parking Commercialisation de 3 036 m ² ho 1 ^{ère} acquisition Démarrage des travaux de libération / reconstitution du secteur Est <i>Nota : Mise en service de la partie périurbaine du tram train (phase 1) / Formalisation d'un protocole entre m2A / Ville / SNCF / RFF</i>
2011	Poursuite des travaux de libération / reconstitution du secteur Est, subvention ETAT / FNADT Parvis & Mail, acquisitions foncières du secteur est Construction du 1 ^{er} immeuble (plot 3A secteur 1) Réalisation de la majorité des équipements publics du secteur Est Commercialisation de 3 600 m ² ho <i>Nota : Mise en service de la 1^{ère} tranche du parking en ouvrage (mandat) / Arrivée du TGV Rhin Rhône</i>
2013	Démarrage de la construction du 2 ^{ème} immeuble (plot 5 secteur 2 parvis) Aménagement de la 2 ^{ème} tranche du parvis <i>Nota : Mise en service de la 2^{ème} phase du parking en ouvrage</i>
2014	Mise en service de l'abri vélos <i>Nota : Mise en service de la dernière tranche du parking en ouvrage</i>
2015	Livraison du 2 ^{ème} immeuble (plot 5 secteur 2 parvis)
2016	Livraison du 3 ^{ème} immeuble, l'hôtel IBIS (plot 4) et aménagement de la 3 ^{ème} tranche du parvis Réalisation du socle du plot 6, ouvrage de génie civil enjambant la voie sud Démarrage des travaux de construction du 4 ^{ème} immeuble (plot 6 secteur 2 parvis)
2017	Livraison du 4 ^{ème} immeuble (plot 6 secteur 2 parvis)
2018	Démarrage du 5 ^{ème} immeuble l'ANDRINOPLE (plot 2B secteur 1)
2019-2020	Livraison du 5 ^{ème} immeuble l'ANDRINOPLE (plot 2B secteur 1), mise en accessibilité de la passerelle SNCF Démarrage du 6 ^{ème} immeuble le PLATINIUM (plot 3B secteur 1)
2021-2022	Livraison du 6 ^{ème} immeuble le PLATINIUM (plot 3B secteur 1) Déconstruction de la dalle du canal et réaménagement du square De Gaulle Démarrage des travaux de construction du 7 ^{ème} immeuble BUBENDORFF (plot 2A secteur 1) Fin de la commercialisation du secteur est
2023 - 2030	Livraison du 7 ^{ème} immeuble BUBENDORFF (plot 2A secteur 1), démarrage de la construction du 8 ^{ème} immeuble (plot 11 secteur ouest) Réalisation des équipements publics restants (secteur 3 et 4) Poursuite de la commercialisation (secteur 4)

M. le Président : On va parler maintenant ZAC SITE GARE. Toujours Thierry BELLONI.

M. BELLONI : Toujours le CRACL CITIVIA concernant la ZAC GARE. D'une part, l'approbation de ce CRACL, mais aussi d'acter un avenant n° 6 pour acter une participation d'équilibre complémentaire de 525 000 €HT liée notamment à la forte évolution du coût de l'aménagement du secteur 4.

Je vous rappelle quand même que cette participation de m2A de quelques millions, je crois que ce sont 7 millions d'euros de mémoire, n'a jamais été réévaluée depuis.

Juste pour information, sur la ZAC GARE, il y a trois lots ont été cédés en 2022. Le premier lot du secteur ouest, notamment la tour Elithis a été vendue courant de cette année et que les travaux ont pris quelque retard aussi.

Evidemment, en 2022, le secteur GARE a vu la livraison de l'opération du dévoiement du canal et de l'aménagement du square qui a été porté par la Ville de Mulhouse y compris financièrement. Évidemment, le dernier point concerne les gros travaux d'envergure qui porteront sur le secteur GARE qui a vu son enveloppe de travaux évoluer. Ce sont les 525 000 € et également rajouter des problèmes de pollution.

Il reste deux points encore sous interrogation. Le premier qui est le futur parking de ce secteur. On prévoit un parking en construction de 550 places. Aujourd'hui, on va aborder des discussions, notamment avec la Région, pour boucler le plan de financement car il y a des fortes subventions de la région, mais qui sont en relation avec le tarif TER qui est aujourd'hui adopté. Évidemment, je vous l'ai déjà dit, la tour Elithis qui a pris du retard et malgré cela, la livraison est prévue plutôt début 2025 aujourd'hui. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup, Thierry.

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 62 + 15 procurations.

Ne prennent pas part au vote (13) : Jean-Marie BEHE (représenté par Thierry BELLONI), Thierry BELLONI, Claudine BONI DA SILVA (représentée par Florian COLOM), Jean-Philippe BOUILLÉ, Florian COLOM, Alain COUCHOT, Nadia EL HAJJAJI, Fabian JORDAN, Michèle LUTZ, Nathalie MOTTE, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS et Laurent RICHE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

77° ZAC PARC DES COLLINES II : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CITIVIA SPL POUR L'EXERCICE 2022 (533/1.4/2223C)

CITIVIA SPL a établi son compte-rendu d'activités pour l'exercice 2022 relatif à sa mission d'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Parc des Collines 2, dont elle est concessionnaire jusqu'à fin 2034. Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, ce document est soumis à l'examen du Conseil d'Agglomération.

En 2022, cinq lots de la ZAC ont été cédés : lot 42 à Muller Clim, lot 64 à HADSA, lot 51 à COCKTALIS, lot 54 à KLEIBER, et le lot 25 à INCE.
Le total des surfaces ainsi vendues est de 23 174 m² et le montant des recettes de cessions s'élève à 1 273 K€.

Les prix de cessions des parcelles se déclinent comme suit en fonction de la surface de foncier cédé :

- 39 € HT/m² de terrain pour les parcelles supérieures à 15 000 m² ;
- 45 € HT/m² de terrain pour les parcelles supérieures à 10 000 m² et inférieures à 15 000 m² ;
- 52 € HT/m² de terrain pour les parcelles inférieures à 10 000 m². A partir du 1^{er} janvier 2023, ce prix de cession passera à 55 €/m².

En 2022, les travaux d'aménagement de la rue de Berlin ont été achevés et ceux de la rue de Paris engagés. Les travaux d'aménagement des espaces publics se poursuivent en 2023 par la réalisation de la jonction de l'Avenue du Luxembourg vers la rue Albert-Camus.

Le montant des travaux réalisés en 2022 s'élève à 443 K€. Ainsi au 31 décembre 2022, près de 78% des travaux d'aménagement de la ZAC des Collines 2 ont été réalisés.

Le compte-résultat de l'opération, tel qu'il est établi par CITIVIA au 31 décembre 2022, est équilibré (+27 K€).

Comme pour la ZAC adjacente de l'espace d'activités de Didenheim, les enjeux d'aménagement portent sur la réalisation d'un carrefour d'accès du côté de la centrale thermique de l'Illberg.

Une fois l'aménagement du secteur Sud terminé et commercialisé, restera à réaliser la partie Ouest de la Rocade (au sud d'Ikea) pour près de 10 ha. Cette partie sera dévolue à accueillir 2 à 3 implantations de type industriel et/ou productif. Il vous est proposé de réserver ce secteur à cette destination.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la réservation du secteur Ouest à des parcelles de grande taille pour deux ou trois implantations productives ;
- prend acte du compte-rendu d'activités 2022 de CITIVIA relatif à la ZAC du Parc des Collines 2.

PJ. : 2

- Compte-rendu annuel à la collectivité 2022
- Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2022

**PARC DES COLLINES
ZAC II**

COMPTE-RENDU A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

2022

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
A.	DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION	3
B.	HISTORIQUE - PHASES CLEFS	3
C.	SITUATION ADMINISTRATIVE.....	4
2	AVANCEMENT & PROGRAMMATION	4
A.	CESSIONS	4
B.	SUBVENTIONS.....	5
C.	PARTICIPATIONS.....	5
D.	MAITRISE FONCIÈRE.....	5
E.	ETUDES	6
F.	TRAVAUX	6
G.	FINANCEMENT	6
3	ANALYSES ET PERSPECTIVES.....	7
4	ETATS & ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES.....	8
5-	COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (en K€)	22

1 CONTEXTE

A. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

DONNEES CONTRACTUELLES

Nom d'opération	037 - ZAC des Collines 2	037
Collectivité	m2A	
Signature de la concession /convention	27 décembre 2004	
Echéance	31 décembre 2034	
Avenant n° 1	7 janvier 2009	
Avenant n° 2	29 mars 2011	
Avenant n° 3	4 février 2013	
Avenant n° 4	1er mars 2019	

PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES

Création de la ZAC	21 décembre 2004
Arrêté de DUP	26 février 2007
Dossier de réalisation	21 décembre 2004

PRESTATAIRES PRINCIPAUX

Urbaniste/Architecte conseil	Christian Plisson
Maître d'œuvre technique	Bureau d'Etudes et d'Aménagement
Notaire	Luc Ehret
Géomètre	AGE Géomètres
Autres :	

PROGRAMME

	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)
Surfaces totales à aménager	724 992 m ²	724 992 m ²	338 038 m ²	386 954m ²
Surfaces totales cessibles	503 822 m ²	485 360 m ²	234 914 m ²	250 446m ²
Surface de plancher logements neufs/rénovés				
Surface de plancher bureaux	300 000 m ²	192 544 m ²	92 038 m ²	100 506m ²
Surface de plancher artisanales et industrielles				
Surface de plancher commerce, hôtellerie				
Equipements voirie, espaces verts	221 170 m ²	239 632 m ²	119 816 m ²	119 816m ²
Equipement superstructure	(nature/intitulé)	Shelter		

DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€

	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement
Cessions/Locations	20 081	23 406	11 780	11 626	50%
- logements					
- bureaux	20 081	23 406	11 780	11 626	50%
- artisanat et industrie					
- commerce et hôtellerie					
Investissements	17 340	20 732	15 910	4 822	77%
- études	1 922	1 628	898	730	55%
- acquisitions	273	96	95	1	99%
- travaux	15 145	19 008	14 917	4 091	78%
Bilan collectivité					
Participation de la Collectivité		3 530	3530	0	
Valeur des équipements publics	17 920	18 948	13 596	5 352	

2. CHIFFRES CLES

EFFETS LEVIER

	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)
Nombre d'emplois générés	3 448	1 800
Investissements générés	FAUX	115 581 900
Principales implantations ou investissements	La Poste, Chronopost, ONF, projets de M. Pilleri et de M. Himmler, Papillons blancs,...	

CHIFFRES CLEFS

Périmètre de la concession	725 000
Périmètre de ZAC	725 000
Patrimoine immobilier	Sans objet
Nombre d'entreprises	180

B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

Justification de l'opération - Objectifs généraux : Située sur la troisième vallée du secteur des Collines et sur les communes de Mulhouse et de Brunstatt-Didenheim, cette deuxième ZAC des collines, aménagée en continuité immédiate de la précédente, permet de répondre à la demande d'implantation d'entreprises. Elle couvre une superficie d'environ 75 ha pour 50 ha cessibles.

Début de l'opération : 2004

Etapes clefs les plus récentes :

- Première tranche des travaux de viabilisation a commencé en novembre 2008.
- Démarrage des premiers travaux de construction des programmes privés en 2010.
- Prorogation de la ZFU jusqu'au 31 décembre 2020.
- Démarrage travaux d'aménagement tranche 2 : septembre 2019
- Remises des ouvrages de la tranche 1, de la jonction coteaux et de l'accès poste : juin/octobre 2020

C. SITUATION ADMINISTRATIVE

Procédure d'urbanisme : ZAC concédée.

Procédure foncière :

- Cession du foncier par m2A à l'euro symbolique.
- Arrêté de DUP est daté du 26/02/2007. M2A a effectué la déclaration de projet au cours du Conseil Communautaire du 21 décembre 2006. L'arrêté de cessibilité est daté du 20 avril 2007

Autorisation au titre de la loi sur l'eau :

- Arrêté préfectoral du 08/11/2006

Archéologie :

- Arrêté préfectoral prescriptif du 14/09 2007
- *Attestations de libération des terrains de toute contrainte d'archéologie préventive* :
 - o Phase 1 : 01/12/2008
 - o Phase 2 : 16/09/2013
 - o Phase 3 : 24/07/2017

2 AVANCEMENT & PROGRAMMATION

A. CESSIONS

A.1. Rappel des prix de cession et surfaces à commercialiser

- Prix de vente

Les prix de cession applicables depuis le 1^{er} janvier 2020 sont :

- 39 € HT/m² de terrain pour les parcelles supérieures à 15 000 m²
- 45 € HT/m² de terrain pour les parcelles supérieures à 10 000 m² et inférieures à 15 000 m²
- 52 € HT/m² de terrain pour les parcelles inférieures à 10 000 m²

A.2- Cessions réalisées en 2022

Cinq cessions ont été réalisées en 2022 :

- Muller Clim (lot 42)
- HADSA (lot 64)
- COCKTALIS (lot 51)
- KLEIBER (lot 54)
- INCE (lot 25)

A.3. Cessions prévues en 2023

Le prix des cessions applicable au 1^{er} janvier 2023 :
55 € HT/m² de terrain pour les parcelles inférieures à 10 000 m² contre 52 € HT/M² en 2022.

Deux sessions sont prévues en 2023 :

- Guidon (lot 31)
- SAS ANNA REI (lot 28-29-30)

Pour mémoire : Gel des lots, 55 56, 59 et 60 dans l'attente d'une connaissance plus précise du traitement de la jonction avec la RD8 bis.

Gel du lot 58 à la commercialisation, dans le cadre de l'extension de centre technique communautaire :

-En attente de précision sur les besoins en foncier, vers une éventuelle augmentation de la capacité de la centrale thermique de l'Illberg.

A.4. Moyens de commercialisation

- Supports : Site internet de CITIVIA, réseau social professionnel LinkedIn relation avec les journaux spécialisés,
- Collaboration étroite avec les acteurs du milieu économique local : coordination avec les organismes régionaux et locaux de développement et animation du réseau de prescripteurs : l'Adira, Alsabail, Alsace attractivité, m2A (service développement économique/ aménagement), CCI Eurométropole collaboration avec les agents immobiliers, offices notariaux.
- Participation à divers salons professionnels à vocation économique : SIMI, ADN business

B. SUBVENTIONS

B.1. Subventions perçues au 31/12/2022

1 397 K€ de subventions ont été perçus depuis le début de l'opération.

B.2. Subvention à percevoir/contractualiser en 2023

Sans objet

C. PARTICIPATIONS

C.1. Participations perçues au 31/12/2022

3 530 K€ de participations du concédant ont été perçus depuis le début de l'opération.

C.2. Participation à percevoir/approuver en 2023

Sans objet

D. MAITRISE FONCIÈRE

D. 1. Terrains privés

- Acquisitions réalisées en 2022.

Sans objet

- Acquisition à réaliser en 2023.

Sans Objet

D. 2. Terrains collectivité

- Acquisitions réalisées en 2022.

Sans objet

- Acquisition à réaliser en 2023.

Sans objet

E. ETUDES

E.1 Etudes réalisées en 2022

- Etudes de maîtrise d'œuvre et études diverses pour la 2^e tranche des travaux d'aménagement de la ZAC.
- Géomètre : arpentage de terrains à céder
- Architecte conseil : avis sur les permis de construire en instruction

E.2 Etudes à réaliser en 2023

- Etudes de maîtrise d'œuvre et études diverses pour la 2^e tranche des travaux d'aménagement de la ZAC.
- Géomètre : arpentage de terrains à céder
- Architecte conseil : avis sur les permis de construire en instruction
- Diagnostic d'impact faune et flore secteur Ouest.
- Lot espace vert pour tranche optionnelle 4 (Rue du Luxembourg)

F. TRAVAUX

F.1 Travaux réalisés en 2022

- Fins travaux rue de Berlin, début travaux rue de Paris
- Entretien des ouvrages

F.2 Travaux à réaliser en 2023

- Aménagement de tranche optionnelle 4-Rue du Luxembourg vers rue Albert Camus.
- Plantations des espaces publics pour la tranche Optionnelle 4.
- Réception des espaces vert de la tranche ferme + optionnelles 1+2+3A, avec confortement des plantations pendant 1 an

Après 2023, le programme des équipements publics prévoit la voie vers la RD8bis hors carrefour et l'aménagement du secteur situé à l'ouest de la rocade.

G. FINANCEMENT

G.1 Financements mis en place en 2022

Il n'y a peu de nouveau financement en 2022.

Le billet à ordre mis en place en 2021 a été remboursé intégralement fin 2022 grâce aux cessions de l'année.

G.2 Financements à mettre en place à partir en 2023

L'opération affiche une trésorerie légèrement négative fin 2023 qui sera financée par le pool de trésorerie des opérations.

3 ANALYSES ET PERSPECTIVES

Cinq cessions ont été réalisées en 2022 et les terrains de petite taille actuellement disponible se raréfient.

Des études de sol de type G1, relevés altimétrique, ont été menées sur les lots de la tranche Optionnelle 4 (Rue du Luxembourg).

Un relevé topographique des arbres impactant fortement les lots 36 et 37 a été réalisé.

La fusion de ces 2 lots est à maintenir.

La remise des ouvrages techniques de la 1^{re} tranche a été réalisée.

Il reste la cession des assiettes foncières des espaces publics. Sa mise en œuvre rapide avec la Collectivité permettra de limiter les budgets prévisionnels de taxe foncière.

Le bilan d'opération connaît les évolutions détaillées ci-dessous mais le résultat de l'opération reste à l'équilibre :

Produits :

- Prix de vente des terrains cédés en 2022 plus élevé que les estimations.
- Augmentation des prix de cession de 52 à 55€/M²
- Revue à la hausse des produits de la facturation à ENEDIS des travaux de la tranche 4 et du secteur Ouest

Charges :

- Hausse des honoraires de l'Architect conseil
- Hausse des travaux prévisionnels secteur ouest + lot espace vert tranche optionnelle 4.
- Hausse du coût de raccordement ENEDIS sur Secteur 4 et prévisionnel secteur ouest.

Conventions et hypothèses retenues :

- Les réalisations en cumul à fin 2022 sont constituées des recettes et dépenses HT constatées à fin décembre 2022 ;
- Les prévisions sont établies en valeur 2022 (donc en € constants) ;
- Le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à CITIVIA SPL est assis sur les dépenses définies conventionnellement et constatées à la fin de l'exercice ;
- Le montant de la rémunération de commercialisation revenant à CITIVIA SPL fait l'objet d'une comptabilisation à la signature de l'acte de vente
- Les hypothèses de taux d'intérêt à court terme (pool de trésorerie) sont de 5 %, les billets à ordres sont de 5 %, les emprunts à moyen et long terme sont de 5 %.
- Les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable.
- Les avances et les retenues de garantie figurent dans les lignes de trésorerie.
- La valorisation des équipements publics (état joint en annexe) intègre les postes de charges :
 - o Etudes - Honoraires aux tiers (Moe, CT, CSPS, OPC)
 - o Rémunération de conduite opérationnelle
 - o Travaux

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf. lot	Acquéreur	Nature	Statut (date compromis/libre)	Surface en m ²	SP en m ²	Prix en k€
N° 11		Tranche 1 (ZFU)		4 912	1 965	270
N° 49		Tranche 1		9 931	4 300	546
Ss total		Tranche 1		14 843	6 265	815

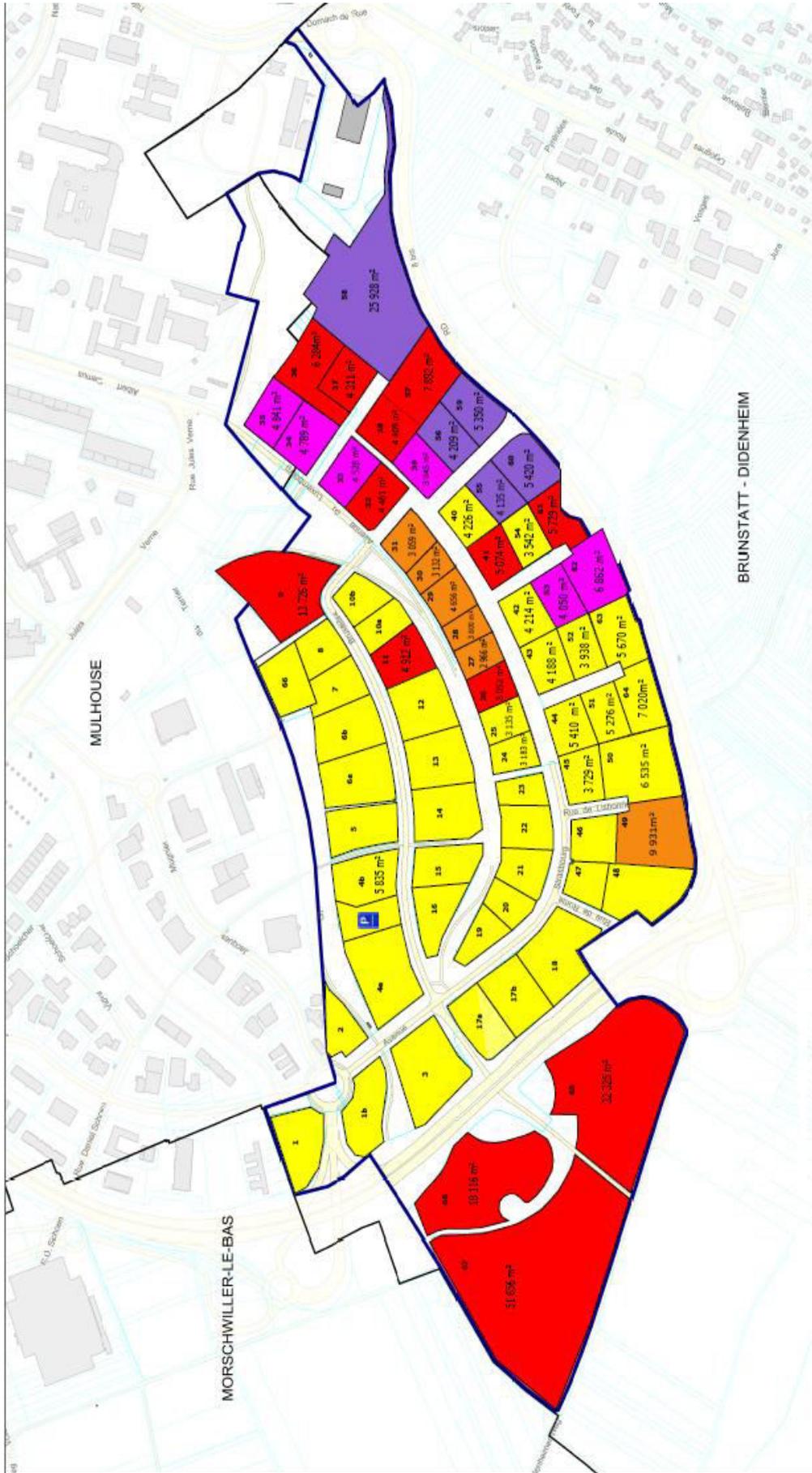
N° 26		Tranche 2		3052	1 221	168
N° 27		Tranche 2		2966	1 186	163
N° 28		Tranche 2	Réservé	3800	1 520	209
N° 29		Tranche 2	Réservé	4656	1 862	256
N° 30		Tranche 2	Réservé	3132	1 253	172
N° 31		Tranche 2	Réservé	3059	1 224	168
N° 32		Tranche 2		4290	1 716	236
N° 33		Tranche 2	Option	4708	1 883	259
N° 34		Tranche 2		9630	3 852	472
N° 35		Tranche 2				
N° 36		Tranche 2		10 595	4 238	477
N° 37		Tranche 2				
N° 38		Tranche 2		4809	1 924	264
N° 39		Tranche 2		3045	1 218	167
N° 41		Tranche 2		5072	2 029	279
N° 53		Tranche 2		4050	1 620	223
N° 55		Tranche 2	Réservé pour giratoire	4135	1 654	227
N° 56		Tranche 2	Réservé pour giratoire	4209	1 684	231
N° 57		Tranche 2		7892	3 157	434
N° 58		Tranche 2	Réservé pour CTC	25928	10 371	1 011
N° 59		Tranche 2	Réservé pour giratoire	5350	2 140	294
N° 60		Tranche 2	Réservé pour giratoire	5420	2 168	298
N° 61		Tranche 2		5729	2 292	315
N° 62		Tranche 2		6864	2 746	378
N° 9				13726	5 490	618
Ss total		Tranches 2		146 117	58 447	7 321

N° 65 (ex63)		Tranches ultérieures		32325	12 930	1 261
N° 67 (ex65)		Tranches ultérieures		41166	16 466	1 605
N° 68 (ex64 puis 66)		Tranches ultérieures		15995	6 398	624
Ss total		Secteur Ouest		89 486	35 794	3 490

Total cessions stock				250 446	100 506	11 626
-----------------------------	--	--	--	----------------	----------------	---------------

TOTAL CESSIONS				485 360	192 544	23 406
-----------------------	--	--	--	----------------	----------------	---------------

A.2. PLAN DES CESSIONS



PARC DES COLLINES
ZAC II

Plan de commercialisation

Vendu
 Réserve
 Disponible
 Option
 Non disponible à la vente

Date : 22/12/2022

Opération réalisée par l'Etat
dans le cadre de la loi
d'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE.

B. SUBVENTIONS

SUBVENTIONS - REALISE AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en k€
Etudes opérationnelles	Europe (Obj. 2)	12-févr-07	175
Subvention minorée en 2017 car montant études < prévision		(Avenant N° 1 le 21/11/07)	-6
Travaux paysagers tranche 1	Europe (Obj. 2)	30-mars-07	92
montant initial de 371 K€, ramené à 92 K€ suite au décalage imposé par les fouilles archéologiques			
Subvention minorée en 2017 car montant travaux < prévisions			-3
Espaces verts tranche I - Fouilles archéologiques	FNADT	24/06/2008	290
Espaces verts tranche II - Fouilles archéologiques	FNADT	25/02/2009	598
Subvention minorée en 2013 car montant travaux < prévision	FNADT	2013	-65
Travaux VRD - Tranche I	Conseil général	21/11/2009	200
Jonction coteaux	FNADT	25/11/2014	115
Total réalisé			1397

SUBVENTIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en k€
Total à réaliser			0
TOTAL			1397

C. PARTICIPATIONS

PATICIPATIONS - REALISE AU 31/12/2022

Objet	Financier	Versements	Montant en k€
Participation m2A pour l'utilisation du lot 62 pour le centre technique communautaire	m2A	2011	815
Participation d'équilibre Avenant 02/2012	m2A	2013	500
		2014	300
		2015	700
		2016	700
		2017	515
Total réalisé			3530

PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Objet	Financier	Versements	Valeur en k€
Total à réaliser			0
TOTAL			3530

D.1. ACQUISITIONS PRIVEES

ACQUISITIONS - REALISE AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
	Zac Collines I	ZAC1 -> ZAC2	2011	9656	-	0
Total				9656		0

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
	ACM nettoyage	Poste transfo Régularisation foncière		9		0,50
Total				0		0

D.2. ACQUISITIONS COLLECTIVITE

ACQUISITIONS - TRANCHE 1 - Mars 2008

Réf. parcelle	Nature	Date	Surface en m ²	Observations	Prix en k€
Section-N°					
Commune de Didenheim					
25-131/1			40 153	Requête en inscription	
25-2	terre		13 095	-	
25-3	terre		15 200	-	
25-4	terre		905	-	
25-5	terre		3 300	-	
25-6	terre		6 130	-	
25-7	terre		27 452	-	
25-9	terre		8 011	-	
25-132/7	Ancien chemin*		846		
22-312/3	terre		2 474	PVA 703	
22-318/3	terre		720	PVA 703	
22-311/4	terre		840	PVA 703	
22-317/4	terre		155	PVA 703	
22-319/5	terre		2 535	PVA 703	
22-324/5	terre		3 132	PVA 703	
22-316/5	terre		169	PVA 703	A
22-313/8	terre		28 349	PVA 703	
22-314/8	sol		4 954	PVA 703	
22-14	terre		1 760	-	L
22-15	terre		1 630	-	.
22-16	terre		2 020	-	E
22-17	terre		9 520	-	U
22-18	terre		14 180	-	R
22-153	sol		12 700	-	O
22-151	terre		600	-	
22-23	terre		10 950	-	S
22-169	terre		2 752	-	Y
22-172	terre		1 252	-	M
22-175	terre		2 053	-	B
22-178	terre		2 444	-	O
22-181	terre		1 231	-	L
22-182	terre		16	-	I
22-185	terre		690	-	Q
22-188	terre		173	-	U
22-190	terre		3 078	-	E
22-192	terre		1 660	-	
22-194	terre		1 457	-	
22-198	terre		1 045	-	
22-200	terre		57	-	
22-202	terre		4	-	
22-24	terre		23 760	-	
22-25	terre		8 440	-	
22-26	terre		2 735	-	
22-27	terre		3 315	-	
22-205	terre		5 776	-	
22-208	terre		2 245	-	
22-211	terre		4 184	-	
22-214	terre		3 239	-	
22-217	terre		2 015	-	
22-220	terre		1 115	-	
22-226	terre		1 473	-	
22-229	verger		1 241	-	
22-231	terre		2 813	-	
Total Intermédiaire 1			292 043		

Réf. parcelle	Nature	Date	Surface en m ²	Observations	Prix en k€
22-233	terre		2 476	-	
22-82	pré		2 100	-	
22-83	pré		920	-	
22-84	pré		1 020	-	
22-86	pré		4 195	-	
22-87	pré		2 010	-	
22-88	terre		985	-	
22-89	terre		940	-	
22-235	terre		4 098	-	
22-78	verger		1 420	-	
22-79	terre		1 400	-	
22-80	verger		2 535	-	
22-81	terre		1 960	-	
22-239	terre		1 577	-	
22-241	terre		6 614	-	
22-243	terre		7 969	-	
22-245	terre		5 860	-	
22-98	terre		3 785	-	
22-99	terre		2 750	-	
22-247	terre		31 451	-	A
22-250	sol		21 219	-	L
22-104	terre		3 490	-	.
22-105	terre		5 850	-	E
22-106	terre		2 000	-	U
22-107	terre		2 060	-	R
22-108	terre		850	-	O
22-109	terre		6 775	-	
22-110	terre		1 590	-	S
22-111	terre		535	-	Y
22-112	terre		1 290	-	M
22-293	terre		1 055	-	B
22-294	terre		555	-	O
22-295	terre		1 900	-	L
22-296	terre		9 385	-	I
22-114	terre		4 395	-	Q
22-115	terre		5 290	-	U
22-252	terre		1 744	-	E
22-254	terre		1 085	-	
22-256	terre		1 109	-	
22-258	terre		1 044	-	
22-260	terre		771	-	
22-262	terre		3 968	-	
22-264	terre		818	-	
22-267	terre		809	-	
22-270	terre		1 050	-	
22-273	terre		3 073	-	
22-276	terre		772	-	
22-280	terre		341	-	
22-283	terre		1 655	-	
22-125	terre		1 170	-	
22-123	terre		2 015	-	
22-120	terre		430	-	
22-121	sol		900	-	
22-122	terre		570	-	
22-297/24	Ancien chemin*		1 484		
22-298/75	Ancien chemin*		386		
Total intermédiaire 2			179 498		

A
L
.
E
U
R
O

S
Y
M
B
O
L
I
Q
U
E

Réf. parcelle	Nature	Date	Surface en m ²	Observations	Prix en k€
22-299/81	Ancien chemin*		405		
22-300/70	Ancien chemin*		978		
22-301/26	Ancien chemin*		1 215		
22-302/113	Ancien chemin*		1 705		
22-303/135	Ancien chemin*		232		
22-304/123	Ancien chemin*		750		
22-305/115	Ancien chemin*		950		
22-315/8	Ancien chemin*		299	PVA 703	
22-320/8	Ancien chemin*		151	PVA 703	
22-307/67	Ancien chemin*		523		
22-308/18	Ancien chemin*		936		
22-309/21	Ancien chemin*		6 759		
22-310/34	Ancien chemin*		151		
22-325/21			72 578	PVA 704	
15-386/60	Ancien chemin*		454		
15-60	terre		1 586	-	
15-59	terre		1 079	-	
15-58	terre		976	-	A
15-57	terre		1 039	-	
15-56	taillis simples		1 767	-	L
15-55	terre		1 029	-	.
15-54	terre		1 924	-	E
15-53	terre		897	-	U
15-52	taillis simples		1 597	-	R
15-51	taillis simples		752	-	O
15-50	terre		834	-	
15-49	terre		780	-	S
15-48	terre		1 318	-	Y
15-394/96	terre		631	PVA 702	M
15-303	terre		185	-	B
15-321	terre		215	-	O
15-324	terre		177	-	L
15-327	terre		190	-	I
15-330	terre		306	-	Q
15-333	terre		111	-	U
15-336	terre		74	-	E
15-339	terre		32	-	
15-342	terre		2	-	
15-62	terre		861	-	
15-280	terre		390	-	
15-276	terre		490	-	
15-274	terre		533	-	
15-272	terre		658	-	
15-270	sol		794	-	
15-395/92	terre		135	PVA 702	
15-397/88	terre		117	PVA 702	
15-292/90	terre		38	-	
Commune de Mulhouse-Dornach					
IB-92	sol		718	-	
IB-27	terre		1 239	-	
TOTAL GENERAL TRANCHE 1			583 101		0,001

ACQUISITIONS - TRANCHE 3 - 29 juin 2010

Réf. parcelle	Nature	Statut	Surface en m ²	Observations	Prix en K€
22-223	terre		526		A L'EURO SYMBOLIQUE
22-124	terre		2 320		
22-28	terre		1 570		
22-85	pré		160		
Total			4 576		0,001

ACQUISITIONS Réalisées en 2014

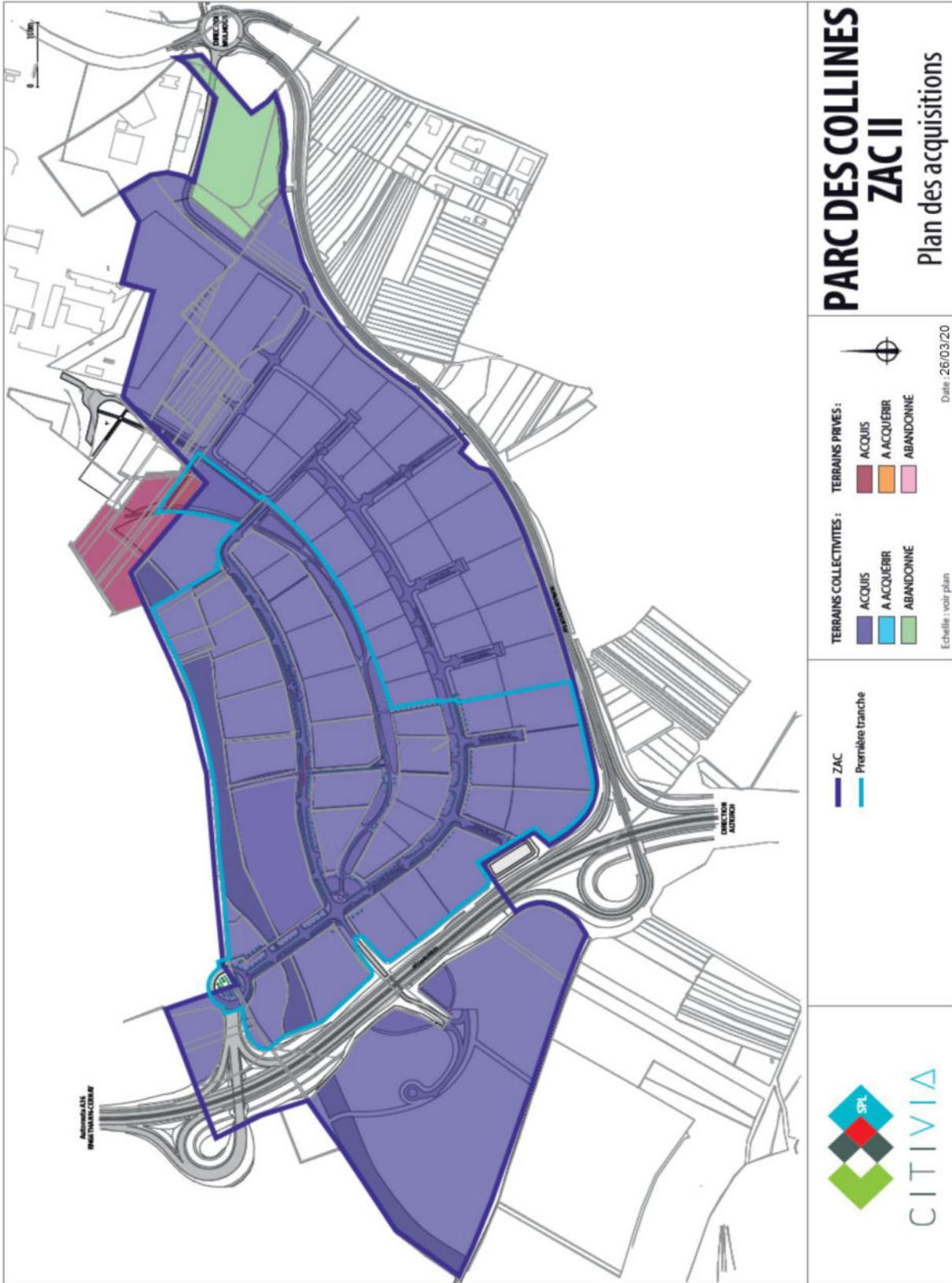
Réf. parcelle	Nature		Surface en m ²	Observations	Prix en K€
22-148	sol		3 145	Ferme du Fuchsenrheir	A L'EURO SYMBOLIQUE
22-335	terre		599	Accès Ferme 6 EX326	
Total			3 744		0,001

ACQUISITIONS Futures

Réf. parcelle	Nature		Surface en m ²	Observations	Prix en K€
Total			0		0

TOTAL			665 307		0,004
--------------	--	--	----------------	--	--------------

D.3. PLAN DES ACQUISITIONS



E. EQUIPEMENTS PUBLICS

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31/12/2022

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Valeur H.T. en k€
	Tranche 1	100%		10 248
	Jonction coteaux	100%	2015	729
	Accès La Poste	100%		292
	Tranche 2 partie engagée (TF/TO1+2+3a)	78%		3 585
	Tranche 2 partie (3B) à venir	0%		0
	Secteur Ouest	0%		0
	Piste Cyclable	100%	2014	65

Total	14 918
--------------	---------------

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Valeur H.T. en k€
	Tranche 1	0%		0
	Jonction coteaux	0%		0
	Accès La Poste	0%		0
	Tranche 2 partie engagée (TF/TO1+2+3a)	22%		1 036
	Tranche 2 partie à venir	100%		334
	Secteur Ouest	100%		2 699
	Piste Cyclable	0%		0

Total	4 070
--------------	--------------

Total général	18 988
----------------------	---------------

F. EMPRUNTS

EMPRUNTS - REALISE AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
10. Emprunts Reçus			25 359	4 453
Ligne de trésorerie	CIC	2017	1 500	0
Ligne de trésorerie	Crédit Agricole	2018	4 800	0
Travaux	DEXIA	2009	3 000	0
Décalage de Commercialisation	CIC	2015	1 000	0
Décalage de Commercialisation	La Banque Postale	2015	3 000	0
Travaux	Calyon	2009	3 000	0
Travaux	Caisse d'Epargne	2010	4 000	0
Travaux	Banque populaire	2020	3 710	3 259
Travaux	Banque populaire	2020	1 349	1 194
12. Avance de trésorerie			7 180	180
Ligne de trésorerie	Banque Populaire	2010	2 000	0
Ligne de trésorerie	CIC	2013	1 000	0
Décalage de Commercialisation	CIC	2016	1 500	0
Ligne de trésorerie	BECM	2018	1 000	0
Ligne de trésorerie	Citivia SPL	2019	680	180
Ligne de trésorerie	BECM	2020	1 000	0
Total			32 539	4 633

EMPRUNTS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant à mobiliser en k€	Capital restant dû en k€
Total			0	0
Total Général			32 539	4 633

Ligne	Intitulé	Bilan	Fin 2021	2022		2023		2024		Au delà	Nouveau
		CRAC 2021	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul		
	Produits	28 238	15 670	1 294	16 964	848	17 812	759	18 572	10 076	28 648
1	CESSIONS	23 033	10 506	1 275	11 780	809	12 589	759	13 349	10 058	23 407
10	Cession collectifs										
11	Cession individuelles										
12	Cession activité	23 033	10 506	1 275	11 780	809	12 589	759	13 349	10 058	23 407
13	Cession autre										
2	SUBVENTIONS	1 397	1 397		1 397		1 397		1 397		1 397
20	Subventions	1 397	1 397		1 397		1 397		1 397		1 397
3	PARTICIPATIONS	3 530	3 530		3 530		3 530		3 530		3 530
30	Participation d'Equilibre	3 530	3 530		3 530		3 530		3 530		3 530
31	Participations autres										
32	Participation aux équipements publics										
33	Participations complément de prix										
	Participations à recevoir										
4	PRODUITS DE GESTION	279	238	19	257	39	296		296	18	314
40	Produits financiers à court terme	4	4		4		4		4		4
41	Produits financiers autres										
42	Locations autres										
43	Produits autres	274	234	19	253	39	292		292	18	310
5	TVA										
50	TVA sur dépenses										
	Charges	28 238	20 297	777	21 073	946	22 020	611	22 631	5 990	28 620
1	ETUDES	1 596	826	72	898	33	931	20	951	678	1 628
10	Etudes préalables										
11	Etudes pré-opérationnelles	56	56		56		56		56		56
12	Etudes opérationnelles	1 537	766	71	838	33	870	20	890	678	1 568
13	Etudes révisions	3	3	1	4		4		4		4
2	MAITRISE DES SOLS	96	95		95	1	96		96		96
20	Acquisition / Indemnité rémunérable	0	0		0	0	0		0		0
21	Acquisition / Indemnité non rémunérable										
22	Frais liés à l'acquisition	96	95		95	1	96		96		96
3	TRAVAUX	18 652	14 474	443	14 917	685	15 602	391	15 993	3 015	19 008
30	Mise en état des sols	1 084	1 084		1 084		1 084		1 084		1 084
31	Ouvrage de viabilité	16 840	12 863	416	13 279	628	13 907	369	14 276	2 895	17 172
32	Ouvrage de viabilité autres	376	267	10	276	50	326	15	341	60	401
33	Ouvrage de bâtiments	107	107		107		107		107		107
34	Ouvrage de bâtiments autres	54	54		54		54		54		54
35	Entretien des ouvrages	190	99	17	116	7	123	7	130	60	190
36	Travaux révisions										
39	Pénalités										
4	HONORAIRES AUX TIERS	9	9		9		9		9		9
40	Honoraires sur cession	0	0		0		0		0		0
41	Honoraires autres	9	9		9		9		9		9
5	REMUNERATION	2 899	1 831	108	1 939	91	2 030	70	2 099	818	2 918
50	Avances sur rémunération opérateur										
51	Rémunération forfaitaire	-36								-36	-36
52	Rémunération de conduite opérationnelle	1 110	823	29	852	40	892	24	916	214	1 129
53	Rémunération de commercialisation	1 102	501	61	562	39	601	36	637	483	1 120
54	Rémunération financière	674	508	17	525	13	537	9	546	108	655
55	Rémunération de liquidation	50							50		50
6	FRAIS FINANCIERS	3 161	2 023	81	2 104	64	2 168	64	2 232	901	3 133
60	Frais financiers sur court terme	700	613	16	629	3	632	8	640	198	839
61	Frais financiers sur emprunts	1 959	1 410	65	1 475	61	1 536	56	1 592	302	1 894
10.1	CIC 1 500 K€		52		52		52		52		52
10.2	Crédit Agricole 1 200 K€										
10.3	Dexia 3 000 K€		597		597		597		597		597
10.4	CIC 1 000 K€		19		19		19		19		19
10.5	La Banque Postale 3 000 K€		88		88		88		88		88
10.6	Calyon 3 000 K€		283		283		283		283		283
10.7	Caisse d'épargne 4 000 K€		317		317		317		317		317
	Emp BP débo. 10.8 fin 2020 1 513 K€		45	48	93	44	137	41	178	226	404
10.9	Banque Populaire 1 349K€		6	17	24	16	40	15	55	76	131
23-37108	ICNE (intérêts courus non échus)		2	0	2		2		2		2
62	Frais financiers divers	502								401	401
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS	1 824	1 039	73	1 112	72	1 184	66	1 250	578	1 828
70	Frais de gestion locative	15	15		15		15		15		15
71	Frais de gestion	66	53	0	54	1	55	1	56	10	66
72	Impôts et taxes	1 239	799	62	860	61	921	55	976	270	1 247
73	Frais d'information et de communication	327	173	11	184	10	194	10	204	120	323
74	TVA perdue sur prorata										
75	Frais techniques opération autres	178								178	178
80	TVA sur recettes										
	RESULTAT D'OPERATION	-1	-4 626	517	-4 109	-98	-4 207	148	-4 059	4 086	27
	MOBILISATIONS	34 639	32 539		32 539		32 539		32 539		32 539
1	MOBILISATION	34 639	32 539		32 539		32 539		32 539		32 539
10	Emprunts reçus	27 459	25 359		25 359		25 359		25 359		25 359
11	Dépôt de garantie										
12	Avance de trésorerie	7 180	7 180		7 180		7 180		7 180		7 180
14	Participations à recevoir										
	AMORTISSEMENTS	34 640	26 890	1 016	27 905	500	28 406	325	28 730	3 809	32 539
1	AMORTISSEMENTS	34 640	26 890	1 016	27 905	500	28 406	325	28 730	3 809	32 539
10	Emprunts remboursés	27 460	19 390	1 516	20 905	320	21 226	325	21 550	3 809	25 359
11	Dépôt de garantie										
12	Avance de trésorerie	7 180	7 500	-500	7 000	180	7 180		7 180		7 180
13	Retenue de Garantie (Marché)										
14	Participation reçue										
	FINANCEMENT	-1	5 649	-1 016	4 634	-500	4 133	-325	3 809	-3 809	0
	TRESORERIE		1 082	986		-63		-280		27	27

Mulhouse Alsace Agglomération

ZAC DU PARC DES COLLINES II		SYNTHESE DU BILAN PREVISIONNEL AU 31.12.2022					
		BILAN PREVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER	
en K€ HT	Approuvé au 31.12.2021	Actualisé au 31.12.2022	AU 31.12.2022	Dont en 2022	2023 à 2034	Dont en 2023	
	CHARGES						
Acquisitions foncières	96	96	95	0	1	1	
Travaux et études	20 248	20 636	15 815	515	4 822	718	
Rémunérations	2 899	2 918	1 939	108	979	91	
Frais financiers	3 161	3 133	2 104	81	1 029	64	
Autres frais	1 835	1 838	1 120	73	716	72	
TOTAL CHARGES	28 239	28 621	21 073	777	7 547	946	
PRODUITS							
Cessions	23 033	23 407	11 780	1 275	11 626	809	
Subventions	1 397	1 397	1 397	0	0	0	
Participation m2A	3 530	3 530	3 530	0	0	0	
Participations autres	0	0	0	0	0	0	
Participation à recevoir	0	0	0	0	0	0	
Diverses recettes	278	314	257	19	57	39	
TOTAL PRODUITS	28 238	28 648	16 964	1 294	11 683	848	
RESULTAT	-1	27	-4 109	517	4 136	-98	

M. le Président : On passe au parc des Collines II.

M. BELLONI : Toujours le CRACL CITIVIA concernant le Parc des Collines II. Je voudrais juste noter concernant la ZAC des Collines que l'année 2022 a connu un bon niveau de commercialisation avec cinq lots qui ont été cédés et que c'est, aujourd'hui, plus de 23 000 m² dédiés au développement d'activités qui ont ainsi été vendus pour un montant de recettes de plus de 1 million d'euros.

Suite à la revalorisation des valeurs des cessions, les prix appliqués ont suivi une petite évolution. Vous en avez le détail.

Les travaux de la rue de Berlin ainsi que ceux de la rue de Paris ont été engagés. Le montant des travaux réalisés s'est élevé à 443 000 € et c'est plus de 78 % de ces travaux qui ont été réalisés à ce jour.

Aujourd'hui, les travaux se poursuivent avec la jonction avec l'avenue de Luxembourg vers la rue Albert Camus. S'agissant des aménagements d'infrastructure, un des sujets à venir sera sans doute celui de la création d'un carrefour sur la RD8 bis. Le boulevard urbain, à partir du parc des Collines pour irriguer d'une part le Parc des Collines, mais aussi l'espace d'activités de Didenheim. Une enveloppe a été inscrite à la PPI et un budget de 100 000 € a été sollicité pour l'année prochaine afin de pouvoir lancer des études de maîtrise d'œuvre.

Enfin, restera le dernier sujet à plus long terme, mais sur lequel on vous demande aussi un vote qui est celui de la tranche Ouest au Sud d'Ikéo, comme cela vous la situez bien, avec 10 ha de foncier à aménager avec une orientation qui est plutôt d'avoir en partie l'aménagement pour avoir seulement deux ou trois grosses implantations de type industriel ou productif, sachant que c'est quand même un terrain difficile, qui est quand même déconnecté vue la voie rapide qu'il y a entre les deux.

Aujourd'hui, le CRACL de CITIVIA, en tout cas au 31 décembre 2022, est toujours équilibrée à + 27 000 €. Merci.

M. le Président : Merci, Thierry.

Pour approuver le compte rendu d'activités du Parc des Collines II, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 62 + 15 procurations.

Ne prennent pas part au vote (13) : Jean-Marie BEHE (représenté par Thierry BELLONI), Thierry BELLONI, Claudine BONI DA SILVA (représentée par Florian COLOM), Jean-Philippe BOUILLÉ, Florian COLOM, Alain COUCHOT, Nadia EL HAJJAJI, Fabian JORDAN, Michèle LUTZ, Nathalie MOTTE, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS et Laurent RICHE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

78° ZAC CARREAU MARIE-LOUISE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CITIVIA SPL (CRACL) POUR L'EXERCICE 2022 (533/1.4/2221C)

CITIVIA SPL a établi son compte rendu d'activités pour l'exercice 2022 relatif à sa mission d'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Carreau Marie-Louise, dont elle est concessionnaire jusqu'à fin 2025. Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, ce document est soumis à l'examen du Conseil d'Agglomération.

La commercialisation de la grande parcelle de 10,8 ha (représentant près des 2/3 de la ZAC), réservée à un grand projet logistique porté par GSE et ayant comme client final le groupe DECATHLON, dépendra de l'issue d'un recours engagé contre le Préfet du Haut-Rhin, et sur lequel le Tribunal Administratif devrait statuer au 1^{er} semestre 2024.

Après 4 cessions en 2021, la cession envisagée en 2022 d'une parcelle de 3.735 m² sera décalée du fait du défaut du porteur de projet qui envisageait son acquisition.

Par ailleurs, un délaissé inconstructible, adjacent au terri, a été cédé à la société Terrils d'Alsace pour 13 k€.

Toutes les autres parcelles ont été commercialisées, et l'ensemble des travaux de viabilisation ont été achevés, à l'exception des travaux de finition de voirie qui seront entrepris à l'issue des travaux de construction de la grande parcelle. En parallèle, les travaux de modernisation de la route Marie-Louise, hors programme de travaux de la ZAC), ont également été achevés fin 2022.

Le bilan financier demeure équilibré à 6.516 k€ de charges et recettes (+13 k€), comprenant une participation d'équilibre de m2A d'un montant de 2.310 k€. La concrétisation de la cession de la grande parcelle sera déterminante pour maintenir l'équilibre financier en état.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du compte-rendu d'activités 2022 de CITIVIA SPL relatif à la ZAC du Carreau Marie-Louise.

PJ. : 2

- Compte-rendu annuel à la collectivité 2022
- Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2022

ZAC CARREAU MARIE LOUISE
COMPTE - RENDU A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
2022

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
A. Données synthétiques de l'opération.....	3
B. Historique - Phases clefs	4
C. Situation administrative	4
2. AVANCEMENT & PROGRAMMATION	4
A. Cessions	4
B. Subventions.....	5
1. Subventions versées en 2022.....	5
2. Subventions prévues en 2023.....	5
C. Participations	5
1. Participations perçues / approuvées en 2022.....	5
2. Participation à percevoir / approuver en 2023	5
D. Maitrise fonciere	5
E. Etudes	6
1. Etudes réalisées en 2022	6
2. Etudes à réaliser en 2023	6
F. Travaux.....	6
1. Travaux réalisés en 2022	6
2. Travaux à réaliser en 2023	6
G. Financement.....	6
1. Emprunts en cours	6
2. Emprunts à souscrire	6
3. ANALYSES ET PERSPECTIVES	7
4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES.....	8

1. CONTEXTE

A. Données synthétiques de l'opération

1. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION					
DONNEES CONTRACTUELLES					
Nom d'opération	ZAC du Carreau Marie Louise	038			
Collectivité	m2A				
Signature de la concession / convention	23 novembre 2005				
Echéance	31 décembre 2025				
Avenant n° 1	9 décembre 2013				
Avenant n° 2	21 mars 2019				
PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES					
Création de la ZAC	22 septembre 2005				
Dossier de réalisation initial	22 septembre 2005				
Nouveau dossier de réalisation					
PRESTATAIRES PRINCIPAUX					
Urbaniste/Architecte conseil	TOA				
Maître d'œuvre technique	SETUI				
Notaire	Claude BAUER				
Géomètre	Marc JUNG				
Autres :					
PROGRAMME					
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	nombre
Surfaces totales à aménager	580 000 m ²	379 000 m ²	379 000 m ²		m ²
Surfaces totales cessibles	273 000 m ²	173 669 m ²	61 627 m ²	112 042 m ²	
Surface de plancher logements neufs/rénovés					m ²
Surface de plancher bureaux					m ²
Surface de plancher artisanales et industrielles	191 100 m ²	90 290 m ²	11 860 m ²	78 429 m ²	
Surface de plancher commerce, hôtellerie					
Surface de plancher totale		90 290 m ²	11 860 m ²	78 429 m ²	
Equipements voirie, espaces verts	307 000 m ²	70 331 m ²	56 265 m ²	14 066 m ²	
Equipement superstructure	(nature/intitulé)				
DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN KE					
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement
Cessions/Locations	5 464	3 055	1 023	2 032	33%
- logements					
- bureaux					
- artisanat et industrie	5 464	3 055	1 023	2 032	33%
- commerce et hotellerie					
Investissements	8 544	5 254	4 741	513	90%
- études	848	668	520	148	78%
- acquisitions	1 200	684	684	0	100%
- travaux	6 496	3 902	3 537	365	91%
Bilan collectivité					
Participation de la Collectivité	1 630	2310	2310	0	100%
Valeur des équipements publics	7 711	4 399	4 016	383	91%
2. CHIFFRES CLES					
EFFETS LEVIER					
		réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)		
Nombre de logements générés (ventes)		0	0		
Dont logements sociaux		0	0		
Nombre d'emplois générés		62	112		
Investissements générés		5 930 150	39 214 700		
Principales implantations ou investissements					
CHIFFRES CLEFS					
Périmètre de la concession	580 000				
Périmètre de ZAC	580 000				
Objectif OPAH					
Objectif ORI					
Patrimoine immobilier					
Nombre d'entreprises					

B. Historique - Phases clefs

Justification de l'opération - Objectifs généraux : Le projet d'aménagement de la ZAC du Carreau Marie Louise, partagé sur le territoire des quatre communes de Staffelfelden, Feldkirch, Ungersheim et Pulversheim est une opération symbolique à fort enjeu. Il permet de compléter l'offre foncière à l'échelle de l'agglomération en proposant des terrains de taille adaptée pour accueillir des activités économiques diversifiées.

Début de l'opération : 2005

Etapes clefs les plus récentes :

- Réception des travaux de la 1^{re} tranche en juin 2011
- En 2013, modification du programme des équipements publics consécutif à la modification du projet dans le secteur Nord :
 - o Suppression des aménagements du secteur nord (projet Hélios) ;
 - o Suppression de la piste cyclable Est, qui n'était envisagée que pour la seule desserte du secteur nord ;
 - o Adaptation de la nature de la desserte ferroviaire fret du secteur sud (création d'un embranchement privé intégré à l'emprise de la parcelle située le long de l'actuelle voie ferrée).

Ces décisions se sont concrétisées par l'approbation d'un nouveau dossier de réalisation le 28 juin 2013 et par la signature d'un avenant à la concession d'aménagement en date du 9 décembre 2013. Ce même avenant a prolongé la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2020.

- En 2018 : Signature d'un avenant à la concession portant sur la prolongation de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2025 et l'évolution de la participation.

C. Situation administrative

Procédure d'urbanisme : ZAC concédée.

Procédure foncière : cession amiable du foncier par m2A.

Autorisations au titre de la loi sur l'eau :

- Arrêté préfectoral du 24 janvier 2008

Situation administrative liée aux anciennes activités :

- Sortie du régime des Installations Classées au sens de la protection de l'environnement en 2008
- Dossier de sortie du Code Minier déposé le 25 novembre 2009 par les MDP.
- Le Porter à Connaissance lié aux aléas miniers en novembre 2019.

2. AVANCEMENT & PROGRAMMATION

A. Cessions

A.1. Rappel des prix de cession

Les prix de cession applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 sont :

18 €HT/m² de terrain pour les parcelles supérieures à 10 000 m²

22 €HT/m² de terrain pour les parcelles inférieures à 10 000 m²

30 €HT/m² de terrain pour les parcelles inférieures à 10 000 m² et comprenant un logement

A.2- Cessions réalisées en 2022

En 2022, la vente suivante a été réalisée :

- Parcelle naturelle en pied du terril au propriétaire du terril.

A.3. Cessions prévues en 2023

En 2023 est prévue la cession de la parcelle (P12) pour la société STAFF INVEST.
La cession de la grande parcelle le long de la voie ferrée à GSE pour un entrepôt logistique a été décalée en 2025 en raison de l'incertitude sur les suites au recours déposé contre la décision du préfet de ne pas solliciter une demande de dérogation Espèces Protégées.

A.4. Moyens de commercialisation

Supports : relation avec les journaux spécialisés, site internet CITIVIA

Collaboration étroite avec les vecteurs du milieu économique local : coordination avec les organismes régionaux et locaux de développement : ADIRA, triple A, CCI, Développement économique m2A, collaboration avec les agents immobiliers, offices notariaux etc.

B. Subventions

1. Subventions versées en 2022

Pas de subvention versée en 2022

A fin 2020, le montant total des subventions perçues est de 1 117 K€.

2. Subventions prévues en 2023

Pas de subvention prévue en 2023

C. Participations

1. Participations perçues / approuvées en 2022

- Le montant total des participations perçues est de 2 310 K€
- A fin 2020, l'ensemble des participations a été versé.

2. Participation à percevoir / approuver en 2023

- Aucune participation ne reste à percevoir.

D. Maitrise fonciere

1. Terrains privés

Sans objet

2. Terrains collectivité

Conformément aux termes de la concession d'aménagement, CITIVIA procède à l'achat du foncier acquis par la collectivité.

L'acte de vente entre m2A et CITIVIA précise les modalités de paiements par CITIVIA à la collectivité concédante, à savoir :

- les paiements seront effectués au fur et à mesure de la commercialisation,
- les paiements seront effectués à la date de signature de la cession,

L'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation du secteur sud, sur le ban communal de Staffelfelden ont été acquis en juin 2010. Pour mémoire, la parcelle située à Feldkirch située dans la coulée verte (déjà maîtrisée par m2A) et tout le secteur nord ont été retirés du bilan de l'opération lors du CRAC 2012.

E. Etudes

1. Etudes réalisées en 2022

- Frais de géomètres
- Etudes de MOE pour la finalisation de la voirie sud
- Diagnostic écologique du printemps à l'automne 2022

2. Etudes à réaliser en 2023

- Frais de géomètres liés aux cessions
- Etudes diverses si nécessaires en fonction des suites données au recours

F. Travaux

1. Travaux réalisés en 2022

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Entretiens des espaces verts de la ZAC.
- Travaux d'enrobés en complément de l'aménagement de la rue Marie Louise par m2A

2. Travaux à réaliser en 2023

Les travaux ou dépenses suivants sont prévus :

- Entretiens des espaces verts.
- Travaux divers

G. Financement

1. Emprunts en cours

En 2011, un 1^{er} emprunt a été mis en place et est totalement remboursé aujourd'hui.

En 2020, un deuxième emprunt de 1 400 K€ sur 60 mois au taux de 0.86 % a été mis en place en mai 2020.

2. Emprunts à souscrire

Une avance de trésorerie de 494 K€ est prévue en 2023 correspond à l'achat du terrain non réglé au concédant.

3. ANALYSES ET PERSPECTIVES

Les efforts commerciaux sur la zone sont orientés vers des industriels ayant un besoin de grande surface d'implantation.

La première installation sur le site en 2017 a permis de conforter l'attractivité de la zone avec deux autres projets qui se sont installés en 2018.

Depuis 2018, des projets pour toutes les parcelles ont été étudiés et ont donné lieu à des validations en comité d'agrément.

L'enjeu reste la cession des « grandes parcelles » coté ouest. La signature d'une promesse de vente avec GSE et l'accord sur le PC déposé doivent permettre la cession de toutes les parcelles du secteur ouest.

Un recours a été déposé sur la décision du préfet de ne pas solliciter de demande de dérogation espèces protégées. En cas d'abandon du projet si le tribunal administratif donne une suite favorable à ce recours, la commercialisation de ce secteur pourrait être remise en cause et entraîner un déficit important pour l'opération.

Du point de vue aménagement, tous les espaces ont été réalisés. Les finitions prévues en 2025 permettront d'achever les voiries.

Pour mémoire, en 2018, il a été décidé de ne pas réaliser les travaux de la partie nord de cette voirie afin de proposer une ou deux emprises foncières importantes et de limiter le déficit financier de l'opération. Le projet de cession pour un entrepôt logistique conforte cette hypothèse.

La procédure de remise d'ouvrage a été engagée en 2014 pour la coulée verte et la tranche ferme. Les ouvrages de la coulée verte sont entretenus par m2A depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le PV de remise d'ouvrage de la coulée verte a été signé en juillet 2020.

La remise d'ouvrage des autres infrastructures sera réalisée en 2023 / 2024.

Conventions et hypothèses retenues :

- Les réalisations en cumul à fin 2022 sont constituées des produits et charges HT constatées à fin décembre 2022 ;
- Les prévisions sont établies en valeur 2022 (donc en € constants) ;
- Le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à CITIVIA SPL est assis sur les charges définies conventionnellement et constatées à la fin de l'exercice ;
- Le montant de la rémunération de commercialisation revenant à CITIVIA SPL fait l'objet d'une comptabilisation seulement à la signature de l'acte de vente
- Les hypothèses moyennes de taux d'intérêt à court terme (pool de trésorerie) sont de 5 %, de taux d'intérêt à long terme (emprunts) de 5 %.
- Les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable
- La valorisation des équipements publics (état détaillé ci-joint en annexe) intègre les postes de charges :
 - o Etudes - Honoraires aux tiers (Moe, CT, CSPS)
 - o Rémunération de conduite opérationnelle
 - o Travaux

4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

A.1. CESSIONS

CESSIONS - REALISE AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface en m ²	SP en m ²	Prix en k€
9-26	SCI PANDORA - Loge Portier	Loge Portier-restauran	17/04/2014	2 679	1 875	67
9-33 + 10-136	NORBAIL Immobilier / CMCIC Lease	Transport ALOY	03/08/2017	15 068	2000	226
10-141	GC Immo	GAMMA TEC	12/02/2018	6055	1586	91
9-43	Amelie 2	ID Project	08/06/2018	2242	800	34
9-30 + 10-134	CYJE	WERNER	01/03/2021	2272	546	50
9-61 + 9-63	SCI ALJUL	VS Charpentés	23/05/2021	2744	590	60
9-54 + 9-55	SCI PANDORA	Hotel Entreprise	16/12/2021	2906	1856	64
9-31 + 10-142	SCI GVSF	LOCACIL	29/12/2021	23242	2607	418
	Terrils Alsace	Terrain NA	23/12/2022	4419	0	13

Total - Réalisé				61627	11860	1023
------------------------	--	--	--	--------------	--------------	-------------

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Statut (date compromis/libre)	Surface en m ²	SP en m ²	Prix en k€
16				13 413	9 389	241
17				17 902	12 531	322
18				22 932	16 052	413
19				54 060	37 842	973
Sous-total Ouest				108 307	75 815	1 950
12	Staff Invest			3 735	2 615	82
Sous-total Sud				3 735	2 615	82
Total - Stock				112 042	78 429	2 032
TOTAL				173 669	90 290	3 055

A.2. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Montant en k€
Etudes	Etat	14/12/2006	235
Aménagement Paysagers	Région	21/12/2006	242
Etudes et prestations intellectuelles	FEDER	30/03/2007	37
Aménagement paysagers et conduite opérationnelle	FEDER	21/09/2007	345
Travaux VRD (hors réseaux secs)	CG68 (PRE)	18/11/2010	205
Secteur Sud	FEDER	26/11/2010	53
Sous total Subvention			1 117
Participation initiale	M2A	08/11/2005	2 130
Participation complément M2A	M2A	21/03/2019	180
Sous total Participation			2 310
Total			3 427

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en k€
Sous total Participation			0
Total			0
Total			3 427

C.1.A ACQUISITIONS PRIVEES

ACQUISITIONS - REALISEES

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Total				0	0	0

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Total				0	0	0

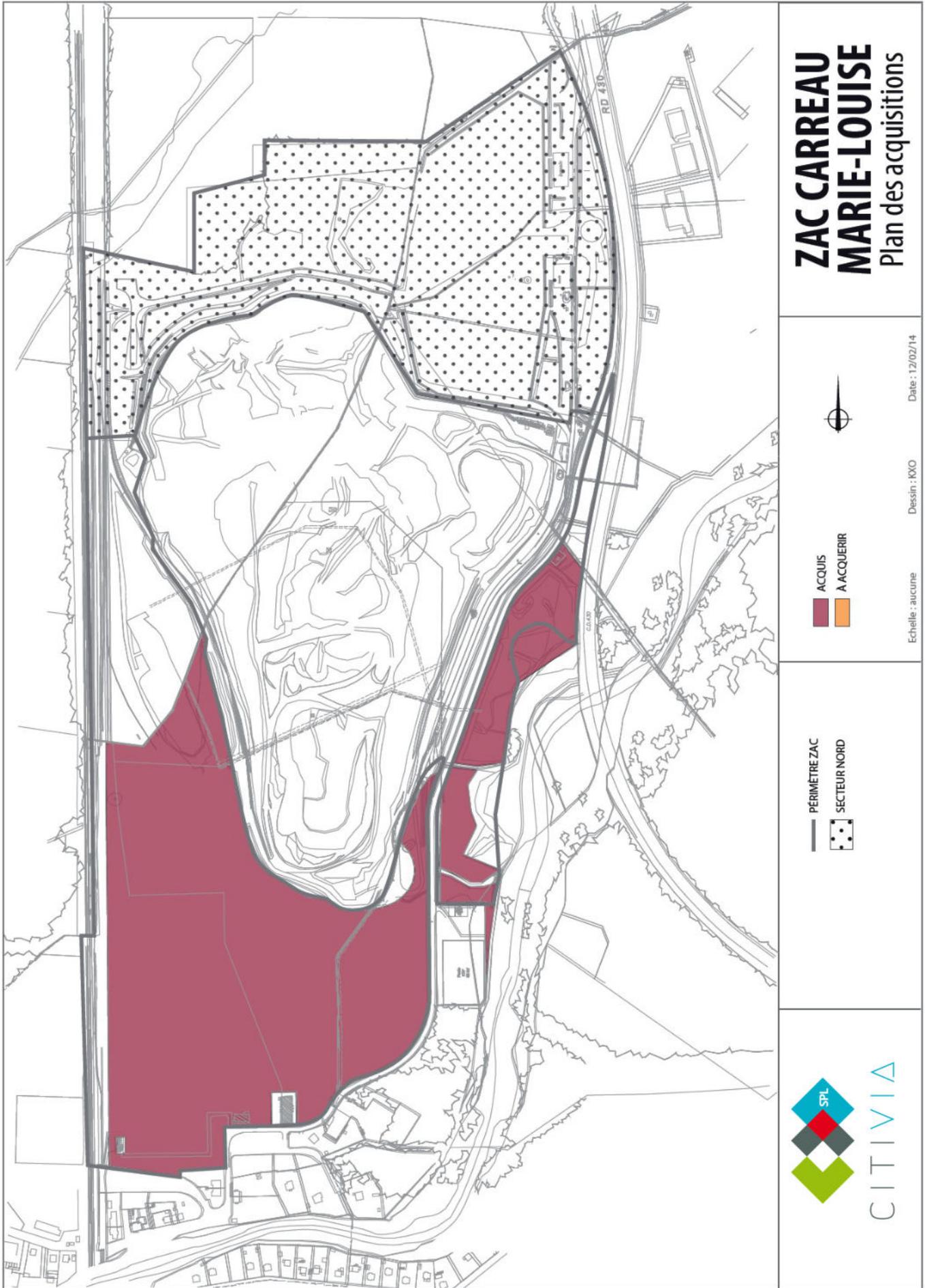
C.1.B ACQUISITIONS COLLECTIVITE

ACQUISITIONS - REALISEES

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Secteur Sud Sur Staffelfelden	MZA	Le règlement s'effectuera au fur et à mesure des recettes engendrées par les cessions de terrain	juin-2010	256 978		675
Total				256 978		675

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Total				0		0



D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
	Coulée verte	100%	2011		922
	Travaux secteur sud Tr Ferme	93%	2011		2 166
	Travaux secteur Sud Voirie Sud	88%			929
Total					4 016

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
	Travaux secteur Sud Tr Ferme	7%			163
	Travaux secteur Sud Voirie Sud	12%	2021		127
	Provision travaux voirie nord	100%	Provision		93
Total					383



ZAC CARREAU MARIE-LOUISE

Plan avancement des travaux

 Date : 17/04/2018

 EQUIPEMENTS REALISES
 EQUIPEMENTS FUTURS

Echelle : aucune Dessin : KXO

 PERIMETRE ZAC
 SECTEUR NORD



CITIVIA

E. EMPRUNTS

EMPRUNTS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Travaux		16/06/2011	2 000	0
Travaux	Crédit Mutuel	05/05/2020	1 400	941
Total			3 400	941

EMPRUNTS A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Stock	Avance de Trésorerie	2023	494	494
Total			494	494

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (EN K€)

CR 038 Zac Carreau Marie-Louise														
Ligne	Intitulé	TVA	Bilan		Fin 2021	2022	2023		2024		2025		Nouveau	
			Initial	CRAC 2021	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année		Cumul
	Produits	0,00	10294	6502	4471	13	4484	82	4566	0	4566	1950	6516	6516
1	CESSIONS	0,00	5464	3042	1010	13	1023	82	1106	0	1106	1950	3055	3055
10	Cession collectifs	20,00												
11	Cession individuelles	20,00												
12	Cession activité	20,00	5464	3042	1010	13	1023	82	1106	0	1106	1950	3055	3055
13	Cession autre	20,00												
2	SUBVENTIONS	0,00	3200	1117	1117	0	1117	0	1117	0	1117	0	1117	1117
20	Subventions	0,00	3200	1117	1117	0	1117	0	1117	0	1117	0	1117	1117
3	PARTICIPATIONS	0,00	1630	2310	2310	0	2310	0	2310	0	2310	0	2310	2310
30	Participation d'Equilibre	0,00	1630	2310	2310	0	2310	0	2310	0	2310	0	2310	2310
31	Participations autres	20,00												
32	Participations aux Equipements publics	20,00												
33	Participations à recevoir	20,00												
4	PRODUITS DE GESTION	0,00	0	34	34	0	34	0	34	0	34	0	34	34
40	Produits financiers à court terme	0,00	0	2	2	0	2	0	2	0	2	0	2	2
41	Produits financiers autres	0,00												
42	Locations autres	20,00												
43	Produits autres	20,00	0	32	32	0	32	0	32	0	32	0	32	32
5	TVA	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	TVA sur dépenses	0,00												
	Charges	0,00	10294	6503	5570	56	5626	105	5732	171	5903	610	6513	6513
1	ETUDES	0,00	848	668	509	11	520	27	547	40	587	81	668	668
10	Etudes préalables	20,00	0	5	5	0	5	0	5	0	5	0	5	5
11	Etudes pré-opérationnelles	20,00	0	19	19	0	19	0	19	0	19	0	19	19
12	Etudes opérationnelles	20,00	848	623	467	11	478	27	505	40	545	78	623	623
13	Etudes révisions	20,00	0	21	18	0	18	0	18	0	18	3	21	21
2	MAITRISE DES SOLS	0,00	1200	684	684	0	684	0	684	0	684	0	684	684
20	Acquisition / Indemnité rémunérable	0,00	1165	675	675	0	675	0	675	0	675	0	675	675
21	Acquisition / Indemnité non rémunérable	0,00												
22	Frais liés à l'acquisition	20,00	35	9	9	0	9	0	9	0	9	0	9	9
3	TRAVAUX	0,00	6496	3882	3507	30	3537	34	3570	74	3644	258	3902	3902
30	Mise en état des sols	20,00	0	7	7	0	7	0	7	0	7	0	7	7
31	Ouvrage de viabilité	20,00	5900	3400	3179	13	3192	19	3211	55	3266	161	3427	3427
32	Aléas et divers	20,00	596	163	74	0	74	0	74	0	74	82	155	155
33	Ouvrage de bâtiments	20,00	0	17	17	0	17	0	17	0	17	0	17	17
34	Ouvrage de bâtiments autres	20,00	0	21	21	0	21	0	21	0	21	0	21	21
35	Entretien des ouvrages	20,00	0	275	211	17	227	15	242	19	261	15	276	276
36	Travaux révisions	20,00	0	1	-1	0	-1	0	-1	0	-1	0	-1	-1
39	Pénalités	20,00												
4	HONORAIRES AUX TIERS	0,00	0	3	3	-1	2	0	2	0	2	0	2	2
40	Honoraires sur cession	20,00	0	1	1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
41	Honoraires autres	20,00	0	2	2	0	2	0	2	0	2	0	2	2
5	REMUNERATION	0,00	790	583	374	5	379	13	392	9	401	183	585	585
50	Avances sur rémunération opérateur	0,00												
51	Rémunération forfaitaire	0,00												
52	Rémunération de conduite opérationnelle	0,00	790	279	246	2	248	4	252	7	259	21	280	280
53	Rémunération de commercialisation	0,00	0	146	48	1	49	4	53	0	53	94	146	146
54	Rémunération financière	0,00	0	108	81	2	83	5	87	2	89	19	109	109
55	Rémunération de liquidation	0,00	0	50	0	0	0	0	0	0	0	50	50	50
6	FRAIS FINANCIERS	0,00	600	418	368	9	376	8	384	15	399	13	412	412
60	Frais financiers sur court terme	0,00	0	97	97	0	97	0	97	8	106	9	114	114
61	Frais financiers sur emprunts	0,00	600	298	270	9	279	8	287	6	293	4	297	297
62	Frais financiers divers	0,00	0	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS	0,00	360	265	125	2	127	24	151	33	184	76	260	260
70	Frais de gestion locative	20,00	0	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1
71	Frais de gestion	20,00	160	73	19	0	19	10	29	20	49	24	73	73
72	Impôts et taxes	0,00	100	64	37	0	37	4	41	4	45	19	64	64
73	Frais d'information et de communication	20,00	100	97	68	2	70	5	75	4	79	18	97	97
74	TVA perdue sur prorata	0,00												
75	Frais techniques opération autres	20,00	0	30	0	0	0	5	5	5	10	15	25	25
80	TVA sur recettes	0,00												
	RESULTAT D'OPERATION	0,00	0	0	-1099	-43	-1142	-23	-1165	-171	-1336	1339	3	3
	MOBILISATIONS	0,00	0	3900	3400	0	3400	494	3894	0	3894	0	3894	3894
1	MOBILISATION	0,00	0	3900	3400	0	3400	494	3894	0	3894	0	3894	3894
10	Emprunts reçus	0,00	0	3900	3400	0	3400	0	3400	0	3400	0	3400	3400
12	Avance de trésorerie	0,00	0	0	0	0	0	494	494	0	494	0	494	494
14	Participations à recevoir	0,00												
	AMORTISSEMENTS	0,00	0	3900	2228	230	2459	232	2691	234	2925	969	3894	3894
1	AMORTISSEMENTS	0,00	0	3900	2228	230	2459	232	2691	234	2925	969	3894	3894
10	Emprunts remboursés	0,00	0	3900	2228	230	2459	232	2691	234	2925	475	3400	3400
12	Avance de trésorerie	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	494	494	494
14	Participation reçue	0,00												
	FINANCEMENT	0,00	0	0	1172	-230	941	262	1203	-234	969	-969	0	0
	TRESORERIE	0,00	0	0	-347	-175	0	56	0	-338	0	3	0	3

Mulhouse Alsace Agglomération

en K€ HT		BILAN PREVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER	
		Approuvé au 31.12.2021	Actualisé au 31.12.2022	AU 31.12.2022	Dont en 2022	2023 à 2025	Dont en 2023
CHARGES							
	Acquisitions foncières	684	684	684	0	0	0
	Travaux et études	4 550	4 570	4 057	41	514	61
	Rémunérations	583	585	379	5	205	13
	Frais financiers	418	412	376	9	36	8
	Autres frais	268	262	130	1	133	23
	TOTAL CHARGES	6 503	6 513	5 626	56	888	105
PRODUITS							
	Cessions	3 042	3 055	1 023	13	2 032	82
	Subventions	1 117	1 117	1 117	0	0	0
	Participation m2A	2 310	2 310	2 310	0	0	0
	Participation à recevoir m2A	0	0	0	0	0	0
	Diverses recettes	34	34	34	0	0	0
	TOTAL PRODUITS	6 503	6 516	4 484	13	2 032	82
RESULTAT							
		0	3	-1 142	-43	1 144	-23

M. le Président : On passe à Marie-Louise.

M. BELLONI : Je voudrais d'abord excuser l'absence de Jean-Marie BEHE qui devait présenter ces deux derniers points, mais c'est avec plaisir que je les fais, surtout concernant Marie-Louise, vous vous en doutez bien.

Il n'y a pas eu de chose très significative en 2022. Il y a une vente qui devait se faire, mais malheureusement, c'est la dernière parcelle qui n'est pas réservée, le porteur s'est retiré, c'est reparti pour un tour. C'est une petite parcelle de 40 ares. Il y a eu une autre petite vente pour 13 000 € au bénéfice de Terrils d'Alsace, propriétaire du Terril, c'était plus une partie le long de la route qui était un délaissé qu'il a voulu racheter, on en a été bien content.

Puis évidemment, la question qui est toujours en suspens aujourd'hui, c'est la commercialisation de la grande parcelle qui était réservée pour GSE pour le projet Décathlon qui est toujours suspendu en raison d'un recours contre la décision du Préfet. On attend une décision du tribunal administratif au premier semestre 2024. Le bilan financier pour tout ceci n'a pas changé, mais évidemment, la vente de la grande parcelle sera déterminante pour maintenir l'équilibre financier de cette ZAC.

M. le Président : Evident. Merci beaucoup, Thierry.

Des questions là-dessus ? Pas de question ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 73 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

79° ZAC ESPACE D'ACTIVITES DE DIDENHEIM : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE CITIVIA SPL (CRACL) POUR L'EXERCICE 2022 (533/1.4/2222C)

CITIVIA SPL a établi son compte rendu d'activités pour l'exercice 2022 relatif à sa mission d'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Espace d'Activités de Didenheim, dont elle est concessionnaire jusqu'à fin 2024. Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, ce document est soumis à l'examen du Conseil d'Agglomération.

Quatre cessions ont été enregistrées en 2022 (GS GROUPE, ALLEMANN BOIS, ELPI SANTE, EASY ENERGIE), pour 372 k€ de cessions.

Seules deux parcelles demeurent à commercialiser fin 2022 :

- une parcelle de 720 m² cédée en 2023 à une entreprise adjacente située dans la partie ancienne de la zone d'activité (SCI MAJO), qui a repris l'activité d'un ancien paysagiste pour laquelle cette parcelle était réservée ;
- la dernière parcelle de 4.456 m² est actuellement réservée pour la commune de Brunstatt-Didenheim qui projette d'y établir ses nouveaux ateliers municipaux.

Les travaux de viabilisation sont entièrement achevés ; seules des démarches de régularisations foncières mineures restent à mener avant la fin de l'opération.

Compte-tenu du retrait du bilan de la voirie d'accès au carrefour-giratoire projeté sur la RD 8 bis, du versement anticipé à l'opération de la totalité du solde de la subvention du Conseil Départemental en 2018 au titre du Contrat Territoire de Vie – Région Mulhousienne, et de la revalorisation du prix de cession, le bilan affiche un excédent important de 725 k€, en hausse de 34 k€ par rapport à 2021. Celui-ci prend cependant en compte une participation d'équilibre de m2A de 700 k€, déjà versée en totalité.

En final, la ZAC présentera donc un bilan financier d'investissement globalement neutre pour m2A.

Le dernier enjeu de finalisation du projet réside aujourd'hui dans la réalisation d'un giratoire d'accès direct à la RD depuis la zone d'activité. Ce giratoire donnera le moment venu également accès au parc des Collines (partie Sud).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du compte-rendu d'activités 2022 de CITIVIA SPL relatif à la ZAC de l'Espace d'Activités de Didenheim.

PJ. : 2

- Compte-rendu annuel à la collectivité 2022
- Synthèse du bilan prévisionnel au 31.12.2022

ZAC ESPACE D'ACTIVITE A DIDENHEIM

COMPTE - RENDU A LA COLLECTIVITE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

2022

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	3
A.	DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION	3
B.	HISTORIQUE - PHASES CLEFS	4
C.	Situation administrative.....	4
2.	AVANCEMENT & programmation	4
A.	CESSIONS	4
1.	Prix de cession & surfaces à commercialiser	4
2.	Cessions réalisées en 2022	4
3.	Cessions prévues en 2023	5
4.	Moyens de commercialisation	5
5.	Régularisations foncières.....	5
B.	SUBVENTIONS	5
C.	PARTICIPATIONS	5
D.	MAITRISE FONCIERE	5
D.1	Terrains privés	5
D.2	Terrains collectivité	6
E.	ETUDES	6
E.1	Etudes réalisées en 2022.....	6
E.2	Etudes à réaliser en 2023	6
F.	TRAVAUX	6
F.1	Travaux réalisés en 2022.....	6
F.2	Travaux à réaliser en 2023.....	6
G.	FINANCEMENT	6
G.1	Financements mis en place en 2022	6
G.2	Financements à mettre en place en 2023.....	6
3.	ANALYSE et perspectives	6
4.	ETATS et ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES	8
5.	COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (EN K€).....	18

1. CONTEXTE

A. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

DONNEES CONTRACTUELLES						
Nom d'opération	ZAC Espace d'Activité de Didenheim				039	
Collectivité	m2A					
Signature de la concession /convention	12 novembre 2007					
Echéance	31 décembre 2024					
Avenant n° 1	15 mai 2008					
Avenant n° 2	11 mars 2015					
Avenant n° 3	10 décembre 2019					
Avenant n° 4	12 décembre 2022					
PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES						
Dossier de création-réalisation	29 juin 2006					
Arrêté de DUP	19 mai 2009					
PRESTATAIRES PRINCIPAUX						
Urbaniste/Architecte conseil	Christian Plisson					
Maître d'œuvre technique	EMCH+BERGER					
Notaire	Me Ehret					
Géomètre	AGE					
Autres :						
PROGRAMME.						
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	nombre	
Surfaces totales à aménager	100 000 m ²	100 000 m ²				
Surfaces totales cessibles	84 000 m ²	67 463 m ²	63 007 m ²	4 456m ²		
Surface de plancher logements neufs/rénovés						
Surface de plancher bureaux						
Surface de plancher artisanales et industrielles	42 000 m ²	22 495 m ²	21 395 m ²	1 100m ²		
Surface de plancher commerce, hôtellerie						
Equipements voirie, espaces verts	16 000 m ²	32 537 m ²				
Equipement superstructure						
DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€						
	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)	avancement	
Cessions/Locations	2 835	3 070	2 851	219	93%	
- logements						
- bureaux						
- artisanat et industrie	2 835	3 070	2 851	219	93%	
- commerce et hôtellerie						
Investissements	2 678	2 813	2 767	46	98%	
- études	308	309	296	13	96%	
- acquisitions	0	542	534	8	99%	
- travaux	2 370	1 962	1 937	25	99%	
Bilan collectivité						
Participation de la Collectivité	429	700	700	0	100%	
Valeur des équipements publics	3 079	1 723	1 723	0	100%	
EFFETS LEVIER						
		réalisé (en cumul)	à réaliser (cumul)			
Nombre de logements générés (ventes)						
Dont logements sociaux						
Nombre d'emplois générés				202		
Investissements générés				22 495 000		
Principales implantations ou investissements :	Big Mat / Parc Invest /					
CHIFFRES CLEFS						
Périmètre de la concession	100 000					
Périmètre de ZAC	100 000					
Objectif OPAH						
Objectif ORI						
Patrimoine immobilier						
Nombre d'entreprises						

B. HISTORIQUE - PHASES CLEFS

Justification de l'opération - Objectifs généraux : Ce projet d'espace d'activités se situe sur le ban communal de Brunstatt-Didenheim. Localisé en continuité immédiate de la zone artisanale existante, il vise à établir une extension de celle-ci jusqu'au boulevard urbain, établissant ainsi une continuité avec le tissu d'activités du Parc des Collines voisin. Il contribue ainsi à accroître et diversifier l'offre de terrains à vocation artisanale et de services, dans ce secteur géographique, en complément du Parc des Collines.

Cet objectif de développement économique est complété par une volonté d'aménager un espace d'activités respectueux du concept de développement durable. En ce sens, la préservation de l'environnement est prise en compte :

- Le site existant : volonté de respecter au maximum la topographie et conservation dans la mesure du possible des ensembles arborés remarquables recensés dans le périmètre d'étude ;
- Le contexte environnant : continuité urbaine à instaurer avec le bourg, le Parc des Collines et le futur quartier d'habitat.

Début de l'opération : 2007

Etapes clefs les plus récentes :

- Fin des travaux : décembre 2015
- Premier chantier de construction : janvier 2017

C. Situation administrative

Procédure d'urbanisme : ZAC concédée.

Procédure foncière : acquisitions par voie amiable ou par expropriation dont propriétaires inconnus.

2. AVANCEMENT & PROGRAMMATION

A. CESSIONS

1. Prix de cession & surfaces à commercialiser

Surface cessible : 6,9 ha

Prix de cession envisagés :

- 3,5 ha à 42 € HT/m² de terrain (surface totale inférieure à 10 000 m²)
- 1,1 ha à 50€ HT/m² de terrain (surface totale inférieure à 10 000 m² mais comportant une habitation d'une surface maximale de 100 m² de surface de plancher)
- 2,1 ha à 39 € HT/m² de terrain (surface totale supérieure à 10 000 m²)

Le PLU prévoyant la possibilité d'une mixité habitat/développement économique, le prix de vente de 30% des parcelles de dimension inférieure à 3500 m² est porté à 50 €/m².

2. Cessions réalisées en 2022

Quatre cessions ont été réalisées en 2022 :

- Easy Energies lot 19
- Alleman bois lot 8
- Gs Group lot 10
- Elpi Santé lot 18

3. Cessions prévues en 2023

1 parcelle reste à commercialiser (hors régularisations foncières) :

- Le lot 21

4. Moyens de commercialisation

Moyens matériels mis en place :

- o Mise en place d'un panneau d'information-commercialisation sur le site.
- o Création d'une plaquette et d'une pochette de commercialisation,
- o Information sur serveur INTERNET (<http://www.citivia.fr>),
- o Réseau social professionnel LINKEDIN
- o Relation avec les journaux spécialisés.

Moyens humains :

- o Cellule commerciale de CITIVIA composée d'une directrice commerciale et de deux responsables commerciaux
- o Participation aux manifestations professionnelles
- o Animation du réseaux des prescripteurs (l'Adira, le service développement économique /aménagement M2A, Alsace attractivité, CCI Eurométropole...)

5. Régularisations foncières

Nous prévoyons encore trois autres régularisations foncières :

- o La première porte sur une bande de terrain de 71 m²,
- o La deuxième sur un échange de terrain d'environ 175 m²,
- o La troisième sur une bande de terrain de 720M² (cession en 2023).

B. SUBVENTIONS

B.1. Subventions perçues au 31/12/2022

392 K€ perçus au titre du contrat territoire de vie de la part du Conseil Départemental.

B.2. Subvention à percevoir/contractualiser en 2022

Sans objet

C. PARTICIPATIONS

C.1. Participations perçues au 31/12/2022

Sans Objet

C.2. Participations à percevoir/approuver en 2023

Sans objet

D. MAITRISE FONCIERE

D.1 Terrains privés

- *Acquisitions réalisées en 2022*

Sans objet

- *Terrains restant à acquérir en 2023*

Une procédure d'échange foncier avec un riverain sera à finaliser suite à la signature d'un protocole d'accord en 2015 ; l'emprise concernée permet le raccordement de l'assainissement sur la rue des Alpes.

D.2 Terrains collectivité

Acquisitions réalisées en 2022

Sans objet

Terrains à acquérir en 2023

Sans objet

E. ETUDES

E.1 Etudes réalisées en 2022

- Architecte conseil : avis sur les permis de construire en instruction

E.2 Etudes à réaliser en 2023

- Architecte conseil : avis sur les permis de construire en instruction

F. TRAVAUX

F.1 Travaux réalisés en 2022

- Sans objet

F.2 Travaux à réaliser en 2022

- Travaux d'entretien
- Le bilan n'intègre plus la voirie vers la RD8bis.

G. FINANCEMENT

G.1 Financements mis en place en 2022

- Sans objet

G.2 Financements à mettre en place en 2023

- Sans objet

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

Il reste une parcelle à vendre, prévue en 2024, ce qui permettra de respecter l'échéance de fin d'opération au 31 décembre 2024.

Le solde prévisionnel de l'opération est positif à 725 K€. Il évolue à la hausse de 34 K€ par rapport au CRAC précédent.

Les évolutions du bilan sont les suivantes :

- Les produits évoluent positivement avec une augmentation du prix/m2 des 4 parcelles cédées en 2022.
- Les charges restent stables.

Conventions et hypothèses retenues :

- Les réalisations en cumul à fin 2022 sont constituées des produits et charges HT constatées à fin décembre 2022 ;
- Les prévisions sont établies en valeur 2022 (donc en € constants) ;
- Le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à la CITIVIA est assis sur les charges définies conventionnellement et constatées à la fin de l'exercice ;
- Le montant de la rémunération de commercialisation revenant à CITIVIA fait l'objet d'une comptabilisation à la signature de l'acte de vente
- Les hypothèses moyennes de taux d'intérêt à court terme (pool de trésorerie) sont de 5 %, de taux d'intérêt à long terme (emprunts) de 5 %.
- Les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable.
- La valorisation des équipements publics (état joint en annexe) intègre les postes de charges :
 - o Etudes opérationnelles - Honoraires aux tiers (Moe, CT, CSPS, OPC)
 - o Rémunération de conduite opérationnelle
 - o Travaux de viabilité

4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

A.1. CESSIONS

A.2. PLAN DES CESSIONS

B SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

C.1.a ACQUISITIONS PRIVEES

C.1.b ACQUISITIONS COLLECTIVITES

C.2. PLAN DES ACQUISITIONS

D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS

D.2. PLAN DES TRAVAUX

E EMPRUNTS

A.1. CESSIONS

CESSIONS - REALISE AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface en m ²	SP	Prix en k€
3	GH Installation	GH installation : Entretien, dépannage, chauffage , climatisation	04/04/2017	1 706	402	76
11	Transport Lucky	Transporteur et VTC	27/12/2016	1 721	750	103
12	Thermitec	Chauffagiste, sanitaires	10/04/2017	1 690	885	101
13	Trieu Seng	Grossiste en fruits et légumes	13/11/2017	1 138	690	68
17	Diemunsch	Grossiste en produits d'entretien et	04/05/2017	1 804	460	81
7	Celidom	Le carré médical	12/02/2018	2 492	863	112
1 et 23	Big Mat	Big Mat : Négoce de matériaux de construction	27/08/2018	11 237	3 450	468
2	Parc Entreprises	Création de 8 cellules artisanales -	26/10/2018	3 971	1 150	179
16	Charpente Dorez	Charpente	21/12/2018	1 297	575	58
4	Galitelli	Rénovation bâtiment second œuvre	11/04/2019	1 547	552	70
6	Romani	Ferblanterie / Zinguerie / Etanchéité	29/05/2019	1 937	540	87
22	Kiloutou	Location de matériel/outillage	19/12/2019	10 155	3 330	457
9	Fermital	Locaux d'activités	19/12/2019	3 668	1 500	165
5	Nabih Pro	Dépôt de stockage et habitation	11/02/2020	1 968	700	89
14	Simsek	Construction d'un local d'activités	17/02/2021	2 611	1 300	117
20	UPC Construction	Construction	26/04/2021	4 335	1 500	145
15	Granicer	Carrelage, faïence, granit	26/04/2021	1 605	632	94
8	Allemann Bois	Spécialiste extension bâtiment en bois	15/06/2022	2 334	840	105
10	Gs Group	sécurité	17/03/2022	2 318	100	104
19	Easy Energies	Sanitaire chauffagiste	30/11/2022	1 795	650	88
18	Elpi Santé	Assistance respiratoire à domicile	13/07/2022	1 678	526	76
				63 007	21 395	2 844

CESSIONS / STOCK - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Statut (date compromis/libre)	Surface en m ²		Prix en k€
---------------	-----------	--------	-------------------------------	---------------------------	--	------------

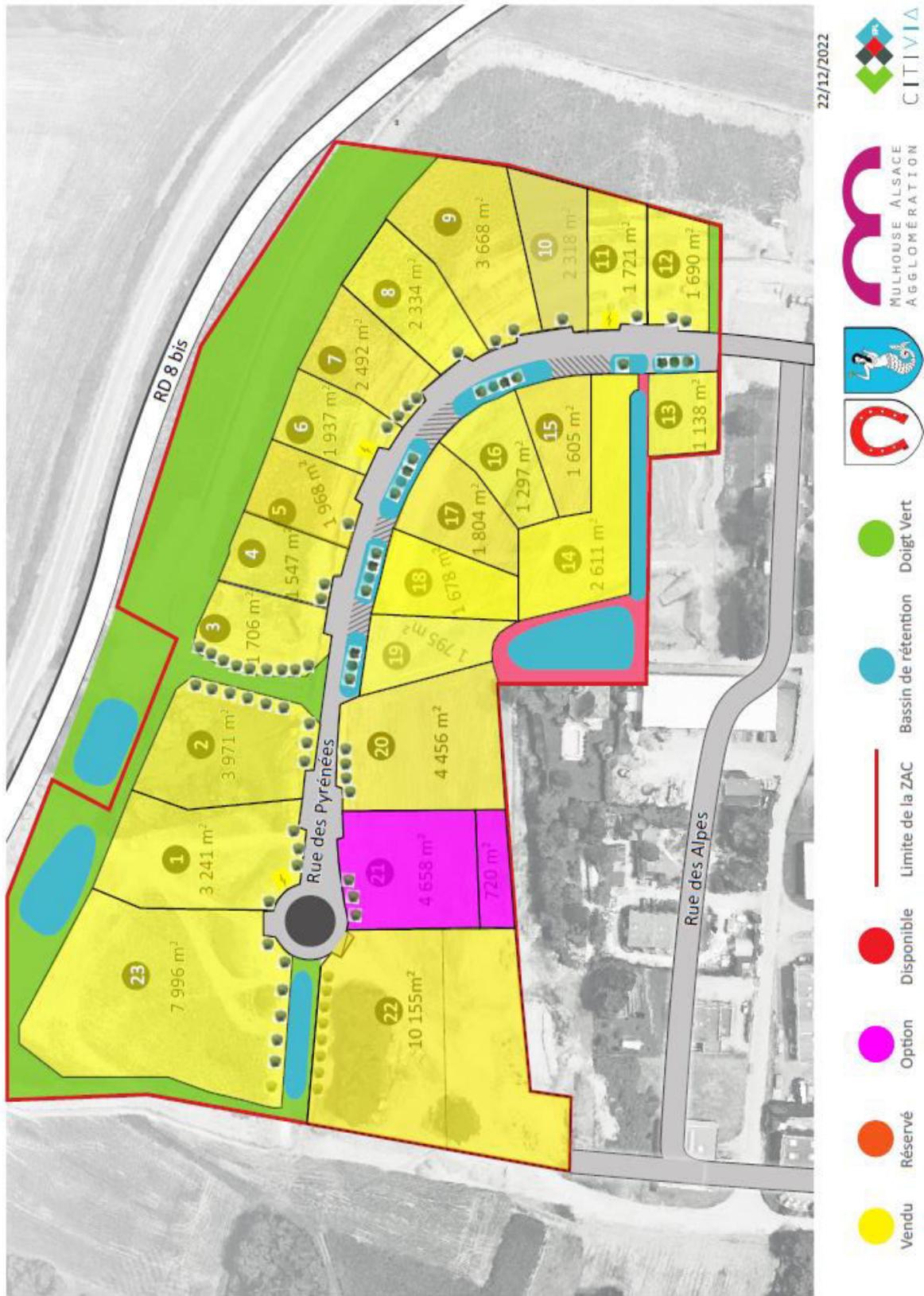
Cessions activités						
21		Grossiste	Sous option 2024	4 456	1 100	187
				4 456	1 100	186
Total activités				67 463	22 495	3 030
Régularisations foncières						

Réalisées

14 495 et	M. Fritsch	Régularisation foncière (particulier)	07/06/2018	354	0	7
--------------	------------	---------------------------------------	------------	-----	---	---

Restent à réaliser

s. 15 / p.426, 427, 434 et 435		Régularisation foncière par échange	Réservé	175		0
s.14 / p484		Régul foncière par cession	Réservé	720		32
s.15 461		Régularisation foncière	Réservé	71		0
Total Régularisations foncières				1 320	-	39
Total				68 783	22 495	3 070



22/12/2022



B. SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS - REALISE AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date de la Convention	Montant En k€
Participation	M2A	15/05/2008	700
Réseau gaz	GRDF	14/09/2015	3
Contrat territoire de vie	CD68	17/11/2015	392
			1095

SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date de la Convention	Valeur En k€
			0
Total			1095

ACQUISITIONS - REALISE AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Section 14 :						
91	Consorts SCHMITT/KAUFMANN	Terre	26/01 et 27/01/2011	1 080		11,4
92	M. SCHAFFHAUSER	Terre	25/09/2009	1 989		20,7
94,95,100	M. GREINER	Terre	25/09/2009	6 368		64,0
96	GFA Oberfeld (M. WITTMANN)	Terre	02/11/2009	1 010		10,7
101	Mme MEYER	Verger	23/09/2010	1 092		13,7
477,478	Consorts SCHMITT	Terre	24/01 et 26/01/2011	698		7,1
186	M. SCHMITTER	Terre	05/09/2012	304		3,3
89, 97, 188, 471, 475, 479	SIMAC	Terre	18/12/2014	4 838		48,9
469	<i>inconnu - voie judiciaire</i>	Terre		140		1,5
Section 15 :						
151,152	Mme KAUFMANN	Pré	25/09/2009	1 739		18,2
157	Consorts BOLL	Terre	25/09/2009	1 083		11,5
150,158,351	M. SCHLIENGER	Pré/Terre	25/09/2009	4 280		43,1
Section 22 :						
282	Consorts SCHMITT	Terre	24/01 et 26/01/2011	2 628		26,8
286	M. SCHLIENGER	Terre	25/09/2009	1 467		14,8
146	Consorts BURGER	Terre	12/04/2010	805		8,6
	Indemnités diverses					15,8
				29 521		320,1

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Section 15 :						
426, 427, 434 et 435	Régularisation foncière par échange			174		
				174		0,0
Total				29 695		320,1

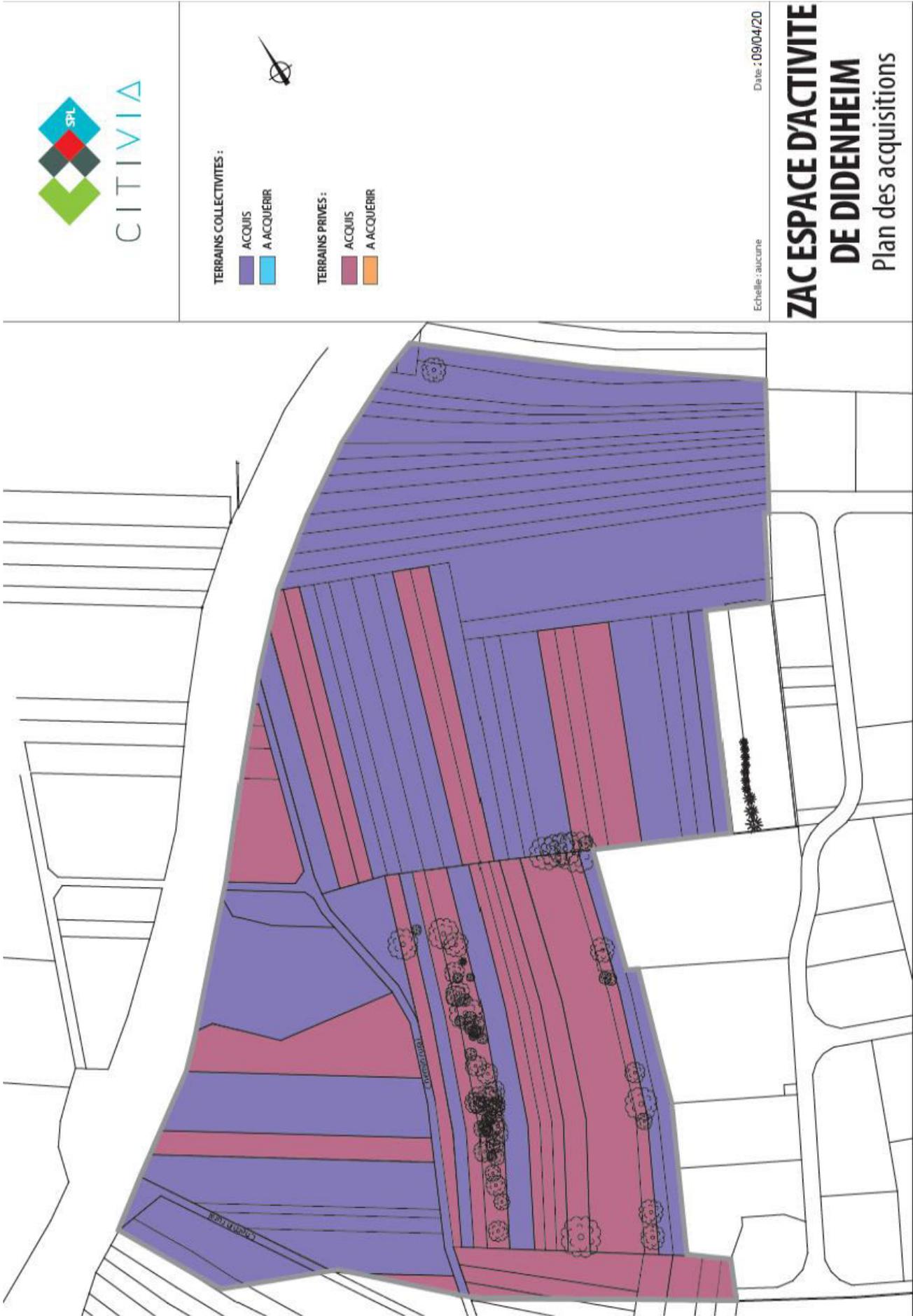
C.1.B ACQUISITIONS COLLECTIVITE

ACQUISITIONS - REALISE AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
Section 14 :						
90, 93	Mulhouse	Terre	25/09/2009	3 141		29,7
102, 378	Didenheim	Terre	25/11/2009	1 964		18,6
402	M2A	Terre	04/12/2014	527		0,0
Section 15 :						
146	Didenheim	Terre	25/11/2009	859		8,1
164	Conseil Général 68	Terre	14/10/2010 et 23/12/2010	1 020		9,6
147,148,149,153,154, 155,156,159,160,161, 162,163,266,278,281, 317,319,322,325,328, 331,334,337,340,343, 345,347,349,353	M2A	Pré/Terre	04/12/2014	39 443		0,0
Section 22 :						
138,143,144,145,266, 269,272,275,277,284, 288,290	M2A	Pré/Terre	04/12/2014	13 564		0,0
	Commune de Brunstatt Didenheim	Chemins ruraux	28/11/2016	1 966		17,7
Section 22, p 407	Conseil départemental	Terre/bassin	29/09/2016	2 285		21,6
Section 14, p 380	Commune de Brunstatt Didenheim	Jardin riverain	04/11/2016	31		0,7
				64 800		105,9

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m ²	SHON en m ²	Prix en k€
				0		0,0
Total				64 800		105,9



EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31/12/2022

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
	Tranche ferme	100%	2017		1723
					1723

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en k€
					0
Total					1 723



-  EQUIPEMENTS FINALISÉS
-  EQUIPEMENTS REALISÉS HORS FINITIONS
-  EQUIPEMENTS PROGRAMMÉS EN
-  EQUIPEMENT RETIRE DU BILAN



Echelle : aucune Date :

ZAC ESPACE D'ACTIVITE DE DIDENHEIM

Plan avancement des travaux



E. EMPRUNTS

EMPRUNTS - REALISE AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Emprunts travaux	CCM St Paul	31/12/2015	1 200	0
	CCM Europe	31/12/2015	600	0
Total			1 800	0

EMPRUNTS - RESTE A REALISER AU 31/12/2022

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Total			0	0

5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (EN K€)

CR 039 Zac Espace d'activités Didenheim

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan		Fin 2021	2022		2023		2024		
			Initial	CRAC 2021	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Nouveau
	Produits		3 551	4 222	3 665	373	4 038	32	4 070	187	4 257	4 257
1	CESSIONS		2 835	3 036	2 479	373	2 851	32	2 884	187	3 071	3 071
10	Cession collectifs	20,00										
11	Cession individuelles	20,00		7	7		7	32	39		39	39
12	Cession activité	20,00	2 835	3 029	2 472	373	2 845		2 845	187	3 032	3 032
13	Cession autre	20,00										
2	SUBVENTIONS		268	392	392		392		392		392	392
20	Subventions		268	392	392		392		392		392	392
3	PARTICIPATIONS		448	703	703		703		703		703	703
30	Participation d'Equilibre		429	700	700		700		700		700	700
31	Participations autres	20,00	19	3	3		3		3		3	3
32	Participations Equipements publics	20,00										
33	Participations complément de prix	20,00										
4	PRODUITS DE GESTION			91	91		91		91		91	91
40	Produits financiers à court terme			0	0		0		0		0	0
41	Produits financiers autres											
42	Locations autres	20,00										
43	Produits autres	20,00		91	91		91		91		91	91
5	TVA											
50	TVA sur dépenses											
	Charges		3 551	3 532	3 371	41	3 412	26	3 438	95	3 533	3 533
1	ETUDES		308	310	285	11	296	6	302	7	309	309
10	Etudes préalables	20,00										
11	Etudes pré-opérationnelles	20,00		10	10		10		10		10	10
12	Etudes opérationnelles	20,00	308	287	266	9	275	5	281	5	285	285
13	Etudes révisions	20,00		13	9	1	10	1	11	2	13	13
2	MALTRISE DES SOLS			542	535		535	3	538	5	542	542
20	Acquisition / Indemnité rémunérable	20,00		0	0		0		0		0	0
21	Acquisition / Indemnité non rémunérable	20,00		425	424		424		424	2	425	425
22	Frais liés à l'acquisition	20,00		117	111		111	3	114	3	117	117
3	TRAVAUX		2 370	1 962	1 934	3	1 937	6	1 943	18	1 962	1 962
30	Mise en état des sols	20,00		11						13	13	13
31	Ouvrage de viabilité	20,00	2 370	1 591	1 591		1 591		1 591		1 591	1 591
32	Ouvrage de viabilité autres	20,00		251	251		251		251		251	251
33	Ouvrage de bâtiments	20,00		11	11		11		11		11	11
34	Ouvrage de bâtiments autres	20,00										
35	Entretien des ouvrages	20,00		98	81	3	84	6	90	5	96	96
36	Travaux révisions	20,00		1	1		1		1		1	1
4	HONORAIRES AUX TIERS			8	4		4	1	5	2	7	7
40	Honoraires sur cession	20,00		1	1		1		1		1	1
41	Honoraires autres	20,00		6	2		2	1	3	2	5	5
5	REMUNERATION		401	407	346	19	365	2	367	41	408	408
50	Avances sur rémunération opérateur											
51	Rémunération forfaitaire			158	158		158		158		158	158
52	Rémunération de conduite opérationnelle		401	72	69	1	70	1	71	1	72	72
53	Rémunération de commercialisation			146	119	18	137	2	138	9	147	147
54	Rémunération financière											
55	Rémunération de liquidation			31						31	31	31
6	FRAIS FINANCIERS		261	178	178	0	179		179		179	179
60	Frais financiers sur court terme		261	59	59	0	59		59		59	59
61	Frais financiers sur emprunts			120	120		120		120		120	120
62	Frais financiers divers											
7	FRAIS DE GESTION ET DIVERS		211	126	88	8	96	8	104	22	126	126
70	Frais de gestion locative	20,00		0	0		0		0		0	0
71	Frais de gestion	20,00	211	25	12		12		12	9	21	21
72	Impôts et taxes			87	66	6	72	6	77	6	83	83
73	Frais d'information et de communication	20,00		15	11	2	13	2	15	2	17	17
74	TVA perdue sur prorata											
75	Frais techniques opération autres	20,00								5	5	5
80	TVA sur recettes											
	RESULTAT D'EXPLOITATION		0	690	295	332	626	6	633	92	725	725
	MOBILISATIONS			1 800	1 800		1 800		1 800		1 800	1 800
1	MOBILISATION			1 800	1 800		1 800		1 800		1 800	1 800
10	Emprunts reçus			1 800	1 800		1 800		1 800		1 800	1 800
12	Avance de trésorerie											
14	Participations à recevoir											
	AMORTISSEMENTS			1 800	1 800		1 800		1 800		1 800	1 800
1	AMORTISSEMENTS			1 800	1 800		1 800		1 800		1 800	1 800
10	Emprunts remboursés			1 800	1 800		1 800		1 800		1 800	1 800
12	Avance de trésorerie											
14	Participation reçue											
	FINANCEMENT				380	760		643		725		725
	TRÉSORERIE											

Mulhouse Alsace Agglomération

en K€ HT		BILAN PREVISIONNEL		REALISE		RESTE A REALISER	
		Approuvé au 31.12.2021	Actualisé au 31.12.2022	AU 31.12.2022	Dont en 2022	2023 à 2024	Dont en 2023
CHARGES							
	Acquisitions foncières	542	542	535	0	8	3
	Travaux et études	2 272	2 271	2 233	14	37	12
	Rémunérations	407	408	365	19	43	2
	Frais financiers	178	179	179	0	0	0
	Autres frais	133	132	99	8	33	9
	TOTAL CHARGES	3 532	3 532	3 411	41	121	26
PRODUITS							
	Cessions	3 036	3 071	2 851	373	219	32
	Subventions	392	392	392	0	0	0
	Participation m2A	700	700	700	0	0	0
	Participations autres	3	3	3	0	0	0
	Diverses recettes	91	91	91	0	0	0
	TOTAL PRODUITS	4 222	4 257	4 037	373	219	32
RESULTAT		690	725	626	332	98	6

M. le Président : Dernière délibération concernant le compte rendu d'activités pour l'espace d'activités de Didenheim.

M. BELLONI : Là, comme vous n'êtes pas du tout pressés de bouger de vos chaises, je vais prendre mon temps. Non, je vais être tout aussi rapide. C'est toujours un CRACL, cela concerne la zone d'activités de Didenheim.

Quatre cessions ont été enregistrées en 2022 pour un montant d'un peu moins de 400 000 €. L'opération ne présente aucune difficulté particulière. Il n'y a plus qu'une seule parcelle à céder, on espère bien, en 2024.

Il est quand même à noter que cette opération a un excédent de 725 000 € à comparer à la participation de m2A qui était de 700 000 €, un équilibre qui a été trouvé pour une nouvelle zone d'activités qui trouve toute sa place dans notre agglomération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup, Thierry.

Il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 73 + 17 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup. Cette séance est close. Naturellement, je voudrais déjà vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous invite au petit cocktail qui va suivre, des fêtes que vous passerez peut-être avec votre famille et vous souhaiter une bonne santé pour vous et vos proches. Je dirais même que cet esprit de Noël a soufflé sur notre Conseil d'Agglomération ce soir. Merci beaucoup.

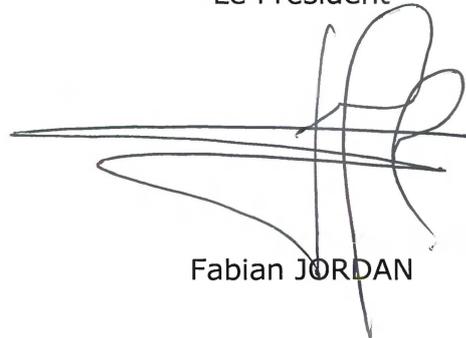
La séance est clôturée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN